

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE

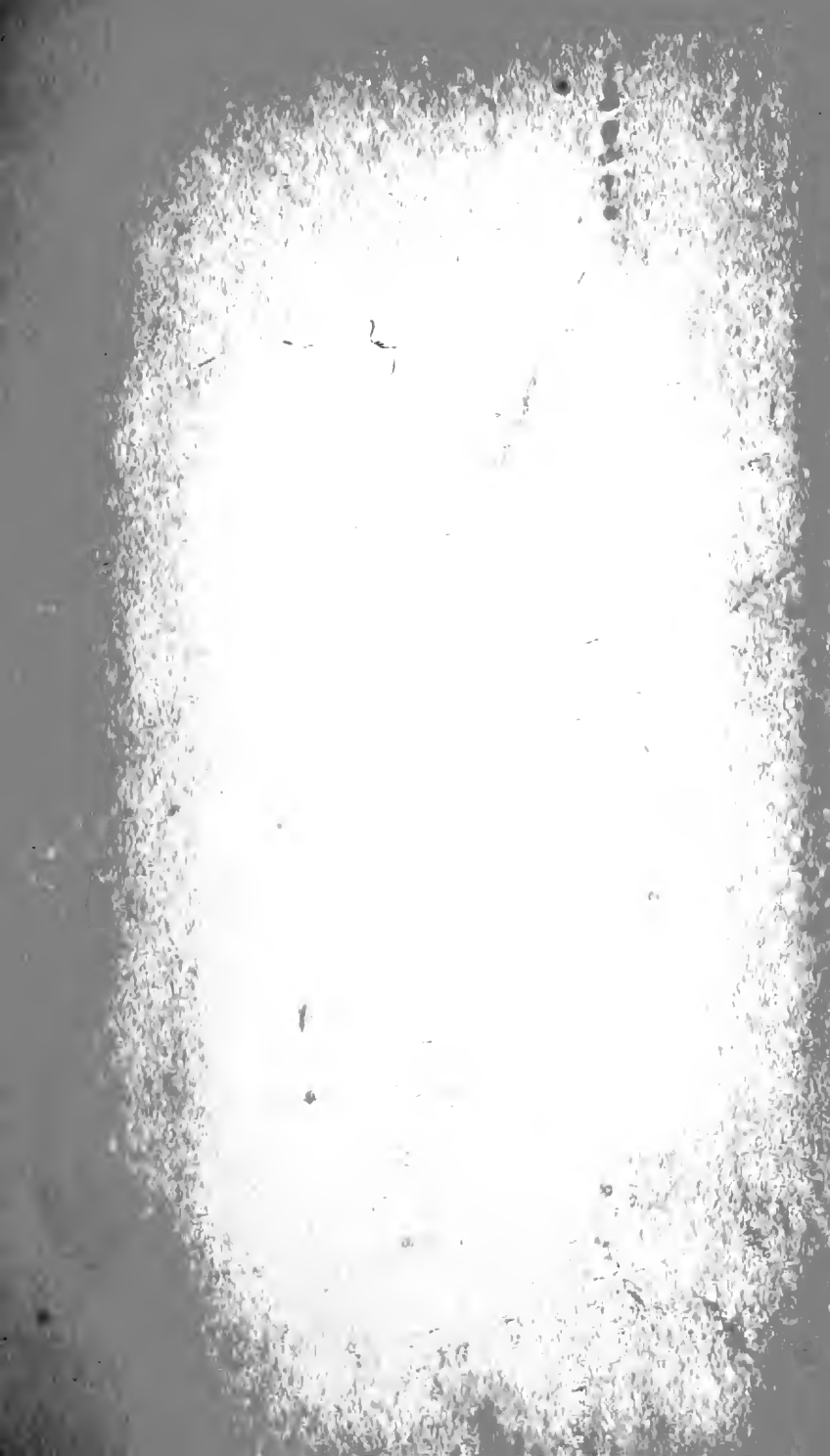


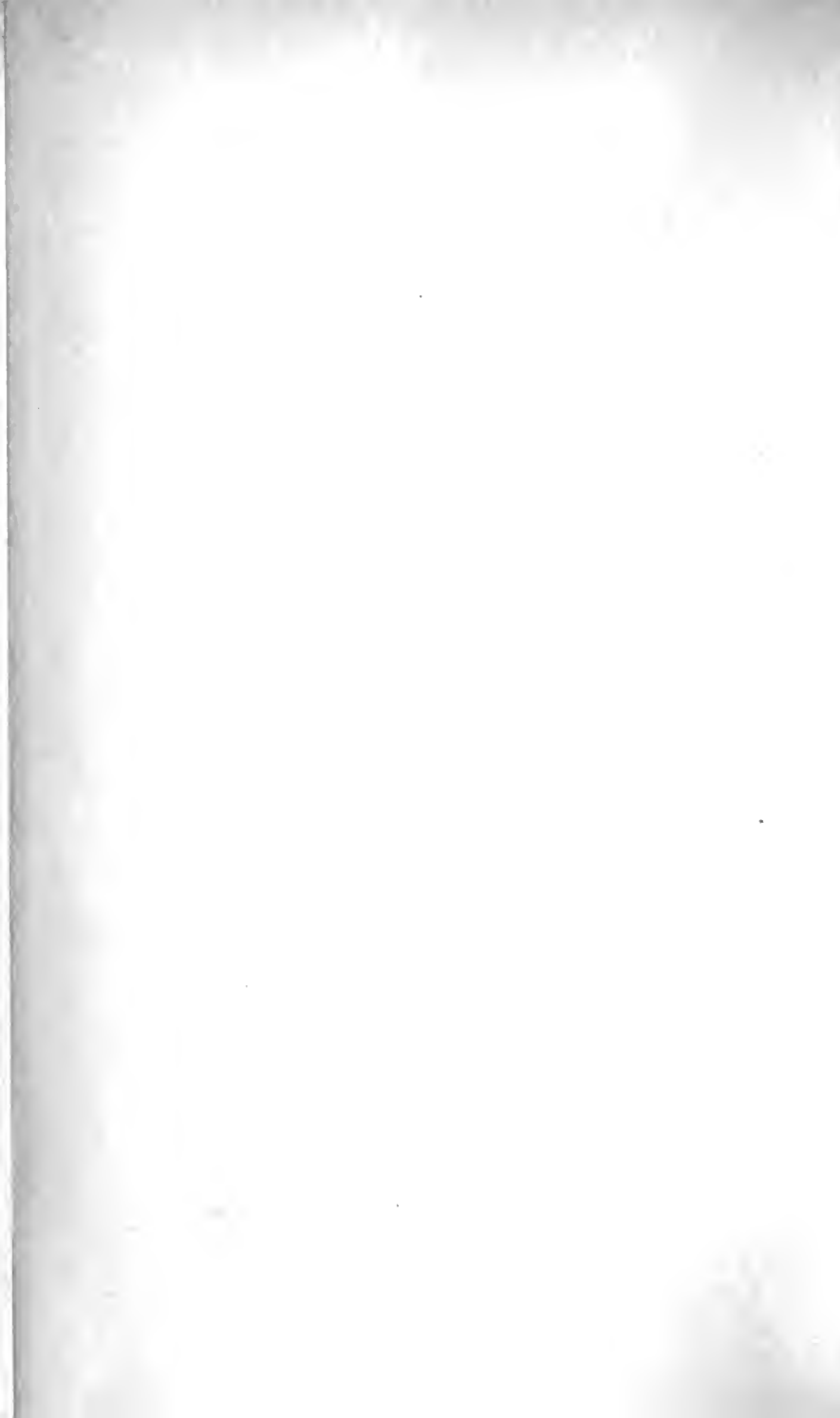
3 1761 01876495 1





Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa











1840



**LE RATIONAL**  
**DES PREDICATEURS DE L'ÉVANGILE**

---

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie de DESTENAY.

---

LE  
**RATIONAL DES PRÉDICATEURS**

DE L'ÉVANGILE

OU

HOMÉLIES SUR LES ÉVANGILES DE CHAQUE DIMANCHE

ET

LES PRINCIPALES FÊTES DE L'ANNÉE LITURGIQUE

PAR

**JACQUES MARCHANT**

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS

PAR

**M. l'Abbé Ant. RICARD**

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

Chanoine honoraire de Marseille et de Carcassonne.

---

TOME QUATRIÈME

*Depuis le huitième dimanche après la Pentecôte jusqu'au vingt-quatrième et  
dernier dimanche après la Pentecôte.*



*A. F. Simard.  
5.23.80.*

PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

43, RUE DELAMBRE, 43

—  
1876

APR 10 1958

# LE RATIONAL DES PRÉDICATEURS DE L'ÉVANGILE

---

## HUITIÈME TRAITÉ

(Suite)

---

### Les Dimanches après la Pentecôte

(Suite)

---

## HUITIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Homo quidam habebat villicum, etc.*

Un homme riche avait un économe, etc.

(Evangile selon saint Luc. Chap. xvi, v. 1.)

1<sup>er</sup> POINT. — Indubitablement, cet homme riche, dont il est parlé dans cet Evangile, désigne Dieu, qui est le maître de toutes choses, qui « répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent, (Rom. x, 12.) » de qui il est écrit : « Au Seigneur est la terre et sa plénitude. (Ps. xxiii, 1.) La gloire et les richesses sont dans sa maison. (Ps. cxl, 3.) » Il est si bien riche que, en dehors de lui, nul ne peut se dire absolument riche, parce que nul ne se suffit à lui-même et n'est en dehors de tout besoin étranger, et voilà pourquoi, pour em-

---

### TRACTATUS VIII (Sequitur)

DOMINICÆ POST PENTECOSTEM  
(Sequuntur)

DOMINICA VIII POST PENTECOSTEM

*Homo quidam habebat villicum, etc. (Luc. xvi.)*

Absque dubio homo ille dives, de

quo hoc in Evangelio, Deum designat, qui omnium rerum Dominus est : « Dives in omnes qui invocant illum, » de quo dicitur : « Domini est terra et plenitudo ejus. » Et « Gloria et divitiæ in domo ejus. » Atque ita dives est, ut nullus præter ipsum absolute dives dici possit, cum nullus sit qui sibi sufficiens et nullius egens sit, ideoque ejus vultum deprecantur omnes divites plebis. Hiuc etiam unum ex decem propriis Dei nomi-

prunter le langage des Psaumes, « les riches de la terre implorant ses regards. (Ps. XLIV, 13.) » Voilà pourquoi aussi un des dix noms propres de Dieu est *Saddai*, comme le remarque saint Jérôme. (*Épître cxxxvi à Marcella*.) Or, *Saddai* signifie « suffisant, abondant, » celui qui donne tout ce qui est suffisant et l'abondance. On lit ce nom dans *l'Exode*, là où il est dit : « Je suis le Seigneur, qui ai apparu, Dieu tout-puissant, à Abraham, à Isaac et à Jacob. (vi, 2 et 3.) » Le texte hébreu porte : « Dieu *Saddai*, » c'est-à-dire : Dieu riche et libéral. C'est comme si le Seigneur disait : Je suis le Dieu qui ai parlé et conversé avec vos pères Abraham, Isaac et Jacob, comme Dieu *Saddai* ; je me suis montré envers eux puissant et généreux, et j'ai prouvé que j'avais des richesses en abondance pour les enrichir, je les ai ôtées aux Gerasites, aux Sodomistes, à Esaü, etc., pour les donner à Abraham, à Isaac et à Jacob. Il est donc seul maître souverain de tout, seul puissant et riche, et il peut dire : « Toute la terre est à moi. » Pour Abraham, Isaac et Jacob, et les autres qu'on a appelés riches à cause de la terre et des biens, de l'or et de l'argent qui était en leur possession, ont-ils été autre chose que ses économes, ou mieux ses locataires, ses hôtes, ses étrangers de passage ou ses colons ? Aussi, le Seigneur leur dit-il, à eux, et à leurs descendants et héritiers, les Israélites : « La terre ne sera point vendue à perpétuité, car elle est à moi, et vous êtes des étrangers qui la cultivez pour moi. (*Lévitique*. xxv, 23.) »

La même chose est vraie de nous tous. Nous sommes les économes et les colons de Dieu, des étrangers et des hôtes qui possédons les choses de la terre, ou plutôt qui en usons, jusqu'à ce que le

nibus est Saddai, ut notat sanctus Hieronymus op. 436, ad Marcellam. Saddai autem idem est quod sufficiens, et abundans, omnemque sufficientiam et abundantiam tribuens. Hoc nomen legitur Exod. vi, ubi dicitur : « Ego Dominus qui apparui Abraham, Isaac, et Jacob, in Deo omnipotente. » Hebræa habent : in Deo Saddai, sive in Deo divite et liberali. Quasi dicat : Ego Deus cum Patribus vestris Abraham, Isaac et Jacob egi, et conversatus sum tanquam Deus Saddai, ego potentem et munificum me eis exhibuit, et ostendi mihi abunde esse divitiarum ut illos ditarem : abstuli enim Geraritis, Sodomitis, Esaü, et aliis,

casque dedi Abrahæ, Isaac et Jacob. Ipse igitur herus unius omnium est præpotens et prodives qui dicit : « Mea est universa terra. » Abraham autem, Isaac, Jacob, et alii qui divites fuerunt dicti in possessione terræ et animalium, in possessione auri et argenti, non nisi sunt ejus villici, et quidem sicut inquilini et peregrini, sicut advenæ et coloni. Unde ipsis, sive eorum posteris et hæredibus Israelitis, dicit Dominus : « Terra non vendetur in perpetuum, quia mea est, et vos advenæ et coloni mei estis. » Hoc etiam de omnibus nobis verum est. Villici enim sumus, Deique Coloni, Advenæ et Peregrini res terrénas possidentes, vel

temps de vie qui nous a été assigné par le maître soit écoulé, temps de notre administration.

Si les hommes considéraient bien ces choses, ce serait pour eux une exhortation puissante au mépris des richesses et à la fidèle administration de celles-ci.

I. La considération de cette administration conduit au mépris des richesses, parce qu'elle nous montre qu'il ne nous est donné d'en jouir que pour un temps fort court, et comme d'un prêt à temps limité. La villa que vous possédez aujourd'hui est à vous, demain elle sera à votre fils ou à tel autre héritier que vous n'avez jamais soupçonné, même en songe. Ainsi en est-il de votre maison, ainsi de votre argent, ainsi de votre prébende, ainsi de votre position lucrative et honorable que vous avez acquise au prix de tant de labeurs et de sollicitudes. Rien de tout cela ne vous suivra, vous n'en emporterez rien.

Un prêtre, de vie et mœurs fort honorables, ainsi que le rapporte Thomas à Kempis, dans son *Hôpital des pauvres*, (chap. vi.) fit un sermon à son peuple, il disait : « Mes très-chers frères, notre Seigneur, l'illustre comte de Hollande, est mort, priez pour lui. Il n'a été ici-bas que très peu de temps, ayant l'usage de quelques fruits et revenus annuels déjà perdus pour lui, car il n'a pu les emporter. S'il avait seulement aujourd'hui quelques biens héréditaires et permanents, ils lui conviendraient à merveille. » C'est la même vérité que l'Apôtre veut inculquer sérieusement à l'esprit de tous, pour ne pas les exposer à un repentir tardif : « Voici donc, mes frères, ce que j'ai à vous dire. Le temps est court ; ainsi il faut que ceux qui

potius illis utentes, donec nobis assignatum vitæ tempus ab hero exantlaverimus; quasi tempus villicationis nostræ.

Hoc si considerarent homines, stimulus eis foret ad divitiarum contemptum, et ad fidelem illarum administrationem. Primo quidem consideratio hujus villicationis inducit ad divitiarum contemptum, quando quidem adeo brevi tempore illis hic frui datur, et quidem quasi commo dato et precario : villa quam possides, hodie tua est, cras filii tui, vel alterius hæredis, cujus nec per somnium meministi. Sic domus, sic pecunia, sic præbenda, sic pinguis et honoratus status, quem tot adeptus es laboribus et sollicitudinibus. Ni-

hil horum te sequetur, nihil efferes.

Recte Sacerdos quidam vitæ honorabilis (ut refert Thomas a Kempis in *Hospitali pauperum*, cap. 1) post mortem Comitissæ Hollandiæ illustris Domini sui, sermonem habens ad populum, dicebat : « Dominus noster Comes Hollandiæ mortuus est, charissimi, orate pro eo. Fuit hic parvo et brevissimo tempore, habens aliquos usus, fructus et redditus annuales quos jam amisit, et secum sumere non potuit. Si modo haberet aliqua manentia hæreditaria bona, maxime ipsi convenirent. » Hoc ipsum est, quod Apostolus omnibus vult serio inculcatum, ne eos pœniteat sero : « Hoc itaque dico, fratres : Tempus breve est. Reliquum est, ut

achètent soient comme s'ils ne possédaient point, ceux qui usent des choses de ce monde soient comme s'ils n'en usaient pas ; car la figure de ce monde passe. (1 Cor. VII, 29 et 31.) » C'est comme s'il avait dit : Le temps de notre vie est court, et il doit bientôt finir. Les hommes donc ne doivent pas être en sollicitude, ni trop attachés par le cœur aux choses humaines et à leurs biens, de peur de paraître possédés par ces biens plutôt que possesseurs. Ceux qui sont pleins de sollicitude pour acheter et acquérir doivent se conduire comme ne possédant point, c'est-à-dire, ils doivent se conduire dans leur achat, non point comme des possesseurs perpétuels, mais plutôt comme des usufruitiers et des administrateurs pour un court espace de vie. Ceux qui usent de ce monde doivent être comme n'en usant point, ou, selon la version grecque, « comme n'en abusant point ; » ils ne doivent pas se promettre un usage ferme et continu, auquel l'âme s'attache trop et dans lequel elle semble se reposer, mais ils doivent user comme en passant et transitoirement, et se tenir comme n'en usant point. C'est l'objet d'un avertissement que nous donne saint Augustin : « Usez de la pièce de monnaie, comme un voyageur dans une hôtellerie use de la table, de la coupe et de la tasse, c'est-à-dire comme quelqu'un qui doit s'en aller, et non comme quelqu'un qui doit demeurer. (40<sup>e</sup> traité sur saint Jean.) » Sénèque a parlé comme lui : « Les choses qui t'entourent, regarde-les comme les bagages dans une hôtellerie ; il faut passer. (Liv. VII, épître 103.) »

Pour cela donc, le Seigneur a eu raison de dire : « La terre est à moi, et vous êtes des étrangers qui la cultivez pour moi, (Lévit. xxx, 23.) » indiquant qu'il est proprement seigneur et maître de toutes choses, et que le domaine des hommes est tellement court et dépen-

qui emunt, sint tanquam non possidentes, et qui utuntur hoc mundo tanquam non utantur. Præterit enim figura hujus mundi. » Quasi dicat : Tempus vitæ nostræ contractum est, et brevi finiendum; ergo non sint homines nimis solliciti, nimis inhærentes affectu rebus humanis et possessionibus suis, ne videantur potius possideri ab illis quam illas possidere. Immo qui solliciti sunt ad emendum et acquirendum, emant tanquam non possidentes, hoc est sic se gerant in emptione, non ut futuri perpetui possessores, sed potius quasi usufructuarii et administratores pro brevi spatio vitæ. Qui utuntur hoc mundo, sint tanquam non utentes, sive, ut græca habent, « tanquam non abutentes, »

non sibi promittant usum firmum et tenacem, cui animus nimium adhæreat in eo confidens, sed utantur mundo qualis est, cum mundus fluxus sit et transiens, utantur transeunter et obiter quasi non utentes. Sic monet etiam sanctus Augustinus : « Utere nummo queinadmodum viator in hospitio utitur mensa, calice, urceo; dimissurus, non permansurus. » Cui conformiter dixit Seneca, l. XVII, ep. ciii : « Quidquid circa te jacet rerum tanquam hospitalis loci sarcinas specta, transeundum est. »

Ob hæc igitur merito dicit Dominus : « Terra mea est, vos advenæ et coloni mei estis, » significans se proprie rerum omnium esse Dominum et Possessorem, hominum vero



nant qu'il faut plutôt l'appeler un usufruit qu'une propriété, selon l'interprétation de Philon (*Liv. des Chérubins*), qui dit : « Il en résulte donc que nous n'usons que de propriétés d'autrui : la gloire, les richesses, les honneurs, les commandements, tous les biens de l'âme et du corps, nous ne les possédons point, comme dépendant de notre droit et de notre domaine, nous n'en avons seulement que l'usufruit, notre vie durant. » C'est pour ce motif encore, que saint Jean Chrysostôme (2<sup>e</sup> *Homélie au peuple d'Antioche.*) dit : « J'ai ri souvent, en lisant des testaments où il était dit : Celui-ci aura la nu-propriété de mes champs ou de ma maison, et cet autre en aura l'usufruit. Tous, en effet, nous avons l'usage des biens, mais personne n'en a le domaine. » C'est pour cette même raison que, dans l'Évangile de ce jour, nous sommes comparés à un économiste, afin que nous sachions bien que nous sommes les dispensateurs d'un bien étranger qui nous est confié plutôt que les maîtres et les possesseurs de ce bien, ce qui faisait dire ingénieusement à saint Pierre Chrysologue : « Sur la terre, nous devons nous considérer comme des économistes et ne pas nous regarder comme des maîtres ; nous devons considérer que nous avons pris la charge d'un ajournement temporaire, et non point un droit de propriété perpétuelle. (*Sermon CXXV.*) »

Plaise à Dieu qu'ils y réfléchissent, ces riches, ces nobles, qui se disent les seigneurs des terres et en portent le nom ! Qu'ils y réfléchissent les Princes et les Rois. Ce sont des économistes, ce sont des administrateurs, ce sont des intendants et des dispensateurs dépendant de Dieu. Nabuchodonosor disait : « N'est-ce pas là cette grande Babylone que j'ai bâtie comme le siège de mon empire, comme le

dominium adeo breve esse et dependens, ut potius ususfructus dici debeat, quemadmodum id interpretatur Philo, libro de Cherubim, ubi dicit : « Hinc liquet nos alienis uti possessionibus ; nec divitias, nec gloriam, nec honores, nec imperia ; nec aliud quippiam vel corporis vel animi proprium, quasi juris ac domini nostri sint, possidemus, sed eorum usumfructum, dum hic vivimus, habemus solum. » Hanc etiam ob causam dicit sanctus Chrysostomus hom. 2 ad populum Antiochenum : « Sæpius risi testamenta legens dicentia : Ille quidem habeat agrorum vel domus dominium, usum vero alius. Omnes enim usum habemus, dominium autem nemo. » Atque eandem ob rationem in hoc nostro

Evangelio comparatur villico, ut sciamus nos potius dispensatores alienæ rei nobis conceditæ, quam dominos et possessores ; ita ut eleganter dixerit hic sanctus Chrysologus, ser. 125 : « In terra nos debemus sentire villicos, dominos non putare, prorogationis temporariæ ministerium suscepisse, non invenisse jus perpetuum possidendi. » Hoc utinam attendant divites, attendant nobiles qui se terrarum dominos dicunt, et vocant nomina sua in terris suis ; attendant quoque Principes et Reges. Villici sunt, administratores sunt, œconomi et dispensatores sub Deo. Dicebat Nabuchodonosor : « Nonne hæc est Babylon magna, quam ego ædificavi in domum regni, in robore for-

signe de ma force et l'éclat de ma gloire? (*Daniel. iv, 27.*) » Et, lorsque ces paroles étaient encore à la bouche du roi, une voix vint du ciel : « Roi Nabuchodonosor, il t'est dit : Ton empire passera loin de toi, et les hommes te rejeteront, et tu habiteras avec les animaux des champs et les bêtes sauvages, jusqu'à ce que tu saches que le Très-Haut domine sur les royaumes des hommes, et qu'il les donne à qui il veut. (*Ibid. 28 et 29.*) » Nabuchodonosor reconnut enfin qu'il n'était que l'administrateur du royaume sous le Roi suprême; après sept ans, il reconnut qu'il était seulement un économe, et il fut rétabli dans son administration, d'où il avait été écarté par la juste volonté de celui qui la lui avait confiée. Jusque là dominateur superbe, il devient humble administrateur et dit en suppliant : « J'ai levé les yeux au ciel, et ma raison m'a été rendue; et j'ai béni le Très-Haut, et j'ai loué celui qui vit dans l'éternité, et je l'ai glorifié, parce que sa puissance est éternelle, et son empire s'étend de génération en génération. Et tous les habitants de la terre sont devant lui comme le néant : il fait ce qu'il veut et des puissances du ciel et des hommes. (*Ibid. 31 et 32.*) »

II. La considération de cette administration conduit à administrer fidèlement, puisque ces biens qui nous ont été accordés ici-bas doivent être administrés suivant la volonté du Seigneur qui nous les a donnés et ne doivent pas être dissipés selon notre bon plaisir. Il faut donc mépriser les richesses, puisqu'elles délaisseront bientôt leur économe, mais il faut les administrer fidèlement, parce qu'elles ont un maître qui appelle l'économe infidèle à rendre ses comptes. De même qu'une affection trop vive à ces biens, un en-

itudinis meæ, et in gloria decoris mei. » Cum autem sermo adhuc esset in ore regis, vox de cælo ruit : « Tibi dicitur : Regnum tuum transibit a te, et ab hominibus ejicient te, et cum bestiis et feris erit habitatio tuâ, donec scias quod dominetur Excelsus in regno hominum, et cui voluerit det illud. » Agnovit tandem Nabuchodonosor se administratorem esse regni sub Rege supremo; post septem scilicet tempora, agnovit se villicum, et restitutus est in villicationem, cum ab illa prius amotus fuisset, justa voluntate ejus qui eam ipsi concediderat. Unde superbus antea dominator, postea ut humilis administrator et orator, dicit : « Levavi oculos ad cælum, et sensus meus redditus est mihi, et Altissimum benedixi, et viventem

in sempiternum, et laudavi, et glorificavi, quia potestas ejus potestas sempiterna, et regnum ejus in generationem et generationem. Et omnes habitatores terræ apud eum in nihilum reputati sunt : juxta voluntatem enim suam facit, tam in virtutibus cæli, quam habitatoribus terræ. »

2. Consideratio hujus villicationis inducit ad fidelem administrationem, quandoquidem secundum voluntatem Domini illius qui concessit bona hic nobis concessa, administranda sunt, nec pro libito dissipanda. Contemnendæ ergo divitiæ, quia villicum mox deserent; fideliter tamen administrandæ, quia Dominum habent, qui ad calculum vocat villicum infidelem. Sicut affectus illis nimium inhærens et avara coa-

tassement avare et une conservation tenace sont coupables, de même une dissipation prodigue n'est point sans péché, et elle est souvent l'occasion de maux nombreux. Ainsi quand on en voit qui dissipent leurs biens en luxe de festin, en luxe de vêtements, en jeux et tripots, en débauches et en voluptés charnelles, que de maux n'en résulte-t-il pas ensuite ? Ils recourent aux moyens illicites, pour se pourvoir. S'ils sont magistrats, ils vendent et corrompent la justice, corrompus qu'ils sont par l'or et les présents. S'ils sont grands et nobles, ils accablent leurs vassaux de charges indues. S'ils sont soldats et chefs d'armée, ils se livrent aux concussions, pour remplir leur bourse vide. S'ils sont marchands et négociants, ils s'efforcent de tromper sur le poids, la mesure et autres moyens de fraude. S'ils sont fils de famille, ils se font jour pour commettre ouvertement des vols. C'est ainsi qu'une dissipation prodigue devient pour tous ceux-là une ruine.

Cela se voit clairement dans l'exemple de notre économe qui fut accusé d'avoir dissipé les biens de son maître. Se voyant appelé pour rendre compte de son administration, et s'entendre ôter le gouvernement des biens de son maître, ne pouvant cultiver la terre, ayant honte de mendier, il crut qu'il lui fallait se pourvoir par une voie illicite, au grand détriment de son maître, en fraudant à celui-ci cinquante tonneaux d'huile, vingt mesures de froment sur le revenu annuel, afin de se faire des amis par cette iniquité et cette ruse. S'il s'était considéré comme un économe et un dispensateur, il n'aurait pas si facilement dissipé les biens de son maître contre la volonté de celui-ci, il aurait prévenu et évité la dénonciation. Mais, il semble avoir

cervatio, tenaxque asservatio culpæ est obnoxia; ita prodiga dissipatio non sine reatu est, multorumque malorum crebro est occasio. Sic dum nonnulli in luxum conviviorum sua dissipant, alii in luxum vestimentorum, alii in aleas et ludos, quidam in impudicitias, et mulierum illecebras: quid non inde postmodum malorum oritur? Ad illicitas vias confugiunt, ut sibi provideant. Si enim sunt justitiæ administri, illam vendunt et corrumpunt, auro et muneribus corrupti. Si Magnates sunt et Nobiles, plebem sibi subditam ex pactionibus indebitis onerant. Si milites sunt, et militiæ Præfecti, concussionibus vacant, ut marsupium vacuum repleant. Si mercatores sunt et negotiatores, in pondere, mensura, aliisque fraudibus decipere

conantur. Si filii familias sunt, jam etiam ad aperta furta viam sibi sternunt. Sic prodiga dissipatio his omnibus exitiosa.

Patet id ipsum luculenter in nostro villico qui accusatus est, quod dissipasset bona Domini sui; cumque videret jam ad reddendam rationem vocari, et villicationem a se auferri, cum fodere non valeret, mendicare autem erubesceret, sibi providendum existimavit etiam via illicita cum gravissimo Heri sui dispendio, defraudando quinquaginta cados olei, viginti coros tritici annui redditus, ut sibi amicos pararet callida iniquitate. Si considerasset se villicum et dispensatorem, non facile prodigisset bona Domini sui contra ejus voluntatem, et prævenisset cavissetque diffamationem, sed sua

oublié sa condition, jusqu'à ce que, la rumeur et l'accusation grandissant, il est appelé par son maître. Ainsi font envers Dieu la plupart des hommes : ils oublient Dieu, ils s'oublient eux-mêmes, jusqu'à ce que, les péchés s'accumulant et jetant un cri accusateur vers le ciel, le Seigneur exige sévèrement leurs comptes, tandis qu'ils sont tremblants et ne sont point prêts. O folie humaine !

Or, le pécheur, désigné par l'économe infidèle — qu'à cause de cela on dit avoir été dénoncé ou accusé devant son maître, — peut se montrer à nous comme accusé par divers accusateurs.

1° Il est accusé par ceux qui l'ont poussé à dissiper les biens de son maître, c'est-à-dire par les démons qui, après avoir suggéré le péché, accusent le pécheur. Aussi est-il écrit : « Le démon est l'accusateur de nos frères, parce qu'il les accuse nuit et jour devant Dieu. (*Apoc. XII, 10.*) » Il dit au juge, selon le témoignage de saint Augustin : « Juge équitable, jugez que celui-ci est à moi par sa faute, puisqu'il n'a pas voulu être vôtre par la grâce. »

2° Il est accusé par les bons anges, parce qu'il n'a pas voulu acquiescer à leurs conseils pour dépenser comme il faut les biens que le Seigneur lui avait confiés, biens dont ils ont, eux aussi, le soin et la garde.

3° L'homme s'accuse par sa propre conscience, comme le dit l'Apôtre : « Par le témoignage de leur propre conscience et par les différentes pensées qui les accusent entre elles, dans le jour où Dieu jugera ce qui est caché dans le cœur des hommes. (*Rom. II, 15 et 16.*) » La conscience de chacun est comue un livre enfermant les crimes que chacun portera avec soi au jugement.

conditionis videtur oblitus, donec rumore et accusatione invalescente a domino suo est vocatus. Sic et plerique cum Deo agunt, obliviscuntur Dei, obliviscuntur sui, donec invalescentiam peccatis et in cœlum vocem quamdam, et accusationem emittentibus, exigit Dominus severe rationem ab ipsis trepidis et imparatis, o insipientiam hominum !

Porro peccator per infidelem villicum designatus (qui ideo apud Dominum suum diffamatus sive accusatus dicitur) a variis potest intelligi accusari : 1. Accusatur ab his qui cum ad dissipandum bona Domini sui impulerunt, hoc est a dæmonibus, qui postquam suggererunt peccatum, accusant peccatorem. Unde dicitur : « Accusator

fratrum diabolus, quia accusat illos ante conspectum Dei die ac nocte. » Dicit ipse judici, inquit Augustinus, « Equissime Judex, judica istum esse meum ob culpam, qui tuis esse noluit per gratiam. » 2. Accusatur quoque ab Angelis bonis, quia eorum consilio noluit acquiescere, ut rite dispensaret bona sibi a Domino concredita, quorum etiam bonorum cura et tutela ei erat commissa. 3. Accusat hominem, et infamat propria ipsa conscientia, sicut ait Apostolus. « Testimonium reddente illis conscientia ipsorum, et inter se invicem cogitationum accusantium in die cum judicabit Deus occulta hominum. » Uniuscujusque conscientia non secus est ac liber continens universa scelera, quem quisque ad iudicium secum

4° Il est accusé par l'évidence même du fait. Rien ne peut être caché à Dieu, tout est à nu et à découvert devant ses yeux ; il n'a pas besoin d'une parole accusatrice. Pourtant, les péchés secrets, Dieu a coutume de dissimuler devant eux ; mais, quand ils se montrent à découvert, alors il ne veut pas les laisser impunis. « Le pécheur a été pris dans les œuvres de ses mains. (Ps. IX, 17.) » De quelques-uns d'entre eux, il est vrai de dire : « Ils n'ont point point caché leur crimes ; comme Sodome, ils les ont publiés ; malheur à eux ! Ils ont mérité leurs maux. (Ps. III, 9.) » Ayant vu un homme de sa nation qui, après avoir participé aux sacrifices idolâtriques, entra chez une courtisane, non point furtivement, comme le font les libertins timides, mais ouvertement, la tête haute, comme s'il eut voulu faire ostentation à la multitude de sa honte, se complaisant dans son crime comme dans un haut fait, Phinées, enflammé d'une juste colère, entra après l'Israélite dans cette tente de prostitution, et les frappa tous deux, lui et la femme aimée, dans les bras de laquelle il mourut. Semblablement, la vengeance divine ne tarde pas à s'exercer contre ceux qui ne cachent point leur péché, parce que l'évidence même du fait les accuse, crie contre eux, attire la punition. « Les péchés de quelques-uns sont connus avant le jugement, dit l'apôtre, d'autres ne se découvrent qu'après examen. (1 Tim. III, 24.) » Les péchés connus avant le jugement sont les péchés évidents et publics, condamnés par l'unanimité des hommes, avant qu'ils ne soient déferés au jugement. Les péchés qui suivent les pécheurs au jugement, comme des suivants, sont les péchés secrets qui ne paraissent pas en public, se cachent dans l'âme

deferet. 4. Accusat ipsa facti evidentia. Non potest quidquam Deum latere, omnia nuda sunt et aperta oculis ejus, non eget voce accusatoris. Sed tamen quæ occulta sunt peccata adhuc solet Deus dissimulare, sed ubi in publicum prodeunt, tunc non vult sinere inulta. « In operibus manuum suarum comprehensus est peccator. » Et verum de quibusdam illud : « Peccatum suum quasi Sodoma prædicaverunt, nec absconderunt. Væ animæ eorum, ideo reddita sunt eis mala. » Phinées conspicatus quemdam suæ gentis post profana sacra ad meretricem ingredi, non furtim ut mos est verecundis scortatoribus, sed prope lam erecta cervice, quasi ostentantem multitudini suam turpitudinem, nec minus sibi placentem,

quam in aliquo præclaro facinore, exasperatus ira justa invasit jacentem in complexu mulieris adamatæ, et utrumque peremit. Similiter non tardat divina vindicta in eos qui peccatum suum non abscondunt, quia et ipsa facti evidentia eos accusat, contra eos clamat, et vindictam attrahit : « Quorumdam peccata manifesta sunt præcedentia ad iudicium, » inquit Apostolus, « quædam etiam subsequuntur. » Peccata manifesta præcedentia ad iudicium sunt peccata clara et publica, condemnata voce hominum communi, priusquam in iudicium adducantur ; peccata vero quæ peccatores subsequuntur in iudicio quasi pedissequi, sunt peccata occulta quæ non patent in publico, sed in mente vel tenebris latent, postea tamen prodet

ou dans les ténèbres ; mais, l'iniquité masquée ou cachée se dévoilera plus tard, et le châtement vengeur suit les méchants, parce que, comme dit le poète, « il est rare que le châtement au pied, boiteux abandonne le criminel qui le précède. »

Ces péchés manifestes ont, dit-on, une voix spéciale pour accuser le pécheur, la renommée elle-même parlant. Aussi, si le Seigneur dit ici à l'économe infidèle : « Qu'est-ce que j'entends dire de toi ? (Luc. xvi, 2.) » cela peut se rapporter à l'évidence du péché, qui le diffamait auprès de Dieu. « L'oreille du Dieu jaloux entend tout. (Sagesse. i, 10.) » Son oreille jalouse entend la voix du péché pour le venger, mais elle entend spécialement la voix de certains crimes plus graves qui couvrent complètement le pécheur d'infamie et le font connaître, précédant le jugement et demandant vengeance à Dieu.

C'est ainsi qu'il pouvait dire, à propos de Caïn : Qu'est-ce que j'entends dire de toi, ô Caïn ? « La voix du sang de ton frère » que tu as répandu « crie de la terre jusqu'à moi, (Gen. iv, 10.) » et t'accuse. C'est ce qui a inspiré à saint Pierre Chrysologue (Serm. cxxv.) les réflexions suivantes : « Dieu a donc ajouté foi aux bruits de la renommée ? Il a donc connu le fait par l'annonce de cette renommée ? Non certes. Mais, c'est que le crime qu'il connaissait et qu'il cachait par miséricorde, il commença à le chercher, lorsque la terre accusait. La terre criait, le ciel criait, les anges se lamentaient, le bruit du monde entier parlait déjà de crime. »

C'est ainsi encore qu'il pouvait dire, à propos des habitants de Sodome et de Gomorrhe : Qu'est-ce que j'entends dire de vous, ô Sodome, ô Gomorrhe ! Car, « le cri de Sodome et de Gomorrhe s'est

se larvata vel occulta impietas, et pœna sequitur impios vindex, quia, ut ait Poeta :

*Raro antecedentem scelestum  
Deseruit pede pœna claudo.*

Peccata illa manifesta specialem dicuntur edere vocem ad accusandum peccatorem, etiam nemine loquente. Unde quod hic dicit Dominus villicio iniquitatis : « Quid hoc audio de te, » ad peccati evidentiam referri potest, quæ ipsum apud Deum infamabat. « Auris zeli audit omnia, » inquit Sapiens de Deo. Audit gelosa ejus auris vocem peccati ad vindicandum, sed specialiter audit vocem quorundam gravium scelerum, quæ mirum in

modum infamant peccatorem, et illum manifestant præcedentia ad judicium, et vindictam a Deo postulantia. Sic poterat dicere de Cain : Quid hoc audio de te, o Cain ! Vox sanguis a te profusi clamat ad me de terra, et diffamat te. Unde sanctus Chrysologus, ser. 125, sic dicit : « Ergo Deus famæ credidit ? fama nuntiante cognovit ? Absit, sed quia illa quæ noverat, quæ pietate velabat, quærere tunc cœpit, quando accusabat terra, clamabat terra, clamabat cœlum, dolebant Angeli, quando jam tota sæculi fama loquebatur. » Sic etiam poterat dicere de incolis Sodomæ et Gomorrhæ : Quid hoc audio de te, o Sodoma, o Gomorrha ! Nam « Clamor Sodomorum

multiplié, et leur péché s'est trop aggravé devant moi. (*Gen. XVIII, 20.*) » C'est comme s'il disait : Leurs crimes crient vers moi, et les accusent. « Dieu, dit saint Ambroise (*sur Abraham. Liv. I, ch. 3.*), est forcé par le cri de nos péchés, à punir quelquefois ce qu'il pardonne souvent volontiers. »

Semblablement aussi, il pouvait dire, à propos de Pharaon : Qu'est-ce que j'entends dire de toi, ô Pharaon ? L'oppression que tu fais peser sur les enfants d'Israël que tu écrases, crie vers moi et t'accuse ; aussi je suis descendu pour les délivrer et te faire périr.

Enfin, à propos de chaque riche qui prive les ouvriers de leur paie, on peut dire : Qu'est-ce que j'entends dire de vous ? Voici que la paie des ouvriers, qui ont moissonné vos champs et que vous avez fraudée, crie vers moi, etc. (*Jac. v, 4.*)

Nous pouvons dire que même les créatures insensibles accusent et diffament quelquefois le pécheur. Aussi est-il écrit : « Les cieux révéleront son iniquité, et la terre s'élèvera contre lui. (*Job. II, 27.*) » Et, parlant de lui, Job dit encore : « Si la terre qui m'appartient crie contre moi, et que ses sillons pleurent avec elle, (*XXXI, 38*) » comme ayant été injustement possédée ou violée, par quelque crime ; s'il en est ainsi, que Dieu se venge et me fasse périr.

C'est ainsi que des arbres privés de sentiment accusent en quelque façon les vieillards de Suzanne, quand ils les convainquent d'imposture. (*Dan. XIII.*)

C'est ainsi que la muraille accuse le roi Balthasar, quand une main divine inscrit un décret contre lui sur le mur. (*Daniel. v.*)

et Gomorrhæ multiplicans est, et peccatum eorum aggravatum est nimis. » Quasi dicat : Clamant ad me eorum flagitia, et eos diffamant. Deus excitatur flagitiorum nostrorum clamoribus, ut aliquando vindicet quod libenter ignoscit, ait sanctus Ambrosius, l. 4. de Abraham c. 5. Similiter quoque poterat dicere de Pharaone : Quid hoc audio de te, o Pharaon ! Oppressio qua filios Israel premis, et perimis, clamat ad me, et te diffamat, ideo descendi ut eruam eos, et te disperdam. Denique de quolibet divite mercedem operariorum defraudante dicere potest : Quid hoc audio de te ? Ecce merces operariorum, qui messuerunt

regiones vestras, quæ fraudata est a vobis, clamat ad me, etc. Possumus dicere, quod etiam creaturæ insensibiles quandoque accusent et diffament peccatorem. Unde dicitur : « Revelabunt cœli iniquitatem ejus, et terra consurget adversus eum. » Et iterum de se idem : « Si adversum me terra mea clamat, et cum ea sulci ejus deflent, » quasi scilicet injuste possessa, aut aliquo scelere violata. Si ita est, Deus vindicet, et me disperdat. Sic arbores insensibiles quadam ratione accusant senes Susannæ, dum per illas convinctur. Sic paries accusat Regem Baltasarem, dum manus divina inscribit decretum contra eum parieti.

C'est ainsi encore que la muraille accuse Saül, quand il y plante sa lance, croyant transpercer David. (1 Rois. XVIII.) La muraille demeure, comme un accusateur immortel contre Saül, selon le témoignage de saint Basile de Séleucie, quand il dit : « La muraille reçoit le coup, et indique le crime à tous : c'est ainsi que David échappa au danger et que la pierre reçut l'impression du coup porté par une main criminelle. Accusatrice d'un fait audacieux, elle garda dans sa nature, éprouvée par le coup, le symbole du meurtre que son enduit révèle à tous les yeux. (xv<sup>e</sup> Discours). »

C'est ainsi que le sang de Zacharie, immolé entre le vestibule du temple et de l'autel (*Luc. XI.*), trace sur les pierres les taches ineffaçables de son sang, pour y être un accusateur continu, selon la parole de Tertullien écrivant contre les Gnostiques.

Ici encore peut se rapporter la parole d'Habacuc : « La pierre criera contre toi du milieu de la muraille, le bois des maisons parlera. (II, 11.) » C'est-à-dire, les pierres et le bois, même ceux qui sont cachés dans les jointures, parce que tu les as volés ou que tu les as achetés de l'argent volé pour en élever tes murailles, t'accuseront d'injustice et porteront témoignage contre toi.

Voilà donc comment son injustice manifeste accusait et dénonçait cet économe auprès de son maître. Cette injustice ne pouvait être dissimulée par aucun moyen, mais le Seigneur ne veut pas le condamner sans l'avoir entendu. Il l'appelle donc et lui dit : « Qu'entends-je dire de toi ? (*Luc. XVI, 2.*) » Ce que je t'avais confié, j'entends dire que tu l'as dissipé avec infidélité. Les accusations sont entre mes mains ; mais, je n'ai pas voulu te condamner, avant de

Sic quoque paries accusat Saulem, dum in illo lanceam figit putans transfigere Davidem : stat paries accusator Saulis æternus, teste Basilio Seleuco, orat. 15, ubi ait : « Ictum paries excepit, omnibusque facinus iudicat ; ita David periculo exemptus est, et lapis funestæ manus monumentum teli sustinuit impressionem, atque audacis facti accusator in natura sensus expertæ cædis tulit symbola. » Sic sanguis Zachariæ inter altare et ædem trucidati perennes cruoris sui macula silicibus assignat, ut sit perpetuus accusator, ut dicit Tertullianus contra Gnosticos. Huc etiam referri potest illud : « Lapis de pariete clamabit, et lignum quod inter juncturas est, res-

pondebit. » Hoc est, lapides et ligna, etiam abdita in juncturis, quæ vel rapuisti, vel pecunia rapta coemisti ut muros tuos erigeres, iniustitiæ accusabunt te, et testimonium dabunt contra te.

Sic ergo et hunc villicum accusabat et diffamabat apud Dominum iniustitia manifesta. Hæc autem licet nulla tergiversatione posset celari, tamen inauditum Dominus non vult condemnare, sed vocat eum, et dicit ei : « Quid hoc audio de te ? » Quæ tuæ fidei commisi audio te infideliter dissipasse ? Accusationes sunt penes me ; ac nec te volui condemnare, sed vocare, ut si habeas quippiam quo possis te iustificare, in medium producas me



t'appeler et de te demander de produire à mon audience tes moyens de justification, si tu en as. En agissant ainsi, le maître ne s'emporte pas tout d'abord contre son économe, l'appelant voleur ; il ne vocifère pas lui avec colère comme contre un larron ; mais, il se conduit en juge avec un calme tranquille, selon qu'il est écrit : « Et vous, le dominateur de la puissance, vous êtes tranquille dans vos jugements. (*Sagesse. XII, 18.*) » C'est parce que, comme l'observe saint Grégoire, (*Liv. VIII, épître LI à Léonce*) « la colère, quand il s'agit de venger un mal, doit suivre et non précéder la raison de l'âme : il faut qu'elle vienne à la suite du Juge, comme une servante de la justice et non point qu'elle aille en avant comme une maîtresse impudente. »

En appelant et en interrogeant l'économe, le Seigneur apprend aux justes qu'ils ne doivent pas être précipités en rendant leurs sentences. C'est d'ailleurs ce qu'il a enseigné, dès le commencement du monde, en n'infligeant aucun châtement ni aucune vengeance avant d'avoir interrogé. C'est ainsi qu'il appelle Adam et l'interroge, avant de le condamner et de le punir. (*Genèse. III.*) Semblablement, il interroge Cain et le convainc, avant de porter contre lui la sentence vengeresse. (*Genèse. IV.*) Il ne commence pas par confondre les bâtisseurs de Babel, mais il descend tout d'abord pour voir la cité. (*Genèse. XI.*) Enfin, avant d'envoyer le feu vengeur sur Sodome, il dit : « Je descendrai et je verrai s'ils ont accompli par leurs œuvres la clameur venue jusqu'à moi. (*Gen. XVIII, 21.*) » Le Seigneur n'avait aucune hésitation au sujet du crime de tous ceux-là, mais il voulut examiner, lui qui n'a besoin d'aucune preuve, pour empêcher les autres de juger avec précipitation, parce

audiente. Sic igitur non mox sæviens furem vocat hunc villicum suum, aut quasi in prædonem vociferatur iracunde ; sed judicem agit cum tranquillitate, secundum quod scriptum est : « Tu autem Dominator virtutis, cum tranquillitate judicas. » « Quia, ut ait sanctus Gregorius, lib. 8, ep. 51 ad Leontium : « Ira in vindicta malorum sequi debet rationem animi, non præire : ut quasi ancilla justitiæ post tergum judicis veniat, et non ut domina lasciva ante faciem prorumpat. » In hoc quoque quod villicum vocat et examinat, Dominus instruit Judices, ut in sententia ferenda non sint præcipites. Quod ipsum jam ab initio

sæculi docuit, ante interrogationem pœnam non irrogans aut ultionem. Sic vocat Adam et interrogat, antequam condemnet et puniat. Similiter interrogat Cain et convincit, antequam sententiam vindicem in eum ferat. Ædificatores quoque Babel non mox confundit, sed prius descendit ut videret turrim et civitatem. Denique antequam ultricem ignem in Sodomam emittat, dicit : « Descendam, et videbo utrum clamorem qui venit ad me opere compleverint. » Non erat ambiguus Dominus de horum omnium scelere, sed voluit examinare is qui non eget probatione, ut alios compesceret a judicii præcipitatione ; quia

que, à cause de l'incertitude fréquente dans les choses humaines, ils doivent examiner mûrement.

Voilà pourquoi aussi les anciens nous représentaient la Justice assise sur un char de triomphe. Mais ce char n'était attelé ni de chevaux rapides, ni de cerfs agiles, ni de lions féroces. Il était traîné par deux femmes âgées et faibles, qui marchaient lentement. L'une d'elles s'appuyait pour marcher sur un bâton ; l'autre s'appuyait sur un glaive émoussé. Tout cela désignait évidemment la lenteur du cours de la justice, quand il s'agit de la condamnation de quelqu'un, surtout si la vie est en jeu.

C'est ce que remarque aussi saint Jean Chrysostôme chez les matelots du vaisseau de Jonas : « Ils ne se précipitèrent pas sur lui, pour le plonger dans les flots ; mais, au milieu du tumulte et dans les horreurs de la tempête, calmes comme s'ils eussent été à l'abri, ils érigèrent sur le vaisseau une sorte de tribunal, et permirent à Jonas de parler, de se défendre, et s'informèrent de la vérité avec autant de scrupule que s'ils eussent eu à rendre compte du jugement qu'ils allaient prononcer. A quoi vous occupez-vous ? D'où venez-vous ? Où allez-vous ? Quel est votre pays, votre peuple ? L'accusateur, c'était la mer dont les flots grondaient ; le sort avait prononcé et porté témoignage contre Jonas, et cependant, malgré les clameurs de la mer, malgré l'arrêt du sort, les matelots hésitaient encore, et, comme dans les tribunaux civils, la présence de l'accusateur, les dispositions des témoins, les indices, les preuves ne suffirent pas pour que les juges condamnent l'accusé, et qu'ils attendent ses propres aveux, ainsi ces hommes barbares et remplis d'ignorance n'observent pas moins l'ordre de la procédure, et cela quand leur vaisseau lutte contre les flots de la mer qui leur permet à peine de respirer, et qui s'abandonne à toute sa fureur.

proper incertitudinem rebus in humanis frequentem maturo uti debent examine.

Propterea etiam veteres depingebant nobis Justitiam quasi currui triumphali insidentem ; at hunc currum non equi præcipites, non cervi celeres, non leones feroces trahebant, sed duæ mulieres annosæ et imbelles lento gradu incedentes ; unaque earum baculo ad progrediendum innitebatur, altera innitebatur gladio retuso. His certe omnibus lentum justitiæ progressum designabant, quando agitur de cujuspiam

condemnatione, maxime si vita in discrimen vocatur. Hoc ipsum notat sanctus Chrysostomus in nautis circa Jonam : « Non illico eum præcipitare festinant, sed audi interrogantes : Unde tibi profectio ? quo festinas ? De qua plebe es productus ? Accusant eum maria fluctibus inquieta, » sors attestatur, « reus omnibus declaratur ; et hi dissimulata inquietudine procellarum servant judiciariam disciplinam. » Ita Chrysostomus, homilia in Jonam.

Postquam villicum interrogasset et increpasset herus suus, dicendo :

(Homélie sur la pénitence. 5<sup>e</sup> Homélie, chap. 3 du prophète Jonas <sup>1</sup>.)

2<sup>e</sup> POINT. — Le maître a commencé par interroger et réprimander l'économe, disant : « Qu'est-ce que j'entends dire de toi ? » Serai-ce donc vrai qu'après tant de faveurs que je t'ai accordées, après tant de confiance que j'ai mise en toi, je te trouverais, non point dispensateur, mais dissipateur ? Il ajoute deux paroles pleines de sévérité, pleines de terreur. La première est celle-ci : « Rends-moi compte de ton administration. (*Luc. xvi, 2.*) » La seconde : « Tu ne pourras plus, désormais, gouverner mon bien. (*Ibid.*) » O parole de terrible examen : « Rends-moi compte de ton administration ! » O parole d'après éloignement : « Tu ne pourras plus désormais gouverner mon bien ! » Entrons dans quelques détails plus particuliers.

Tout d'abord, nous ne devons pas être peu anxieux et touchés par ce compte rigoureux qu'il nous faut rendre à Dieu sur toute chose, comme étant ses économes, tant des biens du corps que de l'âme, tant des bienfaits reçus de lui que du mal commis contre lui.

C'est pour exciter cette crainte salutaire et pour reprendre l'incurie du grand nombre que Notre-Seigneur propose cette parabole. De là vient aussi que les élus même n'ont point passé cette vie sans trembler, à cause du compte rigoureux qu'il faudrait en rendre.

J'estime chose digne d'être considérée, que le saint homme Job rend un compte exact de son administration et cependant craint encore pour lui-même. « Je sais qu'il en est véritablement ainsi : Qui,

<sup>1</sup> Nous avons rétabli, dans la traduction, l'intégrité du beau texte de saint Jean Chrysostôme que Marchant n'a donné qu'en l'écourtant et en le résumant. (*Note du Traducteur.*)

« Quid hoc audio de te ? » Siccine verum est, post tot favores a me tibi præstitos, et post tantam fiduciam quam in te collocavi, te non dispensatorem sed dissipatorem reperiri ? Adjicit duo verba plena rigore, plena et tremore. Primum est : « Redde rationem villicationis tuæ. » Secundum est : « Jam non poteris amplius villicare. » O Verbum tremendæ discussionis, « redde rationem villicationis ! » O Verbum asperæ divulsionis, « Jam non poteris amplius villicare ! » Examinemus id particularius.

In primis non parum tangere et

angere nos debet ratio stricta quæ a nobis tanquam villicis de omnibus Deo est reddenda, tam de bonis corporis quam animæ, tam de beneficiis acceptis ab illo quam de malis commissis.

Ad hunc salubrem timorem excitandum et incuriam multorum increpandam hæc parabola a Domino est proposita. Unde etiam electi non sine timore vitam hanc exegerunt, ob rigorem rationis reddendæ.

Dignum existimo consideratione, quod sanctus Job rationem exactam reddidit villicationis suæ, et tamen adhuc sibi timet : « Vere, inquit, scio

parmi les mortels, est juste devant Dieu ? Si l'homme voulait disputer avec lui, entre mille accusations, répondrait-il à une seule ?.. Quand j'aurais en moi quelque justice, je ne répondrais pas, mais j'implorerais mon juge. (*Job. ix, 2, 3 et 15.*) »

Voyez cependant avec quelle exactitude il s'efforce de rendre compte de son corps, de son âme, des biens temporels.

1° Il rend compte de ses yeux et de ses pensées, montrant combien il les a tenus à l'abri de toute impureté : « J'ai fait un pacte avec mes yeux, pour ne pas même regarder une vierge. (*Job. xxxi, 4.*) »

2° Il rend compte de ses pieds et de ses marches, quand il ajoute : « Si j'ai marché dans l'iniquité, si mes pieds se sont hâtés pour la fraude ; qu'il me pèse dans sa balance, il reconnaît ma pureté (*Job. xxxi, 5 et 6.*) »

3° Il rend compte de son cœur : « Si mon cœur a suivi mes yeux, » ou, suivant la version des septante, « si mon cœur a obéi à mes yeux, » c'est-à-dire, si j'ai désiré au-dedans ce que j'ai vu de mes yeux au-dehors, et encore, si la vue d'une femme a séduit mon cœur, que ma femme soit livrée à la violence d'un autre. (*Job. xxxi, 7, 9 et 10.*) »

4° Il rend compte de ses mains : « Si quelque souillure s'est attachée à mes mains, que je sème et qu'un autre moissonne ; qu'il arrache ce que mes mains ont planté ! (*Job. xxxi, 7 et 8.*) » C'est-à-dire : Je n'ai pas désiré les biens d'autrui que j'ai vus de mes yeux, je n'ai pas non plus souillé mes mains en les volant ; dès lors, je n'ai nui à personne par mon cœur ou par mes mains. Plus bas encore rendant compte de ses mains, il ajoute : « Si j'ai levé le bras

quod ita sit, quod non justificetur homo compositus Deo. Si voluerit contendere cum eo, non poterit respondere unum pro mille. Si habuero quippiam justum, non respondebo, sed meum judicem deprecabor. »

Vide interim in particulari quam exacte conetur rationem reddere de corpore, de anima, de bonis temporalibus.

Reddit rationem de oculis et cogitationibus, quomodo ab impuritate eas refrænarit : « Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. »

2. Reddit de pedibus et viis suis rationem, dum addit : « Si ambulavi in vanitate et festinavi in dolo pes

meus : appendat me Deus in statera, et ferat simplicitatem meam. »

3. Reddit rationem de corde : « Si secutum est oculos meos cor meum, » sive, ut 70 legunt, « si oculo obsecutum est cor meum : » hoc est, si interius optavi quæ oculis meis exterioribus vidi. Item : « Si deceptum est cor meum super mulieres, scortum alterius sit uxor mea. »

Reddit rationem de manibus : « Si manibus meis adhæsit macula, seram, et alius comedat et eradicetur progenies mea, » q. d. Nec concupivi bona aliena quæ oculis vidi, nec manus meas rapiendo illa maculavi ; unde nec corde, nec manibus nocens alteri fui. » Et iterum

contre l'orphelin, lorsque j'avais un tribunal aux portes de la ville, que mon épaule tombe séparée de mon corps, et que mon bras se brise avec ses os! (*Job. xxxi, 21 et 22.*) » Il demande d'être puni dans le membre par lequel il a péché, s'il a levé la main ou le bras pour frapper ou pour menacer, surtout aux portes des villes, où il rendait lui-même la justice et où il pouvait se montrer au-dessus des autres.

5° Il rend compte de ses serviteurs et de ses servantes, montrant qu'il ne les a offensés ou opprimés en rien : « Si j'ai dédaigné la plainte de mon serviteur et de ma servante, lorsqu'ils entraient en jugement avec moi. (*Job. xxxi, 13.*) » Il dit qu'il a été tellement juste envers ses domestiques, que, s'ils ont à se plaindre de lui, il est prêt à se soumettre au jugement d'autrui, ou même à se conduire en juste juge et non en ennemi, en se condamnant lui-même.

6° Il rend compte des pauvres, montrant comment il s'est conduit envers lui en dispensateur fidèle et en économiste des biens du Seigneur : « Si j'ai repoussé la prière du pauvre, si j'ai fait languir les yeux de la veuve ; si j'ai mangé seul mon pain, si je ne l'ai pas partagé avec l'orphelin. (*Job. xxxi, 16 et 17.*) Si j'ai vu, sans le secourir, le pauvre mourant de froid, et l'indigent sans vêtements, et si ses membres ne m'ont pas béni, aussitôt réchauffés par la toison de mes brebis (*Job. xxxi, 19 et 20.*) » A tout cela il faut ajouter ceci : Que Dieu n'ait rien de commun avec moi, ni moi avec lui, que le Tout-Puissant des cieux n'ait rien en moi qui lui appartienne et que je ne puisse jamais entrer dans son héritage

infra reddens rationem manuum, adjicit : « Si levavi super pupillum manum meam, etiam cum viderem me in porta superiorem, humerus meus a junctura sua cadat, et brachium meum ossibus suis confringatur. » Optat ut plectatur in membro per quod peccavit, si vel ad percipiendum, vel ad minandum, manum vel brachium levavit, maxime in portis urbium ubi judicia ipse exercebat, et se aliis potentiorum ostentare poterat.

5. Reddit rationem de servis et ancillis suis, quod eos in nulla re offenderit, vel opprimerit : « Si contempsi judicium subire cum servo meo, vel ancilla, cum disceptarent adversum me. » Adeo se æquum fuisse dicit mancipiis suis, ut si illi haberent quod conquere-

rentur de ipso, paratus fuerit iudicio sese aliorum submittere, vel etiam ipsemet iudicem justum, et non adversarium agere sese condemnando.

6. Reddit rationem de egenis, et quomodo se erga illos gesserit, tanquam fidelis dispensator et villicus bonorum Domini : « Si negavi quod volebant pauperibus, et oculos viduæ expectare feci, si comedi buccellam solus, et pupillum non comedit ex ea. » Si despexi pereuntem, eo quod non habuerit indumentum, et absque operimento pauperem. Si non benedixerint mihi latera ejus, et de velleribus ovium mearum calefactus est. Supplendum in omnibus jam dictis : Non habeat Deus partem mecum, nec ego cum ipso ; non habeat hæreditatem in me om-

éternel. Voilà donc qu'il rend compte de son froment et de son pain, de ses brebis et de leurs toisons, montrant combien il les a miséricordieusement dépensés pour les pauvres, les veuves, les orphelins, pour les nourrir ou pour les vêtir.

7° Il rend compte de l'or, de l'argent et de toutes les choses précieuses, ainsi que de toutes ses richesses, montrant qu'il ne s'est jamais vainement complu en elles, ni enorgueilli à leur occasion, et qu'il n'a jamais mis en elles leur confiance : « Si j'ai mis ma force dans mes richesses, et si j'ai dit à l'or : Tu es mon espérance ; si j'ai placé ma joie dans mon opulence, dans les trésors que mes mains ont amassés. (*Job. xxxi, 24 et 25.*) » Il n'a donc jamais péché par excès de complaisance dans l'or, dans l'or affiné, qui est un or très-pur et très-précieux ; il ne s'est point enorgueilli pour ses autres richesses, économe véritablement fidèle et bon dispensateur selon la volonté de son maître principal.

8° Il rend compte des honneurs : « Si, à la vue du soleil dans sa splendeur, de la lune dans son éclat, mon cœur a ressenti une joie secrète ; si j'ai porté la main à ma bouche en signe d'adoration. (*Job. xxxi, 26 et 27.*) » Sans doute, dans le sens littéral, cela indique que Job rend compte de sa foi, à savoir qu'il n'a pas été entraîné à adorer le soleil ou la lune comme dieux et qu'il n'a jamais porté en leur honneur la main à sa bouche en signe d'adoration, car c'était la pratique des adorateurs d'idoles : ils commençaient par les toucher de la main, puis ils ramenaient la main à la bouche, et la baisaient. Mais, cela peut signifier aussi que, bien que sa gloire et son éclat aient brillé comme le soleil, et que la prospérité ait brillé à

nipotens de excelsis, nec ejus ego unquam hæreditatem æternam valeam adire. Ecce de frumento suo et pane reddit rationem, de ovibus et velleribus earum, quam pie hæc impenderit in egenos, viduas, pupillos, tam in cibum quam indumentum.

7. Reddit rationem de auro, pecuniis, et aliis rebus pretiosis, et de divitiis omnibus, quod nunquam vane lætatus sit super illis, nec elatus ; quodque in his fiduciam nunquam fixerit : « Si putavi aurum robur meum, et obrizo dixi fiducia mea. Si lætatus sum super multis divitiis. » Ergo nunquam peccavit ob nimiam concupiscentiam auri, sive obrizi, quod est aurum purissimum et pretiosissimum, nec propter alias opes superbivit, vere fidelis

villicus et bonus dispensator secundum voluntatem primarii domini sui.

8. Reddit rationem de honoribus : « Si vidi Solem cum fulgeret et Lunam incedentem clare. Et lætatum est in abscondito cor meum, et osculatus sum manum meam ore meo. » Licet enim hoc literaliter intelligatur, quasi rationem reddat Job fidei suæ, quod nunquam seductus fuerit, ut Solem vel Lunam tanquam Deos adoraret, et in signum adorationis illorum manum ad os admoveret, sicut solebant olim adorantes protensa manu idola tangere, deinde manum ad os reducere, osculando eam ; tamen etiam recte intelligitur significare, quod licet fulserit ei omnis gloria et honor tanquam Sol, et prosperitas ei illu-

ses yeux comme la lune en son plein, néanmoins, il ne s'est jamais complu vainement dans ces choses, il ne s'est point enorgueilli, n'a point donné sa main à baiser aux autres, se flattant trop ou voulant trop être flatté par autrui.

9° Il rend compte de l'intérieur de sa conscience envers le prochain et du frein qu'il a mis extérieurement à sa langue pour l'empêcher de maudire le prochain : « Si j'ai triomphé du malheur de mon ennemi, si j'ai tressailli d'allégresse en contemplant sa ruine ; mais je n'ai pas permis à mes lèvres de pécher en maudissant son âme. (*Job. xxxi, 29 et 30.*) »

10° Voilà comment il rend compte de sa charité. Il rend compte ensuite de son humilité, qui lui faisait confesser ses péchés, surtout devant son Dieu, et, quand il était nécessaire, devant son prochain : « Si, comme Adam, j'ai caché mon iniquité, renfermant mes péchés dans mon sein. (*Job. xxxi, 33.*) » Je n'ai pas voulu paraître ce que je n'étais pas, et, dès lors, quand j'ai péché, je ne me suis point appliqué à chercher des excuses, comme les hommes ont coutume de faire, ou comme Adam le fit, et je n'ai point travaillé à cacher ma faute sous le mensonge.

11° Enfin, Job énonce toutes ces choses avec une telle confiance dans son âme, qu'il ose terminer par cet épiphonème : « Qui me donnera un juge pour m'entendre ? Voici ma défense : Que le Tout-Puissance me réponde, que mon adversaire prononce une accusation contre moi. Je la porterai en triomphe sur mes épaules, j'en parerai ma tête comme d'une couronne. J'exposerai à mon juge toutes mes démarches, je m'approcherai de lui avec l'assurance d'un roi. (*Job. xxxi, 33-37.*) » C'est-à-dire : Je souhaite que Dieu juge

herit quasi luna plena, tamen se in hac re vane non fuisse corde exaltatum et lætatum, nec osculo manus suæ sibi aut aliis propterea fuisse nimium adblanditum.

9. Reddit rationem interioris suæ conscientie erga proximum, et exterioris linguæ refrænate a maledictione etiam erga inimicum : « Si gavisus sum ad ruinam ejus qui oderat me et exultavi quod invenisset eum malum. Non enim dedi ad peccandum guttur meum, ut expecterem maledicens animam ejus. »

Sic reddit rationem charitatis, ac postmodum reddit rationem humilitatis, per quam confitebatur peccata sua, maxime coram Deo suo, et quandoque, ubi opus erat, coram

proximo suo : « Si abscondi quasi homo peccatum meum, et celavi in sinu iniquitatem meam. » q. d. Nolui videri quod non eram ; ideo quando peccavi, non studui querere excusationes, sicut homines solent, aut sicut Adam fecit, nec mendacio celare conatus sum culpam meam.

Denique, tanta fiducia conscientie suæ hæc omnia enuntiat Job, ut pro epiphonemate audeat dicere : « Quis mihi tribuat auditorem, ut desiderium meum audiat Omnipotens, et librum scribat ipse qui judicat ; ut in humero meo portem illum, et circumdem illum quasi coronam mihi ? Per singulos gradus meos pronuntiabo illum, et quasi

ma cause, et même qu'il écrive contre moi l'acte d'accusation dans mon procès, je ne crains pas d'être confondu, au contraire, à chaque pas, je me glorifierai et je me présenterai à lui comme à un prince, pour être absous plutôt que pour être condamné.

Entends ces choses, Chrétien, et médite-les sérieusement, et sache bien qu'il te faudra rendre compte de tout cela, même de beaucoup plus, parce que, aujourd'hui, après la grâce du Christianisme, il t'a accordé des dons beaucoup plus nombreux qu'il n'en a accordé au temps où Job vivait.

Il faut donc rendre compte du corps et de tous ses membres, s'ils ont servi au péché, ou à la justice et à la sanctification, parce qu'un compte rigoureux sera exigé, même « de l'iniquité du dernier pas qui vous environnera. (*Ps. XLVII, 4.*) »

Il faut rendre compte de tout le temps de l'administration, de l'enfance, de l'adolescence, de la jeunesse, de la virilité, de la vieillesse et de l'âge de décrépitude, non-seulement d'une manière confuse et en général, mais encore d'une manière distincte et en détail, des années, des mois, des semaines, des jours, des heures, des moments. Voilà pourquoi Job, redoutant l'âge glissant, et encore presque aveugle, dit : « Vous me consumez d'amertume, vous punissez en moi les erreurs de ma jeunesse. Vous avez chargé mes pieds de chaînes, vous observez toutes mes voies, et vous considérez les traces de mes pas. (*Job. XIII, 26 et 27.*) »

Il faut rendre compte des dons de la nature et de tous les dons de la grâce, de la santé et de la force, de la science et du talent,

principi offeram illum. q. d. » Utinam sit Deus adjutor causæ meæ, immo scribat ipse librum processus mei; non vereor confundi, quin potius illo gloriabor per singulos passus; et offeram ipsi tanquam Principi, ut absolvar potius, quam condemner.

Audi hæc, Christiane, et attente considera, scitoque tibi de his omnibus redendam rationem; imo etiam de pluribus, quia post Christianismi gratiam tibi multo plura dona concessa sunt, quam fuerint olim ævo quo vixit Job.

Reddenda ergo ratio de corpore, et omnibus ejus membris, an servierint, illa peccato, an vero justitiæ in sanctificationem; quia exigitur stricta ratio etiam usque ad « iniquitatem calcanei, quæ circumdabit

te. » Reddenda ratio de anima, et omnibus ejus potentiis, intellectu voluntate, memoria.

Reddenda ratio de toto temporis villicationis, de pueritia, adolescentia, juventute, virilitate, senectæ et decrepita ætate; non solum confuse et generatim, sed etiam distincte et speciatim, de annis, mensibus, hebdomadis, diebus, horis, momentis. Quapropter dixit Job, veritus ætatem lubricam, peneque adhuc cæcutientem : « Scribis contra me amaritudines, et consumere me vis peccati adolescentiæ meæ. Posuisti in nervo pedem meum, et observasti omnes semitas meas; et vestigia pedum meorum, considerasti. » Reddenda ratio de bonis naturæ, et donis omnibus gratiæ, de sanitate et robore de scientia et ingenio, de sensibus



des sens corporels, des talents de l'esprit, pour voir si tout cela a été dépensé selon la volonté de celui qui l'a donné.

Il faut rendre compte du Baptême, de notre foi, de tant de sacrements reçus, de tant de confessions, de tant de communions, de tant de sermons et d'exhortations, de tant d'avertissements et d'inspirations par lesquelles Dieu a frappé à la porte de notre cœur, de tant de moyens en un mot négligés par nous dans la voie du salut.

Quoi encore? Il faut rendre compte du sang de Jésus-Christ répandu pour nous, de la mort et de la passion qu'il a subies pour nous, car, il se plaint lui-même : « J'ai travaillé en vain, j'ai consumé ma force sans aucun fruit; mais le Seigneur est mon Juge; mes œuvres sont en sa présence. (*Isaïe. XLIX, 4.*) » C'est comme s'il disait : C'est en vain que j'ai consumé toutes mes forces pour le salut des hommes; mais vous, ô Père, vous savez que je n'ai rien négligé, jugez entre moi et eux, et dites à qui la faute si un si petit nombre se sauve.

Il faut rendre compte aussi des dons de la fortune, des richesses et des biens, des honneurs et de la prospérité, montrant comment on les a gérés, comment on les a employés à la gloire de Dieu.

Enfin, il faut rendre compte, non-seulement des péchés propres, mais encore des péchés des autres, je veux dire de ceux qui sont confiés à votre sollicitude, que ce soient des enfants dans la famille, ou des domestiques et des serviteurs, ou des sujets à quelque titre que ce soit. Si en effet nous leur avons été une occasion de péché par notre négligence, par un excès d'indulgence ou encore par le

corporeis, de animi talentis, an impensa sint hæc omnia secundum voluntatem ejus qui ea nobis imperavit. Reddenda ratio baptismi fideique nostræ, item sacramentorum toties perceptorum, tot confessionum, tot communionum, tot concionum et exhortationum, tot monitionum et inspirationum quibus Deus pulsavit ad cor nostrum, tot denique adjumentorum in via salutis neglectorum. Quid ultra? Reddenda ratio crucis et sanguinis Christi pro nobis fusi, mortis et passionis pro nobis toleratæ. Conqueritur enim ipse : « In vacuum laboravi, sine causa et vane fortitudinem meam consumpsi; ergo judicium meum cum Domino, et opus meum cum Deo

meo. » Quasi dicat : Frustra omnes vires meas in salutem hominum consumpsi; sed tu, o Pater, nosti quod nihil intentatum reliquerim, judica inter me et ipsos, cujus culpa sit quod adeo pauci salventur. Reddenda quoque ratio de donis fortunæ, de divitiis et opibus, de honoribus et prosperitate, quomodo in illis quis se gesserit, quomodo ad Dei gloriam ipse usus fuerit. Denique, reddenda ratio non solum de peccatis propriis, sed etiam de alienis eorum scilicet qui nostræ sunt curæ commissi, sive sint filii familias, sive domestici et famuli, sive alia quapiam ratione subditi. Si enim negligentia nostra, aut nimia indulgentia, vel etiam malo exemplo

mauvais exemple, cela retombe sur notre tête, et on nous en demandera compte, parce que cela entre dans les responsabilités de notre administration. C'est ce que David demande avec tant d'instances : « Seigneur, purifiez-moi de mes fautes cachées ; et préservez votre serviteur des étrangers. (*Ps. XVIII, 13.*) »

Ainsi donc, si celui qui doit rendre compte au premier jour à son maître des biens temporels confiés à sa foi, lorsque l'ordre de son maître arrive, compte, recompte mille fois et discute en lui-même, examinant ses livres pour ne pas être surpris comme un dispensateur infidèle, ne pas être livré à la prison et aux fers, jusqu'à ce qu'il ait rendu son dernier as, nous devons, nous aussi, plus souvent songer sérieusement en nous-mêmes au compte qu'il nous faudra rendre de notre administration et de notre emploi au Maître et au Juge sévère. Il faut dire avec Job : « Que ferai-je, si Dieu se lève pour me juger ? Que répondrai-je, s'il m'interroge ? (*XXXI, 14.*) » Ils sont peu nombreux, ceux qui pourront dire ce que Job, en terminant, ajoute, dans l'entière confiance de sa conscience sans reproche : « Qui me donnera que le Tout-Puissant entende mon désir, qu'il me juge et se porte accusateur contre moi. Je porterai cette accusation comme une couronne dont je parerai ma tête. (*Job. XXXI, 35 et 36.*) » Heureux celui qui pourra parler ainsi à la fin de sa vie, qui est le terme de son administration.

3<sup>e</sup> POINT. — Mais, pour le grand nombre, cette parole est dure : « Rends-moi compte de ton administration, car tu ne pourras plus désormais gouverner mon bien. (*Luc. XVI, 2.*) » Or, qu'est-ce à dire : « Tu ne pourras plus désormais gouverner mon bien ? » Le gouvernement dure cependant jusqu'au soir de notre vie : à la mort, tout

eis occasionem peccandi exhibuerim, id in caput nostrum revertitur, illiusque ratio a nobis exigetur, quia spectat ad rationem villicationis nostræ. Hoc est quod adeo sollicitè deprecatur David : « Ab oculis meis munda me, Domine, et ab alienis parce servo tuo. »

Itaque, si is qui Domino suo de rebus temporalibus fidei suæ concreditur propediem redditurus est rationem, vigente imperio sui Domini, multoties computat, reputat, disputatque secum, inspectans libellos suos, ne infidelis dispensator inveniatur, et ergastulo aut compedibus tradatur, novissimum quadrantem redditurus ; sic etiam serio nobiscum recogitandum est frequentius, quam rationem villicationis et dis-

pensationis Domino et Judici severo reddere valeamus. Dicendum cum Job : « Quid faciam, cum surrexerit ad judicandum Deus, et cum quæsierit, quid respondebo eis ? » Pauci sunt qui dicere possint quod tandem concludens adjicit ipse ex plenissima integræ conscientiæ fiducia : « Quis mihi tribuat ut desiderium meum audiat Omnipotens, et librum scribat ipse qui judicat, et circumdem illum quasi coronam mihi ? » Felix qui id in fine vitæ dicere potuerit, sive in termino villicationis suæ.

Sed plerisque durum est verbum : « Jam non poteris amplius villicare. Redde rationem villicationis tuæ. » Quid est autem : « Jam non poteris amplius villicare ? » Certe usque ad

gouvernement nous est ôté, en sorte que nous ne pouvons plus opérer ni bien ni mal. Quand cette heure est proche, l'âme n'entend pas sans angoisse dire : « Tu ne pourras plus désormais gouverner mon bien. » Alors, le temps de la pénitence n'est plus prorogé, mais il faut rendre compte de son administration, car le Seigneur le veut et il nous presse. Il a établi les termes qui ne peuvent être dépassés, il exclut tout retard et tout délai, quand il nous demande notre compte. « Ceux qui ont soigneusement prévu le temps de finir leur administration et de rendre leurs comptes, se dépouillent facilement de la jouissance et de l'amour de tous les biens terrestres, ils ont eu plus de souci de s'acquérir des amis dans l'avenir que de veiller à acquérir des richesses dans le présent, » dit le Vénéralé Bède.

Notre administration est donc courte et la durée en est incertaine. Il faudra la finir, peut-être au moment que nous y penserons le moins. Il faut donc la gérer avec fidélité et diligence, de peur que nous ne soyons prévenus comme des paresseux et des insouciants, de peur que nous ne soyons trouvés négligents et infidèles. Oh! s'ils pouvaient encore recommencer leur administration, ceux qui, une fois écartés de cette administration, ont été jetés dans les tourments de la prison infernale. Quels travaux ne voudraient-ils pas avoir entrepris! Quelle diligence ne voudraient-ils pas avoir employées! Quels soins et quelle circonspection ne voudraient-ils pas avoir mis à administrer fidèlement! « Qui me donnera de revoir ces années, ces premiers jours où le Seigneur me couvrait de ses ailes, lorsque son flambeau brillait sur ma tête, et que sa lumière

vesperam vitæ nostræ perdurat villicatio : in morte autem omnis villicatio a nobis aufertur, ita ut exinde nec bene quis nec male valeat operari. Instante autem illa hora, non sine angustiis audit anima : « Jam non poteris amplius villicare. » Tunc ultra pœnitentiæ spatium non prorogatur, sed reddenda est ratio villicationis exercitæ, sic Domino jubente et urgente. Ipse constituit terminos qui præteriri non poterunt, ipse moram omnem excludit et dilationem, dum expetit a nobis rationem : « Qui sedulo finiendæ villicationis ac rationis reddendæ tempus præviderint, facile terrenorum omnium delectatione, et dilectione nudati, plus sibi de amicis conquirendis in futuro, quam divitiis in præsentem colligendis prospicere

curabunt, » inquit Venerabilis Beda.

Brevis ergo est villicatio nostra, et incertum est tempus ejus, cum minus cogitaverimus forte finienda est. Fideliter ergo, et gnæviter adimplenda est, ne præveniamur desides et incogitantes, ne deprehendamus incurii et infidi.

O si possent adhuc villicare hi qui ad cruciatum infernalis ergastuli mandati sunt a villicatione amoti! Quos non labores vellent suscipere? Quam non diligentiam impendere? Quam non curam, et circumspectionem adhibere pro fideli administratione? Quis mihi tribuat ut sim secundum menses pristinos, secundum dies quibus Deus custodiebat me? Quando lucebat lucerna ejus super caput meum, et ad lumen ejus ambula-

me guidait dans les ténèbres?... Quand je baignais mes pieds dans des ruisseaux de lait, et que la pierre répandait pour moi des flots d'huile. (*Job. xxix, 2, 3 et 6.*) » Voilà les paroles dont peuvent se servir surtout en enfer les administrateurs infidèles des dons de Dieu, qui voudraient rappeler le temps de la grâce et de la lumière divine, le temps de la pénitence et de la miséricorde, le temps de l'onction ou de l'huile très-sainte employée dans les sacrements de l'Eglise, laquelle coule de la pierre mystique, qui est le Christ, pour l'onction des âmes, pour l'onction des pieds, c'est-à-dire de nos affections. Cette huile en effet a vainement coulé pour eux, et voilà pourquoi ils gémissent éternellement et regrettent amèrement que le temps de l'administration soit passé pour eux.

Heureux celui qui, lorsqu'il en est temps encore, songe à son administration. Heureux celui qui, cherchant anxieusement en lui-même le moyen du salut, dit : « Que ferai-je, puisque mon maître m'ôte l'administration de son bien? (*Luc. xvi, 3.*) » Comment lui en rendrai-je compte? Heureux celui qui songe à la fin et à la mort, pour commencer à vivre plus saintement, à accumuler les mérites, usant des dons de la grâce que le Maître suprême lui a confiés, de manière à pouvoir en rendre compte. Heureux celui qui considère avec prévoyance qu'après cette vie il ne pourra plus cultiver la terre, et qu'il sera alors inutile et honteux de mendier, comme cet économe l'a reconnu ici : « Je ne puis cultiver la terre et j'ai honte de mendier. (*Luc. xvi, 3.*) »

Les pauvres ont deux manières de subvenir à leurs besoins : le travail ou la mendicité. Mais, le temps du travail ne leur sera plus donné alors, car il est écrit : « Tout ce que ta main peut faire,

bam in tenebris. Quando lavabam pedes meos butyro, et petra fundebat mihi rivos olei. » His verbis maxime possent uti in inferno, infideles donorum Dei administratores, qui revocare propterea tempus gratiæ, et lucis divinæ, tempus penitentiæ et misericordiæ, tempus unctionis sive olei sacrosancti in Sacramentis Ecclesiæ contenti, quod de Christo tanquam petra mystica fuit in unctionem animarum, in unctionem pedum, sive affectuum nostrorum. Illud enim inaniter eis præterfluxit; ideo æternum gemunt, et villicationem suam deplorant præterlapsam.

Felix qui, dum adhuc tempus est, cogitat de villicatione sua. Felix qui consilium salutis intra se sollicitè

inquirens, dicit : « Quid faciam quando Dominus aufert a me villicationem? Quomodo illius reddam rationem? » Felix qui de fine cogitat et de morte, ut feliciter incipiat vivere, et merita accumulare, utendo donis gratiæ sibi a supremo Domino commissis, ut de illis possit rationem reddere.

Felix qui provide considerat, quod post hanc vitam non valebit ultra fodere, et quod mendicare erit inutile et confusibile, sicut villicus hic agnoscit : « Fodere non valeo, mendicare erubescio. » Inopes duobus modis suæ solent consulere necessitati, operando aut mendicando. At tempus operandi ultra non dabitur tunc. Nam dicitur : « Quodcumque facere

fais-le promptement; (*Eccli.* ix, 10.) » parce que, à l'enfer où tu cours, il n'y a ni travail, ni raison, ni sagesse. Voilà pourquoi, « l'ange, qui se tenait debout sur la mer et sur la terre, leva la main vers le ciel, et il jura par Celui qui vit dans les siècles des siècles... qu'il n'y aurait plus de temps. (*Apocal.* x, 5 et 6.) » Le temps, que chacun peut employer à son salut, n'est plus donné, à partir de la mort de chacun, il n'y aura plus alors non plus de temps pour la miséricorde divine, il n'y aura plus de temps pour se préparer des ressources. Alors sera arrivé le temps de la disette éternelle, pour ceux qui, dans le temps qui a précédé, n'auront pas fait leurs provisions. « La moisson est passée, l'été est fini, (*Jéré-mie.* viii, 20.) » durant lequel il fallait se préparer des aliments. C'est donc vainement que « les insensés gémissent au-dedans d'eux-mêmes, » c'est en vain « qu'ils se repentent. (*Sagesse.* v, 3 et 4.) » Les gémissements ni les larmes ne leur servent de rien. Mendier alors ne servira non plus de rien, car on ne donnera rien aux mendians. Alors, il ne servira de rien de mendier les prières des Saints ou le patronage des Anges, ni même les mérites du Christ lui-même. Celui qui n'aura aucun mérite propre ne participera point au mérite d'autrui. Voilà pourquoi mendier sera un acte qui nous couvrira de confusion.

Ainsi les vierges folles mendient de l'huile, au moment même des noces. « Donnez-nous de votre huile, (*Matth.* xxv, 8.) » disent-elles aux vierges sages. Mais, on les renvoie avec affront à ceux qui achètent et vendent. « Allez plutôt à ceux qui en vendent et achetez-en pour vous. (*ibid.* ix, 5.) » Mais, elles sont encore bien plus humiliées et tournées en dérision, quand elles se voient obli-

potest manus tua, instanter operare; » quia nec opus, nec ratio, nec sapientia est apud inferos, quo tu properas. Ideo Angelus, habens pedem unum super mare, alterum super terram, « Levavit manum suam ad cælum et juravit per viventem in sæcula sæculorum, quia tempus non erit amplius. » Tempus scilicet, quod quis suæ possit saluti impendere, ultra non datur a morte uniuscujusque; nec ultra erit tempus divinæ misericordiæ; nec ultra tempus parandæ alimonix. Sed erit tempus inediæ perpetuæ pro his qui non paraverunt præcedenti tempore : « Transiit messis, finita est æstas, » in qua oportuit sibi victum parare. Frustra ergo « Gemunt intra se, et frustra pœnitentiam agunt insensati. » Nec

gemitus prosunt, nec lacrymæ. Neque etiam mendicare tunc quidquam proderit, quia mendicantibus nihil erogabitur.

Tunc preces Sanctorum aut patrocinium Angelorum emendicare non proderit, immo nec merita ipsius Christi. Qui non habuerit meritum proprium, non participabit alienum. Propterea mendicare erit confusibile.

Sic Virgines illæ fatuæ emendicant oleum ingruente jam tempore nuptiarum : « Date nobis de oleo vestro, » inquit ipsæ Virginibus prudentibus, sed remittitur cum confusione ad ementes et vendentes : « Ite potius ad vendentes, et emite vobis. » Sed majori adhuc affectæ sunt pudore et derisione, dum re-

gées de retourner sans huile et que néanmoins elles désirent entrer.

Ainsi encore, le mauvais riche mendie une goutte d'eau, car, bien qu'il la sollicite durant toute l'éternité, il ne pourra l'obtenir. En effet, l'Ange a juré par Celui qui vit dans les siècles des siècles qu'il n'y aura plus de temps, ni d'opérer, ni de mendier, ni de recueillir des mérites propres, ni de les communiquer aux autres. « C'est pour elle, dit le Psalmiste, que tout homme saint vous priera dans le temps favorable, (Ps. XXXI, 7.) » pour cette goutte d'eau, goutte de miséricorde, goutte de grâce divine; c'est pour cette rémission des péchés que tout homme doit prier, mais, dit-il lui-même, il doit prier dans le temps favorable.

C'est maintenant le temps favorable pour prier et pour obtenir, maintenant qu'un verre d'eau froide même ne restera pas sans récompense, maintenant que des miettes tombant de table peuvent acheter le royaume du ciel, maintenant qu'une larme tombée du cœur peut laver les souillures d'une vie tout entière. Mais, une fois ce temps favorable passé, quand même on se changerait en fontaine de larmes, quand même le damné verserait autant de larmes que l'Océan a de gouttes d'eau, il ne pourrait effacer même la tache d'un seul péché véniel. Il a beau crier et mendier avec des gémissements inénarrables durant toute l'éternité, il ne peut obtenir ni une goutte d'eau, ni une miette de pain de la grâce. Le riche infortuné a demandé, déjà depuis plusieurs milliers d'années, une goutte d'eau à Lazare ou à Abraham son père, et il n'a rien obtenu. O vous donc qui êtes sages, faites vos provisions en temps fava-

verti coguntur oleo vacuæ, et nihilominus optant intrare.

Sic et dives Epulo frustra emendicat guttam aquæ, quia illam licet tota exposcat æternitate, non poterit impetrare. Juravit enim Angelus per viventem in sæcula sæculorum, quia tempus non erit amplius, nec operandi, nec emendicandi, nec merita propria colligendi, nec alienis communicandi.

« Pro hac orabit omnis sanctus in tempore opportuno, » ait Psalmista. Pro hac scilicet gutta aquæ, gutta misericordiæ, gutta gratiæ divinæ; pro hac peccatorum remissione, omnis homo debet orare, sed tempore (inquit ipse) opportuno.

Nunc opportunum est tempus orandi et impetrandi, quando nec calix

aquæ frigidæ sua caret mercede, quando micæ cadentes e mensa possunt mercari regnum cœlestē, quando lacryma profusa ex corde totius vitæ potest sordes eluere. At hæc opportunitate transacta, licet quis se totum in lacrymarum fontem verteret, licet tot lacrymas fundat damnatus quot Oceanus peccandas, non potest vel unius peccati venialis maculam eluere. Licet exclamet, et emendicet cum gemitibus inenarrabilibus tota æternitatis duratione, non potest vel guttam aquæ, vel micam panis gratiæ impetrare. Infelix Epulo jam tot annorum millibus efflagitavit guttam a Lazaro, vel ab Abraham Patre suo, nec quidquam accepit. Quidcumque ergo sapis, opportuno tempore tibi provi-

ble et pourvoyez à votre salut ; demandez en temps opportun le pardon de vos péchés et la participation à la grâce divine.

Ainsi comme ce malheureux Chrysaïrius, dont parle saint Grégoire, après avoir passé sa vie dans la débauche, fut appelé à rendre compte de son administration. Le Seigneur le pressait et le démon l'accusait. Mais lui criait vainement sur le point de mourir : « Trêve jusqu'à demain matin ! Trêve jusqu'à demain matin ! » L'administration lui fut ôtée, parce qu'il en avait abusé et n'avait point rempli les intentions de son Seigneur. Les démons l'emportèrent, comme des bourreaux chargés de le torturer dans les flammes éternelles. Là, il criera vainement pendant toute l'éternité : « Trêve jusqu'à demain matin ! » parce que l'ange a juré par celui qui vit dans les siècles des siècles que le temps a cessé d'être pour toujours. « Celui qui redoute ces choses les évite, dit saint Bernard, celui qui les compte pour peu y tombe. (*Serm. de la conversion. Aux clercs.*) » « Priez donc pour que votre fuite n'arrive point en hiver, ni au jour du sabbat. (*Matth. xxiv, 20.*) » C'est-à-dire, alors qu'il n'est pas possible de marcher. Fuyez quand il est permis de fuir.

EXEMPLE. — Terminons par l'exemple rapporté par Hector Boëce, dans son *histoire d'Ecosse*. (*Liv. xviii.*) Il y raconte qu'un homme puissant, nommé Jean Cameron, avait poussé le Prince et les gouverneurs du royaume à faire périr quelques innocents, et les avait engagés à commettre diverses exactions injustes envers les nobles et les plébéiens, avait injurié la divinité de diverses manières et il finit par une fin horrible.

La nuit de Noël, tandis qu'il reposait dans son château, une voix

de, salutique tuæ prospice ; veniam peccatorum participationemque divinæ gratiæ in tempore opportuno deprecere.

Sic et Chrysaïrius infelix, de quo sanctus Gregorius, cum vitæ suæ tempus vitii penitus addixisset, exactus tandem rationem villicationis suæ, urgente Domino et accusante eum diabolo, frustra in fine clamabat : « Inducias vel usque mane. Inducias vel usque mane. » Ablata enim ab eo villicatione, qua abusus fuerat non impleta Domini sui voluntate, rapuerunt eum dæmones, tanquam tortores, ad flammam perennes, ubi frustra in æternum clamabit : « Inducias vel usque mane ; » quia juravit Angelus per viventem in sæcula sæculorum, quod tempus non erit amplius. « Hæc qui pavet, ca-

vet ; qui negligit, incidit, » inquit sanctus Bernardus, sermone de conversione ad Clericos. « Orate ergo ne fiat fuga vestra sabbato vel hyeme, » quando non licet ambulare. Fugite, dum licet effugere.

Concludamus exemplo quod refert Hector Boetius, in historia Scotorum, lib. 48. Ibi enarrat quemdam Joannem Cameron, virum potentem, cum Principem ac regni gubernatores ad innocentium quorundam necem impulisset, variasque exactiones injustas, in nobiles ac plebeios suasisset, divinoque numini multimodis injurisset, tandem horribilem finem sortitum fuisse.

Nocte enim Nativitatis Domini, cum in arce sua quiesceret, vox horrissona e cælo intonuit : « Came-

terrible retentit du haut du ciel : « Cameron, Cameron, viens au tribunal de Dieu et rends compte de ton administration. » Eveillé en sursaut, il s'épouvante, il demeure dans une stupeur prolongée, d'où il sort, en se disant qu'il s'est trompé. Il appelle ses domestiques et demande de la lumière. Quand ils arrivèrent avec la lumière demandée il reprit courage, et leur commanda bientôt de se retirer. Puis, il prit en main un livre, pour se distraire pendant la nuit. Mais, peu après, la même voix se fait entendre : « Cameron, Cameron, viens au tribunal de Dieu et rends compte de ton administration. » Les domestiques épouvantés l'entendirent et se turent d'horreur, attendant un malheur. Après un autre intervalle, la même voix, beaucoup plus terrible qu'avant, retentit : « Cameron, Cameron, viens au tribunal de Dieu, et rends compte de ton administration. » Puis, la vengeance divine tombe sur lui, sa langue sort démesurément grossie et il rend son âme scélérate devant le tribunal de Dieu, pour rendre un compte rigoureux de son infidèle administration et de son gouvernement. O vraiment parole effrayante et terrible pour tous les pécheurs : « Rends compte de ton administration, car tu ne pourras plus désormais gouverner mon bien ! »

PÉRORAISON. — Seigneur, éclairez les yeux de notre âme avec la lumière de votre grâce, afin que nous nous reconnaissons toujours comme vos économes et les dispensateurs de vos biens, tant spirituels que temporels, dont il nous faut rendre compte. Donnez-nous une crainte salutaire, afin que nous veillions sur nous et que nous prenions nos précautions pour ne pas être diffamés et accusés au-

ron, Cameron, veni ad Dei tribunal, et redde rationem villicationis tuæ. » Ipse experrectus et exterritus hæret, et horret, attamen existimans non fuisse veram vocem, evocat famulos suos lumenque deponit. His cum lumine adventantibus animum recipit ; moxque jubet eos recedere, et librum in manibus sumit, ut noctis tædium fallat. At paulo post, iterum eadem vox inauditur : « Cameron, Cameron, veni ad tribunal Dei, et redde rationem villicationis tuæ. » Audiunt eam et domestici trementes, et præ metu silentes, malumque aliquod expectantes. Spatio rursus aliquo interjecto, vox eadem terribilior longe quam antea insonat : « Cameron, Cumeroa, veni ad tribunal Dei, et redde rationem villi-

cationis tuæ. » Sic divina in eum ultione ruente, mox ipse exerta in immensum lingua animam sceleratam ad divinum tribunal emisit, reddituram exactam rationem infidelis dispensationis et villicationis suæ. O vere vox tremenda et terribilis peccatoribus omnibus : « Redde rationem villicationis tuæ, jam enim amplius non poteris villicare ! »

Illumina, Domine, oculos mentis nostræ luce gratiæ tuæ, ut nos semper agnoscamus villicos tuos, et dispensatores honorum tuorum, tam spiritualium, quam temporalium, de quibus ratio nobis est reddenda. Infunde salubrem timorem, ut nobis prospiciamus, et præcaveamus, ne diffamemur et accuse-



près de vous d'avoir été dissipateurs, au lieu d'être des dispensateurs fidèles. Faites que nous ayons toujours devant les yeux la fin de notre vie et le terme de notre administration. Rappelez souvent à l'oreille de notre cœur cette voix effrayante de notre interrogatoire : « Rends compte de ton administration, car tu ne pourras plus désormais gouverner mon bien. » Et, puisqu'il faut nécessairement l'entendre sur le soir et au terme de la vie, faites que nous puissions rendre compte avec confiance du temps qui nous a été accordé, compte des dons de notre corps et de notre âme, compte de notre baptême et de notre vocation et de la grâce correspondante, compte de notre conscience, et des soins donnés au prochain confié à notre sollicitude, et qu'ainsi nous puissions entendre de votre bouche cette parole très-douce : « Courage, bon et fidèle serviteur, tu as été fidèle en peu de choses : entre dans la joie de ton Seigneur. (Matth. xxv, 23.) »

---

## MEME DIMANCHE

*Facite vobis amicos de Mammonâ  
iniquitatis, etc.*

Faites-vous des amis avec les  
richesses d'iniquité, etc.

(Evangile selon saint Luc. Ch. xvi, v. 9.)

1<sup>er</sup> POINT. — Le but de cette Parabole de Notre-Seigneur n'a pas été seulement d'avertir qu'il faudrait rendre les comptes, mais en-

mur apud te, quod dissipatores simus, et non fidi dispensatores. Fac ut præ oculis semper habeamus finem vitæ et villicationis nostræ. Repræsentâ crebro auribus cordis nostri illam discussionis tuæ tremendam vocem : « Redde rationem villicationis, jam non poteris amplius villicare. » Cumque illam tandem in vespere et termino vitæ audire necessum erit, da ut cum fiducia reddere valeamus rationem temporis nobis concessi, rationem donorum corporis et animi, rationem baptismatis et fidei, rationem vocationis nostræ et gratiæ illi correspondentis, rationem conscientiæ

nostræ, et curæ proximos nobis commisso impensæ ; sicque possimus audire vocem illam tuam suavissimam : « Euge, serve bone et fidelis, quia in pauca fuisti fidelis, intra in gaudium Domini tui. »

---

## EADEM DOMINICA.

*Facite vobis amicos de  
Mammonâ iniquita-  
tis, etc. (Luc. xvi.)*

Scopus hujus parabolæ a Domino prolatae non solum fuit præmonitio rationis reddendæ, sed etiam exhor-

core d'exhorter à faire l'aumône aux pauvres qui peuvent nous aider à être reçus dans les tabernacles éternels.

Puis donc que nous avons disserté dans le discours précédent sur le compte à rendre, nous allons parler ici de l'aumône à faire, de l'efficacité de son secours à la mort comme pendant la vie.

Nous traitons complètement le sujet en trois questions confirmées dans les paroles de Notre-Seigneur.

I. — La première question est de savoir pourquoi Notre-Seigneur appelle les richesses « le *Mammon* d'iniquité ? »

Et d'abord, il faut savoir, selon le commentaire de saint Jérôme, (*Lettre cli à Algasia.*) que *Mammon* est un mot syriaque, signifiant richesses. Saint Augustin (*Sermon sur la Montagne.* liv. II, ch. 22.) dit aussi que *Mammon* en langue punique signifie gain. Le juif Elias ajoute qu'en Chaldaïque *Mammon* ou *Mammona* a deux sens, savoir : lucre et gain, biens et richesses.

Voilà aussi pourquoi les anciens appelaient *Mammon* le dieu des richesses. « Vous ne pouvez servir Dieu et *Mammon*. (*Matth.* vi, 24.) »

S'il est dit ici : « Un *mammon* d'iniquité, » cela signifie, un *mammon* injuste, des richesses injustes, tout comme « fils d'iniquité » signifie fils inique, « économe d'iniquité » signifie économe inique, « fils de perdition » signifie fils perdu ou fils perdu de mœurs, « homme de force » signifie homme fort. C'était là une manière de parler, usitée chez les Hébreux.

Mais, puisque les richesses peuvent être bonnes et justes, et puisqu'elles peuvent être dépensées saintement, pourquoi le Seigneur

tatio ad eleemosynam erogandam in pauperes, qui nobis possunt opitulari, ut in æterna tabernacula recipiamur. Cum ergo de ratione reddenda priori lectione disseruimus, de eleemosyna largienda, ejusque efficaci auxilio, cum in vita, tum in morte, hic disseremus, rem autem tribus quæstionibus in verbis Domini involutis absolvemus.

Prima quæstio est, cur Dominus divitias vocat « *Mammona* iniquitatis, dicens : Facite vobis amicos de *Mammona* iniquitatis ? » Ac in primis sciendum (interprete sancto Hieronymo, ep. 451 ad Algasiam) *Mammona* verbum esse Syriacum, idem significans quod divitiæ. Sic etiam sanctus Augustinus, l. 2. de sermone Domini in monte, cap. 22, dicit *Mammon* lingua Punica lucrum

significare. Addit Elias Hebræus, utramque significationem Chaldaice involvere nomen *Mammon*, vel *Mammona*, ut idem sit quod lucrum et quæstus, substantia et divitiæ.

Hinc etiam Deus divitiarum *Mammon* a Veteribus est nominatus : « Non potestis Deo servire et *Mammonæ*. » Quod autem hic dicitur : « *Mammonæ* iniquitatis, » idem est quod *Mammona* iniquum, sive divitiæ iniquæ ; sicut « filius iniquitatis, » filius iniquus ; « villicus iniquitatis, » villicus iniquus ; « filius perditionis, » filius perditus, sive perditæ vitæ ; « vir fortitudinis, » vir fortis : hic enim est mos loquendi Hebræis. Sed cum divitiæ possint esse bonæ et justæ, sancteque expendi valeant, cur divitiæ iniquitatis, quasi proprio quodam sibi no-

les appelle-t-il des richesses d'iniquité, comme si c'était là leur nom propre ?

Les saints Pères, féconds interprètes de la sainte Ecriture, donnent diverses raisons à ce nom. Nous en toucherons ici quelques-unes.

2° La première raison est donnée par saint Jérôme et saint Jean Chrysostôme : c'est que, le plus souvent, elles sont acquises et accumulées injustement, et ont une origine injuste. Ecoutez les paroles de saint Jérôme (*Lettre CL à Hédibia*) : « C'est avec un sens profond que le Christ a parlé « de richesse d'iniquité, d'iniquité ; » en effet, toutes les richesses proviennent de l'iniquité <sup>1</sup> : si l'un ne les perd, l'autre ne peut les acquérir. Aussi trouvè-je très-vrai ce langage communément usité : le riche est ou injuste, ou héritier d'un injuste. »

C'est ainsi encore que Ménandre a dit : « Aucun homme juste ne devient riche rapidement. »

Ecoutez encore les paroles de saint Jean Chrysostome, expliquant cette même raison : « Il faut, dit-il, que la racine et l'origine des richesses soient entachées d'injustice. Et comment ? Parce que Dieu, à l'origine, n'a point créé de riche ni de pauvre ; il n'a pas non plus amené l'un en présence d'une masse d'or, empêchant l'autre de le découvrir, mais il a livré à tous la même terre. Comment donc, lorsqu'elle est commune, l'un en possède-t-il tant et tant d'arpents, et

<sup>1</sup> Cette assertion, comme celle qui va suivre de saint Jean Chrysostôme, ne peut être acceptée dans son expression générale. D'ailleurs, au temps de doctrines communistes et socialistes où nous vivons, ces sortes d'amplifications oratoires ne pourraient sans danger être portées dans la chaire chrétienne, devant des auditoires qui en abuseraient très-facilement. (*Note du Traducteur.*)

mine, a Domino vocitatur? Varias hujus nominis rationes afferunt SS. Patres, Scripturæ sacræ fœcundi Interpretes. Paucas hic attingamus.

Rationem primam reddit sanctus Hieronymus, cum sancto Chrysostomo, quia ut plurimum inique acquiruntur et congregantur, et ab iniquitate descendunt. Audi verba sancti Hieronymi, ep. 150 ad Hedibiam : « Pulehre dixit Christi de iniquo Mammona : omnes enim divitiæ de iniquitate descendunt, et nisi alter perdiderit, alter non potest invenire. Unde et illa vulgata

sententia mihi videtur esse verissima : Dives aut iniquus aut iniqui hæredes. »

Sic dixit et Menander : « Nunquam vir æquus, dives evasit cito. » Audi et verba sancti Chrysostomi, hom. 12 in ep. 1 ad Tim., ubi hanc rationem sic explicat : « Necesse est, inquit, divitiarum initium ac radicem ex aliqua iniquitate manasse. Unde id constat ? Ex quod Deus ab initio non fecit alium quidem divitem, alium pauperem, sed eandem omnibus aperuit humum. Quo pacto igitur cum illa communis sit, tu illius per multa jugera possides,

l'autre pas une motte ? — C'est mon père, répondez-vous, qui me les a transmis. — Mais de qui les avait-il reçus ? — De ses ancêtres. — Il faut pourtant arriver à un premier terme, et ce premier terme n'a pas pu être exempt d'injustice. (*Commentaire sur la 1<sup>re</sup> Epître à Tim. Homélie XII, 4.*) » Ainsi donc, les richesses sont iniques, au moins parce qu'elles tirent leur origine du péché originel. Dans l'état d'innocence, tout eut été en commun.

2<sup>o</sup> Saint Ambroise et saint Jean Chrysostôme (*De la Pénitence. Hom. VII.*) donnent la seconde raison, à savoir, que les richesses sont appelées richesses d'iniquité à cause de leurs effets, parce qu'elles font naître l'iniquité chez leurs possesseurs. Elles excitent en effet à presque tous les péchés et les entretiennent presque tous. Si les richesses rendent leurs propriétaires injustes, pourquoi ne les appellerait-on pas avec raison richesses d'iniquité ? Il y a une communauté de nom et de chose entre les richesses et les vices. Les richesses ne sont donc pas seulement, comme l'indique la première raison, appelées « richesses d'iniquité, » parce qu'elles sont ramassées ou se composent ordinairement avec iniquité, par des usures, des vols, des achats et des ventes peu équitables, mais surtout parce qu'elles sont l'origine de toute iniquité.

Voulez-vous voir cela plus en détail ?

a) D'abord, elles fournissent matière à l'orgueil. — La pauvreté contient l'homme dans son devoir et dans l'humilité. Mais, le riche s'enorgueillit, s'exalte, s'enfle vite. « Le pauvre parle avec prière et le riche répond durement, (*Sagesse. XVIII, 23.*) » dit le Sage. Voilà pourquoi aussi l'Apôtre écrivait à son cher Timothée : « Or-

proximus nec unius glebæ possessione lætatur ? Pater (iniques) mihi ista reliquit. Ille autem a quo ea suscepit ? A majoribus scilicet, sed necesse est profecto per successionis lineam ascendendo invenire principium. Id autem injustitia vacare non potuit. » Hæc sanctus Chrysostomus. Itaque iniquæ sunt divitiæ, quia saltem a peccato originali originem ducunt ; in statu innocentia omnia fuissent communia.

Rationem secundam affert sanctus Ambrosius, et sanctus Chrysostomus, hom. 7 de pœnit. Scilicet divitias iniquitatis appellari ab effectu, quia solent germinare iniquitatem in suis possessoribus. Sunt enim incitantia et fomenta omnium pene peccatorum. Si iniquos faciunt

divitiæ suos possessores, cur non merito divitiæ iniquitatis appellantur ? Societas quædam et rei et nominis est divitiis et vitiis. Non ergo solum (ut prima dicit ratio) ideo iniquitatis divitiæ vocantur, quod ex iniquitate sint collectæ, vel colligi soleant, scilicet ex usuris, ex furtis, ex emptionibus et venditionibus parum æquis, sed maxime quod sint origo omnis iniquitatis. Vis id videre in particulari.

Imprimis superbiæ materiam sugere solent. Paupertas hominem in officio continet et humilitate ; dives autem mox extollitur, superbit, inflatur. « Cum obsecrationibus loquitur pauper, et dives effabitur rigide, » inquit Sapiens. Ideo etiam dicebat Apostolus suo Timotheo :

donnez aux riches de ne point être orgueilleux. (1 *Timothée*. xi, 17.)» Il ne dit pas : « Ordonnez aux pauvres. » Aussi, saint Augustin, interprétant ce passage, dit-il : « Tout fruit, tout grain, tout bois a son ver : et autre est le ver du fruit, autre celui du grain, autre celui du bois ; mais, le ver des richesses, c'est l'orgueil. »

b) En outre, elles sont la cause de l'avarice. — « Plus l'argent s'accumule, plus s'augmente l'amour des écus. » Comme le feu s'embrase d'autant plus qu'on y jette plus de bois, ainsi la soif des richesses s'accroît dans le cœur de plusieurs, d'autant plus fort que les richesses elles-mêmes s'accunulent. Aussi est-il écrit : « Heureux le riche qui n'a point couru après l'or, et qui n'a pas mis son espérance dans l'argent et dans les trésors ! Qui est-il ? et nous le louons, car il a fait des choses admirables durant sa vie ? (*Eccli.* xxxi, 8 et 9.) » Ce qui signifie : Il est extrêmement rare de rencontrer un pareil riche, qui ne coure pas après l'or, qui ne mette pas son cœur dans les richesses et ne travaille point continuellement à entasser sans cesse avec un insatiable appétit. C'est en effet, « le feu qui ne dit jamais : Assez, (*Prov.* xxxi, 17.) » que cet appétit aspirant aux choses de la terre. C'est la terre comptée par le Sage parmi les choses insatiables, une terre sablonneuse qui est toujours prête à recevoir l'eau, une terre qui a toujours soif. (*Prov.* xxx, 17.) C'est une sangsue qui dit toujours : « Apporte, apporte, (*Prov.* xxx. 15.) » et n'est jamais satisfaite.

c) Ensuite, elles sont une cause de luxure et de gourmandise. — Aussi le Prophète Amos, s'adressant aux riches, s'écrie-t-il : « Malheur à vous ; qui êtes opulents en Sion et qui vous confiez en la

« Præcipe divitibus non sublime sapere. » Non dicit : « Præcipe pauperibus. » Unde et locum illum interpretans sanctus Augustinus dicit : « Omne pomum, omne granum, omne lignum habet vermem suum : et alius est vermis pomi, alius grani, alius ligni, vermis autem divitiarum superbia est. »

Uterius, causa sunt avaritiæ, quia « Crescit amor nummi, quantum ipsa pecunia crescit. » Sicut enim ignis tanto amplius augetur, quanto plura in illum conjiuntur ligna; sic et appetitus divitiarum quasi ignis in corde multorum ardens, magis augetur, quo magis accrescunt divitiæ. Unde dicitur : « Beatus dives quia post aurum non abiit, nec speravit in pecuniæ the-

sauris. Quis est hic, et laudabimus eum ? Fecit enim mirabilia in vita sua. » q. d. Rarus omnino est dives talis qui post aurum non abeat, qui cor in divitiis non figat, et semper ad accumulandum progrediatur appetitu insatiabili. Hic est enim, « ignis qui nunquam dicit : Sufficit, » appetitus scilicet terrenis inhians. Hæc est terra quæ a Sapiente adnumeratur inter insaturabilia, Terra arenosa semper parata aquam suscipere, semper sitiens. Hæc est Sanguisuga quæ semper dicit : « Affer, affer, » nunquam contenta.

Deinde, causa sunt Luxuriæ et Gulæ. Unde et Propheta Amos ad divites exclamat : « Væ qui opulentes estis in Sion, et confiditis in

montagne de Samarie, » dans vos champs fertiles, « qui dormez sur des lits d'ivoire et vous étendez mollement sur vos couches; qui mangez des agneaux choisis et les génisses les plus grasses; qui buvez le vin dans de larges coupes, et qui répandez sur vous les parfums les plus exquis, insensibles à la ruine de Joseph. (*Amos. vi, 1, 4-6.*) » C'est-à-dire : Malheur à ces riches qui, s'adonnant à tous les plaisirs, n'éprouvent aucune miséricorde pour leurs concitoyens dans la misère : ils mangent, ils boivent. ils se livrent au plaisir, trouvent dans la richesse toute espèce d'occasion de débauche, et en attendant ils oublient les pauvres. Le Prophète ajoute : « Vous qui chantez aux accords de la lyre, et qui, comme David, inventez de nouveaux instruments. (*Amos. vi, 5.*) » Cela veut dire qu'ils chantent, dansent au son des instruments et s'efforcent de justifier, par l'exemple de David, l'usage des instruments de musique. Mais, David les a employés à louer Dieu, tandis que eux les emploient au plaisir du corps et à soutenir une vaine allégresse.

d) Enfin, les richesses sont une cause d'envie, de colère, de discorde. — Ils sont effectivement peu nombreux, ceux qui ne portent point envie à plus riches qu'eux, ceux qui n'ont pas de différends et de procès pour l'argent, ceux qui n'entretiennent pas à cause de lui des dissensions souvent mortelles. Qu'est-ce qui remplit en effet les tribunaux de litiges, les Etats d'homicides et de fratricides, et même de parricides ? N'est-ce pas l'argent ? « Détestable soif de l'or, à quoi ne portes tu pas le cœur de l'homme ? (*Virgile.*) » Le pauvre, quand il est victime d'autrui, se tait, il patiente, il supporte même l'injustice, parce qu'il se sent impuissant à se venger. Mais, le riche, se

monte Samariæ, » sive in agris vestris fecundis. « Qui dormitis in lectis eburneis, et lascivitis in stratis vestris, comeditis agnum de grege et vitulos de armentis, bibentes vinum in phialis, unguento optimo delibuti, et nihil compatiebantur super contritione Joseph. » Hoc est : Væ illis divitibus qui omni voluptati indulgentes nulla misericordia moventur super contribulibus suis inopia pressis; comessantur, bibunt, luxuriantur, occasioneque omnis dissolutionis eis divitiæ ministrant, et interim pauperum obliviscuntur. Addit ibidem Propheta : « Qui canitis ad vocem Psalterii, sicut David, putaverunt se habere vasa cantici. » Hoc est ad sonum instrumentorum cantitant, saltitant; et conantur vasa cantici,

hoc est instrumenta musica defendere exemplo David; cum tamen David illis usus fuerit ad Dei laudem, ipsi vero utuntur ad corporis voluptatem, et lætitiâ inanimem.

Denique, divitiæ causa sunt invidiæ, iræ, discordiæ. Pauci enim sunt qui se ditioribus non invident; pauci qui propter divitias jurgia et lites non habeant, et discordias etiam lethales foveant. Quid enim replet tribunalia litigiis, Respublicas homicidiis et fratricidiis, imo et parricidiis : nonne pecunia ? Quid non mortalia pectora, cogis auri sacra fames ? Pauper lacessitus ab alio tacet, in patientia agit, tolerat etiam injuriam, quia impotentem se sentit vindictæ.

At dives confisus in pecunia sua

confiant dans son argent, croit que tout lui est facile. Dès lors, il entame les procès ou la réparation des torts d'antrui. Il poursuit avec acharnement la vengeance ouverte, ou il en nourrit le désir secrètement dans son cœur. Aussi, de même que l'orgueil naît des richesses, de même la colère, et celle-ci souvent irréconciliable.

Ainsi, les richesses sont l'origine ou la matière de tous les vices dits capitaux, savoir : de l'orgueil, de l'avarice, de la luxure, de la gourmandise, de la colère et aussi de la paresse. Celle-ci en effet est la compagne des riches, parce qu'ils vaquent aux jeux, à la boisson, à la chasse, aux promenades oisives, et aux récréations, tandis que, durant ce temps, les pauvres sont obligés de travailler, s'ils veulent remplir leur estomac affamé, nourrir leur famille et vêtir leurs enfants qui sont pauvres et ont froid. Bien plus, et ceci est le pire, tandis que les pauvres sont continuellement accablés de travail et de sueur, les oisifs et paresseux se nourrissent et se reposent de leurs travaux. « Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance et qui vous traînent devant les tribunaux ? (*Jac. II, 6.*) » Les riches traînent les pauvres devant les tribunaux des juges, et de juges qui sont leurs amis ou qu'ils ont corrompus par leurs présents. Aussi le Sage disait-il : « L'onagre est la proie du lion dans dans le désert ; ainsi les pauvres sont la pâture des riches. (*Eccli. XIII, 23.*) » Comme le lion fait de l'onagre sa proie, ainsi le riche en fait du pauvre. Il se le soumet, il le ruine, il dévore ses biens, c'est un gros poisson qui mange le petit, paresseux et oisif il se nourrit de sa sueur et de son travail.

omnia se posse facile credit; ideo litem aggreditur vel vindictam, et pervicaciter eam prosequitur aperte, aut in corde fovet occulte. Unde sicut superbia ex opibus oritur, ita et ira, eaque sæpe irreconciliabilis.

Sic omnium vitiorum quæ capitalia dicuntur divitiæ sunt origo, vel materia, superbiæ scilicet, avaritiæ, luxuriæ, gulæ, invidiæ, iræ atque etiam acediæ.

Comitatur enim illa divites, quia ludis vacant, poculis, venationibus, otiosisque deambulationibus et recreationibus, dum interim pauperibus necessitas incumbit laboris, si esurientem velint pascere ventrem, et familiam alere, et vestire egentem et argentem.

Imo, quod deterius est, dum pauperes labore et sudore continuo conficiuntur, divites otiosi, et desideris eorum laboribus pascuntur et reficiuntur.

« Nonne divites per potentiam opprimunt vos, » inquit sanctus Jacobus, « et ipsi trahunt vos ad judicia. » Ad tribunalia Judicium trahuntur pauperes a divitibus, et quidem ad illorum judicium quos vel amicos habent vel muneribus corruptos. Unde Sapiens dicebat : « Venatio leonis onager in eremo ; sic et pascua divitum sunt pauperes. » q. d. Sicut Leo prædatur onagram, sic et dives pauperem.

Illum sibi subjicit, illi dominatur, illius opes devorat ; non alter quam piscis major devorat minorem, illius

Aussi le Sage donne-t-il cet avertissement : « Si vous voyez l'oppression du pauvre et les jugements iniques, et la justice renversée dans une province, ne vous étonnez pas : l'homme élevé en a au-dessus de lui, et d'autres sont encore élevés au-dessus d'eux ; et, de plus, le roi commande à la terre entière. (*Prov. v, 7 et 8.*) »

e) Finalement, ajoutons que des richesses résulte l'oubli de Dieu et le renoncement à la foi, couronnement de tous les maux. C'est là ce que disait le Sage : « Ne me donnez pas les richesses... de peur que, rassasié, je ne vous renie et que je ne dise : Où est le Seigneur? (*Prov. xxx, 8 et 9.*) » Combien qui, à l'occasion des richesses, ont renié la foi ! Les hérésies de notre siècle n'ont que trop fait voir comment l'amour aveugle du patrimoine et les richesses sont des liens qui enchaînent. Ainsi s'est vérifiée la parole de l'Apôtre : « Le désir des richesses est la racine de tous les maux, et quelques-uns de ceux qui en sont possédés se sont égarés dans la foi. (*1 Tim. vi, 7.*) » Voici donc quel est le comble des maux issus des richesses : le naufrage de la foi. Est-ce dès lors sans motif que Notre-Seigneur, dans cet évangile, les appelle « richesses d'iniquité ? »

3° Saint Augustin nous donne la troisième raison, quand il veut que les richesses soient dites « d'iniquité, » parce qu'elles ne sont richesses qu'aux yeux des iniques, qui mettent en elles leur espérance et une partie de leur béatitude. Si les justes les possèdent, ce ne sont pas des richesses pour eux, parce qu'ils n'estiment que les biens spirituels et célestes. (*Livre des questions sur l'Évangile,*

sudore, et labore pascitur acedus, et desidiosus. Unde monet Sapiens : « Si videris calumnias egenorum, et violenta judicia, et subverti justitiam in provincia, ne mireris super hoc negotio, quia excelso excelsior est alius, et super hos quoque eminentiores sunt alii, et insuper universæ terræ Rex imperat servienti. »

Postremo, adjiciamus, etiam ex divitiis abnegationem Dei, abnegationemque fidei exoriri, tanquam malorum omnium coronidem. Hoc est quod dicebat Sapiens : « Divitias ne dederis mihi, ne forte satiatus illiciar ad negandum, et dicam : Quis est Dominus ? » Quam multi occasione divitiarum a fidei confessione recesserint, et quomodo patrimonii amor cæcus, opesque quasi compe-

des eos ligarint, etiam nostro sæculo grassantibus hæresibus nimis notum fuit. Sic verum fuit illud Apostoli : « Radix omnium malorum est cupiditas, quam quidam appetentes naufragaverunt a fide. » Hic est ergo cumulus malorum a divitiis prodeuntium ; naufragium fidei. Ergone sine causa Dominus hoc in Evangelio « divitias iniquitatis » appellat ?

Rationem tertiam affert sanctus Augustinus, qui vult ideo divitias iniquitatis appellari, quia divitiarum iniquorum sint ; aurum enim et argentum non nisi ab iniquis divitiarum reputantur, qui in illis constituunt spem et partem beatitudinis. A justis autem licet possideantur, non sunt illis divitiarum ; quia non æstimant nisi spirituales et cælestes opes. Ita



*question XXXIV, livre des Paroles de Notre-Seigneur, Sermon XXXV.)* »

Il n'y a donc que les richesses célestes qui soient véritablement des richesses, parce que seules elles suppléent à l'indigence et à la pauvreté de notre misère, seules elles nous rendent heureux. Les richesses de ce monde, d'où qu'elles viennent, d'où qu'elles soient tirées, justement ou injustement ne sont pas véritablement des richesses, et ne sont réputées telles que par les hommes iniques de ce siècle. C'est ceux-là que saint Bernard interpelle en ces termes : « O enfant d'Adam, race avare, qu'y a-t-il de commun entre vous et les richesses de la terre, lesquelles ne sont ni vraies ni vôtres ? Si elles sont vôtres, emportez-les avec vous. Sinon, si vous ne pouvez les emporter, comprenez donc qu'elles ne sont pas vôtres. » On ne peut pas non plus les appeler de véritables richesses, parce qu'elles ne donnent ni le repos ni la satiété. Si elles semblent les promettre, elles trompent iniquement les hommes en cela. Après avoir été acquises à grand prix, elles délaissent bientôt l'homme et sont censées se conduire d'une manière injuste envers leurs possesseurs, parce qu'elles les payent mal pour le labeur qu'elles exigent, voilà pourquoi on les appelle « richesses d'iniquité » et d'injustice, parce qu'elles sont pleines de déception et de tromperie. C'est ce que reconnaissent les justes. Ainsi Job dit : « Si j'ai mis ma force dans mes richesses et si j'ai dit à l'or : Tu es mon espérance. (xxxI, 24.) » D'où encore cet avertissement du Sage : « Que revient-il à l'homme de tout son travail et de l'affliction d'esprit qui le tourmente sous le soleil ? Tous ses jours sont pleins de douleurs et d'angoisses. (Eccl. II, 22.) » Il ajoute ailleurs dans le même sens :

sanctus Augustinus, in libro quæstionum Evangelicarum, q. 34, et ser. 35. de verbis Domini. Solæ ergo divitiæ cœlestes veræ divitiæ sunt, quia solæ indigentiam et egestatem miseræ nostræ suppleant, beatos nos solæ efficiant. Divitiæ autem hujus sæculi undecumque sint, undecumque congregentur, sive juste sive injuste, non sunt vere divitiæ, neque tales reputantur, nisi ab hominibus hujus sæculi iniquis. Quos sic compellat sanctus Bernardus : « O Filii Adam, genus avarum, quid vobis cum terrenis divitiis, quæ nec veræ sunt, nec vestræ sunt ? Si enim vestræ sunt, tollite eas vobiscum ; alioqui, si non potestis eas tollere, intelligite nec vestras esse. » Veræ etiam divitiæ

dici nequeunt, cum nec quietem dent, nec satietatem ; si eam promittere videntur, inique ea in re hominẽ fallunt. Postquam magno sunt labore comparatæ, hominẽ mox deserunt ; et injuste se censentur gerere erga suos possessores, quia male eis persolvunt pro labore impenso ; ideo ergo divitiæ iniquitatis sunt et injustitiæ, quia divitiæ plenæ deceptionis et fallaciæ. Hoc agnoscunt justî, unde dicit Job : « Si putavi aurum robur meum, et obrizo dixi, fiducia mea. » Sic et Sapiens monet : « Quid proderit homini de universo labore et afflictione spiritus, qua sub sole cruciatus est ? Cuncti dies ejus laboribus et ærumnis pleni sunt. » Addit in eamdẽ sententiã alibi : « Avarus

« L'avare ne sera jamais rassasié d'or. (*Eccl.* II. 22.) » Il ajoute ailleurs dans le même sens : « L'avare ne sera jamais rassasié d'or. (*Eccl.* II, 22.) » Et encore : « L'œil de l'avare est insatiable dans son iniquité, et il ne sera rassasié que lorsqu'il aura desséché et consumé son âme. (*Eccli.* XIV, 9.) » Le Sage aussi appelle ici les richesses « un héritage d'iniquité, » dans le même sens que le Seigneur a eu en vue dans cet Evangile, soit parce qu'il est inique que l'homme si grand aime ardemment les biens de la terre, et y attache son esprit et son cœur ; soit parce que les richesses poussent à d'iniques contacts conclus en vue du lucre et à des fraudes pour leur accumulation ; soit parce qu'elles fournissent matière et occasion à d'autres péchés et à d'autres iniquités ; soit parce qu'elles sont iniques et trompeuses, promettant à qui les désire une espérance de repos et augmentant toujours au contraire en eux l'inquiétude et l'angoisse d'esprit.

4° La quatrième raison a été donnée par saint Gaudence, qui dit qu'elles sont appelées « richesses ou mammon d'iniquité, » parce que l'iniquité de l'avarice humaine se les revendique et ne les dépense point selon l'intention et le précepte du Seigneur, du Seigneur qui les donne pour l'usage des indigents. La même raison a été donnée par Théophylacte, commentant ce texte. Voici en effet comment il s'exprime : « Sont dénommées « richesses d'iniquité, » les richesses que le Seigneur nous a données pour subvenir aux besoins de nos frères et coserviteurs, quand nous les gardons pour nous. » Or, comme le Seigneur s'adressait à certains riches tenaces et avarés, qui négligeaient le soin des pauvres, il les exhorte et leur

nunquam pecunia implebitur. » Et iterum : « Insatiabilis oculus cupidi in parte iniquitatis non satiabitur, donec consumet arefaciens animam suam. » Ubi divitias vocat etiam ipse, « Partem iniquitatis, » eodem sensu quo in hoc Evangelio Dominus : sive quia iniquum est, quod homo adeo nobilis tam ardentem amet opes terrenas, eisque mentem et cor suum defigat, sive quia ad iniquos contractus lucri causa inendos, et ad fraudes stimulant divitiarum, ut augeantur, sive quia ad alia peccata, et alias iniquitates materiam et occasionem suggerunt, sive quia iniquæ sunt et fallaces, spem quietis illarum cupido pollicentes, inquietudinem autem semper augentes, animumque semper angentes.

Quartam rationem affert sanctus Gaudentius, dicitque illas maxime divitias vocari divitias iniquitatis (sive Mammona iniquitatis) quas iniquitas humanæ avaritiæ sibi vindicat, nec dispensat, secundum Domini illas dantis intentionem et præceptum, in usum egenorum. Eandem rationem affert Theophylactus hunc locum interpretans. Sic enim dicit : « Illæ dicuntur opes nequitiae, quascumque Dominus dederit ad impendia necessitatis fratrum ac conservorum, nos autem nobis depositas tenemus. » Quia igitur alloquebatur Dominus nonnullos divites tenaces et avaros pauperum curam negligentem, exhortatur et præcipit, ne nequiter et inique delineant quod ad aliorum etiam subventionem eis impartitus est

commande de ne pas détenir méchamment et injustement ce que Dieu leur a accordé pour subvenir aux nécessités d'autrui, mais de se faire des amis en donnant libéralement aux pauvres, afin que, quand ils manqueront, ils soient admis dans les tabernacles éternels. Quand la vie leur manquera, quand le monde et les amis de ce monde leur manqueront, quand les biens et les richesses leur manqueront, alors tout ce qu'ils auront donné aux pauvres en aumône, comme des dispensateurs prévoyants et prudents, leur servira.

2<sup>e</sup> POINT. — II. Voici quelle est la question qui peut être proposée ici, d'après les paroles du Seigneur.

Puisque le Seigneur ordonne de nous faire des amis avec le Mammon d'iniquité, en d'autre termes, suivant l'interprétation de saint Jérôme et des autres saints Pères, avec les richesses iniques et amassées par iniquité, est-il permis de faire des aumônes avec les biens acquis injustement? Que le Seigneur ait voulu parler ici des biens injustement acquis, c'est ce que confirme encore sa parabole de l'économe injuste. En effet, économe s'est acquis des amis avec les produits de son vol et il leur a distribué ce qui ne lui appartenait pas, afin d'avoir des amis qui le recevraient chez eux, quand il serait privé de sa charge. Saint Augustin en rapporte que quelques commentateurs ont ainsi entendu les paroles du Seigneur, mais le grand docteur les reprend, de ce qu'ils ont entendu et tourné sottement le sens de ses paroles : « Il en est, dit-il, qui comprennent mal ce précepte ; ils ravissent le bien d'autrui pour en donner quelque partie et s'imaginent obéir ainsi à Jésus-Christ. Voici leur raisonnement : Le bien pris à autrui est un bien d'ini-

Deus ; sed faciant sibi amicos liberaliter elargiendo pauperibus, ut cum defecerint, recipiantur in tabernacula æterna. Cum defecerit scilicet eis vita, cum defecerit eis mundus et amici mundani, cum defecerint eis opes facultates, tunc eis proderit quicquid imperiti fuerint egenis in eleemosynam tanquam providi et prudentes dispensatores.

Secunda quæstio, quæ ex verbis Domini hic proponi potest, est ita. An ex inique acquisitis eleemosynas facere liceat, quandoquidem hic Dominus ex mammona iniquitatis, sive (ut interpretatur sanctus Hieronymus et alii SS. Patres) ex divitiis iniquis, et per iniquitatem collectis

amicos facere jubeat ; certe Dominum hic loqui de opibus injuste partis, etiam confirmat parabola ab eo allata de villico iniquitatis : nam villicus iste ex illis quæ defraudavit, et inique largitus est, amicos sibi comparavit, a quibus reciperetur dum a villicatione foret amotus. Sic quosdam intellexisse verba Domini refert sanctus Augustinus, serm. 35. de verbis Domini, sed imperite et injuste, unde eos corrigit, et sic ait : « Quidam male intelligendo rapiunt res alienas, et aliquid inde pauperibus largiuntur ; et putant se facere quod præceptum est, dicunt enim : Rapere res alienas, Mammona est iniquitatis ; erogare inde aliquid egentibus sanctis, hoc

quité ; en donner surtout aux saints dans l'indigence, c'est se faire des amis avec ce bien d'iniquité. « Redressez une telle interprétation, ou plutôt effacez-la complètement de votre cœur. Gardez-vous, gardez-vous de comprendre ainsi. Faites l'aumône du juste fruit de vos travaux, donnez de ce que vous possédez légitimement. (*Serm. cxiii, 2.*) » Néanmoins, aujourd'hui encore, nous voyons, un grand nombre de personnes adonnées à l'usure, à la rapine, à la déprédation et à l'oppression des pauvres, penser qu'il leur suffit de faire quelques aumônes aux églises des biens mal acquis, ou bien, comme ils ne peuvent les emporter avec eux en mourant, de les laisser par testament en œuvres pies. Pour employer le proverbe vulgaire, « ils pensent qu'il leur sera permis de déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul. » Ils volent et oppriment les uns pour secourir et aider la pauvreté des autres.

Le Sage les reprend sévèrement, quand il dit : « Celui qui offre un sacrifice de la substance des pauvres est comme celui qui égorge un fils en présence de son père. (*Eccli. xxxiv, 24.*) » C'est comme s'il disait : Il est semblable à celui qui égorge un fils en présence de son père, parce que la vie des pauvres dépend de leur substance, en sorte que celui qui la leur enlève leur enlève la vie. C'est là la même chose qu'égorger un fils en présence de son père, parce que les pauvres sont enfants de Dieu à titre de dilection et de protection spéciale. Dieu, les voyant abandonnés par les autres, les adopte pour lui comme un tuteur et un père. « Le pauvre vous est abandonné ; vous serez l'appui de l'orphelin. (*Ps. x, 38.*) »

Voilà pourquoi saint Grégoire, en la fête de qui j'écris, parle

est sibi facere amicos de Mammona iniquitatis. » Addit ibidem sanctus Augustinus aperte eos reprehendens : « Hic verborum Christi intellectus corrigendus est, et de tabulis cordis vestri omnino delendus est. Nolo sic intelligatis, sed de justis laboribus vestris facite eleemosynas, et ex quo recte habetis, date. » Nihilominus videmus adhuc modo non paucos, usuris, rapinis, deprædationibus et oppressionibus pauperum deditos, existimare satis esse, si bonis injuste via ista acquisitis aliquas eleemosynas locis sacris elargiantur, vel cum ea secum in morte deferre nequeant, si testamento in pias causas relinquunt. Sic, ut vulgato proverbio dicitur, « Putant sibi licitum esse disco opere sanctum Petrum, ut cooperiant

sanctum Paulum ; « quosdam enim concutiunt et opprimunt, ut ab aliis egestatem excutiant, et eos sublevant.

Hos aspere reprehendit Sapiens, dum dicit : « Qui offerit sacrificium de substantia pauperum, quasi qui victimat filium in conspectu patris. » Quasi dicat : Similis est illi qui occidit filium coram patre, quia scilicet ex substantia pendet vita pauperum, ut sic qui eam auferat pauperi, vitam eidem auferat. Hoc idem est quod maectare filium in conspectu patris, quia pauperes filii Dei sunt speciali dilectione, et protectione, hos enim ab aliis desertos sibi adoptat Deus instar Tutoris et Patris : « Tibi derelictus est pauper, orphano tu eris adjutor. » Unde sanctus Gregorius, in cujus

ainsi dans le même sens : « Figurons-nous quelle doit être la douleur du père, quand son fils est égorgé en sa présence, et nous comprendrons aisément quelle douloureuse irritation produit en Dieu le sacrifice qu'on lui offre avec le produit de la rapine. (*Liv. VII, Épître 3.*) »

Voilà aussi comment saint Jean Chrysostôme, voulant exhorter ses ouailles à faire l'aumône et les détourner en même temps de la rapine, s'exprime en ces termes : « Ecoutez l'Écriture dire : Celui qui offre un sacrifice de la substance des pauvres est comme celui qui égorge un fils en présence de son père. Gardons cette maxime écrite dans notre esprit, sur les murs, dans nos mains, dans la conscience, partout, afin que cette crainte, vivant en nos cœurs, préserve nos mains de meurtres journaliers, car la rapine qui dévore peu à peu un pauvre est pire que le meurtre. »

Dans le même chapitre, le Sage dit que les offrandes faites avec des biens mal acquis, sont plutôt des moqueries et des dérisions devant Dieu, que de vraies offrandes, et que dès lors elles irritent Dieu plus qu'elles ne l'apaisent. Ecoutez ses paroles : « L'oblation de celui qui sacrifie avec des richesses iniques, est souillée ; et les dons des injustes sont des moqueries qui déplaisent à Dieu. (*Eccli. xxxiv, 21.*) » Il taxe en cet endroit les impies qui s'adonnent aux rapines, aux fraudes, aux usures, aux oppressions, et en attendant offrent des sacrifices à Dieu, comme s'ils pouvaient ainsi expier leurs crimes, aveugler Dieu, le corrompre avec leurs dons, pour qu'il feigne de ne pas les voir, et qu'il ne les punisse pas, ce qui est un blasphème insensé et une moquerie tacite de Dieu. C'est là en effet

sacrato die hæc scribo, sic in eadem sententiam loquitur, lib. 7, ep. 3 : « Quantus dolor patris sit perpendimus, si in ejus conspectu filius victimetur ; hinc facile cognoscemus quantus apud Deum dolor exasperatur, quando ei sacrificium ex rapina tribuitur. » Sic etiam sanctus Chrysostomus : hom. 33 ad populum, ad eleemosynam suos incitans, sed a rapina avertens, hæc habet : « Audi Scripturam dicentem : Sicut qui occidit filium coram patre, ita offert sacrificium ex pecuniis pauperum. Hanc itaque condemnationem mente scribentes habeamus, hanc in parietibus, hanc in manibus, hanc in conscientia, hanc ubique ut vel hic timor vigenis in cordibus nostris, manus nostras a quotidianis cobi-

beat cædibus, cæde namque pejor est rapina paulatim pauperem devorans. » Idem Sapiens, eodem capite, oblationes ex rebus inique partus dicit potius esse quasdam Dei irrisiones et subsannationes, quam veras oblationes ; ideoque potius irritare, quam placare Deum. Audi ejus verba : « Immolantis ex iniquo est maculata, et non sunt beneplicitæ subsannationes injustorum. » Taxat nimirum impios illos qui rapinis, fraudibus, usuris, oppressionibus dediti sunt, interim oblationes Deo offerunt, quasi per illas scelera sua expient, aut Dei oculos excæcent, suisque muneribus corrumpanit, ut ea dissimulet, nec puniat, quæ est stolidæ blasphemia, et irrisio quædam tacita Dei. Hoc est

faire de Dieu le gardien, le complice et le panégyriste du vol, de la rapine et des autres iniquités, comme faisaient les Gentils, qui donnaient un Dieu à chaque convoitise et à chacun de leurs vices pour le protéger, afin que, par la protection de ce Dieu, qu'ils se conciliaient avec des prières, des vœux et des sacrifices, ils pussent pleinement et librement les satisfaire. Ainsi l'impudicité avait pour déesse Vénus, la fraude Mercure, le vol Priape, la rapine Mars à qui ils offraient des dépouilles pour qu'il leur fût donné d'en voler davantage, la volupté Volupia, l'ivrognerie Bacchus, la pétulance Salacia. Voyez saint Augustin. (*Cité de Dieu*. liv. iv, ch. 2 et liv. vii, ch. 21 et 22.)

Il faut honorer Dieu par des offrandes ou par des aumônes qui ne soient point empruntées aux biens d'autrui, mais à ses biens propres, selon la parole du Sage : « Honore Dieu de tes richesses, (*Prov.* iii, 9.) » des tiennes et non pas de celles d'autrui. Si Caïn fut soumis à une réprimande et si son offrande fut rejetée de Dieu, parce qu'il offrit le moins bon de ses biens, à combien plus forte raison celui qui offre le bien d'autrui est-il rejeté de Dieu. Les offrandes des injustes ne méritent point la grâce, à moins qu'ils ne restituent le bien mal acquis. Ainsi Zachée restitua d'abord les biens d'autrui, puis il donna ses biens aux pauvres. « Je donne, dit-il, la moitié de mes biens aux pauvres, et si j'ai fait quelque tort à quelqu'un, je le lui rendrai quatre fois autant. (*Luc.* xix, 8.) » C'est pourquoi saint Ambroise, commentant le chap. xix de saint Luc, s'exprime en ces termes : « Zachée est riche et il est élu de

enim facere Deum præsidem vel participem, et laudatorem furti, et rapinæ, aliarumque iniquitatum, sicut faciebant Gentiles qui singulis cupiditatibus, et vitiis suis Deum aliquem præciebant, ut ejus ope per invocationem, vota et victimas, sibi conciliata, libere pleneque eas explerent. Sic libidini præciebant Venerem, fraudi Mercurium, furtis Priapum, rapinæ Martem, cui spolia offerebant, ut ab eo plura rapiendi fieret eis facultas, voluptati Volupiam, ebrietati Bacchum, petulantia Salaciam. Videri potest sanctus Augustinus, lib. de Civitate, c. ii, l. 7, c. 21. et 22.

Itaque honorandus est Deus, sive per oblationem, sive per eleemosynam, non ex alienis, sed ex propriis, sicut dicit Sapiens : « Honora

Dominum de tua substantia. » Sic et Tobias monebat filium : « Ex tua substantia fac eleemosynam. » Non ex aliena, sed ex tua. Si Cain reprehensioni fuit obnoxius, et munus ipsius repudiatum a Deo, quia pejora de suis obtulit, quanto magis a Deo rejicitur qui offert de alienis ? Displicet sane talis oblatio, nec eam probat Altissimus, tum quia offerens est injustus, tum quia res oblata injusta est ; sic gratiam apud eum non merentur donaria injustorum, nisi restituant injuste parta. Hinc Zachæus primo restituit aliena, deinde pauperibus dedit bona sua. « Dimidium, inquit, bonorum meorum do pauperibus et si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum. » Unde sanctus Ambrosius, l. viii, in cap. xix Lucæ, sic ait : « Dives Zachæus et elec-

Dieu, mais parce qu'il donne la moitié de ses biens aux pauvres, parce qu'il restitue au quadruple ce qu'il avait pris par fraude. Sans quoi, la libéralité ne suffit point et elle ne concilie pas la faveur de Dieu, si l'injustice persévère, parce qu'on ne demande pas des dépouilles mais des dons. » Saint Isidore (*Sentences*. liv. III, chap. LX) parle de la même manière : « Faire l'aumône avec des biens volés, dit-il, n'est pas une œuvre de miséricorde, mais un profit du crime. Celui qui enlève injustement le bien d'autrui ne le distribue jamais justement, il ne donne pas bien à celui-ci ce qu'il a extorqué mal à celui-là. »

Voilà pourquoi aussi saint Basile avertit les abbés des monastères, de ne pas accepter les aumônes des méchants, mais bien celles des bons, parce qu'il est écrit : « L'huile du pécheur ne parfumerà point ma tête. (*Ps.* CXL, 6.) »

Ecoutez à ce sujet plusieurs exemples remarquables.

Saint Laumer, abbé de Corbion près de Chartres, reçut un jour la visite du serviteur d'un grand Seigneur nommé Ernould, qui lui apportait quarante pièces d'or de la part de son maître, qui le conjurait de lui venir en aide dans sa maladie et le suppliait de prier Dieu pour lui. Le saint pria, mais, il rendit l'argent au serviteur, après l'avoir compté, disant : « Cet argent est mal acquis, il ne saurait changer la sentence divine, ni prolonger la vie de votre maître, ni lui obtenir le pardon de ses péchés. Retournez promptement l'avertir qu'il ait soin du salut de son âme, qu'il fasse restitution de ce qu'il a mal acquis, et annoncez-lui qu'il doit perdre cette vie temporelle. » Il fut fait comme il avait été dit. En effet, le serviteur, en rentrant à la maison, trouvait son maître qui agoni-

tus a Christo, sed dimidium bonorum suorum largiendo pauperibus, reddendo etiam in quadruplum, quæ fraude sustulerat; alterum enim non satis est, nec habet gratiam liberalitas, si injuria perseverat, quia non spolia sed dona quærentur. » Sic loquitur quoque beatus Isidorus l. III Sentent. c. LX : « De rapinis eleemosynam facere, non est officium miserationis, sed emolumentum sceleris. Qui enim injuste tollit, juste numquam distribuit; nec bene præbet alteri, quod ab alio male extorquet. » Ita ipse. Quapropter monet etiam sanctus Basilius Monasteriorum Patres, ne malorum eleemosynas acceptent, sed bonorum, cum scriptum sit : « Oleum peccatoris

non impinguet caput meum. » Audi notabilia hujus rei exempla.

Beatus Laudomarus, Carnotensis Abbas, cum nobilis quidam Ermoaldus graviter ægrotans per famulum quadraginta solidos misisset, rogans ut sibi jam cum morte conflictanti vellet opitulari, et apud Deum sanitatem impetrare; oravit quidem, sed pecunias cum numerasset, famulo reddidit, dicens : « Hæc pecunia per iniquitatem conflata est, nec potest mutare sententiam Dei, nec vitæ spatia producere, nec peccatorum veniam impetrare. Tu ergo celeriter annuntia Domino tuo, ut pro animæ suæ cura sollicitus, aliis injuste ablata restituat, noveritque se vitam amissurum temporalem. » Dictum, fac-

sait et mourut bientôt après. On peut voir pour plus de détails Surius. (XIX *Janvier*.)

Thomas de Cantimpré rapporte un autre exemple en ces termes : « Il arriva au monastère de Vaucels, qu'on gardait dans ce couvent une somme amassée par un défunt usurier d'Arras. Un jour donc qu'un moine de grande sainteté, Walder de Belmont, pria près de la cassette où l'on gardait cet argent, il vit le démon assis dessus. Effrayé, il s'arma du signe de la croix et lui demanda : Qu'attends-tu là, méchant ennemi du genre humain ? » Le démon répondit : « C'est à bon droit que je suis assis-là, car je garde ce qui m'appartient. » Sans délai, le moine alla trouver l'abbé et lui exposa ce qu'il avait vu. L'abbé aussitôt renvoya la cassette à Arras.

La même chose arriva au monastère de Villiers. Une somme de seize cents livres y avait été apportée à la mort d'un usurier de Namur, et on l'avait employée à acheter plusieurs propriétés. Mais, plus tard, un abbé de conscience plus sévère ayant été élu, découvrit le fait, vendit les bestiaux, et les autres biens meubles, et renvoya l'argent à Namur, pour être restitué à tous ceux qui avaient subi le dommage. Mais, personne n'ayant voulu assumer la restitution, l'argent fut encore rapporté au monastère. Alors l'abbé, irrité contre ceux qui le lui rapportaient, ordonna qu'il fût retourné encore à Namur, déposé sur la place publique devant tous les habitants à qui l'on dirait : « Prenne l'argent qui voudra, je ne garde pas le bien mal acquis. » Edifiés par cet exemple, les habitants de Namur s'entendirent pour confier à des fidèles le soin de rendre l'argent à

tum. Famulus namque domum repetens invenit eum agonizantem, ita ut mox expiraret. Videri potest Surium 49, Januarii.

Aliud exemplum refert Thomas Cantipratanus, his verbis. « Accidit in Vaucellensi Monasterio, ut congesta ejusdam defuncti fœneratoris de Atrebatu pecunia in eo cœnobio servaretur. Igitur die quadam cum famosissimæ sanctitatis Monachus Walderus de Bellemonte prope scrinium, in quo pecunia servabatur, oraret, diabolus desuper sedere vidit. Territus se signo crucis munivit, et interrogavit : Quid hic expectas, iniquissime generis humani inimice ? Respondet ille : Juste hic sedeo, quod meum est conservo. Nec mora, Monachus Abbatem adiens, exponit quid viderit. Mox vero Ab-

bas scrinium remisit Atrebatum. » Ita ille.

In Villariensi Monasterio idem contigit. Summa librarum mille sexcentarum mortuo Namurei usurario illuc delata est, et multæ possessiones emp'tæ. Sed postea quidam arctæ conscientiæ Abbas electus, ubi id comperit, venditis ovibus aliisque mobilibus, pecuniam Namureum remisit, ut redderetur singulis damnatum passis. Nemine autem volente assumere negotii restitutionis, pecunia iterum ad Monasterium est delata. Abbas reportantibus indignatus, iterum jussit eam referri, et in foro coram civibus deponi, dicens : Pecuniam qui vult accipiat, injuste acquisitam non recipio. Sic cives hoc exemplo ædificati, communi consilio per manus fidelium virorum



ceux qui avaient subi du dommage. Peu après, Dieu rendit au décuple au monastère cette somme d'argent. (*Abeilles*. liv. II, chap. 36.)

On ne doit pas nier cependant qu'il soit permis de donner aux pauvres ou d'employer en œuvres pies les biens d'autrui acquis par fraude, si on ne peut en découvrir le maître, ni retrouver celui à qui on a fait tort ou ses héritiers. Alors, en effet, on peut interpréter la volonté tacite de ceux-ci et penser qu'ils désirent l'emploi de ces biens en œuvres pies. C'est ce que veut saint Jean Chrysostome, dans ses *Commentaires sur saint Matthieu*, quand il dit : « Vous avez mal acquis, dépensez bien maintenant ; vous-avez jusqu'ici amassé d'une manière inique, dispersez maintenant d'une façon juste. Et en vérité, quelle vertu y a-t-il à donner de tels biens ? Pourtant, Dieu, qui aime l'homme, condescend jusqu'à nous promettre de grands biens, si nous agissons ainsi. (*Homélie* v.) » C'est dans le même sens qu'il faut entendre la parole de saint Augustin : « Vous qui avez des richesses mal acquises, faites-en du bien. Vous qui n'en avez pas, n'en acquérez point. » Il est également vraisemblable que ceux à qui Notre-Seigneur Jésus-Christ s'adressait, quand il disait : « Faites-vous des amis avec le Mammon d'iniquité, » possédaient quelques richesses injustes et iniquement acquises qu'ils ne pouvaient restituer à leurs vrais maîtres, et c'est pourquoi il les avise de les distribuer aux pauvres, comme étant ceux qui pourraient les recevoir dans les tabernacles éternels.

3<sup>e</sup> POINT. — III. La troisième question est de savoir comment l'aumône qu'on fait aux pauvres nous reçoit dans les tabernacles éternels.

1<sup>o</sup> Disons d'abord que l'aumône faite aux pauvres écarte les obs-

pecuniam damnum passis reddiderunt. Monasterio autem Deus paulo post decuplum restituit. Ita lib. II Apum, cap. xxxvi.

Neque tamen negandum est posse pauperibus dari bona aliena, aut in piis causis impendi fraude collecta, si reperiri nequit Dominus, aut is cui fraus facta est, nec agnoscitur ejus hæredes. Tunc enim quedam est interpretativa et tacita voluntas talium, ut pietati hæc impendantur. Et hoc est quod vult sanctus Chrysostomus, hom. v in Matth., ubi dicit : « Acquisivisti male, impende jam bene ; collegisti hactenus inique, disperse nunc juste. Et certe quæ virtus est donare de talibus ? Sed tamen amans hominem Deus, eo usque descendit, ut si ista facia-

mus, bona nobis magna promittat. » Similiter intelligi debet sanctus Augustinus, serm. xxxv de verbis Domini : « Qui habetis de malo, facite inde bonum. » Qui non habetis de malo, nolite acquirere de malo. » Atque etiam verisimile est illos quos Christus Dominus alloquebatur, dum dicit : « Facite vobis amicos de Mammona iniquitatis, » divitias aliquas possedisse iniquas et injuste partas quæ Dominis restitui non poterant ; ideoque illos admonuisse ut pauperibus eas elargirentur, tanquam his qui eos possent recipere in æterna tabernacula.

Quæstio tertia est, quomodo eleemosyna in pauperes erogata nos recipiat in æterna tabernacula ?

Dicamus primo, eleemosynam in

tacles qui nous retardent de l'entrée du royaume et des tabernacles célestes. Quels autres obstacles nous empêchent d'y entrer que les péchés et les châtimement dûs aux péchés? Or, l'aumône éteint le péché et rachète les peines dues aux péchés. D'où ce conseil donné par Daniel à Nabuchodonosor : « O roi, que mon conseil te soit agréable ; rachète tes péchés par l'aumône, et tes iniquités par la miséricorde envers les pauvres : peut-être que Dieu te pardonnera tes péchés. (*Dan.* iv, 24.) » C'est pour cela aussi que le Sage a dit : « L'eau éteint le feu dans sa force, et l'aumône résiste au péché. (*Eccl.* iii, 33.) » Voilà pourquoi les saints Pères ont coutume de comparer l'aumône au baptême et ils disent que, comme l'eau du baptême éteint l'incendie de la géhenne, de même l'aumône éteint les péchés comme un autre bain des âmes. Ainsi parlent saint Ambroise (*Serm.* ii.), saint Léon (*Serm.* ii de *Collect.*), saint Jérôme (*Com. sur le Ps.* cxxxiii.), saint Cyprien (*Livre de l'œuvre et de l'aumône*). Ce dernier s'exprime en ces termes : « L'*Ecclésiastique* a dit : Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché. Ce texte montre et prouve que, comme le feu de la géhenne est éteint par le bain de l'eau baptismale, de même la flamme des péchés est assoupie par les aumônes et les œuvres saintes. Et, comme la rémission des péchés n'est donnée qu'une fois dans le baptême, l'œuvre assidue et continue de l'aumône, agissant comme le baptême, obtient à nouveau l'indulgence divine. »

Il ne faut pas entendre cependant ces choses, dans ce sens que l'aumône toute seule serve à celui qui n'a point fait pénitence pour éteindre le péché, car on connaît la parole de l'Apôtre : « Quand

pauperes factam remove obstackula quæ remorantur nos ab ingressu regni et cœlestis tabernaculi. Quænam enim nos impediunt nisi peccata et pœnæ peccatis debitæ? Eleemosyna autem extinguit peccatum, et redimit pœnas peccatis debitas. Hinc consilium dat Daniel Nabuchodonosori Regi : « Rex, consilium meum placeat tibi : peccata tua eleemosynis redime, et iniquitates tuas misericordiis pauperum, forsitan ignoscat delictis tuis. » Sic etiam Sapiens dicit : « Aqua extinguit ignem ardentem, sic eleemosyna resistit peccatis. »

Ideo sancti Patres solent eleemosynam baptismo comparare, dicuntque quod sicut aqua baptismi gehennæ restinguit incendium, ita et eleemosyna extinguit peccata quasi

animarum aliud lavacrum. Ita loquitur sanctus Ambrosius, ser. ii, sanctus Leo, ser. ii, de *Collect.* sanctus Hieronymus in *Psal.* cxxxiii, Cyprianus in libro de opere et eleemosynis, ubi sic ait : « Dicit *Ecclésiasticus* : Sicut aqua extinguit ignem, sic eleemosyna extinguit peccatum. Hic ostenditur et probatur, quia sicut lavacro aquæ salutaris gehennæ ignis extinguitur ; ita eleemosynis atque operibus justis delictorum flamma sopitur. Et quia semel in baptismo remissio peccatorum datur, assidua et jugis operatio Baptismi instar imitata Dei rursus indulgentiam largitur. »

Neque tamen hæc sic intelligenda sunt, quasi eleemosyna sola prosit illi qui pœnitentiam non agit ad peccati extinctionem, notum est

je distribuerais toutes mes richesses pour nourrir les pauvres, si je n'ai point la charité, tout ne me sert de rien. (1. Cor. XIII, 3.) » Saint Grégoire, expliquant cela en détail dans son *Commentaire sur Job*, nous donne cet avertissement : « Le prix de l'aumône nous délivre du péché, lorsque nous pleurons et regrettons le péchés commis. Vouloir toujours pécher et toujours faire l'aumône n'expie pas le péché et ne rachète pas l'âme qui ne s'abstient point du mal. (Chap. xv.) »

Nous avons rapporté ailleurs l'exemple de cette femme qui, s'adonnant aux œuvres de piété et à l'aumône, portait néanmoins dans son âme un péché, qu'elle n'osa jamais avouer en confession. Dès lors, toutes ses aumônes lui furent inutiles et elle fut damnée, comme elle le déclara à sa fille, en lui apparaissant après sa mort.

Dès lors, ce qu'a dit le Seigneur aux Pharisiens : « Donnez l'aumône, et tout sera pur en vous, (Luc. xi, 41,) » doit s'entendre de l'aumône bien faite, en supposant d'ailleurs tout le reste de ce qui est nécessaire au salut, comme la pénitence. C'est ainsi du reste qu'il faut entendre d'autres semblables maximes qui promettent le salut. Le Seigneur dit cela tout spécialement de l'aumône aux Pharisiens, parce qu'elle purifie de l'avarice et de la rapine qui étaient les vices des Pharisiens : en effet, celui qui donne largement ses propres biens, s'abstiendra aisément de s'attribuer les biens d'autrui. Jésus-Christ leur prescrit donc spécialement l'aumône pour guérir les contraires par les contraires.

Quelques interprètes entendent cette parole comme ayant été dite aux Pharisiens dans ce sens : « Donnez l'aumône, et tout sera

enim illud Apostoli : « Si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, charitatem autem non habuerō, nihil mihi prodest. » Hoc explicans amplius sanctus Gregorius, in Job. xv, sic monet : « Tunc eleemosynæ pretium nos a culpis liberat, cum perpetrata plangimus et abdicamus. Namque et semper peccare vult, et quasi semper eleemosynam largiri, non redimit animam, quam a vitis non composcit. » Exemplum alibi retulimus de quadam muliere, quæ operibus pietatis et eleemosynæ dedita erat, sed peccatum quoddam in anima gerebat, quod nunquam confessione ausa fuit expiare ; ideo omnis ei eleemosyna inutilis fuit, damnationisque suæ decretum

post mortem filiæ suæ apprensus aperuit. Quod ergo Dominus Pharisæis dixit : « Date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis, » intelligi debet, si eleemosyna recte fiat, et adsint reliqua ad salutem necessaria, ut pœnitentia ; sic enim intelligendæ sunt similes sententiæ quæcumque salutem promittunt. Peculiariter autem hoc dicit Dominus Pharisæis de eleemosyna, quia illa purgat ab avaritia et rapina quæ erant vitia Pharisæorum : qui enim largitur sua, facile abstinebit ab alienis. Christus ergo eis eleemosynam specialiter præscribit, ut contraria contrariis curet. Atque etiam nonnulli intelligunt id dictum Pharisæis hoc sensu : « Date eleemosy-

pur en vous; » l'aumône sera pour vous comme toutes vos ablutions, elle vous purifiera plus que toutes les ablutions que vous employez si souvent et si superstitieusement.

Ainsi donc, si l'on cherche comment l'aumône éteint les péchés et pourquoi ce privilège lui est tout spécialement attribué, en voici les raisons :

a) Elle éteint les péchés, si elle est accompagnée de la pénitence, elle éteint aussi la peine due aux péchés, parce qu'elle est une œuvre efficacement satisfaisante.

b) Elle éteint les péchés véniels en celui qui est dans la grâce de Dieu, parce que, dit saint Augustin, « l'aumône purifie l'homme des péchés et des fautes dont cette vie n'est jamais exempte. »

c) Elle éteint les péchés, parce qu'elle est une disposition à la grâce sanctifiante résultant d'une motion divine et d'un secours particulier : celui qui est miséricordieux pour les autres obtient miséricorde pour lui-même.

d) Elle éteint les péchés, parce que, à cause des aumônes faites en état de grâce, Dieu délivre l'homme du péché, s'il tombe dans le péché; il lui confère de plus une grâce spéciale pour ne pas tomber dans le péché, et il en écarte les occasions pour le récompenser de ses aumônes. Aussi est-il écrit : « Renferme dans le cœur du pauvre, » ou, selon une autre version, « cache dans le sein du pauvre l'aumône et elle éloignera le mal de toi. (*Eccli. XXIX, 15.*) »

e) Elle éteint les péchés, parce qu'elle arrête le châtement. Ecoutez Jean Moschus, parlant, dans le *Pré spirituel*, (chap. CLXXV.) de l'empereur Zénon : « Un Père, dit-il, nous a raconté à son sujet

nam, et omnia munda sunt vobis, » eleemosyna enim erit vobis instar omnium vestrarum lotionum, mundiores vos faciet illa quam omnes vestrae ablutiones, quas adeo superstitiose et frequenter usurpatis.

Itaque, si quærat quispiam, quomodo eleemosyna extinguat peccata, et cur hoc specialim de ea dicatur? Primo extinguit peccata, si sit cum pœnitentia conjuncta, extinguit et peccatorum pœnam, quia opus est efficaciter satisfactorium. Secundo extinguit peccata venialia illius qui in gratia Dei existit, quia a peccatis et delictis sine quibus hæc vita non ducitur, mundantur homines per eleemosynas, inquit sanctus Augustinus. Tertio extinguit peccata, quia est dispositio ad gratiam justificantem ex divina

motione et auxilio peculiari facta, impetrat enim sibi misericordiam qui ex animo aliorum miseretur. Quarto extinguit peccata, quia propter eleemosynas in gratia factas, Deus hominem, si in peccatum incidat, a peccato liberat, immo et ne incidat in peccatum, propter eleemosynam Deus ei speciale confert auxilium, vel occasiones ab eo depellit. Unde dicitur : « Conclude eleemosynam in corde pauperis » (vel, ut alii legunt, absconde in sinu pauperis) « et hæc pro te exorabit ab omni malo. » Quinto extinguit peccata, quia peccatum vindictam impedit. Audi Joannem Moschum in Prato Spirituali, c. CLXXV, de Zenone Imperatore : « Narravit nobis, inquit, quidam Patrum de ipso, quod mulierem quamdam in filia injuriose

qu'il avait injurié une femme dans sa fille. Cette mère se tenait dans l'Eglise de la sainte Mère de Dieu, priant avec larmes et disant : « Vengez-moi de l'Empereur Zénon. » Elle fit cela durant plusieurs jours, et la Mère de Dieu lui apparut, disant : « Crois-tu en, ô femme, j'ai souvent voulu le punir, mais sa main m'en empêche. » En effet, Zénon était très-miséricordieux et très-aumônier. »

2° Disons en second lieu que l'aumône faite aux pauvres édifie en nous ou achète pour nous les tabernacles éternels, et que dès lors le Seigneur a bien fait de nous aviser de nous faire, avec le Mammon d'iniquité, des amis qui nous reçoivent dans les tabernacles éternels.

Mais, est-ce que les pauvres, parmi leurs haillons sordides et la malpropreté de leur corps, peuvent avoir les tabernacles éternels, eux qui ne possèdent aucun bien dans le présent et dans l'avenir, qui ont à peine à leur disposition une cabane d'argile pour se préserver de l'inclémence de l'air ? Oui, dans un sens très-exact, les pauvres sont censés pouvoir nous donner ces tabernacles éternels, les posséder et les vendre, parce que la miséricorde envers les pauvres mérite cette gloire céleste, si elle est accompagnée de la grâce et de la charité. Aussi, en un sens, sommes-nous censés acheter cette gloire des pauvres ou du Christ qui nous la donne à cause d'eux. Ecoutez saint Jean Chrysostôme, dans sa 3<sup>e</sup> *Homélie sur la Pénitence* : « Le ciel est l'objet de votre négoce et de votre commerce : donnez du pain et recevez le paradis, donnez de petites choses et recevez-en de grandes, donnez des biens mortels et recevez des

tractaverit. Hæc autem vacabat in templo sanctæ Dei Genitricis, orans cum lacrymis, et dicens : « Vindicta me de Zenone Imperatore. » Cum ergo multis diebus id faceret, apparuit Dei Genitrix, dicens : « Crede mihi, mulier, ultionem tuam sæpe facere volui, sed manus ejus prohibet me. » Erat enim valde misericors, et eleemosynas faciens. » Hæc ille.

Dicamus secundo eleemosynam in pauperes erogatam ædificare nobis vel emere æterna tabernacula, ideoque recte nos a Domino hic moneri, ut de Mammona iniquitatis faciamus nobis amicos, qui in æterna nos tabernacula recipiant. Sed numquid pauperes inter sordidos pan-

nos, et illuviem corporis habere possunt æterna tabernacula, qui nec præsentia possident, nec futura, domunculamque lutosam vix habent, ut se ab aeris inclementia tueantur ? Utique hoc sensu pauperes illa æterna habitacula tribuere nobis posse censentur, eaque possidere et vendere, quia misericordia in pauperes gloriam illam cœlestem promeretur, si sit gratiæ et charitati conjuncta. Unde a pauperibus quodammodo eam emere censemur, vel a Christo qui eam propter ipsos nobis tribuit. Audi sanctum Chrysostomum, hom. 9 de Pœnitentia : « Mercatura negotiatioque tua cælum est ; da panem, et accipe paradisum : parva da et magna suscipe ; da mortalia, recipe

biens immortels. » C'est ainsi encore que saint Pierre Chrysologue (*Serm.* VIII.) parle du jeûne et de l'aumône : « La main du pauvre est le sein d'Abraham où le pauvre dépose aussitôt tout ce qu'il reçoit. La main du pauvre est le trésor du ciel : ce qu'il reçoit, il le dépose dans le ciel, de peur que cela ne se perde sur terre. Donnez donc, ô homme, la terre au pauvre, pour recevoir en échange le ciel; donnez un écu, pour recevoir un royaume; donnez une miette, pour recevoir le tout. » Si donc l'économe d'iniquité est loin d'avoir agi prudemment, parce qu'il a pensé à lui, afin que, lorsqu'il serait écarté de l'administration, il trouvât des abris caducs et périssables — car, ce monde périra, les enfants de ce monde périront avec lui, leurs richesses et leurs tentes périront, — à combien plus forte raison les enfants de lumière, qui ne sont pas les enfants de ce siècle, mais les enfants de l'éternité, doivent-ils être empressés à se bâtir ou à se procurer des tabernacles éternels, s'ils veulent être les enfants de la lumière, et non des ténèbres! Or, puisqu'ils peuvent faire cela si facilement, en donnant les petits biens de ce temps, pourquoi donc ne s'appliquent-ils pas à cette négociation si avantageuse? Si les enfants du siècle cherchent avec tant d'ardeur et de zèle des biens caducs, avec tant de travail, avec tant de veilles et de sueurs, au prix de tant de périls, en voyageant, navigant, parcourant le monde entier; pourquoi les enfants de lumière ne cherchent-ils pas les vrais biens durables, avec un zèle et une ardeur semblables, alors que ces biens méritent qu'on y dépense des sueurs bien plus considérables?

Voyez-le cependant, le Seigneur n'exige point d'eux en cet endroit de durs labeurs, il exige seulement le mépris des choses ca-

immortalia. » Sic etiam sanctus Chrysologus, ser. viii de Jejunio et Eleemosyna loquitur : « Manus pauperis sinus est Abrahamæ, ubi quidquid pauper accipit, mox deponit. Thesaurus cœli est manus pauperis; quod suscipit ne pereat in terra, reponit in cœlum. « Da igitur, o homo, pauperi terram, ut accipias cœlum; da nummum, ut accipias regnum; da micam, ut accipias totum. » Si ergo prudenter fecisse dicitur villicus iniquitatis, quod sibi providerit ut amotus a villicatione inveniret tabernacula, quamlibet caduca et peritura (peribit enim hoc sæculum, peribunt filii hujus sæculi cum hoc sæculo, peribunt eorum opes et tabernacula) quanto magis debent filii lucis, qui non sunt filii

hujus sæculi, sed filii æternitatis, in hoc solliciti esse, ut tabernacula sibi ædificent, vel comparent æterna, si filii lucis esse volunt et non tenebrarum? Cum autem id facile possint pauca erogando quæ sunt hujus temporis, cur huic negotiationi quæstuosissimæ non incumbant? Si filii hujus sæculi caduca bona tam ardenti studio quærant, tanto labore, tantis vigiliis et sudoribus, tantis periculis, itinerando, navigando, orbem universum peragrando; cur filii lucis vera bona, et perennitatem eodem studio et ardore non perquirant, cum multo majoribus sudoribus sint digna? Sed vide, quod hic Dominus non graves ab eis labores exigit, sed solum contemptum rerum caducarum, et miseri-

duques et la miséricorde envers les pauvres qui, avec les aumônes qu'ils reçoivent, peuvent leur bâtir une maison qui ne croule jamais. « Il y a des tabernacles éternels, qui n'auront point de fin, employons notre argent à les édifier. Il ne nous faudra pas grand concours d'architectes et de maçons, les mains des pauvres nous bâtissent ces maisons-là. » Le même saint Jean Chrysostôme, qui nous donne l'avertissement qui précède, ajoute en ce même endroit une comparaison pour condamner ceux qui, comme s'ils devaient vivre éternellement, se bâtissent des maisons en ce monde qu'il faudra bientôt abandonner et qui croulera dans peu de temps : « Dites aussi, demande-t-il, si quelqu'un vous annonçait que la ville doit tomber dans un an, bâtiriez-vous dans cette ville qui doit tomber? Ne bâtissons donc pas dans ce monde. Il tombera bientôt et toutes choses périront. Que dis-je : il tombera? Nous périrons, nous aussi, avant qu'il ne tombe. Pourquoi bâtissons-nous sur le sable? Bâtissons sur la pierre. Quelque violent que soit le choc, la construction restera inébranlable. (*Hom. VII sur la Pénitence.*) »

Du reste, un bel exemple, rapporté dans la vie de saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, nous montre clairement comment les aumônes peuvent nous procurer les tabernacles éternels et une demeure éternelle.

Ce saint visitait souvent les malades et les pauvres, prenant quelquefois avec lui pour cela l'évêque Troïle. Un jour, il lui dit : « Mon frère Troïle, je vous en prie, secourons les amis du Christ. » Sur l'heure, excité à la miséricorde par l'exhortation du Patriarche, Troïle distribua trente livres d'argent en aumônes. Mais, comme il

cordem animum in pauperes, qui ex eleemosynis erogatis ædificare eis possunt domum nunquam ruituram. Unde monet sanctus Chrysostomus, hom. VII, de Pœnitent : « Æterna, inquit, sunt tabernacula finem non habentia, in hanc structuram pecuniam impendamus. Non architectorum aut operariorum nobis magna fuerit cura, pauperum manus nobis hujusmodi domos construunt. » Ad dit ibidem idem Chrysostomus similitudinem, qua perstringat eos qui in hoc mundo paulo post deserendo et ruituro, quasi æternum victuri, domos sibi extruunt. Dic mihi, inquit, si quis tibi prænuntiaret post annum ipsam casuram urbem, num in casura urbe ædificares? Nequam ergo in hoc ædificemus mundo: Cadet enim paulo post, et cunc-

ta peribunt. Quid dico cadet? Ante ipsum casum ipsi peribimus. Quid in arena ædificamus? Ædificemus supra petram, quantumcumque impetui fiet, inconcussa erit ædificatio. »

Cæterum quomodo eleemosynæ nobis comparent æterna tabernacula, æternamque mansionem, manifestum nobis facit præclarum illud exemplum, quod in vita sancti Joannis Eleemosynarii, patriarchæ Alexandrini, habemus. Hic sæpe visebat ægros et pauperes, quandoque secum assumens Troilum episcopum. Quodam die dixit : « Frater Troïle, obsecro, juvemus amicos Christi. » Ille ea hora ad pietatem incitatus sermone Patriarchæ curat distribui triginta libras. Verum, quia magis nummorum, quam ægrorum

aimait les écus plus que les pauvres, il fut bientôt tourmenté par une pensée d'avarice, et ses regrets lui donnèrent une fièvre qui le força à s'aliter. Le patriarche apprit la maladie de Troïle et, en devinant la cause, il l'alla voir et lui rapporta autant d'argent qu'il en avait donné aux pauvres. Puis, il lui dit en s'excusant : « Dernièrement, quand je vous demandai de donner aux pauvres, je voulais rire, et mon intention était de vous emprunter l'argent que vous aviez alors en mains, n'en ayant pas une somme pareille à donner ce jour-là aux pauvres. Je vous la rapporte donc avec mes remerciements. » Tout réjoui à cette nouvelle, Troïle se trouva mieux, et le Patriarche l'invita à un dîner où il lui compta les trente livres et lui demanda un reçu indiquant qu'il renonçait au mérite de cette aumône. L'Evêque l'écrivit en ces termes : « Mon Dieu, donnez à monseigneur le Patriarche Jean la récompense des trente livres qui vous ont été données, parce que je les ai reçues. » Après midi, Troïle s'endormit et Dieu lui montra en songe de quelle récompense il s'était privé. Il vit en effet une maison dont aucun art humain ne pouvait reproduire la magnificence, et sur la porte d'or de cette maison, cette inscription : « La demeure éternelle et le repos de l'évêque Troïle. » Lui se réjouissait grandement de voir qu'on lui destinait une pareille demeure. Mais bientôt un chambellan royal dit aux ouvriers : « Effacez cette inscription et mettez à la place : La demeure de l'archevêque Jean achetée trente livres d'argent. » Troïle fut épouvanté, il se réveille, vient trouver le Patriarche, lui raconte sa vision, et, à partir de ce moment, d'avare qu'il avait été jusqu'alors, il devint magnifiquement aumônier

erat amator, cœpit avaritiæ postea cogitatione turbari, et inde ei orta est febris, ita ut super lectum jaceret. Audiens de ejus morbo Patriarcha, et conjiciens causam, invisit eum, tantumque argenti retulit, quantum largitus erat Troilus, et excusans se, dixit : Nuper cum te pro pauperibus stipem rogabam, jocabar, et non nisi mutuo eam quæ tibi aderat, pecuniam volebam, quia non ita mihi ad manum erat quantitas pauperibus distribuenda. Unde eam referens gratias ago. Ille ad hæc exhilaratus, melius cœpit habere, invitatusque fuit a Patriarcha ad prandium, ubi numeratis nummis petiit ab eo conscriptionem renuntiationis mercedis eorum. Hanc autem his verbis fecit : « Deus Do-

mino meo Joanni Patriarchæ da mercedem triginta librarum quæ datæ sunt tibi, quia recepi eas. » Post meridiem incidit in somnum, et ostendit ei Deus qua mercede privatus foret. Vidit enim domum ejus pulchritudinem nulla imitari posset ars humana, et in ejus janua aurea scriptum : « Mansio æterna et requies Troili episcopi. » Gaudebat summopere, ob hanc mansionem sibi præparatam. At mox quidam Regius Cubicularius ait operariis : « Deponite titulum istum, et hunc suffigite : « Mansio Joannis Archiepiscopi empta libris 30 argenti. » Horruit ipse, et excitatus venit ad Patriarcham visa referens, et exinde ex avaro factus est eleemosynarius magnificus, ut mansionem æternam



pour pouvoir s'acheter, par ses œuvres de miséricorde, une demeure éternelle, semblable à celle qu'il avait vue en songe. Tel est le récit de Léonce, dans la *Vie de saint Jean, patriarche d'Alexandrie*.

3<sup>e</sup> Disons en troisième lieu que l'aumône faite aux pauvres nous protège efficacement, quand, à la mort, l'administration nous est ôtée. Lorsque nous manquons, lorsque le monde et les amis de ce monde nous font défaut, elle nous fait d'autres amis, elle nous concilie l'amitié des Anges et des Saints, et même celle du Juge, pour être protégés et arrachés à toute espèce de mal. En effet, la miséricorde envers les pauvres est comme un courtisan puissant, très-agréable et très-familière avec Dieu et les Saints, laquelle, quand elle voit ses clients atteints d'un mal quelconque, se présente aussitôt pour les protéger. Entraînant avec elle la faveur des Saints, elle obtient de Dieu tout ce qu'elle le supplie de lui accorder, elle est exaucée dans toutes ses demandes.

De là vient qu'il est proclamé « bienheureux, celui qui a l'intelligence sur l'indigent et le pauvre. » Le Psalmiste ajoute la raison de cette félicité et de cette béatitude, quand il dit : « Le Seigneur le délivrera au jour mauvais. (Ps. XL, 1.) » Quel est ce jour si mauvais, sinon le jour de la maladie et de l'angoisse, le jour de la mort et des ténèbres? Alors, en effet, le Seigneur le délivrera, parce que l'aumône et la miséricorde envers les indigents « ne laissera point l'âme aller dans les ténèbres, (Tobie. IV, 11.) » comme parle Tobie.

Voilà pourquoi saint Jérôme, écrivant à Népotien, dit : « Je ne me souviens pas d'avoir jamais lu qu'il soit mort d'une mauvaise

posset sibi emere operibus misericordiae juxta offensam visionem. Ita Leontius, in vita sancti Joannis Patriarchae Alexandrini.

Dicamus tertio, eleemosynam in pauperes erogatam efficaciter patrocinari, cum auferatur a nobis vitae hujus villicatio, in morte scilicet. Cum deficiamus nos, cumque deficit a nobis mundus et amici mundani, illa nobis alios amicos facit; Angelorum Sanctorumque amicitiam nobis conciliat; imo et ipsius Judicis, ut protegamur et eruamur ab omni malo. Est enim misericordia in pauperes quasi potens Aulica, Sanctis, Deoque gratissima et familiarissima, quae ubi videt suos clientes aliquo premi malo, statim adest ad patro-

cinandum, et Sanctorum gratiam secum trahens, Deo supplex quidquid orat, exorat, quidquid rogat, impetrat. Hinc ille beatus pronuntiatur, « qui intelligit super egenum et pauperem. » Ratio ibi additur, cur felix et beatus dicendus sit : « In die mala liberabit eum Dominus. » Quænam est dies mala, nisi dies languoris et angoris, dies mortis et caliginis? Tunc autem liberabit eum Dominus, quia eleemosyna et misericordia in egenos « non patietur animam ire in tenebras, » ut dixit Tobias. Quapropter dixit sanctus Hieronymus, epistola ad Nepotianum : « Numquam memini me legisse mala morte defunctum, qui libenter opera charitatis exhibuit ;

mort, celui qui a volontiers exercé les œuvres de charité, car il a de nombreux intercesseurs, et il est impossible que les prières d'un grand nombre ne soient pas exaucées. »

Voilà pourquoi aussi il est dit dans les livres sapientiaux : « Renferme l'aumône dans le sein du pauvre, et elle éloignera le mal de toi. (*Eccli.* XXIX, 15.) » Si elle peut éloigner et écarter le mal corporel et temporel, elle peut aussi certainement préserver du mal spirituel et éternel. Si elle peut délivrer du mal présent, elle délivrera aussi des maux futurs, car ce sont ces derniers surtout qui méritent le nom de mal. Le jour de la mort et du jugement est le jour où nous avons besoin d'être protégés et défendus.

Aussi, saint Gaudence, évêque de Brescia, expliquant ce texte de l'*Ecclésiastique*, et exhortant les siens à faire l'aumône, s'exprime en ces termes : « Vendez votre patrimoine et achetez une protection par l'intervention de laquelle vous soyez sûr d'obtenir le pardon, et alors vous mériterez de voir venir avec sécurité le Juge. (Traité XIII.) »

C'est pour le même motif que saint Jean Chrysostôme dit, dans la 3<sup>e</sup> *Homélie sur la Pénitence* : « L'aumône est ailée et légère, elle a des ailes d'or, elle réjouit au-dessus de toute expression les Anges eux-mêmes, elle s'arrête devant le trône du roi quand nous sommes jugés, elle se place au-dessus de nous et nous arrache aux tourments, en nous embrassant et nous protégeant de ses ailes. »

Ici encore peut se rapporter ce que dit le Psalmiste : « Joie avec l'homme qui sait avoir pitié et prêter : il réglera ses discours selon le jugement. (*Ps.* CXI, 5.) » On peut ici peser chaque mot en particulier.

habet enim multos intercessores, et impossibile est multorum preces non exaudiri. Propterea etiam dictum est a Sapientia : « Conclude eleemosynam in sinu pauperis et hæc pro te exorabit ab omni malo. » Si illa efficaciam habet exorandi et protegendi a malo corporeo et temporali, certam etiam habet potentiam eruendi a malo spirituali et æterno ; si a malo præsentis, etiam a malis futuris liberabit, quia hæc præcipue dicuntur mala. Dies mortis, diesque iudicii, dies est in quo egemus protectione et patrocinio, unde sanctus Gaudentius, Episcopus Brixianus, tract. XIII, dictam sententiam Ecclesiastici explicans, et ad elee-

mosynam adhortans, sic dicit : « Vende patrimonium, et eme patrocinium, cujus interventu certus de impetrata venia venturum iudicem liber merearis aspicere. » Eandem ob causam dicit sanctus Chrysostomus, hom. VII de Pœnit. « Eleemosyna pennata est et levis, aureas habens alas, ipsos supra modum delectans Angelos, apud ipsum regalem thronum persistit, cum iudicamur, imminet, tormentisque nos eripit, suis complectens et protegens alis. » Hæc Chrysostomus.

Huc etiam referri potest quod dicit Psaltes : « Jucundus homo, qui miseretur et commodat, disponet sermones suos in iudicio. » Ubi sin-

a) Pourquoi dit-il d'abord : « Joie avec l'homme, » si ce n'est pour montrer qu'il faut faire l'aumône d'une manière joyeuse ? « Dieu aime celui qui donne avec joie. (2 Cor. ix, 7.) » Saint Augustin l'a dit avec finesse : « Si vous donnez un pain tristement, vous perdez le pain et le mérite. (Com. sur le Ps. XLII.) » Il ne faut donc pas exaspérer les pauvres, en les traitant d'oisifs, de vagabonds, de vauriens, mais, en vue de Jésus-Christ, il faut leur distribuer avec joie ce qu'il est convenable de donner.

b) Pourquoi dit-il ensuite : « Qui sait avoir pitié, » si ce n'est pour montrer que l'aumône doit procéder d'un cœur miséricordieux ? Elle est la source excellente de l'aumône, de laquelle procède tout mérite. Dieu estime beaucoup moins votre libéralité que les entraillies de miséricorde d'où elle provient.

c) Pourquoi ajoute-t-il : « Et prêter ? » C'est parce que celui qui donne à un indigent est censé prêter à Dieu et attendre que cela lui soit rendu avec usure. Ainsi, le philosophe Evagrius, s'étant converti à la foi, ayant entendu dire dans une église que le centuple serait rendu dans le ciel pour une aumône, donna soixante livres d'argent à l'évêque Synésius pour les pauvres, après avoir reçu de lui un écrit constatant qu'il recevrait au ciel cent pour chaque livre. En mourant, il ordonna à ses fils de mettre cet écrit dans sa main, quand on l'ensevelirait. Le troisième jour après sa mort, il apparut en songe à l'Évêque et lui dit : « Allez à mon tombeau et reprenez votre reçu, car la dette m'a été restituée au centuple par le Christ, selon sa promesse. » Le matin venu, l'Évêque se rendit avec son clergé au tombeau et il prit dans la main d'Evagrius

gula ponderari possunt. Cur etiam dicit : « Jucundus homo, » nisi ut ostendat eleemosynam cum hilaritate esse peragendam ? « Hilarem datorem diligit Deus. (2 Cor. ix.) » Si panem dederis tristis, et panem et meritum perdidisti, ait Augustinus, in Psal. XLII. Non ergo exasperandi sunt pauperes, eos otiosos, vagabundos, perditos appellando, sed propter Christum cum hilaritate dandum est illis quod dare congruit. Cur etiam dicit : « Qui misereatur, » nisi ut ostendat a misericordiæ visceribus debere eleemosynam procedere ? Hæc est radix optima eleemosynæ, a qua omne meritum procedit. Magnificat Deus non tam liberalitatem tuam, quam viscera pietatis, a quibus illa promanat. Cur addit :

« Et commodat ? » Quia qui elargitur egenti, Domino mutuo dare censetur et commodare, recepturus cum fœnore. Unde Evagrius philosophus conversus ad fidem, cum audisset in ecclesia centuplum in cœlo reddi pro eleemosyna, dedit sexaginta libras Synesio Episcopo pro pauperibus, accepta ab eo sygrapha, quod pro una centum in cœlo esset accepturus, jussitque moriens filiis, ut sygrapham illam manui suæ dum sepeliretur, inserent. Quo facto die tertio apparuit Episcopo in somnis, dicens : « Adi sepulchrum meum, et chyrographum tuum recipere, nam debitum et centuplum recepi a Christo, et a te promissum. » Mane Episcopus cum clero adit sepulchrum, et ex manu Evagrii reci-

le reçu au bas duquel celui-ci avait écrit : « Le philosophe Evagrius à son Evêque. — Mon père, je ne veux pas vous laisser ignorer que tout l'argent que je vous ai donné durant ma vie m'a été rendu au centuple comme vous me l'aviez promis. Dès lors, vous ne me devez plus rien. (*Sophronius. Pré spirituel. Chap. cxcv.*) »

d) Pourquoi enfin le Psalmiste ajoute-t-il : « Il réglera ses discours selon le jugement, » si ce n'est parce que le bienfaiteur joyeux et miséricordieux se dispose à répondre en jugement devant le tribunal du Juge juste et éternel, où lui sera posée cette question : « Avez-vous nourri ceux qui avaient faim, avez-vous revêtu ceux qui étaient nus ? etc. »

e) Aussi le Psalmiste ajoute-t-il à son sujet : « Aussi ne sera-t-il jamais ébranlé, (*Ps. cxi, 6.*) » parce qu'il ne sera point troublé au jour de la calamité et de la misère, au jour du jugement et de la mort : joyeux durant sa vie, il sera joyeux à sa mort. Entendez-en un bel exemple :

Saint François-Xavier vint trouver un jour un certain Pierre Belley, lui demandant une aumône pour le mariage d'une jeune fille dont la vertu était en péril. Pierre, se prétendant occupé, s'amuse à donner à Xavier les clés du coffre où il y avait trente mille pièces d'or renfermées, le laissant libre d'y puiser à son gré. Le Saint en prit trois cents, et lui rendit les clés avec beaucoup de remerciements. Alors Pierre lui dit : « O homme timide ! Si je n'avais eu le désir de vous donner la moitié du trésor, vous aurais-je confié les clés ? » Xavier lui répondit : « Et moi, de la part de Dieu, puisque vous êtes si joyeux donneur, je vous promets que la misé-

pit chyrographum sic ab eo inscriptum : « Evagrius Philosophus Episcopo suo : Nolui te, pater, ignorare, quod pecuniam omnem quam vivens tibi dedi, centuplicatam sicut promiseras recepi, quare nulla mihi debiti obligatione astringeris, » *Sophronius, cap. 193 in Prato spirituali.*

Cur denique adjicit Psalter : « Disponet sermones suos in judicio, » nisi quia largitor hilaris et misericors se disponit ad respondendum in judicio coram tribunali justitiae aeternae, ubi illa proponetur quaestio : an esurientes paverimus : an nudos vestierimus, etc. Unde subjicitur de tali : « In aeternum non commovebitur, » quia non turbabitur in die calamitatis et mi-

seriae, in die mortis et judicii : laetus erit in vita, laetus et in morte. Audi mirum ea de re exemplum.

Sanctus Xaverius venit ad quemdam Petrum Belleium poscens elemosynam pro conjugio puellae, cujus pudicitia periclitabatur. Petrus occupatum se praetendens lusu, tradidit Xaverio claves arcæ in qua triginta millia aureorum erant, dispositionemque ei relinquit liberam. Vir sanctus subduxit trecentos aureos, claves ei reddens cum gratiarum actione. Cui Petrus : « O virum pusillanimum ! Nisi animo medietatem congestorum tibi resignassem, quomodo claves tibi credidissem ? » Tunc Xaverius : « Ex parte Dei tam hilari datori promitto nunquam de-

ricorde ne vous fera jamais défaut, et Dieu vous avertira du jour de votre fin prochaine, que vous apprendrez avec bonheur. » Tout cela se réalisa. Après une longue vie, durant laquelle il s'était préparé à une mort pleine de sécurité, il a soin d'inviter ses amis à son service funèbre, auquel il assiste, comme s'il était déjà mort. Ses amis le croient fou. Mais lui, leur raconte la prédiction de Xavier et les prie de l'assister de leurs suffrages, car il va mourir, dit-il. Effectivement, une mort subite mais non imprévue l'enlève et lui ouvre le ciel pour y régner éternellement. (*Histoire de la Compagnie de Jésus. 1<sup>re</sup> Partie. Liv. XII, n<sup>o</sup> 100.*)

PÉRORAISON. — Je conclus, et, avec saint Jean Chrysostôme, dans son *Commentaire sur l'Épître aux Hébreux*, je résume et répète en abrégé tout ce qui a été dit jusqu'à présent : « L'aumône brise les fers de ceux qui ont péché, dissipe les ténèbres, éteint le feu, tue le ver rongeur, et leur épargne les grincements de dents. Devant elle, les portes des cieux s'ouvrent en toute sécurité. Et comme, lorsqu'une reine fait son entrée, aucun des gardes qui veillent aux portes du palais n'osera jamais lui dire : Qui êtes-vous? D'où venez-vous? et qu'au contraire tous lui feront un humble accueil; ainsi est reçue l'aumône, parce qu'elle est une véritable reine et qu'elle rend les hommes semblables à Dieu. (*Hom. xxxiii, 3.*) » Heureux celui qui cultive cette reine et se la rend propice avec le Mammon d'iniquité !

futuram misericordiam, futurumque ut extremum vitæ diem lætus cognoscas Deo præmonente. »

Quæ omnia sic contigerunt : nam post ineundam vitam securæ morti separans; curat invitatis amicis funebre sacrificium celebrari, cui ipse jam mortuis se annumerans interfuit. Amici delirium suspicantur; quibus sancti Xaverii prædictionem enarrans, ut morituro dent operam rogat obnixè; et statim repentina non tamen improvisa mors eum abstulit, cælo æternaliter regnaturum. Ita *Histor. Societatis, parte prima. libro duodecimi, num. 100.*

Concludo, et cum sancto Chrysós-

tomo, hom. 32 in Epistolam ad Hebræos hactenus dicta compendio repeto : « Eleemosyna vincula peccatorum dissolvit, fugat tenebras, extinguit ignem, mortificat vermem, expellit stridorem dentium. Huic cum multa fiducia portæ cæli aperiantur, et velut regina intrante nullus janitorum, nullus custodum, qui portis assistunt, audet dicere : Quæ tu es? vel unde? Sed eam omnes suscipiunt. Sic etiam misericordia : vere enim regina est homines faciens similes Deo. » Felix qui hanc colit reginam, et de Mammona iniquitatis eam sibi reddit propitiam.

## NEUVIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Videns civitatem, flevit super illam, dicens : Quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi!*

A la vue de Jérusalem, il pleura sur cette ville, en disant : Ah ! si tu savais, en ce jour, ce qui peut t'apporter la paix !

(*Évangile selon saint Luc. Chap. xix, v. 41 et 42.*)

1<sup>er</sup> POINT. — Les Prophètes, dans l'antiquité, avaient coutume d'annoncer les calamités qui menaçaient le peuple, non-seulement par des paroles, mais encore par certains signes extérieurs qu'ils mettaient sous les yeux du peuple.

1<sup>o</sup> Pourquoi Isaïe, issu de race royale, marche-t-il déchaussé et ignominieusement dépouillé de ses habits dans les rues de Jérusalem durant trois jours ? C'est pour donner, dit le texte sacré, le signe et le présage des trois années de l'Égypte et de l'Éthiopie. Alors le Seigneur dit : « Comme mon serviteur Isaïe a marché nu et sans souliers, pour être comme un prodige qui marque ce qui doit arriver dans trois ans à l'Égypte et à l'Éthiopie ; ainsi le roi des Assyriens emmènera d'Égypte et d'Éthiopie une foule de captifs et de prisonniers de guerre, jeunes et vieux, tous nus, sans habits et sans souliers, sans avoir même de quoi couvrir ce qui doit être caché dans le corps, à la honte de l'Égypte. (*Isaïe. xx, 3 et 4.*) »

2<sup>o</sup> Pourquoi Jérémie prend-il un vase de terre et le brise-t-il en

DOMINICA IX  
POST PENTECOSTEM

*Videns civitatem flevit super illam, dicens : Quia si cognovisses, et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi.*

(*Luc. xix.*)

Prophætæ olim non, solum vocibus sed etiam factis, sive exterioribus quibusdam signis coram populo

palam exhibitis, calamitates populo ingruentes soliti sunt prænuntiare.

1. Cur Isaias nobili de stemmate oriundus incedit discalceatus, et ignominiose nudus in Jerusalem per triduum ? Ut signum et portentum daret, inquit sacer textus, super Ægyptum et Æthiopiã : « Sicut ambulavit nudus et discalceatus, sic minabit rex Assyriorum captivitatem Ægypti, et transmirationem Æthiopiæ juvenum et senum nudam et discalceatam, discoopertis natibus et ignominiam Ægypti. »

2. Cur Jeremias accipit laguncu-

présence des anciens d'Israël qu'il a rassemblés? C'est parce que, dit-il lui-même, voici les paroles du Seigneur : « Je briserai ce peuple et cette ville comme on brise un vase d'argile qui ne peut être réparé. (*Jérémie. XIX, 1 et 11.*) »

Pourquoi ce même Prophète se fait-il des liens semblables à ceux qui attachent le joug aux cornes des bœufs, afin de les mettre à son cou, et des chaînes ligneuses qui étreignaient son cou comme dans des carcans, et marche-t-il ainsi dans les rues de Jérusalem, pour envoyer ensuite ces liens à divers Rois? C'est parce qu'il fallait prédire la captivité à venir sous le joug de Nabuchodonosor, roi de Babylone. (*Jérémie. XXVII.*)

3° Pourquoi le Prophète Ahias, ayant rencontré Jéroboam dans le chemin, prit-il le manteau tout neuf dont il s'était revêtu et le coupa-t-il en douze morceaux, dont il donna dix à Jéroboam? C'est ainsi qu'il voulut symboliser en actions l'annonce qu'il lui faisait de la scission du royaume de Salomon, dont dix tribus appartenaient à Jéroboam. (*3 Rois. XI.*)

4° Pourquoi Ezéchiel prend-il un rasoir tranchant et le passe-t-il sur sa tête et sur sa barbe, dont il rase tous les poils, qu'il divise en trois parts. L'une, il la livre aux flammes; il coupe l'autre avec l'épée et jette la troisième au vent? Par ce signe, il voulut indiquer qu'une partie du peuple serait détruite par la peste et la famine, l'autre par le glaive, et l'autre serait dispersée en captivité comme par un tourbillon de vent. (*Jérémie. v.*)

Voilà donc comment Notre-Seigneur Jésus-Christ, voulant prédire en paroles et en actes symboliques la ruine de la ville et du

lam figuli, et, convocatis senioribus Israel, in oculis eorum eam allidit et conerit? Quia, inquit ipse, « hæc dicit Dominus : Sic coneram populum justum et civitatem, sicut vas figuli, quod non potest ultra instaurari. »

Cur idem funibus collo impositis quibus jugum cornibus boum alligatur, et catenis ligneis quæ collum stringebant instar compedum, incidit per Jerusalem et postea mittit eas ad varios Reges? Quia sic oportuit prædicere captivitatem futuram sub jugo Nabuchodonosor Regis Babylonis.

3. Cur Ahias Propheta, cum invenisset Jeroboam in via, eumque opertus esset ipse Propheta pallio

novo, illud apprehendens, seidit in duodecim partes, et decem scissuras dedit Jeroboam? Sic non solum verbis, sed etiam ipso facto voluit pronuntiare regnum Salomonis scissum esse, et decem tribus ad Jeroboam pertinere.

4. Cur Ezechiel assumit novaculam acutam, et ducens per caput, et barbam radit omnes pilos, tresque partes faciens, unam comburit igni, secundam conscindit gladio, tertiam dispergit in ventum? Hoc signo voluit indicare partem populi peste et fame interituram, partem gladio, partem in captivitatem quasi in ventum dispergendam.

Sic igitur Christus Dominus, ut non solum verbis, sed etiam porten-

peuple de Jérusalem, au milieu de son triomphe, au milieu d'acclamations glorieuses, tira de ses yeux bénis une grande quantité de larmes, témoignages d'un véritable amour et d'une vraie compassion, indices des pleurs à venir, et d'une calamité que tous les siècles auraient à déplorer. Bien que les Juifs, ses ennemis capitaux, méritassent complètement cette calamité à venir par leurs péchés, cependant il voulut la pleurer de ses larmes, coulant d'une source intime d'amour et de douleur, afin de montrer sa Miséricorde unie à sa Justice par un lien indivisible.

La punition divine n'est effectivement jamais tellement sévère qu'il ne s'y mêle quelque bonté de Dieu. Voilà pourquoi, dans cette prédication et cette menace sévère, vous trouverez la réalisation de cette parole : « La miséricorde et la vérité se sont rencontrées ; la justice et la paix se sont donné le baiser. (Ps. LXXXIV, 11.) » La bouche du Seigneur prononce la Justice et la Vérité ; ses yeux se prêtent à offrir la Miséricorde et la Paix. Sa voix est comme un tonnerre qui menace et jette des lueurs sinistres ; ses yeux répandent une pluie qui éteint les feux de la foudre, et s'efforcent de mitiger la terreur du tonnerre. De sa bouche sort un glaive tranchant brandi pour immoler ; son cœur et ses yeux mêlent à cela la grâce et la compassion, en sorte que le Seigneur peut dire encore à présent ce qu'il a dit autrefois, en parlant de son peuple comme d'un fils bien-aimé : « Depuis que ma parole est en lui, je ne peux l'oublier ; c'est pourquoi mes entrailles se sont émus sur son sort, j'en aurai pitié, dit le Seigneur. (Jérémie. xxxi, 20.) » C'est comme

toso signo prædiceret ruinam Jerosolymitanæ urbis et plebis, in medio triumpho, mediisque acclamationibus gloriosissimis, lacrymas copiosas ex benignis suis oculis educit, testes veri amoris et compassionis, indices fletus futuri, calamitatisque omnibus sæculis deplorandæ. Quamvis vero Judæi hostes ipsius capitales calamitatem istam futuram omnino peccatis suis promererentur, eam tamen suis voluit deslere lacrymis ex amoris et doloris fonte intimo fluitantibus, ut suam ostenderet Misericordiam Justitiæ nexu indivisibili adsociatam.

Nunquam enim est adeo rigida Dei puniitio, quin etiam aliqua pietatis divinæ inveniatur admixtio. Unde in hac prædicatione et comminatione acerba verum esse reperies

illud : « Misericordia et veritas obviaverunt sibi, justitia et pax osculatæ sunt. » Os Domini Justitiam pronuntiat et veritatem ; oculi ejus mox intercurrunt et obviant, ut offerant Misericordiam et Pacem.

Vox ejus est instar tonitruï comminantis et fulgurantis ; Oculi ejus pluviam effundunt, qua intercidant flammam ignis et fulguris, tonitruique acerbiter mitigare conantur ; ex Ore ejus procedit gladius acutus vibratus ad interneccionem ; Cor et Oculi gratiam immiscent et compassionem, ita ut possit dicere Dominus idem modo, quod olim de populo suo tanquam dilecto filio : « Ex quo locutus sum de eo, adhuc recordabor ejus ; ideo conturbata sunt viscera mea super eum, miserans miserebor ejus. »



s'il disait : « Bien que l'esprit de la justice m'oblige à faire entendre d'horribles menaces et de terribles prédictions à mon peuple, cependant je l'aime si tendrement que je ne peux me souvenir de lui, sans que mes entrailles soient émues d'une intime commisération. Voilà pourquoi aujourd'hui les larmes accompagnent cette commisération et cette émotion de mes entrailles, en effet une tendre émotion d'intérieur ne tarde pas à amener les larmes aux yeux, comme on le vit pour Joseph, de qui il est écrit : « Levant les yeux, il vit Benjamin, son frère, fils de sa mère, et dit : Mon fils, que Dieu vous soit miséricordieux ! Et il se retira en hâte, car ses entrailles s'étaient émues à la vue de son frère, et ses yeux se remplissaient de larmes, et, entrant dans sa chambre, il pleura. (Genèse. XLIII, 29 et 30.) » Joseph pleure en secret, par amour pour Benjamin, parce qu'il était son frère utérin. Le Christ pleure en public, par amour et par douleur en même temps vis-à-vis du peuple Juif, son frère utérin, parce qu'il ne devait plus être à l'avenir pour lui Benjamin, c'est-à-dire fils de la droite, mais il devait être Bénoni, c'est-à-dire fils de la douleur. C'est pourquoi il annonce les douleurs qui lui surviendront et s'apitoie sur lui, parce qu'il l'aime intimement. C'est ainsi donc, comme je l'ai dit, que la Miséricorde et la Vérité se sont rencontrées et embrassées, parce que les larmes abondantes — produit de sa miséricorde — qui avaient coulé de ses yeux, viennent jusqu'à la bouche de la Vérité prononçant la Justice, et les deux sont censées s'être embrassées et baisées à ce moment-là.

Oh ! qu'elles sont différentes et opposées les voies de Dieu et les

Quasi diceret : Licet obliget me iustitiæ æquitas, ut horribilia comminor, et prædicam populo meo, amen ita tenere eum amo, ut non possim ejus meminisse, quin viscera mea commoveantur ex intima commiseratione. Atque ita hodie hanc commisérationem, et viscerum commotionem associant lacrymæ; solet enim tenera viscerum commotio nox ad oculos mittere lacrymas, ut patuit in Joseph, de quo dicitur : « Attollens oculos vidit Benjamin fratrem suum uterinum, et dixit : Deus misereatur tui, fili mi. Festinavitque quia commota sunt viscera ejus super fratre suo, et erumpébant lacrymæ, et introiens cubiculum fleuit. » Joseph flet in occulto, ex amore erga Benjamin, quia

uterinus frater erat. Christus flet in propatulo, ex amore et dolore simul erga Judaicum populum fratrem suum uterinum; quia non erat futurus ultra Benjamin, hoc est filius dexteræ, sed futurus erat Benoni, hoc est filius doloris. Unde dolores ei superventuros pronuntiat et condolet, quia intime amat. Sic ergo, ut dixi, Misericordia et Veritas obviaverunt sibi, et osculatæ sunt; quia lacrymæ copiosæ ab oculis profluentes (quæ effectus erant misericordiæ ipsius) veniunt usque ad os Veritatis justitiam pronuntiantis, et ibidem sese complecti et exoculari censentur.

O quam diversæ sunt, quamque adversæ viæ Dei, et viæ hominum! « Sicut exaltantur cœli a terra, sic

voies des hommes! « Autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies sont au-dessus de vos voies, dit le Seigneur. (*Isaïe*, LV, 9.) » Quand les hommes peuvent se venger de leurs ennemis, ils se réjouissent et tressaillent de joie. Lorsque David gravissait le penchant de la montagne des Oliviers, marchent pieds nus, la tête couverte et pleurant — en ce même endroit d'où le Seigneur descend aujourd'hui en contemplant la ville et pleurant — Séméï s'avancait au-devant de lui et il criait : « Sors, sors, homme de sang et homme de Bélial. Le Seigneur a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le royaume en sa place; et le Seigneur a livré le royaume aux mains d'Absalon, ton fils; et voici que les maux que tu as faits t'accablent, parce que tu es un homme de sang. (*2 Rois*, XVI, 7 et 8.) » Voilà comme il se réjouit, cet homme, en jetant des pierres sur David avec des malédictions et répandant la poussière dans sa soif de vengeance.

C'est ainsi que les hommes ont coutume de se réjouir, quand ils se vengent de leurs ennemis. Dieu, au contraire, se montre accablé de tristesse, quand il est contraint de punir ses ennemis! (*Isaïe*, I, 24.) » Cet « Hélas! » est un signe de douleur et de gémissements. Il souffre, parce qu'il doit s'armer pour la vengeance.

Ainsi encore, quand il doit envoyer le déluge universel à cause des péchés qui crient contre le ciel, l'Écriture dit qu'il fut « ému de douleur au-dedans de lui-même (*Gen.* VI, 6.) » et il attendit cent ans que les hommes fissent la pénitence, dont Noé avait été le héraut en fabriquant l'arche.

Ce ne fut également que contraint et forcé qu'il envoya la pluie

exaltatæ sunt viæ meæ a viis vestris, ait Dominus. » Homines cum de sibi inimicis vindictam sumere valent, ipsi lætantur et exultant. Hinc Semei cum David ascenderet elivum olivarum, nudis pedibus incedens, et experto capite plorans (eo scilicet loco ex quo descendens modo Dominus flet, contemplans inde civitatem) egrediebatur in occursum ejus, et inclamabat :

« Egredere, egredere, vir sanguinum, et vir Belial, reddidit tibi Dominus universum sanguinem domus Saul, quoniam invasisti regnum pro eo, et dedit Dominus regnum in manu Absalon filii tui; et ecce premunt te mala tua, quia vir sanguinum es. »

Ecce quomodo exultat mittens la-

pides contra eum cum maledictione, spargensque terram vindictæ avidissimus. Sic solent filii hominum exsilire in ultione inimicorum. At e contra Deus tristitia affici videtur, dum hostes suos plectere cogitur, et sese ulcisci. Unde dicit : « Heu, vindicabor de inimicis meis! » Heu ! signum est dolentis et ingemiscantis. Dolet igitur, quia accingere se debet ad vindictam. Sic immissurus generale diluvium ob peccata in cœlum clamantia, dicitur, « tactus dolore cordis intrinsecus » jamque centum annis expectaverat homines ad pœnitentiam, cujus præco fuerat Noe fabricans arcam.

Nonnisi etiam coactis immittit ignem, et sulphur in Sodomam, et alias nefandas civitates. Quapropter

de feu et de soufre sur Sodome et les autres villes coupables. Il commence par communiquer ce secret à Absalon et lui dit : « Le péché de Sodome et de Gomorrhe s'est multiplié, et leur péché s'est trop aggravé devant moi. (*Gen. XVIII, 20.*) » Il déclare ensuite que la miséricorde et le pardon sont dans ses désirs, s'il se trouve seulement dix justes dans la Pentapole.

On le voit, dans ces divers événements, les voies de Dieu et celles des hommes sont différentes et opposées, car les hommes, emportés par la passion, sans se laisser arrêter par les médiateurs et les intercesseurs, se portent d'un pas rapide vers la vengeance, mais Dieu la diffère longtemps, il cherche des intercesseurs qui s'interposent entre lui et les pécheurs, pour s'apaiser et déposer sa colère qu'il n'exerce que par force. Aussi fait-il cette protestation : « La colère n'est point à moi... Foulerais-je aux pieds, » ma vigne? « La livrerais-je aux flammes? Ah! plutôt, qu'elle attache ma puissance; qu'elle demande la paix, qu'elle fasse avec moi une paix éternelle. (*Isaïe. XXIX, 4 et 5.*) » C'est comme s'il disait : C'est une chose étrangère à ma nature de me mettre en colère et d'exercer la vengeance, oublier la clémence pour entrer dans la colère et la vengeance, c'est en quelque sorte me faire violence. Je souhaite donc plutôt que mon peuple m'apaise par son humilité, qu'il attache ma puissance, qu'il me lie en quelque sorte les bras, me demandant la paix en suppliant.

Aussi dit-il encore : « Que te donnerai-je, Ephraïm? Que faire contre toi, Israël? Faut-il te traiter comme Adama, te rendre semblable à Séboïm? Mais mon cœur se trouble au-dedans de moi, mes entrailles sont émues de repentir? (*Osée. XI, 8.*) » Comme s'il disait :

Abrahæ secretum istud communicat, et dicit : « Clamor Sodomorum et Gomorrhæ multiplicatus est, et peccatum eorum aggravatum est nimis. »

Declaratque postmodum sibi in votis esse misericordia uti et venia, si modo in quinque illis civitatibus decem forent justî. Sic diversæ sunt hic, et adversæ viæ Dei et viæ hominum; quia homines passione abrepti non obstantibus mediatori-bus et intercessoribus citato gradu feruntur ad vindictam : Deus vero et differt eam diu, et quærit qui se interponant inter ipsum et peccato-res, ut iram deponat placatus, qui eam haud infert ultro-neus. Unde protestatur : « Indignatio non est

mihî. An gradiar super eam? Succendam eam pariter » Vineam scilicet meam. « An potius tenebit fortitudinem meam? Pacem faciet mihî, faciet mihî pacem. »

Quasi dicat : A mea natura alienum est indignari, et vindictam exercerere, a clementia in iram et punitionem ire mihî quodammodo est vim facere.

Opto ergo magis ut placatum me reddat plebs mea humilitate, et teneat fortitudinem meam, ac brachia quodammodo mihî liget, pacem poscens supplicii prece. Sic rursus ait : « Quomodo dabo te Ephraïm sicut Adama, ponam te ut Seboïm? Conversum est cor meum in me pariter, conturbata est pœnitudo mea. »

Que ferai-je de toi ou contre toi, ô mon peuple? Ton oubli et ta rébellion obstinée me demandent vengeance, et pourtant je désire te faire miséricorde : l'amour lutte avec la douleur, la miséricorde avec la colère. Te ferai-je périr comme Sodome, Adama, Séboïm, les villes de la Pentapole? Mon affection paternelle envers toi ne me le permet guère, il me semble que mon cœur sera plus blessé de douleur que le tien. Mon cœur se trouble, s'émeut, se déchire, et toutes mes entrailles sont ébranlées, quand je songe à ta ruine. Aussi, désirai-je changer mon décret, comme si je m'en repentais, pourvu que tu te convertisses, que tu changes de vie et que tu me demandes grâce en faisant pénitence. Il en ajoute la raison : « car, dit-il, je suis un Dieu et non pas un homme. (*Osée. xi, 9.*) » Ce qui équivalait à dire : mes sentiments diffèrent de ceux de l'homme. Ceux-ci recherchent la vengeance par toutes les voies; pour moi, je suis contraint d'en faire la menace, pour l'amener à se réconcilier avec moi. Eux, ils punissent pour ruiner; pour moi, si je punis quelquefois, c'est afin de corriger. Ils sont émus par la passion et par la colère; pour moi, je me laisse guider par la raison et la justice. Ils croient se déshonorer, s'ils demandent les premiers à se réconcilier; pour moi, je regarde cela comme un honneur. Ils tressaillent de joie, quand ils se vengent; pour moi, je pleure et je m'attriste, quand il me faut me venger et je le diffère tant que je puis.

Toutes ces choses ne sont-elles pas évidentes dans notre Évangile, quand Jésus s'approche avec bonté de la ville scélérate, quand il la regarde avec des yeux de miséricorde, quand il pleure sur elle avec une compassion profonde? Cela ne se montre-t-il pas encore

Quasi dicat : Quid de te vel tibi faciam popule mi? Obstinata tua aversio et rebellio a me vindictam efflagitat, et tamen cupio misereri; luctatur amor cum dolore, misericordia cum ira. An perdam te ut Sodomam, Adamam, Seboim, urbes Pentapoleos? Paternus certe in te affectus vix id permittit; cor meum magis quam tuum dolore sauciaturus videor. Cor mihi conturbatur, convellitur, dissecatur, et viscera omnia mea concutiuntur, dum de tua vastatione cogito; itaque opto immutare decretum quasi me pœnitet, si modo tu te convertas, vitam mutes, et gratiam pœnitendo efflagites.

Rationem subdit : « Quia Deus ego sum et non homo? Quod idem est

ac si diceret : Dispar est sensus meus a sensu hominum. Illi vindictam moluntur quacumque via; ego illum comminari cogor, ut ad reconciliationem inducam. Illi puniunt, ut perdant, ego, si quandoque punio, id facio ut emendam. Illi passione commoventur et ira; ego ratione urgeor et justitia. Illi putant sibi de decori fore si reconciliationem primi poscant; ego hoc ipsum mihi duco honori. Illi exultant cum sese vindicant; ego fleo et contristor cum ulcisci debeo, et quantum possum eam differo.

An non hæc omnia perspicua sunt in hoc nostro Evangelio, dum sceleratæ civitati appropinquat cum benignitate, dum eam respicit oculis misericordiæ, dum super eam flet

manifestement, quand il diffère durant près de quarante ans la ruine de Jérusalem qu'il annonce aujourd'hui, exhortant son peuple à se convertir pour pouvoir apaiser la colère qui le menace? Saint Syrien, dans son *Sermon sur la Passion*, atteste que le renversement de Jérusalem et la punition de son peuple ne furent différés si longtemps que à cause des larmes et des prières du Christ, qu'il avait répandues à ce moment et sur la croix, lorsqu'il pria pour ses ennemis : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font. (*Luc. xxiii, 34.*) »

Jérusalem serait certainement heureuse, si, quand le Seigneur l'approcha d'elle par la grâce, elle se fût rapprochée de lui par le repentir. Heureuse, si, quand le Seigneur la regardait avec tant de bonté, elle l'eût regardée avec un amour réciproque et une parfaite conversion de cœur. Heureuse, si elle se fût regardée elle-même, en repoussant toutes les ténèbres qui l'aveuglaient. Heureuse, si, quand le Seigneur a pleuré sur elle, elle eût pleuré, elle aussi, en reconnaissant la cause de tant de larmes.

O Jérusalem, oins d'un collyre tes yeux afin de voir et de pleurer! Par là, tu pourras remarquer la vengeance suspendue sur ta tête, tu pourras la détourner et apaiser la colère du Seigneur qui t'y invite. Mais, « malheur à la cité rebelle, toute souillée de crimes, qui opprime l'innocent! Elle n'a pas écouté la voix, elle n'a pas reçu la doctrine, elle ne s'est pas confiée à Jéhovah, elle ne s'est point approchée de son Dieu. (*Sophonie. III, 1 et 2.*) » Autrefois tirée de l'Égypte et rachetée de la dure captivité de Pharaon par le Seigneur qui l'aimait comme sa colombe, elle est maintenant

ultima compassione : An non iterum hoc manifestum est, dum Jerusalem excisionem (quam nunc pronuntiat) annis pene quadraginta differt, diversis interim prodigiis plebem suam admonens ad conversionem, ut iram imminentem placare valeat? Certe tandem dilata misse eversionem et vindictam in populum suum ob Christi lacrymas et preces, tum hic, tum in cruce fudas, dum pro inimicis deprecatur, Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciant, » testis est sanctus Cyrilianus in sermone de Passione.

Felix certe foret Jerusalem, si ad eam appropinquante Domino per gratiam; appropinquasset et ipsa ad eum per resipiscentiam. Felix, si eam intuente Domino tanta cum pietate, intueretur et ipsa Dominum re-

ciproco amore cum perfecta cordis conversione. Felix si intueretur etiam seipsam omni depulsa caligine et cæcitate. Felix, si super eam flente Domino, super se et ipsa fleret, et causam tantarum lacrymarum agnosceret.

O Jerusalem, collyrio inunge oculos tuos, ut videas et fleas! Sic cervici tuo incumbentem advertere poteris ultionem; sic poteris et eam avertere, iramque Domini, ipso te ad hoc invitante placare. Sed, « vae provocatrix et redempta civitas columba. Non audivit vocem, et non suscepit disciplinam, in Domino non est confisa, et ad eum non appropinquavit. » Illa quæ ex Ægypto et duro servitutis Pharaonicæ jugo olim a Domino educta fuit et redempta, et quasi columba adamata;

devenue aigrissante, pour employer l'expression du texte hébreu ; elle provoque son Dieu à l'amertume et aux pleurs par ses péchés et devient comme une colombe qui n'a plus de cœur, qui se laisse tromper sans intelligence et sans prudence, qui se précipite d'elle-même dans le piège et dans la mort, qui n'entend pas la voix qui l'appelle avec larmes à la résipiscence et à la grâce, qui ne s'approche pas par la réconciliation de Celui qui offre l'alliance et la paix. Un moment, elle a tressailli de joie à sa lumière et à sa voix, et on la vit s'approcher de lui, quand elle s'écria : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, le Roi d'Israël. (*Matth. XXI, 9.*) » Quand elle étendit sur la voie les vêtements pour honorer ce Roi, quand elle voulut le couronner avec des palmes et des rameaux d'olivier. Mais, à peu de jours de là, elle le repousse, elle le rejette hors de sa ville, elle l'accable d'opprobres et d'ignominies, elle lui donne un roseau pour sceptre, elle le couronne d'épines, elle le charge d'une croix, elle le dépouille de ses habits, elle le proclame digne de malédiction et de crucifiement. Malheur, malheur à toi, cité provocatrice et aigrissante ! « Oh ! quelles sont dissemblables tes fleurs et tes épines ! Oh ! comme tes paroles diffèrent : « Béni soit le Dieu d'Israël » et « Nous n'avons point d'autre Roi que César ! » Oh ! quelle distance entre ces mots : « Béni soit celui qui vient, » et ceux-ci : « Enlevez-le, crucifiez-le ! » (*S. Bernard, Sermon pour les Rameaux.*) O cité véritablement provocatrice et aigrissante, que le Rédempteur a le droit de pleurer avec des larmes amères.

2<sup>e</sup> POINT. — Il est souvent dit que Notre-Seigneur Jésus-Christ a pleuré, mais ce n'a jamais été que pour nos péchés et pour les peines dues à nos péchés.

nunc facta est amaricatrix (ut legunt Hebræi) ad amaritudinem et fletum Deum suum ob peccata provocans; et facta est quasi columba non habens cor, sine prudentia et intellectu, sinens se decipi, ultro in laqueum et necem ruens, non audiens vocem flentis et invitantis ad resipiscentiam et gratiam, nec appropinquans per reconciliationem ad illum qui fœdus offert et pacem. Exultavit quidem ad horam in luce et voce ejus, sicque ad eum appropinquare visa est, dum inclamat : « Benedictus qui venit in nomine Domini, Rex Israel, » dum sternit vestimenta sua in via honoris gratia, dum palmis et olivis vult eum coronare, dum ramos de arboribus triumphatori detulit.

Sed paucis exinde diebus repudiat eum, e civitate sua eiecit, probris et ignominia afficit, arundine inaugurat, spinis coronat, cruce onerat, veste expoliat, maledictum et crucisuffigendum proclamat. Væ, væ provocatrix et amaricatrix civitas ! » O quam dissimiles sunt flores tui et spinæ ! O quam disparia verba : « Benedictus Rex Israel, » et « Non habemus regem nisi Cæsarem ! » O quam dissonæ voces, « Benedictus qui venit, » et « Tolle, crucifige eum ! » Vere provocatrix et amaricatrix civitas, lacrymis amaris sui Redemptoris merito deploranda.

Multoties Christus Dominus lacrymatus reperitur, nunquam tamen nisi propter peccata, aut pœnas peccatis debitas.

1° Il a pleuré dans son berceau, comme les autres enfants, mais non pas seulement pour la même cause : « l'enfant vagit, enfermé dans un étroit berceau ; » mais, il vagit pour les péchés des hommes qu'il est venu expier par ses satisfactions. Si donc il nous était permis de lire dans son cœur, nous y trouverions écrits ces mots : « Maintenant, ce sont des larmes que je répands pour toi, disposé à répandre encore plus tard mon sang. »

2° Il a pleuré sur Lazare qu'il allait ressusciter d'entre les morts, après une corruption de quatre jours dans le tombeau, parce qu'il représentait le pécheur invétéré gisant dans le sépulchre de ses vices, qu'il est difficile de ramener à la vie de la grâce, comme le Seigneur le montre à ce moment par ses larmes, ses frémissements, ses yeux levés au ciel et les grands cris de sa voix. (*Jean. XI, 23.*) Semblablement, ces larmes du Christ proclament l'amertume de la mort humaine qui résulte du péché originel, tout comme les larmes de Jésus nouveau-né dans l'étable proclament la misérable condition de la chair résultant du péché d'Adam, en sorte qu'il pourrait dire : « Comme tous les autres, j'ai élevé ma première voix en pleurant, car, moi aussi, je suis homme, mortel semblable à tous, et de la race de celui qui le premier naquit de la terre. Né, j'ai reçu l'air commun à tous, j'ai été déposé sur une terre d'égaux douleurs. (*Sagesse. VII, 1 et 3.*) »

3° Il a pleuré sur Judas, quand il lui lava les pieds, comme l'insinue saint Augustin. Il s'est efforcé d'amollir son cœur endurci, non-seulement par des paroles, mais aussi par son humble agenouillement, par sa miséricordieuse ablution et par le baiser mêlé de larmes qu'il donna à ses pieds.

Primo lacrymatus est in suis incubulis, sicut et alii infantes; non tamen ob eam solum causam, qua ipsi : « Vagit infans inter arcu conditus præsepia; » sed vagit propter hominum peccata, pro quibus satisfactorius advenit. Unde si cor ejus posses introspicere, scriptum reperires : « Nunc lacrymas fundo pro te, paratus postmodum sanguinem etiam fundere. »

Secundo flevit super Lazarum a mortuis resuscitandum, cum jam foeteret post quadriduum, quia ipse representabat inveteratum peccatorem in sepulchro vitiorum jacentem, quem difficile est ad vitam gratiæ revocare; quod quidem et lacrymis, et fremitu, et oculorum in cælum jactu, et vocis clamore grandi os-

tendit tunc Dominus. Similiter etiam istæ Christi lacrymæ humanæ mortis amaritudinem e peccato originali exortam protestantur; sicut et ipsius recenter in stabulo nati lacrymæ miserandam carnis conditionem a peccato Adæ enatam proclamant; ita ut possit dicere illud?

« Primum vocem similem omnibus emisi plorans. Sum namque et ego mortalis homo, ex genere terreni illius qui prior factus est; et ego natus accepi communem aerem, et in similiter factam decidi terram. »

Tertio flevit super Judam, dum ei pedes lavat, ut insinuat sanctus Augustinus. Cor enim ejus induratum conatus est emollire non solum verbis, sed etiam humili adgenicula-

4° Il a pleuré sur la croix et il a mêlé ses larmes à son sang, selon le témoignage de l'Apôtre, quand il dit : « Durant les jours de sa chair, ayant offert à celui qui pouvait le sauver de la mort ses prières et ses supplications avec de grands cris et des larmes, il a été exaucé à cause de la grandeur de ses hommages. (*Hebr.* v, 7.) »

5° Enfin, avant le Calvaire, comme l'atteste notre Evangile, il a pleuré sur la ville de Jérusalem, quand il s'approchait d'elle au jour de son entrée triomphale. Or, il est certain qu'il a pleuré pour les péchés plutôt que pour les murailles de Jérusalem, qu'il a déploré la ruine des âmes plutôt que celle des édifices.

Ainsi il nous a appris que rien ne mérite les larmes que le péché, auquel les larmes seules peuvent apporter remède et guérison. C'est pourquoi, quand les femmes pleuraient sur lui, quand il marchait au Calvaire, il leur dit ouvertement : « Ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes. (*Luc.* xxiii, 28.) » Comme s'il disait : Les larmes ayant été données par Dieu à l'homme pour effacer et pleurer ses péchés, il vous convient bien davantage de pleurer sur vous-mêmes, qui êtes pécheresses, que sur moi, qui suis sans péché. Que si vous pleurez mon misérable sort, sachez que vos péchés en sont l'unique cause, et dès lors pleurez sur vous.

Mais, expliquons plus en détail et plus complètement les causes de ces larmes qui coulent des yeux et du cœur de Jésus-Christ.

I. — Disons d'abord que le Christ a considéré les péchés qui avaient fait irruption alors sur son peuple, dans tous les états et dans toutes les conditions, et dès lors ils lui arrachèrent des larmes.

tione, pia ablutione, osculoque cum lacrymis pedibus ejus dato.

Quarto, flevisse in cruce, et sanguine lacrymas addidisse, testis est Apostolus, dum dicit : « Qui in diebus carnis suæ preces supplicationesque cum clamore valido, et lacrymis offerens, exauditus est pro sua reverentia. »

Denique, antea, ut hoc Evangelium testatur, flevit super civitatem Jerusalem, dum illi in die ingressus sui triumphalis appropinquaret. Certum est autem propter peccata potius, quam propter muros Jerusalem flevisse, nec tam ædificiorum jacturam deplorasse quam animarum. Sic docuit nos nihil dignum esse lacrymis nisi peccatum, cui etiam solæ lacrymæ medelam asferre possunt et remedium. Quapropter

dum mulieres flerent super ipsum ad crucem procedentem, dixit aperte : « Nolite flere super me, sed super vos ipsas. » Quasi diceret : Cum lacrymæ ad eluenda et deflenda peccata sint a Deo homini datæ, magis vobis convenit flere super vos, quia peccatis estis obnoxiiæ, quam super me, quia sine peccato ego sum. Quod si miserandam meam sortem plangitis, scitote peccata vestra unicam illius causam existere, et ideo super vos plangite. Sed plenius et particularius causas harum lacrymarum e Christi corde et oculis manantium explicemus.

Dicamus primo, Christum considerasse inundantia tunc peccata in populo suo, et quidem in omni statu et conditione, ideoque hæc ei lacrymas excusisse. Eadem nimirum sce-



Les mêmes crimes régnaient alors à Jérusalem que du temps de Sophonie, qui les décrit en ces termes : « Ses princes au milieu d'elle sont comme des lions rugissants; ses juges sont des loups qui le soir dévorent, et au matin on ne trouve rien; ses prophètes sont des insensés et des trompeurs; ses prêtres profanent les choses saintes et corrompent la loi. (*Soph.* III, 3 et 4.) »

Ce prophète décrit les crimes et la corruption de Jérusalem, en parlant des premiers dignitaires tant séculiers qu'ecclesiastiques.

1° D'abord, il dit que les Princes étaient cruels, opprimaient le peuple et le dévoraient à la façon des lions. En effet, le lion marche au milieu des animaux, mangeant tantôt celui-ci et tantôt celui-là; de même, les princes de Jérusalem avaient coutume de piller tantôt ceux-ci et tantôt ceux-là des habitants et des pauvres.

2° Il descend ensuite aux Juges, qu'il dit avoir été les suivants des Princes dans l'injustice et la rapacité, semblables à des loups du soir, qui, ennemis de la lumière, marchent dans la nuit et sont devenus comme enragés de faim après le jeûne de la journée. Ils ravagent alors, ils dévorent si bien leur proie, qu'il n'en reste plus rien. C'est ainsi encore que les Juges, par leurs injustes sentences, pillaient les biens des pauvres avec une avidité telle qu'ils n'en laissaient rien.

3° Il descend après cela aux Prophètes, et il dit qu'ils étaient des insensés, c'est-à-dire agités par l'esprit du diable plus que par l'esprit de Dieu; ils ajoutent qu'ils étaient des infidèles, c'est-à-dire des trompeurs, parce que, méprisables et ignorants comme ils l'étaient, ils feignaient d'être possédés de l'esprit prophétique,

lera tunc regnabit in Jerusalem quæ descripsit Sophonias : « Principes ejus in medio ejus quasi Leones rugientes; Judices ejus Lupi vespere non relinquebant in mane, Prophetæ ejus vesani, viri infideles; Sacerdotes ejus polluebant sanctum, injuste agebant contra legem. »

Ubi a primoribus, tum in sæculari tum in Ecclesiastica dignitate constitutis, scelera et corruptelam Jerosolymæ describit. In primis dicit, Principes fuisse crudeles, populum expilantes et devorantes, leonum instar. Nam sicut Leo in medio animalium grassatur, et nunc hoc discerpit, nunc illud, ita Principes Jerosolymæ, et nunc hos, nunc illos cives et pauperes deprædari soliti erant. Deinde descendit ad Ju-

dices, quos Principum in injustitia et rapacitate dicit assecutas fuisse, similesque lupis vespertinis, qui scilicet tanquam lucifugi vespere grassantur, et ex diurna inedia fame rabidi prædantur, totamque ita prædam devorant, ut nihil relinquant. Sic nimirum et Judices inique suis injustis judiciis dripiabant bona pauperum tanta aviditate, ut ex illis nihil relinquerent.

Ulterius descendit ad Prophetas, dicitque eos fuisse vesanos, hoc est non tam spiritu Dei, quam spiritu diaboli agitados, additque eos fuisse viros infideles, hoc est mendaces quia cum essent contemptibiles et ignorantés, fingeant se agi spiritu prophetico, fingeantque se a Deo mitti ad annuntiandum prospera,

d'être envoyés de Dieu pour annoncer des prospérités, alors que Dieu ne menaçait que de la ruine.

4° Enfin, il passe aux Prêtres et il accuse leur double impiété, à savoir qu'ils profanaient les choses saintes et qu'ils corrompaient audacieusement la loi, en la transgressant librement. Il est dit qu'ils profanaient les choses saintes, c'est-à-dire le temple et son sanctuaire, en exerçant indignement les fonctions sacrées et l'immolation des victimes, en les employant non pas au service de Dieu mais à leur usage et à leur amour du luxe, pratiquant l'usure, la simonie, la rapine, le sacrilège, traitant enfin des choses profanes en ces lieux saints et vivant d'une façon scandaleuse. Il est dit encore qu'ils opprimaient la loi, en lui faisant subir des violences et en la transgressant, tandis qu'elle leur avait été commise et confiée comme à des gardiens, tout comme autrefois on confiait les vierges à garder aux eunuques. Leur péché était donc plus grand que celui des autres, comme le Sage s'en plaint, en parlant de quelques-uns d'entre eux. « Comme l'eunuque dont les désirs outragent une jeune vierge, ainsi l'homme qui par violence rend un jugement inique. (*Eccli. xx, 2 et 3.*) » Ils étaient donc pour le peuple des exemples et des initiateurs à violer la loi. De plus même, ils opprimaient la loi par leurs interprétations fausses et imaginées en vue du lucre, comme le Christ le leur reproche. (*Matth. v et xxiii.*)

Le Prophète Sophonie ajoute ensuite : « Jéhovah est juste ; il n'opérera pas l'iniquité au milieu d'elle : dès le matin, il produira son jugement à la lumière, et ne le cachera pas, mais ce peuple pervers ne connaît pas la honte. (*Soph. III, 5.*) » Paroles que nous

cum Deus non nisi excidium minaretur. Denique transit ad Sacerdotes, eorumque duplicem impietatem arguit, quod sanctum scilicet profanarent, quodque legem opprimerent audacter, et libere eam transgredientes, s netum profanasse dicuntur, hoc est templum et sanctuarium ejus, sacra et sacrificia indigne tractando, ea non ad Dei sed ad suum usum luxurique convertendo, exercendo usuras, simonias, rapinas, sacrilegia; denique profana ibi tractando, et scandalose vivendo. Legem dicuntur oppressisse, vim ei afferendo, et eam violando, quæ eis tanquam custodibus commissa erat et concredita, sicut Virgines olim Eunuchis committebantur ad custo-

diam. Majus ergo erat peccatum eorum quam aliorum, sicut de quibusdam conqueritur Sapiens : « Concupiscentia spadonis devirnavit juvenulam, sic qui per vim subvertit judicium et legem. » Ipsi igitur duces erant et auctores populo ad legem violandam. Immo et opprimebant legem per falsas suas et ad lucrum confictas expositiones, sicut eis improperat Christus, *Matth. v, et xxiii.*

Addit postmodum Propheta Sophonias : « Dominus justus in medio ejus non faciet iniquitatem : Mane, mane, judicium suum dabit in lucem, nescivit autem iniquus confusionem. » Quod ad propositum nostrum sic possumus interpretari,

pouvons rapporter à notre dessein et qui équivalent à dire ceci : « Néanmoins, Notre-Seigneur Jésus-Christ, Roi juste, Roi de justice, nonobstant tant de hontes qui l'inondent d'une boue infecte, daigna visiter de sa personne Jérusalem, et se mêla familièrement à ses habitants, pour lui donner ses soins et la guérison, sa protection et sa miséricorde, pour lui offrir la grâce et le salut. Mais, comme les Jérusolymitains sont si iniques et si injustes qu'ils n'ont ni honte ni repentir de leurs crimes, même quand ils entendent approcher la vengeance et le jugement, ignorant la honte et la confusion, ils entassent toujours péchés sur péchés. Voilà pourquoi, « dès le matin, dès le matin, » c'est-à-dire le plus tôt possible, il fera paraître au grand jour et manifester clairement son jugement, le juste châtiment qu'il doit infliger à Jérusalem. Mais, comme il ne fera pas cela par haine pour cette ville, mais bien par amour pour la justice, ne pouvant commettre d'injustice, ni la laisser impunie, il est contraint avec larmes de prononcer ce jugement.

II. — Disons donc en second lieu que, parmi tous les crimes de Jérusalem, le Seigneur déplora surtout son ingratitude et son aveuglement. Jérusalem montrait une ingratitude unie à de l'aveuglement, en ce qu'elle ne voulait pas accueillir ni même reconnaître tant de dons célestes si précieux qui lui étaient offerts, savoir la doctrine et la grâce du Christ son Sauveur, ses exemples et ses miracles. Bien plus, après tant de bienfaits, il lui fabrique une croix et lui prépare une mort très-cruelle.

Cette ingratitude donc, Jésus-Christ la pleure avec d'abondantes

quasi dicere velit : Interim Christus Dominus justus et justitiæ Rex, non obstantibus tot flagitiis quasi feculenta colluvie inundante, dignatur visitare Jerusalem præsentia sua, et in medio ejus agere familiariter conversando, ut ei curam impendat et medelam, protectionem et misericordiam, ut ei offerat gratiam et salutem. Sed quia Jerusolymitæ ita sunt iniqui et impii, ut non pudeat eos nec pœniteat scelerum, etiamsi audiant sibi instare vindictam et judicium, sed nescientes confusionem accumulans peccata peccatis; ideo Mane, Mane, id est, quantocius judicium suum, sive justum supplicium quo castigaturus est Jerusalem, dabit in lucem, et manifestum faciet. Quia tamen non id faciet ex

odio ejus, sed amore justitiæ, eo quod non possit iniquitatem facere, nec eam inultam tolerare, ideo cum lacrymis cogitur jam id pronuntiare.

Dicendum igitur secundo, inter scelera Jerusalem maxime deplorasce Dominum ejus ingrati tudinem et cæcitatem. Ingratitudinem quidem cæcitati conjunctam in hoc ostendebat Jerusalem, quod sibi oblata tot pretiosa cœlitis dona amplecti noluerit, vel agnoscere; scilicet, Christi Salvatoris sui doctrinam et gratiam, exempla et miracula; quinimmo post tot beneficia crucem ei fabricat, et necem acerbissimam molitur.

Illam ergo ingrati tudinem obortis deplorat lacrymis, quam postea Sol

larmes. Plus tard, on le sait, le soleil et la lune la pleureront et la déploreront, ainsi que les rochers et les éléments, tandis que Jérusalem, plus insensible que les princes, demeurera dans son obstination et son aveuglement ténébreux.

Aussi, le Seigneur a-t-il bien lieu de s'écrier : « Oh ! si tu avais connu, toi aussi !... » Si tu avais connu ce que les astres et les éléments eux-mêmes reconnaîtront et seront forcés de pleurer !

Il s'en plaint souvent par l'organe des Prophètes, tantôt dirigeant ses prières vers son Père, tantôt les adressant au peuple aveugle et ingrat, lui reprochant cette ingratitude.

C'est ainsi que Jérémie, parlant au nom du Christ, dit : « Seigneur, souvenez-vous que je me suis tenu en votre présence, afin de demander grâce pour eux, afin d'éloigner d'eux votre indignation. (*Jérémie. XVIII, 20.*) »

Puis, parlant toujours au nom du Christ, il adresse ses plaintes au peuple, en disant : « Mon peuple, que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je blessé ?... Est-ce que le mal est rendu pour le bien ? Ils ont creusé une fosse pour ma ruine. (*Jér. XVIII, 20.*) »

Le très-patient Job semble aussi avoir parlé au nom du Christ, quand il élève une voix tremblante, et condamne à haute voix la détestable ingratitude de son peuple, lorsqu'il dit : « Terre, ne couvre pas mon sang, n'étouffe pas mon cri. (*Job. XVI, 19.*) »

De là encore ces plaintes de l'Eglise, au jour du Vendredi Saint, reprochant les bienfaits nouveaux et anciens, pour rappeler et déplorer cette ingratitude et cet aveuglement.

4° « Mon peuple, que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je blessé ?... Est-ce que le mal est rendu pour le bien ? » Est-ce parce que je t'ai tiré

et Luna, saxa et elementa luxisse et detestata fuisse leguntur, dum interrim Jerusalem, saxis insensibilior, in obstinatione permaneret et caliginosa cæcitate.

Quapropter de ea merito inclamat Dominus : « O si cognovisses et tu ! » Si cognovisses quæ ipsa astra et elementa insensibilia agnoscent, et deflere cogentur ! De hoc frequenter conqueritur per Prophetas, modo ad Patrem suum vota convertens, modo ad populum obcæcatum et ingratum, ingratitude eam istam exprobrans. Sic in ejus persona dicit Jeremias : « Recordare, Domine, quod steterim coram eo ut loquerer pro eis hominum, et avertirem indignationem tuam ab eis. »

Atque ad populum iterum in per-

sona eis hanc querelam dirigit : « Popule meus, quid feci tibi, aut quid molestus fui ? Numquid redditur pro bono malum, quia foderunt foveam animæ meæ ? Patientissimus quoque Job videtur in persona Christi tremendam vocem erigere, et ingratitude eam detestandam populi sui alto clamore condemnare, dum dicit : « Terra, ne operias sanguinem meum, et non habeat in te latendi clamor meus. »

Hinc et illæ voces Ecclesiæ in die Veneris sancto, non solum nova, sed et antiqua beneficia improperantes, ad ingratitude hujus et cæcitate rememorationem et deplorationem.

1. « Popule meus, quid feci tibi, aut quid molestus fui ? Numquid

de la terre d'Égypte ; est-ce parce que, durant quarante ans, j'ai été ton conducteur dans le désert, que je t'y ai nourri de la manne, et que je t'ai ensuite introduit dans une terre où coulent le lait et le miel, que tu as préparé une croix à ton Sauveur ?

2° « Mon peuple, que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je blessé ?... Est-ce que le mal est rendu pour le bien ? » Je t'ai planté comme ma vigne la plus belle, et tu n'as eu pour moi qu'une amertume extrême ; car, dans ma soif, tu m'as donné du vinaigre à boire et tu as percé de la lance le côté de ton Sauveur.

3° « Mon peuple, que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je blessé ?... Est-ce que le mal est rendu pour le bien ? » Pour l'amour de toi, j'ai frappé l'Égypte avec ses premiers-nés ; toi, tu m'as livré à la mort, après m'avoir flagellé. Je t'ai tiré de l'Égypte, et j'ai submergé Pharaon et ses grands dans la Mer Rouge ; toi, tu m'as livré aux princes des prêtres. J'ai marché devant toi dans une colonne de nuée et de feu ; toi, tu m'as lié à la colonne et tu m'as mené au prétoire de Pilate.

4° « Mon peuple, que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je blessé ?... Est-ce que le mal est rendu pour le bien ? » Je t'ai ouvert un passage dans la mer ; toi, tu m'as ouvert le flanc avec une lance. Je t'ai abreuvé de l'eau salubre sortie du rocher ; toi, tu m'as abreuvé de fiel et de vinaigre.

5° « Mon peuple, que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je blessé ?... Est-ce que le mal est rendu pour le bien ? » A cause de toi, j'ai exterminé les rois de Chanaan ; toi, tu m'as frappé à la tête avec un roseau. Je t'ai donné le sceptre de la royauté ; toi, tu as mis sur ma tête une couronne d'épines. Je t'ai élevé en déployant une haute puissance ; toi, tu m'as attaché au gibet de la croix.

redditur pro bono malum ? » Quia eduxi te de terra Ægypti per desertum 40 annis, et manna cibavi te, et introduxi te in terram fluentem lacte et melle, ideo parasti crucem Salvatori tuo.

2. « Popule meus, quid feci tibi, aut in quo contristavi te ? Numquid redditur pro bono malum ? » Quia plantavi te vineam speciosissimam, facta es mihi nimis amara : aceto namque sitim meam potasti, et lancea latus perforasti Salvatoris.

3. « Popule meus, quid feci tibi ? etc. » Ego propter te flagellavi Ægyptum cum primogenitis, et tu me flagellatum tradidisti ; ego te eduxi demerso Pharaone et ejus

Principibus, et tu me tradidisti Sacerdotum Principibus. Ego ante te prævi in columna nubis et ignis, et tu me ad columnam ligasti, et ad prætorium Pilati duxisti.

4. « Popule meus, quid feci tibi ? » Ego ante te aperui mare, et tu aperuisti lancea latus meum. Ego potavi te aqua salutis de petra, et tu me felle et aceto.

5. « Popule meus, quid feci tibi ? » Ego propter te Reges Chanaanorum percussi, et tu percussisti arundine caput meum. Ego dedi tibi sceptrum regale, et tu dedisti capite meo spineam coronam. Ego te exaltavi magna virtute, et tu me suspendisti in patibulo.

6° Disons-le en dernier lieu : « Mon peuple, que t'ai-je fait? En quoi t'ai je blessé?... Est ce que le mal est rendu pour le bien? » Je t'ai conservé tes vêtements intacts durant quarante années au désert; et toi, tu m'as dépouillé des miens. J'ai élevé le serpent au désert, afin que sa vue te guérisse; et toi, tu m'as élevé comme un serpent et comme un homme venimeux sur le bois de la croix. Je t'ai préféré à tous les peuples; et toi, tu m'as compté avec les méchants et tu m'as préféré le larron Barrabas.

Toutes ces choses montrent clairement l'ingratitude et l'aveuglement du peuple juif après tant de bienfaits très-particuliers, et cette ingratitude tire à bon droit des larmes des yeux de son bienfaiteur, même au milieu de son triomphe.

III. — Disons en troisième lieu que le Seigneur a pleuré à cause de la destruction future de la ville et de son horrible dévastation qu'il prévoyait. Il se lamentait donc, même dans un sentiment humain, de voir qu'une ville auparavant dotée du trône et du temple, très-populeuse, très-riche, célèbre par la splendeur de ses édifices, illustre pour ses sacrifices, rendue glorieuse par son sacerdoce, entrepôt fameux de l'univers et la merveille du monde, serait, après d'indicibles calamités, rasée et complètement renversée. Aussi ne peut-il la regarder avec des yeux secs, en descendant de la montagne des Oliviers, là où devait commencer le siège. Et, parce que cette calamité était cachée aux yeux de ce peuple infortuné, elle doit être manifestée par les yeux humides de son Roi et de son Sauveur, et annoncée par la voix du docteur et du héraut céleste qui lui avait été envoyé.

Postremo dicamus : « Popule meus, quid feci tibi, aut quid molestus fui? Numquid redditur pro bono malum? » Ego te quadraginta annis veste non trita conservavi, et ideo me denudasti. Ego exaltavi serpentem in deserto, ejus conspectu sanareris, et tu me quasi serpentem et venenatum erexisti in ligno. Ego te omnibus populis prætulî, et tu me cum iniquis deputasti, et Barrabam latronem mihi prætulisti.

Ex his igitur omnibus manifesta est ingratitude et cæcitas populi Judaici post tot beneficia specialissima, et hæc ingratitude merito lacrymas excutit ejus benefactori, etiam in medio triumpho.

Dicendum tertio flevisse Dominum propter civitatis destructionem futu-

ram ejusque horribilem vastitatem, quam prævidebat. Dolebat ergo etiam humano quodam affectu Urbem, regno et templo pridem decoratam, civibus potentissimam, opibus circumfluentem, ædificiis splendidissimam, sacrificiis inelytam, sacerdotio gloriosam, nobile adeo emporium, orbisque prodigium, post indicibiles calamitates excindendam, penitusque evertendam. Unde nec siccis oculis eam potuit intueri ex monte Oliveti descendens, ex quo loco auspicianda erat obsidio. Et quia ista calamitas abscondita erat ab oculis infelicis hujus plebis, manifestanda fuit per immadentes oculos sui Regis et Salvatoris, et prænuntianda per vocem cælestis ad se missi Doctoris et Præconis. Ideo in

C'est pourquoi il fait en détail cette prédiction : « Des jours viendront sur toi, et tes ennemis t'environneront de murailles ; et ils t'enfermeront, et ils te presseront de toutes parts ; et ils te renverseront par terre, toi et tes fils qui sont en toi, et ils ne laisseront pas en toi pierre sur pierre. (*Luc. xiv, 43 et 44.*) »

En cet endroit, Notre-Seigneur comprend sommairement et en abrégé la future désolation de la ville, que Josèphe, témoin présent et oculaire, prêtre de la nation, a décrite longuement dans chacun de ses détails. (*Livre de la Guerre des Juifs.*)

Dans le prologue du livre de *la Guerre des Juifs*, il s'exprime en ces termes : « Parmi toutes les villes qui obéissent à l'empire romain, la nôtre seule est arrivée au comble de la félicité pour descendre dans le plus bas fond du malheur. En un mot, si l'on compare tous les malheurs qui sont jamais arrivés ici-bas avec la calamité qui a frappé les Juifs, je ne doute pas que celle-ci ne surpasse toutes les autres. »

Au livre VI, il confesse que ces calamités fondirent sur les Juifs à cause de leur impiété et des crimes qui avaient fait irruption. Voici ses propres paroles : « Je n'hésiterai pas à dire ce que la douleur me commande de dire. Je crois que, si les Romains avaient tardé de nous arriver en ennemis, ou bien la ville eût été dévorée par la terre qui se serait entr'ouverte, ou bien elle eût péri par le déluge, ou elle eût été frappée du feu du ciel, ou elle aurait été incendiée comme Sodome, car Jérusalem contenait une race d'hommes beaucoup plus impie que Sodome n'en avait connu. »

Concluez de là que Dieu ruine, à cause du péché, non-seulement

particulari prædicit : « Venient dies in te, et circumdabunt te inimici tui vallo, et circumdabunt te, et coangustabunt te undique ; et ad terram prosternent te, et filios qui in te sunt ; et non relinquent in te lapidem super lapidem. »

Hic summarie et compendiose futuram urbis desolationem complectitur, quam fuisse per singulas partes prosequitur Josephus, lib. de Bello Judaico, præsens et oculatus testis, ex ipsa gente judaica Sacerdos. Atque in prologo lib. belli hujus sic dicit : « Ex omnibus quæ Romano Imperio parent solam nostram civitatem contingit ad summum felicitatis fastigium procedere, eamque ad ultimum calamitatis casum deponi. Denique, omnium

post condita sæculares adversas si cum Judæorum calamitatibus conferantur, has superare non ambigo. « In libro autem sexto, in has irruisse calamitates ob impietatem, et scelestam tunc inundantiam, his verbis lateatur : « Non recusabo dicere quæ dolor jubet. Puto si Romani contra nos venire tardassent, aut hiatu terræ devorandam esse civitatem, aut diluvio perituram, aut fulgura, aut Sodomitana incendia passuram. Multo enim magis impiam progeniem tulit, quam illa pertulerat. » Hæc ipse.

Ex quo collige non solum singulos homines, sed etiam urbes integras et regiones ob peccata disperdi a Deo.

les hommes, chacun en particulier, mais encore les villes et les contrées entières.

On rapporte un mot bien sensé répondu par un roi aux citoyens d'une ville puissante qui vinrent lui demander secours contre un ennemi qui les avait récemment assiégés. Ils exposaient au roi les forces de leur ville pour résister, les murailles élevées, les terres fortifiées, les fortifications puissantes, les fossés profonds et autres moyens de guerre qui devaient agir puissamment pour soutenir l'assaut de l'ennemi. Mais, le roi leur demanda : « Votre ville est-elle aussi bien couverte par dessus, pour que la colère divine ne puisse tomber sur elle et la ruine ? » C'était sagement indiquer que les lieux les plus fortifiés sont aussi ravagés et ruinés, même parfois par un ennemi très-faible, à cause des péchés que le ciel punit.

Ainsi Jérusalem, cette ville très-forte et très-bien protégée en guerriers, en force armée et en remparts, fut misérablement détruite par ses ennemis, Dieu l'ordonnant ainsi à cause de ses péchés et surtout à cause du sang de Jésus-Christ et de la mort cruelle qu'elle avait donnée à un innocent.

Aussi, Jésus-Christ dit-il d'elle : « Des jours viendront sur toi. » Quels jours ? Ces jours annoncés par la prédiction du Prophète, quand il dit : « Voilà la ville qui répand le sang au milieu d'elle, afin que le temps de sa destruction arrive, qui a été souillée par le sang que tu as répandu... Tu as avancé tes jours. (Ezéch. XII, 3 et 4.) » Le Seigneur différa ces jours durant près de quarante ans, attendant que ses habitants fissent pénitence, les avertissant de se repentir par des signes terribles, mais ils demeurèrent sourds et

Sic sapienter Rex quidam respondisse fertur civibus cujusdam potentis civitatis, missis ut auxilium ab eo deposcerent contra hostem recenti obsidione eos aggredientem. Cum enim ipsi exponerent Regi civitatis suæ vires ad obsistendum muros altos, turres munitas, aggres validos, fossas profundas, et alia bellica quæ ad sustinendum hostilem impetum plurimum valerent, interrogavit ipse : « Estne etiam civitas vestra bene recta desuper, ut divina in illam ira non valeat ruere, eamque disperdere ? » Sic sapientissime indicavit, loca quædam munitissima etiam in prædam, et ruinam quandoque cedere infirmiori hosti ob peccata cœlitus punita.

Itaque Jerusalem, viris, viribusque ac muris fortissima et munitissima, miseranda clade ab hostibus afflictata fuit, ita Deo ordinante propter ejus peccata et maxime propter sanguinem Christi, et necem acerbam innocuo inflictam.

Unde dicit de ea : « Venient dies in te. » Quinam dies ? Ili scilicet dies Prophetæ vaticinio prænuntiati, dum ait : « Civitas effundens sanguinem in medio sui, ut veniat tempus ejus quæ polluta es in sanguine qui a te fusus est. Appropinquare fecisti dies suos. »

Illos dies distulit Dominus annis pene quadraginta expectans ad pœnitentiam, et portentis horrendis cives admonens ad resipiscentiam, sed surdi et cæci permanserunt. Sicut



aveugles. De même en effet qu'ils ne furent point émus de ces larmes préventives et de ces plaintes lamentables du Christ, de même ils ne se laissèrent toucher en rien par les prodiges qui suivirent, ni par les avertissements du ciel.

Josèphe rapporte un fait mémorable à ce sujet. (*Liv. VI, 30 et 31.*)

« Quatre ans avant le commencement de la guerre, lorsque Jérusalem était encore dans une profonde paix et dans l'abondance, Jésus, fils d'Ananus, qui n'était qu'un simple paysan, étant venu à la fête des Tabernacles, qui se célèbre tous les ans dans le temple en l'honneur de Dieu, cria : « Voix du côté de l'Orient, voix du côté de l'Occident, voix du côté des quatre vents, voix contre Jérusalem et le temple, voix contre les nouveaux mariés et les nouvelles mariées, voix contre tout le peuple ; » et il ne cessait point jour et nuit de courir par toute la ville, en répétant la même chose. Quelques personnes de qualité, ne pouvant souffrir des paroles d'un si mauvais présage, le firent prendre et sévèrement fouetter, sans qu'il dit une seule parole pour se défendre, ni pour se plaindre d'un si rude traitement, et il répétait toujours les mêmes mots. Alors les magistrats croyant, comme il est vrai, qu'il y avait en cela quelque chose de divin, le menèrent vers Albinus, gouverneur de Judée. Celui-ci le fit battre de verges jusqu'à le mettre tout en sang, et cela même ne put tirer de lui une seule prière ni une seule larme ; mais, à chaque coup qu'on lui donnait, il répétait d'une voix plaintive et lamentable : « Malheur, malheur sur Jérusalem ! » Et quand Albinus lui demanda qui il était, d'où il sortait, ce qui le faisait parler de la sorte, il ne lui répondit rien ; Albinus le renvoya comme un fou, et on ne le vit parler à personne, jusqu'à

enim his Christi præviis lacrymis, et deplorandis vocibus non sunt commoti, sic nec subsecutis postea prodigiis profecerunt, nec cœlestibus monitis:

Admirabile est quod refert Josephus, lib. VII, c. xxvii. Quidam, inquit, Jesus filius Anani plebeius, et rusticus quadriennio priusquam belli calamitas incideret, in summa civitatis pace atque opulentia, cum ad festum diem venisset, repente cœpit exclamare : « Vox ab Oriente, Vox ab Occidente, Vox a quatuor ventis, Vox in Jerosolymam et templum, Vox in maritos novos novaque nuptas, Vox ad omnem hunc populum : » Atque hæc interdum noc-

tuque omnes urbis vicos circumibat clamitans. Nonnulli autem virorum insignium adversum omen indigne ferentes, corripientes hominem, multis eum verberibus affecerunt.

Illud vero nec quidquam locutus ad eos, eadem quæ prius vociferans, perseverabat. Magistratus autem rati divinum esse hominis motum, ducunt eum ad Romanorum Præfectum. Ubi plagis usque ad ossa laceratus, nec cuiquam supplex fuit, nec lacrymatus ; sed ad singulos ictus respondebat : « Væ, væ Jerosolymis ! » Sic quasi furens dimissus ad Albino (qui tunc Præfectus et Judex erat) noluit judicare quis esset, vel unde ortus, vel cur ista diceret. Dimissus

ce que la guerre commençât ; il répétait sans cesse ces mêmes mots : « Malheur, malheur sur Jérusalem ! » sans injurier ceux qui le battaient, ni remercier ceux qui lui donnaient à manger. Toutes ses paroles se réduisaient à un si triste présage, et il les proférait plus fort dans les jours de fête. Il continua d'en user ainsi pendant sept ans et cinq mois, sans aucune interruption, et sans que sa voix ne fût affaiblie ni enrouée. Quand Jérusalem fut assiégée, on vit l'effet de ses prédictions, et, faisant alors le tour des murailles de la ville, il se mit encore à crier : « Malheur, malheur sur la ville, malheur sur le peuple, malheur sur le temple ! » A quoi, ayant ajouté : « Et malheur sur moi ! » Une pierre, poussée par une machine, le jeta par terre, et il rendit l'esprit en proférant ces mêmes mots<sup>1</sup>. »

N'étaient-ce point là des avertissements du ciel annonçant un désastre qui arriverait dans plusieurs années, et qui devaient exciter cette ville à s'en préserver par les gémissements de la pénitence ? Toutes ces choses ne concordaient elles pas avec ces paroles et ces larmes de Jésus-Christ : « Des jours viendront sur toi, et tes ennemis t'environneront de murailles ; et ils t'enfermeront, et ils te presseront de toutes parts... Ah ! si tu savais en ce jour ce qui peut t'apporter la paix ! (Luc. XIX, 42 et 43.) » Mais, comme ils étaient imprévoyants et oublieux de ces jours et de ces angoisses, c'est à bon droit qu'on pleure sur eux.

Mais, remarquez que, par ce peu de mots : « Tes ennemis te presseront de toutes parts, » Notre-Seigneur comprend et déplore de nombreuses et d'indicibles angoisses. Quelle angoisse plus

<sup>1</sup> Nous avons suivi, dans la traduction de ce curieux récit, le texte même de l'historien Josèphe, que notre auteur a un peu abrégé. (*Note du Traducteur.*)

autem, nec quemquam civium, nec cuiquam male imprecatus est, cum verberibus afficeretur, nec victum offerentibus benedicebat, sed eandem semper vocem repetebat : « Væ Jerosolymis ! » Maxime autem diebus festis vociferabatur ; et licet continuis pluribus annis id fecerit, non tamen voce raucior fuit, nec quievit donec obsidionis tempore murum circumiens, et voce magna inclamans : « Væ civitati, væ populo, væ templo, » tandem addidit : « Væ etiam mihi, » sicque lapis tormento missus eum peremit.

An non hæc cœlestia erant monita cladi futuræ multis annis prævia,

quæ ad eam præcavendum per pœnitentiæ lamenta debebant civitatem istam commovere ? An non hæc cum his Christi verbis et lacrymis concordabant : « Venient dies in te, et circumdabunt te inimici tui, et coangustabunt te ! O si cognovisses et tu, et quidem in hac die, quæ ad pacem tibi ! » Sed quoniam improvidi erant et immemores horum dierum, harumque angustiarum, ideo merito deplorantur.

Adverte autem, a Domino sub his paucis verbi : « Coangustabunt te inimici tui, » multas et indicibiles angustias comprehendi et deplorari. Quæ enim major angustia, quam

grande en effet que d'être au-dehors enfermé de toutes parts, d'être au-dedans dévoré par la peste et la famine, sans aucun moyen de fuite et sans espérance de secours! Quelle angoisse plus grande que de s'arracher et de se voler mutuellement sans aucune pudeur un peu de nourriture, de quelque nature qu'elle fût? En effet, les femmes la volaient aux époux, les fils à leurs parents et les mères l'arrachaient de la bouche de leurs propres enfants. Les êtres les plus chers dépérissaient entre les mains, nul ne les épargnait, chacun s'empressait à leur prendre les dernières gouttes de vie! Quelle plus grande angoisse que de voir les enfants arrachés au sein et à la mamelle des mères pour être écrasés contre les pierres et les murs, les maisons remplies de femmes et d'enfants morts, les rues encombrées de cadavres empestés. En effet, les maisons et les places publiques étaient transformées en tombeaux, parce qu'on ne pouvait plus enlever cette multitude de cadavres : les ensevelisseurs eux-mêmes se mouraient sur les cadavres des autres et s'avançaient à demi-vivants vers le tombeau avec les morts qu'ils portaient! Quelle plus grande angoisse que de voir les fossés autour des remparts remplis de cadavres et débordant de la pourriture surabondante qui résultait de tous ces cadavres putréfiés, à ce point qu'on pût compter jusqu'à six cent mille cadavres jetés par dessus les murailles! Quelle plus grande angoisse que de voir les ventres de certains transfuges ouverts et fouillés avec le fer pour examiner s'ils auraient peut-être avalé de l'or, comme la renommée le publiait! En une seule nuit effectivement, on ouvrit dans ce but les entrailles de deux mille personnes. Quelle plus grande angoisse que d'entendre citer le nombre de ceux qui périssent par la faim,

foris undique concludi, intus fame et peste omnia depascente, sine ulla fugæ facultate, vel subsidii pse? Quæ major angustia, quam cibum quemlibet sibi mutuo detrahare et diripere sine ullo pudore? Nam et uxores viris, et filii parentibus et matres cibum pueris ex ipso ore rapiebant, et marcescentibus inter manus charissimis nemo parcebat, quin vitæ guttas eriperet.

Quæ major angustia, quam videre abstractos infantes a matrum sinu et uberibus, saxis et parietibus, videreque tecta mulieribus examinatis et infantibus plena, viarumque angusta repleta semibus mortuis.

Etenim domus et plateæ sepulchra erant, quia multitudo funerum non

poterat efferrî, sed ipsi sepelire volentes intermoriebantur super aliorum cadaveribus, et semivivi ad sepulcrum cum ipsis properabant. Quæ major angustia, quam cernere fossas circa muros plenas cadaveribus, et alta sanie tabefactis corporibus deflentes, ita ut sexcenta millia cadavera e muris præcipitata dinumerari potuerint? Quæ major angustia, quam cernere apertos ventres transfugientium quorundam, et ferro rimata eorum viscera ad scrutandum si forte deglutissent aurum, prout fama ferebat? Una enim nocte duorum millium patefacta sunt hanc ob causam viscera. Quæ major angustia, quam audire numerum eorum qui fame, peste, gladio perierunt,

la peste ou le glaive, nombre qui s'éleva jusqu'au chiffre de onze cent mille! Quant au nombre de ceux qui furent vendus comme esclaves, il dépasse quatre-vingt dix-sept mille, et on les vendait à si vil prix que pour un denier on donnait trente hommes en punition de ce qu'ils avaient acheté trente deniers le Christ des mains du traître! Enfin, quelle plus grande angoisse que d'être pressé par la faim, au point de manger non-seulement les feuilles et les écorces des arbres, mais même les parties ligneuses, de fouiller les cloaques, afin d'y découvrir le vieux fumier et les excréments entassés et en faire sa nourriture! Cette angoisse elle-même paraît avoir été surpassée, en ce que les mères furent contraintes à dévorer cruellement le fruit de leurs propres entrailles! C'est ce que Moïse avait prédit longtemps auparavant : « Tu seras assiégé dans tes remparts, et tu mangeras le fruit de tes entrailles, et la chair de tes fils et de tes filles, que le Seigneur ton Dieu t'aura donnés, tant sera grande la misère où t'auront réduit tes ennemis! (*Deut. xxviii, 52 et 53.*) »

N'est-ce donc pas avec raison que Notre-Seigneur Jésus-Christ dit solennellement : « Tes ennemis te presseront de toutes parts! » Ecoutez-en un témoignage cité par l'historien Josèphe. (*Liv. VII. xiii.*)<sup>1</sup>.

« Une jeune femme, nommée Marie, fille d'Eléazar et fort riche, était venue avec d'autres du bourg de Bathéchor — c'est-à-dire maison d'hysope, — se réfugier à Jérusalem, et s'y trouva assiégée. Ces tyrans, sous la cruauté desquels cette malheureuse ville gémissait, ne se contentèrent pas de lui ravir tout ce qu'elle avait

<sup>1</sup> Comme plus haut, nous donnons la traduction du récit complet de cette horrible histoire. Marchant, en l'abrégeant, a omis plusieurs détails saisissants qu'il est bon de rétablir sous les yeux du lecteur et qui serviront à l'effet oratoire de la narration. (*Note du Traducteur.*)

excrevisse ad undecies centena milia; numerum autem eorum qui in mancipia vendebantur, nonaginta septem millia excessisse, adeoque vili pretio venditos fuisse, ut pro denario uno darentur triginta homines, eo quod Christum denariis triginta a proditore emissent? Denique, quæ major angustia, urgente fame, quam non solum vel folia, vel cortices arborum, vel partem corii comedere, sed etiam cloacas rimari, ut veterem sument in alimentum? Sed et illa angustia omnes superare videtur, qua matres ipsæ

fructum uteri sui crudelissime devorare cogebantur. Quod ipsum longe ante Moyses prædixerat : « Obsideberis intra portas tuas, et comedes fructum uteri tui, et carnes filiorum tuorum, et filiarum tuarum, quas dederit tibi Dominus, in angustia et vastitate, quæ opprimet te hostis tuus. » An non igitur merito, et cum emphasi dicit Christus Dominus : « Inimici tui coangustabunt te? » Audi hujus rei testimonium ex Josepho l. 7. cap. 13.

Mulier quædam, Maria nomine, filia Eleazari, genere et divitiis nobilis cum, cæteris obsidione preme-

porté de plus précieux; ils lui prirent aussi, à diverses fois, ce qu'elle avait caché pour vivre. La douleur de se voir traitée de la sorte la mit dans un tel désespoir, qu'après avoir fait mille imprécations contre eux, il n'y eut point de paroles outrageuses qu'elle n'employât pour les irriter, afin de les porter à la tuer; mais il ne trouva pas un seul de ces tigres qui, par un ressentiment de tant d'injures ou par compassion pour elle, voulût lui faire cette grâce. Lorsqu'elle se trouva ainsi réduite à cette dernière extrémité de ne pouvoir plus, de quelque côté qu'elle se tournât, espérer aucun secours, la faim qui la dévorait, et encore plus le feu que la colère avait allumé dans son cœur, lui inspirèrent une résolution qui fit horreur à la nature. Elle arracha son fils de sa mamelle, et lui dit : « Enfant infortuné et dont on ne peut trop déplorer le malheur d'être né au milieu de la guerre, de la famine et des diverses factions qui conspirent à l'envi la ruine de notre patrie, pour qui te conserverais-je? Serait-ce pour être esclave des Romains, quand même ils voudraient nous sauver la vie? Mais la faim ne nous l'ôterait-elle pas, avant que nous puissions tomber entre leurs mains? Et ces tyrans, qui nous mettent le pied sur la gorge, ne sont-ils pas encore plus redoutables et plus cruels que les Romains que la faim? Ne vaut-il donc pas mieux que tu meures pour me servir de nourriture, afin que je puisse braver ces factieux, et donner la postérité par une action si tragique, qu'il ne manque de cela seul pour combler la mesure des maux qui rendent aujourd'hui les Juifs le plus malheureux peuple qui soit sur la terre? » Après avoir parlé de la sorte, elle tua son fils, le fit cuire, en mangea une partie et cacha l'autre. Ces impies, qui ne vivaient que de charnelles pines, entrèrent aussitôt après dans la maison de cette femme, et ayant senti l'odeur de cette viande abominable, la menacèrent de la tuer, si elle ne leur montrait ce qu'elle avait préparé pour manger. Elle leur répondit qu'il lui en restait encore une partie, et leur montra ensuite les pitoyables restes du corps de son fils. Quoiqu'ils eussent des cœurs de bronze, cette vue leur donna tant d'hor-

ur. Huic cum a seditiosis irrum-  
antibus omnia direpta essent,  
resque victus adempta, fame vis-  
ribus et medullis irrepente, vi-  
mimi et necessitate compulsus, ad-  
rsus naturam excitata est.

Unde raptis filio quem adhuc  
etentem habebat, sic ait : « Cur  
felicis marris infelicem filium te  
bello, fame, seditione, et direp-  
one servavero? Esto igitur mihi

cibus, et seditiosis furia, et humanæ  
vitæ fabula, ut nihil desit calamitati  
Judæorum. »

Hoc dicens, filium occidit, coctum-  
que medium comedit, adoperatum  
autem reliquum servavit. Mox ad-  
fuere seditiosi et nidoris ore capti,  
mortem ei minantur nisi cibum  
ostendat quem odorabantur. Illa  
vero bonam partem se eis reservasse  
respondit, et mox filii sui reliquias

reur qu'ils semblaient être hors d'eux-mêmes. Mais elle, dans le transport où la mettait sa fureur, leur dit avec un visage assuré : « Oui, c'est mon propre fils que vous voyez, et c'est moi-même qui ai trempé mes mains dans son sang. Vous pouvez bien en manger, puisque j'en ai mangé la première. Êtes-vous moins hardis qu'une femme et plus compatissants qu'une mère ? Que si votre pitié ne vous permet pas d'accepter cette victime que je vous offre, j'achèverai de la manger. » Ces gens, qui n'avaient jamais su jusqu'alors ce que c'était que l'humanité, s'en allèrent tout tremblants. Bientôt, toute la ville fut remplie du bruit de ce crime, et chacun se représentait devant les yeux en frémissant cette horrible extrémité. (*Josèphe. Guerre des Juifs. liv. VI, XX et XXI.*) »

O entrailles maternelles, dilatées pour enfanter et élever, à quelle angoisse furent-elles réduites pour que le sein qui l'engendra se remplit de nouveau de la chair morte et déchirée de son fils ! Oh ! que le Seigneur a bien dit : « Tes ennemis te presseront de toutes parts, toi et tes fils qui sont en toi ! (*Luc. XIX, 43 et 44.*) »

3<sup>e</sup> POINT. — IV. — Disons enfin que non-seulement le Christ a pleuré amèrement les péchés et le sort misérable de la cité de Jérusalem, mais que encore, sous l'image de Jérusalem, il a pleuré toute ville adonnée aux péchés et aux crimes, repoussant et méprisant les dons de la grâce divine et le temps de la visite d'en haut, et attirant par là sur elle-même la vengeance du temps et de l'éternité.

Oh ! de combien de villes et de provinces on peut dire cette lamentable parole que le Seigneur prononça jadis : « Ah ! si tu

ostendit. Illos autem e vestigio horror invasit, visuque ipso dirigerunt. At mulier : « Hic, inquit, vere filius meus est, comedite, nam et ego comedi. Nolo sitis fœmina molliores, aut matre misericordiores. » Quod si meum sacrificium repudiatis, ego quidem comedi, reliquam ejus me manebit. » His auditis, illi trementes exierunt. Mox autem eo scelere tota repleta est civitas, et unusquisque sibi ante oculos cladem illam proponebat, et horrebat. O materna viscera, quæ ad pariendum et educandum dilatata fuerant, ad quam angustiam tunc redacta fuere, ut iterum emortua et dilaniata carne filii uterus qui genuit, repleretur !

O quam merito dixit Dominus : « Inimici tui coangustabunt te undique, et filios tuos qui sunt inte ! »

Postremo hic dicendum, Christum non solum modo amarum lacrymis deflevisse peccata, et sortem miserandam civitatis Jerosolymitanæ ; sed etiam in typo Jerusalem deflevisse civitatem omnem flagitiis et criminibus deditam, divinæ gratiæ dona, et supernæ visitationis tempus respicientem et aspernantem, sicque ad se ultionem cum temporalem, cum æternam, ultro accersentem. O quam vere de multis civitatibus, et provinciis dici modo potest illud flebili voce olim a Domino pronuntiatum : « Si cognovisses et tu, et

avais connu, si tu savais encore aujourd'hui ce qui peut t'apporter la paix ! Mais maintenant tout est caché à tes yeux ! »

Il y a en effet plusieurs villes, aujourd'hui comblées de paix prospère, qui se plongent dans les plaisirs criminels, oubliant l'avenir, négligeant de considérer les malheurs qui les attendent dans quelques années. Si elles le considéraient d'avance, elles se mettraient en larmes et pleureraient avec leur Sauveur. Oh ! plutôt à Dieu qu'elles ouvrirent les yeux, qu'elles comprissent et prévissent la fin ! (*Deut. xxxii, 29.*) Plût à Dieu qu'elles oignissent leurs yeux aveuglés, du collyre d'une humble pénitence, pour prévoir et détourner les maux à venir ! Mais, au contraire, elles rient au milieu de leurs crimes, et, passant leurs jours dans la joie, elles marchent, les yeux fermés, à l'enfer.

Certes, si l'aveuglement et l'ingratitude du peuple juif sont ainsi incriminés et pleurés du Seigneur avec des larmes si amères, il ne faut pas moins considérer comme énormes l'aveuglement et l'ingratitude du peuple chrétien, lequel, après tant de dons et de bienfaits qu'il a reçus, au moyen de la parole de Dieu, des sacrements et des sacrifices, du corps et du sang précieux de Jésus-Christ par testament légués, de tant de secours d'une vocation et d'une grâce naturelle, se livre pourtant à tant de crimes et à tant de forfaits honteux. Oh ! si nous pouvions monter sur une hauteur d'où nous pourrions considérer les crimes qui inondent les cités chrétiennes ! Oh ! s'il nous était donné de creuser la muraille avec le prophète Ezéchiel et de découvrir l'abomination qui se cache sous tant de toits, il serait impossible à un homme pieux qui verrait

quidem in hac die, quæ ad pacem tibi; nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis. »

Multæ enim nunc abundant pace et prosperitate, et flagitiis immersæ, immemoresque futurorum, mala sibi post annos aliquot imminuentia non considerant; quæ si præviderent, sese ad lacrymas componerent, et suo collacrymarentur Salvatori. O utinam saperent, et intelligerent, et novissima præviderent !

Utinam collyrio humilis pœnitentiæ oculos cæcutientes inungerent, ut futura mala præviderent et averterent. At vero in mediis sceleribus rident, et ducentes in bonis dies suos ad inferos clausis oculis propeant. Certe si cæcitas, et ingratitude populi Judaici ita arguitur, et adeo

amaris a Domino lacrymis deploratur, non minor est cæcitas, et ingratitude populi Christiani, post tot dona et beneficia quæ per Verbum Dei accipit, per Sacramenta et sacrificia, per pretiosum corpus et sanguinem Christi sibi testamento legatum, per tot auxilia supernæ vocationis et gratiæ, ad tot scelera et flagitiorum portenta projectum esse. O si in talem possemus speculam conscendere, ex quo inundantia in civitatibus Christianis crimina spectare possemus ! O si daretur fodere parietem cum Ezechiele Propheta, et reperire abominationem sub multorum tectis latitantem, impossibile certe foret hominem piæ mentis hæc inspectantem temperare a lacrymis, quandoquidem, et hæc

ce spectacle de contenir ses larmes, puisque cette vue a ému les entrailles mêmes du Dieu Juge et vengeur.

Regardez dans les palais des rois et des princes : que de desseins pervers on y agite, de conspirations, de péculats, ayant leur source dans l'avarice, l'ambition et l'envie ! C'est là l'Université de l'iniquité, l'Académie de l'impiété, parce que l'iniquité y siège, et l'impiété y décrète tout ce qu'elle veut. On y voit souvent dresser la chaire de pestilence, qui porte les décrets et les ordonnances contre la foi, pour opprimer et tyranniser les peuples. Toutes ces choses ne méritent-elles pas des larmes ?

Regardez dans les tribunaux des juges : vous y verrez la perversion du droit et des lois, l'oppression des pauvres, les faux témoignages, l'accumulation des parjures, l'aveuglement et la corruption de la justice au moyen des présents. Vous y verrez encore aujourd'hui se vérifier cette parole du Sage : « J'ai vu sous le soleil l'injustice à la place du jugement, et l'iniquité à la place de la justice. (*Eccli.* III, 16.) » Toutes ces choses ne méritent-elles pas des larmes ?

Regardez sur les places publiques, dans les boutiques de marchands, dans les maisons des particuliers : vous y trouverez l'avarice et la fausseté, régissant en souverains, les usures et les fraudes dans le poids et la mesure, les jurements accolés aux mensonges. On y trouve en outre les ivresses et les rixes accompagnées de blasphèmes, les fornications et les adultères avec les plus honteuses impudicités, toutes choses dont quelques-uns osent se glorifier, se targuant de leur péché comme Sodome, buvant l'ini-

commoverint viscera ipsius Dei Judicis et Vindicis.

Inspice Regum, Principumque palatia, quam perversa ibi igitantur consilia, conspirationem, depeculationes, ex avaritia, ambitione, invidia originem ducentes ! Universitas ibi iniquitatis. Academia impietatis, quia iniquitas et impietas ibi sedet, et decernit quæcumque vult, ibi Cathedra pestilentiae erecta crebro cernitur decreta et placita ferens in perniciem fidei, in jugum et jugulum populorum. An non hæc omnia digna sunt lacrymis ?

Inspice tribunalia Judicum, et in illis juris legumque perversionem, pauperum oppressionem, falsorum testimonium, et perjuratorum aggre-

gationem, justitiæ per munera excæcationem et corruptionem, et videbis adhuc modo verum illud esse ? « Vidi sub solo in loco judicii impietatem, et in loco justitiæ iniquitatem. » An non ista digna sunt lacrymis ?

Inspice plateas publicas, negotiatorum officinas, privatorum domos : avaritia et falsitas, usuræ et fraudes in pondere et mensura juramenta, mendaciis associata ibi dominari reperies. Præterea ebrietates, et rixæ cum blasphemis, fornicationes et adulteria cum nefandis impudiciis, ibi reperiuntur, de quibus etiam nonnulli audent gloriari, peccatum suum velut Sodoma prædicantes, bibentes quasi aquam iniquitatem.



quité comme l'eau. Toutes ces choses ne méritent-elles pas aussi des larmes?

Regardez enfin quels crimes se glissent dans l'état ecclésiastique et sacerdotal, et même dans l'état religieux. Vous trouverez chez plusieurs la licence et la dissolution, la gourmandise et le dérèglement, la luxure et l'envie, qui souillent comme des pestes le lieu saint et ravagent un état tout de piété. Oh! combien de fois les gages précieux de l'amour du Fils de Dieu sont touchés sur l'autel avec une conscience souillée et des mains sacrilèges! Il en est effectivement qui ne craignent pas de toucher la nuit d'une bouche impudente la fille de Vénus et le jour le Fils de la Vierge. Souvent aussi, vous trouverez dans le clergé la souillure de l'avarice et la tache de la simonie, en sorte qu'on peut dire avec vérité d'un grand nombre de villes populeuses cette parole inspirée : « Des pieds à la tête, votre corps n'est qu'une plaie : vos blessures livides s'enveniment tous les jours. Où est l'appareil pour les fermer, le remède pour les calmer, l'huile pour les adoucir? (*Isaïe. 1, 6.*) » et encore cette autre : « Malheur à la nation perverse, au peuple chargé de crimes, à la race d'iniquité, à ces enfants corrupteurs! Ils ont abandonné le Seigneur, ils ont blasphémé le Saint d'Israël, ils se sont éloignés de lui. (*Ibid. 4.*) » Toutes ces choses ne méritent-elles pas des larmes?

Toutes ces choses, le Christ les pleurait avec des larmes très-amères, parce que, dans son omniscience, il les voyait toutes dans l'avenir avec des yeux miséricordieux. Il considérait aussi non-seulement l'ingratitude et la cécité des Juifs, mais encore celle des Chrétiens dont l'Apôtre a dit : « Ils crucifient de nouveau le Fils de

An non et hæc digna sunt lacrymis?

Inspice denique, quæ crimina in Ecclesiastico et Sacerdotali statu serpant, imò etiam in Religioso; et invenies in multis libertatem et dissolutionem, ingluviem et asotiam, luxuriam et invidiam, quæ tanquam pestes sanctitatis locum contaminant, et pietatis statum depascuntur. O quam frequenter maculata conscientia sacrilegisque manibus filii Dei pretiosa pignora in altari pertractantur!

Quidam enim de nocte filiam Veneris, de die non verentur attingere filium Virginis ore impudenti. Avaritiæ quoque spurcitiam, et simoniacam labem plerumque in clero reperies, ita ut verum sit de

multis civitatibus populosis illud; « A planta pedis usque ad verticem non est sanitas: vulnus et livor et plaga tumens, non est circumligata, nec curata medicamine, neque fota oleo. » Item illud ibidem: « Væ genti peccatrici, populo gravi iniquitate, semini nequam, filiis sceleratis, dereliquerunt Dominum, blasphemaverunt sanctum Israel, alienati sunt retrorsum. » An non hæc digna sunt lacrymis?

Hæc omnia deplorabat Christus amarissimis lacrymis, quia omnia hæc prævidebat omniscius benignissimis oculis. Considerabatque ingratitude, et cæcitate non solum Judæorum, sed etiam Christianorum illorum, de quibus Apostolus: « Rursus crucifigentes sibi metipsos

Dieu, et l'exposent à l'ignominie... (*Hebr.* vi, 6.) et ils profanent le sang de l'alliance. (*Ibid.* x, 29.) » Et c'est pourquoi très-souvent la vengeance divine tombe sur les villes et les provinces, ce qui attire encore la commisération et les larmes du Sauveur, lequel à la vérité pleura une fois sur Jérusalem, mais qui aujourd'hui encore pleurerait sur les villes scélérates qui imitent les crimes et partagent les angoisses de Jérusalem, s'il vivait dans sa chair passible.

Ecoutez à ce propos un trait admirable, rapporté par Baronius. (*Tome X, an de J.-C.* xxx.) C'est en effet un prodige mémorable et effrayant qui arriva en l'année 888 dans la ville d'Orléans, en France.

Il y a eu là depuis la plus haute antiquité un monastère bâti en l'honneur du Prince des Apôtres, où l'on sait que, dans le principe, vivaient des religieuses vouées au service du Tout-Puissant. Au milieu de ce monastère, se voyait un étendard présentant l'image du Sauveur souffrant pour le salut des hommes. Or, à la vue d'un grand nombre de personnes pendant un espace de quelques jours, on vit couler un ruisseau continu de larmes des yeux de ce Crucifix. Ce spectacle effrayant attira une très-grande foule d'hommes, dont la plupart remarquèrent que c'était là un présage de calamités menaçant la ville. Quand le Sauveur songea d'abord au triste sort qui attendait la ville de Jérusalem, on raconte qu'il pleura sur elle; de même, à la pensée de la ruine imminente de cette ville d'Orléans, le visage de sa représentation en croix se couvrit de larmes, comme le prouvent les annales de cette cité. Le même événement fut pré-

filium Dei, et ostentui habentes, et sanguinem testamenti pollutum ducentes. » Atque propterea sæpius super civitates et provincias ultio divina incumbit, quod ipsum commiseratione dignum est et lacrymis Salvatoris, qui quidem semel flevit super Jerusalem, sed etiam modo adhuc fletet super civitates sceleratas criminum ejus imitatrices, et æumnarum hæredes, si in carne passibili ageret.

Audi mirabile hujus rei exemplum ex Baronio, tom. 40, anno Dom. 888. Est enim memorabile et formidolosum portentum quod eo anno contigit in urbe Aureliana Galliarum.

Ibi Monasterium constitutum antiquitus fuit in honorem Principis Apostolorum, in quo primitus Colle-

gium Sanctimonialium Virginum omnipotenti Deo deservisse cognoscitur. In hujus Monasterii medio defixum stabat vexillum, præferens imaginem Salvatoris pro salute patientis. Ad hujus autem imaginis oculis per aliquot dierum spatium continue, multis cernentibus, rivus emanavit lacrymarum. Ad id terribile spectaculum maxima convenit multitudo hominum, quorum plerique animadvertenter divinum esse quoddam præsigium calamitatis urbi superventuræ. Sicut enim Salvator præsciens civitatis Jerosolymitanæ detrimentum, flevisse illam perhibetur; sic et hanc civitatem Aurelianam imminentem cladem passuram, per expressam suæ imaginis figuram flevisse comprobatur. Contigit et aliud ejusdem eventus

sagé par un autre prodige. Une nuit que les gardiens de l'Eglise Cathédrale se levèrent comme de coutume pour ouvrir les portes à l'heure des Matines, un loup se présente à eux subitement, entre dans l'église, prend la corde de la cloche dans sa bouche, et, la tirant avec force, se met à sonner. Or, les gardiens, frappés de stupeur, finirent par pousser des cris et s'efforcèrent par tous les moyens de le chasser de l'église. L'événement montra assez ce qu'indiquaient les larmes du Crucifix et ce dernier prodige. En effet, l'année d'après, toutes les maisons de la ville avec les maisons attenantes aux églises furent brûlées par un terrible incendie. Tel est le récit que Baronius emprunte à Glaber. (*Liv. II, v.*)

Il arriva une chose à peu près semblable à Andronic, empereur d'Orient, en l'an du Seigneur 1185, au rapport de Nicéas Chroniate, qui vivait en ce temps-là et qui a raconté cette histoire. Cet Andronic subit une misérable défaite, fut chassé de son royaume et devint le jouet de la fortune et le spectacle le plus prodigieux du monde entier par sa mort très-cruelle et très-ignominieuse. Mais, comme il était très-dévoûé à la foi catholique et très-dévoût à l'apôtre saint Paul, dont il avait toujours les épîtres ouvertes à la main, l'apôtre ne voulut pas que cet hommage lui eût été rendu gratuitement et il prit soin de son dévot serviteur. En effet, comme sa perte était imminente, une statue de saint Paul, parée d'or, qu'il avait placée dans son oratoire, se mit à verser d'abondantes larmes. Ces larmes abondantes de l'image sainte furent prises par Andronic comme un prodige céleste, avertissement de sa défaite future. Peu après, il fut vaincu par Isaac l'Ange et conduit devant ce prince,

prodigium. Nam cum una noctium custodes majoris Ecclesiæ Episcopalis ex more exurrexissent, et portas aperuissent ad matutinales laudes, subito lupo adfuit, Ecclesiamque ingressus funem signi ore arripuit, et agitans illud insonuit. Custodes autem stupore concussi, clamore tandem emisso, quo potuere conatu, illum ab Ecclesia exturbaverunt. Quid autem lacrymæ imaginis Salvatoris, et prodigium illud indicarent, eventus satis significavit. Nam subsequenti anno tota civitatis habitatio cum domibus Ecclesiarum terribili igne cremata est. Ita ex Glabro, lib. 2, c. 5, Baronius.

Non multum absimile est quod circa Andronicum Orientis Imperatorem gestum est anno Domini millesimo centesimo octuagesimo quin-

to, teste Niceta Chroniate qui ævo illo vixit et historiam hanc texuit. Hic Andronicus miserabilem cladem passus est, regno exturbatus fortunæ ludibrium factus orbisque spectaculum prodigiosum per necem acerbissimam et ignominiosissimam.

Cum autem esset fidei Catholicæ tenacissimus, et Apostolo Paulo devotissimus, cujus epistolas semper præ manibus apertas habebat, id obsequii gratis sibi deferri non est passus Apostolus, sed curam sui gessit cultoris.

Nam cum ei exitium immineret, imago Apostoli auro exornata, et in Oratorio sacro collocata, ubertim illacrymari visa est. Quas quidem uberes lacrymas sacræ imaginis tanquam cœleste ostentum venturæ cladis nuntium Andronicus accepit.

le cou et les pieds chargés de chaînes de fer. Isaac permit alors à chacun d'oser contre son ennemi vaincu tout ce qu'il voudrait. Aussitôt, on lui donne de violents soufflets, on lui arrache la barbe et les cheveux, on lui casse les dents, on le fait battre par de petites femmes, on l'expose aux moqueries de chacun. A peu de jours de là, on lui coupe la main droite, on lui crève un œil, et ainsi borgne et manchot, on le hisse sur un chameau galeux et on le mène à travers la foule comme en triomphe. Là, le peuple enivré, sans égard pour la dignité impériale du vaincu et pour le serment de fidélité qu'il lui avait jurée, se précipite sur lui, avec les armes que la fureur fournit à chacun d'eux. Les uns le frappent sur la tête à coups de bâton, les autres expriment sur son visage des éponges remplies d'excréments humains et d'animaux, les autres le piquent aux flancs avec des broches; les uns lui jettent des pierres, les autres de la boue, avec des injures et des insultes horribles. Une petite femme impudente répandit sur sa tête une marmite d'eau bouillante qu'elle avait prise dans sa cuisine. En un mot, il n'était personne qui ne lui fit pas de mal. Puis, on le descendit du chameau et on le suspendit par les pieds entre deux colonnes. Mais, même quand il fut ainsi suspendu, la foule furieuse ne cessa de le persécuter : l'un lui enfonça une épée dans le ventre à travers les intestins, deux autres transpercèrent son corps renversé. Ce fut ainsi qu'il périt misérablement. Tel est le récit que Drexélius (*Opuscule sur l'Éternité.*) emprunte à l'historien Nicéas.

Andronic néanmoins s'est conduit en véritable Chrétien. On ne l'entendit point se lamenter ou accuser le sort; mais, il commença

Paulo ergo post ab Isaaco Angelo victus, ferreis catenis collo et pedibus injectis ad eum perductus est, facta omnibus licentia in eum quidlibet audendi. Itaque impinguntur ei colaphi, barba vellitur et capilli, dentes excutiuntur, a mulierculis cæditur, omnium ludibriis exponitur. Paucis exinde diebus dextra præciditur, oculus unus suffoditur, et sic oculo uno et manu deformis scabioso camelo imponitur, et per forum triumphii forma deducitur. Ibi plebs petulans, nul. habita ratione Imperatoris dignitatis antea adeptæ, et juramenti ei facti impetum ipsum fecit, furore omnibus arma ministrante.

Clavas quidam in caput impege-

runt, alii spongias hominum peccatumque excrementis plenas in faciem expresserunt, veribus alii latera pupugerunt. Illi lapidibus, hi luto peliverunt, cum dieteriis et improperiis nefariis.

Impudens muliercula ollam bullientis aquæ de culina raptam in caput ejus effudit : nemo erat qui ei non malefaceret.

Postea camelo detractus inter duas columnas pedibus suspensus fuit. Sed nec suspensio furibunda turba pepercit : unus ensem per pendentis alvum ad intestina adegit, alii duo aversum corpus transfixerunt. Sic misere vitam abruptit.

Vere tamen se gesserit Christianum. Non est auditus lamentari, aut

à rendre ses comptes à Dieu et à implorer le pardon de ses péchés, se contentant de répéter : « Seigneur, ayez pitié de moi ! Seigneur, ayez pitié de moi ! » Malheureux Andronic, digne d'être pleuré, parce que tu as été forcé d'endurer de si grands maux ! Heureux Andronic, parce que tu les as supportés patiemment, en reconnaissant qu'il fallait que tes péchés fussent ainsi expiés ! Quelle grande grâce Dieu t'a faite par l'intercession des prières de l'Apôtre, quand il t'a accordé de souffrir ces choses en peu de jours pour ne pas être damné éternellement ! Tu as été effectivement malheureux durant un temps très-court, pour ne pas être éternellement malheureux !

En conclusion, nous dirons donc que, de même qu'on dit à bon droit que, lorsqu'il a pleuré sur Jérusalem et ses malheurs, Notre-Seigneur Jésus-Christ a pleuré aussi sur chaque population et sur chaque ville soumise aux mêmes péchés et aux mêmes châtiments ; de même aussi, il est censé avoir pleuré sur chaque âme pécheresse et impénitente, qui court d'un pas précipité et aveugle vers les malheurs éternels. En effet, de chaque pécheur impénitent, il est vrai de dire qu'il a donné au Seigneur une abondante matière à la tristesse et aux larmes, puisque le Christ est venu sauver les pécheurs et pleurer, même avec des larmes de sang, leur rébellion à la grâce divine.

A chacun d'eux aussi, il convient d'appliquer cette parole du Seigneur : « Ah ! si tu avais connu et si tu savais en ce jour ce qui peut t'apporter la paix ! Mais maintenant, tout est caché à tes yeux ! »

Les jours de cette vie sont appelés nos jours, suivant la remarque des Saints Pères, les jours où, Dieu le permettant ainsi, nous faisons

fortunam accusare, sed cum Deo cepit rationes ponere, et peccatorum veniam orare, illud solum ingeminans : « Domine miserere, Domine miserere. » Miser Andronice, lacrymis digne, quod tanta ferre cogaris ; Felix quod patienter feras, et agnoscas peccata tua sic esse expianda ! Quantam tibi Deus gratiam fecit, quam precatio Apostoli impetravit, dum hæc pati datur paucis diebus, dum peras omnibus diebus ; brevi etenim tempore hic miser fuisti, ne fores æternum miser.

Concludendo dicamus, quid sicut Christus Dominus dum flevit super Jerusalem et calamitatibus ejus, recte etiam flevisse dicitur super

quemlibet populum et civitatem similibus peccatis et pœnis obnoxiam ; sic etiam censetur flevisse super quamlibet animam peccatricem et impœnitentem, ad miserias æternas præcipiti et cæco gressu prope rantem. De quolibet enim peccatore impœnitente verum est, quod tristitiæ et lacrymarum materiam copiosam Domino dederit, quia venerat peccatores salvos facere, et gratiæ divinæ rebelles sanguineis etiam lacrymis deflere.

Sed et eorum unicuique illud Domini convenit : « Si cognovisses et tu, et quidem in hac die, quæ ad pacem tibi. Nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis. » Dies hujus

tout ce qui nous plaît, où nous pouvons satisfaire notre volonté propre, notre passion, notre appétit. Le Prophète Jérémie disait à ce sujet : « Je n'ai point désiré le jour de l'homme, vous le savez. (*Jér. xvii, 16.*) » Le « jour de l'homme, » c'est le jour où l'homme prospère et est tout-puissant, où il est honoré et loué, où il est comblé d'honneurs et de délices, en s'abandonnant à la volonté propre et au plaisir. C'est donc comme si le Prophète disait : Je n'ai point désiré la prospérité, les richesses, les honneurs, les délices, les applaudissements des hommes, mais vous savez, Seigneur, qu'en toutes choses, c'est à vous seul que je me suis efforcé de plaire, et je sais, moi, que l'homme, avec tout ce qu'il peut désirer en son jour et en sa prospérité du temps présent, périra bientôt et entrera dans votre jour.

Le jour de la vie présente est donc comme le jour de l'homme, viendra ensuite le jour d'autrui, le jour du Seigneur, où il rendra à chacun selon sa justice. C'est pourquoi saint Paschase, commentant les *Lamentations*, s'exprime de la sorte : « L'âme perverse, qui se complait dans les biens passagers, a son jour. Ce dont elle y jouit lui donne la paix, parce que, tandis qu'elle se complait dans les choses du temps, tandis qu'elle s'enorgueillit dans les honneurs, tandis qu'elle s'amollit dans les voluptés de la chair, tandis qu'elle ne s'épouvante d'aucune menace de châtement, elle a la paix dans son jour, et elle aura une sévère damnation dans le jour étranger. (*Liv. II.*) » Il faut donc plaindre cette âme qui ne se plaint pas elle-même et qui est tout entière dans son jour, oubliant le jour du Seigneur. « Telle est, dit saint Grégoire, l'âme qui, adonnée aux

vitæ (ut notant SS. Patres) dies nostri vocantur, in qua quidquid nobis libet, Deo permittente, operamur, in quo etiam indulgere datur propriæ voluntati, libidini, ventri. De illa dicebat Jeremias Propheta Domino : « Diem hominis non desideravi, tu scis » Dies hominis est ille quo homo prosperatur, et potens est, quo honoratur et laudatur, in quo gloriatur et deliciatur, propriæ indulgens voluntati et voluptati.

Idem ergo est ac si diceret Propheta : Non desideravi prosperitatem, opes, honores, delicias plausus hominum ; sed tu scis, Domine, quod tibi in omnibus placere soli conatus sim ; et scio ego quod homo cum omnibus quæ desiderare potest in hac die sua, et in hac sæculi prosperitate, brevi sit interiturus, et

diem tuam subiturus est, ergo dies præsentis vitæ velut dies hominis ; subsequetur dies aliena, dies Domini, in qua unicuique juxta justitiam suam retribuet.

Unde sanctus Paschasius, lib. 2 in Threnos sic dicit : « Suam diem habet anima perversa, quæ transi, toriis lætatur bonis. Cui ea quæ sunt, ad pacem sunt : quia dum rebus temporalibus gaudet, in honoribus extollitur, dum in carnis voluptate resolvitur, dum nulla pœnæ formidine terretur, pacem habet in die sua, quæ gravem damnationem habebit die aliena. » Plangenda ergo est illa anima quæ seipsam non plangit : et quæ tota est in die sua, ut diei Domini non meminerint. Talis est, inquit sanctus Gregorius, hom. 39 in Evangelia, quæ rebus

choses du présent, se cache à elle-même les maux à venir, parce qu'elle se refuse à prévoir les maux qui troublent la joie du présent, et, en s'abandonnant aux plaisirs du moment, elle marche comme avec les yeux fermés au feu de l'enfer. (*Com. sur les Evang. Hom. XXXIX.*) »

C'est donc aussi à cette âme qu'il est dit : « Oh ! si tu savais, etc. » la ruine qui te menace, tu ne te réjouirais pas, mais tu mêlerais tes larmes aux larmes de ton Sauveur, tu pleureras tes péchés par la pénitence pour éteindre la flamme du feu qui te menace, tu n'aimerais pas avec tant d'imprévoyance la paix trompeuse ou la volupté terrestre, mais tu chercherais les choses de la paix éternelle. C'est là ce que dit le pape Urbain IV, commentant le Psaume L : « Vraiment, Seigneur, si j'avais su comme vous, je vous demanderais d'ouvrir les cataractes de ma tête et vous feriez couler en abondance le déluge de mes larmes, en sorte que mon âme fondit en larmes et que mon iniquité s'effaçât dans ce déluge. »

Certes, c'est une grande preuve de bonté de la part de Dieu que d'avoir révélé sa ruine à l'homme, quand elle est encore à venir, quand elle peut être encore évitée, afin qu'il prévienne et qu'il reconnaisse ce qu'il doit éviter, contre quel péril il doit se garer, de peur que sa sollicitude et son attention ne soient trop tardives, quand le péril ne peut plus être évité.

Ce sont donc des larmes de miséricorde qu'il verse sur Jérusalem et sur chaque âme pécheresse, quand il lui représente, par un avertissement intérieur, le péril de son état et lui dit : « Ah ! si tu savais encore en ce jour ce qui peut t'apporter la paix ! »

præsentibus debita, abscondit sibi mala sequentia, quia prævidere mala refugit, quæ præsentem lætitiâ perturbent, dumque in præsentibus delectationibus se deserit, quasi clausis oculis ad ignem vadit.

Huic igitur dicitur : « O si cognovisses et tu, » ruinam scilicet tibi imminentem, haud utique exultares, sed lacrymis Salvatoris tui lacrymas tuas jungeres, et peccata per pœnitentiam desleres, ut flammam ignis minacis extingueres ; nec pacem fallacem terrenæ voluptatis improvidus admares, sed quæ pacis sunt æternæ sollicitus quæres. Hoc est quod Urbanus IV, in Psal. 50, dicit : « Vere si cognovissem sicut et tu, Domine, peterem a te ut aperirentur cataractæ capitis

mei, et diluvium lacrymarum mearum faceres abundare, ita ut anima mea tota esset lacrymis liquefacta, et iniquitas mea in hoc diluvio deleretur. » Certe magna Dei pietate agitur, ut cum adhuc futura est, dum adhuc caveri potest, sua homini ruina reveletur, ut prævideat, et agnoscat quid cavere, cui periculo debeat repugnare ; ne nimis sera providentia sit et sollicitudo, dum jam periculum non potest evitari. Sic lacrymæ sunt pietatis erga Jerusalem, et erga quamlibet peccatricem animam, dum ei quadam admonitione interna representat periculosum statum suum, et ipsi dicit : « Si cognovisses et tu, et quidem in hac die, quæ ad pacem tibi. »

De chaque àme pécheresse aussi, il est vrai de dire ce qui suit dans le texte sacré : « Car des jours viendront sur toi, et tes ennemis t'environneront de murailles ; et ils t'enfermeront, et ils te presseront de toutes parts. » C'est là en effet ce qui arrive au pécheur, à l'approche de la mort. Alors en effet, les démons t'environnent d'une muraille, pour soumettre l'âme à son pouvoir. Ils opposent tous les obstacles de salut qu'ils peuvent, ils entassent les empêchements avec les péchés passés, exagérant leur multitude, leur infection, leur ingratitude, afin de s'en servir pour opprimer l'homme et le jeter dans le désespoir. Après avoir auparavant persuadé que la voie du salut était large et ouverte, ils la rendent ensuite étroite et la ferment. On trouve là l'esprit de superbe qui objecte l'ambition, l'arrogance, la présomption, la désobéissance, l'obstination du jugement propre. On y trouve l'esprit d'envie avec ses assesseurs, qui objecte les détractions, les murmures, les haines, la joie du mal d'autrui. On y trouve l'esprit de colère avec ses aides, qui reproche les calomnies, les injures, les rixes, les disputes, les vengeances. On y trouve l'esprit d'avarice qui entasse contre vous, comme une boue épaisse, les fraudes, les parjures, les vols, les usures, toutes les injustices, de façon à ce que vous ne puissiez plus échapper. On y trouve l'esprit de gourmandise et de luxure, qui rappelle à la mémoire tout ce que l'esprit a accordé à la volupté de la chair, en offensant Dieu. On y trouve l'esprit de paresse, qui introduit le dégoût et l'oubli, avec la torpeur, afin que l'homme, après avoir oublié Dieu, s'oublie lui-même. C'est ainsi qu'on dresse une muraille impénétrable et infranchissable, qui entoure l'âme

De anima queque peccatrice verum est illud quod sequitur : « Venient dies in te, et circumdabunt te inimici tui vallo, et coangustabunt te. » Hæc enim contingunt peccatori, instante jam morte. Dæmones enim tunc vallum injiciunt, ut animam suæ potestati subiciant. Objiciunt omne quod possunt salutis impedimentum, aggresque conficiunt ex peccatis præteritis, eorum multitudinem, fæditatem, ingratitudein exaggerantes, ut hominem illis opprimant, et in desperationem adducant. Qui antea viam salutis latam esse et apertam persuaserunt, in agone eam clausam et angustam reddunt. Adest ibi spiritus superbæ, ambitionem, arrogantiam, præsumptionem, inobedientiam, obstinatio-

nem proprii judicii objiciens. Adest spiritus invidiæ cum suis asseclis, objiciens detractiones, susurrations, odia, gaudium de alieno malo. Adest spiritus iracundiæ cum suis, adiutoribus calumniis, convitiis, rixis, contentione, vindictas exprobrans. Adest spiritus avaritiæ, fraudes, perjuria, furta, usuras, injustitiam omnem coæcervans quasi densum contra telutum, ut non possis evadere. Adest spiritus gulæ et luxuriæ, in memoriam revocans quidquid carnis voluptati indulsit animus contra Deum peccans. Adest spiritus acediæ, tædium inducens, et oblivionem cum torpore, ut homo jam obliviscatur sui, qui antea oblitus est Dei. Sic vallum impenetrabile, et intransmeabile conficitur, quo anima tremula cir-



tremblante et l'enferme dans son désespoir. Dès lors donc se vérifie cette parole : « Ils te presseront de toutes parts. »

Qui en effet pourrait énumérer les angoisses qui pressent le pécheur dans son agonie ? Au dessus de lui, il voit Dieu irrité ; au dessous, l'enfer ouvert ; au dedans, la conscience qui le pique ; au dehors, la cohorte des esprits malins qui l'entoure haletante de sa proie.

A ce moment-là donc aussi, ne sera-t-il pas vrai de dire : « Ils te renverront par terre, et ils ne laisseront pas en toi pierre sur pierre. (Luc. XIX, 44.) »

Qu'est-ce que être renversé par terre, sinon délaisser les bons conseils et les saintes inspirations, regarder uniquement les choses temporelles et terrestres, ne songer qu'à l'épouse, aux enfants, au testament, à la guérison, et ne pas s'inquiéter du ciel et du salut de son âme ? Les démons s'appliquent alors uniquement à opprimer l'âme sous le poids des pensées de la terre, afin de l'empêcher de s'élever aux choses du ciel.

Ils s'efforcent aussi de ne pas laisser pierre sur pierre, c'est-à-dire de détruire, de dissiper, d'anéantir toutes les bonnes œuvres et tous les bons propos, faisant entendre ce cri qui retentit sur Babylone : « Détruisez, détruisez en elle jusqu'au fondement. (Ps. CXXXVI, 10.) » Or, le fondement de toutes les bonnes œuvres, c'est la foi que les démons s'efforcent alors de détruire, inspirant l'infidélité avec le désespoir, afin qu'il ne demeure ainsi dans l'âme aucune pierre de l'édifice sacré.

Et pourquoi Dieu permet-il toutes ces choses, sinon parce que l'homme infortuné n'a point connu le temps de sa visite, le temps

cumcingitur, et includitur desperabunda. Unde et tunc verificatur : « Coangustabunt te undique. » Quis enim angustias recensere possit, quibus peccator in agone premitur ? Supra se Deum videt iratum, infra se infernum apertum, intra se conscientiam lancinantem, extra se spirituum malignorum cohortem circumstantem et prædæ inhiantem. An non etiam eo tempore verum est : « Ad terram prosternent te, et non relinquent lapidem super lapidem ? » Quid est ad terram prosterni, nisi, bonis consiliis et sanctis inspirationibus dimissis, temporalia solum et terrena respicere, conjugem, liberos, testamentum, spem vitæ cogitare, et de cælo ac animæ

salute sollicitum non esse ? Ad hoc autem toti incumbunt dæmones, ut terrenis tunc cogitationibus animum opprimant, ne ad cœlestia se surrigan. Conantur quoque non relinquere lapidem super lapidem, hoc est omnia bona opera, et proposita destruere, dissipare, exinanire, inclamantes illud Babylonicum : « Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea. » Fundamentum enim omnium bonorum operum est fides, quam tunc etiam demoliri nituntur, infidelitatem cum desperatione persuadentes, ut sic nullus lapis sacri ædificii in anima permaneat. Et cur hæc omnia permittit Deus, nisi quia non cognovit infelix homo tempus visitationis suæ, tem-

de la grâce qui lui était offerte pour se repentir, le temps de la miséricorde pour reconquérir la vie, le temps de la paix et de la réconciliation pour détourner la colère divine ! O angoisse vraiment indicible du pécheur ingrat et malheureux, qui a repoussé le temps de la visite divine ! O infortune et aveuglement dignes de provoquer les larmes du Fils de Dieu notre Sauveur !

De peur que, oublieux de nos propres intérêts et oublieux des avertissements divins, nous tombions dans cette lamentable infortune, Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu conserver dans son Eglise, même jusqu'à nos jours, les reliques des larmes qu'il a répandues pour les pécheurs, comme un monument sacré de sa miséricorde, et comme un témoignage amer et sévère contre les âmes qui se perdent. Les Annales Ecclésiastiques affirment que ces reliques sont conservées en plusieurs pays.

Ainsi, dans l'inventaire des saintes reliques du célèbre monastère de Saint-Laurent, près de Liège, nous lisons cette mention : « Larme du Christ Sauveur, reçue dans un linge, qu'Honorius III donna à Hugues Petraponte, évêque de Liège, en 1216. Hugues le confia à la garde d'Othon, abbé de Saint-Laurent, son inséparable compagnon. »

Ainsi encore, au témoignage de Jean-Baptiste Signi, (*Traité des Reliques*, I, 2.) on affirme qu'une larme du Christ est conservée au monastère de Vendôme.

De même, en Artois, au bourg de Vagneim, entre Béthune et Lilliers, on montre une larme du Christ, et on vient de très-loin en pèlerinage pour la voir, pour obtenir de Jésus-Christ, par la seule inspection ou par l'attouchement sacré de ce gage si précieux,

pus gratiæ sibi oblatae ad respiscen-  
tiam, tempus misericordiæ ad vitam,  
tempus pacis et reconciliationis ad  
iram avertendam ? O vere angustia  
inexplicabiles ingrati et infelicis  
peccatoris, qui tempus repudiavit  
divinæ visitationis ! O infelicitas et  
cæcitas, digna lacrymis Filii Dei et  
Salvatoris nostri !

Né immemores nostri, immemo-  
resque moniti divini, in hanc  
deplorandum infelicitatem decida-  
mus, etiam usque in hodiernum  
diem reliquias lacrymarum quas  
pro peccatoribus effudit Christus  
Dominus in Ecclesia asservari vo-  
luit, tanquam suæ pietatis sacratis-  
simum monumentum, et contra  
pereuntes animas acerbum amarum-  
que testimonium. Non enim in uno

solum loco, sed in variis eas pretiose  
conservari sacris est traditum his-  
toricis. Unde inter sanctas reliquias  
celebris Monasterii sancti Laurentii  
juxta Leodium sic legimus : « La-  
cryma Christi Salvatoris, quam  
Honorius tertius Hugoni Petraponte  
Episcopo Leodiensi sudario excep-  
tam dedit an. 1216. Hugo autem  
Othoni ad Divum Laurentium Abbat-  
ti, individuo suo Comiti servandam  
reliquit. »

Sic et in Vendocimensi Cœnobio  
asseritur servari quædam lacryma  
Christi, teste Joanne Baptista Signio  
in Reliquiario, cap. 1. Item in Artesia,  
in vico Vagnensi, inter Bethuniam  
et Lilerium, ostenditur una ex Christi  
lacrymis, ad quam venerationis  
causa multi e longinquis partibus

l'affermissement de la vue et un soulagement dans les vives douleurs d'yeux. Aussi, le bourg, en l'honneur de cette grande relique, porte le nom de Sainte-Larme aujourd'hui.

**CONCLUSION.** — Seigneur, qui avez daigné pleurer non-seulement sur Jérusalem, mais sur nous-mêmes, sur notre ingratitude et notre aveuglement, daignez nous ouvrir les yeux, afin que nous considérions avec amour vos larmes qui coulent avec tant de miséricorde. Ouvrez nos yeux, afin que nous remarquions avec une crainte salutaire les calamités futures, de peur que nous ne soyions du nombre de ceux qui marchent vers le feu les yeux fermés et les ouvrent ensuite, mais trop tard et inutilement, dans les tortures de l'enfer. Ouvrez nos yeux, et donnez-leur la lumière et les larmes, la lumière pour voir nos péchés, les larmes pour les pleurer et les effacer. Ainsi, nous chercherons non point les éléments de la paix de ce monde et des prospérités du siècle, mais bien la paix éternelle, où vous essuiez les larmes de vos Saints, où il n'y aura plus ni deuil, ni douleur, parce que les premières choses sont passées, (*Apoc. XXI, 4.*) quand il n'y aura plus ni péché, ni occasion de péché, ni crainte de malheur, et qu'une paix éternelle règnera dans Jérusalem, avec la vision de la paix.

confluunt, ut vel solo tanti pignoris intuitu et sacrosancto tactu oculorum firmitatem, et contra eorumdem acres dolores, levamen a Christo consequantur. Unde et vicus in tanti pignoris honorem nunc, « Sancta Lacryma » nuncupatur.

O Domine, qui dignatus es non solum super Jerusalem, sed etiam super nos flere, et super nostra ingratitude et cæcitate; aperire digneris nobis oculos, ut tuas lacrymas cum affectu consideremus tanta pietate manantes.

Aperi oculos nostros, ut futuras calamitates cum timore sancto advertamus, et dum adhuc tempus est advertamus. Aperi nobis oculos, ne de illorum numero inveniamur, qui

clausis oculis ad ignem tendunt, et postmodum illos sed sero et infructuose in tormentis aperiunt. Aperi oculos nostros, et lumen infunde ac lacrymas, lumen quo intueri valeamus peccata nostra, lacrymas quibus ea defleamus et eluamus; sicque quæramus non quæ ad pacem spectant mundanam et ad sæculi prosperitatem, sed quæ ad pacem æternam, ubi absterges lacrymas ab oculis Sanctorum tuorum, et jam non erit amplius neque luctus, neque dolor, quoniam priora transierunt; quando jam non erit amplius peccatum vel peccati occasio, aut calamitatis timor, sed pax regnabit perennis in Jerusalem, in visione pacis.

## MÊME DIMANCHE.

*Videns civitatem flevit super illam, dicens : Si cognovisses et tu, etc.*

A la vue de la ville, il pleura sur elle, disant : Ah! si tu savais, etc.

(*Evangile selon saint Luc. Chap. XIX, v. 41 et 42.*)

1<sup>er</sup> POINT. — Une partie des Juifs profita des larmes miséricordieuses que Notre-Seigneur Jésus-Christ répandit en cette circonstance, et sur la croix, quand, répandant son sang avec des larmes, il pria son Père pour ses persécuteurs et les bourreaux qui le crucifiaient.

Ce sont en effet les larmes et les prières du Christ qui convertirent un certain nombre de Juifs, lesquels s'en revenaient du Calvaire, frappant leur poitrine et le reconnaissant pour Fils de Dieu. (*Luc. XXIII, 48*). C'est par leur moyen encore que, lorsque Pierre leur prêcha la pénitence au jour de la Pentecôte, trois mille Juifs, et le lendemain, cinq mille reçurent la foi et la grâce. (*Actes des Apôtres. II et IV.*) Ceux-là furent la semence élue, dont il est écrit : « Si le Dieu des armées n'eût conservé quelques restes d'Israël, Israël aurait été semblable à Sodome et à Gomorrhe. (*Isaïe. I, 9.*) » Le Seigneur ne réprouva donc pas en totalité son peuple, et il prit dans Israël une portion de la race élue. Mais, la majeure partie des Israélites ferma les yeux à la lumière de l'Evangile et de la foi, et les prières ni les larmes du Christ ne leur servirent de rien. C'est pourquoi aussi les Apôtres pleuraient sur eux, comme il est écrit : « Les Anges de la paix pleureront amèrement. (*Isaïe. XXXIII, 7.*) »

## EADEM DOMINICA

*Videns Civitatem flevit super illam, dicens : Si cognovisses et tu, etc.*

Judæorum alicui parti profecerunt Christi Domini piæ lacrymæ, tum hic, tum in cruce profusæ, quando fundens sanguinem simulque lacrymas, Patrem orabat pro suis persecutoribus et crucifixoribus. Nam propter Christi lacrymas et preces nonnulli reversi sunt percutientes pectora sua, agnoscentes eum Filium Dei. Ac propter easdem Petro in

die Pentecostes pœnitentiam eis annuntiante, mox tria millia, ac subsequente die quinque millia fidem susceperunt et gratiam. Hi fuere semen electum, de quo dicitur : « Nisi Dominus exercituum reliquisset nobis semen, quasi Sodoma fuissemus, et quasi Gomorrha similes essemus. » Non ergo Dominus ex toto gentem suam reprobavit, sed seminis electi partem ex Israel deprompsit. Major tamen pars Israelitarum ad lucem Evangelii et fidei oculos clausit; unde eis nihil profecerunt Christi preces et lacrymæ. Quocirca etiam hos desolebant Apostoli, de quibus dicitur : « Angeli pacis amare flebant. » Hoc est Apostoli qui destinati erant

C'est-à-dire, les Apôtres, envoyés comme Anges de la paix, ambassadeurs et nouces du salut, pleuraient sur l'aveuglement du peuple d'Israël qui rejetait cette paix et ce salut; qui, à l'instar des hiboux et des oiseaux de nuit, repoussait avec haine les rayons de la lumière. Aussi, laissant Israël dans sa nuit ténébreuse, ils s'avançaient vers le peuple de la gentilité : « Allant, ils allaient et ils pleuraient, en répandant leurs semences. (Ps. cxxv, 7.) »

Aujourd'hui encore, les Juifs sont dignes de provoquer nos larmes, parce qu'ils persévèrent, jusqu'à nos jours, avec une fureur obstinée, dans la haine qu'ils conçurent un jour contre le Christ qu'ils avaient crucifié. Aussitôt après sa mort, ils le persécutèrent dans ses membres, poursuivant les Apôtres et les disciples, flagellant Pierre et Jean, frappant Jacques le Majeur avec le glaive, précipitant Jacques le Mineur du pinacle du Temple et le mettant à mort, lapidant Paul et Etienne. Que si on leur en donnait encore la faculté, ils crucifieraient de nouveau le Christ et ses membres mystiques, qui sont les fidèles. Aussi, n'y a-t-il rien de surprenant qu'on leur redemande aujourd'hui encore le sang de Jésus.

Ce n'est point par conjecture que nous parlons ainsi, nous pouvons le prouver aisément par diverses histoires qui se sont accomplies dans les diverses époques de l'ère chrétienne.

1° On connaît l'histoire de Simon, cet enfant chrétien qu'ils crucifièrent avec une si horrible cruauté, comme le rapporte l'historien Socrate. (*Hist. Eccl. Liv. XVI, xvi.*)

« En un lieu, dit-il, situé entre Chalcédoine et Antioche, les Juifs célébraient un jour certains jeux en usage dans leur nation. Sur-

tanquam Pacis Angeli, sive Legati et Nuntii salutis, per compassionem flebant super cæcitate populi Israelitici pacem atque salutem rejectantis, et instar vespertilionum ac noctuarum lucem radiantem repudiantis et odientis; ideoque ad Gentilem populum, relicto Israele in caliginosa nocte, progredientes, « Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua. »

Atque etiam modo digni sunt lacrymis Judæi, quia in illo odio quod semel adversus Christum a se crucifixum conceperunt, etiam usque nunc contumaci furore perseverant. Statim enim a morte ejus eum in membris suis persecuti sunt, Apostolos et discipulos insectantes, Petrum et Joannem flagellantes, Jaco-

bum Majorem gladio percutientes, Jacobum Minorem e templo præcipitantes et enecantes, Paulum et Stephanum lapidantes. Quod si eis adhuc facultas daretur, rursus ipsum Christum et ejus mystica membra, hoc est fideles, crucifigerent : unde non mirum si sanguis Jesu usque modo ab eis exquiritur. Neque id ex conjectura dicimus, sed plurimis historiis per varias sæculorum revolutiones facile possumus comprobare.

Notum est de Simone puero Christiano ab eis crudelissime crucifixo, de quo Socrates, lib. XVI, Hist. Eccl. cap. xvi. In loco, inquit, inter Chalcédonem et Antiochiam, Judæi ludicra quædam pro more suo celebrantes, temulentia abrepti, Christum

pris par l'ivresse, ils eurent la pensée de s'emparer d'un enfant chrétien, afin de pouvoir se moquer du Christ et des Chrétiens, qui, chaque année, pleurent sur le crucifiement de leur Dieu. Ils l'attachèrent à la croix, en firent pendant quelque temps leur jouet, puis finirent par le frapper si longtemps que l'enfant mourut. Ce fut l'occasion d'une bataille sérieuse entre les Juifs et les Chrétiens. L'empereur écrivit aux gouverneurs de la province de rechercher et de punir les auteurs de ce forfait. Les meurtriers furent mis à mort en ce même lieu. »

2° On connaît aussi l'histoire de saint Wernher, enfant, dont parle Surius. (19 avril.)

Le Saint était du village de Mammerath, distant seulement d'un jour de marche de la ville de Baccarac. Il naquit de parents cultivateurs, mais nobles par les sentiments, chrétiens de religion et qui l'élevèrent dans une pureté virginale.

A la mort de son père, il eut le bonheur de conserver une mère fort adonnée à la piété, mais son beau-père se mit à le persécuter, lui et sa mère. Pour échapper à l'animosité de cet homme, il prit la fuite, et, venant en la ville de Wesel, au pays de Trèves, il y fut souvent engagé à travailler par des Juifs perfides qui travaillaient en cet endroit. Le Saint se montra fort docile au travail, et cela avec une simplicité tout enfantine. Les Juifs lui commandèrent de transporter de la terre dans un fossé creusé à quelque distance de là. Or, le jour de Pâques approchait, et son hôtesse l'avertit souvent de se méfier des Juifs, sans quoi, disait-elle, il serait infailliblement écorché et dévoré par ces impies. L'enfant répondit : « Je me confie à Dieu, moi et ce qui me touche, car il prend soin de

irridendi gratia et Christianos qui super Christo crucifixo quotannis plangunt, puerum quemdam Christianum interceperunt; quem quidem cruci alligarunt, et aliquandiu subsannarunt, ac postmodum tandem verberarunt donec intermoreretur. Ob eam causam gravis inter eos et Christianos conflictus ortus est, et ab Imperatore scriptum fuit Provinciae Praefectis, ut auctores facinoris inquirerent et punirent, sic in eodem loco poenas dederunt.

Notum est secundo de Wernero puero, de quo Surius xix Aprilis. Hic ex pago Wammenrato, qui a Baccaraco unius diei itinere abest, ortus est stirpe quidem rustica, sed cultu sane nobili, religione Christianus, et puritate virginea ornatus.

Matrem habuit pietati deditam, sed vitricum, tum matrem, tum ipsum persequentem. Cujus ille infestum sibi animum devitans, fugam iniit; et veniens inde Trevericam Vesaliam a perfidis Judæis ibi commorantibus callide sæpe ad laborem vocatus est. Ille vero promptum se exhibens puerili simplicitate, jussus est ab illis humum deportare in profundum quemdam terræ locum. Adventante autem Paschæ solemnitatem, sæpe monitus est ab hospita sua, ut ab impiis Judæis sibi caveret, alias procul dubio ab illis laniandus et devorandus. Respondit puer : Ego me omniaque mea Deo committo, cui cura est de nobis. Adventante interim Dominicæ Cœnæ die, puer devotus confessione præmissa sa-

nous. » Le jeudi-saint, le pieux enfant se confessa et reçut très-dévotement la sainte communion. Ce même jour, les Juifs l'invitèrent insidieusement. Puis, le jour du vendredi-saint, lorsque les Chrétiens rappellent avec piété la passion du Christ, ils déversèrent la fureur de leur âme contre l'innocent enfant et montrèrent toute leur haine contre Jésus-Christ. Tout d'abord, ils lui ôtèrent tout moyen de crier en introduisant dans sa bouche une boule de fer. Puis, ils le suspendirent à un poteau de bois, les pieds en haut, la tête en bas, pour pouvoir faire sortir de son corps le corps de Jésus-Christ qu'il avait reçu dans la sainte communion. Leurs efforts étant demeurés inutiles, ils s'acharnèrent uniquement à écorcher cruellement le membre du Christ. A coups de fouet donc, ils lui firent de nombreuses et profondes blessures. Avec un couteau, aujourd'hui conservé parmi les reliques du Saint, ils ouvrirent toutes les veines de son corps avec une barbarie inouïe; avec des tenailles, ils tirèrent le sang de toutes les parties de son corps et laissèrent pendant trois jours son corps tout déchiré de blessures.

Or, ces Juifs avaient une servante chrétienne qui, ayant vu secrètement cette cruauté sacrilège, appela le magistrat de Wesel et l'introduisit à l'endroit où cet enfant avait été ainsi traité. Stupéfaits à cette arrivée inattendue, les Juifs recoururent à de grands présents et corrompirent ce magistrat, qui les laissa achever leur assassinat. Pour couvrir sous silence ce crime horrible, ils tirèrent secrètement le corps hors des murs de la ville et le mirent sur un bateau qui devait remonter le Rhin jusqu'à Mayence. Mais, le Dieu

cram communionem magna pietate percepit. Eodem vero die a Judæis insidiose invitatus est; ac deinde sacro Parasceves die quando Christiani passionem Christi cum pietate commemorant, in innocentem puerum animi sui furorem effuderunt, et odium in Christum ostenderunt. In primis eum omni clamandi facultate privarunt, impresso in os glabo plumbeo, inde suspenderunt ad columnam ligneam, sursum erectis pedibus, capite deorsum pendente, ut corpus Christi eo die sumptum ex ejus corpore educere possent. Sed cum id frustra conati essent, totos se contulerunt ad membrum Christi atrocissime excarnificandum, sic flagellis multa et profunda impressere vulnera, atque etiam cul-

tro quodam, qui hodie apud ejus reliquias asservatur, totius corporis venas barbarica immanitate incidunt, forficibusque ex omnibus corporis partibus sanguinem expresse- runt, corpusque totum vulneribus concisum triduo suspensum relique- runt.

Habebant autem Judæi illi famulam Christianam, quæ, clam hac visa nefaria crudelitate, Judicem Vesaliensem accivit, et in locum introduxit ubi sic puer tractatus erat. Obstupescentes Judæi ad ejus adventum inopinatum, statim muneribus magnis eum ab officio obduxerunt, sicque puer a Judæis interfectus fuit. Atque, ut facinus adeo nefarium silentio tegetetur, corpus clam per muros tractum ad naves Moguntiam

Tout-Puissant déjoua tous leurs efforts : le bateau erra toute la nuit et Dieu ne permit qu'il s'éloignât même d'un mille de Weser. Au soleil levé, les Juifs, saisis de crainte et de peur, se consultent pas anxieusement pour savoir comment ils cacheront le corps du martyr. Enfin, ils remarquent, près de Baccarac, une grotte obstruée de buissons, là où l'on voit aujourd'hui le couvent, fondé depuis, de Winsbach. Ils le jetèrent donc dans cette caverne. Mais, Dieu le manifesta ensuite par divers miracles, que Surius raconte tout au long.

3<sup>o</sup> On connaît en troisième lieu le récit de Thomas de Cantimpré. (*Abeilles. Liv. II, xx, an 1271.*) Il raconte que, dans une ville de Germanie appelée Pfortztreim, une vieille femme, endurcie dans le mal, vendit une petite fille orpheline de sept ans aux Juifs. Ils la mirent secrètement sur plusieurs linges entassés les uns sur les autres. Puis, l'ayant bâillonnée, ils coupèrent à peu près toutes les articulations de ses membres, et exprimant soigneusement le sang de ces blessures, ils le reçurent dans les linges. Ils jetèrent ensuite ce petit corps complètement privé de sang, dans un courant voisin de la ville et le couvrirent ensuite d'un tas de pierres. Au troisième jour de là, une main qui se levait vers le ciel servit d'indice à des pêcheurs qui le découvrirent et le portèrent dans Pfortztreim. Le peuple, saisi d'horreur, s'écrie que ce crime a été prophétisé par les Juifs. Le marquis de Bade était dans les environs, il apprit la chose et il vint pour voir ce triste spectacle. Aussitôt, le corps se dresse sur ses pieds et marche vers les mains du prince, implorant la vengeance ou la miséricorde, et, après une demi-heure, il se

ituras detulerunt. Sed omnipotens Deus elusis eorum conatibus navem tota nocte errabundam ne uno quidem milliari ab urbe recedere permisit. Orto inde sole, timore et tremore correpti anxia inter se consilia captant quomodo corpus Martyris absconderent. Tandem conspiciunt prope Baccaracum cryptam vepribus obsitam; ubi nunc conditum cernitur Willemltarum Cœnobium; in eam ergo cryptam illud projecerunt, sed variis miraculis Deus postea illud manifestavit, quæ fuse prosequitur Surius.

Notum est tertio ex Thoma Cantimprato de Apibus lib. II, c. xxix, anno. 1271, in villa Teutonix Pfortzheim, quod anus quædam inveterata malorum puellam septennem orbem parentibus vendiderit Judæis. Hanc

igitur in secreto super plura paria linteaminum, obstructo ejus ore, ad singulos fere membrorum articulos inciderunt, et sanguinem diligenter exprimentes in ipsis linteaminibus receperunt. Postmodum exsanguè corpusculum juxta oppidum in profluentem projiciunt, lapidumque congerie obruunt. Verum tertio exinde die manus ad cœlum erectæ judicio a piscatoribus inventum in oppidum infertur. Horret populus, et a Judæis id perpetratum inclamat. Erat in vicinia Marchio Badensis, qui re cognita ad triste spectaculum advenit, statimque ipsum corpus erectum in pedes tendit ad Principis manus, sive vindictam, sive misericordiam implorans, et post horæ dimidiæ spatium iterum se defuncti more supinum deponit.



couche de nouveau, étendu comme un cadavre. On amena les Juifs sacrilèges, et aussitôt, pour témoigner de cet horrible meurtre, toutes les blessures du corps répandirent du sang en abondance. Certains indices permirent d'arrêter et de convaincre la vieille, qui fut dénoncée par sa petite-fille. Aussi, les Juifs, qui avaient machiné ce forfait, furent crucifiés avec la vieille mégère; deux d'entre eux s'étranglèrent.

4° On connaît aussi ce qui arriva dans la ville de Trente, l'an de Notre-Seigneur 1475, au 24 mars, au rapport de Jean Matthias Tibérin, médecin, qui le raconte en ces termes : « Jean Tibérin au Sénat et au peuple de Bresse, salut. Je vous écris pour vous raconter un fait merveilleux, tel qu'on n'en a point ouï narrer depuis la Passion du Seigneur jusqu'à nos jours. Les Juifs cruels ne se contentent pas de dévorer les possessions des Chrétiens avec une faim enragée d'usure, mais, s'acharnant même sur nos têtes et nos vies, ils se nourrissent du sang vif de nos enfants. Tout récemment, dans la ville de Trente, demeuraient trois familles de Juifs, dont les chefs s'appelaient Tobie, Ange, Samuel. Ils se réunirent le mardi de la Semaine-Sainte, le 12 Calendes d'avril, de l'an 1475, dans la maison de Samuel, où était leur Synagogue et leur temple. Tandis qu'ils devisaient entre eux sur divers sujets, Ange, saisi de rage, s'écria : « Ce vendredi-saint, nous avons des viandes et des poissons en abondance, il ne nous manque qu'un mets. » Samuel répliqua : « Eh! que te manque-t-il? » Alors, se regardant entre eux, ils se comprirent sans parler, et virent qu'il voulait parler de l'immolation d'un enfant chrétien. Ils ont effectivement coutume d'immoler avec une affreuse cruauté un enfant chrétien en haine

Adductis igitur impiis Judæis, statim in testimonium horrendæ necis omnia corporis vulnera copiosum sanguinem effuderunt; ex quibusdam autem indicibus fuit capta vetula et convicta, maxime quod eam filia ejus parvula prodiderit. Itaque Judæi sceleris machinatores cum anu nefaria in crucem acti sunt et suspensi, duo etiam se mutuo jugularunt.

Notum est quarto id quod in civitate Tridentina accidit an. Domini 1475, 24 Martii, quod conscripsit Joannes Matthias Tiberinus medicus, his verbis : Joannes Tiberinus Senatui Populoque Brixiano salutem. Rem miram qualem a Passione Domini ad hæc usque tempora nulla ætas audivit ad vos scribo. Crudeles

Judæi non solum res Christianorum rabiosa usurarum fame consumunt, sed in capita nostra perniciosumque conjurati, filiorum nostrorum vivo sanguine pascuntur. Nuper in civitate Tridentina tres familie Judæorum considerebant, quorum capita fuere, Tobias, Angelus, Samuel : hi in sancta hebdomade die Martis 12 Cal. Apr. an. 1475, convenerunt in domum Samuelis, ubi eorum erat Synagoga et templum; dum autem inter se varia conferrent, Angelus ex corde rabido hanc vocem effudit : In ista Parasceve, et carnes et pisces nobis abunde sunt, unum tantum deest. Cui Samuel : Et quid tibi deficit? Tunc conjectis oculis ad invicem, taciti intellexerunt quod de Christiano infante im-

de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et prenant son sang, ils s'en nourrissent dans leurs azymes, pensant que le sang chrétien les préserve de la puanteur dont ils sont affligés. C'est là ce qu'ils appellent leur Jobel, ou Jubilé. Le jeudi, tous se réunissent dans la Synagogue et disent à Tobie : « Nul ne peut satisfaire nos désirs que toi, parce que tu trafiques tous les jours familièrement avec les Chrétiens. Comme il s'excusait, ils le menacent de lui interdire à perpétuité l'entrée dans la Synagogue, s'il n'obéit pas. Tobie, les voyant tous conjurés contre lui et s'eutendant proposer une récompense, ébloui par l'aveugle cupidité de l'or, promet de tenter la chose et il dit à Samuel : « Ne ferme point tes portes à clé, afin que, si quelque occasion favorable me tombe sous la main, je puisse introduire l'enfant doucement dans la maison. » Sur le soir, il sortit et se mit à se promener tout seul dans les environs. Arrivé à l'endroit que les habitants appellent Le Fossé, il remarqua un bel enfant, âgé de moins de vingt-neuf mois, nommé Simon, assis sur une pièce de bois devant la porte de la maison de son père. Il s'approche, regarde si personne ne surveille l'enfant, et tend avec bonté son doigt au petit Simon. Celui-ci le suit. Une fois la maison paternelle dépassée, l'enfant se mit à pleurer et à crier. Mais, Tobie lui donna une pièce d'argent, le caressa et finit par l'introduire dans la maison de Samuel, lequel, altéré de sang comme un tigre, attendait qu'on lui apportât du sang chrétien. La nuit arrive, et, à force de dons et de caresses, on finit par empêcher le petit innocent de crier. Durant ce temps, sa mère, s'étant aperçue de sa dispari-

molando loqueretur, quem in contemptum Domini nostri Jesu Christi maciant atrociter, et exhausto sanguine vescentes in azymis suis a fœtore quo graviter olent, Christiano se sanguine præservant, huncque suum appellant Jobel, sive Jubilæum. Die autem Jovis omnes in Synagoga congregati Tobie dixerunt : Nemo nostris votis satisfacere potest præter te, quia quotidie cum Christianis versaris familiariter; cumque ipse se excusaret, minantur se ei perpetuo interdicturos Synagoga, nisi pareat. Tobias videns in se omnes conspirasse, præmiumque sibi propositum esse, cæca auri cupidine captus, promittit se rem aggressurum, dicitque Samueli : Nulla clave postes tui claudantur, ut si mihi quispiam opportune obtigerit, intro possim leviter illum impellere. Tran-

saclis autem vesperis egressus cœpit totam viciniam solus obambulare. Postquam vero locum illum attingit quam Fossatum vocitant incolæ, insignem puerum ante fores vatri super ligno sedentem conspexit, nomine Simonem, nondum 29 menses natum. Accedens lustrat si forte nemo in puerum advertat, blandisque infanti digitum porrigit; mox itaque sequitur puer ductantem. Cum vero parentis domum pertransissent, puerque vagitus et lacrymas ederet, argenteum ei denarium porrigens cum blanditiis, tandem in domum Samuelis introducit, qui velut tygris sitiebat, et expectabat sanguine Christianum. Tandem dies cum nocte jungitur variisque donariis, et blanditiis demulcetur puer ne elamorem edat. Interea mater, ut eum abesse vidit, una cum marito

tion, explorait la ville entière avec son mari. Plusieurs disaient qu'il fallait le chercher chez les Juifs, et ils l'auraient fait, si les ténèbres épaisses de la nuit ne les eussent obligés à rentrer chez eux.

« La nuit avait rétabli le silence. Moïse, avec les autres méchants Juifs, entra dans le vestibule qui précède la porte de la Synagogue, et s'asseyant sur un escabeau devant la cheminée, il prit l'enfant sur ses genoux. Les autres l'entourant relevèrent les vêtements de ce pauvre petit jusqu'à l'ombilic et aux coudes et serrèrent les plis de sa tunique autour de sa taille, en sorte que toutes les parties inférieures étaient à nu. On lui avait ôté ses chaussures. Samuel, prenant le mouchoir suspendu à sa ceinture, en entoura le cou de l'enfant pour étouffer ses cris. Alors Moïse, sortant un couteau, lui fit subir une circoncision, puis lui coupa un morceau de la joue droite avec des ciseaux, et il plaça dans un bassin le lambeau de chair qu'il avait coupé. Les assistants recueillaient le sang, et, se passant les ciseaux les uns aux autres, chacun d'eux coupait un morceau de chair vive. Cela fait, Moïse éleva la jambe droite, et, avec le même fer, il commença à déchiqueter la partie extérieure qui se trouve entre la cheville et le muscle de la jambe. Ses ciseaux déchiraient la chair vive, et en tiraient du sang vif. Puis, étendant les bras en forme de Crucifix, ils se mirent à percer ce corps sacré avec des pointes d'aiguilles fort dures, disant : « Tuons celui-ci comme Jésus, le Dieu des Chrétiens, et qu'ainsi nos ennemis soient à jamais confondus. Le supplice horrible de cet innocent agneau durerait depuis plus d'une heure, quand il leva les yeux au ciel,

totam urbem explorat. Multi apud Judæos requirendum esse asserabant, fecissentque, nisi ob densas noctis tenebras domum sese recipere coacti fuissent.

Silentium nox indixerat, quando Moyses cum reliquis atrocissimis Judæis ingressus est vestibulum Synagogæ foribus adjunctum, ibique in scamno juxta caminum residens puerum suis genibus excepit. Porro circumfusi omnes vestem ei usque ad umbilicum, et cubitos verso ordine detraxerunt, colligentesque fluentem tunicam succinxerunt lateri, ita ut a femore usque ad talos detractis caligis nudaretur. Et apprehendens sudarium Samuel quod ejus pendeat a cingulo, et collo pueri circumvolens comprimebat clamorem. Tunc producto Moyses

cultro, summum virgæ perforavit infantis, correptaque forcipe cepit maxillam dexteram dilaniare, et particulam carnis abscissam in cratere reposuit. Colligebant adstantes sanguinem, et alterno forcipe porrecta quilibet sibi frustulum vivæ carnis excindebat. Hoc peracto Moyses dexteram tibiam confestim elevans, infanti eodem ferro cepit convellere exteriorum partem quæ inter cavillam et cruris nusculum interjacet; et forcipe carnem vivam vivo cum sanguine lacerare. Postmodum brachia ejus instar Crucifixi extendentes ceperunt sacrum corpus duris acibus transfodere, dicentes : « Sicut Jesus Deum Christianorum trucidemus istum, ut inimici nostri confundantur in æternum. » Jam plusquam per horam miserandus

comme pour invoquer le témoignage des Saints, et laissant tomber sa tête fatiguée, il rendit l'âme. Aussitôt les Juifs, levant les mains au ciel, rendirent grâces à Dieu de leur avoir permis d'exercer leur vengeance et d'immoler un Chrétien, et applaudissant avec enthousiasme, ils montrèrent une très-grande joie. Mais, comme il fallait descendre pour la Cène, Samuel ordonna qu'on cachât le corps sous des tonneaux de vin, car ils redoutaient les proclamations de l'Evêque et la fureur du peuple, et ils craignaient d'être mis à la torture. Le lendemain, qui était le vendredi-saint, on avait arrêté tous les courants qui coulaient dans la ville, la garde prétoirienne cherchait partout l'enfant, de concert avec les parents, mais on ne trouva rien. Le samedi-saint, les Juifs, s'étant réunis de nouveau dans la Synagogue, étendirent le cadavre sur l'Almomor, — c'est le nom qu'ils donnent à la table sur laquelle ils chantent les Psalms et les Hymnes — et achevant la prière, ils le remirent dans sa première cachette. Le troisième jour, qui est celui où les Chrétiens célèbrent la Pâque, les Juifs, comprenant que tous les yeux étaient fixés sur eux, se concertèrent et dirent : « Jetons-le tout habillé dans le fleuve qui coule sous notre maison et allons trouver l'Evêque pour lui dire qu'il a été amené par le courant dans notre demeure et que là, arrêté par un croc en fer, il n'a pas pu s'échapper plus loin avec les eaux du fleuve. » L'avis prévalut et la chose fut rapportée ainsi à l'Evêque. Celui-ci, appelant le préteur et le préfet de Trente, s'en alla vers l'endroit où gisait l'enfant. Ils le tirèrent de l'eau, comptèrent soigneusement ses blessures, et le placèrent dans la basilique de Saint Pierre, où un grand

puer in hoc horribili perdurarat supplicio, tandemque attollens oculos in cœlum, superos videbatur advocare in testes, et fatigatam cervicem mox demittens emisit spiritum. Tunc Judæi, manus elevantes in cœlum. Deo gratias egerunt, quod de Christianis vindictam simul et sacrificium obtulissent, plausumque et lætitiâ maximam ostenderunt. Cum vero jam ad cœnam descendere oporteret, præcepit Samuel ut sub cadis vinariis corpus occulerent : timebant enim proclamationes Antistitis, et furorem populi, ne ad torturam raperentur. Altero die qui erat dies Veneris Passioni sacer, parentes infantis (restrictis in urbem labentibus fluviis) una cum cohorte Prætoria infantem ubique quærentes, non invenerunt. Die autem Sabbati

convenientes Judæi in Synagoga, cadaver super Almomor (sic vocant mensam ubi Psalmos, Hymnosque decantant) extenderunt, et perfecta oratione rursus in priorem locum restituerunt. Tertio die, in quo Pascha celebrant Christiani, ut præsenferunt Judæi omnium oculos in se esse intentos, inito consilio, dixerunt : Projiciamus illud vestitum in flumen quod nostra subterfluit domo, et euntes ad Antistitem dicamus illud in domum nostram ab aqua deductum, et crate ferrea demptum non potuisse una cum flumina delabi. Placuit sententia, et ad Antistitem res sic relata est. Ipse autem Prætozem et Præfectum Tridentinæ accersens accedit locum ubi jacebat puer, extractum autem annotatis diligenter vulneribus in Ba-

concours de pèlerins va le vénérer et où sa gloire se manifeste chaque jour par de nombreux miracles. Quant aux Juifs, à cause de ce crime, ils furent chargés de chaînes et l'expérièrent par un juste châtement.

5° On connaît enfin le fait qui se passa en l'an de Notre-Seigneur 4510, où quelques Juifs, ayant profané horriblement l'Adorable Eucharistie, furent pris dans le Marquisat de Brandebourg et avouèrent qu'ils avaient, en quelques années, tué sept enfants chrétiens à coup d'aiguilles. Fontaine (*Faits mémorables. Liv. I.*) témoigne du fait.

C'est ainsi que, quand ils ne peuvent pas exercer leur cruauté sur des enfants, ils sévissent contre la Sainte Eucharistie, où nous adorons Jésus-Christ crucifié, et cela avec rage et cruauté. Nous en avons raconté quelques traits, en traitant du sacrement de l'Eucharistie, dans notre *Candélabre Mystique*. Un exemple entre mille est surtout très-couuu et très-célèbre. C'est celui qui se passa dans l'illustre ville de Bruxelles. Chaque année, on en renouvelle la mémoire avec beaucoup de solennité, au milieu d'un concours universel. J'en ai parlé dans le même ouvrage.

Nous pouvons donc conclure que rien n'est évident comme la haine obstinée et persévérante des Juifs contre Notre-Seigneur Jésus-Christ, haine qu'il est censé pleurer lui-même dans l'Evangile de ce jour, parce que son œil perspicace prévoyait tout l'avenir.

2° POINT. — Mais, demande-t-on, pourquoi le Seigneur ne veut-il pas détruire complètement la nation juive, afin que, comme il n'est

silica sancti Petri collocarunt, ubi maxima languentium confluenta frequentia, multis in dies fulget miraculis. Ob hoc interim scelus Judæi catenis fuere constricti, et debitas luerunt pœnas.

Notum est postremo, quomodo anno Domini 4510, Judæi aliquot ob Venerabilem Eucharistiam indigne tractatam comprehensi in Marchionatu Brandeburgensi, fassi sunt se intra aliquot annos Christianorum infantes septem trucidasse, et acubus enecasse. Testis est Fontanus, rerum memorabilium lib. 4.

Sic quando in pueros sævire nequeunt, in ipsam Eucharistiam, ubi Christum Jesum crucifixum adoramus, sævire solent cum protervia et atrocitate. Cujus rei aliquot historias

admirabiles recensuimus, cum de Sacramento Eucharistiæ, in Candélabro nostro Mystico, tractavimus. Atque unum exemplum pro mille notissimum est et celeberrimum, quod in Urbe prænobili Bruxellana gestum est. Cujus memoria quotannis rememoratur cum solemnitate perillustri, confluentibus undique populis; de qua re ibidem dixi. Sic notissimum est odium pervicax et protervum Judæorum in Christum Dominum, quod suis etiam hodierno in Evangelio lacrymis deplorare censetur ipse, cujus perspicax oculus omnia futura pervidebat.

Sed quæritur, cur Judæorum gentem adeo nefariam ex toto deleri non vult Dominus, ut sicut de templo eorum non remansit lapis super

pas resté pierre sur pierre de leur temple, il ne reste rien non plus de leur race pour propager l'impïété?

Je réponds que le Seigneur ne le veut pas pour divers motifs connus de sa Providence. Mais, nous en pouvons conjecturer avec probabilité quelques-uns.

I. — Dieu ne le veut pas d'abord à cause des pieux mérites des Patriarches, des Prophètes et des Apôtres du Christ, qui, selon la chair, sont nés de ce peuple. Le Seigneur se souvient encore de la grâce primitive que cette nation obtint pour être un peuple particulièrement élu et aimé de Dieu. Il veut que les Juifs s'en souviennent, reconnaissent leur péché et reviennent ainsi à leur Dieu. Finalement, à la fin du monde, nonobstant leur ingratitude et leur aveuglement, le Seigneur se ressouviendra de sa miséricorde, il relèvera Israël son serviteur, il rétablira les tribus d'Israël, il le convertira, et, édifiant une Jérusalem céleste, il rassemblera ce qui est dispersé d'Israël, comme l'attestent les Saintes Ecritures. Mais, c'est vainement qu'ils attendent leur Messie, comme devant régner d'un règne temporel, comme devant venir triomphalement, avec pompe ou avec une magnificence extérieure, pour soumettre l'univers à son empire par ses armes victorieuses. Ils interprètent mal les antiques oracles qui annoncent qu'il doit régner d'un océan à l'autre et s'asseoir sur le trône de David. Ces prophéties doivent s'entendre, soit du règne spirituel qui a lieu par la foi et par la grâce dans la nouvelle Eglise, soit aussi de son règne consommé et parfait après la résurrection générale, quand il s'asseoira, non plus dans la Jérusalem terrestre, mais dans la Jérusalem céleste et supé-

lapidem, sic nec de ipsis reliquiæ sint ad propagandam impietatem? Respondeo, id nolle Dominum ob varias causas providentiæ suæ agnitas; nos autem probabiliter aliquas conjicere possumus.

Primo, id non vult Deus propter pia merita Patriarcharum, Prophetarum, et Apostolorum Christi, qui secundum carnem ex illo populo sunt progeniti. Adhuc ergo memor est Dominus prisæ illius gratiæ, quam obtinuit hæc gens, ut peculiaris Dei populus dilectus et electus existeret; et hujus rei optat eos esse memores, sicque peccatum suum agnoscere, et ad Deum suum reverti.

Tandem vero in fine sæculi, non obstante eorum ingratitude et cæcitate, recordabitur Dominus mi-

sericordiæ suæ, et suscipiet Israel puerum suum, restituet tribus Israel, eas ad se convertet, ædificansque Jerusalem cœlestem, dispersiones Israelis congregabit, ut testantur eloquia sacra. Frustra vero ipsi expectant Messiam suum quasi quodam temporali regno regnaturum, quasi venturum cum triumpho, pompa, aut magnificentia externa, ut armis victricibus orbem suo subjiciat imperio. Male utique interpretantur oracula antiqua, quæ asserunt regnaturum eum a mari usque ad mare, sessurumque super solium David; hæc enim intelligendæ sunt, tum de regno spirituali per fidem et gratiam in Ecclesia nova, tum etiam de regno ejus consummato et perfecto post resurrectionem, quando sedebit non in Jerusalem terrena,

rieure, où il règnera sur Israël éternellement, dans une paix opulente et glorieuse.

II. — Le Seigneur a voulu que cette nation ne fût pas détruite, mais qu'elle se dispersât parmi toutes les nations, afin qu'elle fût frappée d'un châtement semblable à celui de Caïn, qui tua si méchamment Abel son frère innocent. C'est ainsi en effet que les Juifs ont tué sacrilègement le Christ, ce très-innocent Abel, et voilà pourquoi, comme Caïn, ils sont errants et vagabonds sur la terre. Mais, de même que le Seigneur posa un signe sur le front de Caïn, pour empêcher qu'il fût tué, de même le Seigneur leur a laissé encore divers signes, savoir : la Circoncision, l'observation du sabbat, l'immolation de l'Agneau, l'observation des Azymes et semblables cérémonies, qui les distinguent des autres peuples. La Providence divine empêche qu'ils ne soient tués, mais, rendus méprisables, ils sont devenus un sujet de moquerie et de division. Néanmoins, ils demeurent dans leur aveuglement, palpant en plein midi comme au sein des ténèbres. Ainsi s'accomplit la prédiction : « Le Seigneur te frappera de délire, d'aveuglement et de fureur, et tu marcheras à tâtons en plein midi, comme l'aveugle a coutume de faire au milieu des ténèbres, et tu ne prospèreras pas en tes voies. (*Deutéronome. xxviii, 28 et 29.*) » Elle s'accomplit aussi la prédiction qui écrit : « Tu seras comme le jouet et la fable de tous les peuples vers lesquels le Seigneur t'aura conduit. (*Ibid. 37.*) » Cette prophétie semble en effet s'appliquer à la dispersion ignominieuse et honteuse du peuple d'Israël, dispersion à laquelle on peut aussi justement appliquer l'annonce prophétique que David fait,

sed in Jerusalem cœlesti et superna, ubi regnabit super Israel in æternum in pace opulenta et gloriosa.

Secundo, ideo voluit Dominus gentem illam non deleri, sed in omnes gentes dispergi, ut simili pœna mulcicaretur qua Caïn, qui fratrem suum innocuum Abelem nefarie peremit. Sic enim et Judæi Christum innocentissimum Abelem impie interfecerunt, ideoque sicut Caïn vagi sunt et profugi super terram. Sicut autem in Caïn Dominus signum posuit, ut non interficeretur; ita Dominus reliquit adhuc eis varia signa, scilicet Circumcisionem, Sabbati observantiam, Agni immolationem, azymorum, et similium cœremoniarum observa-

tionem, quibus ab aliis discernuntur populis. Ac quidem per divinam providentiam non occiduntur, sed contemptibiles facti illuduntur, irridentur; interim in sua permanent cœcitate, palpantes in meridie quasi cæci in caligne. Sic adimpletur illud : « Percutiet te Dominus amentia, et cœcitate, et furore mentis, ut palpes in meridie, sicut cæcus palpares solet in tenebris, ut non dirigas vias tuas. » Adimpletur quoque illud quod ibidem adjicitur : « Eris in proverbium ac fabulam omnibus populis ad quos te Dominus introduxerit. » Ergo hic videtur esse Prophetia de dispersione ignobili, et contemptibili populi Israelitici, de qua etiam recte intelligitur illa Davidis Prophetica prænuntia-

au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Dieu m'instruira par le sort de mes ennemis : ne les détruisez pas, de peur qu'un jour mes peuples oublie. Dissipez-les par votre puissance : et déposez-les, Seigneur, mon protecteur. (Ps. LVIII, 11 et 12.) » Saint Augustin applique sagement et éloquemment ce passage aux Juifs, dans son Commentaire sur le Psaume LVII.

III. — Dieu n'a pas voulu détruire cette nation, afin qu'elle demeurât à elle-même comme le témoin de sa réprobation, et que son incrédulité, comme son infortune, nous servit d'exemple. Il n'est pas douteux qu'ils se soient rendus coupables d'un crime beaucoup plus grave que leurs pères, puisque Dieu a délivré souvent ceux-ci, quand ils criaient vers lui, selon la parole du Prophète : « Ils ont crié vers le Seigneur durant la tribulation, et il les a délivrés de leur détresse. Il les a tirés des ténèbres et des ombres de la mort, et il a rompu leurs liens. (Ps. CVI, 13 et 14.) » On le vit dans la captivité de Babylone et durant la servitude d'Égypte. Mais, maintenant, depuis dix-huit cents ans, ils sont délaissés ; donc, ils ont commis un crime beaucoup plus grave, et ce crime évidemment ne peut être que le crime du meurtre de Jésus-Christ. Dieu avait promis en effet de ramener leur captivité de tous les exils, si seulement ils observaient la loi. Or, ils observent maintenant la loi de Moïse, ils n'adorent point les idoles, et pourtant ils ne sont point délivrés ni ramenés de leur dispersion. Quel est donc l'obstacle ? Le sang du Christ répandu par leurs pères qui l'ont fait rejaillir aussi sur leurs enfants, quand ils crièrent : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. (Matth. XXVII, 25.) » Ce sang n'est point

tio in persona Christi Domini : « Deus ostendit mihi super inimicos meos, ne occidam eos, nequando obliviscantur populi mei : Disperge eos in virtute tua, et deponere eos, protector meus, Domine. » Hunc enim locum interpretatur Sanctus Augustinus de Judæis erudite et diserte, in enarratione sua in Psalmum 38.

Tertio, ideo noluit Deus gentem illam deleri, ut sint sibi testes sue reprobationis, nobis autem prosit ad exemplum eorum incredulitas et calamitas. Dubium enim esse non potest quin graviori aliquo scelere sese obstrinxerint, quam patres eorum, quandoquidem illos sæpe liberaverit Deus clamantes ad se, dicente Propheta : « Clamaverunt ad Dominum cum tribularentur, et

de necessitatibus eorum eripuit eos. Eduxit eos de tenebris et umbra mortis, et vincula eorum dirupit. » Patuit id in captivitate Babylonica, et servitute Ægyptiaca. At nunc per annos mille sexcentos derelicti sunt ; ergo gravius aliquid crimen commiserunt, quod procul dubio non potest esse nisi scelus interemptionis Christi. Promiserat enim olim se reducturum captivitatem eorum de cunctis locis, si modo legem servarent. Nunc autem legem Moysi observant, nec idola colunt, et tamen non liberantur nec reducuntur e sua dispersione. Quid igitur obstat ? Sanguis scilicet Christi per eorum patres effusus, quem etiam filii suis superinduxerunt, dum clamaverunt : « Sanguis ejus super nos et super filios nostros. » Sed ideo hic sanguis



effacé, parce qu'ils se rendent participants du crime de leurs pères et qu'ils sont censés aujourd'hui encore l'approuver, quand ils ne veulent pas reconnaître le Christ comme leur Rédempteur et leur Messie, envoyé après leur avoir été promis. De même donc que leurs pères ont tué le Christ, en le haïssant; de même que leurs pères l'ont persécuté de leurs mains, eux le persécutent de leur cœur, en sorte qu'il peut dire : « Regardez de quelle haine injuste ils me haïssent. (Ps. xxiv, 20.) » Injuste, car il ne leur fait aucun mal, il ne leur a donné aucun sujet de haine, mais bien au contraire des motifs sans nombre d'amour, et eux lui ont rendu le mal pour le bien. Injuste encore, parce qu'ils n'ont tiré de là aucun profit, mais qu'ils se sont regimbés durement et vainement contre l'aiguillon, qu'ils en ont rapporté un très-grave dommage, sans aucun avantage, comme ils sont forcés de le sentir aujourd'hui encore. C'est ainsi que, dans leur infortune persévérante, ils sont pour nous un exemple continu de punition, nous avertissant de prendre garde de tomber, nous aussi, dans le crime d'incrédulité, de subir un semblable châtement et un pareil opprobre mérité par notre ingratitude envers le Fils de Dieu.

IV. — Dieu n'a pas voulu détruire cette nation, afin qu'elle nous confirmât dans la foi en Jésus-Christ. Puisque, étant dispersés, ils gardent les livres de la Loi et des Prophètes, bon gré mal gré, ils confirment notre foi, car c'est à leurs propres livres que nous empruntons les arguments de notre foi contre leur erreur. Les Gentils eux-mêmes voient clairement que ce que les Chrétiens enseignent du Christ n'est point une fable inventée par des Chrétiens, que tout

non eluitur, quia paterni criminis se reddunt consortes, illudque hactenus approbare censentur, dum nolunt eum agnoscere, qui ipsis ut Redemptor et Messias missus fuit, antea promissus. Sicut ergo patres eorum Christum occiderunt, sic et hi oderunt; sicut illi manu, sic et hi corde eum persequuntur, ita ut possit dicere: « Odio habuerunt me gratis. » Gratis quidem, quia nihil mali illis facit, nec odii causam quinimo dilectionis fomitem ministravit; ipsi autem retribuerunt mala pro bonis. Gratis quoque, quia nihil profecerunt, sed contra stimulum calcitrarunt prædure et inaniter, ex eoque non commodum, sed gravissimum damnum reportarunt, quod adhuc modo præsentire coguntur.

Sic nimirum ipsi nobis sunt in sua perdurante calamitate juge correctionis exemplum, ut caveamus, ne et nos incidamus in incredulitatis flagitium, et simile supplicium subeamus ac opprobrium propter ingritudinem in Dei Filium.

Quarto, noluit Deus gentem illam deleri, ut per eam in fide Christi confirmaremur: dum enim dispersi custodiunt libros Legis et Prophetarum, velint nolint, fidem nostram confirmant, nam ex ipsis eorum libris ea quæ nostræ sunt fidei adversus eos comprobamus. Et ipsi Gentiles vident aperte non esse figmenta Christianorum quæ a Christianis de Christo edocentur, sed longe ante prophetata fuisse, et

cela a été prophétisé longtemps auparavant et s'accomplit aujourd'hui.

Ecoutez saint Augustin à ce sujet, à propos du Psaume LVIII, où le Psalmiste dit : « Dispersez-les dans votre puissance, Seigneur. » Voici comment saint Augustin interprète ce verset : « L'événement a eu lieu, dit-il. Les Juifs ont été dispersés parmi les nations, et ils servent de témoins pour attester à tous leur crime et la vérité de l'Évangile. Les livres qu'ils ont entre les mains contiennent les prophéties relatives au Christ, et le Christ, nous le possédons. Si, par hasard, il s'élève dans l'esprit d'un païen des doutes concernant les prophéties qui regardent le Sauveur, et dont l'évidence le saisit d'étonnement ; si, dans le sentiment de l'admiration, il s' imagine que nous avons nous-mêmes inventé ces prophéties pour les besoins de notre cause, nous en appelons aux livres des Juifs, et leur anti-quité devient entre nos mains une preuve sans réplique. (1<sup>er</sup> Discours sur le Ps. LVIII, 22.) »

De même donc que des serviteurs portent derrière leurs maîtres des livres dont le poids les fait fléchir, et servent pourtant à leurs maîtres par la lecture qu'ils en font ; de même les Juifs portent des livres sacrés qui les accablent, mais les Chrétiens y puisent leur instruction et les Gentils s'y convertissent.

Finalement aussi, quand le Christ consommera son règne, il ramènera les brebis errantes d'Israël à la foi, il les convertira par Hénoch et Elie. Alors, leur sera découverte l'arche que Jérémie a cachée, disant que « la cachette demeurerait inconnue, jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple dispersé, et qu'il lui eût fait miséricorde, (2 Mac. II, 7.) » paroles que saint Epiphane, saint Dorothee martyr, etc., entendent de la fin du monde. Elle leur sera décou-

nunc impleta. Audi sanctum Augustinum hac de re in Psal. 89, ubi dicit Psaltes : « Disperge eos in virtute tua, Domine. » Sic hunc verum interpretatur sanctus Augustinus : « Jam factum est : per omnes gentes dispersi sunt Judæi, ut testes forent iniquitatis suæ, et veritatis nostræ. Ipsi habent codices de quibus prophelatus est noster Christus, et nos teneamus Christum. Et si aliquando aliquis paganus dubitaverit, dum ei allegamus prophetias de Christo, et obstupescit putans a nobis conscriptas, de codicibus ipsorum Judæorum probamus. » Hæc sanctus Augustinus. Sicut ergo servi post dominos codices ferunt,

quorum pondere ipsi deficiunt, sed domini legendo proficiunt; ita Judæi sacros libros portant quibus onerantur, sed Christiani illis erudiuntur, et Gentiles convertuntur.

Tandem vero Christus regnum suum consummaturus profugos Israel ad fidem revocabit, et convertet per Henoch et Eliam, et tunc eis manifestabitur. Arca quam abscondit Jeremias, et dicit « ignotum fore locum, donec congreget Deus congregationem populi sui, et propitius fiat, » quod de fine mundi intelligunt sanctus Epiphanius, et sanctus Dorotheus Martyr, et alii. Manifestabitur autem tunc, ut certius Judæi

verte alors pour que les Juifs convertis reconnaissent avec plus de certitude que, en croyant au Christ, ils imitent les anciens Patriarches et les Prophètes, qu'ils sont de véritables enfants d'Abraham et des disciples de Moïse, en voyant la prophétie de Jérémie accomplie en son temps et en se trouvant en possession de l'arche dont leurs ancêtres ont été privés.

Alors donc « il ressuscitera les tribus de Jacob, et les lies d'Israël seront converties, (*Isaïe. XLIX, 6.*) » comme parle le Prophète Isaïe.

Regardez, ô Juifs égarés, comment un noble Prophète, de votre race, vous appelle en ce passage. Ils vous appelle « lies d'Israël. » Il vous appelle « lies, » parce que vous demeurez enfoncés dans vos péchés fangeux, comme dans la boue d'une lie. Il vous appelle « lies » parce que vous êtes dispersés sur la terre comme des ordures et des lies, tenus pour vils et foulés aux pieds par tous. Il vous appelle « lies » finalement, parce que, de toutes les prérogatives que Dieu vous a autrefois accordées, vous n'avez retenu que des lies et des restes fétides. « J'ai rejeté loin de moi l'ordure de vos solennités, (*Malach. II, 4.*) » dit le Seigneur. Que vous reste-t-il aujourd'hui de la Loi? Où est votre sacrifice? Où est le sacerdoce de la tribu de Lévi? Où est le sceptre et le trône? Où est le temple? Si vous pensez avoir encore quelque chose de tout cela, ce sont des restes immondes, ce sont des lies. Pourquoi cela? Parce que le vin est parti, parce que votre Loi a été abrogée par l'avènement du Christ. Votre temple a été détruit, et il ne pourra plus être rebâti.

Écoutez le récit de Nicéphore. (*Hist. liv. X, xxvii.*) Avec la per-

conversi cognoscant se in Christum credendo veteres Patriarchas et Prophetas imitari, et veros esse Abraham filios Moysisque discipulos, cum viderint Jeremiæ Prophetiam suo tempore impletam, et se Arcam habere, qua majores sui caruerunt.

Tunc ergo « suscitabit tribus Jacob, et fæces Israel convertentur, » sicut loquitur Propheta Isaias. Attendite, o Judæi profugi, quomodo vos hic vocet Propheta nobilis de genere vestro. Ipse vocat vos « Fæces Israel. » Fæces vocat, quia in peccatis vestris putidis, quasi in luto fæcis infixi hæretis. Fæces vocat, quia tanquam sordes et fæces fætidæ dispersi estis super terram, ab om-

nibus viles habiti et conculcati. Fæces denique vocat, quia de omnibus prærogativis vobis a Deo olim concessis nihil habetis residuum nisi fæces et reliquias quasdam fætidæ : « Projeci a me stercus solennitatum vestrarum, » inquit Dominus. » Quid vobis de lege nunc restat? Ubi sacrificium? Ubi sacerdotium de tribu Levi? Ubi sceptrum et regnum? Ubi templum? Si quid existimatis de his habere adhuc nunc, reliquiæ immundæ sunt, fæces sunt. Quid ita? Quia evacuatum est vinum, evacuata lex vestra per Christi adventum; templum vestrum dirutum est, nec ultra poterit reædificari.

Audiamus Nicephorum, lib. 40

mission de Julien l'Apostat, les Juifs se mirent avec une extrême ardeur à rebâtir le temple de Jérusalem, pour rétablir l'ancien rit judaïque. Ils creusèrent les restes de l'ancienne construction jusqu'en ses derniers fondements et les nettochèrent si bien que, selon l'oracle divin, « il n'en resta plus pierre sur pierre. (*Luc. xix, 44,*) » Le lendemain, quand ils vinrent pour poser le premier fondement, un grand tremblement de terre s'éleva qui rejeta les pierres des fondations et renversa beaucoup de Juifs, venus pour assister à la construction ou pour y travailler. Les maisons voisines du temple furent renversées avec grand fracas et devinrent un tombeau pour un grand nombre de personnes. D'autres, tentant de fuir, furent trouvés à demi-morts, gisants sur les routes; d'autres eurent leurs membres mutilés dans le désastre. Une fois le tremblement de terre apaisé, les survivants se remettent à l'œuvre pour satisfaire leur propre désir, et aussi pour éviter la colère de l'empereur qui les menaçait, au cas où sa construction impériale n'eût pas été exécutée. Mais, il sortit des tourbillons de feu des fondements, il en tomba du ciel, et un plus grand nombre encore de victimes furent mises à mort. Le feu du ciel, d'ailleurs, réduisit promptement en cendres les marteaux, les ciseaux, les scies, les haches, les cognées et tous les autres outils que les ouvriers avaient apportés pour la construction de l'édifice. Quant aux Juifs, saisis d'une terreur folle, ils confessèrent, malgré eux, que le Christ est vrai Dieu. Mais, ne voulant pas le suivre, ils demeurèrent dans l'erreur du judaïsme. Un autre prodige, plus manifeste encore que les précédents, vint s'ajouter aux premiers. En effet, la nuit suivante, des croix dispo-

historiæ cap. 32. Cum Judæi summo studio in structuram templi Jerosolymitani permissu Juliani Apostatæ incumberent, ut pristinum Judaicum ritum renovarent, reliquias structuræ veteris ex imis fundamentis effoderunt, et ita repurgarunt, ut nec lapis super lapidem maneret juxta divinum oraculum. Postridie, ut primum jacerent fundamentum adventantes, terræ motus ingens ortus ex ipsis fundamentis lapides excussit, et non paucos ex Judæis ejecit, qui vel ad operis spectaculum venerant, vel structuram ipsam curabant. Ædificia enim templo vicina cum impetu collapsa multis fuere sepulchra. Alii fugere tentantes semineces jacuere, alii mutilati fuere membris ex clade. Vix conquieverat terræ motus, et qui reliqui erant

opus rursus aggrediuntur, ut perficerent quod cupiebant, et inevitabilem indignationem quæ ex necessitate imperialis constitutionis eis imminere effugerent. Sed ignis ex ipsis fundamentis exiliens, alius item de cælo imminens, plures quam antea consumpsit. Igne porro cælitus demisso, mallei, scalptra, ferræ, securæ, ascie, et quæcumque ad ædificationem operarii comportaverant, celeriter in cinerem sunt redacta. Judæi vero maximo pavore correpti, etiam inviti Christum verum Deum esse sunt professi; sequi tamen eum nolentes, in errore adhuc Judaico conquieverunt. Sed et aliud accessit miraculum prioribus manifestius: nam proxima nocte sua sponte vestes eorum crucis signis radiorum instar conformatis

sées en forme de rayons lumineux s'imprimèrent sur leurs vêtements. Quand le jour parut, ils les virent et s'efforcèrent de les enlever ou de les laver, mais ils ne purent y parvenir, et cela même ne put les ramener à la vraie foi. »

Toutes ces choses montrent avec évidence la perfidie et l'aveuglement des Juifs, sur lesquels le Christ pleure à bon droit dans cet Evangile, et pour la guérison desquels la sainte Eglise de Dieu prie spécialement le jour du Vendredi-Saint, suppliant le Seigneur Jésus-Christ d'ôter le voile qui couvre leurs cœurs, afin que, tout empêchement écarté, ils voient la lumière et le soleil qui, se levant du haut du ciel, est venu éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort.

## DIXIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Duo homines ascendebant. in templum ut orarent, unus Pharisæus, alter Publicanus.*

Deux hommes montèrent au temple pour prier : l'un était Pharisien et l'autre Publicain.

(Evangile selon saint Luc. ch. XVIII, v. 10.)

**EXORDE.** — C'est par des paraboles et des exemples, que Notre-Seigneur a coutume de nous instruire. Aussi, après avoir recommandé la persévérance dans la prière par l'exemple de la veuve, qui, à force d'importuner le juge, finit par obtenir une sentence fa-

sunt consignatæ. Illucescente autem die his visis, eluere et detergere crucis notas conati nihil potuerunt; nec id tamen eos ad fidem perduxit. Hæc ex Nicephoro.

Ex his patet Judaica perfidia et cæcitas, quam merito deplorat Christus in hoc Evangelio; pro qua etiam sananda orare solet specialiter Ecclesia sancta Dei, obsecrans Dominum Jesum Christum, ut auferat velamen a cordibus eorum, ut semoto omni impedimento lucem videant et Solem, qui oriens ex alto venit illuminare eos qui in tenebris et umbra mortis sedent.

### DOMINICA X POST PENTECOSTEM.

*Duo homines ascendebant in templum ut orarent, unus Pharisæus, alter Publicanus. (Luc. XVIII.)*

Parobolis et exemplis solitus fuit Dominus instructionem nobis dare. Unde cum exemplo viduæ (quæ Judici importuna tandem impetravit decretum in favorem suum contra oppressores) commendasset in oratione perseverantiam, postea subji-

vorable contre ses oppresseurs, (*Luc. XVIII, 2-5.*) il ajoute ensuite l'exemple du Pharisien et du Publicain, pour montrer que l'humilité doit nécessairement accompagner la prière et que la superbe la prive de toute efficacité, en la souillant et la rendant odieuse à Dieu.

Voici donc comme il commence : « Deux hommes montèrent au temple pour prier : l'un était Pharisien, l'autre était Publicain. » Sur ces paroles, il faut tout d'abord remarquer que les temples sont destinés et consacrés à la prière et à l'adoration, voilà pourquoi il est dit de ces deux hommes qu'ils montaient pour prier. Et, comme le temple de Jérusalem était bâti sur une élévation, sur le mont Moriah, voilà pourquoi il est dit qu'ils montèrent au temple, manière de parler qui insinue que nul ne doit se rendre au temple qu'en montant, sinon matériellement, du moins spirituellement, parce que toute véritable prière est une ascension de l'esprit vers Dieu. La prière peut se faire partout, mais, à conditions égales, elle est plus agréable à Dieu dans les temples et les lieux consacrés, tant parce qu'ils sont destinés à être des maisons de prière, que parce que le Seigneur promet d'exaucer ceux qui y prieront. C'est ainsi que, regardant les temps de la loi nouvelle, le Seigneur a dit : « Je les introduirai sur ma montagne sainte, je les remplirai de délices dans ma maison de prière ; leurs holocaustes et les victimes me seront agréables. (*Isaïe. LXI, 7.*) » Egalement, dans l'ancienne Loi, parlant du temple antique, le Seigneur avait dit : « J'ai choisi ce lieu pour moi... Si je ferme le ciel, et qu'il ne tombe point de pluie ; si j'ordonne aux sauterelles de ravager la terre, et si j'envoie la peste

cit exemplum Pharisæi et Publicani, ut ostendat humilitatem necessario adnectendam orationi, superbiam vero omnem orationis evacuare efficaciam, eamque inficere et Deo exosam reddere. Sic igitur exorditur : « Duo homines ascendebant in templum ut orarent, unus Pharisæus, alter Publicanus. » Ubi in primis advertendum, templa orationi et adorationi destinata esse et consecrata, ideo de his duobus dicitur, quod ascenderint in templum ut orarent ; et quia Jerosolymitanum templum edito loco in monte Moria ædificatum erat, propterea ascendisse dicuntur in Templum, quo etiam loquendi modo insinuat neminem ad templum debere procedere, nisi ascendendo non tam

gressu corporis, quam gressu mentis, quia omnis vera oratio mentis est in Deum ascensio. Illa autem, licet in omni loco fieri possit, in templis tamen et locis consecratis, cæteris paribus, Deo acceptior est, tum quia ad hoc consecrantur, ut sint domus orationis, tum quia promittit Dominus se ibi exauditurum orantes. Sic dicit Dominus respiciens tempus novæ legis : « Adducam eos in montem sanctum meum, et lætificabo eos in domo orationis, holocausta eorum et victimæ placebunt mihi super altari meo. » Atque etiam in veteri lege de antiquo templo dixerat Dominus : « Elegi mihi locum istum. Si clusero cælum et pluvia non fluxerit, et præcepero locustæ ut devoret ter-

sur mon peuple, et que mon peuple se convertisse, qu'il m'implore... je l'exaucerai... en ce lieu. (2 Paralip. VII, 12-15.) »

David, fuyant la colère et la persécution du roi Saül, priait avec piété et ferveur le Seigneur au désert, disant : « Dans une terre désertée, et sans chemin, et sans eau, comme dans votre sanctuaire, je me suis présenté à vous. (Ps. LXII, 3.) » C'est comme s'il disait : Dans cette solitude où je me trouve, laquelle n'est point foulée par les pieds des hommes, qui est aride et sans eaux, je me présente devant vous et je viens habituellement vous prier, tout comme si j'étais, à Jérusalem, dans le lieu saint, devant l'arche. Mais, dans un autre endroit, il témoigne de son ardent désir de voir la maison de Dieu et le tabernacle sacré où l'on gardait l'arche, et où il avait coutume de répandre sa prière avec une dévotion spéciale, comme en la présence de son Dieu. Il explique ce désir de son cœur, quand il dit, entre autres choses : « Parce que je passerai, c'est-à-dire, quand passerai-je au lieu du tabernacle admirable, jusque dans la maison de Dieu ? (Ps. XLI, 4.) »

Jonas, dans le ventre de la baleine, répandait sa prière. Cette prison ne gênait point sa prière, et l'agitation furieuse de la mer n'empêchait pas qu'elle se présentât devant Dieu. Néanmoins, sachant que le temple est le lieu le plus propice à la prière et à l'adoration, il dit : « Vous m'avez jeté dans les profondeurs des gouffres, de la mer, et les eaux m'ont environné ; tous vos abîmes, tous vos flots ont passé sur moi. Et j'ai dit : Je suis rejeté de la présence de vos yeux ; mais je verrai encore votre saint temple. (Jonas. II, 4 et 5.) » Voyez comme il soupire après le temple du Sei-

ram, et misero pestilentiam, conversusque populus meus deprecatus me fuerit, exaudiam illum in loco isto. »

David, fugiens iram et persecutionem Regis Saulis, orabat in deserto ferventer et pientissime Dominum : « In terra deserta, et in via, et in aquosa, sic in sancto apparui tibi, » ait ipse, quasi dicat : In hac solitudine in qua dego, quæ vestigiis hominum non teritur, et arida est, aquis carens, ego me tibi soleo sistere, et te orare, non secus ac si Jerosolymis essem in loco sancto ante arcam. Attamen alibi significat ardentissimo se desiderio teneri domus Dei, et tabernaculi sacri ubi arca servabatur ubi etiam speciali devotione solitus erat effundere orationem suam quasi in præsentia

Dei sui. Hoc desiderium suum explicat, ubi inter cætera dicit : « Quoniam transibo (sive quando nam transibo) in locum tabernaculi admirabilis usque ad domum Dei ? »

Jonas quoque orationem fundebat in ventre ceti existens, nec orationem ejus carcer iste, vel turbida maris elatio impediēbat quominus coram Deo illa oratio se sisteret. Attamen sciens templum locum esse aptiorem orationi et adorationi dicit : « Projecisti me in profundum in corde maris, et flumen circumdedit me, omnes gurgites tui et fluctus tui super me transierunt, et ego dixi : Abjectus sum a conspectu oculorum tuorum, verumtamen rursus videbo templum sanctum tuum. » Vide quomodo suspiret

gneur, après la maison de la prière, qui est aussi la maison de Dieu. Aussi ajoute-t-il encore peu après : « Quand mon âme était resserrée en moi, je me suis souvenu de vous, et ma prière est venue jusqu'au temple de votre sainteté. (*Ibid.* 8.) »

Semblablement, Daniel priait Dieu dans la captivité de Babylone, et sa prière n'était point captive, mais libre, et agréable à Dieu. Mais, pour qu'elle se présentât devant lui plus digne d'être acceptée, par les fenêtres ouvertes, il regardait du côté de Jérusalem, vers le temple où le Seigneur habitait et où il voulait être adoré. Voici d'ailleurs le texte sacré : « Les fenêtres ouvertes, il fléchissait les genoux en sa chambre trois fois le jour, tourné vers Jérusalem, et il adorait et se confessait devant son Dieu, comme il avait coutume de le faire auparavant. (*Dan.* VI, 10.) »

Enfin, Ezéchias priait dans son lit, et de sa couche et des plumes de son lit sa prière s'envolait vers le ciel, sans avoir de plume ni d'ailes pour voler. Néanmoins, pour obtenir plus sûrement ce qu'elle voulait, elle passait par le temple. Voilà pourquoi il est dit : « Il tourna vers la muraille, et pria le Seigneur. (*Isaïe.* xxxviii, 2.) » Pourquoi se tourne-t-il du côté de la muraille? Est-ce pour cacher les larmes qu'il mêlait à sa prière? Ce n'est pas uniquement pour ce motif, mais c'est encore parce que cette muraille était du côté du temple, car Salomon avait bâti son palais royal le long du temple. Puis donc qu'il ne pouvait aller au temple, il tournait son visage et son cœur du côté du temple, où Dieu avait coutume de l'exaucer. Aussi certains interprètes remarquent que Salomon, en bâtissant le temple à Jérusalem, laquelle était située « au milieu de la terre ha-

ad templum Domini, ad domum orationis, et domum Dei. Unde iterum infra subdit : « Cum angustia- retur in me anima mea, Domini recordatus sum, ut veniat ad te oratio mea ad templum sanctum tuum. »

Daniel non absimiliter orabat Deum in captivitate Babylonis, et oratio ejus non erat captiva, sed libera, Deoque grata; attamen, ut coram Deo illa se sisteret illi acceptissima, respiciebat fenestris apertis ad Jerusalem, sive ad templum in quo Dominus habitabat, in quo et adorari volebat. Sic enim dicitur : « Fenestris apertis in cœnaculo suo contra Jerusalem, tribus temporibus in die flectebat genua sua, et adorabat, confitebaturque coram Deo suo, sicut et ante facere consueverat. »

Ezechias denique orabat in lecto suo, et oratio ejus e strato et plumis in cœlum evolabat haud indigna plumarum et pennarum ad volandum, attamen, ut securius impetraret quod volebat, per templum pertransibat. Quapropter dicitur : « Convertit faciem suam ad parietem, et oravit ad Dominum. » Quare convertit se ad parietem : an forte ut orationi suæ lacrymas conjunctas celaret? Non ob solam hanc causam, sed etiam quia paries ille versus templum erat, nam juxta templum Salomon regium Palatium extruxerat. Quia ergo ad templum ire non poterat, ad parietem templi et ad templum, faciem et cor convertebat, ubi Deus exaudire solebat. Unde notant nonnulli interpretes Salomonem fabricando templum in Jerusalem, quæ in medio terræ habitatæ erat



bitée (*Ezech. LV.*) » avait établi Dieu comme le centre de la sphère du monde et de toutes les âmes, afin que toutes les lignes et toutes les prières des hommes, en quelque lieu qu'ils fussent, se dirigeassent vers le temple, et Dieu, en se montrant présent dans le temple comme dans un centre, était attentif aux prières de chacun, les entendait et les exauçait. Voilà pourquoi donc tous ceux-ci, en priant, soit dans les profondeurs de la mer comme Jonas, soit dans leur chambre comme Daniel, soit sur un lit de douleur comme Ezéchias, regardaient du côté du temple, c'est là qu'ils montaient en esprit, ne pouvant y monter par la réalité.

Les Chrétiens, sous la loi nouvelle, doivent imiter cette pratique. Quand ils sont empêchés par la maladie ou autrement de prier au lieu du tabernacle admirable, ils doivent du moins tourner là les yeux de leur cœur; et le Seigneur ne méprisera pas leur prières, mais il les regardera avec miséricorde et ils seront exaucés avec plus de certitude. Mais, quand ils peuvent se présenter en personne au temple de Dieu, qu'ils ne négligent pas de le faire, sachant que c'est là la maison de Dieu pour prier, la cour de Dieu pour louer, le chœur des Anges et des hommes pour chanter, la porte pour entrer au ciel, l'échelle pour monter, le cenacle et la table de Dieu pour manger le pain de vie, le lieu saint et propice pour obtenir ce que nous demandons. En effet, les prières faites dans l'Eglise, dans une communion fraternelle des saints, sont élevées par le ministère des Anges, par l'esprit de l'Eglise comme par le gémissement de la colombe, par les mérites de l'Épouse du Christ, par le secours des prêtres, par le patronage des saints dont les reliques sont en ce

sita, ut dicitur Ezechiele, cap. 55. Deum quasi centrum mundialis spheræ et omnium animorum constituisse, ut lineæ et orationes ab hominibus ducerentur in templum ubicumque existerent; et Deus in templo tanquam in centro præsentem se exhibens, singulorum præcibus intendebat, audiebat, exaudiebat. Propterea ergo hi omnes orantes, sive in profundo maris, ut Jonas, sive in cœnaculo Babylonis, ut Daniel, sive in strato ægritudinis, ut Ezechias, respiciebant ad templum, et illuc gressu mentis conscendebant, quo non poterant gressu corporis.

Quod ipsum in nova lege imitari convenit Christianos. Dum impediuntur vel ægritudine, vel aliter orare in loco tabernaculi admira-

bilis, illuc saltem convertant oculos cordis, et eorum preces non despiciet Dominus, sed respiciet propitius, et impetrabunt certius. Quando vero se possunt sistere in templo Dei personaliter, non negligent, scientes quod ibi sit domus Dei ad orandum, aula Dei ad laudandum, chorus Angelorum et hominum ad cantandum, porta ad cœlos intrandum, scala ad ascendendum, cœnaculum et mensa Dei ad panem vitæ edendum, locus sanctus et proprius ad ea quæ petimus impetrandum. Orationes enim in Ecclesia communi amoris fraterni copula factæ elevantur per ministerium Angelicum, per spiritum Ecclesiæ tanquam per gemitum columbæ, per meritâ sponsæ Christi, per Sacerdotum subsidium, per patrocinium Sancto-

lieu, par les forces unies du corps mystique de Jésus-Christ. Là, les saints, les anges, les mérites de l'Église, les gémissements de la colombe, les mérites du Christ notre chef suppléent à ce qui pourrait manquer à notre prière, de notre côté.

A ce propos, le Pharisien et le Publicain, montant au temple pour prier, nous donnent un exemple. Mais, bien que la prière faite dans le temple soit ordinairement agréable à Dieu, il faut tout d'abord cependant qu'elle soit accompagnée des circonstances et des conditions voulues, sans cela, on ne peut l'appeler une prière proprement dite.

On le vit clairement dans la prière du Pharisien que le Seigneur rejeta, bien qu'elle lui eût été présentée dans le lieu saint. Or, trois défauts rendirent cette prière odieuse à Dieu et digne dès lors d'être réprochée.

1<sup>er</sup> POINT. — Le premier défaut de cette prière, c'est qu'elle fût accompagnée de l'orgueil, tandis que l'humilité doit être la première condition de la prière : « La prière de l'homme qui s'humilie pénétrera jusqu'au ciel, et il ne s'éloignera point jusqu'à ce que le Très-Haut le regarde, (*Eccli. xxxv, 21.*) » dit le Sage. Semblablement encore, le Psalmiste ajoute : « Il a tourné ses regards sur la prière des humbles, et il n'a pas méprisé leurs vœux. (*Ps. ci, 18.*) » Par contre, Dieu méprise les prières et les vœux des orgueilleux, et il les dédaigne, parce qu'il déteste l'orgueil qu'il a chassé primitivement du ciel comme lui étant odieux et haïssable. Il n'y a donc pas d'autre prière qui pénètre les cieux, que celle qui procède de la connaissance de notre poussière et de notre cendre,

rum, quorum ibi reliquæ sunt, per corporis Christi mystici conjunctas vires. Ibi suppleant Sancti, suppleant Angeli, suppleant merita Ecclesiæ, supplet gemitus columbæ, suppleant merita capitis nostri Christi, quod nostræ posset deesse orationi, ut a nobis procedit.

Hujus igitur rei exemplum præbent Pharisæus et Publicanus, ascendentes in templum ad orandum, sed licet oratio in templo fusa Deo soleat esse grata, primum tamen necessarium est, ut debitum circumstantiis et conditionibus sit adornata, alioqui nec oratio est dicenda. Manifestum id est in oratione hujus Pharisæi, quæ a Domino est reprobata, licet illi in loco sancto præsentata. Tria porro vitia hanc ora-

tionem Deo ingratham fecere, et merito reprobendam.

Primum vitium hujus orationi fuit, quod illi superbia adjuncta fuerit, cum tamen humilitas prima sit orationis conditio : « Oratio humiliantis se nubes penetrabit, et donec propinquet non consolabitur, et non discedet, donec Altissimus aspiciat, » inquit Sapiens. Similiter et Psalter ait : « Respexit in orationem humilium, et non sprexit precem eorum. » E contra superbiorum preces et vota despicit Deus, illosque aspernatur, quandoquidem et ipsam detestetur superbiam, quam cælo primitus tanquam sibi exosam et inimicam exturbavit. Illa ergo sola oratio cælos penetrat, quæ de pulvis et cineris nostri agnitione

comme le disait Abraham : « Je parlerai encore à mon Seigneur, quoique je ne sois que cendre et poussière. (*Gen. xviii, 27.*) » La prière, qui sort d'une âme fastueuse, rampe par terre, elle est rejetée et repoussée comme désagréable. Dieu « abaisse ses regards sur ce qui est humble ; mais, ce qui est élevé, il le connaît de loin. (*Ps. cxxxvii, 7.*) » Aussi, saint Augustin dit-il ingénieusement : « Voyez le prodige, mes frères. Dieu est élevé. Vous humiliez-vous ? Il descend vers vous. Vous élevez-vous ? Il fuit loin de vous. Parce qu'il est le Très-Haut, il regarde ce qui est humble. Quant à ce qui est élevé, il le connaît de loin, mais il ne l'oublie point. (*Serm. x sur les paroles de N.-S.*)

Les interprètes concluent la superbe de ce Pharisien qui prie du mode et de la posture que le récit sacré lui prête dans sa prière, car le texte évangélique porte : « Le Pharisien, étant debout, priait ainsi en lui-même. (*Luc. xviii.*) » Ces mots : « étant debout, il priait, » semblent indiquer son esprit orgueilleux et plein de faste, parce que les anciens avaient coutume de prier à genoux en signe d'humiliation de leur âme. C'est ainsi qu'il est écrit de Salomon : « Il avait mis les deux genoux en terre et tenait les mains étendues vers le ciel. (*3 Rois. viii, 54.*) » Ainsi encore de Daniel, il est écrit : « Les fenêtres ouvertes, il fléchissait les genoux en sa chambre, trois fois le jour, tourné vers Jérusalèm. (*Dan. vi, 10.*) » Ainsi encore Moïse s'humiliait et se prosternait par terre, quand il priait, selon qu'il est écrit : « Moïse se prosterna le visage contre terre. (*Nombres. xvi, 4.*) » Ainsi enfin le Sage dit : « Tout le peuple venait en foule, et se prosternait la face contre terre, pour adorer le Sei-

procedit, sicut dicebat Abraham : « Loquar ad Dominum meum, cum sim pulvis et cinis. » Illa autem oratio quæ ex animi fastu procedit, super terram repit, et tanquam ingrata repellitur et repudiatur. Qui humilia respicit Deus, alta a longe cognoscit. Unde eleganter sanctus Augustinus : « Videte miraculum fratres. Altus est Deus. Humilias te ? Descendit ad te. Erigis te ? Fugit a te. Quia excelsus est, et humilia respicit ; alta vero a longe cognoscit, sed non ignoscit. » Ser. 10. de verbis Domini.

Superbiam porro hujus Pharisæi orantis in primis colligunt interpretes ex modo et situ quo describitur orare, dixit enim textus Evangeli-

cus : « Pharisæus stans apud se hæc orabat. » In his enim verbis : « Stans orabat, » videtur notari animus ejus elatus et fastu plenus ; quia orabant antiqui flexis genibus in signum animi sese humiliantis. Sic de Salomone dicitur : « Utrumque genu in terram fixerat, et manus expanderat in cælum. » Sic etiam de Daniele dicitur quod fenestris apertis in cœnaculo suo contra Jerusalem : « Tribus temporibus in die flectebat genua sua. » Sic et Moyses humiliabat se et prosternebat in terram cum orarent, ubi dicitur : « Cecidit Moyses pronus in faciem. » Sic denique dicit Sapiens : « Omnis populus simul properaverunt, et ceciderunt in faciem super terram ado-

gueur leur Dieu, et pour répandre des prières devant le Tout-Puisant, le Dieu très-haut. (*Eccli. I, 19.*) »

De tous ces textes, quelques commentateurs tirent la conclusion que les Juifs avaient coutume de prier à genoux, et que ce Pharisien se dispensait par orgueil de cette coutume.

Mais comme il est dit aussi du Publicain qu'il priaient debout, il semble qu'on ne peut assez positivement conclure le faste de ce Pharisien de ces paroles : « Etant debout, il priaient. » On pourrait prouver avec assez de probabilité, en s'appuyant sur divers autres textes de l'Écriture que les Juifs avaient les deux postures dans la prière : debout et agenouillé. En effet, on dit des deux Salomon : « Il se tint debout ; puis, il se mit à genoux, et, les mains élevées au ciel, il dit. (2 *Paralip. 13.*) » Il semble aussi qu'Anne a prié debout, puisqu'elle parle ainsi à Héli : « C'est moi qui suis cette femme que vous avez vue ici devant vous, debout, priant le Seigneur. (1 *Rois. I, 26.*) » Mais, il est possible que le texte signifie seulement la présence d'Anne au temple, sans allusion à sa tenue durant la prière. C'est ainsi qu'il est dit : « Salomon se tint debout devant l'autel du Seigneur, et il étendit ses mains vers le ciel, et il dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu qui vous soit semblable. (3 *Rois. VIII, 22 et 23.*) » Dans le même chapitre (vers. 53.), il est dit qu'il avait prononcé cette prière à genoux. C'est ainsi que nous lisons en saint Marc : « Quand vous serez debout pour prier, pardonnez si vous avez quelque chose contre quelqu'un. (XI, 25.) » Donc, de ce qu'il est écrit en cet endroit que le Pharisien et le Publicain se tenaient tous deux debout pour prier, il n'en résulte pas d'une manière certaine qu'ils ne priaient pas à ge-

rare Dominum, et dare preces omnipotenti Deo excelso. »

Ex his omnibus dicunt nonnulli Judæos flexis genibus orare solitos, hunc ergo Pharisæum ex animi elatione morem istum præterivisse.

Sed quoniam de Publicano etiam dicitur, quod stans oraret, non videtur satis firmiter posse colligi fastus Pharisæi ex solis illis verbis : « Stans orabat. » Atque rememorandi utroque apud Judæos fuisse, tum stando, tum flectendo, satis probari posset ex aliis Scripturæ locis. Nam et de Salomone utrumque dicitur : « Stetit Salomon, et deinde flexis genibus, et palmis in cælum elevatis, ait. » Item videtur Anna stans

orasse, quia sic alloquitur Heli : « Ego sum illa mulier quæ stetit coram te hic orans Dominum. » Atque etiam fortasse vox illa : « Stans orabat, » nonnisi præsentiam indicat. Sic dicitur : « Stetit Salomon ante altare Domini, et expandit manus suas in cælum, et ait : Domine Deus Israel, non est similis tui, etc. » Hanc autem orationem protulisse flexis genibus eodem capite dicitur. Sic II, legimus : « Cum stabitis ad orandum, dimittite si quid habetis adversus aliquem. Itaque ex eo quod de Pharisæo et Publicano hic habemus quod stans oraret uterque, non certo convincit quod flexis genibus non orarent ; sed significari

noux, mais cela peut signifier que tous deux étaient dans le temple, quelque posture qu'ils eussent alors.

Nous disons en outre que, sous la loi nouvelle aussi, la composition extérieure du corps dans la prière peut varier, surtout quand nous prions en notre particulier ; celle-là seule est défendue qui empêche l'attention et l'élévation de l'esprit vers Dieu. On peut le prouver par divers exemples.

Ainsi, saint François d'Assise, tout malade qu'il fût des yeux, de l'estomac, de la rate et du foie, ne voulait cependant jamais s'appuyer contre le mur ou la clôture, quand il psalmodiait, mais il récitait les Heures toujours debout et droit. Quand il était en voyage, il s'arrêtait pour les dire, gardant cette contenance respectueuse et sacrée, même sous des torrents de pluie, car il disait : « Si le corps mange tranquillement sa nourriture, lui qui doit être la pâture des vers, avec quelle paix et quelle tranquillité l'âme ne doit-elle pas prendre le pain de vie ? » De là vient qu'aujourd'hui encore le corps de saint François se tient debout dans la mort, comme priant, sans être soutenu par rien.

Saint Charles Borromée avait coutume de réciter à genoux tout l'office divin par respect pour celui à qui il parlait. Toutes les fois même qu'il lisait la Sainte-Ecriture, il avait coutume de découvrir sa tête et de fléchir les genoux, comme devant les paroles de Dieu.

Saint Paul ermite gardait cette manière d'être dans la prière, fléchissant les genoux, et levant les yeux avec les mains au ciel. Cela conste de ce qu'il a rendu son âme à Dieu dans cette attitude.

per id potest quod existeret uterque in templo ad orandum, quocumque id situ fecerint.

Uterque dicimus, etiam in nova lege compositionem exteriorem corporis variam inter orandum esse posse, maxime cum privatim oramus, eamque solum prohiberi quæ impedit attentionem et mentis in Deum elevationem. Quod quidem exemplis variis potest declarari.

Sic sanctus Franciscus licet oculorum, stomachi, splenis et hypatis ægrotudine laboraret, nolens tamen muro vel pariete inhærere dum psalleret, sed horas semper erectus persolvebat. Sic quando esset in itinere, figebat tunc temporis gressum, hujusmodi consuetudinem reverentem et sacram propter pluviarum inundantiam non omittens.

Dicebat enim : Si quiete comedit corpus cibum suum, quod futurum est vermium esca, cum quanta pace et tranquillitate accipere debet anima cibum vitæ ? Hinc adhuc hodie sancti Francisci corpus mortuum stat quasi orans nullis fulcris innixum.

Sanctus Carolus Borromæus solebat flexis genibus totum divinum officium recitare ob reverentiam illius quem alloquebatur. Immo quoties sacram Scripturam legebat, capite aperto flexisque genibus, tanquam divina verba legere solitus erat.

Sanctus Paulus eremita hunc etiam modum in oratione servabat, flectendo scilicet, et manus oculosque in cælum tollendo. Id ex eo constat, quod tali corporis situ ani-

Aussi, quand saint Antoine l'eut trouvé dans cette posture, le croyant en oraison, il n'osait s'approcher, de peur de l'interrompre. Mais, plus tard il s'aperçut que le corps était sans vie, et que cependant il n'avait pas perdu, même dans la mort, l'apparence extérieure qu'il avait observée dans tout le cours de sa vie, genoux pliés, tête droite, mains levées au ciel.

Saint Grégoire raconte du B. Isaac, moine syrien, qu'il pria trois jours et trois nuits de suite, agenouillé. Mais, Siméon le Stylite faisait ses prières debout sur la colonne nuit et jour, et cela pendant plus de trente ans, au rapport de Théodoret.

Aussi, saint Barthélemy fléchissait le genou cent fois dans le jour et cent fois dans la nuit.

Saint Jacques le juste, à force de faire des génuflexions, avait tellement endurci son genou qu'on eût dit une peau de chameau, tant elle était devenue calleuse et dure.

Saint Augustin remarque également, en s'appuyant sur les actes des Apôtres, que saint Etienne pria deux fois : une fois debout pour lui, une fois à genoux pour ses persécuteurs. Aussi est-il écrit en ce livre : « Ils lapidaient Etienne qui invoquait et disait : Seigneur Jésus, recevez mon esprit. Et, s'étant mis à genoux, il jeta un grand cri, disant : Seigneur, ne leur imputez point ce crime. (Actes. vii, 58 et 59.) » Commentant ce passage, saint Augustin s'écrie, dans un de ses *sermons sur saint Etienne* : « Pourquoi avez-vous prié debout pour vous même, tandis que vous avez fléchi le genou, quand vous avez prié pour vos ennemis ? Pour moi j'ai prié debout, parce que je n'ai pas eu de peine pour moi qui ai servi Dieu d'obtenir l'objet de ma prière : qui prie pour le juste n'a point de peine,

mam exhalavit. Unde cum sanctus Antonius eum sic reperisset, existimans in oratione ipsum persistere, non accedebat, ne interrumpere. At postea advertit corpus esse exanimem, et tamen speciem quam in oratione toto vitæ suæ cursu observarat, etiam in morte non deseruisse, genibus complicatis, erecta cervice, extensisque in altum manibus.

De beato Isaac Syro Monacho tradit sanctus Gregorius, quod tres dies continuos, et totidem noctes genibus innixus oraverit. At Simeon Stylites in columna nocte dieque preces fundebat erectus, triginta et amplius annis, ut refert Theodoretus. Sic sanctus Bartholomæus centies in die et centies in nocte genua

flectebat. Sanctus Jacobus justus ex continua genu flexione ita genibus callum obduserat, ut duritiem pellis cameli imitarentur.

Notat quoque sanctus Augustinus, ex Actis Apostolorum, sanctum Stephanum bis orasse, semel stando pro se, semel flectendo pro suis persecutoribus preces fundendo. Unde ibidem dicitur : « Lapidabant Stephanum dicentem : Domine Jesu, suscipe spiritum meum, positus autem genibus clamavit voce magna : Ne statuas illis hoc peccatum. »

In quem locum sic loquitur sanctus Augustinus, ser. de sancto Stephano : « Quare pro te stans orasti, et pro inimicis genu flexisti ? Pro me stans oravi, quia pro me qui Deo servivi orando et impetrando non laboravi.

et voilà pourquoi Etienne, priant pour lui-même, se tient debout. Faut-il prier pour les Juifs, il réfléchit que leur iniquité est si grande qu'elle ne sera que difficilement pardonnée, il fléchit le genou et crie : Ne leur imputez pas ce péché. » Le saint docteur indique donc par là qu'il y a plus d'efficacité dans la prière faite à genoux, en se fatigant et se mortifiant et se reconnaissant coupable avec une humilité très-grande, transportant sur soi les péchés des autres, si l'on prie pour autrui. Celui qui prie debout semble vouloir obtenir la grâce de Dieu sans effort et traiter avec Dieu de choses de peu d'importance.

Mais, la superbe de notre Pharisien se conclut avec beaucoup plus de certitude de sa prière pleine de jactance : « Je ne suis pas comme le reste des hommes, voleur, injuste, adultère, ni même comme ce Publicain. Je jeûne deux fois la semaine ; je donne la dîme de tout ce que possède. (*Luc. XVIII, 11 et 12.*) » Comme s'il disait : Je dépasse et je surpasse le reste des hommes par ma justice, je ne suis pas comme eux. Les autres sont adultères ; pour moi, loin d'être adultère, je jeûne et je châtie mon corps deux fois par semaine. Les autres sont voleurs et injustes ; pour moi, je suis tellement éloigné de ces vices que non seulement je ne dérobe pas le bien d'autrui, mais encore je distribue mon propre bien. En effet, je donne la dîme de tout ce que je possède, même du cumin, de la menthe et de l'anet. (*Matth. XXIII, 23.*) Mais bien qu'il semble rendre grâces à Dieu de ces choses, il n'agit point cependant avec humilité, mais au contraire avec orgueil et jactance. Il se glorifie donc vainement,

Quia qui pro justo orat, non laborat, ideoque pro se stans orat. Ventum est ut oraret pro Judæis, et attendens tam multam esse eorum iniquitatem quæ difficile condonari posset, genuflexit et clamavit : Ne stituas illis hoc peccatum. » Hæc Augustinus. Itaque significat efficaciorum esse ad impetrandum pro peccatis remissionem orationem illam quæ genibus flexis funditur laborando et sese affligendo, reumque maxima cum humiliatione se agnoscendo, vel peccata aliorum in se transferendo, si pro aliis orandum sit.

Qui stans orat, videtur velle sine conatu a Deo gratiam impetrare, et quasi pro rebus exiguis Deum convenire.

Sed certius superbia nostri Pha-

risæi ex ejus jactabunda oratione colligitur : « Non sum, inquit, sicut cæteri homines raptores, injusti, adulteri. Jejuno bis in sabbato, decimas do omnium quæ possideo. » Quasi dicat. Ego ceteros homines antecedo et justitia supero, non sum sicut illi. Alii adulteri sunt, ego autem tantum abest ut sim adulter, quin potius jejuniis bis in hebdomada corpus meum castigo.

Alii sunt raptores et injusti, ego autem ab hoc vitio ita remotus sum, ut non solum non rapiam aliena, sed etiam tribuam mea ; Decimas enim do omnium quæ possideo, etiam de cymino, menta, anetho.

Quamvis vero de his omnibus videatur Deo gratias agere, non tamen humiliter agit, sed superbe et jacta-

en se recommandant lui-même, selon cette parole du Sage : « Le premier qui s'accuse, c'est le juste. (*Prov. xviii, 17.*) » Sans doute le Seigneur dit aux justes : « Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. (*Matth. v, 16.*) » Mais cela équivaut à leur dire : Ne les voyez pas, vous-mêmes, ces bonnes œuvres, que les autres les voient, ne vous glorifiez pas vous-mêmes, que les autres glorifient le Père céleste à votre occasion. Que vos bonnes œuvres soient connues de tous, et qu'elles soient ignorées de vous-mêmes. « Que votre main gauche ne sache pas ce que fait votre droite. (*Matth. vi, 3.*) » Gardez-vous de votre main gauche, gardez-vous de vos propres yeux et des louanges d'autrui. Restez sourd vis-à-vis d'elles comme l'aspic qui bouche ses oreilles afin de ne pas entendre la voix de l'euchanteur. (*Ps. lvi, 5.*) Les louanges en effet enchantent l'âme et l'empêchent de voir ses propres maux, la portant à s'enorgueillir follement de son état de grâce et de vertu. Ecoutez saint Grégoire : « Les vrais élus détournent les regards de leur esprit des choses en lesquelles ils se complaisent, et ils cherchent à s'attrister de celles en lesquelles ils sentent avoir moins bien agi. Ils sont presque les seuls à ne pas voir le bien qui est en eux et qui se montre aux autres pour leur servir d'exemple. (*Morales, liv. xxi, chap. 5.*) » Saint Pierre Damien enseigne la même doctrine, dans ses *Épîtres* (liv. II.), par l'exemple du paon, qui regarde la laideur de ses pieds et en gémit, portant derrière lui et non sous ses yeux la variété glorieuse des plumes de sa queue. Ecoutez les paroles du saint docteur : « Imiter l'exemplé de la dualité que la nature a donnée au paon. Celui-ci a toujours devant les yeux ses pieds

bunde, ideoque vane gloriatur seipsum commendans cum justus in initio accusator sit sui, teste. Sapiente. Equidem dicit Dominus justis : « Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est. » Sed hoc ipsum idem est ac si eis etiam ipse diceret : Nolite vos illa videre, alii illa videant ; nolite vos ipsos glorificare, alii glorificent Patrem de vobis. Vestra bona sint in conspectu omnium, sed a vobis sint abscondita : « Nesciat sinistra quid faciat dextra, » cavele sinistram vestram, ipsos oculos vestros cavele et laudes alias, ad illas surdi instar aspidis obturantibus aures suas, ne audiat vocem incantantium. Incantatur enim anima

laudibus, ut mala sua non videat, et de justitia fallaciter se extollat. Audi sanctum Gregorium, l. XXI, Mor. c. v. « Qui vere electi sunt, ab eo in quo sibi placent, meatibus oculis divertunt, et de iis quæ minus se egisse intelligunt, tristitiam requirunt, et pene soli bona sua non vident, quæ in se videnda omnibus ad exemplum præbent. » Hoc etiam declarat beatus Petrus Damianus, in lib. II. Epistolarum suarum, exemplo pavonis, qui læditatem pedum suorum respicit et ingemiscit, gloriosam caudæ suæ diversitatem retro et non ante oculos suos gerens. Audi ejus verba : « Imitare naturalis in pavone diversitatis exemplum, qui ignobiles pedes aræ oculis semper habet, insignem vero caudæ pulchri-



ignobles, il porte et montre derrière lui la remarquable beauté de sa queue. Il voit dans ses pieds quelque chose de rustique qu'il méprise, il ignore ce qui dans sa queue le rend admirable ; devant lui se trouve ce qui doit l'humilier, derrière lui il porte ce qui peut l'exalter au-dessus des autres oiseaux. Pour vous également, ignorez ce qu'il y a en vous de vertu, ne perdez jamais de vue ce qu'il y a en vous de vicieux et de répréhensible. »

Mais, notre Pharisien fait le contraire : il ne considère point ces vices, il ne met devant ses yeux que ses seules œuvres en apparence bonnes. Il les regarde comme les rayons du soleil en son éclat, et il baise sa main, ce qui est, dit Job, une iniquité très grande. (*Job. xxxi, 27.*) Il se glorifie dans son équité, et il la change en iniquité ; il se glorifie dans sa piété, et elle lui devient une occasion d'impiété. Il ne connaît pas encore bien ce que dit l'Apôtre : « Que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur, car celui qui se rend témoignage à lui-même, n'est pas vraiment bon, mais celui à qui Dieu rend témoignage. (*2 Cor. x, 17 et 18.*) » Expliquant cette maxime de l'Apôtre, saint Anselme dit ingénieusement : « Voyez comme il nous a ôté la gloire, pour nous donner la gloire : il nous a ôté la nôtre, pour nous donner la sienne ; il nous a ôté la gloire vaine, pour nous donner la gloire pleine ; il nous a ôté la gloire branlante, pour nous donner la gloire solide. Combien effectivement notre gloire est plus forte et plus ferme, que quand elle est en nous ! »

Que si vous dites que le Pharisien se glorifie dans le Seigneur, puisqu'il loue Dieu et lui rend grâces, reconnaissez que cette louange est accompagnée de faste, et que devant Dieu cette

tudinem post se spectabilem gerit. Videt in pedibus rusticum aliquid quod despiciat, ignorat in cauda quod eum mirabilem reddat. In promptu est unde se debeat in humilitate deprimere, post tergum gerit unde valeat præ cæteris avibus superbi-Te quoque quod in te est virtutis lateat ; si quid vero vitiosum et correctione est dignum, ab aspectu tui iudicio non recedat. » Hæc ille.

Pharisæus vero noster contrarium facit, vitia sua non inspicit, sed sola sua apparenter opera bona oculis suis proponit. Respicit illa quasi radios solis fulgentis, et osculatur manum suam, quæ est iniquitas maxima, inquit Job. Gloriat in sua æquitate, illumque vertit in ini-

quitate ; gloriatur in sua pietate, et illa ei fit occasio impietatis ; nec illud bene adhuc novit quod Apostolus dicit : « Qui gloriatur, in Domino gloriatur : non enim qui seipsum commendat ille probatus est, sed quem Deus commendat. » Quam Apostoli sententiam explicans sanctus Anselmus, eleganter dicit : « Videte quomodo nobis abstulit gloriam, ut daret gloriam ; abstulit nostram, ut daret suam ; abstulit inanem, ut daret plenam ; abstulit nutantem, ut daret solidam. Quando enim gloria nostra fortior et firmiter est quæ in Deo est, quam quæ in nobis ? » Quod si dicas Pharisæum in Domino gloriari, quia Deum laudat et gratias illi agit, agnosce laudem illam cum fastu esse con-

louange du Parisien priant n'a pas pu être trouvée belle, puisqu'elle est toute saupoudrée du levain de l'orgueil et de la vanité.

Mais, direz-vous encore, les saints eux-mêmes énumèrent quelquefois, même devant le Seigneur, leurs louanges et leurs bonnes œuvres, et ils ne sont pourtant point repris. Ainsi, Ezéchias dit : « Seigneur, souvenez-vous que j'ai marché devant vous avec un cœur droit. (*Isaïe. xxxviii, 3.*) » Ainsi encore, Job dit, en parlant de lui-même : « J'étais l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux. La justice était mon vêtement. (*Job. xxix, 14 et 15.*) » Semblablement aussi saint Paul : « J'ai travaillé plus que les autres, etc. (*1 Cor. xv, 10.*) »

Saint Eucher répond à la première de ces objections (*Com. sur les livres des Rois. liv. iv.*), en comparant Ezéchias et le Pharisien. « Voici, dit-il, que le Pharisien se justifie dans ses œuvres, Ezéchias se proclame juste dans ses pensées. Ce en quoi celui-là offense Dieu sert à celui-ci pour plaire au Seigneur. Pourquoi cela, sinon parce que le Seigneur examine les paroles de chacun, et celles qu'on profère avec un cœur humble ne sont point des paroles orgueilleuses à son oreille. »

Isidore répond à la deuxième objection, en comparant Job avec le Pharisien qui est réprimandé, et pourtant Job est loué de Dieu. « Ce Pharisien, dit-il, entama, sans que nul l'y poussât, cette prière glorieuse, et c'est un signe qu'il était atteint du mal d'orgueil. Mais celui qui, pour prouver la bonté de sa cause, couvre ses fautes et montre ses bonnes œuvres, est à l'abri de tout reproche, la faute en étant à celui qui est l'auteur d'une mauvaise et injuste querelle.

junctam, nec speciosam potuisse esse coram Deo laudem illam precantis, quæ tota repersa est fermento tumidæ et vanitatis.

Sed iterum dices : Etiam viri sancti laudes suas et bona opera quandoque pronuntiant etiam coram, Domino, nec tamen reprehenduntur. Sic Ezechias dicit : « Memento Domine, quomodo ambulaverim coram te in corde perfecto. » Sic etiam Job de se pronuntiat : « Oculus fui cæco, pes claudus, justitia indutus fui, etc. » Similiter et sanctus Paulus : « Plus omnibus laboravi, etc. »

Ad primum respondet beatus Eucherius, lib. IV in libros Reg., comparans Ezechiam et Pharisæum. « Ecce, inquit, Pharisæus se justificat

in opere, Ezechias justum etiam se asseruit in cogitatione; et unde ille offendit, iste inde Domino placuit. Cur hoc, nisi quia Dominus singulorum verba pensat, et in ejus aure superba non sunt quæ humili corde proferuntur? » Hæc Beatus Eucherius.

Ad secundum respondet Isidorus, comparans Job cum Pharisæo qui redarguitur, et tamen Job a Domino laudatur. Ille Pharisæus (inquit ipse) nemine impellente, ingressus est gloriosam illam orationem, ideoque superbiam morbo laborabat. Qui vero ad causæ suæ probationem errata tegit sua ac bona aperit, a reprehensione vacuus est, interim culpa in improbi injustique convicti auctore

Voilà pourquoi le sentiment divin éclate contre ce Pharisien, qui, n'y étant poussé par personne, se vante de sa justice et condamne tout le reste des hommes, tandis qu'il décerne un laurier et une couronne de louange suprême à celui que la nécessité a obligé à le faire. »

Il faut répondre la même chose, avec saint Anselme, à la troisième objection. En effet, après avoir fait son panégyrique, saint Paul ajoute : « Si j'ai fait une folie, c'est vous qui m'y avez contraint. (2 Cor. XII, 11.) » Texte que saint Anselme commente en ces termes : « J'ai fait une folie, en ce qui est des paroles résonnant au dehors, parce que je parais avoir vanité mes mérites ; mais, je n'ai point fait cela par jactance, je l'ai fait, contraint par la nécessité, pour votre bien, parce que vous m'avez forcé à parler, vous qui ne pensiez pas bien de moi et me préféreriez de faux apôtres.

2<sup>e</sup> POINT. — L'autre défaut de ce Pharisien priant fut une excessive confiance en ses mérites et en sa justice, confiance unie à la présomption. Aussi, de cette confiance naquit la jactance et la gloriole, et, c'est pour la faire sortir de nos âmes que le Seigneur proposa cet exemple en parabole. En effet, le texte évangélique dit clairement : « Il dit aussi cette parabole pour quelques-uns, qui se confiaient en eux-mêmes comme justes. (Luc. XVIII, 9.) » Ce Pharisien avait donc tort de se confier en lui-même comme juste. D'ailleurs, ceux qui sont véritablement justes n'ont pas coutume de se confier en eux-mêmes comme justes, et cela pour plusieurs raisons :

residente. Ita divinum suffragium illum quidem Pharisæum qui nullus impulsu justitiam suam venditavit ac reliquos omnes condemnavit explosit omnino? Hunc vero necessitate adductum summæ laudationis laurea et corona ornavit. » Hæc Isidorus.

Ad tertium idem respondendum cum sancto Anselmo. Nam sanctus Paulus dicit, postquam laudes suas recitavit : « Factus sum insipiens, vos me coegistis. » In quem locum sic iterum sanctus Anselmus; factus sum insipiens secundum quod in exterioribus verbis sonat, quia videor merita mea prædicasse; sed non hoc jactanter, immo necessitate compulsus feci pro vestra utilitate,

quia vos me coegistis loqui, qui non recte de me sentiebatis, et falsos Apostolos mihi præferebatis:

Alterum vitium Pharisæi hujus orantis, fuit confidentia nimia in suis meritis et sua justitia, quæ præsumptioni erat conjuncta. Unde ex illa confidentia orta fuit jactantia et gloriatio; et ut illam ex animis nostris expelleret Dominus, hoc exemplum parabolicum protulit. Dicit enim disertè textus Evangelicus : « Dicebat ad quosdam qui confidunt in se tanquam justi parabolam istam. » Pharisæus ergo non recte in se confidebat tamquam justus. Nec solent qui vere justus sunt in se confidere, idque propter multiplicem rationem.

1° La première, c'est que notre justice nous est incertaine, et nous ne savons pas d'une manière certaine si nos œuvres sont agréables à Dieu. De là cette parole du Sage : « Les justes, et les sages, et toutes leurs œuvres, sont dans la main de Dieu, et cependant l'homme ne sait s'il est digne d'amour ou de haine; toutes choses sont incertaines et seront gardées pour l'avenir. (Eccl. ix, 1.) » Par ces paroles, l'*Ecclésiaste* veut nous insinuer que la vraie justice, celle par laquelle nous nous rendons dignes de l'amour de Dieu, est incertaine pour nous et nous est peu connue. Même, quand nous faisons beaucoup d'œuvres bonnes, qui peut nous assurer qu'elles procèdent du véritable amour de Dieu? Il y a un or faux qui ressemble parfaitement à l'or vrai; tous n'ont pas l'œil et le discernement assez perspicace pour les distinguer, ni la pierre de touche pour percer sa fausse apparence. Plusieurs font des œuvres semblables aux œuvres qu'on attribue d'ordinaire aux justes; mais elles ne procèdent pas de la racine de la charité, mais bien d'une impétuosité et d'une ferveur d'amour naturel qui, à cause de la ressemblance, ne peut être distingué que difficilement d'une affection d'amour surnaturel. Ainsi, nos tempéraments colères semblent s'émouvoir du zèle de Dieu par une ferveur extraordinaire que la colère leur fournit. Les tempéraments mélancoliques s'abstiennent de beaucoup de fautes. Les tempéraments sanguins ont beaucoup de compassion naturelle. Les tempéraments flegmatiques ont beaucoup de patience et de longanimité. Mais toutes ces qualités proviennent beaucoup plus de la nature que de la grâce. Elles peuvent même provenir quelquefois de l'illusion, car le démon envoie à quelques-uns des ten-

Prima est, quia justitia nostra nobis est incerta, et an opera nostra Deo sint accepta, certo non agnoscimus. Unde Sapiens dicit : « Sunt justi atque sapientes, et opera eorum in manu Dei, et tamen nescit homo an amore vel odio sit dignus, sed omnia in futurum servantur incerta. Itaque vult his verbis insinuare, justitiam veram per quam Dei amore digni efficitur in hac vita satis nobis incertam esse, parumque agnitam. Licet enim quis multa bona operetur, quis tamen assecurare eum potest, quod ex vero Dei amore procedant? Est aurum quoddam adulterinum, non absimile auro vero; nec apud omnes est perspicax satis visus vel judicium quo discernatur, nec Lydius lapis

quo agnoscat fallax ejus species. Multi similia operantur opera illis operibus quæ justis attribui solent, non tamen prodeunt ex radice charitatis, sed ex impetu et fervore cujusdam naturalis amoris qui facile ob similitudinem discerni nequit ab affectione supernaturalis amoris. Sic cholericus fervore multo a cholera suppeditato videntur zelo Dei commoveri. Sic melancholia graves a multis abstinere. Sic sanguinei multam compassionem habent, phlegmatici multam patientiam et longanimitatem. Hæc tamen omnia a natura magis proveniunt quam a gratia. Quandoque etiam similia provenire possunt ab illusionem, nam quibusdam dæmon cordis teneritudines, devotiones, suavitates immittit, ut

dresses de cœur, des dévotions, des consolations, pour qu'elles se complaisent en elle-même. En attendant cependant, ils se trouvent et persévèrent dans un état de péché grave.

Voilà pourquoi Job disait : « S'il vient à moi, je ne le vois pas ; s'il s'éloigne, je ne le sais pas. Si je veux me justifier et montrer mon innocence, il découvrira ma malice. Quand même donc je serais juste, mon âme l'ignorera. (IX, 11-12.) » Cet homme sage n'avouait-il pas par ces paroles qu'il est incertain au sujet de sa justice, de la grâce de Dieu et des dons de la grâce, puisque Dieu peut les ôter secrètement à cause d'un péché secret. « Quand je laverai mes mains dans l'eau la plus pure, vous me plongeriez dans un marais fangeux, (*Ibid.*, 30 et 31.) » dit-il encore lui-même, voulant dire : Quand même je me croirais net, vous pourrez me montrer souillé, parce que je ne puis pas bien reconnaître toutes mes taches, ni apercevoir le fond de mon cœur, pour savoir s'il ne s'y cache pas quelque défaut secret par lequel je vous déplaie ou si quelques mauvaises intentions ne vicient pas mes œuvres, que je crois être des œuvres de justice. Et, comme autres sont les jugements de Dieu, autres sont les jugements des hommes, qui se confiera en lui-même, qui pourra se glorifier, jusqu'à ce qu'arrive cette lumière, qui manifestera toutes choses ?

2° La deuxième raison d'incertitude, qui exclut pour nous une confiance excessive, c'est celle que donne Isaïe : « Nous sommes devenus tous comme des hommes impurs ; nos œuvres sont comme un linge souillé. (*Isaïe*. LXIV, 6.) » Quelle que soit notre vigilance attentive, nos œuvres sont entachées de beaucoup d'imperfections.

sibi non displiceant; interim in gravibus peccatis existunt, et in illis perseverant.

Propterea dicebat Job : « Si venerit ad me non videbo eum, si abierit non intelligam. Si justificare me voluero, et innocentem ostendere, primum me comprobabit. Etiam si simplex fuero, hoc ipsum ignorabit anima mea. » An non his verbis fatetur sapiens ille se incertum esse de justitia sua, de Dei gratia et gratiæ donis, quandoquidem illa possit Deus occulte subtrahere, propter occultum aliquod peccatum? « Si velut mundissimæ fulserint manus meæ, tamen sordibus intinges me, » ait ipse.

Quasi diceret : Etiam si me mundum existimavero, tamen sordidum

me poteris declarare, quia nec ego sordes omnes meas perfecte valeo agnoscere, nec fundum cordis mei perspicere, an non secretum aliquod vitium lateat quo tibi displiceam, vel an aliqua perversa intentio vitiet opera mea, quæ ego censeo opera justitiæ. Cumque alia sint Dei, alia hominum judicia, quis sibi confidet, quis gloriari poterit, donec lux illa adveniat, quæ omnia faciet manifesta ?

Secunda igitur ratio incertitudinis nostræ, quæ nimiam fiduciam excludit, est illa quam affert Isaïas : « Facti sumus immundi omnes nos, et quasi pannus menstruatæ omnes justitiæ nostræ. » Quamvis invigilemus sollicitè, multis scatent imperfectionibus opera nostra : Væ etiam

« Malheur à une vie digne de louanges chez les hommes, si vous la discutez, en dehors de la miséricorde dit, saint Augustin. (*Confessions*, liv. IX.) Notre or est mêlé de beaucoup de scories et nous ne les reconnaissons pas : ne nous glorifions donc point et ne présumons pas d'œuvres si imparfaites, alors que nous devons plutôt en concevoir de la confusion ou tout au moins trembler pour nous-mêmes, à cause de l'incertitude qu'elles nous laissent. Qui connaît ses fautes ? Gardez en toute vigilance et en toute humilité l'entrée de votre cœur, parce que, comme saint Grégoire le dit, à propos de ce Pharisien, « son orgueil ouvrit la cité de son cœur aux ennemis qui lui dressaient des embûches, essayant vainement de la fermer par le jeûne et la prière. » C'est ainsi que « celui qui viole la loi en un point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière, (*Jac. II, 10.*) » dit saint Jacques.

3° La troisième raison pour laquelle nous devons craindre de nous confier trop en nous-mêmes, c'est l'instabilité de notre justice. Nous sommes dans l'incertitude sur la question de savoir si nous persévérons dans notre justice, à cause de l'inconstance et de la faiblesse qui nous sont naturelles. Cela donc doit nous tenir dans la crainte et dans l'humilité. « Que celui qui est debout prenne garde de ne pas tomber. (*1 Cor. x, 12.*) » Combien en avons-nous vu monter jusques aux cieux et placer leur nid dans les astres, qui sont tombés, ensuite, jusque dans les abîmes ! Combien d'étoiles nous avons vu tomber du ciel sous les coups de la queue qui les frappait ! Ainsi parle saint Augustin, dans ses *Soliloques*, voulant dire que les plus parfaits, ceux qu'une vie toute céleste avait rendus illustres, ont été renversés par la tentation du démon.

laudabili vitæ hominum, si remota misericordia discutias eam, » ait sanctus Augustinus, l. IX Conf. Aurum nostrum scoria multiplici est infectum nec illam agnoscimus; non ergo gloriemur aut præsumamus de operibus adeo imperfectis, cum potius exinde confusionem debeamus concipere, aut illam incerti de nobis formidare. Delicta quis intelligit? Omni custodia conserva cordis tui introitum, omnique humilitate; quia sicut, de hoc Pharisæo dicit sanctus Gregorius : « Civitatem cordis sui insidiantibus hostibus per elationem aperuit, quam frustra per jejunium et orationem clausit. » Sic qui offendit in uno, facile fit omnium reus, ut dicit sanctus Jacobus.

Tertia ratio cur non debeamus nimium confidere, est instabilitas nostræ justitiæ. Incertum est, an perseveraturi simus in nostra justitia propter innatam nobis mutabilitatem et infirmitatem, hoc ergo nos in timore, et humilitate debet continere : « Qui stat, videat ne cadat. » Quam multos vidimus ascendisse usque ad cælos, et velut inter sidera collocasse nidum suum, sed postmodum cecidisse usque ad abyssos ! Quot stellas vidimus cecidisse impetu ferientis caudæ draconis ! Sic in suis Soliloquiis loquitur sanctus Augustinus, significans quamlibet perfectos, et cælesti conversatione fulgidos, tentatione dæmonis fuisse subversos. Nulla est certitudo, quia cecidit Angelus de cælo, Adam de

Il n'y a aucun doute à cet égard, puisque l'Ange est tombé du ciel, Adam du Paradis, Judas du Collège Apostolique. Saül, l'Élu de Dieu, est tombé. Parmi les Prophètes, David a péché, Salomon parmi les sages, Pierre parmi les Apôtres, le diacre Nicolas parmi les premiers diacres. On voit que tout est soumis à l'instabilité, puisque Judas est damné, le Larron sauvé, Madeleine justifiée, le Publicain exaucé, le Pharisien réprouvé.

Nous ne pouvons cependant pas nier ici qu'on puisse placer quelque confiance dans les œuvres de la justice, en tant qu'elles procèdent de la grâce divine, et non de nous, car elles sont rendues méritoires de la grâce divine, en tant qu'elles s'appuyèrent sur la grâce divine et les mérites du Christ. Ces œuvres, qui seraient d'ailleurs sordides comme un linge souillé, sont lavées par le sang du Christ et deviennent des œuvres de prix.

Autrefois, les eaux de Jéricho, stériles et amères, devinrent douces, lorsque le prophète Elisée y eut jeté du sel; de même nos œuvres, qui procèdent du libre-arbitre, sont imparfaites et amères par elles-mêmes, mais, si on les asperge avec le sel de la Passion du Christ, elles deviennent douces et agréables à Dieu, et tirent leur valeur et leur dignité des mérites de cette Passion, ainsi que de la grâce du Saint-Esprit.

Ecoutez une autre similitude. L'olivâtre enté sur l'olivier participe à la racine et à la sève de celui-ci, tandis que par ailleurs il était infructueux, amer et sauvage. Semblablement, nos œuvres, sauvages et infructueuses de soi, quand elles sont entées par la foi et la charité sur l'arbre de vie, qui est le Christ, participent à sa grâce et à sa sève, et deviennent méritoires de la vie éternelle, et dès lors

Paradiso, Judas ex Apostolico Collegio, Saul cecidit electus a Deo, David peccavit inter Prophetas, Salomon inter Sapientes, Petrus inter Apostolos, Nicolaus Diaconus inter primos Diaconos. Omnia instabilitati subdita cernuntur, dum Judas damnatur, Latro salvatur, Magdalena justificatur, Publicanus exauditur, Pharisæus reprobat.

Non tamen hic negandum est, posse quamdam fiduciam poni in operibus justis, prout illa non a nobis, sed a divina procedunt gratia; sic enim vitæ æternæ redduntur meritoria, quatenus et divinæ gratiæ, Christi meritis sunt innixa. Et quæ alias sordida forent, ut pannus menstruata, sanguine Christi abluuntur, fiuntque pretiosa.

Sicut olim aquæ Jericho steriles, et amarulentæ, Elisæo propheta mittente in illas sal, dulces sunt effectæ; sic opera nostra quæ a libero arbitrio prodeuntia imperfectionem et amaritudinem habent, si sale Passionis Christi aspergantur, fiunt suavia et Deo grata, valoremque et dignitatem sortiuntur a meritis ipsius, et a Spiritus Sancti gratia. Audi et aliam similitudinem. Oleaster insertus olivæ fit socius radicis et pinguedinis, qui alias infructuosus erat, amarus et silvestris. Non absimiliter opera nostra ex se silvestria et infructuosa, dum per fidem et charitatem inseruntur arbori vitæ Christo, participant de ejus gratia et pinguedine, fiuntque meritoria vitæ æternæ; et ideo ex hoc capite aliquam

de ce chef il est permis de placer en elles sa confiance. « C'est là en effet, comme le dit le Concile de Trente, se confier, non point en nous-mêmes, mais dans le Seigneur, dont la bonté est si grande qu'il veut que ses dons soient nos mérites. (Sess. vi.) » C'est là ce que saint Augustin avait dit auparavant : « Si les dons de Dieu sont vos mérites, Dieu ne couronne pas vos mérites comme étant vos mérites à vous, mais comme étant ses dons. (*De la grâce et du libre arbitre.* ch. vii.) »

On peut donc parler ici de même. Les œuvres et les mérites des justes étant des dons de Dieu, les justes ne se confient point en leur mérites, mais dans les dons surabondants de Dieu. C'est en considérant les bonnes œuvres à ce point de vue que saint Cyprien dit : « Mes bien-aimés frères, c'est une chose admirable et divine que l'œuvre de notre salut, une grande consolation pour les croyants, notre sécurité, un secours salutaire, l'appui de notre espérance, la garde de notre foi, le remède du péché. » L'opération de Dieu est un secours nécessaire aux faibles, glorieux aux forts, par lequel le Chétien mérite d'avoir le Christ pour juge, compte Dieu comme débiteur. C'est en se confiant de cette façon en ses bonnes œuvres que l'Apôtre Paul, sur le point de mourir, entonnait joyeusement ce chant du cygne : « J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, et que le Seigneur, comme un juste juge, me donnera en ce jour. (2 *Tim.* iv, 7 et 8.) »

3<sup>e</sup> POINT. — Le troisième défaut du Pharisien dans sa prière a été le mépris du prochain. Voilà pourquoi cet exemple parabolique est

in ipsis fiduciam licet collocare : « Hoc enim non est confidere in nobis, sed in Domino, ut dixit Concil. Trid. sess. 6., cujus tanta est bonitas, ut velit dona sua esse merita nostra. » Quod ipsum antea dixerat sanctus Augustinus de gratia et arbitrio, c. vii, ubi ait : « Si Dei dona sunt merita tua, non Deus coronat merita tua tanquam merita tua, sed tanquam dona sua. »

Sic ergo et hic dici potest. Cum Dei dona sint opera et merita justorum, non confidunt justi in meritis suis, sed tanquam in Dei donis abundantissimis. Sub qua consideratione de operibus bonis dicit sanctus Cyprianus, Tractatu de opere et eleemosynis : « Præclara et divi-

na res est, fratres charissimi, salutaris operatio, solatium grande credentium; securitas nostra, salubre præsidium, munimentum spei, tutela fidei, medela peccati. » Operatio bona Dei munus est infirmis necessarium, fortibus gloriosum, qua Christianus promeretur Christum judicem, Deum computat debitorem. Ex hac operum bonorum fiducia Apostolus Paulus, letho vicinus, lætus decantabat cygneum illud melos : « Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, in reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus Judex. »

Tertium vitium Pharisæi nostri orantis fuit contemptus proximi.



proposé par le Seigneur à tous ceux « qui se confiaient en eux-mêmes et en leur justice, et qui méprisaient les autres. (*Luc. XVIII, 9.*) »

Or, l'arrogance du Pharisien fut manifestement accompagnée de mépris pour autrui, quand il dit : « Je ne suis pas comme le reste des hommes, voleurs, injustes, adultères, ni même comme ce publicain. »

Quoi de plus arrogant ! Non-seulement, il se loue lui-même orgueilleusement, mais il insulte aussi les autres avec mépris. C'est pourquoi saint Jean Chrisostôme, réprimandant ce faste pharisaïque, dit : « En une seule parole il attaque les absents et blesse le Publicain présent. Invectiver les autres, ce n'est point rendre grâces pour soi-même. »

Il faut ici observer que le Pharisien dit vrai, quand il dit que la plupart des hommes sont injustes, voleurs, adultères, car il faut comprendre ses paroles, non point dans ce sens qu'il veuille dire que tous sont souillés de ces vices, et que lui seul en est exempt, mais il a voulu indiquer que la plupart des hommes en sont atteints, et que lui en est exempt, bien qu'ils soient très-fréquents et communs au grand nombre. En réalité, ces trois vices souillent la plupart des hommes et les précipitent dans leur perte éternelle. Oh ! qu'il y a d'injustes, et qui ne veulent pas reconnaître leur injustice, de peur d'être obligés de restituer ! Mais, malheur à eux, quand ils multiplient leurs vols, car ils entassent contre eux-mêmes une boue épaisse, d'où ils ne peuvent plus se tirer. Ils entassent diverses obligations de conscience fort criminelles, dans lesquelles ils demeurent, jusqu'à la fin de leur vie, comme enfoués dans la boue.

Quapropter hoc parabolicum exemplum a Domino ad eos omnes dirigitur, « qui confidunt in se tanquam justi, et aspernabantur cæteros. » Fuit autem manifeste Pharisæi arrogantia cum respectu aliorum conjuncta, dum dixit : « Non sum sicut cæteri hominum, raptores, injusti, adulteri, velut etiam hic publicanus. »

Quid arrogantius? Non solum se ipsum superbe collaudat; sed etiam aliis cum aspernatione insultat. Ideo sanctus Chrysostomus, increpans hunc fastum Pharisæicum, dicit : « Uno verbo et absentes invadit, et vulnere præsentis lacescit. Non est autem gratiarum actio invectiva aliorum. »

Hoc vero hic advertendum, Pharisæum verum dicere, dum dicit plerosque hominum injustos, raptores, adulteros; sic enim est intelligendus, non quod omnes his vitiis inquinatos velit, sed plerosque. se autem his vitiis carere, licet frequentissima sint multisque communia. Vere hæc tria vitia plurimos commaculant, et in æternam perniciem devolvunt. O quam multi injusti sunt, et nolunt agnoscere ne cogantur restituere. Interim vix illis dum multiplicent non sua; aggregant enim contra se densum lutum, ex quo non possunt se extricare. Varias scilicet lutulentas obligationes conscientie aggerunt, in quibus inhærent ad finem usque vitæ, tanquam

d'un abîme, et ils finissent par périr. Combien qui bâtissent leurs maisons aux dépens d'autrui, exaltent leur famille par l'injustice et les moyens illicites, par les tours de bâton, comme ils disent, par le péculat des deniers publics, par l'oppression des pauvres! Combien qui s'enrichissent ou vivent luxurieusement par la fraude, l'usure, le vol, la rapine, parmi les marchands, les soldats, les juges, les avocats, les négociants, les officiers publics! Combien qui fraudent sur les dîmes dues à Dieu et à l'Église, causent du dommage aux champs d'autrui, ne paient pas les dettes à leurs créanciers! Tous ceux-là ne sont-ils pas des injustes et des voleurs? Ils sont aussi très-nombreux, les adultères et les fornicateurs, en sorte que cette parole se vérifie sans cesse : « Cette terre est pleine d'adultères, et j'ai vu leur iniquité dans ma maison... Tous ses habitants sont devenus pour moi comme Sodome et Gomorrhe. (*Jérémie. xxiii, 10-14.*) » Et encore : « Ils ont assouvi leurs passions dans la maison d'une courtisane. Ils sont devenus comme des chevaux qui hennissent après les cavales : chacun d'eux a poursuivi la femme de son prochain. (*Jérémie. v, 7 et 8.*) » Plusieurs, certes, sont adultères et fornicateurs, sinon toujours en œuvres, du moins en esprit et en pensée, et ils font ainsi injure à Dieu, injure au prochain, injure à leur mariage ou au mariage d'autrui, violant, au moins d'une manière affective, la foi jurée dans le mariage. C'est pourquoi la parole du Pharisien ne fut peut-être pas contraire à la vérité, quand il dit : « Je ne suis pas comme le reste des hommes, injustes, voleurs, adultères. » Mais cependant, il n'aurait pas dû en concevoir de l'enflure et de l'orgueil, mais bien plutôt de la crainte et de l'humiliation. Ce n'é-

infixi in limo profundi, et sic pereunt. O quam multi impendiis alienis ædificant domos suas, sublimant familias suas per injustitiam et illicita media, per turnum baculi ut vocant, per Reipublicæ depeculationem, per pauperum oppressionem! O quam multi per fraudes, usuras, furta, rapinas, ditescunt vel laute vivunt mercatores, milites, judices, caudici, negotiatores, officarii! O quam multi decimas Deo et Ecclesiæ debitas defraudant, agris alienis damnum inferunt, creditoribus debita non persolvunt! An non hi omnes injusti sunt vel raptores? Sed nec deest celus grandis adulterorum et fornicariorum, ita ut verum sit illud : « Adulteris repleta est terra, et inveni malum eorum in domo mea. Facti sunt mihi omnes

ut Sodoma, et habitatores ejus quas Gomorrha. »

Iterum : « In domo meretricis luxuriabantur. Equi amatores, et emissarii facti sunt; unusquisque ad uxorem proximi sui hinniebat. » Multi certe adulteri sunt et fornicarii, si non semper opere, saltem mente et cogitatione, et ita injurii sunt Deo, injurii proximo, injurii matrimonio, juratam violantes vel matrimonio suo vel alieno fidem, vel affectu. Quapropter non a veritate alienum forsitan fuit, quod Pharisæus pronuntiavit : « Non sum sicut cæteri hominum, injusti, raptores, adulteri. » Sed tamen inde tumorem et elationem concipere non debuit, sed timorem potius et humiliationem. Neque etiam propterea in despectum venire debuit aliorum, aut

tait point en effet une raison de mépriser les autres ou de juger témérairement quelqu'un en particulier, comme il le fait, quand il méprise, juge, condamne et insulte avec témérité ce Publicain.

Celui qui a reçu plus de grâces de Dieu est tenu à des devoirs plus rigoureux envers Dieu, et dès lors il doit en concevoir de la crainte, et non de l'arrogance, pour ne pas se rendre indigne de la grâce reçue. Il doit méditer cette parole de saint Augustin : « Il n'est point de péché commis par un homme qu'un autre homme ne puisse commettre, s'il n'est aidé par celui qui l'a fait homme. » Il ne doit donc mépriser personne, puisque la main du Seigneur n'a point été diminuée, non plus que sa grâce, qui peut toujours tirer celui-ci du péché, en permettant que l'orgueilleux tombe, en punition de son ingratitude et de sa superbe. Si Dieu est bon et miséricordieux envers vous, ne soyez point un censeur acerbe et rigoureux pour les autres, ayez plutôt d'humbles sentiments de vous-même pour recevoir une grâce plus abondante, pensez des autres le plus miséricordieusement que vous pourrez, de peur que vous ne tombiez facilement par la témérité de votre jugement. Si Dieu leur eut accordé les mêmes faveurs et inspirations qu'à vous, peut-être qu'ils auraient rapporté un fruit plus abondant devant le Seigneur.

Voilà pourquoi, un de ses disciples ayant demandé à saint François ce qu'il pensait de lui-même, le saint répondit très-humblement : « Je suis le plus grand des pécheurs. » Et comme ce frère lui disait qu'il était impossible qu'il pensât cela sans faire injure à la grâce divine qui brillait en lui, il en reçut cette réponse : « Si Dieu avait fait une

in judicium temerarium ejus in particulari, sicut fecit dum Publicanum despiciat, judicat, condemnat, dum ei insultat cum temeritate.

Quisquis majorem gratiam a Deo accepit, majorem etiam obligationem habet; et ideo timorem concipiat, non arrogantiam, ne se gratia accepta reddat indignum; consideret illud sancti Augustini : « Non est peccatum quod facit homo, quod non possit facere alter homo, nisi juvetur ab eo a quo factus est homo. » Itaque neminem despiciat cum non sit abbreviata manus Domini, nec gratia ejus, ut possit alterum e peccato eruere, permittens arrogantem rueri, in pœnam ingratitude et arrogantiae. Si Deus erga te bonus est et benignus, noli erga alios acerbus

esse et censor rigorosus; quinimo humiliter de te sentias, ut abundantiore gratiam recipias; etiam benigne de aliis quantum potes censeas, ne per temeritatem judicii facile impingas. Forte si Deus ei favores et inspirationes concessisset quales tibi, fructum majorem quam tu ex eis Domino referrent.

Propterea interrogatus sanctus Franciscus familiariter et cordate a quodam e fratribus suis, quid de se sentiret, humillime respondet : « Videor mihi maximus peccatorum. » Cum vero frater ille ei diceret, impossibile esse id sentire ipsum sine injuria divinæ gratiæ in ipso promittentis, hoc responsum accepit : « Si quamlibet sceleratum hominem Deus tanta prosecutus fuisset gratia, multo me melius illa usus fuisset, lon-

pareille grâce au plus scélérat des hommes, il en eut usé beaucoup mieux que moi, et fût devenu beaucoup plus saint et beaucoup plus parfait. Voilà pourquoi je dis que je suis le plus misérable et le plus grand des pécheurs.» C'est comme s'il avait dit : Si je me considère en dehors de la grâce, je reconnais en moi un tel penchant pour les péchés que nul n'en a davantage, et voilà pourquoi je pense que j'aurais été et que je serais le plus grand des pécheurs, si Dieu n'eut fortifié et ne fortifiait chaque jour ma faiblesse par sa grâce. Ce frère en conclut la très-profonde humilité de François, laquelle lui avait auparavant été montrée dans une extase, où il vit un très-beau trône dans le ciel, orné de pierres précieuses et brillant d'une gloire immense. Or, tandis qu'il admirait ce trône et se demandait à qui il était destiné, il entendit une voix céleste dire : « Ce trône a appartenu à l'un des Anges tombés et maintenant il est réservé à l'humble François. » Tel est le récit de saint Bonaventure, dans sa *vie de saint François*. (Chap. VI.)

C'est ainsi que cet autre François, qui fut duc de Gandie, saint François de Borgia, tout orné qu'il fût des dons de Dieu, s'anéantissait et se plaçait au-dessous de tous. Il avait même coutume d'affirmer qu'il était plus vil que toutes les créatures, et même que les vers de terre. Aussi le démon, esprit superbe, ne pouvant souffrir cette soumission d'esprit inusitée, l'interpella un jour en ces termes : « Quelle est cette nouvelle hypocrisie ? Finiras-tu donc par te dire pire que le démon ? » Le saint répondit : « Oui, je suis pire que toi, car tu n'as péché qu'une seule fois et tu l'expies par des peines éternelles, tandis que moi, après tant de miséricordes, je suis retombé souvent dans le péché, ingrat envers mon Dieu. » Le démon,

geque gratior et sanctior evasisset ; et ideo me miserrimum, maximum-que dico peccatorem. » Quasi diceret : Si seclusa gratia me considero, tantam in me proclivitatem in vitia agnosco, quantam in ullo ; et ideo puto me maximum fuisse ac fore peccatorem, nisi infirmitatem meam sua gratia roborasset, et in dies roboraret Deus. Agnovit exinde frater ille humilitatem Francisci profundissimam, propter quam antea viderat in extasi sedem in cœlo dignissimam, pretiosis lapidibus adornatam, omnique gloria refulgentem.

Cumque miraretur cujus illa sedes foret, vocem cœlestem audivit : « Sedes ista unius de Angelis ruentibus fuit, et nunc humili servatur

Francisco. » Testis est Sanctus Bonaventura, c. vi vitæ Francisci.

Sic alter Franciscus, Dux olim Gandiæ, beatus Franciscus Borgia, quantumlibet donis Dei adornatus, infra omnes se abiciebat et despiciebat ; imò solebat asserere se omnibus creaturis, ipsis quoque serpentibus, viliorum esse. Propterea dæmon, qui spiritus est superbus, cum non ferret inusitatam hanc animi submissionem, quadam die sic eum compellavit : « Quæ est nova hæc hypocrisis, numquid etiam me diabolo tandem pejorem dices ? » Respondit vir sanctus : « Utique pejor sum, nam semel tantum peccasti, et æternas lues pœnas, ego verò post multas misericordias sæpe in pec-

ne pouvant souffrir l'humilité de cette réponse, disparut aussitôt.

C'est ainsi encore que le Bienheureux Bernard de Quintavalle, premier compagnon de saint François, ne jugeait personne, ne condamnait personne, mais il préférerait tous les autres à lui et les jugeait meilleurs que lui. S'il voyait un mendiant couvert de haillons, il avait coutume de se dire à lui-même : « Bernard, en voilà un qui supporte la pauvreté plus patiemment que toi. » S'il rencontrait ensuite un homme vêtu de riches habits, il disait : « Bernard, peut-être celui-ci, sous son habit somptueux, vaut mieux que toi sous ta tunique grossière. » Aussi, le Bienheureux Léon, également compagnon de saint François, vit un jour des rayons d'un merveilleux éclat sortir de ses yeux, comme s'ils étaient des étoiles très-brillantes, et il comprit que cela lui avait été accordé par un bienfait divin, en récompense de ce qu'il interprétait toujours au mieux tout ce qu'il voyait, et de ce que la chassie du jugement téméraire n'avait jamais émoussé la beauté de son regard.

Ce n'est point ainsi qu'agissent les hommes de ce siècle, qui conçoivent tout aussitôt une excellente opinion d'eux-mêmes, sur une étincelle, ou une apparence extérieure de vertu et de dévotion, saisissant la plus minime occasion pour mépriser les autres ou les juger en mauvaise part. Tous ceux-là imitent ce Pharisien qui s'enorgueillit et méprise les autres, en disant : « Je ne suis pas comme le reste des hommes, ni même comme ce Publicain. »

Elle était plus heureuse et plus sage la prière de ce corroyeur d'Alexandrie, auprès de qui fut envoyé saint Antoine. Un jour, en effet, qu'Antoine priait dans sa cellule, une voix du ciel se fit en-

cata relapsus sum. Deo meo ingratus. » Hoc humilitatis responsum non ferens dæmon mox evanuit.

Sic quoque beatus Bernardus de Quintavalle, sancti Francisci socius, neminem judicabat, neminem contemnebat, sed omnes sibi præferabat, melioresque judicabat. Si quem enim vili veste tectum intueretur, sibi solitus erat dicere : « Hic patientius tolerat paupertatem, quam tu, Bernarde. » Si alium pretiosius indutum vestibus cerneret, dicebat : « Hic forte sub veste delicata melior est quam tu sub tunica rudi, Bernarde. » Ideo vidit beatus Leo, socius itidem Francisci, ab ejus oculis micare radios miri splendoris, quasi a stellis lucidissimis, et intellexit divinitus id ipsi concessum

esse, quia quidquid cernebat, semper in meliorem partem interpretabatur, nec aciem ejus fulgidam unquam judicii temerarii lippitudo hebetarat.

Non sic plerique homines hujus sæculi, qui illico optimam de se opinionem concipiunt ex aliqua scintilla, vel apparentia exteriori virtutis vel devotionis, cæteros autem ex minima occasione despicunt, vel sinistre dijudicant. Atque hi imitatores sunt hujus Pharisæi sese extollentis, et alios aspernantis : « Non sum sicut cæteri hominum, velut etiam hic Publicanus. »

Felicius et sapientius orabat Coriarius ille Alexandrinus, ad quem missus fuit sanctus Antonius. Cum enim Antonius in cella oraret, venit

tendre à lui, disant : « Antoine, tu n'as pas encore atteint la perfection du Corroyeur, qui est à Alexandrie. » Ce qu'entendant, il se lève de grand matin et se dirige en grande hâte vers Alexandrie. » Quand il fut arrivé auprès de cet homme, celui-ci, voyant Antoine, demeura tout étonné. « Raconte-moi tes œuvres, dit Antoine, car je suis venu du désert pour cela. » Le corroyeur répondit : « Je ne sache pas avoir jamais rien fait de bien. Le matin, quand je me lève, avant de me remettre à mon travail, je fais cette prière : Que, dans cette ville, tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, entrent dans le royaume des cieux en récompense de leurs vertus, et que moi seul, j'entre dans le lieu du châtement éternel, en punition de mes péchés. Cette même prière, avant de me coucher, je la redis dans la sincérité de mon cœur. » Ce qu'entendant, Antoine lui dit : « En vérité, mon fils, en demeurant en repos dans ta maison, tu as travaillé comme un bon ouvrier et mérité le royaume de Dieu, et moi qui passe sans interruption mon temps au désert, je n'ai pas encore atteint la perfection de ta prière. (*Sentences des Pères.*) » Cette prière du corroyeur était entièrement opposée à la prière du Pharisien. Elle fut très-agréable à Dieu, tandis que la prière du Pharisien fut réprouvée et repoussée.

ad eum vox cœlestis : « Antoni, necdum perfectionem Coriarii, qui in Alexandria est, attigisti. »

Hoc audito, consurgit ipse mane, et festinus venit Alexandriam. Cum vero ad designatum virum pervenisset, obstupuit ille, viso Antonio, cui Antonius : « Refer mihi opera tua, quia propterea de deserto veni. » Respondet ipse : « Nescio me unquam aliquid boni perpetrasse. Unde ex cubili proprio mane consurgens, antequam in opere resideam, dico quod hæc civitas a minore usque ad majorem ingrediatur Regnum Dei propter justitias suas,

ego autem solus propter peccatum pœnam ingrediar sempiternam. Quod verbum, antequam quiescam, sero, ex cordis mei recenseo veritate. » Hoc Antonius audiens dixit ei : « In veritate, fili, sicut bonus artifex sedens in domo tua cum requie Regnum Dei adeptus es; ego autem sine discretionem omne tempus meum in solitudine terens, necdum verbi tui assumpsi mensuram. » Ita ex libro Sententiarum Patrum. Hæc oratio Coriarii plane adversa fuit orationi Pharisæi; acceptissima vero fuit Deo, oratio autem Pharisæi reprobata fuit et repudiata.

## MÊME DIMANCHE.

*Publicanus autem, percutiens pectus suum, dicebat : Deus, propitius esto mihi peccatori.*

Mais le Publicain se frappait la poitrine, en disant : Mon Dieu, soyez-moi propice à moi pécheur.

(*Évangile selon saint Luc. Chap. xviii, v. 13.*)

**1<sup>er</sup> POINT.** — Assez dit touchant la prière du Pharisien. Il uous faut maintenant discourir sur la prière du Pharisien; celle-là ne respire que superbe et arrogance, celle-ci ne respire qu'humilité et dévotion. C'est pourquoi on propose le Publicain à tous les pécheurs comme un exemple d'humilité et de pénitence, parce que toutes les circonstances spirituelles et corporelles indiquent non-seulement la soumission envers Dieu, mais encore une remarquable componction de cœur, laquelle est nécessaire après le péché à tous ceux qui veulent rentrer dans la grâce de Dieu.

De même qu'on reconnaît ordinairement l'orgueil à la tenue et aux gestes du corps, de même l'on distingue l'humilité à certains signes extérieurs.

Voici comment Philon décrit l'orgueilleux : (*Liv. de la Charité.*)

« Peu maître de son âme ni de son corps, il montre sa maladie dans toute sa démarche et sa manière d'être. Il marche sur la pointe des pieds, il tient sa tête droite comme un juste et l'élève plus que de raison. Il ne regarde jamais en face. Il n'écoute jamais que comme n'entendant point. Il traite ses domestiques comme des

## EADĒM DOMINICA.

*Publicanus autem percutiens pectus suum, dicebat : Deus, propitius esto mihi peccatori.* (Luc. xviii.)

Dictum est sufficienter de oratione Pharisæi, modo nobis est disserendum de oratione Publicani; illa non nisi superbiam redolet et arrogantiam; hæc non nisi humilitatem spirat et devotionem. Ideo Publicanus tanquam exemplum humilitatis et pœnitentiæ peccatoribus omnibus proponitur, quia omnes circumstantiæ non solum animi et corporis

coram Deo submissionem, sed etiam cordis insignem componctionem significant, omnibus post peccatum necessariam qui in Dei gratiam redire voluerint.

Sicut solet superbia agnosci ex ipso corporis habitu et gestu; ita etiam humilitas ex signis quibusdam exterioribus dignoscitur. Superbi imaginem sic describit Philo, libro de charitate: « Animi non satis compos, nec corporis, toto habitu gestuque morbum suum præ se fert. Incedit summis pedum digitis, cervicem in morem æqui erigens, attollensque supra naturæ modulum; nec aliter quam oblique intuetur; nec aliter audit quam quasi non audiens;

bêtes de somme, les hommes libres comme des esclaves, les parents comme des indifférents, les amis comme de vils flatteurs, les concitoyens comme des étrangers. Il se regarde comme très-riche, très-noble, très-fort, très-puissant, très-habile; il regarde tous les autres comme des pauvres, des gens de peu, des hommes méprisables, des sots, des imbéciles et des hommes de rien. »

C'est avec ces couleurs que Philon dépeint l'orgueilleux. C'est avec ces mêmes couleurs que nous apparaît notre Pharisien, quand il se tient audacieusement, la tête droite dans le temple de Dieu, s'estimant doué de toutes les vertus, méprisant les autres, les appelant injustes et adultères, regardant de travers et méprisant le Publicain.

Voyez maintenant le portrait de l'humilité personnifiée dans le Publicain, afin que les contraires paraissent mieux par la juxtaposition.

I. — D'abord, « il se tenait au loin, » c'est-à-dire, il était fort éloigné du Saint des Saints, du parvis où les prêtres sacrifiaient, et de l'autel où les sacrifices brûlaient. Quant au Pharisien, il s'était avancé et se tenait rapproché du Saint des Saints, de l'arche du Testament, du parvis, des prêtres et de l'autel des holocaustes, tout en demeurant dans le même parvis que le Publicain, car il n'était permis qu'aux prêtres d'entrer dans le parvis des prêtres et de s'approcher de l'autel des holocaustes. Or, l'emplacement en dehors du parvis des prêtres était très-spacieux, au point que les Juifs comptent, parmi les merveilles du temple, que, bien qu'il se fit là un grand concours de toute la Palestine, suivant le commandement du Seigneur, trois fois par an, aux jours de fête de

famulis pro jumentis utitur, ingenius vero pro mancipiis, cognatis item pro alienis, amicis pro adulatoribus, civibus pro exteris. Arbitratur se ditissimum, nobilissimum, fortissimum, prudentissimum, solertissimum; alios habet pro pauperibus, obscuris, contemptis, imprudentibus, insipientibus. nihilque homuncionibus. » Hæc Philo superbum suis depingens coloribus. His coloribus adornatus cernitur Pharisæus noster, stans cum audacia erecta cervice in templo Dei, omni se virtute præditum existimans. cæteros despiciens, injustos et adulteros vocans, torvis oculis Publicanum inspectans et aspernans. Vide nunc expressam imaginem humilitatis in

Publicano, ut opposita juxta se posita magis elucescant.

Primo quidem, « stabat a longe. » Hoc est, longe distabat a sanctis sanctorum, et ab atrio in quo sacerdotes sacrificabant, et ab ipso altari in quo sacrificia incendebant. Pharisæus autem accesserat et propinquior erat sanctis sanctorum. Arcæ Testamenti, Atrio Sacerdotum et Altari Holocaustorum, quamvis in eodem foret atrio cum Publicano; nam non licebat nisi Sacerdotibus ad atrium Sacerdotum, et Altare Holocaustorum ingredi. Locus autem extra Atrium Sacerdotum erat amplissimus, ita ut Judæi inter miracula templi connumerent, quod licet ter in anno (in festivitate Paschæ,



Pâques, de Pentecôte et des Tabernacles, jamais le temple ne fût tellement rempli qu'il n'y restât encore de la place pour les survenants.

Le Publicain se tenait donc au loin, pour marquer qu'il avait la crainte de Dieu, qui est le commencement de la sagesse et de la conversion. Il se tenait au loin, accablé par le souvenir de ses crimes, se regardant comme indigne de s'approcher de Dieu. Il n'était pas de ceux dont se plaint Isaïe : « Chaque jour ils m'interrogent, ils veulent connaître mes voies, et, comme un peuple qui aurait agi selon la justice de son Dieu et qui n'aurait point violé la loi, ils me demandent raison de mes jugements, et ils veulent s'approcher de Dieu. (Isaïe. LVIII, 2.) » Il se tenait au loin, montrant la vérité de cette parole : « Le salut est loin des pécheurs, (Ps. LXVIII, 165.) » la grâce est loin des pécheurs, la gloire céleste est loin des pécheurs, à moins que Dieu dans sa bonté ne daigne s'approcher d'eux ou les amener à lui, car ils ne le peuvent faire par les seules forces de la nature. Il se tenait au loin, mais le Seigneur le regardait de près, dit saint Augustin: Il regarde de près l'âme humble pour la rapprocher encore davantage du salut. Plus en effet l'on se reconnaît éloigné de Dieu, avec une vraie et humble connaissance de soi, plus Dieu a coutume de se rapprocher par sa grâce. On le voit dans l'exemple de l'enfant prodigue. Il se reconnaît bien éloigné de son père et de la maison paternelle, disant : « Je me lèverai et j'irai vers mon père. Combien de mercenaires, dans la maison de mon père, ont du pain en abondance; tandis que moi je meurs ici de faim ! (Luc. xv, 17 et 18.) » Tout aussitôt, la main paternelle se présente pour le relever, le secours paternel pour l'attirer, et, quand

Pentecostes, Tabernaculorum) undique ex tota Palæstina concurrerent juxta præceptum Domini, nihilominus templum nunquam ita fuisse impletum, quin adhuc locus superesset ad ingrediendum. Stat ergo a longe Publicanus, significans se timorem illum Dei habere, qui initium est sapientiæ et conversionis. Stat a longe, conscius suorum scelerum, indignumque se reputans Deo propinquare. Non enim de illis erat, de quibus conqueritur Isaïas : « Me de die in diem quærunt, et scire vias meas volunt, quasi gens quæ justitiam et judicium Dei sui non dereliquerit; appropinquare Deo volunt. » Stabat a longe, significans verum esse illud : « Longe a peccatoribus salus, longe ab illis gratia,

longe gloria cœlestis, nisi ipse Deus dignetur ex beneplacito suo appropinquare, vel eos ad se adducere; nec enim id viribus naturæ possunt. Stabat de longinquo, sed Dominus eum attendebat de propinquo, inquit sanctus Augustinus. Attendit enim de propinquo humilem, ut adducat propinquius ad salutem. Quo magis se quis agnoscit elongatum a Deo per veram et humilem sui notitiam, eo magis Deus appropinquare ad eum solet per suam gratiam. Sic prodigus, ubi se elongatum a Patre et ejus domo agnovit, dicens : « Surgam et ibo ad Patrem meum; quanti mercenarii in domo Patris mei panibus abundant, et ego hic fame pereo. » Mox etiam ei adfuit paterna manus ut surgeret, paternum auxi-

le père l'eut vu de loin, il accourut, lui donna le baiser de paix et tomba sur son cou. Ainsi fut rapproché celui qui avait été si éloigné et avait reconnu son éloignement, en disant : « Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. » Il en arrivera de même à ce Publicain, qui se tenait au loin et disait avec le Psalmiste : « J'entrerai dans votre maison, j'adorerai devant votre saint temple, pénétré de votre crainte. (*Ps.* v, 8.) »

II. — En second lieu, « il n'osait pas même lever les yeux vers le ciel, » et cela par la confusion que lui inspirait la pensée de ses péchés. C'est ainsi qu'Abner disait à Azaël : « Retire-toi et ne me suis point ; et ne me force pas à te frapper, car je ne pourrai plus lever mon visage devant Joab ton frère. (*2 Rois.* II, 22.) » Je ne pourrai plus dans ma confusion lever mon visage devant Joab, si je tue son frère. C'est ainsi encore qu'Esdras lui-même dit : « Mon Dieu, je suis confondu, et j'ai honte de lever ma face vers vous ; car nos iniquités se sont multipliées sur notre tête et nos péchés sont montés jusqu'au ciel. (*1 Esdras.* IV, 6.) » C'est ainsi encore que le roi Manassés crie devant le Seigneur, disant avec une grande honte et confusion : « Mes péchés ont dépassé le nombre des grains de sable de la mer, et le nombre de mes iniquités me rend indigne de voir la hauteur du ciel. » C'est ainsi également que Daniel s'écrie : « Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons été impies... Seigneur, la justice est à vous et à nous la confusion du visage. (*Daniel.* IX, 5 et 7.) » C'est ainsi enfin que Madeleine se tint en arrière, le long des pieds du Seigneur, se trouvant indigne de lever son visage sur le Christ, non moins honteuse que

lium ut veniret, et cum eum vidisset Pater a longe, accurrit, osculatus est, et cecidit super collum ejus. Sic factus est prope, qui longe fuerat, et elongationem suam agnoverat, dicens intra se : « Pater, peccavi in cœlum et coram te, non sum dignus vocari filius tuus. » Similiter etiam huic contigit Publicano a longe stanti, et cum Psalte dicenti : « Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo. »

Secundo. « Nec oculos levare audebat in cœlum. » Hoc nimirum pudore et erubescencia in consideratione peccatorum suorum. Sic dicebat Abner ad Azael : « Recede et noli me sequi, ne compellar confodere te, et levare non potero faciem

meam ad Joab fratrem tuum, » q. d. Non potero præ erubescencia levare faciem meam ad Joab, si fratrem ejus interfecero. Sic etiam dicit ipse Esdras : « Deus meus, confundor et erubescio levare oculos meos ad te, quia iniquitates nostræ multiplicatæ sunt super caput nostrum, et delicta nostra creverunt usque ad cœlum. » Sic quoque Rex Manasses orans inclamat Domino, maximo cum pudore et confusione, dicens : « Peccavi super numerum arenæ maris, et non sum dignus videre altitudinem cœli præ multitudine iniquitatis meæ. » Sic rursus Daniel : « Peccavimus, iniquitatem fecimus, impie egimus. Tibi, Domine, justitia, nobis autem confusio faciei. » Sic denique et Magdalena stetit retro

la femme surprise par son mari en adultère, laquelle est tellement confuse qu'elle n'ose plus même lever ses yeux sur le visage de son mari.

Cette honte — que le Publicain nous enseigne en n'osant pas lever les yeux au ciel — est nécessaire à quiconque est véritablement et humblement pénitent, et la confusion des péchés devant Dieu et devant le confesseur, est une partie de la pénitence. C'est ce qui faisait dire au Sage : « Même au péril de ta vie, ne crains pas de dire la vérité, car il y a une honte qui amène le péché, et il y a une honte qui attire la gloire et la grâce. (*Eccli.* iv, 24 et 25.) » La honte qui amène le péché, c'est celle qui porte le pécheur à cacher quelque chose en confession, celle-là en effet rouvre la blessure et apporte la mort. Mais, il y a une autre honte très-utile qui fait rougir après le péché, sans porter le pécheur à couvrir ou à excuser le péché, mais bien à l'accuser humblement et parfaitement pour la guérison de son âme. Cette dernière honte amène la grâce, et elle amène aussi la gloire. Ne craignez donc pas, même au péril de votre vie spirituelle, de dire la vérité, et cependant soyez confondu ou couvert d'une certaine honte.

C'est ce qui portait saint Augustin à dire dans ses *Confessions* : « Et quand même je vous fermerais mon cœur, que pourrais-je vous dérober? Vos yeux, Seigneur, ne voient-ils pas à nu l'abîme de la conscience humaine? C'est vous que je cacherais à moi-même, sans me cacher à vous. Et maintenant que mes gémissements témoignent que je me suis en dégoût, voilà qu'aimable et glorieux vous attirez mon cœur et mes désirs, afin que je rougisse de moi,

secus pedes Domini, indignam se reputans quæ faciem levaret contra Christum, non minus verecunda quam mulier a viro suo in adulterio est deprehensa quæ ita confunditur, ut nec in faciem viri oculos suos attollere audeat.

Hæc certe verecundia (quam docet Publicanus non audens oculos in cœlum levare) necessaria est cui libet vere et humiliter pœnitenti, estque pars pœnitentiæ erubescencia de peccatis, sive coram Deo, sive coram Confessario. Unde Sapiens ait : « Ne confundaris pro anima tua dicere verum; est enim confusio adducens ad peccatum et est confusio adducens gratiam et gloriam. » Illa confusio peccatum adducit propter quam peccator aliquid celat in confessione sua; ipsa enim vulnus

legit et mortem affert. Altera vero est confusio perutilis quæ erubescere facit post peccatum, nec tamen eo adducit peccatorem, ut illud tegat, vel excuset, sed ut humiliter et perfecte illud accuset et confiteatur ad animæ sanitatem. Hæc nimirum confusio adducit gratiam, adducit et gloriam. Ne confundaris ergo pro anima tua dicere verum, et tamen confundaris, aut erubescencia aliqua afficiaris. Hinc Aug. l. X. Confessionum suarum : « Tibi quidem, Domine, cujus oculis nuda est abyssus humanæ conscientiæ, quid occultum esset in me? Etiam si nollem confiteri tibi, te mihi absconderem, non me tibi, nunc autem gemitus meus testis est displicere me mihi, ut erubescam de me, et abjiceam me, atque eligam te. Tibi ergo mani-

que je me rejette et vous élève... Quel que je sois, vous me connaissez donc toujours. Mais, vous l'avez dit, vous aimez la vérité, (Ps. L, 8.) Seigneur; et celui qui l'accomplit vient à la lumière, (Jean. III, 21.) qu'elle soit donc dans mon cœur qui se confesse à vous, qu'elle soit dans cet écrit qui me confesse à tous! (*Conf. Liv. X, II, 4.*) »

Dès lors, malheureuse l'âme qui ignore la confusion, qui ignore la confession, c'est à elle que le Seigneur dit : « Tu t'es fait un front de courtisane, tu ne sais plus rougir. (*Jérémie. III, 3.*) » Ce n'est pas une petite science que de savoir rougir et de connaître les motifs qui doivent nous faire rougir, savoir le péché qui nous rend si ingrats et si souillés. Plusieurs savent rougir, mais non point pour le motif qui doit faire rougir. « Il y en a beaucoup plus qui rougissent pour la sordidité de leurs vêtements que pour la sordidité de leur âme, dit Hugues de Saint-Victor. Beaucoup rougissent de la pauvreté et de l'humilité de leur condition, alors qu'ils ne devraient pas rougir de ce que le Maître du ciel n'a pas craint de venir nous apprendre au prix de ses abaissements. »

Le Publicain rougissait de ses péchés et il les regardait, considérant leur gravité, leur puanteur, leur multiplicité, et dès lors il n'osait plus lever les yeux au ciel, vers le trône où le Dieu, qu'il avait tant de fois et si grièvement offensé, était assis. Il n'osait pas, dis-je, lever les yeux au ciel et le regarder le front haut, parce qu'il redoutait la vue des étoiles du ciel, témoins et juges de ses crimes, mais, couvert de confusion, il confessait ses péchés devant le Seigneur, à l'exemple de l'enfant prodigue : « J'ai péché contre le ciel et contre vous. » Par là, il enseignait à tous les pénitents

festus sum quicumque sum; sed quia tu veritatem dilexisti, et qui facit eam venit ad lucem, volo eam facere in corde meo coram te in confessione, in stilo autem meo coram multis testibus. » Hæc ille. Infelix ergo anima quæ nescit confusionem, nescit confessionem, cui dicit Dominus : « Frons meretricis facta est tibi, nescis erubescere. » Non exigui momenti scientia est scire erubescere, et cognoscere quam ob causam erubescere oporteat, ob peccatum scilicet quod adeo ingratos nos reddit et fædos. Multi sciunt erubescere; sed non ob eam causam ob quam erubescendum est : « Multi multo amplius erubescunt ob sordidam vestem, quam ob sordidam mentem, » inquit Hugo Victorinus.

« Multi erubescunt paupertatem et humilitatem; nec illud tamen deberent erubescere, ad quod docendum non pudit cœlestem Magistrum descendere. »

Erubescbat Publicanus propter sua peccata, et oculos in illa conjiciebat, eorum gravitatem, fœditatem, multiplicitatem considerans; ideo non audebat eos levare in cœlum, ad sedem in qua Deus toties adeoque graviter offensus residebat. Non audebat, inquam, levare in cœlum illudque erecta fronte intueri, quia verebatur et erubescbat stellæ cœli; scelerum suorum testes et iudices inspicere, sed confitebatur Domino instar prodigi : « Peccavi in cœlum et coram te. » Sic omnes docebat pœnitentes oculos suos ad

qu'ils doivent tourner leurs regards vers le nombre et la gravité de leurs péchés, craindre le ciel et les astres comme témoins et vengeurs de leurs crimes ; il leur apprenait à mettre devant leurs yeux les amertumes futures, afin de diriger leur cœur vers la voie droite.

Il ne paraît pas non plus que le Publicain ait levé les mains au ciel, ce qui était un usage familier en ce temps-là aux suppliants. Quelques commentateurs pensent que cette particularité est insinuée par ces mots : « Il n'osait pas même lever les yeux vers le ciel, » encore moins les mains que le Pharisien levait audacieusement. Pourquoi ne voulait-il pas lever les mains ? Parce qu'il les savait impures, souillées d'injustice et d'autres vices ; il préférerait donc les laisser pendantes et comme cachées, les réservant pour frapper sa poitrine.

III. — En troisième lieu, « il se frappait la poitrine. » Se frapper la poitrine est un signe de componction et de satisfaction. Qu'est-ce que frapper ou battre sa poitrine, dit saint Augustin, sinon « accuser ce qui se cache dans le cœur et châtier par un battement extérieur un péché secret ? (*Sermons sur les paroles de N.-S. Serm. VIII.*) » Il s'imposait donc des châtimens, il s'avouait digne d'être flagellé et frappé, quand il se frappait la poitrine. Et, comme le cœur est dans la poitrine, en frappant sa poitrine, n'accusait-il pas le cœur comme la source et l'origine d'où émanent les péchés ? C'est du cœur en effet que viennent les mauvaises pensées, et tout ce qui souille l'homme, les vols, les homicides, les adultères, comme dit le Seigneur. (*Matth. xv, 19 et 20.*) Voilà pourquoi le Bienheureux Zénon, évêque de Rome, s'exprime ainsi dans son Commen-

peccatorum suorum numerum et gravitatem vertere, et cœlum ac astra timere tanquam testes et vindices peccatorum, docebat ante oculos ponere sibi amaritudines futuras ad dirigendum cor in viam rectam. Sed nec manus in cœlum levasse videtur Publicanus, quod eo tempore frequens erat orantibus. Hoc insinuatum putant quidam sacri Interpretes illis verbis : « Nolebat nec oculos ad cœlum levare ; » multo minus manus, quas Pharisæus cum audacia extollebat. Quare autem nolebat ? Quia sciebat esse impuras, et injustitia, aliisque vitiis commaculatas ; malebat ergo illas dimittere, et quasi abscondere, illasque ad pectus percutiendum reservare.

Tertio. « Percutiebat pectus

suum. » Percutere pectus, signum est compunctionis et satisfactionis. Quid est percutere, sive tundere pectus, inquit sanctus Augustinus, ser. 8. de verbis Domini ? « Est arguere quod latet in pectore, et evidenti pulsu occultum castigare peccatum. » Pœnas ergo a se exigebat, et flagellis se dignum, plagisque fatebatur, qui a seipso in pectore percutebatur. Atque cum cor sit in pectore percutiendo pectus, nonne cor arguebat, tanquam fontem et originem a quo peccata emanant ? « De corde enim exeunt cogitationes prævæ, et quæcumque inquinant hominem, furta, homicidia, adulteria, » ut dixit Dominus. Sic dixit beatus Zeno, Episcopus Veronensis, in Psal. 429. Pharisæus insulse ma-

mentaire sur le Psaume CXXIX : « Le Pharisien lève hautement les mains au ciel, il lève impudemment les yeux, sa langue parle avec orgueil, et, ce qui est le comble de l'insanité, il se loue auprès de Dieu. Le Publicain ne prie point par morceaux, mais il prie tout entier, lui que la crainte rend tout humble, il frappe souvent sa poitrine d'où résident toutes les espèces de péchés, et il châtie humblement son cœur par le ministère de sa main. »

Les pénitents ont donc raison de frapper leur cœur :

1° Afin que leur cœur, qui a péché, soit ému, brisé, affligé.

2° Afin que, s'il est dur, il soit attendri par cette percussion comme la pierre frappée par Moïse et donne des larmes en place d'eau.

3° Afin qu'il en sorte, comme d'un silex qu'on bat, des étincelles de feu, on voit les ardents désirs d'une vie meilleure.

4° Afin qu'il sorte du sommeil profond dans lequel il est enseveli, et qu'ainsi il remarque soigneusement la turpitude du péché et l'éternité des supplices. C'est ce qui faisait dire à Théophylacte, interprétant ce passage : « En se frappant la poitrine, le Pharisien nous a appris ce qu'il fallait surtout viser dans l'acte de la prière, savoir produire la contrition et le sentiment du cœur. Il frappe sa poitrine, et semble ainsi désigner de la main l'endroit natif de la prière, il veut aussi réveiller devant Dieu le cœur lui-même qui était endormi. »

Où le voit, le Publicain se montre en toutes chose le miroir et l'image parfaite du pécheur humble et plein de componction, car il indique la disposition intérieure de son âme par l'apparence extérieure et la composition de son corps.

nus tendit in cœlum, oculos impudenter extollit, insonat lingua, et quod omni majus est insania, Deo se laudat. Publicanus autem non membratim Deum, sed totus exorat, qui timore totus est humilis, a quo procedunt omnia genera peccatorum, pectus crebro percuteus, quodammodo cor sua manu verecunde castigat. » Hæc beatus Zeno. Cor ergo a pœnitentibus merito percuteitur. 1. Ut cor quod peccavit, commoveatur, conlatur, affligatur. 2. Ut si durum sit, instar petrae a Moÿse percussæ, sacra hac percussione molliatur, et pro aqua lacrymas donet. 3. Ut scintillæ ignis, sive desideria ardentia melioris vitæ ab illo eliciantur, sicut a percusso sili-

ce. 4. Denique, ut quasi profundo somno soporatum excitetur, sicque peccatorum turpitudinem et suppliciorum aternitatem vigilanter attendat. Unde Theophylactus in hunc locum sic de hac re loquitur : « Docuit Pharisæus percuteendo pectus, quid in actu orandi præcipue curandum sit, cordis scilicet contritionem elicere et affectum, Percutit ergo pectus, quasi manu designans, unde oratio germana procedat, et ut cor ipsum quod dormiebat, et excitet Deo. » Ecce in omnibus Publicanus speculum exhibet et imaginem perfectam humilis et compuncti peccatoris; nam exteriori specie et compositione interioris animi dispositionem indicat.

IV. — En se frappant la poitrine et le cœur, le Publicain priait en ces termes : « Mon Dieu, soyez-moi propice à moi pécheur. » C'est la prière bien courte d'une âme qui s'humilie, mais elle est très-efficace et pénètre les cieus. Il ne la fit point seulement sortir de ses lèvres, mais il la lança du fond de son cœur, pour qu'elle pénétrât les nuages — je veux dire les péchés qui lui obscurcissaient le soleil de justice — et dissipât toutes les ténèbres. Plusieurs, quand ils viennent à la prière, prononcent des paroles creuses, sans attention actuelle, sans émotion du cœur, et dès lors ces paroles rampent sur terre, elles se bornent à frapper l'air, elles ne pénètrent point les nuages, elles n'arrivent point au ciel, elles n'obtiennent pas ce qu'elles demandent, elles sont vaines et elles manquent d'efficacité, quand même la prière soit longue et verbeuse. C'est à eux qu'on peut appliquer la parole du Christ : « Quand vous priez, ne parlez pas beaucoup, comme les païens ; car ils pensent que la multitude des paroles les fera écouter. (*Matth. vi, 7.*) » Saint Augustin, expliquant ces paroles (*Lettre cxvi.*), dit : « Autre chose est un long discours, autre chose un sentiment durable. Ecartez de la prière le verbiage prolongé, mais n'en écartez point une supplication abondante. » On raconte de Phocion, le célèbre orateur Athénien, que, étant un jour monté tout songeur à la tribune pour parler, on lui en demanda la raison, et il répondit : « Je songé aux paroles que je puis omettre en parlant aux Athéniens. » C'est donc à bon droit que ceux qui s'approchent de Dieu pour le prier doivent se préoccuper de la crainte de proférer devant le Seigneur des paroles creuses, puisque cet orateur redoutait cela devant les hommes. Ce n'est donc pas la prière verbeuse qui est

Quarto. Percutiendo pectus et cor, sic orabat Publicanus : « Deus, propitius esto mihi peccatori. » Brevis hæc oratio humilientis se, sed plane efficax est et cœlos penetrans ; non solum enim ab ore, sed etiam a corde intimo eam est ejaculatus, ut nubes penetraret (hoc est peccata solem justitiæ ipsi obscurantia) tenebrasque omnes dissiparet. Multi ad orationem accedentes nuda proferunt verba sine actuali attentione, sine cordis commotione, et ideo repunt illa super terram, vel aerem solum percutiunt, nec nubes penetrant, nec in cœlum pertinent, nec impetrant quod exposcunt, inania sunt efficacique carent, licet diuturna sit oratio et locutio. De his intelligi potest illud Christi :

« Orantes nolite multum loqui sicut Ethnici faciunt, putant enim quod in multiloquio suo exaudiantur. » Quæ verba explicans sanctus Augustinus epistola, 421, dicit : « Aliud est sermo multus, aliud diuturnus affectus. Absit ab oratione multa locutio, sed non desit multa precatio. » Fertur Phocion Orator apud Athenienses dicturus quadam die cathedram conscendisse totus cogitabundus. Rogatus causam, respondit : « Cogito verba quæ debeo omittere, dum locuturus sum Atheniensibus. » Certe qui accedunt oraturi, merito teneri debent hac sollicitudine, ne nuda coram Deo verba proferant, si Orator ille id timebat coram hominibus. Non ergo multiloquia, sed fervens et cordata precatio

exaucée, mais la prière fervente et cordiale, comme on le voit pour ce Publicain.

Ce n'est point à dire cependant que nous condamnions ici les prières prolongées, au moyen desquelles l'âme s'excite à s'élever à Dieu, et entretient sa dévotion, quand une fois elle est élevée, car, on dit de Jésus-Christ et des Saints qu'ils passaient la nuit en prières. Mais, nous désapprouvons ces prières, où l'on trouve beaucoup de paroles proférées sans attention et avec une grande volubilité de langue, où ceux qui prient se comprennent à peine eux-mêmes, et se conduisent avec une telle distraction et un tel égarement d'esprit qu'on ne les voie nullement mûs par la piété et la crainte de Dieu, parce que les païens eux-mêmes n'auraient pas osé prier ainsi leurs dieux, et un homme n'aurait pas parlé de la sorte à un autre homme.

Mais, il nous faut peser chaque mot de cette prière, puisque le Seigneur les a pesés au poids et à la balance du Sanctuaire, ne les a point trouvés creux, et ne les a point renvoyés vides.

1° D'abord, quand il dit : « Mon Dieu, » c'est comme s'il disait : Vous êtes le Créateur suprême, qui voyez toutes choses, auprès de qui seul nous nous réfugions, de qui vient tout don parfait et tout bienfait excellent, dont la nature est bonté, la volonté puissance, l'œuvre miséricorde, souverainement compatissant et miséricordieux, que le péché seul offense et que la pénitence apaise.

2° En second lieu, quand il dit : « Soyez-moi propice, » c'est comme s'il disait : Je demande la miséricorde dont j'ai souverainement besoin, je laisse à votre sagesse et à votre bonté le mode de cette miséricorde. Je n'allègue point mes mérites, mais je montre

exauditor, ut patet hic in Publicano.

Non tamen hic prolixas preces condemnamus, quibus excitari potest animus ad elevandum se in Deum, quibus etiam elevati animi devotio loveri potest; nam et Christus et Sancti in oratione pernoctasse leguntur. Sed illas parum approbamus, in quibus verbis multis sine mente prolatis magna linguæ volubilitate vix ipsi qui orant se intelligunt, et tanta distractione et incompositione se gerunt, ut non videantur Dei pietate et timore moveri, quia nec sic Ethnici Deos suos orare ausi essent, nec homo hominem sibi æqualem deprecari.

Porro singula hujus orationis

verba ponderanda a nobis sunt, quandoquidem illa Dominus in pondere et siclo Sanctuarii sui ponderavit, nec inania invenit, nec inania remisit.

Primo cum dicit, Deus : idem est ac si diceret : Tu es supremus Creator omnia videns, ad quem solum confugimus, a quo omne donum perfectum, omne datum optimum, cujus natura bonitas, cujus voluntas potentia, cujus opus misericordia est, summe miserator et misericors, qui solus peccato offenderis, et pœnitentia placaris.

Secundo cum dicit : « Propitius esto, » idem est ac si diceret : Misericordiam peto qua, summopere indigeo, modum autem miserendi tuæ sapientiæ et bonitati relinquo.



mes blessures, je découvre mes plaies, je vous demande pour elles propitiation et remède, à vous qui ne manquez jamais d'être propice, et dès lors toute mon espérance repose en votre miséricorde. Que l'abîme de votre miséricorde regarde l'abîme de ma misère, ne regardez point mon indignité, mais considérez avec bonté mes besoins.

3° Quand il dit en troisième lieu : « A moi, pécheur, » c'est comme s'il disait : Je m'accuse volontiers et je reconnais ma faute, pour que vous daigniez me pardonner et m'absoudre. Je ne m'excuse pas comme Adam et Ève. Je n'accuse pas les autres, le démon, la chair et la mauvaise volonté qui a failli. Enlevez ce qui est ruine, le péché et l'offense, parce que vous êtes puissant. Donnez-moi ce qui est vôtre, la grâce et le pardon, parce que vous êtes miséricordieux. Vous êtes Dieu, Dieu, dis-je, des pénitents, et vous montrerez en moi votre bonté, si vous me sauvez malgré mon indignité.

C'est ainsi que Dieu, dans sa sagesse, sait tirer le bien du mal, fabriquer une couronne d'or d'humilité avec la scorie du péché, comme on le voit dans le fait de ce Publicain, en qui la considération du péché a produit cette remarquable humilité. Dieu en effet permet quelquefois que ses élus pèchent, afin qu'ils puissent jeter dans les profondeurs les fondements d'une véritable humilité, se connaître eux-mêmes et reconnaître leur infirmité. C'est ainsi que David, après avoir été repris par Nathan, fut plus humble, et put dire : « C'est une bonne chose pour moi que vous m'avez humilié. (Ps. cxviii, 71.) » Pierre aussi devint plus humble, et n'osa plus, comme auparavant, présumer de ses forces. En effet, quand Notre-

Non allego merita, sed ostendo ulcera, detego vulnera, propitiationem tuam ac medelam illis exposco a te, qui numquam non soles propitiari, ideoque omnis mea spes in tua est misericordia posita. Misericordiæ ergo abyssus meæ abyssum respiciat miseriæ; non indignitatem respice, sed necessitatem propitius intuere.

Tertio cum dicit : « Mihi peccatori, » idem est ac si dicat : Lubenter accuso me et agnosco, ut ignoscas et absolvas. Non excuso me sicut Adam et Eva. Non accuso alios, non dæmonem, non carnem, non mundum, sed meipsum ex meipso peccatorem, et prava voluntatem ea peccantem. Tu tolle quod meum est, peccatum scilicet et offensam, quia potens es. Da

quod tuum est, gratiam scilicet et veniam, quia misericors es. Tu es Deus, Deus, inquam, pœnitentium, et in me ostendes bonitatem, si indignum salves me.

Sic novit Deus per sapientiam suam de malo bonum educere, de peccati scoria auream coronam humilitatis fabricare, ut patet in hoc Publicano, in quo insignem illam humilitatem peperit peccati consideratio. Permittit enim Deus quosdam electos peccare, ut possint fundamenta veræ humilitatis profundis jacere, et seipsos, suamque infirmitatem agnoscere. Sic humilior fuit David a Nathan reprehensus, potuitque dicere : « Bonum mihi quia humiliasti me. » Humilior et Petrus, nolens ultra, ut prius, de

Seigneur lui demande pour la troisième fois s'il l'aime, il répond humblement : « Vous savez, Seigneur, que je vous aime, (*Jean. XXI, 17.*) » et il s'attriste, craignant que le Sauveur reconnaisse en lui qu'il est encore bien loin de la perfection et de la fermeté de l'amour. Paul également devint plus humble, et il dit : « Jésus-Christ est venu sauver les pécheurs, entre lesquels je suis le premier. (*1 Tim. I, 15.*) »

2<sup>e</sup> POINT. — Nous avons entendu la prière du Pharisien, puis celle du Publicain. Il nous faut maintenant entendre la sentence du Juge, décidant entre l'un et l'autre : « Je vous le dis : celui-ci revint en sa maison justifié, et non pas l'autre. (*Luc. XVIII, 14.*) »

Le texte latin porte *justificatus ab illo*, et non point simplement *justificatus*, ce qui fait penser à quelques commentateurs que le Publicain ne fut point justifié d'une manière absolue, mais seulement d'une façon initiale. C'est le sentiment de saint Ephrem, qui dit : « Le principe de la pénitence commence par les paroles de pénitence, parce que la confession parlée est le commencement de la pénitence. Voilà pourquoi les commencements du salut sont accordés au Publicain, et il n'est point complètement libéré de ses dettes, parce qu'il n'avait point encore fait parfaitement pénitence. Le Sauveur ne dit point qu'il a été justifié de manière à ne plus mériter de condamnation, mais il le justifia plus que le Pharisien, afin de nous apprendre à nous repentir, non-seulement en paroles, mais aussi en œuvres.

Pendant, l'opinion la plus commune est que le Publicain s'en retourna pleinement justifié et qu'il fit un acte de contrition parfaite, laquelle justifie le pécheur. C'est ce que dit absolument le

viribus præsumere. Nam tertio interrogatus de amore, humiliter respondet : « Tu scis, Domine, quia amo te » et contristatus est timens ne forte advertisset Dominus adhuc ipsum abesse ab amoris perfectione et firmitate. Humilior et Paulus, dicens : « Jesus Christus venit peccatores salvos facere, quorum primus ego sum. »

Audivimus orationem Pharisæi, audivimus et Publicani, nunc audienda est sententia Judicis inter utrumque decernentis : « Dico vobis : descendit hic justificatus in domum suam ab illo. » Quia non simpliciter justificatus dicitur, sed ab illo, sive præ illo, quidam existimant non

absolute justificatum, sed tantum inchoate. Sic sentit beatus Ephrem, dum dicit : « A verbis inchoat pœnitentiæ principium, quia quæ verbis fit confessio, initium pœnitentiæ est. Propterea salutis initia dantur Publicano, nec perfecte ipsum debitis liberarunt, quia necdum perfecte pœnitentiam fecerat. Non dixit quod a condemnatione justificatus sit, sed plusquam Pharisæum justificavit, ut discamus resipiscendum non tantum verbo, sed et opere. » Sed interpretatio communior est, vere justificatum rediisse Publicanum, verumque contritionis perfectæ actum elicuisse qui justificat impium. Sic simpliciter dicit venerabilis Be-

Vénéralable Bède : « Venu pécheur au temple, il en sortit juste. » Euthyme parle de la même manière : « Le Pharisien qui s'était tant justifié, fut condamné par Dieu; le Publicain, qui s'était tant condamné, fut justifié par Dieu. »

Ainsi se vérifia ce que le Seigneur disait aux Anciens d'Israël : « Je vous dis en vérité que les Publicains et les femmes de mauvaise vie vous précéderont dans le royaume de Dieu. (*Matth. XXI, 31.*) »

Disons-le donc avec saint Jean Chrysostôme : « Le présent discours nous met devant les yeux deux conducteurs et deux chars : dans l'un, nous voyons la justice avec l'orgueil; dans l'autre, le péché et l'humilité. Et, vous voyez le char du péché délaissier la justice, non point par ses propres forces, mais par le secours de l'humilité qui l'accompagne, tandis que le char de la justice est vaincu par le poids et l'enflure de l'orgueil. En effet, le poids du péché est dépassé par l'humilité, tandis que l'orgueil, par sa masse, déprime et étouffe la justice. (*Hom. sur la Parabole du Pharisien et du Publicain.*) »

Ecoutez aussi saint Ambroise : « Ils vinrent deux à la fontaine de miséricorde, le Pharisien et le Publicain, mais celui-là s'en revint altéré, tandis que l'autre but à satiété. » Pourquoi en fut-il ainsi? Parce que celui-là vint avec un vase gonflé et plein d'enflure, tandis que celui-ci vint avec un vase creux et vide, le vase de l'humilité. Or, Dieu, comme Elisée, remplit les vases vides. Celui-là se tint auprès de la source, mais droit; celui-ci inclina son cœur et sa tête, afin de boire. »

Apprenons aussi en cet endroit à répandre attentivement et

da : « Etsi injustus ad templum venit, justificatus a templo rediit. » Similiter loquitur et Euthimius : « Pharisæus qui se adeo justificaverat, a Deo est condemnatus; Publicanus qui se adeo condemnarat, a Deo est justificatus. » Sic verum est quod Dominus dicebat senioribus populi : « Amen dico vobis quia publicani et metretices præcedent vos in regno Dei. » Dicamus igitur cum sancto Chrysostomo, homilia de Publicano et Pharisæo : « Geminos aurigas et duas bigas in stadio positas sermo præsens proponit, in altera quidem justitiam cum superbia, in altera peccatum et humilitatem. Et vides bigam peccati superare justitiam, non propriis viribus, sed hu-

militatis conjunctæ, justitiæ vero bigam devictam mole et timore superbiæ. Nam humilitas peccati pondus superat, superbia ob sui molem justitiam deprimit et prostermit. Audi et sanctum Ambrosium : « Duo ad fontem misericordiæ venerunt, Pharisæus scilicet et Publicanus; sed ille sitiens rediit, iste ad satietatem hausit. » Quid ita? Quia ille venit cum vase tumido et pleno elationis, iste cum vase concavo et vacuo, vase humilitatis. Deus autem vasa vacua replet sicut Elisæus. Ille stetit ad fontem, sed erectus : iste cor caputque ad bibendum inclinavit.

Discamus et hic cum Publicano attente et humiliter cum perfecta

humblement nos prières devant Dieu avec une foi parfaite, si nous voulons obtenir la grâce et la rémission des péchés. Ecoutez saint Jérôme, dissertant éloquemment et pieusement à ce sujet contre les Lucifériens : « Je me présente à la prière; je ne prierais pas si je ne croyais pas; mais, si je croyais véritablement, je purifierais ce cœur avec lequel on voit Dieu, je frapperais ma poitrine de mes mains, j'arroserais mes joues de mes larmes, mon corps serait saisi, mon visage pâlirait, je me jetterais aux pieds de mon Seigneur, je les arroserais de larmes, je m'attacherais au tronc de la croix et je ne le quitterais pas sans avoir obtenu miséricorde. Maintenant, tandis que je prie, je marche souvent sous les portiques, je calcule mon bien, ou bien je me laisse entraîner par de mauvaises pensées et je songe à des choses honteuses à dire. Où est la foi? Pensez-vous que ce soit ainsi que Jonas, les trois enfants dans la fournaise, Daniel dans la fosse aux lions, le Publicain dans le temple, le bon larron sur la croix, ont prié? (*Livre contre les Lucifériens.* »

Apprenons aussi que la contrition ne consiste pas dans les paroles, mais dans la conversion complète du cœur, et qu'elle justifie tout aussitôt l'homme, quelles que soient les paroles dont on se serve pour l'exprimer. Le Publicain l'exprime en cinq mots : « Mon Dieu, soyez-moi propice, à moi, pécheur, » et il fut justifié. David fit la même chose en deux mots : « J'ai péché contre le Seigneur. (2 Rois. XXI, 13.) » Le bon larron prononce aussi peu de mots avec une ardente contrition : « Seigneur, souvenez-vous de moi, lorsque vous serez arrivé en votre royaume, (*Luc. XXIII, 42.*) » et il obtint aussitôt la grâce et la gloire. L'enfant prodigue nous donne égale-

fide orationem coram Domino fundere, si gratiam et remissionem peccatorum volumus impetrare. Audi sanctum Hieronymum, libro adversus Luciferianos, hac de re præclare et piensissime disserentem : « Ad orationem assisto; non orarem nisi crederem, sed si vere crederem, illud cor quo Deus videtur mundarem, manibus tundere pectus, genas lacrymis rigarem, corpore inhorrescerem, ore pallerem, jacerem ad Domini mei pedes, eosque fletu perfunderem; hærerem certe trunco crucis, nec prius amitterem quam misericordiam impetrarem. Nunc crebro in oratione aut per porticus deambulo, aut de fenore computo, aut turpi cogitatione abductus, etiam dictu erubes-

cenda gero. Ubi est fides? Sicine putas orasse Jonam? Sic tres pueros? Sic Daniele inter leones? Sic Publicanum in templo? Sic larronem in cruce? »

Discanus quoque conversionem non in verbis consistere, sed in perfecta cordis conversione, et mox hominem justificare quibuslibet verbis exprimitur. Publicanus quinque verbis eam expressit : « Deus, propitius esto mihi peccatori, » et justificatus est. David duobus verbis idem effecit : « Peccavi Domino. » Post hæc verba dicitur ei a Nathan : « Transtulit Dominus peccatum tuum. » Latro pauca etiam verba emittit cum contritione. « Memento mei, Domine, dum veneris in regnum tuum; » et mox gratiam gloriamque

ment en peu de mots la formule de la contrition : « Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils, (*Luc. xv, 21.*) » et tout aussitôt il fut, dit le texte sacré, réadmis dans son précédent degré de grâce. Madeleine et Pierre expriment leur componction, non point avec des paroles, mais avec des larmes. La courtisane Thaïs, durant trois ans, n'osa pas lever les yeux au ciel, et, enfermée dans sa cellule, elle faisait continuellement entendre cette prière : « Vous qui m'avez créée, ayez pitié de moi. » Elle n'ose pas, dans sa confusion, prononcer le nom de Dieu, et ainsi par son humilité elle fit violence au royaume des cieux et à la grâce divine. Il faut donc en avertir quelques-uns, qu'il ne suffit pas, pour la contrition, de lire une formule de prière qu'ils appellent « l'acte de contrition, » si en même temps ils n'ont pas un cœur parfaitement converti, et quand la conversion du cœur y est, peu importe par quels mots ils l'expriment, comme nous en avons donné ailleurs l'avertissement. Cependant, ces formules, qui contiennent ce qu'on appelle l'acte de contrition, peuvent aider et apprendre à procurer cette contrition.

Le Seigneur conclut enfin : « Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé. (*Luc. xviii, 14.*) » Cette maxime est répétée trois fois (*Luc. xiv, 11. — Luc. xviii, 14. — Matth. xxiii, 12.*) dans l'Évangile, afin que nous l'imprimions plus profondément dans nos cœurs. D'ailleurs, l'Écriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, nous l'inculque et la confirme très-souvent, non-seulement en termes exprès, mais encore en exemples, afin qu'il ne puisse être douteux pour personne qu'elle est infailliblement vraie.

recipit. Prodigus his quoque paucis verbis contritionis dat formulam : « Pater, peccavi in cælum et coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus, » statimque in priorem gratiæ gradum receptus legitur. Magdaiena et Petrus non verbis sed lacrymis compunctionem exprimunt. Thaïs meretrix toto triennio, nec oculos ad cælum ausa levare, in cella non aliud orat : « Qui plasmas-ti me, miserere mei, » ipsius vel Dei nomen pronuntiare veretur præ confusione, sicque humilitate vim infert regno cælorum et gratiæ divinæ. Itaque monendi sunt nonnulli, non satis esse ad contritionem, quod orationem quamdam legant, quam vocant « Actum contri-

tionis, » nisi adsit simul perfecta cordis conversio, et hæc si adsit, parum est quibuslibet verbis exprimat, ut alibi iterum monuimus, formulæ tamen iste adjuvare possunt, et instruere ad eam eliciendam, quæ actum contritionis dicuntur continere.

Concludit tandem Dominus : « Omnis qui se exaltat, humiliabitur, et omnis qui se humiliat, exaltabit. » Quæ sententia ter in Evangelio repetitur, ut tanto firmiter cordibus nostris imprimatur. Ac certe scriptura, tum veteris, tum novi testamenti, eam frequentissime inculcat et confirmat, non solum verbis, sed etiam exemplis, ut infallibiliter veram esse nemini am-

Citons rapidement quelques exemples empruntés aux Saintes Lettres :

1° L'Ange, en s'enorgueillissant, s'est élevé dans le ciel, et c'est pourquoi il est tombé dans l'abîme : « Comment es-tu tombé du ciel, astre brillant, fils de l'aurore?... Tu disais dans ton cœur : Je monterai au plus haut des cieux, j'établirai mon trône au-dessus des astres... Je serai semblable au Très-Haut. Mais, tu seras jeté dans l'enfer, au plus profond de l'abîme. (*Isaïe. xiv, 12 et 15.*) » Pourquoi en est-il ainsi? Parce que la sentence du Maître ne peut faillir : « Quiconque s'élève sera abaissé. »

2° Le premier homme s'est élevé par l'orgueil dans le Paradis, et Dieu l'a humilié, puisqu'il est devenu malheureux et accablé d'angoisses dans son exil. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que la sentence du Très-Haut ne peut faillir : « Quiconque s'élève sera abaissé. »

3° Pharaon s'est élevé contre Dieu en Egypte, et il a été honteusement submergé dans la Mer Rouge. Ton orgueil a été abaissé jusqu'aux enfers, ô Pharaon, toi qui disais : « Je ne connais point le Seigneur. (*Exode. v, 2.*) » Ainsi, tu reconnais combien elle est vraie la parole : « Quiconque s'élève sera abaissé. »

4° Coré, Dathan et Abiron s'élevèrent, quand ils se révoltèrent contre Moïse et Aaron, et la terre, les engloutissant tout vifs, les abaissa jusqu'au fond de l'abîme. (*Nombres. xvi.*) Là aussi ne voit-on pas manifestement la vérité de cette parole : « Quiconque s'élève sera abaissé. »

5° L'arrogant Absalon s'éleva contre son père, mais on le vit bientôt élevé ignominieusement sur un arbre fatal et il fut étran-

bigum esse possit. Nonnulla de sacris litteris breviter hic proponamus exempla.

1. Exaltavit se in cœlo superbiens Angelus, et ideo in abyssum jacet demersus. « Quomodo eecidisti de cœlo, Lucifer, qui mane oriebaris, qui dicebas in corde tuo : In cœlum conscendam, super astra exaltabo solium meum, similis ero Altissimo? Verumtamen ad infernum detraheris, in profundum lacu. » Quid ita? Quia non potest falli sententia Domini : « Qui se exaltat, humiliabitur. »

2. Exaltavit se per superbiam primus homo in Paradiso, et humiliavit eum Deus, quia factus est miser et ærumnosus in exilio. Quid ita?

Quia non potest falli sententia Altissimi : « Qui se exaltat, humiliabitur. »

3. Exaltavit se Pharaon contra Deum in Ægypto, et submersus est confusibiliter in Mari Rubro. Detracta est superbia tua ad interos, o Pharaon, qui dicebas : « Nescio Dominum. » Sic agnosceis quam verum sit : « Qui se exaltat, humiliabitur. »

4. Exaltaverunt se Core, Dathan et Abyron, rebelles Moysi et Aaroni, terraque vivos dehiscens humiliavit eos usque ad abyssum. An non et hic manifestum est : « Qui se exaltat, humiliabitur. »

5. Exaltavit se arrogans Absalon contra Patrem, sed infausta in ar-

gement humilié, Dieu punissant ainsi sa superbe. « La chevelure de l'arbre retenait la chevelure du rebelle, meurtrissant cet endroit même où il avait entrepris de placer le diadème paternel... Une plante arrêta ce rameau en guerre avec sa souche... L'insulte faite au Père fut vengée, non point par le glaive du combattant, ni par la main de l'ennemi, ni par les coups des archers, mais bien par les branches qui la vengent, par l'arbre qui l'en punit, par les rameaux qui se révoltent. Il n'est aucune créature qui ne soit émue par ce spectacle, voyant cet orgueilleux armé contre son père et l'auteur de ses jours. » Ainsi parle saint Jean Chrysostôme, dans son *Commentaire sur le Psaume III*. Oh! combien dès lors elle est infaillible, cette parole : « Celui qui s'élève sera abaissé. »

6° Aman s'est élevé par la superbe, qui l'empêchait de supporter que Mardochée ne fléchit point le genou devant lui et lui fit élever un gibet de cinquante coudées de haut. Mais Dieu, qui méprise les superbes, intervertit les rôles, (*Esther*. v et vii.) et ce fut Aman qui fut élevé, avec grande ignominie et confusion, sur ce même bois qu'il avait préparé pour un autre. Répétons donc encore ici : « Qui-conque s'élève sera abaissé. »

7° Le roi blasphémateur Sennachérib s'éleva contre Dieu, et le Seigneur lui dit : « Sais-tu bien contre qui tu as élevé la voix, vers qui tu as levé l'orgueil de tes regards? Vers le Saint d'Israël... Ton orgueil a frappé mes oreilles : je placerai un anneau dans tes narines, un frein dans ta bouche, et je te ramènerai dans le chemin par lequel tu es venu. (*Isaïe*. xxxvii, 23 et 19.) » L'Ange frappa donc cent quatre-vingt-cinq mille hommes dans son armée, et il fut obligé de s'échapper par la fuite. Mais, une fois rentré dans

bore dedecorose exaltatus cernitur, et mire humiliatus est, Deo superbiam ejus plectente. « Ex pilorum coma a coma arboris tenebatur, illic contundebatur ubi diadema paternum gestare contendebat. Ab arbore detinetur qui cum radice pugnabat. Injuriam patris non pugnantis gladius, non hostilis manus, non jaculantis ictus defendit, sed vindicant ligna, arbor ulciscitur, rami defendunt, nec est ulla creatura quæ non mota fuerit, cum ipsum superbe senserit moveri in auctorem et parentem. » Sic loquitur sanctus Chrysostomus, in Psal. 3. O quam ergo infallibile est : « Qui se exaltat, humiliabitur. »

6. Exaltavit se Aman per superbiam, ob quam non poterat tolerare,

quod Mardochæus sibi non flecteret, idemque ei erexit patibulum quinquaginta cubitorum altitudinis. Verum Deus qui superbos despicit, invertit sortem, unde in eodem ligno quod alteri pararat, elevatus est maxima cum ignominia et confusione. Ergo hic iterum repetimus : « Qui se exaltat, humiliabitur. »

7. Exaltavit se contra Deum blasphemus Rex Sennacherib, unde ei dicitur a Domino : « Super quem exaltasti vocem, et levasti altitudinem oculorum tuorum? Ad sanctum Israel. Superbia tua ascendit in aures meas. Ponam ergo circulum in naribus tuis, et frænum in labiis tuis, et reducam te per viam per quam venisti. » Percussit igitur Angelus una nocte in exercitu ejus centum octo.

son royaume, tandis qu'il adorait dans le temple de son Dieu, il fut mis à mort par ses fils. (4 Rois. XIX, 38.) La sentence de Dieu aurait-elle donc pu faillir : « Quiconque s'élève sera abaissé? »

8° Nabuchodonosor s'est élevé, quand il fut changé en bête et rejeté de la société des hommes, il vécut au milieu des bêtes sauvages, jusqu'à ce qu'il se fût humilié et eût reconnu le Dieu du ciel. (*Daniel*. IV.)

9° Holopherne s'est élevé, mais sa tête fut abattue par une femme et il fut humilié avec une extrême confusion. (*Judith*. XIII.)

10° Antiochus s'est élevé avec un immense orgueil, mais ses intestins furent putréfiés, il devint pour lui et pour les siens insupportable à cause de sa puanteur, et il expira malheureusement.

En toutes ces circonstances donc, et en mille autres, on voit très-clairement combien est vraie cette parole si souvent répétée par le Seigneur : « Quiconque s'élève sera abaissé. » Là aussi se vérifie la parole dite par Marie, sa Mère : « Il a dissipé les orgueilleux dans les pensées de leur cœur. (*Luc*. I, 51.) » O superbe véritablement haïssable devant Dieu et devant les hommes! « Celui que l'orgueil saisit sera chargé de malédiction, et l'orgueil amènera sa ruine. (*Eccli*. X, 15.) » Ainsi s'exprime avec une éloquente vigueur le Sage.

Par contre, il n'est pas besoin de longues preuves pour démontrer combien est vraie la seconde partie de la sentence du Seigneur opposée à la première : « Quiconque s'abaisse sera élevé, » car toute la Sainte Ecriture proclame non-seulement que Dieu résiste

ginta quinque millia; ipse autem iuga elapsus, et in regnum suum reversus, adorans in templo Dei sui, a filiis suis interficitur. An potuit forte falli sententia Dei : « Qui se exultat, humiliabitur? »

8. Exaltavit se Nabuchodonosor; sed in belluam conversus, ejectus est ab hominibus, et cum feris et bestiis est conversatus, donec humiliaretur, et agnosceret Deum cœli. Exaltavit se Holophernes; sed caput ejus a muliere detruncatum fuit, et confusibiliter humiliatum. Et exaltavit se superbissime Antiochus; sed intestinis putrefactis, factus est sibi suisque præ fœtore intolerabilis, et infelicissime expiravit.

Ergo in his omnibus, et sexcentis aliis manifestissime cernitur, quam verum sit illud toties a Domino repetitum : « Qui se exultat humiliabitur. » Illud quoque a Maria matre ejus pronuntiatum verificatur : « Dispertit superbos mente cordis sui. » O vere odibilis coram Deo et hominibus superbia, initium omnis peccati! « Qui tenuerit illum, adimplebitur maledictione, et subvertet eum in finem. » Sic disertis verbis loquitur Sapiens.

Prolixa non opus est probatione, ut e contra declarem, quam vera sit altera pars sententiæ Domini priori adversa : « Qui se humiliat, exaltabitur. » Tota enim Scriptura



aux superbes, mais encore qu'il donne sa grâce aux humbles. (*Jac. iv, 6.*) Ici non plus les exemples ne font pas défaut.

1° Abel fut humble, benin, et petit à ses propres yeux, aussi devint-il le chef des justes, et il trouva grâce devant le Seigneur, de préférence à son frère arrogant et colère. « Suis-je le gardien de mon frère? (*Gen. iv, 9.*) » dit arrogantment Cain en parlant au Seigneur.

2° Isaac fut humble et obéissant, et voilà pourquoi il fut élevé et élu, de préférence à son frère Ismaël, « homme farouche dont la main était contre tous. (*Gen. xvi, 12.*) »

3° Jacob fut humble et simple, et voilà pourquoi il obtint la bénédiction de son frère, et trouva grâce, non-seulement devant son Père terrestre, mais encore devant son Père du ciel, et il hérita de la promesse faite à ses pères. Esau, au contraire, rebelle et arrogant, fut rejeté du Seigneur, bien qu'il fût l'ainé.

4° Joseph fut humble et le plus petit parmi ses frères, et, bien qu'il eût été abaissé par ses frères jaloux et vendu en esclavage, il fut élevé par le Seigneur, si bien que la prévision qu'il avait prédite lui-même s'accomplit, à savoir que le soleil et la lune, et onze étoiles l'adoraient, et que les gerbes de ses frères adoraient sa gerbe. Ceci arriva, lorsque son père et ses frères vinrent vers lui, quand il commandait sur l'Égypte, le vénérant et lui demandant avec prière les choses nécessaires à la vie.

5° David fut humble et petit à ses propres yeux, et voilà pourquoi, au lieu et place de Saul, Dieu « l'a pris sur les pas des brebis mères,

inclamat non solum Deum superbis resistere, sed etiam humilitatem humilibus gratiam dare. Nec hic exempla desunt.

1. Humilis fuit Abel, benignus, et in oculis suis parvulus, ideoque caput justorum est effectus, et præ fratre suo arrogante et iracundo, gratiam invenit coram Domino : « Numquid custos fratris mei sum ego? » inquit arroganter Cain Domino.

2. Humilis fuit Isaac et obediens, et ideo exaltatus est, et electus præ fratre suo Ismaele, qui erat homo ferus : « Cujus manus contra omnes. »

Humilis fuit Jacob et simplex, ideoque benedictionem fratris obtinuit, gratiamque invenit non solum totam Patre terreno, sed etiam co-

ram Patre æterno, hæres effectus promissionis factæ Patribus suis. Esau autem rebellis et arrogans rejectus fuit a Domino, licet primogenitus foret.

Humilis fuit Joseph minimus inter fratres, et licet a fratribus per invidiam humiliatus fuerit, et in servum venditus, tamen a Domino fuit exaltatus; ita ut adimpletum fuerit quod præviderat et prædixerat ipse; lunam et solem, stellasque undecim se adoraturas; et manipulos fratrum adoratuos, et manipulum suum, quod factum fuit dum ad eum Dominatorem Ægypti pater fraterque advenerunt, illum venerantes, et necessaria precario postulantes.

Humilis fuit David, et parvus in oculis suis, et ideo in Saulis locum

(Ps. LXXVII, 76.) » pour paître son peuple, et lui, le dernier de tous, il fut préposé au gouvernement de tous ses frères. Aussi, lorsque Samuel, envoyé par le Seigneur auprès d'Isaï, père de ceux-ci, pensait que c'était l'aîné Eliab qu'il lui fallait sacrer, le Seigneur lui dit : « Ne regarde point son visage, ni la hauteur de sa taille, ce n'est pas là celui que j'ai choisi, et je ne juge point selon le regard de l'homme : car l'homme voit ce qui paraît, mais le Seigneur regarde le cœur. » Les six autres fils d'Isaï furent donc amenés tour à tour devant Samuel, et il dit : « Le Seigneur n'a choisi aucun de ceux-ci. » Alors Isaï dit à Samuel : « Il y a encore un petit enfant qui garde les brebis. (1 Rois. XVI, 7 et 11.) » C'est celui-là qui était choisi par le Seigneur, parce qu'il était petit, parce que le Seigneur regardait son cœur humble, parce qu'il voulait l'élever d'un ministère humble à la royauté et changer sa houlette pastorale en sceptre.

Nous voyons également dans le Nouveau Testament que le Seigneur a accordé de très-grandes grâces aux humbles.

Ainsi, à cause de son humilité, Marie fut élevée au sublime office de la maternité divine et ornée de tous les dons. « Parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante, voici que désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse. (Luc. I, 48.) » — Je l'oserais dire, s'écrie saint Bernard, (*Serm. sur le Missus est.*) sans l'humilité, la virginité elle-même de Marie n'aurait point été agréable. »

Ainsi, saint Jean fut choisi, et il fut constitué le plus grand par les dons de la grâce parmi les enfants des femmes, parce qu'il

« de post fetantes accepit eum Dominus, » ut pasceret populum suum, et omnibus suis fratribus prælatus fuit, licet minimus omnium. Unde cum Samuel missus ad Isai patrem eorum, a Domino putaret ungendum a se primogenitum Eliab, dixit Dominus : « Ne respicias vultum ejus, neque altitudinem staturæ ejus, quia abjeci eum, nec juxta intuitum hominis ego judico; homo enim videt quæ parent, Deus autem intuetur cor. » Vocati ergo sunt sigillatim, et alii sex coram Samuele, et dixit : « Non elegit Dominus ex istis. » Tunc dictum est Samueli ab Isai : « Adhuc reliquus est parvulus, et pascit oves. » Illic ego erat electus a Domino, quia parvulus, quia cor ejus

humile intuebatur Dominus quia a ministerio humili exaltare eum volebat ad regnum, et a virga pastorali vocare ad sceptrum.

In novo quoque testamento humilibus maximam a Domino gratiam impertitam fuisse agnoscimus. Sic Maria ad sublime matris Dei officium exaltata donisque omnibus adornata ob humilitatem : « Respexit humilitatem ancillæ suæ, ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. » Ausim dicere, inquit sanctus Bernardus, ser. sup. Missus : « Sine humilitate nec Mariæ virginitas placuisset. » Sic electus est sanctus Joannes, et inter natos mulierum major constitutus gratiæ donis, quia maxime humilis :

était très-humble. « Je ne suis pas digne de délier les cordons de ses souliers, (*Luc. III, 16.*) » dit-il en parlant du Christ.

Ainsi Notre-Seigneur choisit-il des hommes humbles pour l'apostolat, il éleva l'humble Pierre et le constitua chef et tête des Apôtres, lui qui avait dit : « Seigneur, éloignez-vous de moi, parce que jé suis un homme pécheur. (*Luc. v, 8.*) »

Quant aux superbes, le Seigneur les a toujours méprisés, et Marie a pu chanter joyeusement en son Cantique : « Il a renversé les puissants de leurs trônes, et il a élevé les humbles; (*Luc. I, 52.*) » ce que le Seigneur a fait de tout temps et fera de toute éternité.

Voilà pourquoi saint Onuphre, Anachorète, voulant exhorter les siens à l'humilité, avait coutume de leur proposer cette parabole :

« Les arbres, disait-il, se plainquirent un jour de la cruauté des hommes qui les taillaient ainsi et les empêchaient de croître. Ils tinrent donc conseil pour s'entendre afin d'opposer de la résistance. Chaque arbre proposait son sentiment à ce sujet. Voici qu'un cèdre du Liban émit la pensée qu'on pouvait pourvoir à ce dommage de la manière suivante : Si, disait-il, ces arbres ne fournissaient plus de bois aux hommes pour fabriquer des manches à leurs haches, on les empêcherait de couper et on leur rendrait la chose complètement impossible. Les autres arbres admiraient cette résolution du cèdre. Mais, il vint un petit arbuste, très-humble et très-mince, qui dit que ce dessein n'était pas suffisant, parce que, dit-il, si, par ce moyen, vous parvenez à vous garantir de la hache, comment vous garantirez-vous du tonnerre et de la foudre? Il ajouta ensuite : A

« Non sum dignus corrigiam calceamenti ejus solvere, » inquit ipse Christo. Sic humiles elegit ad Apostolatam, et retrum humilem exaltavit, verticemque constituit et caput Apostolorum, qui humillime dixerat : « Exi a me, Domine, quia homo peccator sum. » Superbos autem semper despexit Dominus, ita ut Maria in suo cantico decantarit cum júbilo : « Dispersit superbos mente cordis sui : Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles, » quod quidem omni tempore fecit Dominus et in æternum facturus est.

Quapropter Onuphrius Anachoreta, ut suos ad humilitatem adhortaretur, hanc proponere solebat suis parabolam. Arborea quondam conquestæ sunt de hominum crudelitate, quod ita ab ipsis excinderentur,

et crescere impedirentur. Concilium ergo inierunt, ut consilium inter se caperent ad obsistendum huic rei. Cumque quælibet arbor suam ea de re opinionem proponeret, ecce una ex Cedris Libani pronuntiavit, huic damno provideri posse hac ratione. Si scilicet ultra arbores non præberent hominibus ligna ad manubrium securibus suis conficiendum, sic enim impediendos asserebat, et ineptos fore ad exeindendum. Omnes equidem suspiciebant hanc Cedri resolutionem. Accessit interim arbuscula quedam humillima, et tenuissima, dixitque hoc consilium non esse sufficiens. Quia, inquit ipsa, licet fortisan a securi vos fore securas hac ratione existimetis, quomodo tutæ eritis a tonitruis et fulminibus? Addit deinde : Optimum

mon avis, un excellent moyen de nous abriter contre le ciel et contre les hommes, c'est de ne pas croître si haut, mais d'aimer l'habitation et la taille des hommes. »

Par cette parabole, le saint anachorète apprenait à ses disciples l'amour de l'humilité, comme l'atteste Pallade. (*Vies des Pères du désert.*)

On peut voir une parabole à peu près semblable, au livre des *Juges*<sup>1</sup>.

Avec cette même parabole concorde ce que dit le Psalmiste : « J'ai vu l'impie surexalté, et élevé comme le cèdre du Liban. J'ai passé, et voilà qu'il n'était plus : je l'ai cherché, et sa place ne s'est plus trouvée. (Ps. xxxvi, 37 et 38.) » C'est comme si vous disiez : J'ai vu l'homme mondain et superbe, élevé aux honneurs, aux richesses, aux voluptés, jouissant d'une pleine prospérité, s'exaltant joyeusement à leur occasion et se comptant parmi les cèdres élevés. A peine ai-je passé, et, lorsque, peu de temps après, je repassais par ce même endroit, il avait disparu, ne laissant aucune trace de sa grandeur et de sa splendeur première, tant il a subsisté peu de temps. J'ai vu Midas et Crésus dans leurs richesses; mais, celles-ci ont été bientôt dispersées par le vent et ceux-ci ont péri,

<sup>1</sup> Marchant omet le texte de cette parabole proposée par Joatham aux habitants de Sichem. Nous croyons que le lecteur la trouvera ici avec profit :

« Les arbres, dit Joatham, allèrent un jour pour s'élire un roi, et ils dirent à l'olivier commande-nous. L'olivier leur répondit : Puis-je abandonner mon huile dont les dieux et les hommes se servent, et venir pour régner sur les arbres? Les arbres dirent au figuier : viens régner sur nous. Le figuier leur répondit : Puis-je abandonner la douceur de mes fruits pour venir régner sur les arbres? Et les arbres parlèrent à la vigne : Viens et commande-nous. La vigne leur répondit : Puis-je abandonner mon vin, qui réjouit Dieu et les hommes, pour venir régner sur les arbres? Et tous les arbres dirent au buisson : Viens, commande-nous. Le buisson leur répondit : Si vous m'établissez véritablement votre roi, venez et reposez-vous sous mon ombre; si vous ne le voulez pas, que le feu sorte du buisson et qu'il dévore les cèdres du Liban. (*Juges. ix, 8-15.*) »

ego remedium iudico pro securitate a cælo et hominibus, non crescere tam alte, sed amare hominem locum et staturam. Hæc parabola suis humilitatem adamandam significabat. Onuphrius, teste Palladio, in vitis Patrum. Videri potest non absimilis parabola in lib. *Judicum* cap. ix.

Congruit et huic parabolæ quod Psalmista dicit : « Vidi impium super exaltatum et elevatum sicut Cedros Libani : Et transivi, et ecce non erat; quæsi eum, et non est inventus locus ejus. » Quasi dicas :

Vidi hominem mundanum et superbum, ad honores, opes, voluptates elevatum, omni cum prosperitate, et gaudio in his se exaltantem, et inter proceras Cedros sese connumerantem. Vix pertransii, et cum post paucum tempus illac adhuc redirem, evanurat, nullumque pristinæ magnitudinis, et splendoris vestigium reliquum fuit, adeo exiguo tempore substitit. Vidi Midam, et Cresum in divitiis, sed ille mox vento disperierunt, perierunt et illi, nec locus reperitur eorum, nec vestigium

et on ne trouve plus leur place, ni aucun vestige d'eux. J'ai vu Lucullus dans ses délices, mais il a bientôt été réduit en poussière, devenant la pâture des vers, et la teigne a été son lit et son vêtement. Et, où est sa place? J'ai passé, je ne l'ai point trouvée; il faut le chercher ailleurs, là où le feu, le soufre et l'esprit des tempêtes sont le port de son héritage. J'ai vu Bélisaire dans ses triomphes contre les Vandales, les Parthes et autres nations guerrières, peu après je suis revenu, et je l'ai trouvé mendiant misérablement et tristement sa substance. J'ai vu Aman, le premier ministre du Roi, adoré de tous et étrangement enorgueilli dans sa dignité. Revenant peu après, je l'ai trouvé pendu à un gibet et je n'ai plus trouvé sa place précédente. J'ai vu César, j'ai vu Pompée dans leurs trophées et leurs victoires; j'ai passé, et voici que, regardant derrière moi, j'ai vu celui-ci décapité par un infâme bourreau et l'autre nageant dans son sang poignardé en plein Sénat. Voilà les cèdres élevés du Liban, dont peu après on ne trouve plus la place. Voilà la vérité du Seigneur : « Quiconque s'abaisse sera élevé et quiconque s'élève sera abaissé. » Dès lors, tous ceux-là et leurs innombrables imitateurs peuvent dire en vérité cette parole de Job : « Vous m'avez élevé, et, me plaçant en quelque sorte au-dessus du vent, vous m'avez violemment brisé. »

PÉRORAISON. — O Seigneur Jésus-Christ, qui avez toujours ardemment aimé l'humilité et toujours haï la superbe, répandez dans notre cœur une humilité vraie, afin que, dans les sentiments d'un cœur contrit et véritablement humilié, nous vous priions, nous vous adorions; afin que nous évitions toute présomption et

reliquum est. Vidi Lucullum in delictiis, sed mox in pulverem prostratus est, esca vermium factus, linea ejus stratum et operimentum. Et ubinam est locus ipsius? Pertransiens non inveni, alibi est requirendus, ubi ignis, sulphur, et spiritus procellarum, pars est calicis ejus. Vidi Belisarium in triumphis contra Wandalos, Parthos, et alias bellicosas nationes, paulo post redii, et inveni eum misere et infeliciter stipem emendicantem.

Vidi Aman primum a Rege ab omnibus adoratum, et mire in sua dignitate superbientem. Rediens autem paulo post in patibulo inveni suspensum, non inveni locum ejus priorem. Vidi Cæsarem, vidi Pompeium in trophæis et victoriis; pertransii, et ecce post me respiciens,

hunc ab infami spiculate capite vidi detruncatum, illum in medio Senatus confossum in cruore suo natantem. Ecce Cedri Libani exaltatæ, quorum locus paulo post non est inventus. Ecce veritas Domini : « Omnis qui se humiliat, exaltabitur. Omnis qui se exaltat, humiliabitur. »

Unde hi omnes, et eorum imitatores innumeri, possunt illud Job vere dicere : « Elevasti me, et quasi super ventum ponens me allisisti me valide. »

O Domine Jesu Christe, qui semper adamasti humilitatem, et jugiter superbiam odisti, veram cordi nostro humilitatem infunde, ut ex corde contrito, et perfecte humiliato te oremus, te adoremus; præsumptionemque omnem et inanem gloriatio-

toute vaine gloire devant vous et devant les hommes. Vous êtes le grand Maître de l'humilité, qui l'avez enseignée, durant tout le cours de votre vie mortelle, par vos paroles, vos paraboles et vos exemples. Faites-nous donc des disciples obéissants de votre école; faites-nous Théodidactes, instruits par Dieu, afin que nous commencions par la vertu que nous avons enseignée le premier; que, sous la conduite de cette vertu, nous avancions et progressions et que, par cette même vertu, nous soyions perfectionnés et acquérons une sainteté consommée. Il est bon pour nous que nous soyions humiliés en cette vie, afin que nous soyions exaltés dans l'autre, parce que votre parole ne peut faillir : « Quiconque s'élève sera abaissé et quiconque s'abaisse sera élevé. » Au moyen donc de l'humilité, en cette misérable vallée de larmes, tracez-nous une voie sûre vers l'éternité de votre gloire. Ainsi soit-il.

EXEMPLE. — Guillaume Pérault, Evêque de Lyon <sup>1</sup>, rapporte (*Somme des vices et des vertus*) un exemple, analogue à cet Evangile. Un ermite, étant malade à la mort, manda au monastère voisin supplier l'abbé de lui envoyer un de ses prêtres pour lui administrer le viatique. L'abbé se rendit à une si pieuse requête. Or, comme le prêtre, portant l'Eucharistie, traversait la forêt, avec un clerc qui agitait la clochette, un voleur, qui se cachait là, vint pour voir ce que c'était. Ayant compris de quoi il s'agissait, il suivit le saint viatique jusqu'à la cellule de l'Ermite, et demeura dehors, se

<sup>1</sup> Ce savant dominicain n'a jamais été archevêque de Lyon. Philippe de Savoie, qui, sans avoir reçu les ordres sacrés, posséda l'archevêché de Lyon depuis 1245 jusqu'en 1267, avait choisi Pérault pour coadjuteur, et c'est à ce titre seulement qu'il gouverna la sainte Eglise de Lyon. (*Note du Traducteur.*)

nem evitemus coram te, et coram hominibus.

Tu es magnus humilitatis Magister, qui cum toto vitæ mortalis decursu docuisti verbis, parabolis, et exemplis; fac igitur nos scholæ tuæ discipulos obedientes, fac Theodidactos seu docibiles Dei, ut a virtute quam primum docuisti incipiamus, illa duce progrediamur et proficiamus; per illam denique consummemur, et perfectionem acquiramus. Bonum nobis est, si humiliorum in hac vita a te ut exaltemur in altera; quia nequit falli sermo tuus.

« Omnis qui se exaltaverit humiliabitur; qui se humiliaverit exaltabitur. » Igitur per humilitatem in

hac miseriarum valle sterne nobis securam viam ad æternitatem tuæ gloriæ. Amen.

Refert Gulielmus Peraldus Episcopus Lugdunensis exemplum huic Evangelio consonum. Eremita quidam æger ad mortem, misit ad monasterium vicinum supplicans Abbatem, ut quempiam e Sacerdotibus suis mitteret ad sibi administrandum viaticum. Acquivit Abbas adeo piæ petitioni.

Cum vero sacerdos deferens Sacramentum per silvam transiret, et nolum clericus pulsaret, latro quidem ibidem latitans advenit visurus quid hoc esset.

Et cum rem intellexisset, secutus est usque ad cellam Eremitæ, foris-

trouvant indigne d'entrer dans la maison de ce saint homme. Enfin, lorsque l'Ermite, après s'être confessé, eut dévotement communiqué, le voleur, qui se tenait près de la porte avec une grande humilité de cœur, s'écria à haute voix : « Oh ! si j'étais comme vous ! » Entendant ces mots, l'Ermite fut pris d'un sentiment d'orgueil et il dit : « Tu as raison de souhaiter d'être tel que je suis ! » Son ministère accompli, le moine regagna son monastère, accompagné du clerc et suivi du voleur qui, animé d'un grand sentiment de contrition, voulait se confesser à lui au monastère. Mais, Dieu le prévint et il mourut en route. A la même heure, mourait pareillement l'ermite. Or, la nuit suivante, il fut révélé au moine que les Anges avaient porté au ciel l'âme du voleur, à cause de son humilité jointe à une contrition parfaite avec le propos de confesser tous ses crimes, tandis que les démons avaient porté l'âme de l'Ermite aux enfers à cause de son orgueil et de son enflure de cœur. N'est-ce point là encore un Pharisien et un Publicain ? La sentence du Seigneur ne se manifeste-t-elle point en cette circonstance : « Quiconque s'élève sera abaissé, quiconque s'abaisse sera élevé ? »

N. B. On peut traiter plus longuement ici de l'humilité et de l'orgueil, d'après ce que nous avons exposé dans la *Trompette Sacerdotale* et la *Verge d'Aaron*, en traitant spécialement cette matière.

On peut aussi traiter ici du paiement des dîmes, à propos de ce texte : « Je donne la dîme de tout ce que je possède. (*Luc. xviii, 12.*) » Voir à ce sujet la *Trompette Sacerdotale*. Traité de l'Avarice. Leçon VIII.

que mansit, indignum se reputans sancti viri domum ingredi. Cum denique Eremita confessione prævia devote communicasset, latro stans prope januam cum humiliatæ cordis, in hæc verba erupit : « O si essem talis qualis es tu ! » Quo audito, Eremita mente inflari cœpit, et dixit : « Tu vere merito hoc optare deberes, ut esses talis qualis ego sum. » Completo ministerio, Monachus Monasterium repetit comitante Clerico, et secutus est latro magna cordis contritione, ut ei confiteretur in Monasterio, sed prævenit eum Deus, et in via mortuus est. Moritur pariter et Eremita eadem hora. Nocte porro sequenti revelatum est Monacho, Angelos animam latronis in cœlos deduxisse ob humilitatem

contritioni perfectæ conjunctam, cum proposito confitendi omnia crimina sua; Dæmones vero animam Eremitæ in infernum detulisse propter superbiam et elationem mentis suæ. An non hic unus Pharisæus, alter Publicanus ? An non hic manifesta fuit sententia Domini : « Qui se exaltat, humiliabitur ? Qui se humiliat exaltabitur ? »

De humilitate plura hic tractari possunt, sicut et de superbia, ex illis quæ tradidimus in Tuba Sacerdotali, et in Virga Aaronis ex professo de eadem materia agentes.

De decimis quoque solvendis hic potest tractari super illud : « Decimas de omnium quæ possideo. » De qua re vide Lectionem viii de Avaritia in Tuba Sacerdotali.

## ONZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Adducunt ei surdum et mutum, et deprecantur ut imponat ei manum.*

On lui amena un homme sourd et muet, et on le suppliait de lui imposer les mains.

(*Évangile selon saint Marc. Chap. vii, v. 32.*)

**1<sup>er</sup> POINT.** — Nous jugerions digne d'éloge et d'amour un médecin habile et expérimenté, qui, poussé par son zèle à procurer la santé aux malades, parcourrait en tous sens les bourgs et les villes, pour employer gratuitement sa science et son art en faveur de tous les malades et les guérirait avec grande bonté et compassion.

Tel se montra Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai médecin céleste, rempli de zèle pour la guérison des malades, gémissant sur leur mal, cherchant partout l'occasion de leur communiquer son art et sa science, de leur prouver son zèle et sa bienveillance. Voilà pourquoi il parcourt les confins de contrées diverses, pour faire en passant du bien à tous. Il ne s'effraie ni de la boue, ni de la fatigue, ni de la sueur, ni de la poussière, ni de la soif, ni de la faim. C'est ainsi que, si le Prophète a dit, en parlant des Apôtres : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, qui annoncent le bonheur! (*Isaïe. lII, 7.*) » Combien plus dirons-nous qu'ils sont beaux les pieds du Sauveur, courant avec tant de zèle à travers

DOMINICA XI  
POST PENTECOSTEM

*Adducunt ei surdum et mutum, et deprecantur ut imponat ei manum.*  
(*Marc. vii.*)

Laude et amore dignum iudicemus Medicum peritum et expertum, qui zelo impulsus sanitatis ægrorum quoquo versum pergeret per vicos et urbes, ut ægris quibuslibet gratis artem ac scientiam suam impenderet, et magno cum affectu et compassione curaret.

Talem se exhibuit Christus Dominus, vere cœlestis Medicus, zelo zelatus pro salute infirmorum, ingemiscens pro sanitate eorum, quærens undequaque occasionem, tum artis et scientiæ, tum zeli et benevolentiaæ suæ ostendendæ.

Propterea perambulat variarum regionum fines, ut pertransiens benefaciat omnibus. Nec deterretur luto aut fatigatione, nec sudore aut pulvere, nec siti aut fame. Sic de Apostolis dixit Propheta : « Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona! » Quanto magis speciosos dicemus pedes Domini, tanto zelo discurrentes per



montagnes et vallées, à travers boue et fange, pour guérir les malades et les conduire au ciel, après les avoir guéris! Oh! que de fois ces pieds du médecin céleste furent fatigués, que de fois ils furent souillés de boue et de poussière! Et pourtant, ils furent très-beaux et très-dignes d'amour, parce que, dans son amour pour nous, Jésus ne leur épargna ni la nudité, ni le froid, ni la souillure, ni la poussière. Nous ne devons pas considérer qu'ils sont brunis ou noircis, décolorés par l'ardeur du soleil, mais voir qu'ils sont beaux, sous la décoloration que le zèle et l'amour, soleils ardents, leur ont fait subir.

L'amour inquiet et le zèle du Sauveur apparaissent dans cet Evangile, où il est dit : « Quittant de nouveau la ville de Tyr, Jésus vint par Sidon, près de la mer de Galilée, à travers les régions de la Décapole. (*Marc. VII, 31.*) »

Le Sauveur était venu principalement pour apporter la guérison et le salut aux Juifs, et non point aux Gentils, près de qui seraient envoyés plus tard les Apôtres. Pourtant, à cause de son ineffable bonté envers tous, il ne peut s'empêcher d'aller quelquefois vers les villes païennes, à Tyr et à Sidon les villes populeuses, à la mer de Galilée, pour leur donner les prémices de sa céleste bénédiction, pour leur inspirer le goût de sa doctrine, pour préparer la voie aux Apôtres qui iraient plus tard de ce côté.

En ce lieu donc, il fit quelques miracles, entre autres le célèbre miracle de la délivrance de possession du démon qu'il fit pour la fille d'une femme de Chanaan, la mère de cette possédée l'ayant prié avec ferveur et très-grande persévérance. Etant sortie de la terre de Tyr et de Sidon, elle criait : « Fils de David, ayez pitié de

montes et valles, per lutum et cænum, ut ægros sanet, et sanatos ducat in cælum. O quam sæpe fatigati, quam sæpe luto et pulverè conpersi fuere hi pedes cœlestis medici! Et tamen speciosi plane et amabiles fuere, quia amore nostri non pepercit eis a nuditate et frigore, a sorde et pulvere. Non considerandi sunt a nobis quia fuscii vel nigri, decolorati a solis ardore, sed quia formosi, decolorante eos zelo et amore tanquam sole ardente. Patescit ejus inquietus amor et zelus in hoc Evangelio, in quo dicitur : « Exiens Jesus de finibus Tyri, venit per Sidonem ad mare Galilææ inter medios fines Decapoleos. »

Venerat præcipue Dominus ut Judæis medelam et salutem afferret,

et non Gentibus, ad quas postmodum destinandi erant Apostoli; tamen, ob ineffabilem suam benignitatem erga omnes, non potuit quin aliquando ad civitates Gentium excurreret, ad Tyrum et Sidonem civitates celeberrimas, ad mare, ut benedictionis cœlestis auspicia eis impertiret, ut gustum suæ doctrinæ eis inchoaret, ut Apostolis postea illuc progressuris viam sterneret.

Ibi ergo aliqua miracula præstitit, inter quæ celebre omnino fuit illa a dæmonio liberatio, quam attulit filiæ mulieris Chananeæ, matre orante pro filia ferventissime et cum maxima perseverantia. Egressa de finibus Tyri et Sidonis inclamabat : « Miserere mei, fili David, filia mea male a dæmonio vexatur; » et licet Do-

moi; ma fille est cruellement tourmentée du démon. » Et, bien que le Sauveur ne lui répondit pas un mot, elle ne cessait de crier après lui et après les Apôtres, pour qu'ils intercédassent en sa faveur. Notre-Seigneur ayant répondu qu'il n'était envoyé que pour les brebis perdues de la maison d'Israël et qu'il n'était pas bon de jeter aux chiens le pain des enfants, elle persévéra, priant, adorant et discutant avec le Sauveur à qui elle assura que les petits chiens mangent des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. (*Matth.* xv, 22 et 28.) Sa persévérance et l'ardeur de sa foi finirent par le vaincre et par le convaincre, au point qu'elle obtint la santé de sa fille.

Après cet illustre miracle, Notre-Seigneur se rendit donc en Judée, près de la mer de Galilée, passant sur les confins de la région appelée Décapole, parce qu'elle renferme dix villes. Or, tandis qu'il passait par là, « on lui amena un homme sourd et muet, et on le suppliait de lui imposer les mains, » dit saint Marc. (VII, 32.)

Mais, saint Matthieu parle en termes plus généraux de ce voyage du Christ. Voici en effet comment il s'exprime, après avoir raconté la guérison accordée à la fille de la Chananéenne, en considération des prières et des supplications de sa mère : « Jésus, étant parti de là, vint le long de la mer de Galilée, et, montant sur une montagne, il s'assit. Et une grande multitude s'approcha de lui, ayant avec elle des muets, des aveugles, des boiteux, des infirmes, et beaucoup d'autres malades; et on les mit à ses pieds, et il les guérit : de sorte que la multitude était dans l'admiration, voyant que les muets parlaient, que les boiteux marchaient, que les aveugles

minus nec verbum ei responderet, non cessabat clamare post ipsum et post Apostolos, ut forent intercessores.

Cumque Dominus responderet se non esse missum nisi ad oves domus Israel, nec canibus dandum panem filiorum : perseveravit ipsa orans et adorans; disceptansque eum Domino, asseruit etiam catellos edere de micis cadentibus de mensa Dominorum : sicque eum perseverantia et ardente fide sua tandem vicit et convicit, ita ut sanitatem filie suæ impetrarit.

Post istud legitur illustre miraculum rediit Dominus in Judæam ad mare Galileæ transiens per fines regionis, quæ Decapolis dicitur, quia decem celebres urbes continet. Dum ve-

ro illac transiret, « adducunt ei surdum et mutum, et deprecabantur eum, ut imponat illi manum, » inquit sanctus Marcus. Generalius autem loquitur sanctus Matthæus, de hoc eodem Christi itinere.

Sic enim habet post sanitatem impertitam filie Chanaenæ in gratiam matris orantis et exorantis : « Cum transisset inde Jesus, venit secus mare Galileæ, et ascendens in montem sedebat ibi. Et accesserunt ad eum turbæ multæ habentes secum mutos, cæcos, claudos, debiles, et alios multos, et projecerunt eos ad pedes ejus et curavit eos, ita ut turbæ mirarentur, videntes mutos loquentes, claudos ambulantes, cæcos videntes, et magnificabant Deum Israel. » Ad medicum e cælo de

voyaient : et ils glorifiaient le Dieu d'Israël. (*Matth.* xv, 29 et 31.) » Ils apportaient leurs malades à ce médecin, descendu du ciel, qui guérissait gratuitement, et de là, grande admiration, louange et glorification de Dieu dans leur esprit et sur leurs lèvres.

L'Évangéliste saint Matthieu touche ici en même temps à plusieurs miracles, qu'il ne raconte point en détail. Saint Marc raconte plus particulièrement le miracle du sourd-muet, parce que des circonstances tout à fait spéciales concoururent à cette guérison, et on ne lit, nulle part dans tout l'Évangile, qu'un autre malade ait été guéri avec autant de cérémonies et de pratiques mystérieuses. Ce n'est point en effet sans mystère que ceux qui l'amènent se mettent à prier, qu'il est séparé de la foule, que les doigts sont mis dans son oreille, que la salive touche sa langue, que le ciel est regardé, qu'un gémissement sort du fond du cœur.

Expliquons d'abord le sens littéral de toutes ces choses, nous parlerons ensuite du sens mystique.

I. — Tout d'abord donc, ce sourd et muet est amené là par le secours d'autrui, il ne semble pas venir de lui-même vers le Christ. Quelques commentateurs, entre autres Théophylacte, en donnent pour raison qu'il était obsédé du démon, et que le démon le rendait sourd et muet. Or, quand on est dans cette situation, on n'a pas coutume de chercher son salut, mais plutôt sa perte ; on court après les filets ou le précipice, plutôt qu'après le Christ. Il est donc nécessaire en pareil cas d'être aidé, amené, ou même porté et forcé par les autres.

Parmi ceux qui viennent à Jésus-Christ, nous pouvons noter,

lapsum ægros suos afferebant, quia gratis medelam impertiebatur, indeque magna admiratio, laus et gloria Dei merito in eorum mente et ore exurgebat. Multa hic simul miracula Evangelista Matthæus attingit, quæ sigillatim non enarrat. Marcus unum specialim de surdo et muto enarrat, quia speciales omnino in hujus sanatione circumstantiæ concurrerunt, ita ut nullus ægrorum cum tot cæremoniis et mysteriis toto Evangelio legatur sanatus. Nec enim sine mysterio est, vel adducendum deprecatio; vel e turba separatio, vel digitorum in aures immissio, vel linguæ contactus per salivam, vel in cælum intuitus, vel ex imo corde procedens gemitus. Ho-

rum omnium litteralem rationem modo explicemus, postmodum adjiciemus et mysticam.

Primo igitur adducitur hic surdus et mutus aliorum auxilio, nec propria sponte ad Christum videtur venire. Hujus rei rationem reddunt nonnulli Interpretes (inter quos Theophylactus) quod a dæmonio obsessus foret, et ab eo mutus surdusque redditus; qui autem tales sunt, non solent quærere ea quæ sunt ad salutem, sed potius ea quæ sunt ad perniciem, laqueum potius aut præcipitium quærunt, quam Christum. Hi ergo necesse habent ab aliis juvari, adduci, vel etiam portari, et compelli. Inter venientes ad Christum ex ipso Evangelio multam

d'après les termes même de l'Évangile, de nombreuses différences, lesquelles ne manquent pas de mystère.

Les uns effectivement vinrent joyeusement, dès qu'ils furent appelés, comme cet aveugle, nommé Bartimée. Se levant en effet, il vint en courant vers Jésus, dès qu'on lui eût dit : « Sois tranquille, lève-toi, il t'appelle. (*Marc. x, 49.*) »

D'autres, il fallut les porter, comme le paralytique dans son lit. (*Matth. ix, 1.*)

D'autres, on fut obligé de les amener et en quelque sorte de les contraindre, comme ce sourd et muet. (*Marc. vii, 32.*)

C'est ainsi que quelques-uns suivent spontanément et joyeusement la vocation du Christ; d'autres doivent être aidés à cause de leur faiblesse; et d'autres ont besoin qu'on les force par des avertissements et qu'on les amène comme à coups d'aiguillon, à cause de leur obstination ou de leurs refus.

Or, elle fut grande la foi de ceux qui amènent ce sourd-muet, grande aussi fut leur charité : leur foi envers le Christ, leur charité envers le sourd-muet. Ils ont foi en la puissance du Seigneur, puisqu'ils ne doutent pas qu'il puisse le guérir, pourvu qu'il veuille seulement le toucher de sa main. Ils ont également foi ou confiance en sa bonté et en sa miséricorde, parce qu'ils le savent empressé à faire le bien et à accorder des faveurs à ceux qui l'en priaient, sachant aussi qu'il ne repoussait pas les prières qu'on lui adressait pour le bien des autres.

Que s'ils lui demandent d'imposer les mains, c'est parce qu'ils savaient que les Prophètes avaient coutume de guérir par ce moyen, ainsi que le jugea même Naaman. Etant allé trouver Elisée pour le guérir de la lèpre, il n'en reçut que cette réponse :

colligimus differentiam non sine mysterio.

Quidam enim mox ut vocati sunt, venerunt alacriter, sicut cæcus ille nomine Barthymæus, surrexit enim, et ad Christum accurrit, mox ubi ei dictum est : « Animæquior esto : surge, vocat enim te. » Alii portari debuerunt, ut paralyticus in lecto. Alii adduci debuerunt, et quodammodo compelli, sicut hic surdus et mutus. Sic aliqui sponte, et alacri animo sequuntur Christi vocationem; alii debent adjuvari propter infirmitatem; quidam etiam debent monitis et stimulis continuis compelli et adduci, propter obstinationem vel aversionem.

Magna vero fuit horum adducen-  
tium fides, magna et charitas, fides  
erga Christum, charitas erga sur-  
dum. Fidem habent de Domini po-  
tentia, quia non dubitant posse san-  
nare, si vel manu velit tangere;  
fidem quoque seu fiduciam conce-  
piunt de ejus benignitate et miseri-  
cordia, quia promptum noverunt ad  
benefaciendum, et gratiam suppli-  
cantibus præstandam, nec quorum-  
libet preces pro aliorum salute repu-  
diare. Quod autem deprecantur ut  
manum imponat, id fit quia eis no-  
tum erat Prophetas sic consuevisse  
sanare, prout etiam judicat Naaman,  
qui cum accessisset Eliseum pro cu-  
ratione lepræ, nec aliud responsum

« Va et lave-toi sept fois dans le Jourdain. » Alors « Naaman, irrité, s'éloignait, disant : Je croyais qu'il sortirait vers moi, et que, se tenant debout, il invoquerait le nom du Seigneur son Dieu, qu'il toucherait de sa main ma lèpre et me guérirait. (4 Rois. v, 14.) »

Ils savaient aussi que Notre-Seigneur Jésus-Christ en avait guéri plusieurs de la sorte.

Ainsi, Jaïre le suppliait instamment, disant : « Ma fille est à l'extrémité; venez, imposez les mains sur elle, pour qu'elle soit guérie et qu'elle vive. (Marc. v, 23.) » et le Seigneur, la tenant par la main, la ressuscita.

Ainsi il toucha la main de la belle-mère de Simon, quand il la guérit. (Matth. viii, 15.)

Ainsi, pour la femme qui était « possédée d'un esprit qui la rendait malade depuis dix-huit ans, il lui imposa les mains, et à l'instant elle fut redressée et glorifia Dieu. (Luc. xiii, 11 et 13.) »

Ainsi enfin, il imposa les mains aux petits enfants qui venaient à lui, selon la demande de ceux qui les lui présentaient, ainsi qu'il est écrit : « Alors on lui présenta de petits enfants, afin qu'il leur imposât les mains et qu'il priât pour eux; or, ses disciples les repoussaient. Mais Jésus leur dit : Laissez ces petits enfants et ne les empêchez pas de venir à moi; car le royaume des cieus est à ceux qui leur ressemblent. Et leur ayant imposé les mains, il partit de là. (Matth. xix, 13 et 15.) »

Le Sauveur avait donc la coutume de rendre la santé aux malades par l'imposition des mains, et c'est par cette pratique également qu'il accordait quelque grâce ou quelque bénédiction à ceux qui l'en priaient.

accepisset : « Vade lavare septies in Jordane. » Indignatus recedebat, dicens : « Putabam quod egrederetur ad me, et stans invocaret nomen Dei sui, et tangeret manu sua locum lepræ, et curaret. » Noverant etiam Christum Dominum sic plures sanasse. Nam sic Jairus eum quoque rogabat : « Filia mea in extremis est, veni, impone manum super eam et vivet; » tangens autem Dominus ejus manum, suscitavit eam.

¶ Sic tetigit et manum, dum socrum Simonis sanavit. Sic tangit leprosum, extendens manum, et fugit lepra. Sic et mulieri quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo,

imposuit manus, et coæstum erecta est, et glorificabat Deum. Sic denique, et parvulis ad se venientibus manus imposuit, juxta petitionem offerentium, ubi dicitur : « Oblati sunt ei parvuli, ut imponeret eis manus, et oraret. Discipuli autem increpabant eos. Jesus vero ait eis : Sinite parvulos, et nolite eos prohibere ad me venire : talium est enim regnum cælorum; et cum imposuisset illis manum, abiit inde. »

Solitus est ergo Dominus impositione manuum ægris sanitatem conferre, vel gratiam, et benedictionem aliquam supplicantiibus impertire. Hinc mansit hactenus in Ecclesia

De là sont restées dans l'Eglise un grand nombre d'impositions des mains. Il y a en effet :

1° L'imposition réconciliatrice, qui a lieu au sacrement de Pénitence ; et autrefois il y avait imposition des mains, pour réintégrer les hérétiques et les schismatiques dans l'unité et la charité. C'est celle dont parle le concile d'Orange. (*Canon III.*)

2° L'imposition confirmatrice, au sacrement de Confirmation. Il en est fait mention dans les *Actes des Apôtres* : « Ils leur imposaient les mains et ils recevaient le Saint-Esprit. (VIII, 17.) »

3° L'imposition ordinatrice, qui, comme la précédente, donne le Saint-Esprit, mais pour produire des effets différents. L'Apôtre en parle à Timothée : « N'imposez légèrement les mains à personne. (1 *Tim.* v, 22.) »

4° L'imposition déprécatrice, de laquelle il est écrit : « Alors jeûnant et priant, ils leur imposèrent les mains et ils les laissèrent partir. (*Actes.* XIII, 3.) » Il s'agit de Paul et de Barnabé, qui, à ce moment-là, n'étaient ni ordonnés, ni confirmés, ni réconciliés. Mais, on faisait seulement une supplication sur eux, afin qu'ils fussent heureux dans toutes leurs démarches.

5° Enfin, l'imposition curatrice, dont il est dit : « Ils imposeront les mains sur les malades et les malades seront guéris. (*Marc.* xvi, 18.) » Telle fut aussi l'imposition des mains d'Ananie sur Paul. Elle n'était point faite pour lui donner l'Esprit-Saint, puisque Paul n'était point encore baptisé, mais elle avait pour but la santé et de lui rendre la vue. Aussi, « tout aussitôt, il tomba de ses yeux comme des écailles, et il recouvra la vue, et, se levant, il fut baptisé, » dit saint Luc. (*Actes.* ix, 18.) Ce pouvoir de guérir par l'im-

multiplex manuum impositio. Etenim quædam reconciliativa quæ fit in Sacramento pœnitentiæ : et olim erat quædam impositio manuum, quæ heretici vel schismatici recipiebantur ad unitatem et charitatem. De qua agit Concilium Arausicanum can. 3. Est et quædam confirmativa in Sacramento Chrismatismatis, et ordinativa in sacramento Ordinis, quæ utraqûe fit ad dandum Spiritum Sanctum, licet ad diversos effectus. De confirmativa dicitur in Actis Apostolorum : « Tunc imponebant manus super ipsos, et accipiebant Spiritum Sanctum. »

De ordinativa dicit Apostolus ad Timotheum : « Nemini cito manus imposueris. » Est et alia deprecativa, de qua « jejunantes et orantes,

imponentesque eis manus, dimiserunt eos. » Paulum et Barnabam, qui tunc nec ordinabantur, nec confirmabantur, nec reconciliabantur ; sed solum deprecatio fiebat pro illis ut felicem in omnibus progressum sortirentur. Denique est et aliqua etiam curativa, de qua : « Super ægros manus imponent, et bene habebunt. » Talis etiam fuit illa impositio manuum, dum imposuit Ananias manus super Paulum. Neque enim erat illa ad dandum Spiritum Sanctum, quandoquidem Paulus necdum erat baptisatus, sed erat ad gratiam sanitatis, ut illis visus redderetur. Unde « confestim ceciderunt ab oculis ejus tanquam squammæ, et visum recepit, et surgens baptisatus est, » inquit ibi sanctus Lucas. Hanc

position des mains, l'Eglise l'a reçu du Christ lui-même, de ce Christ que prient aujourd'hui ceux qui amènent un sourd-muet, pour qu'il lui impose les mains.

II. — En second lieu, ce n'est point sans mystère, que Jésus-Christ le prit à l'écart de la foule et mit ses doigts dans ses oreilles. Pourquoi était-il nécessaire de le séparer de la foule? Ne pouvait-il pas le guérir au milieu de la multitude? La foule pouvait-elle l'en empêcher? Certes, c'eût été une chose plus glorieuse, s'il l'avait guéri en vue de tout le peuple, spectateur rapproché. Mais, Notre-Seigneur nous enseigne ici qu'il faut fuir la vaine gloire, comme saint Jérôme et saint Jean Chrysostôme et plusieurs autres docteurs nous l'apprennent, de peur que nous ne fassions nos œuvres devant les hommes, pour être vus par eux. Le Seigneur ne courait pas après cette vaine gloire, et il ne veut pas que nous la recherchions. Ajoutez à cela qu'il a voulu ainsi nous indiquer qu'il ne faut pas toujours divulguer les mystères à la foule, de peur que leur dignité ne s'avilisse, et voilà pourquoi il s'éloigna de la foule et voulut le guérir à l'écart, parce que la chose était pleine de cérémonies mystérieuses. C'est ainsi que le Prophète Elisée, voulant guérir l'enfant de la Sunamite, « ferma la porte sur lui et sur l'enfant et pria le Seigneur, (4 Rois. iv, 33.) » Ainsi encore, le Christ, ayant fait retirer la foule, entra et prit la main de la jeune fille morte, (Matth. ix, 25.) et il dit : « Ma fille, levez-vous, je vous l'ordonne. (Marc. v, 41.) »

Le Seigneur pouvait aussi, d'un seul mot, d'un seul geste, d'un seul mouvement de volonté, guérir ce sourd-muet, mais il veut mettre ses doigts dans ses oreilles, un doigt de la main gauche dans

ergo potestatem curandi per impositionem manuum accepit Ecclesia ab ipso Christo, quem hodie deprecantur qui adducunt surdum et mutum, ut illi manus imponat.

Secundo, non sine mysterio apprehendit eum de turba seorsum, et misit digitos suos in auriculas ejus. Quid erat necesse a turba eum separare? An non poterat in medio turbæ sanare? An a turba eum poterat impedire? Certe gloriosius fuisset, si turba propius inspectante eum curaret. Sed docet hic Dominus vanæ gloriæ fugam, ut sanctus Hieronymus cum sancto Chrysostomo et aliis docet, ne opera nostra faciamus coram hominibus, ut videamur ab eis. Non erat Dominus hujus ina-

nis gloriæ aucupator, nec nos vult tales esse. Adde quod judicare voluerit, non semper turbæ sacra esse vulganda mysteria, ne eorum vilescat dignitas; ideo ergo a turba semovit, et seorsum hunc curare voluit, quia res plena erat caeremoniis mysteriorum plenis. Ideo etiam Elisæus Propheta suscitaturus puerum Sunamitidis clausit ostium super se, et super puerum, et oravit ad Dominum.

Sic iterum Christus, cum eiecisset turbam, intravit, et tenuit manum puellæ mortuæ, dixitque : « Puella, tibi dico, surge. »

Poterat etiam Dominus vel solo verbo, vel solo nutu, vel sola voluntate, surdum istum, mutumque cu-

l'oreille droite, un doigt de la main droite dans l'oreille gauche, montrant par cette cérémonie qu'il ouvre et en quelque sorte perfore avec ses doigts les oreilles endurcies et sourdes. Il a voulu montrer ainsi que toutes les parties de son corps sont salutaires et tiennent de leur union hypostatique avec la divinité le pouvoir de guérir. Ses doigts participaient donc d'une manière très-efficace à cette vertu. Depuis la tête jusqu'aux pieds, Jésus-Christ est Sauveur, et tout ce qui est en lui est instrument de salut, tant pour le corps que pour l'âme. Ses yeux guérissent Pierre, sa voix guérit Matthieu, ses pieds guérissent Magdeleine, âme et corps. Ses mains guérissent un très-grand nombre de malades, le bord de son vêtement guérit la femme hémorrhôisse, sa salive guérit le sourd-muet. Vraiment Jésus est la source du salut, et tout ce qui est en lui, ou qui provient de lui, est tout à fait salutaire : une vertu sort de son corps uni à la divinité, comme l'odeur sort du baume, la lumière du soleil, la chaleur du feu.

Celui qui avait créé l'homme de sa bouche et de sa main : de sa bouche, en lui insufflant un souffle de vie; de sa main, en le formant du limon de la terre, montre maintenant qu'il peut réparer ce qu'il avait créé, car, il guérit ce malade par la salive de sa bouche et le contact de sa main.

Par ce moyen encore, il approuve les cérémonies de l'Eglise, que les impies veulent réprover. N'est-ce donc pas une cérémonie de tirer à l'écart de la foule celui qu'il doit guérir, de placer ses doigts dans ses oreilles, de cracher et de toucher avec sa salive la langue, de regarder au ciel, de gémir, de crier : Eppheta? Si ces sortes de

rare, sed tamen digitos suos vult in auriculas ejus mittere, digitum scilicet manus sinistræ in auriculam dexteram, digitum manus dextræ in auriculam sinistram, illa cæremonia ostendens aures se obduratas ac surdas aperire ac veluti perforare digitis. Sic voluit ostendere omnes corporis sui partes esse salutiferas, vimque sanandi habere a conjuncta divinitate. Hanc igitur virtutem digiti ejus participabant efficacissime. A capite ad calcem usque, Jesus Christus Salvator est, et omnia quæ in illo sunt, instrumenta sunt salutis, tam corporis quam spiritus. Oculi ejus sanant Petrum, vox sanat Matthæum, pedes sanant Magdalenam secundum animam et spiritum. Manus sanant ægrorum maximum numerum, fimbria sanat mulierem,

saliva sanat surdum et mutum. Vere Jesus fons est salutis, et quidquid in ipso est, aut ab eo promanat, plane est salutiferum, virtus ab ejus corpore divinitati unito exilit, sicut odor a balsamo, sicut lux a sole, sicut calor ab igne.

Qui olim ore et manu hominem formaverat, ore quidem inspirando spiraculum vitæ, manu autem formando eum de limo terræ, nunc eundem se esse ostendit, qui possit quod creaverat, reparare; nam per salivam oris, et per manus contactum, hunc sanat, hunc reparat.

Hac etiam ratione cæremonia Ecclesiæ approbat, quas impii volunt reprobare. An non sunt cæremoniæ, sanandum a turba semovere, digitos in ejus aures mittere, expuere, et e sputo linguam tan-



cérémonies sont superflues dans l'administration des sacrements, que les hérétiques nous disent pourquoi le Christ a voulu les employer? Puisqu'ils nous accusent de superstition, est-ce que le Christ, lui aussi, a été superstitieux? Et ce n'est pas seulement en cette occasion, c'est souvent en d'autres occasions que l'Évangile nous le montre, usant de cérémonies et de rites, lesquelles ont appris les siens à l'Église.

N'emploie-t-il donc pas une cérémonie extérieure, quand il fait de la boue avec sa salive, et frotte de cette salive les yeux de l'aveugle pour lui rendre la vue? (*Jean. ix, 6.*)

N'emploie-t-il pas un rite sacré et cérémoniel, quand il lave les pieds à ses disciples (*Jean. xiii, 18.*); quand, au jardin, il se prosterne à trois reprises pour prier (*Matth. xxvi, 25.*); quand il souffle sur ses Apôtres pour leur communiquer le Saint-Esprit (*Jean. xx, 24.*); quand il impose les mains sur les enfants pour les bénir? (*Matth. xix, 14.*)

Que dire de la résurrection de Lazare? Que de cérémonies et de rites en cette circonstance! Il lève les yeux au ciel, il gémit, il se trouble, il frémit au-dedans de lui, il crie à haute voix : « Lazare, viens dehors! » puis, il le livre, tout lié de bandelettes funéraires, à ses disciples, pour qu'ils le délient. (*Jean. xi, 21.*) Rien, dans tout ce rite externe, qui ne soit mystérieux, non plus que dans les rites de l'Église.

Enfin, dans l'institution de l'Eucharistie elle-même, n'a-t-il pas employé plusieurs rites extérieurs? Il choisit un grand cénacle, il le fait orner de tapisseries, on y emploie des prières mêlées d'actions de grâces, on chante un hymne, il y prononce un discours plein d'élan d'amour. Que fait-on autre chose dans nos temples et dans

gere, in cœlum suscipere, ingemiscere, Eppheta inelamare? Si superflue sunt hujusmodi in sacramentis cœremonia, respondeant hæretici. cur his etiam Christus usus fuerit? Cum ipsi superstitionis nos in his accusent, an forte Christus etiam superstitiosus fuit? Neque solum hic, sed etiam sæpius alias usus esse cœremoniis et ritibus legitur, a quibus Ecclesia suos est ritus edocta.

An non utitur cœremonia externa, dum lutum imponit et sputum oculis cæci ad eum illuminandum? An non utitur ritu sacro et cœremoniali, dum lavat pedes discipulorum, dum in horto tertio prosternitur ad orandum, dum insufflat in Apostolos ut tribuat eis Spiritum

Sanctum, dum pueris imponit manus ad benedicendum? Quid vero in suscitatione Lazari? Quot ibi cœremonia et ritus? Elevat oculos in cœlum, ingemiscit, commovet seipsum in spiritu fremens, magna etiam voce inelamat : « Lazare, veni foras; » deinde fasciis funereis ligatum tradit discipulis solvendum. Nihil hic mysterio vacat in hoc ritu externo, sicut nec in ritibus Ecclesiæ. Denique in ipsa institutione Eucharistiæ, an non extrinsecus multi ritus adhibiti? Grande cœnaculum eligitur, tapetibus adornatur, preces junguntur, gratiarum actiones admiscuntur, hymnus decantatur, sermo scintillis amoris plenus adhibetur. Quid aliud fit in templis

le sacrifice de la Messe, que nos hérétiques haïssent et poursuivent si fort? Que la piété considère toutes ces choses et l'iniquité fermera sa bouche. (*Ps. CVI, 42.*)

Les cérémonies de l'Eglise sont comme l'écorce extérieure de notre vigne et de notre figuier, contenant et conservant intérieurement le fruit et la verdure de la piété. Qu'on ne morde pas et qu'on n'arrache point cette belle écorce d'une dent venimeuse; sans cela, le fruit de la piété se desséchera, et on verra un figuier non-seulement aride, mais bientôt désolé et mort. Aussi, nous plaignons-nous à bon droit avec Joël de ceux qui agissent ainsi: « Une nation est venue fondre sur notre terre; ses dents sont comme les dents d'un lion. Elle a dévasté ma vigne, elle a arraché l'écorce de mes figuiers, elle les a dépouillés. (*Joël. I, 6 et 7.*) »

Les cérémonies de l'Eglise sont les franges d'or de la robe bariolée de l'Épouse du Christ, qui l'embellissent. Bien que, en effet, la principale gloire et beauté de cette épouse du Roi lui vienne de l'intérieur et consiste dans les dons intérieurs, néanmoins, par cette beauté des cérémonies, brille et se conserve sa beauté intérieure. Ils sont donc impies ceux qui s'efforcent d'arracher ces franges d'or.

Or, les cérémonies de l'Eglise ont été instituées pour exciter la dévotion des fidèles et leur respect envers les Sacraments. Elles ont été aussi en même temps instituées pour l'instruction des fidèles, parce que les ignorants s'instruisent au moyen de signes sensibles, et leur esprit s'élève ainsi pour percevoir les vérités plus sublimes. En regardant ces rites solennels, ils sont bientôt excités à demander

nostris et in Missæ sacrificio, quod adeo oderunt et insectantur nostri hæretici? Consideret omnia hæc pietas, et oppilet os suum iniquitas. Cæremonie Ecclesiæ sunt velut extrinsecus cortex vineæ et ficus nostræ, fructum et virorem pietatis intus continens et conservans; non arrodant aut convellant decorum hunc corticem dente venenato, alioqui arescet fructus pietatis, fietque ficus non solum arida, sed mox etiam desolata et emortua.

Unde merito de illis conquerimur cum Joële: « Gens ascendit super terram nostram, dentes ejus ut dentes Leonis. Posuit vineam nostram in desertum, et ficum nostram decorticavit, nudans spoliavit eam. » Cæremonie Ecclesiæ sunt fimbriæ aureæ vestis

Sponsæ Christi variegatæ, decorem ei afferentes. Licet enim principalis gloria et pulchritudo hujus Sponsæ Regis sit ab intus, in donis interioribus consistens, tamen per hunc cæremoniarum decorem interior ejus pulchritudo elucescit et conservatur. Impii ergo sunt qui has limbras aureas discernere conantur. Itaque cæremonie Ecclesiæ institutæ sunt ad excitandam fidelium devotionem, ac erga Sacramenta reverentiam; simul etiam ordinatæ sunt ad fidelium instructionem, quia solent rudiores per aliqua sensibilia signa erudiri, eorumque mens sic elevari ad sublimiora percipienda.

Dum enim solennes illos ritus intuentur, ad inquirendum quid illis significetur, mox excitantur, et ad re-

ce qu'ils signifient et exhortés par cette révérence extérieure à une révérence intérieure.

Quoiqu'il en soit, l'exemple et l'autorité du Christ employant ce rite extérieur par rapport à ce sourd-muet suffisent à fermer la bouche à tous ceux qui parlent injustement et qui attaquent les rites sacrés de l'Eglise institués à son exemple. Mais, poursuivons.

III. — En troisième lieu donc, il faut dire que ce n'est point sans mystère que, après avoir mis les doigts dans les oreilles du sourd, le Christ cracha et toucha la langue du muet avec sa salive, et que, regardant au ciel et gémissant, il s'écria : « Eppheta, c'est-à-dire, ouvrez-vous. »

D'abord, il se sert de crachat et il en touche la langue du muet, pour montrer que non-seulement tous les membres de son corps, mais encore son crachat et sa salive sont saints, bien que le crachat soit une superfluité. Or, c'est une chose tout à fait admirable que ce qui, dans l'homme, est une humeur superflue, devint tellement efficace qu'il y en eut assez pour débarrasser une langue de ses liens. Rien dès lors n'est vil dans le Christ, tout est plein de sainteté et de vertu, et non-seulement dans le Christ, mais aussi dans ses Saints; voilà pourquoi on conserve précieusement leurs cheveux, bien qu'ils soient le produit d'humeurs superflues, et tout ce qui leur a appartenu, même leur poussière et leurs cendres. Qu'y a-t-il en cela d'étonnant, puisque les mouchoirs et le linge (*Actes. XIX, 23.*) des Apôtres rendaient la santé aux malades, comme les Actes des Apôtres (*v, 15.*) l'attestent de l'ombre de Pierre?

verentiam interiorem per illam exterioriorem instigantur. Quidquid sit, solum Christi exemplum et auctoritas tali ritu externo circa hunc mutum et surdum utentis, obstruere sufficit omne os loquentium iniqua, et Ecclesiæ ritus sacratissimos ab ejus exemplo manantes proscindentium. Sed prosequamur.

Tertio igitur dicendum, non sine mysterio Christum Dominum post immissionem digitorum in aures surdi etiam expuisse, et sputo linguam ejus tetigisse, atque in cælum suscipiendo et ingemiscendo exclamasse : « Eppheta, quod est adaperire. » In prius sputo utitur, et tangit linguam muti, ut ostendat non solum omnia corporis sui membra esse divina et sancta, sed etiam

sputum et salivam, licet superfluitas sit sputum.

Admirabile plane est, quod id quod in homine est superfluum humor, adeo efficax fuit, ut linguæ præpeditæ solveret vinculum. Nihil ergo in Christo vile, omnia sunt plena sanctitate et virtute. Neque solum id in Christo, sed etiam in Sanctis ejus, inde fit ut eorum capilli pretiose asserventur, cum ex humoribus superfluis oriantur, et quæcumque alia ad eos spectantia, etiam pulveres et cineres. Quid mirum, quandoquidem semicinetia et sudaria Apostolorum, imo umbræ eorum ægris sanitatem conferrent, sicut et de umbra sancti Petri testantur Acta Apostolorum? Hoc iterum attendant Hæretici, et sacris reliquiis

Que les hérétiques remarquent aussi cela et qu'ils cessent de s'opposer au culte des Saintes Reliques.

Ce n'est pas seulement en cette circonstance, c'est encore à la guérison de l'aveugle que le Christ se servit de crachat et de salive. La salive, qui coule de la tête, discerne le goût et humecte la langue, désigne la sagesse divine, laquelle dit, en parlant d'elle-même : « Je suis sortie de la bouche du Très-Haut. (*Eccli. xxiv, 5.*) » En participant à cette sagesse, qui est comme une céleste et divine salive, nous discernons l'amertume de la douceur, nous distinguons les choses spirituelles des terrestres; elle nous fait aussi parler éloquemment de Dieu et des choses de Dieu. C'est cette salive, qui délie le lien de notre langue, pour lui faire entonner les louanges divines. Cette salive fut mêlée à la boue, quand la sagesse divine s'unit au corps humain composé de boue. C'est par un remède, composé de salive et de terre, que les yeux de l'aveugle-né furent ouverts, parce que le genre humain, en confessant sa foi aux deux natures en Jésus-Christ, a été tiré des ténèbres de ses erreurs. Oh! dès lors mystique salive du Seigneur qui dessille nos yeux et rompt les liens de notre langue!

En outre, il est dit que le Seigneur, en touchant la langue de ce muet, regarda le ciel et se mit à gémir. « Il regarda le ciel, dit le Vénéral Bède, pour nous enseigner que les muets doivent y chercher la parole, les sourds l'ouïe, tous les malades leur guérison. Là est la source d'où découlent tous les biens, tous les remèdes. C'est là que le Sauveur regarde, priant avec gémissements son Père, rempli de compassion pour la nature humaine, laquelle, après sa

destinant esse infecti. Non tantum hic, sed etiam in illuminatione cæci sputo et saliva Christus usus legitur. Saliva itaque, quæ a capite fluit, et saporem discernit, linguamque humectat, divinam designat sapientiam, quæ de se dicit : « Ego ex ore Altissimi prodii. » Per participationem hujus sapientiæ, tanquam cælestis et divinæ salivæ, amarum a dulci discernimus, spiritualia a terrenis distinguimus; per illam etiam diserte loquimur de Deo, et rebus divinis. Hæc est saliva quæ vinculum linguæ nostræ dissolvit, ut in divinas laudes erumpat. Hæc saliva luto fuit commixta, quando sapientia divina humanum corpus de luto compositum sibi junxit. Per medicamentum ex saliva ac terra compositum,

oculi cæci nati fuere aperti, quia genus humanum per confessionem utriusque naturæ in Christo Domino ab ingenitis errorum suorum tenebris erutum fuit. O igitur mysticum sputum Domini, quo oculi nostri illuminantur et lingua vincula dissolvitur.

Ulterius Dominus tangendo linguam in cælum suspexisse, et ingenuisse dicitur. Ideo vero in cælum suspexit, teste Venerabili Beda, ut inde mutis loquelam, surdis auditum, omnibus infirmitatibus doceret quærendam esse medelam.

Ibi fons ex quo omnia bona, ex quo omnia promanant medicamenta. Illuc suspicit cum gemitu, Patrem orans, humanæ misertus naturæ, quæ post transgressionem adeo

chûte, est soumise à tant de misères. Il gémit aussi, quand il touche la langue, parce que le membre qu'il touche, bien que très-petit, est profondément infecté et très-infectant. Tout resserré qu'il est, il se répand néanmoins partout avec son venin et n'épargne personne. Il s'érige contre Dieu et contre les habitants des cieux par les blasphèmes et les jurements; il s'insurge contre le prochain par les détractions et les injures. Il n'épargne ni les vivants, ni les morts, dans ses médisances, et même, en quelque sorte, il répand son venin sur toutes les créatures par ses exécutions et ses malédictions. Aussi saint Jacques dit-il excellemment : « La langue n'est qu'une petite partie du corps; et que de grandes choses ne fait-elle pas! Une étincelle embrase une grande forêt. La langue aussi est un feu; c'est un monde d'iniquité; et elle est un de nos membres qui infecte tout le corps; elle embrase tout le cours de notre vie, enflammée elle-même du feu de l'enfer. (*Jac. II, 5 et 6.*) »

Puis donc que la langue est un mal inquiet, et parce qu'elle est remplie d'un venin mortel, et parce qu'elle est comme enflammée du feu de l'enfer, le Seigneur, en la touchant, regarde le ciel, il gémit, il en assouplit le feu avec sa salive. Il veut que cette salive très-sainte soit le remède qui la délivre de son venin, afin que, déliée et guérie, cette langue ne puisse plus faire entendre que les louanges de Dieu, dire que ce qui concourt à l'édification du prochain, et voilà pourquoi il crie : « Eppheta, c'est-à-dire ouvrez-vous! »

L'Eglise imite cet exemple du Christ et ce rit employé par le Sauveur vis-à-vis du sourd-muet, quand elle baptise ses catéchu-

multis impetitur miseriis. Ingemiscit etiam quando linguam tangit, quia membrum tangit quod quidem exiguum omnino est, interim maxime est infectum, et maxime inficiens; licet enim sit coarctatum, per omnia sese cum veneno dispergit, et nulli parit. Erigit se in Deum et cœlites per blasphemias et juramenta; insurgit in proximum per detractiones et convitia. Non parit nec vivis, nec mortuis, per maledicentiam; imo quadam ratione venenum suum diffundit per omnem creaturam, per execrationes et maledictiones. Unde sanctus Jacobus diserte dicit : « Lingua modicum membrum est, et magna exaltat. Ecce quantus ignis quam magnam silvam incendit. Et lingua ignis est,

universitas iniquitatis. Lingua constituitur in membris nostris, quæ maculat totum corpus, et inflamat rotam nativitatis nostræ inflammata gehenna. »

Quia ergo lingua inquietum est malum, et quia plena est veneno mortifero, et quia velut inflammata est infernali igne; ideo Dominus eam tangens cœlum suspicit, ideo ingemiscit, ideo saliva ignem illum sopit : et salivam sanctissimam vult ejus esse medicinam, ut purgetur a veneno, ut soluta et sanata non nisi Dei laudes resonet, et quæ ad proximi ædificationem spectant, pronuntiet, ideoque clamat : Eppheta, quod est adaperire.

Imitatur Ecclesia hoc Christi exemplum, huncque ritum circa surdum

mènes. En effet, le prêtre met ses doigts avec la salive sur les oreilles et les narines du catéchumène. Que désigne la salive, sinon la sagesse et la vertu divine attribuée au Fils? Que désignent les doigts, sinon les dons du Saint-Esprit? De même que la salive procède de la tête, de même le Fils, sagesse du Père, procède du Père. De même que les doigts procèdent du bras et de la main, de même le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Seul, il peut ouvrir les oreilles de l'enfant à la foi et à la sagesse, et ses narines à la bonne odeur de la connaissance du Christ, en lui faisant éviter la puanteur nuisible du péché. Voilà pourquoi on crie alors : « Eppheta, c'est-à-dire ouvrez-vous! » Il convient en effet déjà que les oreilles de celui qui est baptisé s'ouvrent aux promesses divines du Christ, auxquelles il a droit par la grâce du Baptême. Il convient aussi qu'elles soient ouvertes aux menaces et aux admonitions divines, pour ne pas être enveloppé dans un jugement plus sévère, s'il demeure sourd vis-à-vis d'elles. Il est déjà censé appartenir au troupeau des brebis du Christ, il doit donc avoir les oreilles ouvertes à la voix du Pasteur, afin qu'il puisse la distinguer de la voix des étrangers, et qu'il entende ses commandements par les oreilles du dehors et par celles du dedans.

Néanmoins, le prêtre pour lors ne touche point de sa salive la langue du baptisé, comme l'a fait Jésus-Christ, parce que la pureté de notre bouche n'est point la pureté de la bouche du Christ. Au lieu donc de notre salive, qui ne pourrait être sans dégoût introduite dans la bouche du catéchumène, nous lui offrons du sel bénit, pour signifier le goût de la sagesse, pour marquer aussi qu'à l'avenir il ne doit plus être infecté par le ver rongeur des péchés, mais

et mutum, dum suos baptizat catechumenos. Digni enim cum saliva, et sputo ad baptizandi aures naresque apponuntur. Quid per salivam designatur, nisi sapientia et virtus divina Filio attributa? Quid per digitos nisi Spiritus Sancti dona? Sicut saliva a capite, ita et Filius sapientia Patris procedit a Patre.

Sicut digiti a brachio procedunt et manu, ita Spiritus Sanctus a Patre et Filio. Solus hic potest aperire aures pueri ad fidem et sapientiam, et nares ad bonum odorem notitiæ Christi, fugiendo fœtorem noxium peccati. Ideo tunc inelamatur : « Eppheta, quod est adaperire. » Jam enim aures illius qui baptizatur convenit aperiri ad divinas promissiones Christi, ad quas jus habet per

gratiam Baptismi. Aperiri quoque eas congruit ad divinas comminationes, et commonitiones, ne graviorei iudicio involvatur, si ad illas obsurdescat. Jam de ovium Christi numero censetur, aures debet habere apertas ad vocem Pastoris, ut illam discernere valeat a voce alienorum, et ut mandata ejus auribus exterioribus interioribusque percipiat. Sputo tamen tunc linguam non tangit Sacerdos, ut hic fecit Christus, quia non est eadem oris nostri, et oris Christi mundities : loco ergo sputi nostri, quod indecore ore catechumeni inseretur, offerimus ei salem sacratum, ut gustus significetur sapientiæ, quodque deinceps non debeat infici peccatorum verme, sed manere incorruptus, ut semper Dei

demeurer incorruptible, afin de pouvoir recevoir de Dieu une grâce de plus en plus grande. Cette coutume remonte aux premiers temps de l'Eglise, même au temps d'Origène, de saint Ambroise et de saint Augustin.

Mais, comme le sel donne de la saveur aux aliments, il est le symbole de la saveur d'un cœur dévot qui se plaît aux choses de Dieu. Cette saveur nous est d'ailleurs recommandée par le Seigneur : « Ayez le sel en vous. (*Marc. ix, 49.*) » La nature du sel le préserve de la corruption et de la putréfaction; c'est ainsi qu'il nous exhorte à la pureté, à l'incorruptibilité, à la persévérance, à la mortification des désirs de la chair qui corrompent l'âme. Le sel nous avertit également de la prudence et de la discrétion qu'il faut apporter dans nos actions, dans nos paroles et dans toute notre vie : « Que tous vos discours soient assaisonnés de sel, » dit l'Apôtre. (*Coloss. iv, 6.*)

2° POINT. — Ce sourd-muet, guéri par Notre-Seigneur avec tant de cérémonies, est sans nul doute l'image du pécheur. .

Pourtant, la Sainte Ecriture prend quelquefois en bonne part la surdi-mutité. Heureux le sourd-muet qui peut dire avec le Psalmiste : « Pour moi, j'étais comme un sourd qui n'entend pas, et comme un muet qui n'ouvre point la bouche. Et je suis devenu comme un homme qui n'entend rien, et qui n'a pas de réplique dans sa bouche. (*Ps. xxxvii, 13 et 16.*) » Pourquoi s'appelle-t-il sourd-muet? Parce qu'il feignait de ne pas entendre les sottises et les injures que proféraient contre lui Séméi qui le maudissait et tous ses autres ennemis; parce qu'il ne rendait pas mots pour mots, malédiction pour malédiction. Aussi ajoute-t-il ailleurs : « J'ai dit :

majorem gratiam possit percipere. Et hoc jam ab initio consuevit Ecclesia, etiam tempore Origenis, Ambrosii, Augustini. Sed itaque quod sapidum reddit cibum, est symbolum saporis devoti cordis, quo in rebus divinis delectatur. Saporque illi commendatur a Domino : « Habete sal in vobis. » Natura quoque salis a corruptione, et putrefactione conservat, sic per illum admonemur puritatis, incorruptionis, perseverantiæ, mortificationis carnalium desideriorum, quæ corrumpunt animam. Monemur quoque per salem prudentiæ, et discretionis in actionibus, et verbis, totaque conversatione : « Sit sermo vester sale conditus, » inquit Apostolus.

Surdus iste, et mutus a Domino cum multiplici ritu sanatus, tyrum absque dubio gerit peccatoris.

Mutum tamen, et surdum quandoque divina Scriptura in bonam partem accipit. Felix ille mutus et surdus qui potest cum Psalte dicere : « Ego autem sicut surdus non audiebam, et sicut mutus non aperiens os suum, et non habens in ore suo redargutiones. » Quare se dicit surdum et mutum? Quia dissimulabat convitia et injurias in se prolatas a maledicto Semei aliisque sibi infestis, nec verba verbis, aut maledictum maledicto reddebat. Unde alibi addit : « Dixi : Custodiam vias meas ut non delinquam in lingua mea. Posui ori meo custodiam, cum

Je veillerai sur mes voies, afin de ne point pécher par ma langue. J'ai mis une garde à ma bouche, lorsque le pécheur s'élevait contre moi. Je me suis tu et je suis resté dans l'humiliation. (*Ps. xxxviii, 1 et 3.*) » Heureux, dis-je, ce sourd-muet, qui, injurié par autrui, arrête et lie sa langue, pour l'empêcher de se laisser aller à des paroles de malice, qui met à ses oreilles une haie d'épines pour que le trouble ne passe pas à son cœur et ne devienne ainsi une occasion de péché pour lui. Il est également agréable à Dieu ce sourd-muet, qui, attentif aux choses du ciel, n'entend pas les bruits du monde, et met son espoir et sa force dans le silence, fermant sa bouche de peur qu'elle ne se répande en paroles vaines ou nuisibles, sachant qu'il faut rendre compte de tout cela à Dieu.

Mais, dans notre Evangile, le sourd-muet dont il est question ne désigne pas ceux dont je viens de parler, mais bien ceux qui sont devenus tels par le fait du démon et du péché. Il est sourd en effet celui qui, endurci dans son péché, n'entend pas les paroles de Dieu, ne perçoit pas ses inspirations, ne remarque pas les avis salutaires. Quel est ce sourd, sinon celui à qui le Seigneur envoie ses messagers et qui ne veut pas les entendre? « Ecoute, peuple insensé, qui n'as point de cœur; qui as des yeux, et qui ne vois point; qui as des oreilles, et qui n'entends point, (*Jérémie. v, 21.*) » Il est muet celui qui ne confesse pas ses péchés comme il faut et ne fait point retentir les louanges de Dieu. J'ai traité longuement ce sujet au 3<sup>e</sup> Dimanche de Carême.

Donc, indubitablement, ce sourd-muet nous symbolise l'état du pécheur. Mais, il nous faut voir en détail comment le pécheur de-

consisteret peccator adversum me, ob mutui, et humiliatus sum. » Felix, inquam, mutus talis et surdus, qui ab alio lacessitus linguam frenat et ligat, ne declinet in verba malitiæ, auresque sepius spinis ne ad eor commotio transeat, et sic peccandi occasio. Est quoque ille surdus et mutus Deo acceptus qui cœlestibus rebus intentus non audit quæ mundi sunt, et in silentio ponit spem et fortitudinem suam, os suum claudens ne effluat in vana vel noxia verba, sciens quia de his omnibus reddere oportet rationem. Sed in nostro Evangelio surdus ille et mutus non istos designat, at potius eos qui tales a dæmone et peccato facti sunt.

Surdus enim ille est qui in peccato induratus verba Dei non audit, nec inspirationes ejus percipit, nec monita salutis attendit.

Quis surdus nisi ad quem mittit nuntios suos Dominus, et non vult audire : « Audi, popule stulte, qui non habes cor, qui oculos habentes non videtis, aures non auditis. » Mutus est ille qui nec peccata ut decet confitetur, nec laudes Dei enuntiat. De qua re fuse egi in Dominica in Quadrag.; itaque absque dubio status peccatoris insinuat per hunc surdum et mutum. Sed speciatim hic nobis videndum quomodo eadem ratione peccator spiritualiter surdus fiat, qua surdi efficiuntur



vient spirituellement sourd, de la même manière que les hommes deviennent matériellement sourds.

Il y a en effet plusieurs causes à la surdité.

Parfois, l'obturation de l'oreille provient de ce que les oreilles sont remplies de certaines humeurs, épaisses et nuisibles.

Une autre cause de surdité réside dans une certaine tuméfaction et inflammation de l'oreille.

Enfin, une troisième cause de surdité provient d'une certaine putréfaction et corruption dans les oreilles, d'une apostème ou ulcère dissolvant et gênant l'organe de l'ouïe.

Voilà les trois causes principales de la surdité matérielle chez l'homme.

1° Qu'est-ce que l'obturation de l'oreille, provenant d'humeurs nuisibles et grossières, sinon l'obstacle qui nous empêche de percevoir les choses du salut, provenant de l'amour des choses de la terre, qui bouche véritablement l'oreille intérieure, comme avec une humeur boueuse. C'est pourquoi l'Apôtre disait : « L'homme animal ne perçoit pas les choses qui sont de Dieu. (1. Cor. II, 14.) » Pourquoi ne les perçoit-il? Parce qu'il est rempli de terre, je veux dire de convoitise terrestre. Aussi Jérémie crie-t-il : « Terre, terre, terre, écoute la parole du Seigneur. (Jérémie. xxii, 29.) » Ce qui équivalait à lui dire : Ote des oreilles de ton âme la convoitise terrestre, afin que tu puisses entendre la parole de Dieu; cesse d'être aussi animal, afin que tu puisses percevoir les choses de l'esprit de Dieu. Il répète, trois fois : Terre, terre, terre, parce que les hommes, qui vivent d'une vie animale, ont de la terre dans la bouche, dans l'oreille et dans les yeux, qu'ils doivent enlever :

homines corporaliter. Est enim surditatis causa quandoque auris obturatio, quando aures opplentur crassioribus quibusdam nocivisque humoribus; est et altera surditatis causa, tumor quidam auris et inflatura; est denique tertia surditatis causa putrefactio quædam et corruptio auribus ingenerata, ab apostemate seu ulcere organum auditus dissolvante et impediante. Sic tribus fere de causis homo surditatem incurrere agnoscitur.

1. Quid est auris obturatio ex nocivis procedens crassisque humoribus, nisi impedimentum ad percipiendam ea quæ sunt salutis, proveniens ex amore rerum terrenarum, qui vere obturat aurem interioram

quasi lutuso quodam humore. Propterea dicebat Apostolus : « Animalis homo non percipit ea quæ Dei sunt. » Quare non percipit? Quia terra plenus est, hoc est terrena cupiditate. Unde ei per Jeremiam inelamatur : « Terra, terra, terra, audi sermonem Domini. » Quod idem est ac si ei diceretur : De auribus animæ tuæ terrenam remove cupiditatem, ut Dei verba possis audire; desine adeo animalis esse, ut quæ spiritus Dei sunt valeas percipere. Et tertio repetitur : Terra, terra, terra! quia animales homines, et in ore, et in aure, et in oculis, terram habent quam debent remove.

In ore quidem, quia : « Qui de terra est, de terra loquitur. »

a) Dans la bouche, parce que « celui qui est de la terre parle de la terre. (*Jean. III. 31.*) »

b) Dans l'oreille, parce que, à l'instar de l'aspic, ils bouchent avec de la fange une oreille et bouchent l'autre avec la queue, de peur d'entendre la voix du sage enchanteur, de sortir de la caverne de leurs vices, car ils méprisent la voix de Dieu qui les inspire ou de l'homme qui tient la place de Dieu et parle à leur cœur pour les exhorter. « Leur fureur est semblable à celle du serpent, à celle de l'aspic, qui se rend sourd et qui se bouche les oreilles, pour ne pas entendre la voix des enchanteurs, et du magicien qui enchante avec adresse. (*Ps. LVII, 4 et 5.*) »

c) Dans les yeux aussi, ils ont de la terre, parce qu'ils ont résolu d'abaisser leurs regards vers la terre, comme il est raconté des vieillards accusateurs de Suzanne. (*Daniel. XIII, 42.*) David dit la même chose de quelques autres personnes. (*Ps. XVI, 23.*)

2° Qu'est-ce que l'obturation de l'oreille, provenant d'enflure et d'inflammation, sinon une certaine superbe naturelle à l'âme, qui empêche la parole du salut, à l'inspiration ou à la voix de Dieu, d'arriver au cœur? L'enflure de l'esprit est effectivement un obstacle à la vérité. C'est de cette surdité qu'étaient atteints Hérode et Hérodiade, ne voulant ni être corrigés, ni être repris par Jean, qui leur parlait de la parole de Dieu. C'est de cette surdité qu'étaient atteints ceux dont parle le Prophète : « Ils n'ont pas voulu écouter et ils ont tourné le dos, (*Zach. VII, 11.*) » ainsi que ceux dont le Seigneur se plaint, dans *Jérémie* : « Ecoutez ma parole, et je serai votre Dieu, et vous serez mon peuple. (*Jér. VII, 23.*) » Puis, il ajoute : « Et ils n'ont point écouté, et ils n'ont point prêté l'oreille ;

In aure autem, quia instar aspidis luto affigunt aures unam, cauda alteram obturant, ne sapienter incantantis vocem audiant; et de vitiorum suorum caverna egrediantur; vocem enim Dei inspirantis, aut hominis Dei vice ad cor eorum monendo loquentis aspernantur. « Furor illis secundum similitudinem serpentis : sicut aspidis surdæ et obturantis aures suas, quæ non exaudiet vocem incantantium et venefici incantantis sapienter. »

In oculis etiam terram habent, quia statuerunt oculos suos declinare in terram, ut non videant cælum, prout de senibus Susannæ dicitur. Sic et de aliquibus aliis idem dicit David.

2. Quid est obturatio auris a tumore et inflatura procedens, nisi superbia quædam animæ ingenerata, quæ impedit ne verbum salutis ad cor pertingat, nec inspiratio, aut loquela divina? Utiq; tumor mentis obstaculum est veritatis. Hac surditate laborabat Herodes et Herodias, nolentes corrigi, nec corripiri a Joanne loquente ex parte Dei. Hac surditate laborabant et illi de quibus Propheta : « Noluerunt attendere, et averterunt scapulam. » Item et illi de quibus apud Jeremiam Dominus : « Audite vocem meam, et ero vobis Deus, et vos eritis mihi populus. » Subjicitur autem postmodum : « Et non audiverunt, neque inclina-verunt aurem suam, sed abie-

mais ils se sont enfoncés dans les désirs et la dépravation de leur cœur. (*Ibid.* 24.) » O enflure nuisible, ô tumeur d'orgueil que Dieu hait et déteste, qu'il frappera enfin un jour d'une main vengeresse ! Parce que, comme il est écrit : « Il les brisera dans leur enflure et ils demeureront sans voix. (*Sag.* IV, 19.) »

3° Qu'est-ce que l'obturation de l'oreille, procédant de la corruption et de la pourriture, sinon l'impureté de la luxure, qui rend l'homme sourd à la parole du salut et de la grâce ? C'est de ceux-là qu'il est dit : « Le voluptueux a entendu une parole sage, et elle lui déplait. (*Eccli.* XXI, 18.) » Ainsi, saint Augustin demeura pendant quelque temps sourd, par le fait d'un ulcère et d'une apostème de volupté qui coulait et obturait ses oreilles, l'empêchant d'entendre la voix du Seigneur qui l'appelait à la vraie foi et à la chasteté de la vie pure. Plus tard, il reconnaît que cette surdité a été guérie et dissipée par le Seigneur, quand il dit : « Vous avez fait éclater d'en haut votre grande voix à l'oreille intérieure de mon cœur, et vous avez brisé ma surdité, et j'ai entendu votre voix, et vous avez éclairé mon aveuglement, et j'ai vu votre lumière, et j'ai connu que vous êtes mon Dieu. Malheur à ce temps où je ne vous connaissais pas ! Malheur à cet aveuglement qui m'empêchait de vous voir ! Malheur à cette surdité qui m'empêchait de vous entendre ! Aveugle et sourd, je m'avançais, laid et difforme, parmi toutes les belles choses que vous avez faites. (*Soliloques.* XXXI.) »

Les sourds, dont nous avons parlé jusqu'à présent, ont l'oreille bouchée vis-à-vis de diverses voix.

Ils n'entendent pas la voix de Dieu qui frappe et appelle, voix de

runt in voluptatibus suis, et pravitate cordis sui mali. » O noxium tumorem et inflaturam superbiæ Deo ingrâtam et odiosam, quam tandem vindice plectet manu ! Quia, ut dicitur : « Disrumpet illos inflatos sine voce. »

3. Quid est auris obturatio, e corruptione et putredine procedens, nisi immunditia luxuriæ, quæ hominem reddit surdum ad verbum salutis et gratiæ ? De talibus dicitur : « Audivit luxuriosus verbum sapiens et displicebit ei. » Sic quodam tempore surdus permansit. Sanctus Augustinus, ulcere et apostemate luxuriæ defluente, et ei obturante, ne vocem Domini audiret ad fidei veritatem, et castimoniam puritatem eum vocantis. Quam surdita-

tem a Domino sanatam et disruptam postmodum agnoscit, dum dicit : « Intonasti desuper voce grandi in interiorem aurem cordis mei, et rupisti surditatem meam, et audivi vocem tuam, et illuminasti cæcitate[m] meam, et vidi lucem tuam, et cognovi quoniam Deus meus es tu. Væ tempori illi quando non cognoscebam te. Væ cæcitati illi quando non videbam te. Væ surditati illi quando non audiebam te, cæcus et surdus pro formosa quæ fecisti deformis irrueram. » Hæc ipse Soliloq. cap. xxxi.

Tales porro surdi de quibus hactenus dictum est, ad multiplicem vocem obturatam gerere aurem inveniuntur. Nec enim percipiunt vocem Dei pulsantis et vocantis, de

laquelle il est écrit : « Je suis à la porte, et je frappe : si quelqu'un entend ma voix, et m'ouvre la porte, j'entrerai avec lui, et je souperai avec lui, et lui avec moi. (*Apoc.* III, 20.) »

Ils n'entendent pas la voix de Dieu qui persuade et conseille bien, voix de laquelle il est dit en ce même endroit : « Je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé au feu pour t'enrichir, et des habits blancs pour te vêtir, de peur que la honte de ta nudité ne paraisse ; et applique sur tes yeux un remède qui te fasse voir. (*Ibid.* 18.) »

Ils n'entendent pas la voix de Dieu qui avertit, réprimande et corrige, voix de laquelle il est dit en ce même endroit : « Je reprends et je châtie ceux que j'aime : rallume donc ton zèle, et fais pénitence. (*Ibid.* 19.) » Comme s'il disait : Rallume le zèle de ton salut, et ouvre l'oreille pour entendre celui qui te fait des reproches et pour faire pénitence.

Ils n'entendent pas non plus la voix de Dieu qui menace, voix de laquelle il est dit encore au même endroit : « Je connais tes œuvres, tu as le nom du vivant, mais tu es mort. Sois vigilant, et confirme tous ceux qui étaient près de mourir... Si tu ne veilles pas, je viendrai à toi comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai. (*Ibid.* 1 et 3.) »

Ils n'entendent pas la voix de la justice divine retentissant sur les eaux, brisant les cèdres, ébranlant le désert, divisant la flamme, préparant les cerfs, révélant les lieux sombres et épais, (*Ps.* xxviii, 3 et 8.) voix menaçante et terrible pour les pécheurs endurcis. Mais, celui qui a son oreille ouverte entend toutes ces choses, et il y obéit, et il tremble.

qua dicitur : « Ecce sto ad ostium et pulso, si quis audierit vocem meam, et aperuerit mihi, intrabo ad illum, et cœnabo cum illo, et ipse mecum. » Nec percipiunt ejus vocem suadentis, et bene consulentis, de qua ibidem : « Suadeo tibi emere a me aurum ignitum probatum, ut locuples fias, et vestimentis albis induaris, et non appareat confusio nuditatis tuæ, et collyrio inunge oculos tuos ut videas. » Nec percipiunt Dei vocem admonentis et arguentis, ac corripientis, de qua rursus ibi : « Ego quos amo, arguo et castigo. Æmulare ergo et pœnitentiam age. » Quasi dicat : Zelum salutis tuæ assume et aperi aurem ut audias arguentem te, et pœniteas.

Non etiam percipiunt vocem comminantis, de qua eodem capite : « Scio opera tua, quia nomen habes quod vivas, et mortuus es. Esto vigilans et confirma cœtera quæ moritura erant. Si non vigilaveris, veniam ad te tanquam fur, et nescies qua hora veniam ad te. » Non audiunt vocem justitiæ divinæ intonantis super aquas, confringentis cedros, concutientis desertum, intercidentis flammam, præparantis cervos, revelantis condensa, quæ est vox minax et terribilis peccatoribus obduratis. Qui autem habet aurem apertam, hæc omnia audit, et obsequitur, ac contremiscit. Denique non percipiunt vocem sanguinis Domini pro se effusi, qui post ipsos

Enfin, ils n'entendent pas la voix du sang du Seigneur répandu pour eux, lequel crie après eux pour les convertir, pour ne pas avoir été répandu inutilement pour eux, pour ne point être oublié et enseveli dans l'ingratitude d'un cœur terrestre. C'est de cette voix qu'on peut entendre aussi cette parole de Job : « Terre, ne couvre pas mon sang, n'étouffe pas mes cris. (xvi, 19.) »

Finalement, ils n'entendent pas même la voix de leur propre conscience qui crie continuellement et les reprend, car ils sont sourds à tout, si Dieu ne leur ouvre encore l'oreille, comme parle le Prophète : « Le Seigneur m'a ouvert l'oreille... je ne le contredis pas, je ne m'éloigne pas de lui. (Isaïe. 4 et 5.) »

Mais, voyons maintenant comment il leur ouvre encore l'oreille pour qu'ils ne contredisent pas, et pour qu'ils reviennent, s'ils se sont éloignés.

1° Comme il a fait à la guérison du sourd-muet, il les prend et les sépare de la foule ; parce que, endurcis comme ils sont dans le péché, ils ne peuvent être guéris ni recevoir le remède du salut, s'ils ne sont d'abord tirés à l'écart des occasions de péché, de la mauvaise compagnie, des charmes et des attrait du péché. La foule et la société des méchants constituent comme une chaîne qui en lie un grand nombre et les détient dans le péché. Loth, tout juste qu'il fût, aurait couru un grand danger, s'il fût resté à Sodome, et il aurait péri dans l'incendie de la ville coupable. Aussi, les Anges l'exhortèrent-ils, disant : « Lève-toi, prends ta femme et tes deux filles que tu as ici, afin que tu ne périsses pas avec cette cité du crime. (Gen. xix, 15.) » Et, comme il différait, ils le prirent par la main, et ils l'emmenèrent hors de la ville, et ils lui dirent :

clamat ut ad meliora inducat, ut frustra non sit profusus, nec oblivioni tradatur, terrenique cordis ingratitude sepeliatur de qua voce intelligi potest illud : « Terra, ne operias sanguinem meum, et non habeat in te locum latendi clamor meus. » Finaliter nec propriæ, conscientie continuo inelamantis et arguentis vocem percipiunt, ad omnia obsurdescentes, nisi eis ille rursus aperiat aurem, de quo Propheta : « Dominus aperuit mihi aurem, ego autem non contradico, retrorsum non abii. » Sed jam videamus quomodo talibus aperiat ipse aurem ut non contradicant, et si retrorsum abierint, revertantur.

Primo, sicut fecit in sanatione hu-

jus surdi et muti, apprehendit eos et separat a turba, quia in peccatis obdurati sanari nequeunt, nec remedium accipere salutis, nisi prius abstracti fuerint a peccati occasionibus, a noxia conversatione, a malorum illecebris et irritamentis. Turba, et societas pravorum quasi catena quædam multos colligat, et detinet in peccatis. Loth tametsi justus periculum erat incursurus, si permansisset in Sodomis, periissetque in scelere civitatis. Unde hortati sunt eum Angeli : « Surge, tolle uxorem tuam, et filias, ne et tu pariter percas in scelere civitatis. » Cumque dissimularet ille, apprehenderunt manum ejus, eduxeruntque eum, et dixerunt : « Salva animam

« Sauve ta vie, ne regarde point derrière toi, et ne t'arrête point dans cette contrée : mais, sauve-toi sur la montagne, de peur que tu ne périsses avec les autres. (*Ibid.* 17.) » De même donc que les Anges tirent Loth de la foule, à l'écart, de peur qu'il ne soit enveloppé dans les péchés de la foule ; ainsi, quand Dieu veut sauver quelqu'un et le guérir des péchés dans lesquels il est enveloppé, il le prend par la main et le tire loin de la foule avec sa main puissante, afin de l'arracher aux occasions du péché, de lui parler à l'écart, de le ramener à la connaissance de soi-même et de le faire rentrer en son cœur, en éloignant les flots tumultueux des pensées mauvaises. C'est là en effet le principe de la guérison pour l'âme : être tirée à l'écart de la foule et rentrer en elle-même, pour considérer à l'écart qu'il faut entrer dans une voie autre que celle que fréquente la foule, cette dernière étant très-large, tortueuse et se terminant à un abîme malheureux. C'est de cette voie en effet qu'il faut dire cette parole du Sage : « Il est aux yeux de l'homme une voie droite, dont l'extrémité touche à la mort. (*Prov.* XIV, 12.) » Le sentier, qui conduit à la vie, est étroit et solitaire, bien peu le fréquentent. C'est donc là le premier bienfait de Dieu et le premier effet de sa grâce envers le pécheur, de le prendre par la main, de le ramener dans le sentier en le faisant sortir de la voie battue par le vulgaire, de diriger ses pieds dans la voie de la paix. C'est là ce que dit le vénérable Bède : « Prenant le malade dans la foule, il le tire à part, quand, éclairant une âme qui languit dans le péché, il l'éclaire par la visite de sa miséricorde, la détourne des mœurs accoutumées, vie de la généralité des hommes et l'excite à suivre les sentiers de ses préceptes. »

tuam, noli respicere post tergum, nec stes in omni circa regione, sed in monte saluum te fac, ne et tu simul pereas. » Sicut ergo Angeli apprehendunt Loth de turba seorsum, ne peccatis involvatur turbæ; sic quem vult salvare Deus, et sanare jam peccatis involutum, apprehendit, et educit e turba potenti sua manu, ut ex occasionibus peccati eum eripiat, et seorsum sic eum alloquens ad agnitionem sui ipsius, et ad cor reducat, remotis cogitationum pravaram turbis tumultuantibus. Hoc enim est principium sanandæ mentis, a turba esse segregatum, et ad se redire, ac seorsim considerare ineundam esse aliam viam ab illa quam communis frequentat turba, quæ nimis lata est,

et curva, ejus infelix est terminus. Nam de illa verum est illud Sapientis : « Est via quæ videtur homini recta, et novissima ejus deducunt ad mortem. » Angusta nimirum est semita et solitaria, sive a paucis trita, quæ ad vitam ducit. Hoc ergo primum Dei beneficium est, et primus effectus gratiæ ejus in peccatore, apprehendere manum ejus, et e vulgari via lutosâ eum ad semitam reducere, et dirigere pedes ejus in viam pacis. Hoc est quod hic dicit Beda : « Apprehendens infirmum de turba seorsum educit, quam mentem peccatis languidam visitatione suæ pietatis illustrans, a consuetis humanæ conversationis moribus avocat, atque ad sequenda præceptorum suorum itinera provocat. »

2° Il met les doigts dans leurs oreilles, quand ils sont une fois séparés de la foule. Les doigts mis dans les oreilles, ce sont les paroles du Saint-Esprit et ses dons sacrés, suivant l'interprétation de saint Jérôme et de saint Grégoire. « Que désignent les doigts du Rédempteur, si ce n'est les dons du Saint-Esprit? Dès lors, mettre les doigts dans les oreilles, c'est ouvrir à l'obéissance l'esprit de celui qui est sourd, au moyen des dons du Saint-Esprit, » dit saint Grégoire. (*Com. sur Ezéchiél. Hom. x.*) Si le Christ ne met ses doigts dans les oreilles du pécheur, celui-ci demeure sourd, n'entend pas et n'obéit point.

Or, on peut très-bien entendre ici qu'il met les cinq doigts dans les oreilles du pécheur pour le convertir. En effet, les cinq doigts de notre main, qu'on nomme « Pouce, Index, Médius, Annulaire, Auriculaire, » désignent les cinq effets de la grâce divine, qui concourent ordinairement à la conversion du pécheur.

Le premier doigt, appelé pouce (du latin *pollex*, fort et vigoureux), est censé introduit dans l'oreille intérieure du pécheur, quand Dieu lui inspire la crainte de la puissance avec laquelle il a coutume de punir les péchés et les pécheurs, en sorte que nul ne peut les arracher de sa main.

Le second doigt, appelé Index, parce qu'il indique, montre, fait voir les objets, est censé introduit dans l'oreille du pécheur, auparavant sourd, quand Dieu lui indique et lui déclare que la multitude, la vilénie, la gravité de ses péchés sont à nu et à découvert devant lui, afin de l'en détourner par la terreur, et de le faire rougir d'avoir commis tant de fautes devant les regards du Seigneur Juge et Vengeur.

Secundo, immittit digitos in aurículas eorum, dum jam a turba segregati sunt. Digiti qui in aures mittuntur, verba sunt Spiritus Sancti ejusque dona, interprete sancto Hieronymo, et sancto Gregorio : « Quid per digitos Redemptoris, nisi doua Spiritus Sancti designantur? Digito ergo in aurículas mittere est per dona Spiritus Sancti mentem surdi ad obediendum aperire, » inquit sanctus Gregorius, hom. x in Ezech. Nisi digitos suos Christus in aures peccatoris mittat, surdus manet ad audiendum et obediendum. Recte autem intelligi potest immittere quinque digitos in aures peccatoris ad ejus conversionem. Quinque enim digiti manus nostræ, quorum nomina sunt : « Pollex, In-

dex, Médius, Medicus, Auricularis, » quinque effectus gratiæ divinæ designant, qui concurrere solent ad peccatoris conversionem. Primus digitus, qui pollex dicitur quasi virtute pollens, tunc immittenti censetur in aurem ejus interiorum, quando ei immittit apprehensionem potentiae suæ, quæ peccata et peccatores punire solet, ita ut nemo de manu ejus possit ipsos eruere. Secundus digitus, qui Index dicitur quasi res indicans, docens, et demonstrans, tunc immitti censetur in aurem peccatoris antea surdi, quando ei Deus indicat multitudinem, vililitatem, gravitatem peccatorum suorum, sibi que nuda esse et aperta declarat, ut deterreatur, et erubescat tanta committere coram oculis Domini Judicis

Le troisième doigt, appelé Médius, plus long que les autres, est censé introduit dans les oreilles du pécheur, quand Dieu lui communique la connaissance de sa miséricorde et de sa longanimité, miséricorde longanime qui doit l'exciter à la résipiscence, et l'invite, comme médiatrice entre la puissance et la justice divine, laquelle menace sa tête.

Le quatrième doigt, appelé annulaire, en latin *Medicus*, parce que les médecins s'en servent pour toucher les blessures, est censé introduit dans les oreilles du pécheur sourd, quand on lui représente le remède très-efficace du sang précieux de Jésus-Christ, qui peut guérir bientôt tous ses maux et toutes ses blessures, s'il veut se les appliquer par la pénitence et la componction, parce qu'il est d'une valeur infinie.

Le cinquième doigt, appelé auriculaire, parce que c'est lui qu'on introduit ordinairement dans les oreilles, est censé introduit par Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les oreilles du pécheur sourd, quand il l'exhorte à avoir une oreille obéissante, c'est-à-dire une obéissance humble, en accomplissant les préceptes et les conseils, et en évitant les choses prohibées.

Heureux qui subit l'attouchement de ces doigts du Seigneur, car il ne peut plus être sourd !

3° Il met de la salive dans la bouche de ceux qui sont sourds et muets, afin qu'ils confessent parfaitement leurs péchés, et qu'ils deviennent prompts à louer Dieu et à prier. La langue a besoin de salive et de suc pour parler vite, aussi le Christ touche avec le suc de sa bouche la langue des lents parleurs et des muets. Il leur com-

et Vindicis. Tertius digitus, qui Medius dicitur, longior cæteris, tunc immitti censetur in aures peccatoris, quando ei Deus infundit notitiam misericordiæ et longanimitatis suæ, quæ quidem misericordia longa nimis eum debet ad resipiscentiam commovere, eumque invitat tanquam medians inter potentiam et justitiam divinam, quæ ejus imminet vertici. Quartus digitus, qui dicitur Medicus, quia Medici ad tangendum vulnera illo utuntur, tunc immitti censetur in aures peccatoris surdi, quando ei representatur medicina efficacissima pretiosi sanguinis Christi, quo omnis ejus morbus, et omnia vulnera mox possunt curari, si illam per pœnitentiam et compunctionem voluerit sibi applicare, quandoquidem

infiniti sit valoris. Quintus digitus, qui Auricularis dicitur, quia in aures solet immitti, tunc a Christo Domino in aures immittitur surdi, quando monet eum aurem habere obedientem, sive obedientiam humilem, in adimplendo præcepta et consilia, et in vitando prohibita. Felix qui hos Domini digitos percipit, non nam potest ultra surdus esse.

Tertio immittit salivam in ora eorum qui surdi sunt et muti, ut peccata sua perfecte confiteantur, et ad divinas laudes ac preces expediti reddantur.

Nempe quia saliva et humore opus habet lingua ut loquatur expedite, ipse Christus humore oris sui linguam tangit tardiloquorum, aut mutorum. Infundit scilicet eis hu-



munique la sève de la dévotion, nécessaire pour que la langue ne demeure pas sèche, et pour que, manquant de ce suc et de cette salive céleste, elle ne soit point exposée à oublier Dieu. Que si elle est présente, le fidèle peut dire : « Que mon âme soit remplie et comme engraisée d'onction, et ma bouche fera éclater mes lèvres en transports d'allégresse. (Ps. LXII, 6.) » Voilà pourquoi saint Bernard dit de la ferveur et de la dévotion qu'elle est la langue de l'âme : La langue de l'âme, dit-il, c'est la ferveur de sa dévotion : l'âme qui n'a pas de dévotion n'a point de langue, elle ne saurait parler, et ne peut s'entretenir avec le Verbe. (*Serm. sur les Cant. Serm. XLV, 7.*) » Or, de même que la salive, qui humecte la langue, coule de la tête ; de même la dévotion, qui est une salive spirituelle et le suc d'une langue pieuse, provient de l'intellect et de l'esprit ? Comment cela de l'intellect et de l'esprit ? Parce que celui qui considère et médite par son intelligence les choses divines, ne peut pas ne point abonder en dévotion. Mais cette méditation et cette considération par l'esprit, ainsi que la dévotion qui en naît, c'est le Christ qui nous la fournit, le Christ, notre chef. C'est lui qui touche de sa salive notre langue, afin de la rendre diserte et déliée devant Dieu, elle qui auparavant semblait enchaînée et sèche, comme l'Évangile le dit de notre sourd-muet : « Sa langue fut déliée, et il parlait distinctement. (Marc. VII, 35.) »

Que si maintenant il veut la toucher, en levant les yeux au ciel et gémissant, « il ne le fait pas, dit saint Grégoire, parce que le gémissement lui est nécessaire, puisqu'il donne ce qu'il demande, mais il nous apprend par là à gémir vers celui qui commande au

morem devotionis, qui necessarius est, ne lingua arida maneat, Deique obliviscatur, humore isto carens et saliva cœlesti. Quæ si adfuerit, jam potest Fidelis illud dicere : « Sicut adipe et pinguedine repletur anima mea, et labiis exultationis laudabit os meum. » Ideo sanctus Bernardus animæ linguam vocat devotionis fervorem, in Cantico, ser. 45. Sic enim ait : « Animæ lingua devotionis est fervor. Elinguis est anima et infans, quæ linguam hanc non habet, nec potest illi ullatenus esse sermocinatio cum verbo. » Sicut vero saliva humectans linguam, profuit ex capite, sic devotio, quæ est spiritualis saliva et humor linguæ piæ, profuit ex intellectu et mente. Quomodo ex intellectu et mente ?

Quia qui divinas res per intellectum considerat et meditatur, non potest non abundare devotione. Hanc interim meditationem et per intellectum considerationem, atque inde oriundam devotionem suppeditat Christus, qui est caput nostrum, ipse est qui tangit saliva sua linguam nostram, ut eam reddat coram Deo disertam et apertam, quæ antea vineta videbatur et arida, prout de nostro surdo et muto nostrum dicit Evangelium : « Et solutum est vinculum linguæ ejus, et loquebatur recte. » Quod autem in cœlum suspiciendo et gemendo vult tangere, « non id facit, quia necessarium habeat gemitum, qui dat quod postulat ; sed nos ad eum gemere qui cœlo præsidit, per id docet ; ut et aures nostræ per do-

ciel, pour obtenir que nos oreilles s'ouvrent pour la grâce du Saint-Esprit, et que sa langue puisse être déliée par la salive de la bouche, c'est-à-dire par la science de l'élocution divine. (*Com. sur Ezechiel. Hom. x.*) » Il nous donne en même temps l'exemple de gémissements, quand nous implorons le secours de la miséricorde divine pour nos péchés ou pour les péchés de notre prochain. Il veut en effet que nous reconnaissons la gravité du péché, puisque le péché a pu lui arracher un tel gémissement.

PÉRORAISON. — Seigneur mon Dieu, je crains que, parmi ceux qui semblent écouter avec l'oreille du dehors toutes ces vérités, il y en ait quelques-uns qui soient encore sourds intérieurement. Ce sont ceux qui, exhortés à pardonner les injures, à déposer leurs inimitiés, à restituer leurs biens mal acquis, à fuir l'impureté et l'ivresse, écoutent et n'obéissent pas. Je crains que, parmi eux, quelques-uns soient muets et aient la langue enchaînée, pour ne point confesser intégralement leurs péchés ou pour ne point rendre gloire à Dieu. Daignez donc, Seigneur, introduire dans leurs oreilles tous vos doigts : le pouce de votre puissance, l'index de votre sagesse, le doigt médiateur de votre miséricorde, le doigt médicinal de votre bonté, le doigt auriculaire de l'obéissance, afin qu'ils participent à la vertu de Saint-Esprit et ouvrent parfaitement leurs oreilles. Touchez également avec la salive de la dévotion céleste leur cœur et leur langue, afin qu'ils puissent parfaitement vous aimer, vous louer et vous glorifier éternellement.

num Spiritus Sancti aperiri, et lingua per salivam oris, id est, per scientiam divinæ locutionis possit solvi, » inquit sanctus Gregorius, homil. 10. in Ezechielem. Simul etiam gemendi dat exemplum, cum pro nostris, vel proximorum nostrorum delictis supernæ pietatis præsidium imploramus. Vult enim nos agnoscere quanta sit gravitas peccati, quandoquidem ei gemitum poterit excutere.

Vereor, Domine Deus meus, ne ex his qui hæc audire exteriori aure videntur, quidam adhuc surdi sint interius, qui scilicet moniti, vel de remittendis injuriis, vel de deponendis inimicitiiis, vel de restituendis

ablatis, vel de fugiendis impudicitiiis et ebrietatibus, audiunt quidem, sed non obediunt. Vereor ne et eorum aliqui muti sint et lingua vincti nec integre peccata sua confitentes, nec gloriam Deo dantes. Ergo digneris, Domine, immittere auribus eorum digitos omnes tuos, Pollicem potentiae tuæ, Indicem sapientiæ tuæ, Digitum Mediatorem misericordiæ tuæ, Digitum Medicum benignitatis tuæ, Digitum Auricularem obedientiæ, ut virtutem spiritus tui percipiant, et perfecte aures aperiant. Tange et saliva cælestis devotionis cor et linguam eorum, ut perfecte te diligere, et in æternum laudare valeant, et glorificare.

## DOUZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Magister, quid faciendo vitam æternam possidebo ?*

Maitre, que dois-je faire pour posséder la vie éternelle ?

(*Évangile selon saint Luc. Ch. x, v. 25.*)

1<sup>o</sup> POINT. — On sait par le récit évangélique comment Jésus-Christ avertit ses disciples qui revenaient de leur prédication, joyeux de ce que les démons mêmes leur étaient soumis, disant que ce n'est point en cela qu'ils devaient se réjouir. En quoi donc devaient-ils se réjouir ? « Réjouissez-vous, leur dit-il, de ce que vos noms sont écrits dans les cieux. (*Luc. x, 20.*) » Il ne défend point la joie, dans ce sens qu'il soit mauvais et vain de se réjouir des dons de Dieu, quand on en rend grâces ; mais peut-être une vaine gloriole pouvait se mêler secrètement à cette joie, et il la réprime. Mais, en même temps, il leur montre qu'un don beaucoup plus grand leur a été fait, don qui devait faire naître en eux une joie beaucoup plus grande, la gloire céleste. Leur joie devant le don des miracles, il la transporte sur le don des récompenses du ciel. C'est comme s'il leur disait : O mes disciples bien-aimés, je ne veux pas que vous vous réjouissiez autant pour le don de miracles, qui est le don d'une grâce gratuitement donnée et peut subsister avec le péché ; mais, je vous montre un autre don, qui doit surtout exciter la

DOMINICA XII  
POST PENTECOSTEM.

*Magister, quid faciendo vitam æternam possidebo ?*  
(*Luc. x.*)

Notum est ex narratione Evangelica, quomodo discipulos a prædicatione revertentes et exultantes, quod etiam dæmonia subicerentur ipsis, admonuerit Christus dicens, non esse in hoc gaudendum. In quo ergo ? « Gaudete, inquit, quia nomina vestra scripta sunt in cælis. » Non quidem prohibet gaudium, quasi malum sit et vanum, de Dei donis

cum gratiarum actione gaudere ; sed fortasse gloriola aliqua inanis poterat se huic gaudio latenter immiscere, quam compescit ; simul vero donum majus eis datum esse ostendit, quod majus longe parere eis gaudium debebat, nimirum gloriam cælestem. Gaudium igitur ex dono miraculorum transfert in donum cælestium præmiorum. Quasi eis diceret : O dilectissimi discipuli mei ! Non opto vos adeo gaudere propter donum miraculorum, quod est donum gratiæ gratis datæ, potestque consistere cum peccato. Ostendo autem vobis donum aliud, quod maxime gaudium cordi vestro debet excitare, videlicet quod nomina ves-

joie dans votre cœur, à savoir que vos noms sont écrits dans les cieux, dans le livre de vie, dans la mémoire et la prédestination éternelle. Vous êtes des citoyens inscrits, dans cette cité éternelle, non point avec l'encre comme sur un papier, mais dans un livre ineffaçable et dans la mémoire de Dieu. Vous êtes des Pères conscrits, non point comme autrefois les sénateurs dans la République Romaine, mais dans la cité suprême et triomphante, dont la gloire dure pendant toute l'éternité. O bienheureuse inscription ! O cité bienheureuse ! O bienheureux, vous tous qui êtes inscrits là avec les lettres d'or de la charité éternelle et de l'éternel amour ! O joie solide et vraie, si elle résulte en vous de cette inscription ! Réjouissez-vous donc en cela, car c'est un grand sujet d'allégresse, si vous pouvez dire : « Je me suis réjoui dans cette parole qui m'a été dite : Nous irons dans la maison du Seigneur (*Ps. cxxi, 1.*) »

A cette même heure où il avait dit cela aux disciples joyeux, il tressaillit lui-même de joie dans le Saint-Esprit, et il dit : « Père, Seigneur du ciel et de la terre, je vous rends grâces de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et de ce que vous les avez révélées aux petits ; oui, mon Père, car il vous a plu ainsi. (*Luc. x, 21.*) »

C'est ainsi que, d'après le récit de saint Luc, Notre-Seigneur, quand ses disciples reviennent tout joyeux de leur prédication, les reçoit avec joie, et se réjouit dans le Saint-Esprit, comme un père se réjouit des belles actions de ses enfants ; il se réjouit à cause des dons faits à ses disciples ; il se réjouit à cause du salut de ceux que les apôtres et les disciples devaient convertir ; il se réjouit à cause

tra scripta sunt in cœlis, in libro vitæ, in memoria et prædestinatione æterna. Cives conscripti estis in æterna illa civitate, non atramento quasi in papyro, sed indelebili libro et memoria Dei. Vos estis Patres conscripti, non sicut olim in Romana Republica, sed in suprema et triumphante civitate, cujus gloria tota durat æternitate. O beatam scripturam ! O beatam civitatem ! O beatos vos qui in illa scripti estis litteris aureis æternæ charitatis et æterni amoris ! O solidum gaudium et verum, si de hac conscriptione in vobis fuerit exortum ! In hoc ergo gaudete, hæc etenim magna est seges lætitiæ si potueritis dicere ; « Lætatus sum in his quæ dicta

sunt mihi : in domum Domini ibimus.

In ipsa autem hora, qua hoc dixerat discipulis exultantibus, exultavit et ipse Spiritu Sancto, et dixit : « Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quod abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. Etiam, Pater, quoniam sic placuit ante te. » Sic refert sanctus Lucas : Discipulos scilicet suos a docendo revertentes excipis cum gaudio, et per Spiritum Sanctum exultat tanquam Pater cum filiis propter recta opera eorum, exultat propter dona discipulorum, exultat propter salutem illorum qui ab Apostolis et discipulis convertendi erant, exultat propter conversio-

de la conversion des Gentils et d'un grand nombre de Juifs qu'il prévoyait d'avance. C'est ainsi encore que nous lisons, dans la *Vie de saint François* par saint Bonaventure, que, « comme il soupirait du fond de ses entrailles après le salut des âmes, et que son zèle ardent le lui faisait désirer, il disait qu'il était embaumé de suaves odeurs et comme oint d'un parfum précieux quand la renommée odoriférante de ses saints frères en religion répandus dans le monde entier lui apprenait qu'ils avaient attiré beaucoup d'auditeurs dans les sentiers de la vérité. En entendant ces récits, il tressaillait de joie en esprit, comblant de bénédictions et de louanges ses frères qui, par paroles et par œuvres, amenaient les pécheurs à l'amour de Jésus-Christ. » Rien, effectivement n'est plus joyeux que cette moisson des âmes en laquelle le Christ se réjouit d'une joie toute divine et spirituelle, fruit du Saint-Esprit, joie qu'il enseigne à ses disciples de faire naître en eux : « Ils se réjouissent à votre présence, comme des moissonneurs enrichis de leur récolte. (*Isaïe. ix, 3.*) »

Remarquons qu'il rend grâces au Père Eternel, en se réjouissant dans l'Esprit-Saint. De quoi lui rend-il grâces ? De ce qu'il a découvert les mystères de la foi et les secrets de son avènement aux Apôtres et aux disciples, qui étaient petits, c'est-à-dire simples et ignorants, en les éclairant de la science divine de la foi, alors que ces choses demeuraient cachées aux Pharisiens, aux Scribes, aux Prêtres juifs et aux Sages de la Gentilité, lesquels, enorgueillis de leur science et de leur sagesse, repoussèrent la science vraie et sainte, ou s'en montrèrent indignes. Le Christ se réjouit donc dans son Père, il se réjouit dans le Saint-Esprit, il rend grâces comme

nem quam providebat Gentium, et multorum Judæorum. Sic etiam et de sancto Francisco legimus, c. viii vitæ ejus, apud sanctum Bonaventuram : « Cum animarum salutem viscerosa pietate appeteret, et fervida æmulatione zelaret, suavissimis se dicebat repleti odoribus, et quasi unguento pretioso liniri, cum sanctorum fratrum per orbem distantium odorifera fama multos audiret ad viam veritatis induci. Ex talium auditu exultabat in spiritu, benedictionibus omni acceptione dignissimis fratres suos accumulans qui verbo et opere ad Christi amorem inducerent peccatores. » Nempe nihil lætius tali messe animarum in qua exultat Christus lætitia plane divina, et spi-

ritali a Spiritu Sancto promanente, docetque discipulos suos in ea exultare : « Lætabuntur coram te, sicut qui lætantur in messe. »

Interim gratias agit Patri æterno, exultans in Spiritu Sancto. De qua re gratias agit ? Quod Apostolis et discipulis qui erant parvuli, hoc est, simplices et sapientia carentes, fidei mysteria, et adventus sui aperuit sacramenta, divina eos scientia fidei illustrans, quum Pharisæis, Scribes, Sacerdotibus Judæorum, et Sapientibus Gentilium, hæc manserint abscondita, qui scientia, et sapientia sua inflati, veram sanctamque scientiam respuerunt vel ea indignos sese exhibuerunt. Exultat ergo Christus in Patre, exultat in Spiritu Sancto, gratias agit ut homo de

homme de tant de bienfaits accordés par son Père au moyen de son avènement en vue du salut du monde, et de l'élection de disciples humbles, simples, ignorants, pour annoncer ces bienfaits dans le monde entier, et enseigner tant et de si admirables mystères.

Il ne lui suffit pas de rendre grâces pour eux par lui-même, il veut aussi les exciter à rendre grâces à Dieu et au Christ dans le Saint-Esprit. Il les excite à témoigner cette gratitude, après avoir rendu grâces lui-même, quand, « en se retournant vers ses disciples, il leur dit : Bienheureux sont les yeux qui voient ce que vous voyez. Car, je vous dis que plusieurs Prophètes et plusieurs Rois ont désiré voir les choses que vous voyez, et ils ne les ont point vues ; et entendre les choses que vous entendez, et ils ne les ont point entendues. (*Luc. x, 23 et 24.*) » Comme s'il leur disait : Combien vous avez d'obligation, ô chers fils et disciples bien-aimés, envers le Père Éternel, qui vous a prévenus de tant de bienfaits et vous a comblés de si douces bénédictions. Il n'a point effectivement donné à tous, ni aux Rois, ni aux Prophètes, même les plus aimés de Dieu, ce qui vous a été accordé à vous-mêmes. Ils ont désiré me voir dans mon incarnation, et leur désir n'a point été satisfait. Ils ont souhaité m'entendre enseigner les mystères que je vous révèle, et ne l'ont point obtenu. Dieu vous a donc élus pour cela de préférence à eux, il vous a accordé la grâce qu'il leur a refusée : fuyez donc l'ingratitude, reconnaissez sa dilection, rendez grâces du fond de vos entrailles, puisque vous avez obtenu cette grâce singulière, pour laquelle je vous dis : « Bienheureux sont les yeux qui voient ce que vous voyez. »

tot beneficiis ad salutem orbis a Patre per adventum suum præstitis, et de electione discipulorum humilium, simplicium, imperitorum, ad hæc beneficia toto orbe annuntians, et ad edocenda tot et tam admirabilia mysteria.

Neque vero ei sufficit per se gratias agere pro illis, vult etiam ipsosmet ad gratiarum actionem sibi Deoque in Spiritu Sancto persolvendam excitare. Ad hanc enim gratitudinem eliciendam inducit, postquam ipse gratias egit, dum « conversus ad discipulos suos, dixit : Beati oculi qui vident quæ vos videtis. Dico enim vobis quod multi Prophetæ, et Reges voluerunt videre quæ vos videtis, et non viderunt, et audire quæ vos auditis, et non audierunt, » quasi diceret eis : Quam obligati estis, o

cari filii, et discipuli mei, Patri æterno, qui vos tantis prævenit beneficiis, et benedictionibus dulcedinis. Non enim omnibus datum est, imo nec regibus, nec Prophetis etiam a Deo dilectis, quod vobis est concessum. Illi desiderarunt me videre in carne conversantem, nec eorum satisfactum fuit desiderio. Ipsi optarunt me audire hæc quæ vobis trado mysteria edocentem, nec id assecuti sunt. Vos ergo præ illis ad id elegit Deus, vobis eam concessit gratiam ipsis denegatam ; fugite ergo ingritudinem, agnoscite dilectionem, gratias ex intimis præcordiis agite, gratiam adepti singulariter, propter quam dico vobis : « Beati oculi qui vident quæ vos videtis. »

Merito certe beati dicuntur Apos-

C'est à bon droit que les Apôtres sont appelés heureux, de ce qu'ils ont vu le Christ dans sa chair avec les yeux de leur corps et de ce qu'ils ont contemplé à travers la chair avec les yeux de leur âme, c'est-à-dire de ce qu'il ont compris la divinité du Christ. Ils sont bienheureux, parce qu'ils l'ont entendu enseignant de sa bouche divine les mystères cachés depuis les siècles et se sont assis à ses pieds pour devenir Théodidactes, c'est-à-dire « enseignés de Dieu. » Ce fut là en effet une béatitude initiale, ce fut là un chemin qui les conduirait à la béatitude parfaite, que de contempler, avec les yeux de leur corps et de leur cœur, sa face divine, sa sainteté dans une existence humaine, sa puissance dans les miracles, son zèle céleste et ardent à enseigner, sa persévérance et sa piété dans la prière, sa patience et son humilité dans le support des injures, sa bonté et sa charité envers tous. Ce fut aussi une béatitude initiale, conduisant à la béatitude vraie et parfaite, que de vivre avec lui dans une grande familiarité, de marcher toujours à sa suite, d'entendre sortir de sa bouche les paroles de la sagesse céleste, les paroles de la vie éternelle, d'apprendre de lui les mystères d'en haut qu'il faudrait ensuite enseigner à toute l'Eglise, de pouvoir l'interroger avec confiance et de s'instruire humblement auprès de celui qui disait de lui-même : « Je suis la voie, la vérité et la vie. (Jean. XIV, 6.) » En tout cela donc résidaient une certaine béatitude et la vie éternelle, puisqu'il le dit lui-même : « C'est la vie éternelle de vous connaître, vous le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé. (Jean. XVII, 3.) » Voilà pourquoi saint Jean, qui avait été l'un des compagnons, des auditeurs, des contemplateurs du Christ ; qui avait mérité de voir avec le regard perçant de son âme

toli, quia oculis carnis Christum in carne viderunt, et per carnem oculis mentis filium Dei conspexerunt, hoc est, Christi divinitatem intellexerunt; beati quia eum audierunt ore divino docentem mysteria abscondita a sæculis, et ad ejus pedes sederunt ut fierent « Théodidacti, » hoc est, « docibiles Dei. » Hæc enim fuit initialis beatitudo, hæc via ad perfectam beatitudinem contemplari oculis cordis, et corporis ejus divinam faciem, ejus in humana conversatione sanctitatem, ejus in miraculis potestatem, ejus in docendo cœlestem et ardentem zelum, ejus in orando perseverantiam et pietatem, ejus in injuriis ferendis patientiam et humilitatem, ejus erga omnes benignitatem et charitatem.

Hæc etiam fuit initialis beatitudo ad veram et perfectam ducens beatitudinem, illi convivere magna cum familiaritate, in ejus continua sequela esse, audire ab eo verba cœlestis sapientiæ, audire verba æternæ vitæ, audire mysteria superna toti postmodum tradenda Ecclesiæ, illumque fidenter posse interrogare, et ab eo humiliter discere, qui de se dicebat : « Ego sum via, veritas et vita. » In his ergo consistebat quædam beatitudo, et æterna vita, quandoquidem ipsemet dicit : « Hæc est vita æterna ut cognoscant te solum verum Deum, et quem misisti Jesum Christum. » Quapropter sanctus Joannes, qui unus fuerat de his Christi victoribus, auditoribus, contemplatoribus, qui æternum Dei

pure, le Verbe de Dieu Éternel caché sous l'humilité, s'écrie plus tard avec un juste orgueil : « Ce qui a été dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons considéré, ce que nos mains ont touché : la parole de vie. Car la vie même s'est manifestée ; et nous l'avons vue, et nous en rendons témoignage, nous avons annoncé cette vie éternelle qui était dans le Père, et qui nous est apparue. Nous vous annonçons ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu, afin que vous entriez avec nous dans la même société, et que notre société soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ. (1 *Jean.* I, 1-3.) » Saint Jean s'estime heureux de ce qu'il a vu, entendu, touché ces choses, de ce qu'il peut l'annoncer aux autres, et convoquer tous les hommes à cette même bienheureuse société qui, par le moyen de l'incarnation du Seigneur Jésus, existe entre nous et le Père et le Fils dans le Saint-Esprit, lien de l'amour entre le Père et le Fils, notre lien avec le Père et le Fils : « Bienheureux donc les yeux qui voient ce que vous voyez. »

« La reine de Saba, voyant toute la sagesse de Salomon, fut ravie hors d'elle-même et s'écria : Bienheureux ceux qui sont à vous ! Heureux ceux qui sont toujours en votre présence et qui écoutent votre sagesse ! (3 *Rois.* x, 4-8.) » Mais, voici que « celui-ci est plus que Salomon ! (*Matth.* xii, 42.) » Ne sont-ils donc pas heureux ceux à qui il est donné de se tenir devant lui, de le contempler et de l'entendre ?

Le Sage l'a dit aussi, en parlant d'Elie : « Bienheureux ceux qui vous ont vu, et ont été honorés de votre amitié. (*Eccli.* xlviii, 11.) » S'ils sont déclarés bienheureux ceux qui ont vu et aimé Elie, quand il vivait dans la vie ordinaire des hommes, parce que son amitié a

verbum sub humana carne velatum pura mentis acie videre meruerat, postmodum gloriantur : « Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus et manus nostræ contrectaverunt de verbo vitæ, et vita manifestata est, et vidimus, et testamur, et annuntiamus vobis vitam æternam, quæ erat apud Patrem, et apparuit nobis : ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre, et cum Filio ejus Jesu Christo. » Beatum se existimat Sanctus Joannes, quod hæc viderit, audierit, contrectarit ; quodque aliis idem annuntiare possit ; et omnes ad eandem beatam societatem convocare, quæ, mediante incarnatione Domini Jesu,

et nobis cum Patre et Filio in Spiritu Sancto, qui est nexus amoris inter Patrem et Filium, est nexus noster cum Patre et Filio : « Beati ergo oculi qui vident quæ vos videtis. »

Regina Saba audiens sapientiam Salomonis, in admirationem raptâ, exclamavit : « Beati viri tui, et beati servi tui, qui adstant coram te semper, et audiunt sapientiam tuam. » Ecce plusquam Salomon hic. An non ergo beati quibus datum est ei adstante, eum contemplari et audire ? De Elia etiam pronuntiat Sapiens : « Beati sunt qui te viderunt, et in amicitia tua decorati sunt. » Si beati pronuntiantur qui eum viderunt et amaverunt, dum hic ageret in communi vita hominum, quia amicitia



été pour eux un honneur et une gloire, à cause de la sagesse de l'esprit et du zèle qu'il leur soufflait, à combien plus forte raison pourrons-nous le dire de ceux qui ont été honorés de l'amitié du fils de Dieu, quand il vivait sur la terre ? Si Elisée et les fils de prophètes sont regardés comme honorés et appelés bienheureux à cause de l'amitié d'Elie, combien plus pourrons-nous dire la même chose des disciples de Jésus, des vrais amis de son cœur, honorés par lui d'une dilection inestimable ? Hésitez-vous à croire qu'ils ont été ses amis ? Ecoutez-le lui-même parlant clairement de l'honneur de son amitié : « Je ne vous appellerai plus des serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître. Mais, je vous ai donné le nom d'amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai j'ai appris de mon Père. (*Jean. xv, 14.*) » Voyez comme par ces paroles, il les honore du nom, de l'amour, du privilège de l'amitié. Ainsi donc, ce sont eux qu'il faut proclamer bienheureux, si jamais il en fut.

Mais, Moïse n'a-t-il pas été plus favorisé, lui de qui il est écrit : « Le Seigneur parlait à Moïse face à face, comme un homme parle à son ami. (*Exod. xxxiii, 11.*) » Non. Car, Jésus-Christ parle aussi de Moïse, ici, quand il dit : « Je vous dis que plusieurs Prophètes et plusieurs Rois ont désiré voir les choses que vous voyez, et ils ne les ont point vues ; et entendre les choses que vous entendez, et ils ne les ont point entendues. » Moïse l'a demandé au Seigneur : « Je vous en prie, Seigneur, envoyez celui que vous devez envoyer. (*Exod. iv, 13.*) » Et, bien qu'il soit affirmé que le Seigneur lui parlait face à face, comme un homme parle à son ami, néanmoins il

ejus mire eis fuit decori et ornamento, sapientiam, spiritum, zelum eis inbalans : quanto majore ratione id dicemus, de his qui decorati sunt amicitia Filii Dei, dum conversaretur in terris ? Si Elisæus et Filii Prophetarum Eliæ amicitia decorati censetur, et beati dicuntur, quia spiritus ejus, consortes facti sunt ; quanto magis id dicemus de discipulis Jesu, vere amicis Cordis ejus, ab eo dilectione inestimabili condecoratis ? An non dubitas eos fuisse amicos ? Audi ipsummet de amicitia condecoracione pronuntiantem diserte : « Jam non dicam vos servos, quia servus nescit quid faciat Dominus ejus. Vos autem dixi amicos, quia quæcumque audivi a Patre meo, nota feci vobis. » Vide quomodo

eos his verbis decorat, nomine, amore, privilegio amicorum. Sic consequenter beati pronuntiandi sunt, si unquam ulli.

Sed numquid Moyses eis est præferendus de quo dicitur : « Loquebatur Dominus ad Moysen facie ad faciem, sicut solet loqui homo ad amicum suum ? » Absit. Nam etiam de Moyse loquitur hic Christus, dum dicit : « Dico vobis, multi Reges et Prophetæ voluerunt videre quæ vos videtis et non viderunt, et audire quæ auditis et non audierunt. » Moyses petiit a Domino : « Obsecro, Domine, mitte quem missurus es. » Et licet de eo asseratur, quod loquereetur ei Dominus facie ad faciem, sicut solet loqui homo ad amicum suum ; nihilominus postmodum obsecrat :

lui fait plus tard cette prière : « Si j'ai trouvé grâce devant vous, faites que je vous voie et que je vous connaisse, et que je trouve grâce devant vos yeux. (*Exod. xxxiii, 13.*) » Les commentateurs les plus savants pensent qu'un ange, tenant la place de Dieu, parlait à Moïse sous une forme corporelle et humaine, mais ordinairement caché sous une nuée, du feu, de la fumée, des nuages ou d'une ombre.

C'est cette ombre dont Moïse souhaite l'écartement, afin de pouvoir contempler plus directement le visage et la gloire de celui avec qui il parlait, la raconter et la prêcher au peuple qu'il était chargé de conduire. Aussi, après avoir dit : « Montrez-moi votre visage, » il dit plus tard : « Montrez moi votre gloire, (*Exod. xxxiii, 18.*) » C'est-à-dire, montrez-moi votre glorieux visage. Tertullien estime qu'il désire qu'il lui soit montré la gloire de l'humanité du Christ, qu'il vit plus tard à la Transfiguration. (Voyez ce que nous avons dit déjà sur ce sujet au 1<sup>er</sup> *Traité de l'Avent*. Leçon II.) Or, il ne lui fut donné de voir que les épaules du Seigneur, quand sa gloire passa et qu'il la vit par derrière, placé dans un creux du rocher. A ce moment, il lui fut montré quelque chose de la gloire du Seigneur dans son humanité, et cela avec une grande suavité et jubilation, comme il est raconté dans l'*Exode*. (*Ibid.*) Moïse ne fut donc pas plus heureux que les Apôtres, lesquels purent contempler la face du Seigneur, cette face que les anges désirent sans cesse, et cela non point en passant, mais pendant plusieurs années ; ils purent lui parler face à face, bouche à bouche, très-familièrement et très-doucement, sans nuage et sans nuée, sans feu ni ombre. Indubitablement, Moïse a désiré cela, lui qui avait d'abord eu connaissance du mystère de l'incarnation dans le buisson ardent.

« Sic inveni gratiam in conspectu tuo ; ostende mihi faciem tuam, ut sciam te, et inveniam gratiam ante oculos tuos. » Angelus vices Dei gerens, Moysi loquebatur, ut periti interpretes censent, corporea quadam et humana specie, sed ordinariè oblectus nube vel igne, fumo vel nebulis sive caligine. Hanc ergo caliginem removeri optat Moyses, ut apertius faciem et gloriam illius cum quo loquebatur, posset contemplari, et eam populo quem præiucebat, referre et prædicare. Unde et postea dicit : « Ostende mihi gloriam tuam ; » cum antea dixisset : « Ostende mihi faciem tuam. » Hoc est, ostende mihi gloriosam faciem tuam. Tertullianus existimat eum optare

sibi ostendi gloriam humanitatis Christi, quam postea in Transfiguratione vidit. Atque datum est ei non nisi humeros videre in foramine montis transeunte Domino, ibique aliquid de gloria Domini in corpore assumpto ei ostensum est, sed miram cum suavitate et jubilatione, et prout describitur ibidem. Non ergo beatior Moyses Apostolis, qui Domini faciem Angelis desiderabilem non in transitu, sed pluribus annis poterunt contemplari, et facie ad faciem, os ad os, ei loqui familiarissime et jucundissime, sine nube vel nebulis, sine igne vel caligine. Absque dubio hoc etiam optavit Moyses, qui incarnationis mysterium primitus in rubo cognoverat. Hoc optavit et Rex

C'est là ce que, après les autres Prophètes, Daniel a désiré avec une extrême ardeur, qui l'a fait appeler « l'homme de désirs, (*Daniel. IX, 23.*) » parce que en lui furent renouvelés avec ferveur tous les désirs des autres Prophètes. C'est là enfin ce que, avant tous ceux-ci, avait désiré Jacob, lequel appela le Christ « le désiré des collines éternelles, (*Gen. XLIX, 26.*) » c'est-à-dire des saints, anges et hommes, désignés sous le nom de collines à cause de la hauteur de la sainteté, et collines éternelles parce qu'ils ont obtenu la vie éternelle. Mais, ce que ceux-ci n'ont point vu, il a été donné aux Apôtres de le voir, et voilà pourquoi on dit de leurs yeux qu'ils sont bienheureux, puisqu'ils peuvent dire : « Nous avons vu sa gloire, comme la gloire que reçoit de son Père le Fils unique. (*Jean. I, 14.*) »

Et, ce ne sont pas pas seulement les Apôtres qu'il faut proclamer bienheureux, ce sont encore tous ceux, de quelque rang et de quelque sexe qu'ils soient, à qui il a été donné de voir avec une foi parfaite cette bouche, dont « la parole est douce et les lèvres sont comme une bandelette de pourpre. (*Cant. IV, 3.*) » C'est d'eux qu'Isaïe avait prophétisé, quand il s'écriait : « Vos yeux verront sans cesse celui qui doit vous instruire ; vos oreilles entendront sa parole, lorsqu'il criera derrière vous : C'est ici la voie, suivez-la. (*Isaïe. xxx, 20 et 21.*) » Il fut certainement bienheureux le vieillard Siméon, qui fut jugé digne de voir cette face désirée du Seigneur encore enfant et de chanter : « Mes yeux ont vu votre salutaire. (*Luc. II, 30.*) » O bienheureux yeux, que la mort ne ferme qu'après qu'ils ont vu la vie. Bienheureux les bergers et les rois, ceux-là avertis tout près par l'ange, ceux-ci amenés

David inclamans : « Ostende faciem tuam, et salvi erimus. » Hoc optavit ardentissime Daniel post alios Prophetas, qui inde dictus est. « Vir desideriorum, » quia in eo desideria omnia aliorum Prophetarum cum fervore fuere renovata. Hoc denique ante hos omnes optaverat Jacob, qui Christum vocaverat « Desiderium collium æternorum, » hoc est Sanctorum, tam Angelorum, quam hominum, qui colles dicti sunt propter celsitudinem sanctitatis, et colles æterni quia vitam æternam consequenturi. Sed quod hi non viderunt, Apostolis videre datum est; ideoque oculi eorum beati dicuntur, quandoquidem ipsi dicere possunt : « Vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti a Patre. »

Neque solum beati pronuntiandi sunt Apostoli, sed omnes illi cujuscumque sint ordinis, vel sexus, quibus perfecta fide intueri datum est, faciem illam fulgore suo animas ad se attrahentem, et audire os illud, cujus « eloquium dulce, et labia sicut vitta coccinea, » de quibus prædixerat Isaias : « Erunt oculi tui videntes Præceptorem tuum, et audies vocem post tergum monentis te, hæc est via, ambulate in ea. » Beatus certe fuit Simeon senex, dignus videre desideratam illam faciem Domini adhuc infantis, et decantare : « Viderunt oculi mei Salutare tuum. » O felices oculi, qui non clauduntur morte, nisi post visionem vitæ. Beati Pastores et Reges, isti de propinquo monente Angelo, hi duce stella e

de loin par l'étoile pour voir cette face et l'adorer. Bienheureux le Centurion, qui l'entend dire à son sujet : « Je n'ai point trouvé une si grande foi dans Israël. (*Matth.* VIII, 10.) » Bienheureux également Zachée, à qui il est dit : « Il faut que je m'arrête aujourd'hui dans votre demeure, etc. (*Luc.* XIX, 5.) » Bienheureux aussi tous ceux qu'il a touchés et guéris, car il n'en a jamais guéri dans leur corps sans les guérir en même temps dans leur âme, selon le sentiment des saints Pères. Remarquez aussi ce qu'il fait par rapport aux femmes. N'est-elle pas bienheureuse Marthe, qui a mérité de le servir et de lui dire avec une foi si vive : « Oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, le fils de Dieu vivant, qui êtes venu en ce monde ? (*Jean.* XI, 27.) » N'est-elle pas plus heureuse encore Madeleine, qui a mérité de s'asseoir à ses pieds, de les arroser de ses larmes, de les essuyer de ses cheveux et de s'entendre dire : « Tes péchés te sont pardonnés ! (*Matth.* IX, 2.) » N'est-elle pas également heureuse cette femme qui a pu toucher avec une foi parfaite le bord de sa robe et sentir une vertu sortir de lui ? (*Matth.* IX, 20.) Enfin, ne doivent-elles pas être proclamées bienheureuses la Chananéenne et la Samaritaine ? Celle-ci s'entend dire de la bouche du Sauveur : « Femme, si vous saviez le don de Dieu et qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire, vous lui auriez peut-être demandé de l'eau vive... Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura jamais soif. (*Jean.* IV, 10 et 13.) » Semblablement, l'autre femme l'entend lui dire : « Femme, votre foi est grande ; qu'il soit fait comme vous voulez. (*Matth.* XV, 28.) » Bienheureux donc partout les yeux qui le contemplant avec amour, bienheureuses les oreilles qui l'écoutent avec avidité et obéissance, bienheureuses les mains qui le touchent avec foi et respect.

longinquo accedentes. ut hanc faciem viderent, et adorarent. Beatus ille Centurio qui audit ab eo : « Non inveni tantam fidem in Israel. » Beatus et Zachæus, cui dicitur : « Hodie in domo tua oportet me manere, etc. » Beati quoque omnes quos tetigit, et sanavit ; nam vix ullos sanavit corpore, quin sanaverit et mente, secundum Sanctorum Patrum sententiam. Audi et de mulieribus. An non beata quoque et Martha, quæ meruit eis ministrare, et viva fide dicere : « Utique, Domine ! Ego credidi, quia tu es Christus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti ? » An non beata magis Magdalena, quæ ad ejus pedes sede-

re meruit, atque eos lacrymis rigare et capillis tergere, sicque audire : « Remittuntur tibi peccata tua ? » An non beata similiter mulier illa quæ simbriam ejus ex perfecta fide potuit attingere, et virtutem ex ea prodeuntem sentire ? An non denique beatæ dicendæ sunt Chananæa et Samaritana ? Hæc enim ab eo audit : « O mulier, si scires donum Dei, et qui tibi dixit : Da mihi bibere, forsitan ab eo petiisses aquam vivam. Qui biberit ex aqua quam ego ei dabo, non sitiet in æternum. » Similiter altera ab eo audit : « O mulier, magna est fides tua, fiat sicut petisti. » Sic ubique beati oculi eum amorose contemplantes, beatæ au-

Mais, est-ce que cette béatitude ne nous regarde pas, nous aussi? En sommes-nous exclus, parce que nous ne l'avons pas vu dans sa chair, parce que nous ne l'avons pas entendu parler dans sa prédication, parce que nous n'avons pas vécu avec lui quand il opérait ses miracles? Non point. Le Seigneur Jésus-Christ a prononcé ces paroles pour indiquer l'immense miséricorde que Dieu a faite à l'univers, quand il s'est fait homme, qu' « il a été vu sur la terre et a conversé avec les hommes, (*Baruch. III, 38.*) » comme parle le prophète Baruch, miséricorde qui a fait l'objet d'une promesse dont l'accomplissement, au moyen de l'Incarnation, avait été si ardemment désirée par les Patriarches de l'Ancien-Testament. Mais nous, nous sommes arrivés en ces temps fortunés où, ce mystère ayant été accompli, nous pouvons jouir de son fruit principal, aussi bien que ceux qui ont vu, entendu et touché le Christ dans son corps visible. Aussi, pour que nous ne croyions pas moins participer à la félicité et à la béatitude, que ceux qui ont vu Jésus vivant sur terre, il dit ailleurs, en parlant de nous : « Heureux ceux qui n'ont point vu et qui ont cru ! (*Jean. xx, 29.*) » C'est parce que, en effet, au moyen d'une foi vive, nous pouvons parfaitement jouir du fruit de l'Incarnation de Notre-Seigneur déjà opérée, et nous serons à bon droit déclarés bienheureux. Et même, au point de vue de la foi, nous pouvons en quelque sorte être proclamés plus heureux que ceux qui ont vu le Christ, parce que, à égalité de dispositions, cette foi est plus agréable à Dieu et est censée plus méritoire, qui ne s'appuie et ne s'aide point de l'expérimentation des sens, comme s'aidait la foi de ceux qui voyaient le Christ, car la nature de la foi est d'être « la preuve

res, eum avide et ob edienter audientes ; beatæ manus eum cum fide et reverentia tangentes.

Sed numquid etiam nos hæc concernit beatitudo? An ab ea exclusi sumus, quia non vidimus eum in carne, non audivimus loquentem in prædicatione ; non conversati sumus cum ipso in miraculorum operatione? Absit. Cum enim Christus Dominus hæc verba pronuntiarit, ut declararet immensam orbi a Deo collatam misericordiam, cum factus est homo, et in terris visus, et cum hominibus conversatus, ut loquitur Propheta Baruch (cujus quidem misericordiæ promissæ adimpletionem per mysterium incarnationis adeo exoptarant antiqui Patres) nos in illa tempora felicissima incidimus, in quibus istud mysterium adimple-

tum est, cujus primo fructu æque gaudere possumus ac illi qui corporaliter Christum viderunt, audierunt, tetigerunt. Unde ne videremur minus participes felicitatis et beatitudinis, quam illi qui corporaliter viderunt Jesum conversantem in terris, alibi de nobis pronuntiat : « Beati qui non viderunt et crediderunt. » Quia scilicet per fidem vivam Incarnationis Dominicæ jam peractæ fructu plenissime gaudere possumus, ideo beati merito pronuntiamur. Et quidem ex parte fidei beatiore quadam ratione dici possumus, quam hi qui Christum viderunt ; quia cæteris paribus fides illa magis Deo grata, magisque meritoria censetur, quæ non nititur, nec juvatur experimento sensuum, qualiter adjuvabatur fides eorum qui Chris-

des choses que nous ne voyons pas. (*Hebr. XI, 1.*) » Nous avons donc Notre-Seigneur Jésus-Christ demeurant avec nous jusqu'à la fin du monde, nous jouissons de son avènement, nous sommes enrichis de ses mérites, nous sommes honorés de son amitié et de ses bienfaits, nous sommes remplis de son esprit et de sa grâce. Son onction nous instruit, sa parole nous sanctifie, ses rayons et ses lumières nous illuminent, son corps nous vivifie, ses yeux nous regardent, son sang nous nourrit, son eau nous lave, son amour nous embrase, sa main nous bénit, sa vie comme sa Passion et sa mort nous réjouissent, sa divinité nous déifie. Que pouvons-nous désirer de plus ? Les Patriarches n'ont pas pu jouir de tout cela. Bienheureux donc les yeux de notre âme qui le voient, bienheureuses nos oreilles qui l'entendent, bienheureux notre poitrine et notre cœur qui le reçoivent, qui sont remplis de sa grâce, de son esprit et de sa divinité. Ne dites donc pas, s'écrie saint Jean Chrysostôme, « je voudrais voir sa forme, sa figure, ses vêtements, ses chaussures ? Voici que vous le voyez, vous le touchez, vous le mangez. Vous désirez voir ses vêtements, et lui, non-seulement vous accorde de le voir, mais encore de le manger, de le toucher, et de le recevoir au-dedans de vous. » O trop heureux adorateurs du Christ, s'ils connaissaient leur bonheur.

2<sup>e</sup> POINT. — Parmi les questions qu'on propose, les unes sont utiles, d'autres futiles et curieuses, d'autres perniciosuses et captieuses.

1. — 1<sup>o</sup> Samson proposa, le jour de ses noces, une question qui n'était pas inutile : « Qu'est-ce à dire : la nourriture est sortie de

tum videbant; natura enim fidei est, ut sit « argumentum non apparentium. » Habemus ergo Christum Dominum nobiscum in finem usque sæculi commorantem, ejus adventu perfruimur, ejus meritis ditamur, ejus amicitia et beneficiis condecoramur, ejus spiritu et gratia replemur. Ejus unctio docet nos, ejus sermo sanctificat nos, ejus radii et lux illuminant nos, ejus corpus vivificat nos, ejus oculi respiciunt nos, ejus sanguis nutrit nos, ejus aqua abluit nos, ejus amor accendit nos, ejus manus benedicit nos, ejus non solum vita, sed et Passio et mors lætificat nos, ejus divinitas deificat nos. Quid ultra desiderare possumus? His omnibus frui non poterunt antiqui Patres. Beati ergo oculi mentis nostræ eum videntes, beata

aures nostræ eum audientes, beatum pectus et cor quod eum recipit, ejusque gratia repletur et spiritu ac divinitate. Nec dicas, inquit sanctus Chrysostomus : « Vellem ipsius formam aspicerem, figuram, vestimenta, calcamenta? Ecce ipsum vides, ipsum tangis, ipsum manducas. Et tu quidem vestimenta cupis videre, ipse vero tibi concedit non tantum videre, verum et manducare, et tangere, et intra te sumere. »

*O fortunatos nimium sua si bona  
Christicolæ.* [*norint*]

Quæstionum quæ proponuntur, quædam sunt utiles, quædam futiles et curiosæ, quædam perniciosæ et captiosæ. 4. Quæstionem proposuit Samson in suis nuptiis non inuti

celui qui dévore, et la douceur est venue du fort? (*Juges. XIV, 14.*) Je dis que cette question n'était pas inutile, parce qu'elle avait pour but d'exercer l'esprit de ses compagnons dans le festin nuptial; parce que sa solution révélait l'œuvre de Dieu accomplie par Samson; parce que, dans le sens mystique, elle indiquait que, de la bouche du lion très-fort, qui est le Christ, sortirait la nourriture très-douce de l'Eucharistie. En effet, c'est du Christ, à sa dernière Cène, qu'il est surtout vrai de dire : « La nourriture est sortie de celui qui dévore, et la douceur est venue du fort. » Tout cela, nous ne le comprendrions pas, si son Epouse, l'Eglise, qu'il a instruite, ne nous le découvrait et ne nous le révélait.

2° Elle ne fut pas inutile non plus la question des chambellans du roi Darius, qui, pendant le sommeil du roi, se demandaient entre eux : « Quelle est la plus forte de toutes les choses? » Car, la solution de cette question tournait à la gloire de la Vérité, laquelle surpasse et domine tout, et à la confusion de la Vanité et de l'Iniquité qu'on rencontre dans les choses de ce monde. Aussi, le troisième chambellan fit cette réponse : « Le vin est inique, le roi est inique, les femmes sont iniques, les enfants des hommes sont iniques, ainsi que leurs œuvres, et l'iniquité les fera périr. Mais, la vérité demeure, elle se fortifie, elle vit éternellement. Béni soit le Dieu de vérité. (*3 Esdras. III et IV.*) »

3° Elles sont très-utiles, les questions que le Sage a proposées : « Qui est monté au ciel et en est descendu? Qui a renfermé les vents dans sa main? Qui a rassemblé les eaux comme dans un vêtement? Qui a fixé les bornes de la terre? Quel est son nom, et quel est le

lem : « Quid est, de comedente exivit cibus et de forti egressa est dulcedo? » Non inutilem voco, tum quia erat ad exercendum ingenium consodalium in convivio nuptiali, tum quia ejus resolutio continebat opus Dei per Samsonem patratum, tum denique quia mystice significabat ex ore Leonis fortissimi Christi proditum cibum dulcissimum Eucharistiæ. Nam de Christo in ultima cœna maxime verum est : « De comedente exivit cibus et de forti egressa est dulcedo. » Nec hoc intelligeremus, nisi sponsa ejus Ecclesia id ab eo edocta nobis aperiret, et resolveret.

2. Non inutilis etiam fuit quæstio Cubiculariorum Darii Regis inquitentium inter se dormiente Rege ;

« quid rerum foret fortissimum? » Nam quæstionis istius resolutio vergebatur in laudem Veritatis, quæ omnia superat et evincit, et in vituperium Vanitatis et Iniquitatis, quæ reperitur in rebus hujus sæculi. Unde tertius e Cubiculariis sic resolvit : « Iniquum est vinum, iniquus Rex, iniquæ mulieres, iniqui filii hominum, et opera eorum, et iniquitate peribunt. At veritas manet, et invalescit, et vivit in æternum. Benedictus Deus veritatis. »

3. Perutiles sunt quæstiones per Sapientem propositæ : « Quis ascendit in cœlum atque descendit? Quis continuit spiritum in manibus suis? Quis colligavit aquas quasi in vestimento? Quis suscitavit omnes terminos terræ? Quod nomen est ejus,

nóm de son fils? (*Prov. xxx, 4.*) » Ces questions signifient la puissance divine, à qui seule les vents obéissent, qui renferme à son gré les eaux dans les nuages, de qui dépendent toutes les bornes de la terre. Elles signifient aussi l'incompréhensibilité de Dieu, puisqu'il n'y a point non plus dans la langue humaine de nom adéquat, qui puisse exprimer comment la nature divine est descendue du ciel et comment nous pouvons y monter pour en avoir une science complète. De là vient que le Seigneur propose des questions semblables à Job, afin qu'il reconnaisse la puissance divine et s'humilie devant Dieu : « Où étais-tu quand je jetais les fondements de la terre? Qui a établi ses mesures? Qui a étendu le cordeau sur elle? Sur quoi ses bases sont-elles affermiées? Qui a posé sa pierre angulaire? Qui a renfermé la mer en ses digues? Etc. (*Job. xxxviii, 4-8.*) »

4° Jésus-Christ lui-même a posé quelques questions aux Phariséens pour leur bien, s'ils veulent ouvrir les yeux de leur esprit. Ainsi, en saint Matthieu (chap. xxi.) et en saint Marc (chap. xi), quand les Scribes et les Phariséens lui demandent : « Par quelle autorité fais-tu ces choses? (*Marc. xi, 28.*) » Il venait effectivement de chasser les acheteurs et les vendeurs du temple avec autorité et empire ; répondant, il leur dit : « Je vous interrogerai aussi, et vous me répondrez ; alors je vous dirai par quelle autorité je fais ces choses : Le baptême de Jean était-il du ciel ou des hommes? (*Marc. xi, 29 et 30.*) » Mais eux, voyant que, quelle que fût leur réponse, ils seraient pris, ils dirent : « Nous ne savons pas. (*Ibid. 39.*) »

Une autre fois, « les Phariséens s'étant rassemblés, Jésus les

aut quod nomen filii ejus? » Significat enim hæc quæstiones divinam potentiam ; cui soli parent venti, qui in nubibus pro nutu suo continent aquas, a quo omnes termini terræ dependent ; significat quoque ejus incomprehensibilitatem, quia nec nomen nobis adæquatum est, quo et descendere exprimat divina natura, nec in cælum ascendere valeamus, ut plenam de ea scientiam assequamur. Unde similes quæstiones proponit Dominus Job ut divinam agnoscat potentiam, et sese humiliet coram Deo : « Ubi eras quando ponebam fundamenta terræ? Quis posuit mensuras ejus? Vel quis tetendit super eam lineam? Super quo bases ejus solidatæ sunt? Quis dimisit lapidem angularem

ejus? Quis conclusit ostiis mare? etc. »

4. Etiam ipse Christus quæstiones aliqua proposuit Pharisæis in eorum utilitatem, si mentis oculos vellent aperire. Sic Mat. 21. et Marc. II. dum interrogarent eum Scribæ et Seniores. « In qua potestate hæc facis? » Ejecerat scilicet ementes, et vendentes de templo cum auctoritate, et imperio.

Respondens ait illis : « Interrogabo vos et ego unum verbum et respondete mihi, et dicam vobis in qua potestate hæc faciam : Baptismus Joannis de cælo erat an ex hominibus? » At illi videntes quocumque responso se capiendos, dixerunt : « Nescimus. » Iterum alia vice congregatis Pharisæis, interrogavit



interrogea en ces termes : Que vous semble du Christ? De qui est-il fils? Ils répondirent : de David. Il ajouta : Comment donc David, qui était inspiré, l'appelle-t-il le Seigneur, disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que j'aie fait de tes ennemis l'escabeau de tes pieds? Si donc David l'appelle le Seigneur, comment est-il son fils? Et personne ne pouvait lui répondre, et depuis ce jour nul n'osa l'interroger. (*Matth. xxii, 41-46.*) »

Une autre fois encore, il leur demande : « Est-il permis de guérir le jour du sabbat? » Et ils ne répondirent pas. Alors, il ajoute : « Qui d'entre vous, voyant son âne ou son bœuf tombé dans un puits, ne l'en retire pas aussitôt, le jour même du sabbat? Et ils ne pouvaient rien répondre à cela. (*Luc. xiv, 3-6.*) »

C'est ainsi qu'à presque toutes les questions du Seigneur ils se taisent, non point tant par ignorance que par malice, parce qu'ils ne veulent pas ouvrir les yeux à la lumière de la vérité. Mais, de cette proposition de questions, il résulte cet avantage, que la confusion des ennemis de Jésus est évidente et que le peuple est instruit.

II. — Il y a d'autres questions, qui sont simplement curieuses et peu utiles, dont l'*Ecclésiaste* dit : « Dieu a fait l'homme droit, et il s'embarrasse dans des questions infinies, (*Eccli. vii, 30.*) » dans des recherches nuisibles de choses curieuses et inutiles.

Parmi les philosophes et les astrologues, que de vaines questions sur le cours du ciel et des astres, sur le mouvement dans le vide, sur les espaces imaginaires et autres sujets semblables! Parmi les théologiens, que de questions curieuses et verbeuses inutiles à la

eos, et hanc proposuit quæstionem, « Quid vobis videtur de Christo, cujus filius est? » Cumque respondissent : « David; » subjunxit Dominus : « Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens : Dixit Dominus Domino meo : sede a dextris meis? » Et nemo poterat ei respondere verbum, neque ausus fuit quisquam ex illa die eum amplius interrogare.

Rursus alia vice interrogat : « Si licet Sabbato curare? » At illi tacerunt. Subdit vero ipse : « Cujus vestrum asinus aut bos in puteum cadet, et non extrahet continuo illum in die sabbati? » Et non poterant respondere illi. Sic fere ad quæstiones Domini obmutescunt, non

tam ex ignorantia, quam ex malitia, quia ad lucem veritatis nolunt oculos aperire. Ex illa interim quæstionum propositione hoc utilitatis consequitur, quod eorum appareat confusio, et plebis instructio subsequatur.

Aliæ quædam quæstiones sunt curiosæ et parum utiles, de quibus *Ecclesiastes* dicit : « Deus hominem fecit rectum, et ipse se infinitis miscuit quæstionibus, sive rerum curiosarum et inutilium novicivis inquisitionibus.

Quam multæ sunt Philosophorum, et Astrologorum, vanæ quæstiones circa cursum cœli et siderum, circa motum in vacuo, circa spatia imaginaria, et nonnulla similia? Quam

science solide ! Souvent en effet cette parole du Sage se vérifie : « La multitude des paroles est un fonds abondant d'illusions. (*Eccli. vi, 11.*) » C'est de ces questions que l'Apôtre disait : « Les questions oiseuses, les disputes et les contestations sur la loi, évitez-les, parce qu'elles sont vaines. (*Tit. III, 9.*) » Et encore : « Si quelqu'un ne se rend point à la doctrine selon la piété, c'est un orgueilleux, qui ne sait rien, mais dont l'esprit malade s'arrête à des questions et à des disputes de mots, d'où naissent les jalousies, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons. (*1 Tim. vi, 3 et 4.*) »

Aussi, l'*Ecclésiaste* donne-t-il un sérieux avertissement aux esprits trop curieux : « Qu'a besoin l'homme de chercher ce qui est au-dessus de lui, lorsqu'il ignore ce qui lui est bon dans sa vie, dans les jours de son pèlerinage, et, dans ce temps qui passe comme l'ombre ? (*Eccli. vii, 4.*) » C'est comme s'il disait : Qu'a besoin l'homme de s'imposer une grande fatigue pour rechercher beaucoup de choses qui, ou dépassent son intelligence, ou ne servent de rien pour le salut ? Il est insensé celui qui s'applique à d'autres sujets que ceux qui intéressent le salut, l'esprit se fatigant souvent dans les distractions et les déconvenues.

Le Sage donne deux raisons qui avertissent l'homme de s'appliquer à des choses utiles, en négligeant les préoccupations superflues. — La première, c'est qu'ils sont pèlerins. Ils doivent dès lors rechercher ce qui aide à marcher et à atteindre le terme. Or, telles ne sont pas les occupations multipliées et les questions vaines. Le pèlerin ne doit pas s'arrêter, il doit éviter les retards, s'enquérir toujours de la route et s'inquiéter de la sécurité de sa marche. —

multæ Theologorum curiosæ, et verbosæ quæstiones, scientiæ solidæ inutiles ! Nam sæpe verum est illud Sapientis : « Verba sunt plurima, multaque in disputando habentia vanitatem. » De similibus dicebat Apostolus : « Stultas quæstiones, et contentiones, et pugnas legis devitata. » Item : « Si quis non acquiescit ei quæ secundum pietatem est doctrinæ, superbus est, nihil sciens, sed languens circa quæstiones et pugnas verborum, ex quibus oriuntur invidiæ, contentiones, blasphemiæ, suspiciones malæ. » Unde serio curiosos nimium monet *Ecclesiastes*.

« Quid necesse est homini majora se quærere, cum ignoret quid conducit sibi in vita sua numero dierum

peregrinationis suæ, et tempore quod velut umbra præterit ? » Quasi diceret : Quid eget homo grandi cum fatigatione multa inquirere quæ vel captum superant, vel ad salutem nihil conducunt ? Insuper est qui atis intendit, quam his quæ salutis sunt, sæpe fatiscente ingenio cum distractione et cum deceptione.

Duo autem affert quæ hominem monent, neglectis superfluis intendere utilibus. Primum est, quod peregrini sint ; attendant ergo his quæ ad ambulandum, terminumque assequendum conducunt : tales non sunt multæ occupationes, et quæstiones vanæ. Peregrini est non hærrere, moram abjicere, de itinere semper inquirere, et de certa via sollicitum esse. Secundum est, quod

La seconde, c'est que le temps est court, qu'il « passe comme l'ombre; » il faut donc s'appliquer aux choses sérieuses, et non point aux choses curieuses et superflues.

D'où cet autre avertissement du Sage : « Ne recherche point ce qui est trop au-dessus de toi, mais repasse sans cesse ce que Dieu t'a commandé. (*Eccli. III, 22.*) »

Il arrive d'ailleurs presque toujours qu'en recherchant les choses curieuses, on néglige le nécessaire.

C'est la leçon que donna un jour l'abbé Coprus, dont il est parlé dans les *Vies des Pères*. (*De l'Humilité, 2<sup>e</sup> partie.*) Quelques-uns de ses visiteurs agitaient un jour devant lui une question fort obscure à propos de Melchisédech, et ils se demandaient fort verbeusement en quel sens saint Paul a dit de ce patriarche qu'il était « sans père, sans mère, sans généalogie, n'ayant ni commencement ni fin dans sa vie. (*Hebr. VII, 3.*) » Alors, l'abbé se frappa trois fois la poitrine et il dit : « Malheur à toi, Coprus, parce que tu as recherché ce que Dieu ne t'a point commandé et que tu as négligé ce qu'il t'a commandé. » Il s'accusait aussi fort humblement lui-même et en même temps il reprenait ces chercheurs curieux de leur négligence par rapport aux choses nécessaires.

Dans un sens analogue à celui de Coprus, l'auteur de l'*Imitation* a dit : « Parce que plusieurs ont plus envie de savoir que de bien vivre, ils s'égarerent souvent et ne tirent, pour l'ordinaire, que peu ou point de fruit de leur étude. Oh ! s'ils avaient autant d'ardeur pour déraciner les vices de leur cœur et pour y faire germer les vertus, qu'ils en ont pour agiter de vaines questions, on ne verrait point tant de maux et de scandales dans le monde chrétien ! (*Imit. liv. I, chap. III, vers. 4 et 5.*) »

breve sit tempus, « tanquam umbra præteriens ; » ergo seriis incumbendum, non curiosis, et superfluis. Hinc etiam Sapiens : « Altiora te ne quæsieris, sed quæ præcepit tibi Deus, illa cogita semper » Fere contingit quod curiosa inquirens negligat necessaria.

Hoc voluit docere Abbas Coprus, de quo Vitæ Patrum p. 2. de Humilitate. Dum enim quidam ad eum adventassent obscuram moventes multis verbis quæstionem de Melchisedech, quo sensu dicatur a Paulo « sine Patre, sine Matre, sine generalogia, neque initium dierum, neque finem vitæ habens. » Ipse ter per-

cutiens os suum dixit : « Væ tibi, Copre, quia curiosa inquisivisti quæ Deus non mandavit, ea quæ præcepit omisit. » Sic seipsum arguebat humiliter, simulque insimulabat hos inquisitores curiosos negligentibus in necessariis. Cui conformiter dicebat Thomas a Kempis, lib. I. de Imitatione, c. 3 : « Quia plures magis student scire, quam bene vivere, ideo sæpe errant, et modicum fructum ferunt. O si tantam adhiberent diligentiam ad extirpanda vitia, et virtutes inserendas, sicut ad movendas quæstiones, non fierent tanta mala, et scandala in populo ! » Hæc ille. Quapropter verum est illud

Elle est donc vraie la parole de saint Bonaventure : « L'arbre de la science prive souvent de l'arbre de vie. »

III. — Enfin, il y a des questions qui sont, non-seulement curieuses et superflues, mais encore nuisibles et pernicieuses. Telle fut la première question proposée par Satan à nos premiers parents par la bouche du serpent : « Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu de manger du fruit de tous les arbres du jardin ? (*Gen. III, 1.*) » Il leur proposa cette question pour les tromper et les détourner de l'observation du précepte divin. Telles furent aussi les questions que les Pharisiens et les Scribes'avaient coutume de proposer au Seigneur : c'étaient des questions captieuses et qui tendaient à perdre Jésus. Ils voulaient surprendre le Verbe dans ses paroles, mais sa sagesse triompha en toute occasion de leur malice. Ainsi, ils lui proposent la question de savoir si une femme surprise en adultère devait être lapidée ? Mais, il répond en disant et en écrivant sur la terre : « Que celui d'entre vous qui est sans péché jette contre elle la première pierre. (*Jean. VIII, 9.*) » Ailleurs encore, ils lui proposent cette question : « Nous est-il libre de payer le tribut à César, ou non ? » Mais, il demanda qu'on lui montrât la pièce d'argent du tribut, et quand ils eurent reconnu qu'elle portait l'image de César, il répondit : « Rendez donc à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. (*Matth. XXII, 17-21.*) »

Or, la question proposée ici à Jésus-Christ par le docteur de la loi : « Que dois-je faire pour acquérir la vie éternelle ? » avait pour but, dans la pensée de ce dernier, de tenter le Seigneur, d'éprouver s'il ne dirait pas quelque chose de contraire à la loi, de contraire aux enseignements de Moïse. Néanmoins, cette question est

sancti Bonaventuræ : « Arbos scientiæ multos privat arbore vitæ. »

Denique, aliquæ sunt quæstiones non solum curiosæ et superfluæ, sed etiam nocivæ et perniciosæ. Talis fuit prima quæstio a Satana per os serpentis proposita primis nostris parentibus : « Cur præcepit vobis Deus, ut non comederetis de omni ligno Paradisi ? » Hoc enim eis proposuit ut eos deciperet, et avocaret a præcepti divini observatione. Tales fuerunt et quæstiones quas soliti sunt Pharisei et Scribæ Domino proponere, captiosæ enim erant, et in ejus perniciem conspirabant. In verbo verbum capere volebant ; sed sapientia ejus ubique vicit malitiam. Sic proponunt ei quæstionem, an

mulier in adulterio deprehensa lapidibus foret appetenda ? Sed respondit dicens, et scribens in terra : « Qui sine peccato est, primus in eam lapidem mittat. » Iterum alibi quæstionem proponunt : « Num licet censum dare Cæsari, an non ? » Ipse autem petiit numisma sibi ostendi, cumque faterentur exaratam in eo imaginem Cæsaris, respondit : « Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo. »

Quæstio quoque a Legisperito hic Christo proposita : « Quid faciendo vitam æternam possidebo ? » ordinata erat ab eo ad tentandum Dominum, sive ad explorandum an non aliquid alienum a lege, alienum a Moyse loqueretur. Interim hæc quæ-

utile entre toutes, elle est la plus nécessaire, parce qu'elle traite de l'obtention de la félicité et de la fin dernière pour l'homme, et des moyens pour l'acquérir.

Plût à Dieu donc qu'elle fût souvent dans le cœur et dans la bouche du Chrétien, afin qu'il puisse savoir d'une science pratique et faire ce qui concourt à l'obtention de la vie éternelle. Mais, parmi les gens du monde, il est rare, bien rare et presque fortuit, qu'on agite la question de l'observation des commandements, de l'exercice des bonnes œuvres, de l'état de félicité céleste, de la vie éternelle. La plupart du temps, il est question des choses du temps, de choses vaines, de choses nuisibles : Lequel d'entre eux paraît être le plus grand ? Comment et par quels moyens on acquiert les richesses ? Comment on peut élever à tout prix sa famille à un haut degré d'honneur ? Comment il faut gagner justement ou injustement un procès ? Comment on peut circonvenir le prochain dans un contrat lucratif ? Comment il faut se venger de ses ennemis ? Ce sont de nombreuses questions semblables qui les tourmentent, c'est là-dessus que s'exerce leur inquiète sollicitude, et on néglige cette autre question : « Que dois-je faire pour acquérir la vie éternelle ? »

Le Docteur de la Loi prit occasion de proposer cette question, de ce que le Seigneur parlait souvent de la vie et de la vie éternelle qu'il était venu procurer à tous les hommes.

Ainsi, un jour que plusieurs de ses disciples s'étaient éloignés et avaient cessé de marcher avec lui, il demanda aux apôtres : « Et vous aussi, voulez-vous vous en aller ? » Simon-Pierre lui répondit :

tio inter omnes maxime utilis est, et maxime necessaria, quæ de felicitate et fine ultimo hominis assequendo agit, et de mediis inquirat.

Utinam ergo in corde et in ore hominis Christiani frequenter versaretur, ut practica scientia scire possit, et facere quæ ad vitam æternam assequendam spectant. Verum inter homines hujus sæculi pauca est et rara ultimaque quæstio est de mandatorum observatione, de bonorum operum exercitio, de statu felicitatis supernæ, de æterna vita. Quæstiones eorum ut plurimum sunt de rebus sæculi, de rebus vanis, de rebus noxiis, frequens est quæstio : Quis eorum videatur esse major ? Quomodo opes acquirendæ, quaque

via ? Quomodo honorate sublimanda familia quibuslibet impendiis ? Quomodo lis evincenda justè vel injustè ? Quomodo circumveniendus in contractu lucroso proximus ? Quomodo de inimicis sumenda vindicta ? Multæ similes quæstiones eos torquent, in illisque eorum desudat sollicitudo turbulenta, neglecta hac quæstione : « Quid faciendo vitam æternam possidebo ? »

Occasionem autem sortitus est quæstionis hujus proponendæ Legis peritus, quia frequens erat sermo Domini de vita, et æterna vita, ad quam omnes convocaturus venerat.

Unde, cum quidam ab eo recederent et retro abirent, interrogaretque discipulos suos : « Numquid et vos

« Seigneur, à qui irons-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle. (*Luc. VI, 67-99.*) »

Ainsi encore, il dit que l'unique fin de son avènement en ce monde, et le but unique de la mission qu'il a reçue de son Père, est que « quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. (*Jean. III, 16.*) »

Au même endroit, il répète, pour la troisième fois : « Qui croit au Fils, a la vie éternelle; qui est incrédule au Fils ne verra point la vie; mais la colère de Dieu demeure sur lui. (*Jean. III, 36.*) »

Ainsi, parlant avec la Samaritaine, il n'est question que de vie éternelle : « Quiconque boira de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais soif, mais l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une fontaine d'eau jaillissante jusqu'à la vie éternelle. (*Jean. IV, 13 et 14.*) »

Plus tard, parlant avec les Juifs, il est également question de la vie et il leur dit : « En vérité, en vérité, je vous dis que celui qui écoute ma parole et croit à celui qui m'a envoyé a la vie éternelle. (*Jean. V, 24.*) » Et encore : « Sondez les Ecritures, puisque vous croyez avoir par elles la vie éternelle; ce sont elles qui rendent témoignage de moi, et vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie. (*Ibid. 39 et 40.*) »

Parlant ensuite avec les Capharnaïtes, il répète jusqu'à cinq fois le mot de vie éternelle :

1° « Travaillez, non pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure dans la vie éternelle, et que le Fils de l'homme vous donnera. (*Jean. VI, 27.*) »

2° « C'est la volonté du Père, qui m'a envoyé, que quiconque voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle. (*Ibid., 40.*) »

vultis retro abire? » Respondit Petrus : « Domine, verba vitæ æternæ habes, ad quem ibimus? » Sic dicit unicum finem sui adventus in hunc mundum, scopumque unicum missionis suæ a Patre esse, « ut omnis qui credit in ipsum non pereat, sed habeat vitam æternam, » Et iterum ibidem ait : « Exaltari oportet filium hominis, ut omnis qui credit in ipsum non pereat, sed habeat vitam æternam. » Et tertio ibidem repetit : « Qui credit in Filium, habet vitam æternam, qui autem incredulus est, non videbit vitam, sed ira Dei manet super eum. » Sic, agens cum Samaritana, nonniis agit de vita æterna. « Qui biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum,

sed fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam. » Postmodum agens cum Judæis, similiter agit de vita, et dicit eis : « Amen, amen dico vobis, quia qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me, habet vitam æternam. » Rursus ibidem : « Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere, et illæ sunt quæ testimonium perhibent de me, et non vultis venire ad me ut vitam habeatis. » Deinde agens cum Capharnaïtis quinque repetit nomen vitæ æternæ. « 1. Operamini non cibum qui non perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem Filius dabit vobis. 2. Hæc est voluntas Patris mei, ut omnis qui videt Filium, et credit in eum, habeat vitam

3° « En vérité, en vérité, je vous le dis, qui croit en moi a la vie éternelle. (*Ibid.*, 47.) »

4° « Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. (*Ibid.*, 51 et 52.) »

5° « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. (*Ibid.*, 55.) »

Enfin, parlant avec les Pharisiens de son bercail et de ses brebis, il répète bien des fois le mot de vie et de vie éternelle, pour laquelle il dit être venu en ce monde : « Je suis venu, dit-il, pour que mes brebis aient la vie, et qu'elles l'aient en abondance. (*Jean.* x, 10.) » Et encore : « Mes brebis entendent ma voix, je les connais, et elles me suivent, et moi je leur donne la vie éternelle, et elles ne périront jamais. (*Jean.* x, 27 et 28.) »

Remarquez que de fois, en cet Evangile selon saint Jean, il répète, en ce petit nombre de chapitres, le mot de vie éternelle, et vous verrez combien Simon-Pierre a eu raison de lui dire : « Seigneur, à qui irions-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle. (*Luc.* vi, 69.) »

Or, quelquefois Notre-Seigneur emploie simplement et sans addition le mot de vie, quelquefois celui de vie éternelle. Les deux indiquent la même chose, à savoir la vie véritable, la vie sainte, la vie céleste, la vie divine, la vie éternelle, la vie bienheureuse. La vie de la grâce produit la vie de la gloire éternelle, et elle la contient comme dans son germe, et voilà pourquoi, dans les Saintes-Ecritures, les deux prennent le nom de vie et de vie éternelle.

Voilà pourquoi aussi le Christ, parlant de la vie qui seule mé-

æternam. 3. Amen, amen dico vobis : Qui credit in me habet vitam æternam. 4. Ego sum panis vivus qui de cælo descendi. Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum. 5. Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die. »

Denique, agens cum Pharisæis de ovili suo et ovibus suis, non semel repetit nomen vitæ et æternæ vitæ, propter quam se venisse dicit. « Ego, inquit, veni ut vitam habeant, et abundantius habeant. » Item : « Oves meæ vocem meam audiunt et ego cognosco eas, et sequuntur me; et ego vitam æternam do eis, et non peribunt in æternum. » Attende quoties in Evan-

gelio Joannis paucis his capitibus nomen vitæ æternæ repetit, et videbis quam merito dicat ei Simon Petrus : « Domine, verba vitæ æternæ habes, ad quem ibimus? »

Quandoque autem nomen vitæ simpliciter et sine addito usurpat Dominus, quandoque nomen vitæ æternæ; et idem significat per utrumque, veram scilicet vitam, vitam sanctam, vitam cœlestem, vitam divinam, vitam æternam, vitam beatam. Vita gratiæ vitam producit gloriæ æternæ, eamque continet quasi in semente, ideoque in Scripturis utraque illa nomen obtinet vitæ, nomenque vitæ æternæ. Hinc est quod Christus de vita quæ sola meretur dici vita, quia vivere quod-

rite ce nom, parce qu'elle donne comme une existence divine, répondit au jeune homme qui lui posait la même question que le docteur de la Loi : « Bon maître, que faut-il faire de bien pour avoir la vie éternelle ? — Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements. (*Matth. xix, 16 et 17.*) » Il ne spécifie pas la vie dont il s'agit, mais il dit sans épithète « la vie, » entendant parler de la vie véritable, qui fait vivre en Dieu. C'est de cette vie également qu'il faut entendre ces paroles : « Je suis venu, pour qu'elles aient la vie. (*Jean. x, 10.*) » C'est ainsi que souvent il ajoute le mot de vie, quand il promet quelque chose de divin, concernant la grâce ou la gloire. Ainsi il promet le pain de vie, l'eau de la vie, la lumière de vie, le bois et l'arbre de vie, le fruit de vie, l'inscription du nom dans le livre de vie, la résurrection de la vie, la couronne de vie, l'esprit de vie, toutes choses dont saint Jean parle en divers endroits de son Evangile et de son Apocalypse. (*Jean. vi, 33 et 48. — vi, 69. — viii, 12. — Apoc. ii, 7 et 10. — xx, 45. — xxi, 6. — xxii, 1, 2, 17 et 19.*)

Puis donc que le Seigneur a si souvent parlé de la vie et de la vie éternelle, il n'y a rien d'étonnant à ce que le docteur de la Loi l'interroge sur les moyens et le chemin de cette vie, comme l'a fait le jeune homme dont parle saint Matthieu.

Remarquez donc soigneusement les paroles de ce docteur de la Loi, pondérez-les et pesez-les, quand il dit : « Que dois-je faire, » et quand il dit : « pour posséder la vie éternelle ? »

En disant : « Que dois-je faire ? » il indique que la vie ne s'acquiert pas seulement par de belles paroles. En effet, tous ceux qui disent : Seigneur, Seigneur ! n'entreront pas dans le royaume des

dam divinum tribuit, responsum dedit, adolescenti eandem quam Legisperitus proponenti questionem : « Magister, quid boni faciam, ut vitam æternam habeam ? » Etenim respondet : « Si vis ad vitam ingredi, serva mandata. » Non specificat quam vitam, sed sine addito dicit Vitam, veram intelligens vitam qua in Deo vivitur. De qua etiam intelligitur : « Ego veni, ut vitam habeant. » Sic frequenter addit nomen vitæ, quoties aliquid divinum promittit, sive ad gratiam, sive ad gloriam spectans. Sic promittit panem vitæ, aquam vitæ, lumen vitæ, lignum et arborem vitæ, fructum vitæ, scriptum nomen in libro vitæ, resurrectionem vitæ, coronam vitæ,

spiritum vitæ. De quibus omnibus loquitur sanctus Joannes variis locis tum Evangelii, tum Apocalypsis suæ.

Non ergo mirum, cum adeo frequenter Dominus de vita locutus fuerit, et æterna vita, si hic Legisperitus eum interrogaret de mediis et via hujus vitæ, sicut et adolescens ille.

Attende vero verba hujus Legisperiti, et ea pondera et appende, sive quando dicit : « Quid faciendo, » sive quando dicit « possidebo vitam æternam ? » Per prius enim significatur vitam acquiri non solis verbis speciosis ; non enim omnis qui dicit : Domine, Domine, intrabit in regnum cælorum, neque solis desideriis bonis



cieux. (*Matth.* VII, 21.) On ne l'acquiert pas non plus avec de bons désirs tout seuls, car l'enfer en est plein, comme le monde, qui « est sous l'empire de l'esprit malin es du péché. (1 *Jean.* v, 19.) » Il est donc nécessaire de mettre la main à l'œuvre : c'est en agissant et en subissant que l'on acquiert le royaume de Dieu et la vie éternelle.

En ajoutant « pour posséder la vie éternelle ? » il peut avoir indiqué aussi qu'il n'y a que la vie éternelle ou le royaume éternel qui soit, à proprement parler, possédé et acquis par voie héréditaire, selon l'énergie de la version grecque : « Que dois-je faire pour posséder par héritage la vie éternelle ? » ainsi que les commentateurs le font remarquer. Les biens et les héritages de ce siècle ne sont pas de vrais biens, et on ne les acquiert pas par voie héréditaire, si l'on veut bien étudier la chose de près. Nous n'en usons qu'à titre de prêt et d'une façon précaire, comme devant bientôt les laisser. Ce ne sont donc pas des biens immeubles et perpétuels, mais des biens meubles, fugitifs et caducs. Les enfants de Dieu n'aspirent qu'à cet héritage qui est vraiment un héritage; qu'à cette possession qui est vraiment une possession. Leur cœur se fixe là où l'on peut trouver quelque chose de fixe. On peut dire en toute vérité des choses de ce monde et que les hommes de ce monde désirent, cette parole de Job : « Lorsqu'il aura obtenu ce qu'il a convoité, il ne pourra le posséder. (*Job.* xx, 20.) » Heureux donc qui peut dire : « Le cordeau est tombé pour moi dans une terre délicieuse; car mon héritage est excellent. (*Ps.* xv, 6.) » Quel est cet excellent héritage ? « Le Seigneur est la part de mon héritage, etc. (*Ps.* xv, 5.) mon partage dans la terre des vivants. (*Ps.* cxli. 7.) »

Cette question : « Que dois-je faire pour posséder la vie éter-

quibus etiam infernus est plenus, sicut et mundus, licet in maligno et peccatis positus. Necesse ergo est manum operi adhibere; faciendo vel patiando regnum Dei et vita æterna acquiritur. Per posterius etiam significari potest solam vitam æternam, sive regnum æternum proprie possideri, et hæreditate acquiri, sicut Græca habent : « Quid faciendo vitam æternam hæreditate possidebo ? » ut notant interpretes. Bona hujus sæculi et hæreditates, nec vera sunt bona, nec hæreditate acquiruntur, si bene inspiciamus; sed commodato et precario illis solum utimur brevi dimissuri. Bona ergo illa non sunt immobilia et perpetua,

sed mobilia et fugitiva sunt, ac caduca. Filii Dei ad illam solam hæreditatem adspirant, quæ vere hæreditas est, ad illam possessionem quæ vere possessio est; ibi cor eorum fixum est, ubi aliquid fixum potest reperiri. Nam de his quæ in hoc sæculo sunt, et quæ concupiscunt homines hujus sæculi; verum est illud : « Cum habuerit quæ concupierat, possidere non poterit. » Felix ergo qui potest dicere : « Funes ceciderunt mihi in præclaris, etenim hæreditas mea præclara est mihi. » Quæ est illa hæreditas adeo præclara ? « Dominus pars hæreditatis meæ etc. Portio mea in terra viventium. »

nelle ? » condamne implicitement les hérétiques ; elle indique suffisamment que la foi toute seule et toute nue ne fait pas entrer dans la vie, mais qu'il faut y tendre par les œuvres. C'est ce que semble assez avoir compris le docteur de la Loi, quand il dit : « Que dois-je faire pour posséder la vie éternelle ? » C'est là aussi ce qu'entendait assez ce jeune homme, qui disait : « Que faut-il faire de bien pour avoir la vie éternelle ? (*Matth. xix, 16.*) » C'est là enfin ce qu'entendaient suffisamment les Juifs, quand ils posaient cette question : « Que ferons-nous pour accomplir les œuvres de Dieu ? (*Jean. vi, 28.*) »

Mais, le Seigneur renvoie avec raison ce docteur à la Loi dont il faisait profession. Or, il était du nombre de ceux qui connaissent à fond les termes de la Loi, mais en ignorent l'étroite obligation, ou, s'ils la connaissent, ne l'accomplissent pas, au moins dans sa perfection.

La sagesse du Christ ne pouvait répondre plus efficacement à cette frauduleuse interrogation qu'en renvoyant à la loi le docteur de la Loi, à qui il n'est pas imposé silence par une autre réponse.

Ainsi, quand on interroge sur la foi ou sur les mœurs, c'est une excellente chose de consulter la loi du Seigneur.

Or, comme le docteur de la Loi mettait en avant la Loi, qu'il avait lue, mais non observée, de l'amour de Dieu et du prochain, le Seigneur fit une réponse brève en forme de conclusion : « Faites cela et vous vivrez. (*Luc. x, 28.*) » Il montra par là que la voie sûre de la vie se trouve dans l'accomplissement de cette loi, que rien de

Hac quoque interrogatione : « Quid faciendo vitam æternam possidebo ? » tacite condemnantur hæretici, satsique indicatur non sola nuda fide ingressum parari ad vitam, sed operibus necesse ad illam contendere. Hoc satis videtur intelligere Legisperitus, dum ait : « Quid faciendo æternam vitam possidebo ? » Hoc etiam satis intelligebat adolescens interrogans : « Quid boni faciam ut vitam æternam habeam ? » Hoc denique satis intelligebant Judæi dicentes et interrogantes : « Quid faciemus ut operemur opera Dei. »

Interim Dominus hunc Legisperitum merito ad legem remittit, cujus faciebat professionem ; erat autem de numero illorum qui legis verba

perfecte callent, sed vim legis vel ignorant, vel agnitam non perficiunt, nec adimplent.

Non poterat fraudulentæ huic interrogationi occurrere sapientia Christi efficacius, quam ad legem remittendo legis Doctorem, cui silentium non imposuisset alio quopiam responso. Sic quando de fide aut moribus est interrogatio, cum lege Domini optima est consultatio. Cum autem Legisperitus legem protulisset (quam legerat, non quam impleverat) de dilectione Dei et proximi, brevi resolutione concludit Dominus : « Hoc fac et vives. » Sic ostendit certam viam vitæ in legis illius adimplentione contineri, nec ultra quippiam requiri, necessarium

plus n'est acquis, mais qu'il ne suffit pas de savoir et qu'il faut absolument agir.

L'auteur de l'*Echelle du Ciel* rapporte qu'un étudiant était venu de très-loin, à l'Université de Paris, pour étudier la théologie. Il entra donc dans l'école pour entendre un professeur de théologie qui expliquait l'Évangile selon saint Matthieu. Le premier jour de son entrée, on lut ce texte de saint Matthieu : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, etc. (*Matth. XXII, 37.*) » En entendant cela, l'étudiant se lève tout à coup du milieu des autres disciples, au grand étonnement de tous. Le professeur lui ayant demandé ce qu'il lui avait été fait ou dit, pour se lever ainsi et quitter l'école, il répondit : « On ne m'a rien fait, mais, avant d'en entendre plus long, je veux d'abord mettre ceci en pratique. » Puis, sortant de l'Université, il entra en religion. Celui-là avait bien compris la parole du Seigneur : « Faites cela et vous vivrez. »

NOTA. — Nous avons ailleurs (*Jardin des Pasteurs*, p. 3, 1<sup>er</sup> traité, 2<sup>e</sup> leçon en entier.) longuement traité de l'amour de Dieu par dessus toutes choses, et de l'amour du prochain, dont il est expressément parlé dans cet Évangile. Aussi, j'y renvoie le lecteur. D'ailleurs, l'occasion de reparler de ce sujet se représentera au 17<sup>e</sup> Dimanche après la Pentecôte. Consultez ce discours.

tamen esse facere, et non solum scire.

Refert auctor Scalæ Cœli, quemdam Scholarem de longinquis partibus ad Academiam Parisiensem venire, ut Theologiæ operam daret. Ingressus ergo est scholas, auditurus quemdam Theologiæ Magistrum explicantem sancti Matthæi Evangelium. Cum autem prima die ingressus ejus prælegeretur illud Matthæi : « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, etc. » Ipse subito surrexit de medio discipulorum, cunctis admirantibus. Interrogatus a Magistro, quid sibi dictum vel factum foret, quod sic recederet,

et Scholam dimitteret? Respondet : « Nihil mihi factum est, sed utroque quam plura audiam, volo opere istud complere. » Sic egrediens, Religionem est ingressus. Recte ergo ipse intellexit illud Domini : « Hoc fac et vives. »

Nota. De dilectione Dei super omnia, et de dilectione proximi, de qua hoc Evangelium expresse loquitur, alibi fuse a nobis tractatum est, in Horto Pastoral. Tom III, Tract. 1, Lectione secunda per totam. Unde illuc Lectorem remitto. Occurret iterum et occasio ea de redicendi Dominica xvii post Pentecostem. Recurre et illuc.

## TREIZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Occurrerunt ei decem viri leprosi, etc.*

Il rencontra dix lépreux, etc.

(*Evangelie selon saint Luc. Ch. xvii, v. 12.*)

**1<sup>er</sup> POINT.** — Le soleil ne fait aucun pas inutile dans sa course de l'Orient à l'Occident, mais il distribue sa vertu, sa lumière, sa chaleur, de manière à faire bénéficier toutes les créatures inférieures de son mouvement; de même, le Seigneur Jésus-Christ, marchant vers son Occident, qui est sa mort, distribue à chacun non-seulement le bienfait de sa lumineuse doctrine et de la grâce spirituelle, mais encore de la santé corporelle. Nous en avons un témoignage dans cet *Evangelie*, où il est dit : « Or, il arriva que Jésus, allant à Jérusalem, passait à travers la Samarie et la Galilée. Comme il entra dans un village, il rencontra dix lépreux, etc. (*Luc. x, 11 et 12.*) »

Il les guérit donc en passant, quand il allait à Jérusalem, non point encore cette fois pour y souffrir, mais son temps commençait à approcher et on était à ce voyage dont il est écrit : « Or, il arriva que les jours de son exaltation s'accomplissaient, et il affermit son visage pour aller vers Jérusalem. (*Luc. x, 51.*) » C'est-à-dire, tandis qu'approchaient les jours auxquels il devait être enlevé de ce monde vers son Père par la mort et la Passion, il prit la résolution forte

DOMINICA XIII  
POST PENTECOSTEM

*Occurrerunt ei decem viri leprosi, etc.*  
(*Luc. xvii.*)

Sol nullum passum inutilem facit in cursu suo ab Oriente in Occidentem, sed exerit virtutem, lucem, calorem, ut in motu suo beneficus sit rebus omnibus inferioribus; sic Christus Dominus ad Occidentem pergens suum, hoc est ad mortem, beneficium quibuscumque impertitur, non solum lucis, doctrinæ, spiritualis gratiæ, sed etiam salutis cor-

poreæ. De hac re testimonium nobis exhibet hoc *Evangelium*, in quo dicitur : « Et factum est dum iret in Jerusalem, transibat per medium Samariam et Galilæam. Et cum ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem viri leprosi etc. »

Hos ergo sanavit in transitu, dum iret in Jerusalem, non quidem jam adhuc passurus hac vice, tamen tempus ejus jam incipiebat appropinquare, eratque iter illud de quo dicitur : « Factum est dum completerentur dies assumptionis ejus, et ipse faciem suam firmavit, ut iret in Jerusalem. »

Hoc est, dum appropinquarent dies quibus per mortem et passio-

et ferme d'aller à Jérusalem en droite ligne, bien que ce dût être le lieu de sa Passion, et il affermit son visage par la constance qui éclatait au dehors contre les Juifs, contre la mort et les tourments, comme déjà prêt à se présenter volontairement et joyeusement à la mort, laquelle devait l'enlever vers son Père et nous sauver nous-mêmes de la mort. Mais, parce qu'il devait passer par la Samarie, il envoya quelques-uns des siens lui préparer un gîte dans un bourg des Samaritains. Mais, ceux-ci ne le reçurent point, parce que son visage allait vers Jérusalem, c'est-à-dire, parce que les Samaritains comprenaient qu'il allait, lui et ses disciples, à Jérusalem, pour y adorer et pour y célébrer une fête judaïque. Or, dans leur haine pour la religion judaïque, ils refusèrent de recevoir le Christ, parce qu'ils avaient un temple à eux sur le mont Garizim, où ils disaient qu'il fallait adorer, et non point à Jérusalem. Les disciples furent pour lors indignés, disant : « Voulez-vous que nous commandions au feu de descendre du ciel et de les consumer ? » Mais, Notre-Seigneur leur répondit : « Vous ne savez à quel esprit vous appartenez. Car le Fils de l'homme n'est point venu perdre les âmes, mais les sauver. (*Luc. IX, 54-56.*) »

Afin donc de montrer cela, à savoir qu'il était venu pour sauver et pour exercer la vengeance, il s'avança plus loin, sans colère, et il vint dans un autre bourg, où dix lépreux se présentèrent à lui, parmi lesquels un Samaritain, et il les exauça et les guérit tous, quand ils eurent crié vers lui. C'est ainsi aussi que le Seigneur repoussé ne cesse de prêter son secours aux indigents, même à celui dont le peuple avait refusé de le recevoir.

nem suam assumendus erat a mundo ad patrem, resolvit firmiter et fortiter ire in Jerusalem recto itinere, licet locus foret passionis suæ, et firmavit faciem suam per constantiam, quæ etiam exterius elucebat adversus Judæos, adversus mortem et tormenta, quasi jam paratus voluntarie et cum gaudio morti occurrere, per quam assumendus erat ad Patrem et nos salvandi a morte. Quia vero transeundum erat super Samariam, misit quosdam qui pararent ibi in civitate quadam Samaritanorum hospitium. Sed non fuit receptus, quia facies ejus erat euntis in Jerusalem, hoc est, quia Samaritani advertabant eum cum suis profisci in Jerusalem adorationis causa, et propter festivitatem aliquam Judaicam. Ipsi autem ob odium reli-

gionis Judaicæ Christum non receperunt, quia habebant templum proprium in monte Garisim, ubi dicebant adorandum, et non in Jerusalem. Indignati porro tunc fuere discipuli dicentes : « Vis, dicimus ut ignis de celo descendat et consumat illos ? » Sed respondit Dominus : « Nescitis cujus spiritus estis, Filius hominis non venit animas perdere, sed salvare. »

Ut ergo hoc ipsum ostenderet Dominus, quod ad salutem scilicet venerit, et non ad ultionem ; progressus est ulterius sine ira, et venit ad quoddam aliud castellum, ubi occurrerunt decem leprosi, inter quos erat quidam Samaritanus, hosque ad se clamantes exaudit et sanat. Sic etiam repulsus Dominus non cessat opem suam impertiri indigentibus ;

Mais, voyons les circonstances particulières de cette guérison, et pesons les paroles du récit évangélique, car elles ne manquent pas d'une signification mystique et elles sont dignes de remarque.

I. — Notre texte porte que ces « dix lépreux rencontrèrent » le Christ, non point fortuitement et par hasard, mais à dessein et avec préméditation, parce qu'ils avaient entendu que le Christ devait passer par là. Ils viennent au-devant de lui en pleine campagne, hors du bourg, parce qu'il ne leur était pas permis de vivre dans les villes ou dans la société des hommes, ni d'entrer dans les localités habitées : « Tout le temps qu'il sera lépreux ou souillé, il habitera seul hors du camp. (*Lévit. xxi, 46.*) » C'est pour cette raison aussi qu'ils se tenaient loin et qu'ils ne s'approchent pas trop près, reconnaissant leur maladie et leur souillure, que les Juifs avaient en horreur comme contagieuse. De là vient qu'il est écrit du roi Ozias : « Le roi Ozias fut frappé, jusqu'au jour de sa mort, d'une lèpre qui le couvrit tout entier, et il demeura dans une maison séparée. (*2 Paralip. xxvi, 21.*) » C'est ainsi encore que Marie, la sœur de Moïse, ayant été frappée de la lèpre, fut séparée pendant sept jours hors du camp. (*Nombres. xii, 15.*)

Cette venue des lépreux signifie encore que, bien que le Seigneur Jésus-Christ offre quelquefois le salut même à ceux qui le cherchent, ordinairement cependant il veut que nous soyons anxieux, il veut que nous recherchions ses dons, et il ne les donne pas à ceux qui sont négligents et paresseux. N'est-ce pas là ce que nous enseignent ces lépreux qui volent si vite au-devant du Christ, accourent à lui, demandant leur guérison à grands cris et avec des supplications

etiam illi a cujus populo repulsam passus fuerat. Sed videamus circumstantias particulares hujus imperitiae salutis, et Evangelicæ enarrationis verba expendamus, non enim carent significatione mystica, et consideratione digna sunt.

Primo dicit textus noster, quod Christo « occurrerunt hi leprosi decem, » non quidem fortuito aut casu quodam, sed studio et data opera, quia audierant inde Christum transiturum, et quidem in agro occurrunt extra castellum sive pagum, quia non licebat eis in civitate hominum consortio conversari, aut oppida ingredi : « Omni tempore quo leprosus est et immundus solus habitabit extra castra. » Ob hanc etiam rationem stabant a longe, nec acce-

dunt propius, agnoscentes morbum suum et fœditatem, quam Judæi abominabantur ut contagiosam. (Hinc de Rege Ozia dicitur : « Fuit Ozias Rex leprosus usque ad diem mortis suæ, et habitavit in domo separata, plenus lepra. »)

Sic exclusa est Maria soror Moysis extra castra septem diebus propter lepram. Hoc interim etiam significatur hic in occurso leproso; quod licet Christus Dominus quandoque etiam non quærentibus offerat salutem, ordinariè tamen vult nos de ea esse sollicitos, vultque nos quærere dona sua, nec ingerit ea negligentibus et desidiis. Au non id docent hi Leprosi ad Christum ocius advolantes, occurrentes, et sanitatem prece et clamore quæri-

réitérées? Mais, ils cherchent ensemble le Christ; ils accourent ensemble au-devant de lui, ils crient ensemble, priant non point chacun pour soi, mais tous pour tous, exprimant ainsi que leur empressement et leur prière ont une même cause. C'est ainsi que l'accord à chercher le Christ, l'accord à accourir au-devant de lui, l'accord dans la prière a beaucoup d'efficacité auprès de lui. A conditions égales, la prière, que l'accord de plusieurs et une sainte conjuration élèvent vers le ciel, a plus d'efficacité auprès de Dieu. La maladie et la pauvreté avaient réuni ces dix lépreux, la prière et la charité les unissent, et voilà pourquoi le Seigneur leur accorda à tous ensemble la guérison.

Mais, pourquoi tant de lépreux ensemble? Remarquez d'abord que la lèpre était très-commune parmi les Juifs : Dieu l'envoyait souvent en punition du péché, et les mauvaises influences climatiques de cette contrée la donnaient aisément.

D'abord, Dieu l'envoyait comme un châtiment.

Ainsi, Marie, la sœur de Moïse, fut frappée d'une lèpre très-méchante, parce qu'elle avait murmuré contre Moïse à cause de sa femme la Madianite, et avait dit : « Le Seigneur a-t-il parlé seulement par Moïse? Ne nous a-t-il pas également parlé? (*Nombres. XII, 2.*) » Comme si elle eût dit : Est-ce que Moïse seul est Prophète? Et ainsi, elle avait excité Aaron à murmurer contre Moïse, ne supportant pas avec patience que Séphora lui fût préférée, parce qu'elle était l'épouse de Moïse. Mais, lorsque, reconnaissant sa faute, Aaron eut prié Moïse pour elle, Moïse cria vers le Seigneur et elle fut guérie.

tantes? Simul autem quærunť Christum, simul ei occurrunt, simul clamant, non pro se quisque, sed omnes pro omnibus orantes, unamque esse causam sui occursus et orationis declarantes. Sic nimirum concordia in quærendo Christo, concordia in occurrendo, concordia in orando, plurimum apud eum potest; cæterisque paribus oratio quam multorum conjunctio et conspiratio sancta in cælum evehit, apud Deum efficacior est. Hos decem leprosus conjunxerat infirmitas et paupertas, conjungit precatio et charitas, ideoque et conjunctim a Domino rediit ad omnes ipsos sanitas.

Sed unde adeo multi simul leprosi? Adverte lepram valde fuisse Judæis familiarem, immissam sæpius

multis a Deo in pœnam criminis, vel contractam ob pravam dispositionem aeris illius regionis. In pœnam quidem immittebatur a Deo; ideo soror Moysis Maria percussa fuit lepra leterrima, quia murmuraverat contra Moysen propter uxorem ejus Æthyopissam, et dixerat : « Num per solum Moysen locutus est Dominus? Nonne et nobis similiter locutus est? » Quasi dicat : Num solus Moyses Propheta? Itaque concitaverat Aaron ad murmurandum contra Moysen, non ferens æquo animo quod Sèphora sibi præferretur tanquam uxor Moysis. Cum vero Aaron postea culpam agnosceret pro ea deprecatus esset Moysen, clamavit Moyses ad Dominum; et sanata fuit.

Ainsi, Ozias fut frappé de la lèpre, à cause de son péché, parce qu'il s'était présomptueusement arrogé un office sacerdotal, en brûlant de l'encens devant le Seigneur. (2 Paralip. xxvi.)

Semblablement, Giézi, le serviteur d'Elisée, pour avoir, dans un sentiment d'avarice, accepté des vêtements et de l'argent de Naaman, le prince de Syrie, hérita de la lèpre de ce dernier, par un juste jugement de Dieu, suivant la sentence d'Elisée, qui avait vu cela de son regard prophétique et prononça ces paroles : « Tu as reçu de l'argent et des vêtements pour acheter des plants d'olivier, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs et des servantes ! Mais la lèpre de Naaman s'attachera à toi et à toute ta race pour jamais. (4 Rois. v, 26 et 27.) » Le péché d'avarice et de simonie fut donc alors puni par la lèpre que le ciel infligea à Giézi.

Ainsi encore, David prononça cette imprécation contre Joab, à cause du crime d'homicide que celui-ci avait commis : « Que la maison de Joab ne manque jamais de lépreux. (2 Rois. III, 29.) » En effet, Joab, parlant en trahison à Abner, chef de l'armée d'Israël, l'avait frappé dans l'aine et l'avait tué. Il avait tué de la même manière Amasa, chef de la milice de Juda. (2 Rois. xx, 40.)

Enfin, Dieu menace expressément de la lèpre ceux qui refusent d'obéir aux prêtres : « Gardez-vous bien de vous exposer à la plaie de la lèpre, mais faites tout ce que les prêtres de la race de Lévi vous enseigneront, selon ce que je leur ai commandé, et accomplissez-le soigneusement. Souvenez-vous de ce que le Seigneur votre Dieu a fait à Marie. (1 Deut. xxiv, 7 et 8.) » Aussi, Dieu réserve-t-il aux prêtres le jugement et la purification de la lèpre, afin que les lépreux fussent obligés de s'humilier devant les prêtres,

Sic Ozias lepra percussus est ob peccatum, quia præsumperat, et arrogarat sibi sacerdotale officium, adolendo incensum coram Domino. Non absimiliter Giézi famulus Elisæi, qui ductus avaritia acceperat vestes, et pecuniam a Naaman Principe Syriæ. ejus lepram hæreditavit justo Dei judicio, juxta decretum Elisæi qui id absens viderat, ideoque pronuntiavit : « Accepisti argentum, et accepisti vestes, ut emas oliveta et vineas, oves, boves, servos et ancillas : sed et lepra Naaman adhærebit tibi, et semini tuo in sempiternum. » Peccatum ergo avaritiæ, et simoniæ punitum fuit cælitus immissione lepræ. Sic quoque David imprecatus

est Joab propter crimen homicidii ab eo commissi : « Non deficiat de domo Joab leprosus. » Ipse enim Joab, loquens in dolo cum Abner, Principe exercitus Israel, percusserat eum in inguine, et interfecerat eum. Similiter interfecerat Amasam Principem militiæ Judæ.

Denique diserte Deus comminatur lepram in iis qui sacerdotibus obedire nolunt : « Observa diligenter, ne incurras plagam lepræ, sed facies quæcumque docuerint te Sacerdotes, juxta quod præcepi eis, et imple sollicitè, mementote quæ fecerit Dominus Deus vester Mariæ. » Unde et Sacerdotibus lepræ judicium, et expiationem reservavit



contre qui ils s'étaient élevés orgueilleusement et qu'ainsi ils expiasent dans cette humiliation la faute de leur superbe. Et peut-être ces dix lépreux pouvaient-ils avoir manqué en quelque chose à l'obéissance aux prêtres, puisque, après avoir voulu les guérir, le Seigneur les renvoya aux prêtres.

Mais, la fréquence de la lèpre chez les Juifs provenait beaucoup moins de la vengeance divine que d'un vice de climat. Chaque région et chaque climat a ses défauts et ses maladies, et même une seule et même maladie varie dans ses manifestations selon la diversité des climats. Ainsi, la lèpre des Juifs était différente de celle qu'on voit aujourd'hui, parce qu'elle se manifestait seulement à la peau, tandis que la nôtre ronge les chairs et les os; leur lèpre pouvait se guérir, aujourd'hui elle est regardée comme incurable; elle gagnait jusqu'aux vêtements et aux murailles, aujourd'hui on ne rencontre plus rien de semblable; elle était aussi comme volatile et errante, toutes choses qui ne se voient plus aujourd'hui.

Or, la lèpre était très-commune parmi les Juifs, voilà pourquoi on trouve dans leur législation tant de prescriptions contre cette maladie. C'est là aussi la cause pour laquelle, au temps des croisades, tant de Belges, de Français et d'Allemands, revinrent lépreux de Judée, et on fut obligé de construire un très-grand nombre de léproseries, lesquelles sont aujourd'hui vides de lépreux, parce que, dans nos contrées, l'air et les tempéraments des habitants ne sont point aussi sujets à cette lèpre. Mais, chaque région a ses maladies, provenant d'un vice de complexion ou d'une intempérie atmos-

Deus, ut cogerentur Sacerdotibus se humiliare, contra quos se superbe erexerant, sicque superbix culpam hac humiliatione expiant. Ac forsitan hi decem leprosi inobedientia aliqua deliquisse poterant contra Sacerdotes, quos licet sanare voluerit Dominus, tamen ad Sacerdotes remisit.

Sed altera etiam causa adeo frequentis lepræ inter Judæos fuit non tam divina vindicta, quam vitium quoddam naturale. Quælibet enim Regio, et quodlibet clima habet suas qualitates etiam vitiosas et suos morbos, immo unus idemque morbus in diverso climate diversus est. Hinc lepra Judæorum diversa erat ab ea quæ nunc cernitur, quia fere erat in cute tantum, illa autem quæ

nunc inficit, carnes et ossa depascitur; lepraque eorum curabilis erat, nunc incurabilis censetur; denique vestes ac muros invadebat, nulla vero nunc similis reperitur; erat etiam quædam volatilis et vaga, quæ omnia modo cessare videntur. Eratque valde ordinaria Judæis, quapropter tot leges ad ejus expiationem præscribuntur. Atque hæc causa fuit cur tempore belli sacri tot Belgæ, Franci, Germani, ex Judæa reversi sint leprosi; indeque factum est, ut ubique tot leprosaria erecta sint, quæ modo vacua sunt leprosis, quia hic aer, et complexio has regiones incolentium non est ita illi lepræ obnoxia. Habet tamen alios suos morbos quælibet regio vel ex vitio complexionis, et intemperiei aeris, vel

phérique, ou d'une juste punition de Dieu vengeant certains crimes. C'est ainsi que nous voyons certaines localités fréquemment infectées de la peste, ou de fièvre pernicieuse, ou d'autres maladies épidémiques,

II. — En second lieu, notre texte dit, à propos de ces lépreux : « Ils s'arrêtèrent au loin, et ils élevèrent la voix, disant : Jésus, notre Maître, ayez pitié de nous. (*Luc. xvii, 12 et 13.*) » Par ce moyen, ils accomplissent la loi : « Quiconque sera atteint de la lèpre, que ses vêtements soient déchirés, sa tête nue, son visage couvert de son vêtement, et il criera qu'il est impur et souillé. (*Lévit. xiii, 44 et 45.*) »

Ceux-ci donc reconnaissent leur impureté, et voilà pourquoi ils se tiennent au loin, afin de ne nuire à personne, afin aussi de ne pas manquer au respect extérieur dû à Notre-Seigneur en s'approchant de trop près. Non-seulement, ils reconnaissent leur impureté et leur misère, mais ils la proclament bien haut. S'adressant à celui qui peut les guérir, ils crient à voix haute, indice d'un grand désir, témoignage d'une grande foi. Leurs paroles indiquent qu'ils ne demandent pas l'aumône, ni or ni argent, mais une grâce, un secours pour recouvrer la santé. Ils invoquent le grand et saint Nom de Jésus, parce qu'ils désirent grandement obtenir la chose que ce nom indique, c'est-à-dire le salut. Ils implorant la miséricorde qu'ils savent avoir été accordée par Jésus à un grand nombre et ils ne demandent que la miséricorde, parce qu'ils savent bien que Jésus connaît parfaitement la misère dont ils sont affligés. Ils l'appellent « Maître, » parce qu'il peut, d'un mot ou d'un geste, commander et mettre en fuite par un ordre de sa grâce toute mi-

etiam Dei justa vindicta plectente delicta. Sic nonnulla loca videmus pestilentia, vel febribus perniciosis frequenter infici, vel aliis morbis.

Secundo, de his leprosis dicit textus noster : « Stantes a longe leverunt vocem, dicentes : Jesu Præceptor, miserere mei. » Sic adimplent legem : « Quicumque maculatus fuerit lepra, habebit vestimenta dissuta, caput nudum, os veste contactum, contaminatum ac sordidum se clamabit. » Ipsi nimirum agnoscunt immunditiam suam, et ideo stant a longe ne cuiquam sint nocumento, ne et ipsi Domino videantur parum reverentiæ exhibere, si propius accedant ; neque vero solum agnoscunt

suam immunditiam et miseriam, sed etiam eam proclamant.

Ad eum qui mederi potest inclamant magna voce, magni desiderii indice, magnæ fidei teste ; suisque verbis satis indicant se non elemosynam petere, nec aurum aut argentum, sed gratiam, et ad sanitatem consequendam subsidium. Invocant sacerum, et magnum nomen Jesu, quia rem nomine indicatam magno optant affectu assequi, hoc est salutem. Misericordiam implorant, quam sciunt multis ab ipso impertitam, et nihil nisi misericordiam petunt, quia probe callent ipsum scire misericordiam qua afflicti sunt. Vocant autem Præceptorem, tanquam qui verbo vel nutu possit præcipere, et

sère affligeant l'humanité; et qu'il « peut rendre pur celui qui a été conçu d'une source impure. (*Job. XIV, 4.*) » Enfin ils font une prière courte à celui qui, voyant les cœurs, n'a pas besoin de longues paroles.

D'ailleurs, presque tous ceux qui ont demandé quelque chose à Jésus-Christ avec une grande foi, ont indiqué leur demande en peu de mots.

Ainsi, un autre lépreux dit : « Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. » Quoi de plus bref? Mais, quoi aussi de plus efficace; puisque le Seigneur répond immédiatement : « Je le veux, soyez guéri? (*Matth. VIII, 2 et 3.*) » O parole courte, mais complète, qui rend aussitôt la santé à qui la demande!

Ainsi, les sœurs de Lazare, Marthe et Madeleine, ne lui envoient pas d'autre message : « Seigneur, celui que vous aimez est malade! (*Jean. XI, 3.*) » Ce peu de paroles lui suffisent pour le faire venir, et pour chasser non-seulement la maladie, mais encore la mort.

Ainsi, l'aveugle ne fait entendre aucune autre exclamation : « Jésus, fils de David, ayez pitié de moi. (*Marc. X, 47.*) »

Ainsi encore, la Chananéenne : « Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi; ma fille est cruellement tourmentée du démon. (*Matth. XV, 22.*) »

Semblablement donc, à nos lépreux il suffit de faire entendre ce peu de paroles : « Jésus, notre Maître, ayez pitié de nous. (*Luc. XVII, 13.*) »

Toujours la demande de miséricorde et l'aveu de misère le touchent et le rendent propice, quand la foi et la dévotion concourent à ces sentiments.

omnem miseriam afflictantem præcepto gratiæ suæ fugare, mundosque facere de immundo conceptos semine. Denique brevem omnino fundunt precem ad eum qui videt cor, nec multis eget verbis. Fere soliti sunt qui a Christo quippiam magna fide postularunt, petitionem suam paucis judicare verbis.

Sic alter quidem leprosus : « Domine, si vis, potes me mundare. » Quid brevius? Sed quid etiam efficacius, quandoquidem respondet Dominus : « Volo, Mundare? » O verbum abbreviatum, sed consummatum, sanitatem petenti illico restituens.

Sic Sorores Lazari Martha et Mag-

dalena non aliud ei indicant : « Ecce quem amas infirmatur. » Pauca hæc ei verba sufficiunt, ut veniens non solum fuget morbum, sed et mortem.

Sic cæcus non aliud clamat : « Jesu, Fili David, miserere mei. » Item et Chananæa : « Miserere mei, Domine, fili David, filia mea male a dæmonio vexatur. »

Similiter igitur et his leprosis sufficit inclamare pauca hæc verba : « Jesu, Præceptor, miserere nostri. » Ubique misericordiæ postulatio, et miseriæ agnitio, eum vincunt et propitium reddunt, ubi fides et devotio concurrunt.

Tertio, subdit textus Evangelicus

III. — Le texte évangélique donne ensuite la réponse du Christ, qui est très-brève, comme la demande, mais très-efficace : « Allez, montrez-vous aux prêtres. (*Luc. XVII, 14.*) » La vertu de cette parole si courte, quand ils lui obéissent en s'en allant, les guérit subitement.

Mais, pourquoi les envoie-t-il aux prêtres, puisqu'il aurait pu les guérir d'un mot? On peut donner à cela plusieurs raisons :

I. — Du côté des lépreux eux-mêmes. Il a voulu éprouver leur foi et leur obéissance. Leur foi ferme et leur obéissance prompte se montrent, en ce qu'ils ne tergiversent point, hésitant et s'interrogeant entre eux. Ils auraient effectivement bien pu dire : Pourquoi nous envoie-t-il aux prêtres? Que peuvent-ils nous accorder? Ils sont chargés de juger de la lèpre douteuse, mais la nôtre est manifeste, qu'il nous guérisse d'abord et alors il nous enverra aux prêtres, pour qu'ils jugent de notre santé et offrent le sacrifice en action de grâces. Ils ne recourent point à ces raisonnements ni à d'autres pensées semblables, ils n'hésitent point, mais ils obéissent simplement à l'ordre qu'ils ont reçu, ils ont la confiance que le Seigneur leur rendra la santé et que ce n'est point en vain qu'il les envoie aux prêtres. Ils pensent qu'il les a envoyés vers eux, non point pour leur faire juger la lèpre, mais la guérison, et, sur cette pensée de foi, ils s'en vont et sont purifiés.

II. — Du côté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui voulut montrer qu'il n'était point venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir. (*Matth. v, 17.*) La loi commet aux prêtres le soin de juger de la lèpre et de sa guérison, et c'est à eux qu'il appartient, après

responsum Christi breve omnino, sicut et petitio, sed efficax. « Ite, ostendite vos Sacerdotibus. » Virtute enim hujus verbi abbreviati, dum illi acquiescunt abeunte, confestim mandati sunt.

Sed cur eos ad sacerdotes misit quos verbo curare potuit? Multiplex hujus rei ratio adduci potest.

1. Prima est ex parte ipsorum leprosum, quia sic voluit eorum probare fidem et obedientiam. Fides eorum firma, et obedientia prompta in eo elucescit, quod non tergiversentur quasi inter se dubii. Poterant enim dicere : Cur nos ad sacerdotes mittit? Quid nobis hi præstare possunt? Nam de dubia lepra hi judicant, nostra autem est manifesta.

Sanet nos prius, et tunc ad Sacerdotes mittat, ut judicent de sanitate, et pro gratiarum actione sacrificium offerant. Non ergo his aut similibus moram trahunt ambiguus, sed simpliciter mandato obtemperant, fiduciamque concipiunt sibi a Domino sanitatem restituendam, nec frustra ad Sacerdotes se mitti. Credunt ergo se ad illos destinari, non ut judicent de lepra, sed ut judicent de sanitate restituta, et in virtute hujus fidei abeunt et mundantur.

2. Ratio est ex parte Christi Domini, qui voluit ostendere se non venisse ut solveret legem, sed adimpleret. Lex judicium committit Sacerdotibus de lepra et ejus mundatione, ut sic cæremoniis legis adhi-

avoir accompli les cérémonies légales, de rendre par leur autorité publique les lépreux guéris à la société et à la vie commune. Notre-Seigneur ne voulut donc pas fournir aux prêtres cette occasion de le calomnier, et il voulut observer les prescriptions de la loi envers ceux qu'il avait purifiés et guéris par sa puissance, quoiqu'il n'y fût nullement obligé, étant lui-même au-dessus de la loi. Sa puissance de guérison ne put donc pas être enchaînée par la loi, puisque c'est avant l'accomplissement de cette loi qu'il leur rendit la santé. Il les envoie à la loi, et cependant il les guérit avant l'observation de la loi. Il respecte la loi, mais il estime bien plus la foi des lépreux et les guérit sur-le-champ.

III. — Du côté des prêtres. — Il les envoie vers ceux-ci, ou pour les convertir à la vraie foi, ou pour les couvrir de confusion. En voyant le Seigneur guérir ces lépreux, qu'ils ne peuvent guérir eux-mêmes par leur sacerdoce et leur loi, il faut, ou bien qu'ils croient et soient sauvés, ou, s'ils ne croient pas, il faut qu'ils soient confondus et deviennent inexcusables dans leur incrédulité, après qu'ils ont vu tant de miracles et tant de dons divins chez le Christ.

De plus, en envoyant les lépreux aux prêtres, le Christ a voulu figurer le sacerdoce de la loi nouvelle et le pouvoir que ce sacerdoce aurait de juger et de guérir la lèpre spirituelle, indiquant que sans prêtres il n'y aurait pas de rémission des péchés et qu'il serait nécessaire de se montrer aux prêtres dans ce but. Quand on demande quelque faveur au roi, bien qu'il puisse l'accorder tout de suite, cependant il renvoie d'ordinaire à ses conseillers, ou au conseil privé, ou au conseil de guerre, ou à la cour de justice, suivant

bitis reddant sanatos publica auctoritate consortio et conversationi communi. Voluit ergo Dominus omnem calumniæ occasionem Sacerdotibus eripere, et præscripta legis observare etiam circa eos quos virtute sua mundarat et sanarat; quamvis nulla ad id teneretur obligatione ipsè qui supra legem erat. Unde non potuit ejus virtus ad sanandum detineri per legem, quia ante legis impletionem impertitus est eis sanitatem. Ad legem mittit, et tamen sanat ante legis observantiam. Revertetur legem, sed magis respicit leprosurum fidem, statimque sanat.

3. Ratio est ex parte Sacerdotum, ideo enim ad eos mittit, ut vel convertat ad fidem, vel adducat ad confusionem. Etenim dum vident mun-

datos leprosos a Domino, quos ipsi curare nequeunt per sacerdotium suum et legem, vel credant necesse est, et salventur, vel si non credunt, confundantur oportet, et de incredulitate fiant inexcusabiles, tot visis in Christo miraculis, et supernis donis. Adde Christum in hac missione ad Sacerdotes, sacerdotium et potestatem lepram spiritualem judicandi et curandi in nova lege adumbrasse, significans sine Sacerdotibus non fore remissionem peccatorum, sed necessarium esse sese Sacerdotibus ad hunc effectum manifestare. Cum aliqua a Rege postulatur, licet possit Rex mox annuere, tamen solet ad suos Consiliarios remittere, vel ad consilium privatum, vel ad consilium bellicum; vel ad consi-

le cas et la nature de la demande. Ainsi le Seigneur Jésus-Christ montre que les prêtres sont ses conseillers, en ce qui concerne les demandes de miséricorde et la rémission des péchés, ou la purification de la lèpre.

Mais, nous allons parler plus longuement à ce sujet dans la seconde Partie.

2<sup>e</sup> POINT. — La lèpre est comptée parmi les maladies les plus graves du corps humain, et voilà pourquoi, dans le sens mystique et spirituel, elle désigne le péché qui est la maladie la plus grave de l'âme. C'est le sentiment commun des Saints Pères.

Effectivement, ce que la lèpre produit dans le corps, le péché le produit dans l'âme.

I. — La lèpre corrompt et gâte toutes les humeurs du corps, et voilà comment elle rend l'homme difforme, lui ôte toute beauté, laquelle résulte du tempérament des humeurs. Ainsi le péché gâte et corrompt toute la beauté de l'âme, en souillant l'image de Dieu qui brille dans l'âme ornée des dons divins. En effet, l'âme en état de grâce est un miroir de la beauté de Dieu, la corruption du péché lui donne l'horrible ressemblance de Satan. Aussi devient-elle odieuse à Dieu et aux Anges, après avoir été très-belle et très-agréable à cause de sa beauté. Dieu ne hait rien tant que le péché, parce que le péché est opposé à sa bonté infinie, et si toutes les créatures au ciel et sur la terre devenaient langue, et pouvaient faire entendre le son de la voix humaine, elles ne pourraient jamais expliquer la haine que Dieu porte au péché, car c'est une haine infinie comme est infinie la bonté divine, à laquelle le péché est

lium justitiæ juxta varietatem rei postulata. Ita Christus Dominus ostendit Sacerdotes sibi esse a consiliis, in his quæ concernunt misericordiæ postulationem et peccatorum remissionem, sive spiritualis lepræ emundationem. Sed de hac re plenius mox dicemus in secunda parte.

Lepra inter gravissimos corporis morbos recensetur, et ideo, in sensu mystico et spirituali, peccatum designare, quod est animæ gravissimum malum, communis est interpretatio SS. Patrum. Et certe quod lepra efficit in corpore, hoc peccatum efficit in mente.

4. Quidem lepra omnes humores corporis corrumpit et sædat, ita ut propterea hominem deformem reddat, et omnem decorem tollat, qui

ex temperamento humorum solet provenire. Sic peccatum sædat et corrumpit omnem animæ pulchritudinem, imaginem Dei quæ in anima elucet divinis donis adornata deturpans. Est enim anima per gratiam divinæ pulchritudinis speculum, sit autem per peccati corruptionem Satanæ horridum simulacrum.

Hinc Deo Angelisque fit odiosa, quæ antea ob decorem acceptabilis erat et gratissima. Nihil ita Deus odit atque peccatum, utpote infinitæ suæ bonitati adversum : et si quæcumque in cælo vel terra sunt creata in linguas verterentur, et humana voce resonare possent, odium tamen quo Deus peccatum prosequitur explicare non valerent ; est enim illud infinitum, sicut infinita est et bonitas divina, cui peccatum adver-

opposé. Voilà pourquoi les Saints, reconnaissant ce que je dis, n'ont rien haï et abominé autant que le péché. Entre autres saint Anselme qui disait : « Si je voyais d'un côté le péché et de l'autre l'enfer, je me jetterais dans l'enfer plutôt que de commettre le péché. J'aimerais mieux en effet entrer dans la géhenne, exempt de péché, plutôt que d'entrer dans le royaume des cieux avec le péché. » En effet, le péché est un plus grand mal que l'enfer et la géhenne, car, si vous considérez le damné, vous pouvez concevoir deux maux : le tourment d'une part et la culpabilité de l'autre. Or, ce tourment est pour la culpabilité ; donc, la culpabilité est un plus grand mal. Le tourment est le mal de la peine, le péché est le mal de la culpabilité. Être puni n'est pas un mal, mais mériter d'être puni est un mal.

Si le péché n'était pas un mal abominable, Satan ne serait pas abominable. Enlevez-lui le péché, c'est une très-noble créature, un très-bel ange. Le péché d'ange très-beau en fait un démon horrible.

Si le péché n'était pas un mal abominable, les Saints n'auraient pas tant souffert pour l'éviter. Pourquoi en effet les uns ont-ils été écorchés vifs, les autres brûlés, les autres tourmentés de tant de manières, sinon parce qu'ils n'ont pas voulu commettre le péché ? Ils pouvaient s'en repentir ensuite, mais ils n'ont pas voulu perdre, même un seul moment, la grâce divine, et encourir ce mal abominable qui fait perdre la beauté de l'âme, bien plus que la lèpre ne fait perdre la beauté du corps.

Le Seigneur en fait le reproche à l'âme pécheresse : « Tu as rendu ta beauté abominable. (*Ezech. xvi, 26.*) »

satur. Quapropter sancti idipsum agnoscentes nihil ita abominati sunt et oderunt ac peccatum. Inter quos sanetus Anselmus dicebat : « Si hinc peccatum viderem, illinc infernum, prius me in infernum, démergerem, quam peccatum admitterem. Mallem enim purus a peccato gehennam ingredi, quam cum peccato cœlorum regnum intrare. »

Peccatum scilicet majus malum est, quam infernus et gehenna. Nam considerans damnatum, duo potes mala concipere, cruciatum ex una parte, culpam ex altera. Cruciatum est propter culpam, ergo culpa majus malum est ; cruciatum est malum pœnæ, peccatum est malum culpæ ; puniri non est malum, sed dignum esse pœna malum est. Si peccatum

non foret abominabile malum, Satan non foret abominabilis ; tolle ab eo peccatum, nobilissima est creatura, nobilissimus Angelus ; peccatum ex Angelo nobilissimo illum efficit dæmonem horribilem. Si peccatum non foret abominabile malum, sancti non tanta passi forent, ut illum evitarent. Cur enim alii excoriati sunt, alii exusti, alii aliter excarnificati nisi quia peccatum admittere noluerunt ? Poterantne illo postea pœnitere, sed nec ad momentum gratiam divinam voluerunt perdere, et abominabile illud malum incurere, quo decor animæ deperditur magis quam lepra decor corporis, ut propterea exprobrat Dominus animæ peccatrici : « Abominabilem fecisti decorem tuum. »

Voilà ce que ne comprennent point les mondains, livrés au plaisir honteux, buvant l'iniquité comme l'eau pour un moment de volupté. Pour un point d'honneur, pour un gain minime, en vue d'une petite commodité, pour une satisfaction de volonté propre, ils renoncent à la beauté de la grâce divine et se souillent de la lèpre honteuse du péché.

Mais, le roi de France, saint Louis, le comprenait très-bien, lui qui demandait un jour au Sénéchal de Champagne : « Si l'on te proposait deux choses : d'une part la lèpre pour ton corps, de l'autre la coulpe du péché mortel, lequel de ces deux maux jugerais-tu le plus grave et lequel des deux fuirais-tu le plus? » Joinville, parlant comme les hommes du monde qui marchent dans les ténèbres et l'aveuglement, répondit qu'il préférerait le péché à la lèpre. Mais, le roi le reprit très-sévèrement : « Quelle lèpre est plus hideuse que celle qui continue de nous infecter, même après la mort? » Il ajouta : « Si tu m'aimes et si tu veux continuer à vivre dans mon intimité, change d'avis et déteste la honte du péché par dessus toutes choses. » On peut lire le récit de ce fait dans la *Vie de saint Louis*, par Surius. (chap. xciv.)

II. — Non-seulement la lèpre est classée parmi les maladies qui souillent, mais encore qui sont très-contagieuses, et voilà pourquoi la loi écartait les lépreux de la société des humains. N'est-ce pas là encore un caractère du péché? Celui qui se mêle à la société des pécheurs est aisément infecté, comme s'il conversait avec un lépreux ou avec un pestiféré. Combien qui sont entraînés dans le vice par le seul contact des mauvaises compagnies! C'est pourquoi le Sage

Hoc non intelligunt homines hujus sæculi, ad flagitia projecti, bibentes quasi aquam iniquitatem, pro morula voluptatis, pro puncto honoris, pro exiguo lucro et spe exiguæ commoditatis, pro adimpletione propriæ voluntatis decorem divinæ gratiæ abjicientes, et fœda peccati lepra sese contaminantes.

Optime vero intelligebat sanctus Ludovicus Galliæ Rex qui propterea quodam die interrogabat Senescalcum Campaniæ : « Si tibi duo proponerentur, hinc quidem lepra corporis, inde vero culpa peccati mortalis, quodnam e quibus istis malis gravius judicares, quodque potius fugeres? » Respondit ipse (sicut homines sæculi in cæcitate et tenebris ambulantes) malle se peccato infici quam lepra.

At gravissime eum arguit Rex : « Quæ enim, inquiebat, lepra fœdior, quam illa quæ etiam post mortem affligit? » Adjecit Rex : « Si me amas, et meo optas uti contubernio, mentem mutato, peccati turpitudinem super omnia detestando. » Testis est Surius, in vita sancti Ludovici, c. xciv.

2. Lepra recensetur inter morbos non solum fœdos, sed etiam valde contagiosos; et propterea lex arcebat leprosos a consortio communi. An non et hoc peccato convenit? Certè qui peccatoribus consortio jungitur, facile inficitur, quasi conversaretur cum leproso, aut pestilente. Quam multi ad vitia abripiuntur sola prava societate? Ideo monebat Sapiens : « Fili, si te lactaverint peccatores, ne acquiescas eis, ne



faisait entendre ces avertissements : « Mon fils, si les pécheurs cherchent à te séduire, fais leurs caresses, ne marche pas avec eux, détourne tes pas de leurs sentiers; (*Prov.* I, 10 et 15.) » et : « Celui qui vit avec le superbe se revêtira d'orgueil. (*Eccli.* XIII, 1.) » Il en est de même pour les autres vices.

Le *Lévitique* nous montre trois espèces de lèpres : la lèpre de la chair, la lèpre du vêtement, la lèpre de la maison.

1° Qu'est-ce que la lèpre de la chair, sinon la volupté et la gourmandise qui sont des vices charnels et fétides? Combien il est facile d'en être infecté, si l'on vit avec des hommes charnels! On en a un témoignage dans ce grand nombre de jeunes gens, de naturel bon et même pieux, qui, entraînés par la compagnie dans les tavernes et les mauvais lieux, sont devenus très-corrompus et perdus de mœurs. On en a encore un témoignage en saint Augustin, qui, dans ses *Confessions*, s'écrie : « J'allais tête baissée avec un aveuglement tel que je rougissais d'être moins déshonoré que mes compagnons d'âge, quand je les entendais se vanter de leurs vices et se glorifier d'autant plus qu'ils menaient une vie plus honteuse. Je feignais d'avoir fait ce que je n'avais point fait, de peur que je ne fusse considéré comme inférieur parce que j'étais plus innocent et que je ne fusse regardé comme moindre, parce que j'étais plus chaste. Voilà avec quels compagnons je marchais dans les places publiques de Babylone et je me roulais dans leur fange comme dans des parfums précieux. (*Liv.* III, III, 4.) » Il avait donc contracté la lèpre de la chair auprès de compagnons charnels et corrompus, en sorte qu'il dit de nouveau : « Qu'est-ce qui me plaisait, sinon aimer et être aimé? Les nuages s'élevaient des fanges de ma

ambules cum eis, prohibe pedem tuum a semitis eorum » Item : « Qui communicaverit superbo, induet superbiam. » Sic et de aliis vitiis.

Lepra triplex colligi potest ex Levitico. Est enim quædam lepra Carnis, est et altera lepra Vestis, est et tertia lepra Domus. Quænam est lepra Carnis, nisi libido et gala quæ sunt fœtida carnalia vitia? Quam vero facile quispiam his inficitur, si cum carnalibus conversetur, testes hujus rei sunt adolescentes innumeri, piæ et optimæ indolis, qui ad cauponas, et loca impura societate pellecti, effecti sunt vita corruptissimi et perditissimi.

Testis est sanctus Augustinus, lib. III Conf., c. III, ubi ait : « Ibam

præcepta tanta cæcitate, ut inter coætaneos meos puderet me minoris dedecoris, cum audiebam eos jactantes flagitia sua, et tanto gloriantes magis, quanto magis turpes essent. Fingebam me fecisse quod non feceram, ne viderer abjectior, quo eram innocentior, et ne vilior haberer quo eram castior. Ecce cum quibus comitibus iter agebam platearum Babylonæ, et volutabar in cæno ejus, tanquam in unguentis pretiosis. » Hæc sanctus Augustinus. Lepram ergo carnis contrahebat a sociis carnalibus et corruptis, ita ut cap. II, lib. II, dicat iterum : « Quid me delectabat nisi amare et amari? Exaltabantur nebulae de limosa concupiscentia carnis et scatebra puber-

concupiscence charnelle et de l'effervescence de ma jeunesse, qui obnubilèrent mon cœur. Voilà comment j'étais ballotté, comment je me répandais et je bouillonnais dans mes fornications. (*Liv. II, II, 3.*) » O corruption! ô lèpre honteuse!

2<sup>o</sup> Mais, allons plus avant. La lèpre du vêtement, c'est l'ostentation de la vanité dans les habits, laquelle se glisse étonnamment de l'un à l'autre. Aujourd'hui, en effet, il ne suffit plus d'avoir un vêtement frugal et honnête, convenable à l'état de la personne, mais une vanité superbe imagine chaque jour de nouvelles inventions qu'elle propose à l'imitation de chacun. On ne demande plus de la chaleur, mais bien de la couleur, aux vêtements; on ne demande plus le besoin, mais le prix; on ne réclame plus l'utilité, mais la subtilité. On orne le corps d'habits variés par ostentation, et de cette ostentation naît dans l'âme comme une lèpre volatile et errante, une inconstante et surprenante vanité, qui porte à imiter les usages et les manières vaines d'autrui par un changement continu. Ainsi, ce qu'on appelle dans le langage vulgaire « la Mode, » j'estime qu'il faut l'appeler « une lèpre volatile et errante, » cette lèpre dont le *Lévitique* (ch. XIII.) fait aussi mention.

3<sup>o</sup> Enfin, disons-le, qu'est-ce que la lèpre de la maison, sinon les humeurs mauvaises, les mœurs gâtées des fils de famille, des serviteurs et autres familiers de la maison? Par la négligence ou par les vices du père de famille, ils se précipitent souvent sans règle ni retenue dans le vice, parce que les enfants et les serviteurs les imitent facilement. Tel père de famille, telle famille. S'il est lépreux, la famille est infectée de la lèpre; s'il est sain et vigilant pour la santé de la famille, celle-ci sera également saine. La vigilance et

tatis, et obnubilabant cor meum, sic jactabar, et diffuebam, et ebulliebam per fornicationes meas. » O corruptionem! O lepram fœdissimam!

Sed dicamus ulterius: Quid est lepra Vestis, nisi ostentatio vestium vanissima, quæ miro modo jam ab uno in alterum serpit? Nec enim sufficit nunc vestis frugalis et honesta statui personæ congrua, sed superba vanitas novas de die in diem adinventiones habet quas imitantum proponit.

Nec jam in vestibis quæritur calor, sed color; non necessitas, sed pretium; non utilitas, sed subtilitas. Ornatur corpus varia veste per ostentationem et ex illa in animam oritur quasi lepra volatilis et vaga

miræ inconstantia et vanitatis, frequenti mutatione imitando externorum mores et modos vanissimos.

Ita quod nunc vernacule vocant: « La Mode, » id ipsum ego vocitandum censeo: « lepram volatilem et vagam, » de qua Levit. 13 etiam sit mentio.

Denique dicamus: Quid est lepra Domus, nisi pravi humores, pravi que mores filiorum familias, ac famulorum, aliorumque domesticorum? Hi quandoque sine disciplina in vitia ruunt ex negligentia Patrum familias, vel etiam ex vitis eorum; quia illa filii et famuli facile imitantur. Qualis Paterfamilias, talis est familia: si ille leprosus est, lepra indicitur et illa; si sanus et vigilans pro sanitate familiæ, sana erit et illa. Vigilantia et bonum exemplum Pa-

le bon exemple du père de famille sont comme un médicament persévérant qui empêche la lèpre dans la famille, en écartant la pourriture du péché et en communiquant la saveur de la vertu. Aussi saint Augustin dit-il : « Que chaque père de famille reconnaisse qu'il doit aimer sa famille pour Jésus-Christ et en vue de la vie éternelle, qu'il avertisse, instruisse, exhorte, corrige, traite avec bienveillance ou corrige sévèrement tous les siens dans cette vue. (41<sup>e</sup> *Traité sur S. Jean.*) » En effet, la discipline est le frein de la foi, la gardienne de l'espérance, le guide du chemin salutaire, l'entretien et l'aliment du bon naturel, l'institutrice de la vertu. Mais, hélas ! combien de maisons sont comme infectées de la plaie de la lèpre, à cause du mauvais exemple de ceux qui y président ! Parce qu'ils sont adonnés à l'ivrognerie, à la luxure, à la justice, à la colère, à l'impatience, aux jurements et aux détractions, les domestiques contractent et imitent facilement ces vices.

III. — La lèpre corrompt si fort l'haleine que la bouche exhale une puanteur affreuse et il ne sort que cela de l'intérieur du corps gâté. De même, quand l'homme est intérieurement corrompu par le péché, il ne sort de sa bouche qu'une haleine pestilentielle. Qui attendra autre chose d'un sépulcre que des exhalaisons fétides ? Du cadavre putréfié qui y git enfermé, que sortira-t-il autre chose qu'une humeur putride ? Semblablement, celui dont l'âme est morte par le péché, porte son sépulcre dans un corps vivant, et il ne faut pas qu'il sorte autre chose de lui que la corruption. Aussi, est-ce des pécheurs endurcis dans le vice que la parole du

trifamilias, est quasi perseverativum medicamentum quod lepram impedit in familia, peccatorum propellens putredinem, et virtutis inferens saporem. Unde sanctus Augustinus, tract. LI in Joan., sic ait : « Unusquisque Paterfamilias agnoscat paternum affectum suæ familiæ se debere pro Christo et pro vita æterna : suos omnes admoneat, doceat, hortetur, corripat, impendat benevolentiam, exerceat disciplinam. » Nempe disciplina retinaculum est fidei, custos spei, dux itineris salutaris, fomes et nutrimentum bonæ indolis, magistra virtutis. Sed, eheu ! quam multæ domus quasi plaga lepræ sunt infectæ, ob pravum exemplum eorum qui ibi præsent ! Quia dediti sunt ebrietati, luxuriæ, injustitiæ, iracundiæ et impatientiæ, ju-

ramentis et detractionibus, vitia ista facile domestici contrahunt et imitantur.

Tertio, lepra sic corrumpit halitum hominis, ut os nihil fœtorem exhalet ; nec enim aliud ab interiori corrupto potest promanare. Plane similiter homine interius per peccatum corrupto potest promanare. Plane similiter homine interius per peccatum corrupto, ab illius ore vix aliud quam pestilens halitus prodit. Quis a sepulchro aliud quam exhalationes fœtidas expectet ? Ibi cadaver putridum, si jacet, quid aliud quam putrem humorem exhalet ? Similiter qui per peccatum animam mortuam gestat, in corpore licet vivo funus circumfert, ergo ab ipso vix aliud quam corruptio procedat necesse est.

Psalmiste est surtout vraie : « Leur gosier est un sépulcre ouvert. (Ps. v, 11.) »

C'est ce qu'apprennent assez l'expérience et les relations avec eux.

Si vous vous trouvez avec des impudiques, que débitent-ils, que disent-ils, sinon des paroles honteuses? La sanie d'impureté qui est dans leur cœur coule par le canal de leur bouche. De ceux-là donc il est vrai de dire : « Leur gosier est un sépulcre ouvert. »

Si vous vous trouvez avec des colères et des vindicatifs, la ruine de la colère arrive de leur cœur à la bouche, et, à la moindre occasion qui ouvre leur bouche putréfiée, vous n'entendrez que des paroles d'exécration et de malédiction. Ils ont souvent à la bouche les mots de diable, d'enfer, de mort, parce que pour un rien ils vouent tout le monde à ces malheurs. De ceux-là donc il est encore vrai de dire : « Leur gosier est un sépulcre ouvert. »

Si vous vous trouvez avec des détracteurs, ils exhalent toujours la puanteur, parce qu'ils ne parlent jamais que des vices d'autrui, comme s'ils avaient la bouche dans le fumier, et, malgré la répugnance de leurs auditeurs, ils les aspergent sans cesse comme d'une humeur putride. De ceux-là donc il est vrai de dire : « Leur gosier est un sépulcre ouvert. »

Si vous vous trouvez avec des orgueilleux, à peine auront-ils ouvert la bouche que vous reconnaîtrez leur arrogance pestilentielle et contagieuse. Les juréments leur sont familiers, et même les blasphèmes, s'ils ont secoué la crainte de Dieu. La jactance, l'ostentation, la présomption, le mépris d'autrui caché dans leur cœur,

Unde de peccatoribus maxime in vicio inveteratis verissimum est illud Psaltis : « Sepulcrum patens est guttur eorum. » Docet id satis experientia, et conversatio cum illis.

Si converseris cum impudicis, quid aliud effluunt, quid aliud eloquantur, quam verba turpitudinis? Sanies impuritatis in corde existens per oris meatum defluit. Ergo de illis verum est : « Sepulcrum patens est guttur eorum. »

Si converseris cum iracundis et vindicativis, sanies iracundiæ ab eorum corde in os prodit, et minima occasione os putre eis aperiente, non audies nisi verba execrationis, et maledictionis. Frequens est in ore eorum nomen diaboli, et

inferni, et mortis, quia omnes statim diris pro re nihili devoent. Ergo et de illis verum est : « Sepulcrum patens est guttur eorum. »

Si converseris cum detractoribus, semper fœtorem exhalant, quia non nisi de vitiis aliorum eis est sermo, quasi in stercore eos habent, aliosque invite de his audientes quasi putri humore respargunt. Ergo et de ipsis verum est : « Sepulcrum patens est guttur eorum. »

Si converseris cum superbis, statim ex eorum ore aperto agnosces arrogantiam pestilentem et inficientem. Juramenta sunt eis familiaria, imo blasphemias, si Dei timorem abjecerint; jactantia autem, ostentatio, præsumptio, despectus aliorum in corde latens, ad os etiam mox pro-

arrivent vite à leur bouche, parce que la bouche parle de l'abondance du cœur. De ceux-là donc il est vrai de dire que l'âme souillée par la lèpre de la superbe infecte aussi l'haleine. De ceux-là aussi il est vrai de dire : « Leur gosier est un sépulcre ouvert. »

Que dire de plus? La lèpre du péché infecte même en quelque sorte les créatures. Voilà pourquoi Choré, Dathan et Abiron ont été engloutis dans la terre entr'ouverte. Saint Ambroise (*Liv. X, Epître 82.*) en rend raison en ces termes : « Les coupables sont engloutis et séparés ainsi de tous les éléments, afin qu'ils ne souillent plus l'air de leur respiration, le ciel de leurs regards, la mer de leur attouchement, la terre de leur tombeau. » Parce qu'ils étaient infectés de la lèpre de l'ambition, de l'envie, de la rébellion, les créatures semblent en quelque sorte avoir voulu éviter leur contagion. (*Nombres. XVI.*)

Ainsi encore, il est écrit des Sodomites que leur cri montait vers le ciel, ou, comme porte une autre version, que « leur puanteur monte devant moi, » dit le Seigneur. La puanteur de la lèpre charnelle souillait en quelque sorte la terre et le ciel. Aussi, en punition de leur péché, l'air, l'eau et la terre, sont demeurés infectés en cet endroit, au point que ni les hommes, ni les poissons, ni les oiseaux, ni les troupeaux ne peuvent y vivre, parce que « en témoignage de leurs crimes, cette terre déserte est toujours fumante. (*Sagesse. x, 7.*) » Il s'en exhale continuellement une vapeur tellement fétide que tous les êtres vivants ne peuvent la supporter, ainsi que le racontent les voyageurs qui ont visité cette contrée, entre lesquels il faut citer Burchard et d'autres qui disent qu'on

fluït, quia ex abundantia cordis os loquitur. Ergo et de illis verum est, quod anima per superbiam lepram infecta halitum etiam inficiat. Verum est de illis : « Sepulcrum patens est guttur eorum. »

Quid plura? Ipsa lepra peccati quodammodo inficit creaturas. Hinc Chore, Dathan, et Abiron, terra dehiscente absorpti sunt. Rationem autem illius rei reddit sanctus Ambrosius, l. X, ép. 82, his verbis : « Abripiuntur noxii, et ita ab omnibus ablegantur elementis, ut nec aerem haustu, nec cœlum visu, nec mare tactu, nec terram contaminarent sepulcro. »

Quia igitur hi lepra ambitionis, invidiæ, rebellionis, infecti erant,

videntur creaturæ quodammodo eorum voluisse cavere contagium. Sic et de Sodomitis dicitur, quod clamor eorum in cœlum conscendebat, alia lectio dicit : « Fœtor eorum ascendit coram me, » dicit Dominus. Fœtor scilicet carnalis lepræ terram et cœlum quodammodo inficiebat : unde et in pœnam peccati mansit aer, et aqua, ac terra ibidem ita infecta, ut nec homines, nec pisces, nec oves nec pecora ibi vivere possint, quia : « In testimonium nequitiae constat fumigabunda deserta terra. » Adeo nimirum tetrum vaporem fumat, ut quibuscunque viventibus sit intolerabilis, prout tradunt terræ illius visitatores, inter quos Burchardus, et alii, qui dicunt ad quinque vel

sent cette puanteur à cinq ou six lieues de distance, où toute germination est impossible. Cette puanteur indique la puanteur du péché charnel que le Seigneur a puni d'un tel châtiement.

Ainsi, sainte Catherine de Sienne, devant aller un jour dans une ville célèbre, sentit la puanteur qui s'en exhalait jusqu'à la distance de quarante milles, et elle disait qu'il ne pouvait y en avoir une pareille.

Semblablement, quand un pécheur s'approchait de sainte Lutgarde pour jouir de son entretien, elle sentait aussitôt une odeur spirituelle déplaisante pour son cœur, semblable à l'haleine d'un lépreux.

Saint Philippe de Néri avait reçu de Dieu le même privilège. Aussi, à Florence, s'étant fortuitement rencontré avec une personne, il reconnut aussitôt que l'intérieur de sa conscience était souillé par le péché mortel. L'avertissant donc à ce sujet, il l'exhortait avec une grande bonté et un zèle très-ardent à rentrer en lui-même, et à expier et expurger par la pénitence cette lèpre contagieuse du péché.

IV. — Disons enfin que non-seulement la lèpre souille la bouche et l'haleine de l'homme, mais elle ronge aussi les yeux, les oreilles, les pieds et les autres membres, en sorte que le lépreux devient un être inutile. La lèpre spirituelle produit la même chose, surtout chez les pécheurs endurcis. Par l'habitude du péché, on les voit perdre presque entièrement le sens spirituel, en sorte qu'ils n'ont plus d'yeux pour distinguer l'étendue de leur misère, la mort qui les menace, le jugement, la géhenne; plus d'odorat, pour pouvoir

sex leucas distantes fœtorem illum persentiri, et germina omnia sterilia reddere. Fœtor ergo ille fœtorem indicat peccati carnalis a Domino a pœna tali cœlitis puniti.

Sic sancta Catharina Senensis quadam vice itura ad civitatem aliquam celebrem, fœtorem ejus ad quadraginta usque milliaria persensit, dicebatque nullum ei fœtorem parem esse posse.

Similiter et sancta Lutgardis, cum quispiam accederet peccato infectus, ut colloquio ipsius frueretur, mox præsentiebat spiritalem quemdam fœtorem puro suo cordi plane ingratum, quasi leprosi halitum.

Sancto Philippo Nerio illam quoque gratiam concesserat Deus. Unde Florentiæ cuidam fortuito obviam

factus, agnovit statim interiorem ejus conscientiam peccato mortali esse corruptam; ea igitur de re cum admonens cohortabatur benignissime, zeloque ardentissimo, ut ad saniores mentem rediret, peccatique lepram contagiosam pœnitentia expiaret et expurgaret. Postremo dicimus, quod lepra non solum os, et halitum hominis, sed etiam visum exedit, aures, pedesque, et alia membra inficit, ita ut homo pene reddatur inutilis; similiter fieri cernimus per lepram spiritualem maxime in inveteratis peccatoribus. Hi enim assiduitate peccandi omnem pene spiritualem sensum amisisse cernuntur; ita ut nec oculos habeant, quibus miseriæ suæ magnitudinem agnoscant, aut imminen-

être attirés par la suavité des parfums qui s'exhalent de lui à la suite de Notre-Seigneur Jésus-Christ; plus d'oreilles, pour entendre les divins commandements ou les divins conseils; plus de mains, capables d'agir d'une manière méritoire; plus de pieds, pour courir avec de saints désirs dans la voie du Seigneur. O lèpre horrible et abominable, qui rend l'homme si insensible par rapport aux choses saintes!

PÉRORAISON. — Mais, il faut surtout se lamenter de voir cette lèpre spirituelle devenue si commune que l'on ne peut plus entrer dans un bourg, sans y rencontrer aussitôt plusieurs lépreux. On y trouve en effet bientôt quelques âmes infectées de la lèpre de la luxure, d'autres atteintes de la lèpre contagieuse de l'envie, un grand nombre qui exhalent l'haleine fétide de la détraction, quelques-unes qui subissent la lèpre et la soif de l'avarice et de l'injustice, quelques-unes aussi qui ont le chef couvert de lèpre par la superbe et l'enflure.

Mais, la pire lèpre de toutes, c'est la lèpre de l'hérésie et des fausses doctrines. Saint Augustin nous la montre longuement comme spécialement désignée dans notre Evangile, dans le texte cité au Bréviaire Romain, comme leçon du 3<sup>e</sup> Nocturne de ce dimanche. Le saint Docteur remarque (*Questions sur l'Evangile. Liv. II, xxx, 45.*) que Notre-Seigneur n'a envoyé que les lépreux aux prêtres, parmi ceux à qui il a accordé des grâces corporelles et qu'aucun de ceux-ci ne l'a appelé Maître à propos d'une médication corporelle. D'où il conclut que la lèpre est la figure de la fausse doctrine que dissipe un bon Maître. Voyez le détail de cette interprétation dans saint Augustin. Si les lépreux étaient autrefois éloi-

tem mortem, judicium, gehennam; nec nares, ut odore suavitatis a Christo Domino promanante ad ejus sequelam illiciantur; nec aures, quibus divina audiant mandata vel consilia; nec manus, ad operandum meritorie aptas; nec sanctorum desideriorum pedes, ad currendam Domini viam. O lepram pessimam et abominabilem, quæ sic hominem reddidit ad divina insensibilem!

Dolendum porro hanc lepram spirituales adeo communem esse, ut vix quispiam ingrediatur aliquod castellum, quin statim incurrat in leproso multos. Mox enim reperire est aliquos qui foetent lepra luxuriæ, alios qui contagiosi sunt lepra invidiæ, plerosque qui foetidum exhalant detractionis halitum, nonnullos

qui lepram et sitim patientur avaritiæ et injustitiæ, quosdam etiam qui lepram patiuntur in capite per superbiam et elationem. Pessima autem omnium lepra, est lepra hæresis et falsæ doctrinæ. Quam specialiter sic designari docet fuse sanctus Augustinus, lib. II, Quæst. Evang. c. xl, citatus in Breviario Romano super Evangelio hujus Dominicæ. Ubi advertit nullum eorum quibus corporalia beneficia præstitit Dominus, misisse ad Sacerdotes præter leproso; nec nomine Præceptoris quempiam præter illos Dominus compellasse pro medicina corporali. Unde concludit lepram falsam esse doctrinam, quam bonus Præceptor abstergit. Vide ibi Augustinum. Quod ergo leprosi olim ejiciebantur extra cas-

gnés du camp, et séparés de la société et de la compagnie des hommes, cela signifie comment les hérétiques sont séparés de Dieu, des Saints, de la grâce, de la charité, de l'Eglise. D'où il suit que, de même que le magistrat veille avec sollicitude pour empêcher la lèpre ou la peste d'infester la cité, de même devrait-il veiller à empêcher que l'hérésie et la fausse doctrine se glissent parmi les administrés. Autrefois, le lépreux avait les vêtements déchirés, la tête nue, le visage voilé avec le vêtement, et il criait qu'il était souillé et contaminé. Les hérétiques marchent la tête découverte, parce qu'ils ont perdu le casque de la foi. Leurs vêtements sont déchirés, parce qu'ils se divisent en sectes différentes. Ils sont souillés, ils sont lépreux. Il faut donc leur fermer la bouche, pour qu'ils ne puissent plus parler, ni même nous infecter de leur haleine. Il faut donc aussi les chasser des villes, ou les montrer du doigt, afin qu'on les évite comme des êtres souillés. De même qu'un seul lépreux souille facilement tous les autres hommes qui se portent bien, de même pour un seul hérétique. Combien Calvin, combien Luther n'en a-t-il pas infectés !

### MÊME DIMANCHE.

*Steterunt a longe et levaverunt vocem, dicentes : Jesu, Præceptor, miserere nostri.*

Ils s'arrêtèrent loin de lui et ils élevèrent la voix, disant : Jésus, notre Maître, ayez pitié de nous.

(Evangile selon saint Luc. Ch. xvii, v. 12 et 13.)

1<sup>er</sup> POINT. — Il faut pour guérir la lèpre spirituelle les mêmes

tra, et separabantur à cœtu et consortio hominum; id significat quomodo hæretici a Deo, a Sanctis, a gratia, a charitate, ab Ecclesia quoque separentur. Unde sicut Magistratus sollicitè advigilat, ne lepra vel pestis civitatem inficiat; sic etiam deberet advigilare ne hæresis et falsa doctrina serpat. Olim maculatus lepra habebat vestimenta dis-suta, caput nudum, os veste obtectum, sordidum et contaminatum se clamabat. Hæretici incedunt capite discooperto, quia tegmen fidei perdididerunt. Vestes eorum scissæ sunt, quia in varias sectas scissi sunt. Maculati sunt, leprosi sunt. Os ergo eis

obtutandum, ut non permittantur loqui, ne vel solo inficiant halitu. Expellendi sunt etiam extra civitates, vel digito ostentandi, ut tanquam sordidi fugiantur. Sicut unus leprosus facile contaminat alios sanos, sic et hæreticus. Quot infecit Calvinus! quot Lutherus!

### EADEM DOMINICA

*Steterunt a longe et levaverunt vocem, dicentes : Jesu, Præceptor, miserere nostri.*

Eadem remedia lepræ spirituali



remèdes que Notre-Seigneur prescrit ici aux lépreux et que l'on employait figurativement dans ce but autrefois.

Autrefois en effet, le lépreux, quand il était purifié, offrait deux passereaux, dont l'un était immolé dans un vase de terre placé sur l'eau vive, en sorte que son sang se mêlât à ces eaux vives. Le passereau demeuré vivant était plongé dans le sang du passereau immolé, et on aspergeait avec le bois de cèdre, l'écarlate et l'hysope, jusqu'à sept fois, le lépreux, puis, on lâchait le passereau pour qu'il s'envolât dans les champs. (*Lévitique. XIV, 4-7.*)

Ces deux passereaux signifient la double nature en Jésus-Christ : la nature divine est signifiée par le passereau vivant, qui n'est point immolé et n'a rien à souffrir ; la nature humaine est signifiée par le passereau qui meurt et est immolé, dont le sang sert à asperger et à purifier. Le lépreux est aspergé sept fois de ce sang, parce que cette expiation s'achève par l'esprit septiforme. Egalement, le bois de cèdre, avec l'écarlate et l'hysope, signifie que la rémission des péchés s'accomplit par la foi ou la passion de Jésus-Christ qui fut achevée sur le bois humble et rouge de la croix, et que cette foi nous arrose du sang de Jésus-Christ.

On ajoutait aussi à cette aspersion le lavage des vêtements et la rasure des poils. « Raser les poils, c'est écarter toutes les pensées anciennes ; laver les vêtements, c'est épurer toutes ses actions. »

Dans cette guérison de la lèpre, opérée par Jésus-Christ, il faut remarquer ce qu'ont fait les lépreux et ce que le Christ leur a prescrit, et alors vous comprendrez ce qu'il vous faut faire pour la guérison de la lèpre spirituelle.

sanandæ congruunt, quæ hic Dominus præscribit leprosis, et quæ olim adhibebantur in figura. Olim namque leprosus ad sui mundationem offerebat duos passeres, quorum unus occidebatur in vase fictili super aquas viventes, ita ut sanguis ipsius aquis viventibus permisceretur ; alius vero vivus tingebatur sanguine ipsius occisi, et cum ligno cedrino, cocco, et hysopo aspergebatur septies leprosus, sicque permittebatur passer avolare. Duo illi passeres duplicem in Christo naturam significant : divinam scilicet naturam significat passer vivus, qui non immolatur, nec patitur quippiam ; passer autem moriens, et immolatus significat naturam humanam, cujus sanguine fit esp̄sio et mundatio, septiesque illo

aspergitur leprosus, quia per spiritum septiformem periclitur illa expiatio. Similiter lignum cedrinum cum cocco, et hysopo significat per fidem passionis Christi in humili ruboque crucis ligno peractæ fieri remissionem peccatorum, nosque per illam fidem aspergi sanguine Christi. Addebatur et huic aspersioni lotio vestimentorum, et rasio pilorum : « Pilos radere, est cogitationes omnes veteres secludere, vestimenta lavare, et actiones suas depurare. »

In hac autem mundatione lepræ per Christum facta, attende quid fecerint leprosi quidque eis Christus præscripserit, et tunc intelliges quid pro lepræ spiritualis curatione tibi quoque sit peragendum. In primis

En premier lieu, ils accoururent en toute hâte vers le Seigneur, puis il s'arrêtèrent au loin, puis ils élevèrent la voix et ils implorèrent miséricorde avec grand empressement de cœur et de paroles, disant : « Jésus, notre maître, ayez pitié de nous. » Si le pécheur veut obtenir la purification de la lèpre dont le péché l'a souillé, il faut qu'il agite en toute diligence les pieds de l'âme, c'est-à-dire les affections, pour chercher le Seigneur et accourir au-devant de celui dont la rencontre est toujours heureuse, dont la vue même toute seule est un bonheur. Il ne faut pas qu'il néglige l'occasion favorable, quand il entend passer le Seigneur, ce que l'inspiration sainte nous suggère et nous annonce intérieurement. Ensuite, dès qu'il est accouru, il faut qu'il s'arrête, s'il veut être guéri : le pécheur, en effet, doit s'arrêter par le ferme propos, il ne doit pas aller plus avant, non-seulement par l'acte du péché, mais même par la volonté de pécher, suivant l'avis du Seigneur par l'organe du Prophète : « Cessez de commettre l'injustice, apprenez à faire le bien. (Isaïe. 1, 16 et 17.) » Il doit se tenir loin, c'est-à-dire se tenir devant le Seigneur avec une profonde humilité, honte et confusion, se juger indigne de la présence et de la rencontre du Seigneur. On attire en effet le regard miséricordieux de Dieu par l'humilité, on l'attire par la honte et par la confusion. De plus, il faut élever la voix avec un cri. Un grand cri auprès de Dieu, c'est un grand désir de guérison spirituelle joint à la détestation du crime, quand l'abîme de la misère qui se reconnaît invoque l'abîme de la miséricorde divine. Or, plus la misère est grande, plus fort il faut invoquer la miséricorde et dire avec le Prophète : « J'ai

illi in omni diligentia occurrerunt Domino, deinde steterunt a longe, postmodum levaverunt vocem, et misericordiam magnam cordis et vocis contentione imploraverunt, dicentes : « Jesu, Præceptor, miserere nostri. » Si peccato lepræ suæ qua per peccatum contaminatus est, vult emundationem obtinere, necesse est ut cum diligentia animi pedes, hoc est affectus, moveat ad quærendum Dominum, et ad illi occurrendum, ejus semper felix est occursum, felix vel solus intuitus; non est negligenda opportunitas, dum audit Dominum transire, quod quidem inspiratio sancta intus suggerit et nuntiat. Deinde ubi occurrerit, necesse est ut stet peccator si sanari velit; per firmum enim propositum stare debet, nec ultra progredi, non solum per actum peccati, sed nec

etiam per voluntatem peccandi, momente Domino per Prophetam : « Quiescite agere perverse, discite benefacere. »

Et a longe quidem stare debet, hoc est cum profunda humilitate, cum verecundia et confusione sese coram Domino agnoscere, et indignum ejus se præsentia et occursum judicare.

Attrahitur interim intuitus Dei benignus humilitate, attrahitur verecundia et confusione. Uterius oportet levare vocem cum clamore. Magnus apud Deum clamor est magnum desiderium sanitatis spiritualis junctum cum detestatione criminis, dum abyssus miseriæ agnitæ abyssum invocat misericordiæ divinæ.

Quo vero major est miseria, eo fortius invocanda est misericordia, dicendumque cum Propheta : « Cla-

crié de toute l'étendue de mon cœur ; exaucez-moi, Seigneur... J'ai crié vers vous, sauvez-moi. (Ps. CXVIII, 146.) » Enfin, il faut implorer avec grande espérance la miséricorde de celui qui commande à la lumière, et elle paraît ; qui commande aux ténèbres, et elles disparaissent ; qui commande à la lèpre, et elle s'enfuit ; qui commande à la santé, et elle arrive ; qui commande à la mort, et elle cède ; qui commande au péché, et il s'efface ; qui commande à la grâce, et elle se présente instantanément. Voilà ce Jésus, ce Maître, de qui dépend toute lumière, toute grâce, et toute miséricorde, tout leur salut, et à qui tout cela obéit à l'instant, parce qu'il est la source de la lumière et de la grâce, la source de la vie, la source du salut, la source de la miséricorde. C'est vers lui donc qu'il faut élever la voix, disant avec une grande confiance : « Jésus, mon maître, ayez pitié de moi. »

Assez parlé de ce que les lépreux ont fait pour recouvrer la santé, il faut voir maintenant ce que le Seigneur leur a prescrit, car il convient que les lépreux spirituels que le péché a souillés observent aussi ces prescriptions, s'ils veulent recouvrer une santé parfaite.

Le Seigneur donc leur dit : « Allez, montrez-vous aux prêtres. (Luc. XVII, 14.) »

Dieu avait confié aux prêtres de l'ancienne Loi le jugement de la lèpre. Aux prêtres de la Loi Nouvelle, non-seulement il a confié le soin de discerner entre lèpre et lèpre, mais il leur a donné aussi le pouvoir de la purifier. Il a voulu en effet que la lèpre leur fut découverte dans la confession sacramentelle et leur a accordé tous les pouvoirs nécessaires pour la guérir. C'est pour figurer la chose qu'il

mavi in toto corde meo, exaudi me, Domine, clamavi ad te, salvum me fac. » Denique, cum magna spe oportet misericordiam implorare ab illo qui præcipit luci et oritur, præcipit tenebris et fugiunt, præcipit lepræ et discedit, præcipit sanitati et advenit, præcipit morti et cedit, præcipit peccato et disparet, præcipit gratiæ et in momento comparet. Hic est Jesus Præceptor, a quo omnis lux, omnis gratia, omnis misericordia, omnis salus eorum habet, et præcepto ejus illico paret ; quia ipse est fons vitæ, fons salutis, fons misericordiæ, fons lucis et gratiæ. Ad illum ergo levanda est vox, dicendo cum grandi fiducia : « Jesu, Præceptor, miserere mei. »

Quid leprosi fecerint ut sanitatem

consequerentur, dictum satis ; nunc videndum quid eis præceperit Dominus ; nam et lepra peccati infectos illud etiam præceptum adimplere convenit, si sanitatem perfectam velint assequi.

Dicit ergo eis Dominus : « Ite, ostendite vos, Sacerdotibus. » Antiquis Sacerdotibus lepræ judicium commiserat Deus, Sacerdotibus novæ legis non solum judicium commisit ad discernendum a lepra lepram, sed etiam auctoritatem dedit illam purgandi ; animæ enim lepram eis in confessione Sacramenti detegi voluit, omnimodamque sanandi potestatem concessit. In hujus ergo rei figuram leprosos ad se advolantes remittit ad Sacerdotes cum præcepto sese illis ostendendi. Unde

renvoie aux prêtres les lépreux qui accouraient à lui, en leur intimant l'ordre de se montrer à ces prêtres.

Aussi ces quelques paroles : « Allez, montrez-vous aux prêtres, » insinuent les conditions requises pour une bonne confession.

1° La confession doit être volontaire, et, une fois le péché reconnu, elle ne doit pas être longtemps différée, mais au contraire hâtée. C'est ce que signifie le mot : « Allez. » Il ne les pousse pas, il ne les traîne pas, il ne les contraint pas, comme ceux qui avouent leurs crimes dans les tourments de la torture, mais il leur dit : « Allez » volontairement et avec empressement de cœur. S'il arrive qu'on ne se confesse qu'une seule fois par année, ou dans un grave péril de mort, la confession ne semble-t-elle pas en quelque sorte extorquée ? Elle ne peut être, alors, aussi agréable à Dieu, puisqu'on y est forcé par les menaces de l'Église ou par la peur de la mort, et que dès lors l'obéissance est plus servile que filiale. Les serviteurs qui n'obéissent ou ne travaillent que forcés à coups de bâton, sont un sujet de dégoût et d'ennui pour leurs maîtres; de même en est-il pour ceux dont nous parlons vis-à-vis du Maître suprême. A ceux-là donc il est dit : Allez d'un pas rapide, d'un cœur empressé, d'une âme prompte, pour recouvrer la santé salutaire, ne différez pas de jours en jours : Dieu hait les âmes lentes et, en punition de leurs délais, il finit par les priver du salut éternel. Ces lépreux viennent trouver le Seigneur en grande diligence, ils accourent en toute hâte au-devant de lui, dès que l'occasion favorable se fût présentée à eux, ils accomplirent avec empressement son commandement, allant sans retard trouver les prêtres et ils trouvèrent

in his verbis pauculis : « Ite, ostendite vos Sacerdotibus, » ad confessionem bonam conditiones requisitæ insinuantur.

Primo confessio voluntaria esse debet, agnitoque peccato non diu differenda sed acceleranda. Hoc significatur cum dicitur : « Ite, » non compulsi scilicet, non tracti, non invitati, sicut illi qui in tormentis criminum sua fatentur, sed voluntarie ite, et animo prompto. Si quospiam solo in anno, vel in gravi periculo mortis tantummodo confiteri contingat, nonne videtur quadam ratione extorta confessio ? Non potest ita esse tunc voluntaria, aut Deo grata, quandoquidem comminationes Ecclesiæ vel mortis timor ad eam

compellunt, et ideo magis servilis est obedientia quam filialis.

Sicut ergo servi illi Domino nauseam movent et fastidium, qui nihil operis aut obsequii exhibent, nihil minis et baculo adacti, sic et illi supremo Domino. His itaque dicitur : Ite cordis pede celeri, affectu prompti, pro sanitate, et salute assequenda, ne differat de die in diem : tardigrados odit Deus, et tandem in pœnam dilationis æterna privatur salute. Hi leprosi magna cum diligentia venerunt ad Dominum, occurrerunt ei cum festinatione oblata opportunitate, ejus mandatum impleverunt cum acceleratione, pergentes sine mora ad Sacerdotes, et ideo salutem invenerunt; hos imitetur

ainsi la santé. Le pécheur doit les imiter, s'il veut trouver le remède à son mal. Il doit écouter ce qui fut dit à Naaman, quand il tergiversait, après avoir entendu le conseil d'Elisée : « Va et lave-toi sept fois dans le Jourdain. (4 Rois. v, 10.) » Ses serviteurs lui dirent : « Père, quand le prophète vous aurait ordonné quelque chose de difficile, vous devriez le faire, combien plus lui devez-vous obéir, lorsqu'il vous dit : Lavez-vous et vous serez purifié. (*Ibid.*, 13.) » Chaque pécheur doit se figurer qu'il lui est dit quelque chose de semblable : si l'on vous commandait quelque chose d'ardu et de difficile, vous devriez obéir tout aussitôt pour le salut de votre âme, mais maintenant on ne vous dit que ceci : Allez, montrez-vous au prêtre. Devriez-vous hésiter ?

2° La confession doit être simple et sincère. C'est ce que signifie le mot : « Montrez, » c'est-à-dire, manifestez et ouvrez en toute liberté tout ce qui est caché en vous, tout ce qui torture votre conscience, tous ce que vous avez fait de mal, en pensées, en paroles, en œuvres. Ne cachez rien, ne dissimulez rien dans des sous-entendus, dans des mensonges, dans des palliatifs de paroles, dans d'autres excuses. Montrez-vous donc, et montrez-vous entièrement, afin que le prêtre puisse juger de votre lèpre et la purifier entièrement. Montrez-vous parfaitement au médecin, parce qu'on ne guérit pas la blessure qu'on ne montre point. Ce qu'elle ignore, la médecine ne le guérit point ; de même on ne remet pas la faute qui n'est point montrée au prêtre. Malheureux celui qui finit par être contraint de se plaindre avec les paroles du Psalmiste : « Mes plaies se sont pourries et corrompues, à cause de ma folie. (*Ps.* xxxvii,

peccator, si medelam velit reperire. Audiatur quid dictum sit Naaman, dum tergiversaretur, audito consilio Elisæi : « Vade, lavare septies in Jordane. » Dicunt enim ei famuli : « Pater, si rem grandem dixisset tibi Propheta, certe facere debueras ; quanto magis quia nunc dixit tibi : Lavare, et mundaberis ? » Similiter sibi dictum existimet quilibet peccator : Si res quamlibet ardua et grandis tibi præciperetur, etiam obedire deberes quantocius pro salute animæ tuæ ; nunc autem solum dicitur tibi : Vade, ostende te Sacerdoti, an cunctari ultra deberes ?

Secundo, confessio nuda debet esse et aperta. Hoc significatur, dum dicitur : Ostendite, id est, manifestate, et aperite cum libertate quid-

quid latet in vobis, quidquid conscientiam vestram remordet, quidquid mali egistis, vel cogitatione, vel sermone, vel opere. Nolite quidquam abscondere, nolite quidquam tegere, vel subicendo, vel mentiendo, vel verborum palliatione, vel alia excusatione. Ostendite ergo vos, et omnino ostendite, ut Sacerdos possit de lepra vestra judicare, et penitus eam expurgare. Ostendite vos perfecte medico, quia vulnus quod non ostenditur, non sanatur. Quod ignorat, medicina non curat, sic culpa non remittitur, quæ Sacerdoti non ostenditur.

Infelix ille qui tandem cogitur conqueri verbis Psalmite : « Putruerunt et corruptæ sunt cicatrices meæ a facie insipientiæ meæ. » Quando-

5.)» Quand est-ce donc que les plaies et les blessures de l'âme se pourrissent et se corrompent à cause de la folie, sinon quand le pécheur refuse de montrer ses péchés? O folie! Refuser un remède aussi facile que l'ostension d'une plaie très-dangereuse que cette seule ostension guérit! La confession du péché est comme une ostension et une ouverture de la plaie. « La confession, dit saint Grégoire, découvre d'une manière salutaire le virus du péché, virus pestilentiel qui se cachait dans l'âme. Les blessures amènent à la surface de la peau une humeur corrompue; ainsi, en confessant les péchés, nous découvrons le mal qui est en nous à l'état latent. (*Hom. XL sur les Evangiles.*) »

3° La confession doit être pure. Voilà pourquoi il est dit ici : « Montrez-vous. » Il y en a plusieurs qui montrent les autres, et non point eux-mêmes, en confession, car ils s'excusent en quelque sorte et ils rejettent leurs péchés sur autrui. Ainsi souvent la femme rejette la faut sur le mari et le mari sur la femme; la servante sur sa maîtresse, qu'elle dit morose et impatiente, la maîtresse, sur sa servante, qu'elle accuse d'insubordination. Ainsi la jeune fille séduite accuse le jeune homme, complice de son péché, de qui elle pense, dit-elle, avoir reçu un philtre, et autres excuses semblables. C'est une chose illicite et contraire à la pureté de la confession d'accuser les péchés des autres en confession et même de révéler son complice sans nécessité. C'est là montrer et dévoiler les autres, et non point soi-même, au prêtre. C'est là ne pas remarquer suffisamment ce commandement du Seigneur : « Allez, montrez-vous aux prêtres. » Vous, dit-il, et non pas autrui.

nam putrescunt et corrumpuntur animi cicatrices, et vulnera propter insipientiam, nisi quando peccator non vult sua ostendere peccata? O insipientiam, facilem recusare medicinam ad periculosissimam sola ostensione sanandam plagam! Peccati confessio quædam est vulneris ostensio et ruptio.

« Quia salubriter peccati virus aperitur in confessione, quid pestifera latebat in mente. Vulnera cutis in superficiem trahunt humorem putredinis, sic confitendo peccata, malum in nobis latens aperimus, » inquit sanctus Gregorius, hom. 40 in Ev.

Tertio, Confessio debet esse pura. Quapropter hic dicitur : « Ostendite vos. » Multi sunt qui non seipsos,

sed alios in confessione ostendunt; se enim quadam ratione excusant, et in alios peccata sua rejiciunt. Sic sæpe mulier in virum, vir in mulierem culpam rejicit; Ancilla in Dominam, quam morosam, et impatientem dicit; Domina in Ancillam, quam accusat rebellem. Sic puella lapsa accusat juvenem peccati consortem, a quo dicit se existimare philtrem aliquod accepisse, et similia. Errata aliorum in confessione recitare, vel etiam personam complicem sine necessitate revelare illicitum est, et contra puritatem confessionis militat; nec tam est seipsum quam alium Sacerdoti demonstrare et ostendere Hoc ergo est præceptum istud Domini non satis advertere : « Ite, ostendite vos

Mais sur tous ces points et les autres conditions d'une bonne confession, j'ai parlé longuement dans le *Candelabre Mystique*. (5<sup>e</sup> Traité, 7<sup>e</sup> leçon.) » Voyez cet ouvrage.

Du reste, il faut encore remarquer que ces lépreux, tandis qu'ils allaient, furent guéris. Ils obtiennent la santé, avant d'être arrivés aux prêtres. La santé suivit rapidement l'obéissance prompte, et la divine Providence fit qu'ils furent guéris, avant d'arriver aux prêtres, de peur que, s'ils eussent été guéris en la présence de ces derniers, ceux-ci ne vinssent à dire qu'ils avaient été guéris par leur puissance et non par celle de celui qui les envoyait. Il arrive semblablement aujourd'hui à quelques pécheurs qu'ils obtiennent la grâce et la purification avant d'arriver au prêtre, s'ils ont une contrition parfaite avec le ferme propos de se confesser, car les Théologiens sont d'avis que la contrition, avec l'intention de se soumettre au pouvoir des clés, efface le péché. Ce sentiment est favorisé par la parole du Psalmiste : « J'ai dit : Je confesserai contre moi mon injustice au Seigneur ; et vous, vous m'avez remis l'impiété de mon péché, (Ps. xxxi, 6.) » verset que le vénérable Bède interprète en ces termes : « J'ai dit dans mon bon propos que je me confesserai au Seigneur. Le mot n'était pas encore à ma bouche, et déjà l'oreille du Seigneur était sur mon cœur, parce que, dès que j'ai formé ce propos, aussitôt, Seigneur vous m'avez remis mon péché. »

2<sup>e</sup> POINT. — Il faut maintenant considérer ce Samaritain qui revient à Jésus-Christ pour rendre grâces, tandis que les autres se montrent par leur ingratitude indignes du bienfait qu'ils ont reçu. Un bienfait fut accordé à celui-là, il ouvrit les yeux de la foi pour

Sacerdotibus. » Vos, inquit, non alios. Sed de his, et aliis confessionis bonæ conditionibus dixi copiose, in *Candelabro Mystico*, tract. 5, lect. 7. Vide ibi.

Cæterum et hoc advertendum est, quod leprosi hi, dum irent, mundati sunt. Assecuti sunt sanitatem antequam ad Sacerdotes pervenirent. Velocem obedientiam festina sanitas est subsecuta, et divina gestum est providentia, ut antequam ad Sacerdotes pervenirent, mundarentur ; ne si in eorum præsentia mundari contigisset, dicerent suo ministerio, non mittentis virtute mundatos. Non absimili modo contingit nonnullis nunc peccatoribus, quod gratiam consequantur, et mundationem antequam accesserint ad Sacerdotem ; si nimirum perfectam contritionem ha-

beant cum firmo proposito confitendi ; nam per contritionem culpam deleri cum ordine ac claves, Theologorum est probata sententia. Cui favet illud Psaltis : « Dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam Domino, et tu remisisti impietatem peccati mei. » Quem locum sic interpretatur Venerabilis Beda : « Dixi in proposito meo quod confitebor Domino : et adhuc non erat verbum in ore, et jam auris Domini erat in corde, quia tu statim, Domine, cum hoc proposui, iniquitatem remisisti mihi. »

Dignus est consideratione hic Samaritanus ad Christum rediens ut gratias agat, reliquis per ingratitude se beneficio indignos ostendentibus.

Excellentissimum fuit beneficium ei præ-

comprendre, peser excellement sa valeur et montrer de son mieux sa reconnaissance. Aussi l'évangéliste dit-il : « Dès qu'il vit qu'il était guéri, (*Luc. xvii, 15.*) » c'est-à-dire, dès qu'il eut considéré avec attention et pesé dans la balance de son cœur ce bienfait miséricordieux, il retourna vers son bienfaiteur.

Or, il montre sa reconnaissance de trois manières :

1<sup>o</sup> Il glorifia Dieu à haute voix. (*Luc. xvii, 15.*) Il excita et invita par ce moyen les autres à se joindre à lui dans le même but. Il fit cela, dis-je, à haute voix, parce qu'il reconnut la haute puissance de Dieu dans une guérison si subite. A haute voix, parce qu'il expérimenta une haute miséricorde secourant sa haute misère. A haute voix, parce qu'il conçut une haute joie de sa guérison, joie qui de son cœur éclate en action de grâces.

2<sup>o</sup> Il montra sa gratitude, quand il « tomba aux pieds » du Seigneur Jésus, (*Luc. xvii, 16.*) avec une grande soumission d'esprit, avec une foi vive, montrant clairement qu'il reconnaissait le Christ pour son Seigneur et son Dieu, puisqu'il veut l'adorer en suppliant la face contre terre. Il donne un signe certain de sa prédestination, parce que les élus et les personnes vraiment pieuses tombent la face contre terre, selon la remarque de saint Grégoire, tandis que le signe des réprouvés est de tomber à la renverse. Ainsi, il est raconté des bourreaux de Notre-Seigneur, que Jésus leur eut dit : « C'est moi ! ils reculèrent et tombèrent par terre. (*Jean. xviii, 9.*) » Ainsi, du cavalier, c'est-à-dire de celui qui s'est enorgueilli dans la gloire de ce monde, il est écrit : « Que le cavalier tombe en arrière. (*Gen. xlix, 17.*) » Egalement, il est écrit d'Héli, que, tombant de son siège

titum, oculos fidei aperuit, ut id intelligeret et valorem ejus eximie pensaret, gratumque animum, omni qua posset ratione, declararet. Unde dicit Evangelista : « Ut vidit quia mundatus est, » hoc est, ubi hoc diligenter consideravit, et in bilance cordis beneficium hoc pietatis expendit, regressus est ad benefactorem. Triplici autem ratione suam declarat gratitudinem : 1. Magna voce Deum glorificavit, et alios ad idipsum secum hac ratione excitavit et invitavit. Magna, inquam, voce, hoc fecit, quia magnam Dei potentiam in tam subita sanitate restituta agnovit. Magna voce, quia magnam misericordiam magnæ suæ miseræ subvenientem expertus est. Magna voce, quia magnum concepit

de sanitate gaudium, quod jam e corde prorumpit in gratiarum actione. 2. Gratitudinem suam declaravit, dum cecidit ad pedes Domini, magna animi demissione, magna fide, evidenter ostendens se Christum ut Dominum et Deum agnosceret, quem in faciem supplex cadens vult adorare. Signum certe suæ dat electionis, quia piorum est et electorum in faciem cadere, ut notat sanctus Gregorius, reproborum autem signum est cadere retrorsum. Sic de persecutoribus Domini dicitur, quod, illo pronuntiante : « Ego sum, » abierunt retrorsum, et ceciderunt in terram. Item de ascensore equi, hoc est, de eo qui in hujus mundi gloria elatus est, dicitur : « Cadet ascensor ejus retro. » De Heli quoque scriptum



en arrière, il se brisa la tête et mourut. (1 Rois. iv, 18.) Mais, nous lisons des disciples du Seigneur que, voyant la gloire du Seigneur transfiguré, ils tombèrent la face contre terre. (Matth. xvii, 6.) De même les vingt-quatre vieillards se prosternèrent sur leurs faces et adorèrent celui qui vit dans les siècles des siècles. (Apoc. v, 14.) Quand aux élus, s'ils tombent quelquefois dans une faute; ils tombent sur la face, et ils voient où ils tombent, mais ils se relèvent bien vite, avec le secours de la grâce de Dieu, parce qu'ils savent qu'ils sont tombés. Quant aux réprouvés qui tombent en arrière, ils tombent dangereusement, parce qu'ils ne voient pas où ils tombent : « Les sentiers des méchants sont les ténèbres, ils ne savent pas contre qui ils se heurtent. (Prov. iv, 19.) » Tombés et gravement contusionnés, ils ne se savent pas tombés, parce qu'ils comptent leurs péchés comme peu de chose.

3° Il exprima clairement sa reconnaissance, en rendant grâces au Seigneur Jésus-Christ. Le Seigneur eut pour très-agréables la reconnaissance de cet homme, ce devoir de piété, cette action de grâces; aussi loue-t-il publiquement le fait comme un hommage qui lui est très-agréable, comme intéressant grandement la gloire de Dieu, comme méritant ses éloges : « Il ne s'en est pas trouvé, dit-il, qui ait rendu gloire à Dieu, sinon cet étranger ? (Luc. xvii, 18.) » Puis il ajoute : « Lève-toi, va, car ta foi t'a sauvé. (Ibid., 19.) » Sa bouche divine laisse tomber une sentence indiquant que, par sa foi et sa reconnaissance, celui-là avait pleinement obtenu son salut.

Mais, remarquez-le bien, il ne les renvoie plus aux prêtres, parce que Dieu ne demande rien autre que sa glorification, il se

est, quod cadens de sella retrorsum fractis cervicibus expiravit. De discipulis autem Domini legimus, quod cernentes gloriam transfigurati Domini ceciderunt in faciem suam. Item 24 Seniores ceciderunt in facies suas, et adoraverunt viventem in sæcula sæculorum. Electi si interdum per culpam cadunt, in faciem cadunt, et vident ubi cadunt, citoque opitulante Dei gratia resurgunt, quia se lapsos esse non nesciunt. Reprobi vero qui retrorsum cadunt, periculose cadunt, quia non vident ubi cadunt : « Via impiorum tenebrosa, nesciunt ubi corruunt. » Lapsi et graviter collisi se lapsos esse nesciunt, quia peccata sua parvipendunt. 3. Gratiitudinem suam

disertis verbis declaravit gratias agens Christo Domino. Placuit vero ei maxime ista hominis gratitudo, istud officium pietatis, ista gratiarum actio; unde publice factum laudat tanquam obsequium sibi gratissimum, tanquam ad gloriam Dei magnopere pertinens, tanquam commendationem promerens. « Non est inventus, inquit, nisi hic alienigena qui daret gloriam Deo. » Postmodum subdit : « Surge, vade, quia fides tua te salvum fecit; » divini oris sui affatu eum perfectam salutem assecutum pronuntiat per fidem et gratitudinem. Sed adverte quod ultra eum non remittit ad Sacerdotes, quia nil aliud Deus requirit, quam se glorificari, animique grati laude,

contente de la louange et de l'action de grâces d'une âme reconnaissante, car rien de plus agréable ne peut lui être offert. C'est ce que fait observer Tertullien, (*contre Marcion*. liv. iv.) en ces termes : « Le Seigneur, ayant admiré ce Samaritain, qui, seul parmi les dix, s'est souvenu de la grâce reçue, ne lui ordonne pas d'offrir son présent selon la loi, parce que son offrande était déjà suffisante, après qu'il avait rendu grâce à Dieu. »

Ce Samaritain mérite vraiment d'être proposé à notre imitation pour la manière dont il glorifie Dieu, pour son humble soumission, pour sa pieuse action de grâces. Heureux donc chaque chrétien qui, à chaque don de la grâce, revient à celui en qui est la plénitude des grâces. Ecoutez saint Bernard : « Que les fleuves des grâces retournent au lieu d'où ils partent, pour couler de nouveau. Que cet écoulement céleste remonte à son principe, pour se répandre ensuite sur la terre avec plus d'abondance. Comment l'entendez-vous, me dira-t-on ? Je l'entends selon ces paroles de l'Apôtre (1 *Thess.* v, 18.) : « Rendant des actions de grâces à Dieu en toutes choses. (*Serm. sur les Cant.* XIII, 1.) » Le corbeau ingrat ne revint pas vers Noé, (*Gen.* III.) de qui il avait reçu tant de bienfaits, mais la colombe revint, rapportant dans son bec un rameau verdoyant d'olivier, ainsi fait l'âme reconnaissante, l'âme de la colombe considérant que le Christ l'a sauvée du déluge, elle revint à lui, offrant et rapportant la louange de ses actions de grâces comme un rameau d'olivier.

Voilà donc ce que fit ce Samaritain, aussi digne de louanges que cet autre Samaritain, qui avait rendu miséricordieusement service à un homme demi-mort. (*Luc.* x.) Semblablement, elle est digne de louange, cette autre Samaritaine qui vient puiser de l'eau au puits

et gratiarum actione contentus est, cum ei nihil gratius possit offerri. Hoc notat his verbis Tertullianus l. 4 in Marcionem : « Unde et unum illum ex decem memorem gratiæ Samaritem miratus Dominus non mandat offerre munus ex lege, quia satis jam obtulerat gloriam Deo reddens. »

Vere hic Samaritanus imitandus est in hac Dei glorificatione, in hac humili demissione, in pia gratiarum actione. Felix quilibet Christianus, qui ad singula dona gratiæ redit ad eum in quo est plenitudo gratiarum. Audi sanctum Bernardum, ser. 13 in Canticum : « Ad locum unde exeunt revertantur flumina gratiarum, ut

iterum fluant, remittatur ad suum principium cœleste profluvium, quo uberius terræ refundatur. Qualiter, inquis ? Qualiter dicit Apostolus, in omnibus gratias agentes. » Ingratus corvus non rediit a Noe, a quo tot acceperat beneficia, rediit columba olivæ virentis ramum ore ferens, sic et animus gratus, animus columbinus, considerans quod per Christum a diluvio sit salvus, ad eum redit, gratiarum laudem quasi olivæ ramum offerens et referens. Hoc ergo fecit hic Samaritanus, dignus laude sicut et alter Samaritanus laude, dignus fuit, ob opus misericordiæ exhibitum semimortuo. Similiter laude digna et alia Samarita-

de Jacob, pour avoir ensuite publié partout la grâce du Seigneur. (Jean. IV.)

C'est ainsi que Dieu ne fait point acception des personnes, (Rom. II, 11.) mais il a toujours pour agréable l'âme reconnaissante en quelque nation qu'elle se trouve, tandis qu'il hait et repousse l'âme ingrate. Voici ce Samaritain qui, bien qu'étranger, reçoit les louanges du Seigneur, tandis que leur ingratitude rend odieux les Israélites qu'il a guéris. Le Samaritain fut plus reconnaissant qu'eux. Il fut aussi plus reconnaissant ce possédé, du pays des Geraséniens, qui, se voyant délivré, ne voulait plus se séparer de son bienfaiteur et le suppliait de lui permettre de s'attacher à lui. Mais, Notre-Seigneur le renvoya, disant : « Va dans ta maison vers les tiens, et leur annonce tout ce que le Seigneur, a fait à ton égard et qu'il a eu pitié de toi. » Et cet homme alla et commença à publier, dans la Décapole, tout ce que Jésus avait fait pour lui ; et tous étaient dans l'admiration. (Marc. v, 19 et 20.)

C'est ainsi que le Seigneur, en retour de tous ses bienfaits, ne demandait que l'action de grâces et la louange rendue à Dieu. Mais, il n'admit point à sa suite ce Gerasénien qui l'en suppliait, ni même ce Samaritain, indiquant que tous ne sont pas appelés à cette suite parfaite du Christ, parce qu'il veut qu'un bon nombre vivent parmi les soins du siècle, et y remplissent sa volonté selon leur état et leur vocation. Même, certains interprètes disent qu'il n'admit à sa suite aucun de ceux qu'il a guéris, pour ne point paraître les avoir guéris dans ce but et leur demander ce bienfait. Voilà pourquoi, après chaque

na ad puteum potata, annuntians ubique postea gratiam Domini. Sic non est personarum acceptor Deus, sed gratum animum semper habet acceptum in quacumque gente, ingratum vero fastidit et repellit. Ecce Samaritanus iste, licet alienigena, a Domino collaudatur; Israëlita autem sanati ab ipso nonne ob ingratitude finit exosi? Gratiior illis fuit Samaritanus, gratior et ille de regione Gerasenorum a dæmonio liberatus, qui ubi se liberum agnovit, nolebat a benefactore liberari, sed obsecrabat indivisibiliter esse cum illo. Ipsum tamen Dominus remisit, dicens: « Vade in domum tuam ad tuos, et annuntia illis quanta tibi Dominus fecerit, et misertus sit tui. Et abiit, et cepit

prædicare in Decapoli, quanta sibi fecisset Jesus, et omnes mirabantur. » Sic Dominus pro beneficiis quibuslibet impensis non postulabat aliud præter gratiarum actionem, et divinam laudem. Neque tamen ad sui sequelam admisit id supplican-tem Gerasenum istum, vel etiam hunc Samaritanum, indicans non omnes vocari ad sequelam illam Christi perfectam, quia vult quosdam inter sæculares curas agere, et ibi suam voluntatem secundum statum suum et vocationem adimplere. Immo dicunt nonnulli sacri Interpretes, nullos de his quos curavit ad sui sequelam admisisse, ne videretur ob eam causam eos sanasse, et id beneficii ab eis requirere, quapropter solet dicere post curatio-

guérison, il a coutume de dire : « Allez en paix, » comme il le dit ici à ce Samaritain.

Autrefois également, le Prophète Elisée dit au Syrien Naaman : « Allez en paix, (4 Rois. v, 19.) » parce que celui-ci témoignait une extrême reconnaissance à Dieu et à Elisée, pour la santé qui lui avait été rendue. En effet, lorsque, sur la parole de l'homme de Dieu, il fût descendu dans le Jourdain et s'y fût lavé sept fois, et que sa chair fût devenue comme la chair d'un petit enfant, « il retourna vers l'homme de Dieu avec toute sa suite, et il s'arrêta devant lui et dit : Je sais certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre que celui qui est dans Israël. Je vous conjure donc de recevoir les présents de votre serviteur. (*Ibid.* 15.) » Elisée à la vérité refusa ces présents, parce qu'il voulut le guérir tout à fait gratuitement, mais il agréa sa reconnaissance envers Dieu et dit : « Allez en paix. »

Voici donc comment non-seulement notre Samaritain, mais encore cet autre étranger Naaman, condamne l'ingratitude des neuf Israélites, dont se plaint Jésus leur médecin : « Les dix n'ont-ils pas été guéris ? Où sont donc les neuf autres ? (*Luc. xvii, 17.*) » Ceux-ci tournèrent le dos à la fontaine, après y avoir puisé, ils tournèrent le dos à l'autel après en avoir reçu les dons, ils oublièrent le Christ leur bienfaiteur, après avoir reçu de lui la santé. C'est la coutume du monde d'inscrire les bienfaits sur le sable, pour les effacer et les oublier bientôt. La plupart des hommes ressemblent au grand échanson de Pharaon, à qui Joseph prédit l'heureuse nouvelle de sa prochaine délivrance de la prison et de son rétablissement dans sa

nem : « Vade in pace, » quomodo dixit et huic Samaritano.

Sic etiam olim Naamam Syro dixit Elisæus Propheta : « Vade in pace, » quia et ipse animum maxime gratum, tum erga Deum, tum erga Elisæum, exhibuit a sanitate. Cum enim juxta sermonem viri Dei descendisset in Jordanem, et lavisset se septies, caroque ejus sicut caro pueri parvuli esset restituta, reversus est ad virum Dei cum universo comitatu suo, et stetit coram eo, et ait : « Vere scio quod non sit alius Deus in universa terra, nisi tantum in Israel ; obsecro itaque ut accipias benedictionem a servo tuo. » Recusavit quidem dona Elisæus, quia gratis omnino voluit sanitatem impendere, ejus tamen gratum ani-

mum erga Deum acceptans, dixit : « Vade in pace. »

Ecce non solum Samaritanus hic noster, sed et Naaman alienigena ingratitude condempnat novem Israelitarum, de quibus conqueritur medicus eorum Jesus : « Nonne decem mundati sunt ? Et novem ubi sunt ? » Verterunt hi dorsum fonti, postquam ex eo hauserunt ; verterunt dorsum altari postquam dona ex illo perceperunt, obliti sunt Christi Medici, et benefactoris sui postquam sanitatem ab eo perceperunt. Hoc est ingenium mundi beneficia inscribere pulveri, moxque ea obliterare et oblivisci. Similes sunt plerique Præposito pincernarum Pharaonis, cui cum Joseph prospera nuntiasset de liberatione e

première charge, ajoutant : « Seulement, souvenez-vous de moi, lorsque vous serez plus heureux, et faites-moi miséricorde, en suggérant à Pharaon de me tirer de cette prison ; car j'ai été enlevé furtivement de la terre des Hébreux, et, quoique innocent, on m'a jeté dans cette obscure prison. (*Gen. xl, 14 et 15.*) » Mais, « tout prospérant au grand échanson, il ne se souvint pas de son interprète. (*Ibid. 23.*) »

Ephraïm et Manassès sont frères du même père et de la même mère, et ils sont très-unis, il est bien rare qu'ils se séparent. Ephraïm, qui veut dire celui qui fructifie, signifie l'abondance et la prospérité ; Manassès, qui veut dire oubli, signifie l'ingratitude, mère de l'oubli. Ainsi donc Prospérité et Oubli sont frères, rarement ils se séparent, parce que la Prospérité entraîne presque toujours après elle l'Oubli et l'ingratitude.

Voilà comment cet échanson oublia son interprète. Voilà comment l'Égypte et le Pharaon oublièrent bientôt Joseph. Voilà comment les neuf qui avaient été guéris par Notre-Seigneur oublièrent leur médecin et bienfaiteur. Voilà comment certains chrétiens, qui dans l'adversité promettent des jeûnes, des aumônes, des pèlerinages, des pénitences et des conversions, une fois délivrés du danger, oublient leur vœux et les négligent comme des ingrats, Par ce moyen, ils ferment les mains bienfaitantes de Dieu, ils dessèchent les courants de sa grâce, la source de la bonté, la rosée de la miséricorde, parce que, en se rendant ingrats, ils se rendent indignes de nouveaux bienfaits, tandis que, au contraire, celui qui est reconnaissant mérite de recevoir de plus grands bienfaits.

carcere, et restitutione in statum pristinum, adjecit : « Tantum memento mei, ut suggeras Pharaoni ut educat me de carcere, quia furto sublatum sum de terra Hebræorum, et huc innocens missus sum. » Sed succedentibus prosperis, præpositus pincernarum « oblitus est interpretis sui. » Nimirum Ephraim et Manasses fratres sunt ex eodem patre et matre, et conjunctissimi sunt, vixque contingit eos separari. Ephraim, id est fructificans, significat abundantiam et prosperitatem. Manasses, id est oblivio, significat ingratitude, quæ inducit oblivionem. Itaque fratres sunt Prosperitas et Oblivio, vixque separantur ab invicem, quia prosperitas secum fere ducit oblivionem et ingratitude. Sic suc-

cedentibus prosperis, oblitus est ille interpretis sui. Sic Ægyptus et Pharaon mox oblivioni tradidit Joseph. Sic novem a Domino consecuti sanitatem, oblitus sunt Medici et Benefactoris sui. Sic nonnulli Christiani, qui in adversis vel ægitudine multa vovent jejunia, elemosinas, peregrinationes, pœnitentiam et mutationem vitæ, e periculis liberati vota sua tradunt oblivioni, illaque negligunt ingrati. Sic claudunt Dei manus beneficas, sic exsiccant fluentia gratiæ ejus, fontem pietatis, rorem misericordiæ, quia cum se ingratos efficiunt, novis reddunt beneficiis se indignos ; sicut e contra qui gratus est, majora meretur accipere beneficia.

Sed unde novem isti ita ingrati

Mais, d'où vient que ces neuf deviennent si ingrats, après avoir cherché le Christ avec une foi si vive, après être accourus en si grande hâte au-devant de lui, eux qui avaient élevé vers lui la voix et les désirs avec une si grande piété, s'écriant : « Jésus, notre maître, ayez pitié de moi ? » Pourquoi aussi la lèpre ne reparut-elle pas, puisqu'ils ne revinrent pas et se montrèrent dès lors indignes de la guérison ?

Evidemment, ces lépreux étaient remplis d'une foi parfaite et de saintes dispositions, quand ils vinrent au-devant du Seigneur et demandèrent d'un cœur pieux et ardent la guérison. Nous pouvons donc croire pieusement, avec saint Augustin et saint Thomas, qu'ils obtiennent la santé de l'âme en même temps que celle du corps, car, disent ces saints docteurs, Notre-Seigneur n'a guéri personne dans son corps, sans le guérir en même temps dans son âme et son intérieur. Mais, bien que la guérison par le Christ rendit aussi la santé à l'âme, elle ne confirmait cependant pas en grâce. Ceux-là donc ont pu ne pas persévérer dans la grâce reçue et redevenir pires par leur propre légèreté ou par leur malice. Beaucoup commencent bien, mais peu persévèrent. Plusieurs ont la tête d'or, les bras d'argent, qui se terminent en airain, fer et argile. C'est le fait de leur propre inconstance ou des mauvais conseils d'autrui. Ainsi, plusieurs commentateurs disent que ces neuf Juifs furent détournés par les prêtres auprès de qui ils avaient été envoyés et qui leur persuadèrent que ce n'était point la grâce de Jésus-Christ qui les avait purifiés, mais que leur guérison provenait uniquement de leur fidélité à observer la loi. Ils étaient en effet jaloux du Christ,

---

facti sunt, qui Christum tanta fide quæsierant, qui ei tanta diligentia occurrerant, qui ad eum vocem et desiderium tanta pietate levarant, inclamantes : « Jesu, præceptor, miserere mei ? » Cur etiam lepra in eos mox non est reversa, quandoquidem ipsi non sunt reversi, sique indignos sanitæ sese exhibuerunt ? Dicendum absque dubio leprosos omnes optima fide et sancta dispositione præditos fuisse, dum Domino occurrerunt, et sanitatem pro cordis desiderio postularunt, ita ut non solum corporis, sed etiam animæ sanitatem consecutes fuisse pie existimemus, secundum sententiam sancti Augustini et sancti Thomæ, qui dicunt Dominum neminem sanasse corpore, quin etiam simul sanarit anima et mente. Sed curatio Christi licet præstaret salutem animæ, non tamen confirmabat in gratia : potuerunt ergo hi in gratia accepta non perseverare, et propria levitate vel malitia in deterius commutari. Multorum est bene inchoare, paucorum vero perseverare ; multi, licet caput aureum gerant, brachiaque argentea, postmodum tamen desinunt in æs, ferrum et lutum. Hoc facit propria inconstantia, vel etiam persuasio aliorum. Sic nonnulli interpretes dicunt hos novem Judæos depravatos fuisse a Sacerdotibus, ad quos missi sunt, fuisseque eis persuasum quod a Christo non fuerint mundati, nec ejus beneficio, sed propter legis observantiam sic se fuisse sanatos. Invidebant enim

de ses miracles et de sa doctrine, et, toutes les fois qu'ils le pouvaient, ils empêchaient qu'on y crût. Leurs conseils purent donc les détourner et leur faire perdre la foi solide qu'ils avaient. Mais, pour cela cependant, le Seigneur ne voulut pas les souiller encore de lèpre, parce que Dieu n'est pas dans l'usage de punir sur le champ les ingrats, mais plutôt il attend qu'ils fassent pénitence. Il ne voulut pas paraître attendre un retour de ces lépreux, envers qui il avait été si bienfaisant. Cela peut encore signifier que l'ingratitude ne fait pas revivre les péchés remis, quoique la faute commise par l'ingrat soit très-grave.

Détestons, en attendant, avec le Seigneur, l'ingratitude, celle de ces lépreux et la nôtre; qui donc n'a pas reçu, du Seigneur, des bienfaits plus considérables que ces lépreux guéris, et cela par la condonation si fréquente des péchés, par l'exemption de la damnation éternelle, exemption qui nous est accordée par les mérites du Christ? Et pourtant, combien qui y retombent à chaque instant avec ingratitude et qui comptent pour rien ces grands bienfaits de Dieu? Si le Maître se plaint douloureusement: « Les dix n'ont-ils pas été guéris? Où sont donc les neuf autres? » Et nous, que dirons-nous? Où sont les neuf? Où sont les cent? Où sont les mille? Où sont les millions? Où sont, dis-je, ces âmes innombrables, qui, ornées des bienfaits de Dieu, négligent la grâce et le salut? Elles sont retournées en arrière, elle ne se retournent pas vers leur bienfaiteur et voilà pourquoi elles périssent. Il est certes à craindre que, parmi ces dix qui sont purifiés au baptême de la lèpre du péché originel, un seul à peine persévère ensuite dans la grâce divine. Il

Christo ejusque miraculis et doctrinæ, et ubi poterant, illis fidem derogabant. Horum ergo suasu a Christo hi averti potuerunt, et a fidei firmitate excidere. Neque tamen propterea voluit eos Dominus lepra denuo infici; quia non omnes ingratos mox solet Deus punire, sed potius ad pœnitentiam expectare. Nec in illos leprosos beneficis extitit, quasi expectans ab illis retributionem. Per id etiam significari potest, peccata jam remissa propter ingratitude non redire, quamvis gravis sit culpa ingrati.

Detestemur interim cum Domino ingratitude, tum illorum, tum nostram. Quis est qui majora non percepit a Domino beneficia, quam sanati hi leprosi, tum per peccato-

rum frequentem condonationem, tum per liberationem a damnatione meritis Christi nobis indultam? Et tamen quotusquisque est qui cum ingratitude frequenter non incidat, et Dei beneficia tanta parvipendat? Sic graviter conqueritur Dominus: « Nonne decem mundati sunt, et novem ubi sunt? » Et nos quid dicemus? Novem ubi sunt? Centum ubi sunt? Mille ubi sunt? Millia ubi sunt? Ubi, inquam, sunt innumeri qui beneficiis Dei adornati gratiam negligunt et salutem? Retrorsum abeunt, nec revertuntur ad benefactorem, ideoque pereunt. Metuendum certe ne ex his decem qui sacramento baptismi a lepra peccati originalis mundantur, vix unus postmodum in divina gratia persis-

est à craindre que, sur dix qui confessent leurs péchés, il n'y en ait quelquefois qu'un seul qui reçoive la grâce de Dieu. O détestable ingratitude des hommes, qui abusent des bienfaits de Dieu !

PÉRORAISON. — Mais, je conclus, Seigneur, et je dirige vers vous la voix de mon corps et le vœu de mon cœur, et je m'écrie avec ces lépreux : « Jésus, notre maître, ayez pitié de moi. Daignez à votre commandement éloigner de nous toute lèpre de l'âme, afin que nous vous servions dans la pureté et la sainteté. Ne laissez pas s'attacher à nous la lèpre du roi Ozias, la lèpre de la présomption et de la superbe. (2 Paralip. vi.) ; ni la lèpre de Giézi, la lèpre de l'avarice (2. Rois. v.) ; ni la lèpre de Joab, image de la lèpre de la luxure, selon la parole de David : « Qu'il y ait toujours dans la maison de David des hommes atteints de gonorrhée et des lépreux ; (3 Rois. viii, 29.) » ni la lèpre de Marie, sœur de Moïse, qui fut la lèpre de l'envie ; (Nombr. xii.) ni la lèpre de la gourmandise, désignée par les quatre lépreux qui entrèrent dans le camp des Assyriens et s'y livrèrent à un excès de glotonnerie ; (4 Rois. vii.) ni la lèpre de Naaman, qui désigna la lèpre de la colère et de l'impatience, quand il s'indigna contre le prophète Elisée ; (4 Rois. v.) ni enfin la lèpre de la main de Moïse, lèpre qui s'attachait à sa main, quand il la plaçait dans son sein, et désignait la lèpre de la paresse. (Exod. iv.) Mais, dans votre bonté, purifiez cette lèpre septuple ; guérissez en nous la lèpre de la tête, du cœur, de la peau, de la maison, du vêtement. Faites que nous la montrions parfaitement à vos prêtres, et que nous ne leur cachions rien. Enfin, accordez-nous une véritable reconnaissance de cœur, afin que, nous reconnaissant guéris par vous, nous revenions vers vous comme le

lat. Metuendum quoque ne ex decem qui peccata sua confitentur, quandoque vix unus Dei gratiam percipiat. O detestandam hominum ingritudinem, qui divinis beneficiis abutuntur.

Sed concludens ad te, Domine, vocem corporis, votumque cordis mei converto, et cum his leprosis inclamo : « Jesu, præceptor, miserere nostri, » præcepto tuo omnem animi lepram a nobis pro pellere digneris, ut tibi serviamus in munditia et sanctitate. Non inhæreat nobis lepra Regis Ozias, lepra præsumptionis et superbiæ. Non lepra Giézi, lepra avaritiæ. Non lepra Joab, quæ designat lepram luxuriæ, dicente Davide : « Non deficiat de domo Joab fluxum seminis

sustinens et leprosus. » Non lepra Mariæ, sororis Moysis, quæ fuit lepra invidiæ. Non lepra gulæ, quæ designata fuit in quatuor leprosis castra Assyriorum ingressis, et ibi sese ingurgitantibus. Non lepra Naaman, quæ designavit lepram iræ et impatientiæ, dum indignatur Elisæo Prophetæ. Non denique lepra manus Moysis, quæ manui ejus adhæsit, dum eum intra sinum conclusit, quæ significavit lepram acediæ. Sed expurga benignitate tua lepram hanc septuplicem ; immo omnem lepram capitis, cordis, cutis, domus, vestis, sana in nobis. Fac ut perfecte eam ostendamus tuis Sacerdotibus, nihilque occultemus. Denique imperitare nobis veram gratitudinem mentis, ut agnoscentes nos per te sanos,



Samaritain avec humilité et piété, avec des paroles de louange et d'actions de grâces, et que nous rendions gloire à Dieu de tout notre cœur et de toute notre âme.

## QUATORZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Non potestis Deo servire et Mammonæ.*

Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon.

(*Évangile selon saint Matthieu. Ch. vi, §. 24.*)

1<sup>er</sup> POINT. — Cet Évangile est emprunté au discours divin du Sauveur sur la montagne, où, après avoir donné divers enseignements sacrés pour faire éviter la superbe et la vaine gloire — qui est le premier vice capital — il commence à dissenter contre l'avarice, comme étant la mère de beaucoup de péchés. Pour la déraciner entièrement, il nous apprend à rejeter toute sollicitude excessive pour les biens terrestres, à mettre notre confiance en Dieu et à désirer les biens éternels. Quels maux en effet ne résultent-ils pas de l'avarice et de la convoitise terrestre? Ecoutez Cassiodore : « Fuyez l'avarice, cette reine des vices éhontés, à qui tous les crimes sont soumis avec une détestable dévotion, et qui, une fois entrée dans le cœur de l'homme, y entraîne aussi par troupes les cohortes malfaisantes.

cum humilitate et pietate, cum voce laudis, et gratiarum actionis revertamur ad te cum Samaritano, et gloriam demus Deo, toto corde, toto animo.

### DOMINICA XIV POST PENTECOSTEM.

*Non potestis Deo servire,  
et Mammonæ.*  
(*Matth. vi.*)

Evangelium istud desumptum est ex divino Domini sermone in monte, ubi cum post nonnulla documenta sacratissima superbiam, vanamque gloriam (quæ primum est

capitale vitium) fugiendam docuisset, incipit dissere contra avaritiam tanquam radicem multorum malorum. Atque ut eam penitus eradicet, docet abjiciendam nimiam terrenarum rerum sollicitudinem, fiduciamque in Deum projiciendam, atque æterna bona appetenda. Quæ non mala utique ex avaritia et terrena cupiditate oriuntur? Audi Cassiodorum : « Regnam illam procacium vitiorum avaritiam fuge, cui cuncta crimina detestabili devotione famulantur, quæ dum pectus hominis ingressa fuerit, gregatim quoque maleficas cohortes admittit. Ferri non potest recepta, quia nescit esse solitaria, agmen habet blandissimum, arma suscipit ex talentis. »

On ne peut la recevoir parce qu'elle ne sait pas être solitaire, elle a un bataillon très-flatteur, elle prend ses armes dans les écus. » L'Apôtre dit la même chose, affirmant que « ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans le piège de Satan, (Tim. VI, 9.) » c'est-à-dire, dans de nombreux désirs nuisibles, qui entraînent l'homme dans la mort et la perdition.

Le Seigneur met donc la hâche à cette détestable racine de la convoitise terrestre, afin de l'arracher complètement. D'abord, il met en avant une sentence générale pour détourner notre âme de la convoitise des choses terrestres et de l'esclavage de la matière, afin de l'élever à la servitude divine et au désir des choses éternelles, en écartant la cécité que l'avarice entraîne avec elle. « Nul, dit-il, ne peut avoir deux maîtres. (Matth. VI, 24.) » Ce qui est vrai surtout, quand ces maîtres sont d'humeur différente, en sorte que ce qui plaît à l'un déplaît à l'autre, et quand ils ont coutume de donner des ordres opposés. De là, le Seigneur conclut : « Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon, » parce que ces deux maîtres sont totalement ennemis entre eux et donnent des ordres contradictoires.

Il appelle Mammon les richesses, ou le Dieu qui préside aux richesses et aux gains injustes, qui règne sur ceux qui aiment le monde. Les Anciens l'appelaient Plutus, Dieu des richesses et en même temps Dieu des enfers, pour marquer sans doute que les richesses conduisent à l'enfer. Voilà pourquoi saint Pierre Chrysologue a dit : « L'or naît dans les profondeurs de la terre, il affectionne les bases des montagnes, à travers les filons les plus bas, il court dans de ténébreux dédales, et comme il tend toujours à reprendre sa nature,

Idem dixit Apostolus, asserens eos « qui volunt divites fieri, incidere in tentationem et in laqueum diaboli, » vel in multa desideria nociva, quæ hominem mergunt in interitum et perditionem. Securim ergo ad radicem hanc pessimam cupiditatis terrenæ admovet Dominus, ut excindat eam funditus. Atque in primis Proverbium quoddam generale ponit, ut a rerum terrenarum cupiditate, et servitute ad divinam servitutem, et æternorum desiderium nostram sublevet mentem. detersa cæcitate, quam avaritia solet inducere. Nemo, inquit, « potest duobus Dominis servire. » Hoc maxime verum est, quando diversi sunt humoris, ita ut quod uni placet, alteri displiceat, et quando di-

versa solent imperare. Exinde infert Dominus : « Non potestis Deo servire et Mammonæ ; » quia nimirum hi duo Domini plane inter se dissident, et contraria præcipiunt. Mammonam autem vocat divitias, sive dæmonem injustis divitiis et lucris præsentem, dominantemque super his qui diligunt mundum. Hunc etiam Plutum Antiqui nominarunt, quem Deum divitiarum dixerunt, simulque Deum inferni, sicque significasse videntur divitias ad inferos ducere. Ea propter dixit sanctus Chrysologus, serm. 19 : « Autrum nascitur in terra profundas sectatur montium fundamenta, perque ima venarum cæcis discurrit anfractibus, et dum suam semper repedit ad naturam, cælestes anir

il renvoie aux enfers les esprits célestes, il obscurcit les sens, il plonge dans les profondeurs les sommets des montagnes (*Serm. XXIX.*) » C'est ainsi encore que, au rapport de Plutarque, on gardait à Sparte le Dieu des richesses aveugle et couché comme une image inanimée et immobile. Et, au rapport de Clément d'Alexandrie, les païens croyaient que Plutus était né aveugle, parce que, dès qu'il s'empare des hommes, il les aveugle, en leur ôtant toute intelligence et toute lumière de raison.

C'est donc à bon droit que le Seigneur prononce : « Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon. » Comme s'il disait : Vous ne pouvez servir le Dieu du ciel et en même temps le Dieu des enfers; le Dieu de la lumière et le Dieu des ténèbres; le Dieu clairvoyant et le Dieu aveuglé et aveuglant, le Dieu vrai et le démon qui veut être adoré comme Dieu et vous commander. Leurs ordres en effet sont opposés : Dieu commande l'humilité, le démon se complait dans la superbe; Dieu commande la mansuétude, et la patience, le démon pousse à colère et à l'impatience; Dieu aime la chasteté et la pureté, le démon pousse à l'impureté et au péché honteux; Dieu veut la sobriété, le démon propose la gourmandise et la volupté; Dieu commande la charité, le démon sème l'envie et la dissension; Dieu veut le mépris du siècle, le démon commande l'avarice et la convoitise du siècle; Dieu veut que tout le temps soit employé à son honneur, le démon veut qu'on l'emploie à la détraction, à la bonne chère, à l'entassement des richesses et à d'autres vices. Voilà donc ce Mammon, ce faux Dieu des richesses trompeuses. Voilà le prince de ce siècle immonde.

mos ad inferna deponit, obscurat sensus, semper alta montium in terrena demergit. » Sic etiam scribit Plutarchus in una urbium Sparta divitiarum Deum servari cæcum et jacentem, ut picturam inanitam et immobilem. Et Clemens Alexandrinus Plutum cæcum natum ab Ethnicis creditum esse scribit, utpote qui statim atque homines possederit, eos excæcare soleat, id est, omnem ab eis mentem et rationis lumen auferre. Merito igitur Dominus pronuntiat : « Non potestis Deo servire et Mammonæ. » Quasi dicat : Non potestis Deo cæli servire, et Deo simul inferorum; Deo lucis et Deo tenebrarum; Deo clarevidenti, et Deo excæcato, et excæcanti; Deo vero et dæmoni qui tanquam Deus vult adorari, et

vobis imperare. Eorum nempe præcepta plane sunt adversa. Deus præcipit humilitatem, diabolus superbia delectatur. Deus præcipit mansuetudinem et patientiam, dæmon instigat ad iracundiam et impatientiam. Deus amat castitatem et puritatem, dæmon impellit ad impudicitiam et fœditatem. Deus vult sobrietatem, dæmon proponit gulam et voluptatem. Deus inferat charitatem, dæmon ferit invidiam et dissensionem. Deus vult contemptum sæculi, dæmon avaritiam, et cupiditatem imperat sæcularem. Deus vult omne tempus honori suo addici, dæmon vult detractioni, comensationi, divitiarum corra- sioni, vel aliis vitiis impendi. Hic est ergo Mammona, Deus falsus fallacium divitiarum. Hic est Prin-

Voilà le Prince des enfers, le Prince des ténèbres, dont le service ne comporte pas celui de Dieu, dont les ténèbres ne peuvent subsister avec la lumière du ciel. En effet, « quelle union peut-il y avoir entre la lumière et les ténèbres? Quel accord entre Jésus-Christ et Bélial? Quel rapport entre le temple de Dieu et les idoles? (2 *Cor.* vi, 14 et 15.) » Répétons-le donc encore et toujours avec Notre-Seigneur : « Nul ne peut servir deux maîtres. Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon. »

Tu ne pouvais, ô malheureux Judas, servir Dieu et Mammon, et voilà pourquoi, pour plaire à Mammon, tu t'aveugles et tu vends ton Seigneur et ton Dieu, et parce que l'argent qui aveugle répand des ténèbres sur ton esprit, tu te livres au milieu des ténèbres de la nuit. Tu t'aveugleras encore davantage, quand, après avoir jeté les deniers d'argent dans le temple, tu te pends à un lacet et ainsi suspendu, tes entrailles s'ouvrent et se répandent misérablement par terre.

Tu ne pouvais, ô misérable Giézi, servir Dieu et Mammon, et voilà pourquoi, quand tu recherches les dons de Mammon, en recevant de l'argent de Naaman déjà guéri de sa lèpre, tu es accablé des malédictions d'Elisée : « Tu as reçu de l'argent et des vêtements pour acheter des plants d'olivier, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs et des servantes ! Mais la lèpre de Naaman s'attachera à toi et à toute ta race pour jamais. (4 *Rois.* v, 26 et 27.) » Voilà la solde que tu as gagnée au service de Mammon.

Vous ne pouviez servir Dieu et Mammon, ô Ananie et Saphire, et voilà pourquoi, parce que vous aviez encore le cœur attaché aux

ceps hujus sæculi immundi. Hic est Princeps inferorum, Princeps tenebrarum, cujus servitus non compatitur secum servitutum Dei, cujus tenebræ non conveniunt cum lumine cœli. « Quæ enim societas luci ad tenebras? Quæ autem conventio Christi ad Belial? Quis consensus templo Dei cum idolis? » Iterum ergo atque iterum repetimus cum Domino : « Nemo potest duobus Dominis servire. Non potestis Deo servire et Mammonæ. »

Non poteris, o infelix Juda, Deo servire et Mammonæ, ideo ut placeas Mammonæ, Dominum et Deum tuum excæcatus vendis, et quia tenebras excæcans pecunia menti tuæ obfudit, illum in nocte et tenebris tradis. Excæcator autem postmo-

dum adhuc efficeris, dum argenteos addicis templo, teipsum laqueo ; sicque suspensus crepuisti medius, effusis in terram visceribus infelicissime.

Non poteris servire Deo et Mammonæ, o miser Giézi, ideo dum munera Mammonæ sectaris, accipiens pecuniam a Naaman jam sanato a lepra, Elisæi perfunderis maledictione. « Accepisti argentum, et accepisti vestes, ut emas oliveta, et vineas, et oves, et boves, et servos, et ancillas, sed et lepra Naamam adhærebit tibi, et semini tuo usque in sempiternum. » Hæc scilicet merces tua in servitute Mammonæ promerita.

Non poteratis servire Deo et Mammonæ, o Anania et Sapphira, et ideo

biens qui avaient été offerts à Dieu, et parce que, à l'instigation de Mammon, vous aviez fraudé sur le prix de la vente du champ que vous apportiez aux pieds des Apôtres, et parce que vous aviez menti au Saint-Esprit. Pierre vous foudroya de sa malédiction, et renversés par la main vengeresse de Dieu, vous expirâtes subitement. (Act. v.)

Tu ne pouvais, ô impie Balaam, servir Dieu et Mammon, et voilà pourquoi, tandis que, poussé par une avare cupidité, tu veux recevoir argent et récompense pour maudire le peuple de Dieu, tu es réprimandé par un ange, que ton âne verra, avec son glaive flamboyant, avant toi qu'aveugle Mammon. Par là tu es forcé de changer ta malédiction en bénédiction et d'avouer ton aveuglement, quand tu dis : « Il a dit, l'homme dont les yeux étaient fermés ; il a dit celui qui entend les paroles de Dieu, qui a vu la vision du Tout-Puissant. (Nomb. xxiv, 3 et 4.) » Ton œil, en effet, était aveuglé par l'avarice, quoique tu eusses eu par vision prophétique la vision du Tout-Puissant qui te poussait à de meilleurs agissements.

Tu ne pouvais servir Dieu et Mammon, ô riche insensé, qui pensais au-dedans de toi-même, disant : « Que ferai-je, car je n'ai point où renfermer ma récolte et tous mes biens ? » Et tu as dit : « J'abattrai mes greniers et j'en rebâtirai de plus grands ; et j'y rassemblerai mes fruits et mes biens rassemblés pour beaucoup d'années, repose-toi, mange, bois, et réjouis-toi. » Voilà ce que te suggérerait Mammon dont tu étais l'esclave. Mais, Dieu te dit au contraire : « Insensé, cette nuit même on te redemandera ton âme,

quia cor adhuc habebatis in possessionibus Deo oblati, et instigante Mammona defraudastis de pretio agri divenditi, quod afferebatis ad pedes Apostolorum, et mentiti estis Spiritui Sancto, maledictionis fulmine a Petro percussi, celestis ultione profligati, subito expirastis.

Non poteris servire Deo et Mammonæ, o impie Balaam, et ideo dum pecuniam et mercedem vis accipere, impulsus avara cupiditate, ut maledicas populo Dei, increpationem accipis ab Angelo, quem prius asina tua cum gladio versatili, videt quam tu excæcatus a Mammona. Sic maledictionem in benedictionem cogere vertere, et cæcitatem tuam fateri, dum ais : « Dixit homo cujus obscuratus est oculus, qui visionem

Omnipotentis intuitus est. » Excæcatus nimirum erat oculus tuus per avaritiam, et cor obtenebratum, quamvis per scientiam propheticam visionem habueris Omnipotentis te ad meliora compellentis.

Non poteris Deo servire et Mammonæ, o stulte dives, qui cogitabas intra te, dicens : « Quid faciam, quia non habeo quo congregem fructus meos ? » Et dixisti : « Destruam horrea mea, et majora faciam, et illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, et dicam animæ : Habes multa bona posita in annos plurimos, requiesce, bibè, epulare. » Hoc tibi suggerebat Mammona, cujus deditus eras servituti. Sed tibi e contra dixit Deus : « Stulte, hac nocte repentem animam tuam

et pour qui ce sera ce que tu auras amassé ? En ta personne, tous les autres sont aussi avertis, quand il est dit en terminant : « Il est ainsi de celui qui thésaurise pour lui, et n'est point riche en Dieu. (*Luc. XII, 17-21.*) » Ce n'est point durant le jour, c'est la nuit, qu'on te redemande ton âme, parce que pour l'avare c'est toujours la nuit, il commence par les ténèbres et il demeure dans les ténèbres. Tu mérites aussi d'ignorer à quel successeur tu laisses ce que tu n'as pas su reconnaître à quel donateur tu le devais.

Tu ne pouvais servir Dieu et Mammon, ô méchant Simon, et voilà pourquoi, parce que, à la suggestion de Mammon, tu as cru que le don de Dieu pouvait s'obtenir à prix d'argent, qu'on pouvait vendre et acheter le Saint-Esprit, il t'est dit : « Que ton argent périsse avec toi. (*Actes. VIII, 20.*) » Ton cœur n'était pas droit devant Dieu, parce qu'il était dépravé par l'argent.

Ils se trompent donc la plupart des hommes de ce monde, quand ils pensent qu'on peut servir Dieu et Mammon, satisfaire Dieu et ses propres convoitises. Ils s'approchent quelquefois de Dieu et de son service au sacrifice de la Messe, entendant la parole de Dieu, faisant quelques aumônes, observant les jeûnes et les fêtes. Mais, d'autre part, ils veulent servir leur volonté propre et leur convoitise, quand ils accumulent les biens par les fraudes et l'injustice, quand ils ne restituent pas les biens d'autrui, quand ils entretiennent l'esprit de vengeance et la haine, ou s'adonnent à d'autres vices. Autant de péchés, autant d'idoles, autant de maîtres dont ils sont les esclaves. « Quiconque commet le péché est esclave du péché, (*Jean. VIII, 34.*) et l'on est esclave de celui qui vous a vaincu. Ne savez-vous pas que lorsque vous vous êtes rendus esclaves de quel-

a te, et quæ parasti cujus erunt ? » In te etiam monentur reliqui, dum adjicitur : « Sic est qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives. » Nocte non die anima tua repetitur, quia avaro semper nox est, a tenebris incipit, et in tenebris perseverat. Dignus quoque es, qui nescias quo successore dimittas id quod nescis, quo largitore possideas.

Non poteris Deo servire et Mammonæ, o improbe Simon, et ideo quia suggerente Mammona existimasti donum Dei posse pecunia possideri, Spiritumque sanctum vendi et emi, dicitur tibi : « Pecunia tua tecum sit in perditionem. » Cor tuum non erat rectum coram Deo, quod pecunia erat depravatum.

Errant igitur plerique homines

hujus sæculi, qui existimant se posse Deo servire et Mammonæ, Deo et cupiditati suæ obsequi. Accedunt quandoque ad Deum et ejus obsequium, Missæ sacrificium audientes, verbum Dei excipientes, eleemosynam aliquam largientes, jejunia et festa observantes. At alia ex parte volunt servire propriæ voluntati et cupiditati, dum per fraudes et injustitiam bona accumulunt, dum aliena non restituunt, dum vindictam et odium fovent, vel aliis vitiis dediti sunt. Quot vero peccata, tot sunt idola quibus serviunt, et tot Domini. « Qui facit peccatum, peccati servus est : et a quo quis devictus est huic et servit. Et Nescitis, quoniam cui exhiberis vos servos abediendum, servi estis ejus cui obedi-

qu'un pour lui obéir, vous demeurez esclaves de celui à qui vous obéissez? (Rom. vi, 16.) » Voilà pourquoi Diogène répondit à Alexandre, qui se vantait d'être le maître du monde : « Tu es l'esclave de mes esclaves. Tu obéis, en effet, à ces convoitises auxquelles je commande en maître, puisque, pour les assouvir, tu remues ciel et terre. » Ecoutez aussi le poète : « Si tu as peur, si tu as de mauvais désirs, si tu te laisses guider par la colère, tu subiras le joug de l'esclave, tu supporteras au dedans de toi-même d'iniques lois. (Claude.) »

La propre excellence est une idole qui te domine, et que tu sers par l'orgueil.

Le jugement propre est une idole qui te domine, et que tu sers par l'hérésie.

La volonté propre est une idole qui te domine, et que tu sers par la désobéissance.

Ton ventre est une idole qui te domine, et que tu sers dans l'ivresse et la crapule.

La volupté charnelle est une idole qui te domine, et que tu sers par la luxure.

La passion désordonnée est une idole qui te domine, et que tu sers par la colère et l'envie.

La convoitise terrestre est une idole qui te domine, et que tu sers par l'avarice.

Ainsi de suite pour les autres vices. Tu ne peux donc servir ces vices et Dieu. Tu ne peux placer sur l'autel de ton cœur l'idole de Dagon avec l'Arche de Dieu, ni fléchir un genou devant l'idole et un autre devant l'Arche, comme voulaient faire les Philistins. (1 Rois. v, 6.) Tu ne peux boîter des deux côtés, tantôt suivant Baal, et tantôt obéissant au Dieu d'Israël : « Si le Seigneur est

tis, » Rom. 6. Ideo Diogenes Alexandro se Dominum orbis jactanti respondit : « Tu servus servorum meorum es. Illis enim cupiditatibus quibus ego impero tu mancipium es, ad eas explendas cœlum et terram miscens. » Audi et Poetam :

*Si metuis, si prava cupis, si duceris  
[ira,  
Servitii patiere jugum, tolerabis ini-  
[quas  
Interius leges.*

Propria excellentia idolum est tibi dominans, cui servis in superbia.

Proprium judicium idolum est tibi dominans, cui servis in hæresi.

Propria voluntas idolum est tibi dominans, cui servis in inobedientia.

Venter tuus idolum est tibi dominans, cui servis in ebrietate et crapula.

Voluptas carnis idolum est tibi dominans, cui servis in luxuria.

Passio inordinata idolum est tibi dominans, cui servis in ira et invidia.

Cupiditas terrena idolum est tibi dominans, cui servis in avaritia.

Sic de aliis vitiis. Non ergo illis potes servire, et Deo. Non potes in ara cordis tui idolum Dagon ponere cum Arca Dei, nec unum genu flectere coram idolo et alterum coram Arca, sicut volebant facere Philistæi. Non potes in duas partes claudicare, modo sequendo Baal, modo obsequendo Deo Israel. « Si

Dieu, suivez-le; et si Baal est Dieu, suivez-le, (3 Rois. XVIII, 21.) » disait le prophète Elie. Jusques à quand boîterez-vous des deux côtés, ô Chrétiens qui tenez toujours le milieu, tantôt suivant Satan et tantôt suivant Dieu? « Malheur au cœur double... malheur à ceux qui marchent sur la terre par deux voies. (Eccli. II, 44.) » Malheur à ceux qui croient pouvoir d'un œil regarder le ciel et de l'autre la terre. Malheur à ceux qui ensemencent de semences diverses le champ de leur cœur, peusant pouvoir mélanger l'amour de Dieu et l'amour du monde. Malheur à ceux qui veulent diviser leur cœur, comme la courtisane de Salomon le voulait faire pour l'enfant, (3 Rois. III.) afin d'en donner une partie à Dieu, et une partie à Mammon ou à Satan. « Un seul à un seul, » disait le Bienheureux Gilles, compagnon de saint François. Il faut donner un cœur unique à un Dieu unique. Le lit du cœur est étroit, l'un des deux qui s'y placent doit tomber. Le manteau est court, il ne peut en couvrir deux. Que notre Dieu soit donc le Dieu de notre cœur, à l'exclusion de Satan et de Mammon; qu'il soit consacré à la grâce divine, à l'exclusion du péché; qu'il soit réservé pour l'Arche, à l'exclusion de Dagon : puisque le Seigneur assure que les deux services, celui de Dieu et celui de Mammon, ne peuvent subsister ensemble, il n'est plus permis à personne d'avoir un doute à cet égard.

Voici pourtant une remarque des Saints Pères. Le Christ n'a point dit ici : « Vous ne pouvez être riches et servir Dieu, » car Abraham, Jacob, Tobie et d'autres l'ont pu. Mais, il dit : « Vous ne pouvez servir Dieu et les richesses. » Celles-ci en effet doivent servir l'homme et non point le dominer. « Celui qui est l'esclave des ri-

Dominus est Deus, sequimini illum; si Baal est Deus, sequimini illum, » aiebat Elias Propheta. Usquequo in duas partes claudicatis, o medii Christiani, modo Satanam sequentes, modo Deum? « Væ duplici corde, vae ingredientibus duabus viis terram. » Væ illis qui putant se posse oculo uno respicere cœlum, altero terram. Væ illis qui diverso semine agrum cordis sui seminant, amorem Dei et mundi putantes se posse commiscere. Væ illis qui volunt dividere cor suum, sicut meretrix Salomonis infantem, ut partem dent Deo, partem Mammonæ, seu Satanæ. « Unum uni, dicebat Beatus Ægidius, sancti Francisci socius. Unum cor uni Deo dandum. Stratum cordis angustum est, ita ut alter de-

cidat. Pallium breve est quod utramque operire non potest. Sit ergo Deus noster Deus cordis nostri, excluso Satana et Mammona; consecretur gratiæ divinæ excluso peccato, consecretur Arcæ excluso Dagon; quandoquidem utriusque obsequium, Dei scilicet et Mammonæ, asseruerit Dominus non posse simul consistere, jam nemini liceat dubitare.

Hoc interim advertunt SS. Patres, non dici hic a Christo : Non potestis esse divites et servire Deo, id enim potuerunt Abraham, Jacob, Tobias, et alii. Sed dicitur : Non potestis servire divitiis et Deo. Illæ nimirum servire debent homini, non autem homo illis : « Qui divitiarum servus est, illas custodit »



chesses les garde comme l'esclave; celui qui a secoué le joug de la servitude, les distribue comme le maître, » dit saint Jérôme. Un bon intendant dès lors n'est point l'esclave des richesses, mais elles lui sont un aide de vertu, tandis que pour l'avare elles sont des obstacles de salut. Il ne met point son espérance en elles, mais il use des biens présents pour subvenir aux besoins de cette vie, pour secourir la misère des pauvres, pour racheter ses péchés par le bon emploi des richesses. Il ne cherche pas à se les procurer par des œuvres mauvaises en ce monde, mais il les conserve par des œuvres bonnes dans le ciel, comme parle saint Augustin. (*Lettre LXXXIX.*)

Voilà pourquoi saint Jean Chrysostôme disserte comme il suit sur ce sujet : « Il ne faut point alléguer contre cette sentence du Seigneur ceux qui ont possédé des richesses, mais ceux qui en ont été possédés. Job était riche; il se servait de l'argent, mais « il ne servait pas l'argent. » Il en était le maître et non l'idolâtre. Il considérait son bien comme s'il eût été à un autre; il s'en regardait comme le dispensateur et non le propriétaire. Il était si éloigné de ravir le bien d'autrui, qu'il donnait le sien aux pauvres; et, ce qui est encore plus grand, il ne se réjouissait pas même d'être riche. Il le dit lui-même : « Vous savez si je me suis réjoui de mes grandes richesses. (*Job. III, 25.*) » Aussi, de même qu'il ne se réjouit point de les posséder, il ne s'affligea point lorsqu'il les perdit. » (*Hom. sur S. Matth. XXI, 1.*) « Dieu a donné, Dieu a retiré. Je suis sorti nu du sein de ma mère, et j'y retournerai nu. (*Job. I, 21.*) »

Donc, celui qui, possédant des richesses, n'en tire point vanité, n'en devient point hautain, ne se confie point en elles, mais les distribue aux indigents, celui-là en est vraiment le maître, parce

ut servus; qui servitutis excussit jugum, illas distribuit ut Dominus, » inquit sanctus Hieronymus. Bonus ergo dispensator non est servus divitiarum, sed illi sunt adjuncta virtutis, quæ avaro sunt impedimenta salutis. In illis non figit spem; sed utitur præsentibus, ut vitæ hujus necessitati consulat, vel ut pauperum inopiæ succurrat, vel ut his pie erogatis peccata sua redimat: nec quærit illas per mala opera in mundo, sed servat eas per bona opera in cælo, ut loquitur sanctus Augustinus, ep. 89. Itaque sanctus Chrysostomus, hom. xxii in Matth., sic disserit hac de re.

« Noli mihi contra hanc sententiam Domini proferre divites, sed profer divitiis servientes. Alioqui

etiam Job erat dives, non tamen pecuniæ serviebat, sed divitiis, ut congruit, imperabat; nec earum erat famulus, sed Dominus. Non modo aliena non rapiens, sed propria quoque largiens indigentibus, ne quidem se illa habere gaudebat: « Si lætatus sum quia multimittæ essent divitiæ. » Unde quia gaudium de possessione non habuit, dolorem ab amissione non pertulit. « Dominus dedit, » inquit ipse, « Dominus abstulit. Nudus egressus sum de utero matris, nudus revertar. »

Itaque qui divitias habet, nec inde superbit, aut violentus est, aut in illis non præsidit, sed illas impotentibus partitur, vere Dominus illarum est, quia divitiæ illum non tenent, sed ipse divitias; e con-

que, loin d'être possédé par les richesses, c'est lui qui les possède. Au contraire, celui qui tire vanité des richesses, qui en devient dur et hautain, qui se laisse enchaîner par l'avarice, qui ne les distribue à personne, celui-là est l'esclave des richesses, parce qu'il ne possède pas et qu'elles le possèdent. C'est l'avis que nous donne le Psalmiste : « Si vos richesses se multiplient, n'y attachez pas votre cœur. (Ps. LXI, 11.) » Comme s'il disait : Ne noyez pas votre cœur en ces richesses, ne vous saoulez pas de leur affluence.

Autrefois, quand Gédéon eut mené ses soldats près de l'eau, le Seigneur lui montra qu'il devait choisir ceux qui prendraient de l'eau avec la langue, la portant à la bouche avec la main et buvant comme en passant, tandis qu'il devait rejeter tous ceux qui, courbant les genoux en terre, boiraient jusqu'à satiété et en quelque sorte s'en saouleraient, en s'attachant à la terre et à l'eau, genoux fléchis. (*Juges. VII, 23.*) Ainsi sont rejetés de Dieu tous ceux qui aspirent aux richesses passagères de ce monde, au point de se prosterner par terre pour les couvrir et les boire; mais, ceux qui en usent parcimonieusement, les buvant comme en passant et les tenant dans la main, sans s'y attacher trop, sont choisis de Dieu. Or, il y en eut peu qui burent légèrement avec la main, trois cents hommes seulement, tandis que le reste de la multitude se jeta par terre pour boire; de même, ils sont peu nombreux ceux qui usent parcimonieusement et avec mesure des biens passagers de ce monde, le grand nombre s'y attache de cœur et de corps, avec glotonnerie et intempérance, et voilà pourquoi il y en a tant de réprouvés.

Au reste, si cette parole est justement adressée à tous les Chrétiens : « Nul ne peut servir deux maîtres. Vous ne pouvez servir

tra. qui inde superbus est, aut violentus, aut avaritia constrictus, nemini eas partitur, servus est divitiarum; quia divitiæ illum tenent, non ipse divitias. Hoc ipsum est quod monet Psaltes : « Divitiæ si affluant, nolite cor apponere. » Quasi dicat : Nolite animum illis mergere, nolite de affluentia illorum vos ingurgitare.

Olim Gedeon milites suos ad aquas ducens, illos a se eligendo cœlitus est edoctus, qui lingua lamberent aquas, manu ad os eas projicientes, et in transitu bibentes; illos vero a se rejiciendos esse, qui curvatis genibus in terram ad satietatem biberent, et quodammodo sese ingurgitarent, terræ et aquis flexo poplite inhærentes. Sic a Deo reprobantur

qui fluxis hujus sæculi divitiis sic inhiant, ut in terram prostrati eis incubent, easque bibant; illi vero qui parce illis utuntur, quasi in transitu bibentes, et manu eas tenentes, nec illis nimium inhærentes, eliguntur a Domino. Sed sicut pauci fuerunt manu leviter bibentes, trecenti scilicet viri, tota autem reliqua multitudo ad bibendum in terram se projecit; sic et pauci sunt qui fluxis hujus sæculi bonis parce et cum mensura utantur; plurimi illis corde adhærent, et corpore, cum in gluvie et intemperantia, ideoque multi inveniuntur reprobi.

Cæterum, si ad omnes Christianos hoc merito dirigitur : « Nemo potest servare duobus Dominis servire, non potestis Deo servire et Mammonæ; »

Dieu et Mammon, » à combien plus forte raison doit-elle être présentée aux gens d'église, qui font profession d'être les serviteurs et les ministres du Christ, pour qu'ils écartent de l'avarice leur main et leur cœur? Voilà pourquoi, en prononçant ce discours sur la montagne, le Christ parlait aux Apôtres, à ses disciples et à leurs successeurs. Il prévoyait qu'il s'en rencontrerait quelques-uns qui, se disant ministres de Dieu, serviraient néanmoins Mammon et l'avarice. Sainte Brigitte disait à leur sujet : « Quand ces biens temporels sont offerts ou présentés, ils aveuglent si bien les yeux de l'âme et de la raison, qu'il semble plus doux de se tenir avec Samson à la meule des sollicitudes mondaines, que de demeurer avec l'Eglise, Épouse du Christ, à l'emploi de la sollicitude pastorale. (Liv. VI, 136.) » Sont-ils donc peu nombreux les ecclésiastiques, à qui la sollicitude mouvante des choses éphémères paraît plus douce que la dispensation des choses éternelles? Ne courent-ils pas plus vite à la meule du propre lucre qu'à la cure de leur office propre? Ils imitent Giézi, le serviteur du prophète Elisée, qui, avide d'argent, s'exposa à devenir lépreux. Semblablement, eux aussi, dans leur sollicitude pour acquérir les biens de ce monde, ils s'exposent à la lèpre du siècle, à la cupidité avare, à l'amère volupté. Ce n'est pas ainsi que se conduisirent les Apôtres et les disciples du Maître, nos prédécesseurs, en qui brilla si fort le mépris du monde. Leur cœur était bien éloigné de l'or, leur main l'était beaucoup de la bourse. « Je n'ai ni or ni argent, » disait Pierre, le prince des Apôtres, parole digne de l'apostolat, digne du principat de l'Eglise. Celui qui n'a point d'or a la puissance. Quoi de plus riche que cette

quanto ampliori ratione in viris Ecclesiasticis, qui se Christi servos et ministros profitentur, id inculcatum esse debet, ut ab avaritia manum animumque cohibeant? Propterea in monte hunc sermonem pronuntians loquebatur Christus Apostolis et discipulis suis, eorumque successoribus. Prævidebat nimirum nonnullos futuros, qui se ministros Dei dicerent, et nihilominus Mammonæ et avaritiæ servirent.

De his dicebat sancta Brigitta, l. IV, c. cxxvi : « Cum temporalia ista appetuntur et offeruntur, sic excæcant oculos animæ et rationis, quod dulcius videatur stare cum Samsone ad molam curæ mundialis, quam cum sponsa Ecclesia ad dispensationem curæ Pastoralis. An pauci Ecclesiastici tales sunt, qui-

bus suavior videtur sollicitudo volubilis rerum volubiliū, quam dispensatio æternarum? An non citius currunt ad molam proprii lucri, quam ad curam proprii officii? Imitantur hi Giezi servum Prophetæ Elisæi, qui cupidus pecuniæ etiam se reddidit obnoxium lepræ. Similiter, et ipsi dum solliciti sunt ut bonasæculi acquirant, simul etiam sæculi lepram incurrunt, cupiditatem avaram, voluptatem amaram.

Non sic Apostoli, et discipuli Domini, antecessores nostri, in quibus emicuit contemptus sæculi. Longe ab eorum corde aurum, longe a crumena fuit et manu. « Aurum et argentum non est mihi, » dicebat Petrus, Apostolorum Princeps; vox digna Apostolatu, digna Ecclesiæ Principatu. Qui aurum non habet,

pauvreté? « Mais, ce que j'ai, je te le donne. Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et marche. (*Actes. III, 6.*) » Pierre est pauvre de cens, il est très-riche de foi et d'esprit. Aussi, saint Ambroise, dans son *Commentaire sur saint Luc*, dit-il : « Pierre se glorifie de n'avoir pas d'or, vous rougissez de posséder moins que vous ne désirez. La pauvreté est donc glorieuse, puisque même elle est bienheureuse, selon qu'il est écrit : Bienheureux les pauvres en esprit. (*Liv. VI.*) » Elie était pauvre, et il commanda au ciel, la rosée du ciel et la pluie ne tombent que sur la parole de ses lèvres. « Chose admirable, dit saint Jean Chrysostôme, il n'a pas de vêtement, il n'a point de pain, et il ferme le Ciel. Parce qu'il ne possédait rien, il jouissait de cette grande puissance. Il n'a qu'à parler, pour faire descendre du Ciel d'immenses trésors. O bouche, source de pluies fécondes! O langue, qui verse des ondées bienfaisantes! Voix, qui répand toutes sortes de biens! (*7<sup>e</sup> Homélie contre les Anoméens, 7.*) » C'est ainsi que ceux qui méprisent l'or et les choses terrestres, possèdent et donnent des dons célestes, comme Elie, comme Pierre.

On rapporte qu'un jour saint Thomas arriva à l'audience du Pape Innocent IV, au moment où l'on comptait devant le Pape une grosse somme d'or monnayé à son effigie. Le Pape lui dit alors : « Eh bien! frère Thomas, l'Eglise ne peut plus dire comme autrefois à son berceau : Je n'ai ni or ni argent. » Le Saint reprit modestement : « Cela est vrai, Saint-Père, mais aussi, comme la primitive Eglise, l'Eglise d'aujourd'hui ne peut plus dire : Lève-toi, marche et sois guéri. » C'est le récit rapporté et attesté par de graves auteurs.

virtutem habet. Quid hac paupertate ditius? « Quod autem habeo, hoc tibi do : In nomine Jesu Christi Nazarenî, surge et ambula. » Pauper est Petrus censu, dives certe fide et spiritu. Unde sanctus Ambrosius, in Lucam lib. VI : « Petrus gloriatur se non habere aurum, pudor vobis est minus habere quam cupitis. Est ergo pauperies gloriosa, quia est et beata, de qua scriptum est : Beati pauperes spiritu. » Elias pauper erat, et cælo imperat, nec descendit e cœlis ros et pluvia, nisi juxta oris ejus verba. O rem mirabilem, inquit sanctus Chrysostomus, « nec vestem habet, nec panem, et cælum clausit : quia nihil hic possedit, multam exhibuit potestatem, ut ad

sauri laberentur. O sanctum os cui fontes imbrium inerant! O vocem bonis omnibus scaturientem! » Sic qui aurum et terrena contemnunt, cœlestia dona possident et donant, ut Elias, ut Petrus.

Sanctus Thomas quodam die fertur ad Pontificem Innocentium IV advenisse, ea autem hora numerabatur magna summa auri signati coram Pontifice. Tunc dixit ei Pontifex : « Videsne, Thoma, Ecclesiam non amplius, sicut olim, cum adhuc esset in exordiis suis, dicere posse : Aurum et argentum non est mihi. » At ille modeste respondens subjunxit : « Fatendum id, Pater sancte, sed etiam Ecclesia modo non potest sicut primitiva claudere dicere : Surge et ambula, ac sanus esto. » Ita

D'autres racontent que, lorsque l'empereur Constantin eut doté l'Eglise de tant de richesses et de biens-fonds, on entendit clairement la voix des Anges retentir dans les airs et dire : « Aujourd'hui, le venin est tombé sur l'Eglise de Dieu. » Non point que les richesses, dans la suite des temps, ne dussent pas convenir au gouvernement de l'Eglise, mais, parce que quelques-uns devaient plus tard en abuser, servant l'Eglise beaucoup moins pour Dieu que pour l'or.

2<sup>e</sup> POINT. — Notre-Seigneur Jésus-Christ, prescrivant la médication contre l'avarice et la servitude de Mammon, dit qu'il faut rejeter tout soin superflu et toute sollicitude trop anxieuse pour les biens temporels qui servent à satisfaire nos besoins dans le vivre et le vêtement. Cette sollicitude ôtée, la convoitise de l'avarice, cette mauvaise conseillère, sera bientôt éteinte. « Ne vous inquiétez point pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps comment vous le vêtirez. (Matth. VI, 25.) » Il donne différentes raisons pour enlever cette sollicitude anxieuse et la fatale servitude d'esprit qui en résulte, mais toutes ces raisons s'appuient sur le même fondement, à savoir le soin que Dieu prend de nous dans sa Providence qui ne s'endort jamais, demeure toujours vigilante, est attentive toujours à nos progrès. C'est ce qu'il affirme en ces mots qui embrassent sommairement tout ce qu'il a dit : « Votre Père sait que vous en avez besoin. (Matth. VI, 32.) » Comme s'il disait : Sans ses soins, votre sollicitude est vaine et inutile. Il est pour vous un père et une mère, confiez-lui donc vos soucis et vos pensées, il vous nourrira, il vous vêtira, il vous fournira tout ce dont vous

testantur, et referunt graves Auctores.

Referunt et alii, quando Constantinus Imperator tot divitiis, totque possessionibus adornavit Ecclesiam, auditas fuisse publice voces Angelorum per aera volitantium et inclamantium : « Hodie cecidit venenum in Ecclesiam Dei. » Non quod divitiarum successu temporis regimini Ecclesiastico non convenirent; sed quia illis postmodum nonnulli abusuri forent, non tam Ecclesiae servientes propter Deum, quam propter aurum.

Christus Dominus, remedium contra avaritiam et servitatem Mammonæ præscribens, dicit abjiciendam superfluum curam, et anxiam sollicitudinem rerum temporalium etiam necessitati nostræ, tam in victu, quam vestitu, servientium;

qua sublata etiam malesuada avaritiæ cupiditas extinguetur : « Nolite, » inquit, « solliciti esse animæ vestræ quod manducetis, aut corpori vestro quid induamini. » Cum autem varias rationes afferat ad tollendam hanc sollicitudinem anxiam, et oriendam inde animi servitatem noxiam : omnes tamen fundamento eodem nituntur divina scilicet in nos cura et providentia, quæ nunquam obdormit, sed semper vigil est, semper excubat in nostrum profectum. Hoc asserit his verbis summarie omnia quæ dixit complectentibus : « Scit Pater vester quia his omnibus indigetis. » Quasi dicat : Sine ejus cura sollicitudo vestra inanis est et frustranea. Ipse vobis et Pater et Mater est, in ipsum curam jacete vestram et cogitatum, ipse vos enutriet et vestiet, et quæcum-

avez besoin. Soyez comme des enfants. Regardez-le comme un père qui vous nourrit. Regardez-le comme une mère qui vous allaite et vous vêtit. L'enfant semble si bien destitué des secours de la nature qu'il ne peut ni s'habiller, ni se nourrir, ni se garantir du froid, mais, au plus petit signe, sa mère lui donne le sein, le nourrit, le vêtit, le protège, le console et pourvoit à tous ses besoins : elle n'attend même pas ses signes ou ses pleurs, parce qu'elle sait que tout cela lui est nécessaire. Dieu se conduit donc envers nous comme une mère et comme un père. « Votre Père sait que vous en avez besoin. » Il est le père qui aime tendrement ses enfants ; il sait que vous êtes des hommes et non pas des Anges ; il sait que votre vie est corruptible et mortelle, et a dès lors besoin d'aliments pour la restaurer. Pourquoi donc ne jetez-vous pas en lui toutes vos sollicitudes, puisque c'est lui qui prend soin de vous ? Soyez des fils, il ne vous fera jamais défaut comme père ; ayez soin de ses intérêts, il aura soin des vôtres. Si les pères pourvoient aux besoins de leurs enfants quand ils en ont les moyens et qu'ils connaissent ces besoins, rien ne manquant à ce père, les besoins de ses enfants ne pouvant jamais lui être cachés, son amour envers eux dépassant l'amour de quelque père que ce soit, c'est lui faire injure que de se défier de son amour et de sa Providence.

Voilà la raison générale et fondamentale qui doit ôter de nos esprits une trop grande sollicitude, unie à l'angoisse et à la défiance, avec laquelle la plupart des hommes cherchent les choses temporelles et terrestres, paraissant avoir beaucoup plus souci de celles-ci que des biens célestes, entraînés par une sollicitude beau-

que conducunt subministrabit. Estote tanquam infantes respicientes eum, tanquam Patrem vos cibantem respicientes, tanquam Matrem vos lactantem et vestientem ; licet videatur infans destitutus a natura, ita ut non possit sese induere, vel cibare, vel protegere a frigore, tamen mater ad minimum ejus nutum ubera applicat, nutrit, vestit, protegit, solatur, et de omnibus providet ; immo nec expectat ejus nutum aut ploratum, quia hæc scit esse necessaria. Sic Deus erga nos se gerit ut Mater et Pater : « Scit Pater vester quia his omnibus indigetis. » Ipse est Pater filiorum amatissimus, et scit vos esse homines, non Angelos ; scit vitam vestram esse corruptibilem et mortalem, ideoque egere alimento restaurante. Cur ergo in eum solli-

itudinem omnem vestram non prociatis, cui est cura de vobis ? Estote filii, ipse non deerit unquam tanquam Pater ; curate quæ illius sunt, ipse vestra curabit. Si Patres provident liberis, quando eis adsunt facultates, et norunt filiorum necessitates ; huic Patri nihil deest, suorum vero necessitates nullatenus eum latere possunt, amor quoque erga suos major est quam ullius Patris ; injuriam ei igitur facit qui ejus amori et providentiæ diffidit. Hæc est ratio generalis, et fundamentalis, qua nimia eximitur animis nostris sollicitudo cum anxietate et dissidentia conjuncta, qua plerique sic quærent temporalia et terrena, ut longe plus videantur illa curare, quam cœlestia, longe majori sollicitudine impulsus ad ea quæ

coup plus grande pour les intérêts du corps que pour ceux de l'âme et du salut éternel. De là vient que quelques-uns semblent tellement plongés dans leurs affaires qu'ils paraissent oublier la vie céleste, s'occupant de celles-là les jours de fête comme les jours ouvrables, s'y absorbant, nourrissant une sollicitude qui étouffe l'esprit intérieur et la manifestant au dehors. « O vains soucis des hommes, ô que de vide dans les choses de ce monde ! » C'est cette sollicitude anxieuse, défiante, divisante, que le Seigneur s'efforce ici de détruire.

C'est elle également que les Saints se sont efforcés d'ôter non-seulement de leur cœur, mais encore du cœur des autres par leurs paroles et leurs exemples.

Saint François haïssait surtout la sollicitude exagérée vis-à-vis de la recherche des choses qui regardent la vie corporelle. Aussi, bien qu'il eut beaucoup d'affection pour tous les animaux, il avait moins d'inclination et d'attrait pour les fourmis que pour les autres, et cela à cause de l'excessive sollicitude et diligence que les fourmis mettent à entasser pour l'avenir ce qui regarde le vivre et l'alimentation. Aussi, avait-il coutume de dire que les fourmis ne méritaient pas d'être au nombre des volatiles, dont le Seigneur dit : « Regardez les oiseaux du ciel, ils ne sèment, ni ne moissonnent, ni n'amassent dans les greniers, et votre Père céleste les nourrit. (*Matth.* VI, 26.) »

Il enseignait aux siens à être comme les oiseaux du ciel, à fixer leur cœur dans la Providence de Dieu et à ne pas vouloir entasser avec sollicitude comme les fourmis. Un jour que, dans un champ du diocèse de Vélicri, il s'était fait un grand concours de peuple

sunt corporis, quam ad ea quæ sunt animæ et æternæ salutis. Hinc nonnulli ita cernuntur immersi suis negotiis, ut videantur oblivisci vitæ cælestis, dum tam festivis, quam aliis diebus illis vacant, illis incumbunt, dum sollicitudinem continuo suffocantem spiritum intus alunt, exteriusque exhibent.

« O vanas hominum curas, o quantum est in rebus inane ! » Hanc sollicitudinem anxiam, dissidentem, dividendam, tollere hic nititur Dominus. Hanc etiam sancti viri non solum e corde suo, sed etiam e corde aliorum exterminare conati sunt verbo et exemplo.

Sanctus Franciscus maxime ode- rat sollicitudinem nimiam in con- querendis illis quæ ad vitam spec-

tant corporis. Ideo licet omnibus animalibus affici se significaret, minus tamen inclinationis et affectus habebat erga formicas, quam erga alia animalia ; et hoc quidem propter nimiam sollicitudinem, et diligentiam quam exhibent ad accumulandum pro futuro ea quæ spectant ad victum et alimentum. Unde dicere solitus erat has non mereri esse de numero volatilium, de quibus dicit Dominus : « Respicite volatilia cæli, quoniam non serunt, neque congregant in horrea, et Pater cælestis pascit illa. » Sic docebat ipse suos instar volatilium cæli, cor in providentiâ Dei habere, nec instar formicarum sollicite velle congregare. Cum quodam die in agro Diœcesis Citernensis magnus foret con-

pour l'entendre prêcher la parole de Dieu, il ne se trouvait point dans cette plaine d'endroit assez élevé pour annoncer la parole du salut à cette grande multitude. Alors, le Saint s'approcha d'un chêne qu'il trouva couvert de fourmis depuis le pied jusqu'au sommet. Le peuple se réunit bientôt autour du chêne et se pressait de toutes parts. Il leur ordonna de faire place et chemin aux fourmis, et, ayant commandé à celles-ci de partir, elles s'en allèrent par le sentier que le peuple leur avait fait en se divisant un peu. Par ce miracle, le Saint indiqua que ceux qui sont trop soucieux d'amasser à l'instar des fourmis ne sont pas aptes à la parole de Dieu, parce que la sollicitude excessive étouffe la parole et la semence de salut.

Que si le Sage renvoie les paresseux à la fourmi, disant : « Paresseux, va vers la fourmi, considère ses voies, et deviens sage. Elle n'a ni chef, ni modérateur, ni maître. Elle prépare sa nourriture dans l'été, et rassemble sa provision durant la moisson; (*Prov. vi, 6-8.*) » c'est beaucoup moins dans sa pensée un avertissement pour la sollicitude et la provision des biens temporels, que pour la provision de la nourriture spirituelle dans l'avenir, à présent qu'il y a facilité et opportunité pour faire de bonnes œuvres et amasser des mérites, de peur que nous nous trouvions indigents et indignes au temps de l'hiver, c'est-à-dire au jugement.

Remarquez aussi que, là où nous lisons : « Paresseux, va vers la fourmi, » les Septante lisent : « Va vers l'abeille. » Par son industrie, l'abeille produit le miel et la cire, non-seulement pour le service des hommes, mais encore pour celui de Dieu, et voilà dès lors pourquoi son utile labour et sa sagesse sont proposés à notre imitation comme exemple.

fluxus populi ad verbum divinum ex ejus ore suscipiendum, nec apius foret locus in ea campi planitie ad annuntiandum tantæ multitudini verbum salutis, accessit ad quamdam quercum, quam ab infima parte ad summitatem usque comperit formicis coopertam. Mox vero congregato et premente sese populo, jussit ut locum facerent, et viam formicis; et cum illis præceptum dedisset discedendi, abierunt illæ ea ipsa via, quam populus fecerat sese paulatim dividendo. Hoc miraculo indicavit illos qui instar formicarum ad congregandum sunt nimis solliciti, non esse aptos verbo Dei, quia sollicitudo nimia suffocet verbum et semen salutis. Quod itaque Sapiens pigros ad formicam remittit : « Vade ad formicam, o piger, et

considera vias ejus, et discere sapientiam, quæ cum non habeat ducem, nec præceptorem, parat in æstate cibum sibi; » non tam monet pro sollicitudine, et provisione rerum temporalium, quam pro provisione cibi spiritualis pro futuro in tantanunc commoditate, et opportunitate boni operis, et meritorum congregandorum, ne inveniamur inopes et indigni tempore hyemis, hoc est, futuri judicii. Adverte etiam quod ubi nos legimus : « Vade ad formicam, o piger, » Septuaginta Interpretes legunt : « Vade ad apem. » Illic industria sua mel ceramque producit, non solum hominum, sed etiam Dei obsequio; ideoque ejus utilis labor et sapientia ad imitationem nobis proponitur et exemplum.



La sollicitude anxieuse est inutile et pernicieuse, elle entraîne avec elle beaucoup de maux pour le corps et pour l'âme : elle blesse la santé, elle abrège la vie; elle empêche le repos, elle énerve la foi, elle renverse et détruit l'espérance, elle refroidit la charité, elle distrait dans la prière, elle enfante le désespoir, elle entraîne l'oubli de l'âme et du corps, quelquefois elle cause la mort. Nous la voyons chez certains parents, qui, pour acquérir des biens à leurs enfants, ne se reposent ni jour ni nuit, bien qu'accablés de soucis et de fatigues. A qui comparerons-nous les hommes de cette sorte? Ils sont semblables au pélican, qui, dit-on, déchire ses flancs pour nourrir ses petits : ceux-là en effet se déchirent complètement, blessant fréquemment leur âme et leur corps pour acquérir des richesses à leurs enfants et c'est pour eux qu'ils périssent. Ils sont semblables aussi à l'araignée, qui s'éventre, dit-on, pour tisser une trame légère et qui sera bientôt soulagée, car les biens accumulés avec un tel labeur et une telle sollicitude sont un tissu et des fils que le vent dispersera vite. Le propre des richesses, c'est de tromper leurs possesseurs, et, après qu'elles ont été acquises au prix d'une si grande sollicitude, parfois de si grands péchés, d'être bientôt et misérablement dissipées, ou de se disperser dans le luxe et les plaisirs des héritiers. D'où cette strophe d'Horace : « Un héritier plus heureux consumera le Cécube gardé sous cent clés, il arrosera le pavé d'un vin généreux, digne de figurer aux festins des Pontifes. »

C'est encore de cela que se plaint l'*Ecclésiaste* : « Lorsque je me suis tourné vers les travaux où je m'étais fatigué vainement, j'ai

Anxia itaque sollicitudo inutilis est et pernicioso, multa invehens mala tam corpori, quam animæ : lædit valetudinem, abbreviat vitam; impedit quietem; enervat fidem proterit et dejicit spem, refrigerat charitatem, distrahit orationem, parit desperationem Dei, inducit oblivionem animæ et corporis, quandoque ingenerat mortem. Hanc videmus in nonnullis parentibus, qui ut filiis opes acquirant, die nocteque non quiescunt, ægritudine animi et corporis licet confecti. Cui assimilabimus homines generationis hujus? Similes sunt Pellicano, qui pectus suum dilacerare dicitur, ut pullos enutriat; sic enim illi totos sese dilacerant, animam frequenter corpusque lædentes, ut filiis divitias congregent, et propter illos pereunt.

Similes iterum sunt araneo, qui se eviscerare dicitur, ut texturam volatilem brevique dissipandam con-textat, opes enim tanto labore et sollicitudine aggregatæ, textura et fila sunt mox a vento dispergenda. Hi sunt enim divitiarum successus, ut et possessores suos eludant, et tanta sollicitudine, tantisque nonnumquam peccatis comparatæ brevi et misere dissipentur, vel luxu deliciisque hæredum mox diffluant. Unde et illud Horatii :

*Absumet hæres Cæcuba dignior  
Servata centum clavibus, et mero,  
Tinget pavementum superbo  
Pontificum potiore cœnis,*

Hoc ipsum est de quo conqueritur *Ecclésiastes* : « Cum me convertissem ad labores in quibus frustra

vu en tout cela vanité, affliction d'esprit, et rien de stable sous le soleil... Et j'ai détesté tout ce travail dont je me suis fatigué sous le soleil, parce qu'après moi devait venir un héritier, sage ou insensé, je l'ignore, qui possèdera mes travaux et mes sueurs, et mes soucis, et qu'y a-t-il d'aussi vain? (*Eccli.* II, 11, 18 et 19.) »

Le Sage explique en cet endroit combien c'est une chose vaine d'accumuler des richesses avec trop de sollicitude, et il en donne deux raisons :

1° Qu'il faut mourir, et que dès lors, bon gré mal gré, il faut les laisser et les livrer entre les mains d'un successeur.

2° Qu'on ignore quel héritier on aura, les richesses changent le naturel et portent habituellement au mal. Peut-être donc votre héritier en fera-t-il un mauvais usage, ce que vous avez cherché avec tant de travail, il le dissipera promptement dans le luxe ou de toute autre manière.

L'*Ecclésiaste* ajoute plus bas : « Il laisse ses recherches à un homme oisif. (II, 21.) » Celui qui travaille avec sollicitude se prépare un héritier oisif qui, voyant que tout lui afflue entre les mains, fuit et délaisse le travail et même une honnête occupation.

Ce que le Sage nous enseigne, ne le voyons-nous pas de nos yeux par une expérience fréquemment répétée? O malheureux parents, accablés sous une sollicitude et un travail de malheureux, qui ne leur sera utile, ni à eux-mêmes, ni à d'autres, qui peut-être les fera emprisonner dans les tourments, et qui devient pour leurs enfants une cause de péché et de ruine.

Mais, entre tous, le plus insensé, c'est celui de qui il est dit : « Celui-là est seul, et n'a personne près de lui, ni enfant, ni frère, et cependant il ne cesse de travailler, et ses yeux ne se rassasient

sud averam, vidi in omnibus vanitatem et afflictionem animi, et nihil permanere sub sole. Rursus detestatus sum omnem industriam meam, qua sub sole studiosissime laboravi, habiturus hæredem post me quem ignoro, an sapiens, an stultus futurus sit, et dominabitur in laboribus meis quibus desudavi et sollicitus fui, et est quidquam tam vanum? » Explicat vanitatem in divitiis nimia sollicitudine congregandis, illasque duas dat causas. Prima est ex mortis necessitate, quia velis nolis illas oportet relinquere, et in manus successoris tradere. 2. Quia nescis qualem hæredem sis habiturus; opes enim animum solent immutare et ad vitia transferre; sic forte non erit

bene usus, sed quæ tanto labore quæxivisti, mox disperget luxu, vel aliis modis. Addit et infra : « Homini otioso quæsitâ dimittit. » Qui laborat cum sollicitudine, hæredem scilicet facit otiosum, qui ubi videt sibi affluere, honestum etiam exercitium et laborem cernitur refugere et detrectare. An non hæc quæ Sapiens nos edocet crebra experientia videmus? O infelices parentes infelici sollicitudine et labore confectos, nec sibi nec aliis utili, propter quam forte in pœnis detinentur, et filiis causa sunt vitii et exitii. Sed et ille inter omnes stolidissimus est, de quo : « Unus est, et secundum non habet, non filium, non fratrem, et tamen laborare non cessat, nec sa-

pas de richesses, et il ne réfléchit jamais, disant : Pour qui ce travail de mes mains ? Pour qui donc priver ainsi mon âme de biens ? Et cela aussi est vanité et une déplorable affliction. (*Eccli. iv, 8.*) »

Contre tous ceux-là que distrait une excessive sollicitude, saint Prosper s'élève éloquemment, dans son *Traité sur la vie contemplative*, (*Liv. II, 15.*) où, entre autres choses, il dit : « Voici qu'une impérieuse convoitise nous commande de compter pour peu les choses de Dieu pour penser aux profits pleins de dommage des biens terrestres, afin que nous mettions là toute notre sollicitude et toute notre attention, afin que nous nous enorgueillions d'une naissance morbide, afin que, enflés de l'ampleur d'un patrimoine plus abondant, nous négligions de devenir pauvres en esprit. Voilà comment, négligeant le joug du Christ, nous inclinons volontairement notre âme sous l'empire de fer de la convoitise, et, laissant de côté le joug léger de Notre-Seigneur, nous entassons sur nos tête un poids de plomb. O intolérable empire de la convoitise ! Il nous prend par divers moyens, il ne laisse aucune liberté à notre âme, aucune stabilité ni aucun repos à notre corps, l'esprit errant toujours. Il livre ses captifs aux esprits impurs, comme on jette des cadavres en pâture aux bêtes sauvages, non point pour être déchirés, mais pour être dévorés par les morsures avides des péchés mortels, sans pour cela cesser de vivre, mais continuant de vivre pour leur châtement. Enfin, on peut dire que, dans des corps vivants, ils portent leur cercueil, tout à la fois vivants et morts. »

Au reste, le Seigneur et les Saints ne condamnent pas un soin et une sollicitude modérés pour pourvoir à nos besoins, à l'entretien

stantur oculi ejus divitiis, nec cogitat, dicens : Cui laboro et fraudo animam meam bonis ? In hoc quæ vanitas est, et afflictio pessima. » Contra hos omnes nimia sollicitudine distentos egregie Beatus Prosper, lib. II de vita contemplat., c. xv, disputat, ubi inter cætera sic habet : « Ecce jubet nobis imperiosa cupiditas, ut divina parvipendentes possessionum terrestrium damnosa compendia cogitemus, ut in eis totam sollicitudinem curamque ponamus, ut inde nos morbida nativitate jactemus, ut amplitudine patrimonii diffusioris elati, fieri pauperes spiritu negligamus. Sic jugo Christi contempto ferreum cupiditatis imperium voluntaria mentium inclinatione suscipimus, et Domini nostri

levi onere posthabito plumbeum pondus nostris cervicibus aggeramus. O intolerandum cupiditatis imperium ! Rapit nos per varia, nec permittit animum liberum, non stabile corpus aut quietum, vagante animo et velut quædam cadavera in pastum feris projecta captivos immundis spiritibus tradit, non lacerandos, sed avidissimis mortiferorum crimum faucibus devorandos, nec tamen ut esse jam desinant, sed ut pœnaliter vivant. Denique in vivis corporibus adhuc portant funera sua, sed iidem simul vivi et mortui. » Hactenus Beatus Prosper.

Cæterum, non condemnatur a Domino aut a Sanctis moderata cura, et sollicitudo ad providendum sibi et familiæ de cibo et aliis, nam

de la famille, etc., car, dit l'Apôtre, « si quelqu'un n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison, il est pire qu'un infidèle. (1 *Tim.* v, 8.) » C'est pourquoi aussi il a été dit à l'homme : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. (*Gen.* III, 19.) » C'est encore l'assertion du saint homme Job : « L'homme naît pour le travail, comme l'oiseau pour voler. (*Job.* v, 7.) » Sur quoi, saint Augustin remarque que Jésus-Christ, quand il nous renvoie aux oiseaux du ciel, ne dit point qu'ils ne s'envolent pas de leurs nids pour chercher ce qui leur est nécessaire. Ils volent au contraire et n'attendent pas que Dieu mette le grain dans leur gosier et, suivant l'instinct de leur nature, ils cherchent leur nourriture. Ce n'est donc point l'inertie qu'il faut entretenir, mais il faut éviter l'anxiété d'esprit et la défiance. Dieu régit, gouverne et nourrit le monde entier, comme un père de famille qui a le soin et la providence de tous. De même donc que la famille fait reposer le soin de toute la maison sur le père de famille, afin que celui-ci dispose tout à son gré, de même il convient que nous jetions le soin de notre vie sur le Seigneur. Il ne résulte pas de là que nous devons être oisifs, mais il faut que nous soyons comme des fils de famille qui laissent sur leur père le soin de la maison que celui-ci règle et commande, tout prêts à obéir à ses ordres et à exécuter de tout leur pouvoir les charges qui leur sont imposées. De même, il nous faut être actifs sous la volonté de Dieu, jetant sur lui toute notre sollicitude. Il ne nous ordonne donc pas de ne point semer, de ne point moissonner, de ne point entasser la moisson dans des greniers, mais il veut que notre sollicitude et nos soins soient soumis à sa propre sollicitude, de peur que le soin de notre vie nous expose au

dicat Apostolus : « Si quis suorum maxime domesticorum curam non habet, infidelis est. » Ideo etiam dictum est homini : « In sudore vultus tui vesceris pane tuo. » Sic etiam asserit Beatus Job : « Homo natus ad laborem, sicut avis ad volatum. Unde notat sanctus Augustinus, quod Christus nos mittit ad volatilia, nec dicit, quod illa non volent e nidis, ut quærant sibi necessaria; utique volant, nec expectant ut Deus eorum faucibus granum inserat, sed juxta naturæ instinctum quærant cibum. Non ergo inertia fovenda, sed anxietas animi et diffidentia fuganda. Deus totum mundum regit, gubernat et alit, tanquam Paterfamilias omnium curam habens et providentiam. Si-

cut ergo familia totam curam domus jactat super Patremfamilias, ut domum disponat ad libitum, ita et nos totam curam vitæ nostræ jactare convenit super Dominum. Nec ex hoc sequitur quod otiosi debeamus esse, sed sicut filii familias Patri relinquentes curam domus, quam ipse per se ordinat, et aliis agenda imperat, parati sunt obedire, et curam sibi impositam exercere pro viribus; ita et nos sub Dei voluntate oportet esse sollicitos, sollicitudinem interim omnem in eum projicientes. Non ergo precipit, ut non seminemus, ut non metamus, ut non in horreum messem congregemus; sed hoc vult, ut nostra sollicitudo et cura ejus curæ subjiciatur, ne pro

péché. Sans cela, vouloir s'en tenir uniquement à sa providence et attendre qu'il pourvoie à nos besoins, comme il le fit pour son peuple au désert, pour Elie sous le genévrier, pour Daniel dans la fosse aux lions, c'est tenter Dieu.

Les *Vies des Pères du désert* nous donnent un exemple à ce sujet dans la personne d'un solitaire nommé Jean le Bref ou le Nain. Un jour, il dit à un frère qui habitait dans la même cellule que lui : « Je veux être tranquille comme les Anges, qui ne travaillent pas et servent toujours Dieu. » Se dépouillant alors du vêtement dont il était couvert, il s'en alla au désert, mais, au bout d'une semaine, pressé par un besoin, il s'en vint retrouver le frère et frappa à la porte pour qu'il lui ouvrît. Le frère dit : « Qui est là ? » Le solitaire, lui ayant répondu : « C'est Jean, » l'autre répliqua : « Jean s'est fait Ange, il n'est plus parmi les hommes. » Mais lui continuait de frapper, disant : « C'est moi. » Le frère le laissa se morfondre quelque temps sans ouvrir. A la fin, touché de compassion, il ouvrit et dit : « Si tu es homme, il faut travailler pour vivre. Si tu es Ange, pourquoi cherches-tu à entrer dans la cellule ? » Repentant, Jean le Bref dit alors : « Pardonne-moi, mon frère, parce que j'ai péché. »

Voilà donc comment autrefois les Anachorètes et les habitants du désert, bien que faisant profession de s'adonner entièrement au service de Dieu, demandaient au travail des mains leur nourriture, tressant des corbeilles, confectionnant des labeurs pénibles, bêchant et cultivant la terre. Aussi saint Augustin, dans son livre du *travail des moines*, réprimande vivement ceux qui cherchaient à entrer dans les monastères à cette fin de s'exonérer du travail : « On ne

vita nostra aliquod peccatum incurramus. Alioqui tentatio Dei foret in sola ejus providentia velle stare, et expectare, ut nobis provideat sicut populo in deserto, aut Eliæ sub junipero, aut Danieli in leonum antro.

Exemplum habes in Vitis Patrum de quodam Joanne Brevi, sive Nano. Hic dixit quadam die fratri in eadem cella habitanti : « Opto esse securus sicut Angeli nihil operantes, sed semper Deo servientes. » Spoliatus ergo se veste qua erat vestitus, abiit in eremum ; sed facta ibi hebdomada, una necessitate compulsus rediit ad Fratrem. ostium petens sibi aperiri. Cui Frater : « Quis, ait, es tu ? Et ille : « Ego sum Joannes. » Respondit alter : « Joannes Angelus factus est, nec ultra inter homines

est. » At ipse perseverabat pulsans et dicens : « Ego sum. » Sed permissus est aliquamdiu affligi, nec ostium apertum ei fuit, Tandem tamen Frater ei compatiens aperuit, et dixit : « Si homo es, opus habes operari, ut vivas. Si autem Angelus es, quid quæris intrare in cellam ? » At ipse pœnitentia ductus, ait : « Ignosce mihi, Frater, quia peccavi. » Hæc ibi.

Sic ergo etiam olim Anachoretæ, et eremi incolæ licet totos se divino dedito profiterentur obsequio, tamen opere manuum victum quærebant, sportas texendo, laboriosa opera conficiendo ; terram fodiendo et colendo. Unde sanctus Augustinus, libro de opere Monachorum, redarguit quosdam, qui ad monasteria properabant eo fine, ut a labore se

saurait excuser ceux qui viennent servir Dieu dans la profession religieuse, en sortant de la vie mystique, du travail manuel ou du labeur de la vie du peuple, pour moins travailler. Il n'est effectivement permis à personne de devenir des ouvriers oisifs dans une vie où les sénateurs eux-mêmes travaillent ; et il ne convient pas que des gens rustiques fassent les délicats, là où les maîtres des champs viennent, après avoir laissé les richesses et les délices. » C'est ainsi également que saint Paul, fabricant de tentes, travaillait nuit et jour, pour se nourrir du travail de ses mains, de peur de paraître retirer un gain de la prédication évangélique : « Vous vous souvenez, mes frères, des peines et des fatigues que nous avons souffertes, et qu'en vous prêchant l'Évangile de Dieu, nous travaillions jour et nuit pour n'être à charge à personne. (1 *Thess.* II, 9.) » Aussi exhorte-t-il les autres au travail : « Celui qui ne veut point travailler ne doit point manger. (2 *Thess.* III, 10.) » Il faut donc que chacun s'applique avec sollicitude au travail qui convient à son état et à sa vocation, surtout ceux qui doivent se sustenter, eux et leur famille, par les ressources de leur art, de leur industrie, de leur métier. Aussi n'est-elle point blâmée la sollicitude de celui dont parle le Sage : « Qui conduit une charrue, qui anime ses bœufs avec un aiguillon, qui vit au milieu de leurs labeurs, qui applique tout son cœur à tracer des sillons et toutes ses veilles à engraisser des génisses. (*Eccli.* xxxviii, 26 et 27.) » C'est la sollicitude de nos paysans, laquelle ne doit point être blâmée, si elle ne détourne pas leur cœur des choses divines et salutaires, si elle n'est unie à la défiance. Adam en effet donna l'exemple de l'agriculture,

eximerent : « Qui veniunt ad professionem servitutis Dei, » inquit ipse, « ex vita rusticana, et ex opificio exercitio et plebeio labore quo minus operentur, excusari non possunt. Nulli enim licet ut in ea vita in qua sunt Senatores laboriosi, fiant opifices otiosi ; et quo veniunt relictiis divitiis et deliciis qui fuerant prædiorum Domini, ibi sint rustici quidam delicati. » Sic etiam sanctus Paulus tabernaculorum opifex nocte et die laborabat, ut se opere manuum sustentaret, ne videretur ex Evangelio lucrum captare. « Memores estis, Fratres, laboris nostri et fatigationis : nocte ac die operantes, ne quem vestrum gravavimus, prædicavimus in vobis Evangelium Dei. »

Unde et alios ad laborem cohortatur : « Qui non laborat, non manducet. » Itaque sollicitum oportet esse quemlibet ad laborem congruum statui et vocationi, et maxime hos qui per artem, industriam, opificium se familiamque debent sustentare. Unde non reprehenditur sollicitudo illius de quo Sapiens : « Qui tenet aratrum, et stimulo boves agitat, et conversatur in operibus eorum, cor suum dans ad versandos sulcos et vigilia ejus in sagina vaccarum. » Hæc est sollicitudo nostrorum rusticorum, quæ non est reprobanda, si cor non avocet a divinis et salutariis conjunctis. Nam et exemplum agriculturæ dedit Adam, quem se-

et il fut suivi par les Patriarches et par quelques Prophètes. Noé commença de cultiver la terre, et Elisée labourait parmi douze paires de bœufs, quand Elie l'oignit Prophète avec son manteau et l'appela à un service plus parfait. Amos était bouvier, il suivait les bœufs et appliquait son cœur à tracer des sillons. Il n'est pas non plus réprimandé le forgeron, dont parle encore le Sage : « lequel s'assied près de l'enclume, et considère le feu qu'il emploie, la vapeur du feu consume sa chair, et il est sans cesse exposé à l'ardeur de la fournaise. Le bruit des marteaux se renouvelle sans cesse à son oreille, et son œil est attentif à l'objet qu'il imite, il applique son cœur à achever son ouvrage, il l'embellit et le perfectionne par ses veilles. (*Eccli. xxxviii, 29-31.*) » Cela lui est licite, pour qu'il puisse nourrir sa famille et pourvoir à ses besoins, à la condition pourtant que cela ne lui fasse pas oublier dans son cœur qu'il est l'œuvre de Dieu, lequel l'a créé, non point pour être un vase de fer, mais bien un vase d'argent ou d'or, devant être employé au service du Seigneur. Dès lors, il doit se disposer intérieurement à être un jour placé parmi les vases de gloire et à ne pas être voué au feu éternel. Il n'est pas non plus réprimandé le potier, dont il est encore écrit dans l'*Ecclésiastique* : « Le potier s'assied près de son argile ; il tourne la roue avec ses pieds ; il est dans une sollicitude continuelle à cause de son œuvre, et il ne fait rien qu'avec mesure. Sa main façonne l'argile, et il l'assouplit après qu'il l'a rendu flexible avec ses pieds. Il applique son cœur à peindre son ouvrage, et il veille à ce que son fourneau soit purifié. (*Eccli. xxxviii, 32-34.*) »

Ceux-là donc et ceux qui leur ressemblent ne sont point blâma-

culi sunt Patriarchæ, et nonnulli ex Prophetis. Noë cœpit exercere terram, et Elisæus erat arans in duodecim jugis boum, dum pallio suo unxit eum Elias, et vocavit ad perfectiorem servitutem ; Amos quoque armentarius fuit et sequens boves, corque suum dabat ad versandos sulcos. Nec reprehenditur faber ferrarius, de quo ibidem : « Sedens juxta in eadem considerat opus ferri. Vapor ignis uret carnes ejus, et in calore fornacis concertatur. Vox mallei innovat aurem ejus, et contra similitudinem vasis oculus ejus. Cor suum dabit in consummationem operum, et vigilia sua ornabit imperfectionem. » Hoc ei licitum est

ad alendam familiam, et necessitatibus providendum, si modo per id non obliviscatur corde se a Domino formatum, non ut sit vas ferreum, sed argenteum, aut aureum, usibus Domini profuturum ; ideoque se interius sic disponat, ut inter vasa gloriæ tandem destinetur, et igni non deputetur æterno. Non etiam reprehenditur figulus, de quo ibidem dicitur : « Sedens ad opus suum convertens pedibus suis rotam, qui in sollicitudine positus est semper propter opus suum. Cor suum dabit ut consummet linitionem, et vigilia sua mundabit fornacem. » Hi et similes non sunt reprobandi in opere suo solliciti et laboriosi, quia sine

bles, parce qu'ils sont pleins de sollicitude pour leur œuvre et laborieux à l'achever, car sans eux la société ne saurait subsister. En rapportant à Dieu leur travail et leur sollicitude, ils peuvent, par ce labeur, gagner le royaume des cieux, tout en aidant leur vie temporelle.

Mais, parce qu'il arrive facilement que la cupidité et l'excès de la sollicitude s'y glissent, ainsi qu'un amour exagéré de lucre qui détourne l'esprit de Dieu et des choses divines, l'*Ecclésiastique*. après avoir parlé de plusieurs métiers, ajoute, à propos de chacun d'eux : « Il applique tout son cœur et toutes ses veilles. » Le seul avis donc à leur donner, c'est de ne pas trop appliquer leur cœur à l'ouvrage. C'est là ce que le Seigneur veut dire : « Ne vous inquiétez point; ne laissez point accabler votre cœur par la sollicitude et les soins de la vie du siècle, à tel degré que vous ne puissiez plus vous souvenir de l'autre vie, prendre soin de votre âme, et songer au siècle et au jugement à venir. C'est là encore l'avertissement que nous donne le Seigneur : « Prenez donc garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent dans les soins de cette vie, et que ce jour ne vienne soudainement sur vous. (*Luc. XXI, 34.*) » Il compte comme une cause d'oubli de Dieu et de son jugement, comme une cause de négligence pour le salut, que les cœurs sont appesantis par les soins de cette vie. Voilà pourquoi il ajoute, parlant du jour du jugement : « Il enveloppera comme un filet tous ceux qui sont assis sur la face de la terre. (*Luc. XXI, 35.*) » Qu'est-ce que s'asseoir sur la face de la terre? C'est s'attacher aux choses terrestres, s'y enchaîner en quelque sorte par le cœur, en s'en préoccupant avec excès. C'est donc la même chose d'être assis sur la face de la terre

his omnibus non constat civitas; et ipsi in Deum laborem, et sollicitudinem suam referentes, mercari possunt isto labore regnum cœlorum, non solum subsidium vitæ temporalis. Quia tamen facile contingit cupiditatem, et immoderatiorum sollicitudinis sese hic interserere, amoremque lucri nimium, qui mentem a Deo et divinis avocet, ideo *Ecclésiasticus*, postquam ibi de multis opificibus disseruit, de singulis adjicit : « Cor suum dabit, » etc. Item : « Vigilia ejus, » etc. De hac re ergo solum monendi sunt, ne nimis dent cor suum operi. Hoc est quod hic vult Dominus : « Nolite solliciti esse, » sollicitudine scilicet et cura ita cor prægravante pro vita hujus sæculi, ut alterius vitæ me-

moriæ vix possitis habere, et animæ curam gerere, ac de futuro sæculo et judicio cogitare. Hoc iterum est, quod Dominus admonuit : « Attendite vobis ne graventur corda vestra curis hujus vitæ, et superveniat in vos repentina illa dies. » Causam oblivionis Dei, et judicii ejus, causamque neglectæ salutis, illam censet, quod graventur corda curis hujus vitæ. Ideo subjicit de die judicii : « Tanquam laqueus enim superveniet in omnes qui sedent super faciem omnis terræ. » Quid est sedere super faciem terræ? Terrenis est rebus inhærere, et his quasi affixum esse corde, nimia illarum sollicitudine. Sic idem est sedere super faciem terræ, et gravari corda curis hujus vitæ ;



et d'avoir le cœur appesanti dans les soins de cette vie, parce que c'est déprimer son cœur en bas par une sollicitude continuelle pour les choses terrestres. Ceux-là ne se rappellent pas facilement les choses du ciel et le jugement de Dieu, et voilà pourquoi il leur arrive d'être surpris par l'avènement subit de ces jugements, comme par un filet au grand détriment du salut.

MÊME DIMANCHE.

*Nolite solliciti esse quid manducetis, etc. Quærite primum regnum Dei, etc.*

Ne vous inquiétez pas de ce que vous mangerez... Cherchez d'abord le royaume de Dieu...

(Evangile selon saint Matthieu. Ch. vi, v. 25 et 33.)

1<sup>er</sup> POINT. — La sollicitude est quelquefois louable et de précepte. quelquefois elle est blâmable et mauvaise.

Ainsi, il y a une sollicitude de gouvernement qui est louable. C'est celle avec laquelle un père doit pourvoir au bien de ses enfants, un maître de ses serviteurs, un roi de son peuple, un prince de ses sujets, un prélat de son église, un pasteur de son troupeau. C'est pourquoi l'Apôtre dit : « Ma sollicitude pour toutes les églises, mon occupation de tous les jours. (2 Cor. xi, 28.) » Et d'une manière générale il dit, en parlant des supérieurs envers les inférieurs : « Que celui qui commande soit plein de vigilance. (Rom. xii, 8.) »

Il y a aussi une sollicitude louable envers Dieu, envers soi-même, envers le prochain.

quia est deorsum cor deprimere ad terram continua sollicitudine terrenorum. Tales certe non facile recordantur rerum cœlestium, et judiciorum Dei, ideoque repentine contingit illos tanquam laqueo ab illis iudiciis capi cum salutis dispendio.

est, et in præcepto, quandoque vituperabilis est, et annexa malo. Sic laudabilis est, sollicitudo regiminis, qua Pater filiis, Dominus servis, Rex populo, Princeps subditis, Prælatus Ecclesiæ, Pastor gregi suo debet providere. Ideo dicit Apostolus : « Instantia mea quotidiana sollicitudo Ecclesiarum. » Et generaliter de superioribus erga inferiores dicit : « Qui præest in sollicitudine. »

EADEM DOMINICA.

*Nolite solliciti esse quid manducetis, etc. Quærite primum regnum Dei, etc. (Mat. vi.)*

Sollicitudo quandoque laudabilis

laudabilis quoque est sollicitudo quædam erga Deum, erga seipsum, erga proximum. Erga Deum quidem ad perficiendum ejus mandata, ad proficiendum in ejus obsequio :

1° Envers Dieu, pour accomplir ses commandements, pour faire des progrès dans son service : « Ne soyez point paresseux dans ce qui est de votre devoir. Soyez fervents en esprit, et servez le Seigneur. (*Rom. XII, 11.*) »

2° Envers soi-même, pour se garder du mal, et de toute apparence et occasion de mal. De celle-là il est dit : « Gardez-vous vous-mêmes soigneusement, et vos âmes; n'oubliez jamais les paroles que vos yeux ont vues, et qu'elles ne s'effacent jamais de vos cœurs, tous les jours de votre vie. (*Deutéronome. IV, 9.*) »

3° Enfin, envers le prochain, pour lui prêter un secours spirituel ou temporel, pour entretenir toujours la charité, et c'est de cette dernière sollicitude que l'Apôtre dit : « Tous les membres conspireront également au bien les uns des autres. (*1 Cor. XII, 25.*) » et « Travaillez avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. (*Ephes. IV, 3.*) »

La sollicitude blâmable et mauvaise peut être considérée de trois manières, selon l'interprétation de saint Thomas d'Aquin, commentant ce passage de saint Matthieu. Voici en effet comment il s'exprime : « La sollicitude indique l'idée de providence étudiée. Or, l'étude est une vive application de l'esprit. C'est dans cette vive application qu'il peut y avoir péché. 1° Quand l'homme s'applique à une chose, comme si elle était sa fin, et c'est dans ce sens qu'il nous est défendu d'avoir de la sollicitude, selon cette parole du Sage : « L'attente des inquiets sera confondue. (*Prov. XI, 7.*) » 2° Quelquefois notre esprit s'applique à acquérir du superflu, ce qui est également défendu ici : « J'ai dit en mon cœur : J'irai, et je m'enivrerais de délices. (*Eccli. II, 1.*) » Que si l'esprit s'applique à l'acquisition des biens temporels au point de délaisser les biens

« Sollicitudine non pigri, spiritu ferventes, Domino servientes, » Erga seipsum vero, ad custodiendum se a malo, et ab omni specie et occasione mali. De hac dicitur : « Custodi temetipsum sollicite, et animam tuam, ne obliviscaris verborum quæ viderunt oculi tui, et ne excidant de corde tuo cunctis diebus vitæ tuæ. » Erga proximum denique, ad spirituale vel temporale auxilium ei impendendum, et ad charitatem semper fovendam, de qua sollicitudine Apostolus dicit : « Pro invicem solliciti sunt membra. » Et : « Solliciti servare unitatem in vinculo pacis. »

Vituperabilis et mala sollicitudo,

tribus modis considerari potest, secundum interpretationem sancti Thomæ Aquinatis in hunc locum Matthæi. Sic enim loquitur : « Sollicitudo dicit providentiam cum studio. Studium autem est vehemens applicatio animi. In ista autem vehementi applicatione potest esse peccatum. 1. Quando alicui rei velut fini homo seipsum totum impendit. quo quidem modo solliciti esse prohibemur. Et ideo legitur : « Expectatio sollicitorum peribit. » 2. Intendit etiam aliquando mens nostra ad superflua acquirenda, quod item prohibetur : « Dixi ergo in corde meo : Vadam et affluam divitiis. » Quod si temporalibus etiam

spirituels, il y a péché. 3° Quelques-uns aussi sont inquiets, avec une certaine crainte et désespérance, craignant qu'il ne leur manque quelque chose, et, parce que, en ce point, ils doutent de la providence et de la miséricorde de Dieu, le Seigneur les réprimande en ces termes : « Ne vous inquiétez point pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps comment vous le vêtirez. (*Matth. vi, 25.*) » Tel est le commentaire de saint Thomas d'Aquin.

Voulant donc détruire cette sollicitude excessive et blâmable, le Seigneur nous donne aussi quelques raisons spéciales, où éclate sa providence divine et sa bienveillance envers nous, providence à laquelle notre sollicitude anxieuse déplaît.

I. — La première raison est renfermée dans ces paroles : « La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement? » C'est l'argument que les philosophes appellent du Plus au Moins : Si Dieu a donné l'âme et le corps, qui sont beaucoup plus importants que le vêtement et la nourriture, ne donnera-t-il pas ces choses qui sont moindres et ne conservera-t-il pas ces choses plus importantes? D'où cette parole de saint Augustin : « Le Seigneur nous avertit par là de nous souvenir qu'il nous a donné beaucoup plus, quand il nous a faits et composés d'une âme et d'un corps, que l'alimentation et le vêtement, dont il ne veut pas que notre cœur se multiplie le souci. (*Sermon sur la montagne. Liv. II, xxii, 24.*) » Saint Ambroise s'exprime d'une manière semblable, quand il interprète ces paroles du Seigneur : « Rien n'est plus puissant, dit-il (*Com. sur S. Luc. Liv. VII, xii, 21.*), pour faire croire que Dieu peut tout donner à ceux qui croient, que de considérer

conquirendis mens addicta fuerit, adeo ut spiritualia derelinquat, peccat. 3. Quidam quoque solliciti sunt cum quodam timore et desperatione, quod timeant ne quid illis desit, et quoniam hac in re de Dei providentia et misericordia dubitant, ideo istis verbis Dominus hos reprimit : « Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, aut corpori vestro quid induamini. » Hæc sanctus Thomas de Aquino. Ut igitur hanc sollicitudinem vituperabilem tollat Dominus, etiam in speciali varias adducit rationes, in quibus elucet divina erga nos providentia et cura, cui sollicitudo nostra anxia displicet.

Prima ratio continetur his verbis : « Nonne anima est plus quam esca, et corpus plus quam vestimentum? »

Est argumentum quod vocant Philosophi a majori ad minus : Si Deus dedit animam et corpus, quæ longe majora sunt, quam vestis et cibus, nonne hæc minora dabit, et majora ista conservabit? Unde sanctus Augustinus, l. II. de Serm. in monte, c. xxii, ait : « Sic Dominus admonet, ut meminerimus multo amplius eum dedisse, quando nos fecit et composuit ex anima et corpore, quam est alimentum atque tegumentum, quorum cura nos duplicare cor non vult. » Similiter dicit sanctus Ambrosius, lib. VII in Luc. c. xii, hæc Domini verba interpretans : « Nihil, inquit, moralius ad faciendam fidem omnia credentibus a Deo posse conferri, quam quod aërius ille spiritus, vitale collegium animæ

cet esprit vital, cette union vivante de l'âme et du corps réunis dans un même lieu, se continuant sans travail de notre part, l'usage des aliments continuant de nous être salutaire, jusqu'à ce qu'arrive le jour suprême de la mort. Puis donc que l'âme est revêtue du vêtement du corps et que le corps est animé par la vigueur de l'âme, il est absurde de penser que le vivre nous manquera, à nous qui avons les éléments essentiels de la vie. »

Dis-le donc, ô homme, qui t'a donné un corps? Qui a mis une âme dans ton corps? Qui a mérité cela? Qui s'est mis en sollicitude pour cela? Le Seigneur n'a-t-il pas tout fait dans sa bonté, sans y être amené par la sollicitude de personne, par les mérites de personne? Si donc il t'a donné une âme vivante, image de lui-même, et revêtue de ce corps, sans que tu t'en sois mis en peine et sans que tu l'aies demandé, comment ne te donnera-t-il pas la nourriture, si tu la lui demandes?

Bien plus. S'il donne à l'âme un pain céleste et un vêtement de grâce, pourquoi refusera-t-il le moins au corps, je veux dire le pain terrestre et un vêtement protecteur? S'il te promet les dons immenses de la gloire, pourvu que tu persévères dans son service, pourra-t-il te refuser les biens temporels? Si, en tant que fidèle, tu as reçu des biens supérieurs et si tu en espères de plus excellents encore, pourquoi doutes-tu que tu recevras de lui des biens moindres, pourquoi es-tu angoissé, si tu lui as été fidèle. Pèse donc bien cette parole : « La vie est plus que la nourriture. »

Mais, hélas! combien ils considèrent peu ces choses, ceux qui, pour la nourriture matérielle, offensent Dieu et perdent leur âme! Celui qui s'adonne à la gourmandise ne perd-il pas son âme pour

corporisque contubernio fœderatum, sine nostro labore perpetuat, nec salutaris deficit usus alimenti, nisi cum venerit dies suprema moriendi. Cum igitur anima indumento corporis vestiatur, et vigore animæ corpus animetur, absurdum est, ut victus nobis copiam defuturam putemus, qui vivendi jugem substantiam consequamur. Hæc ille. » Dic igitur, o homo, quis corpus tibi dedit? quis animam tuo infudit corporis? quis id promeruit? quis pro ea re sollicitus fuit? Nonne ex sola sua bonitate id fecit Dominus, nullius ad id adductus sollicitudine, aut meritis? Si ergo animam tuam tibi dedit vivam sui imaginem, vestitamque corpore isto, te ea de re non solli-

cito, nec petente quidem, quomodo escam non dabit, si ab eo eam petieris? Ulterius: Si animæ panem cœlestem donat et vestem gratiæ, cur quod minus est negabit corpori, panem scilicet terrenum, vestemque protegentem? Si gloriæ immensa dona tibi in obsequio ejus perseveranti promittit, an poterit denegare temporalia? Si ut fidelis majora accepisti, et excellentiora speras, cur minora ab eo accipere diffidis, cur anxiaris si fueris ei fidelis? Hoc ergo bene pondera: « Anima est plus quam esca. »

Sed, proh dolor! quam parum hoc considerant, qui propter escam Deum offendunt, et animam perdunt? An non gulæ addictus prop-

la nourriture? Il est évidemment semblable à ce profane Esau, qui, pour se nourrir, vendit son droit d'aînesse et, après avoir reçu un plat de pain et de lentilles, mangea, but et s'en alla, s'inquiétant fort peu d'avoir vendu ses droits d'aîné. C'est ainsi que le gourmand, pour boire et manger, méprise la grâce de Dieu en laquelle consiste le droit d'aînesse céleste. Est-ce que celui qui s'adonne au vol ou qui cherche un gain injuste pour alimenter sa famille ne perd pas son âme pour la nourriture? Est-ce que la jeune fille indigente qui s'expose à la fornication ne perd pas son âme pour la nourriture? O infortune et imprudence! O aveuglement et défiance! Écoutez saint Grégoire de Nazianze, parlant à la Vierge Chrétienne : « Ne subis jamais rien de honteux pour te sustenter, car, si tu as confiance, le vase d'huile ne te manquera jamais. Un corbeau te nourrira, comme Elie au désert. Tu sais comment Thècle fut arrachée au feu et aux bêtes féroces, comment le grand Paul a souffert de la faim, afin de t'enseigner à toi, vierge, de ne regarder que Dieu seul qui a su nourrir au désert tant de milliers de personnes. » Est-ce que l'amour aveugle du patrimoine ne fait pas renier leur foi à quelques-uns qui craignent de tomber dans la pauvreté? Ceux-là aussi perdent leur âme pour la nourriture. Est-ce que quelques-uns ne suscitent pas non-seulement des procès, mais des meurtres, pour un vil héritage? Ceux-là donc aussi perdent leur âme pour la nourriture, la nourriture est pour eux plus que l'âme. Ils ne remarquent donc pas la parole du Seigneur.

II. — La seconde raison se tire de la providence que Dieu exerce sur les êtres animés, afin de les nourrir, et même sur les êtres ina-

ter escam perdit animam? Utique similis est Esau profano, qui propter cibum primogenita vendidit, et accepto panis et lentis edulio comedit, et bibit, et abiit, parvipendens quod primogenita vendidisset. Sic gulosus gratiam Dei, in qua consistit jus primogenituræ celestis, contemnit propter edulium et poculum? An non is qui furto addictus est, vel sectatur injustum lucrum ad alimentum familiæ, propter escam perdit animam? An non et inops puella fornicationi se exponens ad fugandam pauperiæ, propter escam perdit animam? O infelicitatem et imprudentiam! O cæcitatem et diffidentiam! Audi sanctum Nazianzenum ad Virginem : « Victus gratia nihil unquam turpe sustineas ; nam

si credideris, numquam te vasculum olei destituet. Corvus te pascet, ut Eliam in deserto. Nosti quomodo Thecla ex igne et a feris sit erepta, et Paulus ille magnus esurierit, ut et tu virgo ad Deum solum respicere disceres, qui tot millia in deserto pascere novit. » An non patrimonii amor cæcus quosdam facit abnegare fidem, ne incurrant paupertatem? Hi quoque perdunt animam propter escam. An non conflant nonnulli non solum lites, sed etiam homicidia propter vilem hæreditatem? Ergo et hi perdunt animam propter escam; plusque est illi esca quam anima. Sic non considerant dictum Domini.

Secunda ratio ducitur a providentia quam habet Deus erga animantia

nimés, afin de les vêtir. « Regardez, dit le Seigneur, les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent, ni n'amassent dans les greniers, et votre Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux? » Ne leur êtes-vous pas supérieurs? « Considérez comment croissent les lis du champ : ils ne travaillent ni ne filent, et Dieu les revêt, (*Matth. vi, 26 et 28.*) » Est-ce que celui qui pourvoit aux besoins des brutes et aux vêtements des plantes, ne pourvoira pas aux nécessités des hommes créés à son image? N'est-il pas votre Père céleste, qui a voulu vous faire participer à l'esprit d'adoption et ne peut-il être aussi appelé le Père des animaux et des plantes? Est-ce que même le nom seul de Père ne pourrait pas exciter vos esprits à la confiance et leur ôter toute angoisse? Remarquez comment le Christ renvoie auprès des créatures, pour être instruit par elles, l'homme, maître et roi de toute la création. Le péché l'a rendu en quelque sorte plus insensé que les êtres déraisonnables eux-mêmes, et voilà pourquoi on le renvoie auprès de ceux-ci pour être instruit. « Interrogez les animaux des champs, dit Job, et ils vous instruiront. (*Job. xii, 7.*) — Paresseux, dit le Sage, va vers la fourmi. (*Prov. vi, 6.*) — Va vers l'abeille, » disent ici les Septante. « Considérez les corbeaux, dit le Seigneur, ils ne sèment ni ne moissonnent, ils n'ont ni cellier ni grenier, et Dieu les nourrit. (*Luc. xii, 24.*) » On dit tout spécialement des petits des corbeaux que Dieu les nourrit, avec la rosée du ciel. Ils sont délaissés par leurs parents, parce qu'ils naissent sans plumes noires, couverts de poils blanchâtres, ce qui fait penser aux auteurs de leurs jours que ce ne sont pas leurs petits, mais bien des oiseaux substitués aux leurs. Voilà pourquoi il est dit de Dieu, qu' « il

pascendo illa; immo erga inanimata vestiendo illa. Respiciat, inquit Dominus, « volatilia cœli, non serunt, neque metunt, et Pater vester cœlestis pascit illa. Nonne vos magis pluris estis illis? » Nonne vos præcellitis ea? « Considerate lilia agri, quomodo crescunt, non laborant, neque nent, et quomodo Deus vestit illa. » An qui providet brutis, providet et plantis, non providebit hominibus ad imaginem suam creatis? Nonne ille Pater est vester cœlestis, qui Spiritum participare vos voluit adoptionis, nec ita animalium aut plantarum Pater dici potest? Nonne vel solum nomen Patris in fiduciam animos vestros erigere deberet, et anxietatem eximere? Attende quomodo hic Christus

hominem, creaturarum omnium Dominum et Præsidentem, ad creaturas remittit, ut ab illis edoceatur. Quia per peccatum etiam irrationabilibus quodammodo insipientior factus est, ad illa erudiendum remittitur. « Interroga jumenta, et docebunt te, » inquit Job. « Vade ad formicam, o piger, » inquit Sapiens. « Vade ad apem, » inquit ibi interpretes Septuaginta. « Considerate corvos, quibus non est cellarium, neque horreum, inquit Dominus, et Deus pascit illos. » Specialiter horum pullos Deus educare dicitur rore cœli. A Parentibus deserunt, quia sine pluviiis nigris sunt mox nati potiusque albicantibus pilis cooperti cernuntur; ideo ergo existimant non esse fœtus suos, sed adulterinos. Hinc de

donne leur nourriture aux petits des corbeaux qui l'invoquent. (*Ps. cxlyi, 10.*) » et encore : « Qui prépare au corbeau sa nourriture, quand ses petits errent çà et là, et que, pressés par la faim, ils crient vers le Seigneur? (*Job. xxxviii, 41.*) » En effet, ces petits, ainsi délaissés par leurs mères comme étrangers, sont nourris, ou bien avec la rosée du ciel, ou bien par des bestioles, comme les vermisseaux ou les mouches voltigeantes.

Mais, en ce passage, le Seigneur nous renvoie spécialement aux oiseaux du ciel, qui ne sèment ni ne moissonnent. Pourquoi aux oiseaux du ciel? Écoutez saint Ambroise : « Grand et instructif modèle que nous suivrons avec confiance. En effet, si la Providence divine donne une alimentation continue aux oiseaux du ciel, qui ne cultivent point la terre, qui ne retirent aucun profit des moissons fécondes, nous pouvons conclure que l'avarice est la cause de notre indigence. Les oiseaux ont en abondance une pâture sans labeur, parce qu'ils ne savent pas revendiquer comme une propriété particulière des fruits qui leur ont été donnés en commun pour leur nourriture. Pour nous, nous avons perdu les biens communs, quand nous revendiquons les biens propres. Les oiseaux du ciel ne revendiquent rien en particulier comme leur bien, et dès lors ils ne sont jamais dans l'indigence, parce qu'ils ne savent pas être jaloux d'autrui. (*Com. sur S. Luc. Liv. VII, xii, 13.*) » Ajoutez à cela que la nourriture des oiseaux du ciel est plus éparsée et plus incertaine que celle des autres animaux, et voilà aussi pourquoi la nature leur a donné des ailes pour voler, ainsi que des pieds pour courir et chercher avec des mouvements rapides. Puis donc qu'ils sont sans sollicitude, à combien plus forte raison

Deo dicitur : « Qui dat escam pulvis corvorum invocantibus eum. » Item : « Quis præparat corvo escam suam, dum pulli ejus clamant ad Deum vagantes, eo quod non habeant cibos? » Aluntur enim pulli sic a matribus neglecti tanquam spurii, vel rore cæli, vel bestiolis, quales sunt vermiculi, aut muscæ circumvolitantes. Hic autem generaliter Dominus nos remittit ad volatilia cæli, quæ neque serunt, neque metunt.

Sed cur ad volatilia? Audi sanctum Ambrosium : « Magnum sane et aptum quod fide sequamur exemplum. Nam si volatilibus cæli, quibus nullum exercitium cultionis, nullus de messium fecunditate proventus est, indeficientem tamen divina provi-

dentia tribuit alimoniam, possumus causam inopiæ nostræ avaritiam judicare. Etenim illis idcirco inelaborati pabuli usus exuberat, quod fructus sibi communes ad escam datos speciali quodam nesciunt vendicare dominatu; nos communia amisimus, dum propria vendicamus. Aves cæli speciale sibi nihil vendicant, et ideo indigere pabulis nesciunt, quia non norunt aliis invidere. » Hæc sanctus Ambrosius in *Luc.*, lib. VII, cap. xii. Adde quod cibus altilium magis sparsus est et incertus, quam aliorum animalium, quapropter etiam eis natura dedit alas ad volandum, et pedes ad currendum et quærendum veloci motu. Cum illa igitur sint sine sollicitudine, quanto magis nos? Nulla etiam animalia

nous? Aucun animal ne conserve moins la nourriture que les oiseaux, car les reptiles, les marcheurs et même les poissons, ont des antres pour la serrer. Enfin, la vie des justes est justement comparée aux oiseaux, à cause de la hauteur de leur vol : ils vivent en effet le plus souvent dans les hauteurs de l'air, ils n'élisent point domicile sur terre, et ils n'y descendent que quand la nécessité les y force. Les âmes pieuses doivent être de même pour éviter les pièges et les rêts, élevant dans les hauteurs les ailes de leur esprit, ne s'arrêtant à la terre qu'autant que les besoins de la vie les y forcent. C'est ainsi également que quelques-uns remarquent que Dieu a béni les oiseaux et les poissons, et n'a point béni les animaux qui habitent sur terre. Il est donc nécessaire de voler en haut ou de nager, si nous voulons avoir part à cette bénédiction : il faut avoir des ailes pour échapper aux rêts des chasseurs, ou des nageoires pour échapper aux filets des pêcheurs. Voilà pourquoi aussi il nous renvoie aux oiseaux, parce qu'ils nous apprennent à louer Dieu. Saint François avouait qu'ils lui étaient supérieurs dans la louange divine. Un jour qu'il cheminait avec frère Léon, il commanda à celui-ci de mettre la table pour manger, et, tandis qu'il bénissait la nourriture, un rossignol se prit à chanter si doucement que, rempli de joie, le Saint dit au frère : « Voici que cet oiseau nous invite à louer Dieu, chantons avec lui. » Frère Léon s'excusa sur sa voix rauque, et François chanta les psaumes des Vêpres, en alternant avec le chant du rossignol, qui s'arrêtait quand François s'arrêtait. Finalement, François avoua à frère Léon que cet oiseau

minus cibi conservant quam volatilia, nato reptilia, vel gressibilia, vel etiam nataabilia nonnulla, antra sua habent in quibus recondant. Denique, volatilibus recte confertur vitæ justorum propter volatus altitudinem : agunt enim ut plurimum in sublimi, nec in terra sedem figunt, ac tantummodo descendunt cum impellit necessitas. Simili modo debent animæ piæ, ut laqueos vitent et retia, alas spiritus in sublime efferre, nec in terra hæerere, nisi quantum vitæ corporalis cogit necessitas. Sic etiam notant nonnulli Deum avibus et piscibus benedixisse, animalibus autem in terra habitantibus non benedixisse. Volare igitur in altum, vel enatare necesse est, si benedictionis volumus esse consortes : oportet habere pennas ad laqueum ve-

nantium evadendum, vel pennas ad evadendum rete piscantium. Ideo etiam ad volatilia nos remittit, quia docent nos laudare Deum. Ab his vinci in laude Dei fatebatur sanctus Franciscus. Quadam die iter agens dixit Fratri Leoni ut cibum apponeret ad edendum, cum vero cibum benediceret, inceptit Philomela adeo suaviter canere, ut gaudio perfusus diceret Fratri : « Ecce invitat nos avicula ad laudem Dei, canamus cum ea. »

Excusante se Fratre Leone ob vocis raucedinem, Psalmos cecinit Franciscus in vesperum, alternatim canente Philomela, quæ sistebat vocem dum caneret Franciscus, resumebat suum cantum dum sisteret. Tandemque fassus est Fratri Leoni Franciscus se victum ab avicula in



savait mieux chanter que lui les louanges de Dieu. (*Chronique française des Frères Mineurs. Liv. II, xxxix.*)

III. — La troisième raison est renfermée dans ces mots : « Qui d'entre vous, par son intelligence, peut ajouter une coudée à sa taille? (*Matth. vi, 27.*) » Le Seigneur veut indiquer par là que, de même que nul ne peut grandir sa taille par une pensée inquiète et une sollicitude anxieuse, si Dieu n'ajoute à cette taille : de même l'homme, quelque sollicitude qu'il y mette, ne peut se préparer la nourriture, si Dieu ne la lui fournit. L'homme a beau courir çà et là, se hâter, fournir mille projets, pour acquérir et rassembler, si Dieu n'est point entré dans son conseil, si Dieu ne l'aide point, tous ses efforts sont vains, comme ses soins, sa sollicitude, son anxiété. Et, de même que la taille du corps, comme l'état naturel de l'homme, dépendent de sa providence, de même aussi l'état moral, lequel consiste dans l'honneur, les richesses et les autres dons de la fortune. De là vient que, tandis que quelques-uns demeurent pauvres avec beaucoup de sollicitude, d'autres deviennent honorés et riches avec peu de sollicitude. C'est ce que le Sage a exprimé en ces termes : « Un homme travaille, se hâte et gémit; mais il est impie, et plus il travaille, et moins il s'enrichit. Un homme est défaillant, avide de secours, sans appui et dans la détresse; et l'œil de Dieu l'a regardé favorablement, et Dieu l'a retiré de son humiliation; et il a élevé sa tête, et la multitude s'est étonnée à cause de lui, et a rendu gloire à Dieu. (*Eccli. xi, 11-13.*) » C'est-à-dire, on en trouve souvent qui se hâtent d'acquérir des richesses, gémissant de n'être pas riches, et ils s'embarrassent en toute diligence et sollici-

laude Dei. Ita Chro. Min. gallica l. II, c. xxxix.

Tertia ratio verbis continetur istis : « Quis vestrum cogitans potest adjicere ad staturam suam cubitum unum? » Vult significare Dominus, quod sicut sollicita cogitatione, et anxia sollicitudine, nemo potest staturam suam majorem efficere, nisi Deus adjiciat aliquid staturæ; ita etiam hominem, quamlibet sollicitudinem impendat, non posse sibi cibum comparare, nisi illum Deus suppeditet. Discurrat ergo homo huc festinet, consilium omne ineat, ut acquirat et congreget; nisi cum Deo ineat consilium, atque ipse fuerit Deus auxilium, irritus est omnis ejus conatus, cura, sollicitudo, anxietas. Et sicut ab ejus providentia dependet statura corporis, et status

hominis naturalis, ita etiam status moralis, qui consistit in honore, opibus, et aliis fortunæ donis.

Hinc fit ut cum omni sollicitudine quidam perseverent pauperes, cum pauca sollicitudine alii efficiantur honorati et divites. Quod ipsum expressit Sapiens : « Est homo laborans et festinans, et dolens impius, et tamen magis abundabit, est homo marcidus, et egens recuperatione, plus deficiens virtute et abundans paupertate, et oculus Dei respexit illum in bono, et exaltavit caput ejus, et mirati sunt in illo multi et laudaverunt Deum. » Hoc est, reperitur non infrequenter qui festinet divitias parare, dolens quod dives non sit, et ideo implicat se cum omni diligentia, et sollicitudine variis negotiis ad acquirendum; sed

tude, dans diverses affaires pour les acquérir, mais leurs efforts sont vains. On en voit d'autres qui sont défailants et sans secours, ayant besoin de remonter leur famille et leur bourse, sans force et sans vigueur, et Dieu les regarde et bénit leur famille à la grande admiration de tous, car, ajoute le Sage, « la pauvreté et l'opulence, » la disette et les richesses, « viennent de Dieu. (*Eccli.* XI, 14.) »

C'est pourquoi il est dit de Jacob : « La sagesse a fait prospérer son travail et a béni son labeur. Elle l'a secouru contre la perfidie de ceux qui l'enveloppaient dans leurs pièges, et elle l'a comblé d'honneur. (*Sagesse.* x, 10 et 11.) » C'est-à-dire : Dieu l'a enrichi par les fatigues et les durs labeurs, qui sont racontés dans la *Genèse.* (XXIX, XXX et XXXI.) Il a compensé, complété, béni ses travaux, quand il paissait les troupeaux de son beau-père Laban, en multipliant les fruits des brebis. Nonobstant toutes les ruses de ceux qui l'opprimaient par avarice, et qui s'efforçaient de prévaloir sur lui frauduleusement, il devint riche, par la permission de Dieu qui le fit prospérer et le combla d'honneur. Que de fois Laban lui changea sa récompense ! Mais, les inventions perfides de Laban tournaient toujours au profit de Jacob, en sorte que celui-ci, auparavant pauvre, put ensuite dire, en rendant grâces à Dieu et eu retournant avec une famille nombreuse : « J'ai passé le Jourdain un bâton à la main, et maintenant je reviens avec deux troupes. (*Gen.* XXXII, 10.) »

Voilà donc ce qui arriva à Jacob par la protection de la Providence de Dieu qui bénit ses travaux. A d'autres au contraire, il arrive que les richesses leur échappent, quand ils croient les pren-

frustraneus est conatus ejus. Cernitur et alter quispiam languidus et turbidus, qui eget restauratione familiæ et annonæ, qui deficit viribus et robore; et Deus respicit illum, et benedicit ejus familiæ omnibus admirantibus : « Nempe paupertas et honestas sunt a Domino, » sive inopia et divitiæ.

Propterea de Jacob dicitur : « Honestavit eum Deus in laboribus, et complevit labores illius. In fraude circumventionium illum affuit illi, et honestum fecit illum. » Quasi dicat : Locupletavit eum Deus per ærumnas et duros labores, qui enarrantur in Genesi. Et labores ejus in pascendis gregibus soceri sui Laban, fœtu multiplici, compensavit,

complevit, benedixit. Et non obstantibus omnibus dolis per avaritiam opprimentium eum, et per fraudes prævalere ei conantium, dives effectus est, Deo sic disponente et eum honestante. O quoties ei mutata est merces a Laban ! Sed semper cessit ejus adinventio in emolumentum Jacob; ita ut pauper antea Jacob potuerit postmodum Deo gratias agens et copiosa cum familia regrediens dicere : « In baculo meo transivi Jordanem istum, et nunc regredior eum duabus turmis. » Hoc ergo contigit Jacob, Dei providentia ejus laboribus benedicente. Aliis e contra accidit, ut scilicet avolent divitiæ ab eis, dum videntur manu eas apprehendere. Unde et quosdam mo-

dre avec la main. D'où cet avis que le Seigneur adresse à quelques-uns : « Appliquez vos cœurs à vos voies. Vous avez semé beaucoup, et vous avez peu recueilli... Celui qui a amassé de l'argent l'a mis dans un sac percé. (*Aggée*. 1, 5 et 6.) » Il en est véritablement ainsi. Les richesses ont des ailes pour s'envoler d'auprès de quelques-uns. Un grand nombre aussi, voulant les rassembler, semblent les jeter et les perdre dans un sac percé, et ainsi ils sont frustrés dans leur espérance, parce qu'ils se sont appuyés sur leur providence et non sur celle de Dieu. « Si le Seigneur ne bâtit lui-même une maison, les ouvriers auront travaillé en vain. (*Ps.* cxxvi, 1.) » Bâter une maison, c'est établir honorablement une famille, et cela regarde le Seigneur, comme de la renverser à son gré, lorsqu'elle est déjà élevée aux honneurs. Il est écrit : « Ton arrogance et l'orgueil de ton cœur t'ont déçue... Quand tu aurais élevé ton nid comme l'aigle, je t'arracherais de là. (*Jér.* XLIX, 16.) »

Or, ce que nous avons dit de la stature naturelle du corps humain et de l'état moral de l'homme, est également vrai de son état spirituel. L'homme ne peut, par sa sollicitude, se donner une coudée de plus, ni accroître en lui la grâce et la vertu, et il ne doit pas être immodérément soucieux, ou anxieux à l'excès, de cela. Ainsi donc, quand il aura fait son possible pour coopérer à la grâce divine, il doit laisser le reste à la providence naturelle, qui distribue ses dons comme elle veut, et quand elle veut, et à qui elle veut, et donne à chacun une semence de grâce et de gloire, réglée dans sa prescience éternelle. Ainsi, bien que chacun doive s'exciter toujours à un plus grand désir de perfection, on ne doit pas cependant se troubler ou

net Dominus : « Ponite corda vestra super vias vestras. Seminastis multum et intulistis parum, et qui mercedis congregavit misit eas in sacculum pertusum. » Vere ita est, divitiæ habent alas, ut a nonnullis avolent ; multi quoque eas congregare volentes, videntur in sacculum pertusum eas projicere et perdere, sic frustrantur spe, innixi suæ et non Dei providentiæ : « Nisi Dominus ædificaverit domum, » inquit Psaltes, « in vanum laborant qui ædificant eam. » Domum ædificare, est familiam honoratam stabilire, et id ad Dominum spectat, sicut et jam elevatam ad honores, dejicere, cum ei liberit. Sic dicitur : « Arrogantia decepit te, et superbia cordis tui. Cum exaltaveris quasi aquilam nidum tuum, inde te detraham. »

Porro quod de statura corporis naturali, et de statu hominis morali diximus, etiam de statu spirituali verum est. Non potest homo adjicere cubitum unum sua sola sollicitudine, nec per illam solam accipere augmentum gratiæ et virtutis ; nec hac de re debet esse immodice sollicitus, aut nimium anxius. Quapropter cum præstiterit quod in se est, ut divini cooperetur gratiæ, reliquum ejus relinquat providentiæ paternæ, qui distribuit dona sua prout vult, et quando vult, et quibus vult, staturamque gratiæ, et gloriæ talem dat unicuique, qualem æterna sua constituit præordinatione. Sic licet quilibet debeat majoris semper perfectionis desiderio sese excitare ; non tamen se turbare debet aut inquietare, si eam pro voto suo non

s'inquiéter, si on ne l'atteint pas au gré de ses vœux. Après avoir apporté la diligence morale à la chose, c'est au Père céleste à pourvoir, notre rôle est de nous confier tout entiers tels que nous sommes à sa volonté et de nous recommander à sa bonté. Ainsi devons-nous agir dans toutes nos affaires temporelles ou spirituelles, à notre profit, ou au profit des autres qui sont confiés à nos soins.

Au commencement de son Ordre, saint François s'angoissait beaucoup, il versait d'abondantes larmes et était accablé de tristesse, quand il voyait ses disciples sortant de l'Ordre, ou y donnant du scandale. Le Seigneur lui dit un jour : « Pourquoi te troubles-tu, François, et pourquoi es-tu dans l'angoisse, quand quelqu'un des tiens défaille ou soulève un scandale ? Te crois-tu par hasard si bien le chef de ton troupeau, que tu ne penses plus que j'en suis le premier Maître ? Qui a planté ou qui, en dehors de moi, appelle les hommes à la pénitence et qui leur fournit la grâce ? C'est moi qui les ai conduits, c'est moi qui les retiendrai et les garderai, c'est moi qui en élèverai d'autres, quand ceux-ci défailleront. Voilà pourquoi je te défends de te troubler à l'avenir, sache que j'aime cette famille, et si l'un de ses membres retourne à son vomissement, sache que j'en susciterai à sa place un autre qui recevra sa couronne, que si ce remplaçant n'est pas encore né, je le ferai naître, et s'il n'en reste que trois seulement, je ne les abandonnerai jamais, ce sera toujours ma famille. » Ainsi parla le Seigneur à saint François trop anxieux, et qui ne pouvait ajouter ni une coudée, ni la solidité, ni la stabilité, à ce qui avait été réglé pour son Ordre. Cela, le Père céleste veut se le réserver.

assequatur; post moralem diligentiam adhibitam, Patris est cælestis providere; nostrum autem est nos totos quales ejus voluntati committere, ejusque pietati commendare. Sic agendum est in omnibus negotiis nostris, tam temporalibus, quam spiritualibus, tam in cura nostri, quam aliorum curæ nostræ commissorum.

Sanctus Franciscus initio Ordinis sui mire angebatur, lacrymisque, et tristitia pene conficiebatur, dum cerneret aliquos vel Ordinem deserentes, vel scandalum in eo concitantes. Cui quodam die Dominus : « Quid turbaris, Franciscus, aut quid angeris, cum tuorum quispiam delicit, vel scandalum concitat ? An forte existimas gregis tui te ita rectorem, ut non me intelligas illius

esse superiorem ? Quis plantavit, aut quis præter me homines ad pœnitentiam vocat, et quis gratiam suppeditat ? Ego eos perduxì, ego retinebo, et servabo, ego illis cadentibus alios erigam. Quapropter præcipio ne in posterum te discrucies, sed scias hanc a me familiam diligi; et si unus ad vomitum redeat, scias me in ejus locum alterum excitaturum qui illius coronam accipiat, quod si is nondum natus fuerit, efficiam ut nascatur, et si tres tantum in ea permanserint, eis numquam deseram; semper hæc erit familia mea. » Ita Dominus Francisco nimium anxio, cum staturæ Ordinis sui non posset vel cubitum unum, vel firmitatem, et stabilitatem adjicere. Hoc sibi vult Pater cælestis reservare.

C'est à lui de paître les oiseaux du ciel, de leur donner des ailes, de les rassembler. Ce sont les âmes adonnées à la contemplation des choses d'en haut, volant par l'intelligence et la volonté vers le ciel et vers Dieu, se réunissant en congrégations saintes, auxquelles Dieu fournit les choses nécessaires pour l'âme et pour le corps. Pour les lis également qui ne travaillent point comme les hommes pour se procurer la nourriture et ne filent point comme les femmes pour tisser leurs vêtements, c'est à lui de les planter, de leur donner de l'accroissement, de les vêtir glorieusement, en sorte qu'ils surpassent la gloire de Salomon. Et, « de fait, dit saint Jérôme, quelle pourpre royale, quelle teinture de tisserands peut-elle être comparée aux fleurs? Qui a l'éclat vermeil de la rose? Qui a la blancheur du lis? Aucun murex ne surpasse la pourpre de la violette : c'est aux yeux plus qu'à la parole d'en juger. » Aucune richesse, aucune puissance royale ne peuvent donc créer un lis ou une feuille, remuât-on le monde entier pour cela, aucun art ni aucune industrie ne peut égaler la parure du lis et la perfection de ses couleurs. La puissance du monde, sa pourpre et sa gloire ne sont donc rien, puisqu'une fleur, un lis, une humble violette, les surpassent. Dans un sens mystique, il faut dire que c'est à Dieu de planter les lis dans son jardin, de leur donner une racine, de leur accorder la sève et l'accroissement, de leur surajouter un vêtement glorieux qui surpasse la gloire de Salomon. Ces lis sont les âmes candides et pures, les âmes virginales, plantées dans le jardin du Seigneur, arrosées de la rosée du ciel, croissant dans le silence, dont l'admi-

Ipsius nimirum est volatilia cœli pascere, illis alas dare, illas congregare. Hæ sunt animæ contemplationi supernorum deditæ, intellectu, et voluntate in cœlum et Deum volantes, in congregationes sanctas se redigentes, quibus de necessariis animæ et corpori providet Deus. Ipsius quoque est, lilia (quæ neque laborant ut viri pro victu, nec nent pro veste texenda ut mulieres) plantare, incrementum illis dare, gloriose illa vestire, ita ut superent omnem gloriam Salomonis : « Et re vera, inquit sanctus Hieronymus, quæ Regum purpura, quæ tinctura textricum potest floribus comparari? Quid ita rubet ut rosa? Quid ita candet ut liliū? Violæ purpuram nullo superari murice, oculorum magis quam sermonis iudicium est. » Nullæ ergo opes, nulla potentia Regum potest ullum liliū vel folium creare, quantumlibet totum invertat mundum, nec ulla arte aut ingenio potest ornatum lili colorumque ejus perfectionem adæquare. Ergo nihil est mundi potentia, nihil est ejus pompa et gloria, quam flos et liliū superat; et humilis viola. Mystico autem intellectu dicamus quod Dei sit lilia plantare in horto suo, eis radicem dare, eis humorem, et incrementum tribuere, eis gloriam vestis impertiri superantem gloriam Salomonis. Hæc lilia animæ sunt candidæ et puræ, animæ virgineæ, in horto Domini consitæ, rore cœlesti imbutæ, in silentio crescentes, quarum admirabilis vestis interior

nable vêtement extérieur de grâce céleste surpasse toute la gloire de Salomon, et leur vêtement de gloire éternelle parmi les Anges dans le Paradis céleste sera encore beaucoup plus beau.

IV. — La quatrième raison que le Seigneur donne pour détourner de nous un excès de sollicitude par rapport au vêtement et à la nourriture, est renfermée dans ces paroles : « Les Gentils s'occupent de toutes ces choses. (*Matth. VI, 32.*) » C'est-à-dire : C'est là une occupation de païens et d'infidèles de chercher les choses terrestres, parce qu'ils n'attendent pas les choses célestes. Ils n'ont aucun héritage à attendre dans le ciel, il n'y a donc rien de surprenant qu'ils en cherchent un avec anxiété sur la terre. Ils n'ont aucun héritage à prétendre dans la terre promise, qu'y a-t-il de surprenant s'ils descendent en Egypte ? Ils ont le dégoût de la manne, rien d'étonnant qu'ils soupirent après les aulx et les oignons. Vous donc, ô Chrétiens, à qui Dieu a préparé dans le ciel un festin et une table, à qui il a préparé richesses et trésors, quittez cette sollicitude anxieuse pour tous ces biens inférieurs, et fixez votre cœur là où est votre Père céleste, qui peut vous pourvoir de tout ce dont vous avez besoin. Prenez garde de ne pas l'injurier par votre défiance et votre sollicitude. C'est encore là ce que, suivant l'interprétation de saint Jean Chrysostôme, le Seigneur veut insinuer, quand il dit que ces choses, les gentils les recherchent, parce qu'ils pensent que toute la fortune est dans les choses humaines, et dès lors ils ne croient pas à une intervention de la Providence ni du jugement de Dieu dans le gouvernement de leur vie. qu'ils attribuent à un hasard incertain. Mais, celui qui se croit gouverné par le jugement de Dieu, et non point conduit par une série d'événements incertains,

cœlestis gratiæ, omnem gloriam superat Salomonis ; illustrior vero erit postmodum illis inter Angelos in Paradiso cœlesti vestis æternæ gloriæ.

Quarta ratio quam affert Dominus ad nimiam sollicitudinem de victu, et vestitu, a nobis avellendam, continetur illis verbis : « Hæc omnia gentes inquirunt. » Quasi dicat : Hæc est sollicitudo Ethnicorum, et infidelium querere terrena, quia non expectant cœlestia. Qui nullam habent partem in cœlo, non mirum quod illam in terra sollicite quærant. Qui non habent in terra promissionis hæreditatem, quid mirum si descendant in Egyptum ? Qui fastidiunt manna, non mirum si ad cæpas respirent, et alia. Vos autem,

o Christiani, quibus Deus in cœlo paravit mensam et edulium, quibus opes ibi paravit et thesaurum, deponite horum inferiorum sollicitudinem anxiam, et ibi cor figite ubi Pater vester cœlestis est, qui de omnibus necessariis potest providere ; videte ne ei injuriæ sitis diffidentia et sollicitudine. Hoc etiam vult Dominus insinuare, interprete sancto Chrysostomo, dicens quod hæc gentes inquirant, quia in rebus humanis fortunam esse credunt, unde nec providentia, nec judicio Dei vitam suam gubernari existimant, sed incerto eventu. Ideo timent, et desperant quasi qui neminem habeant gubernantem. Qui autem credit judicio se Dei gubernari, non incerto duci eventu, escam quidem suam in

confie entre les mains de Dieu le soin de lui procurer sa nourriture, sachant que, sans un jugement et une volonté de Dieu, nul n'est pressé par la faim ou par la nudité. Que tout Chrétien dise donc, en se confiant en Dieu : « Le Seigneur me gouverne, et rien ne me manquera. (Ps, xxii, 1.) » Que, dans la pauvreté, il dise : « Pour moi, je suis un mendiant et un pauvre; le Seigneur prend soin de moi; (Ps. xxxix, 23.) » il n'est donc pas nécessaire que je me tourmente et que je m'inquiète dans une angoisse excessive, de peur que je ne paraisse me défier de lui et faire injure à sa sollicitude.

2<sup>e</sup> POINT. — Le but de cet Evangile est celui-ci : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice; et tout le reste vous sera donné par surcroît. (Matth. vi, 33.) » C'est-à-dire : Après avoir éliminé toute sollicitude vis-à-vis des choses du temps, cherchons les choses du ciel et de l'éternité. Nous n'avons pas été créés pour manger, boire, nous vêtir, mais pour servir Dieu et acquérir les biens éternels. Voilà ce qu'il faut premièrement chercher, c'est à cela principalement qu'il faut tendre et avec un grand désir de cœur; ainsi, rien ne nous manquera de ce qui nous sera nécessaire.

Chaque mot de la conclusion que le Seigneur tire de son précédent discours a sa valeur, sa signification et son poids.

I. — Quand il dit : « Cherchez, » il indique la diligence, l'attention, la vigilance qu'il faut employer. Le mot « Cherchez » emporte cette idée : celui qui cherche emploie de l'adresse et de la perspicacité pour trouver l'objet cherché. Ils se trompent donc, ceux qui demeurent paresseux et inertes vis-à-vis des choses du salut, comme

manu Dei committit, sciens quia neminem sine judicio, et voluntate Dei, famas premit aut nuditas. Sic ergo dicat omnis Christianus ex fide in Deum : « Dominus regit me et nihil mihi deerit. » Et rursus illud in paupertate usurpet : « Ego autem mendicium sum et pauper, Dominus sollicitus est mei, » non igitur necessum est ut ego anxius et discrucier nimia sollicitudine, ne illi videar diffidere, et ejus sollicitudini injurius esse.

Scopus totius Evangelii hujus : « Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis, » Matth. vi, scilicet, eliminata anxia sollicitudine temporalium, quæramus cœlestia et æterna. Cum enim creati simus non

ut edamus, bibamus, vestiamur, sed ut Deo obsequamur, et bonis æternis potiamur; illud primum quærendum, ad id tendendum principaliter, et in magno quidem cordis nostri desiderio; sicque non deerit quidpiam aliud quod necessarium nobis fuerit. Porro hujus conclusionis a Domino ex priori ejus discursu elicite singula verba suam habent energiam et emphasis suamque pondus.

Primo, dum dicit : « Quærite, » indicat diligentiam, attentionem, vigilantiam adhibendam. Hoc enim vox illa importat : « Quærite; » quicumque quærit, solertiam et perspicaciam sibi associat ad reperendum quod quærit. Errant igitur qui desides et inertes permanent in his

si le royaume de Dieu devait être accordé à ceux qui dorment et non à ceux qui veillent. Bien que parfois Dieu offre le salut à ceux qui ne le cherchent pas, ordinairement il veut que nous le cherchions avec sollicitude et travail. L'homme aurait obtenu facilement le royaume du ciel, s'il avait persévéré dans la justice originelle, parce qu'il était créé pour cela et y avait un droit prochain. Le péché l'en a éloigné, et maintenant il est contraint de le chercher, non sans soins et sans labour. Maintenant, le royaume de Dieu est un trésor caché dans un champ, pour la découverte duquel il faut de la diligence, il faut bêcher, il faut travailler. Qui pourra trouver un trésor sans une sollicitude perspicace et sans soins? C'est pourquoi l'Apôtre, montrant comment il faut chercher ce royaume, nous donne ce sérieux et grave avertissement : « Efforcez-vous de plus en plus d'affermir votre vocation et votre élection par les bonnes œuvres, car, en agissant ainsi, une entrée magnifique vous sera préparée dans le royaume éternel de Jésus-Christ notre Seigneur et notre Sauveur. (2 Pierre. I, 10 et 11.) » C'est-à-dire : Appliquez-vous et donnez vos soins attentifs à ce que vous puissiez acquérir d'une manière certaine, par le moyen des bonnes œuvres, la gloire à laquelle vous êtes appelés et élus. Ces bonnes œuvres en effet vous ouvriront l'entrée dans le royaume, c'est donc par elles qu'il vous faut le chercher. Le Seigneur dit donc semblablement ici : « Cherchez, » avec diligence et ferveur, non point avec défiance et scrupule, avec angoisse et anxiété, mais plutôt, comme l'a dit le Sage : « Aimez Dieu dans sa bonté, et cherchez-le dans la simplicité du cœur. (Sagesse. I, 1.) » Cherchez également ainsi son royaume.

quæ salutis sunt, quasi dormientibus, et non vigilantibus regnum Dei sit deserendum. Licet Deus quandoque etiam non quærentibus salutem offerat, ordinarie tamen vult illam nos quærere cum sollicitudine et labore. Regnum erat cum facilitate assecuturus homo, si in originali iustitia perstitisset, quia ad illud creatus erat, et jus proximum habebat; ac per peccatum a regno illo elongatus est, et modo requirere illud cogitur non sine culpa et labore. Nunc regnum Dei thesaurus est absconditus in agro, pro quo requiringo diligentia adhibenda est, fodiendum est, laborandum est. Quis enim thesaurum reperiet sine sollicitudine perspicaci, aut sine cura? Hinc et Apostolus, ostendens quomodo regnum illud quærendum sit,

monet serio et graviter graviterque « Satagite magis ut per bona opera certam vestram vocationem, et electionem faciatis; sic enim abundanter ministrabitur vobis introitus in æternum regnum Domini et Salvatoris Jesu Christi. » Quasi dicat : Studete, et date operam diligentem, ut per bona opera tanquam media assequi possitis certo gloriam ad quam vocati et electi estis; per illa enim invenietis introitum in regnum; per illa vobis illud quærendum est. Conformiter ergo hic dicit Dominus : « Quærite, » cum diligentia scilicet et fervore; non tamen cum angustia et anxietate, nec cum dissidentia et scrupulositate; sed potius, ut dixit Sapiens : « Sentite de Domino in bonitate, et in simplicitate cordis quærite illum; » sic quæ-



Ceux-là n'aiment point le Seigneur dans sa bonté, qui se tourmentent à l'excès, eux et leur conscience, dans les angoisses et les scrupules, se conduisant envers Dieu comme s'il était cruel, alors qu'il suffit de le servir dans la sincérité du cœur, et c'est là le chercher dans la simplicité du cœur, et mettre sa confiance dans sa bonté.

II. — Lorsque Notre-Seigneur dit : « Cherchez premièrement, » ce mot « premièrement » mérite d'attirer notre attention. Il signifie qu'il faut chercher le royaume de Dieu avant tout, principalement, comme un objet principal, y rapportant toute notre intention et tous nos desseins. En effet, le royaume de Dieu et sa jouissance est notre bien suprême, il faut donc le rechercher et mettre en lui notre fin, en vue de laquelle nous ferons tout ce que nous faisons. D'où ces paroles de saint Augustin, dans ses *Soliloques* : « Seigneur, vous êtes le bien souverain que nul n'a cherché comme il faut sans le trouver. Or, ils ont cherché comme il faut ceux à qui vous avez appris à chercher. Mais, on vous cherche comme il faut, quand on vous cherche principalement. Et il faut vous chercher principalement, parce que nous avons été créés pour participer à votre divinité. »

Mais, un grand nombre d'hommes, semblables à des brutes, ignorent le but de leur création. Ils croient en effet vivre pour jouir à leur gré des voluptés du corps, pour s'enivrer de joies vaines, pour entasser des richesses périssables, pour se prélasser dans les honneurs du siècle, pour revendiquer des préséances, pour s'adonner à la bonne chère et à la luxure, disant : « Usons des biens qui

rite et ejus regnum. Illi non videntur sentire de Domino in bonitate, qui nimium se et conscientiam suam exeruciant angoribus et scrupulis, sicque cum Deo agunt, quasi foret ipse crudelis, cum sufficiat sincero corde illi servire, et hoc est in simplicitate cordis illum quærere, et fiduciam in ejus bonitate ponere.

Secundo, dum dicit Dominus : « Quærite primum. » Illa vox, « primum, » attendenda est. Hæc significat regnum Dei quærendum esse ante omnia, sive principaliter, et præcipua cura, ad illud referendo omnem nostram intentionem, et omnia nostra. Regnum enim Dei, ejusque fruitio supremum bonum nostrum est, et ideo appetendum, et

ibi finis constituendus, propter quem omnia faciamus quæcumque facimus : Hinc sanctus Augustinus, in Soliloquiis : « Tu, Domine, summum bonum es, quod nemo recte quæsivit et non invenit. Omnis autem recte quæsivit, quem tu recte quærere docuisti. Recte autem quæritur cum principaliter quæritur. Principaliter autem quærendum est, quoniam ad ipsum participandum conditi sumus. » Multi interim homines velut bruta, ad quæ sint creati, ignorant. Putant enim ad hoc se vivere, ut voluptatibus corporis ad libitum perfruantur, in vanis gaudeant, ut perituras divitias coacervent, ut in honoribus sæculi exultent, ut primatus sibi vindicent, ut comessionibus et luxuriis vacent, dicentes : « Frua-

sont... C'est là notre part, c'est là notre sort. (*Sag.* II, 6 et 9.) » Mais, ils ont été ignorants et ils n'ont pas compris, et « ils ont erré dans la solitude, sans trouver le chemin de la cité habitable. (*Ps.* CVI, 4.) » Dieu ne les a point créés pour posséder ces biens qu'ils cherchent avec une fatale avidité, en lâchant les rênes à toutes leurs convoitises ; il les a créés pour ces biens éternels qu'ils ignorent ou que certainement ils méprisent.

D'autres, parmi les hommes, espèrent à la vérité le royaume de Dieu et se croient créés pour lui, mais ils ne le cherchent pas avant tout, ni avec un soin principal, parce qu'ils ont plus de sollicitude pour les biens temporels et terrestres, que pour les biens spirituels et célestes, pour les choses qui intéressent cette vie si courte que pour celles qui intéressent la vie éternelle. Si le Seigneur avait dit : Travaillez et soyez en sollicitude pour les choses terrestres et humaines, mais soyez tranquilles pour les choses célestes, car, celles-là, je vous les donnerai, et il n'y aurait rien d'étonnant que les hommes recherchassent si anxieusement les biens de la terre. Mais, au contraire, le Seigneur a dit : Cherchez les choses du ciel, et je vous donnerai celles de la terre. Pourquoi donc font-ils des efforts opposés à cet avertissement du Seigneur, soignant avec anxiété celles-ci et négligeant ou mettant sacrilègement au second rang celles-là.

Nous pouvons en vérité dire de ces hommes-là qu'ils sont les fils d'Esau, les fils de la terre, et non les fils de Jacob, les fils du ciel et les fils de la promesse. Pourquoi cela ? Remarquez la bénédiction donnée à Jacob par son père Isaac, remarquez aussi celle qui fut ensuite donnée à Esau. Tertullien fait, sur la formule de ces deux

mur bonis quæ sunt. Hæc est pars et sors nostra. » Sed nescierunt, neque intellexerunt, « et erraverunt in invio, et viam civitatis habitaculi non invenerunt. » Non enim ad possidendum hæc quæ ipsi aviditate exitiali, laxatis cupiditatum habenis, quæerunt, a deo creati sunt, sed ad ea quæ ignorant aut certe contemnant bona æterna. Alii inter homines sperant quidem regnum Dei, et credunt se ad illud creatos ; sed non quæerunt illud ante omnia, nec præcipua cura, quia magis solliciti sunt de temporalibus, et terrenis, quam de spiritualibus et cælestibus ; magis de illis quæ hanc vitam brevem concernunt, quam de illis quæ spectant ad æternam. Si Dominus dixit :

Laborate, et solliciti estote de rebus terrenis et humanis, securi autem estote de cælestibus. illa enim vobis daturus sum, non mirum si homines adeo sollicitè incumberent in curam rerum terrenarum. At e contrario dixit Dominus : Quærite cælestia, et terrena dabo vobis ; cur ergo nituntur contra Domini monitum, hæc curando anxie, illa negligendo vel postponendo impie.

Vere de his possumus dicere quod filii sint Esau, filii terræ, non filii Jacob, filii cæli, et filii promissionis. Quid ita ? Adverte benedictionem a Patre datam Jacob, adverte et illam quæ Esau postea data fuit. Observat enim subtiliter Tertullianus, lib. III, contra Marcionem, cap. xxiv,

bénédictions, une observation ingénieuse qui convient à notre dessein. (*Contre Marcion. Liv. III, XXIV, 23.*) La bénédiction d'Isaac est ainsi conçue : « Dieu te donne la rosée du ciel et la graisse de la terre en abondance ! » La bénédiction d'Esau l'est dans les termes suivants : « Ta bénédiction sera dans la graisse de la terre et dans la rosée du ciel. (*Genèse. XXVII, 38 et 39.*) » Il semble que les deux bénédictions sont les mêmes, parce que de part et d'autre il y a promesse de rosée du ciel et de graisse de la terre. Mais, elles sont très-différentes, parce que, dans la première bénédiction, la rosée du ciel est promise tout d'abord, et dans la seconde il y a inversion, car la graisse de la terre est mise en premier lieu, la rosée du ciel vient ensuite. Dans la bénédiction de Jacob, les biens célestes sont promis tout d'abord, puis les biens terrestres, parce qu'il faut d'abord chercher les premiers, et les seconds ensuite, et parce que Jésus-Christ nous enseigne de demander d'abord la gloire du Père, et la sanctification de son nom, et l'avènement de son royaume, avant le pain qui est nécessaire. Mais, dans la bénédiction d'Esau, l'ordre est interverti, la graisse de la terre est mentionnée avant la rosée du ciel, parce que les fils d'Esau, les fils de la terre, les enfants des hommes, intervertissent l'ordre de Dieu, ils ont plus à cœur les choses de la terre que celles du ciel. Il faut donc aviser à ne pas être du nombre de ceux-là, mais à être de la race de Jacob, des fils de la promesse. « Pour Jacob, qui fut la figure du peuple à venir, la nôtre, la première promesse fut celle de la rosée céleste et la seconde de la fertilité terrestre. Nous sommes en effet invités tout d'abord à la possession des biens célestes, quand nous sommes arrachés au

utriusque benedictionis structuram, nostro opportunam proposito. Benedictio Isaac sic se habet : « Det tibi Deus de rore cœli, et de pinguedine terræ abundantiam. » Benedictio autem Esau sic se habet : « In pinguedine terræ, et in rore cœli desuper erit benedictio tua. » Eadem videtur benedictio, quia utrobique ros cœli et pinguedo terræ promittitur; multum tamen differens est, quia in priori benedictione ros cœli primo loco promittitur, in secunda est inversio, nam pinguedo terræ primo loco ponitur, deinde ros cœli. In benedictione ergo Jacob prius cœlestia promittuntur, deinde terrestria; quia illa prius quærenda sunt, hæc posterius, docetque nos Chris-

tus postulare prius gloriam Patris, et sanctificationem nominis ejus, adventumque regni, quam panem nobis necessarium. In benedictione autem Esau invertitur ordo, et prius pinguedo terræ nominatur, quam ros cœli, quia scilicet filii Esau, sive terrigenæ et filii hominum, invertunt Dei ordinem, et plus cordi habent terrena quam cœlestia. Videndum igitur ut non simus de horum numero, sed de his qui semen sunt Jacob in promissione. « Circa Jacob, ait Tertullianus, « qui posterioris populi figura est, id est nostri, prima promissio cœlestis est roris, secunda terrenæ opimitatis. Nos enim invitamur primo ad cœlestia, cum a sæculo avellimur, et ita

siècle, et plus tard nous nous trouvons avoir obtenu aussi les biens terrestres. »

III. — Quand Notre-Seigneur dit : « Cherchez le royaume de Dieu, » il veut par ces mots élever nos pensées, puisqu'il promet un royaume si sublime à ceux qui le cherchent. Il veut que nous ayons une âme royale, et non point une âme vile et servile.

Il nomme « le royaume, » pour que nous sachions bien que nous avons été créés pour des fins sublimes, pour une dignité et une félicité sublimes, en sorte que nous devons mépriser les choses infimes et viles, en regardant le ciel et le royaume de Dieu. Il doit dépouiller l'habit d'esclave, celui qui se croit sacré roi par Dieu. « Qui donc, quand il est certain de la possession du royaume, tranquille sur son droit de domination, soupire à propos de la nourriture, du vêtement, du cens populaire, d'un peu de gazon printanier? Il déroge, celui qui, élevé aux sommets, se plonge dans les bas-fonds, s'abaisse aux profondeurs indigentes, » dit saint Pierre Chrysologue. (*Serm. xxv, 23.*) Il ne doit pas servir Mammon, celui qui veut posséder le royaume de Dieu. Il ne doit pas s'inquiéter démesurément du vêtement de son corps, celui qui espère se revêtir d'une gloire immortelle.

Mais, puisque Jésus-Christ nous avertit de chercher le royaume de Dieu, nous devons nous souvenir qu'il y a trois royaumes de Dieu mentionnés dans les Saintes Lettres.

1° Il y en a un autour de nous. — Ce royaume, c'est l'Eglise présente, laquelle est appelée royaume de Dieu, parce que Dieu y règne par une providence et une foi spéciale, et que, dans elle seule, sont les enfants du royaume. Il nous faut rester toujours

postea invenimur terrena etiam consecuti. »

Tertio, dum dicit Dominus : « Quærite regnum Dei, » hac voce vult animum nobis erigere, dum promittit regnum adeo sublime, quærentibus illud. Vult animum nos habere regium, non servilem, non vilem.

Regnum igitur ideo nominat, ut sciamus nos ad sublimia genitos, ad sublimem dignitatem et felicitatem ; ita ut infima, et vilia a nobis despicienda sint, cælum regnumque Dei suscipiendo. Abjicere debet habitum servitutis, qui se Regem credit consecratum divinitus.

« Quis de victu, quis de vestitu, quis de plebeio censu, et vernalis cespitis vilitate suspirat, de regno

certus, de dominatione securus? Satis sibi invidet, qui elevatus ad summa ipse se ad humilia deducit, ad egena deponit, » inquit sanctus Chrysostomus, ser. xxv. Non debet servire Mammonæ, qui regnum Dei vult possidere. Non debet pro vestimento corporis nimis anxius esse, qui immortalitatis gloriam sperat induere. Cum vero regnum Dei moneamur primum quærere, meminisse debemus in sacris litteris triplex regnum Dei esse.

Unum dicitur esse circa nos. Istud regnum est Ecclesia præsens, quæ regnum Dei dicitur, quia in ea regnat Deus per specialem providentiam et fidem, et in illa sola sunt filii regni. Huic regno per fidei vinculum semper nobis est adhærendum.

attaché à ce royaume par le lien de la foi, parce qu'en lui se trouvent le commencement et le fondement du salut.

2° Il y a un royaume de Dieu au-dedans de nous. — C'est le royaume de la grâce; parce que Dieu règne intérieurement, dans notre âme, par la grâce sanctifiante et les dons qui lui sont annexés.

3° Il y a un royaume de Dieu au-dessus de nous. — C'est le royaume de la gloire, le royaume de l'éternité, le royaume des siècles des siècles, vers lequel nous soupignons, qu'il faut chercher infatigablement.

« Cherchez, dit-il, cherchez premièrement le royaume de Dieu, » ce royaume éternel, où vous régnerez avec Dieu, qui contient toute la perfection et toute la plénitude du bien, parce qu'il n'y a nulle indigence, aucun manque de bien. Mais, cherchez aussi le royaume de la grâce et de la foi qui font régner Dieu en vous, car le royaume de la grâce est comme une voie qui conduit au royaume de la gloire.

IV. — C'est pourquoi Notre-Seigneur ajoute : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, » la justice de Dieu. C'est la justice qu'il nous a prescrite, quand il nous a donné sa loi; la justice, dont l'observation fidèle nous rendra justes et saints. La justice et la grâce sont donc un chemin et une échelle qui nous feront monter et parvenir au royaume de Dieu. Il est dit de Jacob : « La sagesse lui a montré le royaume de Dieu, (*Sagesse. x, 10.*) » parce qu'il lui fut montré une échelle, dont le bout touchait le ciel et arrivait au royaume; de même Notre-Seigneur nous montre ici le royaume de Dieu, et il nous indique en même temps l'échelle qui y conduit, c'est-à-dire la justice.

quia in hoc consistit salutis initium et fundamentum.

Aliud regnum Dei dicitur esse intra nos; hoc est regnum gratiæ, quia per gratiam sanctificantem, et per dona ei adnexa Deus regnat in us in anima nostra.

Tertium regnum Dei est supra nos. Et istud est regnum gloriæ, regnum æternitatis, regnum sæculorum, ad quod suspiramus, quod infatigabiliter oportet quærere.

« Quærite, inquit, quærite primum regnum Dei, » regnum illud æternum in quo cum Deo regnabitis, in eo omne bonum perfectum et plenum continetur, quia ibi indigentia nulla, nullus boni defectus; sed quærite etiam regnum gratiæ et

fidei, per quæ regnat in vobis; regnum enim gratiæ tanquam via ducit ad regnum gloriæ.

Ideo adjicit Dominus : « Quærite regnum Dei, et justitiam ejus, » scilicet Dei. Hæc est justitia quam nobis præscripsi, cum legem suam nobis dedit, cujus normam sequentes justii reddimur et sancti. Justitia igitur et gratia iter est, et scala per quam nobis ad regnum Dei ascendendum est, et pertingendum. Sicut et de Jacob dicitur : « Ostendit illi regnum Dei, » quia ostendit illi scalam ad regnum pertingentem, cujus cacumen cælum tangebatur; sic etiam Dominus hic nobis ostendit regnum Dei, simulque ad illud scalam indicat, justitiam scilicet.

Sur cette échelle de Jacob montaient les Anges. Sur l'échelle que Notre-Seigneur nous montre, montent des hommes qui sont semblables aux Anges, parce que ceux qui pratiquent la justice sont semblables aux Anges, et surtout ceux qui, détachés de toute sollicitude terrestre, montent de cœur et de désir vers les choses du ciel.

Il convient donc de chercher cette justice avant tout, en sorte que la première affaire de la journée du Chrétien, c'est de chercher Dieu, de prier Dieu pour la sanctification de l'âme et pour la justice, d'assister dans ce but au saint-sacrifice de la messe, de lui offrir toutes les œuvres de la journée pour l'augmentation et la conservation de cette justice. Enfin, il convient, le soir venu, de repasser dans sa mémoire les actions de la journée, et de voir si, dans ces œuvres du jour qui finit, il n'y a rien eu de contraire à cette sanctification ou à cette justice. Ainsi il faut dire avec le roi David : « Dieu, mon Dieu, vers vous je veille dès l'aurore. (Ps. LXII, 1.) » et encore : « Je n'entrerai point dans l'intérieur de ma maison, je ne monterai point sur le lit qui m'est préparé, je ne livrerai point mes yeux au sommeil, ni mes paupières à l'assoupissement, ni mes tempes au repos, jusqu'à ce que je trouve un lieu au Seigneur. (Ps. CXXXI, 3 et 5.) »

V. — Enfin, quand le Seigneur dit : « Et tout le reste vous sera donné par surcroît, (Matth. VI. 33.) » cela aussi a son poids. En effet, les saints Pères remarquent qu'il n'est point dit simplement : « vous sera donné, » mais « sera donné par surcroît, » ou, en d'autres termes, sera surajouté, « pour montrer, dit saint Jean Chrysostôme, qu'il n'y a rien dans les dons qui regardent cette vie, qui mérite d'être comparé avec les biens à venir, dont la grandeur

Illam Jacob scalam ascendebant Angeli; hanc quam Dominus ostendit, ascendunt homines similes Angelis, quia qui colunt justitiam, Angelis sunt similes, et maxime illi qui e terrena sollicitudine expediti cœlestia corde et voto ascendunt. Hanc ergo justitiam querere decet ante omnia, ita ut Christiano primum diei opus sit Deum querere, Deum pro animi sanctificatione et justitia orare, ad hunc scopum Missæ sacrificio interesse, omniaque opera diei ad hanc justitiam vel augendam vel conservandum ei offerre. Denique, decet vespertino tempore secum acta diei recensere, et

videre num quippiam huic sanctificationi vel justitiæ adversum sit in diurno opere. Sic dicendum cum Rege Davide : « Deus, Deus meus, ad te luce vigilo. » Et iterum : « Si introiero tabernaculum domus meæ, si ascendero in lectum strati mei : Si dederò somnum oculis meis et palpebris meis dormitationem, donec inveniam locum Domino. »

Postremo, cum dicit Dominus : « Et hæc omnia adjicientur vobis, » id ipsum habet suum pondus. Notant enim SS. Patres non dici : « Dabuntur vobis, » sed « adjicientur, » sive apponentur, ut scilicet doceremur, inquit sanctus Chrysostomus, horum

surpasse tellement toutes les choses de ce monde. (*Com. sur saint Matth. Hom. XXII, 3.*) »

Ainsi donc, les biens temporels ne doivent pas être recherchés comme tels, Dieu ne les donne pas comme biens par essence, mais ils sont donnés par surcroît et surajoutés aux biens de l'âme; ils sont accordés à cause de ces biens de l'âme et on donne par dessus le marché un objet de moindre valeur, que l'on peut appeler un surplus de poids, un supplément. Ainsi en est-il des biens temporels par rapport aux biens éternels, et voilà pourquoi il est dit ici à leur sujet : « Ils vous seront donnés par surcroît. »

Saint Grégoire l'interprète de la même manière : « Le Seigneur, dit-il, veut qu'on l'aime, lui plus que ses créatures, il veut qu'on lui demande les biens éternels de préférence aux biens terrestres, comme il est écrit : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » Puisque Notre-Seigneur ne dit pas simplement « vous sera donné, » mais « vous sera donné par surcroît, » il indique très-bien que, autre chose est ce qui est donné en principal, autre chose ce qui est surajouté. C'est que notre intention doit être dirigée vers l'éternité, tandis que nous usons des choses du temps, et ces choses nous sont données, elles sont surajoutées par abondance de surcroît. (*Com. sur Job. Liv. XV, XXI.*) »

Cette conclusion du Sauveur peut se prouver par divers exemples, empruntés aux saintes lettres et aux annales de l'Eglise.

Ainsi, parce que Daniel cherchait avant tout le royaume de Dieu et sa justice, le Seigneur ne le délaisse point, mais la nourriture lui est miraculeusement procurée, et cet homme de Dieu est nourri

quæ in præsentî dantur, nihil esse omnino magnum, si futurorum magnitudini comparentur.

Sic ergo corporalia non sunt quærenda propter se, nec a Deo donantur tanquam per se bona, sed veluti apponuntur et adjiciuntur bonis animi, et propter bona animi conferuntur, illorum velut additamenta.

Sicut eminentibus res pretiosas gratis aliquid quandoque adjicitur rei vilioris, quod mantissa dici potest vel additamentum; sic se habent bona temporalia respectu æternorum, et adeo de illis hic dicitur : « Adjicientur vobis. »

Non absimiliter interpretatur sanctus Gregorius, in Job, lib. XV, cap. XXI. Se magis Dominus quam ea quæ condidit, vult amari, æterna potius

quam terrena postulari, sicut scriptum est : Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis. Quia enim non ait : Dabuntur vobis, sed adjicientur, profecto indicat aliud esse quod principaliter datur, aliud quod superadditur. Quia enim nobis in intentione æternitas, in usu debet esse temporalitas, et illud datur, et hoc ex abundantî superadditur.

Exemplis autem variis hæc Domini conclusio facile probari potest, tum ex sacris litteris, tum ex historiis Ecclesiasticis.

Sic quia Daniel regnum Dei quærebat ante omnia et justitiam ejus, non ei deest Dominus, sed cibus divinitus ipsi procuratur, et inter feras esurientes et parcentes homo

parmi les bêtes féroces qui ont faim et qui l'épargnent. (*Daniel. VI, 23.*)

Semblablement, Elie est nourri au désert par le ministère d'un corbeau et par celui d'un Ange. (*3 Rois. XVII.*)

« Dieu ne vous fait donc jamais défaut, ne lui faites pas défaut vous-même, ne vous faites pas défaut à vous non plus, » dit saint Augustin. (*Com. sur le Ps. XXXIX.*)

Ainsi, la veuve de Sarepta, parce qu'elle cherchait avant tout le royaume de Dieu et sa justice, n'est point délaissée, même quand elle est réduite à une extrême angoisse. Elle disait effectivement : « J'ai seulement une poignée de farine, et voilà que je ramasse deux morceaux de bois pour que mon fils et moi nous mangions, et nous mourrons ensuite. (*3 Rois. XVII, 12.*) » Elie s'approche, lui demande de le nourrir avec sa farine, promettant une abondante multiplication; elle se fie à la parole de Dieu et du Prophète, elle s'en va et lui fait cuire un pain, elle ne pense plus à la mort. « Ce n'est point une part empruntée à l'abondance, c'est le tout d'une très-petite provision qu'elle donne. Pendant que les enfants ont faim, un étranger est nourri tout d'abord. Dans la pénurie et la faim, la miséricorde passe avant la nourriture, afin que, tandis que la vie charnelle est méprisée pour accomplir une œuvre salutaire, l'âme soit conservée spirituellement, » dit saint Cyprien. (*Livre des œuvres et de l'aumône.*)

Ainsi Tobie cherchait premièrement le royaume de Dieu et sa justice. C'est pourquoi Dieu pourvoit aux besoins de sa famille, il envoie à son fils un Ange, qui fera route avec lui, afin de recouvrer l'argent dont la famille a besoin pour se sustenter et le fils pour s'établir convenablement, pour s'enrichir suivant le rang de sa

Dei pascitur. Similiter et Elias Corvi et Angeli ministerio in deserto alitur. « Nusquam ergo tibi deest Deus, tu illi noli deesse, tu tibi noli deesse, » inquit sanctus Augustinus, in Psal. xxxix.

Sic vidua Sareptana, quia quærebat ante omnia regnum Dei et justitiam ejus, non deseritur, etiam ad angustiam extremam redacta. Dicebat enim : « Non habeo nisi pugillum farinæ, en colligo duo ligna ut faciam mihi et filio, et comedamus, et moriamur. » Accedit vero Elias, petit sibi de illa farina cibum, promittens abun- dantiam; illa fudit verbo Dei et Prop' hetæ, abit et coquit ei panem, nec jam meminit mortis :

« Nec de abundantia portio, sed de modico totum datur, et esurientibus liberis alter prius pascitur, neque in penuria et fame cibus antequam misericordia cogitatur, ut dum in opere salutari vita carnalis contemnitur, spiritualiter anima servetur, » inquit sanctus Cyprianus, libro de opere et Eleemosyna.

Sic Tobias quærebat primo regnum Dei et justitiam ejus, ideo Deus ejus providet familiæ, providet filio ejus Angelum, qui iter cum eo ineat ad recuperandam pecuniam qua possit familia sublevari, et filius honestari, seu ditari, secundum honestatem status sui. Providet denique filio ejus nuptias, et sponsam



condition. Enfin, il fournit à ce fils un mariage et une épouse convenable à son naturel et à son saint amour. Qu'ajouter? Le pieux vieillard vivait renfermé à la maison, privé de ses yeux, il n'avait plus de joie, parce qu'il ne pouvait plus voir la lumière du ciel, Dieu pourvoit aussi à sa situation, en lui envoyant un remède pour sa cécité par le ministère d'un Ange, et il lui rend la joie avec une santé parfaite. Ainsi rien ne manque à Tobie qui craint Dieu, qui cherche le royaume de Dieu et sa justice, mais tout le reste lui est donné par surcroît, en abondance, au-delà de ses vœux et de son attente. La sollicitude divine va jusque là où toute la prévoyance humaine ne pouvait arriver. Le Père céleste savait que Tobie avait besoin de toutes ces choses, et il n'a voulu lui faire défaut en rien, parce que le pieux Tobie n'avait manqué non plus à aucun des hommages dûs à son Père céleste.

De même encore, dans les saintes Annales de l'Eglise nouvelle, vous trouverez un grand nombre d'exemples de personnages qui, dans le désert, ont reçu, par la volonté du Seigneur, leur nourriture, sans qu'ils eussent eu à s'en préoccuper, la bonté de leur Père céleste pourvoyant à tous leurs besoins.

On connaît le fait de saint Paul Ermite, à qui un corbeau apportait chaque jour la moitié d'un pain et qui utilisait les feuilles du palmier pour se vêtir. Ce vêtement, saint Antoine le préférait à la pourpre des rois et il s'en servait aux jours solennels de Pâques et de Pentecôte.

On connaît aussi le fait de la biche qui fournissait assez de lait à saint Gilles pour le nourrir.

On connaît le fait de saint Alexis, celui de sainte Marie Egyp-

correspondentem humori et amori sancto.

Quid ultra? Cum pius senex domi clausus ageret, oculis orbis, nullum gaudium admitteret, quia cœli lumen videre nequiret, providet etiam ei per Angeli ministerium pro cœcitate medelam; et integram restituit sanitatem et jucunditatem. Sic nihil deest Tobix Deum timenti, quærenti regnum Dei et justitiam ejus, sed omnia adjicientur ei et abundant supra omne ejus votura et expectationem; illucque pro ipso divina attigit sollicitudo, quo pertinere non poterat humana omnis providentia. Sciebat nimirum Pater cœlestis quia his indigeret, nec voluit

ei deesse, cum ipse per pietatis obsequium cœlesti Patri suo non deesset.

Sic in sacris Ecclesiæ novæ historiis innumera reperies exempla eorum qui a Domino in solitudine sine sollicitudine cibum acceperunt, eis cura Patris cœlestis providente de necessariis. Notum est de sancto Paulo eremita, cui corvus dimidium panem quotidie afferebat, et palma vestem præbebat, quam purpuris Regum præferebat sanctus Antonius, illa utens solemnibus Paschæ et Pentecostes diebus. Notum de cervac lac sufficiens præbente sancto Ægidio, de sancto Alexio, de Maria Ægyptiaca, et innumeris aliis qui-

tienne, et d'un très-grand nombre d'autres à qui Dieu fournit admirablement ce dont ils avaient besoin, parce qu'ils cherchaient le royaume de Dieu et sa justice, et se confiaient à la parole du Seigneur.

Vers l'an 1220, tandis que saint Dominique vivait encore, il y avait, à Rouen, au couvent de saint Sixte, cent Religieux vivant d'aumônes et sans revenus. Or, il arriva un jour qu'il n'y avait ni pain, ni argent, à la maison, et les quêteurs s'en étaient revenus de la ville, les mains vides, car on ne leur avait donné qu'un pain et ils l'avaient eux-mêmes donné à un pauvre qui le leur demandait avec instances. Néanmoins, saint Dominique voulut qu'on sonnât le dîner comme à l'ordinaire. Dès qu'ils se furent tous mis à table, deux Anges entrèrent, apportant une grande quantité de pain blanc, et, commençant par les moindres, ils donnèrent un pain à chacun et disparurent. En même temps, un vase vide fut subitement rempli d'excellent vin. Ainsi, tous ces serviteurs de Dieu reçurent, par l'intervention et la providence du ciel, leur nourriture et leur breuvage, quand ils semblaient abandonnés des hommes. Ce Père céleste savait donc qu'ils avaient besoin de ces choses et il ne voulait pas les voir dans une trop grande inquiétude. Il les nourrissait comme les oiseaux du ciel, parce qu'ils n'avaient pas d'autre souci que de voler vers les hauteurs célestes par la prière, de chercher le royaume de Dieu et sa justice.

Des faits semblables se sont reproduits souvent chez d'autres Religieux, chez les Franciscains, chez les anciens Moines, comme on le voit par leur histoire.

Disons en concluant que, par ce qui a été dit, on peut assez

bus admirabiliter provisum fuit, quia quærebant regnum Dei et justitiam ejus et fidebant ejus verbis sine anxia sollicitudine.

Circa annum 1220, cum adhuc viveret sanctus Dominicus, erant Romæ in Conventu sancti Sixti centum Religiosi ex elemosynis viventes sine redditibus.

Contingit autem ut nec panis esset, nec pecunia domi, et qui elemosynas petierant per urbem, vacui redibant; unicum enim panem acceperant, et huic pauperi dederant instanter urgenti. Jussit nihilominus sanctus Dominicus pro more ad prandium pulsari. Mox ubi omnes accubuerunt ingressi sunt Duo Angeli cum magna copia panis albi, et

a minoribus initio facto, singulis dederunt unum panem, sicque disparuerunt. Vas quoque vacuum optimo vino statim adimpletum fuit; sic de anima et provisione cœlesti omnes Dei famuli cibum potumque acceperunt, qui ab hominibus deserti videbantur. Sciebat igitur Pater cœlestis eos his indigere, nec volebat nimis anxios esse; tanquam volatilia cœli pascebat eos, quia nulla eis alia cura erat, quam oratione in cœlestia volare, Dei regnum quærere et justitiam ejus. His similia crebro facta sunt, etiam apud alios Religiosos, apud Franciscanos et antiquos Monachos, ut ex eorum notum est historiis.

Concludendo dicamus, ex dictis

comprendre pourquoi il arrive que, après s'être montrés diligents et appliqués à leurs travaux, plusieurs sont cependant atteints par la misère et sont privés des ressources domestiques indispensables.

1° D'abord, la plupart du temps, cela vient de ce qu'ils ne cherchent pas premièrement le royaume de Dieu, de ce qu'ils ne rapportent pas toutes leurs œuvres et tout leur labour à Dieu, et de ce qu'ils ne mettent pas en lui leur confiance. Ils se fient effectivement à leurs forces, à leur industrie, à leur diligence, beaucoup plus qu'à Dieu, dont ils ne se souviennent que rarement. A ceux-là, comme nous l'avons dit ailleurs, nous pouvons appliquer ce texte : « Il sacrifie à ses filets, parce qu'il leur doit une pêche excellente, parce qu'ils lui ont apporté les mets les plus exquis. (*Habacuc. 1, 16.*) » Dans ce passage, le Prophète semble indiquer que quelques-uns se conduisent comme s'ils adoraient leurs rêts et leurs filets, parce que ceux-ci leur servent à préparer leur nourriture et celle de leur famille, et dès lors ils les regardent comme le Dieu qui les nourrit, ils semblent en quelque sorte vouloir leur offrir des sacrifices idolâtriques, mettre en eux toute leur confiance. A ceux-là donc, disons-nous, sont semblables ceux qui mettent trop de confiance en leur art ou dans leur industrie humaine. Ainsi le pêcheur ne doit pas se confier avec excès dans son filet, ni le peintre dans son pinceau, ni l'ouvrier dans ses outils, ni le paysan dans sa bêche et sa faux, ni le fermier dans ses chevaux et ses vaches, parce que souvent ils sont déçus et toutes ces choses ne suffisent pas à pourvoir à leurs besoins, Dieu en disposant autrement, lui qui veut que nous cherchions son royaume avant toutes choses, et que nous met-

satis colligi posse, cur nonnulli in operibus suis solertes et diligentes nihilominus inopia premanur, et rei familiaris defectu laborent. In primis id plerumque fit quia non quaerunt primum regnum Dei, non referunt in Deum omnia opera sua, omnemque laborem, in eum fiduciam non projiciunt. Fidunt enim vel viribus, vel industriae, vel diligentiae suae, non ita Deo, cujus raro meminerunt. De his, ut diximus alibi, potest intelligi illud : « Immolabit sagenae et sacrificabit reti suo, quia in ipsis incassata est pars ejus, et cibus electus ejus. » Ubi videtur

gerere, quasi retia et sagenam suam adorarent, quia per illa cibum sibi et familiae parant; sicque illa pro Deo habent qui illos alit, videnturque quadam ratione illis velle sacrificare, et totam in ipsis fiduciam collocare. His ergo similes dicimus illos qui in arte sua nimium fiduciae ponunt, aut in industria humana. Sic nec piscator in reti, nec pictor in penicillo, nec faber in suis instrumentis, nec rusticus in ligone et falce, nec villicus in equis ac vaccis, nimium debent confidere; quia saepe falluntur, nec sufficienter per illa sibi provident, Deo aliter disponente, qui vult nos regnum suum

tions notre confiance en lui, non en nous, ni en quelque industrie humaine que ce soit.

Pinelli, dans son *Traité de la Messe*, raconte l'histoire de deux racommodeurs, dont l'un entendait la messe tous les jours et à qui tout réussissait au gré de ses désirs, obtenant tout ce qui était nécessaire pour sustenter sa famille, bien qu'il eût plusieurs enfants; tandis que l'autre, n'ayant aucun enfant à nourrir et ne s'épargnant nullement au travail, au point de ne pas même chômer les jours de fêtes, restait dans la misère. Il demanda à son collègue le secret de sa prospérité, et celui-ci lui répondit : « Viens demain avec moi, et je te le montrerai. » Quand, le lendemain, il fut venu, il le conduisit avec lui à la messe et le renvoya à son travail, une fois la messe dite. Le second jour, il en fait autant, sans donner plus de satisfaction à son confrère. Le troisième, comme il se disposait à recommencer, l'autre répondit : « Ami, je connais le chemin de l'Eglise et je sais ce que c'est que la messe; ce que je t'ai demandé, c'est le secret de ta prospérité. » L'ouvrier pieux dit alors : « Elle me vient de la messe, selon cette promesse du Seigneur : Cherchez premièrement le royaume de Dieu, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » L'ouvrier pauvre, méditant plus attentivement cette parole de Jésus-Christ, résolut en lui-même de ne plus omettre à l'avenir d'honorer Dieu par l'assistance quotidienne au saint-sacrifice, et depuis tout lui prospéra.

2° Plusieurs ne cherchent pas la justice de Dieu avant tout, et voilà la cause de leur insuccès. Ils cherchent le lucre, par tous les moyens et toutes les voies qu'ils peuvent, parfois même injustes. Ils disent : « Le gain sent toujours bon. » Ils ne remarquent pas qu'il

ante omnia quærere, et in ipso fiduciam constituere, non in nobis, nec in qualibet humana arte.

Refert Pinellus in libro, de Missa de duobus sartoriæ artis, quorum uni quotidie Missæ sacrificium audienti omnia cedebant ex animi sententia, et suppetebant familiæ quæcumque necessaria, licet multas proles aleret; alteri vero, etsi nulla proles alenda foret, nullique labori parceret, ut nec festis quidem diebus vacaret, multum inopiæ semper aderat. Quæsivit igitur a consodali suo, unde illi tanta prosperitas? Ille respondit : Cras, mecum veni, et ostendam tibi. Venientem postero die secum ducit ad Missam, qua finita remittit eum ad laborem. Secunda item die idem facit, nec socio satis-

facit. Cum tertia die idipsum cogitaret, respondet alter : « Amice, novi ego viam ad templum, et Missam non ignoro; hoc ex te quæro, unde tanta ibi prosperitas? » Tum alter : « Ex Missa hæc mihi provenit secundum promissum Domini : Quærite primum regnum Dei, et omnia adjicientur vobis. » Pauperior ille hoc Christi accuratius considerans, statuit apud se deinceps non omittere obsequium Dei, maxime in quotidiano sacrificio; et exinde ipsi prospere omnia successerunt.

Secundo, non quærunt multi justitiam Dei ante omnia, et ideo prospere eis non succedit. Lucrum quærunt qua possunt ratione et via, quandoque etiam injusta. Dicunt ipsi : « Ubique bonus odor lucri; » nec attendunt

arrive souvent que « le gain est dans le coffre et la perte dans la conscience. » Tandis donc qu'ils cherchent par tous les moyens les biens temporels, Dieu leur devient hostile, parce qu'ils ont négligé la conscience, les biens spirituels, la justice de Dieu. Si on leur parle de confession, de communion, d'entendre la parole de Dieu, ils s'excusent sous prétexte d'affaires, ils renvoient à un autre temps, comme si Dieu était tenu d'attendre leur bon plaisir. Aussi, la Providence divine les soumet et les accable par l'adversité.

3° Pour réprimer le luxe et l'abus des hommes, leur superbe et leur arrogance, Dieu soustrait parfois l'abondance des biens temporels et envoie la pauvreté. Quelques-uns en effet, quand ils sont dans l'abondance, dépensent follement leurs richesses en luxe et jeu; d'autres s'en enorgueillissent; d'autres en abusent d'une autre manière, et c'est pourquoi Dieu les fait envoler. Cela a lieu surtout pour punir l'ingratitude des hommes, qui méritent d'être privés des biens qu'ils ont reçus, quand ils ne savent pas en rendre grâces, ni en employer une partie au service de Dieu et à l'usage des pauvres.

4° Le Seigneur veut que nous reconnaissions que ces avantages temporels dépendent de celui qui les donne quand il veut, les enlève quand il lui plaît, et il veut que nous reconnaissions combien nos efforts sont vains, quand il n'y coopère point.

PÉRORAISON. — Seigneur, accordez-nous votre grâce, pour que nous vous servions avec un cœur sincère, vous et non Mammon. Enlevez-nous cette sollicitude excessive par rapport au vivre et au vêtement, et donnez-nous confiance en vous, comme en notre Père

quod frequenter contingit : « *Lucrum in arca, damnum in conscientia.* » Dum ergo temporalia quacumque ratione sectantur, illis Deus adversatur ob neglectum conscientiae et spiritualium bonorum, sive justitiae Dei. Si eis de confessione fit mentio, de communione, de verbi divini auditione, excusant se praetextu negotiorum; in aliud tempus rejiciunt, quasi Deus eorum oportunitatem expectare teneretur. Hinc fit ut per Dei providentiam adversae fortunae crebro subjaceant et premantur.

Tertio, propter hominum luxum et abusum, superbiam et arrogantiam reprimendam, Deus quandoque subtrahit temporalium abundantiam, et emittit egestatem. Solent enim aliqui dum abundant, in luxus et lusus prodige opes fundere; alii ex illis

solent intumescere, alii aliter illis abuti; ideo illas Deus avolare facit. Fit et id maxime propter hominum ingratitude, qui acceptis privari merentur, dum de illis non norunt gratias agere, nec in Dei obsequium, aut in pauperum usum partem impendere.

Denique, vult Dominus ut agnoscamus haec temporalia ab ipso pendere, qui ea dat cum vult, tollit cum lubet, nostrosque conatus esse casos ipso nobis non cooperante vult nos agnoscere.

Impertire nobis, Domine, gratiam tuam, ut tibi sincero corde serviamus, et non Mammonæ; tolle a nobis nimiam sollicitudinem de cibo et veste, et da nobis fiduciam in te tanquam caelesti nostro Patre, qui scit perfecte ea quibus indigemus.

céleste, qui sait parfaitement de quoi nous avons besoin. Placez-nous, non parmi les animaux qui connaissent la terre, qui travaillent la terre, qui aiment la terre, mais parmi les oiseaux et les volatiles du ciel, qui respirent dans un air plus pur, qui aiment le ciel et les choses célestes, et que vous nourrissez dans votre très-miséricordieuse Providence. Placez-nous parmi les lis et les fleurs de votre champ, nous revêtant de la blancheur de la grâce et plus tard du vêtement d'immortalité, sans aucune anxiété de notre part. Enfin, remplissez-nous si bien de votre amour, que, méprisant le temps et le siècle, avec ce qu'ils renferment, nous cherchions votre royaume et votre justice, avec tout le désir de notre cœur, et que, sous votre conduite, par votre bienfait, nous obtenions finalement ce royaume céleste.

## QUINZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Defunctus filius unicus matris suæ.*

Un mort, fils unique de sa mère.

(Evangile selon saint Luc. Chap. vii, v. 12.)

EXORDE. — Ce qui arriva au Prophète Jérémie est digne d'être considéré. Il en rend témoignage lui-même. Le Seigneur lui parla, disant : « Lève-toi, et descends dans la maison d'un potier, et là tu entendras mes paroles. Et je descendis, dit-il lui-même, dans la

Recense nos non de animalibus quæ terram sapiunt, terram fodiant, terram diligunt; sed de volucris et volatilibus cæli, quæ ad puriorem aerem respirant, cælum amant et cælestia, et tu tua eos pascis benignissima providentia. Fac nos de liliis et floribus agri tui, vestiens nos gratiæ candore, et tandem immortalitatis veste, sine anxia nostra sollicitudine. Denique, sic nobis tuum infunde amorem, ut tempus et sæculum cum rebus suis contemnent, regnum tuum et justitiam tuam quæramus toto cordis desiderio, et illud tandem regnum cæles-

te, te-ducente, te donante, consequamur.

### DOMINICA XV POST PENTECOSTEM.

*Defunctus filius unicus matris suæ. (Luc. xvii.)*

Consideratione dignum est id quod gestum fuit circa Jeremiam Prophetam, ipso teste. Verbum enim ad eum factum est a Domino : « Surge et descende in domum figuli, et ibi audies verba mea. Et des-

maison d'un potier, et il faisait un ouvrage sur la roue. Et le vase d'argile qu'il faisait se brisa dans sa main ; il reprit l'argile et en fit un autre, comme il le désirait. » Alors, le Seigneur parla de nouveau à Jérémie : « Maison d'Israël, dit-il, ne pourrais-je pas faire avec vous comme avec ce potier ? Car, comme l'argile est entre les mains du potier, ainsi, vous êtes dans ma main, maison d'Israël. (*Jérémie. XVIII, 1-6.*) » N'est-ce pas une école de doctrine et une maison d'enseignement, que cette maison de potier, cette officine de potier, où le Prophète reçoit ordre de descendre, pour y être enseigné en parole et en acte, et pouvoir ensuite instruire à son tour les autres ?

L'Évangile de ce jour nous invite à descendre en esprit dans cette maison du potier, afin que, après avoir pris souvent un esprit hautain et être montés au-dessus de nous, nous retournions et descendions en nous-mêmes, regardant l'argile coulante que nous portons chaque jour avec nous. Formés d'argile, nous sommes un composé boueux ; formés de terre, nous sommes des hommes terrestres ; enfants d'Adam, nous sommes des Adamites, c'est-à-dire un composé de terre limoneuse. Nous devons donc nous humilier sous la main de Dieu, notre divin potier, qui nous a formés avec l'argile et peut nous réduire en boue quand il voudra. Mais, de même que le vase façonné avec l'argile est fragile et caduc, sujet à de nombreux hasards et à de nombreuses cassures ; de même, l'homme est facilement brisé par toute infirmité qui l'atteint, parce qu'il est fragile et cassant. Quand on entre dans la boutique d'un potier, et qu'on voit divers vases d'argile, les uns plus grands, les autres plus petits, ceux-ci beaux, ceux-ci plus communs, les uns plus récents, les

cendi, » inquit ipse, « in domum figuli, et ecce faciebat opus super rotam. Et dissipatum est vas quod ipse faciebat e luto manibus suis ; conversusque fecit illud vas alterum, sicut placuerat in oculis ejus ut faceret. » Tunc factum est verbum Domini iterum ad eum : « Nunquid sicut figulus iste non potero vobis facere, domus Israel ? Ecce sicut lutum in manu figuli, sic vos in manu mea. » Nonne scola doctrinæ, et domus disciplinæ, domus figulina, sive officina figuli, ad quam jubetur Propheta descendere, ut ibi et verbo et facto doceatur, ac postmodum alios possit erudire ?

Ad hanc hodie figuli domum admonet nos Evangelium mente descendere, ut qui elatum assumi-

mus quandoque spiritum, et supra nos ascendimus, revertamur, et descendamus ad nos, intuentes defluens lutum quod portamus quotidie nobiscum. Nos enim ex luto lutei sumus, ex terra terroni, filii Adam sumus ex Adama, id est, ex limosa terra ; itaque humiliari debemus sub manu Dei quasi figuli nostri, qui ex luto nos formavit, et in lutum potest ubi voluerit redigere. Ac sicut vas e luto efformatum fragile est et caducum, multipliciti casui et dissipationi obnoxium ; sic homo facile conteritur, qualibet infirmitate incurstante, quia fragilis est et testaceus. Cum quis ingreditur officinam figuli, ibi intuetur diversa vasa testacea, quædam majora, quædam minora, quæ-

autres plus anciens, on ne peut cependant juger et discerner avec certitude quels sont ceux qui dureront le plus et ceux qui dureront le moins, des plus grands, des plus petits, des beaux, des laids, des neufs ou des vieux? Comme ils sont d'une matière fragile, celui-là se brise le premier qui heurte quelque objet plus fort, quelles que soient d'ailleurs sa beauté, sa grandeur, sa nouveauté et sa splendeur. Ainsi faut-il juger des hommes : ils sont en effet également brisés par l'assaut de la maladie, nobles et riches, jeunes et florissants, pauvres et plébéiens, vieillards et décrépits.

Cela se voit clairement, dans l'Évangile de ce jour, qui nous présente un adolescent riche, robuste, florissant, honoré, que la maladie et la mort ont brisé et anéanti, et qu'on porte en terre. Ainsi, les poursuites de la mort sont incertaines : elle renverse le fils et laisse la mère; elle renverse le jeune homme, et laisse intacte une vieille femme chargée d'ans; elle emporte celui qui jouissait de la fleur de l'âge et du monde, et elle laisse au monde celle qui en était peut-être lasse et languissait !

Mais, le Seigneur, pour montrer qu'il est ce potier puissant, en la main de qui demeurent notre argile, notre éclat et notre beauté, notre santé et notre vie, reforme le vase du corps de cet adolescent que la mort avait cassé et brisé, et il le réintègre selon son bon plaisir, lui commandant de ressusciter.

C'est donc à bon droit que la parole divine dite au Prophète nous est adressée à nous-mêmes : « N'êtes-vous pas dans ma main, comme l'argile est dans la main du potier? Le potier n'a-t-il pas

dam pulchra, quædam viliora, quædam recenter efformata, quædam antiquiora : discernere tamen nequit et dijudicare certo quænam duratura magis sint, et quæ minus, an majora, an minora, an formosa, an deformia, an recentia, an vetera ?

Cum enim ex fragili materia omnia constent, illud prius conteritur quod in quippiam fortius impegit, etsi pulchrum sit et magnum, etsi recens sit et splendidum. Sic et de hominibus judicandum est : æque enim nobiles et divites, juvenes et floridi, morbo incursante, effringuntur, ac pauperes et ignobiles, ac senes et decrepiti. Patet id dilucide in Evangelio hodierno, uli introducitur adolescens dives, robustus, floridus, honoratus, qui a morbo et morte diffractus et contritus effertur.

Sic incursus mortis incertus est ; sternit filium, relinquit matrem ; sternit juvenem, intactam vero relinquit annosam et senem : eripit eum qui flore ætatis et sæculi gauderat, in sæculo relinquit eam quæ forte tædio sæculi lassa erat, et languebat. Interim Dominus (ut se figulum illum potentem ostendat, in cujus manu est lutum nostrum, status et forma, salus et vita) vas corporis hujus adolescentis in morte collapsum et diffractum refingit et redintegrat secundum suum beneplacitum, imperans ei resurrectionem.

Recte ergo nobis dicitur idem quod Prophetæ dictum est divina voce : « Numquid sicut lutum in manu figuli, sic et vos in manu mea? Numquid potestatem habet figulus, » ut vasa pro placito formet,



« tout pouvoir, » pour façonner les vases à son gré, pour les briser et les déformer? Remarquez cela, vous tous qui avez des oreilles et des yeux, dans l'officine du potier, à la porte de la ville de Naïm, car les potiers ont habituellement leurs ateliers près des portes des villes. « Sors vers la vallée du fils d'Ennon, qui est près de l'entrée de la porte du potier, (*Jérémie. XIX, 2.*) » ou des potiers, comme l'expliquent les saints interprètes.

DIVISION <sup>1</sup>. — Or, nous recevons trois leçons saintes à cette porte de la ville de Naïm, selon les trois principales personnes qui concourent à l'évènement d'après l'Évangile.

1<sup>o</sup> Le jeune homme mort, qu'on porte en terre, nous apprend à nous souvenir de la mort et à mépriser le monde.

2<sup>o</sup> La mère veuve, qui conduit avec honneur et larmes les funérailles de son fils, nous apprend la piété due aux morts.

3<sup>o</sup> Le Christ, qui vient au-devant du cortège et qui, touché de pitié, éloigne la mort, nous apprend la miséricorde à employer envers le prochain.

Mais, nous avons à parler ici de chacun de ces points en particulier.

1<sup>er</sup> POINT. — Et d'abord, de ce jeune homme mort, qu'on porte enfermé dans un cercueil de bois et étroit, nous ne pouvons pas ne pas apprendre le mépris du monde, le souvenir de la mort, si nous voulons ouvrir les oreilles et les yeux de l'âme. Assis dans son cercueil comme dans une chaise, et placé sur les hauteurs, il crie par

<sup>1</sup> Ce discours est un des plus soignés parmi les productions oratoires si remarquables de Jacques Marchant. Il a lui-même indiqué la structure de son œuvre au point de vue de la rhétorique. (*Note du Traducteur.*)

ut ea conerat et deformat? Attendite id, quicumque aures habetis et oculos, in officina figulina ad portam civitatis Naïm, nam et figuli juxta portas civitatum officinas suas solebant constituere. « Egredere ad vallem Filii Ennon, quæ est juxta introitum portæ fictilis, » sive figulinæ et figulorum, ut ibi exponunt Interpretes.

Tria porro documenta sacra accipimus in hac porta civitatis Naïm, juxta principales tres personas hic concurrentes, prout nostrum describit Evangelium.

1. Adolescens defunctus qui effertur, nos docet mortis memoriam, et sæculi contemptum.

2. Vidua mater cum honore et iacrymis efferens funus filii, docet nos pietatem mortuis deferendam.

3. Christus occurrens, et misericordia motus mortem fugans, docet nos misericordiam proximis impendendam.

Sed de singulis hic speciatim nobis sermo instituendus est.

Ac in primis ab adolescente defuncto qui loculo ligneo et angusto conclusus effertur, non possumus non discere sæculi contemptum, mortisque memoriam, si mentis aures et oculos volumus aperire. In loculo enim tanquam in cathedra sedens, et in sublime elatus, incla-

son exemple ce qu'il ne peut nous crier par sa parole : « Toute chair n'est qu'une herbe, et toute sa gloire ressemble à la fleur des champs. L'herbe s'est desséchée, et sa fleur est tombée. (*Isaïe. xl, 6 et 7.*) » Qu'est-ce que la gloire du corps, que les hommes présentent si haut, quand ils ornent leur corps avec soin, le nourrissent somptueusement, le revêtent superbement, le font servir au luxe? C'est une fleur qui périt bientôt sous le souffle du vent, tombant tout d'un coup sous le vent desséchant de la maladie, desséché vite par la faux de la mort qui la coupe. Qu'est-ce que la vigueur de l'âge, la splendeur des richesses, la couleur empourprée de la noblesse? C'est une fleur qui le matin fleurit et embaume, et le soir tombe et sent mauvais, quand elle se dessèche. Une fièvre dissipe cette gloire fleurie, un froid la tue, un ver la corrode, une chaleur qui survient la dessèche, comme nous le reconnaissons par une expérience de chaque jour. « L'ardeur du jour frappa sa tête, et il mourut. (*Judith. viii, 3.*) » On ne connaît que trop la vérité de cette parole que Job a dite de chaque homme en particulier : « Comme la fleur, il s'élève, et il est foulé aux pieds; et il fuit comme l'ombre, et ne s'arrête jamais. (*Job. xiv, 2.*) » En effet, la fleur présente sa grâce et son suave parfum pour un temps, mais parce que la fleur tire son origine de la terre, elle est aussi de la terre dans sa vigueur, et il faut qu'elle retourne en terre. Ainsi, parce que l'homme tire son origine de la terre, qu'il n'est qu'une terre ornée et colorée, quand il est dans sa force, il faut qu'il retourne en terre avec son ornement, et cela arrive plus tôt qu'il ne pense.

On le voit pour ce jeune homme, à peine arrivé à la fleur de

mat, exemplo, quod non potest verbo : « Omnis caro fœnum, et omnis gloria ejus quasi flos agri. Exsiccatum est fœnum, et cecidit flos. » Quid est corporis gloria, quam homines tanti faciunt, dum studiose corpus exornant, laute nutriunt, superbe vestiunt, luxui servire faciunt? Flos utique est vento flante subito depericis, infirmitatis ureidine festim excidens, falce mortis illum excidente mox exsiccatus. Quid ætatis vigor, divitiarum splendor, nobilitatis purpureus color? Flos est qui mane odorifere floret, vespere autem decidit, et fœtet dum arescit. Una febris hanc gloriam floridam dissipat, unum frigus enecat, vermis erodit, æstus veniens arefacit, sicut quotidiana experientia

agnoscimus : « Venit æstus super caput ejus, et mortuus est. » Sic nimis notum est quod de homine quolibet Job pronuntiat : « Quasi flos egreditur et conteritur, et fugit velut umbra, et nunquam in eodem statu permanet. » Nempe amœnitatem odoremque suavem præ se ferre flos videtur ad tempus, sed quia de terra originem flos trahit, terra est etiam in vigore suo, statim in terram eum resolvi necesse est. Sic etiam quia homo de terra originem trahit, et non nisi terra adornata et colorata est, dum in suo vigore est, in terram suam cum omni ornatu suo reverti necesse est, idque contingit citius quam præcogitat.

Patet hoc in adolescente ævi flo-

l'âge, qui meurt, au moment où sa mère y pense le moins et où il ne s'y attend pas. Approchez-vous de son cercueil et regardez. Où est sa beauté et sa grâce? Où est l'éclat de ses cheveux et l'agrément de sa chevelure frisée? Où sont les soins du corps et les plaisirs des sens? Où sont les biens et les richesses? Où est la gloire d'une verte jeunesse? Il était herbe, l'herbe s'est desséchée et la fleur est tombée. Un lit et un cercueil étroit emprisonnent toute sa gloire, une urne funéraire renferme, non-seulement ses os, mais encore toutes ses espérances. « Tout ce qui faisait ses délices est arraché de sa demeure, et lui-même est traîné devant le roi de l'épouvante. (*Job. xviii, 14.*) » Telle est effectivement la victoire de la mort. Elle ôte de la demeure les richesses et toutes les autres choses dans lesquelles l'homme met son espérance, tout comme les soldats vainqueurs ont coutume de piller les tentes; ensuite, elle foule aux pieds ceux qu'elle a dépouillés et les réduit en servitude. Que l'homme ne se fie donc point, quels que soient son état et sa condition, son âge ou sa gloire, qu'il ne se fie point, dis-je, à quoi que ce soit, parce qu'il ignore si la destruction de sa tente n'aura pas lieu bientôt, tout comme son expulsion de cette tente avec toute sa confiance.

Voilà ce que nous enseigne notre Evangile. Il nous présente un jeune homme, parvenu à la fleur de son âge, et voici qu'on l'arrache à sa demeure et qu'on le porte, mort, hors de la ville : il ne faut donc pas se fier à l'âge ou à la force, pas plus qu'à la fleur qui sèche, que la mort foule aux pieds en la brisant.

De plus, ce jeune homme était riche et honoré, il ne lui manquait ni biens ni titres. La mort arrache les biens et renverse les

ridi, qui mox extinctus est, matre nihil minus cogitante, nec ipso hoc expectante. Accede ejus loculum, et inspicie. Ubi decor et pulchritudo? ubi capillorum splendor et cesariei crispatae ornatus? ubi corporis cura et deliciæ? ubi opes et divitiæ? ubi gloria juventutis validæ? Fœnum erat, exsiccatum est fœnum, et cecidit flos. Lectulus et loculus angustus totam ejus claudit gloriam; ipsius non solum ossa, sed et spem omnem claudit urna: « Avellatur de tabernaculo ejus fiducia, et calcet super eum quasi Rex interitus. » Hæc nimirum est mortis victoria. Opes et quæcumque alia in quibus homo spem collocat, ex tabernaculo sive ex domo, avellit, sicut solent

milites victores tabernacula spoliare; deinde calcet spoliatos, et in servitatem redigit. Non ergo fidat homo, cujuslibet status et conditionis, cujuslibet ætatis aut gloriæ, non fidat, inquam, rei cuiquam, quia nescit quam velox sit depositio tabernaculi sui, immo avulsio ab illo cum omni fiducia sua. Hic de quo nostrum agit Evangelium, adolescens erat ævi sane floridi, et ecce a tabernaculo avulsus effertur extra urbem defunctus: non ergo ætati fidendum aut robori, non plusquam flori marcescenti, quem interitus et mors conculcat. Rursus adolescens iste copiosus erat et honoratus, non carebat divitiis et stemmatibus. Mors opes ei avellit, et stemmata sternit.

titres. Il ne faut donc pas se fier à eux, mais bien méditer d'avance cet avertissement de l'Apôtre : « Ordonnez aux riches de ce monde de ne point être orgueilleux, de ne point mettre leur confiance dans des richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant. (1 *Tim.* VI, 17.) »

En outre, ce jeune homme aimable était cher à sa mère, il ne manquait point d'amis parmi les principaux de la ville, il pouvait donc se fier à sa mère et à ses amis : la foule considérable des notables de l'endroit qui suit ses funérailles indique assez le grand nombre d'amis qu'il comptait. Mais, voilà que ses amis le portent hors de la ville, en attendant de le mettre hors de leur mémoire ; sa mère même n'a pu lui procurer qu'un linceul et un cercueil de bois, et ses amis n'ont pu le suivre que jusqu'au tombeau. Qui donc se fiera aux parents ou aux amis, qui, une fois l'homme mort, l'abandonnent et ne peuvent le souffrir chez eux plus d'une nuit ? Ce que le *Lévitique* a dit de l'oiseau est vrai de ce jeune homme et de tout homme qui meurt. On y lit, en effet, que les oiseaux offerts en holocauste devaient être d'abord dépouillés de leurs plumes, qu'on jetait au lieu où l'on avait coutume de jeter les cendres. (*Levit.* I, 16.) Que sont les honneurs, les richesses, les espérances de ce monde ? Des plumes et des ailes, au moyen desquelles quelques-uns semblent voler et s'élever dans les hauteurs. Mais, est-ce que la mort ne nous dépouille pas de toutes ces choses, pour que d'autres s'en revêtent ? Quoi donc ! Une fois dépouillés de ces plumes, lesquelles s'en vont souvent à des gens qui ne se souviennent plus de celui qui en fut paré autrefois, la mort nous jette à l'endroit des cendres, dans le tombeau, et nous dépose dans la terre de l'ou-

Non ergo illis præsidendum, sed illud Apostoli munitum prævidendum : « Præcipe divitibus non sublime sapere, nec sperare in incerto divitiarum, sed sperare in Deo vivo. » Ulterius adolescens iste matri amabilis et clarus erat, nec deerant ei amici civitatis primarii, sic in matre et amicis lidere poterat : honorata enim civitatis turba funus subsequens amicorum copiam satis indicat. Sed jam ab illis extra urbem effertur, ex eorum etiam memoria effertur : nec mater aliud ei quam linteum procurare potuit et ligneum loculum, nec amici eum potuerunt subsequi, nisi usque ad sepulchrum. Quis ergo in parentibus fidat aut amicis, qui mox a morte hominem

deserunt, nec una plus nocte apud se patiuntur eum sine nausea ? Quod de volucris dicitur in Levitico, hoc de isto adolescente verum est, et de quolibet homine intermoriante. Nam ibi habetur, « quod volucris offerenda nudabatur pennis, et hæc in locum projiciebantur, ubi cineres effundi solebant. » Quid sunt honores, opes, spesque sæculi hujus ? Pennæ sunt et alæ, quibus nonnulli volitare videntur, et in sublime ferri. Sed nonne his omnibus mors nos spoliat, ut alii his induantur ? Quid ergo ? Plumis spoliatos (quæ sæpe ad illos pertingunt qui nostri non meminerunt illis adornati), depumatos nos projicit mors in locum cinerum, id est in sepulchrum,

bli. C'est ainsi que ce jeune homme est porté hors de la ville, hors des richesses, hors des honneurs, hors de la société des hommes, dépouillé de ses plumes, pour être jeté tout nu dans l'endroit des cendres. Réfléchissant à ces choses, ne te fie à rien, parce que tout ce que tu possèdes ici-bas, ce sont des ailes et des plumes, dont il te faudra être dépouillé, pour être jeté nu dans l'endroit des cendres. O quel échange, après les richesses et la gloire, hériter de la cendre et de la nudité !

Mais, ne t'étonne point tant de cela, même chez un jeune homme à la fleur de l'âge. Aussi, quelques commentateurs remarquent que cela arriva à Naïm que ce mort fût porté en terre. Naïm, disent-ils, signifie « trouble ou flots. » Naïm représente donc ce monde, où la fluctuation est continuelle, la commotion continuelle, la mutation aussi continuelle. L'homme effectivement est une image de l'inconstance, quand on voit tout ce qui est en lui ou autour de lui soumis au changement, la vie, l'esprit, la fortune, le corps. Qu'est-ce en effet que la vie, sinon une roue qui tourne ? Elle tourne par lustres, années, mois, jours, à l'instar des flots. Elle ne peut arrêter sa course, ni rebrousser chemin. La vie s'écoule, même malgré soi. Une grande partie s'écoule, tandis qu'on fait le mal ; la plus grande partie, pendant qu'on ne fait rien ; le reste, durant qu'on fait quelque chose. Qu'est-ce que l'esprit de l'homme, sinon un roseau mobile ? Il se tourne de ci de là, s'inclinant à tous les vents. Combien d'alternatives dans ses pensées ! Que d'altérations opposées dans ses affections ! Tantôt il est serein avec joie, tantôt troublé avec tristesse ; tantôt il applaudit, tantôt il se plaint. Tantôt il se promet

et deponit nos in terra oblivionis. Sic effertur adolescens iste extra urbem, extra opes, extra honores, extra conversationem hominum depumatus, ut in locum cinerum dejiciatur nudus. Hoc attendens, tu, nulli rei fide, quia quidquid hic possides, pennæ sunt et plumæ, quibus oportet te spoliari, et in cinerum locum cum nuditate dejici. O qualis commutatio, post opes et gloriam hæreditare cinerem et nuditatem !

Sed non adeo id tibi mirum videatur, etiam in hoc florido adolescente. Unde advertunt quidam in Naïm contigisse, quod defunctus hic effertur. Interpretantur autem : Naïm, ut significet idem quod « Commotio, vel fluctus. » Nempe representatur per Naïm hoc sæculum, in quo continua est fluctuatio, continua

motio, continua mutatio. Homo enim inconstantiae quædam imago est, dum omnia quæ in ipso, vel circa ipsum sunt, mutationi obnoxia cernuntur, Vita, Animus, Fortuna, Corpus. Quid enim vita hominis, nisi rota volubilis ? Volvitur per lustra annos, menses, dies, fluctuum instar ; nec sistere cursum potest, nec revocare gradum. Elabitur vita etiam invita. Magna pars effluit male agentibus, maxima nihil agentibus, pene tota aliud agentibus. Quid animus hominis nisi arundo mobilis ? Flectitur huc illuc ad omnem auram volubilis. Quantas cogitationum patitur alternationes, quam varias affectuum dissidentium alterationes ? Modo serenus est cum júbilo, modo turbidus cum nubilo ; modo plaudit, mox plangit. Modo

d'heureuses fortunes, bientôt il en désespère. Ce qu'il approuve promptement, bientôt il le réproûve. Les vœux luttent avec les vœux ; les desseins combattent les desseins. Qu'est-ce que la faveur de la fortune, sinon un jeu de l'inconstance ! C'est pourquoi elle est assise sur un globe tournant et sur une roue, qui tourne alternativement en haut et en bas. Tantôt elle flatte et joue dans sa faveur, tantôt elle se fâche et abandonne l'homme dont elle se moque. Aussi, Boëce nous présente-t-il la fortune parlant en ces termes : « Lorsque la nature t'a produit dans le sein maternel, je t'ai reçu nu et dénué de toutes choses, je t'ai réchauffé de mes biens, je t'ai élevé avec une faveur et une indulgence marquées, je t'ai entouré de l'affluence et de la splendeur de tout ce qui relève de moi. Maintenant, il me plaît de te retirer la main. Tu me dois de la reconnaissance, parce que tu as usé de biens étrangers. Pourquoi gémiss tu ? Nous ne t'avons fait aucune violence. Les richesses, les honneurs, et autres choses semblables, sont de mon domaine. Ce sont des servantes qui reconnaissent leur maîtresse, elles viennent avec moi, elles s'en vont avec moi. Moi seul donc, je ne pourrai pas exercer mon droit ? Il est permis au ciel de produire des jours sereins, ou de les envelopper de ténèbres nocturnes. L'année peut orner la face de la terre de fleurs et de fruits, et l'attrister par les nuages et les froids. La mer a le droit de s'apaiser, en présentant une surface bien unie, et de s'irriter dans des tempêtes qui soulèvent ses flots. La convoitise inassouvie des hommes nous lierait à une constance étrangère à nos mœurs ? Jamais. Nous jouons continuellement notre jeu, nous roulons sans cesse la roue tournante, nous nous plaisons à échanger le bas contre le haut et le

---

fausta sibi spondet, mox despondet ; quod cito probat, mox reprobat. Pugnant vota cum votis, disceptant consilia cum consiliis. Quid favor fortunæ nisi ludus inconstantie ? Ideo globo volubili insidet fortuna et rotæ, qua omnia sursum, deorsum, alternata versat serie. Mox blanditur et ludit suo favore ; mox hominem indignabunda deserit et illudit. Ideo Boetius Fortunam ipsam introducit de sua mutabilitate sic loquentem : « Cum te matris utero natura produxit, rebus omnibus nudum inopemque suscepit, te meis opibus fovi, favore prona indulgentius educavi, et omnium quæ mei juris sunt, affluentia et splendore circumdedi ; nunc mihi retrahere manum libet. Habe gratiam velut usus alienis. Quid ingemiscis ? Nulla tibi a nobis illata est violentia. Opes, honores, et similia juris mei sunt, Dominam famulæ cognoscunt, mecum veniunt, necum discedunt. An ego sola jus meum exercere prohibeor ? Cælo licet proferre lucidos dies, eodemque tenebrosis noctibus condere. Annus potest terræ vultum nunc floribus frugibusque redimere, nunc nimbis frigoribusque confundere. Mare jus habet nunc strato æquore blandiri, nunc procellis a fluctibus inhorrescere. Nos ad constantiam nostris moribus alienam inexplata hominum cupiditas alligabit ? Absit. Sed continuo ludum nostrum ludimus, rotam volubili orbe versamus, infima summis, summa infimis mutare gaudemus. As-

haut contre le bas. Monte, si cela te plaît, mais à la condition que tu ne regarderas pas la descente comme une injustice, quand cela nous plaira. » Enfin, qu'est-ce que le corps de l'homme, sinon une meule tournante? La meule tourne, et en tournant elle s'écrase. Ainsi, notre corps roule sa masse de poussière dans un mouvement inquiet, et peu à peu il s'écrase, jusqu'à ce qu'il soit rendu à la poussière. L'été et l'hiver, le printemps et l'automne, roulent cette meule en sens divers, et lui apportent des qualités diverses. De là vient que ce corps est tantôt vigoureux et florissant, tantôt languissant, malade et fétide. Toutes ces choses se voient clairement dans la personne de ce jeune homme, qui auparavant florissait d'esprit, d'âge, de corps, de force, des faveurs de la fortune. Maintenant il est gisant, fétide, et il est porté par quatre funèbres porteurs dans un cercueil.

Mais, quels sont ces porteurs qui portent le corps de l'homme à la mort? Ecoutez saint Ambroise, parlant de ce jeune homme : « Ce mort était porté au sépulcre dans le cercueil par les quatre éléments de la matière. » Les porteurs ne sont donc pas seulement les hommes qui conduisent les funérailles, ce sont aussi les quatre éléments qui composent le corps humain. Il y a en effet quatre qualités dans les éléments, la chaleur et le froid, l'humide et le sec, qui luttent entre elles dans l'homme, qui se détruisent mutuellement, et, comme autant de porteurs funestes et inquiets, poussent et portent l'homme à la mort. Quand l'une l'emporte sur l'autre, par exemple le chaud sur le froid ou réciproquement, l'humide sur le sec ou réciproquement, il faut nécessairement que l'harmonie

cende si placet, sed ea lege ut descendere injuriam non putes, cum nobis placuerit. » Hæc Boetius. Denique, quid corpus hominis, nisi mola versatilis? Mola volvitur, et volvendo teritur; sic corpus nostrum pulveris massa inquieto motu rotatur, et paulatim teritur, donec pulveri reddatur. Diversa mutatione quasi in circuitu molam hanc trahunt Æstas et Hyems, Ver et Autumnus, varisque ei affricant qualitates. Unde corpus istud modo vigorem habet, et floridum est; mox languorem patitur, ægrescit, et olidum est. Patescunt hæc omnia in hoc adolescente, qui antea efflorescebat animo, ætate, corpore, robore, et adblandimentis fortunæ. Nunc jacet, fœtel, et effertur a quatuor portitoribus funestis in loculo.

At qui sunt hi portitores qui corpus hominis ad mortem efferunt? Audi sanctum Ambrosium de hoc adolescente : « Hic mortuus in loculo materialibus quatuor ad sepulchrum ferebatur elementis. » Ergo portitores sunt non solum viri qui funus efferunt, sed etiam quatuor elementa ex quibus ipsum constat corpus hominis. Sunt enim quatuor qualitates elementorum, calor et frigus, humiditas et siccitas, in homine sibi invicem adversantes, sicque mutuo se destruunt, et quasi portitores funesti et inquieti hominem ad mortem urgent et deferunt. Dum alteram superat altera, puta caliditas frigiditatem, aut contra, humiditas siccitatem, aut contra, in dissolutionem et mortem compago corporis urgeatur necesse est. Inde

de notre corps soit brisée et dissoute. De là les maladies, de là la mort, à cause de la disproportion entre les éléments qui combattent dans notre corps.

Voilà donc comment le jeune homme de Naïm qu'on porte mort nous enseigne le souvenir de la mort, le mépris du monde, la mutabilité de toute choses, comme il a été dit.

Mais, voici que, en ce jour-là même où j'écris ces choses, je suis averti moi-même de penser à la mort, au mépris du monde et à la mutabilité de tous les objets terrestres. On fait aujourd'hui dans ma maison les funérailles d'une vierge de quarante ans, dont on pleure la mort arrivée à la fleur de son âge. Non-seulement, elle administra fidèlement mon intérieur domestique, travaillant comme une abeille industrieuse; mais, elle se montra toujours attentive et pieuse dans la fréquentation des sacrements, ingénieuse et empressée à orner les autels, assidue à l'assistance quotidienne au saint sacrifice de la Messe, très-dévote au culte de la très-sainte Vierge Marie, qu'elle a instituée héritière de son avoir temporel, le donnant pour servir à l'ornement d'un autel spécialement érigé en l'honneur de la Vierge-Mère de Dieu. Nous espérons qu'une douloureuse maladie de quarante jours et une agonie pénible de quarante heures auront effacé ses fautes et lui auront valu une fin bienheureuse entre les bras de son Sauveur. Je lui demande avec instance qu'il la fasse participer à la véritable vie, dans sa clémence miséricordieuse et par la vertu de sa parole vivifiante. Je lui demande de la ressusciter à la bienheureuse immortalité pour la rendre à Marie sa mère, dont elle a toujours fait profession d'être la fille avec une tendresse spéciale. Seigneur Jésus, salut et vie des

enim morbi, inde mors, ex disproportione pugnantium in corpore nostro elementorum. Sic ergo docet nos adolescens qui effertur defunctus in Naïm mortis memoriam, sæculi despectum, rerum omnium mutabilitatem, ut dictum est.

At ecce, eo ipso die, quo hæc scribo, admoner et ego mortis, et contemptus sæculi, ac mutabilitatis rerum omnium sublunarium. Effertur enim hoc die e domo mea exuviæ funereæ cœlibis puellæ quadraginta annorum, quæ in vivido suo ævo per mortem sublata lugetur, quia non solum rei domesticæ fidelis administra, operosa, ut apis argumentosa; sed etiam in Sacramentorum frequentatione sedula et pia, in altarum ornatu ingeniosa et

prompta, in Missæ sacrificio quotidiana, Beatissimæ Venerabilis Mariæ obsequio addictissima, quam suæ temporalis substantiæ heredem instituit, donans eam ad ornamenta altaris in honorem Deiparæ Virginis specialiter erecti. Speramus vero quadraginta dierum acri ægitudine totidemque horarum agoniam dolorosa a delictis expiatam, beatum inter brachia Salvatoris finem sortitam. Obnixè obsecro, ut ipse pro clementissima sua pietate vivificæ vocis suæ virtute, veræ vitæ eam faciat participem. Obsecro ut ad beatam immortalitatem eam suscitans, reddat matri suæ Mariæ, cujus se filiam speciali affectu jugiter est professa. Ita, o Domine Jesu, mortuorum salus et vita, occurre ei in porta et



morts, accourez au devant d'elle à la porte et à la sortie de ce monde, comme à la porte et à la sortie de la ville de Naïm, et faites que, tirée de cette vie changeante et misérable, elle vive dans votre éternité stable et bienheureuse, et chante éternellement votre miséricorde et celle de votre Mère.

2<sup>e</sup> POINT. — Le second enseignement que nous donnent la mère veuve et la foule qui accompagne le convoi, c'est que c'est un acte pieux et louable de rendre honneur aux morts et d'accompagner les convois à la sépulture. C'est en effet en quelque sorte participer au ministère des Anges : ils accompagnent les âmes, nous accompagnons au lieu du repos les corps, qui seront finalement ressuscités à la voix du Seigneur. On lit que, quelquefois, non-seulement ils ont porté les âmes dans le sein d'Abraham, (*Luc. xvi.*) mais que même ils ont porté avec honneur les corps à la sépulture. Ainsi, il est écrit que Dieu ensevelit Moïse dans la vallée de Moab. (*Deut. xxxiv, 6.*) Les saints interprètes pensent que cet ensevelissement fut accompli par le ministère des Anges qui firent solennellement ces funérailles. On connaît le fait de sainte Catherine. Quand elle fut morte, les anges parèrent son corps, le portèrent avec solennité sur le mont Sinaï, et l'y ensevelirent, célébrant ses obsèques et lui rendant de grands honneurs funèbres. Dieu avait exaucé la prière de la martyre sur le point de mourir : « Seigneur Jésus, faites que ce corps, déchiré pour vous, ne puisse être vu de ceux qui le cherchent. » Voilà pourquoi des anges furent envoyés pour arracher ce corps très-chaste au pouvoir de bourreaux sacrilèges. Semblablement, les anges prirent soin, non-seulement de l'âme, mais aus-

egressu hujus sæculi, quasi in porta et egressu civitatis Naim, et effice ut ex hoc volubili et miserabili ævo educta, vivat stabili tuæ et beatæ æternitati, sicque tuam Matrisque tuæ misericordiam in æternum decantet.

Secundum documentum quod a matre vidua et comitante turba discimus, est, pium esse et laudabile mortuis honorem deferre, et funus comitari ad sepulturam. Hoc scilicet est Angelico ministerio quodammodo participare, illi enim animas, nos corpora in locum quietis deducimus, voce Domini tandem excitanda. Immo et ipsi quandoque leguntur non solum animas in sinum Abrahæ detulisse, ut de Lazaro dicitur, sed etiam corpora ad sepulturam hono-

rifice deduxisse. Sic dicitur Moysen sepelivisse in valle Moab, hoc autem ministerio Angelorum funus cum solemnitate efferentium, factum fuisse existimant sacri Interprètes. Pernotum est de sancta Catharina, Angelos scilicet mox a morte ejus corpus composuisse, in montem Sinai cum celebritate deduxisse, ibique sepelivisse, et exequias ejus celebrasse, justaque funebria persolvivisse. Exaudiverat enim Deus orationem ipsius jam martyrio vicinæ : « Da, Domine Jesu, ut hoc corpus meum, quod pro te fuit conscissum, non possit ab iis aspici qui quærunt illud. » Ideo Angeli missi sunt, qui corpus castissimum e potestate ministrorum impiorum eriperent. Similiter Angeli non tantum animam

du corps de sainte Agathe après sa mort, et ils placèrent cette épitaphe sur son tombeau : « Ame sainte, dévouée, honneur de Dieu, protection de la patrie. »

C'est donc en quelque sorte avoir part à l'office des anges, que de conduire avec piété et charité les corps des défunts à la sépulture. Ne demandez point quel honneur on peut rendre à un cadavre mort et fétide, car il ne faut pas le considérer comme un cadavre privé de sang et de vie, mais il faut le considérer comme le corps d'un homme créé à l'image de Dieu, qui fut consacré comme un temple divin par le sacrement de Baptême et les autres divins sacrements, dont le cœur aima et adora le Dieu vivant, dont la langue l'invoqua mille et mille fois, dont les yeux se dirigèrent vers lui en regardant le ciel, dont les oreilles entendirent la parole de Dieu, dont les genoux se fléchirent par terre des milliers de fois en adorant, dont les mains se levèrent vers le Père céleste en priant avec piété, dont la poitrine fut tant de fois frappée avec une dévotion sainte en signe de contrition. Enfin, l'on croit que ce corps, dans lequel le défunt a mérité la vie éternelle, en s'adonnant à des œuvres pies, ressuscitera au dernier jour et recevra un éclat immortel. Faut-il donc mépriser des corps de défunts, justes et fidèles, consacrés par tant d'onctions saintes, tant de fois sanctifiés par le corps et le sang du Seigneur, instruments et organes dont le Saint-Esprit s'est servi pour les œuvres pies de l'immortalité, ces germes d'éternité qui se ranimeront à la résurrection générale ?

Les bêtes fauves elles-mêmes ne les méprisèrent pas, puisqu'on

Beatæ Agathæ morientis, sed et corpus curarunt, atque etiam Epitaphium istud ejus sepulchro apposuerunt : « Mentem sanctam, et spontaneam, Deo honorem, et Patriæ liberationem. »

Sic ergo Angelici quodammodo muneris participatio est, defunctorum corpora ad sepulturam cum pietate et charitate deducere. Neque interrogas, quid hic mortuo et fœtido cadaveri honoris deferri valeat. Nam non est considerandum ut exangue et exanime cadaver, sed considerandum est ut corpus hominis ad imaginem Dei creati, quod sacramento baptismi aliisque divinis sacramentis templum Dei consecratum fuit, cujus cor Deum vivum adamavit et adoravit, cujus lingua ipsum mille millies invocavit, cujus oculi ad eum directi fuerunt suspi-

cientes in cœlum, cujus aures verbum Dei susceperunt, cujus genua in terram millenis vicibus adorando flexa sunt, cujus manus ad Patrem cœlestem pie orando expansæ sunt, cujus pectus toties in signum contritionis percussum est cum sancta devotione. Denique corpori isto piis insistendo operibus creditur vitam æternam promeruisse, in quo etiam corpore resurrecturus est in die novissimo, et immortalitatis claritatem recepturus. An ergo contemnenda sunt corpora defunctorum justorum et fidecium, tot unctionibus sacris consecrata, toties corpori et sanguine Domini sanctificata, Spiritus sancti vasa et organa quibus usus est ad pia opera immortalitatis, et æternitatis semina in resurrectione animanda? Immo nec animalia fera contempserunt illa, quæ multoties

raconte qu'elles ont souvent prêté leur concours pour les ensevelir.

Ainsi, lorsque saint Antoine eut trouvé le corps inanimé de saint Paul, ermite, les genoux en terre, la tête droite, les mains levées au ciel, il l'enveloppa tout d'abord d'un manteau, chanta des hymnes et des psaumes, suivant la tradition chrétienne. Puis, comme il manquait de bêche pour creuser la fosse, deux lions, accourant à toute vitesse du fond du désert, vinrent près du corps du saint vieillard et se mirent à donner des signes évidents de douleur. Ensuite, ils creusèrent la terre avec leurs pattes et firent une fosse qui pouvait contenir un homme. Saint Antoine y plaça le corps de Paul, et, jetant la terre par dessus, il lui composa un tombeau selon les usages chrétiens.

Semblablement, lorsque sainte Marie Egyptienne fut morte, le Bienheureux Zozime, guidé par une clarté céleste, trouva son corps sans vie, avec ces mots tracés sur le sol : « Abbé Zozime, ensevelissez le misérable corps de la pauvre Marie, rendez à la terre ce qui lui appartient, mêlez la poussière à la poussière, et priez Dieu pour moi. » Or, un lion vint du désert, creusant le sol de ses pattes et faisant une fosse, où l'abbé Zozime l'ensevelit.

Ecoutez aussi le fait de saint Stanislas, de Pologne. Le roi Boleslas l'ayant tué de ses propres mains, tandis qu'il offrait le Saint-Sacrifice à l'autel, on raconte que les courtisans, dans un accès de rage, déchirèrent le corps du martyr en soixante-douze morceaux, et les dispersèrent dans les champs, pour être dévorés par les oiseaux de proie et les chiens. Mais, des aigles, envoyés du ciel, se consti-

ad eorum sepulturam operam suam attulisse legimus.

Sic cum sanctus Antonius invenisset sancti Pauli Eremitæ corpus exanime, genibus complicatis, erecta cervice, extensisque in altum manibus, mox pallio illud involvit, Hymnosque et Psalmos ex Christiana traditione decantavit, sed cum sarculo careret, quo terram foderet, duo leones ex interiori eremo rapido cursu ad beati senis corpus accurrerunt, ita ut facile id intelligeretur eos, quo poterant modo, ploratum edere. Certatim autem terram pedibus effodientes, foveam quæ hominem capere poterat, effecerunt. In illam sanctus Antonius Pauli corpus iniecit, et injecta humo tumulum Christiano more composuit.

Similiter cum sancta Maria Ægyptiaca mortua foret, invenit beatus Zosimas splendoris cœlestis indicio corpus ejus exanime, cum hac in terra inscriptione : « Sepeli, Abba Zozima, miseræ Mariæ corpusculum, redde terræ quod suum est, et pulverem pulveri adjice, et ora Dominum pro me. » Venit autem leo de eremo, qui pedibus terram eruens, foveam effecit, in qua Abbas Zosimas eam sepelivit.

Audi etiam de beato Stanislaſo Polono. Cum eum propria manu trucidasset Rex Boleslaus ad altare sacrificantem, mox ex rabie a ministris regis corpus dissectum fuisse in septuaginta duas partes legimus, easque avibus et canibus devorandas in agros sparsisse. Verum cœlitus advolantes aquilæ, sacri corporis

tuèrent les gardiens et les défenseurs du corps saint, et protégèrent admirablement tous ces débris contre les bêtes féroces, jusqu'à ce qu'enfin arrivassent les chanoines de Cracovie, qui, guidés par une splendeur éclatante au milieu des ténèbres de la nuit, ramassèrent les membres épars dans les champs et les réunirent ensemble. Et aussitôt, ces membres se réunirent si bien qu'il ne demeura plus trace de blessures. Il en fut fait ainsi, pour que le corps ne fût point privé d'une sépulture honorable, avec le concours du clergé, après avoir été honoré et défendu par les aigles.

Pareillement, le corps de saint Vincent, martyr, ayant été jeté à la voirie et privé de sépulture, fut miraculeusement défendu contre les oiseaux de proie et contre un loup par un corbeau, qui se servit pour cela de ses ongles, de son bec et de ses ailes. La chose ayant été rapportée à Dacien, le tyran ordonna de le jeter en pleine mer, mais il en fut aussi miraculeusement tiré et amené sur le rivage où les Chrétiens l'ensevelirent avec honneur.

Il fut donc toujours en usage chez les Chrétiens d'honorer les morts, en les ensevelissant avec décence et piété. Mais, ce ne fut pas seulement l'usage des Chrétiens, c'est encore celui des Juifs, et même celui des païens, qui suivirent la lumière et la conduite de la nature. On a toujours considéré, comme faisant injure à la nature, ceux qui ont négligé cet honneur. Entre ces derniers, on compte les Lothophages, qui jetaient à la mer les cadavres de leurs amis; les Sabéens, qui jetaient les cadavres de leurs rois dans les latrines; les Scythes, qui, pour témoigner leur estime et leur bienveillance, apportaient au milieu d'un festin les cadavres de ceux qu'ils aimaient, et les dévoraient; les Hyrcaniens ou Massagètes, qui les

fuere custodes et tutores, et eas a feris mirabiliter defenderunt, donec tandem venerunt Canonici Cracovienses, qui nocturni splendoris indicio sparsa per agros membra collegerunt, ac suis apte locis disposuerunt: quæ subito ita inter se copulata sunt, ut nulla vulnerum extarent vestigia. Sicque factum fuit, ut corpus honorifica sepultura non careret, clero ei occurrente, cui prius aquilæ honorem et tutelam exhibuerant. Similiter corpus sancti Vincentii Martyris, projectum sine sepultura, corvus quidam et a volucris et a lupo mirabiliter defendit, unguibus, rostro, alis. Quare cognita, Dacianus Tyrannus illud in altum mare demergi jussit; sed inde etiam divinitus ejectum ad

litus Christiani sepeliverunt honorifice.

Sic semper apud Christianos moris fuit corporibus mortuis honorem deferre, ea pie et decenter sepeliendo. Nec solum Christianis sed etiam solitum id fuit Judæis, immo Ethnicis qui naturæ lucem et ductum secuti sunt. Nam illi tamquam naturæ injuriæ æstimati sunt qui hunc honorem neglexerunt. Inter quos fuere Lothophagi, cui corpora amicorum in mare jaetabant; Sabæi quoque, qui Regum cadavera in sterquilinia projiciebant; Scythæ etiam, qui honori et benevolentie ducebant cadavera eorum quos diligebant inter epulas devorare, Hircani denique vel Massagetæ, qui canibus aut feris ea objiciebant. Non

jetaient aux chiens et aux bêtes sauvages. Ceux qui agirent ainsi n'étaient point des hommes, c'étaient des bêtes ou des êtres inhumains, car les diverses histoires nous font bien connaître que les Gentils eux-mêmes avaient les sépultures en grand honneur.

Que les fidèles, tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament, aient pris un soin pieux et attentif de l'ensevelissement des morts, c'est ce qu'on peut facilement démontrer.

Jacob adjure son fils Joseph de ne pas l'ensevelir sur la terre d'Égypte : « Si j'ai trouvé grâce devant toi, mets ta main sous ma cuisse, donne-moi l'assurance de ne pas m'ensevelir en Égypte, mais, que je dorme avec mes pères, et transporte-moi hors de cette terre, et ensevelis-moi au sépulcre de mes ancêtres. (*Gen. XLVII, 29 et 30.*) »

Semblablement, Joseph lui aussi, sur le point de mourir, adjure ses frères, disant : Après ma mort, Dieu vous visitera et vous fera remonter de cette terre à celle qu'il a promise à Abraham, à Isaac et à Jacob. Transportez d'ici mes ossements avec vous. (*Gen. I, 23 et 24.*) » C'est ce que fit Moïse. En sortant d'Égypte, il emporta les ossements de Joseph. (*Exod. XIII.*) L'Apôtre attribue cette adjuration de Joseph à sa foi : « C'est par la foi que Joseph donna des ordres pour la translation de ses ossements. (*Hebr. XI, 22.*) » En effet, soit Jacob, soit Joseph, voulurent être ensevelis dans la terre d'Israël, à cause de la foi qu'ils avaient à la venue du Christ qui devait sanctifier cette terre de promesse par les vestiges de ses pas, par ses labeurs, par ses sueurs, par son sang. Ils voulurent aussi être ensevelis parmi les fidèles, espérant participer à leur glorieuse résurrection.

sic fecere nisi homines non homines, homines belluini et inhumani, nam etiam Gentiles sepulturæ honorem habuisse, ex variis historiis nimis notum est.

Inter fideles autem, tam in veteri, quam in novo testamento, magnam curam sepulturæ piæ fuisse, facile potest demonstrari. Adjurat Jacob filium suum Joseph, ut in terra Ægypti non sepeliatur : « Si inveni gratiam in conspectu tuo, ponè manum tuam sub femore meo, et facies mihi misericordiam et veritatem, ut non sepelias me in Ægypto, sed dormiam cum Patribus meis, et auferas me de terra hac, condasque in sepulchro majorum meorum.

Similiter, et Joseph moriturus

adjurat fratres suos, dicens : « Post mortem meam Deus visitabit vos, et ascendere faciet de terra ista ad terram quam juravit Abraham, Isaac et Jacob ; asportate ossa mea vobiscum de loco isto. » Hoc equidem fecit Moyses, asportavit ossa Joseph egressus de Ægypto. Hanc autem adjurationem Josephi tribuit Apostolus fidei ejus : « Fide mandavit Joseph de ossibus suis. » Nempe, sive Jacob, sive Joseph, voluerunt sepeliri in terra Israel, ob fidem quam habebant de Christo, qui terram illam promissionis sanctificare debebat pedibus suis, labore, sudore, sanguine. Voluerunt quoque inter Fideles sepeliri, gloriosam resurrectionem cum illis sperantes.

Au reste, dans l'antiquité, on pouvait se choisir un lieu de sépulture et on ensevelissait les cadavres hors de la ville et du camp, comme il est ordonné dans le *Lévitique*, (chap. x.) parce que les cadavres et le lieu où ils gisaient étaient réputés impur. Voilà pourquoi il est dit, à propos de ce jeune homme mort : « On portait au dehors un mort, fils unique de sa mère. (*Luc. vii, 12.*) » Le convoi sortait déjà de la porte de la ville, quand le Seigneur le rencontra. Mais aujourd'hui, les fidèles ont une sépulture commune en terre sainte, dans un lieu qu'on appelle le « cimetière, » mot grec qui vient de « dormir, » et signifie : « le lieu où sont enfermés ceux qui dorment. » On a établi un seul et même lieu de sépulture pour l'ensevelissement des fidèles, afin d'insinuer l'unité de foi et de sacrements, et de recommander la charité. De même en effet que, vivants, ils ont habité ensemble dans la même maison, la même Eglise, la même foi; de même, morts, il ne convient pas de les séparer. Ensuite, il convient qu'ils reposent dans un même lieu en dormant au point de vue du corps, puisque, au point de vue de l'âme, vivant perpétuellement, ils sont assis à la même table. Enfin, qu'ils sont bien ensemble dans un même lit, ceux qui doivent être réveillés par la même voix : « Morts, levez-vous; réveillez-vous, vous qui habitez dans la poussière! (*Isaïe. xxvi, 19.*) » Ces cimetières sont placés près des églises, pour que, en passant, nous nous souvenions souvent de la mort et des trépassés, que nous les recommandions à Dieu et aux saints, en l'honneur de qui ces églises sont consacrées. Que si, en passant, nous ne prions pas pour eux, ils peuvent, empruntant les paroles du Psalmiste, se plaindre de nous : « Et ceux qui passaient n'ont point dit : Que la bénédiction

Cæterum, antiquitus poterant sibi locum seligere ad sepulturam, et sepeliebantur extra civitatem, et extra castra, ut præcipitur Levit. 10, quia cadavera et locus in quo jacebant, reputabatur immundus. Hinc de hoc adolescente defuncto dicitur : « Efferebatur filius unicus matris suæ : » Jamque portam egrediebatur, cum ei Dominus occurrit. At modo fideles communem habent et sacratam sepulturam, locumque vocant Cæmeterium, quod verbum græcum est a dormiendo derivatum, quasi locus tenens dormientes. Ideo autem unus et communionis locus sepulture statuitur; ut fidei et Sacramentorum unio insinuatur, caritasque commendetur. Nam sicut viventes unanimes habitaverunt in domo, in

Ecclesia, in fide una, ita et morientes non convenit separari. Deinde congruum est, ut in uno lecto cubent secundum corpora dormientes, qui secundam animam uni accumbunt mensæ perpetuo viventes. Denique, quam bene in uno lecto dormiunt, qui una voce sunt excitandi : « Surgite, mortui! Expergiscimini, qui habitatis in pulvere! » Constituuntur autem Cæmeteria illa juxta Ecclesias, ut transeuntes frequenter mortis memores sumus et mortuorum, illosque Deo et Sanctis commendemus, in quorum honorem Ecclesiæ istæ sunt consecratæ. Quod si transeuntes pro ipsis non oramus, de nobis conqueri possunt verbis Psalmi : « Et non dixerunt qui præteribant : Benedictio Domini su-

du Seigneur soit en vous. (Ps. CXXVIII, 7.) » Qu'est-ce à dire : la bénédiction, sinon les bons souhaits en leur faveur? Ne la négligeons donc pas, quand nous passons, afin qu'ensuite ils se souviennent de nous auprès de Dieu. Ce n'est pas seulement d'ailleurs dans les cimetières, c'est aussi dans les églises mêmes, et dans les temples consacrés, qu'on ensevelit aujourd'hui les morts qu'on portait autrefois hors des villes. La raison de la différence est que, comme dans le Nouveau-Testament, les portes du temple céleste sont ouvertes aux âmes, de même aussi maintenant les portes du temple terrestre sont ouvertes à leurs corps. Mais, dans l'Ancien-Testament, les portes du temple céleste étaient fermées aux âmes, et dès lors les portes du temple devaient aussi être fermées aux corps. Et certes, ce n'est point sans motif qu'on ensevelit dans les temples ces corps qui, comme nous l'avons dit déjà, furent les temples vivants du Saint-Esprit, les instruments de la grâce divine, et constituent les germes de résurrection future, qui seront ranimés un jour, pour être conduits dans le temple éternel par le ministère des Anges.

De tout cela il résulte assez clairement que c'est une œuvre pie de rendre honneur aux corps morts, en les accompagnant au tombeau, et même de pleurer pieusement et modérément sur leur mort, comme cette mère pleurait avec raison son fils unique. Ainsi, également le Christ pleura son ami Lazare, non-seulement comme mort, mais comme devant être prochainement rappelé aux angoisses de la vie mortelle sur son ordre. (Jean. XI.) Voilà aussi pourquoi l'Écclésiastique a dit : « Mon fils, pleurez sur le mort, parce qu'il est entré dans le repos. (Eccli. XXII, 10 et 11.) » On ne défend donc

per vos. » Quid enim aliud est benedictio, quam pro ipsis boni precatio? Non ergo eam negligamus prætereuntes, ut et nostri apud Deum postea meminerint, Neque vero solum in Cæmeteriis, sed etiam in ipsis Ecclesiis et templis consecratis sepeliuntur modo mortui, qui olim etiam extra urbes efferebantur. Ratio diversitatis est, quia sicut in novo testamento cælestis templi portæ patent animabus; ita etiam nunc templi terrestres portæ eorum patent corporibus. In veteri autem testamento portæ cælestis templi clausæ erant; et ideo etiam templi portæ debebant claudi corporibus. Et certe non in merito in templis sepeliuntur corpora illa, quæ, ut

antea diximus, Spiritus Sancti fuerunt viva templa, gratiæque divinæ instrumenta, suntque resurrectionis futuræ semina iterum animanda, et ad æternum ad templum Angelico ministerio deducenda.

Ex his ergo satis patet pium esse corporibus defunctis honorem exhibere, ea comitando ad sepulchrum, imo etiam pie et moderate super morte eorum flere, sicut mater hæc merito lugebat filium suum unicum. Sic et Christus flevit amicum suum Lazarum non solum ut mortuum, sed etiam ut mox ad vitæ mortalis ærumnas iterum revocandum ejus imperio. Propterea etiam dixit Ecclésiasticus : « Fili, super mortuum plora; defecit enim lux ejus. Modi-

pas aux fidèles les larmes, pourvu qu'elles soient modérées. Voilà pourquoi saint Paulin a écrit : « Elles sont bonnes les larmes d'amour que le patriarche Abraham a versées sur la Mère de la promesse. Elles sont bonnes les larmes de piété filiale, que le juste Joseph a versées sur son Père. Jésus aussi a pleuré son ami, ayant daigné emprunter à votre infirmité cette souffrance de répandre des larmes sur un mort. (*Epître à Pammachius.*) »

Mais, les uns pleurent leurs morts fallacieusement et hypocritement, les autres avec insistance et sans modération.

Quelquefois, les héritiers pleurent hypocritement leurs parents riches, parce que, succédant à leurs richesses auxquelles ils aspiraient, ils seraient grandement fâchés, s'il leur arrivait de ressusciter d'entre les morts et de revendiquer de nouveau leurs biens. Ainsi encore, parfois les époux pleurent hypocritement la mort de leur conjoint, parce qu'ils ne vivaient pas dans une bonne intelligence. Ainsi enfin, les légataires charmés des testaments qui les instituent héritiers, « ont appris à leurs yeux à pleurer. »

D'autres pleurent véritablement, mais immodérément, et ceux-là aussi doivent être réprimandés, pour plusieurs motifs, surtout quand leurs pleurs se prolongent longtemps, avec une certaine obstination.

1° D'abord, ils semblent se mettre en opposition avec la volonté de Dieu. Dieu en effet reprend ce qui lui appartient, quand il lui plaît, en sorte qu'un esprit bien réglé doit dire, à la mort d'un parent ou d'un ami, même le plus aimé, cette parole de Job : « Dieu a donné, Dieu a retiré ; comme il a plu au Seigneur, ainsi il a été fait : Que le nom du Seigneur soit béni ! (*Job. I, 21.*) » Il

cum plora, quoniam requievit. » Fideles ergo lacrymæ non prohibentur, si moderatæ sint.

Quapropter dicit sanctus Paulinus, epistola ad Pammachium : « Bonæ lacrymæ charitatis, quibus Pater Abraham Matrem repromissionis luxit. Bonæ lacrymæ pietatis, quas justus Joseph Patri impendit. Flevit et Jesus amicum suum, hanc utique passionem de nostra infelicitate dignatus ut mortuo infunderet lacrymas. »

Sed quidam suos mortuos lugent fallaciter et simulatorie, quidam pertinaciter et immoderate. Simulatorie nonnunquam plangunt hæredes parentum divitum, quia cum in eorum opes succedant ad quas anhelabant, magnopere dolerent si eos

a mortuis contingeret resurgere, et bona sua sibi rursus vendicare. Sic et quandoque conjuges lugent alterius conjugis mortem cum fictione, quia nec antea vivebant in vera dilectione. Sic etiam legatarii propter testamenta gaudentes, « ut flectent oculos erudiere suos. »

Alii lugent vere, sed immoderate ; et hi etiam increpandi sunt multiplices de causa, maxime quando fletus diu protelatur quasi quadam pertinacia. Nam in primis divinæ voluntati videntur adversari. Deus enim quod suum est cum placet repelit, ita ut animus bene compositus in morte quantumlibet dilecti parentis vel amici, debeat dicere illud Job : « Sit nomen Domini benedictum, Dominus dedit, Dominus



sait ce qui convient à chacun, quand il convient à chacun de mourir et quand il convient de vivre. Il est le maître des vivants et des morts, et nous ne devons pas regarder comme périsant ce qui n'est point perdu pour Dieu et ce que Dieu dispose mieux selon son bon plaisir.

2° Ceux qui suivent avec trop de deuil les funérailles des morts, se nuisent à eux-mêmes et ne sont point utiles aux trépassés. « Ne livre pas ton cœur à la tristesse... car il n'y a point de retour, tu ne serviras en rien à celui qui est mort en t'affligeant, et toi même tu te feras un grand mal. (*Eccli. xxxviii, 21 et 22.*) » C'est à quoi réfléchissait David, quand il pleurait sur son petit enfant, né de Bersabée, lequel était encore tout languissant. Il ne prenait pas de nourriture, il couchait dans le sac et le cilice. Mais, une fois que l'enfant fut mort, il se leva de terre, se lava, mangea et accepta la consolation qu'il avait auparavant refusée, en disant : « Pourrais-je le faire revivre?... J'irai plutôt à lui, mais il ne retournera point à moi. (2 *Rois. xii, 23.*) »

3° Enfin, ceux qui pleurent avec trop d'insistance et sans modération leurs morts, semblent avoir bien peu l'espérance de la vie éternelle pour eux, et un très-mince espoir de résurrection future. En effet, s'ils sont chrétiens, et s'il leur est arrivé de mourir dans le Seigneur, comme c'est le privilège des chrétiens, pourquoi leur mort doit-elle être tant pleurée, puisque par la mort ils ont passé au repos, et que la mort a été pour eux la fin des labeurs et des angoisses, la clôture des maux présents. Certes, quand le Sauveur pleurait Lazare, il pleurait beaucoup moins sa mort que son retour à cette vie d'angoisse. « Il pleurait, parce que celui qui avait déjà

abstulit; sicut Domino placuit, ita factum est. » Certe et ipse novit quid cuique expediat, quandonam vivere, quando mori conveniat. Ipse est Dominus vivorum et mortuorum, nec nobis existimare debemus perire quod Deo non perit, sed pro suo beneplacito in melius disponit. Ulterius, qui nimio luctu prosecuntur funera defunctorum, et sibi nocent, et defunctis nihil prosunt. « Repelle tristitiam a te, neque enim est conversio, et huic nihil proderis, et te ipsum pessimabis. » Hoc attendebat David, qui filiolo suo ex Bersabea nato adhuc languente flebat, et cibum non capiebat, in sacco et cinere cubans. Cum autem esset defunctus, surrexit de terra, et lotus est, et comedit, et consolatio-

nem quam recusaverat recepit, dicens : « Numquid potero eum revocare amplius? Ego vadam magis ad eum, ille vero non revertetur ad me. »

Denique qui nimis pertinaciter et immoderate lugent defunctos, spem æternæ vitæ pro illis exiguam videntur habere, spemque diminutam resurrectionis futuræ. Nam si Christiani sint, et in Domino mori eos contigerit, quod Christianorum est; cur sunt adeo in morte deplorandi, quandoquidem per mortem transeant ad requiem, et mors eis sit finis laborum et ærumnarum, clausulaque malorum præsentium. Certe cum Dominus Lazarum flebat, non tam flebat mortuum, quam ad vitam ærumnosam iterum revocandum.

abordé au port, était ramené au milieu des flots, et parce que, près de la couronne, il était ramené au combat, » dit saint Isidore de Péluse. (Liv. I, chap. III.) Voilà pourquoi aussi David pleure Absalon, disant : « Qui me donnera de mourir pour toi ? (2 Rois. XVIII, 33.) » A-t-il dit cela de son ami Jonathas ? « Il a dû le dire d'un parricide, parce que la mort des pécheurs est très-mauvaise. C'était une œuvre pie de vouloir mourir pour un impie, afin qu'il se repentît, que Dieu lui fit miséricorde et qu'il ne pérît point éternellement. » Mais, une fois dans le sommeil de la mort, « il ne devait plus être ramené en cette vallée de misères. » Ainsi parle saint Ealred, dans son *Miroir de la Charité*. (Liv. I, chap. III.) Ainsi parle aussi saint Ambroise, écrivant à propos de la mort de son frère : « Je cesserai de pleurer, parce qu'il doit y avoir une différence entre les bons et les méchants. Qu'ils pleurent les leurs, ceux qui les croient morts à jamais. Quant à nous, pour qui la mort n'est pas la fin de notre nature, mais uniquement la fin de cette vie, puisque la mort répare notre nature et l'améliore, il faut qu'elle arrête nos larmes, quand elle arrive. (Liv. II.) » Pleurons donc les morts, en nous souvenant qu'ils sont vivants auprès de Dieu.

3<sup>e</sup> POINT. — Le troisième enseignement qui ressort de cet Evangile, nous l'apprenons du Seigneur Jésus-Christ lui-même, à savoir qu'il faut rendre aux affligés nos miséricordieux services, en tant qu'ils en ont besoin. C'est là en effet ce que le Maître nous enseigne en cette circonstance, puisqu'il est écrit de lui, que, lorsqu'il eut vu la mère qui pleurait, « touché de compassion pour elle, il lui dit : Ne pleurez point. (Luc. VII, 13.) » En effet, c'est ainsi que les yeux du Seigneur sont pleins de miséricorde, et dès lors, quand

« Flebat, quia qui jam portum appulerat, rursum ad fluctus, et qui corona vicinus, ad certamina revocabatur, » inquit Isidorus Pelusiota, l. III, Ep. 173. Ideo etiam David plorat Absalonem, dicens : « Quis det ut moriar pro te ? » Numquid hoc dixit de Jonatha amico suo ? « De parricida id dici debuit, quia mors peccatorum pessima. Pium erat velle mori pro impio, ut esset qui pœniteret, ut esset cui miseretur Deus, ne in æternum periret. » At ille translatus ad requiem, « non erat ulterius in hanc miseriam revocandus. » Ita loquitur beatus Aelredus, in Speculo charitatis, lib. I, cap. 3. Sic etiam dicit Ambrosius, l. II. de morte fratris sui : « Cessabunt lacrymæ meæ, quia debet

aliquid inter fidos et perfidos interesse. Foveant suos, qui eos in perpetuum æstimant interiisse. Nobis vero quibus mori non naturæ, sed hujus vitæ finis est, quia ipsa natura in melius reparatur, mortis casus absterget omnes fletus. » Sic ergo luceamus mortuos, ut meminerimus apud eum esse vivos.

Tertium documentum in hoc Evangelio discimus ab ipso Christo Domino, nimirum afflictis misericordiam et opem nostram, quateus ea illis necessaria est, impendere. Hoc enim hic nos docet Dominus, de quo dicitur, quod cum vidisset fentem matrem, « Misericordia motus est super eam, et dixit : Noli flere. » Sic nimirum oculi Domini misericordia pleni sunt, unde fluen-

les yeux de la veuve laissent couler des larmes à cause de son malheur, les yeux du Sauveur viennent à son secours et il en coule de la miséricorde. Il n'est point dit que cette veuve ait prié le Seigneur, ou l'ait importuné de ses humbles et lamentables prières; c'est dans la source de son propre cœur que Notre-Seigneur puise l'eau de la miséricorde qu'il répand, même sans que personne l'en prie, afin de secourir la misère de l'humanité. Aussi le Prophète-Roi disait-il : « Jetez vos regards sur moi, et ayez pitié de moi. (Ps. cxviii, 132.) » C'est-à-dire : Si vous me regardez, vous ne pourrez pas n'avoir pas pitié de moi. Ce qui correspond à ce qui est dit ici : « Quand il l'eut vue, il fut touché de compassion. »

Au témoignage de Sidoine Apollinaire, les anciens, voulant indiquer la puissance des yeux de Dieu quand il nous regarde avec bonté, avaient coutume de représenter un soleil brillant avec trois rayons, et ils inscrivaient ces mots : « Les yeux de Dieu sur nous. » Or, l'un de ces rayons était dirigé sur un tas de neige, qu'il fondait en l'atteignant. L'autre sur un rocher, et il fendait les pierres. Le troisième se portait sur un homme mort, et le ressuscitait immédiatement. Toutes ces choses conviennent parfaitement à Jésus-Christ. En effet, il dirigea les rayons de ses yeux sur Madeleine, dont le cœur était froid comme de la neige, et il le liquéfia, au point qu'elle en eut le cœur tout fondu. Il les dirigea aussi sur Pierre, dont le cœur était comme de pierre, et il le brisa, en sorte qu'il se répandit tout en larmes. Il les dirigea enfin sur cette veuve et sur son fils mort, et aussitôt il rendit à celle-là la joie, et à celle-ci la vie. Voilà donc la puissance des yeux du Sauveur, de qui il est dit

tibus ab oculis viduæ lacrymis super sua miseria, succurrunt oculi Domini, a quibus fluit misericordia. Nec legimus hanc viduam rogasse Dominum, aut humili flebilique prece ei importunam fuisse; sed ex proprio cordis fonte hausit Dominus aquam misericordiæ, quam impendat etiam nemine rogante, ad succurrendum humanæ miseriæ. Unde dicebat Propheta et Rex : « Aspice in me et miserere mei. » q. d. Si aspicias, non poteris non misereri; quod cor respondet ei quod hic dicitur : « Quam eum vidisset, misericordia motus est. »

Solebant antiqui, teste Sidonio Apollinari, ut efficaciam oculorum Dei cum benignitate nos respicientis indicarent, Solem pingere triplici

radio effulgentem, cum hac inscriptione : « Oculi Dei ad nos. » Unus autem horum radiorum dirigebatur in acervum nivis, et mox eum attingens liquefiebat. Alter dirigebatur in rupem, et petras funderat. Tertius ferebatur super hominem mortuum, et illico eum suscitabat. Hæc certe competunt Christo aptissime. Radios enim oculorum suorum direxit in Magdalenam, ejus cor frigidum erat instar nivis, et liquefecit illud, ita ut tota deflueret. Direxit et in Petrum, ejus cor instar petræ fuerat, et comminuit illud, ita ut in lacrymas solveretur. Direxit denique in viduam et filium ejus mortuum, et illico isti lætitiâ, hinc reddidit vitam. Ecce igitur vis oculorum Domini, qui hic dicitur solo

ici que, rien que pour la voir, il fut touché de compassion. Mais, aucun mouvement, aucune action, aucun pas, aucun regard de ses yeux, aucune affection de son cœur n'a jamais été inefficace, aucune rencontre de lui qui ne fut une félicité. La vie et la mort se rencontrent ici à la porte de la ville de Naïm, et la vie vivifie la mort elle-même, car, en appelant la mort, elle le rappelle à la vie. Ce n'est donc point par hasard, c'est avec un but déterminé et par un conseil divin qu'il arriva qu'à ce moment où on portait un mort, pleuré par sa mère veuve, celui qui est la vie s'approchait de la porte de Naïm. C'est lui de qui il est dit dans l'*Ecclésiastique* : « Il ne méprisera pas la prière de l'orphelin, ni la veuve qui répand ses gémissements devant lui. Les larmes de la veuve ne descendent-elles pas sur son visage?... Du visage de la veuve, elles montent jusqu'au ciel. (*Eccli. xxxv, 17-19.*) » Elle était grande l'angoisse, qui pressait le cœur de cette mère, laquelle déjà n'était plus mère, parce qu'elle était privée de la consolation de son fils, l'unique fils de sa mère. Elle eut supporté plus facilement la mort, s'il lui était resté un autre fils, qui aurait pu adoucir la douleur de sa mère. Mais, elle était veuve, elle ne pouvait plus espérer avoir d'enfant, elle n'avait personne sur qui reporter son affection à la place du défunt, parce qu'elle n'avait nourri et élevé que celui-là ; tout ce qui avait été doux et précieux à sa mère se trouvait en celui-là seul. Se trouvant donc privée de tout secours humain, n'ayant plus ni mari, ni enfant, toutes ses privations demandaient un secours spécial de Dieu, qui se nomme le père des veuves, selon cette parole du Psalmiste : « Le Seigneur prendra la défense de l'orphelin et de la veuve. (*Ps. cxlv, 8.*) »

aspectu misericordia motus. Nullus vero in eo motus, nulla actio, nullus passus, nullus oculorum intuitus, nullus cordis affectus effectu unquam caruit : nullus occursus ejus felix non fuit. Occurrunt hic vita et mors in porta civitatis Naïm, et vita mortem ipsam vivificat, quia mortuum dum vocat, ad vitam revocat. Non ergo fortuito, sed certo fine et divino consilio factum est, ut portæ tunc appropinquaret is qui vita est, dum mortuus ellerebatur, et lugebatur a matre vidua. Ipse est enim de quo per Sapientem dictum est : « Non despiciet preces pupilli, nec viduam si effundat loquelam gemitus. Nonne lacrymæ viduæ descendunt ad maxillam ejus? A maxilla enim ascendunt usque ad cœ-

lum. » Non exigua matrem hanc, jam non matrem, premebat angustia, quia erat solatio filii destituta, qui matri unicus erat. Mortem levius tolerasset, si superfuisset alius filius, qui parentis dolorem lenire potuisset. Sed vidua erat, quæ non sperabat ulterius filios procreare, nec habebat in quem affectum dirigeret vice defuncti, quia hunc solum lactaverat et educaverat, quidquid matri dulce ac pretiosum fuerat, in illo solo extiterat. Cum igitur humano auxilio orbata foret, nec maritum jam habens, nec filium, hæc omnis orbitas a Deo specialiter auxilium posebat, qui se Patrem viduarum nominat, dicente Psalmista : « Dominus pupillum et viduam suscipiet. »

Nous disons qu'elle était vraiment veuve, cette veuve que le Seigneur a honorée de la sorte. Elle était donc du nombre de celles de qui l'Apôtre écrit à Timothée : « Honorez et assistez les veuves qui sont vraiment veuves, (1 *Tim.* v, 3.) » indiquant par là que, parmi les veuves, il y en a qui sont vraiment veuves, et d'autres qui ne le sont qu'en apparence. Celles-là sont vraiment veuves et dignes d'honneur devant Dieu et devant les hommes, qui mènent une vie conforme à leur état.

1° Et d'abord, pour être vraiment veuve, il faut l'être non-seulement de corps, mais aussi de cœur, c'est-à-dire, être résolue à garder une viduité chaste et la continuer d'une manière inviolable. Car, celles qui attendent l'occasion de se remarier, ne sont point veuves de cœur, si elles le sont de corps. C'est pourquoi saint Ambroise, dans son *livre sur les veuves*, les exhorte, par divers motifs, à résister aux flots des pensées qui les tirent en sens divers : « Si vous alléguez que vous avez besoin d'un aide, qui prenne soin de vos affaires et intervienne auprès des juges, Dieu, votre Juge, sera en même temps votre médiateur et votre avocat, observateur jaloux de sa loi qui ordonne de défendre la cause de la veuve et de l'orphelin. — Si vous dites que vous n'avez qu'un petit patrimoine, la continence est un bon patrimoine et un héritage abondant, comblé de nombreuses bénédictions, apportant avec elle des secours très-suffisants. — Si vous vous excusez sur la raison des enfants, alléguant que vous avez besoin d'un coopérateur pour les élever et les instruire; tout au contraire, si vous vous remariez, ils perdent leur mère. Si vous avez un héritier, pourquoi cherchez-vous de

Viduum autem hanc vere viduam fuisse dicimus, quam sic Dominus honoravit. De illarum ergo numero fuit, de quibus scribit Apostolus ad Timotheum : « Honora viduas quæ vere viduæ sunt. » Ubi indicat inter viduas quasdam vere viduas esse, quasdam exteriori tantum specie. Illæ vere viduæ sunt apud Deum et homines honore dignæ, quæ conformem statui suo vitam agunt. Atque imprimis, ut vere sit vidua, requiritur ut non solum sit corpore, sed etiam corde, hoc est, ut resolvat conservare castam viduitatem et continentiam inviolabiliter. Nam quæ iterum expectant occasionem mariti, corde non sunt viduæ, si corpore. Quapropter sanctus Ambrosius, in libro de viduis, illas variis rationibus adhortatur, ad resistentibus fluctuantibus cogitationibus in diversa rapientibus. « Si quereris, inquit, te esse solam, amat castitas solitudinem et Christus in tua societate est. Si allegas te carere adjutore qui negotiorum tuorum curam gerat, aut apud judices interveniat, Deus tuus Judex erit, Mediator, et Advocatus, legis suæ observator zelosus, qui præcipit pupilli et viduæ causam protegi. Si dicis te exiguum habere patrimonium; Continentia bonum patrimonium est, et hæreditas copiosa, multa benedictione cumulata, secum opes vehens ad sufficientiam. Si excusas te ratione prolium, allegans tibi opus esse aliquo cooperante, ut educentur et instituantur; e contra, dum iterum nubis, perdunt matrem. Si hæredem habes, cur novis nuptiis novos

dum fluctuantibus cogitationibus in diversa rapientibus. « Si quereris, inquit, te esse solam, amat castitas solitudinem et Christus in tua societate est. Si allegas te carere adjutore qui negotiorum tuorum curam gerat, aut apud judices interveniat, Deus tuus Judex erit, Mediator, et Advocatus, legis suæ observator zelosus, qui præcipit pupilli et viduæ causam protegi. Si dicis te exiguum habere patrimonium; Continentia bonum patrimonium est, et hæreditas copiosa, multa benedictione cumulata, secum opes vehens ad sufficientiam. Si excusas te ratione prolium, allegans tibi opus esse aliquo cooperante, ut educentur et instituantur; e contra, dum iterum nubis, perdunt matrem. Si hæredem habes, cur novis nuptiis novos

nouveaux héritiers par un nouveau mariage? Pourquoi privez-vous les enfants du premier lit, de l'intégrité de cet amour maternel, que vous leur deviez, au lieu de le partager, non sans discordes intestines, avec les futurs enfants du nouveau lit. (Liv. V, VI et VII, *passim.*) » Telles sont à peu près les raisons qu'emploie saint Ambroise.

2° Nous disons ensuite que, pour être vraiment veuve, il faut renoncer aux secondes noces, par une intention pure, à savoir, pour pouvoir se consacrer plus parfaitement au service de Dieu, et unir son cœur à Jésus-Christ avec toutes ses affections. En effet, si l'on embrasse l'état de viduité, afin d'être plus libre, afin de ne pas être soumise à un mari, afin de ne plus vivre sous le joug de la servitude matrimoniale, ou même pour laisser plus de biens à ses enfants, ou pour toutes autres considérations humaines, on n'a point devant Dieu la gloire de la véritable viduité, parce qu'on ne l'a pas embrassée purement pour Dieu, et qu'on ne met pas toute son espérance en Dieu, mais encore dans le monde.

3° Enfin, celle qui est vraiment veuve doit s'exercer à la prière et aux bonnes œuvres, selon cette parole de l'Apôtre : « Celle qui est vraiment veuve et délaissée, qu'elle espère en Dieu, et qu'elle persévère jour et nuit dans la prière et l'oraison. (1 Tim. v, 5.) » En effet, le Christ, leur Consolateur, leur Père et leur Epoux, a établi la prière, comme un moyen pour converser familièrement avec elles, et comme un remède pour secourir leur désolation et leur faiblesse. Elle doit aussi, autant que possible, se soustraire aux vanités du siècle, pour donner aux autres l'exemple de la mo-

quæris hæredes? Cur fraudas proles primi thori integro illo amore materno, quem eis debebas, divisura illum non sine discordia in futuri thalami futuras proles? » Iis fere utitur rationibus sanctus Ambrosius. Ulterius dicimus, ut sit vere vidua, renuntiandum esse secundis nuptiis pura intentione, ut scilicet possit perfectius divino obsequio se mancipare, et cor suum omnibus affectibus unire. Nam si viduitatis statum amplectitur, ut liberior sit, quia jam marito subjici non oporteat, nec jugo premi matrimonialis servitutis, vel etiam ut relinquat filios divites, vel ob alios respectus quosdam humanos, talis apud Deum laudem veræ viduitatis non conse-

quitur, quia non pure propter Deum illam amplectitur, nec spem solum figit in Deo, sed etiam in sæculo? Denique, quæ vere vidua est, debet se exercere in orationibus et piis operibus, dicente Apostolo : « Quæ vere vidua est et desolata, speret in Deum, et instet orationibus, et obsecrationibus, die ac nocte. » Nempe Christus, eorum Consolator. Pater, et Maritus, orationem instituit tanquam medium per quod vult familiariter cum eis conversari, et tanquam remedium quo vult promissum eorum desolationi et infirmitati. Debet etiam quantum fieri potest a sæculi vanitatibus se subtrahere, ut det aliis exemplum modestiæ, et sit speculum virtutis etiam in exteriori

destie et pour être un miroir de vertu, même dans sa conduite extérieure.

Telles sont donc les veuves, dont Dieu regarde tout particulièrement les larmes, et dont il ne méprise pas les vœux ni les prières. Telle paraît avoir été cette veuve, qui menait une vie sainte, selon les usages et la manière d'être de ce temps ancien, et qui pour cela mérita d'obtenir du Sauveur la résurrection de son fils unique que la mort avait frappé. Telle fut sainte Monique, la mère de saint Augustin, qui mérita également, par ses pieuses larmes, la conversion de son fils débauché et hérétique, qui, devant Dieu, gisait comme un mort. Aussi, comme la mère, inquiète pour son fils, se plaignait à son occasion, un Evêque lui répondit : « Il est impossible que le fils de tant de larmes puisse périr. » Le Seigneur finit donc par le ressusciter au moyen de sa parole et de sa lumière, et il le rendit à sa mère, en faveur de qui il le ressuscita de la mort spirituelle, tout comme il ressuscita cet adolescent de notre Evangile de la mort corporelle.

Mais, voyons les circonstances de cette résurrection miraculeuse, et étudions-les avec soin.

Entendez l'Evangéliste : « Il s'approcha et toucha le cercueil... et dit : Jeune homme, je te l'ordonne, lève-toi. Et celui qui était mort s'assit. (*Luc. VII, 14 et 15.*) » C'est ainsi en effet que celui qui a les clés de la mort et de l'enfer appelle ce qui n'est pas comme ce qui est. C'est ainsi que la mort fuit à l'ordre de celui de qui il est dit : « Le Seigneur tue et vivifie ; il conduit aux enfers et il en ramène. (*1 Rois. II, 6.*) » Admirable voix du Seigneur, dont la puissance ressuscite les morts, à qui les abîmes obéissent, au bruit de

conversatione. Hæ sunt igitur viduæ, quarum lacrymas speciali intuitu respicit Dominus, nec despicit eorum vota et preces. Talis fuisse videtur vidua hæc vitam degens piam, secundum institutum et rationem illius temporis antiqui, quæ propterea meruit a Domino resurrectionem unici filii sui defuncti. Talis fuit sancta Monica, Mater Augustini, quæ etiam lacrymis suis piis meruit conversionem filii sui a libidine et hæresi in quam jamdudum coram Deo mortuus jacebat. Unde cum de eo conquereretur Mater sollicita pro filio, respondit quidam Episcopus : « Non potest perire filius tantarum lacrymarum. » Suscitavit ergo eum tandem Dominus voce et luce sua,

et reddidit eum matri suæ, quem in gratiam matris suscitavit a morte spiritali, sicut et hunc adolescentem a morte corporali.

Sed videamus circumstantias hujusce miraculose suscitationis, easque ponderemus. Audi evangelistam : « Accessit, et tetigit loculum, et ait : Adolescens, tibi dico, surge ; et resedit qui erat mortuus. » Sic nempe vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt, is qui habet clavem mortis et inferni. Sic ad illius præceptum mors fugit, de quo dicitur : « Dominus mortificat et vivificat, deducit ad inferos et reducit. » Mirabilis vox Domini, cujus virtute resurgunt mortui, cui parent abyssi, ad quam « mors et infernus dede-

laquelle « la mort et l'enfer rendirent leurs mots. (*Apoc. xx, 13.*) » Néanmoins, le Seigneur n'avait pas besoin de parler ni de toucher le cercueil, lui qui pouvait par sa seule volonté rappeler ce mort à la vie. Mais, il voulut l'appeler, il voulut aussi toucher le cercueil, tant pour montrer la puissance de parole et de toucher, que sa chair tient de sa divinité, que pour indiquer, selon le témoignage de saint Ambroise, que le bois, qui auparavant ne nous servait de rien, après que Jésus l'eut touché, commençât de servir à la vie. C'est ainsi que celui qui était porté dans du bois avait l'espérance de la résurrection, parce que c'est le bois de la Croix qui nous a apporté l'espérance du salut. Dès que le Christ a touché le bois, il nous a ramenés du tombeau; avant qu'il eut touché le bois de la Croix, la mort seule avait la puissance. C'est donc par un symbolisme prophétique qu'il a voulu toucher ce cercueil et ce bois, et par son attouchement lui rendre la vie. S'il dit en particulier : « Jeune homme, je te l'ordonne, lève-toi, » c'est que, selon la remarque de saint Basile de Séleucie (10<sup>e</sup> discours), la puissance de la voix divine était telle, que, devant sa parole, tous les morts seraient ressuscités, s'il n'en avait désigné nommément un en particulier et s'il ne l'eut déterminé par sa parole. Voici les propres paroles de saint Basile : « Pourquoi ajoute-t-il : *te*, il eut été plus simple de dire : Eh ! mort, ressuscite ! Mais, la voix du Sauveur devait ressusciter d'autres morts par sa puissance, et c'est pourquoi il ajoute *te*, pour marquer que la puissance de sa grâce s'adressait uniquement à ce jeune homme. » Semblablement, il dit à Lazare en particulier : « Lazare, viens dehors; » et à la jeune fille du

runt mortuos suos. » Neque tamen egebat Dominus voce, neque tactu loculi, qui poterat sola voluntate illum ad vitam revocare; voluit tamen vocare, voluit et feretrum tangere, tum ut ostenderet vocis et tactus sui efficaciam, quam habet caro ejus a Divinitate, tum, interprete sancto Ambrosio, ut significaret lignum quod antea nobis non proderat, postea quam Jesus illud tetigit, prolificere cœpisse ad vitam. Sic spem habebat resurgendi qui ferebatur in ligno, quia per lignum Crucis allata est nobis spes salutis. Ubi Christus lignum tetigit, nos a tumulo revocavit; antequam autem lignum Crucis tangeret, non nisi mors potestatem habebat. Sic ergo significatione prævia hoc feretrum

et lignum funebre voluit tangere, et per attactum vitam ei refundere. Dixit autem in speciali: « Adolescens, tibi dico, surge, » quia, ut advertit sanctus Basilius Seleucus, Oratione 10, tanta est divinæ vocis efficacia, ut ad illam omnes mortui vivificarentur, nisi unum nominatum eligeret, et ad illum vocem determinaret. Verba ejus sunt: « Cur addit: Tibi? » simplicius dictum fuit: « Heus, mortue, surge. » Sed Salvatoris vox alios etiam fuisset virtute sua mortuos excitatura, ideo adjecit « tibi, » ut ad eum tantum adolescentem gratiæ suæ vim explicaret. » Hæc ille. Similiter ad Lazarum specialiter dicit: « Lazare, veni foras; » et ad puellam Principis Synagogæ: « Thabita cumi, puella surge. »



prince de la synagogue : « Thabitha Cumi, jeune fille, lève-toi. » Ainsi spécifie-t-il toujours, quand il ressuscite quelqu'un de la mort.

Nous pouvons conclure pieusement ici que cette résurrection a été pour le salut du jeune homme, tant parce qu'il est dit que le Christ, après l'avoir ressuscité, le rendit à sa mère, dont les mérites l'avaient porté à le ressusciter, et ce n'eut pas été un don de Dieu, s'il avait été rappelé du port du salut dans un océan incertain, ou si sa résurrection eut nui à son salut. Nous le concluons aussi de ce qu'il commença aussitôt à parler, et sa parole fut un accent d'actions de grâces pour le si grand bienfait qui venait de lui être accordé, à lui et à sa mère, c'est ce qu'affirment pieusement les commentateurs. Il n'a effectivement pas dû être ingrat vis-à-vis d'un si grand bienfaiteur, dont, après avoir été arraché aux portes de la mort, il a pu chanter la puissance et la miséricorde devant tous à la porte de la ville. Sans nul doute, la mère fit la même chose, répandant des larmes de joie, après avoir répandu des larmes de chagrin et de tristesse : elle s'approcha des pieds du Sauveur, les arrosant de ses larmes, témoignages de sa gratitude.

Que s'il est dit que le Seigneur l'a donné à sa mère, c'est pour avertir les jeunes gens qui veulent vivre heureusement selon Dieu, qu'ils doivent toujours remarquer qu'ils ont été donnés à leur père et à leur mère pour leur obéir et se laisser diriger par eux. C'est pourquoi, s'ils veulent être bénis de Dieu, il leur faut absolument s'attacher à leurs père et mère, ne pas vouloir secouer leur joug, ni vivre en toute liberté. C'est pour avoir fait cela que Jacob obtint par sa mère la bénédiction d'Isaac tout entière. Rupert, traitant ce

Sic ubique specificat, cum quem-piam a morte revocat.

Porro hic pie existimamus, hanc suscitationem adolescentis saluti conducibilem fuisse, tum quia dicitur quod Christus suscitatum dedit matri suæ, cujus meritis revixerat; non foret autem donum Dei, si a portu salutis revocaretur in incertum, aut si resuscitatio ejus noceret saluti. Tum etiam quia mox cœpit loqui, quam quidem loquelam fuisse gratiarum actionis pro tanto beneficio sibi et matri impenso pie asserunt interpretes. Non enim ingratus esse debuit tanto Benefactori, cujus potentiam et misericordiam coram omnibus potuit decantare in porta civitatis, is qui erutus erat de portis

mortis. Absque dubio et mater idem præstitit, jam præ gaudio lacrymas fundens, quæ præ lædio, et tristitia illas prius fuderat; accessitque ad pedes Domini illos rigans per has lacrymas gratitudinis suæ testes.

Cum autem dicitur, quod illum Dominus dedit matri suæ, per hoc etiam monentur adolescentes, qui prospere volunt vitam secundum Deum agere, semper debere attendere quod a Deo dati sint matri et patri in obedientiam et directionem. Ideoque si benedictionem a Deo velint consequi, necessarium esse Patri Matrique adhærere, nec se ab eis excutere velle, aut cum libertate agere. Unde tota benedictio Jacob a Matre fuit, de qua re agens Rupertus

sujet dit : « Tout le complot en faveur de Jacob prit naissance dans la pensée de Rébecca. Elle le disposa à surprendre la bénédiction, elle lui donna le premier conseil de prendre la fuite, elle lui prépara enfin un mariage. (Sur la *Gen.*) » C'est donc à bon droit que le Sage nous a donné cet avis : « Ecoute, mon fils, la science de ton père, et n'abandonne pas la loi de ta mère. (*Prov.* I, 8.) »

Aussi la plupart des jeunes gens ont-ils fait des progrès sous la direction de leur mère, et ils ont puisé auprès d'elle, dans leurs jeunes ans, la piété. Parmi eux on compte saint Edmond, saint Louis, Roi, qui fit de merveilleux progrès sous la conduite de Blanche sa mère, et parvint au sommet de la perfection. Le Seigneur l'avait donc donné à sa mère, comme il fit pour ce jeune homme.

Concluons en disant que ce jeune homme mort est l'image du pécheur, qui est mort spirituellement. Mais, l'Eglise, sa mère, le pleure par les gémissements des saints et par les larmes des âmes pieuses qui sont ses yeux, ces larmes ne coulent point en vain, elles ne sont pas méprisées par Jésus-Christ, le Père céleste.

Or, de même que les corps sont ordinairement conduits au sépulchre par quatre porteurs, de même quatre porteurs ont coutume de porter les âmes au tombeau de l'enfer, à moins qu'ils ne soient arrêtés par le Seigneur. Ces porteurs sont l'espoir d'une vie plus longue, le propos d'un amendement futur, l'éloignement de la vengeance divine, la présomption de la miséricorde. C'est ce qui faisait dire à saint Augustin : « O vie présente, combien nombreux sont ceux que tu as trompés, séduits, aveuglés ! Tu n'es rien, puisque tu fuis ; tu n'es qu'une

dicat : « Omne consilium pro Jacob a Rebecca initium sumit, ipsa ad surripiendam benedictionem ipsum submisit, ipsa fugæ consilium prior porrigit, ipsa demum procurat ei conjugium. » Recte ergo monuit Sapiens : « Audi, fili mi, disciplinam patris tui, et legem matris tuæ ne obliviscaris. » Sic plerique adolescentæ sub disciplina matris profecerunt, et pietatem a teneris annis hauserunt. Inter hos fuit sanctus Edmundus, sanctus Ludovicus Rex, qui sub monitis Blanchæ matris mire profecit, et ad apicem perfectionis pervenit. Dederat ergo illum Dominus matri suæ, sicut et hunc adolescentem.

Concludamus et dicamus adolescentem hunc defunctum peccato-

ris gerere typum, qui spiritualiter est mortuus; attamen, quia eum Mater Ecclesia deflet per gemitus Sanctorum, et per lacrymas piorum qui sunt oculi ejus; non inanes cadunt illæ lacrymæ, nec despiciuntur a Jesu Christo, cœlesti Patre. Sicut autem quatuor portitores corpus solent deferre ad sepulchrum; ita et quatuor portitores solent deferre animam ad tartareum tumulum, nisi sistantur a Domino. Hi portitores sunt Spes longioris vitæ, Propositum emendationis futuræ, Elongatio divinæ vindictæ, Præsumptio misericordiæ. Unde dicebat sanctus Augustinus, l. de misera vita : « O vita præsens, quam multos decipisti, quot seduxisti, quot excæcisti, quæ dum fugis nihil es, dum vide-

ombre, puisque tu parais à peine ; tu n'es qu'une fumée, quand tu t'élèves : Douce pour les insensés, amère pour les sages. (*Liv. de la vie malheureuse.*) » Ceux qui t'aiment ne te connaissent pas. Et, parce que plusieurs, surtout parmi les jeunes gens, se laissent conduire par l'espérance d'une vie plus longue, ils sont conduits au péché et à la mort. Et, parce que ces mêmes hommes diffèrent leur conversion à plus tard, souvent ils périssent et descendent subitement aux enfers, après avoir passé leur vie dans le plaisir. Ils semblent dire : « Commandez, commandez encore ; instruisez, instruisez encore ; attendez, ne vous laissez pas d'attendre, et ce peuple ira, et tombera en arrière, et sera foulé aux pieds, et enlacé, et pris. (*Isaïe. xxviii, 13.*) » Ensuite, parce que la sentence n'est pas promptement prononcée contre les méchants, ils font le mal sans crainte. Enfin, une espérance très-coupable les perd, quand ils disent dans leur cœur : « La miséricorde du Seigneur est grande. » O porteurs funèbres ! Que le Seigneur touche donc le cercueil, c'est-à-dire la conscience dans laquelle gît le péché, qu'il arrête ces porteurs. Que l'âme ne s'appuie pas sur ces derniers, qu'elle laisse les guides du péché, qu'elle abandonne les occasions de péché, et que, gisant morte, elle entende finalement la voix du Seigneur : « Je te le dis : Lève-toi. » Qu'elle revive ainsi, se rasseoie, recommence à parler, soit rendue à sa mère. L'âme revit par la véritable compunction du cœur ; elle se rasseoit par la formation du saint propos ; elle recommence à parler par l'humble confession des péchés, par la prière et l'action de grâces, par la louange rendue à Dieu ; elle est rendue à sa sainte mère l'Eglise, avec une sainte joie, par la communion des bonnes œuvres.

ris umbra es, dum exaltaris fumus es, stultis dulcis, amara sapientibus ; » qui te amant non te cognoscunt. Quia ergo multi, et maxime adolescentes, spe longioris vitæ educantur, ad peccatum et mortem ducuntur. Et quia iidem in futurum differunt emendationem sæpe peccant, et in puncto ad inferna descendunt, dum dies suos in bonis ducunt. Sic videntur dicere : « Manda, remanda, expecta, reexpecta, donec retrorsum cadunt et conteruntur, illaqueantur et capiuntur. » Deinde, ideo quia cito contra malos non profertur sententia, absque ullo timore perpetrant mala. Denique repromissio nequissima perdit eos, dum dicunt in corde suo : « Mise-

ratio Domini magna est. » O portitores funerei ! Tangat ergo Dominus loculum, id est conscientiam in qua jacet peccatum, sistat hos portitores. His non innitatur anima, sed relinquat peccati duces, deserat peccandi occasiones, audiatque tandem jacens mortua vocem Domini : « Tibi dico, surge. » Sic reviviscat, resideat, incipiat loqui, reddatur matri. Reviviscit anima per veram cordis compunctionem, residet per sancti propositi assumptionem, incipit loqui per humilem peccatorum confessionem, per orationem et gratiarum actionem, per Dei laudem : redditurque sanctæ matri Ecclesiæ cum sancta lætitia per bonorum operum communionem.

PÉRORAISON. — Seigneur, imprimez profondément dans notre cœur le souvenir de la mort, qui nous menace à tout âge, dans toute condition ; dont le lieu et le temps nous sont inconnus, selon votre disposition, car vous l'avez voulu ainsi pour que nous soyons toujours prêts à le subir, pour qu'elle ne nous surprenne et ne nous enlève pas, tandis que nous ne sommes pas préparés et à l'improviste, et que nous ne puissions plus être sauvés. Par la considération de la mort qui nous attend infailliblement, imprimez en nous le mépris de ce siècle misérable, dont les joies sont si caduques et si courtes, qui nous allèchent d'une vaine espérance, dont toute la magnificence, tous les biens, toute la pompe, doivent finir par être renfermés, non pas dans un lieu auguste, mais dans un cercueil étroit, une bière de sept pieds, bon gré mal gré, pour tous ceux qui ne sauraient pas même se contenter de maisons amples et lambrissées. Enfin, usez envers nous de votre miséricorde, et si parfois notre âme se laisse sottement emporter dans le tombeau du péché, après avoir perdu la vie de la grâce, arrêtez les porteurs, appelez-la et touchez-la. Que votre appel et votre attouchement vivifiant la fasse revivre par une vraie componction de cœur ; qu'elle se rassaye par un commencement de vie nouvelle ; qu'elle parle de nouveau et vous rende grâce par une bonne confession et par la prière ; et qu'ainsi elle puisse réjouir sa mère l'Eglise et le chœur des saints, et chante éternellement vos miséricordes.

EXEMPLES. — Les Vies des Saints prouvent que ce pouvoir de ressusciter les morts a été accordé par une grâce spéciale, dans tous les temps, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à quelques hommes.

Ainsi, saint Pierre a ressuscité Thabithe, qui était mort à Joppé.

Imprime, Domine, profunde cordi nostro mortis memoriam, quæ omni impendet ætati, omnique conditioni ; cujus vel locus, vel tempus nobis incertum est, te ita ordinante ut semper ad eam parati simus, ne incautos, et improvidos nos adoriatur et rapiat, nec sit qui eripiat. Imprime etiam nobis ex mortis certo nobis incumbentis consideratione sæculi hujus miseri despectum, cujus adeo sunt caduca, adeoque brevia gaudia, quæ spe nos lactant inani, cujus omnem magnificentiam possessionem, pompam, non locus augustus, sed locus angustus, urna septem pedum, claudere tandem debet, velint nolint illi qui domibus amplis, et laqueatis vix erant contenti. Denique utere erga nos mise-

ricordia tua, et si quandoque anima nostra in peccati tumulum insipienter se efferri sinat ablata gratiæ tuæ vita, siste portitores, voca et tange eam : ut sic voce, et tactu tuo vivifico rursus vivat per veram cordis compunctionem, rursus resideat per novæ vitæ inchoationem, rursus loquatur et tibi gratias agat per veram confessionem et orationem : sicque Matrem suam Ecclesiam, et sanctorum chorum lætificare valeat, et misericordias tuas in æternum decantare.

Hanc potestatem mortuos suscitandi etiam sæculo aliquibus speciali gratia a Christo Domino concessam fuisse, sacris posset probari historiis. Sic sanctus Petrus non solum Thabitam in Joppe defunctam

(Actes. ix, 40.) Il ressuscite aussi un jeune homme, parent de Néron, qui était mort à Rome, et cela en présence de Simon le Magicien, et pour la confusion de celui-ci, comme le raconte saint Hégésippe. (*De la châte de Jérusalem.* Liv. III, chap. II.) Simon n'ayant rien pu sur lui par sa magie, Pierre s'approcha, et, animé d'une grande foi, il cria à haute voix : « Jeune homme, lève-toi, que le Seigneur Jésus te guérisse. » Et aussitôt il se leva, il parla, il marcha, il mangea, et Pierre le donna à sa mère.

Ainsi, saint Paul ressuscita un jeune homme, nommé Eutyque, qui était tombé du troisième étage de la maison où l'Apôtre prêchait et qu'on avait relevé mort. Comment saint Paul fit-il ce miracle ? « Il se coucha sur lui, » à l'exemple d'Elie et d'Elisée, « et il l'embrassa (Actes. xx, 10.) » très-étroitement, comme s'il eut voulu répandre sur lui les entrailles de sa compassion et de sa charité. Il le rendit donc à sa mère et à ses parents, à la grande joie de tous, comme l'attestent les *Actes des Apôtres.* (*Ibid.* 12.)

Ainsi, saint Paulin, dans sa *Vie de saint Ambroise* (n° 28), raconte un miracle semblable, opéré par le grand archevêque de Milan : « La maison, dit-il <sup>1</sup>, qu'Ambroise habitait à Florence, était celle de Decens, personnage clarissime, et, ce qui vaut mieux, chrétien pieux et fidèle. Cet homme avait un fils nommé Pausophius, très-jeune enfant qu'avait possédé l'esprit impur. Ambroise l'avait guéri en lui imposant les mains et priant Dieu sur lui. Mais à peine quelques jours s'étaient-ils écoulés, que le petit enfant, ayant été pris d'une maladie subite, rendit le dernier soupir. Sa mère, femme très-religieuse, remplie de foi et craignant Dieu, prit le corps de son fils, le transporta de la chambre haute, où il avait expiré, à

<sup>1</sup> Nous avons donné ici la traduction complète du récit si touchant du biographe de saint Ambroise, que Marchant a trop abrégé à notre avis. (*Note du Traducteur.*)

suscitarit, sed etiam adolescentem quemdam propinquum Neronis Romæ defunctum, idque in præsentia Simonis magi, ad ipsius confusionem, ut refert Hegesippus, l. III, de excidio Jerosolymæ, c. II. Cum enim arte sua magica nihil potuisset erga eum Simon, accessit Petrus, et magna fide et voce inelamavit : « Adolescens, surge, sanet te Dominus Jesus. » Moxque surrexit, et locutus est, et ambulavit, et cibum sumpsit, et dedit eum Petrus Matri suæ.

Sic sanctus Paulus Eutychem adolescentem, e tertio cœnaculo, seu

consignatione, deorsum prolapsum ipso prædicante, et sublatum mortuum resuscitavit. Quomodo id fecit ? « Incumbens super eum, » instar Eliæ et Elisæi, « et complexus eum » arctissime, quasi viscera suæ compassionis et charitalis in eum effunderet. Reddidit ergo eum Matri suæ, et suis parentibus magna cum consolatione, ut ibidem Acta testantur.

Sic cum Pausophius filius Clarissimi Viri Decentii in Civitate Florentina spiritum exhalasset, Mater plena fide ablato illo de superiore parte domus ad inferiora descendit,

l'étagé inférieur où était la chambre d'Ambroise, et là en son absence elle le coucha sur son lit. Quand l'évêque, de retour chez lui, trouva l'enfant mort, étendu sur le lit, il fut saisi d'une grande compassion pour la mère, et pensa qu'une telle foi méritait d'être bénie. Se rappelant l'exemple d'Elisée, il s'étendit lui-même sur le petit corps sans vie, et pria le Seigneur avec tant d'instance qu'il mérita d'obtenir sa résurrection. Quelques instants après, il remettait le jeune Pausophius à sa mère, stupéfaite autant qu'heureuse de revoir son fils vivant, au lieu de l'enfant mort qu'elle avait apporté... Ambroise avait composé un petit livre d'instruction dédié à cet enfant, afin que, le lisant plus tard, il apprît ces merveilles dont Dieu avait daigné favoriser son enfance. »

Ainsi, saint Martin ressuscita trois morts, comme Jésus-Christ, ainsi que l'attestent ses actes.

Nous lisons la même chose dans ceux de saint Dominique.

Enfin, pour en venir à notre époque, écoutez ce qu'on raconte de saint François-Xavier.

Un jeune homme de bonne naissance était mort dans une ville du cap Comorin. Aussitôt ses parents le portèrent à saint François et le placèrent à ses pieds en pleurant beaucoup. Xavier le prit par la main et lui commanda au nom de Jésus-Christ de se lever. Aussitôt celui-ci ressuscita et se lève. Et, bien que le saint, par humilité, cherchât à dissimuler et à supprimer la connaissance du miracle, il se divulgua partout et l'on célébra cette œuvre de la puissance divine opérée par Xavier. (*Tursellini*. Liv. II, chap. VII.)

Il se passa aussi un autre fait miraculeux qui confirme la croyance au premier.

En ce même endroit, une femme chrétienne vint trouver Fran-

ac in lecto sancti Ambrosii, qui tunc temporis apud eos morabatur, puerum composuit, ipso tunc absente Ambrosio. Cum ergo revertens eum invenisset, miseratus matrem et fidem ejus contemplatus, Elisæo similis supra corpus infantis se ipse composuit, atque orando meruit vivum reddere matri suæ. Ita sanctus Paulinus, in vita sancti Ambrosii.

Sic sanctus Martinus trium fuit mortuorum suscitator, sicut et Christus, ut ejus Acta testantur. Quod idem de sancto Dominico legimus.

Denique, ut ad nostrum sæculum veniamus, audi de sancto Francisco

Xaverio. Adolescens quidam non ignobilis mortem obierat in Punicalli Oppido in ora Commorinensi. Confestim hic ad Franciscum delatus est a suis, et ad pedes ejus positus cum ingenti comploratione. Itaque eum manu prehensum Xaverius Christi nomine surgere jubet. Sic redivivus ille continuo surgit. Et quamvis sanctus vir per humilitatem miraculum dissimularet et suppressere conaretur; mox tamen ubique divulgatum est, et celebratum opus hoc divinæ virtutis per Xaverium patratum. Accessit et aliud miraculum prioris fidem firmans.

Nam ibidem Christiana mulier Franciscum adiit flens, et deplorans

çois, pleurant et se lamentant de son isolement, elle le suppliait de daigner venir voir son fils récemment noyé et tombé dans un puits. François dit que l'enfant n'est pas mort, il exhorte la mère à avoir bon courage et il la suit. Quand on fut arrivé à la maison, il se jette à genoux, prie Dieu, fait le signe de la croix sur le corps inanimé, et aussitôt l'enfant sauta hors du cercueil, vivant et plein de santé, et Xavier le « rendit à sa mère. » Puis, nonobstant les recommandations de Xavier qui suppliait de couvrir la chose par le silence, le bruit de la sainteté, illustrée par ce miracle, volait de bouche en bouche.

C'est ainsi que les saints, touchés de compassion à cause des pleurs et des prières des mères, comme Jésus-Christ, ressuscitèrent leurs fils. Mais, ils n'ont pas fait ces miracles de la même manière que le Christ. Celui-ci a pu les faire par sa seule parole et son seul commandement; ceux-là ne l'ont pu, qu'en répandant leurs prières et en étendant leurs corps, et cela par la vertu de Jésus-Christ.

orbitatem suam, suppliciter obsecrabat ut ad filium suum nuper in puteo extinctum accedere dignaretur. Tum ille negans puerum esse mortuum bono animo jubet esse matrem, eamque sequitur. Ubi ad ejus ædes ventum est, procumbit in genua, Deumque precatus, exanime corpus signat cruce, et confestim exiit puer e feretro vivus et valens, eumque « reddidit matri suæ. »

Sed; non obstante quod Xaverius silentio regi obsecraret, per orationem omnium ejus sanctitas hoc miraculo illustris volavit. Sic viri sancti ad commiserationem moti ob fletum et preces matrum, instar Christi, filios earum suscitaverunt. Sed aliter illi, aliter Christus, quia ille solo verbo et suo potuit id imperio; illi oratione fusa vel expansione corporis sui id facere, idque in virtute Christi.

## SEIZIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Et factum est, cum intraret Jesus in domum cujusdam principis Phariseorum sabbato, manducare panem, et ipsi observabant eum.*

Et il arriva qu'un jour de sabbat Jésus entra dans la maison d'un des principaux Phariséens pour y prendre son repas, et ceux qui étaient là l'observaient.

(Evangile selon saint Luc. Ch. xiv, v. 1.)

1<sup>er</sup> POINT. — Elle fut grande la mansuétude et la bonté, la charité et la condescendance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, pour les gagner tous, non-seulement a daigné converser avec les pécheurs ; mais même s'insinuer dans leur familiarité, manger avec eux et prendre part à leurs festins, même à ceux où on lui servait le fiel de la malveillance. Toutes ces choses, il les fit par zèle pour le salut des âmes, donnant un exemple à tous ceux qu'il destine à la conversion des autres, leur montrant qu'ils doivent condescendre avec bonté à leurs désirs, agir familièrement avec eux, vivre et manger avec eux, les supporter avec tolérance. Que s'il est nécessaire qu'ils contractent quelquefois en ces occasions un peu de poussière, il le leur pardonne facilement, parce qu'il sait qu'ils ne peuvent pas toujours comme le soleil répandre leurs rayons à travers la boue et la poussière, sans être souillés de cette poussière. En effet, la pous-

DOMINICA XVI  
POST PENTECOSTEM.

*Cum introisset in domum principis pharisæorum, sabbato manducare panem, et ipsi observabant eum.* (Luc. xiv.)

Magna fuit Christi Domini mansuetudo et benignitas, charitas et condescensio, qui ut omnes lucrificeret, non solum dignatus est cum peccatoribus conversari, sed etiam in eorum familiaritatem sese insinuare ; cum ipsis convesci et convi-

via adire, etiam illa in quibus ei apponebatur fel malevolentia. Hæc autem omnia peregit zelo salutis animarum ; exemplum præbens omnibus quos ad conversionem aliorum destinat, ut benigne eis condescendant, cum illis familiariter agant, conversentur, convivant, tolerent. Quod si quid pulveris mundani inde forsitan quandoque contrahere necesse sit, id tamen facile indulget ; quia novit eos non posse semper instar solis radios suos spargere per lutum et pulverem, et non inspergi hoc pulvere.

Nam et venialium delictorum pul-



sière des péchés véniels s'est quelquefois attachée aux pieds des Apôtres, mais ils se sont empressés de la secouer et de la laver.

Méditant cet exemple du Sauveur, vivant miséricordieusement et condescendant avec bonté à leurs misères, saint François se résolut de suivre la même voie et de la conseiller à ses disciples, après les avoir longuement consultés, et Dieu avec eux. Aussi, lit-on dans sa vie qu'un jour il fit ce discours à ses frères : « Frères bien-aimés, il m'est survenu un doute grave, que je dois vous proposer et que vous résoudrez avec l'aide de Dieu. Que me conseillez-vous, mes frères ? Que préférez-vous ? Que je vague à l'oraison, ou que je coure de côté et d'autre en prêchant ? Petit, simple, mauvais diseur, j'ai reçu beaucoup plus la grâce de la prière que celle de la parole. Il semble aussi que dans la prière se trouvent le gain et l'accumulation des grâces, tandis que, dans la prédication, se fait une distribution des dons reçus d'en haut. Dans la prière aussi, on purifie les affections intérieures et on s'unit au seul vrai bien souverain ; dans la prédication, les pieds spirituels se couvrent de poussière, on se distrait beaucoup et la discipline se relâche. Enfin, dans la prière, nous parlons à Dieu et nous l'entendons : menant en quelque sorte une vie angélique, nous vivons parmi les anges ; dans la prédication, il faut user de beaucoup de condescendance envers les hommes, et vivant parmi eux à la façon des humains, il faut songer aux choses humaines, les voir, en dire, en entendre. Mais, il y a une chose qui paraît l'emporter sur toutes les autres devant Dieu, c'est que le Fils unique de Dieu, qui est la sagesse suprême, est descendu du sein de son Père pour le salut des âmes,

vis Apostolorum quandoque pedibus adhæsit, quem mox tamen excutere et elnere fuerunt solliciti.

Hoc Domini cum hominibus humane conversantis et benigne condescendentis exemplum attendens sanctus Franciscus, etiam eandem viam sequi suisque consulere tandem resolvit, post longam cum ipsis et cum Deo consultationem.

Unde quodam die his verbis allocutum fuisse fratres suos legimus : « Magnum mihi dubium contigit, fratres charissimi, vobis proponendum, et a vobis Dei adjutorio dissolvendum. Quid, fratres, consultis ? quid laudatis ? An quod orationi vacem, an quod prædicandæ discurram ? Si quidem ergo parvulus, simplex, et imperitus sermone, majorem orandi accepi gratiam, quam lo-

quendi. Videtur etiam in oratione lucrum et cumulatio gratiarum ; in prædicatione distributio quædam donorum cœlitus acceptorum. In oratione etiam est purificatio interiorum affectuum, et unio ad unum summum verum bonum ; in prædicatione spiritualium pulverisatio pedum, distractio circa multa et relaxatio disciplinæ.

Tandem in oratione Deum alloquimur et azdimus, et quasi Angelicam vitam agentes inter Angelos conversamur ; in prædicatione multa oportet condescensione, uti ad homines, et humane inter eos vivendo humana cogitare, videre, dicere et audire. Sed unum est in contrarium quod videtur præponderare his omnibus ante Deum, quod unigenitus Dei Filius, qui est Sapiencia summa

pour que, formant le monde à son exemple, il prêchât la parole du salut aux hommes qu'il devait sauver au prix de son sang sacré, et purifier dans ce bain salulaire, et abreuver de ce breuvage divin, ne se réservant rien qu'il n'eût absolument employé à notre salut. Et, comme nous devons faire toutes choses suivant le modèle des choses que nous voyons en lui, comme sur une montagne sublime, il semble plus agréable à Dieu que, après des intermittences de repos, je sorte au dehors pour y travailler. » Ainsi parla saint François à ses frères.

Ainsi, si Notre-Seigneur Jésus-Christ prenait quelquefois part à des festins, ce n'était point tant pour se nourrir lui-même que pour nourrir ses convives, non point tant pour soigner son corps que pour être utile aux âmes des convives : « Il ne cherchait point à contenter les désirs de la chair, (*Rom. XIII, 14.*) » lui qui avait dit : « Ne vous inquiétez point pour votre vie de ce que vous mangerez. (*Matth. VI, 25.*) » Il donna partout l'exemple de la sobriété, lui qui ne vivait pas selon la chair, et peut-être aussi est-ce à cause de cela qu'il est dit qu'il entra dans la maison d'un des principaux Phariséens, pour y « manger du pain. » Bien que, en effet, chez les Juifs, le mot de « pain » signifie toute nourriture, nous ne doutons pas cependant que le Christ ne se soit contenté uniquement de pain, lui qui, quand il voulut faire un miracle sur ce chapitre de la nourriture, au lieu de procurer des mets délicieux, multiplia des pains et donna de petits poissons à manger. Pourtant, invité à un festin, il ne refusa pas les autres mets, lui qui disait aux

propter animarum salutem de sinu Patris descendit, ut suo mundum informans exemplo verbum salutis hominibus loqueretur, quos et sacri sanguinis pretio redimeret, et emundaret lavacro, et poculo sustentaret; nihil sibi omnino reservans quod non in salutem nostram erogaret. Et quia debemus omnia facere secundum exemplar eorum quæ videmus in ipso tanquam in monte sublimi, videtur Deo magis placitum quod intermissa quiete foras egredi ad laborem. » Hæc sanctus Franciscus ad Fratres.

Itaque Christus Dominus si quandoque convivia adibat, id non tam erat ut pasceretur, quam ut convivas suos pasceret, non tam ut corpori suo bene esset quam ut con-

vescentium animabus prodesset. Nec enim curam carnis faciebat in desideris, quia dixerat : « Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis. »

Et ubique sobrietatis dedit exemplum, qui secundum carnem non vivebat : unde etiam forsitan propterea hic dicitur introisse in domum Principis Pharisæorum manducare panem. Licet enim nomine Panis Hebræis omnis cibus significetur, tamen etiam solo pane Christum contentum fuisse non ambigimus, qui ubi miracula voluit edere pro esca, non delicias procuravit, sed panes multiplicavit et pisciculos in cibum dedit. Nec vero respuit ad convivium invitatus alios cibos, qui dicebat Apostolis : « In quacum-

Apôtres : « En quelque maison que vous entriez... mangez de ce qui sera mis devant vous. (*Luc. x, 8.*) »

Il a enseigné aux siens, par ses paroles et son exemple, à ne pas refuser les services d'humanité qui leur seraient rendus par ceux à qui ils annonceraient la parole de vie, selon cette parole de l'Apôtre, qui dit : « Si nous avons semé parmi vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels? (*1 Cor. ix, 11.*) »

Il a enseigné aussi qu'il n'était point interdit de donner ou de recevoir des diners, offerts pour entretenir une honnête amitié, « si le peuple se réjouit devant le saint des saints (*Judith. xvi, 24.*), si l'on n'y sert pas les défauts des absents en guise de mets, si l'on n'y tourne pas en dérision ou si l'on n'y méprise pas la simplicité de quelques-uns, si « tous les discours y sont assaisonnés du sel de la sagesse, (*Coloss. iv, 6.*) » et si la « parole y est douce, (*Eccli. vi, 5.*) » si l'on écarte les conversations honteuses et lubriques, si l'on élimine le luxe et la prodigalité. Autrefois, il était ordonné d'y appeler ceux qui avaient présidé les saints Offices, prêtres et lévites, afin que leur exemple contint les invités dans les bornes de la modestie : « Vous mangerez devant le Seigneur votre Dieu, vous réjouissant, vous et votre famille, avec le lévite qui est dans l'enceinte de vos murailles : gardez-vous de l'abandonner. (*Deut. xiv, 26 et 27.*) » Les ecclésiastiques peuvent donc, encore aujourd'hui, assister à des festins, à l'exemple du Sauveur, mais ils doivent y présider par leur modestie, et il faut que leurs paroles y soient utiles.

Ainsi, nous lisons que Notre-Seigneur n'a assisté à aucun festin, sans y avoir conféré quelque grâce spirituelle.

Si l'est invité à un festin de noces, il change l'eau en vin, et

que domum intraveritis, comedite quæ apponuntur vobis. »

Docuit nimirum suos et verbo et exemplo, ut ab iis quibus verbum vitæ nuntiarent, humanitatis obsequia sibi exhiberi non renuerent, conformiter verbo Apostoli dicentis : « Spiritualia vobis seminamus, non magnum est si carnalia vestra metamus. » Docuit etiam non esse illicita convivia inita honestæ amicitiae gratia, si sit jucundus populus secundum faciem Sanctorum, si absentium vitia ibi in escam non proponantur, si irrisione quorumdam simplicitas non traducatur aut contemnatur, si sit sermo sale conditus

et lingua eucharis, si turpiloquia ab sint et inbrica, si luxus et asotia eliminantur. Ad illa olim vocari debebant hi qui sacris officiis præerant Sacerdotes vel Levitæ, ut in modestiam invitatos suo exemplo continerent : « Epulaberis tu et domus tua, eorum Domino, et Levita qui intra portas tuas est, cave ne derelinquas eum. » Adire ergo et ipsi modo possunt convivia exemplo Domini, sed modestia illis præesse, et verbo decet prodesse.

Sic Dominum nulli interfuisse legimus convivio, quin aliquid gratiæ spiritualis impertitus fuerit. Si ad nuptiale convivium invitatur, vinum

il manifeste sa gloire et celle de son Père devant ses disciples. (*Jean. II.*)

S'il est invité à un festin dans la maison de Simon, il instruit son hôte d'une doctrine salutaire; il encourage la pécheresse, qui lui apporte, comme mets délicieux, un cœur contrit et humilié, arrosé de larmes, et il lui accorde la rémission de ses péchés. (*Luc. VII.*)

S'il s'invite dans la maison de Zachée, il annonce pareillement le salut à cette maison. (*Luc. XIX.*)

S'il est fréquemment l'hôte de Marthe et de Magdeleine, non-seulement il remplit leur maison de bénédiction, mais il la réjouit aussi par la résurrection de leur frère Lazare. (*Jean. XI.*)

S'il se rend au festin préparé par Matthieu le Publicain, il le rémunère, en lui accordant le ministère apostolique, et il instruit les convives par un discours salutaire. (*Matth. XIX.*)

S'il est contraint, malgré lui, de demeurer à Emmaüs, il ne fait point défaut à ceux qui l'ont invité. En effet, après l'avoir comme deviné, durant la route, à l'ardeur de leur cœur, ils le reconnaissent pleinement à table à la fraction du pain. (*Luc. XXIV.*)

Semblablement, invité dans la circonstance dont parle notre Evangile, il guérit l'hydropique (*Luc. XIV.*) et il instruit si bien les convives que chacun d'eux s'écrie : « Bienheureux celui qui mangera du pain dans le royaume de Dieu ! (*Ibid. 15.*) »

Celui donc qui avait dit par son Prophète : « J'honorerai le lieu où reposent mes pieds, (*Isaïe. LX, 13.*) » quand il porte ses pieds dans un lieu quelconque où il est invité, dans un lieu où il s'assoit, où il mange, ne le quitte jamais sans y avoir répandu sa bénédic-

ex aqua efficit et manifestat gloriam suam et Patris sui, coram discipulis suis.

Si invitatur ad convivium in domum Simonis, hospitem suum salutari doctrina instruit, et peccatricem cor contritum et humiliatum lacrymis conspersum in ferculum gratissimum afferentem invitat, remissionemque peccatorum ei imperat. Si in domum Zachæi se invitat, salutem etiam illi domui annuntiat.

Si adest ipse hospes frequens Marthæ et Magdalenæ, non solum earum domum replet benedictione, sed etiam lætificat fratris Lazari resurrectione.

Si ad convivium procedit a Matthæo

Publicano exhibitum, Apostolico cum ministerio remunerat, et salutari sermone convivantes informat. Si in Emmaus cogitur remanere invitatus, non deest his a quibus est invitatus. Nam qui eum præsenferant in via per ardorem cordis, plene agnoscunt in mensa per fractionem panis. Similiter hic invitatus hydropicum sanat, et præsentem sic instruit, ut eorum quispiam in hæc verba proruperit : « Beatus qui manducabit panem in regno Dei. »

Qui ergo per Prophetam dixerat : « Locum pedum meorum glorificabo, » in locum quemcumque in quem pedes suos infert invitatus, locum in quo vel sedet, vel discumbit, non deserit sine benedictione,

tion, en le glorifiant par les miracles qu'il y accomplit, ou par les leçons de salut qu'il y donne.

Il ne s'est jamais assis à une table sans donner une leçon salutaire, pour exhorter les convives présents à acquérir quelque vertu.

1° A la table de Simon, il apporte comme assaisonnement une leçon sur la vertu de charité et sur la puissance de l'amour de Dieu : « Beaucoup de péchés lui sont remis ; car elle a beaucoup aimé. (*Luc. VII, 47.*) »

2° Au festin de Matthieu, il traite de la manière d'imiter la miséricorde de Dieu : « Allez donc, et apprenez ce que signifie cette parole : Je veux la miséricorde, et non le sacrifice. (*Matth. IX, 13.*) »

3° A la table de Zachée, il donne une leçon touchant le zèle des âmes et le zèle de la gloire de Dieu : « Le Fils de l'homme est venu pour chercher et sauver ce qui était perdu. Cette maison a reçu aujourd'hui le salut, parce que celui-là est aussi un enfant d'Abraham. (*Luc. XIX, 9 et 10.*) »

4° A la table du Pharisien de notre Evangile, il traite de l'Humilité : « Quand vous aurez été invité à des noces, allez vous mettre à la dernière place, etc. (*Luc. XIV, 10.*) » Il ajoute aussi une leçon sur l'Aumône et la Libéralité : « Lorsque vous donnerez à dîner, n'y appelez ni vos amis, ni vos frères, ni les riches d'entre vos voisins, de peur qu'ils ne vous invitent aussi à leur tour, et qu'ainsi ils ne vous rendent ce qu'ils avaient reçu de vous. Mais, appelez-y les pauvres, les infirmes, les boiteux et les aveugles. Et vous serez heureux, parce qu'ils n'auront pas à vous le rendre ; et vous aurez votre récompense à la résurrection des justes. (*Luc. XIV, 12-14.*) »

glorificans illum, vel miracula patrandò, vel lectionem aliquam salutis ibi tradendo. Certè nunquam assedit mensæ sine salutari lectione, qua ad virtutem aliquam assequendam præsentés instigaret.

1. In mensa Simonis pro condimento affert lectionem de virtute Charitatis, et vi divinæ dilectionis : « Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum. »

2. In convivio Matthæi tractat de imitanda misericordia Dei : « Euntes autem discite quid est, Misericordiam volo, et non sacrificium. »

3. In mensa Zachæi lectionem instituit de zelo animarum et zelo

gloriæ Dei : « Venit Filius hominis quærere, et salvum facere quod perierat. Hodie huic domui salus a Deo facta est, eo quod et ipse sit filius Abrahæ. »

4. In mensa hujus Pharisæi tractat de Humilitate : « Cum vocatus fueris ad nuptias, recumbe in novissimo loco, etc. » Addit et lectionem de Eleemosynâ et Liberalitate : « Cum facis prandium, noli vocare amicos, neque fratres tuos : neque vicinos divites, ne forte te ipsi revertent, et fiat retributio. Sed voca pauperes, debiles, claudos, et cæcos. Et beatus eris, quia non habent retribuere tibi. Retribuetur enim tibi

Aujourd'hui, semblables leçons ennui, et les proposer est une importunité, au jugement des hommes de ce siècle, qui repoussent la nourriture de l'âme, quand ils sont tout entiers appliqués à nourrir leur ventre. Ils sont pour eux un ennui et une charge, ceux qui mettent alors en avant des sujets sérieux et salutaires, et ils les estiment gens moroses et chagrins. Ils ne reçoivent avec applaudissement et audition joyeuse que ce qui a trait à la joie inepte, aux nouveautés cancanières, à la vaine complaisance et à l'adulation.

Bien que le Seigneur Jésus-Christ entre dans la maison de l'un des principaux entre les Pharisiens, quand il est invité à sa table, il ne se met point cependant au nombre des adulateurs. Il n'était point de ceux que saint Nil reprend en ces termes, dans ses *Traité des Ascétiques* : « Nous accourons chez les riches, et, pour en obtenir ce que nous désirons, nous les appelons bien méritants, nous les nommons patrons des chrétiens, et nous disons qu'ils possèdent toutes les vertus, bien qu'ils se roulent dans la honte des vices. C'est ainsi que font les chiens, qui, agitant leur queue avec des mouvements caressants, flattent ceux qui leur jettent des os, même décharnés, ou des morceaux de pain. Les saints Pères n'ont point agi ainsi. Naaman, ce grand de Syrie, vint trouver Elisée, les mains pleines de présents. Quoi donc ! Elisée vint-il pour cela au-devant de lui ? Point du tout. Il ne l'admit pas même en sa présence, de peur de paraître l'avoir guéri, à cause des présents qu'il avait apportés. » Ainsi parle saint Nil.

Saint Grégoire de Nazianze dit quelque chose de semblable : « Je ne me suis jamais conduit de façon à chercher de gagner la bien-

in resurrectione justorum. » Tales modo lectiones in mensa fastidiunt, et eas proponere importunum judicant homines hujus sæculi, qui cibum respuunt mentis, dum toti inhiant cibo ventris. Fastidio eis sunt et oneri, qui seria et salubria tunc producunt, et morosi judicantur ab illis. Non excipiunt cum plausu et pruritu aurium, nisi quæ ad ineptam spectant lætitiã; aut ad novitatem fabulosam, aut ad vanam complacentiam et adulatorem.

Licet Christus Dominus Principis Pharisæorum domum ingrediatúr invitatus ad mensam, non erat tamen d numero adulatorum. Non erat de numero illorum, quos reprehendit sanctus Nilus, in Ascetico, his verbis : « Ad divites accurrimus,

eosque et quod cupimus, impetremus, dicimus bene meritos, et Christianorum Patronos appellamus, omnesque illis virtutes inesse dicimus quamvis in vitiorum fœditate volutentur. More canum qui caudæ motu blandiore ossa, eaque etiam sine carne, aut panis micas projicientibus adulantur.

Alii Sancti Patres fecerunt. Venit ad Elisæum Naaman Dux Syrus multa munera secum tulit.

Quid igitur? Num illi processit obviam? Nec ad præsentiam quidem admisit, ne muneribus quæ attulerat eum curasse viderent. Hæc sanctus Nilus.

Cui conforme est quod dicit sanctus Gregorius Nazianzenus, orat. 27 : « Non ita comparatus sum, ut hominum benevolentiam blanditiis et

veillance des hommes par des caresses et des complaisances. Mais, j'en vois beaucoup, parmi ceux qui exercent en ce temps-ci les fonctions du sacerdoce, qui ont rendu artificieuse la piété de notre foi, qui était auparavant simple et sans art, qui ont importé du forum dans le sanctuaire, des théâtres dans l'église, un nouveau genre de politique. (27<sup>e</sup> discours.) » Plaise à Dieu qu'il ne soit pas vrai qu'on peut en dire autant de plusieurs prêtres et religieux de ce temps-ci ? Ils fréquentent la cour des grands et la table des riches. Pour gagner leur bienveillance, ils usent d'artifice et de flatterie. Ils paraissent servir leurs convoitises, quand ils seraient tenus de la reprendre.

Le Christ ne se conduit point ainsi. Malgré la bienveillance avec laquelle on lui offre des festins, il blâme librement les péchés de ses hôtes ou des convives, afin d'y porter remède. Ne se conduit-il pas avec une entière liberté dans la maison et à la table de Simon, quand il le reprend si énergiquement ? « Je suis entré en votre maison, et vous ne m'avez point donné d'eau pour laver mes pieds, vous n'avez point arrosé ma tête d'huile, vous ne m'avez point donné de baiser. (*Luc. VII, 44-46.*) » Mais, cette femme a arrosé mes pieds de ses larmes, elle les a essuyés de ses cheveux, elle n'a pas cessé de les baiser, elle les a oints de parfums. Tu te trompes donc, ô Simon, quand tu dis au-dedans de toi-même : « Si cet homme était prophète, certes il saurait quelle est cette femme qui le touche, car elle est pécheresse. (*Luc. VII, 39.*) » N'est-ce pas dans la propre maison de Marthe qu'il reprend celle-ci de sa sollicitude excessive, bien qu'elle ne prenne cette sollicitude qu'à cause de lui et pour traiter dignement son hôte ! « Marthe ! Marthe ! vous vous

assentatione surripere queam, quales multos eorum video, qui hoc tempore sacerdotii munus profitentur, qui fidei nostræ pietatem, quæ prius simplex atque artis expers erat artificiosam reddiderunt, ac novum quoddam politices genus a foro ad sancta transtulerunt, et a theatris ad sacrarium. » Utinam et hoc tempore de multis Sacerdotibus et Religiosis id verum non sit ! Hi frequentant Magnatum aulam, et divitum mensam, et ut benevolentiam eorum adipiscantur, artificio utuntur et assentatione, videnturque eorum cupiditati servire, cum eam tenerentur reprehendere.

Non sic Christus, qui non obstantibus conviviis cum benevolentia si-

bi exhibitis peccata suorum hospitum, vel convivarum libere increpat, ut medelam eis ferat. An non cum libertate in domo et mensa Simonis se gerit, et eum reprehendit ? « Intravi domum tuam, aquam pedibus meis non dedisti, oleo caput meum non unxisti, osculum mihi non dedisti. » Hæc autem mulier lacrymis rigavit pedes meos, capillis tersit, osculari non cessavit, oleo unxit, erras ergo, o Simon, dum dicis intra te : « Hic si esset Propheta, sciret utique quæ et qualis est mulier quæ tangit eum, quia peccatrix est. » An non in domo propria Martham de nimia reprehendit sollicitudine, licet eam in gratiam ipsius suscipiat, ut hospitem digne

inquiétez, et vous vous troublez de plusieurs choses, or, une seule est nécessaire? (*Luc. v, 41 et 42.*) » Et dans le cas présent, ne reprend-il pas l'ambition de ce grand parmi les Pharisiens, parce que ceux-ci recherchaient les premières places? Donc, Jésus-Christ ne sait pas flatter pour la nourriture ou pour subvenir à ses besoins. Il ne veut pas non plus qu'on flatte outre mesure les riches pour ce motif. Néanmoins, il veut qu'on les traite avec bonté et prudence, et voilà effectivement pourquoi il conversait familièrement avec eux.

Saint Pierre Chrysologue le disait donc bien à propos, à son sujet : « Jésus se nourrissait, non point de mets, mais de la conversion du pécheur. Il voulait, par les témoignages bienveillants qu'autorisaient les festins, s'asseyant à table avec eux et conversant doucement, ramener ceux qu'il savait pouvoir être frappés de terreur et écartés par la connaissance du pouvoir du Juge. Il cacha en lui le maître, daignant chercher à inspirer la confiance aux serviteurs. Il couvrit en lui la majesté, s'appliquant à embrasser dans un amour de père les âmes faibles. (*Serm. XXIX.*) »

2<sup>e</sup> POINT. — Disons cependant qu'il ne faut fréquenter qu'avec réserve les festins, parce qu'il s'y cache presque toujours une pierre d'achoppement. En effet, ou bien on y trouve une occasion d'intempérance, ou bien de joie trop dissipée, ou bien de liberté excessive. Les mœurs du siècle sont telles en effet, que l'ivresse et la luxure se glissent souvent dans les festins comme des compagnons inséparables, ou arrivent sur la fin comme des suivantes. En effet, l'intervalle qui sépare chaque plat, les instances de ceux qui servent à boire, deviennent un attrait dangereux pour la gourmandise,

tractet : « Martha, Martha, sollicita es et turbaris erga plurima. Porro unum est necessarium. » Annon hic in domo Principis Pharisæorum ambitionem carpit eorum, quod primos accubitus eligerent? Nescit adulari ergo Christus propter inopiam. Nec suos vult similem ob causam divitiibus ad blandiri ultra quam deceat, quamvis cum benignitate et prudentia velit cum illis agi, ut a vitiis ad virtutem traducantur; ideo enim et ipse cum illis familiariter conversatus est. Quapropter sanctus Chrysologus sic de ipso loquitur; *serm. xxix* : « Jesus epulabatur non eibus, sed reddito peccatoris, ut revocaret convivio humanitatis affectu, dulcissima eo fabulatione discumbentes, quos sciebat Judicis agnita po-

testate posse dissolvi, percelli terrore. Occultavit se Dominum qui servis dignatus est fiduciam non negare; majestatem textit, qui fragiles studuit parentis amore complecti. »

Dicamus interim convivia parce frequentanda esse, quia in illis fere latet aliquis lapis offensionis. Vel enim suggeritur occasio intemperantiæ, vel dissolutionis lætitiæ, vel libertatis nimie. Sic enim se modo habent sæculi mores, ut passim conviviis sese interserant tanquam indivisi comites temulentia et lascivia, aut tanquam pedissequi sub finem subsequantur. Mora enim quæ inter fercula protrahitur, ac propinantium importunitas, fit gulæ damnosa illecebra; ita ut honestam



en sorte qu'une honnête récréation se tourne facilement en une joie d'ivresse et en volupté. Il ne manque pas non plus de gens qui explorent dolosivement en ces occasions les actes et les discours des autres, les interprètent méchamment, les observent avec malveillance. Ce qui est dit ici des Pharisiens qui se conduisent avec si peu de bienveillance envers le Seigneur, est donc reconnu parfaitement vrai en bien des occasions dans le festin : « Et ceux qui étaient là l'observaient. (*Luc. XIV, 1.*) »

Les Annales de l'antiquité nous apprennent que souvent les malintentionnés ont dressé des embûches à d'autres en plein festin.

Qui ignore la malheureuse issue du festin d'Absalon, qui avait invité avec tant d'instances et d'amour son frère Ammon ? Il lui tendit un piège dans un repas. Aussi fit-il ce commandement à ses serviteurs : « Soyez attentifs, quand Ammon se sera enivré et que je vous dirai : Frappez et tuez-le. (*2 Rois. XIII, 28.*) » Ils firent donc comme il leur avait commandé. Ne fut-il donc pas vrai de dire en cette circonstance : Et ceux qui étaient là l'observaient ? (*Luc. XIV, 1.*) »

Qui ignore aussi les embûches tendues et la mort misérablement donnée à Simon, le chef des Machabées, en plein festin ? Parcourant les villes de la Judée et veillant à leur gouvernement, il descendit à Jéricho. « Le fils d'Abobi les reçut, avec desseins perfides, dans une forteresse qui est appelée Doch, et il leur donna un grand festin, et cacha des soldats. Et quand Simon fut rassasié, Ptolémée se leva avec les siens, et ils tuèrent Simon avec ses deux fils. (*1 Mach. XVI, 15 et 16.*) » Ne fut-il pas vrai de dire aussi en cette

recreationem facile vertat in temulentam lætitiã et voluptatem. Sed nec deesse solent ibidem qui aliorum actiones et sermones dolose explorent, sinistra interpretentur, malevole observent. Quod ergo hic de Pharisæis parum benevolæ erga Dominum sese gerentibus dicitur, hoc sæpe in convivis verum esse dignoscitur : « Et ipsi observabant eum. »

Notum est ex antiquis historiis crebro insidias a malevolis fuisse adornatas in convivio. Quis ignorat infelicem successum convivii Absalonis, qui adeo instanter et amanter invitavit fratrem suum Ammon ? In convivio tetendit ei laqueum. Unde servis suis præcepit : « Observate

cum temulentus fuerit Ammon vino, et dixero vobis, percutite eum et interficite. » Fecerunt ergo sicut præceperat eis. Annon igitur hic verum fuit : « Et ipsi observabant eum ? »

Quis etiam ignorat insidias et necem Simoni Machabæorum Duci in convivio infelicissime illatam ? Perambulans civitates quæ erant in regione Judææ, et sollicitudinem gerens earum, descendit in Jericho. Et suscepit eos Filius Abobi in munitiunculam quæ vocatur Doch cum dolo, et fecit eis convivium magnum, et abscondit ibi viros. Et cum inebriatus esset Simon et Filii ejus, surrexit Ptolomæus cum suis, et intraverunt in convivium, et occide-

circonstance : « Et ceux qui étaient là l'observaient? (*Luc. XIV, 1.*) »

Que dirons-nous d'Esther? Ne prépare-t-elle pas un beau festin comme un piège, pour surprendre et tuer Aman son ennemi? Elle dit effectivement au Roi : Je supplie le roi, s'il lui plaît, de venir aujourd'hui au festin que je lui ai préparé, et Aman avec lui. (*Esther. v, 4.*) » Cette invitation réjouissait, elle enorgueillissait même Aman qui s'en glorifiait devant son épouse et ses amis, disant : « La reine Esther n'a appelé que moi au festin du roi, et demain je dois encore dîner chez elle avec le roi. (*Ibid. 12.*) » Mais il ignorait quel funeste piège se préparait pour lui dans ce festin royal, sous le couvert d'une bienveillante invitation. Ecoutez le commentaire de l'abbé Rupert sur cette action de la reine (*De la victoire remportée par la parole de Dieu. Liv. VIII.*) : « La reine ne découvrit pas tout d'abord son désir et sa volonté, mais elle les invita tous deux au festin, l'ami et l'ennemi, le roi et Aman. Elle se préparait prudemment à ne découvrir son inimitié, que lorsque son homicide ennemi ne pourrait plus s'échapper. Voulant livrer au dernier supplice cette bête sauvage, ce loup féroce, elle l'attire au festin. Elle ne veut pas qu'il en entende parler, avant d'avoir subi sa peine, qu'il voie sa fosse, avant d'y tomber. Elle sait qu'il est plus aisé de tuer une bête prise que de la poursuivre quand elle est effrayée et que les chiens sont obligés de courir à travers bois, sans qu'on soit sûr de la prendre. » Là aussi donc, il fut vrai de dire d'Aman : « Et ceux qui étaient là l'observaient. (*Luc. XIV, 1.*) »

Mais, demanderez-vous, en quoi donc les Pharisiens observaient-ils

runt eum, et duos filios ejus. Annon et hic verum fuit : « Et ipsi observabant eum? »

Quid de Esther dicemus? Nonne et ipsa adornavit convivium tanquam laqueum, ut interciperet et interimeret hostem suum Aman : Dixit enim Regi : « Si placet, o Rex, obsecro ut venias ad me et Aman tecum ad convivium quod paravi. » De hac invitatione gaudebat, immo superbiebat et gloriabatur Aman coram uxore, et amicis : « Regina Esther nullum alium vocavit ad convivium cum Rege præter me, apud quam etiam cras cum Rege sum pransurus. » Sed ignorabat infelix laqueum sibi paratum in hoc regio epulo, benigna obumbratum invitatione.

Audi hac de re Rupertum Reginæ

factum ponderantem, lib. VIII de Victoria Verbi Dei : « Non aperuit confestim Regina suam petitionem et voluntatem, sed ad convivium utrumque vocavit amicum et inimicum, Regem et Aman. Prudenter providebat illic aperire inimicitias, unde effugere non posset hostis homicida. Feram immanem, ursum ferocem ut tradat ad supplicium, allicit ad edulum; ne prius audiat famam quam subeat pœnam, ne prius videat foveam quam incidat in eam; sciens cominodius esse feram comprehensam interius opprimi, quam exterritam et per saltus fugientem cum canibus dubio eventu insequi. » Hæc ipse. Itaque et hic verum est de Aman : « Et ipsi observabant eum. »

Sed quæres in quonam hi Phari-

le Sauveur, pendant qu'il mangeait avec eux? Ils l'observaient en tout : boisson, nourriture, paroles, actes. Qu'est-ce que la malveillance et l'envie, mauvaise conseillère, n'ont pas coutume d'observer dans les autres; pour les juger, les salir, les incriminer? Elles jugent témérairement, elles salissent venimeusement, elles incriminent calomnieusement, même les œuvres bonnes, et quand les œuvres ne peuvent être blâmées, elles interprètent en mal l'intention de qui agit bien. S'il s'applique à l'humilité, on dit : c'est un hypocrite; s'il s'applique à la distraction, c'est un gourmand; à la patience, c'est un timide; à la justice, c'est un impatient; à la simplicité, c'est un sot; à la prudence, c'est un malicieux; à la maturité, c'est un flegmatique; à la joie, c'est un dissipé; à la religion, c'est un singulier; à la vie de société, c'est un mondain; aux veilles et à la prière, c'est un indiscret; à la prédication et au salut d'autrui, c'est un quêteur de louanges; s'il a la bonne grâce des hommes, c'est un adulateur; s'il refuse les flatteries, c'est un orgueilleux. C'est ainsi que saint Jean Chrysostôme se plaint, et l'expérience journalière nous montre assez que les hommes, envieux et malveillants, attribuent témérairement au vice ce qui est de la vertu, et ils inscrivent sacrilègement sous la rubrique de vertu ce qui est du vice. C'est de quoi se plaint Sidoine Apollinaire, en ces termes : « Qui ne rougirait, en voyant souiller la sincérité des vertus par l'incrimination des vices? Si nous choisissons un homme humble, on l'appelle abject. Si nous produisons un homme qui ait la tête droite, on l'appelle superbe. S'il est moins instruit, on croit que son ignorance en fera un sujet de moqueries. S'il est quelque peu instruit, on crie que la science l'a enflé. S'il est sévère, on le

sæi observabant Dominum sæcum convivantem : observabant eum in omnibus, in potu, in cibo, in verbo, in facto. Quid non solet malevolentia et malesuada invidia in aliis observare, ut dijudicet, inficiat. criminetur? Dijudicat temerarie, inficit venenose, criminatur calumniose etiam opus bonum; et cum opus non potest reprehendere, intentionem bene agentis interpretatur sinistre. Si quis studet humilitati, dicit hypocrita est; si recreationi, gulosus est; si patientiæ, timidus est; si justitiæ, impatiens est; si simplicitati, fatuus est; si prudentiæ, malitiosus est; si maturitati, plegmaticus est; si jucunditati, dissolutus est; si religioni, singularis est; si societati, sæcularis est; si vigiliis et orationi-

bus, indiscretus est; si prædicationi et aliorum saluti, appetitor laudis est, si habet gratiam hominum; adulator est; si adulari renuit, superbus est. » Sic conqueritur sanctus Chrysostomus et quotidiana experientia satis exploratum est : homines enim invidi et malevoli quod virtutis est vitio deputant temerarie, et quod vitii est virtuti adscribunt impie. Hoc ipso conqueritur Sidonius Apollinaris, lib. VII, ep. vii, in hæc verba : « Quis non erubescat cum videat sordidari virtutum sinceritatem criminatione vitiorum? Si eligimus humilem, vocatur abjectus. Si proferimus erectum, vocatur superbus. Si minus institutum, propter imperitiam creditur irridendus. Si aliquatenus doctum, propter scientiam clamatur

repousse comme cruel. S'il est indulgent, on l'accuse de laxisme. S'il est simple, on le méprise comme une bête. S'il est attentif, on l'évite comme rusé. S'il est diligent, on le proclame superstitieux. S'il est mou, on le juge négligent. S'il est tranquille, on décrète qu'il est paresseux. Si nous produisons un homme sobre, on le prend pour avare. S'il se nourrit en déjeunant, on l'accuse de gloutonnerie. S'il jeûne en s'abstenant de déjeuner, on l'accuse de vanité. Ils condamnent sa franchise d'allures comme un signe de dissolution, ils se dégoûtent de sa modestie comme étant de la rusticité. (Liv. VII, ép. VII.) » C'est ainsi, en effet, que les hommes téméraires jugent à leur gré, et que le plus souvent leur jugement a sa source dans l'envie et la malveillance.

Le Seigneur Jésus-Christ ne fut point à l'abri de ces jugements, lui que ses adversaires observaient dans la manière de boire et de manger, dans la conversation et le festin, et dans les moindres petites choses. Ils cherchaient la paille en lui, quand ils étaient chargés d'une poutre. Ils recherchaient et passaient au crible le moucheron dans ses paroles et ses actes, quand ils avalaient le chameau dans les leurs. C'est pour cela qu'ils l'invitent à un festin, et qu'ils font servir le lieu et le temps d'une bonne récréation en un lieu et en un temps d'une odieuse observation. Aussi, le Seigneur ailleurs se plaint-il de leur malveillance et de leur jalousie : « Jean est venu, ne mangeant ni ne buvant, et ils disent : Il est possédé du démon. Le Fils de l'homme est venu, mangeant et buvant, et ils disent : C'est un homme insatiable et adonné au vice, ami des publicains et des pécheurs. (Matth. XI, 18 et 19.) » On ramène les

inflatus. Si severum, tanquam crudelis horretur. Si indulgentem, facilitate culpat. Si simplicem, despiciunt ut brutus. Si acrem, vitatur ut callidus. Si diligentem, superstitiosus decernitur. Si remissum, negligens judicatur. Si solertem, cupidus; si quietum, pronuntiatur ignavus. Si abstemium producimus, avarus accipitur. Si eum qui prandendo pascit, edacitatis impetitur. Si eum qui pascendo jejunit, vanitatis arguitur. Libertatem pro improbitate condemnant, verecundiam pro rusticitate fastidiunt. » Hæc ipse. Sic nimirum homines temerarii pro affectu suo judicant, et ut plurimum judicium illud ex invidia vel malevolentia ortum habet.

Ab his judiciis non fuit exemptus

Christus Dominus, quem adversarii observabant in cibo et potu, in conversatione et convivio, et in minimis quibusque. Nam festucam in eo quærebant, cum trabe ipsi onerati forent; muscam liquabant et cribabant in ejus verbis vel actionibus, cum camelum glutirent in suis. Propterea invitant ad convivium, et locum ac tempus benevolæ relaxationis, vertunt in locum et tempus odiosæ observationis. Ideo alibi conqueritur Dominus de eorum malevolentia et invidia : « Venit Joannes, neque manducans, neque bibens, et dicunt : Dæmonium habet. Venit Filius hominis manducans et bibens, et dicunt : Ecce homo vorax et potator vini, publicanus et peccatorum amicus. » Dupliciter homines ad

hommes à une vie meilleure de deux manières : par les dehors de la sainteté, ou par l'emploi de la familiarité. Le Christ et Jean se sont partagés ces deux voies. Aussi, Jean, à qui Notre-Seigneur avait laissé la voie plus âpre, ne mangeait, ni ne buvait, j'entends aucune nourriture et aucun breuvage ordinaire et savoureux. « Il ne mangeait point de pain et ne buvait point de vin, » et pourtant, parce qu'il était si sobre, ils disaient de lui : « Il est possédé du démon. » Mais, le Christ vint, mangeant et buvant, c'est-à-dire acceptant indifféremment les mets qu'on lui servait, se rendant librement auprès de ceux qui l'invitaient, non point en vue d'une nourriture temporelle; mais pour ramener ses hôtes par sa bonté familière à la foi, pour payer la grâce de l'hospitalité, pour commuier la nourriture spirituelle, et cependant cet emploi de la familiarité ne l'avance en rien, parce qu'ils l'observent insidieusement et l'accusent calomnieusement. Ils l'accusent d'intempérance et de mauvaise vie, lui qui ne pouvait tomber dans le péché. Mais pour cela les mauvaises langues ne peuvent pas faire rebrousser à Jean ou à Jésus-Christ le chemin qu'ils avaient entrepris, et par là ils nous enseignent combien peu il faut tenir compte des bavardages des hommes quand nous entreprenons quelque œuvre bonne. il faut méditer cette parole de saint Grégoire de Nazianze : « Je demeure ce que je suis, soit que les médisants m'attaquent, soit que les louanges m'exaltent. Tout mortel doit nager hardiment parmi les caquetages. Les mauvaises langues ne m'engloutissent pas plus que l'écume de mer n'engloutit le rocher ou que les brises légères ne renversent l'arbre feuillagé et haut. (3<sup>e</sup> Discours sur la Paix.) » Voici aussi comment saint Pau-

meliorem inducuntur vitam, quidam per speciem sanctitatis, quidam per viam familiaritatis. Christus et Joannes has sibi diviserunt vias. Ideo Joannes, cui asperiores viam Dominus reliquerat, non comedebat aut bibebat, cibum scilicet aut potum ordinarium et delectabilem; « non manducabat panem aut bibebat vinum, » et tamen quia sic abstinens erat, dicebant de illo : « Dæmonium habet. » Christus autem venit manducans et bibens; hoc est, indifferenter oblatos cibos acceptans, libere etiam ad invitantes accedens, non cibi temporalis gratia, sed ut sua familiaritate invitantes ad fidem adducat, ut gratiam hospitalitatis compenset, et cibum spiritualem communicet; et tamen nihil proficiat hac familiaritate, eo quod

observent eum insidiose, et onerent eum calumniose. Insimulant cum intemperantiæ et conversationis prævæ, cum in ipsum vitium haud posset cadere. Sed non ideo Joannem aut Christum ab instituto itinere virulentæ linguæ potuerunt revocare, per idque nos docuerunt, quam parvipendenda sit hominum loquacitas, dum boni quippiam, aggredimur. Attendendum tunc nobis illud sancti Gregorii Nazianzeni, orat. 3 de Pace : « Atqui quod ego sum hoc maneo, sive maledictis impetar, sive laudibus evehar. Mortalis autem temere verbis natat; nec me improbæ linguæ magis circumfluunt, quam æquorea spuma scopulum circumluit, vel arborem densam et sublimem tenues auræ. » Sic etiam sanctus Paulinus, epist. vi ad Seve-

lin (*Lettre vi à Sévère*) avertit Sévère de ne pas se laisser détourner d'une pieuse entreprise par les détracteurs : « Mon frère bien-aimé, ne laissons point détourner nos pas des sentiers du Seigneur, si parfois quelques paroles profanes ou sottes de quelques séculiers aboient contre nous; les saintes lettres nous instruisent en effet suffisamment sur leur compte et sur le nôtre. C'est d'eux en effet que l'Apôtre nous dit : « Ce qui nous fait supporter tous les maux et toutes les malédictions, c'est que nous espérons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, et principalement des fidèles. (1 *Tim.* iv, 10.) » Il ne faut donc pas que le blâme nous détourne d'une œuvre bonne, parce que être blâmé par les méchants est une louange. Ce n'est point une honte, c'est une gloire, pour la lumière, d'être haïe par les hiboux. Les enfants seuls se détournent de leur chemin à cause de l'aboïement des petits chiens. Les oiseaux de jour ne doivent pas s'inquiéter, si parfois les hiboux et les oiseaux de nuit font retentir à leurs oreilles le son désagréable de leurs murmures.

D'ailleurs, bien que les méchants Phariséens eussent coutume d'observer sur tous les points Jésus-Christ, lui parlant doucereusement, l'invitant avec politesse, lui servant du miel auquel ils mêlaient le fiel de leur malice native, pour le surprendre sur quelque point fautif, ils semblent l'avoir surtout observé sur le point de la violation du sabbat à propos de la guérison de l'hydropique, car ils avaient amené cet hydropique un jour de sabbat auprès de Jésus-Christ, afin de le dénoncer au peuple comme violateur du sabbat. C'est ce qui faisait dire éloquentement à saint Pierre Chrysologue : « Race de vipères, ils baissaient la tête, ils flattaient du bout de la

rum, admonet ne obtreactionibus improborum pium institutum deserat, his verbis : « Ne moveantur, Frater dilectissime, pedes nostri a viis Domini, si nos interdum profana vel stulta quorundam sæcularium verba circumlatrent. Instructi enim satis per sacras litteras sumus, et de ipsis, et de nobis. De his enim Apostolus nobis ait : « In hoc laboramus et maledicimur, quia speramus in Deum vivum qui est salus omnium, maxime fidelium. » Non itaque desistendum a bono opere propter vituperium; quia vituperari ab improbis laus est. Non est lucis vituperium, sed laus, odio esse vesperitionibus. Ob latratum capiculorum a via declinare puerorum est; nec inquietari debent aves diei, si

quandoque ululæ et aves noctis sono suo ingrato aures feriant, et obmurmurent.

Cæterum, licet maligni Pharisæi in omnibus Christum observare soliti sint, blande loquentes, benevole invitantes, mel proponentes, sed fel immiscentes congenitæ malitiæ, ut eum quapiam in re deprehenderent in errore; potissimum tamen hic videntur observasse eum in occasione violandi sabbati per sanationem hydropici. Adduxerant enim hydropicum istum in sabbato ad Christum ut tanquam sabbati violatorem apud plebem traducerent. Unde sanctus Chrysologus, serm. 34, sic hac de re loquitur eleganter : « Progenies viperarum, submittebant capita, adulabantur lingua, vulnera

langue, ils blessaient par leur ruse, et, comme si le mépris ne suffisait à leur haine et à leur envie de l'injurier, ils poursuivaient Jésus-Christ de leurs embûches, ils lui présentaient un malade à guérir un jour de sabbat, afin que, s'il ne le guérissait pas, on put le mépriser, en disant qu'il ne l'avait pas pu faire, et que, s'il le guérissait, on empruntât à la loi un motif de le calomnier. (*Serm. XXXI.*) »

Voilà donc pourquoi les Pharisiens observaient attentivement si Jésus-Christ guérirait un jour de sabbat, afin de l'accuser. Mais, Jésus-Christ, connaissant leurs pensées et leurs mauvais desseins, agissait librement, comme étant la lumière des vertus, il parlait librement, il les accusait et les confondait librement, par ses paroles et par ses actes. Vainement donc ils veillent, vainement ils lui dressent des embûches, vainement ils cherchent une tache dans le soleil, un défaut dans la vertu. Ils ne peuvent lui faire un crime de sa bonté, ni trouver en lui un sujet d'accusation d'impiété, comme si le sabbat avait été institué contre et non pour le sabbat.

C'est pourquoi, lorsqu'ils l'observaient aussi envieusement, lui tendant une embûche en lui présentant un homme qui avait la main desséchée, le Sauveur leur demande : « Est-il permis au jour du sabbat de faire du bien ou du mal, de sauver une âme ou de la perdre ? (*Marc. III, 4.*) » Et comme ils se taisaient, « les regardant avec colère, il fut affligé de l'aveuglement de leur cœur, dit saint Marc, et il dit à cet homme : Étends ta main. Il l'étendit, et elle devint saine. (*Ibid. 5.*) » C'est ainsi encore qu'en cet endroit il les confond par l'exemple du bœuf ou de l'âne tombé dans un puits un jour de sabbat, et qu'il était permis en ce jour d'en extraire.

dabant dolis, et quasi non sufficeret ad odium contemptus, despectus ad injuriam, Christum persequerentur insidiis, objiciebant curandos sabbato, ut si non curasset, fieret de impossibilitate contemptus, de lege maneret calumnia si curasset. »

Observabant itaque sollicite Pharisæi num sabbato curaret, ut accusarent; nihilominus Christus eorum sciens cogitationes et pessima consilia, tanquam virtutum lux, libere agebat, libere loquebatur, libere eos arguebat et confundebat, tum verbo, tum facto. Frustra ergo invigilant, frustra insidiantur, frustra quærunt in sole maculam, in virtute vitium. De salute data reatum non possunt nisi aperta malitia impin-

gere, aut in cura crimen; vel impietate accusationem reperire; quasi contra salutem, non pro salute sabbatum sit institutum.

Quapropter eadem observatione invidiosa insidiabantur oblato ei sabbato homine habente manum aridam, interrogat eos Dominus : « Licet sabbatis benefacere, an male? animam salvam facere, an perdere? » Cumque ipsi tacerent, circumspiciens eos cum ira, « contristatus est super cæcitate cordis eorum, inquit sanctus Marcus, et dixit homini illi : Étende manum tuam, et extendit, et restituta est manus ipsius. » Sic etiam hic confundit eos exemplo bovis aut asini in puteum cadentis in die sabbati, quem eo ipso die

Comme s'il disait : Si vous, Pharisiens et docteurs de la Loi, vous tirez un bœuf ou un âne un jour de Sabbat, sans croire enfreindre la loi, pourquoi me juger témérairement, parce que je guéris des malades un jour de sabbat ? Vous agissez ainsi, pour obéir à votre avarice, moi c'est par charité. Il faut que vous employez, vous, un grand travail et de grands efforts pour extraire un âne, moi, je rends la santé sans labeur, et cela à un homme qui l'emporte bien sur un âne. Quittez donc la haine qui offusque de ses nuages vos yeux envieux, et vous reconnaîtrez dans mon œuvre la lumière, vous reconnaîtrez aussi une raison de miséricorde vis à vis du soulagement des malheureux, ce qui est dans l'ordre et très-digne d'éloges.

3<sup>e</sup> POINT. — Repris par le Sauveur, les Pharisiens se turent, et ils ne répondirent pas à sa question, non point par ignorance, mais par malice, car, quoiqu'ils eussent dit, ils auraient toujours parlé contre eux-mêmes. S'ils avaient dit que cela n'était pas permis, il leur fallait répondre à l'exemple qui leur était proposé de cet âne et de ce bœuf. S'ils disaient que cela était permis, pourquoi l'observaient-ils si dolosivement ? Pourquoi murmurèrent-ils si souvent contre le Seigneur pour ce même motif, afin d'attirer sur lui la haine ? N'avaient ils pas murmuré, parce qu'il avait guéri un homme qui avait la main desséchée ? « Ils furent remplis de fureur et ils se demandaient l'un à l'autre ce qu'ils feraient à Jésus. (*Luc. vi, 11.*) » Ne s'indignèrent-ils pas, parce qu'il avait guéri un paralytique infirme depuis trente-huit ans, auprès de la piscine probatique, un jour de sabbat ? Ils lui disaient : « C'est le sabbat, il ne t'est point

licebat extrahere. Quasi dicat : Si vos, Pharisei et Legisperiti, bovem vel asinum extrahitis in sabbato, et legem infringi non existimatis, cur me temere judicatis de sanitate ægris in die sabbati data? Vos id facitis consulentes avaritiæ vestræ, ego ex charitate, cur me reprehenditis de charitatis opere? Vos magnum ad id laborem et conatum adhibere necesse est pro asino extrahendo, ego sine labore sanitatem confero, idque homini qui longe præstat asino. Deponite ergo odium caliginem offundens oculis vestris lividis, et agnoscetis in hoc opere meo lucem, agnoscetis et pietatis rationem ad salutem miserorum rite ordinatam et laude dignam.

A Domino reprehensi tacuerunt

Pharisei, nec interroganti responderunt, non ex ignorantia, sed ex malitia; quidquid enim ipsi dixissent, contra se dixissent. Si enim dixissent non licere, respondeant ad id quod eis proponitur de asino et bove. Si vero dicant id licere, cur ergo dolose observant; cur toties contra Dominum hac de causa obmurmurant, ut cum in odium vocent? Nonne murmurant quod sabbato hominem sanasset habentem manum aridam? « Repleti sunt insipientia, et colloquebantur ad invicem quid facerent Jesu. » Nonne indignantur quod paralyticum triginta octo annos habentem in infirmitate apud piscinam probaticam sabbato sanasset? Dicebant illi : « Non licet tibi tollere grabatum tuum, sabba-



permis d'emporter ton lit. » Il leur répondit fort justement : « Celui qui m'a guéri m'a dit : Prends ton lit, et marche. (*Jean. v, 10 et 11.*) » Comme s'il eut dit : S'il a pu me guérir, il a pu me commander cela, et dès lors vous ne pouvez pas m'en empêcher. Admirable liberté qui lui fait proclamer librement son libérateur et son bienfaiteur, et sa puissance, nonobstant leurs frémisses de rage contre lui, comme étant un malfaiteur. Ainsi encore, le chef de la synagogue s'indigna contre Jésus-Christ, parce qu'il avait guéri, un jour de sabbat, une femme possédée d'un esprit qui la rendait malade depuis dix-huit ans, elle était courbée et ne pouvait lever la tête. Il disait à la foule : « Il y a six jours destinés au travail ; venez donc ces jours-là pour être guéris, et non pas aux jours du sabbat. » Le Seigneur lui répond : « Hypocrite, chacun ne détache-t-il pas son bœuf et son âne de la crèche les jours du sabbat, et ne les conduit-il pas s'abreuver ? Et ne fallait-il point délivrer de son esclavage cette fille d'Abraham, dont Satan s'était emparé il y a dix-huit ans ? » Et pendant qu'il disait ces choses, tous ses ennemis rougissaient et tout le peuple était ravi de tout ce que Jésus faisait de glorieux, comme il est dit dans ce même Evangile. (*Luc. XIII, 11-17.*) Ainsi enfin, c'était un jour de sabbat quand Jésus fit de la boue et ouvrit les yeux de l'aveugle-né. Aussi, murmuraient-ils tous, disant : « Cet homme n'est point de Dieu, car il ne garde point le sabbat. (*Jean. IV, 16.*) »

Semblablement donc, dans la circonstance présente, nonobstant l'espionnage jaloux de ses convives, il prend l'hydropique, le guérit et le renvoie. Le Seigneur connaissait son désir, quoiqu'il ne

tum est. » Quibus recte ille : « Qui sanum fecit, ille mihi dixit : Tolle grabatum, et ambula. » Quasi dicat : Si me sanum potuit facere, potuit et hoc præcipere; ideo nec vos mihi potestis prohibere. Egregia libertas qua libere prædicat liberatorem et benefactorem suum, ejusque potestatem, non obstante quod ipsi in eum fremerent, quasi malefactorem. Sic rursus indignatur Archisynagogus, quod mulierem quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo, et erat inclinata, nec sursum poterat aspicere, Christus sabbato curasset. Unde dicebat turbæ : « Sex dies sunt in quibus oportet operari, in his ergo venite et curamini, et non in die sabbati. » Cui respondet Dominus : « Hypocritæ, unusquis-

que vestrum non solvit bovem suum, aut asinum sabbato a præsepio, et ducit adquare ? Hanc autem filiam Abrahamæ quam alligavit Satanas, ecce decem et oculo annis non oportuit solvi a vinculo illo in die sabbati ? » Et cum hæc diceret, erubescerant omnes adversarii ejus, et omnis populus gaudebat in universis quæ fiebant ab eo, ut ibi dicitur. Sic denique Sabbatum erat quando Jesus lutum fecit, et aperuit oculos cæci nati. Unde murmurabant : « Non est hic homo a Deo qui Sabbatum non custodit. »

Similiter ergo et hic, non obstante invida observatione convivarum suorum, apprehensum hydropicum sanavit ac dimisit. Noverat ejus Dominus desiderium, quamvis illud

soit point dit qu'il l'eut expliqué, parce que, comme le disent saint Cyrille et Euthyme, « la crainte des Pharisiens l'empêchait d'oser demander sa guérison un jour de sabbat, mais cependant il se tient debout devant Jésus-Christ, afin que, touché du spectacle de son infirmité, celui-ci la guérisse. » Ainsi donc, le Seigneur ne lui demande pas s'il veut être guéri par lui, il ne charge personne de le lui demander, mais il le guérit de lui-même, par un sentiment de miséricorde.

Mais comment le guérit-il ? C'est par l'attouchement de sa chair très-sainte, et c'est par la main de sa vertu divine qu'il le prend, le guérit et le renvoie en signe de guérison parfaite, afin qu'il marche, libre et dégagé, partout où il voudra, celui qui, affreusement chargé de maux jusque là, ne pouvait presque pas avancer. Il est écrit, aussi, qu'il le guérit et le renvoya, parce qu'il n'exigea de lui aucune paie ni aucun service pour l'avoir guéri, tout comme Elisée ne voulut rien recevoir de Naaman après sa guérison, afin de nous apprendre que ce que nous avons reçu gratuitement, nous devons le donner gratuitement, et fuir l'avarice que la guérison de cet hydropique nous apprenait également à fuir.

En effet, cet hydropique nous représente trois pécheurs : l'avare, le luxurieux, le superbe.

I. Et d'abord, l'avare ressemble à un hydropique, parce que, comme un hydropique a d'autant plus soif qu'il boit davantage, de même l'avare en buvant augmente sa soif, puisque sa convoitise n'est jamais assouvie, et que, quand il a obtenu ce qu'il désirait, il est encore plus haletant pour désirer autre chose. Elle est donc vraie la parole du poète : « L'amour des écus s'augmente en pro-

explicasse non legamus, quia, ut ait sanctus Cyrillus et Euthymius, « metu Pharisæorum non audet postulare in sabbato sanitatem, sed tamen ante Christum stat, ut ex aspectu miseratus sanct eum. » Sic ergo non quærit Dominus ab eo si sanus velit fieri, nec ab alio quopiam ad id est rogatus, sed ex misericordia sanat ultroneus. Quomodo autem sanat ? Attactu carnis suæ sanctissimæ, et manu virtutis suæ divinæ apprehensum sanat ; et in signum perfectæ sanitatis dimittit, ut jam liber et expeditus, quo voluerit, ambulet, qui mire antea gravatus incedere vix poterat. Sanasse etiam et dimisisse dicitur, quia nihil mercedis vel servitutis ab eo exegit ob sanitatem,

sicut nec Elisæus a Naaman sanato quippiam vult accipere, ut doceremur, quod gratis accepimus, gratis dare, ac avaritiam fugere, quam fugiendam docebat in hac hydropici sanatione.

Hydropicus enim iste triplicis peccatoris typum gerit, avari, luxuriosi, superbi. Primo quidem avarus hydropico similis est, qui sicut hydropicus quo amplius bibit, amplius silit ; ita etiam avarus ex potu sitim multiplicat, quia ejus non expletur cupiditas, sed ea quæ appetit dum adeptus fuerit, ad appetenda alia ulterius anhelat. Ergo verum est illud Poetæ : « Crescit amor nummi, quantum ipsa pecunia crescit. »

portion que l'argent s'accumule. C'est ainsi que ceux dont le ventre s'enfle sous l'effort de l'eau qui le remplit, ont d'autant plus soif qu'ils boivent davantage. » L'avare a tellement soif d'argent, que l'eau furtive ou trouble elle-même lui semble douce, c'est-à-dire, que l'argent mal acquis même lui est agréable. Aussi peut-il dire cette parole des *Proverbes* : « Les eaux furtives sont plus douces, le pain dérobé est plus agréable. (iv, 17.) » Les produits du vol semblent plus doux, parce que, comme ils ont été plus ardemment désirés, ils sont perçus avec plus de plaisir : presque toujours en effet on compte pour peu de chose ce qui vous appartient et on désire les biens d'autrui. Mais, ces biens-là eux-mêmes n'éteignent pas la soif, au contraire ils l'augmentent, car quelques-uns ont si grande soif qu'ils ne se rassasient même pas en suçant le sang des pauvres. Il ne mettent aucunes bornes à leur folle convoitise, jusqu'à ce qu'à la mort, ils crèvent, enflés et distendus par une humeur gâtée et mortelle ; ils ne déposent pas leur avarice, avant leur âme : O malheureux hydropiques ! Ils ressemblent à ce disciple avare du Christ qui, s'étant pendu, creva par le milieu, et demeura en l'air, le ventre ouvert et les entrailles répandues sur le sol. Au craquement de la mort, après avoir tout perdu, ils demeurent les mains vides et sans rien, et alors il est vrai de dire, en parlant d'eux : « Il vomira les richesses qu'il a dévorées, Dieu les arrachera de ses entrailles. (*Job. xx, 15.*) » Mais, de la faim et de la soif d'une convoitise inassouvissable ils passent à une faim enragée des enfers, que les poètes ont imaginée dans l'exemple de Tantale, qui, placé au milieu des ondes du Styx, voit naître devant sa bouche des

*Sic quibus intumuit venter suffusus ab*  
*Quo plus sunt potæ, plus sitiuntur*  
*[unda,*  
*[aguæ.*

Adeo sitit avarus pecuniam quasi aquam, ut furtiva vel turbida aqua etiam ei suavis videatur, hoc est, ut pecunia injuste acquisita etiam ei sit grata. Sic dicere potest illud : « Aquæ furtivæ dulciores sunt, et panis absconditus suavior. » Furto sublata videntur suaviora, quia sicut majori desiderio fuerunt desiderata, ita majori voluptate videntur percipi ; fere enim propria vilescunt et aliena desiderantur. Sed nec hæc sitim extinguunt, quin potius augent, nam adeo ardentur quidam sitiunt ut sanguinem etiam pauperum sugentes non satiantur. Nullum insanæ suæ cupiditati modum ponunt,

donec per mortem crepant, turgidi et distenti corrupto et exitiali humore, non prius avaritiam ponunt quam animam. O infelices hydro-pici ! Non absimiles sunt avaro illi discipulo Christi qui suspensus crepuit medius, et effusus in terram visceribus vacuo ventre pependit ; ipsi enim in crepitu mortis omnibus amissis inanes et vacui remanent, tuncque de illis verum est illud : « Divitias quas devoravit, evomet, et de ventre ejus extrahet illas Deus. » Sed a fame et siti cupiditalis inexplebilis ad famem et sitim transeunt numquam intermoriguram qua jugiter sunt cruciandi. Hæc est illa sitis apud inferos, famesque rabiosa, quam adumbrarunt Poetæ per exemplum Tantali ; cui in medio flumine Stygio constituto et poma

fruits et arriver jusqu'à ses lèvres des eaux qu'il ne peut jamais cependant atteindre, car, lorsqu'il tente, avec sa faim enragée, d'atteindre quelqu'une de ces choses, elles s'évanouissent, et le malheureux est toujours frustré dans son attente, poursuivant toujours les fruits qui fuyent ses dents et des eaux qui s'éloignent toujours de ses lèvres. De là cette apostrophe d'Horace à l'avare : « Tantale altéré cherche à boire des eaux qui fuient ses lèvres. Pourquoi riez-vous? Changez le nom, cette fable est votre histoire. »

II. Le luxurieux est semblable à l'hydropique à cause de la soif de volupté charnelle qu'il endure, parce que, selon la pensée de saint Jérôme, la luxure est une volupté insatiable, qui, plus ou la goûte, plus elle cause de soif à ceux qui en usent. Les forces peuvent bien manquer au luxurieux et au fornicateur, mais les désirs ne lui font jamais défaut et ne se reposent point. C'est pourquoi aussi le Sage a dit : « La convoitise a deux filles, semblables à des sangsues, qui disent toujours : Apporte, apporte. (*Prov. xxx, 15.*) » C'est-à-dire qu'elles imitent la nature et la condition de la sangsue à deux bouches. Or, la sangsue est un ver d'eau, qui n'abandonne point l'épiderme avant d'être remplie de sang, et on assure qu'elle a deux bouches, lesquelles ne se rassasient jamais de sang. C'est donc cette sangsue qu'irritent la volupté et l'avarice, parce qu'elles ne se rassasient jamais, mais crient toujours : « Apporte, apporte. » Voilà pourquoi, aussi, parmi les trois choses insatiables, le Sage compte : « Une terre aride, » je veux dire, l'avarice qui soupire après les biens terrestres, semblable à une terre sablonneuse, toujours prête à absorber l'eau ; et « la matrice,

ante os nascuntur, et aquæ usque ad labia. Sed quum fame rabiosa aliquid horum captare tentat, mox evanescit, sicque semper frustatur infelix, semper poma fugientia dentibus, semper evanescentes aquas labiis insectans. Unde illud Horatii ad avarum :

*Tantalus a labiis sitiens fugientia cop-*  
[tat  
*Flumina? Quid ridet? Mutato nomine*  
[de te  
*Fabula narratur.*

2. Luxuriosus etiam similis est hydropico ob sitim quam patitur carnalis voluptatis; quia, teste sancto Hieronymo, luxuria insatiabilis est voluptas, quæ quanto magis capi-

tur, tanto magis utentibus se sitim creat; nam licet luxurianti et fornicanti vires deficiant, desiderium tamen non deficit, nec quiescit. Propterea etiam dixit Sapiens : « Sanguisugæ duæ sunt filiæ, dicentes : Affer, affer. » Hoc est, duo vitæ imitantur naturam et conditionem sanguisugæ. Est autem sanguisuga vermis aqueus, qui non relinquit cutem nisi plenus cruoris, et experientia dicitur habere duo ora quæ sanguine non satiantur. Hanc ergo imitantur libido et avaritia, quia non satiantur; sed semper clamant : « Affer, affer. » Propterea etiam inter tria insaturabilia recensetur ibidem a Sapiente « Terra » (hoc est avaritia terrenis inhians, quæ sicut terra

(*Ibid.* 16.) » c'est-à-dire, la concupiscence et la volupté charnelle.

L'hydropique représente aussi très-bien le luxurieux, parce que, de même que l'haleine de l'hydropique est fétide, de même ou sent bientôt sortir une exhalaison fétide de l'âme luxurieuse. En effet, le luxurieux, portant à l'intérieur sa pourriture, cette corruption se manifeste bientôt au-dehors par les paroles et par les actes. Sa « bouche parle de l'abondance du cœur. (*Matth.* XII, 32.) » Aussi, est-il vrai de dire à son sujet : « Sa puanteur montera et l'air sera infecté de sa pourriture. (*Joel.* II, 20.) » La clameur de Sodome (*Gen.* XVIII, 20.) n'était pas autre chose que la puanteur de sa luxure qui montait au ciel. Ainsi, que peut-on attendre autre chose que l'exhalaison fétide de ceux qui ont pourri comme des bêtes de somme dans leur fumier, je veux dire des hommes charnels, tout comme on ne peut attendre autre chose que les odeurs mauvaises et fétides de l'hydropique, dont le ventre est tendu par une humeur gâtée ?

III. L'hydropique désigne aussi l'orgueilleux, à cause de son enflure. Tout comme celui-là est gonflé par une humeur aqueuse, ainsi celui-ci l'est par l'enflure de l'arrogance et le vent de la vanité. C'est ce qui faisait dire à saint Augustin, parlant sur ce sujet : « L'orgueil n'est point de la grandeur, c'est de l'enflure ; or, ce qui est enflé paraît grand, mais c'est une grandeur malsaine. » De là vient que les orgueilleux sont comparés au crapaud d'Esopé, qui ayant vu un bœuf paître dans le même pré que lui, envieux de sa grosseur, voulut l'égalier en s'enflant à force d'eau. Mais, après avoir

arenosa semper est parata aquam suscipere) et « Os vulvæ, » hoc est carnis concupiscentia et libido. Ulterius ideo luxuriosus per hydropicum recte significatur, quia sicut hydropici fœtet anhelitus, ita a luxuriosa anima fœtoris quædam exhalatio prodire mox agnoscitur. Cum enim luxuriosus interiorem gerat corruptionem, mox etiam per verba et opera corruptio prodit exterius.

« Ex abundantia cordis os ejus loquitur. » Unde de illo verum est illud : « Ascendet fœtor ejus, et ascendet putredo ejus. » Clamor Sodomorum non erat nisi fœtor luxuriæ eorum in cælum conscendens. Sic ab his qui computruerunt quasi jumenta in stercore suo, hoc est a carnalibus hominibus qui in sordibus latent luxuriæ, quid expectari

potest nisi fœtoris exhalatio ; sicut etiam ab hydropico qui humore corrupto distenditur, non nisi graveolentia sequitur et fœtor ?

3. Per hydropicum etiam superbus designatur, ob inflationem. Sicut ille humore aqueo est distentus, ita et iste vanitalis vento, vel arrogantia tumore. Quid est enim arrogantia vel superbia, nisi mentis inflatio vana ? Unde sanctus Augustinus hac de re sic loquitur : « Est superbia non magnitudo, sed tumor, quod autem tumor videtur magnum, sed non est sanum. » Hinc superbi comparantur bufoni Æsopico, qui cum in eodem secum prato bovem pascentem advertisset, ejus invidens magnitudini voluit et ipse ei adæquari sui quodam incremento tumido. Sed toto annisu se inflans, cre-

atteint toute l'enflure possible, sa peau creva. Ainsi périssent un grand nombre d'hommes à cause de l'enflure excessive et de l'élévation démesurée de leur esprit. C'est d'eux enfin qu'il est vrai de dire : « Le Seigneur brisera et rendra muets ces hommes gonflés. (*Juges. iv, 19.*) » Il arrive en effet que le Seigneur brise ces hommes gonflés et les laisse sans aucune parole d'excuse, parce qu'il hait l'enflure et la superbe. Il lui est aussi facile de les briser qu'à l'enfant de crever, avec une piqure d'aiguille, la vessie gonflée de vent, puisque, les piquant avec le dard de la mort, sans qu'ils se soient repentis, ils rendent misérablement tout à la fois l'âme et le vent d'orgueil et sont contraints de se plaindre en ces termes : « Que nous a servi l'orgueil ? Que nous a procuré l'ostentation des richesses ? (*Sag. v, 8.*) »

Mais, l'hydropique gisait dans la maison de l'un des principaux Pharisiens, on trouve beaucoup de gens, semblables à cet hydropique, dans la maison des Princes. On en trouve là en effet plusieurs qui souffrent la faim insatiable de la convoitise, disant toujours : « Apporte, apporte, » en sorte que, si vous ne leur apportez rien, vous ne leur êtes nullement, agréables, ils sucent si bien les autres qu'ils en tirent même le sang des sujets. Il n'en manque pas là non plus, de ces hydropiques qui subissent l'enflure de la superbe, et la soif de l'ambition cupide, et qui dès lors sont dignes de commisération. Enfin, on trouve là des hydropiques fétides, exhalant la puanteur de la luxure, qui en sont arrivés à ce point de démence et de corruption qu'ils regardent à peine comme une petite faute la fornication, et s'adonnent ainsi à la corruption et à la volupté, comme de s bêtes de somme qui s'attachent à leur fumier et à leur

puit medius. Sic pereunt multi propter nimium tumorem et inflationem mentis. Ac tandem de illis verum est illud : « Disrumpet illos inflatos sine voce. » Nempe continget ut illos Dominus disrumpat inflatos sine ulla voce excusationis, quia odit tumorem et superbiam. Ac facillimum ei est illos disrumpere, non minus quam puero vesicam vento inflatam acus punctione; si quidem mortis aculeo puncti, et non compuncti, infelicitè sæpe superbiam ventum et animam simul efflant, cogunturque conqueri : « Quid nobis proffit superbia, aut divitiarum jactantia quid contulit nobis ? »

Jacebat ergo hydropicus in domo

Principis Pharisæorum; similes etiam illi hydropico reperiuntur in domibus Principum. Reperiuntur enim ibi qui sitim patiuntur insatiabilem cupiditatis, semper dicentes : « Affer, affer, » ita ut si non afferas, nullo modo eis gratus sis; et ita quosdam exsugunt, ut etiam sanguinem eliciant, nec sanguine subditorum satientur. Non etiam ibi desunt hydropici qui inflationem patiuntur superbiam, et sitim ambitionis cupidam, ideoque digni sunt commisératione. Denique ibidem reperiuntur hydropici fœtidi fœtorem exhalantes luxuriæ, qui eo devenerunt dementiæ et corruptionis, ut simplicem fornicationem vix existiment culpam, sicque vacant corruptioni et

pourriture. O vraiment misérables, ô trois et quatre fois malheureux, ceux qui souffrent de ces trois maladies !

Mais, il faut remarquer que, non-seulement cet hydropique guéri un jour de sabbat, mais encore tous ceux que Jésus-Christ guérit un jour de sabbat, représentaient la figure du pécheur, qui, lorsque le Seigneur le convertit et le guérit, compte en quelque sorte son sabbat et son jour de fête. Est-ce que le paralytique, guéri par le Christ près de la piscine un jour de sabbat, après une maladie de trente ans, désigne autre chose que le pécheur misérable et languissant, qui ne peut mouvoir ses membres pour le service de Dieu, et demeure gisant dans la paresse et la torpeur ? Que désignait la femme courbée, qui ne pouvait regarder en haut, malade depuis dix-huit ans, et ensuite redressée un jour de sabbat, sinon les âmes oubliées du ciel qui se courbent avec une absorbante inquiétude vers la terre, déprimées par le poids du péché, liées par les liens de la convoitise terrestre ? Que désignait l'homme à la main desséchée, qui fut également guéri un jour de sabbat, sinon l'âme qui ne fait aucune œuvre de vertu ? En effet, la main est un instrument d'opération, et celui qui a la main desséchée est complètement oisif, il est inutile et il a besoin de guérison. Il a également la main desséchée, celui chez qui l'avarice la contracte, l'empêchant de la tendre libéralement vers les pauvres. « Cet homme, dit saint Pierre Chrysologue, figure tous les hommes, il porte le souci de tous, en lui la santé de tous est réparée après une longue attente. (*Serm.* xxxii.) » Dès le commencement du monde en effet ; « la main de l'homme s'était desséchée, et elle ne pouvait être guérie par l'art des

libidini, quasi jumenta adhærentia stercorei et putredini. O vere miserandos, o ter quaterque infelices, qui hoc triplici morbo laborant.

Advertendum vero quod non solum hydropicus iste in sabbato sanatus, sed etiam omnes quos in sabbato sanavit, typum gerebant peccatoris, quem quando Dominus convertit et sanat, quasi sabbatum suum, et festivum sibi diem computat. Quid paralyticus juxta piscinam a Christo in sabbato sanatus, habens jam infirmitatem triginta annorum, aliud designat quam peccatorem miserum et languentem, membra sua ad Dei obsequium movere non potentem, in acedia et torpore jacentem. Quid mulier incurvata sursum aspicere non valens, decem et octo annis ægritudine afflictata, sed postmodum in sabbato erecta, aliud

designabat quam animas cœlestium oblitatas ad res terrenas tota sollicitudine incurvatas, pondere peccati depressas, vinculis cupiditatis terrenæ colligatas ? Quid designabat homo habens manum aridam qui etiam in sabbato accepit sanitatem, nisi eum qui nulla virtutis opera facit ? Manus enim est organum operandi et cui illa arescit, omnino otiosus est, et inutilis, cœtque sanitate. Manum etiam aridam habet qui eam avaritia habet contractam, non liberalitate erga pauperes libere porrectam. Immo « in hoc homine omnium hominum imago figuratur, in hoc geritur cura cunctorum, in hoc universorum sanitas diu expectata reparatur, » inquit sanctus Chrysologus, ser. xxxii. Aruerat enim manus hominis, et in ipso mundi principio hæc contigerat ægritudo,

hommes, puisqu'elle avait été contractée par le juste effet de la colère de Dieu, parce qu'elle avait touché le fruit défendu, parce qu'elle avait eu une présomption téméraire, en se portant sur l'arbre de la science du bien et du mal. Or, la parfaite guérison de cette main était réservée au Christ, parce que l'aridité de notre main fut miséricordieusement dissoute, quand il la toucha, quand il l'arrosa du sang de sa Passion divine, quand il l'étendit sur l'arbre vital de la croix, quand il embrassa l'arbre du salut, quand il la cloua avec les clous du Sauveur, si bien qu'elle ne reviendrait plus jamais à l'arbre de la concupiscence et de la volonté aride. » Enfin, que désigne l'aveugle, guéri avec un peu de boue par Notre-Seigneur, sinon le pécheur vivant dans l'aveuglement de l'esprit, qui ne voit pas la lumière du ciel, qui n'est point éclairé par la lumière de la grâce, jusqu'à ce que le Sauveur ait pris notre boue et nous ait illuminés ? Celui-là donc est guéri par le Sauveur un jour de sabbat.

Approchez-vous, le jour de notre sabbat, chrétiens, vous tous qui désirez être guéris par le Christ. C'est pour cela en effet que notre sabbat a été institué, et on l'appelle le jour du Seigneur, parce que le Seigneur y accorde spécialement ses bienfaits. C'est le jour où tous ceux qui s'approchent du Seigneur sont guéris de leurs infirmités et de leurs maladies. Ne doutez donc pas, ou ne cherchez pas anxieusement à savoir : « S'il est permis de guérir le jour de sabbat. (Luc. xiv, 3.) » Ce jour-là en effet, sont ouverts les cinq portiques des plaies du Sauveur, où une multitude de malades, d'aveugles, de gens à membres desséchés, de paralytiques, peuvent recouvrer la santé. En ce jour, il ouvre à tous la piscine de son sang et leur

nec arte hominis poterat hæc curari, « quæ justa Dei indignatione fuerat contracta, tetigerat vetita, inconcessa præsumperat, cum se ad arborem scientiæ boni et mali porrexerat. Perfecta autem salus reservabatur in Christo, quia tunc ariditas nostræ manus miserando dissolvitur, cum ab eo tangitur, cum cruore Dominicæ Passionis perfunditur, cum ad vitale lignum crucis extenditur, cum arborem salutis amplectitur, cum clavibus Domini affigitur, ut nunquam ad arborem concupiscentiæ et aridæ redeat voluntatis. » Ita ille. Denique, quid cæcus ille per lutum a Domino curatus, aliud designat quam peccatorem in cæcitate mentis agentem, qui lumen cæli non videt, nec gratiæ luce illus-

tratur, nisi auxilio Domini nostrum lutum assumentis et nos illuminantis ? Et hic igitur in sabbato a Domino curatur.

Accedite igitur in sabbato nostro Christiano, quicumque optatis curari a Christo : ad id enim sabbatum nostrum institutum est, et Dominica dies dicitur, quia Dominus in eo beneficia sua specialiter imperitur. Iste est dies in quo omnes accedentes ad Dominum sanantur a languoribus suis et infirmitatibus. Nolite ergo dubitare, aut dubitando inquirere, « si licet sabbato curare ? » Illo enim die porticus quinque aperti sunt vulnere Domini, in quibus multitudo languentium, cæcorum, aridorum, paralyticorum, hydropicorum, nancisci potest sanitatem. Isto



offre un remède. Ce jour-là, les anges du Seigneur sont prêts à remuer l'eau, les prêtres sont prêts à employer l'eau de la grâce pour l'absolution et purification des fautes, et pour la sanctification des âmes. Ce jour-là, ô paralytiques, quand vous vous approchez, on vous dit : « Lève-toi » par la contrition, « marche » par la confession, « prends ton lit » par la satisfaction, impose le fardeau de la pénitence à tes épaules, et « va dans ta maison » par l'action de grâces. Ce jour-là, le Sauveur désire guérir votre main desséchée, si vous l'étendez par une humble prière et supplication. Approchez-vous, hydropiques : ce jour-là, il désire vous prendre par la main et vous attirer à lui, vous rendre la santé et manger avec vous le pain du ciel. Approchez-vous, vous qui êtes courbés et liés par un esprit qui vous rend malades, parce que, ce jour-là, il veut délivrer, des liens de Satan qui les enchainent, les enfants d'Abraham et les relever du côté du ciel. Approchez-vous, aveugles, vous tous qui vivez dans les ténèbres, parce que, ce jour-là, il veut répandre la lumière sur les yeux de votre esprit et de votre cœur, afin que vous puissiez considérer la lumière du ciel. Nous ne vous disons donc pas comme le chef de la synagogue : « Il y a six jours destinés au travail ; venez donc ces jours-là pour être guéris. (*Luc. xiii, 14.*) » Mais, au contraire, nous vous disons : « Il y a six jours où vous pouvez vaquer à votre travail, mais venez le jour du sabbat pour être guéris ! Vous pourrez l'être ce jour-là par la contrition du cœur, par le sacrifice de la Messe, par la confession des péchés, par l'efficacité de la prière, par la sainte parole de Dieu, par l'application du sang de Jésus, par l'efficacité de son attouchement,

die piscinam sanguinis sui aperit omnibus, et medelam eis offert. Isto die parati sunt Angeli Domini aquam movere ; hoc est aquam gratiæ parati sunt Sacerdotes admovere ad absolutionem et elutionem culpæ, et sanctificationem animarum. Isto die dicitur vobis paralyticis accedentibus : Surge per contritionem, ambula per confessionem, « tolle grabatum tuum » per satisfactionem, onus pœnitentiæ tuis impone humeris, et « vade in domum tuam » per gratiarum actionem. Isto die manum aridam cupit sanare, si eam extendatis humili oratione et supplicatione. Accedite ergo aridi, accedite paralytici et languidi, accedite hydropici ; isto die optat vos apprehendere manu sua, et ad se attrahere, ac sanitate donare, panemque vobiscum cœli-

cum manducare. Accedite incurvati spiritu infirmitatis et colligati, quia isto die filios Abrahæ vult dissolutis vinculis Satanæ, liberos reddere, et in cœlum erigere. Accedite cæci et caliginosi, quia eo die vult lucem oculis mentis et cordis vestri infundere, ut lumen cœli possitis conspiciere. Non ergo dicimus vobis quod Archisynagogus : « Sex dies sunt in quibus licet operari, in his ergo venite et curamini. » Sed e contra dicimus vobis : « Sex dies sunt, in quibus vestris operibus potestis vacare, sed in sabbato venite et curamini. » Quomodo poteritis curari ? Equidem poteritis tunc curari per cordis contritionem, per Missæ sacrificium, per peccatorum confessionem, per orationis efficaciam, per verbum sanctum Dei, per sanguinis Jesu applicationem, per efficacem

par la dissolution des liens du péché, par le pain et le festin vivifiant de l'Eucharistie, par la diversité des remèdes spirituels qui vous sont offerts avec tant de libéralité et d'abondance. De même en effet que le Sauveur autrefois criait en un jour de fête : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive; (*Jean. VII, 37.*) » de même, aujourd'hui encore, au jour de fête de notre sabbat, il est censé crier à chacun de nous : Si quelqu'un est altéré et enfiévré, qu'il vienne et qu'il boive à la source de vie. Si quelqu'un est malade et languissant, qu'il s'approche de moi et qu'il participe à ma grâce médicinale.

**PÉRORAISON.** — Je conclus donc, et, selon ma coutume, je m'adresse au Seigneur Jésus, médecin suprême. Je vous présente, Seigneur Jésus, tous ceux qui, parmi les assistants, sont atteints d'hydroisie spirituelle, je les place devant vous, parce que vos yeux sont pleins de miséricorde. Vous guérissez toutes nos infirmités et toutes nos maladies, et l'espérance de ceux qui s'approchent de vous le jour du sabbat n'est point confondue, vous ne les renvoyez pas les mains vides. Guérissez donc l'enflure de notre orgueil, guérissez la soif insatiable de notre convoitise et de notre avarice, guérissez la fétide haleine de notre concupiscence et de notre luxure. Guérissez-nous en ce sabbat, et que nous y rencontrions le remède et le salut par l'efficacité de votre main et de votre grâce divine, afin que nous y trouvions le vrai sabbatisme, le repos de la bonne conscience et la cessation de toute iniquité. Votre main le peut, votre grâce le peut, elle qui seule nous rend digne de manger avec vous le pain vivifiant au jour du sabbat, au festin mystique. Que cette grâce enfin fasse que nous passions parfaitement sains au sabbat éternel,

ejus attactum, per vinculorum peccati dissolutionem, per panem et convivium vivificum Eucharistiæ, per spiritualium remedium medellam variam tunc vobis oblatam liberaliter et abundanter. Sicut enim olim Dominus in die festivitatis clamabat : « Si quis sitit, veniat ad me, et bibat; » ita et modo adhuc in die festivo sabbati nostri censetur omnibus inelamare : Si quis sitibundus est et febricitans, veniat, et bibat de fonte vitæ; si quis æger est et languens, accedat ad me, et particeps fiet medicantis gratiæ meæ.

Concludo igitur, et pro more ad Dominum Jesum summum Medicum sermonem converto. Repræsento tibi, Domine Jesu, omnes qui inter hic præsentés spirituali laborant hydro-

pisi : illos sisto ante te, quia pleni sunt misericordia oculi tui. Tu sanas omnes infirmitates et languores nostros, et accedentes ad te in sabbato non confundis, nec spei inanes remittis. Sana ergo inflationem superbiæ nostræ, sana sitim insatiabilem cupiditatis et avaritiæ, sana fœtidum anhelitum concupiscentiæ et luxuriæ. In sabbato isto sana ut in illo nanciscamur medellam et salutem efficaciam manus et gratiæ tuæ divini, ut in illo reperiamus sabbatismum verum, quietem bonæ conscientiæ, et cessationem ab omni iniquitate. Hoc potest manus tua, hoc potest gratia tua, quæ etiam sola nos efficit dignos ad manducandum tecum panem vivificum in sabbato, in convivio mystico. Efficiat, obsecro, ipsa tandem ut

et que nous nous y asseyions à votre table, et que nous y mangions ce pain déifiqué, duquel il a été dit : « Bienheureux celui qui mangera le pain dans le royaume de Dieu. (Luc. xiv, 15.) » Accordez-le-nous, vous qui êtes béni dans tous les siècles.

## MÊME DIMANCHE.

*Si licet sabbato curare ?*

Est-il permis de guérir le  
le jour du Sabbat ?

(Evangile selon saint Luc. Ch. xiv, v. 3.)

1<sup>er</sup> POINT. — Le Sauveur demandait aux Pharisiens : « Est-il permis de guérir le jour du sabbat ? » Nous savons, nous, qu'il est permis de guérir, le jour de notre sabbat, les maladies du corps, comme les maladies de l'âme. Il n'est donc pas nécessaire de nous demander : « Est-il permis de guérir le jour du sabbat ? » Mais, à cette occasion, demandons ce qui est licite et illicite, le jour du sabbat, afin d'instruire le peuple fidèle sur la sanctification du dimanche. Dans ce but, j'adresse de courtes interrogations à tous les chrétiens, de tout rang et de toute condition.

I. D'abord, je vous interroge, vous qui exercez un négoce ou un commerce lucratif, et je vous demande « s'il est permis le jour du sabbat, » de mettre vos calculs en ordre, d'inspecter et de revoir vos livres de caisse, de rédiger vos transactions et vos contrats ? Je vous demande « s'il est permis, le jour du sabbat, » après avoir entendu à la hâte une messe de grand matin, de courir vite à votre

perfecte sani transeamus ad sabbatum æternum, et ibi accumbamus mensæ tuæ, et manducemus panem illum deificum, de quo dictum est : « Beatus qui manducabit panem in regno Dei. » Hoc nobis concede, tu qui benedictus es in sæcula.

### EADEM DOMINICA.

*Si licet Sabbato curare ?* (Luc. xiv.)

Interrogabat Dominus Phariseos : « Si licet sabbato curare ? » Novimus nos in sabbato nostro licere curare, tum corporis, tum animæ ægritudinem. Non ergo necesse

nobis est interrogare : « Si lice. Sabbato curare ? » Interrogemus interim hac occasione quæ in Sabbato licita sint, quæ illicita, ad plebis devotæ instructionem, pro Dominiæ diei sanctificatione. Ad hunc effectum breves interrogationes dirigo, ad cujuslibet sortis vel conditionis Christianos.

Primo quidem, interrogo vos qui mercaturam vel negotiationem lucrosam exercetis : « Si licet Sabbato » vacare computibus in ordinem redigendis, libris debitorum inspiciendis et calculandis, transactionibus et contractibus peragendis ? « Si licet Sabbato » perfunctorie mane audita Missa, mox ad negotia et lucra discurrere, et totum pœne

négoce-et à votre commerce, et de passer presque tout le jour dans les soucis de ce monde? Est-ce là sanctifier comme il convient le sabbat chrétien, quand l'âme n'est pas parfaitement avec Dieu, quand l'esprit n'est pas en son repos? Or, sont-ils peu nombreux ceux qui vaquent alors à ces sortes de choses, négligeant celles de Dieu? Vous vous étonnez quelquefois des revers qui atteignent vos affaires domestiques, votre commerce, votre négoce, et vous ne considérez pas que, tout cela, Dieu le permet et l'envoie, parce que vous ne sanctifiez pas les fêtes comme il faut, parce que vous négligez le culte divin, parce que vous oubliez presque le Bon Dieu, plongés que vous êtes dans vos affaires temporelles. Ainsi, c'est en vain que le Seigneur vous crie : « Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat, (*Exod. xx, 8.*) » puisque, ce jour-là, vous vous conduisez comme si vous aviez oublié ce qu'est ce jour ; pourquoi il a été établi, de quels bienfaits il a été doté. C'est en vain aussi qu'on vous inculque en ce jour la parole du psalmiste : « Soyez en repos, et considérez que moi je suis le Seigneur. (*Ps. xlv, 10.*) » Ne vaquez pas dès lors à vos commerces, à vos négoes, à vos gains, de peur de paraître adorer Mercure, le dieu des calculs commerciaux et des négoes, plus que le Dieu des chrétiens, qui, en ce jour-là, attend de vous le repos du corps, et encore plus celui de l'esprit, afin qu'il y ait un véritable sabbatisme, où vous puissiez négocier avec celui qui dit ailleurs : « Faites votre commerce jusqu'à ce que je revienne. (*Luc. xix, 13.*) » Il se plaint de vous : « Ma maison est délaissée, et chacun de vous se hâte pour le commerce de la sienne. (*Aggée. i, 9.*) »

II. Je vous interroge, vous qui soutenez votre famille et votre

diem in sollicitudinibus hujus sæculi conterere? An hoc est Sabbatum Christianum ut decet sanctificare, cum animus non sit perfecte cum Deo, nec spiritus sit sua in quiete?

Au vero pauci sunt qui hic tunc vacant, et divina negligunt? Vos miramini quandoque infortunia contingere rebus in domesticis, in mercimoniis, in negotiis; nec consideratis hæc a Deo permitti et imitti, eo quod ut oportet festa non sanctificetis, sed cultum Dei negligentes, et negotiis vestris immersi Deum pene oblivioni tradatis. Sic frustra inelamat Dominus : « Memento ut diem sabbati sanctifices, » quia in illo sic vos geritis, quasi obliti sitis quis ille sit dies, quam ob causam institutus, quibus

beneficiis ornatus. Frustra etiam vobis illo die inculcatur : « Vacate et videte quoniam ego sum Deus. » Nolite vacare tunc vestris mercaturis, negotiationibus, lucris, ne videamini potius adorare Mercurium, Deum computuum et mercationum, quam Deum Christianorum, qui a vobis eo tempore expetit quietem corporis, sed magis mentis, ut sit verus sabbatismus, in quo possitis negotiari cum ipso qui alibi dicit : « Negotiamini dum venio. » Ipse conqueritur de vobis : « Domus mea deserta, et vos festinatis unusquisque in domum suam ad negotiandum. »

2. Interrogo vos qui opere manuum vel mechanico aliquo officio vitam et familiam vestram sustentatis : « Si licet Sabbato » ebrietati-

existence par le travail de vos mains ou par quelque art mécanique, et je vous demande « s'il est permis, le jour du sabbat, » de dépenser en ivresses et en orgies les ressources nécessaires au soutien de votre famille, et d'engloutir en quelques heures la plus grande partie de ce que vous avez gagné par le travail de vos mains dans toute cette semaine ? Je vous demande « s'il est permis alors de passer la plus grande partie du jour dans les cabarets et les tavernes, en s'y livrant à la débauche?... Est-il permis, le jour du sabbat, » de passer le jour à jouer aux cartes ou aux dés, en offensant Dieu par des disputes et des rixes, des jurements et des blasphèmes ? Ces choses-là n'arrivent-elles pas presque tous les jours de fêtes et de dimanche ? Sont-ils peu nombreux ceux d'entre vous qui prodiguent alors leur petit avoir, et ensuite, pressés par la nécessité, se livrent à l'illicite, au vol, à l'injustice ? Sont-ils rares, ceux qui, après s'être enivrés, cherchent querelle à d'autres et profèrent d'horribles jurements ? « A qui dira-t-on malheur ? Pour qui les précipices ? Sinon pour ceux qui mettent leur plaisir à vider les coupes ? (*Prov. XXIII, 29 et 30.*) » dit le Sage. Qui pourra énumérer les péchés qui se commettent alors ? C'est à cause de cela que le Seigneur dit : « J'ai en horreur vos solennités, elles me sont insupportables. (*Isaïe. I, 14.*) » C'est-à-dire : Tandis que vous ne travaillez pas aux jours de fêtes, moi je travaille ; tandis que vous êtes exonérés, moi je suis chargé. Vous me faites travailler et vous me réduisez en servitude par vos péchés, vous construisez sur mes épaules, ô pécheurs, tant vous m'êtes onéreux et et odieux ! Je hais vos solennités, parce qu'elles sont vôtres, et non pas miennes, elles sont consacrées à vos plaisirs, et non point à mon culte. Vous

bus et commensationibus ea prodigere quæ sustentationi familiæ necessaria sunt, et maximam partem eorum quæ per totam hebdomadam opere manuum lucrati estis, aliquot horis deglutire ? Si licet tunc vobis cum dissolutione tabernas et cauponas maxima diei parte frequentare ? « Si licet Sabbato » ludis chartaceis vel aleis vacare, ac postmodum etiam contentionibus et rixis, juramentis et blasphemis Deo infestos esse ? An non hæc fere contingunt festis et dominicis diebus ? An pauci sunt inter vos qui sua tunc prodigunt, et postmodum necessitate coactante ad illicita, ad furta, ad injustitiam declinant ? An pauci

sunt qui post temulentiam diebus istis contentiones suscitant, et juramenta horrenda proferunt ? « Cui væ, cui foveæ, cui rixæ ? Nonne his qui student calicibus epotandis ? » inquit Sapiens. Quis enumeret mala quæ tunc committuntur ? Hinc fit ut dicat Dominus : « Solemnitates vestras odivit anima mea, laboravi sustinens. q. d. Dum vos non laboratis diebus festivis, ego laboro, dum vos exonerati estis, ego oneror. Laborare enim me et servire facitis in peccatis vestris, et super dorsum meum fabricatis, o peccatores, onerosi mihi et odiosi ! Solemnitates vestras odi, quia vestræ sunt, non meæ, voluptati vestræ consecratæ

y faites votre volonté, et non pas la mienne. Vous semblez beaucoup plus adorer Bacchus dans vos fêtes par vos ivresses et vos débauches, que moi, qui suis votre Dieu. O prévaricateurs, réfléchissez et rentrez dans votre cœur.

III. Je vous interroge, vous, nobles et chasseurs, et je vous demande, « s'il est permis, le jour du sabbat, » de passer la journée entière à la chasse, et de négliger pour cela la plus grande partie des offices divins. Ecoutez saint Augustin : « Que chacun, autant que possible, vienne aux offices de Vêpres et Matines et que là, dans l'assemblée de l'Eglise, il prie Dieu pour ses péchés. Celui qui ne peut venir, doit au moins prier en sa maison, et ne pas négliger de rendre ses devoirs à Dieu, ni de lui payer le prix de sa servitude. Mais, au jour, nul ne doit s'absenter de la célébration de la sainte Messe, et personne ne doit demeurer oisif au logis. On ne doit pas s'occuper à la chasse, ni faire l'office du démon, en parcourant les champs et les forêts, en élevant des cris et des rires, en s'abstenant de proférer devant Dieu du fond du cœur les paroles de la prière. (*Serm. ccxxxI sur le Temps.*) » Vous entendez que, pour saint Augustin, il ne suffit pas d'entendre à la hâte de grand matin une Messe, pour sanctifier les jours de dimanche et de fêtes, en omettant de se rendre aux offices de Vêpres et à la Grand'Messe pour aller à la chasse, manquant aux assemblées de l'Eglise. Sans doute, la chasse n'est point regardée comme défendue sous peine de péché mortel, si l'on a entendu la Messe ; mais, y vaquer la plus grande partie d'un jour de fête est tout au moins peu conforme à la fin du précepte de la sanctification des fêtes et ne peut être facilement

sunt, non cultui meo ; voluntatem vestram in ea perficitis, non meam, Bacchum potius videmini adorare in festivitatibus vestris per ebrietates et dissolutiones, quam me Deum vestrum. Respiciite et redite prævaricatores ad cor.

3. Interrogo vos nobiles et venatores : « Si licet Sabbato » totum diem venationi impendere, et officia divina magna ex parte negligere propter illam ? Audite sanctum Augustinum, serm. 231 de tempore : « Veniat cuicumque possibile est ad vespertinam atque nocturnam celebrationem, et oret ibi in conventu Ecclesiæ pro peccatis suis Deum ; qui vero hoc non posset, saltem in domo sua oret, et non negligat Deo solvere votum, ac reddere servitutis pensum, in die vero nullus se a

sacra Missarum celebratione separet, neque otiosus quis domi remaneat. « Neque in venatione se occupet, et diabolico mancipetur officio, circumagendo campos et sylvas, clamorem et cachinnum ore exaltans, non gemitum, nec orationis verba ex intimo pectore ad Deum proferens. » Auditis quod sancto Augustino non sufficiat ad diei Dominicæ vel festivæ sanctificationem cursim summo mane Missam audire, vespertina autem officia et Missarum solemnia ob venationem præterire, et conventum Ecclesiæ negligere ? Et quidem licet venatio opus servile per se non sit, et sub peccato mortali interdicta non censeatur, si Missa audiatur ; vacare tamen illi maxima parte diei festi, sane præter finem est præcepti de sanctificatio-

excusé de péché. Or, les vrais enfants de Dieu doivent éviter tous les aspects du péché, toutes les offenses contre leur père, toutes les occasions de donner un mauvais exemple.

C'est ainsi encore que nous vous disons à vous, ô Avocats, Procureurs, Notaires, Greffiers : Sans doute, ce n'est pas une œuvre servile d'écrire, pour le procès ou la cause qui vous est confiée ; mais, vaquer aux procès et aux écrits de litiges en ces jours qui sont destinés au service de Dieu, ce n'est point sanctifier nos sabbats comme il convient, et ce n'est point satisfaire à l'intention du législateur ou de la loi ; voyez donc et examinez sincèrement, si ces choses vous sont permises sans nécessité le jour du sabbat.

IV. Je vous interroge, vous aussi, adolescents et jeunes gens, et je vous demande « s'il est permis, le jour du sabbat, » de fréquenter les mauvais lieux et de vous exposer aux glissantes occasions de la chair ? Est-ce que par hasard le sabbat chrétien a été institué « pour que celui qui est juste devienne plus juste encore et pour que celui qui est saint se sanctifie encore ? (*Ibid.*) » Ecoutez la voix du Seigneur : « Ayez soin de garder le sabbat, car c'est un signe entre moi et vous dans la suite de vos générations, afin que vous sachiez que moi je suis le Seigneur qui vous sanctifie. (*Exod. xxxi, 13.*) » Mais, vous préférez écouter la voix du monde, la voix de la chair et de Satan, qui vous attire aux vanités, aux obscénités, aux impiétés, commettant en ce jour plus de péchés que les autres jours de la semaine. C'est ainsi que, loin de consacrer les jours de fêtes à Jésus-Christ ou aux saints, vous les consacrez à Vénus et à Adonis, à Satan et à Asmodée. C'est pourquoi le Seigneur vous dit par l'organe de son prophète Malachie : « Je couvrirai votre visage des souillu-

ne festi, nec facile a peccato potest excusari. Debent autem vitare vere filii Dei omnem rationem peccati, omnem offensam Patris sui, omnem occasionem mali exempli. Sic dicimus etiam vobis, o Advocati, Procuratores, Notari, Grefarii, licet scribere pro lite, aut causa vobis commissa non sit opus servile, tamen libibus et scripturis litigiosis vacare istis diebus, qui ad Dei obsequium ordinati sunt, non est Sabbata nostra, non decet, sanctificare, nec intentioni legislatoris aut legis satisfacere : videte ergo et sincere attendite, si hæc vobis licent sabbato sine necessitate.

4. Interrogo vos, adolescentes et juvenes, « Si licet Sabbato » impu-

ra sectari contubernia, et carnis occasionibus lubricis sese implicare ? An forte sabbatum Christianum institutum est « ut qui sordidus est, sordescat adhuc ? » An non potius, « ut qui sanctus est, sanctificetur adhuc » et qui justus est, justificetur adhuc ? Audite vocem Domini : « Videte ut sabbatum meum custodiatis, quia signum est inter me et vos, ut sciatis quia ego Dominus qui sanctifico vos. » Sed mavultis audire vocem mundi, vocemque carnis et Satanæ, ad vana, ad obscena, ad impia vos illectantis, plura tunc peccata committentes, quam cæteris hebdomadæ diebus. Sic non Christo aut Sanctis, sed Veneri et Adonidi, Satanæ et Asmodeo, dies

res de vos solennités. (II, 3.)» Vous souillez en effet les jours de fêtes par vos péchés comme d'un fumier fétide, mais cette puanteur tournera à votre déshonneur et votre putréfaction finira par se tourner en honte contre vous.

Je vous demande encore « s'il est permis, au jour du sabbat, » de parcourir toute la nuit les places publiques, d'y hurler comme des libertins, d'y chanter des chansons impudiques, de s'y battre à coups de pierre, d'y chercher des occasions de querelle, d'y troubler le sommeil des habitants de la ville, et d'y molester par toute espèce d'insolences ceux qui aiment le repos? Hélas! Tandis qu'alors beaucoup d'âmes pieuses prient dans les cloîtres, ou dans les maisons privées, tandis qu'elles poussent leurs gémissements vers le ciel, offrant de pieuses supplications au Christ et à la Vierge Marie en faveur des pécheurs, vous, comme sortant de l'enfer, vous troublez toute la nuit, en dirait que vous célébrez les fêtes de Satan, de Proserpine, avec leurs furies infernales.

C'est vous aussi, pères et mères maitres, et maitresses, que j'interroge en même temps et à qui je demande « s'il est permis, le jour du sabbat, » de lâcher les rênes de la liberté à vos enfants, à vos serviteurs et à vos domestiques, en leur permettant de vagabonder, de courir, de se livrer aux impertinences, sans honte ni crainte, pendant toute la nuit? N'êtes-vous pas obligés de veiller sur eux, de les rappeler à une certaine heure, de les renfermer pour ne pas participer à leurs crimes et vous en rendre complices. Réfléchissez donc à votre charge, et pourvoyez à ce que leurs péchés

festos consecratis. Ideo dicit vobis Dominus per Malachiam prophetam : « Dispergam super vultum vestrum stercois solemnitarum vestrarum. » Vos enim peccatis vestris tanquam stercore fœtido dies festivos conspurcatis, sed fœtor ille in dedecus vestrum redundabit, et putor in pudorem vobis tandem vertetur. Ulterius interrogo vos : « Si licet Sabbato » tota nocte per plateas grassari, cum dissolutione ululare; impura cantare, saxa saxis collidere, rixandi occasionem quærere, dormientes inturbare, et omni insolentiæ genere quietem amantes molestare? Eheu! dum multæ tunc animæ piæ, vel in claustris, vel in domibus privatis orationem fundunt, et gemitus dant

in cœlum, pro peccatoribus Christe et Virgini Mariæ vota pia offerentes vos quasi ex inferno emergente noctem totam perturbatis, velut sacra facientes Satanæ et Proserpinæ cum furiis infernalibus. Siccin Sabbatum, id est diem, noctemque quieti dicatam celebratis? Vos autem, Patres et Matres, Heros et Dominas, etiam hic simul interrogo « Si licet Sabbato » habenas laxare libertatis filiis familias vel famulis domesticis, ut tota nocte vagentur grassentur, insolescant, sine ulli rubore et timore? An non obligati vobis incumbit eis advigilandi, certis hora eos revocandi, recludendi, non criminum ipsorum participes siti et correi? Attendite igitur onus vestrum, et providete, ne peccat



ne retombent pas sur votre tête, et sur vos épaules, parce qu'ils sont soumis à votre juridiction.

V. — Je vous interroge, vous aussi, jeunes filles nubiles, mais mobiles et vagabondes, et vous toutes en un mot, jeunes personnes nubiles, et je vous demande « s'il est permis, le jour du sabbat, » d'employer presque toute la matinée à la parure et à la vanité, puis d'entrer dans la maison du Seigneur, beaucoup moins pour y être attentives, que pour voir et y être vues? Oh! si vous employiez autant de soin et de temps pour plaire à Dieu que pour plaire au monde et aux hommes bouffis de vanité! Je vous demande aussi « s'il est permis, le jour du sabbat, » d'employer une grande partie du jour aux danses et aux valse, et ainsi de donner son cœur, non aux choses divines, mais à la vanité dangereuse, en ce temps où Dieu demande de vous un service spécial et un hommage spécial. Est-ce là sanctifier comme il faut le Sabbat ou le jour de fête? Ecoutez saint Augustin : « Il vaudrait souvent mieux que les jeunes gens conduisissent la charrue, et que les jeunes filles tissassent la laine ou filassent le lin, que de sauter avec un grand péril dans ces sortes de jeu. (*Livre des dix cordes,*) » Qu'est-ce que la danse en effet, sinon un cercle dont Satan est le centre et dont ses anges forment la circonférence? Qu'est-ce qu'une danse faite en un jour consacré à Dieu, sinon une procession profane opposée à la procession sacrée, et dont le démon est le cérémoniaire? Qu'est-ce que la danse, sinon un circuit qui imite la couleuvre et le serpent, dont le dragon antique semble avoir été l'enseigneur par ses spirales, comme le dit saint Ephrem? D'où la danse tire-t-elle son origine,

eorum, quia vestræ subsunt curæ, in caput et humeros vestros redundent.

5. Interrogo vos puellas nubiles, sed mobiles et vagas, puellasque omnes nubiles : « Si licet Sabbato » omne pene tempus matutinum insumere ornatui et vanitati ; et postmodum ingredi domum Domini, non tam ut attentioni vacetis quam ut spectetis et spectemini? O si tantum diligentia temporis insumeretis, ut placeretis Deo quam ut placeatis mundo et hominibus vanis ! Interrogo etiam vos : « Si licet Sabbato » choreis et saltationibus magna parte diei vacare, sicque cor non rebus divinis, sed vanitati periculosæ eo tempore addicere, quo Deus a vobis speciale deposcit

obsequium, specialemque servitutum? An hoc est sabbatum vel festivum diem ut decet sanctificare? Audite sanctum Augustinum, libro de decem chordis : « Præstaret sapius vel juvenes atrati stivam ducere, vel puellas lanam facere, et colum trahere, quam in his ludis periculose saltare. » Quid est enim Choreia, nisi circulus cujus Satan est centrum et circumferentia Angeli ejus? Quid est Choreia die sacro frequentata, nisi processio profana sacræ processioni adversa, cujus sæpe dæmon est Choragus? Quid est Choreia, nisi circuitus imitatorius colubri et serpentis, quem draco antiquus docuisse videtur suis voluminibus, ut dicit beatus Ephrem? Unde habet originem Choreia, nisi

sinon des Israélites idolâtres, qui, après « s'être assis pour boire et pour manger, se levèrent tous pour danser, (*Exode. xxxii, 6.*) » pour danser autour du veau d'or? C'est parce que les principaux auteurs de cette révolte furent de la tribu de Dan, que, dans la langue des Allemands, des Français et d'autres peuples, ce plaisir a pris le nom de « danse, » et cette action s'appelle « danser, » comme nous l'avons fait remarquer ailleurs. Qu'ils prennent donc garde, ceux qui s'y adonnent, surtout aux jours de fêtes, de ne pas mériter qu'on leur applique cette prophétie : « Dan est un serpent dans la voie, un aspic dans le sentier. (*Genèse. XLIX, 17.*) »

Je dis cela des danses, mais je n'en dis point autant de toutes, je ne parle que de celles qui font négliger les choses de Dieu, encourir un danger ou un crime d'impureté, ou qui exposent à d'autres périls de péché<sup>1</sup>. Plût à Dieu que, lorsque vous vous adonnez à ces plaisirs, vous fissiez attention que, pendant ce temps, beaucoup d'âmes sont tourmentées dans l'enfer, à cause des péchés commis dans les danses ou à leur occasion! Plût à Dieu que vous fissiez attention que, à cette même heure, beaucoup d'âmes pieuses sont en présence des saints autels, chantant les louanges divines, tandis que vous employez misérablement ce même temps-là! Plût à Dieu que vous fissiez attention que, à cette même heure, un millier d'âmes sortent de cette vie au milieu des angoisses de l'agonie, ou sont tourmentées par d'atroces douleurs sur un lit de malade? Peut-être ces considérations vous détourneraient-elles d'entreprendre ces jeux vains et périlleux, les jours de fêtes.

<sup>1</sup> Le lecteur remarquera la conformité de cette doctrine avec celle de saint François de Sales. Le Jansénisme, en introduisant un rigorisme outré dans la casuistique, allait beaucoup plus loin. Les théologiens contemporains ont heureusement rétabli la vérité sur ce point, comme sur beaucoup d'autres parties de la morale chrétienne. (*Note du Traducteur.*)

ab Israelitis idololatriis, qui, « postquam sederunt manducare et bibere, postea surrexerunt ludere, id est, choreas circa vitulum ducere? Et quia præcipui illius factionis auctores fuere de tribu Dan, ideo sermone vernaculo, apud Teutonés et Gallos, aliosque Choreas vocatur *Danse*, chorisare *Danser*; ut alibi annotavimus. Videant ergo qui illis vacant, maxime festivis diebus, ne etiam ipsis conveniat illud propheticum : « Fiat Dan coluber in via, cerastes in semita. » Hæc de choreis dico, non quidem de omnibus, sed de his propter quas divina ne-

gliguntur, et discrimen vel crimen incurritur impuritatis, vel alia pericula peccati involvuntur, Utinam attenderetis, dum his vacatis, multas animas in inferno torqueri, ob peccata in choreis, vel occasione illarum perpetrata. Utinam attenderetis multas pias animas eadem hora coram Deo assistentes; ejusque laudes canentes, dum vos infeliciter tempus illud insumitis. Utinam attenderetis, quod etiam tunc mille animæ maximis cum angustiis ex hac vita decedant, vel acerbissimis cum doloribus in lecto ægritudinis conflictentur. Forsan hæc conside-

VI. — Je vous interroge enfin, vous tous, mes paroissiens, et je vous demande « s'il est permis, le jour du sabbat, » après avoir hâtivement entendu une messe matinale, de délaisser ordinairement la messe paroissiale et de s'absenter sans cause légitime de l'église de la paroisse? Le jour de notre Sabbat chrétien, ne faut-il pas fréquenter la messe paroissiale, qu'on appelait autrefois « le sacrifice du dimanche, » à laquelle se rendent, non-seulement tout le peuple, mais encore spécialement les Anges gardiens et protecteurs de la paroisse? N'y a-t-il donc pas là une communion spéciale de prières et d'œuvres pieuses, et une interprétation des bienfaits divins et de la rémission des péchés, à cause de la communication spéciale et de l'union fraternelle qui s'établit dans l'Eglise assemblée là, sous l'influence de l'esprit de Jésus-Christ et des gémissements de la colombe? Le peuple n'a-t-il pas un droit spécial à ce sacrifice très-saint et à ses fruits, puisque ordinairement le pasteur est tenu en justice de l'appliquer pour son peuple?

Je vous demande encore s'il est permis, le jour du sabbat, de négliger cette réunion, où les brebis ont coutume de se réunir au pasteur dans le bercail; où elles entendent et suivent la voix du Pasteur; où l'on annonce les commandements de l'Eglise; où l'on avise le peuple des fêtes, vigiles, jeûnes, et de ce qu'on fera dans la semaine; où l'on indique des prières pour détourner de la paroisse les maux et les fléaux de Dieu; où l'on fait les quêtes pour les besoins de l'Eglise paroissiale; où l'on recommande les pauvres et les malades, surtout ceux qui agonisent; où l'on offre des prières

rationales ab his vanis et periculosis ludis festivo die ineundis vos deterrere.

Postremo, interrogo quoscumque Parochianos: « Si licet Sabbato, » Missa cursim mane audita Parochialem Missam ordinarie deserere, et Parochiali Ecclesia sine causa legitima absentem esse? An non sit frequentanda in sabbato nostro Christiano Missa Pastoralis, quæ et olim « Sacrum Dominicum » nuncupari solebat, ad quod non solum convenit populus, sed etiam specialiter Angeli Parochiæ Custodes et Tutelares? Annon ibi sit quædam specialis communicatio precum et piorum operum, et impetratio beneficiorum Dei, remissionisque peccatorum, ob specialem communicationem et conjunctionem fraterni-

tatis, et Ecclesiæ ibi congregatæ in spiritu Christi et gemitu columbæ? Annon speciale jus habeat populus ad illud sacrosanctum sacrificium et ejus fructum, quandoquidem teneatur tunc ordinarie Pastor illum ex justitia plebi suæ applicare? Ulterius interrogo, an sabbato liceat conventum illum publicum negligere, in quo solent oves convenire cum Pastore in Ovile, ubi vocem Pastoris audiant et sequantur, ubi mandata Ecclesiæ annuntiantur, ubi populus monetur festorum, vigiliarum, jejuniorum, et eorum quæ per hebdomadam agenda sunt, ubi pro avertendis a Parochia malis et Dei flagellis supplicationes indicuntur, ubi collectæ fiunt pro necessitatibus Ecclesiæ Parochialis, ubi commendantur egeni et infirmi, maxime illi

pour les défunts? N'est-on pas obligé à ces choses par une communication de subordination spéciale qui nous lie vis-à-vis du curé et de la paroisse? Pourquoi donc ces devoirs sont-ils méprisés ou négligés, alors que l'Eglise manifeste son intention à cet égard, même dans les conciles généraux, à savoir que chacun doit fréquenter sa paroisse les jours de fêtes et les dimanches, et qu'elle ordonne, non seulement aux curés, mais encore à tous les prédicateurs, de rappeler souvent cet avertissement au peuple? Allez donc, ô brebis, rassemblez-vous souvent dans votre bercail, avec votre pasteur. Allez, ô enfants, hâtez-vous volontiers vers la chambre de votre père, vers le sein de votre mère, prêtez-y une oreille attentive à ses commandements. En effet, l'Eglise paroissiale veut jouir du titre et de l'honneur de la mère, puisque c'est elle qui ordinairement vous engendre à Jésus-Christ dans le bain de la régénération, et vous nourrit de la nourriture de la parole divine et des sacrements. C'est ainsi en effet que les pasteurs sont à proprement parler des pères, eux qui par le Baptême engendrent des fils à Jésus-Christ, et sont tenus de diriger dans la voie du salut ces fils qu'il faudra engendrer de nouveau à l'éternité bienheureuse. Réfléchissez à ces choses, pesez-les, et ce sera pour vous un aiguillon qui vous stimulera pour satisfaire plus promptement et plus volontiers à votre devoir.

2<sup>e</sup> POINT. — De ce qui a été dit jusqu'ici, on conclut suffisamment ce qui est défendu dans notre Sabbat chrétien, les dimanches et les jours de fêtes. Nous avons même en quelque chose insinué ce qu'il convient aux vrais Chrétiens de faire ces jours-là. Mais, pour expliquer tout cela plus en détail, il nous faut répéter quelque chose

qui agonizant, ubi etiam pro defunctis preces offeruntur? Annon ad hæc obligat quædam communicatio specialis in subordinatione ad eundem Parochum et Parochiam? Cur ergo hæc vel contemnuntur, vel negliguntur, cum etiam in Conciliis generalibus hanc esse suam mentem aperiat Ecclesia, quod suam quisque debeat Parochiam frequentare festis ac Dominicis diebus, præcipiatque non solum Parochis, sed etiam quibuslibet Concionatoribus, ut de ea re frequenter moneant populum? Eia igitur, oves, crebro convenite in ovile vestrum cum vestro Pastore. Eia, Filii, properate lubenter cum Patre ad cubiculum, sive ad sinum matris vestræ, ibi aurem obedientem ejus præceptis præbete. Ecclesia

enim Parochialis Matris titulo et honore vult gaudere, quæ per lavacrum regenerationis vos Christo Filios solet gignere, et verbi divini ac sacramentorum esca pascere. Sic et pastores proprie patres sunt, qui per Baptismum filios generant Christo, et illos in viam salutis tenentur dirigere beatæ æternitati regenerandos. Hoc attendite, hoc ponderate, et stimulus erit vobis, quo extimulati officio vestro promptius et lubentius poteritis satisfacere.

Ex hactenus dictis satis colligitur quid illicitum sit in Sabbato nostro Christiano, sive Dominicis et festivis diebus; imo etiam aliquatenus insinuavimus quid tunc facere conveniat vere Christianis. Attamen, ut id specialius explicemus, nonnulla

touchant la sanctification du Sabbat, en l'extrayant de ce que nous avons dit plus longuement dans notre *Jardin des Pasteurs*, à propos du troisième précepte du Décalogue. (Tom. IV, page 199 et suiv.)

I. — Nous dirons d'abord que, notre Sabbat ayant été institué comme un mémorial des bienfaits de Dieu, il faut le sanctifier par une pieuse action de grâces, sortant d'un cœur sincère et reconnaissant. « Le meilleur moyen de garder un bienfait, c'est de se le rappeler et d'en rendre perpétuellement action de grâces, » dit saint Jean Chrysostôme. On sait aussi que celui qui est reconnaissant envers un bienfaiteur se prépare et se rend apte à recevoir un nouveau bienfait, tout comme l'ingrat obstrue la source de la miséricorde, dessèche la rosée de la clémence et les pluies de la grâce, en se rendant indigne d'un plus grand bienfait, dit saint Bernard. Or, cette reconnaissance se manifeste surtout par la prière, où retentissent l'action de grâces et l'accent de la louange. Voilà pourquoi, les jours de fêtes, l'Eglise fait chanter, non-seulement les laudes matutinales, mais encore les laudes vespérales, afin que tous ses enfants soient par ces laudes excités à une reconnaissance spéciale. Mais, l'action de grâces doit être surtout témoignée par le sacrifice de la messe, qui est alors de précepte, à tel point que chaque Chrétien est tenu d'y assister sous peine de péché mortel. En effet, ce sacrifice est offert pour servir d'hommage de notre servitude et de notre soumission à la majesté divine, à laquelle on rend grâces pour tous les bienfaits dont elle remplit le ciel et la terre en notre faveur. Autrefois, les Juifs et les Gentils offraient des brebis, des

repetenda sunt de sanctificatione sabbati, ex his quæ latius a nobis tradita sunt super tertio præcepto Decalogi, in Horto nostro Pastoralis.

Dicamus ergo primo, cum sabbatum nostrum institutum sit tanquam memoriale beneficiorum Dei, debere sanctificari per piam gratiarum actionem ex sincero gratoque animo prodeuntem : « Optima beneficiorum custos est eorum memoria et perpetua confessio gratiarum, » dicebat sanctus Chrysostomus. Hoc etiam notum est, quod is qui gratum gerit animum erga benefactorem, novo se præparet, et aptum reddat percipiendo beneficio, sicut qui ingratus est, fontem obstruit pietatis exsiccatque rorem misericordiæ, et fluentia gratiæ, indignum se reddens

ampliori munere, ut loquitur sanctus Bernardus. Hæc porro gratitudo nostra maxime palescit per orationem, in qua resonat gratiarum actio, et vox laudis. Propterea in diebus festis Ecclesia non solum matutinas, sed etiam vespertinas laudes, vult decantari, ut per has laudes ad gratitudinem specialem excitentur omnes ejus filii. Maxime autem peragi debet gratiarum actio in Missæ sacrificio, quod tunc est in præcepto, ita ut sub pœna peccati lethalis teneatur quilibet Christianus interesse. Illud enim sacrificium ideo offertur, ut sit obsequium servitutis nostræ, et agnitio Majestatis divinæ, cui redditur gratiarum actio pro omnibus beneficiis, quibus cælum et terram implet in gratiam nostri. Unde si olim Judæi et Gen-

bœufs, des agneaux, des colombes, des fruits et des prémices, protestant ainsi que Dieu est le principe, la cause, la fin de tous les êtres créés, et qu'ils reconnaissent tenir tout de lui. De même, tous les Chrétiens offrent, le jour du dimanche, le vrai Fils de Dieu, le premier-né de toutes les créatures, afin de reconnaître la même vérité, et de rendre grâces, parce que cette victime glorifie extrêmement le Père éternel. Et ainsi, par ce même sacrifice unique offert à un seul Dieu, ils excluent les innombrables fausses divinités, avec leurs sacrifices, leurs idoles et leurs viandes offertes, qui retenaient les Gentils dans l'aveuglement.

En effet, les nations diverses avaient aveuglément adopté divers dieux, à qui elles offraient des sacrifices à certains jours et avec certains rites particuliers. Ainsi les Crétois et les Lybiens adoraient Jupiter, les Carthaginois Junon, les Thraces Hercule, les Thébains et les Arabes Bacchus, les Delphiens Apollon, les Cypriotes Vénus, les Athéniens Minerve, les Italiens Mars, les Gaulois Mercure, les Scythes le soleil, les Egyptiens Osiris et Isis, les Siciliens Vulcain, les Lacédémoniens Esculape, d'autres Cérès, d'autres Eole, comme tenant de ces fausses divinités les bienfaits dont ils jouissaient, ils leur consacraient certains jours déterminés et leur offraient en ces jours-là des victimes spéciales. Ainsi ils offraient en sacrifice à Saturne, à Mars et au Soleil des chevaux, à Vulcain du feu, à Neptune des taureaux, à Bacchus du vin et des boucs, à Jupiter des brebis, à Junon des agnelles blanches, à Proserpine des brebis noires, à Esculape des coqs, à Isis des oies, à Diane des biches, à Cérès des épis, à Cupidon des flèches, à Vénus des tortues, à Osiris des bœufs,

tiles offerebant oves, boves, agnos, columbas, fruges et primitias, protestantes Deum esse principium, causam, finem omnium quæ creata sunt, ab illoque se omnia accipere ; Christiani omnes offerunt die Dominica verum Filium Dei, Primogenitum omnis creaturæ, ad eandem recognitionem, et gratiarum actionem, quia illa victima glorificatur maxime Pater æternus. Atque ita per hoc ipsum unum sacrificium uni Deo oblatum excludunt innumeros falsos Deos cum suis sacrificiis, et idolis, ac idolothytis quibus gentes detinebantur in cæcitate.

Diversæ enim Nationes diversos sibi Deos cæco adoptarant errore, quibus sacra faciebant diebus certis cum speciali cultu. Sic Cretenses et Lybiæ populi Jovem, Carthagi-

nenses Junonem, Thraces Herculem, Thebani et Arabes Bacchum, Delphenses Apollinem, Cyprenses Venerem, Athenienses Minervam, Itali Martem, Galli Mercurium, Scythæ Solem, Ægyptii Osirum et Isidem, Siculi Vulcanum, Lacedæmones Neptunum, Ephesii Dianam, alii denique Æsculapium, alii Cererem, alii Æolum colebant specialiter tanquam ab iis beneficia percipientes, et certos dies eis, eorumque sacris consecrabant per speciales victimas. Nam Saturno immolabant homines, Marti et Soli equos Vulcano ignem, Neptuno taurum, Baccho vinum et hircum, Jovi bidentes, Junoni agnellam candidam, Proserpinæ ovem nigram, Æsculapio gallum, Isidi anserem, Dianæ cervam, Cereri spicas, Cupidini sagittas, Veneri

à Priape des ânes, comme l'attestent ceux qui ont écrit sur les sacrifices idolâtriques des Gentils. Mais, tous ces horribles sacrifices ont disparu devant la brillante lumière de l'Évangile, quand, par l'unique sacrifice de l'Eucharistie, on reconnaît et on honore l'unité et la majesté de Dieu, en expulsant les noms et les divinités des faux Dieux. C'est à la vérité dans ce but que les Chrétiens sont convoqués tous les jours, mais un précepte spécial les convoque le dimanche, où l'on offre le sacrifice pour tous les bienfaits de Dieu, et plus particulièrement pour ceux que nous avons reçus de la main divine durant toute la semaine.

Chaque Chrétien pour lors est averti de se souvenir en général et en particulier de tous les bienfaits de Dieu. D'abord, des mystères de la Rédemption opérée par Jésus-Christ, de l'Incarnation, de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension, qu'on doit avoir en vue dans l'action de grâces du sacrifice. Puis, de tant de sacrements, qui sont des aides pour le salut, et d'où, comme d'autant de sources, les torrents de la grâce découlent sur nous. Est-ce un petit bienfait d'être nés parmi des Chrétiens et de jouir ainsi des fruits du Baptême, de la Confirmation, de la Pénitence, de la nourriture de la parole et du sang de Jésus-Christ, quand tant de milliers d'âmes, faute de ces secours, périssent éternellement? En outre, il convient de se rappeler en particulier les bienfaits spirituels que la bonté divine répand chaque jour sur nous, en nous éclairant, nous inspirant, nous dirigeant par sa grâce prévenante, concomitante et subséquente. Voyez de combien de péchés la clémence divine vous a tiré, quand vous en étiez le captif. Voyez aussi de combien de péchés

testudinem, Osiro bovem, Priapo asinum, ut testantur hi qui de Gentilium sacris tractarunt. Sed hæc sacra nefanda disparuerunt Evangelii coruscante luce, dum per unicum Eucharistiæ sacrificium Dei unitas et majestas agnoscitur et colitur, explosis inanium Deorum et nominibus et numinibus. Ad illud quidem singulis diebus convocantur Christiani, sed sub præcepto speciali die Dominico, in quo sacrificium offertur pro omnibus beneficiis, sed maxime pro illis quæ de manu Dei tota accepimus hebdomada.

Monetur ergo tunc quilibet Christianus memor esse in generali et speciali beneficiorum omnium. In primis mysteriorum Redemptionis a Christo peractæ, Incarnationis, Passionis, Resurrectionis, Ascensionis,

pro quibus in gratiarum actionem debet hoc sacrificium offerri. Deinde tot sacramentorum, quæ sunt subsidia salutis, e quibus tanquam fontibus fluente gratiæ in nos derivantur. An exiguum beneficium est quod inter Christianos nati fructu baptismi, confirmationis, penitentiae, alimento verbi et sanguinis Christi fruimur, cum tot animarum millia horum defectu æternum intereant? Ulterius rememorare convenit in particulari beneficia spiritualia, quæ de die in diem influit divina bonitas, illuminando, inspirando, dirigendo per gratiam prævenientem concomitantem, subsequentem. Videat a quot peccatis divina sit erutus clementia, in quibus detinebatur. Videat etiam a quot peccatis præservatus sit divina

la grâce divine vous a préservés, et dans lesquels sans cela vous seriez tombés. Considérez cette parole de saint Augustin : « Il n'est aucun péché commis par un homme, dans lequel un autre homme ne puisse tomber, s'il n'est aidé par celui qui l'a fait homme. » De plus, il ne faut pas oublier les bienfaits temporels, qui sont des dons de Dieu, dépendants de sa main bienfaisante, la santé, les richesses, la prospérité, la vie elle-même. Plusieurs subissent des accidents terribles; ils périssent dans les flots, dans le feu, sous le fer d'un assassin, dans une dispute ou tout autre événement contraire, tandis qu'ils sont en péché mortel. Si cela ne vous est pas arrivé, attribuez-le à la grâce divine, et ne soyez point ingrat, mais dites avec le Psalmiste : « Que rendrai-je au Seigneur pour toutes les grâces qu'il m'a faites? Je prendrai le calice du salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur. (Ps. cxv, 3 et 4.) » C'est ce qui a lieu dans notre sacrifice, qu'on nomme à cause de cela eucharistique, car, le mot « Eucharistie » signifie action de grâces ou bonne grâce.

II. — Nous dirons en second lieu qu'en ce jour-là il faut guérir les maladies de l'âme et déposer le fardeau du péché par la confession ou par la communion. Cela revient à ce que nous avons dit précédemment, que le Sabbat a été établi, pour que tous ceux qui s'approchent du Seigneur soient guéris de leurs infirmités et de leurs maladies, les desséchés, les paralytiques, les hydropiques, les courbés. Ceux-là, le Seigneur les guérit alors, en les prenant par la main, en les attirant à lui, en les touchant de sa main vivifiante, en leur accordant sa grâce. En ce jour-là, il dit à tous : « Venez à

ope, in quæ alias incidisset, consideretque illud sancti Augustini : « Non est peccatum quod facit homo, quod non possit facere alter homo, nisi juvetur ab eo a quo factus est homo. » Præterea non sil immemor temporalium beneficiorum, quæ dona Dei sunt, ab ejus benefica manu dependentia, sanitas, opes, prosperitas, vita ipsa. Multi acerbos casus patiuntur, et pereunt fluctibus, igne, latrocinio, rixa, aut eventu alio adverso, dum in peccato agunt lethali.

Cum tibi id non contigerit, divinæ id adscribe gratiæ, et non sis ingratus, sed dic cum Psalte : « Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Calicem

salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo. » Hoc fit in sacrificio nostro, quod ideo Eucharisticum nominatur : Eucharistia enim idem est quod gratiarum actio, aut bona gratia.

Dicamus secundo, illo die sanandam esse ægritudinem animi, et deponendum onus peccati per confessionem, vel per contritionem. Hoc ipsum est quod antea diximus sabbatum esse institutum, ut omnes accedentes ad Dominum sanentur ab infirmitatibus et languoribus suis aridi, paralytici, hydropici, incurvati. Illos tunc sanat Dominus apprehendendo, ad se trahendo, manu vivifica tangendo, gratiam suam impertiendo, Illo die omnibus dicit:



moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. (*Matth.* XI, 28.) » Si l'on disait autrefois aux Juifs par l'organe du Prophète : « Préservez vos âmes, ne portez point de fardeau le jour du Sabbat, (*Jérémie.* XVII, 21.) » combien plus pouvons-nous dire aux Chrétiens : Préservez vos âmes, ne portez point le fardeau du péché au Sabbat du Seigneur, mais secouez-le loin de vous, afin que vous puissiez célébrer un vrai sabbatisme, c'est-à-dire le jour du repos, par l'effet d'une conscience tranquille et paisible. Secouez donc, par la confession, ou au moins par une vraie contrition, tout ce qui trouble sa tranquillité. Secouez le fardeau qui peut la noyer dans les abîmes de l'enfer, le fardeau de Babylone, c'est-à-dire de la confusion éternelle, le fardeau du péché, au moins du péché mortel et même véniel. En effet, comme le dit saint Grégoire, « le jour du dimanche, il faut interrompre tout labeur terrestre, et s'appliquer à la prière, afin que, si l'on a commis quelque négligence pendant les six jours de la semaine, on le répare par ses prières, le jour de la Résurrection du Sauveur. » C'est là en effet vraiment sanctifier le Sabbat, non-seulement en s'abstenant ce jour-là de tous péchés, en s'appliquant à des œuvres pies, mais encore en effaçant ses fautes passées par la confession ou par les actes de contrition.

Et, bien que ce ne soit pas un précepte exprès — comme l'ont enseigné néanmoins quelques Théologiens — de former ce jour-là des actes de contrition ou d'amour de Dieu par dessus toutes choses, c'est cependant là la fin du précepte, et tout vrai Chrétien doit y tendre. En effet, la fin de l'observation du Sabbat, c'est la sanctifi-

« Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos. »

Si Judæis olim dicebatur per Prophetam : « Custodite animas vestras, et nolite portare pondera in die Sabbati ; » quanto magis nos dicere possumus Christianis : Custodite animas vestras, et nolite peccatorum pondus in sabbato Domini portare, sed illud a vobis excutite, ut possitis verum sabbatismum, hoc est, diem quietis celebrare, per quietam et pacificam conscientiam.

Excutite ergo per confessionem, vel saltem per contritionem veram, quidquid illius tranquillitatem perturbat. Excutite onus quod illam demerge potest in profundum inferni, onus Babylonis, hoc est confusionis

æternæ, onus scilicet peccati, saltem mortalis, immo et venialis. Nam, ut dicit sanctus Gregorius : « Dominico die a terreno labore cessandum est, et precibus insistendum, ut si quid negligentiae per sex dies agitur, per diem resurrectionis Dominicæ precibus expietur. » Vere enim hoc est sanctificare sabbatum, non solum illo die a peccatis esse custodire, insistendo, operibus piis, sed etiam præteritas culpas eluere confitendo, vel contritionem elicendo. Et licet non sit expressi præcepti (quod tamen aliquid docuerunt Theologi) eo die contritionem elicere, vel dilectionem Dei super omnia, est tamen finis præcepti, ad quem debet attendere verus Christianus. Finis enim observationis sabbati est

cation des âmes, laquelle ne s'obtient pas chez ceux qui vivent dans le péché mortel, à moins qu'on ne reçoive réellement le sacrement de Pénitence, ou qu'on ne fasse un acte de contrition parfaite avec désir du sacrement, ou qu'on ne forme un acte d'amour de Dieu par dessus toutes choses, tous actes qui peuvent justifier une âme du péché, quand ils sont accompagnés du bon propos de se confesser en son temps, comme nous l'avons longuement démontré, même par un exemple mémorable, dans le *Jardin des Pasteurs*, (*Liv. III, Leçon IX.*) quand nous traitons de la sanctification du Sabbat. Voyez ce que nous avons dit très-longuement à ce sujet en cet endroit.

III. — Nous dirons, en troisième lieu, qu'il convient, le jour du Sabbat, de manger le pain avec le Seigneur, de recevoir sa doctrine avec des oreilles attentives et un esprit prompt à l'obéissance, comme on le conclut de notre Evangile. Or, qu'est-ce que manger le pain avec le Seigneur, sinon se nourrir du pain de la sainte communion? Les fidèles de la primitive Eglise n'y manquaient jamais le dimanche, et personne alors ne pouvait assister au saint sacrifice, sans communier à ce pain. Voilà même pourquoi ce jour-là s'appelait « le jour du pain, » comme l'atteste saint Jean Chrysostôme. (*Homélie v sur la Résurrection.*)

C'est pourquoi aussi, dans certaines contrées catholiques, le dimanche, à la messe, on distribue des morceaux de pain béni à chacun des assistants, comme nous le voyons pratiquer aujourd'hui encore dans les églises de France. Autrefois en effet, le dimanche, chaque fidèle communiait, « persévérant tous dans la communion de la fraction du pain, et dans la prière, (*Actes. II, 42.*) » comme il

sanctificatio animarum, quæ non acquiritur ab his qui in peccato agunt lethali, nisi per sacramentum pœnitentiæ reipsa susceptum, vel per actum contritionis perfectæ cum voto sacramenti, sive per actum dilectionis Dei super omnia; per quos actus potest anima a peccato justificari, cum proposito suo tempore confitendi, ut latius declaravimus, etiam per exemplum memorabile, in *Oratio Pastorum*, Tom. 3, Lect. 9, de sanctificatione Sabbati agentes. Vide ibi dicta hac de re fusius.

Dicamus tertio, conveniens esse sabbato cum Domino manducare panem, ejusque doctrinam promptis auribus et prompta mente excipere, ut ex hoc Evangelio colligitur. Quid

est autem manducare panem cum Domino, nisi Eucharistico sacræ communionis pane sese reficere? Hoc soliti sunt fideles primitivæ Ecclesiæ singulis Dominicis diebus, et nemo sacrificio divino poterat tunc interesse qui non communicaret de hoc pane. Propterea etiam ille dies vocatus est « *Dies panis,* » teste sancto Chrysostomo, hom. 5 de Resurrectione.

Propterea quoque in quibusdam Provinciis Catholicis panis benedictus in partes concisus distribuitur cunctis præsentibus in Missa die Dominica; quod in Ecclesiis Gallicanis adhuc observari modo videmus. Cum enim olim tunc singuli fideles communicarent, « perseve-

est dit dans les *Actes des Apôtres*. Mais, quand la ferveur de la piété se fût refroidie, on remplaça cette communion par la distribution du pain, béni mais non consacré ou transubstantié. Or, ce pain est distribué comme un symbole d'une certaine paix et d'une certaine union chrétienne. C'est pourquoi le pape saint Pie, martyr, qui vécut l'an de Notre-Seigneur 147, s'exprime ainsi dans ses décrets : « Le prêtre doit avoir des morceaux coupés, des oblations offertes par le peuple, ou des pains apportés par les fidèles à l'Eglise, afin que ceux qui n'auront pas pu communier, après la messe solennelle, reçoivent des eulogies le jour du dimanche. »

D'ailleurs, puisque les fidèles ne sont pas toujours disposés à recevoir réellement le pain sacramentel, du moins ne doivent-ils pas négliger la communion et la participation spirituelle à ce pain vivifiant. Cette participation s'obtient par une pieuse et fervente intention unie à l'intention du prêtre communiant, parce qu'il est comme la bouche de tout le peuple, qui fait arriver à chacun d'eux le fruit de cette nourriture de vie, si les fidèles excitent leurs désirs et s'unissent à lui. Ils sont privés de ce fruit, ceux qui assistent sans attention au saint sacrifice, le cœur distrait, l'esprit peu attentif aux mystères qui s'accomplissent, l'âme absente en quelque sorte, tandis que le corps est présent. Ils sont aussi privés du fruit de cette communion, ceux qui sortent précipitamment du temple avant qu'on la donne, comme c'est la triste habitude en certains endroits des serviteurs et servantes, qui courent pour préparer au logis la nourriture du corps.

rantes in oratione et communicatione fractionis panis, » ut dicitur Actibus Apostolorum ; refrigerante fervore pietatis, successit illa panis benedicti, sed non consecrati, aut transubstantiati, participatio. Est vero panis iste sic distributus, cuiusdam pacis et unionis Christianæ symbolum. Unde sanctus Pius, Pontifex et Martyr, qui vixit anno Domini 147, sic ait in decretis suis : « De oblationibus quæ offeruntur a populo, vel de panibus quos deferunt fideles ad Ecclesiam, Presbyter partes concisas habeat, ut post Missarum solemniam qui communicare non fuerint parati, eulogias omnium die Dominico exinde accipiant. »

Interim, quia non semper dispositi sunt fideles ad realiter percipiendum panem sacramentalem, saltem non debent spiritualem communio-

nem, et panis illius vivifici participationem negligere. Hanc autem participationem habent per piam et ferventem intentionem cum Sacerdotis communicantis intentione conjunctam ; quia ipse est velut os totius populi, per quod ad quemlibet derivatur alimenti hujus vivifici fructus, si desiderium suum excitent, et ei jungant. Hujus fructus expertes sunt qui sine attentione sacrificio intersunt, corde vagi, non reflectentes animum super his quæ hic geruntur mysteriis, quasi animo absentes, licet corpore videantur præsentés. Hujus etiam communionis fructu privantur qui ante eam e templo sese proripiunt, ut more pessimo quibusdam fit in locis a famulis vel ancillis, ad cibum corporis præparandum excurrentibus.

En outre, qu'est-ce que manger, le jour du Sabbat, le pain avec le Seigneur, sinon manger avec saveur et avidité le pain de la doctrine sacrée, ou en lisant quelque livre pieux, ou en entendant la parole de Dieu? C'est là en effet la nourriture de l'âme, qu'il ne faut pas négliger en ce jour. Si l'on emploie sept jours à travailler pour la nourriture du corps, pourquoi n'emploierait-on pas même une heure pour la nourriture de l'âme? « La semaine a cent soixante heures, Dieu s'est réservé une seule heure pour lui, et vous l'employez encore à des œuvres du siècle, à des ridiculités, à des réunions profanes? » dit saint Jean Chrysostôme. (*Hom. sur l'Eucharistie.*) Le saint Docteur parlait là de cette heure durant laquelle il administrait la parole de Dieu, ou célébrait la liturgie, à laquelle il voulait que tous assistassent, comme étant cette heure que Dieu s'était choisie. Telle est l'heure de laquelle on peut dire : « Si vous appelez le Sabbat vos délices, et le jour du Sabbat un jour glorieux et si vous l'honorez, alors, vous vous réjouissez dans le Seigneur. (*Isaïe. LVIII, 13 et 14.*) » Heureux donc celui qui, ayant le palais purifié et capable de goûter les aliments, mange, le jour du Sabbat, le pain avec le Seigneur, le pain eucharistique, le pain de la parole de Dieu, le pain de la prière sainte, qui reconforte et fortifie l'âme, pour qu'elle puisse passer au Sabbat éternel.

---

Ulterius, quid est sabbato manducare panem cum Domino, nisi panem doctrinæ sacræ eo die sumere cum sapore et aviditate, vel legendo quippiam pium vel audiendo Dei verbum? Hic nimirum est cibus animæ, haud negligendus eo die. Si per septem dies pro corporali cibo labor impenditur, cur vel una hora pro spirituali non insumetur? « Centum et sexaginta horas habente hebdomada, unam et solam horam sibi segregavit Deus, et hanc adhuc in opera sæcularia, et ridicula, et conventicula insumis? » inquit sanctus Chrysostomus, homilia de Eucharistia, tom. 3. Horam dicit

illam qua administrabat verbum Dei, vel liturgiam celebrabat, cui omnes volebat interesse, tanquam horæ quam Deus elegerat sibi. Hæc est hora de qua dici potest illud : « Si vocaveris sabbatum delicatum, et sanctum Domini gloriosum, et glorificaveris eum, tunc delectaberis super Domino. » Felix igitur qui, palato purgato et sapido, manducat cum Domino panem sabbato, panem Eucharisticum, panem Verbi divini, panem orationis sanctæ, quo reficitur et fortificatur anima, ut possit transire ad Sabbatum æternum.

---

## DIX-SEPTIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Magister, quod est mandatum magnum in lege, etc.*

Maitre, quel est le grand commandement de la Loi?

(*Évangile selon saint Matthieu. Ch. xxii, v. 36.*)

1<sup>er</sup> POINT. — Le Seigneur Jésus-Christ était venu du ciel comme Maitre céleste, afin de nous enseigner ce qu'il avait appris de son Père. Or, sa doctrine fut diversement contredite, tantôt par les Sadducéens, tantôt par les Pharisiens et les Docteurs de la Loi. Les Sadducéens, qui ne croyaient pas à la résurrection des morts — dont le Christ avait souvent parlé — lui amenèrent une femme qui avait eu sept maris, et ils lui demandent duquel des sept elle sera la femme à la résurrection. Jésus-Christ les réfute et les confond par cette courte réponse : « Vous êtes dans l'erreur, ne sachant ni les Ecritures, ni la puissance de Dieu : car, au jour de la résurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le ciel. (*Matth. xxii, 29 et 30.*) — Mais, les Pharisiens, apprenant qu'il avait imposé silence aux Sadducéens, s'assemblèrent, et l'un d'eux, docteur de la loi, l'interrogea pour le tenter : Maitre, quel est le grand commandement de la Loi? Jésus lui dit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur. (*ibid. 34 et 37.*) » Il croyait que Jésus-Christ ajouterait quelque chose qui ne se trouverait pas dans la Loi

DOMINICA XVII  
POST PENTECOSTEM.

*Magister, quod est mandatum magnum in lege, etc. (Matth. xxii.)*

Christus Dominus advenerat tanquam Magister de cœlo cœlestis, ut quæ audiverat a Patre, nota nobis faceret. Ejus vero doctrina varie tentata fuit, cum a Sadducæis, tum a Pharisæis et Legisperitis. Sadducæi, qui non credebant resurrectionem mortuorum (de qua frequenter Christus locutus fuerat), adduxerunt ad eum mulierem, quæ nupta fuerat

septem viris, inquiruntque ejusnam ex septem futura sit uxor in resurrectione? Hos confutat et confundit Christus brevi responso : « Erratis, nescientes Scripturas, neque virtutem Dei. In resurrectione enim neque nubent, neque nubentur, sed erunt sicut Angeli Dei in cœlo. » Pharisæi autem, intelligentes quod silentium imposuisset Sadducæis, convenerunt in unum, et interrogavit unus ex eis legis Doctor, tentans eum : « Magister, quod est mandatum magnum in lege? » Ait illi Jesus : « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo. » Existimabat Christum quippiam additurum præter vel contra legem, sed catego-

ou qui y serait contraire, mais Jésus-Christ lui répond catégoriquement et lui impose silence par une réponse empreinte de véracité. Il imposa silence aussi à tous ses autres espions, car il demanda : « De qui le Christ est-il fils ? » Et comme ils répondirent tous qu'il était fils de David, il leur répliqua : « Comment donc David l'appelle-t-il le Seigneur ? Et personne ne pouvait lui répondre, et depuis ce jour nul n'osa l'interroger. (*Ibid.* 42 et 46.) » Tel est le sommaire du récit évangélique.

Mais, il faut voir pourquoi ce commandement est spécialement appelé « le grand commandement. » Car, tous les commandements sont grands, puisqu'ils procèdent de Dieu et du Seigneur qui est grand, qu'il en demandera compte comme un Juge sévère et grand, que ceux qui les auront transgressés seront punis par de grands châtimens et que ceux qui les observeront avec soin seront comblés de grandes récompenses. C'est pourquoi il est écrit : « Vous même avez ordonné que vos commandements soient gardés avec toute exactitude, (*Ps.* cxviii, 4.) » c'est-à-dire, avec une diligence extrême et avec un soin parfait.

Ce n'est point sans une signification toute spéciale que le Psalmiste a dit : « *Nimis*, avec toute exactitude. »

1° Il faut craindre et honorer extrêmement celui qui commande, puisqu'il est le Dieu de majesté souveraine. Ainsi donc, si nous considérons qui est celui qui commande, il veut que « ses commandements soient gardés avec toute exactitude. »

2° Si nous considérons les commandements eux-mêmes, il veut que nous les observions si bien tous, qu'il ne permet pas que nous en omettions un seul, même le plus petit, parce que celui qui pèche

rice ei respondet Christus, et silentium veraci responsione ei imponit. Nec solum ipsi, sed etiam aliis omnibus exploratoribus suis : Interrogat enim : « Cujus Filius sit Christus ? » Cumque omnes respondissent esse Filium David, replicat : « Quomodo ergo eum David Dominum vocat ? » At illi non potuerunt ei respondere ; et ex illa die nemo fuit ausus eum interrogare. Hæc est summa Evangelicæ narrationis.

Sed videndum est, cur vocetur mandatum istud specialiter : « Mandatum magnum. » Equidem mandata omnia magna sunt, a magno Deo et Domino prodeuntia, ab eodem tanquam severo et magno Judice requirenda ; magnisque sunt pœnis

afficiendi, qui illa transgressi fuerint, sicut et magnis præmiis qui illa diligenter observarint. Quapropter dicit : « Tu mandasti mandata tua custodiri nimis, » hoc est, summa diligentia, summoque studio. Nec sine emphasi est illud sic expressum : « Custodiri nimis. »

In primis colendus nimis ac metuendus est is qui mandat, cum sit supremæ Majestatis Dominus ; sic ergo ad præcipientem si se nostra veritas consideratio, vult sua « mandata custodiri nimis. »

Ulterius, si attendamus ad ipsa mandata, ita omnia vult observari, ut nec minimum velit præteriri, quia qui offendit in uno, fit omnium reus : immo adeo arcte illa obser-

sur un point devient coupable sur tous. Il veut que nous les observions si étroitement qu'il préférerait subir la mort que d'en violer un seul. N'est-ce pas là commander que « les commandements soient gardés avec toute exactitude? »

3° Il veut que ces commandements soient observés pendant toute la vie, depuis le premier usage de la raison jusqu'au dernier soupir. Si donc vous considérez le temps si prolongé d'une aussi exacte observation, vous pourrez aussi dire à bon droit : « Vous avez ordonné que vos commandements soient gardés avec toute exactitude. »

4° Enfin, portez votre attention sur la gloire éternelle promise aux fidèles observateurs et sur les supplices éternels dont il menace les violateurs, et, sur cette considération, vous pourrez aussi dire au Seigneur : « Vous avez ordonné que vos commandements soient gardés avec toute exactitude. »

« Puissent mes voies être dirigées à l'observation de vos justices, (*Ps. cxviii, 5.*) » afin d'observer très-exactement vos commandements, avec toute l'affection et toute l'application de mon cœur.

Vous direz en outre : « Bienheureux l'homme qui craint le Seigneur : en ses commandements, sera son vouloir suprême. (*Ps. cxi, 1.*) » Qu'est-ce à dire : « En ses commandements sera son vouloir suprême, » sinon, il mettra non-seulement tout son soin, mais encore il placera toute sa complaisance dans l'accomplissement des commandements du Seigneur. Pourquoi en est-il ainsi? Parce qu'il sait très-bien que le Seigneur a ordonné de garder ses commandements avec exactitude.

Mais, bien qu'il soit vrai de dire, de tous les commandements, qu'ils sont grands, à cause de ce qui vient d'être exposé, cependant,

vari mandata, ut potius mortem velit subiri, quam unum ex illis violari. An non hoc ipsum est mandare « mandata custodiri nimis? »

Deinde vult ut tota vita a primo rationis usu ad extremum usque spiritum observentur; si ergo tempus adeo prolixum exactæ observationis consideres, etiam merito diceres : « Tu mandasti mandata tua custodiri nimis. »

Denique, considerationem verte ad gloriam æternam observantibus promissam, vel ad æterna supplicia violantibus comminata, et hac consideratione rursus poteris dicere Do-

mino : « Tu mandasti mandata tua custodiri nimis. »

Utinam dirigantur viæ meæ ad custodienda ea diligentissime tota cordis directione et contentione. Et iterum diceres : « Beatus vir qui timet Dominum, in mandatis ejus volet nimis. » Quid est : « In mandatis ejus volet nimis, » nisi in mandatis Domini complendis non solum omnem adhibebit curam, sed etiam omnem habebit complacentiam. Cur ita? Quia nimirum probe agnoscit Dominum mandasse mandata sua custodiri nimis.

Sed, licet verum sit de omnibus

par excellence et par autonomase, ce commandement sur l'amour de Dieu est tout spécialement grand et très-grand.

- Donnons-en quelques raisons :

I. — C'est d'abord parce que ce commandement a trait à la plus grande et à la plus sublime de toutes les vertus, à la ruine de toutes les autres, je veux dire à la charité, sans laquelle toutes les autres vertus sont arides et vaines, puisqu'elle seule leur donne la vie et l'âme, le suc et l'aliment, comme une nourrice et une racine. C'est ainsi que la foi, sans la charité, est morte. Si l'on dit que la foi justifie, qu'elle purifie les cœurs, cela s'entend de la foi opérant par la charité et la dilection, de laquelle elle reçoit sa vie et sa vertu vivifiante.

Voilà pourquoi il est écrit : « Celui qui n'aime point demeure dans la mort. (1 Jean. III, 14.) » et encore : « Quand j'aurais toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien. (1 Cor. XIII, 2.) » C'est à cette affirmation que tend la parole de saint Grégoire, dans son *Homélie XXVII sur les Evangiles* : « De même que les rameaux nombreux d'un arbre sont engendrés par un seul arbre, ainsi toutes les vertus sont engendrées par la seule charité : le rameau de l'œuvre bonne n'a de verdure qu'en demeurant uni à la racine de la charité. » De même donc qu'un corps sans âme est bien un corps, mais n'a ni vie, ni opération, ni perfection qui lui convienne ; de même la foi et les autres vertus sans la dilection sont appelés mortes, informes, imparfaites, infécondes pour la gloire et le mérite. Aussi saint Bernard a-t-il dit : « La chasteté sans la charité est une lampe sans

mandatis, quod magna sint, ob jam dicta, tamen per excellentiam et autonomasiam hoc mandatum de dilectione dicitur magnum et maximum, et primum. Hujus rei demum aliquot rationes.

4. Est, quia istud mandatum est de virtutum omnium maxima et sublimissima, cæterorumque regina, scilicet de charitate, sine qua omnes aliæ virtutes sunt aridæ et inanes, quandoquidem ipsa sola eis det vitam et animam, succumque et alimentum instar nutricis et radicis. Sic fides mortua est sine charitate. Sic fides justificare dicitur, aut corda purificare, hoc intelligitur de fide per charitatem et dilectionem operante, a qua accipit vitam et vivificam.

Propterea : « Qui non diligit, manet in morte. » Item : « Si habeam fidem ita ut montes transferam, sine charitate nihil sum. » In hanc sententiam tendit illud Gregorii, hom. xxvii. in Evangelia : « Sicut multi arboris rami ex una generantur radice, sic multæ virtutes ex una generantur charitate ; nec habet aliquid viriditatis ramus boni operis, nisi manserit in radice charitatis. » Sicut ergo corpus sine anima corpus quidem est, sed vitam non habet, nec operationem, aut perfectionem sibi congruam ; ita et fides et aliæ virtutes sine dilectione dicuntur mortuæ, informes, imperfectæ, infructuosæ ad gloriam et meritum. Unde dixit sanctus Bernardus : « Castitas sine charitate



huile. Otez l'huile, la lampe n'éclaire plus. Otez la charité, la chasteté n'a plus de charme. »

N'est-ce donc pas avec raison qu'on appelle ce commandement de la charité « très-grand, » puisque sans lui le reste n'est rien, et que l'accomplissement des autres commandements ne peut être agréable à Dieu sans l'accomplissement de ce commandement premier, considéré comme tel, non-seulement par rang d'ordre, mais encore au point de vue de la dignité et de la nécessité?

O charité, ô dilection, tu es le résumé de toutes les bonnes actions, le salut des bonnes œuvres, la fin des préceptes célestes, la mort des crimes, la vie des vertus, la force de ceux qui combattent, la palme des vainqueurs, la cause des bons mérites, la récompense des parfaits, ainsi que le disait saint Prosper, dans son livre *de la vie contemplative*. O charité, ô dilection, tu es la mère et la nourrice de tous les Anges et les élus, de tous les parfaits, parce que tu engendres les Séraphins, tu procrées les Apôtres, tu fais les Martyrs, tu produis les Confesseurs, tu sanctifies les Prêtres, tu consacres les Nazaréens, tu fais germer les Vierges, tu couronnes tous les Elus! Elle est donc la première et la plus grande entre les filles du Très-Haut, le commandement qui la concerne est le premier et le plus grand, celui sur lequel Dieu interrogera le plus, celui que les hommes doivent pratiquer avec le plus de soin, celui qui, si on l'observe, procure la plus grande paix en cette vie et la plus grande grâce dans les cœurs, et qui, si on le méprise, fait encourir le plus grand châtement.

II. — Pourquoi le commandement qui concerne l'amour de Dieu est-il appelé le plus grand? C'est parce que ce commandement con-

lampas est sine oleo. Tolle oleum, lampas non lucet. Tolle charitatem, castitas non placet. » An non ergo merito mandatum hoc maximum dicitur, quod de dilectione profertur, quandoquidem sine illo reliqua nihil sint, nec impletio aliorum mandatorum Deo grata esse valeat, sine impletione hujus primi mandati, quod non solum ordine, sed et dignitate et necessitate primum esse censetur? O charitas et dilectio, tu es summa actionum omnium bonarum, salus morum, finis cœlestium præceptorum, mors criminum, vita virtutum, virtus pugnantium, palma victorum, causa bonorum meritorum, præmium perfectorum, dicebat beatus Prosper, libro de vitâ contem-

plativa. O charitas et dilectio, tu es Mater et Nutrix omnium Angelorum et electorum, omniumque perfectorum, quia Seraphinos generas, Apostolos procreas, Martyres efficis, Confessores producis, sanctificas Sacerdotes, consecras Nazaræos, Virgines germinas, electos omnes coronas! Ergo prima est et maxima filia Altissimi, mandatumque de illa datum primum et maximum, maxime a Deo requirendum, maxime ab hominibus curandum, maximam pacem in hac vita, maximamque gratiam cordibus ingenerans si observetur, maximam vero pœnam pariens si contemnatur.

2. Cur maximum mandatum dicitur quod dilectione Dei fertur, est,

tient tous les autres et que, celui-là accompli, tous les autres commandements le sont. C'est là ce que le Sauveur insinue après sa réponse : « Il renferme toute la Loi et les Prophètes. (*Matth. xxii, 40.*) »

En effet, tout ce que la Loi a commandé, tout ce que les Prophètes ont recommandé, s'accomplit par la seule charité, puisque tout ce qui est contenu dans les Ecritures, depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin de l'Apocalypse, tend uniquement à faire aimer Dieu. Bien plus, tout ce que les saints Docteurs ont écrit de volumes, toutes les prédications des chaires chrétiennes, tout ce qu'on dit dans les exhortations privées ou publiques, tendent aussi à la même chose, car, la charité est la fin de tout commandement et de toute doctrine. Nous pouvons donc dire de ce commandement de la charité ce que l'Apôtre a dit lui-même : « Le Seigneur fera sur terre une parole abrégée. (*Rom. ix, 28.*) » Ne pourrez-vous pas très-justement appeler une « parole abrégée, » parole qui résume en deux mots toute la doctrine de Jésus-Christ et renferme en même temps toute la loi, toute la doctrine et toute la sagesse des Prophètes.

C'est ce que le Seigneur semble avoir voulu insinuer à sainte Catherine de Gênes, à qui l'on raconte qu'il dit un jour dans une vision : « Quand tu voudras réciter le *Pater noster*, appuie-toi sur le *Fiat voluntas tuas*. Dans tout le reste de la Sainte Ecriture, prends ce mot, sur lequel tu t'appuieras continuellement comme sur un bâton : « *Diliges*, tu aimeras. » En t'appuyant sur ce mot, tu marcheras promptement, sûrement, tout droit, sans te tromper. Tu n'auras pas besoin d'autre lumière, ni d'autre guide. » Evidem-

quia hoc mandatum omnia alia continet, et hoc impleto omnia alia mandata adimplentur. Hoc postmodum insinuat Dominus, dicens : « In hoc universa lex pendet et Prophetæ. » Totum enim quod lex mandavit, vel Prophetæ monuerunt, in una charitate completur, quandoquidem quidquid in scripturis continetur, a principio Genesis usque ad finem Apocalypsis, ad hoc tendat ut Deus diligatur. Immo quæcumque a sacris Doctoribus exarata sunt volumina, quæcumque a Cathedris pronuntiantur, quæcumque in exhortationibus vel privatis vel publicis proponuntur, ad idem omnino spectant : Finis enim omnis præcepti et omnis doctrinæ est charitas. Igitur de hoc mandato dilectionis idem

possumus dicere, quod Apostolus : « Verbum abbreviatum fecit Dominus super terram. » An non verbum abbreviatum merito pronuntiaveris, quod duobus verbis totam Christi doctrinam abbreviat, simulque continet universam legem, universamque Prophetarum doctrinam et sapientiam ?

Hoc videtur Dominus voluisse insinuare beatæ Catharinæ Genuensi, cui quondam in spiritu dixisse legitur : Cum volueris recitare « *Pater noster*, » accipe semper pro fundamento : « *Fiat voluntas tua*, » ex reliquo autem totius Scripturæ hanc sume vocem, cui tanquam fulcro continuo invitaris : « *Diliges.* »

Huic innitens, prompte, secure, recte ambulabis sine errore : nec

ment, Jésus-Christ a voulu indiquer à sainte Catherine que toute la perfection consiste en ce mot : « *Diliges, tu aimeras,* » et en cet autre : « *Fiat voluntas tuas, que votre volonté soit faite,* » c'est-à-dire, dans la charité et l'accomplissement de la volonté divinè. En effet, la charité s'unit à toutes les autres vertus et élimine du cœur tous les vices qui y avaient élu domicile. De là vient qu'il est dit : « La charité est patiente, elle est bénigne. La charité n'est point envieuse, elle n'est point téméraire et précipitée; elle ne s'enfle point d'orgueil; elle n'est point ambitieuse; elle ne cherche point ses propres intérêts; elle ne se pique et ne s'aigrit point; elle ne pense point le mal; elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité. (1 Cor. XIII, 4-6.) »

Voyez-vous comme elle entraîne après elle les autres vertus et insinue dans nos esprits la Patience, la Bonté, l'Humilité, la Mansuétude, la Pureté du cœur, la Joie de la vérité? Ne concluez-vous pas aussi de cette même parole de l'Apôtre, qu'elle exclut les vices opposés à ces vertus? « Elle n'est point envieuse, dit l'Apôtre, elle n'est point téméraire et précipitée. » Par ce moyen, elle exclut l'envie, la méchanceté et la malice qui s'exerce sur une multitude. « Elle ne s'enfle point d'orgueil, elle n'est point ambitieuse. » Par là, elle exclut la superbe et l'arrogance, parce qu'elle se contente de sa place et entretient l'humilité en toute position. « Elle ne cherche point ses propres intérêts. » Par là, elle exclut l'avarice et la cupidité. « Elle ne s'aigrit point. » Par là, elle repousse la colère et enseigne la mansuétude. « Elle ne pense point le mal. » Par là, elle enseigne la pureté du cœur, et, en fixant l'âme dans l'amour de la pureté, elle chasse toute haine qui souille. « Elle ne se réjouit

eges alia luce, nec alio duce. Voluit scilicet Christus ei significare totam perfectionem consistere in hoc verbo: « Diliges, » et in hoc: « Fiat voluntas tua, » hoc est, in charitate et divinæ voluntatis adimpletione. Nempe charitas reliquas virtutes habet sibi connexas, vitiaque omnia eliminat a corde, in quo domicilium fixerit. Hinc dicitur: « Charitas patientis est, benigna est, non æmulator, non inflatur, non agit perperam, non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum, non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati. »

Videsne quomodo alias secum virtutes attrahat, et animis nostris insinuet Patientiam, Benignitatem,

Humilitatem, Mansuetudinem, Puritatem cordis, Gaudium veritatis? An non etiam ex eodem Apostoli dicto colligis, quomodo vitia excludat his virtutibus adversantia? « Non æmulator, inquit Apostolus, nec agit perperam; » sic invidiam excludit, improbitatemque et malitiam in multis rogantem. « Non inflatur, nec est ambitiosa; » sic excludit superbiam et arrogantiam, quia contenta est suo loco, et humilitatem fovet omni in loco. « Non quærit quæ sua sunt; » sic expellit avaritiam et cupiditatem. « Non irritatur; » sic propulsat iram, docetque mansuetudinem. « Non cogitat malum; » sic docet cordis puritatem, et in amore munditiæ mentem solidans, omne odium maculans

point de l'injustice, » parce que, exempte de tout mauvais soupçon et pleine de candeur, elle compatit au mal d'autrui et ne s'en réjouit point. Enfin, « elle croit tout, » inclinant doucement l'esprit sous le joug de la foi; « elle espère tout » ce que Dieu a promis, parce qu'elle ne se défie pas d'un Dieu qui l'aime. « Elle supporte et elle souffre tout, » parce que, en supportant les maux de cette vie, elle attend avec patience les biens de la vie éternelle.

Parlant dans un sens conforme à ce qui vient d'être dit, saint Augustin nous enseigne comment les quatre vertus cardinales sont contenues dans le véritable amour de Dieu, quand il dit : « Adhérer à Dieu par l'amour, c'est de la Prudence, parce qu'alors on s'attache très-judicieusement à un bien qu'on ne peut plus perdre. C'est de la Force, parce qu'on s'attache très-fortement à un bien dont on en peut plus être séparé. C'est de la Tempérance, parce qu'on s'attache très-chastement à un bien, qui ne peut plus être corrompu. C'est de la Justice, parce qu'on s'attache très-justement à un bien, auquel on se soumet à très-bon droit. (*Lettre. III.*) » Le saint Docteur (*Ibid.*) en donne une autre raison : « Choisir Dieu pour l'aimer, c'est de la Prudence. Ne s'en laisser détacher par aucune traverse, c'est de de la Force. Ne l'abandonner pour aucun charme, c'est de la Tempérance. Ne se laisser décheoir de cet amour par aucune superbe, c'est de la Justice. »

Tout cela donc constate assez combien on a raison d'appeler grand ce commandement de la dilection, et combien elle est vraie cette parole de l'Apôtre : « L'amour est la plénitude de la Loi. (*Rom. XIII, 10.*) » On voit aussi comment il est le lien de la perfection, qui unit l'homme avec Dieu dans un lien parfait, qui lie éga-

eruit. « Non gaudet super iniquitate; » quia omni carens suspicione prava et candore plena compatitur alieno malo, nec illo delectatur. Denique, « Omnia credit, » jugo fidei suaviter animum inclinans; « Omnia sperat, » quæ Deus promisit, quia non diffidit amanti; « Omnia suffert et sustinet, » quia mala tolerando hujus vitæ expectat cum patientia bona aeternæ vitæ.

His quoque conformiter sanctus Augustinus, Epist. 52, docet, quomodo in vera Dei dilectione quatuor virtutes Cardinales contineantur, ubi sit dicit : « Adhærere Deo per amorem est Prudentia, quia prospectissime adhærebit bono quod non amittatur; est Fortitudo, quia for-

tissime adhærebit bono unde non avellatur; est Temperantia, quia castissime adhærebit bono ubi jam non corrumpatur; est Justitia, quia rectissime adhærebit bono cui merito subjiciatur. » Addit ibidem alia ratione declarando : « Diligendo eligere Deum, Prudentia est. Nullis inde averti molestiis, Fortitudo est. Nullis illecebris deserere, Temperantia est. Nulla superbia ab eo excidere, Justitia est. » Ex his ergo salis constat, quam merito magnum hic dicatur mandatum dilectionis, et quomodo verum sit quod dicit Apostolus : « Plénitude legis est dilectio; » et rursus, quomodo sit vinculum perfectionis, colligans hominem cum Deo perfecto nexu, colligans

lement les vertus et les dirige toutes vers le Dieu aimé, en sorte que saint Augustin a dit : « La vertu n'est pas autre chose que l'ordre de l'amour, (*De la cité de Dieu. Liv. XV, XVII.*) » que l'amour réglé.

III. — Pourquoi ce commandement qui concerne l'amour est-il appelé le plus grand, c'est ce qu'on peut expliquer encore, en disant qu'il est le plus universel, le plus convenable à tout état et à toute condition, le plus nécessaire, en sorte que nul, dans quelque condition qu'il soit, ne peut s'en excuser ou prétexter de la difficulté. Il est donc vrai de dire de ce commandement : « Ce commandement que je te prescris aujourd'hui, n'est ni au-dessus de toi, ni loin de toi. Il n'est point dans le ciel, en sorte que tu puisses dire : Qui de nous peut monter au ciel et nous apporter ce commandement, afin que nous l'entendions et l'accomplissions par nos œuvres? Il n'est point au-delà de la mer, pour que tu t'excuses, en disant : Qui de nous pourra passer la mer pour l'apporter jusqu'à nous, afin que, l'ayant entendu, nous puissions faire ce qui est ordonné? Mais ce commandement est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, afin que tu l'accomplisses. (*Deutéronome. xxx, 11-14.*) »

On ne te demande qu'une seule chose, c'est que tu offres ton cœur à ton Dieu, ce qui est en ton pouvoir. En offrant ton amour, tu pourras mériter de posséder Dieu et acheter le ciel à ce prix. Si, pour décerner la gloire, Dieu exigeait une grande science, plusieurs s'excuseraient sur ce qu'ils ont l'esprit grossier et illettré. S'il fallait pour cela dépenser beaucoup de trésors, et les employer en aumônes, les pauvres ne pourraient pas y aspirer. Si Dieu ne la

etiam virtutes, et omnes illas in Deum dilectum ordinans, ita ut propterea dixerit sanctus Augustinus, de Civit. De, lib. XV, cap. xxii : « Nihil aliud est virtus quam ordo amoris, » sive amor ordinatus.

3. Cur maximum dici possit mandatum de dilectione reddi potest, quia est universalissimum, et omni statui ac conditioni maxime congruum, maximeque necessarium; ita ut nullus cujuslibet conditionis se ab illo excusare possit, aut difficultatem aliquam prætexere. Unde de illo mandato verum est illud : « Mandatum quod ego præcipio tibi, non supra te est, neque procul positum, nec in cælo situm, ut possi sdicere : Quis nostrum valet in

cælum ascendere, ut deferat illud ad nos, et audiamus atque opere compleamus? Neque trans mare positum ut dicas : Quis ex nobis poterit transfretare, et ad nos deferre, ut possumus facere quod præceptum est? Sed juxta te est sermo in ore tuos et in corde tuo. »

Solum requiritur ut cor tuum Deo tuo offeras, quod in tua est potestate, amorem tuum offerens Deum tibi promereri, et cælum hoc pretio emere poteris. Si Deus ad gloriam adipiscendam, scientiam multam requireret, multi se excusarent, quia ingenio rudes et illiterati. Si pro illa multæ opes impendendæ, et in eleemosynas erogandæ forent, jam pauperibus spes non foret. Si solum

vendait qu'au prix de jeûnes, d'austérités et de graves labeurs, l'homme faible et infirme s'en excuserait. Il a donc établi un prix, que tous pourront donner, s'ils le veulent, savoir l'amour même de Dieu, dont personne, infirme, ignorant, pauvre, abject, ne peut s'excuser, et voilà pourquoi le commandement de l'amour de Dieu est par excellence le commandement très-universel. Un pauvre mendiant et un ignorant peuvent aimer autant qu'un riche, un puissant et un savant. Un berger qui garde les brebis ou les porcs est capable d'autant de grâce et d'autant d'amour divin qu'un personnage élevé en dignité et en science.

Ecoutez à ce propos saint Bonaventure, le Docteur Séraphique.

Le Bienheureux Gilles, frère lai, lui disait un jour, dans un entretien spirituel : « Oh ! que vous êtes heureux, vous autres, grands savants : votre science vous suggère beaucoup de louanges à rendre à Dieu. Mais nous, illettrés et ignorants, que ferons-nous ? » Le saint Docteur répondit : « Il n'y a point lieu de vous plaindre, mon frère, car l'amour tout seul suffit. » Le Bienheureux Gilles répliqua : « Mais, un homme illettré et ignorant peut-il donc aimer Dieu, comme celui qui est doté d'une grande science ? » Saint Bonaventure répondit : « Une pauvre et simple petite femme peut aimer Dieu autant qu'un sublime Docteur en théologie. » Sur quoi, ravi d'aise, le Bienheureux Gilles commença à s'écrier avec ferveur : « O simples et pauvres femmes, reconnaissez la grâce de Dieu, et aimez-le de tout votre cœur, vous pouvez être aussi grandes devant Dieu que le frère Bonaventure. » Après avoir fait entendre ces

jejunii, austeritatibus, gravibusque laboribus eam Deus venderet, homo debilis et infirmus se excusaret. Tale ergo pretium constituit, quo nemo possit carere si velit, ipsam scilicet Dei dilectionem, a qua nec infirmus, nec rudis, nec pauper et abjectus, sese excusare valent, ideoque mandatum de dilectione maximum est et universalissimum. Tantum enim potest diligere pauperculus et idiota, quantum dives, potens et sapiens. Tantæ gratiæ et amoris divini capax est ovium vel porcorum pastor, quantæ gratiæ et amoris capax esse potest vir dignitate et scientia sublimis.

Audi hæc de re sanctum Bonaventuram Doctorem Seraphicum. In quodam colloquio spirituali dicebat ei beatus Ægidius, Frater laicus :

» O quam felices vos qui multa scientia præditi estis : illa enim plurima vobis suggerit quibus Deum laudare potestis. At nos illiterati et idiotæ quid agemus ? » Respondet sanctus Doctor : « Non est quod conqueraris, Frater, sola enim sufficit dilectio. » Repliat beatus Ægidius : « An ergo potest illiteratus et rudis ita Deum diligere, sicut is qui multa scientia est adornatus ? » Respondet Bonaventura : « Immo vero muliercula simplex et pauperæque potest Deum diligere, ac sublimis Theologiæ Doctor. » Ad hæc in spiritu exhilaratus beatus Ægidius cum fervore cœpit exclamare : « O simplices et pauperculæ mulieres, agnoscite gratiam Dei, et illum amate ex toto corde, et æque magnæ apud Deum poteritis esse ac Frater Bona-

paroles dans la plénitude de la joie spirituelle, il demeura trois heures durant ravi en extase.

Il faut donc que chacun s'applique à cette science de l'amour, puisque l'âme obtient une place plus ou moins élevée dans le ciel, selon la mesure de son amour, à tel point que plusieurs esprits très-simples dépasseront là-haut d'admirables savants et d'éminents philosophes. D'ailleurs, il n'y a que cette seule science qui rend l'âme heureuse, sans l'amour de Dieu on ne sent que misère et disette. Voilà pourquoi saint Augustin disait : « Eh quoi ! Seigneur, vous me commandez de vous aimer, et vous me menacez d'une grande misère, si je ne vous aime pas ! Mais, est-ce donc une petite misère que de ne pas vous aimer ? » Tous ceux-là donc qui sont pauvres en ce point, le Seigneur les invite à requérir cet or de l'amour, qui peut seul enrichir le cœur, quand il dit à celui qui était pauvre, misérable et nu : « Je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé au feu, pour t'enrichir. (*Apoc. III, 18.*) »

2<sup>e</sup> POINT. — Il nous faut maintenant voir ce que c'est qu'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces, de tout son esprit, de toute sa puissance, car, c'est en ces termes que la dilection nous est commandée en divers endroits de la Sainte Ecriture. Mais, comme cette manière de parler, requérant une dilection totale du cœur, de l'esprit, de l'âme, de la puissance, peut faire naître des angoisses dans les consciences et faire croire à plusieurs qu'on ne peut jamais ou que très-imparfaitement satisfaire à ce précepte, nous allons expliquer ces termes en quelques courtes propositions.

ventura. » In hæc vero verba ex plenitudine spiritus erumpens, tribus continuis horis in raptu et extasi permansit. Huic ergo scientiæ amoris ab omnibus opera danda est, quia loca amoris mensuram in cælo locum sortitur sublimem, ita ut plurimi simplicitatis magnæ præcessuri sint sapientia admirabiles, et subtilitate præeminentes. Sed et sola illa scientia hic reddit animum felicem : sine amore Dei non nisi cordis sentitur miseria et inopia. Quapropter dicebat sanctus Augustinus : « Quid est quod amari te jubeas a me, et mineris mihi ingentes miserias, si non amem te ? Parvane est ipsa miseria non amare te ? » Omnes igitur hac in re inopes invitat Dominus ad requirendum hoc aurum

amoris, quod solum cor ditare potest, dum dicit illi qui pauper erat, et miserabilis, et nudus : « Suadeo tibi emere a me aurum ignitum, ut locuples fias. »

Videndum nunc nobis est, quid sit Deum diligere toto corde, tota anima, totis viribus, tota mente, tota fortitudine ; hac enim verborum forma nobis dilectio præcipitur in variis locis Sacræ Scripturæ. Cum vero hic loquendi modus totalem dilectionem cordis, mentis, animæ, virtutis nostræ requirens et inculcans, anxietatem valeat etiam fidelium cordi ingenerare, et opinionem multis ingerere huic præcepto, vel numquam, vel vix satisfieri, explicemus hæc breviter aliquot propositionibus.

I. — D'abord, on peut dire, d'une manière générale, que toutes ces choses-là signifient une seule et même chose, et que cette répétition n'a pas d'autre but que de donner à l'énoncé du précepte une plus grande énergie, afin que cette dilection, si nécessaire à l'homme, soit inculquée d'autant plus, et d'autant plus profondément gravée dans le cœur de l'homme, puisqu'elle est la source et l'origine de tous les biens pour les hommes et pour les anges. Le Seigneur n'est donc point censé commander autre chose et ces paroles de la Sainte Ecriture ne désignent pas autre chose que l'obligation d'aimer Dieu d'un cœur sincère, c'est-à-dire avec une sincère affection, avec une sincère volonté, en sorte que nous consacrons si bien notre cœur et notre affection à Dieu que nous n'en donnons aucune part au démon ou au péché si contraire à l'amour de Dieu. Or, tout péché est contraire à l'amour de Dieu et à sa grâce. C'est pourquoi le péché mortel ne peut subsister dans une âme avec l'amour de Dieu, pas plus que la lumière avec les ténèbres, la vie avec la mort, l'arche de Dieu avec l'idole.

Il faut donc aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de tout son esprit, dans ce sens qu'il ne faut pas l'aimer d'une façon feinte ni partagée, mais en toute vérité et sincérité, et si entièrement que l'amour de Dieu occupe le cœur et l'esprit si bien qu'il n'y ait plus là de place pour l'idole du péché mortel. Ceux qui, attachés au péché, veulent en même temps servir Dieu et affirment qu'ils l'aiment, divisent leur cœur et se trompent grandement, quand ils présument que le lit de leur cœur peut contenir à la fois l'amour de Dieu et le péché. Le lit est étroit, et le manteau du cœur est si court qu'on ne peut y enfermer deux choses à la fois, il faut absolument que l'un ou l'autre tombe. Le temple de l'âme

Dicendum ergo primo, simpliciter loquendo, unum idemque hæc omnia significare, sed hanc repetitionem fieri ad majorem energiam, ut tanto magis inculcetur homini hæc dilectio adeo necessaria, et tanto profundius ejus cordi illa imprimatur, quæ omnium fons est et rigo honorum in hominibus et angelis. Neque vero aliud hic censetur præcipere Dominus, nec aliud scripturæ istæ sic expressa designare, quam Deum diligendum sincero corde, hoc est, sincero affectu, sinceraque voluntate, ita ut cor et affectum sic Deo consecremus, ut non demus ejus partem dæmoni, nec peccato amori Dei contrario. Porro amori Dei et gratiæ ejus contrarium

est omne peccatum mortale; unde non potest in anima consistere peccatum mortiferum cum amore Dei, non plus quam lux cum tenebris, vita cum morte, arca Dei cum idolo. Diligendus ergo Deus est ex toto corde, ex tota anima, ex tota mente, quia non ficto, nec partim diligendus est, sed vere et sincere, et ita integre, ut amor Dei sic cor et animam occupet, ut idolum peccati mortiferi nullum unquam in eo locum inveniat. Qui in peccato hærent, et volunt simul servire Deo, eamque se diligere asserunt, cor suum dividunt, et gravissime falluntur, dum autumant lectulum cordis amorem Dei cum peccato posse simul continere. Coangustatum est



est si saint, qu'il ne peut souffrir l'idole du péché, pas plus que l'Arche de Dieu ne pouvait souffrir Dagon, l'idole des Philistins.

Ainsi expliqué, qui trouvera ce commandement trop difficile, alors que, pour aimer Dieu de tout son cœur, il n'est exigé que de l'aimer de façon à ne rien préférer à son amour, à ne rien faire de contraire, c'est-à-dire à estimer son amour plus haut que tout le reste, à être prêt à perdre tout ce reste plutôt que d'offenser Dieu par un péché mortel, d'abandonner sa grâce et son amour ? C'est là aimer Dieu par dessus toutes choses, « appréciativement et estimativement, » pour employer les expressions théologiques. Si quelqu'un se sent porté par une ardente affection envers ses enfants ou ses parents, envers les richesses et les honneurs, pourvu qu'il soit fermement résolu en son cœur à ne pas vouloir abandonner Dieu pour les parents, pour les biens et les honneurs, ni pour aucun bien de ce monde, il ne doit pas se tourmenter. Néanmoins, qu'il s'efforce de soumettre toutes ces choses autant que possible à l'amour de Dieu, et il sera parfaitement rassuré. Bien plus même, il peut se faire que l'on aime ses enfants plus tendrement que Dieu, tandis que « appréciativement » on aime Dieu davantage, et alors, on ne manque point à ce précepte divin, parce qu'on ne voudrait pas manquer au précepte divin ni à l'honneur dû à Dieu pour l'amour d'un fils.

Qui doute qu'Abraham ait aimé très-tendrement son fils Isaac, tant parce qu'il l'avait engendré dans sa vieillesse, tant parce qu'il était son fils unique, et qu'en lui reposait tout l'espoir de sa postérité. Mais, pour éprouver son amour et pour voir s'il faisait passer

stratum, et pallium cordis ita breve est, ut hæc simul continere nequeat, alterutrum excidere necesse est. Animæ templum ita sanctum est, ut idolum peccati non compatiatur, non plus quam Arca Dei Dagon Philistinorum idolum.

Sic explicatum hoc præceptum quis difficile nimis existimabit, cum nihil aliud requiratur ad Deum diligendum ex toto corde, quam ut eum sic diligamus, ut nihil ejus amori proponamus, aut contrarium faciamus, sive ut ejus amorem pluris faciamus, quam omnia alia, quæ potius parati sumus perdere, quam Deum mortali peccato offendere, et ejus gratiam et amorem deserere ? Hoc nempe est amare Deum summe « appréciative et æstimative, » ut loquuntur Theologi. Si quispiam vi-

deat se affectu quodam ferri erga filios vel parentes, divitias vel honores, in animo tamen suo firmiter statuit, se nec propter parentes, nec propter opes et honores, nec propter bona quælibet hujus sæculi, velle Deum deserere, non nimium angatur; conetur interim quoad potest hæc omnia subternere divino amori, et sic securum se reddat. Quinimo potest fieri quod quis filios tenerius diligat quam Deum, interim appréciative plus Deum diligat, et sic divino huic præcepto non adversetur; quia ob filii amorem divinum haud vellet præterire mandatum et honorem.

Quis dubitet quin tenerrime Abraham Isaac filium suum diligeret, tum quia in senectute genitus, tum quia unigenitus erat, in quo solo

avant l'autre l'amour divin, il lui est dit : « Prends ton fils unique que tu chéris, Isaac, et offre-le en holocauste. (*Genèse. xxii, 2.*) » C'est une chose difficile qu'on lui dit : « Prends ton fils, » car l'amour des pères pour leurs enfants fait qu'ils souhaitent même mourir avant leurs enfants. C'est une chose plus difficile qu'on lui demande, quand il faut prendre et immoler un « fils unique. » C'est une chose très-difficile de prendre « un fils unique » souverainement et uniquement « chéri, » un fils, qui est l'unique joie et l'unique bonheur de son Père, d'où son nom d'Isaac, qui signifie rire et joie. Que lui demande-t-on ? De le sacrifier de sa propre main, de le réduire tout en cendres, comme cela avait lieu dans les holocaustes. Toutes ces choses sont spécialement représentées à Abraham, afin d'éprouver son amour envers Dieu. Fera-t-il passer son tendre amour pour son fils, avant le commandement et l'amour de Dieu ? Nullement. En effet, bien qu'il aime son fils très-tendrement, il aime Dieu de tout son cœur. Aussi se lève-t-il promptement pour obéir, se montrant en toutes choses comme un admirable modèle d'amour divin.

De même, Suzanne aime beaucoup sa vie et son honneur, et ces vieillards, enflammés de concupiscence, peuvent lui ôter la vie et l'honneur, en la diffamant, en l'accusant, en la condamnant à mort. Préférera-t-elle l'amour de la vie et de l'honneur à l'amour de Dieu ? Nullement. Elle aime Dieu de toute son âme, de tout son cœur. C'est pourquoi elle dit qu'il lui vaut mieux tomber entre les mains des hommes, que de pécher en la présence de son Dieu et de perdre sa grâce. (*Daniel. xiii.*)

spes successionis? Ut interim probaretur ejus amor, an amori divino illum præponeret, dicitur ei : « Tolle filium tuum unigenitum quem diligis, Isaac, et offer eum in holocaustum. » Res plane difficilis dum dicitur : « Tolle Filium. » Patrum enim amor in filios facit ut etiam ante filios mori optent. Res difficilior, dum Unigenitum tollere oportet et interimere. Res difficillima summe et unice dilectum tollere, eumque qui Patris est unicum gaudium et oblectatio, unde et Isaac nominatur, hoc est risus et lætitia.

Quid, quod propria manu illum sacrificare, imo in cineres totum redigere jubetur, ut fit in holocausto? Hæc omnia interim specialiter representantur Abrahamæ, ut ejus probetur amor erga Deum; an forte te-

nerum filii amorem Dei mandato et amori præponat? Absit. Licet enim filium diligit tenerrime, Deum tamen toto amat corde; unde mox se accingit ad obediendum, in singulis admirabile amoris divini exemplum exhibens.

Sic Susanna vitam suam et honorem valde diligit, interim senes illi in concupiscentiam exardescentes, potentes sunt ei vitam et honorem eripere, diffamando, accusando, condemnando ad mortem. An interim amorem vitæ et honoris, Dei amori præferret? Absit. Deum ipsa diligit tota anima, toto corde : quapropter ait sibi melius esse incidere in manus hominum, quam in conspectu Dei sui peccare, illiusque gratiam perdere.

Non absimiliter et Joseph sollici-

Semblablement, Joseph, sollicité à un amour impudique par sa maîtresse et placé en face d'un péril d'infamie, de prison, de mort, préfère subir cette chance que de se livrer au péché pour éviter l'infamie, la prison, la mort. C'est ainsi qu'il prouva qu'il aimait Dieu de tout son cœur, quand il veut faire passer son amour avant tous les autres.

Quiconque se conduit de façon à préférer perdre tout ce qu'il aime plutôt que Dieu, peut être certain qu'il aime Dieu sincèrement et qu'il accomplit le précepte. Ainsi l'accomplirent les Martyrs, quand ils méprisaient toutes les voluptés terrestres, tous les tourments, pour l'amour de Dieu, donnant pour celui-là leur vie et leur sang.

II. — Il faut dire, en second lieu, que, par ce précepte, nous sommes avertis de l'obligation d'aimer Dieu, autant que possible, d'un amour parfait et ardent, selon qu'il est possible de l'avoir en cette vie et en cette voie, et que nous devons employer tous nos efforts et tout notre zèle à acquérir cet amour. Il faut donc aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de tout son esprit, de toutes ses forces et de toute sa puissance, de manière à ce que toute notre pensée soit fixée en son amour, toutes nos œuvres soient faites en vue de son amour, toute la règle de notre vie soit conforme à son amour, toutes nos intentions soient toujours dirigées avec soin de manière à ce que notre dilection ne se rapporte jamais qu'à lui.

C'est ce qui faisait dire à saint Bernard : « Je vous aimerai, mon Dieu, non pas autant que vous le méritez, mais certainement autant que je le pourrai, si je ne le puis autant que je le dois, car il

tatus a Domina sua ad impurum amorem, tandemque in periculum infamiae, carceris, mortis adductus, mavult omne istud discrimen subire, quam propter vitandam infamiam, carcerem, mortem, peccato se astringere. Sic probavit se Deum toto corde amare, dum ejus amorem vult omnibus proponere. Quicumque ergo ita se gerit, ut malit omnia perdere quibus afficitur, quam Deum, sciat se Deum sincere diligere, et hoc præceptum adimplere. Sic adimpleverunt Martyres omnia terrena blandimenta, omnia tormenta pro amore Dei contemnentes, vitamque suam ac sanguinem oppignorantes.

Dicendum secundo, etiam per hoc præceptum nos admoneri, ut diligamus Deum amore, quantum fieri

potest, perfecto et ardenti, (secundum possibilitatem hujus vitæ et viæ) et ita omnem conatum nostrum, omneque studium conferamus ad hunc amorem acquirendum. Diligendus itaque est Deus toto corde, tota anima, tota mente, totis viribus et fortitudine; ita scilicet, ut tota nostra cogitatio sit in ejus amore, tota nostra operatio propter ejus amorem, tota vitæ nostræ regula ejus amori conformetur, tota nostra intentio ad hoc semper advigilet, ne dilectio nostra ad aliud quam ad ipsum referatur.

Hinc dicebat sanctus Bernardus libro de diligendo Deo : « Diligam te, Deus meus, pro dono tuo et modo meo, minus quidem justo, sed non minus posse meo; non enim pos-

m'est impossible de vous aimer plus que de toutes mes forces. Je ne vous aimerai davantage qu'après que vous m'aurez fait la grâce de le pouvoir, et ce ne sera pas encore vous aimer comme vous le mériteriez. (*Traité de l'amour de Dieu*. VI, 16.) »

C'est ainsi encore que saint Thomas, expliquant chaque partie du précepte, dit : « Tu aimeras de tout ton cœur, » c'est-à-dire, de toute ta volonté; c'est pour nous apprendre à diriger en toutes choses toute l'intention, qui est exprimée par le cœur, à son service et à son amour. « De tout ton esprit, » c'est-à-dire, de toute ton intelligence : nous devons la soumettre tout entière à Dieu. « De toute ton âme, » c'est-à-dire, que nous devons régler tous les appétits, compris sous le nom d'âme, sur la règle de la sainte Loi. Enfin, « de toute ta force » ou « puissance, » c'est-à-dire que nous devons conformer à cette Loi toutes les œuvres extérieures, indiquées sous le nom de vertu et de force.

C'est à bon droit que par ce précepte chacun est averti de la nécessité de coopérer à la grâce divine, et d'employer son zèle et ses efforts à aimer parfaitement et ardemment Dieu. « Il n'est pas juste, dit saint Augustin, que les enfants du siècle, les fils de la nuit et des ténèbres, mettent un désir et un zèle plus ardents à aimer et à chercher les choses périssables et les honneurs fugitifs, que nous, serviteurs de Dieu, fils même de Dieu, nous n'en mettrons à aimer notre Dieu, par qui nous avons été créés et rachetés, qui nous promet des richesses célestes et éternelles en récompense de notre amour, et qui même nous promet de nous faire jouir éternellement de lui au ciel. Que chacun de nous ouvre donc les yeux, qu'il considère la sollicitude, le zèle, la ferveur des négociants du

sum ultra quod possum, potero vero plus, cum plus donare dignaberis, numquam tamen prout dignus haberis. » Sic etiam sanctus Thomas, singulas partes explicans hujus præcepti, ait : « Diliges ex toto corde, » id est, ex tota voluntate, ut scilicet in omnibus totam intentionem, quæ per cor exprimitur, in ejus obsequium et amorem dirigamus. « Ex tota mente, » id est, toto intellectu, quem totum Deo subjiciamus. « Ex tota anima, » ita ut omnes appetitus, qui per animam notantur, ad normam sanctæ suæ legis componamus. Denique « ex tota fortitudine, » aut « virtute, » ut omnia exteriora opera (quæ nomine virtutis et fortitudinis significantur) eidem conformemus.

Merito hoc præcepto unusquisque monetur divinæ gratiæ cooperari, et studium ac conatum suum exercere in amore Dei perfectum et ardentem. « Nec enim, ait sanctus Augustinus, æquum est, ut filii hujus sæculi, filii noctis et tenebrarum, ferventiori desiderio et studio diligant, et quærant res perituras, et fugitivos honores, quam nos servi Dei, imo et filii, diligamus Deum nostrum, per quem facti et redempti sumus, qui etiam pro præmio amoris, cælestes nobis et æternas promittit divitias, ac seipsum fruitione perpetua. Aperiat ergo oculos unusquisque, et consideret negotiatorum hujus sæculi sollicitudinem, studium, fervorem, pro rebus perituris, cum quibus sunt ipsi perituri, et

monde pour l'acquisition des biens périssables, avec lesquels ils périront eux-mêmes, et que ce soit là une condamnation pour notre lâcheté, en voyant combien nous faisons moins pour l'amour de Dieu. De là vient que l'auteur de l'*Imitation* dit : « Le monde promet des biens temporels et de peu de valeur, et on le sert avec ardeur : j'en promets d'immenses et d'éternels, et les hommes y sont insensibles... Rougissez donc, lâche serviteur, qui vous plaignez toujours, rougissez de ce que le monde est plus ardent à sa perte que vous ne l'êtes à votre salut, et de ce qu'il a plus d'attrait pour la vanité que vous n'en avez pour la vérité. (*Imit. Liv. III, III, 3 et 4.*) »

C'est ainsi que saint François Xavier, embrasé de charité apostolique, avait coutume de gémir, en disant qu'il était accablé de confusion et de honte, de ce que les marchands avaient pénétré dans le Japon, pour vendre, par amour du lucre, des marchandises viles et périssables, plutôt que lui pour vendre les biens célestes, par amour pour Dieu.

III. — Il faut dire, en troisième lieu, que la perfection et la plénitude de cette dilection envers Dieu aimé de tout son cœur et de toute son âme sera obtenue seulement dans l'autre vie. Là, on aura dans son degré le plus parfait et en acte continu la dilection actuelle, parce qu'on n'y rencontrera aucun obstacle, aucune discontinuité, mais un amour perpétuel et sans fin. Là, l'amour est comme « un culte éternel qui tourne dans un orbe ineffable par l'excellent, de l'excellent, dans l'excellent, » pour parler comme saint Denis. Mais, en cette vie, il est impossible que l'amour de Dieu possède si bien un cœur qu'il en élimine toute affection étrangère,

ignavam suam condemnet, quod longe faciat minus pro amore Dei. Hinc Thomas a Kempis; lib. 3. c. 3 : « Promittit mundus temporalia et parva, et servitur ei aviditate magna; ego promitto summa et æterna, et torpescunt mortalium corda. Quis tanta mihi cura servit, quanta mundo et dominis ejus servitur? Erubescere, serve piger et querulose, quod isti paratiores inveniantur ad perditionem, quam tu ad vitam. Gaudent amplius illi ad vanitatem, quam tu ad veritatem. »

Sic sanctus Xaverius, apostolica charitate succensus, deplorare solebat et dicere, se magna affici confusione et pudore, quod negotiatores citius in Japoniam penetrassent ad

dividendas merces viles et perituras amore lucri, quam ipse ad dividendas merces cœlestes amore Dei.

Dicendum tertio, quod perfectio et plenitudo hujus dilectionis divinæ ex toto corde et tota mente, in altera vita solum habebitur. Ibi dilectio actualis in suo gradu perfectissimo habebitur, et in continuato actu; quia ibi nullum impedimentum, nulla discontinuatio, ibi amor perpetuus, et nullus finis amoris. Ibi amor est velut quidam « circulus æternus, per optimum, ex optimo, in optimum, inenarrabili conversione circumiens, » ut loquitur sanctus Dionysius. In hac vita autem impossibile est, ut Dei amor ita cor possi-

parce que les soins multiples de cette vie entraînent une disposition de l'esprit qui distrait en divers sens de l'amour actuel de Dieu. De plus, la concupiscence qui se révolte continuellement contre l'amour divin empêche la perfection de cet amour, c'est une glu et un poids qui arrête les ailes spirituelles de l'âme dans leur vol vers le parfait amour de Dieu. C'est ce qu'a voulu dire saint Augustin, quand il a dit que ce commandement sur l'amour de Dieu ne sera accompli que dans l'autre vie, je veux dire dans sa perfection complète.

Néanmoins, Dieu communique à quelques élus une telle grâce de dilection, que, moralement parlant, ils atteignent, autant que faire se peut, ce parfait amour de Dieu en cette vie. Saint Grégoire en parle comme il suit : « Ils se nourrissent du seul amour de l'éternité, ils dépassent en esprit toutes les choses du temps, ils aiment et ils sont embrasés, et ils se reposent dans leur propre ardeur : ils brûlent en aimant et ils embrasent les autres d'amour en parlant. Je ne peux les appeler que des Séraphins, puisque leur cœur changé en lumière éclaire et brûle. (*Hom. xxxiv sur les Evang.*) »

Tel fut saint Augustin, qu'on représente à cause de cela, tenant à la main son cœur rougi et embrasé, semblable à un tison ardent et immortel, et transpercé d'une flèche d'amour. Le Seigneur avait dirigé son dard vers lui, et avait transpercé son cœur d'un trait de parfait amour, au point qu'il ose lui dire : « O Dieu, vous devant qui rien n'est caché; vous savez que vous m'êtes plus cher, que vous êtes plus aimable à mes yeux que le ciel et la terre, et tout ce

deat, ut omnem affectum extraneum, quia multiplex cura hujus vite variam mentis dissipationem involvit, ab actuali Dei amore distrahentem. Concupiscentia quoque continuo rebellans in sua eam impedit perfectione, estque viscus quidam et pondus spiritualium penarum impediens animam ad perfecto amore in Deum volandum. Hoc voluit dicere sanctus Augustinus, dum dixit hoc præceptum de dilectione Dei, non nisi in altera vita adimplendum, in sua scilicet perfectione omnimoda.

Nihilominus Deus quibusdam electis tantam infundit dilectionis gratiam, ut, quantum fieri potest, moraliter loquendo, in hac vita Deum perfecto amore diligent, de

quibus sic loquitur sanctus Gregorius, hom. 34 in Evangelium : « Solo æternitatis amore pascuntur, cuncta temporalia mente transcendunt, amant et ardent, atque in ipso suo ardore requiescunt : amando ardent, loquendo et alios amore accendunt. Quid nisi istos Seraphim dixerim, quorum cor in ignem conversum lucet et urit ? »

Talis fuit sanctus Augustinus, qui ideo depingitur cor suum gestans in manu rubicundum et flammans (quasi esset rubus incombustus), sagitta amoris transfixum. Sagittaverat in eum Dominus, et amoris perfecti jaculo transverberarat cor ejus, ita ut ei audeat fidenter dicere : « Scis, occultorum cognitor Deus, quod cælo et terra, et omnibus quæ in ea

qu'ils renferment. O mon Dieu, je vous aime d'un grand amour, et je désire vous aimer encore davantage : donnez-moi de vous aimer autant que je le veux, autant que le dois, afin que vous soyez toujours toute ma préoccupation. Que je vous médite sans discontinuité durant le jour, que je vous cherche pendant mon sommeil durant la nuit, que mon esprit et mon âme vous entretiennent sans cesse. (*Soliloques.*) »

Tel fut aussi saint François, qui, à cause de cela, fut marqué par Jésus-Christ des sacrés stigmates au dehors dans sa chair, et au dedans de son cœur par l'ardeur séraphique qui l'embrase, tandis qu'il vague sur le mont Alverne à la contemplation. C'est pour faire entendre à cet amant du Christ qu'il devait être transformé tout entier en amour de Jésus-Christ, non point par le martyre de la chair, mais bien par l'embaumement de l'âme, comme parle saint Bonaventure. Aussi avait-il souvent à la bouche cette prière : « Seigneur, que la violence embrasée et douce de l'amour tire mon âme de tout ce qui est sous le ciel, puisque, par amour pour mon amour, vous avez daigné tant souffrir et mourir même sur l'arbre de la croix. »

Tel fut aussi saint Bonaventure, qui fut appelé le docteur séraphique, parce qu'il éclairait et brûlait, et qu'il embrasait les autres d'un merveilleux amour. Nous pouvons dire de lui que non-seulement son cœur, mais aussi sa parole était brûlante comme un feu et comme une torche. De là vient qu'il récitait souvent cette prière : « Très-doux Seigneur divin, transpercez les moëllles et les entrailles de mon âme de la très-salutaire blessure de votre amour et de la très-sainte charité, afin que mon âme languisse et se fonde toujours

sunt, tu mihi acceptior, tu mihi amabilior. Amo te, Deus meus, amore magno, magisque amare cupio; da mihi, ut amem te quantum volo, quantum debeo, ut tu sis semper tota meditatio mea. Te mediter per diem sine cessatione, te sentiam per soporem in nocte, te alloquatur spiritus et mens mea indefesse. »

Talis etiam fuit sanctus Franciscus, qui ideo sacris stigmatibus a Christo insignitus fuit exterius in carne, et ardore seraphico intus in corde, dum contemplationi vacaret in Alverni monte, ut cognosceret amator Christi se non per martyrium carnis, sed per incendium mentis, totum in Christi amorem transformandum, ut loquitur sanc-

tus Bonaventura. Unde et hæc frequens fuit ejus oratio : « Absorbeat, Domine, mentem meam ignita et melliflua vis amoris ab omnibus quæ sub cælo sunt, quia amore amoris mei tanta pati dignatus es, et in ligno crucis dignatus es mori. »

Talis fuit et ipse Bonaventura, qui et inde Seraphicus Doctor dictus est, quia lucebat et ardebat, et alios amore miro accendebat. De ipso dicere possumus, quod non solum cor, sed et verbum ejus, quasi ignis, et quasi facula ardens erat. Unde et ipse frequenter sic orabat : « Transige, dulcissime Domine Jesu, medullas et viscera animæ meæ saluberrimo amoris tui vulnere sanctissimaque charitate, ut lan-

par votre seul amour et le seul désir de vous posséder. Qu'elle ait faim de vous, qu'elle en ait soif, qu'elle vous cherche, qu'elle vous trouve, qu'elle vous médite, qu'elle vous parle, qu'elle fasse toutes choses pour vous avec dilection et complaisance, avec facilité et affection, avec persévérance. Soyez seul mon espérance, ma richesse, ma joie, ma paix, ma tranquillité, ma suavité, mon parfum, mon héritage, mon bien, mon trésor, en qui mon âme et mon cœur soient inébranlablement enracinés. »

Tel fut aussi saint Dominique, tout embrasé d'amour et enflammant les autres d'une ardeur toute semblable, car il pouvait dire comme le Seigneur : « Je suis venu apporter un feu sur la terre, et que désirai-je autre chose, sinon de le voir s'embraser? (*Luc. XII, 49.*) » C'est pourquoi, tandis que sa mère le portait, il lui sembla qu'elle portait un petit chien tenant à la gueule une torche embrasée et enflammant l'univers tout entier avec la flamme de cette torche. C'est pourquoi aussi, quand on lui demandait où il puisait ces discours divins et embrasés, qui enflammaient le peuple d'amour pour Dieu, il répondit : « Je ne les puise que dans le grand et beau livre de la charité. » O véritable amant de Dieu, ô parfait disciple de la charité!

Tel fut aussi saint Charles Borromée, à la naissance de qui l'on vit une lumière et une flamme céleste se reposer au dessus de la chambre où sa mère l'enfantait, pour désigner la lumière de sagesse et la flamme de charité, dont il devait éclairer l'Eglise. Aussi, un jour, saint Philippe de Néri, l'ayant visité et humblement embrassé, vit et sentit une flamme lumineuse qui sortait de son cœur

gucat et liquefiat anima mea solo semper amore et desiderio tui. Te esuriat, te sitiât, te quærat, te inveniat, te meditetur, te loquatur, propter te omnia operetur cum dilectione et delectatione, cum facilitate et affectu, cum perseverantia. Tu solus semper sis spes mea, divitiæ, gaudium, pax, tranquillitas mea, suavitas et odor, portio et possessio, thesaurus in quo immobiliter sit radicata mens mea et cor meum. »

Talis quoque fuit sanctus Dominicus, totus amore ignitus, aliosque igniens ardore simili; ipse enim poterat idem dicere, quod Dominus : « Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut ardeat? » Propterea cum eum mater utero gestaret, visa est sibi gestare catulum ore

facem præferentem, et orbem totum illius facis flamma concremantem. Propterea etiam, cum interrogaretur unde hauriret divinas illas et ignitas conciones, quibus plebem mire in amorem Dei accendebat, respondit : « Non ex alio libro eas haurio, quam ex libro Charitatis. » O vere amatorem Dei, o perfectum charitatis discipulum!

Talis fuit etiam sanctus Carolus Borromæus, in cujus nativitate lux et flamma cœlestis cubiculo matris parientis incubit, designans lucem sapientiæ et flammam charitatis, qua Ecclesiam erat illustraturus. Unde et sanctus Philippus Nérius, cum eum quodam die videret et amplecteretur humillime, vidit et sensit flammam quamdam lucidam ex ejus corde et



et de sa bouche, indice d'amour céleste. Cet amour, communiqué par Dieu à un parfait degré, il le montra constamment par son zèle et son infatigable labeur à ce qui concernait la gloire de Dieu.

Tel fut aussi ce même saint Philippe de Néri, de qui l'on assure que la côte la plus rapprochée du cœur fut soulevée et changée de place par l'effort de l'ardeur de l'amour divin qui sortait de son cœur, en sorte que, son cœur se dilatant sous l'effort de l'amour, il peut dire avec le Prophète-Roi : « J'ai couru dans la voie de vos commandements, quand vous avez dilaté mon cœur. (Ps. cxviii, 32.) » Cette parole sacrée se réalisa en lui, non pas seulement en un sens spirituel et mystique, mais encore dans un sens matériel et à la lettre, par la dilatation du cœur, soulevant la côte. O efficacité de l'amour ! O merveilleuse puissance de l'amour !

Parmi les femmes également, nous pourrions en compter un grand nombre, qui se sont rendues célèbres dans l'univers entier, par leur admirable ardeur d'amour divin.

Parmi elles, brille surtout sainte Catherine de Sienne, qui devint admirable par un échange opéré entre son cœur et le cœur du Seigneur Jésus.

De même, à notre époque, sainte Thérèse, qui, ayant été blessée dans une vision par une flèche d'or et de feu lancée par un Ange, éprouva les effets surprenants de l'amour divin.

De même, sainte Claire de Montefalcone, qui porta divinement gravés dans le cœur tous les instruments de la Passion du Sauveur.

Mais, j'omets ces saintes vierges et un très-grand nombre d'autres,

ore prosilientem, cœlestis amoris indicem : quem amorem sibi a Deo in perfecto gradu communicatum, zelo et opere indefesso in his quæ Dei gloriam concernebant, jugiter monstravit.

Talis denique et ipse sanctus Philippus Nerius fuit, cui præ ardore amoris divini e corde prodeuntis costa quædam cordi proxima loco mota fuisse asseritur; ita ut corde per amorem sese dilatante, potuerit dicere cum Propheta et Rege : « Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum. » Quod quidem in ipso factum fuisse refertur non solum spiritualiter et in mystico intellectu, sed etiam corporaliter et secundum litteram, in

cordis costæ quadam dilatione. O amoris efficacia ! O mira ejus potentia !

Inter mulieres quoque magnum numerum possemus recensere earum, quæ admirabili divini amoris ardore toto orbe celebres factæ sunt. Inter has sancta Catharina Senensis excelluit, quæ per quamdam cordis sui commutationem cum Corde Domini Jesu admirabilis effecta fuit. Item nostro sæculo sancta Theresia, quæ ab Angelo jaculo quodam aureo et ignito in visione transfixa, supereminentes divini amoris effectus persensit. Item sancta Clara de Monte Falco, quæ in corde omnia Passionis Dominicæ instrumenta divinitus impressa gestavit. Sed his et

pour vous engager à jeter les yeux sur la seule sainte Catherine de Gènes qui, au siècle dernier, éclaira l'Eglise de l'admirable lumière et de l'ineffable incendie de l'amour divin. Tout son cœur était si parfaitement embrasé d'amour pour Dieu qu'elle assurait préférer être en enfer sans faute vénielle qu'en Paradis avec un seul péché véniel. Elle en donnait cette raison : « C'est que, disait-elle, la seule pensée de cette imperfection déplaisante pour mon Amour Eternel me serait un enfer insupportable. » Aussi prenait-elle pour sentence habituelle ce mot « Pureté. » C'est parce qu'elle voulait que son amour pour Dieu fût si pur, qu'il n'y eût en lui rien de terrestre, aucun mélange d'intérêt propre. Elle affirmait même qu'elle subirait volontiers toutes les peines du Purgatoire, tous les châtimens de l'enfer et toutes les tortures réunies de tous les Martyrs pour l'amour de Dieu, si telle était la volonté divine. Elle souhaitait ardemment avoir tous les cœurs des hommes, toutes les volontés des Anges, tout l'amour de tous les Bienheureux et de tous les Elus, afin de pouvoir les unir et les sacrifier tous ensemble à l'amour divin en holocauste de parfait amour. Enfin, pendant dix ans de suite, elle souffrit un indicible martyre intérieur dans son âme et dans toutes les puissances de son âme, comme elle l'assura elle-même, parce qu'elle éprouvait la violence et l'empire de l'amour qui pénétrait jusqu'aux moëlles et aux jointures, jusqu'à la division de l'âme et du corps. Aussi avait-elle coutume de dire : « Mon corps est affligé par un martyre continu, mais mon âme subit un bien autre martyre, et, pour tout le Paradis, je ne voudrais

innumeris aliis prætermissis, in unam sanctam Catharinam de Genæa oculos conjice, quæ præcedenti sæculo Ecclesiam amoris divini luce admirabili et flamma inexplicabili illustravit. Ita in Deum perfecta totius cordis dilectione ferebatur, ut assereret se malle in inferno esse sine peccato veniali, quam in Paradiso cum unico veniali. Rationem hanc subiciebat, « quia sola reflexio ad hanc imperfectionem Amori meo Æterno ingratam, mihi quidam foret intolerabilis infernus. » Unde et pro elogio sibi familiari assumebat vocem hanc « Puritas. » Quia volebat amorem suum erga Deum ita purum esse, ut nihil terræ, nihil mixtum haberet proprii interesse. Eapropter assererat se lubenter passuram omnes pœnas Purgatorii, omnesque pœnas inferni, cum omnibus simul

junctis pœnis omnium Martyrum pro amore Dei, si ejus accederet voluntas.

Optabat sibi ferventissimo desiderio omnia corda omnium hominum, omnes voluntates Angelorum, omnem amorem omnium Beatorum et Electorum, ut hæc omnia simul amore juncta posset divino sacrificare amori in holocaustum perfecti amoris. Denique decem annis continuè passa est indicibile martyrium interius in anima et omnibus animæ potentiis, ut ipsamet asseruit; quia vim et imperium amoris penetrantis usque ad medullas et compages, usque ad divisionem animæ experiebatur. Unde diceret solita erat : « Corpus quidem meum continuo afficitur martyrio, sed longe alio martyrio afficitur anima mea, nec pro toto Paradiso carere vellem uni-

pas être privée d'un seul grain de ce supplice, parce qu'ainsi le veut l'amour. Ne pouvant suffisamment expliquer cet amour, elle l'appelait tantôt un amour vulnérant, tantôt un amour crucifiant, tantôt un amour mortifiant et tuant toutes les passions, tantôt un amour tout-puissant et divinisant, élevant l'âme au-dessus de toutes les créatures. Elle a parlé de l'amour divin en termes si sublimes que celui qui n'a pas appris l'idiome de l'amour ne peut pas le comprendre complètement.

PÉRORAISON. — Seigneur, vous qui nous ordonnez de vous aimer de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit, donnez ce que vous nous ordonnez, parce que vous êtes la source et l'origine de tout amour. Vous êtes Charité, ô mon Dieu, Charité par essence, répandant la Charité dans nos cœurs par la participation de la vertu du Saint-Esprit. Donnez-nous donc la grâce de vous aimer, de vous aimer en retour, vous qui nous avez aimés le premier, sans aucun mérite de notre part et bien que nous fussions vos ennemis. Donnez-nous de vous aimer à cause de vous, parce que vous êtes la bonté et la beauté suprême, la sagesse et la puissance suprême, la gloire et la perfection suprême, aimable en elle-même, aimable par elle-même, aimable en tout. Faites que nous ne vous aimions pas seulement en partie, mais de tout notre cœur et de toute notre âme, ne communiquant aucune part de notre amour au démon ou au péché, afin que vous possédiez tout notre cœur et que nous le possédions en vous, et que nous puissions vous dire en vérité : « Vous êtes le Dieu de mon cœur et mon partage, ô mon Dieu, pour l'éternité. »

co grano hujus supplicii, quia sic vult amor. »

Hunc amorem non satis potens explicare, vocabat modo Amorem vulnerantem modo Amorem crucifigentem, modo Amorem mortificantem et omnes passionis interimentem, modo Amorem omnipotentem et deificantem, elevantem animam supra omnem creaturam. Certe adeo sublimiter de divino amore disseruit, ut vix plene ulius intelligat, nisi qui didicerit idioma amoris.

Tu, Domine, qui jubes te amari a nobis toto corde, tota anima, tota mente, da quod jubes, quia tu fens es et origo omnis amoris. Tu Caritas es, Deus meus, Caritas quidem per essentiam, Charitatem infundens

cordibus nostris per participationem virtutis Spiritus Sancti. Da igitur nobis gratiam te amandi, te redamandi, qui prior dilexisti nos, et quidem immeritos, imo et inimicos. Da ut te propter te adanemus, quia suprema bonitas es et pulchritudo, suprema sapientia et potentia, suprema gloria et perfectio, amabilis in se, amabilis per se, amabilis per omnia. Fac ut non partim amemus te, sed ex toto corde et tota anima, nullam partem amoris dæmoni aut peccato communicantes, ut possideas totum cor nostrum, et nos illud in te possideamus, possimusque in veritate tibi illud dicere : « Tu es Deus cordis mei, et pars mea, Deus, in æternum. »

## MEME DIMANCHE

*Diliges proximum tuum sicut teipsum.*

Tu aimeras ton prochain  
comme toi-même.

(*Evangile selon saint Matthieu. Ch. xxii, v. 39.*)

1<sup>er</sup> POINT. — C'est à bon droit que Notre-Seigneur proclame que ce commandement est semblable au premier.

I. — D'abord, parce que c'est un commandement qui concerne la même vertu, je veux dire la même charité. En effet, la charité qui aime Dieu n'est pas différente de la charité qui aime le prochain. C'est une seule et même charité qui aime Dieu pour lui-même et le prochain pour Dieu. Il n'y a qu'une charité, comme il n'y a qu'une foi et qu'une espérance. La charité a donc deux préceptes, et comme deux pieds qui la font courir vers Dieu, comme parle saint Augustin. (*Com. sur le Ps. xxxiii*), quand il dit : « Votre charité, ce sont vos pieds. Ayez deux pieds, ne soyez point boiteux. Quels sont ces deux pieds ? Ce sont les deux commandements de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. Sur ces pieds-là, courez à Dieu. » Bien plus, comme non-seulement l'âme qui aime marche, mais qu'elle vole en quelque sorte, ces deux préceptes sont les deux ailes de la colombe qui vole vers Dieu. Les ailes de la charité envers Dieu sont d'or, les ailes que fournit la charité envers le prochain sont comme argentées. Enfin, les deux préceptes de la charité sont comme deux bras, le droit et le gauche, avec lesquels l'âme s'unit et embrasse son Dieu,

## EADEM DOMINICA

*Diliges proximum  
tuum sicut teipsum.*

(*Mat. xxii.*)

Merito pronuntiat Dominus secundum istud mandatum esse alteri simile. Primo quidem, quia est mandatum ejusdem virtutis, ejusdem scilicet charitatis : nec enim alia charitas est quæ diligit Deum, alia quæ diligit proximum, sed una et eadem diligit Deum propter se, et proximum propter Deum. Unica enim est charitas, sicut una est fides, et una spes. Habet ergo charitas duo præcepta, quasi duos pedes, quibus ad Deum currit, ut loquitur sanctus

Augustinus in Psalm. xxxiii, ubi ait : « Pedes tui tua charitas est. Duos habeo pedes, noli esse claudus. Qui sunt duo pedes ? Duo præcepta dilectionis Dei et proximi. Istis pedibus curre ad Deum. » Immo, quia non solum ambulat, sed etiam quadam ratione volat anima diligens, hæ sunt duæ alæ, quibus celerrime fertur et securissime in cælum, hæ sunt duæ pennæ columbæ in Deum volantis.

Pennæ charitatis Dei plane auræ sunt, pennæ quas subministrat charitas proximi, quasi deargentatæ sunt. Denique, duo præcepta charitatis sunt velut duo brachia, dextrum sinistrumque, quibus strictissime sibi conjungit et complectitur anima Deum suum ; ita ut sicut

en sorte que, comme l'épouse le dit de l'Époux céleste, l'Époux peut dire de sa bien-aimée : « Son bras gauche est sous ma tête, et sa droite m'embrassera. (*Cant. II et VIII.*) »

II. — Ce commandement est, en second lieu, proclamé semblable au premier, dit saint Jean Chrysostôme, parce que l'un attire l'autre, et en est muni et perfectionné. En effet, l'amour de Dieu attire l'amour du prochain, il en est la cause et l'origine. De plus, le précepte de l'amour envers Dieu est fortifié et perfectionné par le précepte de l'amour envers le prochain, parce que, comme le dit saint Augustin, dans son *Traité XVII sur saint Jean* : « L'amour de Dieu a la priorité dans l'ordre des commandements : dans l'ordre de la mise en pratique, cette priorité appartient à l'amour du prochain. Celui qui t'imposerait, en deux préceptes divers, l'obligation d'aimer l'un et l'autre, ne te désignerait pas d'abord le prochain, comme objet de ton affection, pour donner à Dieu le second rang ; il te parlerait d'abord de Dieu, et ensuite, du prochain ; mais comme tu ne vois pas encore Dieu, tu mérites de le voir en aimant le prochain : l'affection que tu portes à ton frère purifie l'œil de ton âme, et te rend capable de contempler Dieu ; car Jean dit en ces termes formels : « Comment (*1 Jean. IX, 20.*) celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? (n° 6.) » Donc, le commencement de la charité réside dans l'amour de Dieu, la perfection de la charité s'acquiert par l'amour du prochain. Les deux préceptes sont donc semblables et s'aident entre eux, car le feu de l'amour divin embrase le cœur pour lui faire aimer le prochain, et l'amour du prochain excite et augmente ce feu. C'est là le double esprit d'Elie, auquel Elisée participe à un degré parfait, en rece-

Sponsa de Sponso cœlesti, sic et Sponsus de Dilecta sua dicere valeat : « Læva ejus sub capite meo, et dextera illius amplexabitur me. »

Secundo, propterea dicitur hoc mandatum simile primo, inquit sanctus Chrysostomus, hom. 72 in Matth., quoniam hoc illud inducit, et ab illo rursus munitur et perficitur. Dilectio nempe Dei inducit dilectionem proximi, estque illius causa et origo. Item dilectionis Dei præceptum munitur et perficitur per præceptum de diligendo proximo, quia, ut dicit sanctus Augustinus tract. 47 in Joan., dilectio Dei prior est ordine præcipiendi.

« Neque enim qui præciperet tibi dilectionem illam in duobus præce-

ptis, prius tibi commendaret proximum, et postea Deum, sed primo Deum, postea proximum. Tu autem, quia Deum nondum vides, diligendo proximum promereris quem videas, et purgas oculum ad videndum Deum, dicente sancto Joanne : « Qui non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt, quomodo potest diligere ? » Hæc ille. Itaque inchoatio charitatis, in Dei dilectione est ; perfectio charitatis per dilectionem proximi acquiritur. Similia ergo sunt præcepta, et sese mutuo adjuvant : nam ignis amoris divini ad proximum amandum cor accendit, amor quoque proximi hunc ignem fovet et adauget. Sic est spiritus duplex Eliæ, quem et Elisæus cum ejus pallio in gradu perfecto

vant son manteau, savoir l'esprit d'amour ardent pour Dieu, et l'esprit de dilection parfaite pour le prochain ou esprit de zèle ardent pour le salut du prochain.

III. — En troisième lieu, ce commandement est déclaré semblable au premier, parce qu'il lui est uni par une parenté étroite, parce que l'un et l'autre réunissent la Loi et les Prophètes, comme il a été dit plus haut. Ce sont donc les deux pôles, sur lesquels doit rouler toute la vie chrétienne pour être parfaite. Ce sont les deux fondements de l'édifice céleste qui s'élève jusqu'au ciel, les deux colonnes sur lesquelles repose toute la construction. Ce sont les deux montants de l'échelle qui conduit infailliblement au Paradis, et sur lesquels les autres degrés des vertus sont rivés.

Mais, pourquoi Jésus-Christ appelle-t-il ce commandement « nouveau, (*Jean. xiii. 34.*) » alors qu'il est ancien, ayant été donné, non-seulement aux Juifs dans l'Ancien Testament, mais même à Adam et à tous les hommes sous la loi de nature ?

1° Le Sauveur l'appelle ainsi, parce qu'il le renouvelait et le rappelait à la mémoire des hommes, à un moment où la corruption de la nature l'avait affaibli et presque fait oublier. C'était le commandement du Testament Nouveau, qui est le Testament de l'amour, commandement que le Législateur, qui est le Seigneur Jésus-Christ, devait évidemment recommander avec le plus grand soin. Voilà pourquoi, en mourant, il l'inculquait et le ranimait dans le cœur de ses disciples par ses paroles et ses exemples.

2° Il l'appelle nouveau, parce qu'il devait donner incessamment une grâce nouvelle du Saint-Esprit pour l'accomplir parfaitement, et que par ce commandement il voulait faire des hommes nouveaux

participavit, spiritus scilicet dilectionis Dei ignitæ, et spiritus dilectionis proximi perfectæ, sive spiritus zeli ardentis salutis proximi.

Tertio, hoc mandatum dicitur simile primo, tum quia ei cognatum est, tum quia utrumque ad salutem est necessarium, et in utroque pendent lex et prophetæ, ut antea dictum est. Hi ergo sunt duo poli, in quibus volvi debet tota vita Christiana, ut sit perfecta. Hæc sunt duo fundamenta cælestis ædificii in cælum pertinentis, sive duæ columnæ quibus tota structura incumbit. Hæc sunt duo fulera scalæ, quibus infallibiliter ascenditur in Paradisum, quibus etiam alii gradus virtutum cohærent.

Porro Christus præceptum hoc dilectionis proximi vocat « Mandatum novum, » licet vetus sit, datum non solum Judæis in veteri Testamento, imo et Adæ, et omnibus hominibus in lege naturæ, sed ideo Mandatum novum vocat, quia jam antiquatum vitio corruptæ naturæ ipse renovabat, et in memoriam revocabat ; eratque novi Testamenti præceptum (quod est Testamentum amoris) præceptum certe, arteque commendandum a Legislatore Christo Domino. Quapropter verbis et exemplis illud inculcabat moriens, et in cordibus discipulorum renovabat. Item novum vocat, quia mox novam daturus erat gratiam Spiritus Sancti ad illud perfecte adimplen-

et célestes, en leur ôtant la vieille humanité terrestre. Ecoutez saint Bernard : « Je vous donne un commandement nouveau. Pourquoi nouveau ? Parce qu'il renouvelle les choses anciennes, et transforme le vieil homme en homme jeune. Nouveau, parce qu'il dépouille le vieil homme et revêt l'homme nouveau, qui a été créé selon Dieu dans la sainteté et la justice de la vérité. Nouveau, parce que le genre humain, autrefois expulsé des joies du Paradis, maintenant et chaque jour, est envoyé au ciel. (*Serm. 5<sup>e</sup> pour le jeudi saint.*) » Saint Augustin explique la chose de là même manière, dans ses *Traité sur saint Jean* : « Ce commandement est-il nouveau, parce qu'il nous dépouille du vieil homme pour nous revêtir de l'homme nouveau ? Car il renouvelle celui qui l'écoute, ou plutôt celui qui l'observe. Mais, il ne s'agit pas ici de toute espèce d'amour, il y est question de celui que Notre-Seigneur distingue de l'amour charnel, quand il ajoute : « Comme je vous ai aimés (*Jean. XIII, 34.*) » Cet amour nous renouvelle, fait de nous des hommes nouveaux, héritiers du Nouveau Testament et dignes de chanter le cantique nouveau. Il crée et rassemble un peuple nouveau. (*LXV<sup>e</sup> Traité, n<sup>o</sup> 1.*) »

3<sup>o</sup> On peut encore l'appeler nouveau, en raison du mode nouveau que Notre-Seigneur a voulu que nous missions à l'amour de nos semblables. Quel est ce mode nouveau ? « Aimez-vous comme je vous ai aimés ; (*Jean. XIII, 34.*) » dit le Seigneur. Donc, l'amour du prochain doit être selon la règle et l'exemple de Jésus-Christ, il est nouveau, et son commandement est nouveau, parce que Jésus-Christ nous a aimés d'une dilection nouvelle et inconnue, que nous devons imiter. Pour être à l'exemple du Christ, la dilection chré-

dum, et per hoc mandatum volebat facere novos homines et cœlestes exuta terrestri vetustate. Audi sanctum Bernardum, serm. v in Cœna Domini : « Mandatum novum do vobis. Unde novum ? Quia vetera ad novitatem perducit, et veteres homines transformat in juvenes. Novum, quia exiit veterem hominem, et induit novum, qui secundum Deum creatus est in sanctitate et justitia veritatis. Novum, quia olim genus humanum a Paradisi gaudiis expulsus, nunc et quotidie transmittit in cœlum. » In eundem sensum hoc explicat sanctus Augustinus, in Joan., ubi sic habet : « An ideo est mandatum novum, quia exuto vetere homine induit os hominem novum ? Innovat quippe

audientem non omnis, sed ista dilectio quam Dominus mandat, et ut a carnali dilectione eam distingueret, addidit : Sicut dilexi vos. Dilectio ita nos innovat, ut simus homines novi, hæredes Testamenti novi, cantatores cantici novi, facit et colligit populum novum. » Hæc ille. Adde novum dici posse ratione novi modi, quo voluit Dominus ut invicem diligamus. Quis novus ille modus ? Diligite, sicut dilexi vos, inquit Dominus ? Ergo dilectio proximi ad normam esse debet et exemplar Christi, et sic nova, mandatumque ejus hæc ratione novum, quia Christus nos nova et inaudita dilectione dilexit, quam debemus imitari. Debet dilectio Christiana, ut sit ad exemplum Christi, esse cum fervore

tienne doit être accompagnée de ferveur, d'empressement, de force, même envers tous les ennemis, prête à répandre le sang pour le salut du prochain et à perdre la vie pour lui. Telle fut la dilection des premiers chrétiens, de qui il est écrit : « Or, la multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme. (Actes. iv, 32.) » Quand les païens parlaient des chrétiens, ils disaient communément : « Voyez comme ils s'aiment, chacun d'eux est prêt à mourir pour un autre. » Les âmes et les sentiments des chrétiens s'accordaient comme s'ils n'avaient eu tous qu'un cœur et qu'une âme, parce que la charité parfaite faisait régner entre eux une amitié, laquelle consiste dans l'égalité et la concorde des âmes. Ensuite, comme tous avaient revêtu Jésus-Christ, ils étaient souverainement unis en lui, ils étaient tous possédés et gouvernés par le même Saint-Esprit, que le Christ avait demandé pour eux à son Père : « Père saint, conservez pour votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous, (Jean. xvii. 11.) » qu'ils soient un en volonté, comme nous sommes un par essence et par égalité. Enfin, tous s'efforçaient de connaître et d'accomplir la volonté de Dieu : or, la volonté de Dieu est une, unissant entre eux ceux qui cherchent à l'accomplir. Et ainsi, on ne voyait entre eux rien qu'une admirable concorde, et une charité nouvelle, et un amour nouveau, au point que le Seigneur a pu dire avec raison : « Je vous donne un commandement nouveau, de vous aimer les uns les autres. »

Voilà pourquoi, de ce qui a été dit, on peut déduire plusieurs raisons de l'obligation où est l'homme de pratiquer l'amour du prochain recommandé par ce précepte.

et promptitudine ac fortitudine erga omnes etiam inimicos, ad fundendum etiam sanguinem pro salute proximi parata, et ad vitam pro illo ponendam.

Talis fuit pro morum Christianorum dilectio, de quibus dicitur : « Multitudinis credentium erat cor unum et anima una. » Et communis Gentilium de Christianis vox erat : « Vide ut se invicem diligunt, ut alter pro altero mori parati sunt. » Christiani ita animis et sensibus erant concordés, ac si omnes unum idemque cor habuissent ac animam unam, quia per charitatem perfectam perfecta inter eos vigeat amicitia, quæ in æqualitate et concordia animorum consistit. Deinde, quia omnes Christum induerant, in

eo summe erant uniti, omnesque possidebantur et regebantur ab eodem Spiritu Sancto, quem a Patre proposcerat pro eis Christus : « Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi, ut sint unum, sicut et nos unum sumus ; » ut sint unum scilicet voluntate, sicut nos unum sumus essentia et æqualitate. Denique, omnes satagebant Dei voluntatem cognoscere et adimplere, Dei autem voluntas una est, uniens etiam inter se eos, qui quærunt adimplere ; sic nihil inter illos nisi admirabilis concordia, et nova charitas, novusque amor cernebatur, et merito dixerit Dominus : « Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem. »

Quapropter ex dictis multiplex da-



1° C'est parce que le prochain est l'image de Dieu même. Si donc nous aimons Dieu, nous devons aimer sa vivante image, formée par lui, dessinée par ses propres mains et rapporter à Dieu cet amour. Celui qui honore le Roi, partout où il voit son image, honore cette image, et rapporte au Roi l'honneur rendu à l'image du Roi.

2° C'est parce que le prochain a été racheté par le sang du Fils de Dieu. Si donc Dieu l'a aimé, au point de le racheter à si grand prix, pourquoi ne devriez-vous pas aimer, vous aussi, celui que Dieu a jugé digne d'être estimé à si haut prix? Celui que Dieu a tant prisé, pourquoi le méprisez-vous, si ce n'est parce que vous n'estimez pas sa valeur et son prix comme il convient et que vous ne la pesez pas dans la balance divine?

3° C'est parce que le prochain est avec vous un membre du même corps mystique. L'apôtre met souvent cette raison en avant, pour montrer combien doit être ferme en nous l'union de la charité. Ainsi, il dit ouvertement : « Quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous qu'un seul corps en Jésus-Christ, et les membres les uns des autres ; (Rom. XII, 5.) » et il en conclut : « Tous les membres conspirent également au bien les uns des autres. Aussi, dès qu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui ; et si un membre reçoit de l'honneur, tous les autres se réjouissent avec lui. (1 Cor. XII, 25 et 26.) » Ainsi donc, entre nous, il doit y avoir un accord et une communication de biens parfaits, nous devons nous entr'aider mutuellement, comme des membres à des membres.

4° C'est parce que le prochain est notre frère. Il invoque le même père que nous dans le ciel, la même mère sur la terre, il est né du

ri potest ratio, cur homo ad dilectionem proximi in hoc præcepto sibi commendatam, teneatur.

Prima est, quod proximus sit imago ipsius Dei ; si ergo Deum diligimus, ejus quoque vivam imaginem ab ipso formatam, propriisque manibus delineatam diligere nos convenit, et dilectionem in Deum referre. Qui enim Regem honorat, ubicumque etiam ejus contuetur imaginem, illam honorat, et in Regem refert honorem imagini Regis impensum.

Secunda est, quia proximus sanguine Filii Dei redemptus est, si ergo tantopere eum dilexit Deus, ut tali pretio redimeret, quidni et tu eum diligere debes, quem tanto Deus pretio æstimandum duxit? Quem Deus tanti fecit, cur tu contemnis, nisi quia valorem et pretium ejus,

ut decet, non concipis, nec in bilance Dei expandis?

Tertia est, quia proximus tecum est membrum ejusdem corporis mystici. Hac ratione frequenter utitur Apostolus, ut ostendat quam firma esse debeat in nobis unio charitatis. Unde aperte dicit : « Multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra. » Et exinde refert : « Pro invicem sollicita sunt membra, si quid patitur unum membrum, compatiuntur et cætera, sive gloriatur unum membrum, congau-let omnia membra. » Sic ergo inter nos debet esse summa concordia et communicatio, mutuoque debemus subservire, sicut membra membris.

Quarta est, quia proximus noster frate est. Eumdem nominat Patrem in caelis, eandem matrem in terris,

même sein spirituel, il a été nourri de la même nourriture céleste, il a été rempli du même esprit, il est appelé à partager le même héritage, il est uni par le même sang. C'est ce qui faisait dire à saint Augustin : « La fraternité du Christ est meilleure que la fraternité du sang, car celle-ci n'empêche pas toujours l'inimitié, tandis que la fraternité du Christ est pacifique sans interruption. (*Serm. xxvii, sur les textes de saint Paul.*) » Nous sommes donc tenus de nous aimer les uns et les autres comme des frères, ainsi que les chrétiens se nommaient entre eux dans le commencement. Saint Pierre, leur parlant, commence son discours, en disant : « Mes frères. (*Actes. i, 16.*) » En effet, de même qu'entre frères il y a communauté de parents, de sein maternel, de rang, de naissance, d'éducation, de maison, d'illustration de race, de biens de famille, de patrimoine, de discipline, de mœurs; ainsi toutes les choses se trouvent en commun entre les chrétiens, ce qui se vit clairement dans la primitive église, comme il a déjà été dit.

2<sup>e</sup> POINT.— Voyons maintenant et expliquons ce que chacun doit rendre à son prochain, et comment on doit se conduire envers lui, pour être censé l'aimer sincèrement. Remarquons d'abord, que le Seigneur, quand il exige de nous l'amour du prochain, constitue l'amour de nous-même comme le modèle de l'amour du prochain. Puis donc que notre amour pour nous-mêmes est grand et puissant, fort et indissoluble que même il est très-indulgent et très-facile, ainsi veut-il que notre amour pour le prochain soit puissant et fort, indissoluble et perpétuel, uni à une grande bonté et indulgence. Et ainsi, généralement parlant, dire : « Aimez votre prochain comme vous-même, » ce n'est pas autre chose que dire : Con-

eodem est utero spirituali progenitus, eadem cœlesti alimonia educatus, eodem spiritu repletus, ad eisdem hæreditatis consortium vocatus, eodem sanguine consociatus. Unde dicit sanctus Augustinus, ser. xxvii de verbis Apostoli : « Melior est fraternitas sanguinis, Christi fraternitas, quoniam illa sibi interdum inimica est, Christi autem fraternitas sine intermissione pacifica est. » Itaque merito ut fratres nos diligere invicem tenemur, quomodo etiam initio sese vocabant Christiani, ad quos sermonem habens sanctus Petrus, sic inchoat : « Viri fratres. » Nempe sicut fratribus communes sunt parentes, uterus, sanguis, ortus, educatio, domus, generis claritas, res familiaris, patri-

monium, disciplina, mores; sic hæc ipsa omnia in Christianis reperiuntur communia. Quod aperitissime patuit in primitivis, ut dictum est antea.

Videndum nunc et explicandum, quid proximo quis debeat impendere, et quomodo erga eum se debeat gerere, ut censeatur ipsum sincere diligere, ac imprimis advertendum, quod Dominus cum a nobis amorem exigit, nostri ipsius amorem constituit tanquam exemplar amoris proximi; cum enim amor nostri sit grandis et potens, fortis et indissolubilis, immo sit maxime indulgens et blandus; sic etiam vult amorem proximi esse potentem et fortem, indissolubilem et perpetuum, cum magna quoque benignitate et indul-

sidérez-vous vous-même, considérez combien vous vous aimez, combien vous êtes indulgent pour vous, combien vous vous supportez, combien vous vous excusez, combien vous vous voulez du bien. Voilà l'exemple d'amour, voilà le modèle de dilection qui vous est proposé à imiter dans votre dilection, afin que, de même que vous vous voulez du bien et que vous vous en faites, et que vous désirez que les autres vous en fassent, de même vous agissiez envers votre prochain : c'est là en effet l'aimer comme vous vous aimez vous-même.

Ensuite, il faut remarquer que, quand le Seigneur nous propose en-cet endroit l'amour de nous-même comme un modèle, cela s'entend d'un amour droit et juste, qui est également la dilection de la charité dont saint Augustin a dit : « Il y a quatre objets différents qu'il nous faut aimer : le premier est au-dessus de nous, Dieu ; le second est nous-mêmes ; le troisième est près de nous, le prochain ; et le quatrième au-dessous, le corps. Quand au second et au quatrième, il n'était besoin d'aucune loi qui prescrit de les aimer, parce que, aimer ce que nous sommes et la partie inférieure de nous-mêmes, c'est une loi imprescriptible de la nature. (*Doctrine chrétienne*. Chap. XXIII et XXVI, 23 et 27.) » Mais, il faut prendre garde que cette dilection soit réglée par la charité et soit dirigée vers Dieu et vers une fin surnaturelle. En effet, il peut y avoir facilement une dilection de soi-même mauvaise, tortueuse et immodérée. Ainsi, celui qui s'adonne à la chair, à la gourmandise, à la rapine, à l'avarice, aux plaisirs de la volupté, celui-là s'aime mal. Ce n'est point ainsi qu'il faut aimer son prochain, car, ce serait plutôt une haine qu'une dilection. Ceux-là doivent

gentia conjunctum. Atque ita generaliter loquendo, non est aliud dicere : Dilige proximum sicut teipsum, quam dicere : Attende ad teipsum, attende quantum te ames, quantum tibi indulgeas, quantum te supportes, quantum excuses, quantum bonum tibi velis ; hoc exemplar amoris, hicque modus dilectionis tibi in dilectione proponitur imitandus, ut sicut bene tibi esse cupis et benefacis, aliosque itidem tibi benefacere peroptas, ita etiam erga proximum tuum te geras. Hoc nempe est diligere eum sicut diligis teipsum. Deinde advertendum est, cum nostri dilectionem hic proponit Dominus ad imitationem, intelligi id de dilectione nostri recta et justa, quæ etiam charitatis est dilectio, de qua sanctus Augustinus, libro de

doctrina Christiana, c. 23 et 26. « Cum quatuor sint diligenda : unum quod supra nos est, id est Deus, alterum quod nos sumus, tertium quod juxta nos est, id est proximus, quartum quod infra nos est, id est corpus ; de secundo et quarto nulla præcepta danda erant, quia quod nos sumus, et quod infra nos est, ad nos tamen pertinet, incòncussa naturæ lege diligimus. » At videndum, et hæc dilectio reguletur a Charitate, et in Deum, ac in finem supernaturalem, ordinetur. Etenim etiam potest facile esse prava, et curva, et immoderata dilectio sui. Sic qui carni indulget, gulæ, rapinæ, avaritiæ, libidinique voluptuosæ, prave se diligit ; nec sic proximum etiam debet diligere, etenim hoc potius odium est quam dilectio.

entendre la sainte Ecriture leur dire : « Celui qui aime l'iniquité hait son âme. (Ps. x, 6.) »

D'ailleurs, pour expliquer en détail les devoirs à rendre au prochain pour l'aimer parfaitement, on peut dire que cet amour consiste en trois obligations. Il faut, en effet : 1° l'aimer du cœur ; 2° l'aimer en paroles ; 3° l'aimer en action. C'est ce que semble avoir voulu insinuer saint Jean, quand il dit : « Mes petits enfants, n'aimons ni de parole, ni de langue, mais en action et en vérité ; (1 Jean. xix, 18.) » c'est-à-dire, aimons, non-seulement en parole, mais en toute vérité et sincérité de cœur, ainsi qu'en action.

1° On requiert d'abord la dilection du cœur. La vraie dilection, c'est celle qui a son siège dans le cœur, qui procède du cœur, qui n'est point feinte, mais sincère. et qui, lorsqu'elle ne trouve pas l'occasion de faire du bien extérieurement au prochain, nourrit cependant au-dedans de soi la bonne volonté du cœur. Ainsi il aime de cœur son prochain, celui qui se réjouit sincèrement du bien qui lui arrive, qui compatit à ses maux et s'en afflige. De même donc que vous êtes triste, s'il vous arrive malheur, et joyeux, s'il vous arrive du bien, et cela à cause de l'amour que vous vous portez à vous-mêmes, ainsi, si vous aimez le prochain comme vous-mêmes, devez-vous vous affliger de ses maux et vous réjouir du bien d'autrui comme du bien propre, surtout de son progrès spirituel, et même temporel, en tant qu'il n'est point contraire à son salut. Il s'afflige aussi de ses maux, les regardant comme ses maux propres, principalement des maux spirituels, du péché, et aussi, secondairement, des maux temporels désirant les

Unde audiant tales Scripturam dicentem : « Qui diligit iniquitatem, odit animam suam. »

Cæterum in particulari ut explicetur quid proximo sit exhibendum ad dilectionem perfectam, dici potest illam tribus adimpleri ; si scilicet 1 diligatur corde, 2 diligatur verbo, 3 diligatur opere. Hoc videtur insinuare sanctus Joannes, dum dicit : « Filioli mei, non diligamus verbo, neque lingua, sed opere et veritate ; » hoc est, diligamus non solum lingua, sed etiam veritate et sinceritate cordis, atque etiam exhibitione operis.

Primo requiritur dilectio cordis. Hæc est dilectio vera, quæ in corde sedem habet, et ex corde procedit, nec est ficta, sed est sincera ; et cum exterius non invenit benefa-

ciendi proximo facultatem, tamen intus fovet bonam cordis voluntatem. Si corde diligit proximum, qui affectu sincero ejus bonis congaudet, ejusque malis compatitur et indolet. Sicut ergo sequitur dolor, si tibi malum accidit ; et gaudium, si tibi bonum obtigit, et id quidem ob dilectionem tui ; ita si proximum diligis sicut teipsum, ob mala ejus dolere te oportet, et ob bona ejus congaudere. Lætatur enim charitas de alieno bono sicut de suo, præsertim de profectu ejus spirituali, ac etiam de temporalis, quatenus ejus non est contrarius saluti. Condolet quoque in malis quasi sua reputans, principaliter in malis spiritualibus, sive culpæ, sive pœnæ, atque etiam in temporalibus malis secundario, quo ad potest, illa cupiens amoliri.

adoucir autant que possible. Chacun doit donc à autrui une affection et un amour sincère et un amour de bienveillance, car, il ne suffit pas d'aimer d'un amour de concupiscence, lequel a lieu, quand nous souhaitons à autrui du bien pour notre avantage. Alors en effet nous l'aimons beaucoup moins lui, que nous-mêmes et notre propre utilité. Il faut donc nécessairement un amour d'amitié, comme parlent les Théologiens, à savoir qu'il faut que nous voulions le bien du prochain pour l'utilité de ce même prochain, et cela dans l'ordre suivant : nous lui souhaiterons d'abord la grâce et la gloire, ou, en termes plus généraux, le bien éternel, puis tout le reste en vue de ce bien éternel. Voulez-vous voir cette affection sincère et cette sincère dilection ? Le Roi Agrippa disait à Saint Paul : « Peu s'en faut que vous ne me persuadiez de me faire chrétien. » Ecoutez ce que répond l'Apôtre : « Plût à Dieu que non-seulement il s'en fallut peu, mais encore que vous et tous ceux qui m'écoutent devinssiez aujourd'hui tels que je suis, à l'exception de ces chaînes. (Actes. xxvi, 28 et 29.) » Voilà comment saint Paul les aimait comme lui-même, leur souhaitant de tout cœur tout sorte de prospérités ! O cœur plein de charité ! C'est ce qui lui faisait dire ailleurs : « Mon cœur se dilate vers vous, vous n'êtes point à l'étroit dans mon cœur. (2 Cor. vi, 11 et 12.) » Il souhaitait les embrasser tous en Jésus-Christ dans la largeur de son cœur et son cœur n'était point tellement étroit qu'il comprit seulement ses parents. Par contre, le cœur de l'envieux se dessèche à la vue du bonheur d'autrui, il va parfois jusqu'à jalouser la grâce chez ses frères, ce qui est le péché contre le Saint-Esprit. Ainsi encore, le cœur du

Itaque unusquisque debet alteri sincerum affectum et amorem, et quidem benevolentiam; non enim sufficit amor concupiscentiam, quod fit, quando ei optamus bonum propter nostrum commodum. Tunc enim non tam eum diligimus, quam nos ipsos et nostram utilitatem: ergo necessarius est amor amicitiam, ut loquuntur Theologi, ut scilicet velimus proximo bonum propter ipsius proximi utilitatem, et ita quidem primum ei gratiam et gloriam optamus, sive bonum æternum simpliciter, deinde reliqua in ordine ad illud. Vis videre hunc sincerum affectum sinceramque dilectionem? Rex Agrippa dicebat sancto Paulo: « In modico suades me fieri Christianum; » audi quid respondeat:

« Opto apud Deum, et in modico, et in magna, non tantum te, sed et omnes qui audiunt, hodie fieri tales, qualis et ego, exceptis vinculis his. » Sic diligebat Paulus eos, sicut seipsum, ipsis omnem felicitatis sortem ex animo optans. O pectus plenum charitatis! Hinc et alibi dicit: « Cor nostrum dilatatum est, non angustiamini in nobis. » Quia nimirum non amplissimo cordis sui omnes complecti in Christo Jesu avebat, nec cor ejus ita angustum erat, ut solos caperet consanguineos. E contra cor invidi alterius rebus marcessit opimis, et eo usque nunquam procedit, ut etiam fraternæ gratiæ invideat, quod est peccatum contra Spiritum Sanctum. Sic et cor hominis perversi alterum

pervers qui en haït un autre, s'il ne tente pas extérieurement, de lui faire du mal, au moins il lui en soulaite intérieurement, et quand ce mal arrive, il jubile, ce qui est directement opposé à la dilection de cœur ici ordonnée. Aussi Job, voulant montrer que la dilection du prochain a toujours été dans son cœur, dit : « Si j'ai triomphé du malheur de mon eunemi, si j'ai tressailli d'allégresse en contemplant sa ruiue, (*Job. xxxi, 27.*) » comme s'il voulait dire : S'il en est ainsi que Dieu n'ait point de part pour moi, que le Très-Haut ne me pardonne point !

Saint Ambroise nous apprend comment nous devons compatir du fond de notre cœur à l'infortune des pécheurs, quand il dit : « Il est écrit : « Vous ne vous réjouirez pas au jour de la perdition des enfants de Juda, et vous n'élèverez pas une voix orgueilleuse au jour de leur tribulation. (*Abdias, v, 12.*) » Chaque fois que j'apprendrai qu'un chrétien a fait une chute, je ne le reprendrai pas rudement, mais je le plaindrai, mais je pleurerai et je m'affligerai avec lui. En pleurant sur les autres, je pleurerai sur moi-même, et je répèterai avec les Livres Saints : « La malheureuse Thamar est plus juste que moi. (*Gen. xxxviii, 26.*) »

« Voici une jeune personne qui tombe, trompée et entraînée par les occasions qui sont les sources du péché. Nous péchons, nous aussi, vieillards. La loi répugne en nous aux exigences de la chair, et nous entraîne dans l'esclavage du péché. Celle-là a l'excuse de l'âge, et moi je n'en ai point. Celle-là doit apprendre et moi je dois enseigner. « La malheureuse Thamar est donc plus juste que moi. »

« Nous accusons quelqu'un d'avarice, rappelons-nous donc si

odientis, si malum non intentat exterius, tamen optat, et dum obtingit, exultat; quod directe adversatur hic præceptæ cordis dilectioni. Unde Job, ut ostenderet dilectionem proximi semper in corde suo fuisse, dicit: « Si gavisus sum ad ruinam ejus qui oderat me, et exultavi quod eum invenisset malum. » Quasi dicat: Si ita est, Deus non habeat partem mecum, nec Altissimus mihi ignoscat. Quomodo condolere debeamus peccantibus, ex charitatis affectu intimo, declarat sanctus Ambrosius, lib. 2 de pœnitentia, cap. 8, ubi sic ait: « Scriptum est: « Non gaudebis su per filiis Juda in die perditionis eorum, et ne magna loquaris in die tribulationis

eorum. » Quotiescumque peccatum alicujus lapsi exponitur, compatiar, ne superbe increpem, sed lugeam et desileam, ut dum alium fleo, meisum desileam, dicens: « Justificata est magis Thamar, quam ego. »

« Forte adolescentula lapsa sit, occasionibus, quæ delictorum fomites sunt, decepta et præcipitata. Peccamus et seniores. Repugnat in nobis lex carnis legi mentis, et captivos nos trahit in peccatum. Illi de ætate suppetit excusatio, mihi jam nulla. Illa enim debet discere, nos docere: « Ergo justificata est magis Thamar, quam ego. »

« Incusamus alicujus avaritiam, recordemur si nihil avare fecimus:

nous n'avons jamais agi en avares, et, si cela nous est arrivé, comme l'avarice est la racine de tous les maux, comme elle se glisse secrètement dans notre corps comme un serpent sous terre, disons, chacun de nous en particulier : « Thamar est donc plus juste que moi. »

« Si nous nous émouvons gravement contre quelqu'un, un laïque commet une faute moindre qu'un prêtre, en agissant dans la colère, rentrons en nous-mêmes et disons : « Thamar est donc plus juste que moi. » Celui qu'on accuse de colère est plus juste que moi.

« Si nous nous disons ces choses, nous nous précautionnons contre ce reproche de Jésus-Christ : « Pourquoi voyez-vous pas une paille dans l'œil de votre frère, et ne voyez-vous pas une poutre dans votre œil? (*Matth. VII, 4.*) » Ne rougissons donc pas de dire que notre faute est plus grave que celle de celui que nous croyons devoir être accusé, comme le fit Juda, en se rappelant sa faute : « Thamar est plus juste que moi. » Ne nous réjouissons donc pas du péché d'autrui, mais déplorons-le plutôt, suivant qu'il est écrit : « Ne te réjouis pas sur moi, toi mon ennemie, parce que je suis tombée : lorsque je serai assise dans les ténèbres, le Seigneur deviendra ma lumière. Je porterai la colère de Jéhovah, parce que j'ai péché contre lui, jusqu'à ce qu'il accomplisse mon jugement : il me conduira à la lumière, et je verrai sa justice. Mon ennemie verra et sera couverte de confusion, elle qui me dit : Où est Jéhovah ton Dieu? Mes yeux la verront, et elle m'a foulée aux pieds comme la boue du chemin. (*Michée. VII, 8-10.*) » Et cela à bon droit,

et si fecimus, quoniam radix est malorum avaritia et tanquam sub terra occulte in nostro serpit corpore, dicamus singuli : « Justificata est magis Thamar, quam ego. »

« Si commoti fuerimus in quemquam graviter, leviores causam habet laicus, quam sacerdos, eo quod commotus egerit aliquid, retractemus nobiscum et dicamus : « Justificata est magis Thamar, quam ego ; » justificatus est magis iste, qui commotionis arguitur, quam ego.

« Hæc si dicamus, ipsi nobis cavemus, nedicat nobis Dominus Jesus : « Festucam in oculo fratris tui vides, trabem autem, quæ in oculo tuo est, non vides. » Non ergo erubescamus graviores dicere cul-

pam nostram, quam ejus quem arguendum putamus, sicut dixit Judas recordatus culpæ suæ : « Justificata est magis Thamar, quam ego. » Non ergo gaudeamus super alicujus peccato, sed magis lugeamus, quia scriptum est : « Ne gaudeas, inimica mea, super me, quia cecidi, sed resurgam, quoniam si sedero in tenebris, Dominus illuminabit me. »

« Iram Domini sustinebo, quia peccavi ei donec justificet causam meam, et faciat judicium meum, et educat me ad lumen, et videbo justitiam, ejus, et videbit inimica mea, et cooperietur confusione, quæ dicit ad me : Ubi est Dominus Deus tuus? Oculi mei videbunt eam, et erit in conculcationem sicut lutum in via. » Nec immerito, quo-

car, celui qui se réjouit de la chute d'un autre, se réjouit d'une victoire du démon. Et dès lors, lamentons-nous, quand nous entendons dire qu'un homme a péché, cet homme pour qui est mort Jésus-Christ, lequel ne néglige aucun épi dans sa moisson. (*Liv. de la Pénitence. Liv. II, ch. VIII.*) »

Ainsi parle saint Ambroise, en la vie de qui ou raconte que, lorsqu'il voyait venir à lui un pénitent désireux d'expié ses péchés dans une bonne confession, sa grande charité pour le prochain le portait à pleurer amèrement sur ce pécheur, et cela par l'effet d'une compassion intime, qui semblait naître du fond de ses entrailles, et par là il les amenait à une douleur intérieure et à un gémissement extérieur sur leurs péchés.

2° On requiert en second lieu la dilection de bouche, parce que souvent nous sommes tenus d'attester par des paroles et des signes cette affection sincère de bienveillance, et de dilection. Ainsi, lorsque Eldad et Médad se mirent à prophétiser, comme Josué s'en affligeait, craignant que ce ne fut au préjudice de Moïse, Moïse lui répondit : « Pourquoi es-tu jaloux pour moi ! Plût à Dieu que tout le peuple prophétisât ! (*Nombres. XI, 29.*) » Il parla ainsi, pour montrer que non-seulement il n'était pas jaloux, mais qu'il se réjouissait même de voir ces vieillards participer à l'esprit de prophétie, et cela dans un sentiment de vraie et sincère charité.

Semblablement, tandis que David était tracassé par la persécution, Jonathas, fils du Roi, se réjouit et dit à David : « Tu règneras sur Israël, et je serai le second après toi. (*1 Rois. XXIII, 12.*) » O âme exempte de jalousie, qui préfère voir entre les mains d'autrui ce

niam qui lapsu alieno gaudet, gaudet de diaboli victoria, et ideo doleamus magis, cum audimus perisse hominem, pro quo Christus mortuus est, qui nec in messe stipulam negligit. » Hactenus sanctus Ambrosius. In ejus etiam vita refertur, tanto eum erga proximos charitatis affectu flagrasse, ut cum accederent culpas suas confessione expiaturi, fieret amare super eos ex intima et viscerali compassione; sicque etiam eos ad interiorem dolorem et exteriorem gemitum super peccatis adducebat.

Secundo requiritur dilectio oris, quia quandoque tenemur verbis et signis testari hunc affectum sine-

rum benevolentia et dilectionis. Sic cum Eldad et Medad prophetarent in populo, idque ægre ferret Josue, quasi id foret in præjudicium gloriae Moysis, respondet Moyses : « Quid æmularis pro me ? Quis det ut omnes prophetent ? » Sic loquitur, ut ostendat se non tantum non invidere, sed etiam congratulari his, qui spiritum prophetia participarent, idque ex vera et sincera charitate.

Similiter cum David jactatus foret persecutione, sic congratulans Jonathas filius Regis eum alloquitur : « Tu regnabis super Israel, et ego ero tibi secundus. » O virum expertem invidia, qui quod videbatur



qui semblait lui appartenir ! Homme de race royale, il pouvait espérer la succession de son père, il pouvait avoir la confiance de devenir un jour roi lui-même, à cause de sa naissance, de sa valeur, de la faveur du peuple, de l'amour des soldats et du bruit de ses triomphes, car, un jour, accompagné d'un seul homme, il avait entamé et vaincu les rangs ennemis, et il s'humilie comme un serviteur. « Je serai, dit-il, le second après toi. » Qui donc aurait, sans envie, une semblable pensée sur son frère ? Qui renoncerait à de semblables espérances en faveur d'un ami ? Les enfants de Jacob, jaloux de la prédilection paternelle pour l'un d'entre eux, plus tendrement choyé que les autres, réduisirent leur frère en servitude et causèrent une tristesse incurable à leur père. Le sage Salomon profita d'une occasion pour tuer son frère, rival du trône. Mais, Jonathas, consolant David dans son adversité, compatissant à sa douleur, le congratulant, se réjouit de ce que David lui a été préféré pour le trône et il dit : « Tu seras roi, et moi, je serai le second. » O cœur rempli de charité !

Parfois donc nous sommes tenus de congratuler extérieurement, avec des paroles attestant la charité, notre prochain dans sa prospérité et de le consoler dans son adversité. Nous sommes tenus de parler avec douceur, ou de l'apaiser par de douces paroles, ou de l'instruire quand il est besoin, toutes choses qui sont offices de bouche et témoignages de dilection.

Nous sommes même tenus, s'il nous a offensés, et qu'il soit prêt à reconnaître sa faute, de lui montrer que nous lui pardonnons de cœur et que nous lui remettons son offense. Et, « s'il est tombé par sa pensée en quelque péché, (*Gal. vi, 1.*) » nous sommes tenus

suam, mavult esse alienum ! Vir regi seminis, cui ex successione sperabatur hæreditas, cui spem auxerant culminis potiundi, genus, virtus, militum gratia, plebis favor, et fama triumphi, quo uno tantum manitus comite hostiles cuneos invaserat et superarat, infra servum se dejiciens : « Ero, inquit, secundus post te. »

Quis hæc de uterino fratre sine invidia cogitaret ? Quis amici causa tantam spem in desperationem adduceret ? Filii Jacob paternæ gratiæ, qua unus cæteris dulcius fovebatur, invidentes, servitutem fratri, summam Patri invexere tristitiam. Sapiens Salomon fratrem æmulum regni accepta qualibet occasione delevit. At Jonathas Davidem in adversis

consolans, compatiens, congratulans, eum sibi præferri in regno gaudet, et dicit : « Tu eris rex et ego secundus. » O pectus plenum charitatis !

Quandoque ergo tenemur congratulari exterius verbis charitatem testantibus in proximi bonis, et solatium eidem afferre in adversis. Tenemur eum cum suavitate affari, aut mitigare blandiloquentia, aut etiam instruere cum opus est ; quæ omnia sunt oris officia, et dilectionis testimonia.

Imo tenemur, si nos offenderit, et culpam paratus sit agnoscere, ei significare nos ex animo condonare, et remittere offensam. « Etsi præoccupatus fuerit in aliquo delicto, » obligamur in spiritu lenitatis instrue-

de l'instruire en esprit de douceur, c'est-à-dire en esprit de charité supportant ses imperfections, et ses faiblesses, autant que possible, sans fiel. En effet, chez les hommes, on rencontre souvent l'ignorance, la faiblesse, la fragilité, l'imperfection, il est donc nécessaire de supporter ses offenses ou ses autres charges avec une forte charité, d'avertir les égarés, non point avec colère, mais avec douceur, et c'est là accomplir la loi du Christ et la loi de la charité. C'est là encore l'avertissement que nous donne l'Apôtre : « Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience, vous supportant mutuellement, vous pardonnant les uns aux autres ce que vous auriez à vous reprocher. (Col. III, 12 et 13.) » C'est-à-dire : Vous, chrétiens, qui êtes des élus de Dieu par la prédestination éternelle, saints par l'aspersion du sang de Jésus, bien-aimés, par la grâce de la justification, revêtez-vous de la miséricorde qui sort du fond des entrailles, de la douceur de l'esprit, accompagnée de patience et de suavité, vous pardonnant mutuellement les offenses et vous le prouvant par des paroles charitables. A cette dilection commandée sont opposés ceux qui, comme les frères de Joseph, « ne savent jamais parler aux autres avec douceur, (Gen. XXXVII, 4.) » et qui, bien que n'ayant jamais dans leur cœur de la haine, emploient cependant contre les autres des paroles amères, au lieu d'apaiser les gens irrités par des paroles aimables.

3° On requiert la dilection des œuvres. Il ne suffit pas en effet d'avoir de l'affection au fond du cœur, ou de la montrer en paroles, mais il est aussi nécessaire de la réduire en pratique, quand le lieu et le temps le demandent. Sans cela, la dilection est censée feinte,

re, hoc est in spiritu charitatis, supportando imperfectiones et infirmitates, quoad potest fieri, sine felle. Cum enim in hominibus multa ignorantia, infirmitas, fragilitas, imperfectio soleat occurrere; necesse est offendicula, vel alia gravamina forti charitate tolerare, errantesque non saviendo, sed cum mansuetudine admonere; et hoc est legem Christi, et legem charitatis adimplere. Hoc iterum est, quod monet Apostolus : « Induite vos, sicut electi Dei, sancti et electi, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, patientiam supportantes invicem, et donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem habet querelam. » Quasi dicat : « Vos Christiani, qui estis electi Dei per æternam prædes-

tionem et sancti per aspersionem Sanguinis Jesu, et dilecti per gratiam justificationis, induite visceralem commiserationem, animique dulcedinem, cum patientia, cum suavitate, mutuas offensas remittentes, et verbis charitatis idipsum testantes. Huic præceptæ dilectioni adversantur, qui, sicut fratres Joseph, « nesciunt aliis quidquam pacifice loqui, » et licet corde odium non gerant, tamen verbis amaris saviunt, non verbis amoris leniunt exasperatos.

Tertio, requiritur dilectio operis. Non enim sufficit affectu et suam sermone dilectionem exhibere, sed etiam necesse est ad effectum eam deducere, ubi locus et tempus requirit. Alioqui censetur ficta dilectio

et la bienveillance ne se transforme pas alors en bienfaisance. C'est ce qu'a voulu indiquer saint Jacques, quand il dit : « Si un de vos frères ou une vos de sœurs n'ont point de vêtement, ni la nourriture de chaque jour, et que quelqu'un de vous leur dise : Allez en paix, réchauffez-vous, rassasiez-vous, sans leur donner ce qui est nécessaire au corps, à quoi serviront vos souhaits ? (Jac. II, 15 et 16.) » C'est là en effet aimer en paroles et de bouche, et non point en œuvre et en vérité.

Ici donc se place l'axiôme de saint Grégoire : « La preuve de la dilection, c'est la montre de l'œuvre. » Si donc quelqu'un git sous le fardeau de la pauvreté, il faut l'aider non-seulement en paroles, mais encore par ses aumônes. S'il git sous le poids de la maladie, il faut l'assister, autant qu'on le peut. S'il git sous le poids du péché, il convient de lui fournir par tous les moyens possibles les mœurs convenables. Ainsi sera accompli la loi du Christ, quand on porte les fardeaux les uns des autres, non-seulement en paroles, mais encore sur les épaules, autant qu'on peut. Ainsi, si un membre souffre, les autres souffrent avec lui en œuvres et en vérité. Si une épine se fixe dans le pied, le corps sent la douleur et la partage, la tête s'incline pour prêter secours, les épaules s'abaissent, les yeux regardent de tous côtés, la main coopère à l'extraction de l'objet nuisible, il n'y a aucun membre qui ne s'efforce d'aider en œuvre et en vérité même cette partie infime du corps, ce membre compagnon. C'est comme cela qu'il doit en être dans le corps mystique de Jésus-Christ, à savoir que les membres supérieurs ne dédaignent pas les inférieurs, mais qu'ils s'abaissent pour les aider et les secourir réellement.

nisi in beneficentiam transeat tunc benevolentia. Hoc voluit sanctus Jacobus, dum dicit : « Si frater aut soror nudi sunt, et indigeant victu quotidiano, dicat autem aliquis ex vobis : Ite in pace, calefacimini, et saturamini, non dederitis autem quæ necessaria sunt, quid proderit ? » Istud nempe est diligere verbo et lingua, non opere et veritate.

Unde hic locum habet illud vulgatum sancti Gregorii : « Probatio dilectionis, exhibitio est operis. » Itaque si quis sub onere paupertatis jacet, non solum verbis, sed etiam elemosynis est juvandus. Si sub onere ægritudinis, quoad fieri potest, est sublevandus. Si sub onere peccati, decet omni medio ei opem exhibere congruam. Sic adimplebitur

lex Christi, alter alterius onera dum portat, non solum verbis, sed etiam quibus potest humeris.

Sic opere et veritate, si patitur unum membrum, compatiuntur et reliqua. Si pedi figitur spina, non solum corpus id sentit condolendo, sed etiam caput se inclinat officium exhibendo, humeri se incurvant, oculi vultu circumspiciunt, manibus cooperatur ad extrahendum quod nocivum est ; nullum non membrum opere et veritate juvare conatur infimam etiam corporis partem, et commembrum suum. Sic debet fieri in corpore Christi mystico, ut scilicet superiora membra inferiora haud dedignentur, sed se demittant, ut eis opitulentur, et in veritate succurrant.

Il est raconté, dans le livre des *Révélations de sainte Brigitte* (Liv. VI, ch. 30.), qu'un pauvre petit frère avait souffert trois ans d'un pied pourri et finit par mourir, en disant qu'il était disposé à porter cette indicible douleur, même pendant cent ans, avec une grande patience, si Dieu le voulait ainsi. Il rendit donc son âme à minuit, entre les mains des frères qui l'entouraient. Le dimanche suivant sainte Brigitte, ravie en esprit, entendit ces paroles : « O ma fille, parce que les Seigneurs et les Maîtres ne veulent pas venir à moi, je ramasse les pauvres et les ignorants dans le royaume des cieux. Dis donc à ce frère qui l'a servi en vérité, durant sa maladie, que, à cause de ce service il sera délivré des tentations et fortifié dans la vie spirituelle, qu'il aura une fin heureuse et s'éveillera dans le royaume de Lazare. » Ici, donc, on peut encore voir la vérité de cette parole de saint Pierre Chrysologue : « Le Seigneur donnera une source de vie à qui lui donnera un verre d'eau froide. »

4° Disons, en dernier lieu, que la dilection doit parfois aller jusqu'à déposer son âme, c'est-à-dire sa vie, pour le prochain. Cela se réalisa fréquemment dans la primitive Eglise, comme nous l'avons dit plus haut, parce que non-seulement les premiers chrétiens nourrissaient dans leurs cœurs, mais ils accomplissaient en œuvre, cette parole que le Seigneur, se disposant à mourir pour nous, avait dite : « Je vous donne un commandement nouveau, de vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés. (*Jean. XIII, 34.*) » Et : « Personne ne peut témoigner un plus grand amour qu'en donnant sa vie pour ses amis. (*Jean. xv, 13.*) » Semblablement, l'apôtre saint Jean dit :

Refertur sanctæ Brigittæ lib. 6. cap. 30. Fratrem quemdam simplicem triennialium ægritudine pede putrescente afflictum fuisse, tandemque magna cum patientia obiisse, ita ut diceret Deo se etiam centum annis paratum esse dolorem illum indicibilem portare, si ei ita luberet. Exultans igitur media nocte in manibus Fratrum circumstantium reddidit spiritum. Sequenti Dominica, sancta Brigitta rapta in spiritu, audivit hæc verba : « O filia, quia Domini et Magistri ad me venire nolunt humiles, ideo colligo pauperes et idiotas in regnum cœlorum. Dic quoque illi Fratri qui ei durante ægritudine in veritate servivit, quod ob illud obsequium liberabitur a tentationibus, et habebit fortitudinem ad spiritualia, finemque gau-

diosum, et vigilabit in regno Lazari. » Ita habetur loco citato. Quapropter et hic quam verum sit illud sancti Chrysologi, patescere potest : « Illi dabit Dominus fontem vitæ, qui dederit calicem aquæ frigidæ. »

Postremo, dicamus illuc quandoque debere progredi dilectionem, ut etiam quis animam suam pro proximo ponat, hoc est, vitam suam. Quod quidem frequens fuit in primis Christianis, ut antea diximus, quia non solum mente ruminabant, sed etiam opere adimplebant, quod eis Dominus ad mortem pro nobis procedens dixerat : « Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos. Majorem dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis. »

« Nous avons l'amour de Dieu envers nous, parce qu'il a donné sa vie pour nous. Et nous devons aussi donner notre vie pour nos frères. (1 Jean. III, 16.) » C'est là ce que faisaient en vérité ces fervents et parfaits imitateurs du Christ, les premiers chrétiens.

Écoutez un exemple admirable de charité, décrit par saint Ambroise. (*Des Vierges*. Liv. II, ch. 4.) « Il se passa entre Théodora, vierge chrétienne, et le soldat Didyme, également chrétien, à Alexandrie<sup>1</sup>. Le tyran avait ordonné que la vierge serait prostituée dans un lieu de débauche, si elle persistait à refuser de sacrifier aux idoles. Mais, Théodora, refusant d'insulter Jésus-Christ, fut conduite dans un lieu infâme, pour y subir un double combat de religion et de chasteté. Mais, la vierge peut être prostituée, elle garde toujours son cœur vierge, à défaut de son corps; elle ne perd pas sa couronne de vierge, si elle est violée par force. Il se fait donc un grand concours de libertins vers cette maison, on y enferme la colombe, les éperviers crient au dehors et se disputent chacun à qui se jettera sur cette proie. Mais elle, les mains levées au ciel, comme si elle était dans une maison de prière et non dans un lieu de débauche, s'adresse en ces termes à Jésus-Christ : « Toi qui domptas les lions féroces aux pieds de Daniel Vierge, tu peux dompter aussi les esprits irrités des hommes. Le feu se changea en rosée pour les Chaldéens. L'eau s'arrêta pour les Juifs. Suzanne agenouillée pour le supplice triompha de ses accusateurs adultères. La main droite qui violait les dons de ton temple

<sup>1</sup> C'est par méprise que saint Ambroise, et après lui notre auteur, appelle Théodora, vierge d'Antioche. Le fait se passa à Alexandrie, sous l'empereur Dioclétien et la préfecture de Proculus, en 304. (*Note du Traducteur*.)

Qui conformiter dixit Apostolus Joannes : « In hoc cognovimus charitatem Dei, quoniam ille animam suam pro nobis posuit, et nos debemus pro fratribus animas ponere. » Hoc in veritate præstabant illi strenui et perfecti imitatores Christi primigenii Christiani.

Audi admirabile charitatis exemplum (quod a sancto Ambrosio describitur lib. II, de Virginibus) inter Theodoram Virginem Christianam, et Didimum militem Christianum apud Antiocham. Jusserat tyrannus, aut ut Virgo idolis sacrificaret, aut ut in lupanari prostitueretur. Illa injuriam Christi recusans, duplexque professa certamen, et religionis, et castitatis, ducitur ad locum in-

famem. Sed virgo prostitui potest, adulterari non potest : mentem tenet semper virginem, si non potest carnem; Virginisque coronam non amittit, si invita violatur. Ingens ergo petulantium fit concursus ad illum locum. Clauditur intus columba, strepunt foris accipitres, certant singuli qui primus prædam invadat. At illa manibus in cælum levatis, quasi venisset ad domum orationis, non ad diversorium libidinis, Christum sic alloquitur : « Tu qui domuisti Daniel virgini feros leones, potes etiam domare hominum feras mentes. Chaldæis roravit ignis. Judæis se unda suspendit Susanna ad supplicium genu flexit, et de adulteris triumphavit. Aruit dextera quæ tem-

se dessécha, maintenant on touche ton temple, ne supporte pas l'inceste, toi qui n'as pas supporté le vol. Que ton nom soit béni aujourd'hui, afin que, amenée ici pour l'adultère, j'en sorte vierge. » A peine avait-elle achevé sa prière, qu'un soldat noble, jeune et imberbe, entre et la console en ces termes : « Ne vous troublez point, ma sœur, je suis venu ici en frère, pour sauver votre âme, et non pour la perdre. Entré ici comme un adultère, si vous le voulez, j'en sortirai martyr. Changeons de vêtements. Les vôtres m'iront bien et les miens vous conviendront, tous deux conviendront au Christ. Votre vêtement me fera véritable soldat, et le mien vous fera vierge. Vous serez bien vêtue, et je me serai encore plus à propos dépouillé de mes habits. Prenez l'habit qui cachera la femme, et donnez-moi le vêtement qui sacrera le martyr. Revêtez-vous de la chlamyde qui cachera les membres de la vierge, et préservera votre pudeur. Prenez le casque qui couvrira vos cheveux et cachera votre visage. Ceux qui sortent d'un lieu de débauche ont coutume de rougir. Ne craignez point que le sacrifice soit perdu en quelque chose. Je rendrai à votre place une victime à Dieu. » Ainsi combattent dans le lieu de débauche le soldat et la vierge, voulant tous deux le martyre, dissemblables entre eux par nature, mais rendus semblable par la miséricorde de Dieu, qui accompagnait l'oracle : « Alors l'agneau et le loup paîtront ensemble. (Isaïe. LXV, 25.) » Voici une petite brebis et un loup qui, non-seulement paissent, mais, sont immolés ensemble. Bref, la jeune fille, après avoir changé d'habits, s'envole du piège, la vierge du Christ sort du lieu de débauche intacte et pure. Quant au soldat, surpris sous les vêtements de la vierge, on le traîne bientôt au supplice, en

pli tui dona violabat, nunc templum ipsum attrectatur tuum, nec paliaris incestum, qui non passus es furtum. Benedicatur nunc nomen tuum, ut virgo discedam, quæ velut ad adulterium accessi. » Vix compleverat precem, et ecce quidam nobilis miles, juvenis et imberbis, locum ingreditur, trepidamque sic solatur : « Ne paveas, soror : frater huc veni, servare animam, non perdere. Quasi adulter ingressus, si vis martyr egrediar. Vestimenta mutemus. Conveniunt mihi tua, et mea tibi, sed utraque Christo. Tua vestis me verum militem faciet, mea te virginem. Bene tu vestieris : ego melius exuar. Sume habitum qui abscondat fœminam : trade qui con-

secret martyrem. Induere chlamydem quæ occultet membra virginis, servet pudorem. Sume pileum qui tegat crines, abscondat ora. Solent erubescere qui lupanar intraverint. Nec vereare ne quid pereat sacrificio, ego pro te hostiam Deo redde. » Sic certant in lupanari de martyrio miles, et virgo, dissimiles sane inter se natura, sed Dei miseratione consimiles, ut impleatur oraculum : « Tunc lupi et agni simul pascuntur. » Ecce agna et lupus non solum pascuntur simul, sed etiam immolantur. Quid plura? mutato habitu evolat puella de laqueo, egreditur de lupanari virgo, sed Christi miles vero in habitu virginis deprehensus trahitur mox ad supplicium

place de la vierge. Mais, elle accourt au lieu de ce supplice, et ne voulant pas être la cause de la mort de celui qui a préservé sa pureté, elle va trouver le juge et se proclame coupable en la place de Didyme. Le martyr répond que c'est lui, et non pas elle, qui a été condamné par la sentence du juge. Théodora réplique : « C'est pour ma chasteté que vous vous êtes fait ma caution, ce n'est pas pour ma vie. Tant que ma virginité était en danger, à la bonne heure, que vous ayez répondu pour moi. Il n'en est pas ainsi lorsqu'on me demande la vie ; je suis en état d'acquitter une pareille dette. Je veux mourir innocente, de peur de mourir coupable. Cette sentence, qui a été portée pour moi, l'a été contre moi. Mes membres subiront la mort volontiers, s'ils n'ont pas voulu subir l'injure. Chez la vierge, il y a place à la blessure, s'il n'y avait point place à l'affront. J'ai fui l'opprobre, mais je ne vous ai point cédé le martyre. J'ai changé d'habits, mais non de profession de foi. » Ils combattirent ainsi longtemps. Mais, par une disposition de la providence de Jésus-Christ, tous deux souffrirent un glorieux martyre, et le glaive du Tyran ne sépara point ceux qu'avait unis l'amour de Jésus-Christ.

loco virginis. Illa vero ad supplicii locum currit, et nolens esse causa mortis ei qui ipsius tutatus erat pudicitiam, adit Judicem et proclamat se mortis ream, non ipsum. Ille vero ait se sententia Judicis damnatum, non ipsam. Cui ipsa : « Non ego te mortis vadem elegi, sed prædem pudoris : si sanguis exposeitur, fidejussorem non desidero, habeo unde solvam, in me lata est ista sententia, quæ pro me lata est. Moriar innocens, ne moriar

nocens : hodie aut rea ero tui sanguinis, aut martyr mei. Sufficiunt membra morti, quæ non sufficiebant injuriæ. Est in virgine vulneri locus, qui non erat contumeliæ. Ego opprobrium declinavi, non martyrium tibi cessi. Vestem, non professionem mutavi. » Sic diu certarunt. At Christo sic disponente ambo gloriosum martyrium subierunt, ut non separaret gladius tyranni, quos junxerat amor Christi.

## DIX-HUITIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Ecce offerebant ei paralyticum, jacentem in lecto, etc.*

Voilà que des hommes lui présentèrent un paralytique, couché sur un lit, etc.

(*Evangile selon saint Matthieu. Ch. ix, v. 2.*)

1<sup>er</sup> POINT. — Ce n'est point sans mystère que le Sauveur, quand il envoyait les Apôtres prêcher l'Évangile, leur commanda, s'ils trouvaient quelques hommes indignes d'entendre la parole de Dieu, de les abandonner, et, sortant de leur ville, « de secouer la poussière de leurs pieds, afin que ce fût un témoignage contre eux. (*Luc. ix, 5.*) » En leur faisant secouer cette poussière, il voulut qu'ils indiquassent, non-seulement qu'ils avaient entrepris cette route et ce chemin vainement pour eux, mais encore qu'ils ne voulaient pas même emporter la poussière de leur terre maudite, ni participer en rien avec eux, et de plus que cette poussière, secouée en l'air, fût un témoignage contre eux et criât vengeance au ciel.

C'est ainsi que le Christ lui-même, traversant la région des Géra-séniens, prêt à répandre ses bénédictions, après y avoir guéri deux possédés, en envoyant dans des pourceaux une légion de démons, quitta bientôt cette contrée, parce que les habitants le pressaient de s'éloigner, craignant beaucoup plus une augmentation de dom-

DOMINICA XVIII  
POST PENTECOSTEM.

*Ecce offerebant ei paralyticum, jacentem in lecto, etc. (Matth. ix.)*

Non sine mysterio præcepit Dominus Apostolis, dum eos mittebat ad prædicationem Evangelii, ut si quos invenirent verbo Dei indignos, mox illos desererent, exeuntesque foras de civitate, « excuterent pulverem de pedibus suis in testimonium supra illos. »

Voluit scilicet hac excussione pulveris significarent se non solum frustra pro ei fatigationem iterque suscepisse, sed etiam nequidem pulverem e terra eorum maledicta velle secum efferre, aut ulla in re cum eis participare; ac insuper pulverem hunc in aere excussum contra ipsos testimonium dare, et in cælum vindictam clamare. Sic ipse Christus cum regioni Gerasenorum transiens benedictionem impertiri paratus foret, cumque ibi curasset duos dæmoniacos, legione dæmonum in porcos immissa, mox discessit ab eis, quia urgebat multitudo regionis ut discederet, magis timens ob perditionem porcorum augmentum dam-



mage temporel qui résulterait de la perte de leurs pores, qu'ils ne désiraient la bénédiction du salut spirituel. Ils aimaient les pourceaux plus que Jésus-Christ. Dès lors, le Sauveur ne voulut pas rester malgré eux, parce qu'il ne veut forcer personne au salut. C'est pourquoi, comme s'il eût secoué sur eux la poussière de leur terre, « il monta dans une barque, passa de l'autre côté et vint dans sa ville, (*Matth. IX, 1.*) » comme le raconte notre évangile. Il ne vint point à Bethléem, lieu de sa naissance, ni à Nazareth, lieu de son incarnation et de son éducation, mais il vint à Capharnaüm, qui est appelée sa ville, parce qu'il y habita et y demeura fréquemment, selon qu'il est écrit : « Jésus, ayant appris que Jean avait été arrêté, se retira en Galilée, et, quittant la ville de Nazareth, il vint et habita dans Capharnaüm, près de la mer. (*Matth. IV, 12 et 13.*) » Il honora aussi cette ville d'un grand nombre de miracles, comme étant la métropole de la Galilée, par la guérison du paralytique, par la vocation et la conversion de saint Matthieu, par la résurrection de la fille du prince de la Synagogue, par la guérison de la femme qui avait une perte de sang, ainsi que l'enseignent la plupart des commentateurs, en suivant l'ordre du récit évangélique.

Ainsi donc le Christ abandonne ceux qui l'abandonnent; il abandonne ceux qui aiment mieux les pourceaux que Dieu, je veux dire la volupté luxurieuse, la gluttonnerie gourmande, l'argent, le lucre, les biens terrestres; il abandonne ceux qui se plaisent dans la puanteur du péché, comme dans une odeur suave, ainsi que des pourceaux qui se plaisent dans la boue et le fumier. Mais, il cherche ceux qui le cherchent, il cherche ceux qui honorent sa parole

ni temporalis, quam concupiscens benedictionem salutis spiritualis.

Plus amabant porcos quam Christum. Noluit ergo ipsis invitis Christus remanere, quia neminem ad salutem vult cogere. Propterea, quasi pulverem terræ eorum in ipsos excutiens, « ascendit in naviculam, et transfretavit, et venit in civitatem suam, » ut Evangelium nostrum dicit : Non in Bethleem ubi natus, non in Nazareth ubi educatus et conceptus, sed in Capharnaüm venit, quæ civitas ejus dicitur, quia in ea habitavit et frequenter ibi est conversatus, sicut dicitur : « Quum audisset Jesus quia Joannes traditus esset, secessit in Galilæam, et relicta civitate Nazareth venit et habita-

vit in civitate Capharnaüm maritima. »

Hanc etiam multis miraculis honoravit, tanquam « Galilææ Metropolim, » sanatione paralytici, vocatione et conversione Matthæi, resuscitatione filiæ Principis Synagogæ sive Archisynagogi, sanitate mulieris fluxum sanguinis patientis, ut plerique tradunt interpretes, secundum ordinem narrationis Evangelii.

Itaque Christus deserit deserentes se, deserit eos qui porcos Deo præferunt, hoc est voluptatem luxuriosam, ventris ingluviem, pecuniam et lucrum, terrenorum affectum; deserit eos qui fœtore peccati delectantur quasi odore suavi, sicut porci cæno et stercore. Quærit autem

divine, comme il y en avait beaucoup dans la ville de Capharnaüm, dont il est écrit encore : « Il entra à Capharnaüm, et l'on apprit qu'il était dans une maison, et un si grand nombre de personnes s'assemblèrent que tout l'espace qui était devant la porte ne pouvait les contenir, et Jésus leur prêchait la parole. (*Marc. II, 1 et 2.*) » C'est-à-dire, la foule était si grande que la maison ne pouvait la contenir, ni les lieux avoisinants de la porte.

Cette dévotion de ce peuple l'avait attiré dans la ville, tout comme l'indévation des Geraséniens l'avait fait sortir de leur contrée, parce qu'il ne voulut pas jeter des perles devant les pourceaux, ainsi qu'il l'avait défendu lui-même : « Ne donnez point ce qui est saint aux chiens, et ne jetez point vos perles devant les pourceaux. (*Matth. VII, 6.*) »

Il avait suffi de leur montrer — comme il le fit en envoyant les démons dans un troupeau de porcs, qui se précipitèrent tête baissée dans les abîmes de la mer — que ceux qui imitent la vie des pourceaux, esclaves de leur ventre, plongés dans la boue, se délectant dans la puanteur, ne regardant jamais le ciel, ne méditant jamais les récompenses célestes ni les supplices éternels, ne seront nourris que jusqu'à la mort, et seront ensuite précipités impétueusement dans le profond océan et dans l'abîme inextricable de l'enfer. Mais, il voulut montrer à ceux qui étaient de Galilée et l'attendaient avec avidité qu'il a coutume de chercher ceux qui le cherchent, et de les guérir des maux de leur corps et de leur âme, selon qu'il est écrit : « La puissance du Seigneur opérait pour guérir les malades. (*Luc. V, 17.*) » Non-seulement donc il guérit ce paralytique, mais il

quærentes se, quærit verbum suum divinum honorantes, quales multi erant in civitate Capharnaïo, de quibus est illud : « Intravit Capharnaïm, et auditum est quod in domo esset, et convenerunt multi, ita ut non caperet neque ad januam, et loquebatur eis verbum. »

Hoc est, tanta erat multitudo ut non caperet eos domus, nec loca ipsa, quæ prope januam sunt, eos capere poterant. Hæc ergo populi istius devotio eum allegerat in civitatem, sicut et Gerasenorum indevotio eum egredi fecerat ex ipsorum regione, quia noluit projicere margaritas ante porcos, prout ipse prohibuerat.

« Nolite sanctum dare canibus, neque mittatis margaritas vestras

ante porcos. » Suffecerat eis ostendisse (dum dimisit dæmones in porcorum gregem qui magno impetu se præcipitem dedit in maris abyssum) quod illi qui vitam imitantur porcorum ventri dediti, luto immersi, fœtore delectati, cælum numquam respicientes, cœlestia non ruminantes præmia, nec supplicia, ad mortem solum nutriantur, ac tandem in profundum inferni pelagus et abyssum inextricabilem cum impetu ferantur. At illis qui de Galilæa erant, et ipsum cum aviditate expectabant, voluit ostendere quod quærentes se quærere soleat, et curare eos a corporis et animi infirmitate, sicut dicitur : « Virtus Domini erat ad sanandum eos. » Non solum ergo hunc paralyticum curavit, sed etiam

guérit tous ceux qui accouraient des bourgs de la Galilée à Capharnaüm, pour entendre la parole du Seigneur. C'est ce qu'insinue saint Luc. Les Evangélistes ont fait mention de ce paralytique en particulier, parce que ce fut un miracle tout à fait hors ligne.

C'est pourquoi il est permis de remarquer ici qu'on peut distinguer quatre sortes d'hommes.

Les uns n'ont pas cherché Jésus-Christ et n'ont pas été cherchés par Jésus-Christ : ce sont les infidèles qui demeurent dans leur infidélité et l'aveuglement de leur ignorance, lesquels n'ont pas eu la vocation spéciale à la foi, et n'ont pas cherché Jésus-Christ ni sa foi.

Les autres ont été recherchés par Jésus-Christ, mais ils n'ont pas répondu, ils ne l'ont pas cherché eux-mêmes, mais ils ont été rebelles à la lumière, rebelles à la vocation à la foi, entre lesquels on peut compter ces Geraséniens, le priant de s'éloigner d'eux.

Les autres ont cherché le Seigneur et ont été recherchés par le Seigneur. Ainsi plusieurs accouraient pour le voir et l'entendre, comme il est dit en cet Evangile et comme nous le lisons ailleurs en particulier de Zachée : « Il cherchait à voir Jésus pour le connaître. (*Luc. XIX, 3.*) »

Les autres enfin ne cherchaient pas le Seigneur, et ils étaient recherchés par le Seigneur, comme fut Matthieu à son comptoir.

Il n'y eut donc personne qui, ayant cherché le Seigneur, n'ait pas été recherché par le Seigneur, parce qu'on ne pouvait pas le rechercher sans être prévenu par sa grâce.

Certes, le paralytique, dont parle notre Evangile, et ses porteurs

alios ex castellis Galilææ confluentes in Capharnaum, ut audirent verbum Domini. Hoc insinuat sanctus Lucas; meminerunt autem Evangelistæ hujus paralytici in particulari, quia insigne omnino fuit miraculum.

Quapropter advertere hic licet, distingui posse quadruplicis generis homines. Quidam enim nec quæsiverunt Christum, nec a Christo quæsiti sunt : infideles scilicet in infidelitate, et cæcitate ignorantiae persistentes, qui non habuerunt specialem vocationem ad fidem, nec Christum aut fidem ejus quæsierunt. Alii quæsiti sunt a Christo, sed non responderunt, nec eum quæsiverunt, sed fuere rebelles lumini, rebelles

vocationi ad fidem, inter quos censerentur isti Geraseni rogantes ut discederet ab eis. Alii vero quæsiverunt Dominum, et quæsiti sunt a Domino. Sic multi accurrebant ut viderent et audirent eum, sicut dicitur in hoc Evangelio, et Zachæo alibi specialiter legimus : « Quærebat videre Jesum quis esset. » Alii denique non quærebant Dominum, et quærebantur a Domino; qualis fuit Matthæus in telonio. Nulli porro sunt qui quæsiverunt Dominum, et non quæsiti fuerint ab illo, quia sine ejus præveniente gratia eum quærere non poterant.

Paralyticus certe, de quo nostrum Evangelium, et portitores ejus quæ-

cherchaient le Seigneur, mais il les avait tout d'abord recherchés. Et, comme le paralytique ne pouvait le chercher ni venir à lui avec les pieds de son corps, il avait besoin du secours et de la foi des autres. Voilà pourquoi il est dit : « Voilà que des hommes lui présentèrent un paralytique, couché sur un lit. (*Matth. ix, 2.*) » Saint Marc et saint Luc nous expliquent plus en détail comment cela eut lieu : « Voilà, disent-ils, que des hommes, portant un paralytique sur un lit, cherchaient à le faire entrer et à le mettre devant lui. Et, ne trouvant point de quel côté le faire entrer, à cause de la multitude, ils montèrent sur le toit, et ayant enlevé les tuiles, ils le descendirent avec le lit, au milieu de l'assemblée, devant Jésus. (*Luc. v, 18 et 19. — Marc. ii, 3 et 4.*) » Présentation qui lui fut très-agréable, qu'il recherchait et attendait, dont il se réjouissait. Un médecin charitable se réjouit, quand on lui présente des malades, quand il peut certainement montrer en eux son art et sa bienfaisance. Ainsi encore une fontaine, qui coule nuit et jour, semble inviter chacun à boire, et, si elle était capable de joie, plus il en vient, plus elle paraîtrait se réjouir, de ce qu'elle peut leur rendre service, sans se causer aucun dommage à elle-même. Jésus, source de remède et de salut, n'attendait pas autre chose que de communiquer sa puissance bienfaisante pour le salut des hommes, ce pour quoi il était venu au monde. Aussi est-il dit encore plus haut de lui, quand il fut arrivé à Capharnaüm, et qu'une grande foule accourait de toutes parts, que « la puissance du Seigneur opérerait pour guérir les malades, (*Luc. v, 17.*) » afin que, avec la santé du corps, ils obtinssent aussi la santé de l'âme. Aussi semblait-il crier à tous, comme une fontaine qui répand des eaux vives, ou comme un

rebant Dominum, sed ab illo prius quæsiti. Et quia paralyticus pedibus corporis non poterat eum quærere, vel ad eum venire, ideo egebat aliorum auxilio et fide. Quapropter dicitur : « Ecce offerebant ei paralyticum jacentem in lecto. » Quomodo autem id fecerint, explicans specialius sanctus Marcus cap. ii, et sanctus Lucas cap. v : « Ecce viri portantes in lecto hominem, quærebant eum inferre et ponere ante eum. Et non inuenientes qua parte eum inferrent præ turba, ascenderunt supra tectum, et per tegulas submiserunt eum lecto in medium ante Jesum. » Oblatio certe ei gratissima, quam et ipse quærebat et expectabat, et de illa gaudebat Medicus enim benignus oblectatur de ægris sibi obla-

tis, si certo in illis artem et beneficentiam suam potest ostendere. Sic et fons noctu diuque fluens invitare videtur quoslibet ad hauriendum; et si lætitiæ capax foret, quo plures veniunt, eo magis lætari videretur, quod eos beneficio, nec seipsum damno atficere possit, Jesus. fons medelæ et salutis, nihil aliud sperabat, quam vim quamdam beneficentiam ad salvandos homines, cujus rei gratia venerat. Unde etiam dictum est supra de illo, cum Capharnaüm venisset, et multi undequaque accurrerent : « Virtus Domini erat sanandum eos; » ut scilicet per sanitatem corporis consequerentur sanitatem mentis. Itaque videbatur omnibus inclamare instar fontis vivas aquas scatulentis, aut instar Medici

médecin qui appelle tout le monde : Si quelqu'un a besoin de grâce, de miséricorde, de vie, de santé, de salut, qu'il s'approche et qu'il puise.

Mais la foi ardente et la charité des porteurs fut un don très-précieux et très-agréable à Jésus-Christ, il vit cela, avant même de voir le paralytique. Aussi l'Évangéliste dit-il : « Voilà que des hommes lui présentèrent un paralytique, couché sur un lit; et Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique : « Mon fils, ayez confiance. (*Matth. IX, 2.*) »

A cause donc de leur foi, qu'il considérait avec joie, il tourne les regards de sa miséricorde sur le paralytique. Certes, la foi ardente et la charité diligente des porteurs méritaient que le Sauveur les remarquât et les récompensât. Cette foi et cette charité brillent en ce qu'ils tentent tous les moyens, pour venir sans délai au secours de ce malheureux, n'épargnant aucun travail dans ce but. Ce fut là une œuvre de grande foi en Jésus-Christ, ce fut aussi une œuvre de grande charité envers le paralytique. N'était-ce pas une œuvre ardue et pleine de zèle, que de porter cet homme sur un lit, de le monter sur le toit de la maison, d'enlever les tuiles, de découvrir le tout, de descendre le malade devant Jésus? Ils ne regardent aucun obstacle, aucune fatigue, comme pouvant les empêcher de placer le malade devant le médecin, le misérable devant le miséricordieux, le languissant devant celui qui est venu pour guérir nos languisseurs. Ils n'attendent pas jusqu'à ce que Jésus-Christ sorte de la maison, pour le lui présenter au passage, mais ils pensent devoir faire leur œuvre au milieu d'un discours, leur foi ardente et le besoin pres-

omnes convocantis : Si quis eget gratia, misericordia, vita, sanitate, salute, accedat et hauriat.

Sed fervens fides et charitas portitorum donum fuit Christo pretiosissimum et acceptissimum, quod quidem prius ipse intuitus est, quam ipsum paralyticum : Unde dicit Evangelista : « Ecce offerebant illi paralyticum jacentem in lecto. Videns autem Jesus fidem illorum, dixit paralytico : Confide, fili. » Propter fidem ergo illorum, quam intuebatur cum gaudio, pietatis oculum vertit in paralyticum; digna certe erat fides illa fervens et charitas diligens portitorum, quam intueretur et remuneraretur Dominus; quæ in hoc emicat, quod omnia media tentant, ut huic misero consulant sine mora, quod-

que ob id nullum detrectent laborem. Opus sane magnæ fidei erga Christum Dominum, opus magnæ charitatis fuit erga hunc paralyticum. Nonne arduum erat opus et zelo plenum, non modo portare hominem in grabato, sed etiam cum illo in superiori domus conscendere, tegulas tollere, tectum discooperire, ante Jesum demittere? Nullum impedimentum, nullam fatigationem sibi putant debere obstare, quominus proferant ægrum ante medicum, miserum ante misericordem, languentem ante eum qui languores nostros venit tollere. Neque differunt donec Christus domo exeat, ut exeunti eum præsentent; sed in media concione id sibi faciendum existimant, fervoreque fidei et ne-

sant de ce paralytique n'admettent à leurs yeux aucun délai. Ils ne se croient ni importuns, ni ennuyeux, ou, du moins, ils pensent qu'elle est louable, cette importunité, qui prend sa source dans la charité et la pitié. Voilà pourquoi le Sauveur ne les méprisa point, mais, à cause de leur excellente foi en lui et de leur pitié constante envers ce misérable malade, il voulut en faire non-seulement les témoins, mais encore les coopérateurs et les impétrateurs de ce grand miracle. Le paralytique ne peut donc pas se plaindre, comme cet autre qui disait : « Seigneur, je n'ai personne qui me descende dans la piscine. (Jean. v, 7.) »

Nous lisons un fait assez semblable dans la vie de saint Edouard, roi d'Angleterre. Tandis qu'il habitait un palais près de l'église de Saint-Pierre, survint un Irlandais, privé de l'usage de ses deux pieds. Les nerfs du jarret s'étant contractés ramenaient les jambes derrière le corps, et les doigts des pieds avaient si bien pénétré la chair, qu'ils avaient tourné tout le bas du corps à partir des reins. Il rampeait sur les mains par terre, s'appuyant sur des planchettes. Pesant à lui-même, il se traînait après lui comme un fardeau. Voyant le chambellan du roi, il lui dit : « Hugolin, tu ne me regardes pas, tu ne te laisseras donc pas toucher par ma si grande misère ? » Le chambellan répondit : « Que veux-tu que je fasse ? » Le pauvre reprit : « Voici six fois que je visite l'église des Apôtres, sans obtenir la santé. Mais, le Prince des Apôtres ne me l'a point refusée, il l'a seulement différée, voulant avoir pour coopérateur dans ce miracle le roi Edouard, qu'il sait lui être très-dévoit. C'est l'Apôtre lui-même en effet qui m'a ordonné d'aller trouver le roi,

cessitate paralytici cordi addressa nihil putant importunum aut molestum. Aut certe laudabilem fore autumant importunitatem, quæ non nisi a charitate procedit et pietate. Ideo hos non despexit Dominus, sed ob egregiam sane fidem erga seipsum, et ob pietatem constantem erga miserum illum ægrum, ipsos voluit insignis miraculi non solum testes, sed etiam cooperatores esse et impetratores. Non potuit conquire hic paralyticus, sicut alter qui dicebat : « Domine, non habeo hominem qui mittat me in piscinam. »

Non absimile est quod in vita sancti Eduardi, Regis Angliæ, memoriæ proditum legimus. Cum in palatio juxta Ecclesiam sancti Petri aliquando moraretur, supervenit quidam, Hibernicus genere, pedis utrius-

que privatus officio, ita ut nervi in poplite contracti ad posteriores corporis partes crura retorsissent, et carni sic erant immersi pedum articuli, ut a lumbis ejus deorsum corpus omne pervertissent. Porrectis ergo ad terram manibus, et scamis suppositis repebat, et factus sibi met ipsi gravis trahebat se post se : Hic videns Regis Cubicularium, ait ad eum : « Hugoline, non me respicis, nec movebit te mea tanta calamitas ? » Respondet ille : « Quid me vis facere ? » Cui pauper : « En sexies Apostolorum limina visitavi repens, et necdum sanitatem promerui. Quam tamen Apostolorum Princeps non negavit, sed distulit, socium in hoc miraculo volens habere Eduardum, quem sibi novit esse devotum. Ab ipso

afin qu'il me charge sur ses épaules sacrées, et qu'il me porte à l'église voisine de son palais, et je recouvrerai une santé parfaite.» On annonça la chose au roi, qui rendit grâces à Dieu, et, venant bien vite, semblable à l'animal dont parle la Genèse, à « l'âme robuste couché au milieu de son héritage, il soumit son épaule au fardeau. (*Gen. XLIX, 14 et 15.*) » On vit étendu sur les épaules de ce grand prince un pauvre plein de vermine, qui embrassait de ses mains dégoûtantes la poitrine et le cou du roi. Plusieurs des spectateurs riaient, d'autres disaient en plaisantant que le pauvre avait trompé le roi, quelques-uns estimaient cette simplicité de juste une folie. Mais, quand le roi eut fait quelques pas, les nerfs du paralytique s'étendent, les os se raidissent, les chairs macérées reprennent chaleur, les doigts des pieds sortent de la chair. L'homme tend ses jambes avec un jarret flexible, et, comme le pus s'échappait avec le sang de ses plaies, le vêtement du roi en fut orné et non souillé. Tous alors se mettent à crier que c'est assez, qu'il faut déposer par terre le malade maintenant guéri, et cela à cause du pus qui coule de ses ulcères. Mais, Edouard, se rappelant l'ordre qu'il a reçu, passe outre, entre dans l'église, place son offrande devant le saint autel, et la présente à Jésus-Christ et à saint Pierre. Ce malade fut donc pleinement guéri et purifié, il partit même pour Rome afin de rendre gloire à Dieu et de remercier saint Pierre.

Plusieurs circonstances de ce fait se rencontrent les mêmes dans les deux guérisons miraculeuses.

La foi et la charité de saint Edouard furent la cause de ce miracle; la foi et la charité des porteurs furent la cause de la guérison de ce paralytique.

enim Apostolo mandatum est mihi Regem adire, ut me sacro suo subvectum dorso ad Ecclesiam palatio suo vicinam perferat, sicque percipiam integram sanitatem. » Hæc ubi nuntiata sunt Regi, Deo gratias egit, moxque accedens ut spiritualis ille « Asinus fortis accubans inter terminos, supposuit humeros suos ad portandum. » Pendet de humero tanti Principis plenus sordibus pauper, squalidisque manibus regium pectus et collum complectitur. Interea ex assistentibus ridebant nonnulli, alii a paupere Regem delusum jocabantur, quidam simplicitatem justi facultatem reputabant. Cum vero Rex paululum processisset, subito nervi extenduntur, rigantur ossa, carnes

carne pedum articuli. Distendit homo crura poplite jam flexili, et sanie cum sanguine profluente, vestis regia ornatur potius quam fœdatur. Jam nunc satis esse clamans omnes, sanatumque languidum ob sordes ulcerum deponendum. Ille vero memor præcepti sibi dati pertransit, et Ecclesiam ingressus ante sanctum altare, oblationem hanc suam offert, Christoque ac beato Petro resignat. Incolumis ergo plenissime, atque sanus effectus est æger ille, et gratias acturus Deo et sancto Petro Romam est profectus. Hic in multis circumstantiis similitudo quædam reperitur in utraque sanatione miraculosa. Sicut enim fides et caritas sancti Eduardi causa fuit illius miraculi; sic et fides ac caritas porti-

Edouard souleva son malade sur ses épaules et le porta dans l'église; les porteurs du paralytique le transportèrent sur son lit jusqu'au dessus du toit.

Le roi présenta le malade devant l'autel comme un don agréable à Dieu; les porteurs placèrent le paralytique devant Jésus-Christ, qui fut l'autel divin en ce jour-là, sachant que le don serait précieux à ses yeux et qu'il ne le rejetterait point.

Ce malade, une fois guéri, retourna à Rome, pour y rendre grâces à Dieu; ce paralytique, pour le même motif, quand le Sauveur l'eut renvoyé, revint dans sa maison.

2<sup>e</sup> POINT. — Notre Evangéliste poursuit : « Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique : « Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis. (*Matth. IX, 2.*) »

S'il dit : « leur foi, » cela paraît devoir s'entendre non pas seulement de la foi des porteurs, mais aussi de la foi du paralytique, comme l'expliquent saint Jean Chrysostôme, (*Com. sur S. Matth. hom. xxx.*) Euthyme, Théophilacte et quelques autres commentateurs. En effet, il n'est pas vraisemblable que le paralytique ait manqué de foi. S'il n'avait pas cru, il ne se serait pas laissé emporter, il n'aurait pas voulu qu'on le hissât et qu'on le descendît avec tant de fatigue. Il est même fort croyable qu'il avait demandé à ses porteurs de l'amener devant Jésus-Christ.

Mais, nonobstant cette foi parfaite de sa part en Jésus-Christ, laquelle était grandement aidée par la foi de ses porteurs, le Sauveur exige au plus de lui une confiance et un abandon parfait. Cette confiance est le fruit de la foi, comme la fille l'est de sa mère, le ruisseau de sa source, le rameau vert et vif de la racine. Et cette

torum hujus paralytici. Sicut Eduardus ægrum suum humeris subvectavit et deportavit in templum; sic hi in lecto eum deportarunt super tectum. Sicut rex eum ante altare præsentavit, tanquam gratum Deo donum; sic et isti paralyticum suum summiserunt ante Christum, qui fuit altare divinum, scientes pretiosum ei fore donum, nec ab eo repudiandum. Sicut æger ille sanus reversus est Romam, ut ibi gratias ageret Deo; sic et hic paralyticus ob eandem causam remittente Domino, reversus est in domum suam.

Prosequitur Evangelista noster : « Videns fidem illorum, dixit paralytico : Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua. » Quod dicit fidem illo-

rum, intelligendum videtur non solum de fide portitorum, sed etiam de fide paralytici, ut interpretatur sanctus Chrysostomus. hom. xxx in Matthæum, Euthymius, Theophylactus, et nonnulli alii. Nam non est verisimile paralyticum caruisse fide. Nisi credidisset, profecto nec se tolli permisisset, nec demitti tanto labore voluisset. Immo non est incredibile ipsum petiisse ab aliis ut ad Christum adduceretur. Sed non obstante hac ipsius fide in Christum, quæ multum adjuvabatur a fide offerentium, requirit Dominus ab eo ulterius perfectam confidentiam et fiduciam, quam solet parere fides, tanquam mater filiam, tanquam fons rivum, tanquam radix ramum viri-



confiance est tout à fait nécessaire pour obtenir quelque chose de Dieu. Si elle fait défaut, la prière rampe ou meurt. C'est pourquoi saint Thomas d'Aquin a dit : « C'est dans la charité que la prière puise la vertu de mériter, mais c'est la foi et l'espérance qui lui donnent la vertu d'impêtrer. (22<sup>e</sup> Leçon, quest. LXXXIII, art. 16, 3<sup>e</sup>.) Voilà pourquoi aussi il est écrit : « Si quelqu'un manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui répand ses dons sur tous, mais qu'il la demande avec foi, sans aucun doute. (Jac. I, 5 et 6.) » Saint Jacques comprend, sous le nom de foi, la confiance, tout comme le Seigneur, quand il dit à Marie-Madeleine : « Votre foi vous a sauvée, allez en paix; (Luc. VII, 50.) » ou, quand il dit à l'hémorroïsse : « Ma fille, ayez confiance, votre foi vous a sauvée. (Matth. IX, 22.) »

Les Saints ont par dessus tout cherché à exciter en eux cette confiance, quand ils voulurent obtenir quelque chose de Dieu pour eux-mêmes ou pour les autres.

Appuyé sur cette confiance, saint Dominique disait qu'il n'avait jamais rien demandé à Dieu qu'il ne l'eût obtenu. Semblablement, saint Thomas assurait qu'il avait toujours obtenu tout ce qu'il avait demandé par l'intercession de la Sainte Vierge. On rapporte la même chose du saint docteur Alexandre de Alès.

Sainte Catherine de Sienne, quand elle demandait à Dieu la conversion d'un pécheur, avait coutume de dire, en s'appuyant sur cette confiance : « Seigneur, je ne vous laisserai point, que je n'aie obtenu ce que je demande, » et elle n'était jamais déçue dans son attente.

Ainsi, l'abbé Sisoès, priant pour son disciple Abraham qui était

dem et vivum. Et hæc quidem fiducia maxime necessaria est ad aliquod a Deo impetrandum; si enim illa deficit, oratio vel reperit, vel perit. Unde sanctus Thomas dicit : « Oratio efficaciam merendi habet a charitate, ut vero efficaciam impetrandi a fiducia et fide. » Propterea etiam dicitur : « Si quis indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter; postulet autem in fide, nihil hæsitans. » Ubi nomine fidei etiam fiduciam comprehendit, sicut et Dominus, cum dicit Magdalenæ : « Fides tua te salvam fecit, vade in pace. » Aut, dum dicit Hemorroïssæ : « Confide, filia, fides tua te salvam fecit. » Hanc fiduciam maxime in se excitare conati sunt Sancti, dum

aliquid voluerunt a Deo, sive pro se, sive pro aliis, impetrare.

Hac fretus sanctus Dominicus dicebat se nihil unquam a Deo postulasse, quin illud impetrarit. Similiter et sanctus Thomas asserebat se assecutum omne id quod per intercessionem beati Virginis efflagitasset. Idipsum refertur de sancto Doctore Alexandro de Ales.

Sancta Catharina Senensis, cum conversionem alicujus peccatoris postularet a Domino, ex hac fiducia solebat dicere : « Domine, non dimittam te, nisi quod postulo, obtinero; » et sic votis suis non fraudabatur.

Sic etiam Sisois Abbas, orans pro Abraham discipulo suo tentato et

tenté et tombé, disait avec confiance : « Mon Dieu, que vous le vouliez ou non, je ne vous quitte pas que nous ne l'ayons guéri. » Et son disciple fut guéri. C'est ce que racontent les *Vies des Pères*. (Liv. VI, iv.)

C'est de ces Saints-là et d'autres qui les ont imités que saint Bernard disait, dans un endroit de ses écrits : « Ces hommes osent aspirer à de grandes choses, parce qu'ils sont grands, et ils obtiennent ce qu'ils osent demander. (*Serm. xxxii sur les Cantiques*, 8.) Car, une grande foi mérite de grandes récompenses, et on possède les biens du Seigneur à proportion qu'on les couvre du pied de l'espérance. « Tous les lieux que vous foulerez de vos pieds seront à vous, (*Deut. i, 36.*) » dit le Seigneur. Quel pied, sinon celui de votre espérance? Oui, si loin que vous alliez dans votre espérance, vous posséderez tout le bien qu'elle aura embrassé, si votre espérance est fondée solidement en Dieu, si elle est ferme et inébranlable. (15<sup>e</sup> *Serm. sur le Ps. xc, 5.*) »

Mais, parce que cette confiance est surtout nécessaire pour la rémission des péchés — rémission que le Seigneur voulait tout d'abord accorder à ce paralytique, — il lui dit : « Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis, » comme s'il disait : Ce n'est point assez de la foi de vos porteurs, si vous n'apportez votre coopération. Le Seigneur ne guérit pas les malades qui refusent ou qui hésitent, comme les médecins le font parfois. Je te demande donc une grande confiance en ton médecin, et ainsi je veux guérir ton âme avant ton corps, la racine avant la surface du mal. Ta principale maladie n'est pas dans le corps, elle est dans l'âme :

lapso, confidenter dicebat : « Deus, vis non vis, non dimitto te, nisi curaverimus eum. » Sic curatus est ejus discipulus. ita habent Vitæ Patrum, libro sexto, cap. iv.

Unde de his et similibus Sanctis dicebat quodam in loco sanctus Bernardus : « Magna audent, quoniam magni sunt, et quæ audent, obtinent, magna siquidem fides magna meretur, et quatenus in bonis Domini fiduciæ pedem porrexeris, eatenus possidebis. Quemcunque enim locum occupaverit pes vester, vester erit, inquit Dominus. Quis est pes vester, nisi spes vestra, quantumcumque illa processerit, obtinebit, si tamen in Deum tota figatur, ut firma sit et non titubet. » Ita Ber-

nardus, serm. xxxii in Cant. et serm. xv in Psal. cxc.

Quia vero ad remissionem peccati hæc fiducia maxime est necessaria (quam quidem remissionem primo volebat Dominus huic impertiri paralytico) ideo dicit ei : « Confide, fili, remittantur tibi peccata tua, » quasi dicat : Non sufficit fides te offerentium, nisi et tu coopereris, non sanat Dominus invitos aut dubitantes, sicut medici quandoquoque, sanat reluctantes. Igitur a te magnam fiduciam in medicum exposco, sicque prius sanare volo mentem, quam carnem; radicem morbi, quam superficiem. Principalis tuus morbus non est in corpore, sed est in anima; illius te volo sollicitudinem

c'est de celle-ci que je veux d'abord te savoir préoccupé, en demandant la guérison avec une grande confiance.

Il y a donc ici trois choses à remarquer.

I. — Il faut d'abord remarquer, avec saint Jean Chrysostôme, qu'il y a une réprimande tacite adressée à ce paralytique, pour avoir demandé et désiré surtout la santé du corps, sans songer à la rémission des péchés et à la santé de l'âme, sans en faire mention, alors qu'il aurait dû tout d'abord tendre là avec grand soin.

La plupart des hommes lui ressemblent sous ce rapport, car ils sont beaucoup plus en sollicitude pour la santé du corps que pour celle de l'âme : pour celle-là, ils cherchent, à grand'peine et à grands frais, des médecins et des remèdes; pour celle-ci, ils font à peine un pas, ils n'acceptent qu'avec difficulté les remèdes qu'on leur offre. Ne sont-ils pas nombreux ceux qui, l'ayant sous la main, négligent d'appliquer le remède des Sacrements aux blessures et à la dangereuse maladie de l'âme? C'est d'eux que le Prophète semble se plaindre, quand il dit : « N'est-il point de résine Galaad? N'est-il point là de médecin? Pourquoi donc n'est-elle pas fermée, la blessure de la fille de mon peuple? (*Jérémie. VIII, 22.*) » Sur le mont Galaad, la résine était excellente, on la faisait distiller en incisant le térébinthe et autres arbres aromatiques, et cette résine adoucit la douleur, resserre les plaies, ferme les cicatrices. Il y avait aussi d'excellents médecins en Arabie; où est le mont Galaad. Ce mont désigne l'Eglise, dans laquelle la résine coule continuellement du Christ crucifié, comme d'un térébinthe, afin de guérir une âme, et les prêtres l'administrent comme d'habiles

primo gerere, et per fiduciam magnam remedium impetrare. Tria ergo hic notatu digna sunt.

Primo cum sancto Chrysostomo notandum tacite reprehendi paralyticum hunc, quod petat et desideret maxime corporis sanitatem; de remissione autem peccatorum et sanitate animæ, nec cogitet, nec mentionem faciat, cum prima ad eam debeat cura tendere. Huic non absimiles sunt plerique hominum, qui a longe amplius solliciti sunt de sanitate corporali, quam de spirituali: pro illa medicos et medicinam quolibet labore et dispendio quæritant, pro hac vix pedem movent, vix oblatam medicinam acceptant. An non multi Sacramentorum medelam,

quam ad manum habent, negligunt vulneribus animæ et infirmitati periculosæ applicare? De his conqueri videtur Prophefa: « Numquid non est resina in Galaad, aut medicus non est ibi? Quare ergo non est obducta cicatrix filiæ populi mei? » In monte Galaad excellens erat resina, stillans ex incisione arboris terebinthi, et aliorum aromaticarum arborum, quæ resina mitigat dolorem, astringit vulnera, obducit cicatrices. Optimi etiam Medici erant in Arabia, ubi mons Galaad. Mons autem ille Ecclesiam designat, in qua resina de Christo crucifixo, tanquam terebintho continuo fluit ad animæ medelam, atque Sacerdotes tanquam Medici periti il-

médecins, Pourquoi donc y a-t-il tant de blessés, tant de malades dans le peuple? Parce qu'ils négligent ce remède, et l'approche de ce médecin. Pourquoi cela? Parce qu'ils estiment peu la santé de leur âme, tandis que, pour la santé du corps, ils font venir les remèdes de l'Arabie, de la Judée et des contrées les plus lointaines. C'est pour recouvrer cette santé que le Syrien Naaman s'en va en Samarie, (4 Rois. v, 5.) n'épargnant aucune dépense, ni aucun labour.

Certes, il ne faut pas mépriser la santé du corps, il faut même la soigner et la conserver avec soin. Elle est effectivement un trésor précieux, sans lequel notre vie est remplie d'ennuis et de dégoût. Elle est dans l'homme comme un soleil, dont l'absence fait disparaître le plaisir de toute la vie, sans lequel l'homme demeure dans la noire confusion de la nuit. En quoi un malade peut-il se réjouir d'un lit de pourpre, de courtines brodées avec art, de vêtements tissus d'or? Que lui font une table somptueuse, des vins très-exquis, des mets et des plats variés? Tout cela lui est plutôt une charge et un ennui, car il ne peut se reposer ni dormir dans ces lits, et il ne peut se nourrir de ces mets, à cause de sa faiblesse qui l'empêche de manger ou de boire. On raconte de Pyrrhus, roi d'Épire, vainqueur dans tant de combats, triomphateur dans tant de guerres, que, lorsqu'il sacrifiait à ses dieux, il ne leur demanda jamais ni le triomphe, ni les richesses, ni aucun autre don que la santé. Il ne l'estimait tant, que parce qu'il savait que sans elle tout le reste est sans profit sous le soleil. Oui, la bonne santé est un don de Dieu. Mais, si nous estimons à si haut prix la santé d'un corps corruptible, qui périra demain; si, sans cette santé, nous ne trouvons au-

lam administrant. Quare ergo tot adhuc sunt vulnerati, tot morbidi in plebe? Quia negligunt hanc medelam, ad hosque medicos accedere? Quid ita? Quia parvi æstimant sanitatem animæ, cum pro corporis salute, etiam ex Arabia, India, et remotissimo orbe accessant remedia. Propter illam Naaman Syrus abit in Samariam, nulli parcens sumptui, vel labori.

Equidem sanitas corporis non est contemnenda, immo cum diligentia curanda est, et conservanda. Est enim pretiosus thesaurus, sine quo vita nostra fastidio et ærumnis est referta. Est velut sol quidam in homine, cujus defectu perit oblectatio totius vitæ, manetque homo in quadam caliginis tetrica confusione. Quid ægrum oblectare potest stra-

tum purpureum, cortinæ variegatæ, vestes auro intextæ? Quid mensa opipara, vina exquisitissima, cibi et escæ omnigenæ? Ei potius omnia ista fastidio sunt et oneri, quia nec in illis quiescere et obdormire, nec edere aut bibere. Pyrrhus Rex Epiri, Romanis tot infestus bellis, tot adornatus bellicis trophæis, Diis suis sacrificans fertur numquam triumphum postulasse, gloriam, opes vel alia dona, sed solum sanitatem; tanti eam æstimabat, non ignarus sine ea reliqua quæ sub sole sunt, haud esse proficua. Utique donum Dei est incolumitas et sanitas. Sed si corporis corruptibilis et cras perituri sanitatem tanti facimus, ut sine ea nec opes, nec

cun plaisir dans les richesses, les délices et la vie elle-même; combien devrions-nous estimer la santé de l'âme immortelle, de laquelle dépendent le salut et la vie éternelle. Si, pour une servante et un esclave, comme l'est la chair, nous prenons tant de peine, nous employons tant de remèdes, que ne convient-il pas de faire pour la maîtresse, c'est-à-dire pour l'âme, afin de venir à son secours d'une manière assurée? Mais, une balance trompeuse est suspendue à la main des hommes : les dons corporels y pèsent plus que les dons spirituels, les temporels plus que les éternels. Dès lors, les hommes affolés ont plus de soin pour ceux-là que pour ceux-ci.

Un célèbre médecin fut un jour abordé par un jeune homme qui lui montra un doigt ulcéré, lui demandant un remède. Mais, le médecin, l'ayant considéré avec attention, reconnut aux signes de la face qu'il souffrait gravement d'une suppuration de foie à l'intérieur. Il lui dit alors : « Homme, il ne s'agit pas de ton Envie. » On appelle Envie un écartement de la peau autour des ongles. Par là, cet habile médecin voulut indiquer à ce jeune homme qu'il avait une maladie plus grave dont il ne se souciait pas, tandis qu'il s'inquiétait d'une petite déchirure de la peau et demandait un remède à sa douleur. C'est ce qui arrive à plusieurs : négligeant la santé intérieure, ils cherchent le remède d'un petit ulcère, et c'est ceux-là que nous disons qu'il faut justement reprendre et avertir.

C'est ainsi que le Sauveur avertit ce paralytique de chercher la rémission des péchés, et que ce doit être là la principale affaire, dont il doit prendre souci. C'est comme s'il disait avec le médecin déjà cité à ce malade : « O homme, il ne s'agit pas pour toi d'une

deliciæ, nec ipsa vita placeat; quanti nobis facienda foret salus animæ numquam intermorituræ, a qua pendet salus et vita æterna? Si pro ancilla et mancipio, hoc est pro carne, tantum curæ suscipimus, tot remediis ei nitimur subvenire; quid non facere convenit pro Domina, hoc est pro anima, ut ei succurramus secure? Sed in manu hominum statera dolosa appenditur, in qua plus præponderant corporalia dona quam spiritualia, temporalia quam æterna; ideoque plus curæ pro illis, quam pro his, impendunt homines insipientes.

Celebrem Medicum accesserat quidam juvenis, exulceratum ei digitum ostendens, et remedium quærens. At Medicus, eum attentius considerans, advertit ex signis fa-

ciei eum interius jecoris suppuratione graviter laborare.

Tunc ait : « Non est tibi, o homo, negotium de Reduvia. » Est autem Reduvia quædam pellis circa unguis divulsio. Voluit ergo per id peritus ille Medicus insinuare, graviorem illi morbum inesse cujus curam non haberet, cum de exigua pellis scissione satageret, et dolori remedium quæreret. Sic plane multis contingit, quia, interiori sanitate neglecta, remedium exiguo quærunt ulceri, quos merito redarguendos dicimus et monendos. Si hunc paralyticum monet Dominus, ut remissionem quærat peccatorum, hocque præcipuum ejus esse negotium, cujus curam debet gerere; quasi ægro cum prædicto Medico diceret : « Non est tibi, o homo, negotium de redu-

Envie. » Tu ne dois pas t'inquiéter d'une petite chose, d'une petite peau de ta chair, mais bien de la santé de ton âme.

C'est une chose vraiment remarquable et digne d'être considérée que, parmi tous ceux qui s'approchèrent de Jésus-Christ en suppliants, on ne dit d'aucun d'eux qu'il ait prié pour la rémission des péchés, sauf Madeleine. On vit s'approcher un grand nombre de boiteux, d'aveugles, de lépreux, de possédés, de sourds, mais tous, pour être guéris dans leur corps. Madeleine seule interpella Jésus-Christ pour le salut de son âme. -Ainsi, ni le paralytique, ni ceux qui le présentent, ne prient point le Sauveur de leur imposer les mains, pour les absoudre de leurs péchés, mais bien pour chasser la paralysie. Mais, le Sauveur, voulant montrer quelle doit être la principale sollicitude de l'homme, dit : « Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis. »

II. — Il faut remarquer, eu second lieu, comment le Sauveur insinue ici que souvent la cause de la maladie apparente dans le corps, c'est le péché qui est caché dans l'âme et dans le cœur. Semblable donc à un médecin habile, il étudie d'abord la racine et l'origine du mal, pour enlever cette cause et guérir ensuite la maladie. Ainsi, il paraît que ce paralytique était malade par sa faute, et voilà pourquoi le Sauveur veut d'abord effacer cette faute, pour que la paralysie cède ensuite facilement.

Il arriva une chose semblable à un autre paralytique, à qui le Sauveur dit : « Voilà que tu es guéri; ne pêche plus désormais, de peur qu'il ne t'arrive quelque chose de pis. (*Jean. v, 14.*) »

Ecoutez ce que nous lisons à ce sujet dans la vie de saint François d'Assise.

via; » non de exigua re, non de pelle carnis tibi debet esse cura, sed de sanitate mentis. Mirum sane et consideratione dignum est, quod ex omnibus qui ad Christum accesserunt supplices, nemo legatur supplicuisse pro remissione peccatorum, nisi Magdalena. Accesserunt multi claudi, cæci, leprosi, dæmoniacy, surdi, sed omnes ut sanarentur corpore. Sola Magdalena Christum interpellat pro animæ suæ salute. Sic nec paralyticus, nec qui eum offerunt, Dominum rogant pro manus impositione, qua a peccatis absolvat, sed qua paralysim fuget. At Dominus, quænam præcipua debeat esse hominis sollicitudo, ostendit, tunc dicit : « Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua. »

Secundum notandum, insinuas hic Dominum sæpe causam apparentis morbi in corpore esse peccatum quod in anima latet et mente. Ipse igitur tanquam peritus Medicus inspicit radicem et originem morbi, ut eam prius tollat, deinde morbum auferat. Sic contigisse videtur huic paralytico ægritudo ob culpam; ideo eam prius vult Dominus eluere, ut mox cedat facile paralysis. Similiter alteri paralytico contigit, cui dicit Dominus : « Ecce sanus factus es, jam amplius noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat. »

Audi quod in vita sancti Francisci ad hanc rem spectans legimus : In Civitate Beatæ Canonicy quidam nomine Gedeon, infirmitate gravi

A Riéti, on apporta devant le Saint un chanoine, nommé Gédéon, lequel était gravement malade, et couché sur un lit. Gédéon demandait instamment, avec ceux qui le portaient et l'entouraient, à saint François, de vouloir bien le signer du signe de la croix. Mais, le Saint, reconnaissant par la lumière de l'esprit de Dieu, que le malade avait été débauché et mondain, lui dit : « Comment vous marquerai-je du signe de la croix, après que vous avez vécu jadis selon les désirs de la chair, sans craindre les jugements de Dieu? Néanmoins, à cause des dévotes prières de vos intercesseurs, je vous signerai au nom du Seigneur. Mais, sachez bien que vous aurez à souffrir beaucoup plus encore que vous ne souffrez maintenant, si vous retournez à votre vomissement. » Puis, ayant fait le signe de la croix sur Gédéon, celui-ci, qui gisait tout contracté sur son lit, se leva sain et sauf, tout comme le paralytique de notre Evangile. Mais, peu de jours après, oubliant Dieu et les paroles du Saint, il revint à ses vices accoutumés. Un soir donc, ayant soupé très-tard chez un confrère et y étant resté pour dormir, pendant la nuit, le toit de la maison s'effondra subitement sur tous ceux qui l'habitaient. Or, tandis que les autres échappaient à la mort, lui seul périt misérablement. C'est ainsi, dit saint Bonaventure, que, par un juste jugement de Dieu, la fin de cet homme fut pire que les temps qui avaient précédé, et cela à cause du péché et du vice d'ingratitude.

Les saints interprètes remarquent ici que Dieu envoie à l'homme des maladies, surtout pour cinq motifs :

1° Le premier motif concerne les justes, à qui Dieu envoie parfois des maladies, pour augmenter leurs mérites par la patience, et leur

corruptus, lectulo decumbens, ad virum sanctum est delatus, rogabatque suppliciter ipse, et qui eum deferebant, et circumstabant, ut dignaretur signo crucis ipsum signare. At Franciscus, spiritu et lumine divino agnoscens eum lubricum fuisse et mundanum, sic allocutus est : « Cum vixeris olim secundum desideria carnis, non veritus judicia Dei, quomodo te cruce signabo? Attamen, propter devotas intercedentium preces, signabo te in nomine Domini. Scito tamen te graviora passurum, si ad vomitum redieris. » Itaque signo crucis super eum facto, surrexit sanus, qui in lecto jacebat contractus, sicut noster Evangelicus paralyticus. At paucis post diebus

oblitus Dei, et verborum viri sancti, ad solita vitia rediit. Cumque sero cœnasset in domo cujusdam Concanonici et nocte illa ibidem dormiret, subito super omnes corruit tectum domus. Cæteris autem evadentibus inmortem, solus ipse miser est interemptus. Sic justo Dei judicio, inquit sanctus Bonaventura, facta sunt novissima illius hominis pejora prioribus propter peccatum, et propter ingratitude vitium.

Notant hic sacri interpretes Deum immittere homini infirmitates potissimum quinque de causis.

Prima concernit justos, quibus quandoque Deus immittit ægritudines, ut eorum merita per patientiam augeantur, majoremque exinde eo-

faire obtenir une couronne plus brillante. Ainsi fut-il fait pour Job et pour Tobie. Parce qu'ils étaient agréables à Dieu, ils furent éprouvés, celui-ci par la cécité, celui-là par un insupportable ulcère qui couvrait tout son corps : « Plût à Dieu, dit Job, que mes péchés et les maux que je souffre fussent pesés dans la balance! Le poids de mon infortune surpasserait celui des sables de la mer. (*Job. vi, 2 et 3.*) » L'Ange Raphaël dit à Tobie : « Parce que tu étais agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation t'éprouvât. (*Tobie. xii, 13.*) » Ainsi un des anciens Pères du désert répondit justement à un jeune homme malade, qui demandait sa guérison : « Tu veux te priver d'une chose qui t'est nécessaire. Si tu es or, tu es éprouvé par le feu; si tu es fer, tu perds la rouille. (*Vies des Pères. Liv. III, clvii, 123.*) » C'est ce que dit ailleurs saint Augustin : « Ce que la fournaise est à l'or, le fléau au grain, la lime au fer, la tribulation l'est à l'homme juste. »

2° Le second motif concerne encore les justes, à qui Dieu envoie parfois la maladie pour garder leurs vertus et fonder solidement leur humilité. Ainsi saint Paul dit, en parlant de lui-même : « De peur que la grandeur de mes révélations ne me donne de l'orgueil, un aiguillon a été mis dans ma chair, instrument de Satan, pour me donner comme des soufflets. C'est pourquoi j'ai prié trois fois le Seigneur de l'éloigner de moi, il m'a répondu : Ma grâce te suffit, car la force se perfectionne dans la faiblesse. (*2 Cor. xii, 7-9.*) » Saint Jérôme, expliquant ce texte, dit (*Lettre xxv à sainte Paule.*) : « Pour humilier l'orgueil des révélations, on place auprès de l'Apôtre un moniteur qui l'avertit de la faiblesse humaine, comme

ronam percipiant. Ita factum est in Job et Tobia; quia enim accepti erant Deo, ideo probati sunt, hic cæcitate, ille totius corporis intolerabili ulcere : « Ulinam appenderentur peccata mea et calamitas quam patior in statera, quasi arena maris hæc gravior apareret, » inquit Job. « Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probare te, » inquit Angelus Raphael Tobia. Sic quidam ex antiquis Patribus adolescenti ægroto salutem a se poscenti recte respondit : « Rem tibi necessariam cupis auferri; si enim aurum es, per ignem probaris; si ferrum es, rubiginem amittis. » Hoc idem est quod alibi dicit sanctus Augustinus : « Quod fornax auro, quod flagellum grano, quod lima

ferro, hoc tribulatio homini justo. » Secunda causa etiam concernit justos, quibus Deus immittit quandoque morbum ad custodiam virtutum, et ad humilitatis solidum fundamentum.

Sic dicit de se Paulus : « Ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ, Angelus Satanæ, qui me colaphizet. Quapropter Dominum rogavi ut auferretur a me, et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea : virtus in infirmitate perficitur. » De quo, agens sanctus Hieronymus, ep. 25 ad Paulam, sic loquitur : « Ad revelationum humiliandam superbiam, monitor quidam humanæ imbecillitatis apponitur Apostolo, in similitudinem triumphantium, qui-



à ces triomphateurs, dont le char était accompagné d'un individu, chargé de leur dire, à chaque acclamation des citoyens de Rome : « Souviens-toi que tu es homme. » Plusieurs commentateurs pensent que cet aiguillon, que l'Apôtre nomme aussi une infirmité de la chair, fut une douleur corporelle. Ainsi saint Augustin : « On dit que Paul était gravement tourmenté par une douleur corporelle, et les douleurs corporelles sont le plus souvent causées par les anges de Satan, mais ceux-ci ne le peuvent que quand ils en ont obtenu la permission. (*Com. sur le Ps. cl.*) » De même et dans le même sens, saint Basile a dit, dans ses *Questions expliquées* : « De peur que Paul ne parût avoir dépassé les limites de la nature humaine, et de peur qu'on ne crût qu'il était plus favorisé que les autres dans la structure de son corps, comme lorsque les Lycaoniens lui amènent un taureau et veulent le couronner, afin de faire constater en lui l'humanité, il luttait perpétuellement contre la maladie. (*Quest. LV.*) »

Saint Jérôme, (*Com. sur l'Épître aux Galates. IV.*) s'appuyant sur le sentiment de plusieurs commentateurs, dit que c'était une violente douleur à la tête. D'autres, comme l'atteste saint Thomas d'Aquin (*Com. sur les Épîtres aux Cor. XII.*) pensent que c'étaient de vives douleurs dans les entrailles.

Le Seigneur voulut dès lors laisser cette infirmité dans le corps de Paul, afin de conserver et de perfectionner sa vertu et son humilité. Aussi, quand sainte Brigitte eut prié pour Algozzi, docteur en théologie, de l'Ordre de saint Dominique, qui, déjà âgé, souffrait horriblement de maux d'yeux et de la pierre, il lui fut répondu

bus in curru retro comes adhærebatur, per singulas acclamationes civium dicens : « Hominem te esse memento. » Ita Hieronymus. Hunc autem stimulum, quem etiam vocat infirmitatem carnis Apostolus, multi putant fuisse dolorem corporis. Unde Augustinus, in Psalm. 130 : « Dolore, inquit, corporis traditur Paulus exagitatus vehementer, dolores autem corporis immittuntur plerumque ab Angelis Satanæ, sed id non possunt nisi permissi » In eandem sententiam dicit sanctus Basilius, in Quæstionibus fusiis explicatis, q. 55 : « Ne videretur Paulus humanæ naturæ terminum transgredi, et ne quis ipsum reputaret aliquid eximium præ aliis in corporis structura habere, sicut Lycaones

dum coronas et tauros ei adducunt, ad humanæ naturæ declarationem perpetuo cum ægitudine conflictabatur. » Hæc sanctus Basilius. In particulari autem dicit Hieronymus, ad Galatas 4, ex multorum sententia fuisse dolorem gravissimum capitis; alii, teste sancto Thoma, in Epistola ad Cor., c. 12, putant fuisse iliacos viscerum dolores.

Voluit igitur Dominus in Pauli corpore relinquere hanc infirmitatem, ut custodiret et perficeret ejus virtutem et humilitatem. Sic sancta Brigitta, quum Deum precaretur pro Algozzi, Ordinis sancti Dominici Doctore Theologo, qui jam senex orbitate oculorum et calculi doloribus cruciabatur, responsum cœlitus accepit : « Ille stella micans est,

d'en haut : « C'est une brillante étoile, il n'est pas expédient que son âme soit obscurcie par la santé de son corps.

3° Le troisième motif de l'envoi d'une maladie peut être le châtiement du péché, comme il a été dit plus haut. Ainsi la lèpre fut envoyée à Marie, sœur de Moïse, à cause de ses murmures et de ses plaintes injurieuses contre son frère. Ainsi les Corinthiens languissaient sous le coup de maladies diverses, parce qu'ils ne s'approchaient pas assez dignement de l'Eucharistie : « C'est pourquoi il y en a beaucoup parmi vous qui sont malades et languissants, et plusieurs sont morts. (1 Cor. XI, 30.) » Puis, l'Apôtre ajoute : « C'est le Seigneur qui nous reprend, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde. (*Ibid.* 32.) » Ainsi encore, parlant d'une manière générale, le Psalmiste dit : « C'est à cause de son iniquité que vous avez châtié l'homme; et que vous avez fait dessécher son âme comme l'araignée. (*Ps.* XXXVIII, 14 et 15.) » Et Job disait, en parlant de Dieu : « Il parle aussi à l'homme par la souffrance sur son lit de douleur, et il fait dessécher tous ses os. (*Job.* XXXIII, 19 et 21.) » On peut le voir encore dans l'exemple de notre paralytique, comme il a été dit plus haut. Chaque jour aussi, Dieu envoie pour un même motif les pestes et les épidémies, à savoir pour punir le péché et pour convertir les pécheurs.

4° Le quatrième motif est pour donner un commencement de châtiement éternel. Ainsi, Hérode fut frappé de maladie mortelle, de tranchées et d'affreuse douleur d'entrailles, et finalement « il mourut dévoré par les vers, (*Actes des Apôtres* XII, 23.) » ou de maladie pédiculaire, et on ne voit pas qu'il se soit converti.

Ainsi l'impie Antiochus mourut, frappé d'horribles souffrances accompagnées d'une infection intolérable et il passa d'un châtiement

nec expedit sanitate corporis obscurari animam ejus. »

Tertia causa immissi morbi esse potest, ut sit pœna peccati, prout supra diximus. Sic lepra immissa est in Mariam sororem Moysis propter murmur et detractionem in fratrem. Sic Corinthii languebant multiplici morbo, quia non satis debite accedebant ad Eucharistiam. « Propter hoc inter vos multi infirmi et imbecilles, et dormiunt multi. » Additque : « A Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur. » Sic etiam in genere loquens Psaltes dicit : « Propter iniquitatem corripuisti hominem, et tabescere fecisti sicut araneam animam ejus. » Et

Job de Deo dicebat : « Increpat quoque per dolorem in lectulo, et omnia ossa ejus marcescere facit. » Hoc etiam colligi potest ex hoc nostro paralytico, ut supra dictum est. Sic quotidie pestilentie et contagiosi morbi propter eandem causam a Deo immittuntur, ob peccata scilicet ad emendationem.

Quarta causa est ad initium pœnæ æternæ. Sic Herodes lethali morbo percussus fuit, tormine scilicet et diro dolore viscerum, tandemque « consumptus a vermibus, » sive morbo pediculari, expiravit, nec emendatus invenitur.

Sic et impius Antiochus, acerbissimis cruciatibus affectus, cum fœto-

cruel au châtement éternel, car, il est écrit à son sujet : « Ce pervers priait le Seigneur, de qui il ne devait pas obtenir miséricorde. (2 Mach. IX, 13.) »

De ceux-là donc et de ceux qui leur ressemblent, il est vrai de dire, avec saint Grégoire : « Ceux que les maux présents ne corrigent point, ils les conduisent aux maux futurs de la damnation éternelle. (Morales. Liv. IX.) » C'est pour ceux-là aussi et pour ceux qui leur ressemblent que le Prophète a fait cette prière : « Seigneur, frappez-les d'une double plaie. (Jérémie. XVII, 18.) »

5° Le cinquième motif est la manifestation de la gloire de Dieu. Ainsi le Sauveur disait, à propos de Lazare : « Cette maladie ne va pas à la mort, mais elle est pour la gloire de Dieu. (Jean. XI, 4.) » Ainsi, à propos de l'aveugle-né, il disait solennellement : « Ni celui-ci, ni son père, ni sa mère, n'ont péché, mais c'est afin que les œuvres de Dieu soient manifestées en lui. (Jean. IX, 3.) » Qui doutera que, chez sainte Liduwine, qui souffrit plus de trente ans une très-pénible maladie, cette maladie ne fut point l'effet d'un péché, mais un moyen de manifester en elle la gloire de Dieu, même dans les siècles futurs? Dieu effectivement montra en elle combien il faut souffrir pour son nom et quelle grâce il peut donner pour souffrir.

III. — Il faut remarquer, en troisième lieu, la douce bonté avec laquelle le Sauveur s'adresse à ce paralytique, quand il l'appelle, avec une aimable tendresse de cœur, du nom de fils : « Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis. » Certes, ces paroles sont pleines de consolation et de suavité, puisqu'elles sortent du cœur très-miséricordieux de notre Rédempteur. Plût à Dieu que

re intolerabili, interiit, et a pœna dirissima in æternam pertransiit. Nam de illo dicitur : « Orabat scelestus Dominum, a quo non erat misericordiam consecutus. »

De his et similibus verum est illud sancti Gregorii libro 9 Moralium : « Quos præsentia mala non corrigunt, ad sequentia perpetuæ damnationis mala perducunt. » Propter hos etiam et similes eis orationibus Propheta : « Duplici contritione contere eos, Domine. »

Quinta causa est ad Dei gloriam manifestandam. Sic de Lazaro dicebat Dominus : « Non est hæc infirmitas ad mortem, sed ad gloriam Dei. » Sic de cæco nato pronuntiabat : « Neque hic peccavit, neque

parentes ejus, ut cæcus nasceretur, sed ut manifestentur opera Dei in illo. » Quis ambit in sancta Liduina triginta et amplius annis infirmitate gravissima decumbente, non eam fuisse infirmitatem propter peccata, sed ut gloria Dei manifestaretur in illa, etiam sæculis futuris? Ostendit enim in illa Deus quanta oporteat pro nomine suo pati, et quantam gratiam dare possit ad patiendum.

Tertio notatu dignum est, quod ad eo benigne Dominus hunc alloquitur paralyticum, dum cum quadam cordis teneritudine filium appellat : « Confide, fili, remittuntur tibi peccata. » Sunt certe hæc verba plena consolatione et suavitate, a

chacun de nous pût entendre le Sauveur lui parler de la même manière et lui dire : « Mon fils, vos péchés vous sont remis ! » Or, tout pécheur peut l'entendre, s'il est parfaitement contrit dans son cœur, si son cœur se convertit, s'il l'ouvre parfaitement au Seigneur : « Il fera entendre des paroles sur ceux qui se convertissent de cœur, (Ps. LXXXIV, 8 et 9.) » dit le Prophète. Que peut-il arriver de plus agréable à l'homme en cette vie, que d'être appelé et honoré du nom de fils de Dieu ? Quoi de plus souhaitable, que de recevoir de la bouche du Sauveur la rémission de ses péchés et la grâce défiante inséparablement unie à cette rémission ? Ce paralytique fut donc fait fils de Dieu par la contrition et par la grâce de l'adoption, car, celui à qui les péchés sont remis et qui est appelé fils obtient cette grâce de l'adoption. Et remarquez qu'il est dit en saint Luc : « Homme, vos péchés vous sont remis ; (Luc. v, 20.) » tandis que, en saint Matthieu (*Matth. ix, 2.*) et en saint Marc (*Marc. vii, 48.*), il est dit : « Mon fils, vos péchés vous sont remis, » parce que, à celui qui pèche comme homme fragile, faible, enclin au mal, les péchés sont remis comme à un fils, s'il s'efforce de reprendre une confiance filiale, une douleur et un amour de fils pour recourir à la miséricorde de son Père. Et pour que personne, quelque grand pécheur qu'il soit, ne désespère de cette miséricorde, et que personne ne s'en défie en se décourageant, on voit que, dans l'Évangile, le Sauveur a prononcé deux fois cette parole : « Mon fils, ayez confiance ! » Il l'a adressée aux deux sexes, à un homme et à une femme ; à ce paralytique, présenté avec tant d'empresse-

corde benignissimo Redemptoris prodeuntia. Utinam unusquisque nostrum similiter audire posset ad cor suum loquentem Dominum, et dicentem sibi : « Fili, remittuntur tibi peccata tua ! » Potest autem audire id omnis peccator, si corde perfecte coneratur, si ad cor convertatur, si illud perfecte aperiat Domino : « Loquetur pacem super eos qui convertuntur ad cor ; » inquit Propheta.

Quid gratius in hac vita potest contingere homini, quam vocari et insigniri nomine filii Dei ? Quid optabilius, quam percipere ex ore Domini remissionem peccatorum et illi inseparabiliter conjunctam gratiam deificantem ? Fuit ergo paralyticus iste per contritionem, et per gratiam adoptionis factus filius Dei,

hanc enim adoptionis gratiam consequitur is, cui peccata remittuntur, et qui filius nominatur. Et adverte quod apud Lucam dicitur : « Homo, remittuntur tibi peccata tua ; » apud Mathæum vero et Marcum : « Fili, remittuntur tibi peccata tua, » quia illi qui peccat ut homo fragilis, debilis, ad malum proclivis, remittuntur peccata ut filio, si scilicet filialem fiduciam, dolorem, amorem conetur resumere, et ad Patris misericordiam recurrere. De qua ut nemo quantumlibet peccator desperet, nemoque animum despondens diffidat, Dominus in Evangelio bis pronuntiasse hanc vocem legitur : « Confide, fili. » Ad utrumque scilicet sexum, hoc direxit, ad virum unum, ad mulierem unam. Ad hunc paralyticum tanto studio

ment à ses pieds, à la femme, qui souffrait d'une perte de sang et s'était glissée dans la foule pour toucher au moins le bord de son vêtement, et à qui il dit : « Ma fille, ayez confiance, votre foi vous a sauvée. (Matth. ix, 22.) » Les deux, le paralytique impotent, comme cette femme affligée d'une perte de sang, représentent les pécheurs gravement coupables, qui sont cependant reçus à la filiation et à la grâce de Dieu, qui obtiennent une santé parfaite, si, se convertissant, ils s'arrêtent avec ferveur et confiance aux pieds du Sauveur. Aussi est-il dit à l'un : « Mon fils, ayez confiance; (Matth. iv, 2.) » et à l'autre : « Ma fille, ayez confiance. (Matth. ix, 22.) »

Que ce paralytique soit la figure du pécheur, cela n'est pas douteux et on peut le démontrer longuement par diverses conformités et similitudes :

1° La paralysie rend tout l'homme invalide, languissant, inutile : il a des pieds, qui ne lui servent point à agir; il ne sait plus que demeurer couché dans un lit, privé de l'usage de ses membres. — Semblablement, le péché rend l'homme languissant et lâche, inutile à toute bonne œuvre, en sorte qu'il n'a plus de pieds pour marcher ou pour avancer dans la voie de la vertu, ni de mains aptes aux œuvres du salut. Il ne sait que demeurer couché dans sa torpeur, il ne sait pas prier, il ne sait pas s'occuper aux autres œuvres de piété, il ne sait pas se tenir devant Dieu. Et ainsi, de ces pécheurs saisis par l'esprit de paresse, comme de certaines idoles inutiles, il est vrai de dire avec le Psalmiste : « Ils ont des mains, et ne toucheront pas; ils ont des pieds, et ne marcheront pas; ils ont des oreilles,

ad pedes suos oblatum : ad mulierem quoque fluxum sanguinis patientem, quæ per turbam sese ingresserat, ut vel solam fimbriam ejus tangeret, dixit : « Confide, filia, fides tua te salvam fecit. » Uterque autem, tam paralyticus hic impotens, quam mulier illa sanguinis fluxum patiens, peccatores graves præsentat, qui tamen ad filiationem et gratiam Dei recipiuntur, et sanitatem perfectam consequuntur, si cum fervore et fiducia conversi ad pedes Domini consistant. Unde uni dicitur : « Confide fili, » alteri autem : « Confide filia. »

Porro paralyticum hunc imaginem gerere peccatoris non est dubium, potestque hic latius ex varia conformitate et similitudine declarari.

1. Paralysis reddit totum hominem invalidum, languidum, inutilem : licet habeat pedes, non tamen serviunt ei ad ambulandum; licet habeat manus, non tamen serviunt ei ad operandum, nescitque nisi in lecto jacere, membrorum usum destitutus. Similiter peccatum reddit hominem languidum et remissum, ad omneque opus bonum inutilem, ita ut non habeat pedes ad ambulandum aut progrediendum in via virtutis, nec manus aptas ad opera salutis; nescit nisi cum torpore jacere, nescit orare, nescit aliis pietatis operibus incumbere, nescit coram Deo stare. Sic de peccatoribus spiritu acediae correptis, quasi de idolis quibusdam inutilibus, verum est illud Psalmistæ : « Manus habent et non palpabunt, pedes habent

et n'entendront pas ; ils ont une bouche, et ne parleront pas. (*Ps.* CXIII, 13-15.) »

2° Non-seulement la paralysie vicie tous les sens, mais elle brise si bien toutes les forces humaines, que l'homme semble devenu comme inflexible, insensible, stupide. — Semblablement, il arrive à une âme esclave du péché : le péché réduit à néant toutes les vertus, en sorte que l'homme semble comme insensible et comme mort, non-seulement parce qu'il ne sent pas les choses de Dieu et ne s'en affecte plus, mais encore parce qu'il ne sent pas sa propre misère, et qu'il ne sent ou ne reconnaît pas ses défauts. Il a l'intelligence obscurcie, la volonté languissante et sèche, la mémoire remplie de pensées diverses qui se confondent entre elles. L'expérience journalière nous l'enseigne assez.

3° Le péché habitudinaire est surtout semblable à la paralysie. De même en effet que la paralysie retient continuellement l'homme sur son lit avec des exhalaisons fétides, en ne lui permettant pas de remuer ; de même, celui qui est retenu par la mauvaise habitude d'un péché, gît sordidement, et elle gît de manière à n'être plus touchée ni par les avertissements des hommes, ni par les menaces de Dieu, ni par les remords de la conscience. Comme s'il était immobile et insensible, rien ne monte à son cœur, rien ne touche son âme.

4° La paralysie naît d'un défaut de chaleur naturelle, parce que la chaleur naturelle du sang se changeant en froid bouche les conduits vitaux des veines. — Semblablement, le péché change la chaleur de l'amour divin en torpeur et en froid d'iniquité, il arrête l'esprit de vie, le courant de la grâce divine. Ainsi David se recon-

et non ambulabunt, aures habent et non audient, os habent et non loquentur. »

2. Paralysis non solum sensus vitiat, sed etiam omnes hominis vires ita atterit, ut homo reddatur velut inflexibilis, insensibilis, stupidus. Similiter contingit in anima per peccatum, virtutes enim omnes ad nihilum deducit, ita ut homo sit velut insensibilis et mortuus, non solum quia divina non sentit, nec ad illa afficitur, sed etiam quia nec suam sentit miseriam, aut agnoscit defectus. Intellectum habet obscurum, voluntatem languidam et aridam, memoriam plenam confudentibus sese variis cogitationibus. Hoc experientia quotidiana satis docet.

3. Maxime simile est paralyti-

peccatum pravæ consuetudinis. Sicut enim paralysis continuo detinet hominem in lecto cum fœtidis exhalationibus, nec se ex illo movere potest. Ita qui peccato pravæ consuetudinis detinetur, sordide jacet; et ita jacet, ut nec admonitionibus hominum, nec minis Dei, nec puncturis conscientiæ moveatur: quasi immobilis foret et insensibilis, nihil ascendit ad cor ejus, nihil mentem tangit.

4. Sicut paralysis oritur ex defectu caloris naturalis, eo quod calor vel sanguis naturalis in frigus versus vitales venarum meatus intercludit, similiter, per peccatum calor amoris divini vertitur in torporem et frigus iniquitatis, et spiritus vitalis, fluxus scilicet gratiæ divinæ, intercluditur. Sic se paralyticum

naissait paralytique après son péché, quand il s'écriait : « Ayez compassion de moi, Seigneur, parce que je suis infirme. Guérissez-moi, Seigneur, parce que mes os sont ébranlés. (Ps. vi, 2.) »

PÉROraison. — Quiconque donc sent son âme atteinte de langueur paralytique doit recourir promptement au médecin, il doit se confier à ce médecin qui peut, sait et veut guérir. Le Seigneur Jésus-Christ est ce médecin. Il peut, parce qu'il est la force de Dieu; il sait guérir, parce qu'il est la sagesse; et il veut, parce qu'il est miséricordieux et compatissant, lui qui a porté nos maux et qui nous a confectionné un remède avec son sang. Que si l'on ne peut s'approcher de ce médecin, à cause de la foule des désirs et des affections terrestres, que fournissent la chair, le monde, le démon, il faut demander aux autres de nous présenter, recourir aux prières des prêtres et aux mérites des Saints, car Dieu ne repousse pas ces prières qui procèdent de la charité.

### MÊME DIMANCHE.

*Ecce quidam de Scribis dixerunt intra se : Hic blasphemat. Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?*

Et quelques-uns d'entre les Scribes dirent en eux-mêmes : Celui-ci blasphème. Qui peut pardonner les péchés, sinon Dieu seul ?

(*Evangelium selon saint Matthieu. Chap. ix, v. 3, et selon saint Luc. Chap. v, v. 21.*)

1<sup>er</sup> POINT. — Le blasphème est un grave péché, surtout quand on

gnoscebat David post peccatum clamans : « Miserere mei, quoniam infirmus sum, sana me, Domine, quoniam conturbata sunt omnia ossa mea. »

Omnis ergo qui paralytico languore afficitur anima, cito recurrat ad medicum : illi se medico committat, qui sanare potest, novit, et vult. Talis est medicus Christus Dominus. Ipse enim potest, quia est Virtus Dei ; novit sanare, quia Sapientia est ; vult autem, quia ipse est misericors et miserator, qui languores nostros sanat, et de sanguine suo medelam confecit. Quod si non potest accedere ad hunc medicum præ turba

desideriorum et affectuum terrenorum, quam immittit Caro, Mundus, Dæmon, roget offerri ab aliis, scilicet per orationes et merita Sacerdotum, vel Sanctorum ; illorum enim preces non despicit Dominus a charitate procedentes.

### EADEM DOMINICA

*Ecce quidam de Scribis dixerunt intra se : Hic blasphemat. Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?*  
(*Matth. ix.*)

Blasphemia grave peccatum est,

dit, à propos de Dieu, des choses fausses et indignes, lui attribuant ce qui ne lui convient pas ou lui refusant ce qui lui convient. Tel est le blasphème qui fait Dieu auteur du péché, ou le déclare injuste, ou nie qu'il soit miséricordieux, omniscient et tout-puissant. Semblablement, c'est un grave péché de blasphémer contre les Saints, en refusant de leur reconnaître ce qui leur a été accordé par la grâce divine, ou en disant sur leur compte des choses inconvenantes et en leur attribuant ce qui ne leur convient pas. Ceux qui sont enclins à ce péché sont les membres de cette bête de l'*Apocalypse*, « à qui fut donnée une bouche qu'elle ouvrit pour blasphémer contre Dieu, pour blasphémer son nom et son tabernacle, et ceux qui habitent dans le ciel. (*Apoc.* XIII, 5 et 6.) »

C'est une chose douloureuse que de rencontrer souvent parmi certains Chrétiens d'horribles blasphèmes, qui feraient horreur même à des païens et à des infidèles. Que n'osent pas dire en effet les soldats, emportés par une habitude satanique, et élevant à la moindre occasion les paroles les plus impies contre Dieu et contre les Saints? Que ne disent pas les libertins et les ivrognes dans les cabarets? Que ne disent pas les disputeurs en jouant aux cartes ou à d'autres jeux de hasard? Que ne disent pas les hommes colères et impatientes contre leurs serviteurs et leur famille, même dans leur intérieur domestique? Tous ceux-là, sous l'impulsion de la colère, émettent presque autant de jurements que de paroles, autant d'exécutions et de blasphèmes que de mots et de sentences. Ils imitent le langage de l'enfer, l'idiome du Tartare, l'écume de Cerbère, aboyant contre Dieu et contre les hommes, à la grande horreur des auditeurs. Aussi, parlant de ceux qui leur ressemblent,

cum quis de Deo falsa loquitur et indigna, ei attribuens quod non venit, aut negans quod ei competit. Talis blasphemia est, Deum auctorem peccati facere, aut injustum eum pronuntiare, vel negare misericordem, omniscium; omnipotentem. Similiter grave peccatum est blasphemia erga Sanctos, eis denegando quod per divinam gratiam est concessum, aut indigna de ipsis loquendo, et attribuendo quæ non conveniunt. Qui ad hoc peccatum proclives sunt, membra sunt Apocalypticæ illius bestię, « cui datum est os quod aperuit in blasphemias ad Deum, blasphemare nomen ejus, et tabernaculum ejus; et eos qui habitant in cælo. » Dolendum sane in-

ter quosdam Christianos horribiles crebro reperiri blasphemias, quas et ipsi Ethnici et infideles horrent. Quid enim non audent milites, satanica consuetudine in Deum et Sanctos impias voces minima occasione jactantes? Quid non vitiosi et ebriosi homines in tabernis? Quid non rixosi in aleis, vel aliis fortunæ ludis? Quid non iracundi et impatientes circa famulos et familiam, etiam in privatis suis domibus? His certe omnibus impellente iracundia tot fere excidunt juramenta quot verba; tot dejectiones, execrationes, blasphemię, quot voces et sententię. Imitantur loquelam horridam inferni, idioma Tartari; spumam Cerberi, in Deum et homines latrantes



le Sage disait : « Les discours de ceux qui jurent font dresser les cheveux sur la tête, et leurs blasphèmes épouvantent les oreilles. (*Eccli. XXVII, 15.*) » C'est comme s'il disait : Le langage de quelques-uns est accompagné de tant d'irrévérence et d'impudence, que les cheveux se dressent sur la tête des auditeurs et qu'ils sont forcés de boucher leurs oreilles, pour ne pas les laisser frapper ou souiller par des discours et des juréments aussi abominables. Nous avons dit, dans le *Jardin des Pasteurs*, combien le blasphème est un péché grave et quelles peines il mérite. Voyez ce que nous avons déjà dit en cet endroit (*Traité III, Leçon 7.*) et qui peut se rapporter à propos ici.

Or, le blasphème contre Dieu et contre les Saints est comme le vice propre des hérétiques. « Ils dressent leur bouche contre le ciel, » faisant de Dieu l'auteur du péché, affirmant que le Christ a désespéré sur la croix, comparant la Vierge Mère de Dieu aux autres femmes, refusant aux Saints l'honneur qui leur est dû. C'est donc de l'hérésie qu'il est particulièrement vrai de dire cette parole de l'*Apocalypse* déjà citée : « Il lui a été donné une bouche qu'elle a ouverte pour blasphémer contre Dieu, pour blasphémer son nom et son tabernacle, et ceux qui habitent dans le ciel. (*Apoc. XIII, 5 et 6.*) » Ils calomnient singulièrement les habitants des cieux et le tabernacle de Dieu, je veux dire son Eglise, et aussi le tabernacle de la Divinité, qui est la très-sainte Eucharistie où Dieu habite avec les hommes. Ils nient la vérité que le Dieu de vérité a affirmée de sa propre bouche. Ils nient aussi le pouvoir de remettre les péchés que Dieu a donné à l'Eglise dans la personne de ses prêtres, au for

cum horrore audientium. Unde de similibus loquens Sapiens dicebat : « Loquela multum jurans horripilationem capiti statuet, et irreverentia ipsius abjuratio aurium. » Quasi dicat : Quorumdam loquela adeo est cum irreverentia et impudentia conjuncta, ut audientibus capilli erigantur, et conentur obturare aures, ne tam infandis sermonibus et dejectionibus feriantur, vel contaminentur. Quam grave peccatum sit blasphemia, quasve pœnas mereatur, diximus in Horto Pastorum, Tract. III, Lect. VII. Vide ibi dicta, quæ huc referri possunt opportune.

Hæreticorum porro proprium quasi vitium est blasphemia in Deum et Sanctos. Hi enim in cœlum ponunt os suum, Deum peccati aucto-

rem facientes ; Christum desperasse in Cruce asserentes ; Virginem Deiparam aliis mulieribus coæquantem ; Sanctis honorem debitum denegantes. De hæresi ergo maxime verum est illud Apocalypsis antea citatum : « Datum est ei os quod aperuit in blasphemias ad Deum, blasphemare nomen ejus et tabernaculum ejus, et eos qui habitant in cœlo. » Miris namque calumniis afficiunt Cœlites et Tabernaculum Dei, hoc est Ecclesiam ejus, atque etiam Tabernaculum divinitatis, hoc est sacrosanc-tam Eucharistiam, in qua Deus habitat cum hominibus. Negant veritatem, quam Deus Veritatis ore proprio asseruit. Negant etiam potestatem remittendi peccata, quam Ecclesiæ Deus dedit in Sacerdotibus

de la Pénitence, où ils tiennent sa place et exercent son autorité : « Ceux dont vous avez remis les péchés, ils leur sont remis. (Jean. xx, 23.) »

Ils ressemblent donc à ces Pharisiens qui accusaient Jésus-Christ de blasphème, parce qu'il avait dit : « Ayez confiance, mon fils, vos péchés vous sont remis. » Mais, ce sont les Pharisiens qu'il eût fallu accuser de blasphème, puisqu'ils refusaient à Jésus-Christ ce qui lui convenait à cause de sa divinité. Ainsi encore sont blasphémateurs les hérétiques, qui refusent de reconnaître aux prêtres, vicaires du Christ, ce qui leur a été confié par la commission qu'il leur en a donnée. Il leur a confié en effet les élus du royaume des cieux, pour qu'ils écartent les péchés qui empêchent l'entrée dans ce royaume. Pour bien comprendre la chose, remarquez qu'on peut distinguer trois clés du royaume, soit un triple pouvoir de remettre les péchés.

1° La première, c'est « la clé de l'autorité principale, » ou le pouvoir par lequel quelqu'un remet les péchés principalement et par sa puissance propre. Cette clé n'appartient qu'à Dieu seul, parce qu'il n'y a que Dieu qui, étant offensé par le péché, peut le remettre ou le punir par son autorité suprême. A lui seul il appartient de répandre dans une âme le don de la grâce sanctifiante, qui efface les péchés. « Qui peut rendre pur celui qui a été conçu d'une source impure, n'est-ce pas vous seul? (Job. xiv, 4.) » La grâce est une participation à la nature divine quant à son infinité, c'est-à-dire, en tant qu'elle est l'océan des perfections infinies, et ainsi Dieu seul peut élever l'homme à une telle participation et à un tel partage de la nature divine, puisqu'il faut absolument pour cela

pro foro pœnitentiæ, ubi ejus vices gerunt, et auctoritatem exercent : « Quorum remisistis peccata, remittuntur eis. »

Non assimiles igitur sunt his Pharisæis Christum blasphemiam arguentibus, eo quod dicat : « Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua. » At Pharisæi potius blasphemiam arguendi veniebant denegantes Christo quod ei ex divinitate conveniebat. Sic et blasphemi sunt hæretici, denegantes Sacerdotibus, Vicariis Christi, quod eis ex ejus commissione concessum est. Ipsi enim commissæ sunt claves Regni cœlorum, ut peccata removeant quæ impediunt ingressum in illud regnum. Pro cujus rei explicatione advertite triplicem posse distingui clavem re-

gni, sive triplicem potestatem peccata remittendi.

Prima est « Clavis auctoritatis principalis, » hæc est potestas, qua quis principaliter et propria virtute peccata remittit. Illa vero soli Deo competit, quia solius Dei est qui peccato offenditur, ex sua suprema auctoritate illud remittere, vel ulcisci. Ad illum solum spectat infundere animæ donum gratiæ sanctificantis, quo peccata eluuntur. « Quis potest facere mundum de immundo conceptum semine, nonne tu qui solus es? » Gratiæ est quædam participatio divinæ naturæ secundum suam infinitatem, sive ut est pelagus infinitarum perfectionum ; et ita solius Dei est ad talem participationem, taleque consortium divinæ naturæ,

une vertu infinie. Le seul auteur de la pureté peut donc purifier nos cœurs de la souillure dans l'infection ténébreuse du péché. Seul, il peut descendre dans leur cœur et l'habiter comme son temple, seul donc aussi il peut le sanctifier. Seul, il peut imprimer en nous son image céleste et divine, seul il peut la reformer, quand elle a été souillée. Seul, il peut nous délivrer de la culpabilité, celui qui seul peut nous jeter dans la géhenne, ayant les clés de la mort et de la vie.

2° La seconde clé peut s'appeler « la clé d'excellence, » et celle-là convient à Jésus-Christ comme homme. Comme Médiateur et Rédempteur, il nous a mérité la grâce, la rémission des péchés, l'entrée du royaume céleste en satisfaisant pour nos péchés. Voilà pourquoi on lui attribue spécialement ce titre : « Qui efface les péchés du monde. » Aussi, par rapport à la rémission du péché et à la grâce sanctifiante, il tient le premier rang comme cause morale et méritoire. C'est pourquoi aussi on lui attribue la clé et le pouvoir d'excellence, parce que, à lui seul et non à une autre créature, il convient d'effacer les péchés par son propre sang et d'ouvrir le ciel par ses propres mérites. Son pouvoir de remettre les péchés n'est pas lié pour lui dans les sacrements, comme chez les autres ministres, et dès lors son pouvoir prend à juste titre le nom de « pouvoir d'excellence. » Les Pharisiens, ne faisant pas attention à ces choses — à savoir qu'il est Dieu, Homme-Dieu, envoyé par le Père comme propitiatoire dans son sang -- et entendant sortir de sa bouche ces paroles : « Vos péchés vous sont remis, » le jugèrent témérairement au-dedans d'eux-mêmes et l'accusèrent de blasphème. C'était

hominem elevare, cum ad id infinita virtus requiratur. Solus ergo puritatis auctor purificare potest corda nostra a macula in fœtore caliginoso peccati. Solus potest cordi illabi, illudque quasi templum suum inhabitare, ita etiam solus potest sanctificare. Solus potest imaginem cœlestem et divinam nobis imprimere, solus potest illam deturpatam reformare. Solus potest nos a reatu liberare, qui solus potest in gehennam mittere, habens claves mortis et vitæ.

Secunda clavis potest dici Clavis excellentiæ, et hæc Christo homini competit. Ipse enim tanquam Mediator et Redemptor promeruit nobis gratiam, peccati remissionem regni cœlestis apertionem, satisfaciendo pro peccatis nostris. Sic illi

specialiter attribuitur hic titulus : « Qui tollit peccata mundi. » Unde circa remissionem peccati et gratiam sanctificantem tenet primatum in genere causæ moralis et meritoriaræ : ideoque attribuitur ei Clavis et Potestas excellentiæ, quia soli illi, nec alteri creaturæ, convenit per propria merita, propriumque sanguinem, peccata tollere, cœlumque aperire. Neque potestas remittendi peccata in ipso alligata est Sacramentis, sicut in ministris aliis; ideoque « Potestas excellentiæ » merito nominatur.

Hæc non attendentes Pharisei (quod scilicet Deus sit, et Homo Deus, quem Pater misit Propitiatorium in sanguine suo) audientes illud ex ore ejus : « Remittuntur tibi peccata tua, » intra se temere judi-

en effet une chose inouïe qu'un homme remit les péchés à un autre homme, et ce pouvoir était inconnu dans les siècles précédents. Les Pharisiens savaient que le Seigneur avait dit, par l'organe de son Prophète : « C'est moi, c'est moi qui efface tes iniquités à cause de moi. (*Isaïe. XLIII, 25.*) » Ils savaient que leurs prêtres avaient reçu le pouvoir d'offrir les sacrifices, de prier pour le peuple, de bénir et de consacrer les vases du temple, de percevoir les dîmes et les prémices, d'amener le peuple à la contrition et à la confession publique pour l'expiation de certains péchés, mais ils savaient que ces mêmes prêtres n'avaient pas reçu le pouvoir de remettre les péchés, et voilà pourquoi ils disent en eux-mêmes : « Qui peut pardonner les péchés, sinon Dieu seul? (*Luc. v, 21.*) » — « Et ils disent vrai, reprend le vénérable Bède, car nul ne peut remettre les péchés, sinon Dieu qui les remet aussi par ceux à qui il donne le pouvoir de les remettre, et dès lors Jésus-Christ prouve qu'il est vraiment Dieu, puisqu'il peut remettre les péchés comme Dieu. » Les autres Saints Pères parlent dans le même sens, ils rétorquent contre les Pharisiens eux-mêmes le blasphème que ceux-ci dirigent contre le Christ, et les convainquent de la divinité du Christ par leur propre avertissement. Ecoutez saint Jean Chrysostôme : « O Pharisien, ignorant dans ta science, contradicteur dans l'affirmation, tu attaques en attestant : pourquoi n'est-il pas Dieu à tes yeux, celui qui fait ce qui n'appartient qu'à Dieu? » Ecoutez aussi saint Ambroise : « Le fils de Dieu reçoit le témoignage de ses œuvres. C'est en effet un témoignage plus fort rendu à la foi, quand on le rend malgré soi; c'est un témoignage qui rend plus criminels ceux qui s'y refusent,

cant, et arguunt eum blasphemiam. Inauditum scilicet erat hominem homini peccata remittere, et potestas illa omnibus retro sæculis ignota fuerat. Noverant Pharisæi dictum fuisse a Domino per prophetam : « Ego sum, ego sum, qui delco iniquitates tuas propter me. » Noverant Sacerdotibus suis collatam potestatem offerendi sacrificia, deprecandi pro populo, benedicendi et consecrandi vasa templi, decimas et primitias accipiendi, ad contritionem et confessionem publicam pro certis peccatis et expiationibus plebem inducendi; sed sciebant ipsos non accepisse potestatem peccata dimittendi, ideo dicunt intra se : « Quis potest peccata dimittere, nisi solus Deus? » Et verum quidem dicunt, inquit Venerabilis Beda, « quia ne-

mo dimittere peccata nisi Deus potest, qui per eos quoque dimittit, quibus dimittendi tribuit potestatem, et ideo Christus vere Deus esse probatur, quia dimittere peccata quasi Deus potest. » In eundem sensum loquuntur alii Sancti Pares, blasphemiam quam Christo Pharisæi impingunt in ipsosmet retorqueutes, et propria ipsorum confessione convincentes Christum esse Deum. Audi sanctum Chrysostomum : « Pharisæe, qui sciendo nescis, confitendo negas, cum testaris impugnas, cur tibi Deus non est, quæ ea qui solius Dei sunt, operatur? » Audi quoque sanctum Ambrosium : « Dei Filius ab operibus suis accipit testimoniuni : nam validius est ad fidem quod confitentur inviti, et pernicius ad culpam quod negant, qui

quand leurs propres affirmations servent à les convaincre. Or, c'est une insigne mauvaise foi de confesser qu'à Dieu seul il appartient de pardonner les péchés et de ne pas croire en Dieu qui pardonne les péchés. » Puis donc que le Christ, non-seulement remet les péchés, mais prouve par un miracle qu'il a ce pouvoir, il prouve avec évidence sa divinité. Il a effectivement de deux manières le pouvoir de remettre les péchés, en tant que Dieu et en tant que homme. Comme Dieu, il l'a de lui-même, par autorité et au principal; comme homme, il l'a par communication de la divinité, à laquelle son humanité est comme un instrument uni pour conférer la grâce. Mais, ce pouvoir de conférer la grâce et de remettre les péchés lui a été communiqué par excellence et indépendamment des sacrements; il l'a donc bien autrement que les autres ministres, puisqu'il l'a mérité par son sang, ainsi qu'il a déjà été dit.

3<sup>o</sup> La troisième clé prend le nom de « clé du ministère. » Les prêtres de Dieu et les ministres de l'Eglise l'ont, et ils en usent dans le sacrement de Pénitence, où ils tiennent la place de Jésus-Christ et par la vertu de sa Passion, remettent les péchés, confèrent la grâce, dissipent les obstacles qui empêchent d'entrer dans le royaume des cieux et donnent le droit d'y entrer. Nous disons que tout cela se fait par la vertu de l'Agneau et de son sang, qui, à cause de cela, prend, dans les Saintes Ecritures, divers titres honorifiques. On l'y appelle « sang de la rédemption, » parce qu'il en fut le prix; « sang de la propitiation, » parce que son sang nous a rapprochés de Dieu, dont nous étions fort éloignés; « sang de

suis assertionibus convincuntur. Magnæ ergo perfidiæ est confiteri solius Dei esse donare peccata, et non credere Deo peccata donanti. » Cum illaque Christus, non solum peccata remittat, sed etiam miraculo probet se illam potestatem habere, Deum se esse aperte probat. Dupliciter scilicet habet potestatem remittendi peccata, et quatenus Deus, et quatenus homo. Ut Deus, habet illam a seipso auctoritative et principaliter: ut homo, habet illam communicatam a Divinitate, cui ejus humanitas est velut instrumentum conjunctum ad gratiam conferendam. Excellentè autem et independentè a Sacramentis est ei communicata illa potestas gratiam conferendi et peccata remittendi; ideo longe aliter

eam habet quam alii ministri, quandoquidem etiam eam sanguine suo promeruerit, ut jam dictum est.

Tertia clavis dicitur « Clavis ministerii. » Hanc habent Sacerdotes Dei, et Ecclesiæ ministri, illaque utuntur in Sacramento Pœnitentiæ, ubi vices agunt Christi, et virtute passionis ejus peccata remittunt, gratiam conferunt, impedimentum regni cœlorum auferunt, dantes jus ad illud ingrediendum. Hæc autem omnia fieri dicimus virtute Agni et sanguinis ejus, qui propterea in Scripturis Sacris nominatur variis titulis honorificis. Dicitur « Sanguis redemptionis, » quia illius fuit pretium. « Sanguis propitiationis, » quia facti sumus prope in sanguine ipsius, qui longe a Deo eramus. « San-

l'ablution, » parce qu'il nous purifie de tout péché; « sang de l'aspersion et de la sanctification, » parce que nous en sommes purifiés par la foi qui nous sanctifie; « sang de l'ouverture, » parce qu'il ouvre le ciel et son voile, et que lui seul nous fait entrer dans la gloire. Le rit de l'immolation du veau nous donne la figure de ce mystère, quand il est dit : « Le prêtre, qui a reçu l'onction, portera le sang de ce veau dans le tabernacle du témoignage, et, trempant son doigt dans le sang, il en fera par sept fois l'aspersion devant le voile du sanctuaire. (*Lévit. iv, 3-6.*) » Appliquant ce passage à Jésus-Christ, Pierre, abbé de la Celle, l'explique comme il suit, dans son *livre sur les 15 pains* : « Voici que l'agneau, le tendre agneau d'un an, voici que le veau engraisé pour le sacrifice, Jésus, est immolé et mis à mort. Trempez donc votre doigt dans son sang, et faites-en sept fois l'aspersion devant le voile, afin que le sang de la Passion du Sauveur soit pour vous la clé qui vous ouvre le ciel. Les cieux ne fermeront plus leurs portes, quand ils verront s'élever vers eux le sang qui sort du cœur du Sauveur Jésus, les vertus angéliques se hâteront d'ouvrir les portes fermées, et se prosterneront en adorant devant le sang de Dieu. » Ainsi parle l'abbé de Celle, d'accord avec ce qu'avait dit l'Apôtre : « Ayant, par le sang de Jésus-Christ, la liberté d'entrer avec confiance dans le sanctuaire, en suivant cette voie nouvelle et vivante qu'il nous a le premier tracée sous le voile de sa chair. (*Hebr. x, 19.*) » Les prêtres ont donc la garde de ce sang très-saint de la victime immolée pour les péchés du monde entier, ils l'administrent caché dans les sacrements comme dans des vases divins : il leur sert de clé pour ouvrir le royaume des cieux. Mais, ils l'appliquent surtout, en vertu de

guis ablutionis, » quia emundat nos ab omni peccato. « Sanguis aspersionis et sanctificationis, » quia aspergimur illo per fidem in sanctificationem. « Sanguis reserationis, » quia cœlum ejusque velum reserat, et nonnisi per illum ad gloriam est aditus. Audi figuram. Ubi præscribitur ritus vituli immolati, dicitur : « Inferet Sacerdos qui unctus est de sanguine ejus in tabernaculum testimonii, tincto digito, aspergens septies contra velum. » Quem locum de Christo sic explicat Petrus, Abbas Cellensis, in lib. XV de Panibus : « Ecce agnus agniculus, en vitulus sanguinatus Jesus jugulatur et occiditur. Tinge igitur digitum, et asperge septies contra velum, ut sit tibi clavis reserationis cœli sanguis passionis

Domini. Non obfirmabunt valvas suas cœli, cum viderint sanguinem ad se levare de visceribus Domini Salvatoris. Angelicæ virtutes festinant reserare clausa, in occurso cruoris Dei adorantes. » Hæc Abbas Cellensis, conformiter ei quod dixerat Apostolus : « Habentes fiduciam in introitu Sanctorum in sanguine Christi, quam initiavit nobis viam novam et viventem per velamen, id est carnem suam. » Habent ergo sibi commissum Sacerdotes hunc victimæ immolatæ pro totius mundi peccatis sacratissimum sanguinem, illum reconditum in Sacramentis tanquam vasis divinis administrent : ille servit eis ut clavis reserationis ad aperiendum regnum cœlorum. Maxime autem illum Christi aucto-

l'autorité de Jésus-Christ, dans le sacrement de Pénitence, où ils peuvent dire à chaque âme en particulier avec le Sauveur : « Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis. » Ils ne sont donc pas non plus blasphémateurs, quand ils prononcent ces paroles en vertu des pouvoirs de leur ministère, tout comme le Christ ne blasphéma point, quand il dit cela en tant qu'homme, en vertu du pouvoir d'excellence, ou en tant que Dieu, en vertu de son pouvoir principal. Mais, ils sont au contraire blasphémateurs eux-mêmes, les hérétiques, qui leur refusent ce pouvoir en tant que ministres de Jésus-Christ; ils sont blasphémateurs, les Pharisiens qui refusent de reconnaître ce pouvoir à Jésus-Christ, ne le reconnaissant pas comme Dieu, alors qu'il prouve sa divinité par cette rémission des péchés faite avec autorité de pouvoir.

2<sup>e</sup> POINT. — De plus, le Seigneur Jésus-Christ prouve qu'il est Dieu, en découvrant les secrètes pensées de leur cœur : « Pourquoi pensez-vous le mal dans vos cœurs? (*Matth. ix. 4.*) » C'est là le propre de Dieu. Voilà pourquoi il dit : « Le cœur de l'homme est trompeur et impénétrable : Qui le connaîtra? Moi, le Seigneur qui sonde les cœurs; (*Jérémié. xvii, 9 et 10.*) » et encore : « Malheur à vous, qui voulez cacher vos projets dans la profondeur de vos cœurs! Vous marchez dans les ténèbres et vous dites : Qui nous voit? Qui nous a pénétrés? C'est là une pensée impie : l'argile s'élève-t-elle contre la main qui la pétrit? Le vase dit-il au potier : Vous ne m'avez pas fait! (*Isaïe. xxix, 15 et 16.*) » En effet, dire : Dieu ne me voit pas, c'est dire : Il ne m'a pas fait, parce que, ce que Dieu a fait, il le conserve, il le dirige, et ses œuvres ne sauraient être ni agir sans lui, il connaît donc parfaitement ce qui est en elles. « L'enfer et la perdition sont à nu devant le Seigneur, dit le

ritate applicat in Sacramento Pœnitentiæ, ubi cum Domino unicuique dicere possunt : « Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua. » Nec ipsi igitur blasphemi sunt, dum hoc pronuntiant ex potestate ministerii, sicut nec Christus, dum id dicit tanquam homo ex potestate excellentiæ, aut tanquam Deus ex potestate principali. Sed blasphemi sunt hæretici hoc eis denegantes tanquam ministris Christi, blasphemi sunt et Pharisei cum id Christo denegant, non agnoscentes eum tanquam Deum, quandoquidem etiam hac remissionē potestativa peccati se Deum esse comprobavit.

Ulterius Christus Dominus se Deum probat, detegendo secretas

cordis eorum cogitationes : « Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris? » Hoc scilicet proprium est Deo. Propterea dicit : « Prævum est cor hominis et inscrutabile, quis cognoscat illud? Ego Dominus scrutans cor. » Item : « Væ qui profundi estis corde, ut a Domino abscondatis consilium, quorum sunt in tenebris opera, et dicunt : Quis videt nos? Quasi lutum contra figulum cogitet et dicat : Non fecisti me. » Etenim dicere : Deus non videt me, idem est ac dicere : Non fecit me, quia Deus quæ fecit, conservat, dirigit, nec sine eo esse possunt, nec agere; ergo perfecte novit quæcumque in eis sunt. • Infernus et perditio coram Domino, inquit Sapiens,

Sage, combien plus les cœurs des enfants des hommes! (*Prov. xv, 11.*) » Il appelle enfer et perdition les peines réservées aux pécheurs. C'est donc comme s'il disait : Tant s'en faut que vous échappiez à l'œil de Dieu, quand vous péchez en secret, qu'au contraire il prononce déjà le châtement dû à votre crime, il prépare pour vous l'enfer et la perdition. Insensé donc celui qui, pour se livrer sans crainte à la volupté de la fornication, disait en lui-même : « Qui me voit? Les ténèbres m'environnent et les murailles me couvrent, et nul ne m'aperçoit : qui craindrai-je? Le Très-Haut ne se souviendra pas de mes péchés. » Mais, voici le blâme infligé à cet homme : « Il n'a pas compris que l'œil du Seigneur voit toutes choses, et que cette crainte de l'homme, et que ces yeux qui ne craignent que l'homme, bannissent la crainte de Dieu; et il n'a pas su que les yeux du Seigneur, plus lumineux que le soleil, pénètrent toutes les voies des mortels, et la profondeur des abîmes, et l'intime des cœurs, et les lieux les plus cachés; car, toutes choses étaient connues du Seigneur, avant qu'il les eût créées, et il les voit toutes, maintenant qu'il les a faites. (*Eccli. xxiii, 25-29.*) » O insensé et ignorant, ô aveugle et privé d'yeux, celui qui, pour se livrer plus librement aux vices, veut en quelque sorte faire Dieu aveugle et ignorant comme lui! Est-ce que celui qui a façonné l'œil n'y voit pas, ou manque-t-il d'yeux, celui qui donne ses yeux aux autres? Les anciens agissaient plus sagement, quand ils peignaient Dieu avec trois yeux, pour indiquer que ses regards pénètrent le ciel, la mer et l'enfer. Et, qu'est-ce que le Prophète veut dire autre chose, quand il raconte qu'il a vu « une verge qui veille, » ou, suivant une autre version, « une verge qui a des yeux? (*Jérém. i, 11.*) » Il veut

quanto magis corda filiorum hominum? » Infernum et perditionem vocat pœnas peccantibus præparatas. Quasi diceret : Adeo abest ut Deum lateas quando occulte peccas, quin potius jam ipse decernit pœnas tuo sceleri, infernum tibi præparat et perditionem. Stulle ergo, ille qui ut voluptati fornicariæ sine ullo metu indulgeret, secum sic disserebat : « Quis me videt? Tenebræ circumdant, parietes cooperiunt me, et nemo circumspicit me : quem vereor? Delictorum meorum non memorabitur Altissimus. » Unde sequitur increpatio ipsius ibidem : « Et non intellexit quoniam oculi illius multo lucidiores sunt super solem, circumspicientes omnes vias

hominum, et profundum abyssi, et hominum corda inuentens in absconditis partibus. Domino enim Deo antequam crearentur agnita sunt omnia, sic et post perfectum respicit omnia. » O stultum et ignorantem, o cæcum et exoculatum, qui, ut liberius vitiiis se tradat, Deum vult quodammodo secum facere cæcum et ignorantem! Numquid qui finxit oculum non considerat, aut oculis caret qui aliis indit oculos? Sapientius antiqui pingebant Deum tribus oculis præditum, ut significarent oculos ejus penetrare cœlum, mare, infernum. Et quid sibi vult aliud Propheta, dum dicit se vidisse « Virgam vigilantem, » vel ut alia lectio habet « Virgam oculatam? » Vult



indiquer par là que Dieu, par son œil très-perçant et très-vigilant, pénétre toutes choses et voit bientôt nos crimes, dès même qu'ils sont conçus dans le cœur, pour les punir et les venger. Voilà pourquoi aussi les Egyptiens, désirant symboliser l'omniscience de Dieu, peignaient « un sceptre avec un œil. » Le sceptre signifiait la puissance royale et le domaine universel de Dieu, l'œil désignait la science et la providence de Dieu qui pénètre dans tout.

Cette considération doit mettre un frein non-seulement aux crimes ouverts, mais encore aux pensées mauvaises, puisque toutes nos actions sont accomplies sous les yeux d'un Juge vengeur, qui sont plus lumineux que le soleil et voient tous les sentiers de l'humanité. David n'y avait point assez pris garde, en commettant son adultère et en s'efforçant ensuite de le cacher avec beaucoup d'astuce et de précaution. Il rappelle Urie, le mari de Bersabée, du camp ; il l'enivre pour qu'il rentre joyeux dans sa demeure et use de ses droits d'époux ; il écrit à Joab, chargeant Urie lui-même du message, pour que celui-ci soit placé à l'endroit le plus exposé et le plus périlleux du combat, pour que ses compagnons l'abandonnent et pour qu'il périsse, accablé par les troupes ennemies. Mais, toutes ces ruses ne lui servaient de rien, pas plus que ses desseins et ses pensées honteuses, l'œil vengeur de Dieu le surprit dans son astuce. Aussi, plus tard, lui fut-il dit : « Je susciterai le mal contre toi du sein de ta propre maison, et je prendrai tes femmes sous tes yeux, et je les donnerai à un autre, et il dormira avec elles en présence du soleil. Tu as agi secrètement, mais j'accomplirai cette parole en

indicare, quod Deus per oculum suum perspicacissimum et pervigilem penetraret omnia, et pervideat mox scelera nostra, ubi vel cordetenus concepta sunt, ut illa plecat et vindicet. Propterea etiam Ægyptii, ut Dei omniscientiam indicarent, pingebant « sceptrum cum oculo. » Per sceptrum, significabant potestatem regiam et Dei dominium universale ; per oculum, ejus scientiam et providentiam omnia pervadentem designabant.

Hæc itaque frænum non solum sceleribus apertis, sed etiam cogitationibus pravis debet injicere, quandoquidem in oculis Judicis et Vindicis omnia nostra peraguntur, qui multo plus lucidiores sunt super solem, circumspicientes omnes vias hominum. Hoc non satis considera-

verat Rex David adulterium committens, et postmodum illud multiplici astu et cautela celare nitens. Revocatur Uriam virum Bersabæe e castris, eum inebriat ut in domum suam exhilaratus redeat, et uxorem cognoscat, scribit ad Joab per ipsiusmet manus Uriæ, ut loco fortissimo et periculosissimo contra hostes constituat, sicque delinquatur a commilitonibus, et manu hostium interemptus tandem occumbat. Sed non profuerunt hi omnes doli, nec omnia ejus consilia et cogitationes probrosæ. deprehensus est in astutia sua ab oculo Dei vindicæ. Ideo dicitur ei postmodum : « Ecce ego suscitabo super ei malum de domo tua. Ego tollam uxores tuas in oculis tuis, et dabo proximo tuo, et dormiet cum uxoribus tuis in oculis

présence de tous ceux d'Israël et en la présence du soleil. (2 Rois. XII, 11 et 12.) » Pour nous stimuler au bien et nous ramener du mal, nous devons souvent observer la présence de ce Juge, que les retraites les plus cachées ne sauraient écarter, ni les murailles les plus épaisses, à qui les endroits les plus inaccessibles sont ouverts, à qui tous les secrets sont connus, devant qui l'obscurité s'éclaire, le mutisme répond, le silence rend témoignage, l'âme sans voix parle, qui nous répète continuellement, sous forme de réprimandes ou d'avertissement : « Pourquoi pensez-vous le mal dans vos cœurs? (Matth. IX, 4.) »

Cette réprimande admonestante s'adresse à toute espèce de pécheurs, qui, aspirant après les choses défendues, s'agitent dans les tumultueuses pensées de leurs cœurs.

1° Disons donc tout d'abord : O luxurieux, « pourquoi pensez-vous le mal dans vos cœurs? » Pourquoi représenter et peindre devant les yeux de votre âme les images des actions obscènes? Pourquoi, quand il ne vous est point donné d'accomplir l'œuvre, la remuez-vous si souvent dans la pensée de votre esprit? Ignorez-vous que, non-seulement l'acte honteux, mais encore le désir, et même la seule délectation résultant de l'imagination, est un péché grave? Si vous ne l'ignorez pas, pourquoi nourrissez-vous et repaissez-vous votre esprit de ces pensées impures? Si vous l'ignorez, dissipez cette ignorance crasse, et écoutez saint Augustin vous dire : « C'est d'une façon malsaine que l'esprit se complait dans les choses illicites, même par la pensée toute seule, bien qu'il ne se décide pas à les accomplir, mais par le fait seul qu'il conserve et

Solis hujus. Tu fecisti in abscondito, ego autem faciam in conspectu omnis Israel, et in conspectu solis.» Ut igitur ad bonum exstimulemur, et a malo omni revocemur, frequenter illius Judicis præsentia oculis nostris obversetur, quam non secludunt locorum abdita, aut parietum septa; cui pervium est omne solidum et apertum omne secretum, cui obscura clarent, muta respondent, silentium confitetur, sine voce mens loquitur, qui continuo nobis illud repetit vel increpando vel præmonendo : « Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris? » Quæ quidem monitoria increpatione dirigi censetur ad omnis generis peccatores, qui, dum illicita appetunt, variis cogitationum tumultibus in corde agitantur.

Dicamus ergo primo : O luxuriosi,

« ut quid cogitatis mala in cordibus vestris? » Cur ante mentis oculos schemata turpium perpetrationum pingitis et fingitis, et cum effectus vobis non tribuitur operis, illud crebro agitatis intentione cogitationis? An ignoratis non solum actum turpitudinis, sed etiam voluntatem, immo et solam delectationem ex imaginatione procedentem, esse grave peccatum? Si non ignoratis, cur ergo talibus cogitationibus impuris animum pascitis et oblectatis? Si vero hoc ignoratis, dispellite supinam ignorantiam istam, et audite sanctum Augustinum, lib. XII de Civitate, c. XII : « Nec sane cum sola cogitatione mens oblectatur illicitis, « non quidem decernens esse facienda, tenens tamen et volvens libenter, quæ statim ut attigerunt ani-

entretient volontiers cette pensée. Dès qu'elle se présente à l'esprit, il faudrait la repousser. Sans cela, il y a péché. » Et, de peur que vous pensiez qu'il s'agit d'un péché léger, le saint docteur ajoute : « L'homme sera condamné, à moins que, par la grâce du Médiateur, il n'obtienne la rémission des péchés commis en entretenant la pensée des choses reconnues coupables, et cela, même sans le désir de les accomplir, mais avec la seule volonté d'en réjouir son esprit. (*Cité de Dieu. Liv. XII, XII, 14.*) » Ecoutez aussi le conseil et la maxime du bienheureux Job : « J'ai fait un pacte avec mes yeux pour ne pas même regarder une vierge. Et quelle part pourrai-je attendre du Très-Haut? Quel héritage me donnerait le Tout-Puisant dans les cieux?... Dieu ne considère-t-il pas mes voies, et ne compte-t-il pas toutes mes démarches? (*Job. xxxi, 1-4.*) » Job a reconnu qu'il y avait péché, non-seulement quand le corps est souillé par le crime accompli avec autrui, ou quand la volonté consent à un acte libidineux, mais encore quand on se complait volontairement dans une pensée, sans désir d'accomplir l'acte, parce que cette pensée souille le cœur, dont il chasse Dieu et le Saint-Esprit, pour qu'il n'y ait plus de part. Ecoutez enfin le Seigneur, parlant par l'organe du Prophète : « Jérusalem purifie ton cœur de sa malice, afin que tu sois sauvée : jusques à quand demeureront en toi les pensées funestes? (*Jérémie. iv, 14.*) » Jusques à quand demeureront-elles, en t'en apercevant et en ne les repoussant pas? Car, il n'est pas au pouvoir de l'homme d'empêcher qu'elles viennent mais, il est en son pouvoir de les repousser ou de lutter contre elles. Il n'est pas en notre pouvoir de ne point les sentir, mais il est en notre pouvoir de n'y point consentir. Que si nous n'y consen-

mum, respui debuerunt, negandum est esse peccatum. » Et ne existimes esse leve peccatum, subdit postea ibidem : « Damnabitur homo nisi hæc quæ sine voluntate operandi, sed tamen cum voluntate animum talibus oblectandi, solius cogitationis sentiuntur esse peccata, per Mediatoris gratiam remittantur. » Audite etiam consilium et sententiam beati Job : « Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. Quam enim partem haberet in me Deus desuper, et hæreditatem Omnipotens de excelsis? Nonne ipse considerat vias meas, et cunctos gressus meos dinumerat? » Agnovit ergo Job peccatum inesse, non solum si corpus aliena libidine conta-

minetur, aut voluntas in opus libidinosum consentiat, sed etiam si sola cogitatione voluntarie oblectetur, etiam absque operis voluntate, quia tali cogitatione cor commaculatur, et expellitur ab illo Deus et Spiritus Sanctus, ut ibi partem non habeat. Audite denique ipsum Dominum per Prophetam : « Lava a malitia tuum, o Jerusalem, ut salva fias. Usquequo morabuntur in te cogitationes noxiæ? » Morabuntur, inquit, scilicet te advertente, nec illas respuente; non enim in potestate est hominis ut non veniant, sed in ejus est potestate illas repellere, vel reluctari. Non est in potestate nostra eas non sentire; sed est in potestate nostra eis non consentire. Quod si fiat, jam

tons pas, ces pensées-là ne seront point des péchés, quand même elles reviennent fréquemment, mais elles seront plutôt une occasion de mérite et une augmentation de récompense.

C'est ce que le Seigneur enseigna un jour à sainte Brigitte, comme le raconte Louis de Blois, dans le *Miroir des âmes religieuses*. (iv, 4.) « Un jour, en effet, le Sauveur lui dit : « Ma fille, pourquoi es-tu inquiète et agitée? » Brigitte répondit : « Parce que je suis affligée de diverses pensées mauvaises, que je ne peux écarter, et la crainte de votre jugement me tourmente. » Pour la consoler, le Seigneur répondit à cette plainte : « O ma fille, c'est là la vraie justice. Tu te complaisais autrefois dans les vanités du monde contre ma volonté, aujourd'hui les pensées vaines et mauvaises t'ennuient contre ta volonté. » Puis, Jésus-Christ, ce doux consolateur de l'âme affligée, lui parla en ces termes consolants : « O ma fille, crains mon jugement avec modération et discrétion, te confiant toujours en moi, qui suis ton Dieu. Tu dois savoir en toute sécurité que les mauvaises pensées auxquelles l'âme résiste purifient l'âme et la couronnent. Si tu ne peux les empêcher, supporte-les patiemment, et résiste par la volonté, et, en n'y consentant point, crains de t'enorgueillir et de tomber. En effet, quiconque se tient debout ne se tient debout que par la vertu divine. »

2<sup>o</sup> Disons en second lieu : O vindicatifs, colères, impatientes, « pourquoi pensez-vous le mal dans vos cœurs? Jusques à quand demeureront en vous les pensées funestes? » Quelles sont les pensées qui vous agitent et que vous agitez, sinon les pensées amères et troublées, quand, inquiets dans votre esprit, vous imaginez divers

non peccata erunt cogitationes illæ, etiam si frequenter redeant, sed potius materia meriti et augmentum coronæ.

Hoc ipsum est quod olim docuit Dominus sanctam Brigittam, ut refert Blossius, Monilis c. iv. Dixit enim ei quadam vice Dominus : « Cur turbaris et sollicita es, filia? » Respondit Brigitta : « Quia diversis cogitationibus pravis affligor, quas removere nequeo, et terror judicii tui me pungit. » Cui quidem querimonie pro consolatione respondit Dominus : « O filia, hæc est vera justitia, ut sicut prius delectabar in vanitatibus mundi contra voluntatem meam, ita modo molestæ sint vanæ et perversæ cogitationes contra voluntatem tuam. » Postmodum his eam verbis allocutus et consolatus est af-

flictæ animæ pius consolator Christus. « O filia, time judicium meum moderate et cum discretione, firmiter semper confidens in me Deo tuo. Certissime enim scire debes malas cogitationes quibus mens relictatur esse purgationem animæ atque coronam. Si prohibere non potes, fer patienter, et voluntate renitere, et quamvis ipsis non consentias, time ne inde superbias et cadas. Nam quicumque stat, solius Dei virtute stat. »

Dicamus secundo : O vindicativi, iracundi, impatientes, « ut quid mala cogitatis in cordibus vestris? Usquequo morabuntur in vobis cogitationes noxiæ? » Quænam enim cogitationes vos agitant, et à vobis agitantur, nisi amaræ et turbidæ, dum inquieti animo varias excogi-

moyens de vengeance, quand vous rongez et fouillez votre cœur par des imaginations épineuses? Les naturalistes disent que le buisson naît sans être ensemencé, et qu'il s'embarrasse si bien dans ses épines, que qui s'y engage n'en sort pas autrement qu'ensanglanté. Ainsi, la colère naît souvent sans germe, c'est-à-dire qu'elle s'élève sans cause suffisante, et elle produit d'elle-même diverses épines et amertumes, dont l'âme est si bien enveloppée qu'elle ne peut plus s'en débarrasser. Pourquoi Aman est-il si irrité contre Mardochée? N'est-ce pas là une colère sans germe? Combien c'était une chose de peu d'importance, que, entre tant de milliers d'individus, celui-là seul ne fléchit pas le genou devant lui? Mais, ce fait l'enveloppa de tant d'épines que, ni jour ni nuit, il n'avait de repos, songeant toujours à cela et rongéant en quelque sorte son cœur. Or, comme le feu s'enflamme dans les épines, de même la colère s'embrasait dans son cœur épineux, et elle finit par exciter l'incendie qui le fit périr.

Semblablement, chez Caïn, la colère naît sans germe, et elle l'enveloppa de ses épines si bien qu'il n'avait plus de repos, jusqu'à croire qu'il trouvera ce repos en souillant ses mains dans le sang de son frère. Tandis donc qu'il agite toujours ces pensées dans le trouble de son esprit, il entretient le feu dans les épines, et quand il met à exécution la haine conçue dans sa pensée, loin de trouver le repos, il trouve une crainte continuelle sans repos. O Caïn, « pourquoi penses-tu le mal dans ton cœur? Jusques à quand demeureront en toi les pensées funestes? » Si tu les avais promptement réprimées ou repoussées, tu n'aurais pas encouru une telle infortune. La même chose est vraie de plusieurs envieux colères,

tatis vias vindictæ, dum cor vestrum exeditis, et fodicis spinosis imaginationibus? Dicunt Naturales Philosophi Rubum sine semine nasci : suis vero spinis seipsum ita implicat, ut qui se ingesserit, non recedat nisi cruentatus. Sic ira frequenter sine semine nascitur, hoc est, sine causa sufficiente oritur; multasque spinas et amaritudines producit ex seipsa, quibus ita animus implicatur ut non valeat se explicare. Cur Aman in Mardocheum ita commovetur? An non sine semine ira ista? Quam parvipendunt erat quod inter tot millia iste ei non flecteret? Sed hoc eum tot spinis implicuit, ut die nocteque non quiesceret, mente hoc semper agitans, et cor suum quodammodo excedens; ac sicut ignis

in spinis exardescit, sic ira exardescibat in corde ejus spinoso, et tandem excitavit incendium, quo et ipse interiiit.

Similiter in Caïn ira oritur sine semine, et ita eum spinis suis implicuit, ut non quiesceret, donec fraterno sanguine manus fœdans requiem reperire autumat. Dum ergo cogitatione turbidus hoc mente semper agitatur, ignem alit in spinis; et dum conceptum cogitatione odium exequitur, non quietem, sed continuum invenit sine quiete tremorem. O Caïn, « cur mala cogitas in corde tuo? Usquequo morantur in te cogitationes noxiæ? » Si illas mox compressisses, aut repulisses, haud infelicitatem tantam incurrisses. Hoc ipsum verum est de quibuslibet in-

vindicatifs, qui se troublent singulièrement, parce qu'ils ne s'opposent et ne résistent pas aux premiers mouvements et aux premières pensées. Ecoutez saint Grégoire : « Celui qui se soumet en esclave à la colère, que fait-il dans son cœur autre chose que des querelles, même sans but? Il contredit des absents, il profère des injures en son intérieur, et, même quand il n'y a personne, il arrange des querelles dans son cœur. (*Com. sur Job. Liv. IV, xxxiii, 35.*) » A ceux-là donc, nous disons à bon droit : « Pourquoi pensez-vous le mal dans votre cœur? » Secouez les étincelles de ce feu infernal, de peur qu'il ne dévore rapidement votre âme et ne s'embrace jusqu'à vous perdre, ce feu qu'il eût été facile d'éteindre dans son principe. Ecrasez la tête du serpent, qui veut entrer dans votre cœur, suggérant des pensées mauvaises et nuisibles, afin de vous infecter de son venin et de vous tuer à la fin.

3<sup>e</sup> Disons en troisième lien : O avarés et injustes, « pourquoi pensez-vous le mal dans votre cœur? Jusques à quand demeureront en vous les pensées funestes? » C'est vraiment de vous que l'Apôtre a dit : « Ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans le piège de Satan, et en plusieurs désirs inutiles et pernicieux, qui précipitent les hommes dans la mort et la damnation. (*1 Tim. vi, 9.*) » Ces désirs pernicieux que le démon suggère sont non-seulement de conserver avec avarice ce qu'on possède, mais encore de désirer le bien d'autrui, de chercher à s'en emparer par fraude, d'agir par mensonges, d'intenter des procès, et autres choses semblables qui troublent l'âme et la précipitent dans la mort. C'est ce qui faisait dire à saint Grégoire, sur ce sujet : « Si le cœur halète après la convoitise des biens terrestres, il ne peut aucunement

vidis, iracundis, vindicativis, qui mire conturbantur, quia primis motibus, primisque cogitationibus noxiis, mox non occursant et reluctantur. Audi sanctum Gregorium in Job, l. IV, c. xxxiii : « Qui iræ domino se stravit, quid in corde nisi jurgia, etiam quæ desunt peragit? Hic absentibus contradicit, intra semetipsum contumelias profert, et etiamsi nullus adsit, rixas in corde componit. » His igitur merito dicimus : « Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris? » Scintillas excutite ignis infernalis, ne animum mox adurat, et in perniciem vestram exardescat, qui facile extingui potest in suis initiis. Caput conterite serpentis, qui cordi vestro vult illabi, suggerens noxia et pessima, ut ve-

nero suo vos inficiat, et tandem interficiat.

Dicamus tertio : O avari et injusti, « ut quid mala cogitatis in cordibus vestris? Usquequo morabuntur in vobis cogitationes noxiæ? » Vere de vobis dixit Apostolus : « Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, et in laqueum diaboli, et desideria multa nociva quæ mergunt hominem in interitum. » Hæc desideria nociva quæ dæmon suggerit, sunt, non solum propria avaræ servare, sed etiam aliena appetere, fraude quærere, mendaciis agere, lites intentare, et similia quæ animum interturbant, et in interitum mergunt. Unde sanctus Gregorius, l. XX Moralium, hac de re sic loquitur : « Si ad terrena concupiscenda

demeurer tranquille, parce que, ou bien il désire avoir ce qu'il n'a pas, ou bien il craint de perdre ce qu'il a, et, tandis que dans l'adversité il espère la prospérité, dans la prospérité il redoute l'adversité, toujours ballotté en sens contraire par les flots tumultueux de ses pensées. (*Morales. Liv. XX.*) » Or, il arrive souvent qu'une convoitise astucieuse suggère des manières frauduleuses de s'emparer malicieusement, au moins en désirs et en pensées, de ce qu'on semble vouloir acquérir à titre légitime. C'est pourquoi le Seigneur fait entendre à quelques-uns cette menace, par l'organe de son Prophète : « Malheur à vous qui méditez le mal, et qui, sur vos lits, préparez l'iniquité! Vous l'accomplissez aux premières heures de l'aurore. Ils ont convoité des champs, il les ont ravés violemment. (*Michée. II, 1 et 2.*) » C'est-à-dire : Malheur à vous, qui, la nuit, tandis qu'il faudrait se reposer, ou que vous devriez lever les mains vers Dieu, et vous repentir dans vos cœurs, employez le temps à imaginer des fraudes, ruminez la manière d'assouvir votre convoitise! Vous convoitez les champs et les biens du prochain, et peu vous importe le moyen de vous en emparer, vous mettez le matin à exécution la fraude qu'une convoitise coupable vous a suggérée dans une nuit agitée. Il vaudrait bien mieux que votre pensée nocturne confessât le Seigneur, afin que, le matin, « les restes de la pensée vous donnent un jour de fête, » selon l'avis du Roi-Prophète. (*Ps. LXXV, 10.*)

4° Disons enfin : O superbes et ambitieux, « pourquoi pensez-vous le mal dans votre cœur? Jusques à quand demeureront en vous les pensées funestes? » Oh! que de fumées noires et épaisses

cor inhiat, tranquillum nullatenus esse potest. Quia aut non habita concupiscit ut habeat, aut adepta metuit ne amittat; et dum in adversis sperat prospera, in prosperis formidat adversa, huc illud quasi fluctibus volvitur cogitationum. » Non infrequenter autem contingit, quod subdola cupiditas fraudulentos suggerat modos, per quos nonnulli qui videntur justo titulo velle acquirere, voto desiderioque suo perperam potiuntur. Propterea quibusdam minatur Dominus per Prophetam : « Væ qui cogitatis inutile, et operamini malum in cubilibus vestris. In luce matutina faciunt illud. Et concupierunt agros, et violenter tulerunt. » Quasi dicat : Maledictio super vos, qui noctu, cum quiescen-

dum foret, aut cum ad Deum manus levare deberetis, et in cubilibus vestris compungi, fraudibus cogitandis tempus impenditis, ruminatis modos quibus concupiscentiam vestram expleatis. Agros ac bona proximi concupiscitis, et parum vobis est qua via illa acquiratis, fraudem quam prava concupiscentia etiam noctu inquieta suggestit, matutino tempore ad effectum deducitis. Felicius vestra cogitatio nocturna confiteretur Domino, ut mabe « reliquiae cogitationis diem festum » agerent Domino, sicut monet Rex et Propheta.

Dicamus denique : O superbi et ambitiosi, « ut quid mala cogitatis in cordibus vestris? Usquequo morabuntur in vobis cogitationes no-

dans les pensées l'orgueil enfante en vous, ainsi que le vain désir de votre propre excellence! Tantôt c'est la présomption et l'arrogance qui vous enfle d'orgueil, tantôt c'est l'exaltation des autres qui vous tourmente et vous torture. Ecoutez saint Grégoire, décrivant votre inquiétude parmi le trouble de vos pensées : « Celui qui se soumet à la tyrannie de l'orgueil, soumet au vice un cœur malheureux, en l'élevant contre les hommes. Il désire les insignes des sublimes honneurs, il cherche à s'exalter dans des succès, il se représente en images intérieures ce qu'il souhaite d'être. Il lui semble déjà être comme assis sur un tribunal, il voit déjà à ses pieds des sujets qui obéissent à ses ordres, il domine déjà les autres, il inflige déjà les peines à autrui, il rend aux autres le mal qu'ils lui ont fait. Il foule déjà aux pieds ceci, il relève cela, il satisfait déjà sa haine contre ceux qu'il foule aux pieds, il reçoit déjà les hommages de ceux qu'il a relevés. Celui qui grave tant de fantastiques images dans son cœur, ne porte-t-il donc pas au-dedans de lui-même la foule des désirs qui le pressent de toutes parts. (*Morales. Liv. IV, xxxiii, 26.*) » Ainsi parle saint Grégoire, dans ses *Morales*, et une expérience quotidienne nous montre assez combien il dit vrai.

3<sup>e</sup> POINT. — Enfin, Notre-Seigneur Jésus-Christ prouve qu'il est Dieu, et qu'il a le pouvoir de remettre les péchés, par un miracle visible, quand, par sa propre autorité et son ordre personnel, sans invoquer aucun autre nom, il guérit le paralytique, à qui il avait précédemment remis ses péchés. Comme la rémission des péchés accordée au paralytique était invisible, il a voulu prouver d'une manière irréfragable un pouvoir et un effet invisible par un miracle

xia? » O quot cogitationum fumos turbidos, tumidosque in vobis parit superbia, et vanus excellentiæ appetitus! Modo præsumptio et arrogantia inflat, modo aliorum exaltatio urit et cruciat. Audite sanctum Gregorium, lib. 4, Moralitum, c. 33, vestram inquietudinem inter turbulentas cogitationes describentem : « Qui tyrannidi superbiæ se subjicit, cor miserum dum contra homines erigit, vitio substernit. Honorum sublimium infulas appetit, exaltari successibus exquirat; totumque quod esse desiderat, sibi apud semetipsum in cogitationibus depingit. Jam quasi tribunali præsidet, jam sibi parere obsequia subditorum videt, jam cæteris eminent, jam aliis mala irrogat, aliis quæ irrogaverint, re-

compensat. Jam alia conculcat, alia sublevat; jam de conculcatis satisfacit odiis, jam de sublevatis recipit favores. Qui tot phantasmata cordi imprimit, nonne interius natam ex desideriis turbam portat, quæ eum comprimit? » Hæc ex sancto Gregorio in *Moralibus*, quæ vera esse satis docet experientia quotidiana.

Tandem Christus Dominus se et Deum esse, et potestatem peccata remittendi sibi inesse, probat per visibile miraculum, propria scilicet auctoritate et imperio, absque alicujus nominis invocatione, paralyticum sanando, cui antea peccata remiserat. Quia enim peccatorum remissio paralytico concessa invisibilis erat, potestatem et effectam invisibilem



qu'on voit extérieurement avec une entière certitude. Saint Jérôme parle à ce propos en ces termes : « Si les péchés étaient remis au paralytique, c'est ce que pouvait savoir seul celui à qui ils étaient remis, mais ceci : lève-toi et marche, tant celui qui se levait que ceux qui le voyaient se lever, pouvaient s'en rendre compte. Il se fait donc un miracle matériel pour prouver le miracle spirituel. Cela enlève dès lors aux Pharisiens l'occasion de penser ou de dire : « Pour échapper à l'obligation de guérir le corps, ce qui eût été clair et manifeste, il prend le prétexte de guérir l'âme, ce qui est caché. S'il pouvait guérir le corps, il ne se fût pas réfugié dans une retraite que nous ignorons. » Ainsi parle Théophylacte. Et, c'est pourquoi le Sauveur, voulant montrer qu'il peut faire une chose et l'autre, dit : « Quel est le plus facile de dire : Vos péchés vous sont remis, ou de dire : Levez-vous et marchez? (*Matth. ix, 5.*) » Il veut montrer que l'une et l'autre de ces choses sont des effets de la même puissance, et que l'homme peut plus difficilement juger l'une de ces deux choses, parce qu'on peut accuser de fausseté et d'impuissance celui qui dit : « Levez-vous et marchez, » quand le malade ne se lève pas, tandis qu'on ne le peut pas vis-à-vis de celui qui dit : « Vos péchés vous sont remis, » parce que la chose est secrète et ne tombe pas sous les sens.

Néanmoins, elle est extrêmement vraie la pensée de saint Augustin (*Traité LXXII sur l'Ev. de S. Jean.*), qu'il est plus difficile de justifier un homme que de créer le ciel et la terre, parce que cela se rapporte à l'ordre surnaturel, tandis que ceci se rapporte à l'ordre naturel. Certes, la rémission des péchés est une grande œuvre, puisque, du côté de Dieu, elle est non-seulement une œuvre de

per miraculum, quod manifeste cernitur, voluit probare irrefragabiliter. Sanctus Hieronymus, hac de re, sic loquitur : « Utrum paralytico sint peccata dimissa, solus noverat qui dimittebat; illud autem : surge et ambula, tam ille qui consurgebat, quam qui surgentem videbant, approbare poterant. Fit igitur carnale signum, ut probetur spirituale. » Eripitur itaque Pharisæis occasio cogitandi aut dicendi : Ecce hic ut evadat ne curet corpus quod est in manifesto, prætexit quod curet animam quæ est in occulto. Omnino enim si posset sanare corpus, non confugeret ad id quod ignoramus. » Ita loquitur Theophylactus. Quocirca Salvator ostendens se utrumque

posse ait : « Quid est facilius dicere : Dimittuntur tibi peccata, an dicere : Surge et ambula? » Utrumque vult significare esse ejusdem potestatis; immo ab hominibus alterum judicari difficilius, quia falsi potest argui et impotentia qui dicit : « Dimittuntur tibi peccata tua, » quia res est occulta, et a sensu remota.

Interim vera est sententia sancti Augustini, tract. 72 in Joannem, difficilius esse hominem justificare, quam cælum et terram creare, quia illud spectat ad ordinem supernaturalem, hoc ad ordinem naturalem. Certe magnum est opus remissio peccatorum, cum non sit solum ex parte Dei opus potentia, sicut crea-

miséricorde. Aussi, quand, pour créer, Dieu n'emploie qu'un mot : « Il dit, et cela fut ; » pour justifier l'homme et lui remettre les péchés, Dieu a voulu non-seulement parler, mais encore souffrir et mourir, comme le remarquent les saints Pères. Et ainsi encore, de notre côté, la justification et la rémission des péchés est le plus grand des bienfaits pour lequel Dieu est venu sur terre, y a souffert la mort, répandu son sang, payé un prix infini. C'est un don très-grand et très-important que la rémission des péchés, parce qu'à ce don sont annexés l'infusion de la grâce, l'ornement de l'âme parée de la robe nuptiale, la communication de la nature divine, l'ouverture du royaume, la fermeture de l'enfer, la communication des dons et des vertus surnaturelles, et ainsi tous les dons viennent ensemble avec la grâce de Dieu et la rémission des péchés. Mais, quoique la justification du pécheur l'emporte sur le rétablissement de la santé, autant que l'âme l'emporte sur le corps, cependant le Seigneur prouve qu'il a le pouvoir de remettre les péchés, en rendant la santé par miracle. Et ainsi, un don plus grand, mais plus mystérieux, est confirmé indubitablement par un autre don plus connu, quoique moindre, mais manifesté par des signes extérieurs. Voilà pourquoi il ajoute : « Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés sur la terre, levez-vous, dit-il alors au paralytique, prenez votre lit, et allez dans votre maison. (*Matth. ix, 6.*) »

Sur ces paroles, il faut faire plusieurs remarques :

1° Quand il s'appelle « fils de l'homme, » parce qu'il était fils d'Adam et d'Abraham, il indique le vérité de son humanité ; quand

tiō, sed etiam speciale opus misericordiæ. Unde si ad creandum Deus solo verbo usus est : « Dixit et facta sunt ; » ad justificandum hominem et peccata ei remittendum, voluit Deum non solum verbo dicere, sed etiam pati et mori, ut notant SS. Patres. Atque ita etiam ex parte nostra justificatio et remissio peccatorum maximum est beneficium propter quod Deus in terras advenit, mortem subiit, sanguinem fudit, pretium sine pretio exhibuit. Magni quoque momenti, maximumque donum est remissio peccatorum, quia ei annexa est infusio gratiæ, exornatio animæ per vestem nuptialem, consortium divinæ naturæ, apertio regni, obseratio inferni, donorum ac virtutum supernaturalium communicatio, sic omnia bona veniunt

pariter cum gratia Dei et remissione peccati. Quamvis vero justificatio peccatoris tanto plus excellat restitutionem sanitatis, quanto excellentior est anima corpore ; tamen Dominus probat se habere potestatem remittendi peccata per restitutam miraculo sanitatem, tanquam unus majus, sed obscurius, per aliud minus sed magis notum, signisque externis indubitabiliter confirmatam, ut jam dictum est. Propterea subdit : « Ut sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, ait paralytico : Surge, tolle lectum tuum, et vade in domum tuam. » In quibus verbis nonnulla sunt notatu digna.

4. Dum vocat se « Filium hominis » (quia Adæ et Abrabæ filius erat) indicat veritatem naturæ hu-

il dit qu'il a le pouvoir de remettre les péchés, il indique aussi la vérité de sa divinité. C'est donc le même qui est tout à la fois Dieu et homme, et c'est comme Homme-Dieu qu'il remet les péchés par sa propre puissance, qu'il fait des miracles par sa propre puissance, et ces miracles sont comme le sceau qui rend un témoignage irréfragable à sa divinité. Les autres ont opéré des miracles par leurs prières, comme on le voit dans le fait d'Elisée et d'Elie, mais lui les opère par son propre commandement, par sa propre puissance. Ainsi, saint Augustin dit, à propos des Apôtres, qu'ils semblent avoir fait des miracles plus grands que le Sauveur : « A la parole du Seigneur les morts ressuscitent, à l'ombre de Pierre quand il passe un mort ressuscite. Cela semble plus grand. Mais, Pierre n'aurait pu le faire sans le Christ, et le Christ pouvait le faire sans Pierre. (*Com. sur le Ps. CII.*) »

2° Quand il dit que « le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés sur la terre, » les saints interprètes entendent cela de deux manières, ou parce qu'il a le pouvoir de remettre les péchés, en étant sur la terre, ou parce qu'il a le pouvoir de remettre les péchés aux hommes qui habitent sur la terre et vivent sur la terre. C'est pourquoi Théophilacte, interprétant ce texte de saint Luc, (v, 43.) nous donne cet avis : « Remarquez que les péchés sont remis sur terre : en effet, tant que nous sommes sur terre, nous pouvons effacer nos péchés ; mais, après avoir quitté la terre, nous ne pouvons plus recourir à la confession, car la porte est fermée. » Notre région terrestre est la seule qui produise ce fruit du sang du Sauveur, qui est la rémission des péchés mortels et véniels. Au ciel, le péché

manæ; dum dicit se habere potestatem dimittendi peccata, inducat etiam divinam naturam. Ergo idem ipse et Deus et Filius hominis est, et ut Homo Deus propria virtute patrat miracula; suntque illa velut sigillum, irrefragabile divinitati ejus dans testimonium. Quia alii quidem precibus operati sunt miracula, ut patet in Eliseo et Elia; ipse vero proprio imperio, propria potestate. Sic et de Apostolis dicit sanctus Augustinus, in Psalm. 102, quod majora videntur fecisse, quam Dominus: « Ad vocem Domini surrexerunt mortui, ad umbram transeuntis Petri surrexit mortuus, majus hoc videtur. Sed Petrus facere sine Christo non poterat, Christus sine Petro poterat. »

habere potestatem in terra, » id dupliciter sacri Interpretes exponunt, vel quod eam potestatem habeat dimittendi peccata ipse existens in terra, vel quod potestatem habeat dimittendi peccata hominibus super terram habitantibus, et in terra vitam agentibus. Unde Theophylactus, Lucæ 5, hæc verba tractans, sic admonet: « Vide quod super terram remittantur peccata; quamdiu enim super terram sumus, possumus delere peccata; at postquam e terra migraverimus, non ultra nobis ipsis poterimus per confessionem. Clausa est enim janua. » Sola est terrena nostra regio, quæ peccatorum tam mortalium quam venialium remissionem velut fructum sanguinis Domini producit. In cælo

2. Quod dicit, « Filium hominis

n'est pas remis, parce qu'on n'y en trouve point. Si les Anges y en ont commis, il ne leur a point été pardonné. Dans l'enfer également, il est irrémissible, comme le supplice infligé pour le châtier. Écoutons saint Bernard, s'exprimant fort ingénieusement à ce sujet : « Le sang qui a été répandu sur la terre ne descendra point dans les enfers. Tous les pécheurs de la terre en ont bu. Les démons n'en pourront réclamer leur part pour éteindre les flammes qui les dévoreraient, et les hommes qui seront les compagnons de leur misère ne le pourront pas non plus... Son sang a arrosé la terre, l'a trempée et enivrée; son sang a rétabli la paix entre la terre et le ciel; mais l'enfer n'a point eu de part à cette réconciliation. (*Serm. LXXV sur les Cantiques. v, 7.*) » Il faut donc chercher ici sur terre la rémission des péchés, quand le temps est favorable, quand celui qui cherche trouve, quand celui qu'on cherche se trouve. Il ne faut pas attendre cette rémission de l'avenir, ni dans une autre région, parce qu'il n'y a aucune promesse à cet égard. L'entrée de la pénitence est ouverte, que le pécheur se hâte avant qu'elle soit fermée. Le remède est déjà près, que le malade se hâte pour guérir, avant que le médecin s'en aille ou qu'il ferme l'endroit où il conserve ses remèdes. Comprenez ces choses, vous qui oubliez Dieu.

3° Quand il dit : « Levez-vous, prenez votre lit et allez dans votre maison, » il le dit sous forme de commandement avec autorité au malade, afin que le miracle soit très-évident, quand non-seulement celui-ci se lève, mais aussi qu'il porte son lit sur les épaules. Le lit qui, en portant le paralytique, avait été le signe de sa maladie, porté par le paralytique, devint le signe de son entier rétablisse-

non remittitur peccatum, quia nulum ibi reperitur. Si ab Angelis ibi fuit commissum, non fuit eis remissum. In inferno autem etiam irremissibile est, sicut et supplicium pro illo irrogatum. Audiamus hac de re eleganter disserentem sanctum Bernardum, ser. 75 in Cantica : « Ad inferos non descendit sanguis qui effusus est super terram. Biberrunt omnes peccatores terræ, non est quod ex eo sibi vindicent dæmones ad extinguendos focos suos, nec hominis socii dæmonum; Sanguis Christi aridam rigavit, sanguis infudit terram, et inebriavit eam, sanguis quæ in cælo sunt et terra pacificavit, non autem et quæ apud inferos. » Ergo hic quærenda est super terram peccati remissio, dum

tempus oportunum est, dum is qui quærit invenit, dum is qui quæritur invenitur. Non est expectanda in futuro, nec in regione altera remissio, quia ea de re non est promissio. Jam quidem ostium pœnitentiæ apertum est, festinet peccator priusquam ocludatur. Jam medicina parata est, festinet æger ut curetur, antequam discedat medicus, vel suam claudat apothecam. Intelligite hæc qui obliviscimini Deum.

3. Dum dicit : « Surge, tolle lectum tuum, vade in domum tuam, » præcipit id ex auctoritate ægro, ut manifestissimum sit miraculum; dum non solum surgit, sed etiam lectum humeris portat. Lectus qui paralyticum portans fuerat signum ægritudinis, a paralytico portatus signum

ment. Ecoutez saint Pierre Chrysologue dire, dans son 4<sup>e</sup> sermon : « Portez votre lit, afin que ce qui est un témoignage de maladie devienne une preuve de santé, afin que le lit de votre douleur soit l'indice de la guérison que je vous accorde, afin que la grandeur du poids affirme la grandeur de la force recouvrée, » Ainsi, lorsque saint Bernard vint à Francfort, où l'empereur Conrad instituait son fils Henri roi d'Allemagne, une grande multitude accourut de toute part, animée du désir de voir ce saint homme, à tel point que Conrad, ne pouvant résister à la foule qui se pressait dans l'église, déposa son manteau impérial, le prit entre ses bras et fut obligé de l'emporter de la basilique. Entre autres, on introduisit un vieillard paralytique, de haute condition ; Bernard le guérit bientôt par ses saintes prières. Comme il s'en allait valide et sain, les autres voulaient enlever le lit sur lequel on l'avait apporté. Mais, Hugues, archidiacre de l'église de Toul, se ressouvenant du paralytique de l'évangile, le rappela et lui dit : « Vous ne vous en irez point ainsi les mains vides. Prenez votre lit et marchez. » Et, il le renvoya ainsi, après lui avoir fait placer le lit sur ses épaules, aux acclamations du peuple qui rendait gloire à Dieu. Tel est le récit de Charles Sigonio. (*Hist. du royaume d'Italie. Liv. XI, an 1147.*)

4<sup>o</sup> Que si Jésus-Christ renvoie le paralytique guéri dans sa maison, il paraît l'avoir fait, de peur que les Juifs ne crussent qu'il lui avait rendu la santé pour le garder à son service. C'est pourquoi aussi, comme nous l'avons dit ailleurs, il ne voulut avoir pour disciple aucun de ceux qu'il avait guéris, bien que quelques-uns l'en eussent prié, comme celui de qui il avait chassé une légion de

sit perfectæ sanitatis. Audi sanctum Chrysologum, serm. 50 : « Tolle lectum tuum, ut quod est infirmitatis testimonium, sit probatio sanitatis, ut lectus doloris tui sit meæ curationis indicium, ut receptæ fortitudinis magnitudinem ponderis afferat magnitudo. » Sic cum sanctus Bernardus Francfordiam venisset, ubi Conradus Imperator Filium Henricum Regem Germaniæ instituebat, maxima multitudo ægrorum confluit visendi sancti hominis studio accensa, ita ut Conradus turbam in templo urgentem nequiens sustinere, in templo clamante ipsum in ulnas suscipere, et de basilica asportare fuerit coactus. Inter cæteros senex quidam paralyticus honoratus introductus fuit, quem mox sacra prece sanavit Bernardus, illo vero valide

abeunte, cum alii quidam lectulum in quo delatus fuerat, tollere vellent, tum revocans eum Hugo Tullensis Ecclesiæ Archidiaconus, Evangelicæ paralytici recordatus, « Non sic, » inquit, « abibis inanis. Tolle grabatum tuum, et ambula. » Sic imposito bumeris ejus lecto, dimisit, populo universo acclamante et dante gloriam Deo. Testis est Carolus Sigonus, l. II Regni Italiæ, ad an 1147.

4. Quod Christus remittit in domum suam sanatum paralyticum, id fecisse videtur ne putarent Judæi restitutum illi fuisse sanitatem, ut in ejus ministerio permaneret. Ideo iterum alibi diximus neminem eorum quos curavit voluisse habere discipulum, quamvis aliqui id rogarent, ut ille a quo dæmonum legio-

démons. C'est ainsi que le Seigneur cherche toujours notre avantage et non pas le sien.

PÉRORAISON.. — Seigneur Jésus, très-sage, très-puissant, très-miséricordieux médecin, combien, dans cette assemblée, qui sont paralytiques, tout à fait languissants et abattus, vraiment misérables et inutiles à toutes bonnes œuvres, insensés et insensibles aux choses de Dieu, gisant sur un lit gâté, dans l'occasion du péché ! Puissé-je vous les amener par mes avertissements, mes conseils, mes prières, afin que vous daigniez les regarder avec des yeux de miséricorde. Puissent-ils entendre votre voix : « Mon fils, ayez confiance, levez-vous » par la contrition, « marchez » par la confession et les démarches des bonnes œuvres, « emportez votre lit » par la satisfaction, « allez dans votre maison » par les considérations pieuses et l'action de grâces. Qu'ainsi, nous puissions à bon droit avec eux vous bénir, vous glorifier et chanter vos miséricordes, etc.

## DIX-NEUVIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Simile factum est regnum cælorum homini Regi qui fecit nuptias filio suo.*

Le royaume des cieux est semblable à un roi qui fit les noces de son fils.

(Evangile selon saint Matthieu. Chap. xxii, v. 2.)

1<sup>er</sup> POINT — Par « royaume des cieux, » les saintes Lettres dési-

nem expulerat. Sic nempe non quærit Dominus commodum suum, sed nostrum.

O Domine Jesu, sapientissime, potentissime, benignissime medice, quam multi sunt hoc in cœtu paralytici, plane languidi et remissi, vere miserabiles et ad omnia bona opera inutiles, insensati et insensibiles ad divina, in lecto putido, in occasione peccatorum jacentes ! Utinam possim eos ad te adducere, monitis, consiliis, precibus, ut digneris eos oculis misericordiæ inspicere. Utinam audiant vocem tuam : « Confide, fili, surge » per contritionem, ambula per confessionem et

bonis operis gressum ; « Tolle lectum tuum » per satisfactionem ; « Vade in domum tuam » per piam considerationem et gratiarum actionem. Sic te cum ipsis merito benedicere, magnificare, et misericordias tuas possemus decantare, etc.

### DOMINICA XIX POST PENTECOSTEM.

*Simile factum est regnum cælorum homini Regi qui fecit nuptias filio suo.* (Math. xxii.)

Per regnum cælorum non solum

gnent non-seulement l'Eglise triomphante et bienheureuse dans les cieux, mais encore l'Eglise présente, qui combat et voyage encore sur terre. Elle s'appelle royaume des cieux, parce qu'elle a un roi céleste à qui elle est soumise, une loi céleste qui la dirige, une doctrine céleste qui l'instruit. Elle a aussi des promesses célestes, une grâce céleste, des dons célestes, un ordre céleste, une nourriture céleste, un droit à l'héritage céleste, et elle tend et aspire toujours aux choses célestes. N'est-elle pas céleste de tout point par la foi, l'espérance, l'amour? C'est donc à bon droit qu'on l'appelle « royaume des cieux, » ou royaume céleste, puisqu'en elle tout est céleste. Or, cette parabole ne désigne pas l'Eglise triomphante; puisqu'il est dit que l'un des invités fut jeté dehors, parce qu'il n'avait pas de robe nuptiale, et nul n'est jeté hors de l'Eglise triomphante, une fois qu'on y est entré. Mais, de l'Eglise présente et de la compagnie des Saints, on est rejeté, quand, une fois entré par la foi, on a perdu ou négligé la robe nuptiale de la charité. En elle il y a des bons et des méchants, des élus et des réprouvés, comme, dans la maison d'Adam, il y eut Abel et Caïn; dans la maison de Noé, Sem et Cham; dans la maison d'Abraham, Isaac et Ismaël; dans la maison d'Isaac, Esaü et Jacob. C'est la fin qui les fait définitivement connaître.

Ainsi donc on dit que l'Eglise est semblable à un roi qui fait les noces de son fils et qui appelle beaucoup d'invités par ses serviteurs, c'est-à-dire, qu'il arrive à l'Eglise, comme si un roi faisait les noces de son fils et appelait beaucoup d'invités, etc. Or, quel est ce Roi, sinon Dieu le Père, qui s'appelle dans les Ecritures le Roi des

Ecclesia triumphans et in cœlis beata sacris in litteris designatur, sed etiam Ecclesia præsens, quæ adhuc militat et peregrinatur in terris. Ideo vero cœlorum regnum nominatur et ipsa, quia cœlestem habet regem cui subicitur, cœlestem legem qua dirigitur, cœlestem doctrinam qua eruditur. Habet item cœlestes promissiones, cœlestem gratiam, cœlestia dona, cœlestem ordinem, cœlestem cibum, jus cœlestis hæreditatis, continuoque tendit et aspirat ad cœlestia. An non undique est cœlestis, fide, spe, amore? Merito ergo vocatur « Regnum Cœlorum, » sive regnum cœleste, quandoquidem in ea omnia sunt cœlestia. Neque in hac parabola per Regnum cœlorum designatur Ecclesia triumphans, quia unus ex invitatis dicitur

ex ea ejici, carens nuptiali veste, nullus autem ejicitur ex Ecclesia triumphante qui eam semel intravit; ex Ecclesia autem præsenti, et ex Sanctorum consortio, tandem ejicitur qui ingressus est per fidem, sed perdidit vel neglexit charitatis vestem nuptialem. In ea sunt boni et mali, electi et reprobi, sicut in domo Adam, Abel et Caïn; in domo Noe, Sem et Cham; in domo Abraham, Isaac et Ismael; in domo Isaac, Esaü et Jacob: sed hos tandem finis determinat.

Itaque Ecclesia dicitur similis homini Regi facienti nuptias filio, et vocanti per servos suos multos invitatos, id est, idem accidit in Ecclesia ac si quis Rex nuptias faceret filio suo, et multos invitaret, etc. Quis autem ille Rex nisi Deus Pater,

siècles, et s'y décore bien souvent du titre de Roi? Voulez-vous que je vous décrive ce Roi dans sa beauté? Sa royale majesté a pour éclat et pour beauté sa clarté inaccessible à tout œil créé. Comme pourpre et manteau royal, il a l'immortalité. Pour diadème, la gloire; pour sceptre, la puissance; pour bornes de son royaume, l'immensité; pour stabilité de règne, l'éternité; pour richesses royales, la félicité même; pour ministres, la création angélique; pour trône, l'immutabilité; pour escabeau de ses pieds, le ciel et la terre. Mais, puisqu'il est dit dans la parabole « *homo rex*, un homme roi, » et qu'en même temps il est Dieu, considérez chacun de ses membres : sa tête toute d'or, c'est la Divinité même; sa face, c'est l'éternelle lumière; ses deux yeux, sont l'intelligence et la providence; sa bouche, c'est la sagesse éternelle; ses cheveux, ce sont les Anges; ses deux lèvres, ce sont les deux Testaments; ses deux bras, ce sont la force et la puissance; ses deux mamelles, ce sont la bonté et la clémence; son cœur, c'est son ardente charité; ses deux jambes et ses deux pieds, ce sont la miséricorde et la justice; sa taille, c'est l'immensité; sa vie, c'est l'immortalité, son âge enfin, c'est l'éternité. Voilà le Roi que nos yeux verront enfin dans sa splendeur.

Ce Roi a un Fils, parfaitement égal à lui en divinité, en majesté, en puissance, en gloire, en sagesse. Il a célébré ses noces, quand la nature divine s'unit à la nature humaine, dans la personne du Fils, comme par une alliance conjugale et indissoluble, que nulle puissance et nulle violence ne pouvaient rompre. Dans l'homme en

qui Rex sæculorum in Scripturis nominatur, et sæpe sæpius Regis titulo in illis insignitur? Vis describam tibi hunc Regem in decore suo? Habet regia ejus Majestas pro decore et pulchritudine æternam suam claritatem omni oculo inaccessibleam. Habet pro purpura et regio pallio immortalitatem; pro diademate gloriam; pro sceptro potentiam; pro regni terminis immensitatem; pro regni stabilitate æternitatem; pro opibus regiis ipsam felicitatem; pro ministris angelicam creaturam; pro throno immutabilitatem; pro scabello pedum cælum et terram. Quia vero dicitur « *Homō Rex*, » cum Deus, sit, considera ejus membra singula. Caput ejus totum aureum est, ipsa

claritas. Duo oculi sunt intellectus et providentia. Os ejus est æterna Sapientia. Capilli sunt Angeli. Duo labia duo testamenta. Duo brachia fortitudo et potentia. Duo ubera bonitas et clementia. Cor ejus ardens charitas. Duæ tibie ac pedes misericordia et justitia. Magnitudo ejus, est immensitas. Vita est immortalitas. Denique, *Ætas* ejus est æternitas. Ecce Rex quem videbunt tandem oculi nostri in splendore suo.

Filium habet Rex iste, divinitate, majestate, imperio, gloria, sapientia, sibi per omnia æqualem. Huic fecit nuptias, quando humanæ nostræ naturæ juncta fuit divina in persona Filii quasi maritali et indissolubili quodam vinculo, quod nulla potentia, nulla vi potest unquam dissolvi.



effet, on trouve une union très-étroite entre l'âme et le corps, mais la mort finit par la rompre, tandis que la mort même ne peut pas rompre ce lien en Jésus-Christ. Le lit nuptial, ce fut le sein de l'Immaculée Vierge. Il en sortit en effet, comme un époux de son lit, orné du vêtement et de la couronne de notre humanité mortelle. Le Père célébra aussi les noces de son Fils, quand il lui unit l'Eglise comme Epouse. En effet, quand cet Epoux céleste épousa la nature humaine et se l'unit hypostatiquement, il prend en même temps aussi l'Eglise pour épouse par une union indivisible et vraiment conjugale d'amour. De là vient que, parlant de lui, Jean-Baptiste dit : « L'époux est celui qui est à l'épouse ; mais l'ami de l'époux, qui est debout et l'écoute, est plein de joie à cause de la voix de l'époux. (Jean. III, 29.) » De là vient aussi que, parlant de lui-même, le Christ a dit : « Les amis de l'époux peuvent-ils jeûner pendant que l'époux est avec eux ? Ils ne peuvent jeûner, pendant qu'ils ont avec eux l'époux. Mais les jours viendront où l'époux leur sera ôté, et alors ils jeûneront. (Marc. II, 19 et 20.) » Il s'appelle donc époux, parce qu'il a l'Eglise pour épouse, il appelle les Apôtres, fils des noces, c'est-à-dire, compagnons de l'époux. Jean-Baptiste était également l'ami de l'époux, il était même le paranymphe de ces noces. Après ces noces, après cette union, il n'intervient jamais aucun divorce avec l'épouse, on ne donne jamais d'écrit de répudiation, l'époux demeure toujours avec l'épouse, travaillant et souffrant avec elle et pour elle, lui donnant son sang pour prix, pour bain, pour nourriture et breuvage, pour dot et parure. Or, ces

Unio quidem strictissima reperitur in homine inter animam et corpus, sed tamen illam mors dissolvit ; non potuit autem hoc vinculum etiam mors in Christo dissolvere. Thalamus porro nuptialis uterus fuit incorruptæ Virginis. Inde enim exivit ipse tanquam Sponsus de thalamo suo veste et corona nostræ mortalitatis decoratus. Nuptias quoque fecit Pater filio suo, dum Ecclesiam tanquam sponsam ei conjunxit. Nam dum desponsat cælestis ille Sponsus naturam humanam, sibi que illam conjungit per unionem personalem, simul etiam Ecclesiam ut Sponsam sibi assumit per amoris conjunctionem indivisibilem et vere maritalem. Unde de eo dicit Joannes Baptista : « Qui

amicum Sponsi qui stat et audit eum, gaudet propter vocem Sponsi. » Sic etiam de seipso dicit Christus : « Numquid possunt filii nuptiarum, quamdiu Sponsus cum illis est, lugere et jejunare ? Veniunt dies, cum auferetur ab eis Sponsus, et tunc jejunabunt. » Ipse ergo se vocat Sponsum, quia Ecclesiam habet Sponsam ; Apostolos autem vocat filios nuptiarum, hoc est, consodales Sponsi ; Baptista quoque erat amicus Sponsi, imo harum nuptiarum Paranympus erat. Post has nuptias, post hanc conjunctionem, nunquam cum Sponsa intercedit divortium, nunquam datur libellus repudii, semper cum Sponsa commemoratur Sponsus, cum ea et pro ea laborans et patiens, Sanguinem in pretium, lavaerum, cibum et potum,

épousailles de l'Eglise commencent à l'incarnation du Fils de Dieu, se perfectionnent sur la croix, se consomment dans l'éternité. Aussi est-il écrit : « Réjouissons-nous, soyons dans la joie, et rendons-lui gloire, parce que le moment des noces de l'Agneau est venu, et que son épouse y est préparée... Heureux ceux qui ont été appelés au souper des noces de l'Agneau. (*Apoc.* XIX, 7-9.) » C'est le souper et le festin de l'éternité, alors que seront consommées ces noces avec l'Eglise son épouse, qu'il a aimée, pour laquelle « il s'est livré lui-même, afin de la sanctifier en la purifiant dans le baptême de l'eau par la parole de vie; pour la faire paraître devant lui, pleine de gloire, n'ayant ni tache ni ride, ni rien de semblable, (*Eph.* v, 25 et 27.) » comme parle l'Apôtre. Il l'a donc aimée, tandis qu'elle était auparavant impure, pour la purifier; il l'a aimée souillée, pour la faire belle; il l'a aimée impie, pour la rendre pieuse; il l'a aimée scélérate, pour la rendre bienheureuse; il l'a aimée captive, pour la rendre libre; il l'a aimée vile, pour la rendre glorieuse.

Il commence à faire tout cela en ce monde par le baptême de l'eau et par la parole de vie, et dès lors, remarque saint Augustin, ce n'est point sans mystère que nous lisons, dans les saintes lettres, que certains mariages célèbres furent conclus auprès de fontaines et de puits, parce qu'ils figuraient ce mariage par lequel le Christ épouse l'Eglise.

Ainsi Rébecca, devant s'unir à Isaac, est montrée près d'un puits, portant sa cruche; c'est là qu'Eliezér lui donne les boucles d'oreilles et les bracelets d'or, comme arrhes du futur mariage. (*Genèse.* XXIV.)

in dotem et ornamentum ei imper-  
uens. Hæc vero desponsatio Eccle-  
siae inchoatur in Filii Dei incarna-  
tione, perficitur in cruce, consum-  
mabitur in æternitate. Unde dicitur:  
« Gaudeamus et exultemus, et de-  
mus gloriam ei, quia venerunt  
nuptiæ Agni. Beati qui ad cœnam  
nuptiarum Agni vocati sunt. » Hæc  
est cœna et convivium æternitatis,  
quando consummabuntur hæ nup-  
tiæ cum Sponsa sua Ecclesia, quam  
dilexit, pro qua « seipsum tradidit,  
ut illam sanctificaret mundans la-  
vacro aquæ in verbo vitæ, ut exhibe-  
ret ipse sibi gloriosam, non habentem  
maculam aut rugam, » ut loquitur  
Apostolus. Dilexit ergo eam antea  
immundam; ut efficeret mundam,

dilexit fœdam, ut faceret pulchram;  
dilexit impiam, ut redderet piam;  
dilexit sceleratam, ut redderet bea-  
tam; dilexit captivam, ut redderet  
liberam; dilexit vilem, ut redderet  
gloriosam.

Hoc inchoat in hoc sæculo per  
lavacrum aquæ et verbum vitæ;  
ideoque non sine mysterio, ut notat  
sanctus Augustinus, apud fontes et  
puteos in Sacris Litteris legimus  
initiatâ fuisse quædam celebra mat-  
rimonia, quæ figuram gerebant  
matrimonii hujus, quo Christus Ec-  
clesiam sibi desponsat. Sic Rebecca  
conjungenda Isaac, apud puteum  
reperitur cum hydria, ubi aureæ  
inaures et armillæ ei traduntur,  
tanquam arrhæ initiales futuri con-

Ainsi encore Rachel, l'épouse de Jacob, est rencontrée avec son troupeau près d'un puits, où Jacob écarta la pierre, afin d'abreuver ce troupeau. (*Genèse. XXIX.*)

Semblablement, Séphora, devant être unie à Moïse, est rencontrée par celui-ci près d'une eau qu'elle était venue trouver pour abreuver son troupeau, et, comme les autres bergers cherchaient à l'en empêcher, Moïse vint à son aide. (*Exode. II.*)

Qui peut douter que ces femmes aient figuré l'Eglise, future épouse du Seigneur Jésus-Christ? C'est ce qu'enseignent ouvertement les Saints Pères. Voyez en elles le symbole.

Quand Isaac, sorti dans la campagne sur le soir pour réfléchir, marchait dans le sentier qui conduit au « puits du Voyant et du Vivant, » il rencontra Rébecca son épouse et la conduisit dans la tente de Sara, son épouse. Ainsi, le Christ, sorti dans ce monde comme dans un champ, sur le soir, c'est-à-dire au dernier âge du monde, y rencontra l'Eglise des Gentils auprès du puits du Voyant et du Vivant, et l'épousant, il l'introduisit au siège de la Synagogue des Juifs, d'où il était né.

Jacob laissa la maison paternelle et, se rendant en Mésopotamie, il y épousa Rachel, pour laquelle sept années de labeur lui semblèrent peu de chose, tant il l'aimait ardemment. Semblablement, Jésus-Christ, sortant de la maison céleste de son Père, vint en voyageur sur notre terre, et y prit l'Eglise pour son épouse, qu'il aima d'ailleurs si fort que trente-trois années de labeur pour elle lui semblèrent peu de chose, tant il l'aimait.

Moïse venu de loin épousa Séphora l'Ethiopienne. Moïse ne prit

jugii. Sic etiam Rachel sponsa Jacob reperitur cum grege suo apud puteum, ubi Jacob amovit lapidem, ut adquaret ejus gregem. Similiter Sephora, conjungenda Moysi, invenitur ab illo juxta aquam, ad quam accesserat et ipsa ad adæquandum gregem, et cum impediretur ab aliis Pastoribus, adjuvit eam Moyses. Quis ambigit has mulieres typum Ecclesiæ gessisse Christo Domino desponsandæ? Hoc certe aperte docent SS. Patres. Vide in his mysterium. Dum Isaac egressus in agrum vesperæ ad meditandum deambulet per viam quæ ducit ad « Puteum Videntis et Viventis, » occurrit Rebeckæ sponsæ suæ, et eam deduxit in tabernaculum Saræ matris suæ. Sic Christus egressus in hunc mundum tanquam in agrum vesperæ,

hoc est in ultima mundi ætate, occurrit Ecclesiæ Gentium circa Puteum Videntis et Viventis, et eam desponsans introduxit in locum Synagogæ Judæorum, ex qua ipse erat progenitus. Jacob domum relinquit paternam, et pergens in Mesopotamiam, ibi Rachelem sibi in sponsam accipit, pro qua septem anni laboris pauci ei videntur præ amoris magnitudine. Similiter Christus cœlestem Patris domum egrediens venit in terram nostram peregrinus, et Ecclesiam sibi sponsam adlegit, quam tantopere dilexit, ut triginta tres anni laboris præ amoris magnitudine ei pauci censerentur. Moyses de longinquo veniens Sephoram Æthyopissam in uxorem ducit. Non duxit Moyses uxorem ex Judæis, sed ex Gentibus, in quo fi-

point femme parmi les Juifs, mais parmi les Gentils, pour figurer l'union du Christ avec l'Eglise des Gentils, comme l'atteste saint Bernard. (2<sup>e</sup> Sermon pour le Dimanche après l'Octave de l'Epiphanie.)

Voilà donc pourquoi il est fait ici mention de ces noces de Jésus-Christ avec l'Eglise, et pour y faire venir les invités, on envoie dans tous les sens des serviteurs, chargés d'annoncer que tout est prêt. Or, quels sont ces serviteurs, sinon les Apôtres et les hommes apostoliques, hérauts de la parole divine? Jusqu'à la fin du monde, ils annoncent à tous la grâce céleste, les dons divins, les richesses et les délices spirituelles, offertes à ceux qui voudront y prendre part et qui sont préparées avec une très-grande abondance par le mystère de l'incarnation du Sauveur et par les mérites de sa croix, en sorte que rien ne manque du côté de celui qui invite, parce qu'il désire ardemment que les invités viennent et jouissent des biens offerts avec tant d'amour et de munificence. Autrefois les Pères et les fidèles de l'Ancien Testament étaient appelés par les Prophètes, mais toutes choses n'étaient pas encore préparées comme aujourd'hui; l'Agneau n'était pas encore immolé, son immolation n'était pas encore complète, ses mérites n'existaient qu'en prévision, le mystère de l'incarnation et de la croix n'était pas encore consommé, le ciel n'était pas encore ouvert. Mais aujourd'hui, après que l'Agneau a été immolé sur la croix, il a mérité la rémission des péchés, la grâce et la gloire. Par ses mérites infinis, il a préparé tous les frais nécessaires à ce festin nuptial. C'est donc à bon droit que les serviteurs disent à présent : « Tout est prêt, venez aux noces. (Matth. XXII, 4.) » Auparavant, on ne promettait qu'une pré-

gurabatur conjugium Christi cum Ecclesia Gentium, teste Sancto Bernardo, serm. 2 de Dominica post Octava Epiphanie.

Itaque de his nuptiis Christi cum Ecclesia fit hic mentio, ad quas ut invitati venirent, missi sunt huc illuc servi, qui annuntiarent omnia esse parata. Qui sunt autem hi servi, nisi Apostolici et Apostolici viri, verbi divini Præcones? Hi in finem usque ad sæculi annuntiant omnibus gratiam cœlestem, dona divina, opes et delicias spirituales, quæ offeruntur his qui accedere voluerint, et præparatæ sunt copiosissime per mysterium incarnationis Dominicæ, et per merita crucis, ita ut nihil desit ex parte invitantis; quia ardentè desiderat ut veniant qui vocati sunt,

et fruantur bonis amantissime et munificentissime oblati. Olim etiam vocabantur Patres et fideles antiqui Testamenti per Prophetas, sed nondum omnia erant ut nunc parata; nondum Agnus erat occisus, necdum ejus immolatio peracta erat, necdum merita ejus aderant nisi in prævisione, mysterium incarnationis et crucis necdum erat consummatum, necdum cœlum apertum. Nunc autem, postquam in cruce Agnus immolatus est, remissionem peccatorum, gratiam, gloriamque promeruit; et meritis infinitis sumptum omnem necessarium huic epulo nuptiali præparavit. Merito ergo nunc servi dicunt: « Omnia sunt parata, venite ad nuptias. » Antea autem non nisi promittebatur

paration future, en sorte qu'Isaïe, serviteur envoyé par le Seigneur, ne parle qu'au futur : « Le Dieu des armées préparera sur cette montagne, pour toutes les nations, un festin où seront servis des viandes délicieuses, un festin de vin exquis, des viandes pleines de suc et de moëlle, d'un vin tout pur sans aucune lie. (Isaïe. xxv, 6.) » Les bœufs et les volailles engraisées n'avaient point encore été tués, les viandes pleines de suc et le vin sans aucune lie n'étaient point encore servis, comme aujourd'hui, mais il promet tout cela au festin, tandis que le peuple chrétien en jouit maintenant sur la sainte montagne de Dieu, et les ministres et les serviteurs du Très-Haut doivent y convier tous les hommes.

Réfléchissez donc, ô prêtres et pasteurs, remarquez que vous êtes les serviteurs du grand Roi, marqués spécialement de son caractère particulier. A vous sont confiés sa parole, ses commandements, ses promesses, son sceau. Estimez-vous, conduisez-vous comme les ministres de Dieu et les dispensateurs de ses mystères, agissez de telle manière que votre service ou votre ministère ne soit point méprisé. C'est à vous d'aller à l'entrée des chemins, où plusieurs s'égarent, en suivant leur voie propre, et de les ramener dans la voie des commandements de Dieu. C'est à vous d'appeler les petits et les grands, les nobles et les roturiers; pour remplir la maison de Dieu. C'est à vous de les instruire, de les guider, de les amener, de les introduire. A vous aussi a été confiée la robe nuptiale, que vous leur donnerez pour entrer dans la salle du festin; vous pouvez aussi laver et blanchir leur robe salie, dans le sang de l'Agneau, afin qu'elle devienne une robe nuptiale, digne de l'Epoux et du

futura præparatio, ita ut Isaias, servus Domini missus, non aliter dicat, quam de futuro: « Faciet Dominus exercituum omnibus populis in monte hoc convivium pinguium, convivium vindemiæ, pinguium medullatorum, vindemiæ defæcatæ. » Nondum ergo tauri et atilia occisa erant, necdum pinguia medullata cum vindemiâ defæcata aderant, sicut modo, sed hæc orania futura promittit, quibus nunc gaudet populus Christianus in monte sancto Dei, ad quæ amanter et diligenter invitare debent quemlibet ministri et servi Domini.

Attendite igitur, o Sacerdotes et Pastores, vos servos esse magni Regis, ejus caractere speciali specialiter insignitos. Vobis commis-

sum est ejus verbum, mandata ejus, ejus promissiones, ejus sigillum. Sic vos ipsos existimate, sic gerite, ut ministros Dei et dispensatores mysteriorum ejus, sic agite, ut non vituperetur servitus aut ministerium vestrum. Vestrum est ire ad exitus viarum, ubi multi aberrant, sequentes viam suam, et reducere eos ad viam mandatorum Dei. Vestrum est vocare parvos et magnos, nobiles et ignobiles; et impletur domus Dei. Vestrum est illos instruere, deducere, perducere, introducere. Vobis etiam commissa est vestis nuptialis, quam illis ad ingrediendum convivii locum detis, imo vestem eorum sortidam eluere potestis et dealbare in sanguine Agni, ut fiat nuptialis, digna conspectu Sponsi et Regis.

Roi. Ces choses, vous devez les accomplir avec soin et avec zèle. Aussi vous est-il dit, à vous comme au serviteur, par le père de famille : « Allez vite, (*Luc. XIV, 21.*) » c'est-à-dire, remplissez promptement et joyeusement le ministère qui vous a été confié, pressant tout le monde, appelant, suppliant, réprimandant, pressant à temps et à contre-temps, aidant les pauvres, les faibles, les boiteux à venir. « L'Esprit et l'Epouse disent : Venez; que celui qui écoute dise : Venez. Que celui qui a soif vienne; et que celui qui le désire reçoive gratuitement l'eau de la vie. (*Apoc. xxxii, 17.*) » Cette eau est servie dans ce festin nuptial, et vous êtes les premiers invités, afin d'inviter les autres; c'est à vous que l'Esprit et l'Epouse disent d'abord : « Venez, » afin que vous fassiez entendre cette parole aux autres à votre tour et que vous disiez : « Venez. » Mais, quelle confusion, si vous vous égarez, vous qui devez ramener les autres! Si vous vous en allez à votre négoce ou à votre métairie, négligeant de venir, vous qui devez presser les autres de venir! Quelle confusion, si vous négligez le commandement du Roi qui vous a été confié, si vous méprisez son ministère si glorieux, si vous le laissez déshonorer par votre faute, en sorte que votre ministère soit méprisé à cause de votre torpeur et de votre paresse! Enfin, quelle confusion, si vous n'avez pas vous-même la robe nuptiale, si vous portez au-dedans de vous une conscience souillée et tachée de péchés, vous qui devriez, par devoir de votre charge, livrer aux autres cette robe splendide! Quelle confusion, si, faute de l'avoir, vous devez être jetés hors de ce festin nuptial, vous qui deviez y admettre les autres! Quelle confusion, si on vous lie les

Hæc porro omnia a vobis peragenda sunt cum diligentia et zelo. Unde vobis idem dicitur, quod servo a Patrefamilias : « Exi cito; » hoc est, festinanter et alacriter peragite ministerium vobis commissum, omnes compellendo, obsecrando, increpando, urgendo opportune, importune, pauperes, debiles, claudos juvando ut veniant. « Spiritus et Sponsa dicunt : Veni, et qui audit, dicat : Veni; et qui sinit, veniat, et qui vult, accipiat aquam vitæ gratis. » Illa in hoc nuptiali convivio propinatur, et vos primi estis, qui invitamini, ut alios invitetis, vobis Spiritus et Sponsa primum dicunt : Veni, ut et aliis et eandem vocem inculcatis, et dicatis : Veni. Sed quæ confusio, si vos aberretis, qui alios

debetis reducere? Si vos ad negotiationem aut villam abeatis, et venire negligatis, qui alios debetis ad veniendum urgere? Quæ confusio, si mandatum Regis vobis commissum neglexeritis? Si ejus ministerium adeo glorificum parvipenderitis, vel dedecore affici vestra culpa permiseritis, ita ut propter torporem et socordiam vituperetur ministerium vestrum? Denique, quæ confusio, si vos ipsi non habeatis nuptialem vestem (sed sordidatam et peccatis contaminatam conscientiam geratis) qui aliis eam vestem splendidam ex officio tradere debetis? Quæ confusio, si vos ipsi illius defectu ejici debetis e convivio illo nuptiali, qui alios ad illud admittere debetis? Quæ confusio, si colligentur

maines et les pieds, pour être jetés dans les ténèbres, vous qui devez donner la lumière aux autres et détacher leurs chaînes par l'autorité qui vous est confiée ! Quelle confusion, si vous finissez par être comptés au nombre des réprouvés, vous qui êtes élus et destinés à concourir à la prédestination des autres ! Quelle misère, si vous ne participez pas à cette nourriture de vie, qu'il vous incombe de distribuer aux autres ! O sort misérable, dont le Prophète menace quelques-uns : « Tu presseras l'olive, et tu ne recueilleras point d'huile ; tu fouleras le raisin, et tu ne boiras point de vin. (*Michée. vi, 15.*) » O sort misérable, inviter les autres et leur dire : « Tout est prêt, venez aux noces, » et ne point se dire cela efficacement à soi-même, et ne pas venir soi-même ! O misérable aveuglement de certains ministres de Dieu, de qui sainte Brigitte a dit : « Quand on désire et offre ces biens temporels, ils aveuglent les yeux de l'âme et de la raison, si bien qu'il semble plus doux de demeurer avec Samson auprès de la meule des soins de ce monde, qu'avec l'Épouse, qui est l'Église, occupé à dispenser les choses de la charge pastorale. (*Révélations. Liv. IV, cxxxvi.*) »

Mais, nous avons assez parlé des serviteurs qui invitent, disons maintenant quelque chose des invités.

2<sup>e</sup> POINT. — De certains invités, il est dit qu'ils ne voulurent pas venir ; d'autres, qu'ils négligèrent de venir, et s'en allèrent à leur maison des champs, ou à leur négoce ; de quelques-uns même, on ajoute qu'ils se saisirent des serviteurs qui les invitaient, et les tuèrent, après les avoir accablés d'outrages.

Or, pourquoi ceux-ci ne voulurent-ils pas venir, pourquoi ceux-là négligèrent-ils de venir, et pourquoi les autres méprisèrent-ils cette

vobis manus et pedes, ut ejiciamini in tenebras, qui aliis lucem proferre debetis, et eorum vincula ex auctoritate vobis tradita dissolvere ? Quæ confusio, si tandem censeri debetis inter reprobos, cum ad hoc electi et destinati sitis, ut aliorum prædestinationi valeatis cooperari ? Quæ miseria, si vos convenit aliis partiri cibum vitæ, et vos ipsi de illo non participatis ? O sors miseranda, quam quibusdam comminatur Propheta : « Calcabis olivam, et non ungeris, mustum, et non bibes ! » O sors miseranda, alios invitare, et illis dicere : « Omnia parata sunt, venite ad nuptias, » et sibi ipsi efficaciter hoc ipsum non dicere, nec venire ! O cæcitas miserabilis quorundam servorum Domini, de qua

dicit sancta Brigitta, lib. 4 Revelatorum c. 126 : « Cum temporalia ista appetuntur et offeruntur, sic cæcant oculos animæ et rationis, ut dulcius videatur stare cum Samsonne ad molam curæ mundialis, quam cum Sponsa Ecclesie ad dispensationem curæ Pastoralis. »

Sed hæc satis de servis invitantis, nunc aliquid dicamus de invitatis.

De quibusdam invitatis dicitur, quod noluerunt venire ; de aliis, quod id neglexerunt, et abierunt in villam suam, vel ad negotiationem suam ; de quibusdam etiam adjicitur, quod servos invitantes contumeliis et vulneribus affecerunt. Sed quare illi noluerunt venire, isti neglexerunt, hi contempserunt ? An convivium adæo magnificentum, tanto-

invitation? Est-ce qu'un festin aussi magnifique, préparé à très-grands frais, méritait d'être repoussé? Ou peut-être aucun de ceux-ci n'avaient faim et n'avaient besoin de ce festin? Au contraire, tous ces invités étaient affamés, ils habitaient cette région lointaine, où règne la famine la plus grande; mais ils ne comprennent pas assez leur propre faim, ils pensent qu'on peut l'apaiser et la rassasier sans ce festin nuptial, sans cette nourriture céleste, avec une autre nourriture inconvenante, sans solidité, toute vaine.

Cette région lointaine, qui subit une grande famine, c'est le monde, dont saint Bernard décrit les cinq habitants qui sont vraiment insensés, dans son sermon sur le texte *Ecce reliquimus omnia*, et c'étaient à ces classes d'habitants qu'appartenaient les invités qui refusèrent de venir au festin nuptial.

Écoutons saint Bernard :

« Le premier mâchait à pleine bouche du sable de mer.

« Le second, debout près d'un lac de soufre, s'efforçait de respirer la vapeur fétide qui s'en échappait.

« Le troisième, étendu sur une fournaise, se plaisait à recevoir dans sa bouche béante les brillantes étincelles, dont il semblait vouloir se nourrir.

« Le quatrième, assis sur le pinacle du temple, respirait à pleins poumons et bouche béante le souffle d'un air plus léger, et si la brise semblait diminuer, il se faisait du vent avec un éventail, comme s'il eût espéré absorber tout l'air.

« Le cinquième, placé en dessous, riait des autres, tout ridicule

que sumptu apparatus repudiandum fuit? Aut forte nulli horum famem patiebantur, nec egebant cibis hujus convivi! Imo vero famelici fuerunt omnes hi invitati, erantque incolæ regionis illius longinquæ, in qua famas regnat valida; sed eam suam famem non satis ipsi intelligunt, putantque eam posse sedari et satiari sine cibo illo nuptiali, sine cibo cœlesti, per alium cibum qui incongruus est, nec solidus, seu stolidus est. Illa nempe regio longinqua famem patiens vehementem, mundus est iste, cujus quinque incolas vere fatuos describit sanctus Bernardus, sermone « *Ecce reliquimus omnia*, » et de illis erant invitati renuentes venire ad nuptiale

convivium. Audiamus sanctum Bernardum :

« Primus, inquit, buccis tumen-tibus marinam masticabat arenam.

« Secundus sulphureo astans lacui fœtidum gestiebat haurire vaporem.

« Tertius fornaci incubans micantes scintillas hiantibus faucibus excipere lætabatur, ut se satiaret.

« Quartus supra pinnaculum templi levioris auræ spiritum aperto ore hauriebat, et si minus influere videbatur, flabello sibi ipse ventum ciebat, quasi speraret aerem totum deglutire.

« Quintus seorsum positus ridebat ceteros, ipse quoque ridendus;



qu'il fût lui-même, car il suçait avec grand soin ses chairs, tantôt les mains, tantôt les bras, tantôt d'autres membres.

« Emu de pitié sur ces hommes et ayant demandé la cause de leur infortune, je trouve qu'il n'y en a qu'une, la même pour tous : une faim extrêmement vive. Aussi, regardant leurs visages amaigris, je me rappelais le gémissement du Prophète : « Mon cœur s'est desséché, parce que j'ai oublié de manger mon pain, (Ps. ci, 5.) » et je dis : A quoi vous sert tout cela, ô insensés? Ce ne sont point là des aliments naturels, ils excitent la faim plus qu'ils ne l'apaisent. Le pain de l'âme, c'est la justice : il n'y a d'heureux que ceux qui ont faim de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. »

Or, qui sont ces cinq habitants accablés par la faim?

Le premier symbolise l'amateur des richesses, qui veut se rassasier de ces richesses, lesquelles sont comme du sable.

Le second indique le voluptueux, qui croit pouvoir apaiser sa faim avec la vapeur fétide de la volupté.

Le troisième désigne la colère, qui veut apaiser la faim de la colère avec les étincelles sorties de la fournaise.

Le quatrième signifie l'ambitieux, qui se nourrit de vent.

Le cinquième marque celui qui se complait en lui-même, qui se suce lui-même et se loue avec de vaines louanges.

Est-ce que ces invités ne vous apparaissent pas en tout semblables à ces insensés?

1° Les uns en effet ne veulent pas venir, et pourquoi ne veulent-ils pas venir? Parce qu'ils sont comme des animaux, ils ne comprennent pas les choses de Dieu, ils n'ont aucune connaissance ni aucun goût des choses célestes et spirituelles, ils ne connaissent et ne

proprias enim carnes miro studio sugebat, modo manus, modo brachium, modo alia membra.

« Miseratus hos homines, et causam miseræ sciscitatus, unam omnibus esse reperio, validissimam utique famem. Macilentas vero eorum facies contemplatus recordabar Prophetæ gementis : « Aruit cor meum, quia oblitus sum comedere panem meum. » Et dixi : « Quid hæc vobis, stulti, prosunt? Non sunt isti naturales cibi, magis famem provocant, quam extinguant. Panis animæ justitia est, soli beati qui esuriunt illam, quia saturabuntur. » Ita sanctus Bernardus.

Qui sunt vero hi incolæ fame

confecti? Primus significat divitiarum amatorem, qui divitiis quasi arena se vult satiare. Secundus libidinosum, qui fœtido libidinis vapore putat famem sedare. Tertius iracundum, qui scintillis ex fornace iræ inedia m vult depellere. Quartus ambitiosum, qui vento pascitur. Quintus sibi complacentem, qui sugit seipsum, et inaniter laudat.

An non tibi similes istis videntur hi invitati? Quidam enim nolunt venire. Et quare nolunt venire? Quia animales sunt, nec percipiunt quæ Dei sunt, rerum celestium et spiritualium nec notitiam nec gustum ullum habent, sed solum cognos-

désirent que le bien délectable, le bien qu'ils peuvent distinguer par les sens du corps. Ils ne songent point du tout aux biens futurs, à la vie future, et dès lors n'y tendent point, ils semblent dire, avec les insensés dont parle le Sage : « Le temps de notre vie est court et plein d'ennui ; il n'y a pas de consolation dans la fin de l'homme, et l'on n'en connaît point qui soit revenu des enfers... Venez donc, hâtons-nous d'user des biens qui sont, car c'est là notre part, c'est là notre sort. (*Sagesse. II, 1, 6 et 9.*) » Ils préfèrent ainsi, comme l'enfant prodigue, remplir leur ventre des restes échappés aux pourceaux, que des mets délicats de la maison paternelle. Ils préférèrent, comme les Israélites, les oignons, les aulx et les poireaux de l'Égypte, que la manne céleste, qui renferme un goût suave et varié pour tout palais bien disposé. Ils laissent les cieux des cieux au Seigneur, et ils ont résolu d'abaisser leurs regards sur la terre, s'en contentant comme de leur héritage. Comme autrefois, les enfants de Gad, quand le Seigneur voulait les conduire dans la terre promise, dans la terre où coulait le lait et le miel, voulurent fixer leur demeure sur le mont Galaad, se contentant de la fertilité de cette montagne, et ils comptèrent pour rien la terre désirable ; de même, ceux-ci semblent prêts à céder le droit qui leur appartient vis-à-vis de l'héritage éternel, pourvu qu'ils puissent jouir de la félicité honteuse de ce monde. Aussi, appelés à des biens célestes, ils ne veulent pas venir, ils se roulent comme des porcs dans la boue, ils se nourrissent d'une nourriture fangeuse, ils n'en connaissent et n'en cherchent point d'autre. O aveuglement ! ô démence ! ô enfants des hommes, jusques à quand aurez-vous le cœur appesanti ? Pourquoi ne voulez-vous pas venir, quand cela est en votre

cunt et appetunt bonum delectabile, quod sensibus corporeis possunt modo comprehendere. Nihil cogitant de futuris bonis, aut futura vita, ideoque ad illam non tendunt; videntur dicere illud : « Exiguum est cum tædio tempus vitæ nostræ, et non est refrigerium in fine hominis, et non est qui agnitus sit reversus ab inferis. Venite ergo, fruamur bonis quæ sunt. Quoniam hæc est pars nostra, et hæc est sors nostra. » Sic nimirum malunt cum Prodigio ventrem pascere siliquis porcorum, quam cibus delicatis paternæ domus. Malunt cum Israelitis porros, alia et cæpas Ægypti, quam cæleste manna, quod suavitatem continet omnis saporis palato bene disposito. Cælum cæli relinquunt Domino, et

ipsi oculos suos statuerunt declinare in terram, illa contenti tanquam sorte sua. Ac sicut olim filii Gad, cum illos vellet Dominus deducere ad terram promissionis fluentem lacte et melle, figere voluerunt domicilium in monte Galaad, ejus contenti fertilitate, et pro nihilo habuerunt terram desiderabilem ; sic hi parati videntur cedere juri quod eis competit ad æternam hæreditatem, si modo frui valeant fœculenta voluptate hujus sæculi. Ideo vocati ad opes cælestes nolunt venire, sicut porci volutantur in luto, et luto cibo pascuntur, aliud non noverunt, nec requirunt. O cæcitatem ! o dementiam ! o filii hominum, usquequo gravi corde ! Cur non vultis venire, cum in ves-

pouvoir? Pourquoi n'avez-vous pas souci de votre salut et de dons célestes, à cause de la perversité de votre volonté? Voici que les serviteurs de l'Époux, le Père de l'Époux, l'Époux lui-même, vous invitent si tendrement, ils vous ont préparé une place, ils vous offrent la main et l'aide pour venir, pourquoi faites-vous la sourde oreille et gardez-vous votre cœur dur, repoussant leur conseil et leur aide?

Oh! comme elle devrait vous être douce cette parole: « Venez aux noces! » Mais, parce que vous ne voulez pas l'entendre aujourd'hui, vous n'entendrez pas non plus cette parole finale du fils du Roi: « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé. (*Matth. xxv, 34.*) » Mais, vous entendrez cette autre parole, devant laquelle vos oreilles tinteront et les cheveux de votre tête se dresseront d'horreur: « Allez, maudits, au feu éternel. (*Ibid.*) » Là, en effet, « le feu, et le soufre, et l'esprit des tempêtes, » seront votre aliment, « et le calice qui sera votre partage, (*Ps. x, 7.*) » et celui de vos compagnons. Il ne dit point ici: « Allez, les maudits de mon Père, » car cette malédiction ne procède pas de qui vous a invités si miséricordieusement, mais c'est vous qui l'avez attirée sur votre tête, quand vous avez repoussé par votre volonté perverse la bénédiction à laquelle vous étiez appelés, et que vous avez refusé de venir. C'est ainsi que de chacun de vous il est vrai de dire: « Il a aimé la malédiction, et elle fondra sur lui; il n'a point voulu de la bénédiction et elle s'éloignera de lui. Il s'est revêtu de la malédiction comme d'un marteau: elle est entrée comme l'eau dans ses entrailles, et comme l'huile jusque dans ses os. Qu'elle lui soit comme le vêtement dont il est couvert, et comme

tra sit potestate? Cur salutem et dona cœlestia non curatis ob vestræ perversitatem voluntatis? Ecce servi Sponsi, Pater Sponsi, ipsemet Sponsus, adeo amanter vos invitanti, quia locum vobis præpararunt, manumque et auxilium vobis offerunt ad veniendum, cur surda aure et duro corde consilium auxiliumque respuitis!

O quam suave vobis deberet esse illud verbum: « Venite ad nuptias! » Sed quia illud audire modo non vultis, nec illud postremum Filii Regis verbum audietis: « Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis Regnum. » Sed verbum illud horrendum, ad quod tinnient ambæ aures vestræ, et odore pili capitis vestri exhorrescent: « Ite, maledicti, in

ignem æternum. » Ibi nimirum « ignis et sulphur, spiritus procellarum dapes vobis erunt, » et pars calicis vestri, » ac sociorum vestrorum.

Neque vero dicit: Ite, maledicti Patris mei, nec enim ab ipso illa procedit maledictio, qui adeo benigne vos invitavit; sed vos in caput vestrum illam accersivistis, dum benedictionem, ad quam vocati eratis, perversa voluntate vestra repudiastis; et venire noluistis. Sic de unoquoque vestrum verum est illud: « Dilexit maledictionem, et veniet ei; et noluit benedictionem, et elongabitur ab ea; et induit maledictionem sicut vestimentum, et intravit sicut aqua in interiora ejus, et sicut oleum in ossibus ejus; fiat ei sicut

la ceinture qui lui presse toujours les reins. (*Ps. cviii, 16-18.*) » Elle vous sera effectivement comme la robe nuptiale du festin des enfers, festin que vous avez préféré au festin du Seigneur, elle sera la ceinture d'uniforme et solennelle des invités, ce que nous appelons en langage ordinaire : « la livrée du convive et des conviés. » Elle sera même votre nourriture et votre breuvage, votre eau et votre huile, qui pénètre jusqu'au fond de vos entrailles et atteint l'intime de vos moëlle. Réfléchissez à cela, et, tandis qu'il en est temps encore, ouvrez les oreilles, les yeux et le cœur.

2° Parmi les invités, d'autres négligèrent de venir, et s'en allèrent, l'un à sa maison de campagne, l'autre à son négoce. Ceux-là semblent avoir eu quelque bon désir qui les poussait à venir et à écouter la voix de ceux qui les invitaient, mais ils ne le réalisèrent point, et peu à peu ils négligèrent de mettre le pied du bon désir dans le chemin, parce que le soin d'une métairie aimée ou d'un négoce les entraîna ailleurs. Cela désigne les ambitieux et les avarés qui, affamés comme ils sont, aspirent après les honneurs et les biens de la terre, et ainsi, les ambitieux se nourrissent du vent de la vanité, les avarés mâchent du sable, pour apaiser leur faim, mais les uns et les autres négligent le somptueux festin nuptial auquel ils sont invités, à cause de la vaine sollicitude qui les distrait du service de Dieu. C'est pourquoi il est écrit : « Le marchand évitera difficilement la négligence. (*Eccli. xxvi, 28.*) » Quelle négligence? Non point certes la négligence des affaires, puisque la plupart des marchands ne sont que trop diligents, trop attachés et trop appliqués à leur négoce. Le Sage veut donc dire

vestimentum quo operitur et sicut zona qua semper præcingitur. » Illa nimirum vobis erit instar vestis nuptialis in convivio inferorum, quod præ Domini convivio elegistis; erit zona convivialis et genialis invitatorum, quam vernacule dicimus : « *La livrée du convive et des conviés.* » Inno erit cibus et potus, aqua et oleum, intima vestra penetrans viscera, et medullas pervadens. Hoc attendite, et dum tempus est, aures, oculos et cor aperite.

Alii ex invitatis neglexerunt venire, et abierunt, alius in villam suam, alius ad negotiationem suam. Hi quidem videntur habuisse aliquod bonum propositum, quo impellebantur ad veniendum, et voci invitantium obsequendum, sed ad

effectum illud non deduxerunt; paulatimque neglexerunt boni desiderii pedem in via ponere, adamatæ villæ vel negotiationis cura ad alia eos evocante. Hic ambitiosi et avari designantur, qui, famelici cum sint, inhiant honoribus et terrenis opibus; sicque ambitiosi pascuntur vanitatis vento, avari autem arenam masticant, ut famem satient; utriusque vero negligunt opiparum nuptiale convivium ad quod invitantur, ob vanam sollicitudinem a cultu divino eos abstrahentem. Unde dicitur : « *Difficile exiit negotians a negligentia.* » A qua negligentia? Non equidem a negligentia negotiorum, quandoquidem plurimi negotiantium nimis diligentes sint, nimisque inhærentes et insudantes suis negotiis, ergo vult dicere Sapiens,

que le marchand évite difficilement la négligence du salut, la négligence de Dieu et des choses divines. Ainsi voit-on plusieurs marchands compter pour rien les mensonges et même les parjures dans leurs ventes et achats, dans la dépréciation des marchandises d'autrui pour vendre et vanter les leurs. Nous les voyons compter pour peu de chose les fêtes, pour s'occuper de leurs affaires et de lucre. Nous voyons là s'introduire la fraude et l'injustice, quand ils poussent des marchandises suspectes comme bonnes, demi-gâtées comme saines, fausses comme vraies, quand ils vendent les choses plus cher qu'elles ne valent, s'imaginent qu'ils peuvent en tirer un prix à leur fantaisie. Enfin, nous voyons là blessées et la charité et la justice, quand ils complottent entre eux un monopole, quand ils se servent de mesures, d'aunes et de poids frauduleux, vendant avec une mesure et achetant avec l'autre. Chez ceux-là et chez ceux qui leur ressemblent, on trouve la négligence des choses de Dieu, la négligence du salut, pour une métairie, pour un négoce. Ce sont là les liens qui les retiennent et les empêchent de venir aux noces. Ce sont les chaînes qui lient leurs mains, en sorte qu'ils ne peuvent pas les donner à ceux qui veulent les conduire. Nous ne condamnons donc pas le commerce, nous appelons même tous les commerçants aux noces, et le Seigneur veut les y inviter, mais il veut auparavant qu'ils brisent ces liens d'iniquité qui les empêchent de marcher droit et de suivre leurs invitants à la salle nuptiale.

Saint Bernardin invitait tous les commerçants, cet excellent prédicateur de l'Ordre de saint François, serviteur zélé envoyé par le Seigneur pour dire aux invités : « Tout est prêt, venez aux noces. »

quod difficulter exuatur negotians a negligentia salutis, a neglectu Dei et divinorum. Hinc videmus a nonnullis negotiatoribus parvifieri mendacia, immo et perjuria in vendendo vel emendo, in diffamando alienas merces, ut suas divendant et præferant. Videmus parvifieri ab eis festa, ut lucro suo vacent. Videmus immisceri fraudem et injustitiam, dum merces adulterinas pro bonis, semicorruptas pro integris, falsas pro veris obtrudunt, dum res carius vendunt quam valeant, existimantes se quodlibet pretium posse atrahere. Denique videmus lædi et charitatem et justitiam, dum monopolim inter se ineunt, dum fraudulentis mensuris, ulnis, ponderibus utuntur, alia mensura vendentes, alia ementes. In his et similibus reperiuntur ne-

glectus Dei, neglectus salutis, propter villam, propter negotiationem. Hi sunt compedes, qui eos detinent, ne ad nuptias possint venire. Hæc sunt vincula, quibus eis manus ligantur, ita ut eas his qui volunt eos ducere, non valeant porrigere. Non ergo negotiationem condemnamus, immo negociatores omnes ad nuptias invitamus, et invitari vult Dominus; sed prius vult, ut hos iniquitatis funes dirumpant, quibus prohibentur recte ambulare, et invitantes sequi ad aulam nuptialem.

Omnes negociatores invitabat sanctus Bernardinus Ordinis sancti Francisci Prædicator eximius, servus zelosus a Domino missus, ut annunciarét invitatis, « Omnia parata sunt, Venite ad nuptias. » Sed his qui ne-

Mais, à tous ceux qui étaient adonnés au négoce ou au commerce, il prescrivait les règles suivantes, pour écarter les obstacles propres à les arrêter :

a) Que le marchand s'applique, dans son commerce, à n'employer aucun mensonge ni aucun serment, à prendre en horreur les parjures, à n'user d'aucune duplicité, mais à conserver la droiture et la vérité dans toutes les paroles qui sortent de sa bouche.

b) Qu'il ne circonviennne personne, en quelque œuvre que ce soit; qu'il ne cache point malicieusement le vice ou le défaut de ses marchandises; qu'il ne mêle rien de faux à ce qu'il vend, qu'il use en vendant ou en achetant de poids et de mesures justes.

c) Qu'il ne vende pas plus cher, sous prétexte de délai de paiement, et qu'il n'excede pas le prix en vendant plus cher ou en achetant moins cher qu'il ne faut. Qu'il ne déprécie pas les marchandises d'autrui, contrairement à la charité due au prochain, pour vendre les siennes.

d) Qu'il s'applique à tenir ses promesses et à payer au temps fixé, qu'il ne manque pas à la foi ou à la promesse due à ses associés. Qu'il évite aussi par dessus tout que ceux qui se confient entièrement à lui sur sa parole pour la qualité et le prix des marchandises se trouvent fraudés et trompés.

e) Qu'il ne trompe point sur la monnaie, en donnant ou en recevant; qu'il compte et marque fidèlement les paiements reçus.

f) Qu'il se confesse souvent dans l'année à un confesseur

gotiationi aut mercaturæ operam navent, has regulas præscribat, quibus impedimenta removerent, remoram eis injicere nata.

Prima. Studeat mercator in mercatione sua nullo uti mendacio aut juramento, horreatque omnia perjuria, nulla utatur duplicitate, sed sit verbum rectum et verum in ore ejus.

Secunda. Non circumveniat quemquam in opere aliquo; neque mercimoniorum suorum malitiose occultet vitium vel defectum; nullam falsitatis mixturam in venalibus apponat; vendendo vel emendo utatur justis ponderibus et mensuris.

Tertia. Non vendat carius propter solutionis pretii concessum tempus,

et in plus vendendo vel minus emendo non excedat pretium. Non etiam diffamet merces alienas contra proximi charitatem, ut vendat suas.

Quarta. Studeat servare promissa, et solvere tempore constituto, atque cum sociis non faciat irritam fidem vel promissionem. Summopere etiam caveat, ne hi qui propter ejus dicta de mercimoniis et pretio libere in eo confidunt, defraudatos se inveniant et deceptos.

Quinta. Moneta nullo modo abutatur, vel dando, vel recipiendo. solutionesque fideliter numeret et scribat.

Sexta. Sæpius in anno Confessari, perito ac timenti Deum confiteatur

instruit et craignant Dieu, d'une manière intègre, après avoir examiné sa conscience, et qu'il reçoive ensuite le sacrement d'Eucharistie.

g) Qu'il fréquente autant qu'il pourra, les églises, les saints sacrifices, les messes et les offices divins, et surtout les prédications de la parole de Dieu.

h) Qu'il revoie, au moins une fois par an, ses comptes avec ses associés, qu'il tienne toujours son testament et ses volontés dernières authentiquement préparés par écrit.

C'est de cette manière que ce grand serviteur du Roi éternel et de son Fils Jésus-Christ invitait les marchands aux noces éternelles, et leur montrait la voie sûre par laquelle ils pourraient y arriver. Plût à Dieu qu'aujourd'hui tous nos marchands le suivissent, le négocié ne serait plus pour eux un obstacle, mais plutôt une aide pour venir à ces noces.

3° Enfin, quelques-uns des invités non-seulement ne voulurent pas ou négligèrent de venir, mais ils s'insurgèrent encore contre les serviteurs qui les invitaient, ils les accablèrent de coups et les mirent à mort. Ce sont les Juifs, les Infidèles, et les Hérétiques, qui persécutèrent très-cruellement l'Église et ses ministres, et dès lors aussi périrent plus tard très-ignominieusement par une juste vengeance du Roi éternel. Vous pouvez voir ce qu'en dit très-en détail Thomas Stapleton, dans son homélie sur le XIX<sup>e</sup> Dimanche après la Pentecôte.

3° POINT. — Notre Roi, justement offensé par l'ingratitude de ces invités, pouvait abandonner la pensée du festin, n'admettre personne, fermer les portes, n'inviter personne de plus, puisque la

integre, prævio conscientiaë examine, et Eucharistiaë Sacramentum sumat.

Septima. Frequentet, quantum potest fieri, Ecclesias, Sacrificia, Missas ac divina Officia, maximeque Verbum Dei.

Octava. Omni anno ad minus semel cum sociis revideat rationes, et testamentum ac suam ultimam voluntatem in scriptis authentice semper teneat præparatam.

Hac ratione magnus ille servus Regis æterni et Filii ejus Jesu Christi invitabat Negotiatores ad nuptias æternas, ostendebatque viam securam, qua ad illas possent pertingere. Quam utinam imitarentur etiam modo omnes mercatores nostri, sic

enim negotiatio non foret eis ad veniendum impedimento, sed potius adjumento.

Denique quidam ex invitatis non solum non voluerunt venire, aut neglexerunt, sed etiam in servos invitantes insurrexerunt, et eos vulneribus confecerunt, morte affecerunt. Hi sunt Judæi, Infideles, Hæretici, qui Ecclesiam et ejus ministros persecuti sunt crudelissime, ideoque etiam justa Regis æterni vindicta postmodum ignominiosissime disperierunt. De quibus videre potest Thomam Stapletonum fuisse super hac Dominica.

Poterat Rex noster juste offensus ingratitude horum invitatorum, dirimere convivium, et nemine ad-

compagnie des invités ne pouvait lui donner aucun avantage ni aucune gloire, tout comme leur refus ne lui donnait aucun dommage et aucun déshonneur. Les hommes de ce monde, quand ils éprouvent l'ingratitude de la part de quelques-uns de leurs semblables, ont coutume de leur retrancher, à eux et aux autres, la volonté et l'aide bienfaisantes. Mais, notre Roi très-clément, parce que ceux-là ne furent point dignes, ou parce qu'ils se montrèrent indignes d'un si grand bienfait, envoie ses serviteurs à l'entrée des chemins pour appeler et introduire aux noces tous ceux qu'ils trouveraient. C'est ainsi en effet que Dieu a coutume de substituer d'autres personnes en place de ceux qui repoussent sa grâce. « Il renverse la multitude des forts, et il en élève d'autres à leur place, (*Job. xxxiv, 24.*) » dit Job. A la place des Anges déchus il substitue les hommes, à la place des Juifs il substitue les Gentils, à la place des hérétiques renégats de la foi il substitue les Chrétiens du Nouveau Monde, qui accourent avec ferveur à la foi et à la grâce, appelés par les serviteurs que le Roi Éternel leur a envoyés, comme on le voit dans l'Inde, en Chine, au Japon et autres contrées de l'univers auparavant inconnues. Mais, j'ai expliqué longuement cela, en commentant l'Évangile du second Dimanche après la Pentecôte. Tout ce qui a été dit en cet endroit peut se rapporter ici, à cause de la conformité des deux Évangiles, et dès lors j'y renvoie le lecteur.

Or, le Roi veut que ses serviteurs appellent tous ceux qu'ils trouveront, parce qu'il ne refuse à personne la grâce suffisante, et parce que la maison ou le palais de Dieu n'est point étroit, capable

misso fores ocludere, nec quempiam ultra invitare, cum nihil ei accedat emolumenti vel gloriæ ex invitatorum consortio, vel detrimenti et ignominie ex eorum reatu. Sic solent homines hujus sæculi ob expertam quorundam ingratitude, beneficium voluntatem et manum ab aliis quoque subtrahere. Sed benignissimus Rex, quia hi non fuerunt digni, sive quia indignos sese præstiterunt tanto beneficio, mittit servos suos ad exitus viarum, ut quoscumque invenerint, vocent ad nuptias et introducant. Sic nimirum solitus est Deus in locum eorum, qui gratiam suam repudiant, alios surrogare: « Conteret multos, et stare faciet alios pro illis, » inquit Job. Loco Angelorum cadent-

tium substituit homines; in locum Judæorum substituit Gentes; in locum hæreticorum fidem abnegantium substituit novi Orbis Christianos, qui ad fidem et gratiam cum fervore conflunt vocati a servis Regis æterni ad ipsos destinatis, sicut patet in India, in Sina, in Japonia, et aliis incogniti antea Orbis Provinciis. Sed de hac re latius dixi explicans Evangelium Dominicæ secundæ post Pentecostem. Quæcumque ibi dicta sunt, huc referri possunt ob conformitatem utriusque Evangelii, ideoque illuc Lectorem remitto.

Vult autem Rex vocari a servis suis quoscumque invenerint, quia nemini denegat gratiam sufficientem ad veniendum, et domus ac aula Dei non coangustatur, quamlibet ma-



de contenir tous les venants, si nombreux soient-ils. C'est pourquoi nous pouvons redire ici avec le Prophète : « O Israël, qu'elle est grande la maison de Dieu, et qu'ils sont vastes les lieux qu'il possède! (*Baruch. III, 24.*) » C'est pourquoi encore saint Jean, parlant de ces invités déjà assis au festin des noces éternelles, dit : « Je vis une grande multitude que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue, qui étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, revêtus de robes blanches, avec des palmes en leurs mains. (*Apoc. VII, 9.*) » Mais, si le palais de Dieu n'est point réduit à l'étroitesse par le nombre de ceux qui viennent aux noces, pourquoi est-il dit ici : « La salle du festin fut remplie de convives? (*Matth. XXII, 10.*) » C'est parce que « le Seigneur connaît ceux qui sont à lui, » il sait le chiffre de leur multitude, et quand le nombre, déterminé par la prédestination éternelle, sera complet, le monde finira. Mais, quel doit être ce nombre, c'est ce que nul ne sait que celui qui l'a fixé.

Mais, il n'est pas seulement fait ici mention des prédestinés, puisqu'il est raconté que le Roi, étant entré pour voir ceux qui étaient à table, trouva dans la salle du festin un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale, à qui il fit lier les mains et les pieds et qu'il fit jeter dans les ténèbres. C'est que quelques-uns viennent à l'Église et à la foi, sans avoir le vêtement de la grâce et de la charité, le vêtement de la persévérance et du parfait amour.

La charité est cette robe nuptiale, selon l'interprétation des saints Pères. C'est ce qui a fait dire à saint Bernard : « Le bon vêtement c'est l'obéissance, bienheureux celui qui garde ces vête-

gnus adventet numerus. Hinc illud possumus hic dicere, quod Prophetia : « O Israel, quam magna est Domus Dei, et ingens locus possessionis ejus! » Unde sanctus Joannes, de his invitatis jam æternæ cœnæ nuptiarum Agni accumbentibus, dicit : « Vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat, ex omnibus gentibus et populis et linguis, stantes ante thronum, in conspectu Agni, amicti stolis albis, et palmæ in manibus eorum. » Sed si non coangustatur aula Dei numero adventantium ad nuptias, quare dicitur hic : « Impletæ sunt nuptiæ discumbentium? » Quia scilicet, « novit Dominus, qui sunt ejus, » numero certo etiam materialis; et quando hic numerus erit adimpletus, qui per præ-

destinationem divinam est determinatus, tunc finietur mundus. Quantum autem sit iste numerus, nemo novit, nisi ipse qui eum determinavit.

Verum non solum de prædestinatis hic fit mentio, quandoquidem dicitur Rex ingressus, ut videret discumbentes, invenisse unum non vestitum veste nuptiali, quem ligatis pedibus et manibus jubet in tenebras protrudi. Nempe veniunt ad Ecclesiam et fidei nonnulli, sed non reperiuntur habere vestem gratiæ et charitatis, vestem perseverantiæ et perfecti amoris. Caritas est vestis nuptialis secundum interpretationem sanctorum Patrum. Unde sanctus Bernardus, in capite Jejuniis, sic loquitur : « Bona vestis caritas, bona vestis

ments pour ne pas marcher nu. Bienheureux ceux dont les péchés sont couverts; or, la charité couvre la multitude des péchés. Déchirons nos cœurs, mais gardons ces vêtements intacts : déchirez vos cœurs, et non point vos vêtements. (*Chap. du Jeûne.*) » Le déchirement du cœur dans la véritable pénitence conserve le vêtement intact, mais la persévérance des vertus le rend traînant jusqu'à terre.

1° Ainsi, la charité est la robe nuptiale, parce qu'elle couvre la multitude des péchés, (*1 Pierre. iv, 8.*) elle donne la beauté et la splendeur de la grâce sanctifiante et des dons qui en sont la suite, et ainsi celui qui en est revêtu ne peut être jeté hors des noces éternelles.

2° La charité est la tunique de diverses couleurs (*Genèse. xxxvii, 3.*) de Joseph, tunique traînant jusqu'à terre : de diverses couleurs, parce qu'elle garde avec elle les vertus et les dons surnaturels, comme autant de couleurs variées; traînant jusqu'à terre, puisqu'elle est accompagnée de la persévérance, qui va jusqu'aux pieds, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la vie de l'homme, couvrant tout le corps, toute la turpitude, tous les péchés passés. Elle est même la robe de lin, l'aube sacerdotale, que les prêtres ne doivent jamais oublier, s'ils veulent servir dignement et se tenir convenablement debout auprès du Seigneur.

3° La charité est la robe nuptiale tissée par le Saint-Esprit, qui est le doigt de Dieu : lui seul peut tisser le vêtement de la grâce et de la charité, qui pare l'âme pour en faire l'épouse du Roi Eternel. C'est d'elle que les martyrs se revêtent pour avancer, ainsi que les Confesseurs, les Vierges, et même les Anges et tous les Élus. Elle

obedientia, beatus qui servat vestimenta hæc, ut non ambulet nudus. Beati quorum tecta sunt peccata, charitas autem operit multitudinem peccatorum. Scindamus corda, sed hæc vestimenta integra servemus. Scindite corda vestra, et non vestimenta vestra. » Integram servat vestem scissio cordis in vera pœnitentia, sed et talarem facit in virtutum perseverantia.

1. Itaque Charitas vestis et nuptialis, quia multitudinem operit peccatorum, decorem ac splendorem affert gratiæ sanctificantis, ac donorum eam subsequentium, sicque illa indutus non potest ejici a nuptiis æternis.

2. Charitas vestis est polymita Joseph, vestis talaris; polymita, quia

secum habet annexas virtutes et dona supernaturalia, tanquam varios colores. Talaris, quando secum habet perseverantiam, quæ ad pedes, id est, ad finem usque vitæ hominis porrigitur, totum tegens corpus, totam turpitudinem, sive præterita omnia peccata. Imo et vestis poderis et sacerdotalis, cujus Sacerdotes numquam debent oblivisci, si digne velint ministrare, et stare coram Domino.

3. Charitas vestis est nuptialis texta a Spiritu Sancto, qui digitus Dei est; ille solus potest texere vestem gratiæ et charitatis, qua anima adornatur, ut fiat sponsa Regis æterni. Hac induti procedunt Martyres, Confessores, Virgines, immo Angeli et Electi omnes. Hæc est « Byssi-

est « le lin blanc et pur, (*Apoc. XIX, 14.*) » dont l'Épouse et l'Époux, les compagnons de l'Époux et les compagnes de l'Épouse, se couvrent, comme il est écrit : « Ce lin est la justice des saints... Heureux ceux qui ont été appelés au souper des noces de l'Agneau. Ces paroles de Dieu sont véritables. (*Apoc. XIX, 8 et 9.*) »

4° La charité est la robe sans couture du Christ et de ses membres, que nul ne doit diviser, nul ne doit couper. Elle seule divise et discerne les enfants de Dieu des enfants du démon, les enfants du royaume des enfants de l'enfer. Elle est le manteau d'Élie, qui communique un double esprit (*4 Rois. II*), l'esprit d'amour de Dieu, l'esprit d'amour du prochain. Couverts et instruits par ce manteau, nous passons et nous divisons facilement les eaux du Jourdain et nous arrivons à la Jérusalem d'en haut, après avoir foulé aux pieds les flots du siècle. Elle est la tunique dont Pierre couvrit sa nudité, pour se jeter à la mer, parce que cette tunique ne craint point les flots de la mer ni les tempêtes. C'est pourquoi, parlant du combat triomphal du Christ, saint Laurent Justinien s'exprime en ces termes : « Quand vous serez ceint de cette tunique, ne craignez point d'entrer, avec un amour embrasé, dans les eaux de la tribulation, pour pouvoir atteindre rapidement votre maître debout sur le rivage. (*xxvii, 33.*) » Nul ne saurait faire naufrage, s'il est revêtu du manteau de la charité, selon cette parole de l'Époux dans les *Cantiques* : « Les grandes eaux n'ont pu éteindre l'amour, les fleuves n'ont pu l'entraîner. (*Cant. viii, 7.*) »

5° La charité est la robe de l'enfant prodigue, tirée du coffret précieux de son père, pour qu'on l'en revête de nouveau, quand il revient à son Père, après qu'il a dépouillé le vêtement du por-

num splendens et candidum, » quo Sponsa et Sponsus, Sponsi et Sponsæ Sodales cooperiunt se, de quibus dicitur : « Byssinum justificationes sunt Sanctorum : Beati qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt. Hæc verba Dei vera sunt. »

4. Charitas est vestis inconsutilis Christi et membrorum ejus, quam nemo debet dividere, nemo scindere. Sola illa dividit et discernit filios Dei a filiis diaboli, filios regni a filiis tartari. Pallium est Eliæ imperitiens spiritum duplicem, spiritum amoris Dei, spiritum amoris proximi; pallioque isto amicti et instructi facile transimus, et dividimus aquas Jordanis, et in Jerusalem supernam calcatis sæculi hujus fluctibus per-

tingimus. Tunica est, qua se Petrus nudus succinxit, ut se in mare mitteret; quia hæc tunica non timet fluctus maris nec tempestates. Unde Beatus Laurentius Justinianus, de triumphali Christi agone c. xxvii, sic loquitur : « Tali tunica dum præcinctus fueris, amore ignito in tribulationum undas ingredi non expavescas, ut ad præceptorem tuum stantem in litore valeas properare. » Nemo utique patitur naufragium, charitatis pallio cooperatus, dicente Sponso in *Canticis* : « Aquæ multæ non potuerunt extinguere charitatem, nec flumina obruent illam. »

5. Charitas est vestis prodigi filii, quæ depromitur e pretiosa paterna arcula, ut ea iterum induatur ad Pa-

cher. « Apportez promptement la robe, la première (*Luc. xv, 22*), » dit le père lui-même à ces serviteurs. Cette robe était un vêtement précieux, un vêtement premier, un vêtement qui marquait la noblesse, digne du fils d'un tel père. Ainsi, le texte accentue-t-il la chose, disant : « Apportez promptement *cette* robe première, » désignant en particulier un vêtement déterminé et précieux, le plus beau de tous ceux qui étaient à la maison, le plus précieux de tous. Or, le mot robe indique un vêtement long, qui arrive jusqu'aux talons. Sans cette robe distinguée, le fils n'était point digne de s'asseoir au festin préparé par son père. De même donc que « l'anneau, » passé à son doigt en signe de noblesse et de dignité, désigne la foi ; de même que les belles « chaussures » dont ses pieds sont ornés, indiquent l'espérance ; de même « la robe première » et précieuse démontre la charité, qui est la robe nuptiale, la robe du festin, parant celui qui doit être admis à l'audience et au festin du Roi Éternel.

Elle est donnée à chacun dans le Baptême. Autrefois l'on donnait à chaque nouveau baptisé un vêtement blanc, avec un Agnus Dei, en signe que chaque âme baptisée est appelée aux noces de l'Agneau, et dès lors doit conserver le vêtement blanc et nuptial, pour pouvoir y entrer avec sécurité. Aujourd'hui encore, l'on donne au baptême une petite aube, et l'on dit au nouveau baptisé : « Reçois le vêtement blanc que tu devras porter immaculé devant le tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour posséder la vie éternelle. » Lactance a chanté cette cérémonie, disant : « Une

trem revertens, postquam exuerit vestem porcarum : « Cito proferte stolam primam, » ait ipse Pater ad servos suos. Stola utique ista vestis erat pretiosa, vestis primaria, vestis index nobilitatis, digna filio talis Patris. Unde Græca habent cum emphasi : « Cito proferte stolam illam primam, quasi certam et eximiam vestem designando, omnium scilicet, quæ domi erant, pulcherrimam, omnium pretiosissimam. Stola autem significat vestem oblongam ad talos usque demissam. Sine hac stola præ nobili non erat filius dignus convivio assidere a Patre apparato. Sicut ergo « Annulus » in symbolum nobilitatis et dignitatis manibus ejus insertus fidem designat, et « Calceamenta » speciosa, quibus pedes ejus adornantur, spem indi-

cant ; ita « Stola prima » et pretiosa demonstrat Charitatem, quæ est Stola nuptialis, Stola convivialis, exornans illum, qui admitti debet ad æterni Regis conspectum et convictum.

Illa datur unicuique in Baptismo. Olim dabatur cuilibet baptizato vestis candida cum Agno Dei, in symbolum quod ad nuptias Agni quilibet baptizatus vocetur, ideoque vestem candidam et nuptialem debeat conservare, ut possit ad illas cum securitate introire. Ac modo etiam Albula traditur in Baptismo, et baptizato dicitur : « Accipe vestem candidam quam immaculatam perferas ante tribunal Domini nostri Jesu Christi, ut habeas vitam æternam. » Qua de re olim sic cecinit Lactantius :

armée toute blanche sort de ces eaux de neige, elle a purifié ses vices anciens dans un fleuve nouveau. Le vêtement blanc désigne aussi l'éclat des âmes, et le pasteur trouve sa joie dans le troupeau de neige. » Ce vêtement blanc nous exhorte donc à conserver toujours la grâce et la charité, que nous avons reçues dans le baptême. Aussi rendra-t-il témoignage contre nous, si nous l'avons souillé et dépouillé, en nous plongeant dans l'ordure du péché.

Il est digne de mémoire le fait accompli à cet égard par le diacre Muritte, comme le raconte Victor d'Utique (*Livre de la persécution des Vandales.*) Ce diacre avait levé des fonts sacrés un certain Elpidophore, qui ensuite avait abandonné la vraie foi et, au temps d'Hunneric, roi des Vandales, persécutait cruellement les bons catholiques. Or, Muritte avait conservé le vêtement blanc dont Elpidophore avait été revêtu au Baptême. Aussi, vint-il se présenter à lui, déployant et secouant devant tous cette robe baptismale. Puis, on raconte qu'il émut toute la ville par les paroles suivantes qui firent verser des larmes amères et pousser des gémissements à chacun : « Elpidophore, ô ministre de l'erreur, voici les vêtements qui t'accuseront, quand paraîtra la majesté du juge. Je les ai conservés avec moi en témoignage de ta perte, pour te plonger dans l'abîme du puits de soufre. Ces vêtements t'avaient ceint, quand tu sortis des fonts, mais ils te persécuteront cruellement, quand tu commenceras d'entrer dans la géhenne de flammes, parce que tu as revêtu la malédiction comme un vêtement, en perdant le sacrement du Baptême et de la foi. Que feras-tu, mal-

*Candidus egreditur niveis exercitus un-*  
*Atque vetus vitium purgat in amne*  
*Fulgentes animus vestis quoque candida*  
*Et grege de niveo gaudia Pastor ha-*

Monet ergo candida ista vestis gratiæ et charitatis semper conservandæ, quam in baptismo accepimus. Unde contra nos dabit testimonium, si illam sordidaverimus et exuerimus, peccato nos contaminantes.

Dignum est memoria, quod Muritta Diaconus hac in re egisse refertur a Victore Uticensi, libro de persecutione Wandolica. Susceperat Diaconus ille e fonte sacro quemdam Elpidophorum nomine, qui postmodum a fide defecerat, et tempore

Hunerici Regis Wandalorum crudeliter persequebatur veros Catholicos. Cum autem reservasset Muritta candidam vestem, qua fuerat indutus in baptismo Elpidophorus, illum accedens, et coram omnibus vestem illam ventilans et expandens, his verbis sequentibus integram ad lacrymas et fletus amaros dicitur commovisse civitatem : « Hæc sunt linteamina, Elpidophore, Minister erroris, quæ te accusabunt, dum majestas venerit judicantis, quæ custodivit diligentia mea in testimonium tuæ perditionis, ad demergendum te in abyssum putei sulphurantis. Hæc te immaculatam cinxerant de fonte surgentem, sed acrius persequentur, cum flammantem gehennam ceperis possidere, quia induisti maledictionem sicut vestimentum, amittens baptismi et fidei Sacra-

heureux, quand les serviteurs du père de famille auront rassemblé les invités du festin ? Le Roi te dira : « Comment êtes-vous entré ici sans avoir la robe nuptiale ? » Je ne vois pas le vêtement, que je vous ai donné, que j'ai purifié dans l'eau sainte, que j'ai orné de la pourpre de mon sang. Je ne vois pas le caractère de la sainte Trinité. Liez-le donc par les pieds et par les mains, celui qui s'est séparé de ses frères les catholiques et jetez-le dans les ténèbres. » C'est par ces paroles et d'autres semblables que le diacre allumait dans le cœur d'Elpidophore le feu des remords de conscience, qui le brûlait, en le couvrant de confusion, avant ce feu éternel qui devait consumer un jour ce malheureux apostat.

Le même souvenir de la robe nuptiale fut beaucoup plus heureusement utile à une femme noble, chrétienne, nommée Deuse, qui, dans la même persécution, au rapport du même auteur, animait son enfant au martyre et à la victoire. Voyant son fils unique, encore en bas âge et délicat, qui tremblait devant les tortures, l'atteignant avec les signes de ses yeux, et le grondant avec son autorité de mère, elle lui criait, tandis qu'il était soumis à une cruelle flagellation : « Mon fils, souviens-toi que nous avons été baptisés par la vertu de la Sainte Trinité dans l'Église catholique, notre mère. Ne perdons pas le blanc vêtement du salut, de peur que, lorsque celui qui invitera sera arrivé, il ne trouve pas la robe nuptiale et dise à ses serviteurs : Jetez-le dans les ténèbres extérieurs. Il faut craindre la torture qui ne finit jamais, il faut désirer la vie qu'on conserve toujours. » C'est par de telles paroles qu'elle

mentum. Quid facies, miser, cum servi Patrisfamilias congregarint ad cœnam invitatos? Dicit tibi Rex: Quomodo huc intrasti, non habens vestem nuptialem? Non video vestem, quam tibi dedi, quam aqua mundavi, et Sanguinis mei purpura decoravi. Characterem non video Trinitatis. Ligat ergo eum pedibus et manibus qui se separavit a Fratribus Catholicis, et in tenebras projicite. » His et similibus ignem conscientiae accendebat in corde Elpidophori, quo urebatur cum rubore ante ignem illum æternum, per quem infelix apostat a erit consumendus.

Felicius nobilis quædam mulier Christiana, Dionysia nomine, in eadem persecutione, teste eodem

Auctore, puerum suum animabat ad martyrium et victoriam, per memoriam ejusdem vestis nuptialis. Cum enim filium suum unicum teneræ adhuc ætatis et delicatum conspiceret, timore pœnarum formidolosum, verberans eum nutibus oculorum, et increpans auctoritate materna, ei inter crudelia verbera constituto clamabat: « Memento, fili, quia in virtute Trinitatis in Matre Catholica baptizati sumus. Non perdamus indumentum candidum salutis, ne cum venerit invitator, vestem non inveniatis nuptialem, et dicat ministris: Mittite in tenebras exteriores. Illa pœna timenda est, quæ numquam finitur, illa desideranda vita, quæ semper habetur. » Talibus filium solidans verbis, ve-

fortifia son fils, et en fit rapidement un martyr et un vainqueur.

Mais, cette robe nuptiale doit être entièrement sans tache, car rien de souillé n'entrera dans le royaume des cieux, rien de taché ne peut s'asseoir aux noces de l'Agneau sans tache. C'est ce que reconnut bien saint Annon, archevêque de Cologne. Il vit dans une vision saint Hubert, saint Arnoul, saint Bardon, et autres évêques dans la gloire, et parmi eux un trône auguste préparé pour lui. Mais, tandis qu'il s'efforçait d'y monter, saint Arnoul l'en empêcha, disant qu'il ne pouvait être admis en si glorieuse assemblée, parce que son vêtement avait une tache honteuse. Or, cette tache était le souvenir de l'injure qui lui avait été faite par les habitants de Cologne, lesquels l'avaient exilé de cette ville. Se réveillant de son extase, il se repentit, il pardonna aux habitants qu'il avait excommuniés et leur rendit les biens dont il les avait dépouillés. Tel est le récit de Lambert de Liège (*an. 1075*) et d'autres historiens.

Il faut aussi considérer attentivement la conduite du Roi invitant envers celui qu'il trouve, non vêtu de la robe nuptiale. D'abord, il l'interroge avec douceur : « Mon ami, comment êtes-vous entré ici, sans avoir la robe nuptiale ? » Il ne parle point à ce malheureux avec colère et impatience, comme ont coutume de le faire les hommes du siècle, quand ils sont plus puissants que leurs interlocuteurs, parce que c'est de lui qu'il est vrai de dire : « Et vous, le dominateur de la puissance, vous êtes tranquille dans vos jugements, et vous nous gouvernez avec un grand respect (*Sag. XII, 18.*) »

lociter effecit Martyrem et Victorem.

Debet autem nuptialis hæc vestis plane esse sine macula, nihil enim inquinatum intrabit in Regnum Cælorum, nihil maculatum assidere potest nuptiis Agni sine macula. Hoc recte agnovit sanctus Anno, Archiepiscopus Coloniensis. Hic in visione conspexit sanctos Hubertum, Arnulfum, Bardonem, et alios Episcopos in gloria, ac inter eos solum sibi augustum præparatum. Sed illud conscendere dum conaretur, prohibuit eum sanctus Arnulfus, dicens, eum non posse in hunc gloriosum concessum admitti, eo quod vestis ejus macula turpis inesset. Hæc autem macula erat memoria injuriæ sibi illatæ a civibus Coloniensibus,

qui eum Colonia expulerant. Evigilans ergo pœnituit, civesque a se excommunicatos, bonisque spoliatos, absolvit, et restituit. Ita refert Lambertus Scafamburgensis, ad an. 1075, et alii.

Attenta porro consideratione dignum est, quomodo se Rex invitans gerat erga eum, quem invenit veste nuptiali carentem. Imprimis suavi voce interrogat : « Amice, quomodo huc intrasti, non habens vestem nuptialem ? Non cum cholera et impatentia (ut solent homines hujus sæculi aliis potentiores) alloquitur miserum hunc, sed verbis pacificis et animo tranquillo, quia de illo verum est illud Sapientis : « Tu, Dominator virtutis, cum tranquillitate judicas, et cum magna reverentia dis-

Il l'interpelle en ami, pour montrer, dit saint Jérôme, qu'il le condamne, non point par haine, mais par justice. « Mon ami, comment êtes-vous entré ainsi? » C'est comme s'il disait : J'ai voulu vous recevoir en ami, puisque je vous ai invité avec bienveillance à mes noces. « Ami, » en ce qui me concerne, mais nullement ami, en ce qui vous concerne vous-même. « Ami, » du côté de la foi, mais non point ami, si je considère la charité que vous avez négligée. « Ami, » à cause des bienfaits que vous avez reçus de moi, mais non plus ami, à cause de l'infidélité et de l'ingratitude que vous m'avez témoignées. Comment vous êtes-vous introduit en ami dans une aussi sainte société, vous à qui manque le symbole de l'amitié parfaite, le vêtement d'honneur que j'ai donné à tous mes amis ou préparé pour tous ceux qui le demandent? Il n'eut aucune excuse, en reentrant avec un vêtement sordide, parce que le Roi qui invite prépare un vêtement convenable, même aux pauvres invités à un pareil festin. Elle fut donc grande sa faute d'être entré sans ce vêtement qu'il pouvait se procurer en le demandant avec humilité. Aussi est-il dit à quelqu'un : « Je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé au feu pour t'enrichir, et des habits blancs pour te vêtir, de peur que la honte de ta nudité ne paraisse. (*Apoc. III, 18.*) » Mais, à quel prix faut-il acheter ces choses? Sans argent, sans solde, sans aucune commutation équivalente. « On nous présente ces choses à acheter avec le seul prix de la volonté. O facile moyen de contracter! » dit saint Grégoire de Naziauze. (*Discours sur le sacrement du Baptême.*) Et saint Ambroise ajoute : « Il ne nous demande aucun paiement, celui

ponis nos. » Compellat tanquam amicum, ut ostendat non odio, sed justitia eum condemnari, inquit sanctus Hieronymus. « Amice, quomodo huc intrasti? » Quasi dicat : Amicum te volui, quia ad nuptias meas te benigne invitavi. « Amice, » quantum ex parte mea, sed nequam amice ex parte tua. « Amice, » propter fidem, sed haud amice, si considero neglectam charitatem. « Amice, » propter beneficia quæ a me accepisti, non amice propter infidelitatem et ingratitude quam exhibuisti. Quomodo te tanquam amicum ingessisti in adeo sanctam societatem, qui perfectæ cares symbolo amicitiae, veste honoraria a me omnibus amicis meis donata, vel

postulantibus præparata? Non habuit excusationem, cum veste intrans sordida, quia vestem dignam tali convivio etiam pauperibus invitatis præparat Rex invitans. Ergo grandis in ipso fuit culpa se ingessisse sine ea veste, quam vel petendo humiliter poterat sibi comparare. Unde cuidam dicitur : « Suadeo tibi emere a me aurum ignitum probatum, ut locuples fias, et vestimentis albis induaris, et non appareat confusio nuditatis tuæ. » Sed quo pretio emenda hæc sunt? Utique sine pecunia, sive argento, et ulla commutatione condigna. « Solo voluntatis pretio emenda hæc proponuntur. O facilem contrahendi rationem! » inquit sanctus Gregorius Nazianzenus. Addit sanc-



qui a payé le prix de son sang pour nous. (*Liv. sur Joseph. Chap. VII.*) »

Et, parce qu'il n'eut pas d'excuse à faire valoir, cet homme se tut. C'est là ce qui arrive à tous les réprouvés, qui n'auront pas d'excuse à faire valoir, quand le Juge dévoilera toutes choses. Les feuilles du figuier, les ceintures des enfants d'Adam ne serviront alors de rien, parce que, comme le dit saint Grégoire, « en cet examen du jugement suprême, tout argument d'excuse cesse, parce que celui qui réprimande au dehors trouve un écho dans la conscience qui accuse l'âme au dedans. (*Hom. XXXVIII sur les Evang.*) » C'est là encore ce que disait le saint homme Job : « Si l'homme voulait disputer devant Dieu, entre mille accusations, répondrait-il à une seule? (*Job. ix, 3.*) » Mais alors la justice de Dieu sera tellement évidente que nul ne pourra la contredire. Or, cet homme qui se tut, à qui la voix s'éteignit dans la gorge; faute d'excuse, est lié, pieds et poings, par ordre du Roi, pour être jeté dans les ténèbres. Les pieds de l'âme, ce sont les affections qui nous rapprochent de Dieu. Les mains signifient le pouvoir de bien agir, parce qu'elles sont l'instrument des œuvres. Les mains et les pieds sont liés aux réprouvés après cette vie, parce qu'ils ne peuvent pas former un pieux sentiment de pénitence salutaire, ni conduire un bon propos à effet et à réalisation. Il n'ont plus aucune espérance de salut, bien qu'ils gémissent dans leur angoisse comme des pénitents, parce que leurs gémissements ni leurs larmes ne leur servent plus de rien. Voilà pourquoi le Sage leur donne cet avertissement : « Tout ce que ta main peut faire, fais-le prompte-

tus Ambrosius : « Pretium non quaerit a nobis, qui pretium Sanguinis sui solvit pro nobis. »

Quia igitur excusationem non habuit, ideo obmutuit; quod ipsum omnibus continget reprobis, qui Judice cuncta detegente omni excusatione carebunt. Nihil folia ficus, nihil perizomata filiorum Adæ ad tegendam turpitudinem tunc proderunt, quia, ut dicit sanctus Gregorius, hom. xxxviii in Evangelia : « In illa districtione ultimæ increpationis omne argumentum cessat excusationis, eo quod ille qui foris increpat, etiam conscientia testis intus animam accusat. » Hoc ipsum est, quod sanctus Job dicebat : « Si voluerit homo cum Deo contendere, non poterit respondere unum pro-

mille. » Sed adeo erit tunc evidens justitia Dei, ut nemō valeat contradicere. Porro qui obmutuit, et vox ei faucibus hæsit excusationem non habenti, jussu Regis pedes et manus ipsi colligantur, ut in tenebras eiciatur. Pedes animæ sunt affectus, quibus Deo appropinquamus. Manus significant potentiam bene operandi, quia instrumentum sunt operationis. Omnia ista reprobis colligantur post hanc vitam, quia nec pium affectum pœnitentiæ salutaris valent elicere, nec bonum propositum ad effectum et opus deducere. Nulla ulterius est eis spes salutis, licet præ angustia gemant quasi pœnitentes, quia nec gemitus, nec lacrymæ ulterius eis prosunt. Quocirca monet Sapiens : « Quodcumque pœ-

ment, parce qu'il n'y a plus ni œuvre, ni raison, ni sagesse, ni science, chez les morts où tu vas en hâte. (*Eccl. ix, 10.*) » C'est-à-dire, aucune sagesse, aucune prudence, aucun moyen ne sert plus alors pour bien agir et pourvoir à ses intérêts, pour recouvrer les biens perdus ou éviter les maux dont on est entouré. C'est pourquoi aussi, dans l'*Apocalypse*, l'Ange, qui avait le pied droit sur la terre et le pied gauche sur la mer, leva la main au ciel, et « il jura par celui qui vit dans les siècles des siècles, qui a créé le ciel et ce qui est dans le ciel, la terre et ce qui est sur la terre, la mer et ce qui est dans la mer, qu'il n'y aurait plus de temps. (*Apoc. xx, 6.*) » C'est donc en vain que les réprouvés s'écrient : « Qui me donnera de revoir ces années, ces premiers jours où le Seigneur me couvrait de ses ailes, lorsque son flambeau brillait sur ma tête, et que sa lumière me guidait dans les ténèbres, ... quand je baignais mes pieds dans des ruisseaux de lait, et que la pierre répandait pour moi des flots d'huile. (*Job. xxix, 2-6.*) » Le Seigneur Jésus-Christ, pierre mystique, a répandu en son temps les flots de l'huile de la grâce pour tous ceux qui veulent s'approcher de lui, et il s'est montré prêt à oindre et à laver leurs affections dans l'abondance spirituelle, à répandre sa splendide lumière sur ceux qui ont bien voulu ouvrir les yeux. Mais alors, il n'y aura plus de temps, toutes ces choses cesseront, on ne pourra plus trouver ni la lumière, ni l'huile de la grâce, on ne pourra plus trouver de remède à ses maux, si on l'a négligé durant sa vie, et c'est en vain qu'on rappellera ce temps avec des gémissements indicibles.

Qui plus est, non seulement les larmes et les gémissements sortis

test facere manus tua, instanter operare, quia nec opus, nec ratio, nec sapientia, nec scientia erunt apud inferos, quo tu properas. » Hoc est, nulla sapientia, nulla prudentia, nulla ratio tunc prodest ad bene agendum et sibi consulendum, ad recuperandum bona amissa, vel vitandum mala circumstantia. Ideo etiam in Apocalypsi Angelus habens pedem dextrum super mare, et sinistrum super terram, levavit manum suam ad cælum, et juravit per viventem in sæcula sæculorum, qui creavit cælum et ea quæ in eo sunt, et terram et quæ in ea sunt, mare et ea quæ in eo sunt : « Quia tempus non erit amplius. » Frustra ergo inelamant reprobi illud : « Quis mihi tribuat ut sim juxta dies pristinos, secundum dies quibus Deus me cus-

todiebat ? Quando splendebat lucerna ejus super caput meum, et ad lumen ejus ambulabam in tenebris. Quando lavabam pedes meos butyro, et petra fundebat mihi rivos olei. » Christus Dominus petra mystica suo tempore fudit rivos olei gratiæ omnibus accedere volentibus, et pinguedine spirituali eorum paratus fuit affectus inungere et lavare, lumenque splendissimum fundere super illos qui oculos dignati sunt aperire. At tunc tempus non erit amplius, cessabunt omnia ista, nec lucem, nec gratiæ oleum poterunt reperire, nec suis malis medelam, qui eam tempore vitæ suæ neglexerunt et frustra illud tempus revocabunt gemitu indicibili.

Quinimo non solum eis non prode-  
runt lacrymæ suæ et gemitus ab an-

de l'agonie de l'âme ne serviront plus de rien aux réprouvés, mais ils n'auront plus de secours non plus dans les prières des autres.

Voilà pourquoi nul n'intercède pour que celui qui n'a pas sa robe nuptiale ne soit point jeté dans les ténèbres, nul ne veut lui en procurer une, parce qu'il est déjà trop tard et que les prières ne pouvaient plus servir de rien, après que le Roi, étant entré, l'eut vu, réprimandé, condamné. Il ne lui manquait sans doute pas à ce moment d'ami et de connaissance qui eussent volontiers intercédé pour lui, mais, une fois la sentence connue, elle eut été inutile. Ainsi les vierges folles étaient bien connues des vierges sages, mais ces relations ne furent d'aucune utilité à celles-là, dit saint Jean Chrysostôme (*Com. sur le Ps. XLVIII, 4.*), puisque nulle des vierges admises n'intercède pour les vierges exclues. Semblablement, lorsque, pour avoir manqué de négocier et de dépenser son talent, le serviteur négligent est exclu et chassé de devant son maître, personne n'intervient en sa faveur, comme le fait remarquer le même Père (*Hom. XXII au peuple.*) Cela signifie donc que, au jugement de Dieu, nul n'intercèdera pour autrui. Aussi saint Ephrem (*disc. sur la vie religieuse*) dit-il : « Là le très-miséricordieux Abraham se montre sans pitié et sans miséricorde. Celui qui avait prié pour le salut de Sodome, ne priera plus même en ce moment pour un seul pécheur. » Ajoutez que les parents et les proches eux-mêmes approuveront la sentence du Juge condamateur. C'est ainsi que, lorsque Dathan, Coré et Abiron furent punis du supplice que Dieu leur infligea, les parents et amis le virent, et ils ne pleurèrent point. (*Nombres. XVI.*) Joseph, traitant

gustia spiritus prodeutes, sed nec etiam aliorum preces.

Quapropter nemo intercedit, ut non expellatur in tenebras, carens nuptiali veste, nemo talem vult ei procurare, quia jam nimis serum erat, nec poterant intrasse preces, postquam eum Rex intrans vidit, increpavit, condemnavit.

Non deerat ibidem ei aliquis amicus et notus qui lubens intercessisset, sed agnita jam sententia frustraneum id fuisset. Sic notæ erant Virgines Virginibus, sed eas non juvit familiaritas, inquit sanctus Chrysostomus in Psal. XLVIII, quia pro Virginibus exclusis nulla intercedit de admissis. Similiter cum defectu negotiationis, et impensi talenti exclu-

ditur servus negligens, et ejicitur a facie Domini, nemo pro illo intervenit, ut notat idem hom. 22 ad pop. Significatur itaque quod in divino judicio nemo pro altero Judicem sit rogaturus. Unde sanctus Ephrem, serm. de religiosa vita, sic dicit : « Illic misericordissimus ille Abraham, immitis et immisericors reperietur. Et qui pro Sodomis ut salvaretur deprecatus fuerat, illic vel pro uno peccatore non supplicabit. » Adde quod ipsimet consanguinei et parentes sententiam Judicis condemnantis approbabunt; sicut quando Dathan, Core, et Abiron divino supplicio mulcati fuerunt, viderunt id eorum cognati et familiares, nec luxerunt. De qua re agens Josephus

cette question, dit : « Cette ruine fut d'autant plus misérable que personne, parmi les proches et les parents, n'eut pitié d'eux, au contraire, le peuple tout entier, oubliant ce qui s'était passé auparavant, approuva par de joyeuses acclamations la sentence divine. (*Liv.* IV, 3.) » Ainsi donc, quand celui qui n'avait pas la robe nuptiale se tait, nul ne parle pour lui, et tous les autres convives applaudissent à la sentence prononcée contre lui. S'il avait prié auparavant des amis, ils l'auraient pu l'aider à acheter la robe nuptiale, pour être digne de la société de l'Époux.

EXEMPLE. — Ecoutez ce que nous lisons à ce même sujet dans les Chroniques de l'Ordre de Cîteaux. Un religieux, malade et retenu à l'infirmerie, eut la vision suivante. Il voyait des vêtements en étoffes de soie et d'or qu'on préparait dans une maison. Comme il se demandait pour qui tous ces vêtements, il reçut cette réponse : Cette parure est la robe nuptiale d'une âme de l'abbaye de Clairvaux, qui doit bientôt être conviée aux noces, et comme elle est moins belle qu'il ne convient à sa condition, il faut qu'elle se présente, parée de ce beau vêtement, devant l'Époux Éternel, devant qui ne peut paraître aucune tache de péché ni aucune ride de négligence, sans que la charité la couvre. Au même instant, on sonna le glas d'un frère qui venait de mourir en ce couvent, et on sut que, bien qu'ayant vécu dans l'innocence, ce frère avait commis certaines négligences, que les mérites et les prières des frères durent couvrir. Ainsi la pieuse dévotion des frères qui assistèrent

lib. IV, cap. III, sic dicit : « Fuit hic casus eo miserabilior, quod nemo propinquorum aut cognatorum eos est miseratus, ut totus quantus erat populus anteactum oblitus, lætis acclamationibus Dei sententiam comprobaret. » Sic igitur, obmutescente illo qui non habebat vestem nuptialem, nemo pro eo loquitur, sed pronuntiatae in eum sententiae omnes discumbentes suffragantur. Si autem antea rogasset amicos, potuissent illi eum juvare ad hanc vestem nuptialem sibi comparandum, ut dignus fieret Sponsi consortio.

Audi quod in Chronicis Ordinis Cisterciensis hanc rem concernens legimus. Cuidam religioso ægritudine correpto, et in cubiculo infirmorum delento apparuit hæc visio. Videbat pretiosa quædam indumen-

ta ex sericis, et aureis pannis, præparari in eadem domo. Cum vero ambigus hæreret cogitans cuinam illa præparentur, mox responsum accepit: Vestem illam esse vestem nuptialem cujusdam animæ de Abbatia Claravallensi, quæ modo processura erat ad nuptias, et quia minus in se habebat pulchritudinis, quam conveniebat conditioni suæ, oportebat ut hæc præclara veste induta coram Sponso æterno compararet, in cujus conspectu non solum non macula peccati, sed nec ruga negligentiae potest apparere, quam charitas non operiat. Eadem ergo hora datum est signum Fratris ibidem morientis, de quo repertum est, quod licet innocenter vixisset, parvas tamen negligentias admiserat, quas Fratrum merita et orationes tegere debuerunt. Sic pia devotio Fratrum morienti as-

ce mourant l'aida à acheter une robe nuptiale complètement parfaite et immaculée, afin d'entrer avec sécurité dans la salle des noces, parce que, tant que la vie fut en lui<sup>1</sup>, il put être aidé. Mais le réprouvé, dont parle notre Évangile, ne put être aidé, parce qu'il n'était plus temps.

PÉRORAISON. — Enfin, l'Évangile ajoute cette conclusion, également indiquée ailleurs. « Plusieurs sont appelés, mais peu sont élus. (*Matth. xxii, 14.*) » Comme s'il était dit : Ce qui arriva à ce convive arrivera à plusieurs autres, car ce seul convive est le type de tous les réprouvés. « En ce seul rejeté est compris tout le bataillon des méchants, » dit saint Grégoire. (*Hom. xxxviii.*) Et il est vrai aussi que plusieurs ont été appelés et que peu sont venus, et que, parmi ceux même qui sont venus, tous ne sont pas élus. Et cela est vrai, aussi bien des Païens et des Juifs, que des Chrétiens. Ceux-là appelés ne viennent pas, ceux-ci viennent sans robe nuptiale. Plusieurs sont appelés par la foi, qui ornent cette foi de bonnes œuvres. Plusieurs sont appelés à la grâce, peu sont élus à la gloire. Plusieurs sont appelés aux noces de l'Église militante, peu sont élus aux noces de l'Église Triomphante. « Considérez, dit Origène, la multitude des hommes qui est rassemblée dans les églises, et examinez quels sont ceux qui vivent selon la règle et qui suivent la réforme du renouvellement de l'esprit, (*Rom. xii, 2.*) combien au contraire qui, vivant avec une grande négligence, se conforment aux idées du monde, et vous verrez qu'elle est vraie

<sup>1</sup> Cette proposition, trop vague, pourrait laisser croire que les âmes, après la mort, ne sont plus aidées par les suffrages des vivants. Il faut l'entendre uniquement des âmes réprouvées. (*Note du Traducteur.*)

sistentium hunc adjuvit ad comparandum sibi vestem nuptialem omni ex parte perfectam et immaculatam, ad ingrediendum ad nuptias cum securitate, quia, dum tempus ei vitæ superfuit, adjuvare certius potuit. Non potuit vero adjuvari hic, de quò nostrum agit Evangelium, quia tempus non erat amplius.

Tandem subjicitur Evangelica hæc conclusio alibi rursus inculcata : « Multi sunt vocati, pauci vero ejectionis. » Quasi diceretur : quod huic convivæ accidit, multis accidet ; hic enim unus omnium reproborum typus est.

« In hoc uno repulso omne malorum corpus exprimitur, » inquit sanctus Gregorius, *hom. xxxviii.* Atque etiam verum est multos fuisse voca-

tos, paucos venisse, et ex illis ipsis qui venerunt, non omnes electos esse. Et ita id tam de Ethnicis et Judæis, quam de Christianis verum est. Illi vocati non veniunt, hi veniunt sine nuptiali veste.

Multi itaque vocati sunt per fidem, pauci illam fidem bonis operibus adornant. Multi vocati sunt ad gratiam, pauci electi ad gloriam. Multi vocati sunt ad nuptias Ecclesiæ militantis, pauci electi ad nuptias Ecclesiæ triumphantis.

« Considera, inquit Origènes, *hom. xx in Matth.*, multitudinem hominum quæ in Ecclesiis congregatur, et discute quanti sint qui conversantur disciplinate, et reformantur novitate sensus sui ; quanti autem negligentissime conversantes configu-

la parole du Seigneur : Beaucoup sont appelés, peu sont élus. (*Hom. xx sur S. Matth.*) »

Concluons donc et disons avec un pieux et savant auteur : O sentence cruelle, si souvent répétée, prononcée avec tant d'assurance, si peu crue, si grandement négligée ! Les tourments de la vie future sont si grands que, alors même qu'une seule âme devrait les subir, chacun devrait trembler et veiller pour soi-même, comme, quand un grand nombre d'hommes passe sur un pont vacillant et étroit, chacun d'eux craint de tomber. Puis donc que le Seigneur dit que non point seulement deux, ou trois, ou cent, ou mille, mais la majorité sera damnée, est-ce que tous ne doivent pas trembler ?<sup>1</sup> »

Seigneur, ouvrez nos oreilles, afin que nous vous entendions, vous et vos serviteurs qui nous invitent aux noces.

Ouvrez notre cœur, afin que nous vous obéissions, avec une volonté parfaite, à vous et à vos serviteurs, quand ils nous invitent, suivant la voie étroite, et assurant notre vocation et notre élection par les bonnes œuvres.

Accordez-nous la grâce, qui nous fera acheter, quand il en est temps encore, une robe nuptiale parfaitement tissée avec la charité et les dons spirituels, en rejetant complètement les vieilles dépouilles du péché.

Faites que, toute nudité étant couverte et toute tache étant lavée, nous apparaissions en pleine sécurité devant vous, nous

<sup>1</sup> Cette question d'ailleurs très-controversée, du petit nombre des élus ne devrait être abordée qu'avec des précautions infinies dans la chaire chrétienne, Lacordaire a tiré de cet Evangile précisément la conclusion contraire à celle de l'auteur que cite Marchand. (*Note du Traducteur.*)

rantur huic sæculo, et videbis quod verus est sermo Domini : « Multi sunt vocati, pauci electi. »

Concludamus, et dicamus cum quodam pio et erudito : O sententiam duram toties iteratam, tam certo pronuntiatam, tam parum creditam, tam multum neglectam ! Tanta est futuræ vitæ pœna, ut licet unus tantum eam esset passurus, unusquisque timere deberet et sibi advigilare : sicut transeunte magno hominum numero per pontem litubantem et arctum, unusquisque de casu timet. Cum ergo dicat Dominus non duos tantum, aut tres, aut centum, aut mille, sed majorem partem

damnandum, numquid omnes jure debent sibi timere ?

Aperi nobis, Domine, aures, ut audiamus te et servos tuos nos ad nuptias invitantes. Aperi cor, ut perfecta voluntate tibi et servis tuis invitantibus obsequamur, viam arctam sequentes, et certam facientes vocationem nostram ac electionem per bona opera. Impertire nobis gratiam, qua, dum tempus est, comparemus nobis vestem nuptialem ex charitate et donis spiritualibus perfecte contextam, peccati antiquis exuviis omnino repudiatis.

Fac ut nuditate omni contexta, et macula omni detersa in conspectum

arrivions à votre salle nuptiale, où nous verrons la lumière dans la lumière, préservés des ténèbres et de la nuit noire, des pleurs et des grincements de dents, de l'enchaînement des pieds et des mains, pour jouir éternellement de la joie des noces célestes.

## VINGTIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Domine, descende, priusquam moriatur filius meus.*

Seigneur, descendez avant que mon fils meure.

(*Évangile selon saint Jean. Ch. iv. v. 49.*)

1<sup>er</sup> POINT. — Quand on considère les actes du Sauveur racontés par l'Évangile, on voit clairement pourquoi, regardant dans l'avenir, l'Épouse dit, en parlant de l'Époux, dans les *Cantiques* : « Ton nom est comme une huile répandue... Attire-moi, nous courrons sur tes pas à l'odeur de tes parfums. (*Cant. 1, 3 et 4.*) » En effet, le nom du Christ, je veux dire, sa renommée se répandait comme une huile parfumée, partout où il passait et attirait par son odeur une grande multitude, Aussi, quand Jésus-Christ arrivait quelque part, aussitôt les foules accouraient, attirées par sa renommée odoriférante, et elles l'entouraient, recevant avec avidité de lui la vérité, la piété, le remède à leurs maux. En traversant la Samarie, où il convertit la Samaritaine, fameuse à Sichar, il avait répandu une

tuum tuti prodeamus, in aulam tuam pertingamus nuptialem, ubi in lumine videbimus lumen, a tenebris et caligine, a fletu et dentium stridore, a pedum et manuum colligatione securi, nuptiali lætitia æternum fruituri.

### DOMINICA XX POST PENTECOSTEM.

*Domine, descende, priusquam moriatur filius meus.*  
(*Joan. iv.*)

Ex Evangelicis Domini gestis satis

manifestum est, cur respiciens futurum tempus dicebat de Sponso Sponsa in *Canticis* : « Oleum effusum nomen tuum. Trahe me post te, curremus in odorem unguentorum tuorum. »

Nomen enim Christi, hoc est fama ejus, velut unguentum effundebatur ubicumque transibat, et in odorem suum multos trahebat. Unde cum ad aliquem locum appelleret Christus, mox turbæ confluebant, ejus odorifera fama attractæ, et circumstabant eum, veritatem, pietatem, medelam avide ab ipso excipientes. Adeo suavem odorem sparserat transiens per Samariam, convertens Samaritanam illam famosam in Si-

odeur si suave que les Samaritains le supplièrent avec instances et obtinrent de lui qu'il demeurerait quelques jours chez eux, et plusieurs, instruits par ses discours célestes, crurent en lui, embaumés qu'ils étaient de ses divins parfums. « Or, dit saint Jean, deux jours après, il partit de là, et s'en alla en Galilée, (*Jean. iv, 43.*) » et les Galiléens le reçurent avec de grands honneurs, à cause des miracles qu'il avait faits à Jérusalem, où son nom s'était répandu de nouveau avec une odeur merveilleuse, sa renommée odoriférante pénétrant jusqu'auprès des absents. « Il vint donc de nouveau à Cana (n Galilée, où il avait changé l'eau en vin. (*Jean. iv, 4-6.*) » Ce qu'ayant appris, un grand de la cour, qui habitait à Capharnaüm et y exerçait une autorité au nom du gouvernement, s'en alla le trouver et le pria de descendre et de guérir son fils, comme l'atteste notre Evangéliste. (*Jean. iv, 46 et 47.*)

Certes, c'est une chose merveilleuse et rare de voir un homme noble, un homme de naissance royale ou constitué en haute dignité, s'avancer en hâte auprès du Christ, dont l'apparence était ordinaire et la personne fort humble, lui parler avec humilité, le prier en suppliant. L'orgueil en effet est ordinaire aux grands, et c'est une chose ordinaire chez eux de se regarder comme très-supérieurs aux autres, de mépriser les autres, et en considérant leur propre dignité de dédaigner leurs inférieurs. Ils considèrent comme indigne de leur grandeur d'aller en personne au-devant de leurs inférieurs et à plus forte raison de leur parler en suppliants. » Tout fruit, tout grain, tout bois a son ver, dit saint Augustin, et autre est le ver du fruit, autre celui du grain, autre celui du bois. Mais, le ver des

char, quod instanter rogarint, et impetrarint ab eo Samaritani, ut aliquot diebus apud eos moraretur; multique crediderunt in eum, cœlestibus ejus instructi sermonibus, divina respersi fragrantia. « Post duos autem dies, exiit inde, et abiit in Galilæam, » inquit sanctus Joannes, et exceperunt eum Galilæi cum honore, propter miracula Jerosolymis in die festo patrata, ubi iterum nomen ejus miro odore effusum fuerat, fama ejus odorifera etiam ad absentes pervadente. « Venit ergo iterum in Cana Galilææ, ubi fecit aquam vinum. » Quod cum audisset Regulus qui habitabat in Civitate Capharnaum, et ibi principatum aliquem ad gubernium obtinebat, mox abiit ad eum, et rogabat ut descenderet, et sanaret filium suum, ut testatur nostrum Evangelium.

Mirum sane et rarum, cernere virum prænobilem, virum regium genere vel officii dignitate, ad Christum æterna specie vilem, et humilem, personaliter properantem, humiliter alloquentem, suppliciter deprecantem.

Est enim magnatibus agnata superbia, qua seipsos solent suspicere, ceteros despiciere, dignitatemque suam intuendo alios dedignari.

Indignum nobilitate sua judicant inferiores se accedere in persona propria, multo magis eis supplices esse. « Omne pomum, omne granum, omne lignum habet vermem suum, et alius est vermis pomi, alius grani, alius ligni. Vermis autem divitiarum superbia est, » inquit sanctus Augustinus. Si divitiarum vermis est superbia, multo magis si divitiis nobilitas sit con-



richesses, c'est l'orgueil. » Si l'orgueil est le ver des richesses, à bien plus forte raison si la noblesse se joint aux richesses. « L'orgueil est le mal général de la noblesse. » Mais, ce prince, ce grand de la cour, est doublement aiguillonné vers l'humilité : d'abord, par la maladie de son fils ; ensuite, par sa tendresse de père pour son fils.

1° D'abord, en effet, la maladie du fils est une affliction pour le père, elle rejaillit sur celui-ci ; et dès lors le presse comme un aiguillon pour chercher en grande hâte un remède, en sorte qu'il est vrai de dire ici : « Leurs infirmités se sont multipliées, ensuite ils ont marché avec vitesse. (Ps. xv, 3.) » Effectivement, Dieu nous attire ordinairement de deux manières : il attire les uns par l'amour et les bienfaits, il attire les autres par l'affliction et la peine. Il enlace et attire à soi les uns dans les liens d'Adam et les chaînes d'or de l'amour ; il contraint et attire de force les autres avec des chaînes de fer et des cordes très-dures. « Les maux qui nous pressent extérieurement, dit saint Grégoire, nous forcent à aller à Dieu. » Quand on est appelé avec bonté par Dieu et qu'on ne se laisse point attirer, il est juste qu'on soit contraint de venir à lui par l'envoi de calamités. Ainsi, quand Absalon eut envoyé plusieurs fois vers Joab, le priant de vouloir bien venir, et que Joab continuait de refuser, Absalon envoya ses serviteurs pour incendier les champs de Joab. Alors, Joab vint bien vite trouver Absalon, disant : « Pourquoi vos serviteurs ont-ils brûlé ma moisson ? » Absalon lui répondit : « J'ai envoyé vers vous, vous priant de venir, et vous n'êtes pas venu. (2 Rois. xiv, 31 et 32.) » Semblablement, Dieu envoie une affliction à certains qui refusent ou retardent, afin de

juncta « Superbia commune nobilitatis malum est. » Sed ad hanc humilitatem Principem hunc et Regulum duo instigant calcaria, afflictio scilicet filii, et patris erga filium affectus.

Primo quidem afflictio filii, patris etiam afflictio est, et in illum redundat, ideoque tanquam calcar eum urget ad quærendum propere remedium, ita ut hic verum sit : « Multiplicatæ sunt infirmitates eorum, postea acceleraverunt. » Nempe duobus modis ad se homines solet Deus trahere, quosdam quidem amore et beneficentia, quosdam afflictione et pœna. Quosdam in funiculis Adæ, et charitatis vinculis aureis, allicit et ad se adducit ; quosdam vinculis ferreis, et funibus

præduris quodammodo cogit et attrahit. « Mala quæ nos exterius premunt, a Deum ire compellunt, » inquit sanctus Gregorius. Cum quis benigne a Deo vocatus non allicitur, juste ab eodem immissione calamitatis venire cogitur.

Sic cum Absalon aliquoties ad se vocasset Joab, rogans ut venire dignaretur, renueretque Joab, misit servos suos ut ejus agrum incendissent, moxque venit Joab ad Absalon, dicens : « Quare succederunt servi tui segelem meam ? » Respondit Absalon : « Misi ad te obsecrans ut venires, et non venisti. » Non absimiliter Deus afflictionem quibusdam renutantibus aut torpentibus mittit, ut ad se adducat. Ideo de se dicit Psaltes : « Tribulationem et dolo-

les attirer à lui. C'est pourquoi le Psalmiste dit, en parlant de lui-même : « J'ai trouvé la tribulation et la douleur, et j'ai invoqué le nom du Seigneur. (Ps. cxiv, 4.) » Ainsi, la tribulation, l'angoisse, non moins que la prospérité, est un bienfait de Dieu, si l'homme veut ouvrir les yeux. En effet, comme le dit saint Augustin, « la prospérité est un don de Dieu qui console, l'adversité est un don de Dieu qui avertit. (Lettre LXXVII, 25.) » L'un et l'autre de ces dons doivent éclairer nos yeux : les uns en effet sont éclairés par le miel, les autres par le fiel. Les yeux de Jonathas furent éclairés, dès qu'il eût goûté le miel à l'extrémité du bâton. (1 Rois. xiv, 27.) Tobie dut au fiel du poisson de recouvrer la vue. (Tobie. xi, 15.) Ainsi donc le Seigneur envoya à ce grand de la cour le fiel de l'affliction, pour lui ouvrir les yeux de la foi, et le faire venir en hâte, suppliant et humble, à cause de la maladie de son fils.

2° L'amour paternel se joignit à l'affliction pour faire naître cette humilité. Cet amour en effet est véritablement un éperon qui presse le prince de se hâter en faveur de son fils et de s'humilier pour celui-ci. Que n'arrache pas effectivement aux parents un sincère amour de cœur pour leurs fils? C'est cet amour qui éperonna, excita et conseilla la Sunamite, quand elle vint vers Elisée pour le supplier en faveur de son enfant mort, quand elle se jeta à ses pieds, qu'elle tenait étroitement embrassés, ne voulant pas le lâcher jusqu'à ce qu'il eût consenti à venir avec elle et à ressusciter son enfant. (4 Rois. iv, 24-30.) C'est le même amour qui pousse la Chananéenne à presser le Seigneur, le suppliant à temps et à contre temps pour sa fille, que le démon tourmentait cruellement. (Matth. xv, 22.) C'est encore le même amour qui pousse le prince de la

rem inveni, et nomen Domini invocavi. » Sic tribulatio, et angustia non minus quam prosperitas beneficium est Dei, si homo velit oculos aperire. Nam, ut dicit sanctus Augustinus, epist. 87 : « Res prospera donum est Dei consolantis, res adversa donum est Dei admonentis. » Utrumque hoc donum illuminare debet oculos nostros; quidam enim melle illuminantur, quidam felle. Jonathæ oculi illuminati sunt, ubi mel gustavit in summitate virgæ. Tobias autem ex felle piscis visum recipit.

Sic ergo Dominus fel afflictionis immisit Regulo, ut fidei oculos ei aperiret, ac festinanter veniret supplex, et humilis ob filii ægritudinem.

Secundo, hanc humilitatem extorquet afflictioni junctus amor paternus. Hic enim vere calcar est urgens ad properandum pro filio, et ad humiliandum se pro illo. Quid non enim extorquet a parentibus sincerus cordis affectus erga prolem? Hic est affectus qui calcar addidit animumque et consilium Sunamitidi, ut veniret ad Eliseum pro puero suo mortuo deprecatura, et pedes ejus teneret, non dimissura donec secum pergeret, et puerum suscicaret. Hic idem affectus est qui Chananæam premit ut Dominum premat, opportune importune supplex pro filia quæ male a dæmonio torquebatur.

Idem quoque affectus Synagogæ

Synagogue à aborder humblement Jésus-Christ, à l'adorer, pour qu'il vienne voir sa fille récemment décédée, lui impose les mains et la ressuscite. (*Matth. ix, 18.*) Il ne fait pas cela par le ministère d'autrui, mais par lui-même, tout prince et prince de la Synagogue qu'il soit, et bien que ses collègues doivent certainement l'en blâmer. Ainsi donc notre grand de la cour, poussé par son affection paternelle, s'approche de Jésus-Christ, non point par l'intermédiaire d'un ami, ou en interposant une autre personne, mais il vient personnellement après avoir franchi une longue distance. Le père est touché de ce que son fils est si dangereusement malade, son fils l'héritier de la famille, son fils dont la mort priverait cette noblesse héréditaire d'une descendance. Que ne lui arracherait pas dès lors son affection paternelle? Aucune humiliation ne lui semble coûteuse, pourvu qu'il puisse trouver un remède à cet enfant qui va rendre l'âme. Que ne fit point David, quelle humiliation ne subit-il pas, pour détourner la maladie de son fils, né de Bersabée? Ne le vit-on pas, négligé dans sa mise et accablé de tristesse, se coucher par terre dans la poussière et la cendre? Ne jeûna-t-il pas pendant plusieurs jours? N'arrosa-t-il pas son visage et la face de la terre de ses larmes? N'affligea-t-il pas extrêmement son corps et son âme en faveur de cet enfant? O amour paternel, que vous êtes puissant, et à quoi donc ne portez-vous pas un père qui s'inquiète et s'afflige pour son fils?

2<sup>e</sup> POINT. — Voici donc ce grand de la cour, anxieux et affligé, devant le Seigneur, à cause de son fils. Il lui présente cette demande suppliante : « Seigneur, descendez, avant que mon fils meure, car il est bien près de mourir. » C'est comme s'il disait : Il est mon

Principem impellit ad Christum humillime adeundum, adorandumque, ut filiam recenter defunctam visitet, imponat manum, ac suscitet. Non id per alios peragit, sed per seipsum, Princeps licet sit et Synagoga Princeps, in invidiam a collegis propterea haud dubie vocandus. Sic ergo et Regulus noster, affectu paterno urgente, non per amicum, aut per interpositam personam accedit ad Christum, sed personaliter venit longo peracto itinere; quia tangit Patrem quod filius sit qui adeo periculose æger est, quod domus hæres, quod avita nobilitas successionem non nisi in ipso habitura. Quid non igitur paterna affectio ab eo extorquet? Nulla indecens ei hu-

miliatio videtur, si modo remedium animam agenti reperire valeat.

Quid non egit David, quam non subit humiliationem pro avertenda infirmitate filii sui ex Bersabea nati? Numquid non squalidus, et mœrens in pulvere et cinere jacuit? Numquid non per plures dies jejunavit? Numquid non lacrymis uberimis faciem suam faciemque terræ rigavit? Numquid non corpus et animum suum mire pro eo afflicta-vit? O affectus paternus, quam potens es, et ad quæ non urges patrem pro filio zelantem et afflictum!

Adest igitur Regulus sollicitus et afflictus coram Domino pro filio suo eique hanc offert petitionem suppli-

unique héritier, ma consolation, l'espoir et la colonne de ma maison ; à la fleur de son âge, il me réjouissait, moi son père ; maintenant, toute mon espérance tombe, parce que mon fils va m'être enlevé, et une douleur immense m'accable, à cause du danger certain que court sa vie, ayez donc compassion d'un père affligé. Vous le pouvez, si vous daignez le visiter, parce qu'ainsi vous pourrez le guérir.

De cette demande du prince, on peut tirer deux enseignements moraux.

I. — Le premier enseignement, c'est que les maisons des nobles et des grands, comme les chétives chaumières des pauvres et des roturiers, ont leurs épines, leurs afflictions, leurs misères, bien qu'elles paraissent extérieurement couronnées et parées de fleurs. Les sceptres, les diadèmes, la pourpre, les tentures et les lambris dorés, les portes de marbre bien construites et bien fermées, n'empêchent pas l'entrée des diverses angoisses de la vie mortelle, des souffrances, des soucis, des maladies, des fièvres, des pleurésies, des pustules et autres misères humaines. Aucun concierge, aucun satellite, aucune sentinelle ne peut empêcher ces messagers de la mort d'entrer, s'il plait à Dieu de les envoyer. Ces messagers frappent de la même manière à la porte des chaumières du pauvre et des châteaux des rois. Ainsi, aucun état, si heureux et si doux qu'il paraisse, n'est exempt d'amertume et de fiel, aucun n'échappe à l'adversité et à la croix. D'où notre adage vulgaire :

Il n'y a maison ni maisonnette,  
Qui n'ait sa croix ou sa croisette.

cem : « Domine, descende, priusquam moriatur filius meus, incipit enim mori. » Quasi dicat : Unicus meus est hæres et solatium meum, spes et columna domus : in flore vivido ætatis suæ me Patrem lætificabat, nunc omnis spes mea quasi abrupto filio concidit, et mæror me gravis afflicto ob periculum certum vitæ ejus ; tu ergo compatere et patri afflicto : hoc enim potes si eum visere dignatus fueris, quia sic poteris et sanare. Ex hac petitione Reguli duo desumi possunt documenta moralia.

Primum documentum est Nobilium et Magnatum domos, æque ac pauperum et ignobilium viles casas, suas habere spinas, afflictiones, miseras, licet floribus appareant exterius amœne coronatæ. Nec sceptra,

nec diademata, nec purpura, nec aulea, nec laquearia deaurata, nec portæ marmoreæ bene structæ beneque obstructæ, impediunt quominus variæ mortalis vitæ ærumnæ, pressuræ, sollicitudines, morbi, febres, pleuritides, pustulæ, aliæque miseriæ ingredientur. Nullus janitor, nullæ satellitum excubiæ, hos arcere possunt mortis nuntios, si Deo lubet illos immittere. Hi nuntii æquo pulsant pede pauperum tabernas regumque turres. Sic nullus status, quantumlibet felix ac melleus appareat, exemptus est ab amaritudine et felle, nullus ab adversitate et cruce. Hinc et illud vernaculum nostrum Proverbium :

Il n'y a maison ni maisonnette,  
Qui n'a sa croix, ou sa croisette.

C'est la loi d'Adam. Les princes ne sont point exempts de cette loi, les enfants des rois ne sont point exempts de ce tribut. Même, parfois un prince couronné est affligé et contraint de gémir sous le sceptre et le diadème, beaucoup plus que le paysan chargé de sa houe. Boëce l'a dit éloquentement et sagement : « Nul ne jouit d'une félicité si complète, qu'il ne soit contrarié sur quelque point de son état. La condition des biens de l'humanité est accompagnée d'angoisse, ou parce qu'elle n'arrive jamais bien complète, ou parce qu'elle ne dure pas toujours. Celui-là a des écus, mais sa naissance obscure lui fait honte ; celui-ci est de naissance illustre, mais, renfermé dans une étroite pauvreté, il préférerait être inconnu. Cet autre, qui est noble et riche, déplore son célibat ; ce dernier, heureux en ménage, n'a pas d'enfants et il garde sa fortune pour un héritier qui lui est étranger. » Voilà ce que craignait ce grand de la cour, et, à cause de cela, il s'affligeait, et il était en sollicitude pour pouvoir guérir la maladie de son fils, pour éviter sa mort qui lui serait d'un grand chagrin. Ainsi l'on voit avec évidence la vérité de ces paroles du Sage : « Alarmes de cœur, illusions d'espérance, jour qui doit finir, depuis celui qui s'assied sur un trône de gloire jusqu'à celui qui est couché sur la terre et dans la cendre ; depuis celui qui est vêtu de pourpre et qui porte la couronne, jusqu'à celui qui n'est vêtu que d'un lin grossier. (*Eccli. XL, 2-4.*) » Ne le voit-on pas clairement chez notre grand de la cour et dans la position de son fils ?

II. — Le second enseignement, c'est que les pères doivent prendre soin de leurs enfants, car c'est là ce que le Sauveur recommande, quand il montre par un miracle combien la sollicitude du

Ista est lex Adam. Ab hac lege Principes non eximuntur; ab hoc tributó non liberi Regum liberi. Immo sub sceptro et diademate magis quandoque affligitur et gemere cogitur Princeps coronatus, quam sub suo ligone rusticus oneratus. Eleganter et sapienter dixit Boetius : « Nemo est adeo compositæ felicitatis, ut non aliqua ex parte cum suo statu vexetur. Anxia enim est humanorum conditio bonorum, et quæ vel numquam tibi proveniat, vel numquam perpetuo subsistat. Huic enim census non deest, sed est pudori degener sanguis. Hunc nobilitas notum facit, sed angustia rei familiaris inclusus, inallet esse ignotus : ille utroque circumfluis vitam cælibem desinet; iste nuptiis felix, orbis

liberis, census alieno nutrit hæredi. » Hoc postremum timebat Regulus, et inde affligebatur, sollicitusque erat ut ægritudinem filii amoliri posset; et mortem illius evitare, sibi mœrori magno futuram. Sic verum esse patet illud : « Timores cordis, adinventio expectationis, et dies finitionis, a residente super sedem gloriosam usque ad humiliatum in terra et cinere; ab eo qui utitur hyacintho et portat coronam, usque ad eum qui operitur lino crudo. » An non id manifestum in Regulo nostro et ejus filio ?

Secundum documentum est, Patres debere curam gerere filiorum; nam hoc ipsum Dominus commendat, dum sollicitudinem Reguli pro salute filii miraculo sibi gratam

grand de la cour pour la santé de son fils lui a été agréable. Mais, si c'est le devoir des parents d'avoir un soin attentif de la santé corporelle de leurs enfants, à combien plus forte raison de leur santé spirituelle? En effet, les parents chrétiens doivent être parents non-seulement du corps, mais encore de l'esprit et de l'âme, pour que les enfants soumettent leur âme au Père Eternel. La fin du mariage est non-seulement d'engendrer des enfants pour ce monde, mais encore de les engendrer parfaitement pour Dieu par une éducation pieuse et une sollicitude sainte. C'est pour cela en effet que Dieu a institué le mariage, afin que, au moyen des enfants saintement engendrés et saintement élevés par les hommes, il accomplit le nombre des Anges, lesquels, étant fils de Dieu, sont déchus et ont été déshérités de leur Père et de sa maison éternelle, à cause de la perversité de leur volonté coupable. Il faut donc donner de nouveaux héritiers à Dieu, au moyen du mariage, et cela par une sollicitude et une éducation sainte. Tobie, tout aveugle qu'il était, ne cessait pas de prendre soin de son fils, en l'instruisant par des avertissements tout célestes. (*Tobie. iv, 2.*) C'est même ce qui faisait dire fort ingénieusement à saint Augustin : « Le fils donnait la main au père, pour le faire marcher sur terre, et le père la donnait au fils, pour le faire marcher au ciel. (*Serm. sur les paroles de N.-S.*) » Tous les pères doivent imiter Tobie, en se conduisant envers leurs fils encore jeunes, de manière à se montrer embrasés d'un zèle pieux pour leur salut et à leur donner la main pour le ciel. Que si, à cause des humeurs malignes d'une inclination perverse, ou à cause de compagnies gâtées, ils remarquent que leurs fils ont contracté la fièvre maligne du péché, ils doivent les amener à

fuisse comprobatur. Sed si parentum est sollicitam agere curam pro salute corporali prolium, quanto magis pro spirituali? Nam Christiani parentes non solum carnis, sed et spiritus et animæ debent esse parentes, ut obsequantur æterno Patri spiritum. Finis Matrimonii est non solum prolem generare huic sæculo, sed etiam per educationem piam et sollicitudinem sanctam eam perfecte generare Deo. Ideo namque instituit Deus matrimonium, ut per proles ab hominibus sancte genitas, sancteque institutas, numerum adimpleret Angelorum, qui cum filii essent Dei, a Patre suo et ejus æterna domo perversa sua voluntate desciverunt, et exhæredati sunt.

Novi ergo hæredes Deo dandi sunt, mediante conjugio per sanctam sollicitudinem et institutionem. Tobias licet cæcus non desinebat filii curam agere, cœlestibus monitis eum instruendo. Unde de eo pulchre dicit sanctus Augustinus, serm. xviii de verbis Domini : « Filius Patri porrigebat manum ut ambularet in terra et Pater filio ut ambularet in cœlo. » Hunc imitentur Patres, sic se gerendo erga filios juniores, ut agnoscantur accensi salutis eorum pio zelo; sicque manum eis porrigant pro cœlo. Quod si vel ob pravos inclinationis perversæ humores, vel ob consortium pestilens, febrim peccati malignam incurrere advertantur, adducendi sunt ad Christum, sa-

Jésus-Christ, à ce médecin très-sage et très-miséricordieux ; ou bien, il faut appeler et amener vers eux Jésus-Christ comme médecin, par de fréquentes et ferventes prières. Le Sauveur ne pourra manquer de les exaucer, si on fait auprès de lui des instances persévérantes et humbles : « Seigneur, descendez avant que mon fils meure. » Le père, rempli de sollicitude, finira par entendre joyeusement ces paroles : « Allez, votre fils se porte bien. (*Matth.* iv, 50.) »

Ainsi se conduisait sainte Monique, deux fois mère de saint Augustin, en voyant la fièvre de la concupiscence charnelle et la contagion de l'hérésie pestilentielle qui grandissait dans le cœur de son fils. Nuit et jour, elle ne prenait aucun repos d'esprit ni de corps, suppliant Dieu avec larmes de daigner condescendre aux pieux désirs d'une mère et de guérir son fils insensé et près de mourir. Un saint évêque, avec qui elle parlait de la chose, lui dit, de la part de Dieu : « Allez, il ne peut pas être que le fils de tant de larmes périsse. » La vérité de cette parole éclata, quand, obtenant la réalisation de son désir, elle entendit en quelque sorte de la bouche du Seigneur, comme le grand de la cour : « Votre fils est vivant ! » Elle ne demandait au Seigneur ni or, ni argent, ni aucun autre don périssable, mais elle lui demandait le salut de l'âme de son fils. Dieu pourrait-il mépriser le cœur contrit et humilié d'une mère chaste et pieuse qui l'invoque avec d'abondantes larmes pour la vie de son fils ? Point du tout. Aussi, saint Augustin lui-même, déjà guéri, reconnaît qu'il doit aux prières de sa mère la merveilleuse santé de son âme qui lui a été divinement rendue, et il dit : « Seigneur, vous avez étendu votre main d'en haut, et vous

pietissimum, benignissimumque Medicum; sive, ipse Christus ut medicus frequenti ferventique oratione advocandus et adducendus est ad illos. Deesse non poterit votis, si cum perseverantia humili apud eum instetur: « Domine, descende, priusquam moriatur filius meus. » Sed cum lætitia tandem audiet parens sollicitus: « Vade, filius tuus vivit. »

Sic se gerebat sancta Monica, bis Mater Augustini, cernens febrim concupiscentiæ carnalis, et contagium pestiferæ hæresis in corde filii invalescere; nocte enim dieque nec corpore nec spiritu quiescebat Deum exorans cum lacrymis, ut condescendere dignaretur matris pio voto, et sanaret filium insipientem et incipientem mori. Unde et a sancto

Episcopo quodam, cum quo hac de re agebat, ex parte Dei ei dictum est: « Vade, non potest fieri ut pereat filius tantarum lacrymarum. » Cujus quidem dicti veritas postmodum patuit, dum voti compos quasi ex ore Domini audivit illud idem quod Regulus: « Filius tuus vivit. » Non aurum, aut argentum, aut aliquod volubile donum petebat a Domino, sed salutem animæ filii sui. An Deus misericordiarum sperneret cor contritum et humiliatum matris castæ et piæ, pro vita filii cum lacrymis uberimis interpellantis. Absit. Unde ipsemet Augustinus sanus jam factus matris precibus animæ suæ sanitatem divina virtute mire restitutam agnoscens, sic dicit, lib. III Confes. cap. II: « Misisti manum

avez tiré mon âme d'un abîme ténébreux, quand ma mère pleurait à mon sujet devant vous, plus que les mères ne pleurent aux funérailles corporelles de leurs enfants. Elle voyait ma mort avec la foi et l'esprit que vous lui aviez donnés, et vous l'avez exaucée, Seigneur, et vous n'avez point méprisé ses larmes, quand elles arrosaient la terre en tous les endroits où elle priait. (*Confessions. Liv. III, II.*) »

D'ailleurs, il faut ici reprendre et condamner bien des parents :

1° Ceux qui ont plus de sollicitude pour la santé corporelle de leurs enfants que pour leur santé spirituelle. Quand la santé corporelle de leurs enfants périlicite, ils cherchent à grands frais et avec un labeur plein d'anxiété des médecins et des remèdes, et, quand il s'agit de la santé de leur âme, ils négligent d'apporter ou de chercher un remède. Aussi, saint Augustin dit-il à ceux-là : « Vous travaillez pour qu'un homme mortel ne meure point, et vous ne travaillez pas pour empêcher que celui qui doit vivre éternellement ne pêche point. » Ils ne pèsent pas au poids du sanctuaire les choses de l'âme, ils semblent estimer à plus haut prix celles du corps. Cet aveuglement déplorable et digne de toutes nos larmes, se voit chez le plus grand nombre.

2° Il faut ensuite accuser ceux qui ne paraissent s'occuper de la saleté de leurs enfants que quand il est trop tard, quand ils sont près de mourir et se trouvent dans un danger suprême. Un grand nombre en effet suivent les voies glissantes où on leur a lâché la bride, ils mènent une vie extrêmement dissolue, ils se précipitent dans des sociétés pleines de dangers et de crimes, parce que l'indulgence

tuam ex alto, Domine, et de profunda caligine eruisti animam meam, cum pro me ploraret ad te mater mea fidelis, amplius quam fiant matres corporea funerea : videbat enim illa mortem meam fide et spiritu quem ex te habebat, et exaudisti eam, Domine, nec despexisti lacrymas ejus, cum rigarent terram in omni loco orationis ejus. »

Cæterum nonnulli parentes hic reprehendendi sunt et arguendi. In primis, illi qui majorem gerunt sollicitudinem pro filiorum salute corporali quam spirituali. Dum periclitatur in filiis sanitas corporis, Medicos et medelam quærunt magno sumptu et anxio cum labore ; dum de sanitate animæ illorum agitur, negligunt afferre vel quærere reme-

dium. Unde his dicit sanctus Augustinus : « Laboras ut non moriatur homo moriturus et non laboras ut non peccet in æternum victurus. » Non ponderant in pondere sanctuarii quæ ad animam spectant, magis videntur æstimare quæ corpus concernunt. Hæc cæcitas in plerisque cernitur planctu digna et lacrymis.

Deinde, arguendi sunt et illi qui tunc primum curam agere videntur salutis filiorum, cum serum est, cum incipiunt mori, et supremo versantur in periculo. Non pauci enim laxatis jam habenis viam sequuntur lubricam, vitam agunt maxime dissolutam, abripiuntur in consortia discriminibus et criminibus plena, quia nimia parentum indulgentia viam illam eis quodammodo initiavit



excessive des parents leur a, en quelque sorte, ouvert la voie, en dissimulant avec eux. Mais, plus tard, quand le mal est invétéré et la maladie incurable, quand ils sont près de mourir, les parents voudraient pouvoir apporter un remède, ils ne le trouvent point. Ils sont semblables au médecin qui, au début de la maladie, ne prescrit rien, et qui, quand il est trop tard, imagine divers remèdes, mais en vain, parce qu'il est trop tard de préparer le remède, quand le mal s'est aggravé par un trop long délai. De là vient que les parents eux-mêmes sont punis par l'infortune des enfants qui se perdent. Héli ne voulut pas arrêter la perte de mœurs de ses fils et il n'employa point le remède violent dans le principe, en usant de trop d'indulgence et de paternelle douceur, et plus tard, il est contraint de pleurer leur mort infortunée. (1 Rois. iv.) David aimait avec excès Ammon et Absalon, ne reprenant point celui-là d'avoir violé sa sœur, de peur de le contrister, ne reprenant point celui-ci de son fratricide; aussi, fut-il puni en tous les deux, quand le premier périt par le glaive et le second percé d'un coup de lance, ce qui perça cruellement le père. (2 Rois. xiii et xxviii.) L'indulgence paternelle fut nuisible à Absalon, puisqu'il en tira sa perte. C'est ce qui inspirait à saint Jean Chrysostôme les réflexions suivantes sur ce sujet : « David offensa son fils, parce qu'il ne voulut pas venger son fratricide : les crimes, quand on n'y coupe pas court, croissent et l'on passe à des forfaits croissants quand on pêche avec une impunité tranquille. (Hom. sur Absalon.) »

3° Enfin, il faut reprendre très-sévèrement ces parents qui prennent tant de soin de leurs enfants que, pour leur procurer la santé,

dissimulando cum illis. At postmodum, cum malum est inveteratum, morbusque insanabilis, cum incipiunt jam mori, optarent parentes remedium posse adhibere, nec inveniunt. Sunt hi similes Medico qui initio morbi nihil præscribit, postea cum serum est, varia excogitat remedia, sed frustranea; quia

*Sero medicina paratur,  
Cum mala per longas invaluere moras.*

Hinc ipsimet parentes puniuntur filiorum percunium infelicitate. Quia Heli filiorum perditam vitam initio non coarguit, nec medelam adhibuit aqrem utens paterna indulgentia et lenitate, cogitur postea eorum mortem infaustam deplorare. Et David quia erga Ammon et Absalon nimio

affectedu ferebatur, illum non reprehendens ob violatam sororem ne contristaret, hunc non plectens ob fratricidium, in utroque punitus fuit, dum unus gladio, alter lancea confixus perit, cor Patris gravissime configans. Noxia certe Absaloni fuit paterna indulgentia, ita ut ex illa exitium traxerit. Unde sanctus Chrysostomus, homilia de Absalone, sic hac de re loquitur : « Offendit David filium, quia fratris in eum noluit ulcisci parricidium, semper enim scelera, dum non resecantur, increscunt, et in augmenta facinorum prosilitur, quoties secunda impunitate peccatur. »

Denique, arguendi sunt gravissime illi parentes, qui ita filiorum curam gerunt, ut pro eorum sanitate etiam ad illicita remedia convertantur. Sic

ils recourent même aux remèdes défendus. Ainsi, on en voit qui recourent à des superstitions pour éloigner la fièvre de leur famille, aux petites cartes et aux vaines formules des vieilles sorcières, aux sortilèges et aux enchantements, à des souffles et à des attouchements superstitieux, ce qui ne peut réussir qu'en vertu d'un pacte exprès ou tacite conclu avec le démon. Entendez saint Jean Chrysostome blâmant très-sévèrement ce désordre : « Vous payez de petites vieilles ivres et titubantes pour faire des ligatures et des enchantements, vous ne rougissez pas de les introduire dans votre maison, et, ce qui est plus grave, quand nous les avertissons à ce sujet, ils croient s'excuser, en disant que cette femme, qui fait les enchantements, est chrétienne et ne prononce pas d'autre nom que celui de Dieu. Eh mais, c'est précisément à cause de cela que vous devez la détester davantage, puisqu'elle emploie le nom de Dieu à un usage injurieux, puisqu'elle fait les œuvres des païens en se disant chrétienne. En effet, les démons aussi confessaient le nom de Dieu et cependant ils étaient des démons, quand ils disaient à Jésus-Christ : « Nous savons que vous êtes le saint de Dieu, » et néanmoins le Christ les réprimanda et les chassa. (*Hom. XXII.*) » Le saint docteur répond très-bien en cet endroit à ce que les superstitieux ont coutume de dire, quand on les reprend de ce qu'ils recourent, pour un mal d'yeux, pour une fièvre, ou pour d'autres maladies, à je ne sais quelles petites prières, objectant que ce sont de saintes paroles et qu'elles ne renferment rien de mal. Or, le démon a coutume de cacher sa malice sous le voile des mots saints et comme Dieu, dans les saints mystères, a coutume d'opérer beaucoup d'effets merveilleux par la vertu de certaines paroles, ainsi le démon, singe de

nonnulli ad superstitiones recurrunt pro febre a familia avertenda, ad cartulas vel verba vana vetularum, ad sortilegia et incantamenta, ad afflatum vel attactum superstitiosum, qui non potest prodesse nisi ex pacto expresso vel tacito cum Dæmone. Audi Chrysostomum gravissime hoc reprehendentem, hom. 22 : « Ad ligaturas et incantamenta conducis vetulas ebrias et titubantes, illasque in domum tuam introducere non erubescis ; et quod gravius est, quando hæc admonemus, putant se excusari dicentes quod christiana est hæc mulier incantans, et nihil aliud loquitur quam Dei nomen. Propterea namque magis ipsam debes detestari, quod Dei nomine ad

contumeliam utatur, quod Christianam se dicens Gentilium opera facit. Nam et Dei nomen Dæmones fatebantur, et tamen Dæmones erant, dicentes Christo : « Novimus te, quoniam sanctus Dei es, » qui nihilominus eos increpavit et ejecit. » Hæc ille. Ubi recte respondet ad illud quod superstitiosi homines solent dicere (cum reprehenduntur quod pro oculorum dolore, pro febre, aut aliis morbis ad nescio quas oratiunculas recursum habent) quod verba sacra sint, et nihil mali continent. Nimirum dæmon suam malignitiam sacrorum verborum velamine solet occultare ; et sicut Deus in sacris mysteriis verborum virtute multa solet operari, ita dæmon tan-

Dieu, sait voiler ses mystères criminels sous l'écorce et la surface des paroles saintes, il y mêle le nom du Christ et des saints, introduisant un peu de miel dans le poison pour le dissimuler. Recourir à ces remèdes, c'est donc recourir à Béalzébub, comme faisait le roi Ochozias, qui, étant malade, envoya des messagers, disant : « Allez, consultez Béalzébub, le Dieu d'Accaron, pour savoir si je pourrai échapper à cette maladie. (4. Rois. I, 2.) » Mais l'Ange du Seigneur envoya Elie à leur rencontre, qui leur dit : « Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu dans Israël, puisque vous consultez ainsi Béelsébub, Dieu d'Accaron ? C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Tu ne descendras point du lit sur lequel tu es monté, mais tu mourras de mort. (Ibid., 3 et 4.) » Que si parfois quelques-uns recouvrent la santé par ce moyen, elle devient pour eux un préjudice corporel ou spirituel encore plus grave, car le démon n'accorde jamais de bienfait à l'homme que pour le perdre. C'est pourquoi il parlait très-bien, celui à qui l'on présentait des remèdes semblables dans une maladie mortelle : « J'aime mieux mourir avec Dieu sans user d'un pareil médecin, que vivre sans Dieu, après avoir employé le diable comme médecin. » Cette parole-là est vraiment une parole chrétienne, une parole fidèle.

Gardez-vous donc, ô parents, d'abandonner la piété pour satisfaire la tendresse de votre amour envers vos enfants, en recourant à la superstition, quand même ce serait le moyen de prolonger leur vie et de leur rendre la santé. « David chérissait son petit enfant malade, il se tenait dans la cendre, revêtu d'un sac de pénitence. Mais, il n'employa point pour cela les devins ni les enchanteurs,

quam Dei simia novit nefanda sua mysteria verborum superficialitenuis sacrorum cortice velare, nomenque Christi et Sanctorum intermiscet, quasi aliquid mellis commiscens ut toxicum celet. Ad hæc ergo remedia confugere, est ad Beelzebub refugium habere, sicut faciebat Rex Ochosias qui ægotans misit nuntios, dicens : « Ite, consulite Beelzebub Deum Accaron, utrum vivere queam de infirmitate hac. » Sed Angelus Domini misit Eliam in occursum eorum, qui diceret : « Numquid non est Deus in Israel, ut eatis ad consulendum Beelzebub ? Quomobrem hæc dicit Dominus : De lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris. » Quod si aliqui quandoque hac via sanitatem consequuntur, illa in

eorum gravius præjudicium, vel spirituale, vel etiam corporale vertitur : quia dæmon nullum beneficium impendit, quod non ordinet in hominis perniciem. Propterea præclare dicebat quidam cui in ægritudine lethali similia remedia offerebantur « Malo mori cum Deo, sine tal i medico, quam vivere sine Deo, medico Diabolo. » Vere vox Christiana est ita, vox fidelis.

Absit ergo a vobis, o parentes, deserere pietatem propter filiorum vestrorum teneram dilectionem, recurrendo ad superstitionem, etiamsi hac via eis possetis prolongare vitam et sanitatem. « Diligebat David filiolum suum ægotum, in sacco et cinere jacebat. Verum neque divinos, neque incantatores adduxit, cum

lesquels cependant ne manquaient pas alors, comme on le voit dans l'histoire de Saül; mais, ils priaient lui-même et suppliaient Dieu en faveur de l'enfant, » dit saint Jean Chrystôme. (*Com. sur l'Ep. aux Coloss., hom. x.*) Ainsi encore, le malade, infirme depuis trente-huit ans, allait chaque année à la piscine, mais, devancé par d'autres, il n'obtenait point la santé. Mais, pour cela, il ne se jeta pas entre les bras de ceux qui promettent de la donner au moyen de sortilèges; il attendit le secours de Dieu, et finit par l'obtenir. (*Jean. v.*) Ainsi encore, notre grand de la cour, voyant son fils moribond, ne recourut pas aux ligatures de petits papiers ou d'autres charmes, il n'employa aucune pratique défendue, mais il se hâta de venir en suppliant trouver le Seigneur, lorsque les remèdes naturels furent devenus tout à fait infructueux.

3<sup>e</sup> POINT. — La réponse de Jésus-Christ : « Si vous ne voyez des prodiges et des miracles, vous ne croyez point, (*Jean. iv, 48.*) » semble dure, adressée à un homme si considérable et si honoré, dominant sur les Galiléens par sa pourpre et son principat. Ce grand de la cour, ce grand seigneur espérait sans nul doute que le Christ le recevrait avec plus de bienveillance et de civilité; or, il est accueilli avec des reproches et une sorte de dédain, car ces paroles du Sauveur en sont empreintes. Voilà que Notre-Seigneur l'humilie, l'éprouve, le mortifie, avant de lui accorder la grâce.

Elisée se conduisit à peu près de même, lorsque Naaman, prince de Syrie, vint le trouver, pour guérir de sa lèpre. Quand il arriva avec des chevaux, des chars, une escorte, qu'il se présenta attendant à la porte de la maison du Prophète, Elisée ne daigna pas même

tamen tales non deessent, (ut patet in historia Saulis) sed ipse Deo pro puero supplicavit, » inquit sanctus Chrysostomus, homilia 40 in Epistola ad Colos. Sic et ille qui triginta octo annis detentus fuit infirmitate, singulis annis ibat ad piscinam, sed præventus ab aliis non assequabatur sanitatem; non tamen prosiliit ad eos qui applicaturas illam promittunt: sed expectavit divinam opem, illamque tandem adeptus est. Sic et noster Regulus filium suum cernens ad mortem tendentem, non chartulas, aut alia incantamenta circumligavit, non quidquam veterarum artium tentavit, sed ad Dominum supplex properavit, quando remedium naturale non successit.

Christi responsio : « Nisi signa et prodigia videritis, non credetis, » dura est ad petitionem tanti tamque honorati viri, purpura et principatu inter Galilæos eminentis. Majori comitate et civilitate absque dubio sperabat se a Christo excipiendum Vir aulicus et primarius; excipitur autem cum increpatione et quadam dedignatione: hanc enim præferre videntur verba ista Domini. Sic humiliat, probat, mortificat eum Dominus, antequam beneficium impendat. Non absimiliter se gessit Elisæus, cum Naaman Princeps Syriæ eum accederet pro curatione lepræ. Adventante enim illo cum equis, rhedis, comitatu, et stante ante ostium domus, Elisæus ne quidem dignatus est egredi, aut eum salutare

sortir, ni le saluer poliment selon les usages du monde, mais, il lui envoya un messenger, disant : « Va, et lave toi sept fois dans le Jourdain. » Or, Naaman ne reçut pas de suite la réponse d'Elisée avec la même patience que notre grand de la cour reçut la dure réponse de Jésus-Christ. En effet, Naaman irrité s'éloignait, disant : « Je croyais qu'il sortirait vers moi, et que, se tenant debout, il invoquerait le nom du Seigneur son Dieu, qu'il toucherait de sa main ma lèpre et me guérirait. (4 Rois. v, 10 et 11.) »

Quant au grand de la cour, nonobstant la parole de réprimande de Jésus Christ, il insiste, il persévère dans sa demande et il dit : « Seigneur, descendez, avant que mon fils meure. »

Or, Elisée et le Christ paraissent avoir eu la même raison de se conduire ainsi envers ces princes et ces grands qui venaient demander la santé, l'un pour son fils, l'autre pour lui-même.

1° C'est parce que ces grands venaient avec une foi imparfaite, et il convenait de les traiter avec dureté en apparence, pour les instruire. Naaman était faible dans la foi, puisqu'il croyait nécessaire qu'Elisée descendît auprès de lui, et touchât sa lèpre, comme s'il n'y avait pas d'autre moyen de le guérir. Le grand de la cour était également faible dans la foi, puisqu'il ne croyait pas assez que le Christ pouvait de loin et absent guérir son fils et dès lors il le suppliait de vouloir bien descendre ; ensuite il ne croyait pas assez que le Christ pouvait ressusciter son fils mort.

2° Le Christ, comme Elisée, voulut montrer que notre ministère est digne d'honneur et qu'il ne faut pas estimer la pompe et la magnificence mondaine, autant que le monde l'estime. Aussi Jésus-

humaniter et morte aulico ; sed misit ad eum nuntium, dicens : « Vade lavare septies in Jordane. » Hoc autem responsum non ita patienter accepit illico Naaman, sicut noster Regulus durum Christi responsum. Nam iratus recedebat et dicebat : « Putabam quod egredere-tur ad me, et stans invocaret nomen Dei sui, et tangeret manu sua locum lepræ, et curaret me. » Regulus autem non obstante verbo Domini increpatorio instat, et perseverat in sua petitione, et ait : « Domine, des-cende, priusquam moriatur filius meus. » Eadem porro ratio videtur fuisse, tam in Elisæo, quam in Christo, ut sic se gererent cum Prin-cipibus Viris accedentibus sanitatis petendæ gratia ; dum ille quidem pro se deprecatur, hic pro filio. In

primis, quia accedebant necdum satis perfecti in fide, durius in spe-ciem cum illis agi decebat ad ins-tructionem. Infirmus erat Naaman in fide, qui existimabat necessum esse ut Elisæus ad se descenderet, et tangeret locum lepræ, quasi alius ei modo curandi non suppeteret Infirmus etiam erat Regulus eadem ratione in fide, quia non satis crede-bat Christum absentem posse filium suum sanare, ideo rogabat ut digna-retur descendere. Deinde non satis credebatur Christum posse filium suum mortuum suscitare ; propterea urge-bat : « Descende, priusquam moria-tur. » Ulterius, tam Christus quam Elisæus ostendere voluerunt hono-rificandum esse ministerium nos-trum, et pompam magnificentiamque mundanam non tanti æstimandam.

Christ disait-il : « Ce qui est grand devant les hommes est souvent abominable devant Dieu. (*Luc. XVI, 15.*) » En effet, si ceux qui sont grands ne s'humilient point, ils déplaisent à Dieu, « qui abaisse ses regards sur ce qui est humble et connaît de loin ce qui est élevé. (*Ps. CXXXVII, 7.*) » D'où cet avertissement du Sage : « Plus tu es grand, et plus tu dois t'humilier en toutes choses, et tu trouveras grâce devant Dieu. (*Eccli. III, 20.*) » Ainsi parle aussi l'Apôtre : « Mes frères, considérez votre vocation, vous trouverez parmi vous peu de sages selon la chair, peu de puissants et peu d'illustres : Mais Dieu a choisi les faibles selon le monde pour confondre les forts. (*1. Cor. I, 26 et 27.*) » Mais cependant, comme il est dit dans Job, que « Dieu ne rejette pas les puissants, étant puissant lui-même, (*Job. XXXVI, 5.*) » il a choisi lui aussi quelques puissants et quelques nobles, leur enseignant la foi parfaite et faisant des miracles pour eux, comme on le voit dans l'exemple de ce grand de la cour, pour le Centurion, pour Jaïre prince de la Synagogue et pour d'autres.

D'ailleurs, ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ dit à ce grand de la cour et en sa personne aux Juifs incrédules ou imparfaits dans la foi, on peut le dire encore aujourd'hui à plusieurs chrétiens : « Si vous ne voyez des prodiges et des miracles, vous ne croyez point. » Il ne manque effectivement pas de gens qui discutent sur les choses de la foi, et ne croient que contraints par des miracles et des prodiges nouveaux, alors que les anciens devraient surabondamment leur suffire. Saint Maxime les reprend en ces termes : « Sachons, mes frères, que c'est un grand danger de discuter sur la vérité de la Religion, que nous voyons confirmée par le sang d'un si grand

esse, quanti mundus eam facit. Unde dicebat Christus : « Quod hominibus altum est, abominatio est apud Deum. » Nam nisi se humiliant qui magni sunt, Deo displicent, « qui humilia respicit, et alta a longe cognoscit. » Quapropter monet Sapiens : « Quanto magnus es, humilia te in omnibus et coram Deo invenies gratiam. » Sic dicit etiam Apostolus : « Videte, fratres, vocationem vestram, non multos nobiles, non multos potentes, sed quæ infirma sunt elegit Deus, ut confundat fortia. » Quia tamen, ut apud Job dicitur, « Deus potentes non abjicit, cum sit ipse potens, » etiam aliquos

eorum gratia miracula patrans, ut patet in hoc Regulo, in Centurione, in Jairo Principe Synagogæ et alii.

Ceterum, quod Christus Dominus dicit huic Regulo, et in ejus persona Judæis incredulis, vel in fide imperfectis, etiam dici potest modo nonnullis Christianis : « Nisi signa et prodigia videritis, non creditis. » Non desunt enim aliqui qui disputant de rebus fidei, et vix credunt nisi miraculis coacti, et signis novis, quum eis antiqua abunde deberent sufficere. Quos sic admonet sanctus Maximus : « Noverimus, Fratres, quia non sine magno discrimine de Religionis veritate disputamus, quam tantorum sanguine confirma-

nombre de martyrs. C'est un grand péril, après les oracles des Prophètes, après les témoignages des Apôtres, après les tortures des Martyrs, d'avoir la présomption de discuter une foi ancienne comme si elle était nouvelle, de demeurer dans l'erreur après tant de guides éclairés, de se livrer à d'oiseuses disputes après tant de sang répandu. Vénérons notre foi dans la gloire des saints martyrs. La foi catholique est la mère du martyre, c'est elle que tant d'illustres athlètes ont souscrite de leur sang, affirmée par leur mort. Puisque pour elle ils ont subi la mort, ils ont affirmé l'espérance de l'immortalité, car, ils n'auraient jamais donné leur vie avec tant de courage, s'ils n'avaient su qu'il y en avait une autre incomparablement plus heureuse.» Ainsi parle saint Maxime, et ces paroles sont aussi éloquentes que vraies. Pic de la Mirandole s'exprime dans le même sens, en une de ses lettres, où il parle ainsi : « C'est une grande folie de ne pas croire à l'Évangile, dont la vérité est proclamée par le sang des martyrs, que la voix des apôtres a fait retentir, que les miracles ont prouvée, que la raison confirme, que le monde atteste, dont les éléments parlent, que les démons confessent. Mais la folie est beaucoup plus grande, si, ne doutant pas de la vérité de l'Évangile, vous vivez comme si vous ne doutiez pas de sa fausseté. »

Ils sont donc très-blâmables ceux qui cherchent encore des miracles et des prodiges, quand un si grand nombre de signes en faveur de la vérité de la foi éclatent dans tout l'univers, à tel point qu'il faut nécessairement être aveugle pour ne pas en voir ou ne pas en reconnaître la lumière.

L'histoire évangélique atteste assez et surabondamment combien

tam videmus. Magni periculi est, si post Prophetarum oracula, post Apostolorum testimonia, post Martyrum vulnera, veterem fidem quasi novellam discutere præsumas, et post tam manifestos duces in errore permanes, et post morientium sudores otiosa disputatione contendas. Veneremur in Sanctorum Martyrum gloria fidem nostram. Mater martyrii fides catholica est, in qua illustres athletæ subscripserunt sanguine, morte juraverunt; ab illisque dum tolerantia mortis excipitur, spes nobis immortalitatis asseritur; quia nunquam hanc vitam sic constanter impenderent, nisi esse alteram incomparabiliter beatiorem sentirent.» Hæc sanctus Maximus diserte et verè. Cui conformiter loquitur Picus

Mirandi, in quadam Epistola, ubi sic habet: « Magna insania est Evangelio non credere, cujus veritatem sanguis Martyrum clamat, Apostolicæ resonant voces, prodigia probant, ratio confirmat, inundus testatur, elementa loquuntur, dæmones consentitur. Sed longe major insania, si de Evangelii veritate non dubitas, vivere quasi de ejus falsitate non dubitares.» Hæc ille.

Reprehensioni ergo obnoxii sunt qui adhuc signa et prodigia quærent, quum tanto numero pro fidei veritate toto orbe prodigia coruscarent, ut cæcum esse necesse sit, qui eorum lucem non videat et agnoscat.

Quanta Christus ediderit miracula ad fidei confirmationem, Evangelica

le Christ a fait de miracles pour confirmer la foi. Les *Actes des Apôtres* manifestent combien les Apôtres ont fait de miracles pour la foi à ses origines : le boiteux à la porte du temple, (*Actes. III.*) Ananie et Sapphira, (*Actes. V.*) le magicien Elymas, (*Actes. XII.*) et bien d'autres ont éprouvé leur puissance céleste. Enfin, l'histoire sacrée nous raconte combien de prodiges innombrables ont brillé dans les diverses parties du monde pour prouver la vérité du corps et du sang du Seigneur dans l'Eucharistie, en sorte qu'il n'y a aucune province qui n'ait été favorisée d'un miracle à cette fin, comme nous l'avons montré tout spécialement ailleurs. Donc, il n'est plus besoin de miracles, parce que les signes sont donnés pour les infidèles, et non pour les fidèles. (1 *Cor. XIV, 22.*) Ces miracles, comme le fait justement observer saint Grégoire (*Hom. XXIX.*), sur les *Evangelies*, furent nécessaires au commencement de l'Eglise. « Pour que la multitude des croyants crût dans la foi, il fallut les nourrir avec des miracles. Ainsi nous, quand nous plantons des arbustes, nous leur fournissons de l'eau en arrosage, jusqu'à ce que nous voyions qu'ils se sont fixés dans la terre ; mais, une fois qu'ils ont pris racine, l'arrosage cesse. » Ceux-là donc qui croient fermement ne demandent pas de miracles.

Un prêtre célébrait un jour, dans la Sainte-Chapelle, à Paris, là où sont renfermées tant de reliques très-précieuses et très-saintes. Un enfant de toute beauté lui apparut à la place de l'hostie consacré. On annonça le miracle à saint Louis, roi, afin qu'il se joignît lui aussi à l'affluence du peuple qui accourait pour voir ce grand miracle. Mais, le très-pieux monarque répondit : « Que celui qui n'a pas la foi y aille voir, quant à moi, je le vois chaque jour avec la

Historia satis superque testatur. Quanta ederint Apostoli prodigia pro fide primæva Actus Apostolorum manifestum reddunt. Claudus ad portam templi, Ananias et Sapphira, Elimas Magus, et alii eorum cœlestem potestatem experti sunt. Denique, quam innumera signa in variis orbis partibus pro veritate corporis et sanguinis Domini in Eucharistia rutilarint, testantur historiae sacræ ; ita ut nulla sit Provincia, quæ miraculo aliquo ad hunc effectum non sit decorata, prout alibi specialiter ostendimus. Itaque jam ultra non opus est miraculis, quæ signa data sunt non fidelibus, sed infidelibus. Et hæc, ut ait sanctus Gregorius, homilia 29 in *Evangelia*, necessaria fuerunt in

exordio Ecclesiæ. « Ut enim ad fidem cresceret multitudo credentium, miraculis fuit nutrienda. Quia et nos cum arbusta plantamus, tamdiu eis aquam infundimus, quoadusque ea in terra jam coaluisse videamus. At si semel radicem fixerint, irrigatio cessabit. » Illa ergo non requirunt qui firmiter credunt.

Sacerdoti cuidam in Sacro Sacello Parisiis celebranti (in quo recondita sunt tot pretiosissima sacratissimaque pignora) apparuit infans pulcherrimus loco hostiæ consecrata. Hoc vero nuntiatum fuit sancto Ludovico Regi, ut ad id spectabilis miraculi toto confluyente populo, compararet et ipse. Respondit vero rex pietissimus : « Qui non credit, illic accedat ut videat, ego quotidie



plus grande certitude des yeux de la foi. » Ce saint Roi craignait la réprimande du Sauveur : « Si vous ne voyez des prodiges et des miracles, vous ne croyez point. » Or, la foi dans son cœur reposait sur une telle certitude, que la vue d'un miracle ne lui était aucunement nécessaire et ne pouvait l'affermir davantage.

Mais, parce qu'il ne manque jamais d'incrédules ou d'âmes vacillantes dans la foi, et bien que la foi soit déjà confirmée par tant d'irréfragables témoignages, les miracles ne manqueront jamais dans l'Eglise. Comme autrefois Elie, montant sur un char de feu, laissa à Elisée son manteau et son double esprit pour opérer des miracles et des prodiges ; il y aura toujours des héritiers de la sainteté et de la vertu du Maître, pour montrer le pouvoir de celui-ci. Parcourez tous les siècles, vous trouverez toujours des hommes illustres par leur sainteté et leur vie admirable, au point d'être le prodige de l'univers par les miracles qu'ils accomplissent publiquement. Si vous cherchez dans notre siècle, vous trouverez le saint pasteur Charles Borromée, si illustre par tant de miracles et de prodiges qu'à Milan, près de son tombeau, on voit appendus plus de trois mille ex-votos attestant quelque miracle accompli par ses mérites ou par ses prières. Entrez aussi dans les églises consacrées à la sainte Vierge, Mère de Dieu, et dans chaque siècle, vous trouverez cités un grand nombre de miracles opérés par son secours, non-seulement en Italie, dans la basilique de Notre-Dame de Lorette ou à Notre-Dame de Monserrat, en France, dans l'église de Notre-Dame de Liesse, mais encore, en Belgique, à No-

cum oculis fidei certissimis video. » Verebatur sanctus rex illam Domini reprehensionem : « Nisi signa et prodigia videritis, non credetis. » Fides autem in ejus corde tantam pariebat certitudinem, ut nec visio miraculi necessaria foret, nec certiorum eum reddere posset.

Interim quia numquam desunt aliqui increduli, vel in fide vacillantes, ideo etiam, fide licet jam tot irrefragabilibus testimoniis confirmata, numquam in Ecclesia deerunt miracula. Nempe sicut olim ascendens carru igneo Elias, pallium et spiritum duplicem reliquit Elisæo, per quæ miracula operaretur ; sic in Ecclesia numquam deerit verus aliquis Elisæus, qui hæres sit spiritus duplicis et Pallii Christi, quo signa et prodigia possit operari ; hoc est, hæres non deerit sanctitatis

et virtutis, per quam ipse potestatem Magistri valeat ostendere. Percurre omnia sæcula, et reperies viros sanctitate et vita admirabili illustres, ita ut editis publice miraculis prodigium fuerint Orbis. Si de nostro sæculo quæris, ut alios taceam, reperies Pastorem Carolum Borromæum, tot signis et prodigiis effulgentem, ut Mediolani ad ejus sepulchrum appensa fuerint ultratrimillia tabellarum attestantium de aliquo miraculo ejus meritis vel precibus patrato. Adi quoque templum beati Virgini Deiparæ consecrata, et singulis sæculis non deerunt quæ perlegas magno numero ejus operata miracula, non solum in Italia, in Basilica beatæ Mariæ Lauretanæ, aut in Monte Serrato, aut in Gallia in templo nostræ Dominæ dictæ de Lætitia ; sed etiam in Belgio in Mon-

tre-Dame de Montaigu, ou en notre chère patrie la ville de Liège, dans l'église de Notre-Dame de Foi, où, pour la confirmation de notre foi, et pour la conversion des infidèles et hérétiques, s'accomplirent plusieurs éclatants miracles de notre temps, attestés par des témoignages authentiques et consignés dans des procès-verbaux pour l'instruction de la postérité.

4<sup>e</sup> POINT. — Enfin, comme ce grand de la cour persévère dans sa demande, et reçoit avec humilité la réprimande du Sauveur, Notre-Seigneur lui dit : « Allez, votre fils se porte bien. (*Jean. iv, 50.*) » C'est ainsi que la miséricorde du Rédempteur exauça celui qu'il pouvait repousser à cause de la faiblesse de sa foi, afin de nous enseigner que le Seigneur ne fait pas toujours attention à ce que nous méritons, mais qu'il accorde aussi les dons de sa bienfaisance à ceux qui en sont indignes, afin que nous reconnaissons sa bonté. Le très-miséricordieux Sauveur, voyant dès lors la foi de cet homme, tout imparfaite qu'elle fût, suppléant par sa bonté surabondante à ce qui manquait à son imperfection, lui dit : Il n'est pas besoin que j'aïlle avec vous, comme vous me le demandez et ma présence matérielle n'est pas nécessaire, puisque ma vertu se répand en tous lieux. Allez vous-même, et vous trouverez votre fils en santé et guéri, et vous expérimenterez de fait qu'aucun lieu ne m'est caché, quelque éloigné qu'il soit, j'atteins tout par ma puissance. Ainsi le Sauveur guérit la maladie spirituelle du père avant la maladie corporelle du fils en santé, il perfectionne et guérit la foi infirme du père avant d'écarter la maladie du fils. C'est de cette bonté du Seigneur que Cassien, diacre de Constantinople, parle en

te Acuto, ac in patria nostra Leodicensi in Templo Dominae nos. ræ dictæ de Fide, ubi ad confirmationem nostræ fidei, et ad conversionem infidelium et hæreticorum plurima nostro tempore promicuerunt miracula, certis testimoniis firmata, et scripturis ad posteritatis instructionem consignata.

Tandem perseverante Regulo in petitione sua, et benigne increpationem Domini excipiente, dicit ei Dominus : « Vade, filius tuus vivit. » Sic eum exaudivit misericordia Receptoris, quem ob infirmam fidem poterat repellere, ut discamus quod non semper attendat Dominus quod mereamur, sed quod etiam indignis beneficentiæ suæ dona impertiatur, ut ejus cognoscamus benignitatem. Cernens ergo benignissimus Domi-

nus hominis illius fidem licet imperfectam, superabundanti sua bonitate supplens quod illius deorat imperfectioni, dixit ei : Non opus est. ut tecum vadam juxta tuam postulationem ; nec corporalis mea presentia ad eam rem necessaria est, cum virtus mea in omnia se loca diffundat. Abi tu ipse, et vivum sanumque filium tuum reperies, ac de facto experieris nullum me locum latere, et nihil me in quantumvis dis- itum non posse. Sic Patris morbum spiritualem prius curat Dominus quam filii corporalem, prius fidem ejus infirmam perficiens et sanans quam filii ægritudinem fugans. De hac benignitate Domini sic loquitur Cassianus, Diaconus Constantinopolitanus, libro de libero arbitrio, c. 35 : « Absoluta

ces termes : « Nous affirmons d'une manière absolue que la grâce de Dieu est surabondante et qu'elle dépasse toutes les limites de l'infidélité humaine. Nous nous rappelons que cela fut ainsi pour le grand de la cour dont parle l'Évangile. Croyant qu'il est plus facile au Sauveur de guérir son fils malade que de le ressusciter s'il était mort, il se hâte d'implorer la présence de Jésus-Christ. Notre-Seigneur blâme son infidélité : « Si vous ne voyez des signes et des prodiges, vous ne croyez point, » mais pourtant, il n'exerce pas la grâce de sa divinité selon la mesure de la faiblesse de la foi de celui-ci. Il ne dissipe pas le mal de ces fièvres mortelles par sa présence corporelle, comme l'avait cru celui-là, mais il le dissipe par un mot de sa toute-puissance : Allez, votre fils est guéri. (*Livre du libre arbitre*, ch. xc xv.) » Ainsi donc, il n'avait aucunement besoin de descendre, celui qui pouvait guérir d'un mot, d'un signe, d'un commandement, d'un seul acte de volonté, parce que le ciel et la terre, tous les éléments, toutes les créatures, toutes les maladies et la mort même, ne peuvent pas ne pas obéir à sa parole ou à sa volonté. C'est pourquoi il dit littéralement : « Votre fils vit, » et non pas « est guéri, » pour montrer que la maladie était mortelle; et que c'est plutôt la vie que la santé qui lui a été rendue.

Or, voici que la foi se perfectionne chez ce grand de la cour, et la maladie du père suppliant se guérit, puisqu'il est écrit : « Cet homme crut à la parole que Jésus lui avait dite, et il s'en allait. (*Jean. iv, 50.*) » Et non-seulement il crut, mais encore, pour ne point demeurer ingrat en face d'un pareil bienfait, il convertit toute sa maison à la foi de Jésus-Christ : « Et il crut, lui et toute sa famille. (*Jean. iv, 53.*) » Il les instruisit tous sur la divinité de Jésus-

sententia pronuntiamus exuberare gratiam Dei, et transgredi humanæ infidelitatis angustias. Quod in Evangelico Regalo factum reminiscimur, qui dum facilius credit ægrotantem filium posse curari quam mortuum suscitare, præsentiam Domini festinus implorat. Cujus infidelitatem licet Christus arguerit : « Nisi signa et prodigia videritis, non credetis ; » tamen non secundum infirmitatem fidei ejus gratiam suæ divinitatis exercuit, nec præsentia corporali, quemadmodum crediderat, lethales febrium morbos, sed verbo suæ potestatis excludit, dicens : « Vade, filius tuus vivit. » Hæc ille. Si non egebat descendere, qui poterat verbo, nutu, imperio, imo ipsa sola volunta-

te sanare, quia ejus verbo vel voluntati cælum et terra, omnia elementa, omnes creaturæ, morbi omnes, et mors ipsa non possunt non obtemperare. Ideo vero dixit : « Filius tuus vivit, » et non dicit : « Sanatus est, » ut ostenderet infirmitatem fuisse ad mortem potiusque ei redditam vitam quam sanitatem.

Ecce vero fides perficitur in Regulo, sanaturque infirmitas Patris postulantis, quia subditur : « Credit homo sermoni quem dixit ei Jesus, et ibat. » Neque solum credidit, sed etiam ut accepto beneficio non foret ingratus totum domum ad fidem in Christum convertit : « Et credidit ipse, et domus ejus tota. » Instruxit illos de Christo, et factus

Christ et il devint auprès d'eux le héraut de la parole de Dieu. Aussi saint Cyrille dit-il, en parlant de ce grand de la cour : « En attribuant la santé de son fils à Jésus-Christ, il est sauvé avec toute sa maison, apportant en guise d'actions de grâces une foi plus fervente. (*Com. sur saint Jean. Liv. II, ch. 121.*) »

Instruits par l'exemple de ce grand de la cour, les parents doivent apprendre que toute leur sollicitude doit s'appliquer à ce que leurs enfants croient, ainsi que toute la famille qui leur est confiée, qu'ils mettent en Dieu leur espérance, ce qui se fait en racontant les grandeurs de Dieu. Voilà pourquoi le Psalmiste dit : « Que tout ce qu'il a ordonné à nos pères, ils le transmettent à leurs enfants, afin qu'ils placent en Dieu leur espérance et qu'ils n'oublient point les œuvres de Dieu, et qu'ils recherchent ses commandements. (*Ps. LXXVII, 7 et 9.*) »

Salvien explique ce texte en ces termes : « Vous voyez quels sont les trésors que Dieu commande aux parents de préparer pour leurs enfants. Ce ne sont point des trésors d'argent, des sacs gonflés d'or, des maisons superbes dans les grandes villes, des terres interminables que le propriétaire même ne connaît pas, regardant comme une chose insupportable d'avoir des co-partageants et comme injure d'avoir des voisins. Ce n'est point là ce que commande Dieu, il n'applique point les soucis du pouvoir paternel aux devoirs serviles d'une procuration terrestre. Ce qu'il ordonne est court, mais c'est une chose salutaire ; c'est bref en écrit, mais c'est éternel en béatitude : « Qu'ils placent en Dieu leur espérance et qu'ils recherchent ses commandements. » Etant le Dieu des vivants et des morts, il a ordonné avec raison qu'on préparât pour les en-

est eis verbi Dei Præco. Unde Cyrillus, in Joannem, lib. II, c. cxxi, de hoc Regulo sic loquitur : « Christo filii sui sanitatem attribuens, cum universa domo salvatur, ferventiorum jam fidem agendarum gratiarum loco afferens. »

Sic docentur parentes in hoc unum incumbere exemplo instructi hujus Reguli ut filii credant et tota ipsis commissa familia, ponantque in Deo spem suam; quod quidem fit enarrando eis magnalia Dei. Propterea Psalter dicit : « Quanta mandavit Patribus nostris nota ea facere filiis suis, ut ponant in Deo spem suam, et non obliviscantur operum Domini, et mandata ejus exquirant. »

Quem locum explanans Salvianus lib. I ad Ecclesiam, sic hac de re ait : « Videtis quas parari opes a parentibus filiis Deus jubeat ? Non pecuniariorum thesauros, nec graves metallo aureo saccos, non superbas excelsis urbibus domos, non fundos interminabiles et notitiam possessoris sui excedentes, qui consortes pati indignum existiment, et vicinitatem injuriam putent. Non ergo hæc præcipit Deus, nec in servilia terrenæ procuratoris officia curam patriæ potestatis extendit. Pauca sunt quæ mandat, sed salutaria; scripto breviter, sed beatitudine sempiterna : « Ut ponant in Deo spem suam, et mandata ejus exquirant. » Cum enim Deus vivorum sit et mortuorum,

fants ce qui les ferait vivre éternellement, et non ce qui pourrait les faire mourir éternellement. » Ainsi parle Salvien, l'éloquent et sage diseur.

Heureuse la maison de ce grand de la cour, qui crut tout entière en Dieu et mit en lui son espérance, instruite par les leçons et l'exemple du père de famille. Heureuse, car vraisemblablement elle est tout entière sauvée pour l'éternité, en sorte que le Sauveur a pu lui dire comme Zachée : « Cette maison a reçu aujourd'hui le salut, parce que celui-là est aussi un enfant d'Abraham. (*Luc. xix, 9.*) » Il n'en est pas de même de toute famille, car, comme dans la plupart d'entre elles, il y a plusieurs enfants ou plusieurs domestiques, quelques-uns sont réprouvés et les autres sont sauvés, selon cette parole « alors deux hommes seront dans un champ ; l'un sera pris et l'autre sera laissé. Deux femmes moudront dans un moulin ; l'une sera prise et l'autre sera laissée. (*Matth. xxiv, 40 et 41.*) » Ceux-là, ce sont les serviteurs qui travaillent dans le champ pour leurs maîtres ; celles-ci, ce sont les servantes appliquées à moudre pour le pain de la famille, et ni ceux-là ni celle-ci n'ont le même sort de salut éternel. Ainsi, Ismaël et Isaac, Abel et Caïn, Jacob et Esaü, Sem et Cham n'eurent pas le même sort heureux, bien qu'ils appartenissent à la même famille, et ce ne fut point par défaut d'éducation de la part des parents, mais, par la faute des enfants eux-mêmes qui attirèrent la malédiction sur leurs têtes par leur vie criminelle.

L'exemple de ce grand de la cour nous apprend combien est vrai ce que dit saint Fulgence (*Lettre vi à Théodore*) : « Ceux qui sont constitués en dignité éminente en ce monde, perdent avec eux beau-

recte illa parari filiis jussit, per quæ in æternum viverent, non per quæ in æternitate morerentur. » Hactenus Salvianus eleganter et sapienter. Felix domus Reguli hujus, quæ Patrisfamilias instructione et exemplo credidit tota Deo, et spem suam posuit in eo. Felix quæ verisimiliter tota salutis æternæ facta est particeps, ita ut et ipsi sicut Zachæo potuerit dicere Dominus : « Hodie huic domui salus a Deo facta est, eo quod et ipse filius sit Abrahæ. » Non ita contingit omni familiæ, quia cum varii sunt plerisque in familiis, vel filii, vel famuli, aliqui ex illis reprobantur, alii vero salvantur, dicente Domino : « Erunt duo in agro, unus assumetur, et unus relinquetur ;

erunt duæ molentes in mola, una assumetur, et una reliquetur. » Illi sunt servi pro heris in agro laborantes, hæ sunt ancillæ pro pane familiæ sollicitæ in molendino, nec utrisque eadem sors contingit æternæ salvationis. Sic nec Ismaeli et Isaac, Abeli et Caïn, Jacob et Esaü, Sem et Cham eadem beata sors contigit, licet in eadem familia agerent ; non quidem defectu institutionis parentum, sed culpa ipsorummet filiorum maledictionem suis flagitiis in caput suum accersentium.

Docemur etiam Reguli istius exemplo, quam verum quod sanctus Fulgentius dicit, *Epist. vi ad Theodorum* : « Fit ut qui sunt in sæculi culmine constituti, aut secum plu-

coup d'âmes, ou en attirent beaucoup avec elles dans la voie du salut. » Les grands navires traînent après eux beaucoup de canots, et s'ils font naufrage, les canots naufragent avec eux ; ainsi en advient-il aux puissants : ils ne périssent pas seuls, mais ils entraînent plusieurs avec eux dans la perte. « Les géants gémissent sous le poids des eaux, et ceux qui habitent avec eux, (*Job. xxvi, 5.*) » disait autrefois Job. Il dit que non-seulement les géants, c'est-à-dire les grands et les puissants, gémissent sous les eaux qui les écrasent, mais encore ceux qui habitent avec eux qui sont enveloppés dans leur ministère et leurs négoes, parce qu'il arrive souvent à ceux-ci de périr avec eux. Que s'ils voguent et abordent au port à travers les eaux, ils attirent aussi ceux qui leur sont unis et ils n'obtiennent pas le salut tout seuls.

Plusieurs exemples tirés des historiens sacrés prouvent que l'exemple et l'autorité des grands peuvent attirer à la foi les inférieurs.

1° Saint Matthieu, s'étant rendu en Ethiopie pour y prêcher l'Evangile, opéra, pour son premier miracle, la résurrection de la fille du roi, et il convertit à la vraie foi le roi près de cette jeune fille, l'épouse du roi, avec toute la province d'Ethiopie. (*Brev. Rom. 22 sept.*)

2° L'empereur Constantin, guéri de la lèpre corporelle et spirituelle par le baptême que lui administra saint Sylvestre, propagea partout la Religion chrétienne, et, détruisant les vaines idoles des faux dieux, il édifia des temples pour le culte du vrai Dieu, selon le rit chrétien. La conversion de tout l'Empire Romain commença

rimos perdant, aut secum multos in via salutis acquirant. » Nimirum sicut magnæ naves multas secum cymbas trahunt colligatas, et si mergantur, illas etiam secum mergunt; sic contingit et potentibus, ut non soli pereant, sed multos secum in perditionem pertrahant. « Gigantes gemunt sub aquis, et qui habitant cum eis, » dicebat olim Job. Ideo dicit quod non soli gigantes, hoc est magni et potentes, sub aquis gemunt oppressi, sed etiam illi qui habitant cum eis, qui eorum ministerio et negotiis sunt involuti, quia crebro contingit cum ipsis et hos perire. Quod si ipsi per aquas ad portum contendunt et appellant, etiam trahunt eos qui sibi colligantur, nec soli salutem consequuntur.

Certe eorum exemplum et auctoritatem subditos, ad eandem fidem pellicere, multis potest exemplis e sacris historiis declarari.

1. Cum sanctus Matthæus in Æthiopiam profectus esset Evangelii prædicandi gratia, illo in primis miraculo quo Regis filia a mortuis excitavit, Regem Patrem et uxorem ejus cum universa Provincia ad Christi fidem pellexit. « Brev. Ro. 21 Sept. »

2. Constantinus Imperator baptismo a lepra corporali et spiritali emaculatus per sanctum Sylvestrum, ubique religionem Christianam propagavit, et sublatis inanum Deorum simulacris templa Christiano more ad verum Dei cultum exædificavit. Totius ergo imperii conversio

done et progressa heureusement par son fait, pour grandir magnifiquement.

3° Semblablement, lorsque saint Remi eut amené à la foi et au baptême Clovis, le roi des Francs, par sa doctrine et ses miracles, l'exemple du souverain entraîna facilement les Francs dévoués au service du roi et tout le royaume à embrasser la foi. (*Brév. Rom. 1<sup>er</sup> Oct.*)

4° Ainsi encore, lorsqu'une captive chrétienne, après avoir invoqué le nom de Jésus-Christ, eut guéri la reine des Ibériens, peuples d'Espagne, et lui eut prouvé que le Christ était Dieu, fils du Dieu suprême, auteur de la santé et de la vie, qui distribue aux rois les royaumes et aux mortels la vie, il arriva que le roi converti à la foi par la guérison de son épouse et la parole de cette captive, entraîna bientôt tout le royaume au culte de Jésus-Christ et à la pratique de la foi chrétienne. Il envoya des ambassadeurs à l'Empereur Constantin, pour le prier d'envoyer des prêtres qui achèveraient l'œuvre de la grâce de Dieu commencée en lui. Rufin (*Hist. Liv. I, chap. x.*) et Eusèbe (*Liv. X, chap. x.*) témoignent du fait.

Et, ce ne sont pas seulement les grands ou les princes qui peuvent beaucoup pour la conversion de leur sujet, mais encore ceux qui commandent dans les familles le peuvent envers ceux de leur maison, comme l'indique notre Evangile, en disant de ce grand de la cour : « Il crut, lui, et toute sa famille. »

Ecoutez à cet égard quelques exemples mémorables empruntés aux histoires saintes.

Lorsque saint Laurent, par ses saintes exhortations et par la gué-

ab eo exordium et felicem gressum habuit, progressumque exinde felicissimum.

3. Similiter cum sanctus Remigius Clodovæum Regem Francorum doctrina et miraculis ad fidem et baptismum induxisset, facile etiam ejus exemplo Francos regio obsequio devotos cum toto regno ad eandem fidem perduxit.

4. Sic cum mulier quædam Christiana captiva Reginam Iberorum (qui sunt Hispaniæ populi) invocato Christi nomine sanasset commonissetque hunc esse Deum, Dei summi Filium, auctorem incolumitatis et vitæ, qui Regibus regna distribuit, et mortalibus vitam; factum est exinde Rege hac sanitate uxoris et doctrina illius mulieris ad fidem

converso, ut mox totum regnum sese dederet in obsequium Christi et fidei Christianæ, Legatis missis ad Imperatorem Constantinum, ut Sacerdotes mittere dignaretur qui cœptum erga se Dei munus implerent. Testis est Ruffinus, l. I, *Hist. c. x.*, et Eusebius, l. X, c. x.

Neque vero solum Magnates aut Principes, multum possunt pro conversione subditorum sed etiam illi qui familiæ præsent, idem possunt erga suos domesticos, prout nostrum Evangelium hic indicat dicens de Regulo : « Credidit ipse et domus ejus tota. » Audi et hac de re nonnulla ex sacris historiis exempla memorabilia.

Cum sanctus Laurentius Hippolytum militem, cui traditus erat ad

raison d'un aveugle, eut converti à la vraie foi le soldat Hippolyte, que le préfet de l'Empereur Valérien avait député à sa garde, bientôt Hippolyte amena à la foi chrétienne toute sa famille. Le Préfet l'ayant surpris, chez lui, se communiant, il l'emmena auprès de l'Empereur. Mais, rien, ni promesses d'honneurs, ni menaces, ne parvint à ébranler sa foi. Or, le préfet, étant venu à la maison d'Hippolyte pour confisquer ses biens, reconnut que toute la famille était chrétienne, et s'efforça vainement de la détourner de la foi. Aussi, tous subirent-ils avec constance le martyre hors de la porte de Tivoli, où, Hippolyte, traîné par des chevaux indomptés par des chemins couverts de ronces et d'épines, eut le corps tout déchiré et rendit son âme à Dieu. Or, cette famille, nouvellement convertie, se composait de dix-huit personnes, qui furent autant de victimes nouvelles, couvertes de leur propre sang, immolées au Seigneur Jésus-Christ, transportées par les soins du père de famille sur l'autel du ciel. N'est-il donc pas vrai de dire d'Hippolyte, comme de ce grand de la cour : « Il crut, lui et toute sa famille ? »

Semblablement, la vierge Pudencienne, fille du sénateur romain, pratiquait avec sa sœur Praxède la religion chrétienne et elle était d'une piété admirable. Par ses soins, elle fit si bien que toute sa famille<sup>1</sup>, composée de quatre-vingt-seize hommes, fut baptisée par le pape Pie. Un décret de l'Empereur Antonin, ayant défendu de célébrer publiquement les saints mystères, le Pape Pie les célébra avec les chrétiens dans le palais de Pudencienne? N'est-il pas vrai encore de

<sup>1</sup> Ce mot, chez les Romains, désignait, dans son sens le plus large, la réunion des personnes soumises à une même puissance, y compris les esclaves. (Note du Traducteur).

custodiam a Præfecto Imperatoris Valeriani, ad fidem sacris monitis et cæci illuminatione convertisset, mox etiam Hippolytus totam suam familiam ad Christianam fidem adduxit. Unde cum Præfectus eum domi suæ comprehendisset Eucharistiam sumentem, et ad Imperatorem adduxisset, nec honorum promissis, nec minis potuit ejus fides titubare. Cum autem Præfectus in ejus domum adventaret, ut facultates omnes publicaret, totam familiam Christianam agnovit, quam frustra a fide deterrere conatus est. Quapropter omnes martyrium constanter subierunt extra portam Tiburtinam occisi; ubi et Hippolytus indomitis equis raptatus, per loca tribulis et carduis consita, lacerato

corpore, spiritum reddidit. Constat autem hæc familia recens conversa personis octodecim, totque fuere recentes victimæ sanguine proprio conspersæ, Christo Domino immolatae opera Patrisfamilias, in cœli aram translatae. Annon igitur de Hippolyto verum est quod et de Regulo : « Credidit ipse et domus ejus tota ? »

Similiter Pudenciana virgo, Pudencis Romani filia, Christianam religionem admirabili pietate colens una cum sorore Praxede, sua opera efficit, ut tota familia, in qua erat nonaginta sex homines, a Pio Pontifice baptizata fuerit. Et cum decretum Imperatoris Antonini publice sacra facere vetuisset, Pius Pontifex in ædibus Pudencianæ cum Chris-



dire ici : « Elle crut, elle, et toute sa famille ? » On montre encore aujourd'hui, dans cette maison, — qui est maintenant l'Église de saint Pasteur, — un puits où sainte Pudentienne, avec sa sœur sainte Praxède, renfermaient le sang des martyrs recueilli dans des éponges, avec leurs autres reliques, d'où cette inscription lapidaire gravée en lettres onciales à l'entrée même de l'église : « En cette sainte très-antique église, dédiée par le Pape saint Pie sous le titre de saint Pasteur, autrefois la maison du Sénateur saint Pudeus et l'hôtellerie des saints Apôtres, reposent les corps de trois mille martyrs, que les saintes vierges du Christ Pudentienne et Praxède y ensevelissaient de leurs propres mains. » Heureuse maison, heureuse famille, fidèle au Seigneur jusqu'à la mort, inscrite pour l'éternité dans la famille de Dieu !

Ainsi encore, lorsque la constance des frères Prime et Félicien eut brillé dans les tourments, au temps de Dioclétien et de Maximien, quand, exposés dans l'amphithéâtre aux morsures des lions, ils n'en eurent reçu aucun mal, mais qu'au contraire les lions, couchés à leurs pieds, les flattaient et les léchaient, ce spectacle émut cinq cents personnes, qui embrassèrent, eux et leurs familles, la religion chrétienne. Ils crurent, eux, et toute leur famille se convertit à l'exemple des chefs, elle crut à la parole de Dieu, en abandonnant le culte des idoles. (*Brév. Rom. 9 Juin.*)

Enfin, lorsque le diacre Cyriaque eut été envoyé à Sapor, roi de Perse, il délivra sa fille Jobie d'un démon très-méchant qui la possédait. Par ce moyen, il amena le roi son père, avec quatre cent

tianis sacra celebrabat. Annon et hic verum est : « Credidit ipsa et domus ejus tota ? » Immo ostenditur adhuc modo puteus in illa domo (quæ nunc est Ecclesia titulo sancti Pastoris) in quem sancta Pudentiana cum sancta Praxede sorore sanguinem e vulneribus Martyrum spongia expressum cum aliis eorum reliquiis recondebant. Unde sic habet inscriptio lapidi uncialibus litteris incisa in ipso Ecclesiæ ingressus : « In hac sancta antiquissima Ecclesia, titulo sancti Pastoris a sancto Pio Papa dedicata, olim domo sancti Pudentis Senatoris, et hospitii Sanctorum Apostolorum, tria millia beatorum Martyrum corpora requiescunt, quæ sanctæ Virgines Christi Pudentiana et Praxedis suis manibus sepeliebant. » O felix domus, felix familia, Dominò fidelis

usque ad mortem, in æternum ejus transcripta familiam !

Sic quoque cum Primi et Feliciani fratrum constantia appareret in tormentis tempore Diocletiani et Maximiani, cumque in theatrum producti, et leonibus objecti, nihil nocementi acciperent, sed leones prostrati ad eorum genua capite et cauda ejus adblandirentur ; hoc spectaculo commoti sunt quingenti, et cum suis familiis Christianam religionem susceperunt. Crediderunt hi, « et domus eorum tota » exemplo Patrum familias conversa est, crediditque verbo Dei ab idolis aversa. (*Breviar. Rom. 9 Junii.*)

Denique, cum Cyriacus Diaconus missus foret ad Saporem Persarum Regem, Jobiam ejus filiam a nefario spiritu eripuit. Hac ratione Regem Patrem cum quadringentis et

trente personnes de sa maison, à recevoir le baptême, et les instruisit dans la vraie foi. Puis, il revint à Rome, pour y recevoir la couronne du martyr. (*Brev. Rom, 8 Août.*)

Tous ceux-là, donc, comme notre grand de la cour cité par l'Évangile, amenés par des miracles, obtiennent une foi parfaite. Ils ne crurent pas tout seuls, mais ils communiquèrent bien vite à leurs familles la même foi et la même piété, de peur d'être ingrats. Ainsi s'accomplit en eux la parole de l'*Apocalypse* : « L'Esprit et l'épouse disent : Venez. Que celui qui écoute dise : Venez. Que celui qui a soif vienne ; et que celui qui le désire reçoive gratuitement l'eau de la vie. (*Apoc. XXII, 17.*) »

PÉRORAISON. — Concluons, et avec ce grand de la cour adressons nos prières au Christ, le médecin très-bienfaisant, disons-lui, chacun en particulier : « Seigneur, descendez, avant que mon âme meure. » Elle est sous le coup de diverses fièvres, qui la mettent à la mort. L'ardeur de la concupiscence, la soif de l'avarice, la chaleur interne de la luxure, la flamme pernicieuse de la colère et de l'impatience serpentent, dévorent et déchirent, en sorte qu'elle est découragée, qu'elle se dessèche et qu'elle est près de mourir. Vous êtes un très-sage médecin, vous pouvez guérir cette chaleur ardente, cette soif pestiférée et cette langueur, « vous qui guérissez toutes nos infirmités, vous qui rachetez notre vie de la mort. (*Ps. CII, 3 et 4.*) » Vous pouvez le faire par une seule parole, vous pouvez le faire par un seul commandement. Daignez donc nous accorder votre miséricorde, afin que nous vous entendions dire au dedans de nous : « Allez, votre âme est vivante ! » En vous seul est

triginta aliis domesticis induxit ad baptismum, et in vera fide instruxit; sicque Romam rediit Martyrio coronandus. (*Breviar. Rom. 8 August.*)

Ilaque hi omnes, sicut Regulus noster Evangelicus, miraculis inducti, perfectam fidem sunt assecuti; nec soli ipsi crediderunt, sed familiaribus suis illico eandem fidei et pietatis rationem instillarunt, ne foret ingrati. Sic adimpletum fuit in illis illud Apocalypsis : « Spiritus et Sponsa dicunt. Veni, et qui audit dicat : Veni. Et qui sitit veniat; et qui vult accipiat aquam vitæ gratis. »

Concludamus, et ad Christum Medicum benignissimum cum regulo vota nostra convertamus, dicamusque ei singuli : « Domine, descende,

priusquam moriatur anima mea. » Febris enim varia eam occupat, et in periculum mortis attrahit : ardor concupiscentiæ, sitis avaritiæ, luxuriæ profusus calor, iracundiæ et impatientiæ perniciosa flamma per eam serpit, depascit, et discerpit, ita ut nauseabunda exarescat et appropinquet ad portas mortis. Tu sapientissimus Medicus es, qui potes ardentem illum calorem et pestiferam sitim languoremque curare : « Qui sanas infirmitates nostras, qui redimis de interitu vitam nostram. » Hoc potes verbo, hoc solo potes imperio. Fac igitur hanc nobiscum dignanter misericordiam, ut audiamus intus te dicentem ? « Vade, anima tua vivit. » In te solo est spes nostra; tu solus potes languores

notre espérance, vous seul pouvez guérir les maux de l'âme et, en coupant la racine du péché qui est comme une racine de mort, nous rendre la vie véritable. Faites cela, et toute notre maison, en croyant, sera réjouie en vous, toutes les facultés de l'âme, l'intelligence, la volonté, la mémoire, vous béniront : « Mon âme vivra, et elle vous louera, et vos jugements seront mon appui. (Ps. cxviii, 175.) » Et ainsi, « votre droite déployant sa force, je ne mourrai point, mais je vivrai, et je raconterai les œuvres du Seigneur. (Ps. cxvii, 22.) »

## VINGT-ET-UNIÈME, DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Simile est regnum cælorum homini Regi, qui voluit rationem ponere cum servis, etc.*

Le royaume des cieus est semblable à un roi, qui voulut entrer en compte avec ses serviteurs, etc.

(Evangile selon saint Matthieu. Ch. xviii, v. 23.)

1<sup>er</sup> POINT. — La vocation chrétienne consiste à nous déclarer pour l'éternité les serviteurs du Roi Eternel. De tout temps, ceux qui ont plu à Dieu ont fait la même profession. C'est de cette unique profession que se sont glorifiés autrefois les Patriarches, les Prophètes, les Rois de l'Ancien-Testament. C'est en elle que se glorifient les Apôtres, les Martyrs, les Prêtres et tous les Saints du

animæ curare; et radicem peccati quasi radicem mortis excindendo, veram vitam nobis restituere. Hoc fac, et tota domus nostra credens exhilarabitur in te, omnes vires animæ, intellectus, voluntas, memoria benedicent tibi : « Vivet anima mea, et laudabit te; et judicia tua adjuvabunt me. » Sic dextera tua faciente virtutem, « non moriar, sed vivam, et narrabo opera Domini. »

### DOMINICA XXI POST PENTECOSTEM.

*Simile est regnum cælorum homini Regi, qui voluit rationem ponere cum servis, etc. (Matth. xviii.)*

Vocatio Christiana est profiteri Æterni Regis nos æternum servos. Eandem professionem fecerunt quicumque Deo quocumque tempore placuerunt. In hac unica professione gloriati sunt olim Patriarchæ, Prophetæ, Reges veteris testamenti. In hac gloriantur Apostoli, Martyres, Sacerdotes, et Sancti omnes novi

Testament Nouveau. Il n'est pas donné de plus bel éloge à Moïse, que de dire : « Et Moïse, serviteur du Seigneur, mourut. (*Deut.* xxxiv, 5.) » Il mourut, comme il avait vécu, dans l'état et la profession de serviteur de Dieu, toujours prêt à obéir aux moindres signes du Seigneur, et toujours fidèle, et ainsi il mourut sur l'ordre du Seigneur, dans le baiser du Seigneur, comme un serviteur fidèle. Il n'y a aucun titre dont le Roi-Prophète David se glorifie plus souvent que de celui-là : « Je suis votre serviteur, oui, Seigneur, je suis votre serviteur et le fils de votre servante. (*Ps.* cxv, 6.) » Parcourez ses Psaumes, et vous verrez combien de fois il le répète, et cela avec un grand sentiment d'amour, comme vous le verrez facilement dans le *Ps.* cxviii, où il se proclame quatorze fois serviteur du Seigneur. Ainsi, Jonas, quand on lui demande : « Quelle est votre vie, votre patrie, le lieu où vous allez ? Quel est votre peuple ? » Il répond uniquement : « Je suis le serviteur du Seigneur, j'adore le Dieu du ciel qui a fait la mer et la terre. (*Jonas.* i, 8 et 9.) » Ainsi portent le texte hébreu et celui des Septante, au lieu de la version de notre Vulgate, qui dit : « Je suis Hébreu, et je crains le Seigneur, le Dieu du ciel, etc. » C'est donc comme si Jonas disait : Vous me demandez quelle est ma patrie, ma nation, ma profession, quels sont le métier et le commerce que je fais, et à tout cela je ne puis vous répondre qu'une seule chose, c'est que je suis le serviteur de Dieu, et que tout mon luxe, tous mes gains, tout mon négoce, tout mon métier, toute mon application consistent à l'adorer, à le craindre, à le servir. Telle est mon unique et ma seule profession.

Ainsi encore, ce martyr, nommé Diacre, dont parle Eusèbe.

testamenti. Nulla major datur commendatio Moysi, quam ista : « Mortuus est Moyses, servus Domini. » Utique sicut vixerat in statu et professione servitutis ad omnem Domini nutum paratus, eique fidelis, sic et mortuus est jubente Domino, et in osculo Domini, tanquam servus fidelis. Nullo frequentius titulo gloriatur Rex et propheta David quam illo : « Servus tuus sum ego. O Domine, quia ego servus tuus, ego servus tuus. »

Percurre ejus Psalmos, et quam frequenter id repetat, idque maximo cum affectu, facile deprehendes ex Psalmo cxviii, ubi decies et quater se servum nominat. Sic et Jonas Propheta interrogatus : « Quod opus tuum ? quæ terra tua ? de quo popu-

lus es tu ? » Nihil aliud respondet : « Servus Domini ego sum ; Deum cœli ego colo, qui fecit mare et aridam. » Sic habet lectio Hebræa et Septuaginta Interpretum, loco ejus quod nostra lectio dicit : « Hebræus ego sum ; et Dominum Deum cœli ego timeo. » Idem est igitur ac si dicat Jonas : Vos interrogatis me de patria mea et gente, de professione et officio, de negotiatione quam exerceo ; et ego nihil aliud vobis ad hæc omnia respondere valeo, quam me servum Dei esse, meumque lucrum et quæstum, negotiationem et artificium, denique omne studium non aliud esse, quam illum colere, illum timere, illi servire. Hæc est unica et tota professio mea.

Sic quidem Martyr, cui nomen

(*Hist. Liv. v.*) Cruellement déchiré dans les tortures, on lui demandait qui il était, quelle était sa naissance, quelle était sa patrie, quel était son nom, et, au milieu de tous les tourments, il ne répondait jamais autre chose que : « Je suis Chrétien ! » Comme s'il eut voulu dire : C'est là mon nom, ma naissance, ma patrie, ma profession. Je ne suis pas autre chose que Chrétien, serviteur du Christ. Or, les persécuteurs étaient furieux de ne pouvoir pas même lui arracher son nom. Aussi, employant des lames d'airain et de fer rougies, ils le déchirèrent tellement qu'il n'y avait plus même en lui forme humaine, tant la chair s'était fondue sous les brûlures. Tout son corps n'était plus qu'une affreuse blessure, et on ne pouvait plus reconnaître qui il était. On ne reconnaissait plus en lui que le Christ, parce qu'il répétait souvent ces mots : « Je suis Chrétien, » je suis serviteur du Christ.

Ainsi également, l'Apôtre saint Paul, dans ses Epîtres, se glorifie de ce titre comme de son premier titre d'honneur : « Paul, serviteur de Jésus-Christ. »

Nous sommes donc par là avertis que la fin unique de notre foi est que nous vivions et mourions serviteurs de Dieu, serviteurs du Christ. Il nous faut uniquement être attentifs à acquérir ce nom, ainsi que la réalité et la vertu de ce nom. Malheur à nous, si ce nom est vain, plus digne d'opprobre et de confusion que d'honneur, si nous sommes appelés serviteurs et accusés d'infidélité envers celui que nous sommes tenus d'honorer comme Roi et comme Seigneur.

Pour nous stimuler à garder soigneusement la fidélité, cet Evan-

Diaconus (de quo Euseb. l. V, *Histor.*) eum in tormentis excarnificatus interrogaretur quis esset, quod genus ejus, quæ patria, quod nomen, nihil aliud in omnibus tormentis respondebat : « Christianus sum. » Quasi diceret : Hoc mihi nomen, hoc genus, hoc patria, hoc professio ; aliud nihil omnino sum nisi Christianus, Christi servus. Incredibili vero agitabantur insania, quod vel nomen non possent extorquere ab eo, carnifices. Unde candentes laminas æris et ferri adhibentes, ita eum excarnificarunt, ut periisset in eo forma humana per adustionem defluente carne ; et cum toto corpore unum vulnus horreret, agnosci non poterat quis esset. Christus tamen in eo solus agnoscebatur in hac

voce sæpe ab ipso repetita : « Christianus sum, » Christi servus sum.

Sic et Apostolus Paulus in Epistolis hoc tanquam primario honoris titulo gloriatur : « Paulus, servus Jesu Christi. »

Itaque per hæc admonemur hunc esse finem unicum fidei nostræ, ut vivamus et moriamur servi Dei, servi Christi. Ad hoc unum respiciendum est, ut nomen illud assequamur, et nominis rem et virtutem. Væ si inane sit nomen (magis opprobrio et confusione dignum quam honore) si servi dicimur, et infidelitatis arguimur erga eum quem ut Regem et Dominum colere tenemur.

Ut vero ad fidelitatem accurate servandam simulemur, dicit hoc Evangelium Regem nostrum et Do-

gile dit que notre Roi et Seigneur entre en compte rigoureux avec ses serviteurs. Or, cela a lieu, non-seulement à la mort, quand il examinera et jugera très-sévèrement chacun de nous, mais encore durant le temps de cette vie, quand il nous fait rentrer dans notre conscience, et que par elle il nous accuse et nous condamne. Saint Grégoire, traitant ce sujet, dit expressément : « L'âme de chacun de nous doit discuter avec une inquiète recherche sa propre cause auprès du Seigneur, et la cause du Seigneur contre lui-même ; elle doit réfléchir aux biens qu'elle a reçus de lui, et au mal par lequel elle a répondu à ses bienfaits en vivant d'une manière criminelle. La conscience servira alors d'accusateur, la raison de juge, la crainte de liens, la douleur de torture. (*Morales. xxv.*) » Oui, de même que notre Roi compte les temps, les années, les mois, les jours, les heures de notre service, pour les récompenser et les payer, si nous les avons employés fidèlement à le servir, ou pour les punir, si nous avons négligé notre office, de même il veut que nous réfléchissions souvent en nous-mêmes, pour voir si nous sommes en état de rendre compte de ce service. Il veut que nous nous conduisions toujours vis-à-vis de nous-mêmes, comme si chaque jour nous allions être appelés à rendre compte des dons que le Seigneur nous a confiés, pour voir comment nous en avons usé ou abusé.

Or, à propos de ce qu'il est dit qu'on présenta à ce Roi un de ses serviteurs « qui devait dix mille talents (*Matth. xviii, 24.*), » je ne pense pas qu'il y ait lieu de discuter longuement sur la valeur d'un talent, parce que là on met un nombre déterminé pour un nombre indéterminé, et cela signifie que ce serviteur devait à son Seigneur

minum exactam rationem ponere cum servis suis. Hoc quidem fit non solum in morte, cum singulos exactissime examinaturus et judicaturus est, sed etiam tempore vitæ hujus, cum nos ad nostram revocat conscientiam et per illam nos accusat et condemnat. De qua re agens sanctus Gregorius, xxv Mor., dicit : « Debet uniuscujusque mens causas suas apud Dominum, et causas Domini contra se sollicita inquisitione discutere, debet caute pensare vel quæ ab eo bona perceperit, vel quæ mala bonis illius perverse vivendo rependerit. Ibi sit conscientia accusans, ratio judicans, timor ligans, dolor excrucians. » Certe sicut servitutis nostræ numerat Rex noster tempora,

annos, menses, dies, horas, ut ejus rependat gratiam et præmium, si hæc fideliter inpenderit in obsequium, aut reddat supplicium, si nostrum neglexerimus officium ; ita vult ut frequenter nobiscum recogitemus, si hujus servitutis rationem reddere valeamus. Vult ut sic coram ipso nos geramus, quasi quotidie simus ad calculum vocandi de donis nobis a Domino commissis, quomodo eis usi vel abusi fuerimus.

Porro cum oblatas hic dicitur Regi unus « qui debebat decem millia talenta, » non existimo multum disceptandum quid talentum valeat, quia numerus determinatus pro interminato ponitur, et significatur Domino maximam pecuniæ, sum-

une grande somme d'argent dans ses comptes. Chez les Anciens, croyons-nous, le talent attique valait six cents couronnes d'or, ou six cents écus d'or, et ainsi, dix mille talents feraient six millions d'or; mais, on dit que le talent, chez les Juifs, valait plus du double. Quoiqu'il en soit, ce serviteur, seul présenté en cette occasion, désigne le pécheur : en effet, le pécheur est chargé d'une dette très-lourde, en sorte qu'il ne peut pas la payer, parce qu'elle est en quelque sorte infinie. Voilà pourquoi le péché est puni d'une peine en quelque sorte infinie, car la peine du sens, ou du feu, est extensivement infinie, puisqu'elle dure à l'infini, étant éternelle. La peine du dam est également infinie, en ce sens qu'elle est la privation d'une gloire infinie que le réprouvé aurait pu avoir, et la privation de la vue d'un Dieu infini. Le péché est également une injure et une offense contre une personne infinie, elle est un mépris d'une majesté infinie. De ce chef, il revêt une telle gravité qu'aucune pure créature n'aurait pu satisfaire en parfaite justice à Dieu pour le péché, et qu'il a été nécessaire que Notre-Seigneur Jésus-Christ vint pour offrir une satisfaction, lui qui a pu offrir un prix d'une valeur infinie et une satisfaction équivalente à cause de la dignité infinie de la personne qui satisfaisait et qui s'humiliait. Sur ce sujet, on peut voir de plus longs détails dans la Théologie. (3<sup>e</sup> Partie. Quest. I, ad 2.)

- Il n'est donc pas surprenant que l'on dise que ce serviteur n'eut pas de quoi rendre et payer les dix mille talents. En effet, il est facile de contracter les dettes, mais il n'est pas aussi facile de les payer; il est facile de pécher, mais il est difficile de satisfaire; il

mam in rationibus suis servum hunc debuisset. Sic credimus antiquis talentum Atticum valebat sexcentos coronatos aureos, sive sexcenta scuta aurea; et ita decem millia talenta ad sex milliones auri pertingerent: Hebræum autem talentum dicunt duplo majus fuisse. Quidquid ea de re sit, hic unus oblatu peccatorem designat: gravissimo enim debito est peccator oneratus; ita ut illud non possit exsolvere, quia quodammodo debitum est infinitum. Ideo peccatum pœna quadam ratione infinita punitur. Nam pœna sensus, sive pœna ignis, extensive infinita est, cum duret in infinitum, et sit æterna. Pœna etiam damni ea ratione infinita est, quod sit privatio gloriæ infinitæ si daretur, privatio-

que visionis Dei infiniti. Est etiam peccatum injuria quædam et offensa personæ infinitæ, et contemptus infinitæ Majestatis. Ex qua ratione tantam gravitatem sortitur, ut nulla pura creatura potuerit ex justitia perfecta Deo satisfacere pro peccato, sed necesse fuerit Christum Dominum venire ad satisfaciendum, qui infiniti pretium valoris, et satisfactionem condignam potuit offerre ob infinitam dignitatem personæ satisfaciendæ, et sese humiliantis. De qua re latius Theologi in III p., q. I, ad 2. Non ergo mirum quod servus hic dicatur non habuisse unde redderet et solveret decem millia talenta. Nempe facile est debita contrahere, sed non ita dissolvere; facile peccare, at difficile satisfacere; facile

est facile de tomber dans l'abîme, mais il n'est pas aussi facile d'en sortir. « La descente de l'Averne est aisée. Mais, rebrousser chemin, remonter à l'air supérieur, voilà le difficile, voilà le laborieux. » Le Seigneur le disait autrefois par l'organe du Prophète Osée : « Ta perte vient de toi, Israël : ton secours n'est qu'en moi. (Osée. XIII, 9.) » O talent pesant, ô poids très-lourd d'iniquité, que l'homme imprudent met sur ses épaules, dont il ne peut ensuite plus se décharger, qui l'écrase et le plonge dans les profondeurs de l'abîme, d'où il ne sait plus sortir !

Ce n'est point sans mystère que l'Ange dit à Zacharie : « Lève les yeux et vois ce qui sort. » Le Prophète répondit : « Qu'est-ce ? » L'Ange dit : « C'est une amphore, » une mesure, « qui sort. Et voilà qu'on portait une masse de plomb, et une femme était assise au milieu de l'amphore. » Et l'Ange dit : « C'est l'impiété. Et il la jeta au fond de l'amphore, et avec la masse de plomb il en scella l'ouverture. (Zach. v, 5-8.) » Cette amphore, ou mesure, désignait un certain nombre de péchés, après lequel, une fois accompli, Dieu a coutume de punir. Aussi, au milieu de cette amphore, y avait-il « l'impiété, » assise sous la figure d'une femme, parce que la femme est le symbole de la volupté et de la faiblesse, et tout péché est causé par l'entraînement de la volupté ou de la faiblesse. Or, l'Ange la jeta au fond de l'amphore, afin qu'elle fût tout entière dans la mesure, elle qui dépassait auparavant toute la partie supérieure de l'amphore, et ainsi l'amphore, ou mesure, fut comble. Puis, il scella l'ouverture de l'amphore avec un talent de plomb, ou une grande masse de plomb, et ainsi cette masse de plomb indi-

in abyssum labi, sed non ita resurgere :

*Facilis descensus Averni,  
Sed revocare gradum, superasque evadere ad auras.  
Hoc opus, hic labor est.*

« Perditio tua ex te, tantummodo in me auxilium tuum, » dicebat olim Dominus peccatori per Prophetam Oseam. O talentum ponderosum, o pondus grave iniquitatis quod homo imprudens suis imponit humeris, quo non potest postmodum se exonerare, sed ab illo opprimente demergitur in profundum, nec valet emergere ! non sine mysterio Angelus Zachariæ dicit : « Leva oculos tuos et vide, quid est hoc egreditur ? » Responditque Propheta : « Quidnam est ? » Cui Angelus :

« Hæc est amphora, » sive mensura, « egrediens. Et ecce talentum plumbi portabatur, et mulier una in medio amphoræ. » Et dixit : « Hæc est impietas. Et projecit eam in medio amphoræ, et misit massam plumbeam in os ejus. » Amphora illa, sive mensura, designabat certum numerum peccatorum, quo adimpleto solet Deus sumere supplicium. Unde in medio illius sedebat Impietas specie mulieris, quia mulier typus voluptatis est et infirmitatis ; omne autem peccatum fit voluptate vel infirmitate trahente. Projecit autem eam Angelus in medio amphoræ, ut esset tota intra mensuram quæ prius eminebat parte superiore extra, et ita factum fuit ut amphora, seu mensura, impleretur. Postmodum os amphoræ talento plumbi obstru-



quait que la mesure des péchés était comble dans le peuple, qu'il demeurerait longtemps dans son impiété et sa damnation, car le plomb symbolise le poids de la damnation, que le peuple encourait à cause de ses crimes.

Ainsi donc le péché entraîne une dette lourde envers Dieu, un lourd fardeau sur les épaules du pécheur, et, comme le pécheur ne peut payer cette dette, ni porter plus avant la lourdeur de ce fardeau, il faut qu'il tombe dans l'abîme, qu'il soit éternellement renfermé, jusqu'à ce qu'il rende même le dernier as. Et cela est vrai, à moins que le créancier, qui est Dieu, ne lui fasse grâce, et ne le décharge de son insupportable fardeau par sa bienveillance, comme il est dit que ce roi fit à l'égard de ce serviteur, qui lui devait dix mille talents, puisqu'il en eut pitié, le renvoya et lui remit toutes ses dettes, parce qu'il s'était humilié en suppliant devant lui.

Mais, si ce serviteur n'était pas solvable, comment pouvait-il dire à son créancier et à son Roi : « Ayez patience pour moi, et je vous rendrai tout ? (*Matth. XVIII, 26.*) » Comment le pécheur peut-il dire encore cela à Dieu, quand on peut lui adresser ce reproche : Eh ! misérable, avec quoi rendras-tu, puisque tu n'as rien, et que ta dette est si grande et presque immense ?

Oui, il est très-vrai qu'il n'a pas de quoi rendre, et néanmoins il est vrai aussi qu'il peut dire avec confiance : « Je vous rendrai tout, si vous avez patience envers moi. » Peut-être ce serviteur endetté comptait-il, non sur ses biens, mais sur les dons des amis très-riches qu'il avait, il ne doutait pas qu'ils ne lui vinssent en aide pour payer toute sa dette. Cela, nous pouvons le dire avec

xit, sive massa grandi plumbea; sicque significatum est per massam illam plumbeam jam esse completam mensuram peccatorum in populo, illumque diu mansurum in sua impietate et damnatione : plumbum enim significat pondus damnationis, quam propter scelera sua incurrebat populus. Itaque grave debitum erga Deum, grave onus in humeros peccantis adhebit peccatum, cui debito cum non possit satisfacere peccator, nec oneris gravitatem ultra ferre, tanquam in profundum ruat necesse est, et in carcerem æternum detrudatur, donec reddat novissimum quadrantem. Et hoc quidem verum est, nisi gratiam ei faciat creditor Deus, et levet eum importabili isto onere benignitate sua, sicut fecisse hic dicitur erga hunc servum, debi-

torem decem millium talentorum cujus misertus dimisit eum, et omne debitum dimisit ei coram se humiliato et supplici.

Sed si non erat servus ille solvendo, quomodo poterat dicere Creditori et Regi suo : « Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi ? » Quomodo id etiam potest dicere Deo peccator, cui exprobari potest : Unde, miser, reddes, cum nihil habeas, debitumque tuum sit maximum et pene immensum ? Certe verum est quod non habeat unde reddat, et tamen etiam verum est quod cum fiducia possit dicere : « Omnia reddam tibi, si patientiam habueris in me. » Forte servus ille sperabat non in suis bonis, sed in amicorum donis, quos ditissimos habebat, nec diffidebat illos fore sibi subsidio ad

beaucoup plus de vérité du pécheur, qui espère payer à Dieu toutes ses dettes, non point avec ses richesses, mais avec les trésors de son frère Jésus-Christ et des saints qu'il sait devoir lui être propices. Ainsi parlait saint Bernard : « Pour moi, ce qui me manque, je l'emprunte avec confiance au cœur de mon Seigneur Jésus-Christ, parce qu'il surabonde de miséricorde, et qu'il ne lui manque pas d'issues pour la faire couler. (*Serm. LXI.*) » Là se cachent des trésors inépuisables, là se cachent des sommes immenses qui seront miséricordieusement communiquées à ceux qui sont insolubles, pour l'extinction de leurs dettes.

Il faut donc que le pécheur se jette à genoux devant Dieu et dise avec humilité et contrition de cœur : « Ayez patience pour moi, et je vous rendrai tout ! » O Père Eternel, je vous offrirai les mérites de Jésus-Christ mon frère, je vous offrirai sa passion et son sang pour la satisfaction de mes péchés, vous ne pourrez pas mépriser un objet aussi précieux, dépassant en valeur toute ma dette. Je vous offrirai sa sainteté pour expier mon impureté, son obéissance pour ma rébellion, son innocence pour ma condamnation. Bien plus, j'irai trouver mes autres frères et amis, pour leur demander d'avoir pitié de moi et de me prêter de quoi vous payer. Je vous offrirai pour expier mes péchés tous les services et tous les mérites de la Bienheureuse Vierge Marie, ma mère et ma sœur, tous les services aussi des Saints Anges, la foi des Prophètes, l'espérance des Patriarches, la charité des Apôtres, la constance des Martyrs, les travaux des Confesseurs, l'austérité des Pénitents, la pureté des Vierges, la piété des Prêtres, les mérites de tous les Saints. Je vous

persolvendum debitum omne. Hoc verius dixerimus de peccatore, qui reddere sperat debitum omne Deo, non ex opibus suis, sed ex opibus fratris sui Christi et Sanctorum quos sibi novit propitios fore. Sic dicebat sanctus Bernardus, serm. 61 : « Ego quod ex me mihi deest, fidenter usurpo ex visceribus Domini mei Jesu Christi, quia misericordia affluunt, nec desunt foramina per quæ effluant. » Latent ibi inexhausti thesauri, latent et finitiæ eis qui non sunt solvendo, misericorditer communicandæ in extinctionem debitorum suorum.

Dicat ergo fidenter peccator procedens cum humilitate et contritione coram Deo : « Patientiam habe in me, et omnia reddam. » Offeram Tibi, o Pater æterne, merita Christi fra-

tris mei, ejus offeram passionem et sanguinem in peccatorum meorum satisfactionem ; nec poteris despiciere rem adeo pretiosam, debitum omne suo valore excedentem Offeram. Tibi ejus sanctitatem pro mea immunditie, ejus obedientiam pro mea rebellionne, ejus innocentiam pro mea condemnatione. Quinimmo accedam et alios fratres ac amicos, ut mutuo petam ab ipsis mei commiserantibus, quod Tibi exolvam. Offeram pro peccatis meis omne obsequium, omneque meritum Beatissimæ Virginis Matris et Sororis meæ, omne etiam obsequium Sanctorum Angelorum, fidem Prophetarum, spem Patriarcharum, charitatem Apostolorum, constantiam Martyrum, labores Confessorum, austeritatem Pœnitentium, puritatem Virginum, pietatem

offrirai les larmes que me prêteront Pierre et Madeleine, je vous offrirai la charité et le glaive de Paul, la peau de Barthélemy écorché vif pour vous, la croix d'André et de Philippe, le tonneau d'huile bouillante du disciple bien-aimé, l'épée de Jacques le Mineur, le bâton avec lequel fut tué Jacques le Mineur, les flèches qui percèrent Thomas, le sang de Matthieu tué à l'autel, le martyre de Simon et de Thaddée. Je vous offrirai la piété et les pierres d'Etienne, l'amour et le feu de Laurent, la constance et les dards de Sébastien, la patience et les ongles de fer de Vincent, la magnanimité et les lions d'Ignace. Je vous offrirai les austérités et les jeûnes d'Antoine et de Paul, la pénitence de Jérôme, les pleurs et le silence d'Arsène, les travaux d'Athanase, le cœur transpercé d'Augustin, la mortification de Benoît et de Bernard, la pauvreté et l'humilité de François, la discipline et le cilice de Dominique. Ensuite, je vous offrirai la roue et le zèle de Catherine, la torture d'Agathe et d'Apollonie, les lames rougies de Barbe, la patience invincible de Lucie, les admirables souffrances de l'admirable Christine, les douleurs de Liduvine. Pourrez-vous mépriser ces choses ? Ne voudront-ils pas volontiers me les prêter et les utiliser pour moi, afin que je m'en serve pour satisfaire avec tous ces mérites ? Oui, c'est là un précieux trésor, dans lequel le pécheur indigent peut puiser de grands secours, que les mérites de Jésus-Christ et la communion des Saints ! C'est donc à bon droit que le pécheur dira en toute confiance : « Ayez patience pour moi et je vous rendrai tout. »

Mais, voyez la bonté du Sauveur, quand il eut reconnu l'humili-

Sacerdotum, merita Sanctorum omnium. Offeram tibi mutuo acceptas a Petro et Magdalena lacrymas, offeram tibi charitatem et gladium Pauli, pellem Bartholomæi pro te excoriat, crucem Andræ et Philippi, dolium olei ferventis Discipuli dilecti, ense et fustem utriusque Jacobi, sagittas Thomæ confixi, cruorem Matthæi ad altare interfecti, Martyrium Simonis et Thaddæi. Offeram tibi pietatem et lapides Stephani, amorem et ignem Laurentii, constantiam et tela Sebastiani, patientiam et ferreos unguis Vincentii, magnanimitatem et leones Ignatii. Offeram tibi austeritates et jejunia Antonii et Pauli, pœnitentiam Hieronymi, fletum et silentium Arsenii, labores Athanasii, cor transfixum Augustini, mortificationem

Benedicti et Bernardi, paupertatem et humilitatem Francisci, disciplinam et cilicium Dominici. Denique offeram tibi rotam et zelum Catharinæ, torturam Agathæ et Appolloniæ, laminas ardentes Barbaræ, patientiam invictam Luciæ, passiones mirabiles Mirabilis Christiænæ, dolores Lydwinae. An hæc poteris despiciere ? Annon lubenter hæc mihi volent commodare, et in meam utilitatem transferre, ut ex illis valeam satisfacere ? Certe hic pretiosus est thesaurus (ex quo peccator indigens subsidium ingens potest depromere) Christi scilicet Meritum, et Communio Sanctorum. Merito ergo cum fiducia pronuntiat : « Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi. »

Sed vide benignitatem Domini,

lité de son serviteur. Il montra certes une incroyable libéralité, lui qui auparavant montrait une si grande rigueur dans le visage, le ton de la voix et le commandement. Est-ce que la rigueur n'était pas grande? Il avait ordonné, ou du moins il avait menacé de la vente du serviteur, de sa femme, de ses enfants et de tout ce qui lui appartenait. C'est par un juste jugement que Dieu permet que le pécheur devienne l'esclave du démon, et que non-seulement l'homme, c'est-à-dire l'esprit raisonnable, mais encore la femme, c'est-à-dire la concupiscescence et la chair, les enfants, c'est-à-dire les appétits mauvais et les cinq sens qui sont en quelque sorte les fils de la sensualité et de la chair, soient emprisonnés dans les flammes éternelles de l'enfer.

C'est là ce que mérite celui qui, livré à son sens réprouvé, s'est vendu comme esclave et captif sous la domination du péché, selon ce que dit Isaïe de quelques-uns de son temps : « C'est à cause de vos crimes que vous avez été vendus, (*Isaïe. L, 1.*) » et qu'il est dit d'Achab : « Il s'était vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur. (*3 Rois. XXI, 25.*) »

Quelques-uns en sont arrivés à ce degré de malice et d'insanité qu'ils vendirent par écrit leur âme au démon, pourvu que celui-ci les aidât à accomplir leurs mauvais desseins. Ainsi fit Théophile ; ainsi ce jeune homme dont il est parlé dans l'histoire de Notre-Dame de Lorette. Mais, tous deux recouvrèrent leur écrit après avoir fait pénitence, et cela par la puissance de la Vierge mère de Dieu. On en trouve peut être peu qui se livrent par un pacte exprès au démon, mais tous les pécheurs se vendent complètement par un contrat tacite au diable, pour un plaisir, pour un désir mauvais,

ubi agnovit humilitatem servi. Certe incredibilem exhibuit liberalitatem, qui prius vultu, voce, jussu, magnum præferebat rigorem. An non grandis rigor? Jusserat, sive minatus fuerat venditionem ejus, et uxoris, et filiorum, immo et quorumcunque ad eum spectantium. Nempe justo judicio permittit Deus ut peccator Diaboli fiat mancipium, et ut non solum vir, hoc est rationalis spiritus, sed et uxor, hoc est concupiscentia et caro, et filii, hoc est appetitus pravi ac sensus quinque qui quodammodo sensualitatis et carnis sunt filii, gehennæ incendiis mancipentur æternis. Hoc enim promeretur qui datus in reprobum sensum tradidit se sub

peccato quasi captivum et venundatum, sicut de quibusdam dicit Isaïas : « Ecce in iniquitatibus vestris venditi estis, » et de Achab : « Venundatus erat ut faceret malum in conspectu Domini. » Quidam eo malitiæ et insanitiæ processerunt, ut etiam in scriptis venderent animas suas dæmoni, si ipsius ope pravam possent voluntatem adimplere. Sic Theophilus; sic quidam Adollescens de quo in Lauretana historia; sed uterque chyrographum suum post pœnitentiam recepit, Virginis Deiparæ virtute. Pauci forte tales reperiantur qui expresso pacto se dæmoni tradant, interim omnes peccatores tacito quodam contractu se diabolo omnino vendunt pretio unius

et ils en font pour cela ses esclaves. « Ne savez-vous pas, dit l'Apôtre, que, lorsque vous vous êtes rendus esclaves de quelqu'un pour lui obéir, vous demeurez esclaves de celui à qui vous obéissez ? (Rom. vi, 16.) »

Or, Dieu, considérant cette folie, abandonne même ce droit qu'il revendiquait légitimement sur leurs âmes, et laisse le tout au démon, « les livrant aux désirs de leur cœur (Rom. i, 24.) et les abandonnant entre les mains de maîtres cruels, (Isaïe. xix. 4.) » comme il en menace l'Égypte.

Mais, sa bonté veut qu'il ne fasse point cela aussitôt que l'homme le mérite, il l'en menace pour le terrifier, pour faire rentrer l'homme en lui-même, et l'amener à demander humblement et instamment son pardon. C'est ce qui faisait dire à saint Jean Chrysostôme, commentant ce passage de l'Évangile : « Ce n'est point par cruauté qu'il ordonna de vendre ce serviteur, sa femme et ses enfants, mais, vaincu par une incroyable tendresse envers lui, par le moyen de cette menace, il l'amenait à le supplier de ne pas le vendre. » Oui, Dieu, trouvant sa joie à conserver l'homme, menace de choses tristes pour ne pas jeter dans la tristesse, il menace de la mort pour ne pas nous jeter dans la mort, il menace de l'enfer pour que nous ne tombions pas dans l'enfer, il menace du feu pour que nous évitions le feu, il nous terrifie en paroles pour ne pas nous brûler en acte. En effet, pourquoi Dieu nous appelle-t-il si souvent, nous menace-t-il si souvent, dans les saintes lettres, de supplices éternels, sinon pour que nous les évitions, en marchant dans la voie droite ? Pourquoi indique-t-on au voyageur les fossés, les embûches, les périls de voleurs, sinon pour qu'il prenne

voluptatis, vel pravæ voluntatis, eique se in servos addicunt : « An nescitis quod qui vos exhibetis servos ad obediendum, servi estis ejus cui obeditis ? » ait Apostolus. Deus porro considerans hanc eorum insipientiam, dimittit etiam eam quam in eorum animas partem jure sibi vindicabat, et totum relinquit diabolo, « dimittens eos in desideria cordis eorum, et in manus Dominorum crudelium tradens eos, » sicut minatur Ægypto. Verum ejus benignitas facit ut id illico non præstet quoties homo promeretur; sed id comminatur ut terreat, et hominem ad mentem reducat, et ad veniam suppliciter humiliterque exposcendam inducat. Sic dicit Chrysostomus

in hunc Evangelicum locum : « Non ex crudelitate jussit hunc servum venditari, uxorem, et filios; sed incredibili illius cura devictus hac comminatione ad supplicandum ne venderetur, adducebat. » Utique hominem Deus conservare gaudens, minatur tristitia, ne invehat tristitia, minatur mortem ne mittat nos in mortem, minatur gehennam, ut non incidamus in gehennam, minatur ignem ut effugiamus ignem, terret nos verbis ut non incendat factis. Cur nam toties Deus nobis indicat, toties nobis comminatur sacris in litteris æterna supplicia, nisi ut illa evadamus recta via incedendo? Cur viatori foveæ, insidiæ, pericula latronum indicantur, nisi ut sibi ca-

garde à lui et qu'il ne tombe pas dans ce danger ? Pourquoi le Seigneur menace-t-il, par la voix de Jonas, Ninive de destruction, sinon pour que les menaces servent à cette ville, que le roi et le peuple s'humilient, en lui fournissant le temps de faire pénitence et de demander son pardon : « Si la destruction de Ninive n'eût été annoncée par Jonas, les Ninivites auraient péri, » dit saint Jean Chrysostôme. (*De la Pénitence. Hom. I.*) »

Ainsi donc, nous pouvons dire aussi de ce serviteur de l'Évangile, qu'il lui a été utile d'être appelé par son Maître à un examen et à un compte rigoureux, d'être menacé de voir vendre tous ses biens de famille, et même son épouse et ses enfants, comme c'était jadis la coutume, quand le débiteur n'avait plus rien : « Voilà qu'un créancier vient pour prendre mes deux fils et en faire ses esclaves, (4 Rois. iv, 1.) » dit une veuve à Elisée.

Cela lui servit, dis-je, à se rappeler la somme énorme de sa dette, à s'humilier, à se prosterner devant le Roi, à recourir à sa clémence, à demander patience et prorogation de temps, à se mettre en peine de payer sa dette, souci dont il semblait jusque-là complètement exempt. C'est ainsi que plusieurs dorment sur leurs deux oreilles, et gisent dans une lourde négligence de leur salut, bien que chargés de dettes très-lourdes envers Dieu.

Ils sont beaucoup plus blâmables que ce chevalier romain, dont il est parlé dans la vie de l'Empereur Auguste. Endetté de plusieurs millions, il dormait tranquillement et se livrait à une joie parfaite. A sa mort, on vendit à l'encan tout son mobilier, pour satisfaire les créanciers, et Auguste fit acheter pour lui l'oreiller

veat et in illa non incidat : Cur minatur Dominus per Jonam subversionem Ninive, nisi ut illi prosint minæ, et Rex, populusque humiliet se locum poscens pœnitentiæ et veniam : « Nisi per Jonam denunciata fuisset subversio Ninive, periissent Ninivite, » inquit sanctus Chrysostomus, hom. 1 de Pœnitentia.

Sic igitur et de servo hoc Evangelico possumus dicere, profuisse illi, quod ad rationem et calculum severe vocetur a Domino, quod minaciter ei intentetur omnis rei familiaris venditio, immo et uxoris et filiorum, sicut antiquitus moris erat deficiente debitoris substantia : « Ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad serviendum sibi, » inquit vidua quædam ad Elisæum. Profuit hoc, inquam, ei ad recogitandum de debiti gravissima summa,

ad humiliandum se, ad prosternendum se coram Rege, ad recurrendum ad ejus clementiam, ad postulandam temporis prorogationem et patientiam, ad induendam sollicitudinem pro exolvendo debito, quam antea sollicitudinem exuisse videbatur nihil minus cogitans. Sic multi in utramque aurem dormiunt, et in gravis salutis socordia jacent, licet gravissimis Deo debitis obstricti sint, magis obnoxii reprehensioni, quam eques ille Romanus, de quo in vita Augusti Imperatoris, qui cum millionibus auri obstrictus foret creditoribus, nihilominus et quietem securus captabat, et hilari genio indulgebat. Cum vero mox a morte tota supellex subiceretur publicæ auctioni, ut creditoribus

du lit de ce chevalier. Comme on s'étonnait de cet ordre, il répondit : « Cet oreiller me sera bon à trouver le sommeil, puisque celui-ci, qui était si fort endetté, a pu y dormir si doucement. » En effet, l'Empereur passait souvent ses nuits dans l'insomnie, à cause des grands soucis qui l'obsédaient, et il indiquait par là qu'il admirait comment, nonobstant des dettes si lourdes, ce chevalier pouvait ainsi dormir.

Or, il est beaucoup plus surprenant que le pécheur mène une vie tranquille et calme, étant endetté d'une dette si lourde envers Dieu, et qu'il ne veille pas avec plus de sollicitude sur lui-même, exposé qu'il est aux sévérités et aux châtimens du tribunal de Dieu. S'il avait quelque souci et s'il songeait un peu à sa dette, il se réveillerait bien vite pour pourvoir au paiement ou au remède, et le paiement lui serait beaucoup plus aisé qu'en dormant et en se négligeant. Aussi, saint Jean Chrysostôme, faisant allusion à ce passage de l'Évangile, s'exprime en ces termes : « La dette des péchés est de telle nature que, si nous sommes anxieux à son endroit, elle devient aisée à payer, et si nous la négligeons elle sera très-lourde, elle noie tous les biens des débiteurs. Les Sodomites ne s'inquiétaient pas de leurs dettes, ils les négligèrent. Leur négligence croissant chaque jour, la dette s'accrut aussi, l'écrit de la dette à redemander s'enfla, les intérêts du péché s'accumulèrent. Arriva l'époque de l'échéance, ils étaient insolvables. Le Seigneur ordonna de les livrer aux flammes, eux, leurs femmes, leurs enfants et tout ce qu'ils avaient, afin que tout servit à le satisfaire. (*Hom. sur les Sodomites.*) » Les Sodomites ne voulurent pas écouter l'avertisse-

satisfieret, præcepit Augustus sibi emi pulvillum ejus cubicularem, ac mirantibus hoc præceptum respondit : « Aptus mihi erit ad somnum conciliandum pulvillus hic, in quo ille tanto ære alieno obstrictus potuit suaviter dormire. » Nempe Imperator ob argentes et ingentes curas sæpe noctes ducebat insomnes, indicabatque mirari se quomodo non obstante obæratione adeo gravi ille sic quieti indulgeret.

Admiratione autem potius dignum est, quomodo peccator securam et socordem vitam degat, tanto prægravatus erga Deum debito, quodque sibi non magis cum sollicitudine advigilet, ejus tribunali et supplicio obnoxius. Si enim sollicitudinem indueret, et secum recogitaret de debito, mox etiam sese excitaret

ad providendum de solutione aut remedio; faciliorque ipsi foret solutio quam dum stertit et negligit. Unde sanctus Chrysostomus, alludens ad hunc locum Evangelicum, sic dicit, homilia de Sodomitis, tom. I : « Tale est peccatorum debitum ut si solliciti simus ad solvendum, leve sit. Sin negligent, erit gravissimum : totam enim simul mergit debentium substantiam. Non curabant Sodomitæ debita, neglexerunt; quotidie neglectu crescente crevit debitum, repetitionis chyrographum auctum est; fœnora peccati aucta sunt. Advenit tempus repetitionis, non erant solvendo. Imperavit Dominus ut traderentur igni, et mulieres eorum, et filii eorum, et omnia quæ habuerunt in satisfactionem cederent. » Hæc ille. Noluerunt audi-

ment du Seigneur au sujet du compte à rendre, ni ses menaces qui leur annonçaient la prison, le feu et le supplice. Ils ne se prosternèrent point, et n'eurent pas recours à sa clémence; aussi, s'étant vendus pour faire le mal et livrés à leur sens réprouvé, ils furent punis de l'embrasement du feu dans le temps et dans l'éternité.

Ce serviteur se conduisit plus sagement, lui qui, comprenant que son maître l'appelait pour rendre compte, et après avoir entendu la sentence sévère, mais juste et légitime, de celui envers qui il était endetté, se jeta aussitôt en suppliant à ses pieds et lui exprima avec un cœur humble et gémissant son désir de le satisfaire. Aussi obtint-il tout d'un coup non-seulement une prorogation de temps, mais l'extinction de toute la dette. O bonté et miséricorde inattendue! Saint Jean Chrysostôme, traitant ce sujet, s'exprime comme il suit: « Voyez-vous la miséricorde du Seigneur! Cet homme se jette à ses pieds, il le supplie, il le conjure de lui prolonger le temps fixé: « Ayez patience pour moi, et je vous rendrai tout. » Mais, le Seigneur, bon, miséricordieux, qui prend soin de nous, bienveillant envers celui qui le supplie, lui accorda non-seulement tout ce qu'il demandait, mais encore tout ce qu'il n'avait pas osé même penser. (*Hom. xxviii sur la Genèse.*) »

C'est ainsi que se conduisit envers son fils le père du prodigue. Celui-ci reconnaissait sa faute et, couvert de confusion, il demandait à être un mercenaire, et non-seulement il fut reçu comme un fils par les embrassements et les baisers de son père, mais encore il fut décoré de la principale robe, d'un vêtement très-noble, d'un anneau d'or et radieux; il fut honoré d'un festin somptueux et

re Sodomitæ monitionem Domini de reddenda ratione, nec comminationem ejus, carcerem, ignem, et supplicium intentantis; non prostraverunt se, nec ad clementiam ejus refugium habuerunt; ideo venumdati ut facerent malum, et traditi in reprobum sensum, ignis incendio temporali et æterno mulctati sunt.

Prudentius autem se gessit servus iste, qui ubi intellexit se vocari ad rationem reddendam, et ubi audivit severam sed veram et justam sententiam illius cui erat obstrictus, illico ad ejus pedes supplex accessit conceptamque voluntatem satisfaciendi cum humilitate et cordis gemitu expressit.

Unde factum est ut non solum temporis prorogationem, sed et debiti totius extinctionem protinus im-

petrarit. O inexpectatam bonitatem et misericordiam! De ea agens sanctus Chrysostomus, hom. xxviii in Gen., sic dicit: « Vidisti misericordiam Domini? Ille procidit, supplicat, orat, ut longius sibi tempus præfinitur: Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi. Sed bonus Dominus, misericors, nostrique curam gerens, supplicii benevolus, non solum quantum petit, sed etiam quantum ne cogitare quidem ausus fuit, dedit. » Non absimiliter Pater erga prodigum se gessit, quia dum culpam agnosceret, et cum confusione optaret esse mercenarius, non solum receptus est paterno amplexu et osculo ut filius, sed etiam stola prima, veste nobilissima, annuloque aureo et radiante, est adornatus; insuper lautissimo convivio, melodia-



d'une suave mélodie. Ainsi se vérifie cette parole de saint Ambroise : « La grâce est plus abondante que la prière, car le Seigneur accorde toujours plus qu'on ne lui demande. » Nous pouvons aussi considérer en ce moment combien est vraie cette autre parole du même Père : « Le débiteur de Dieu a beaucoup plus de facilité à payer que le débiteur de l'homme. L'homme demande de l'argent en retour de l'argent, et le débiteur n'a pas toujours de l'argent à sa disposition. Dieu exige l'amour, et l'amour est en votre pouvoir. Il n'y a pas de débiteur pauvre envers Dieu, hormis celui qui se fait pauvre. S'il n'a pas de quoi vendre, il a de quoi payer. La prière, les larmes, les jeûnes, sont un cens plus riche que la valeur des biens-fonds. Soldez avec la bonne volonté, ô débiteur, et cela suffit. (*De la Pénitence*. Liv. II, chap. VIII.) »

On voit dès lors ici combien l'Eglise a raison d'offrir à Dieu cette prière dans l'office public : « O Dieu, qui, par l'abondance de votre bonté, dépassez les mérites et les désirs de vos suppliants, répandez sur nous votre miséricorde, afin de nous pardonner ce qui trouble notre conscience et de nous donner en outre ce que la prière n'a point la présomption de demander. »

2<sup>e</sup> POINT. — Ce serviteur avait heureusement traité son affaire auprès de ce maître élément, s'il n'eut, dès le seuil de la porte, oublié la grâce que celui-ci lui avait accordée, en se montrant cruel et inhumain envers son compagnon, débiteur vis-à-vis de lui, ingrat envers son Bienfaiteur et son Roi. C'est pourquoi, il est ajouté à son sujet : « Ce serviteur, étant sorti, rencontra un de ses compagnons qui lui devait cent deniers, et, le saisissant, il l'étouffait et

que suavissima, est honoratus. Sic verum est illud sancti Ambrosii : « Uberior est gratia quam precatio, semper enim Dominus plus tribuit quam rogetur. » Illud quoque ejusdem, lib. II de Pœnitentia, c. VIII, quam verum sit hic considerare possumus : « Plura solvendi habet subsidia qui Deo quam qui homini debet. Homo pecuniam pro pecunia repscit, quæ non semper debitori præsto est. Deus affectum exigit ; qui in tua potestate est. Nemo pauper est qui Deo debet, nisi qui seipsum pauperem fecerit. Si non habet quæ vendat, habet quæ solvat. Oratio, lacrymæ, jejunia, census est uberior quam fundi pretia. Solve vel boni affectum debitoris, et satis est. » Ita sanctus Ambrosius.

Hic etiam patet quam merito hanc

precationem Domino offerat Ecclesia in publico officio : « Deus qui abundantia pietatis tuæ et merita supplicii excedis et vota, effunde super nos misericordiam tuam, ut dimittas quæ conscientia metuit, et adjicias quod oratio non præsumit. »

Feliciter servus ille suum gesserat negotium apud elementem Dominum, si non fuisset e vestigio oblitus gratiæ sibi ab illo impertitæ, in conservum sibi debitorem crudelis et inhumanus, in Benefactorem ut Regem ingratus. Quapropter de illo subjicitur : « Egressus servus ille unum de conservis suis invenit qui debebat ei centum denarios, et tenens suffocabat eum, dicens : Redde quod debes. Et procidens conservus ejus rogabat eum, dicens : Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi.

disait : Rends-moi ce que tu me dois. Son compagnon, tombant à ses pieds, le pria, disant : Ayez patience pour moi, et je vous rendrai tout. Or, il ne voulut point; mais il s'en alla et l'envoya en prison jusqu'à ce qu'il payât sa dette. (*Matth. XVIII, 28-30.*) »

Chaque circonstance est ici digne de considération, et elle aggrave son inhumanité et son ingratitude.

I. — Il faut d'abord remarquer qu'il est dit : « Ce serviteur étant sorti. » D'où était-il sorti? De la maison de son Maître et de l'audience de son Roi. Tant qu'il fut dans sa maison et en sa présence, il se tint humble et tremblant, suppliant et modeste, il tomba à ses pieds, il pleura, il pria, il donna tous les signes de la piété. Il reconnut sa misère, il reconnut que la grâce de Dieu lui était nécessaire. Mais, dès qu'il fut sorti, ou le voit devenir cruel, sans pitié, sans miséricorde, inhumain, insolent, arrogant, impie, injuste, quoiqu'il essaye de couvrir son insolence et son inhumanité du manteau de la justice, quand il dit, en l'étouffant : « Rends ce que tu dois. » Ils lui ressemblent, de nos jours encore, ceux qui, comme on le dit vulgairement en proverbe, « à l'église et dans la maison de Dieu semblent des anges, et dans la rue et leur propre maison sont comme des démons. » Dans la maison de Dieu, on les voit humbles, dévots, pénitents, levant pieusement les yeux au ciel, se frappant la poitrine avec componction, priant avec des gémissements, assidus et persévérants à l'audition de la sainte Messe, attentifs à écouter la parole de Dieu. Mais, dans la rue, ils sont disputeurs; sur la place publique, ils sont détracteurs et insultants; rusés et trompeurs dans leur négoce, frauduleux dans leur boutique, rapaces au champ, durs et inhumains au tribunal, querelleurs et impa-

Ille autem noluit, sed misit eum in carcerem. » Singulæ hic circumstantiæ dignæ sunt consideratione, ejusque augment inhumanitatem et ingritudinem.

Primo quidem notatu dignum est, quod dicitur « servus ille egressus. » Unde egressus? E domo Domini sui, et a facie Regis sui. Quamdiu in ejus domo, et coram facie ipsius egit, humilis fuit et timoratus, supplex et modestus, ad ejus genua procidit, flevit, oravit, omne specimen pietatis exhibuit? agnovit miseriam suam, agnovit et gratiam ipsius sibi necessariam. At ubi egressus est, immitis cernitur et immisericos, crudelis et inhumanus, insolens et arrogans, impius et injustus,

quamvis pallio justitiæ suam conetur cooperire insolentiam et inhumanitatem, dum dicit suffocans : « Redde quod debes. » Non absimiles huic censentur etiam hoc tempore nonnulli, qui (ut dici solet quodam apud vulgus proverbio) in templo et domo Dei videntur Angeli, in foro et propria domo sunt velut diaboli. » Scilicet in domo Dei apparent humiles, devoti, pœnitentes, oculos in cœlum cum pietate elevantes, pectus cum compunctione percutientes, cum gemitu orantes, in Sacrificio frequentes et perseverantes, in Dei verbo audiendo diligentes. At in foro sunt contentiosi, in platea detractores et contumeliosi, in negotio dolosi, in officina fraudulentii,

tients à la maison; colères et insupportables, ils se conduisent, envers leurs serviteurs comme des lions, envers leurs compagnons comme des loups.

N'en trouve-t-on pas aujourd'hui qui sont ainsi, parmi les hommes, comme parmi les femmes? Mais, d'où vient donc ce changement si subit, qu'ils se conduisent si différemment dans le temple et dans la maison de Dieu, et tout d'un coup bien autrement dans leur maison ou sur la place publique? C'est que, comme le serviteur dont nous parlons, en sortant de la maison de leur Dieu, ils sortent aussi de sa présence. S'ils songeaient que la face du Seigneur leur est toujours présente, voyant tout, ils observeraient en tous lieux l'humilité, la mansuétude, la modestie, la justice, la vérité, la pureté. Ils sortent d'auprès de Dieu, et, eux qui veulent paraître pieux envers Dieu, quand ils trouvent un compagnon avec qui ils ont affaire, se montrent barbares et inhumains. Aussi Théophylacte a-t-il dit ingénieusement, au sujet de ce serviteur: « Le serviteur, qui venait d'obtenir son pardon, étant sorti, étrangle et étouffe son compagnon. Quiconque demeure en Dieu conserve la compassion, mais il était sorti, et maintenant il était hors de Dieu. » Oui, il était vraiment sorti, puisqu'il avait oublié si vite, non-seulement son Dieu et son Roi, mais encore la grande grâce reçue. Tout commencement de péché naît de l'oubli de Dieu. Or, c'est le propre des impies et des gens cruels de sortir de devant la face du Seigneur. La sainte Ecriture atteste de Caïn qu'« il sortit de la présence du Seigneur. (Gen. iv, 16.) » Et du démon, qui est le chef des impies, nous lisons de même: « Satan sortit de la présence du

in agro rapaces, in tribulani tygrides et immites, in domo rixosi et impatientes, iracundi et intolerabiles; in servos gerunt se ut leones, in conservos ut lupi.

Annon invenire est tales modo, tam inter mulieres, quam inter viros? At unde illa subita mutatio, quod aliter se gerant in templo et Dei domo et mox aliter in domo propria vel in foro? Quia scilicet, sicut servus ille de quo agimus, egressi a domo Domini sui, etiam a facie ejus egrediuntur. Si præsentem semper sibi faciem Domini cuncta cernentem considerarent, ubique locorum humilitatem, mansuetudinem, modestiam, justitiam, veritatem, puritatem observarent. Egrediuntur utique a Deo, illi qui pii

erga Deum videri volunt, et tamen ubi repererint conservum cum quo eis est negotium, immites inveniuntur et inhumani. Unde argute dixit Theophylactus de hoc servo: « Egressus servus qui veniam obtinuerat, strangulat ac premit conservum. Nullus enim qui in Deo manet, compassionis est expers; sed ille egressus erat; et a Deo nunc alienus erat. » Vere egressus erat, qui non solum Dei et Regis sui, verum etiam tantæ gratiæ perceptæ confestim oblitus erat. Omne initium peccati nascitur ex oblivione Dei. Sed et proprium est impiorum et crudelium egredi a facie Domini. Nam de Caïn testatur Sacra Scriptura, quod a facie Domini sit egressus. Et de diabolo, qui caput est impiorum, idem

Seigneur. (*Job. 1, 12.*) » Heureux qui demeure toujours auprès du Seigneur, et qui en fait l'arbitre de toutes ses actions, et qui croit qu'il les observe toutes, il ne peut pas ne pas être trouvé pieux devant Dieu, et bienveillant envers ses compagnons.

II. — Il faut, en second lieu, considérer que la dette était bien petite en comparaison de celle qui lui avait été remise : cent deniers en comparaison de dix mille talents, un cent n'est que la centième partie de dix mille ; et que cette dette était due par un compagnon, par quelqu'un qui était tenu par la condition d'une même servitude ; et que ce compagnon s'était jeté très-humblement à ses pieds. Mais, toutes ces choses n'excitent nullement sa compassion, il n'a ni charité, ni humanité. Cela seul, de voir son compagnon prosterné à ses genoux et à ses pieds, devait l'émouvoir et l'exciter à la miséricorde. Les barbares eux-mêmes se laissent fléchir par ce genre d'humiliation connu chez tous les peuples. D'ailleurs, le serviteur n'avait aucun droit à s'attendre à cela de la part d'un compagnon, parce que, se jeter à genoux, tendre les mains pour les embrasser, c'est en quelque sorte se réfugier à un autel et adorer près de cet autel. Celui-là donc s'humilie beaucoup trop devant son compagnon, mais il y est forcé, parce qu'il ne peut pas l'apaiser par de douces paroles et des supplications de cœur, il doit essayer les remèdes extrêmes.

Ainsi, le philosophe Aristippe, s'étant rendu auprès de Denis le Tyran, pour obtenir la grâce de quelqu'un, et, après un éloquent discours, n'ayant pu rien obtenir, se jeta à ses pieds, et il les te-

legimus : « Egressusque est Satan a facie Domini. » Felix qui semper apud Dominum manet, omniumque actionum suarum facit eum arbitrum, et credit inspectorem : non potest non reperiri, et apud Deum pius, et apud conservum benignus.

Secundo, consideratione dignum est, quod exiguum foret debitum comparatione debiti sibi dimissi, centum scilicet denarii comparatione decem millium talentorum (centenarius nonnisi centesima pars est decem millium) et quod a conservo deberetur, sive ab eo qui pari servitutis conditione tenebatur, et quod is humillime procideret ad pedes ejus. Attamen his omnibus nihil plane movetur ad compassionem, expers sane non solum charitatis, sed humanitatis omnis. Nam vel id

solum quod conservus ad genua, et pedes ejus procideret, eum commovere debebat, et misericordiae commovere. Hoc enim omnium gentium more ad misericordiam quantumlibet barbaros solet flectere. Nec hoc debebat servus a conservo expectare, quia suppliciter genibus advolvi et ad illa manus tendere, est quadam ratione velut ad aram confugere, et ad illam adorare. Nimis ergo humiliat se ille erga conservum, sed ad id cogitur ; quia nequit humanis et blandis verbis eum ad gratiam pellicere, debet extrema remedia tentare.

Sic cum Aristippus Philosophus apud Dionysium Tyrannum ageret ad obtinendam pro quopiam gratiam, et post disertum cum eo sermonem nihil obtineret, ad pedes ejus sese projecit, illis inhærens, do-

naît embrassés, jusqu'à ce qu'il obtint l'objet de sa requête. Un autre philosophe l'ayant repris de la chose et lui ayant fait le reproche que cette attitude agenouillée ne convenait pas à un Sage, il répondit sagement : « Ce n'est point moi qui suis en faute, c'est Denis, car Denis n'a d'oreilles qu'aux pieds. » Ainsi, ce compagnon, se jetant aux pieds de l'autre serviteur, pensa que celui-ci avait au moins des oreilles aux pieds, et les genoux étant consacrés à la miséricorde, il pensa qu'il ne saurait essayer de refus, après s'être agenouillé d'une manière aussi suppliante. Mais, cet homme méchant, après s'être fait des entrailles cruelles, eut aussi un front, une droite, des genoux et des pieds sans miséricorde. Il tenait son compagnon avec un front farouche, il l'étouffait de sa main droite, il le poussait des genoux et des pieds pour le jeter en prison. O le barbare et l'inexorable !

III. — En troisième lieu, il faut remarquer qu'on lui demande grâce dans les mêmes termes, avec la même formule, dans la même attitude agenouillée, qu'il employa tantôt, quand il a obtenu sa grâce et la rémission de sa dette entière auprès de son Maître. En effet, se jetant à genoux, son compagnon le pria en ces termes : « Ayez patience pour moi, et je vous rendrai tout. » Mais cela non plus n'attendrit point ses entrailles de fer, et ne le porte pas à accorder une prorogation d'échéance. Saint Jean Chrysostôme, parlant sur ce sujet, s'exprime en ces termes : « Il n'eut pas même de respect pour les paroles dont il venait de se servir pour obtenir miséricorde : « Ayez un peu de patience et je vous rendrai tout, » et qui lui avaient mérité la remise de dix mille talents. Il ne recon-

nec impetraret. Cum vero ea de re ab altero Philosopho reprehenderetur, quasi talis provolutio non deceret Sapientem, sapienter respondit : « Non sum in culpa, sed Dionysius, quia non habet aures Dionysius, nisi in pedibus. » Sic existimavit conservus hic procidens quod saltem conservus ejus aures haberet in pedibus; cumque genua misericordiæ consecrata censeantur, existimavit se repulsam haud passurum post advolutionem adeo supplicem. Sed cum viscera induisset crudelia, etiam frontem, et dexteram, et genua, et pedes habuit immisericordes. Nam efferata fronte conservum tenebat, dextera suffocabat, genibus et pedibus propellens in carcerem trahebat. O immitem et inexorabilem!

Tertio, consideratione dignum est, quod iisdem verbis, eadem precatione, eadem prostratione apud eum gratia exigitur, qua recenter apud Dominum suum gratiam et totius debiti sui relaxationem fuerat consecutus. Nam procidens conservus ejus rogabat : « Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi. »

Sed nec hoc ferrea ejus emollit viscera, ut saltem temporis prorogationem indulgeret. Qua de re sic loquitur sanctus Chrysostomus, hom. LXI : « Nec verba quidem ipsa veritus est servus quibus salutem est consecutus, his enim ipse dictis : « Patientiam habe in me et omnia reddam tibi, » decem millium talentorum debitum evasit. Ita, ne portum quidem cognovit quo tutatus a naufragio

connut plus ce port bienheureux où il s'était sauvé lui-même, et cette même prière dont il venait d'user ne rappela point à son souvenir la grande bonté de son maître. (*Com. sur S. Matth. Hom. LXI, 4.*) » Il aurait donc dû comprendre cette parole du Sage : « Comprends d'après toi-même les pensées de ton prochain. (*Eccli. xxxi, 18.*) » Ce qu'il devait faire pour son prochain, il n'avait pas à le chercher ailleurs qu'en lui-même : la rémission qui lui avait été accordée pouvait suffisamment lui faire entendre comment il devait se conduire envers son compagnon suppliant. Et, du reste, celui-ci ne le priait pas dans des conditions comparables : il avait prié un maître, ici c'est un compagnon qui se prosterne devant lui, et cependant il ne se montre pas même comme compagnon ce qu'un maître s'était montré à son égard.

C'est donc à bon droit qu'on appelle serviteur « méchant » celui qui se conduit aussi durement envers son compagnon. Mais, pour quoi l'appelle-t-on « méchant, » puisqu'il poursuit son droit, sollicite son gain, demande ce qui est à lui, et ne réclame pas le bien d'autrui.

1° C'est parce que, « le tenant, il l'étouffait. » Cette manière de parler indique une orgueilleuse et tyrannique exigence de la dette, laquelle a lieu, lorsqu'on opprime, et en quelque sorte étrangle un débiteur, par violence ou par objurgation sévère, de façon qu'il n'a presque plus le moyen de répondre ou de s'excuser.

2° Parce qu'il le traînait de sa propre autorité en prison, pour l'accabler de chaînes, d'ennuis, de honte, l'enserrer de toute part, et par là lui tirer l'argent dû, ou du moins se venger de lui.

3° Parce qu'il violente celui qui n'était pas solvable, qui expri-

evasit, nec modus ipse supplicationis ad misericordis Domini memoriam eum reduxit. » Attendere debuerat illud : « Intellige quæ sunt proximi ex te ipso. » Quid proximo præstare debebat, non aliunde quærere necessum erat, quam ex seipso, ex remissione enim sibi data satis potuit intelligere, quomodo erga conservum supplicem se debebat gerere. Et certe non æquali de re supplicabat, cum pro talentis ipse decem millibus, hic autem pro centum supplicaret denariis, cum Domino ipse supplicaret, hic autem conservo se prosterneret, nec tamen talem se exhibuit conservum, qualem ipse invenerat Dominum.

Merito ergo vocatur servus nequam, qui sic se gerit dure erga

conservum. Sed quare nequam appellatur, quandoquidem jus suum prosequatur ut sollicitet negotium suum, repetens quæ sua sunt, nihil quærens alienum ?

1. Quia « suffocabat tenens eum. » Quo quidem loquendi modo indicatur superba et tyrannica debiti exactio, quæ fit quando vel per vim vel per asperam objurgationem ita debitor opprimitur, et quasi strangulatur, ut vix respondendi aut excusandi se habeat facultatem.

2. Quia propria auctoritate trahebat ad carcerem, ut vinculis, ærumnis, pudore eum conficiat, et undique coarctet, et ita pecuniam extorqueat, vel saltem sic se de eo vindicet.

3. Quia cogit eum qui solvendo

mait sa bonne volonté de satisfaire par des gémissements et des supplications, demandant seulement une prorogation de délai.

4° Parce que son ingratitude l'accusait et le rendait réellement coupable de méchanceté : après avoir été tout récemment comblé d'un tel bienfait, il l'avait effacé dans l'oubli, et parce que cela l'avait rendu plus insolent contre son compagnon qui, ayant dû l'exciter à la miséricorde, l'avait au contraire rendu plus colère et plus arrogant.

C'est donc à titre multiple que ce serviteur est qualifié de « méchant. »

C'est donc aussi à bon droit que les autres serviteurs se plaignent de lui auprès du maître, extrêmement affligés en voyant une pareille cruauté et une aussi aveugle ingratitude chez un compagnon. En effet, les vrais serviteurs de Dieu ne peuvent pas s'empêcher d'éprouver une grande tristesse et une grande douleur, quand ils voient les crimes d'autrui ; ils ne peuvent pas ne pas être émus dans leur âme, quand ils voient foulée aux pieds la loi de charité. Aussi l'un d'eux disait-il : « J'ai vu les prévaricateurs, et je séchais, parce qu'ils n'ont point gardé vos paroles. (Ps. cxviii, 138.) » Ils ne peuvent demeurer insensibles à la ruine de Joseph, (Amos. vi, 6.) c'est-à-dire au malheur de leurs frères et à leur oppression. Voilà pourquoi ils sont remplis de zèle contre les impies profanateurs de la loi et de la gloire divine, violateurs de la charité fraternelle, oppresseurs des pauvres et des indigents. Aussi rappellent-ils ces choses au Seigneur, non point tant comme accusateurs, mais comme se lamentant au sujet des péchés d'autrui, et,

non erat, bonamque voluntatem satisfaciendi cum gemitu et obsecratione exprimebat, temporis solummodo petens prorogationem.

4. Quia ingratitude ipsum nequitia arguebat et condemnabat, recentissime tanto affectus beneficio, illud oblivione oblitterarat, quodque exinde insolentior factus fuerat in consodalem, ejus deprecatione non solum non provocatus ad commiserationem, sed magis ad iracundiam et arrogantiam excitatus. Multis igitur titulis servus iste appellatur « Nequam. »

Merito etiam de eo conquesti sunt alii servi apud Dominum, contristati valde dum conspiciantur talem crudelitatem, adeoque cæcam ingratinem in conservo. Etenim veri

servi non possunt non mæstitia et dolore affici, dum aliorum scelera intuentur; non possunt non incitari spiritu, dum charitatis legem vident proculcari. Unde horum unus dicebat : « Vidi prævaricantes, et tabescebam, quia eloquia tua non custodierunt. » Non possunt non compati super contritione Joseph, hoc est super calamitate fratrum suorum et super eorum oppressione. Propterea zelo zelantur contra impios divinæ legis et gloriæ profanatores, charitatis fraternæ violatores, pauperum et inopum oppressores. Unde hæc repræsentant Domino non tam accusantes, quam aliena peccata plangentes; et quia corrigere ea et impedire non valent, eorum correctionem Domino com-

ne pouvant les corriger ni les empêcher, ils en confient la correction au Seigneur.

On peut donc entendre de deux manières ces compagnons, qui, affligés de ce qu'ils voyaient, racontèrent au Seigneur ce qui se passait.

1° Ce sont d'abord les Anges, qui sont comme nous des serviteurs, et « des esprits qui servent le Seigneur, envoyés en faveur de ceux qui hériteront du salut, (*Hebr.* I, 14.) » comme les appelle l'Apôtre. Ils s'attristent en quelque sorte de nos péchés à cause de l'intérêt qu'ils portent à notre salut, tout comme ils se réjouissent de notre pénitence et de nos bonnes œuvres, car ils haïssent le mal et aiment le bien. Et, parce qu'ils voient sans cesse la face du Père, et qu'ils considèrent toutes nos œuvres, ils les rapportent au Seigneur, non point que quelque chose lui échappe, mais parce qu'ils se réjouissent de nos bonnes œuvres devant Dieu, et demandent justice pour les œuvres mauvaises, afin que Dieu vienne au secours des opprimés. Ils exercent en effet la vengeance divine contre ceux qui opèrent l'injustice et repoussent la loi de Dieu. Est-ce qu'un Ange, comme il est dit dans l'*Exode* (chap. XII.), n'a pas fait périr les premiers-nés des Egyptiens pour les punir d'avoir opprimé le peuple hébreu et d'avoir fait mourir leurs enfants? Ne sont-ce pas des anges qui retiennent les vents (*Apoc.* VII, 1.), pour les empêcher de souffler sur la terre, pour punir les impies au moyen de la corruption de l'air qui engendre les maladies et les maux? N'est-ce pas encore les Anges qui tiennent les coupes vengeresses, lesquelles contiennent la colère de Dieu, et les répandent sur la terre, la mer, l'air, le soleil, afin de punir les scélérats? C'est pourquoi aussi quelques commentateurs pensent que l'ange des Perses, quand il

mittunt. Duplices igitur hic intelligi possunt conservi illi, qui contristati narraverunt Domino quæ facta sunt.

In primis, Angeli, qui nobiscum servi sunt, « et, administratorii spiritus, propter eos qui hæreditatem capiunt salutis, » ab Apostolo vocantur. Hi quodammodo contristantur peccatis nostris ob curam quam gerunt nostræ salutis, sicut et gaudent de pœnitentia et bonis operibus, sunt enim osores mali, amantes boni. Et quia semper vident faciem Patris, et omnia nostra intuentur, illa annuntiant Domino, non quasi aliquid eum lateat, sed quia congratulantur bonis nostris operibus co-

ram Deo, et pro malis operibus peccant justitiam, ut Deus subveniat oppressis. Sunt enim et ipsi vindices in eos qui operantur injustitiam, et legem Dei propudant. Annon Angelus in Exodo primogenita Egyptiorum extinguit in pœnam oppressionis Hebræi populi, et extinctionis filiorum ejus? Annon Angeli quidam in Apocalypsi tenent ventos ne flent super terram, ut impios aeris plectant corruptione, et exinde morbis et ærumnis? Annon et ipsi tenent phialas vindices, Dei iram continentes, et eas effundunt super terram, mare, aerem, solem, ad vindictam eum sceleratorum? Propterea etiam nonnulli existimant Angelum



résistait à Gabriel, qui voulait tirer le peuple de sa captivité, remplissait les rôles de la justice vindicative.

2° Les autres compagnons, qui, affligés, racontèrent au Seigneur ce qui avait eu lieu, peuvent être considérés comme représentant les justes, lesquels, ainsi que nous l'avons dit déjà, pleurent devant Dieu et se plaignent, par zèle de justice, au sujet de l'oppression de leurs frères. Dieu ne méprise pas leurs soupirs et leurs plaintes. C'est pourquoi il est dit : « Et Dieu ne fera pas justice à ses élus qui crient vers lui jour et nuit, et il souffrira qu'on les opprime ? Je vous dis, que dans peu de temps, il tirera vengeance de ses ennemis. (*Luc. XVIII, 7 et 8.*) » Ainsi le Prophète Habacuc se plaignait devant Dieu, comme s'il lui racontait à lui, son Seigneur, le mal qu'il voyait faire : « Pourquoi demeurez-vous dans le silence, pendant que l'impie dévore ceux qui sont plus justes que lui ? Pourquoi traitez-vous des hommes comme des poissons de la mer, et comme des reptiles qui n'ont point de roi ? Le méchant l'emporte au-dessus du juste, et les jugements sont tous corrompus. (*Habac. I, 4, 13 et 14.*) » Et ces compagnons, Dieu finit aussi par les entendre, quand il se venge des oppresseurs du juste.

Ainsi priaient, de concert avec son peuple, saint Basile, contre Julien l'Apostat, persécuteur et oppresseur du peuple de Dieu, qui songeait à renverser de fond en comble la Religion chrétienne. Comme un serviteur très-attribué, ce grand Evêque représentait au Seigneur l'exécration iniquité de ce méchant serviteur : « Et Dieu ne fera pas justice à ses élus qui crient vers lui jour et nuit ? Je vous dis que, dans peu de temps, il le fera. » En effet, après qu'il

Persarum, dum resistebat Gabrieli, volenti populum educere e captivitate, egisse partes vindicativæ justitiæ.

Alii conservi, qui contristati naraverunt Domino quæ facta sunt, homines justii possunt intelligi, qui, ut jam diximus, coram Deo lamentantur et conqueruntur ex zelo justitiæ de oppressione fratrum suorum. Nec Deus parvipendit eorum suspiria et querimonias. Propterea dicitur : « Deus non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte, et patientiam habebit in illis ? Dico autem vobis, quia cito faciet vindictam illorum. » Sic apud Deum conquerebatur Propheta Habacuc, quasi narrans Domino suo quæ nequiter fieri conspiciebat :

« Quare taces, impio conculcante justiore se, et facies homines quasi pisces maris, et quasi reptilia non habentia ducem ? Quia impius prævalet adversus justum, propterea egreditur judicium perversum. » Et hos quidem conservos tandem audit Deus, vindictam immittens in oppressores.

Sic orabat cum populo suo sanctus Basilius contra Julianum Apostatam, populi Dei persecutorem et oppressorem, qui funditus evertere cogitabat Religionem Christianam, tanquam servus constriatus valde representabat Domino servi hujus nequam impietatem execrandam : « Annon faciet Deus vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte ? Dico vobis, quia cito

eut persévéré trois jours dans le jeûne et la prière, avec son clergé et son peuple, il eut la vision de saint Mercure, martyr honoré à Césarée, qui s'avancait, avec sa lance et ses armes, pour immoler Julien qui faisait la guerre aux Perses. Percé d'un coup parti du ciel, l'impie Empereur succomba. Peu après, on trouva que la lance, appendue au tombeau du saint martyr, était toute mouillée de sang. D'ailleurs, Julien lui-même reconnut que cette vengeance venait du ciel, quand il s'écria, transporté de fureur contre le Christ : « Tu as vaincu, Galiléen, tu as vaincu ! » Puis, prenant de son sang dans le creux de la main, il le jetait contre le ciel, en criant de nouveau : « Rassasie-toi, Nazaréen, rassasie-toi. »

Ainsi encore, Frédéric, ce très-pieux chanoine de Magdebourg, veillait dans la prière, représentant au Seigneur la vie incestueuse de son évêque Udon, et il déposait dans le sein de Dieu ses plaintes au sujet des scandales très-graves et publics qui en résultaient. « Et Dieu ne fera pas justice à ses élus, qui crient vers lui jour et nuit ? Je vous dis que, dans peu de temps, il le fera. » Trois nuits de suite, Udon avait été averti par une voix du ciel : « Udon, finis ce jeu, car tu t'es assez amusé. » Mais, la voix céleste retentissait aux oreilles d'un sourd. Une nuit donc, où Frédéric priait dans l'église cathédrale de saint Maurice, voici qu'un vent violent éteignit tout d'un coup tous les luminaires. Deux jeunes hommes entrèrent, avec des torches ardentes à la main, suivis de deux autres qui disposèrent deux sièges ornés d'un tapis précieux devant le maître-autel. Puis, parut un cinquième adolescent qui, tirant le glaive du fourreau, s'écria : « Vous tous, saints de Dieu, dont les

faciet. » Etenim illo perseverante in jejunio et oratione trium dierum cum clero et plebe, ostensus est ei in visione sanctus Mercurius, Martyr, qui Cesareæ colebatur, procedens cum lancea et armis suis ad necem Juliani bellum gerentis contra Persas, sicque cælo transfixus impius Imperator occubuit. Postmodum lancea, ad sepulchrum sancti Martyris appensa, tota sanguine madens est inventa. Atque e cælo hanc vindictam procedere agnovit ipse Julianus, præ furóre inclamans in Christum : « Vicisti, Galilæe, vicisti. » Et cava manu sanguinem suum excipiens, in cælumque jactans, rursum exclamabat : « Saturare, Nazarene, saturare. »

Sic etiam in oratione pernoctabat clarus pietate Canonicus Magdebur-

gensis Fredericus, representabat Episcopi sui Udonis coram Domino incestam vitam, querimoniamque deponebat de gravissimis et publicis enatis inde scandalis. « Annon faciet Deus vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte ? Dico vobis, quia cito faciet. » Jam tribus noctibus continuis monitus erat cælesti voce : « Fac finem ludo, quia satis lusisti, Udo ; » sed surdis auribus vox cælica insonuerat. Nocte igitur, qua orabat Fredericus in Ecclesia Cathedrali sancti Mauritii, ecce ventus vehemens cuncta extinxit subito luminaria, ingredientibusque duobus adolescentibus cum facibus ardentibus in manu, ac subsequentibus aliis duobus, qui sedilia duo disponerent cum tapete pretioso ante aram primariam, simul affuit

reliques sont ici, levez-vous pour le jugement. » Puis, le Christ et Marie s'assirent sur les trônes préparés là, entourés du chœur des Apôtres et des Vierges. Vint ensuite saint Maurice, avec les martyrs ses compagnons, à qui cette église était consacrée, et, quand la plainte contre Udon eut été déposée, une sentence du Juge ordonna de l'arracher d'auprès de sa concubine. Comme il ne put rien répondre à l'accusation, il eut la tête tranchée devant l'autel, et le pavé fut miraculeusement couvert de son sang. On connaît cette histoire, racontée par Naoclérus, et çà et là dans d'autres auteurs.

C'est donc avec justice que les serviteurs, dont nous parlons, se plaignirent de leur compagnon cruel, ingrat, qui étouffait sans pitié son débiteur, le jetait ignominieusement et violemment en prison, pour une petite somme d'argent, après avoir reçu une si grande grâce du Seigneur. Mais, ne voyons-nous pas chaque jour de pareilles choses, sans nous en inquiéter ? N'est-il pas à propos, aujourd'hui encore, de demander : « Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance et qui vous traînent devant les tribunaux ? (Jac. II, 6.) » La sévérité d'un grand nombre de créanciers se voit à l'oppression d'un grand nombre de gens accablés de procès et de sentences judiciaires, devant les tribunaux où l'on rencontre tant d'étouffeurs, tant de sangsues, tant de grugeurs et de spoliateurs, qui ne s'arrêtent pas jusqu'à ce qu'ils aient tout dévoré, et alors même ils font emprisonner pour comble de misère. Aussi les pauvres peuvent-ils dire aux riches ce que les daims timides disent chez le poète : « On craint la dent du sanglier, le cerf se défend par

qui gladio evaginato in clamaret : « Omnes sancti Dei, quorum reliquiæ hic sunt, surgite ad iudicium. » Mox Christus et Maria sederunt in thronis ibi positis, cincti choro Apostolorum et Virginum. Accessit autem sanctus Mauritius cum Martyribus sociis, quibus Ecclesia illa sacra erat, et querimonia deposita de Udone, avulsus est decreto Iudicis a latere concubinæ. Cumque nihil accusationi posset respondere, coram altari capite plexus est, pavimentumque admirabiliter fuit respersum ejus cruore. Nota est historia ex Naoclero, et aliis passim.

Conformiter itaque conquesti sunt conservi, de quibus agimus, de conservo crudeli, ingrato, immisericorditer alterum suffocante, ignomi-

niose et violenter in carcerem protrudente ob pecuniam exiguam, post perceptam a Domino gratiam eximiam. Sed numquid hæc etiam nos quotidie cernimus, et parum indolemus ? Numquid etiam hodie verum est illud : « Nonne divites per potentiam opprimunt vos, et trahunt ad iudicia ? » Quam severi sint nonnulli creditores, patet ex oppressione multorum per lites et tribuna- lia, ubi tot suffocatores se impendunt, tot sanguisugæ, tot devoratores et spoliatores, ut non cessent, donec totum exhauerint ; et tunc adhuc carceres intentant ad incrementum ærumnæ. Unde pauperes de divitibus recte dixerunt illud, quod apud Poetam dicunt timidæ damæ :

ses cornes, mais nous, faibles daims, que sommes-nous autre chose qu'une proie facile ? »

Néanmoins, il faut dire aussi que certains débiteurs sont cause de leur propre ruine, et donnent occasion aux procès et revendications devant les tribunaux qui les épuisent, mais ils y ont contraint leurs créanciers. Ils contractent facilement des dettes, puis ils se mettent très-peu en peine de les payer; ils entassent frauduleusement dettes sur dettes auprès de divers créanciers, ils trompent, ils mentent, ils disent beaucoup de choses et ne font jamais rien. Ils assignent une époque certaine de paiement, ils jurent, ils attestent par serment, sachant bien qu'ils n'auront point alors les moyens de payer. Il en résulte forcément un dommage pour les créanciers. Puis, quand on les presse, ils se mettent à crier : « Ayez patience pour moi, et je vous rendrai tout, » n'ayant aucunement la volonté efficace de payer, et ne prenant pas, comme il convient, la chose à cœur. En effet, ils ne veulent rien diminuer de leur état, qu'ils ont acquis par injustice auprès des créanciers, rien de leurs frais et de leurs dépenses immodérées, rien de leurs festins et de leurs relations dispendieuses, rien de leurs jeux ou de leurs vêtements somptueux, ils ne veulent pas même aliéner quelques meubles, qui leur permettraient de solder sans grave dommage une portion de leurs dettes. Ne sont-ils pas dès lors justement trainés en jugement ?

3<sup>e</sup> POINT. — Mais poursuivons, et voyons le reproche sévère du maître envers ce serviteur ingrat et cruel. — Il l'appela donc et lui dit : « Serviteur méchant, je t'ai remis toute ta dette, parce que tu

*Dente timetur aper, defendunt cornua*  
*Imbelles dumæ, quid nisi præda su-*  
[cervum,  
[mus?

Hoc tamen hic etiam dicendum, nonnullos debitores suæ sibi esse causa ruinæ, et occasionem dare litibus et tribunalibus, per quæ exhauriuntur, coactis pene ad id creditoribus. Libere debita contrahunt, postmodum vix eis est cura solutionis : debita debitis cumulant apud diversos creditores fraudulenter, decipiunt, mentiuntur, multa dicunt, et non faciunt. Tempus assignant certum solutioni, jurant, pejerant, cum sciant sibi tunc ad solvendum media non fore; damnumque exinde creditoribus proveniat necesse est.

Postmodum, quando urgentur, inclamant : « Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi, » cum nec solvendi voluntatem habeant efficacem; nec eis, ut decet, res sit cordi. Nec enim quidquam volunt imminuere de statu, quem per injustitiam erga creditores acquisierunt; nec de sumptu et expensis immoderatis, nec de conviviis et societatibus impendiosis, nec de ludis aut vestibus sumptuosis, nec mobilia aliqua alienare, e quibus sine gravi dispendio partem debitorum possent exsolvere. An non ergo merito trahuntur ad judicia?

Sed prosequamur, et videamus increpationem severam Domini erga servum illum ingratum et immitem. Vocavit igitur eum, et dixit : « Serve

m'en as prié; ne fallait-il pas que toi aussi tu eusses pitié de ton compagnon? (*Matth.* XVIII, 32 et 33.)» O parole âpre! Heureux qui ne l'entend point! Etudions chaque mot en particulier.

I. — Quand il dit : « Serviteur méchant, » il semble lui reprocher sa condition servile, parce qu'il ne s'était pas montré homme libre, mais bien vil esclave en un tel acte de cruauté. Il l'appelle serviteur méchant, accusant sa conscience et sa malice, parce qu'il s'était conduit sans équité, sans miséricorde, sans bonté, lui qui en avait éprouvé une si grande auparavant, qu'il aurait dû imiter. D'ailleurs auparavant, quand il se présentait à lui comme un débiteur de dix mille talents, il ne lui reprocha point sa servitude, il ne lui reprocha ni sa malice ni son improbité, il ne lui reprocha point les bienfaits qu'il avait reçus, toutes choses qu'il lui reproche maintenant, à cause de l'injure faite à son compagnon. Les Saints Pères remarquent à ce propos que, bien que les péchés commis contre Dieu soient plus graves que les péchés commis contre le prochain, cependant Dieu pèse et pondère parfois davantage les péchés commis contre le prochain que les péchés commis contre lui, et il punit ici-bas et reproche plus vite et plus sévèrement les premiers que les seconds.

Adam avait gravement offensé Dieu, en transgressant, pour un si léger motif, son unique précepte révélé; mais, bien que Dieu le punisse, il ne le maudit point, il maudit seulement la terre à cause de lui : « La terre est maudite dans ton œuvre, elle ne produira pour toi que des épines et des chardons. (*Gen.* III, 17 et 18.) »

Cain, jaloux et cruel, pèche contre son frère, et voici que Dieu

nequam, omne debitum dimisi tibi, quia rogasti me; nonne ergo oportuit et te misereri conservi tui? » O verbum asperum! Felix qui ab illo liberatur. Attende singula. Primo quidem, dum dicit : « Serve nequam, » conditionem servilem videtur ei exprobrare, quia non se ingenuum, sed servuum vilem exhibuerat talis crudelitatis opere. Et nequam servum dicit, arguens ejus conscientiam et malitiam, quia se gessit sine æquitate, sine misericordia, sine benignitate, quam tantam expertus fuerat prius ad imitationem. Et quidem antea, cum præsentaretur ei tanquam debitor decem millium talentorum, non exprobravit ei servitatem, non exprobravit nequitiam aut improbitatem, non

exprobravit beneficia a se collata; quæ omnia ei nunc exprobrat ob injuriam conservo illatam. Ubi advertunt SS. Patres, licet peccata in Deum commissa graviora sint, quam quæ in proximum committuntur, tamen Deum magis appendere et ponderare quandoque peccata in proximum, quam in se commissa, illaque citius et gravius hic plectere et exprobrare.

Offenderat in Deum graviter Adam, ejus unicum expressum præceptum ita levi de causa transgrediens; at, licet puniat eum Deus, non tamen maledicit, sed terræ maledicit propter eum : « Maledicta terra in opere tuo, spinas et tribulos germinabit tibi. » Peccavit in fratrem suum Cain invidus et crudelis;

s'irrite plus gravement contre lui, dirigeant la malédiction sur le pécheur lui-même : « Tu seras maudit sur la terre. (*Gen. iv, 10.*) »

Le peuple Iduméen d'Esau avait péché par idolâtrie et par d'autres péchés contraires à l'honneur dû à Dieu, ce peuple infidèle méritait des châtimens éternels. Néanmoins, comme s'il n'eut pas aperçu tous ces péchés commis contre lui, Dieu leur dit : « A cause de tes homicides et de ton iniquité contre Jacob ton frère, la confusion pèsera sur toi et tu périras dans l'éternité. (*Abdias. i, 10.*) »

Pharaon infidèle avait très-gravement péché contre Dieu, parce qu'il ne le reconnaissait pas comme Dieu, et cependant le Seigneur ne le punit pas, jusqu'à ce qu'il se soit mis à opprimer les enfans d'Israël sous une cruelle tyrannie. Il exauce la claméur de ce peuple opprimé, il noie Pharaon qui le poursuivait avec les Egyptiens, et cela beaucoup plus à cause de sa cruauté envers le prochain que de ses péchés contre Dieu. Remarquez cela, vous tous qui comptez pour si peu le péché contre le prochain, haine ou vengeance, oppression ou injustice, car Dieu est le vengeur sévère de notre frère.

II. — Méditez ensuite ce que dit le Seigneur à ce serviteur : « Je t'ai remis toute ta dette, parce que tu m'en as prié ; » toute ta dette, qui était cependant si considérable, puisqu'il s'agissait d'un chiffre de dix mille ; si lourde, puisqu'il s'agissait de talents. Je te l'ai remise, sans aucun mérite de ta part ; je te l'ai remise, libéralement, sans faire intervenir aucune satisfaction ; je te l'ai remise, non point parce que j'ai été importuné par aucun intercesseur en ta faveur, mais parce que tu m'en as prié. A ta première humiliation et à ta première prière suppliante, non-seulement je t'ai

ecce illi gravior irascitur Deus, maledictionem in ipsum intorquens : « Maledictus eris super terram. »

Peccaverat populus Idumæus Esau per idololatriam et per alia peccata divino honori derogantia, quia populus infidelis erat æternis dignus pœnis. Attamen quasi hæc omnia in se peccata dissimularet Deus, dicit eis : « Propter iniquitatem in fratrem tuum Jacob, operiet te confusio, et peribis in æternum. »

Peccabat Pharaon infidelis in Deum gravissime, quia nec eum ut Deum agnoscebat ; interim non punit eum Dominus, donec opprimit filios Israel crudeli afflictione. Eorum enim clamorem de pressura exaudit, et Pharaonem cum Ægyptiis eos persequentem submergit, ob crude-

litem in proximum potius quam ob peccata in Deum. Attende hæc, quicumque parvi æstimas in proximum peccare, sive odio et vindicta, sive vindicta, sive oppressione et injuria : Deus enim fratris tui vindex est severus.

Secundo, expende quod dicit Dominus huic servo : « Omne debitum dimisi tibi, quia rogasti me. » Omne debitum, inquit, adeo scilicet numerosum, quia decem millia ; adeo ponderosum, quia talenta ; dimisi tibi sine merito tuo ; dimisi tibi liberaliter, sine interveniente satisfactione ulla ; dimisi tibi, non quia aliquis mihi importunus fuit intercedens pro te, sed quia rogasti me. Ad primam tuam humiliationem et supplicem precem, non solum dilatio-

accordé le délai que tu demandais, mais je t'ai accordé la grâce entière que tu n'attendais pas, et cela pour t'exciter à la reconnaissance envers moi et à pareille miséricorde envers le prochain. M'as-tu donc si bien oublié, t'es-tu oublié toi-même, as-tu oublié ton prochain, as-tu oublié ta dette, as-tu oublié la miséricorde qui t'a été faite? Que si tu n'as pas oublié cela, ne fallait-il pas que toi aussi tu eusses pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi? N'aurais-tu pas dû comprendre, par ta propre expérience, ce qui est dû au prochain? N'aurais-tu pas dû l'apprendre de ma conduite? Mais, même après avoir été provoqué par mon bienfait préalable, non-seulement tu n'as pas remis sa dette à qui t'en suppliait, mais tu n'as pas même accordé un délai, tu as de plus affligé et opprimé le suppliant que tu repoussais.

Remarquez ici que Dieu n'accorde pas une demi-rémission de dettes, si nous considérons la culpabilité, car il remet tout le péché mortel. Aussi dit-il au pécheur pénitent : « Je t'ai remis toute ta dette, parce que tu m'as prié. » Mais, le pécheur doit auparavant reconnaître et confesser tout péché mortel, et prier avec un cœur contrit pour qu'il lui soit pardonné, tout comme ce serviteur dut d'abord subir le calcul et nombrer sa dette, qu'il reconnut en détail et confessa être de dix mille talents, avant que remise lui en fût faite.

Remarquez aussi que Dieu exige de nous la miséricorde et la dilection qu'il nous accorde à nous-mêmes, en sorte que sa miséricorde doit être le modèle et l'aiguillon de la nôtre. Aussi dit-il ici : « Ne fallait-il pas que, toi aussi, tu eusses pitié de ton compagnon,

nem dedi quam petieras, sed etiam omnem gratiam feci a te inexpectatam; et id quidem, ut te ad gratitudinem erga me ipsum, et ad pietatem similem erga proximum excitarem. Itane ergo oblitus es mei, oblitus es tui, oblitus es proximi, oblitus es debiti tui et misericordiæ tibi impensæ? Quod si non es oblitus, nonne et oportuit te misereri conservi tui, sicut et ergo tui misertus sum? Nonne debuisti intelligere quæ sunt proximi, ex teipso? Nonne debuisti intelligere ex meipso? Sed meo etiam prævio provocatus beneficio, non solum non relaxasti debitum supplicanti, sed ne quidem dilationem indulsisti, insuper supplicem repudians afflixisti, oppressisti. Hic adverte, quod Deus non det dimidiatam remissionem debitorum, si

spectemus culpam, omne enim peccatum mortiferum remittit. Quapropter dicit peccatori pœnitenti : « Omne debitum dimisi tibi, quia rogasti me. » Debet tamen prius agnoscere et confiteri omne peccatum mortiferum peccator, et pro illius dimissione ex cordis compunctione rogare, sicut debuit iste servus prius subire calculum, et numerare debitum suum, quod in speciali agnovit et confessus est esse decem millium talentorum, antequam ei fieret remissio.

Adverte quoque, eam Deum exigere a nobis misericordiam et dilectionem, quam impendit nobis, ita ut ejus misericordia nostræ debeat esse exemplar et stimulus misericordiæ. Unde hic ait : « Nonne oportuit te misereri, sicut et ego tui misertus

comme j'ai eu pitié de toi? » C'est pourquoi aussi il dit à Pierre : « Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. Et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères. (*Luc. XXII, 32.*) » Ne voyez-vous pas et ne discerniez-vous pas clairement ici que le Sauveur demande à Pierre la même grâce envers les autres qu'il dit lui avoir accordée à lui-même? Il a prié pour son affermissement dans la foi, il veut qu'il affermisse les frères à son tour, se rappelant la grâce divine à son égard, se rappelant la charité fraternelle qui lui a été recommandée. Aussi Théodoret, interprétant ces paroles du Sauveur, dit-il : « Comme je ne t'ai pas méprisé, quand tu flottais et tombais, sois aussi le soutien de tes frères qui t'entourent, et donne-leur le même secours que tu as obtenu toi-même. » Ainsi encore, saint Paul savait devoir aux autres le zèle, le travail et le secours pour la conversion, parce qu'il se savait converti lui-même par un secours spécial de Dieu, « afin de servir à la formation de ceux qui croiront (*1 Tim. 1, 10.*), » comme il parle lui-même. Voilà pourquoi aussi saint Jean, qui était le disciple que Jésus aimait de prédilection, sachant que cette grâce lui avait été divinement accordée, non point à cause de son mérite, s'efforçait aussi de répandre sur ses frères une dilection très-ardente, à l'imitation de la dilection divine envers lui. C'est pourquoi, dans ses Epîtres, il enseigne continuellement la dilection, et ainsi celui qui était plus aimé aimait davantage, celui qui était le premier dans l'amour du Rédempteur était aussi le premier dans la charité envers ses frères. Donc, les dons de Dieu viennent en nous avec une certaine obligation, à savoir pour que nous rendions la pareille, autant qu'il est en nous, au prochain.

sum? » Propterea etiam dicit Petro : « Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua : Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos. » Annon aperte hic cernis et discernis, a Petro eandem erga alios gratiam exposcere Dominum, quam ipsi antea impendisse dicit? Rogavit pro firmitate ejus in fide, idem vult ut fratribus postmodum exhibeat, memor divinæ erga se gratiæ, memor commendatæ charitatis fraternæ. Quocirca hæc Domini verba interpretans Theodoretus, sic dicit : « Sicut ego te non despexi, cum fluctuares et laberes, ita tu quoque sis sustentaculum fratribus, qui circumaguntur, et idem quod es assecutus, imperti auxilium. » Sic etiam sanctus Pau-

lus sciebat se aliis debere zelum et omnem laborem ac auxilium ad conversionem, quia sciebat speciali ope Dei se conversum, « ad informationem eorum qui credituri sunt, » ut loquitur ipse. Propterea etiam sanctus Joannes, qui Discipulus erat quem diligebat Jesus præ cæteris, cum sibi hanc divinitus gratiam contigisse sciret non ex merito suo, etiam dilectionem ferventissimam fratribus rependere satagebat ad imitationem dilectionis divinæ erga se. Ideo in Epistolis suis jugiter inculcat dilectionem : sic fiebat ut plus amaret, qui plus amabatur ; et qui primus erat in Redemptoris amore, præcipuus fieret in fraterna charitate. Itaque cum quadam obligatione



III. — Remarquez en troisième lieu que ce serviteur, loin de reconnaître sa grâce et son devoir, imita le Seigneur par son ingratitude et son incrédulité. Voilà pourquoi on donna ordre de le jeter en prison et de le livrer aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il rendit jusqu'au dernier quart d'as. (*Matth. xviii, 34.*) Ainsi s'accomplit cette parole : « Celui qui n'aura point fait miséricorde sera jugé sans miséricorde. (*Jac. II, 13.*) » Et cette autre : « Chacun est tourmenté par où il a péché. (*Sag. xi, 17.*) » Ce serviteur a péché en exigeant avec cruauté le paiement de la dette de son compagnon, et, en le jetant en prison, il est puni également de prison, et il est tourmenté à cause de sa dette.

Ainsi les frères de Joseph l'avaient opprimé et réduit à la détresse, une cruelle détresse les punit à leur tour en Egypte. Ils reconnaissent l'avoir mérité, quand ils disent : « Nous souffrons ceci justement, parce que nous avons péché contre notre frère, et nous ne l'avons point écouté, quand il nous priait... Voilà qu'on recherche son sang. (*Gen. xlii, 21 et 22.*) » Ce serviteur emprisonné n'aurait-il pas pu emprunter ces mêmes paroles, et dire : « Je souffre justement, parce que j'ai péché contre mon frère, et je n'ai pas écouté sa voix, quand il me priait? Voilà qu'on recherche son sang, le sang de celui que j'ai paru vouloir tirer de ses liens et de sa prison.

Ainsi, parce que Pharaon noyait les enfants des Israélites, il est étouffé lui-même au fond des eaux. (*Exod. xiv.*)

Ainsi encore, parce que Achab et Jézabel avaient cruellement fait périr Naboth, au lieu même où les chiens avaient léché le sang de Naboth, ils lèchèrent le sang d'Achab. (*3 Rois. xii.*)

in nos veniunt Dei dona, ut similia scilicet quantum in nobis est refundamus in proximos.

Tertio, attende, quia suam non agnovit servus iste gratiam et obligationem, sed ingratitude et incredulitate Dominum irritavit; ideo conjici jubetur in carcerem et tormentibus tradi, quoad usque redderet novissimum quadrantem. Sic adimpletur illud : « Judicium sine misericordia ei qui non fecerit misericordiam. » Adimpletur et illud : « Per quæ quis peccat, per hæc et torquetur. » Peccavit servus iste propter debitum crudeliter exactum, et propter immissionem conservi in carcerem; punitur et ipse carcere propter debitum, et torquetur.

Sic quia fratres Joseph ipsum opprimerant et angustiarant, etiam et

ipsi in Ægypto gravem patuntur angustiam. Quod ipsum agnoscent se promeruisse, dum dicunt : « Merito hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum, et non audivimus vocem ejus, dum deprecaretur nos; in sanguis ejus exquiritur. » Annon eandem vocem potest servus iste coartatus carcere usurpare, et dicere : Merito hæc patior, quia peccavi in fratrem meum, et non audivi vocem ejus, dum deprecaretur me? En sanguis ejus exquiritur, quem exsurgere visus sum vinculis et carcere. Sic etiam, quia Pharaon aquis suffocabat pueros Israeliticos, in aquis jacet suffocatus. Et quia Achab et Jezabel crudeliter enecarunt Naboth, in loco in quo linxerunt canes sanguinem Naboth, linxerunt et sanguinem Achab. Hanc Dei justam ordinatio-

Adonibézec reconnut aussi le juste jugement de Dieu, quand il fut pris et qu'on lui eut coupé les extrémités des pieds et des mains, car il disait lui-même : « J'ai fait coupé l'extrémité des mains et des pieds à soixante-dix rois, qui mangeaient sous ma table les restes de ce qu'on me servait : comme j'ai fait, ainsi Dieu m'a fait. (*Juges*. 1, 7.) »

C'est donc avec justice que, lorsque ce serviteur sans pitié exige cruellement la dette de son compagnon, on exige aussi, sans miséricorde, sa propre dette, et qu'on le livre aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il ait rendu intégralement cette dette.

Mais, comment pourrait-il la rendre intégralement ? D'où tirerait-il ses ressources, puisque, dans cette prison, où Dieu jette le serviteur débiteur de dix mille talents, c'est-à-dire le pécheur, toute monnaie est réprouvée ? Là, les larmes, la pénitence, les œuvres satisfaites, même les mérites communiqués de Jésus-Christ ou des saints, ne peuvent plus rien.

O débiteur infortuné en ce lieu et en ce temps ! C'est pour cela qu'il est écrit qu'on le livre au bourreaux, aux esprits méchants, pour le tourmenter, jusqu'à ce qu'il restitue toute sa dette, parce qu'il doit être tourmenté éternellement, car il ne pourra jamais restituer et dès lors il ne sortira jamais de prison. D'où ces paroles de Théophylacte à cet égard : « Jusqu'à ce qu'il restitue ce qu'il devait, cela signifie qu'il sera puni aussi longtemps qu'il devra, et comme il ne restituera jamais ce qu'il devait, il sera donc toujours puni. » Demandez à Caïn, qui fut cruel envers son frère, et jeté à cause de la dette de son péché mortel dans la prison où il est tourmenté par les bourreaux, demandez-lui, dis-je, combien il

nem agnovit etiam Adonibezec, cum comprehensus fuit et ei pedum manuumque extremitates præcisæ fuerunt. Dicebat enim ipse : « Septuaginta Reges amputatis manuum et pedum summitatibus colligebant sub mensa mea ciborum reliquias ; sicut feci, sic reddidit mihi Dominus. » Juste igitur a servo immiseri cordi crudeliter exigente a conservo debitum, exigitur sine misericordia debitum etiam suum ; et quidem quoad usque reddat debitum universum, traditur tortoribus.

Sed quomodo redderet universum ? Unde illi suppeteret, quandoquidem in carcere illo, in quem servum debitorem decem millium, hoc est, peccatorem, conjicit Deus, omnis moneta sit reprobata ? Ibi nihil amplius

valent lacrymæ, nec pœnitentia, nec opera satisfactoria, nec ipsius Christi aut Sanctorum mutuata merita.

O igitur infelicem eo in loco eoque in tempore debitorem ! Ideo nimirum dicitur tortoribus, hoc est malignis spiritibus, tradi cruciandus, donec universum reddat, quia perpetuo est cruciandus, numquam enim est redditurus, sioque numquam e carcere rediturus. Unde Theophylactus hæc de re sic loquitur : « Quo usque reddat quod debebat, hoc significat quam tamdiu puniatur donec reddat, numquam autem reddet quod debebat, semper ergo punietur. » Pete a Caïn qui in fratrem fuit crudelis, et propter peccati mortalis debitum in carcerem est detrusus a tortoribus cruciandus ;

a payé depuis six mille ans qu'il est en prison? Rien ne lui a été remis de sa dette, parce qu'il n'a eu aucun argent de valeur pour payer, et que là toute supplication est inutile pour gagner la bienveillance du créancier. Mais même, après des millions d'années, il n'aura pas plus payé qu'au premier moment de son entrée : il sera donc éternellement tourmenté sans miséricorde. Ainsi en est-il de ceux qui lui ressemblent, des débiteurs qui ressemblent à ce serviteur.

Ouvrez donc les yeux de votre âme, vous tous, qui que vous soyez, qui êtes sans pitié pour votre frère, et débiteurs envers Dieu ; vous tous qui portez une âme scellée et aveuglée par la haine, l'envie, la vengeance. Ouvrez aussi les oreilles, écoutez ce qui suit, écoutez la conclusion du Seigneur :

« Ainsi mon Père céleste fera envers vous, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur. (*Matth. XVIII, 35.*) » Voilà le but de la parabole, but auquel tend principalement ce discours du Sauveur. Pierre lui avait demandé : « Seigneur, combien de fois mon frère péchera-t-il contre moi et le lui remettrai-je ? Sera-ce jusqu'à sept fois ? (*Matth. XVIII, 21.*) » Jésus lui dit : « Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais septante sept fois, (*Ibid. 22.*) » c'est-à-dire, jusqu'à quatre-cent-nonante fois, parce que, observe saint Jérôme, septante multiplié par sept donne ce total. Ou bien, on peut entendre que cela signifie septante et sept additionnés, comme le croit saint Augustin. (*Serm. xv sur les paroles de N.-S.*) Mais le nombre déterminé est pris ici pour l'indéterminé, et cela signifie qu'il faut pardonner autant de fois qu'on a péché. C'est une allusion à ce texte :

pete, inquam, quid jam solverit a sex annorum millibus quibus in carcere fuit detentus? Ne hilum quidem ex debito ei est dimissum, quia non habuit pecuniam valoris alicujus ad solvendum; et ibi omnis deprecatio inutilis est ad gratiam conciliandam apud creditorem. Sed etiam post millia millium annorum non plus exsolverit, quam primo ingressus sui momento: ergo in æternum est sine misericordia cruciandus; sic et alii similes ipsi, similes et huic servo debitores. Aperi ergo hic mentis oculos, quicumque erga fratrem immittis es, et debitor erga Dominum, quicumque odio, invidia, vindicta animum geris obfirmatum et obcæcatum. Aperi et aures, audi quod sequitur, audi Domini conclusionem :

« Sic et Pater meus cœlestis faciet vobis, si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris. » Hic est parabolæ scopus, ad quem primario tendit hic Domini sermo. Interrogat enim Petrus : « Domine, quoties peccabit in me frater meus, et dimittam ei? usque septies? » Dicit illi Jesus : « Non dico tibi, usque septies, sed usque septuagies septies, » hoc est, quadringentis nonaginta vicibus, inquit sanctus Hieronymus, hunc enim numerum efficit septuagies multiplicatum septies. Vel subintelligi potest conjunctio, ut idem sit quod septuagies et septies, sicut accipit sanctus Augustinus, serm. 15 de Verbis Domini. Ponitur autem numerus determinatus pro indeterminato, et significatur toties parcendum, quoties pec-

Caïn sera vengé sept fois, mais Lamech septante fois sept fois. (*Gen. iv, 24.*) » C'est-à-dire, Caïn sera puni sévèrement, mais Lamech le sera encore plus cruellement, c'est en effet une locution familière aux Hébreux de faire du nombre sept le nombre de la multitude, et du nombre septante-sept le nombre de l'immensité. Parce que Pierre avait demandé combien de fois il fallait pardonner, le Seigneur en prit occasion de dire cette parabole, montrant combien il sera sévèrement puni celui qui ne pardonne point, par l'exemple de ce serviteur cruel envers son compagnon et que le Maître condamne. Puis, il ajoute cette conclusion terrible : « Ainsi mon Père céleste fera envers vous, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur. »

Sur quoi, il faut remarquer d'abord qu'il dit : « Mon père, » et non : « Votre père, » parce qu'ils ne méritent pas de l'appeler père, ceux qui se montrent sans pitié et cruels envers leurs frères.

Il faut aussi remarquer qu'il dit : « Chacun de vous à son frère, » parce que le titre seul de la fraternité indique l'obligation de pardonner et de montrer de la charité envers qui invoque le même père au ciel, la même mère sur terre, porté dans le sein de la même mère l'Église, abreuvé du même lait, nourri du même pain céleste, racheté du même sang, adopté par le même esprit, appelé au même héritage, destiné à être uni éternellement dans les liens d'un amour fraternel.

Enfin, il faut remarquer qu'il dit : « Du fond du cœur. » Ces paroles excluent toute réconciliation simulée ou imparfaite, parce que quelques-uns ont à la bouche des paroles en contradiction avec

carit. Alluditur vero ad illud : « Septuplum ultio dabitur de Cain, de Lamech vero septuagies septies. » Hoc est, graviter punietur Cain, at longe gravius Lamech; est enim mox loquendi Hebræis familiaris, ut numerus septenarius sit numerus multitudinis, numerus septuagenarius septimus sit quasi numerus immensitatis. Quia porro Petrus, quoties parcendum foret, interrogarat, Dominus ex occasione hanc parabolam subjecit, ostendens quam graviter puniendus sit qui non parcat, exemplo servi in conservum crudelis, a Domino condemnati; additque hanc formidandam conclusionem : « Sic et Pater meus cœlestis faciet vobis, si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris. »

Ubi imprimis ponderandum, quod dicit : « Pater meus; » non dicit : « Pater vester, » quia indigni sunt quorum Pater vocetur, qui in fratres inveniuntur immites et crudeles. Ponderandum etiam, quod dicit : « Unusquisque fratri suo, » quia vel solus titulus fraternitatis indicat obligationem condonandi, et charitatem ostendendi in eum, qui eundem Patrem nominat in cœlis, eandem Matrem in terris, ejusdem Matris Ecclesiæ utero portatus, eodem lacte potatus, eodem pane cœlico nutritus, eodem sanguine redemptus, eodem spiritu adoptatus, ad eandem hæreditatem vocatus, ibidem amoris fraterni vinculo æternum sociandus. Denique ponderandum, quod remittendum dicit « de cordibus vestris, » quibus verbis

les pensées de leur cœur. Vaincus par l'importunité des suppliants, ou bien craignant d'être contraints par le sacrement de la confession, ils simulent la paix, plus qu'ils ne la font, car ils attendent le temps favorable de la vengeance, ou bien ils nourrissent dans leur âme au-dedans la racine de l'amertume qui y germera de nouveau, et ainsi « ils ont parlé en un cœur et en un cœur, (Ps. xi, 2.) » c'est-à-dire, comme s'ils avaient deux cœurs, l'un dans leur poitrine, l'autre dans leur bouche, quand ils disent qu'ils ont pardonné l'injure. Cela se renouvelle fréquemment parmi les enfants du siècle, lesquels ne réfléchissent pas assez à ces paroles du Sage : « Celui qui veut se venger, rencontrera la vengeance du Seigneur, et le Seigneur tiendra en réserve ses péchés. (Eccli. xxviii, 1.) » et celles qui suivent : « L'homme garde sa colère contre l'homme, et il demande à Dieu sa guérison; il n'a pas pitié d'un homme semblable à lui, et il prie pour ses propres péchés. (Eccli. xxviii, 3 et 4.) »

Pour vous faire comprendre combien le pardon doit être parfait et sorti du fond du cœur, écoutez ce que dit saint Jean Chrysostôme : « Le Christ veut que non-seulement on pardonne au prochain, en ne nourrissant plus contre lui de ressentiment en son cœur, mais il veut que l'on pardonne encore d'une autre manière, il demande que nous mettions nos ennemis au nombre de nos meilleurs amis. C'est pourquoi il nous commande de prier pour eux. Vous ne leur faites point de tort, soit; mais, vous vous détournez d'eux; mais, vous ne les voyez pas avec plaisir; mais, vous conservez dans votre cœur la plaie de la haine, plaie qui va grandissant toujours : vous n'accomplissez donc pas le commandement du

omnem simulatam vel imperfectam reconciliationem excludit, quia nonnulli aliud ore, aliud corde gerunt; importunitate rogantium victi, vel quia a Sacramento confessionis arceri timent, pacem magis simulant, quam faciunt; opportunum enim tempus vindictæ expectant, vel radicem amaritudinis rursus germinataram interius fovēt in animo, sicque « corde et corde locuti sunt, » dum se injuriæ remittere dixerunt. Hoc nimis frequens est inter filios hujus sæculi, qui non satis attendunt illud : « Qui vindicari vult, a Domino inveniet vindictam, peccata illius servans servabit. » Et illud, quod subdit : « Homo homini servat

iram, et a Deo quærit medelam? In hominem similem sibi non habet misericordiam; et de peccatis suis deprecatur? »

Ut autem cognoscas, quam perfecta, quamque de corde debeat esse remissio, audi sanctum Chrysostomum, lib. I de Compunctione, ubi sic dicit : Christus non solum vult non ignoscere delinquentibus, sed ut etiam amemus eos, et ut oremus pro ipsis. Nam si dum stat, non lædis eum, qui te læsit, avertas te tamen ab eo, nec libenter eum videas, manet sine dubio vulnus in pectore, et dolor augetur in corde. Quod si ita est, nondum quod Christus mandavit, impletur. Numquid

Sauveur. Alors, comment osez-vous prier Dieu de vous être propice, quand vous ne l'êtes pas à ceux qui vous ont offensés? Vous voulez donc que Dieu se contente de ne pas vous faire de tort, mais qu'il se détourne de vous, qu'il garde dans son cœur le souvenir de vos péchés et refuse de vous voir. Conduisez-vous donc envers ceux qui ont péché contre vous, comme vous voulez que Dieu soit envers vous, quand vous lui demandez le pardon de vos péchés. (*Traité de la Componction*. Liv. I, 4.) » Plût à Dieu que ces paroles du saint docteur fussent prises en considération par ceux en qui demeure toujours la blessure ou la cicatrice, après une offense. Heureux qui peut, comme saint Bernard de Quintavalle, premier compagnon de saint François, se glorifier d'aimer beaucoup plus après qu'avant l'offense celui qui l'offensait. Il disait en mourant à ses frères : « Considérez, mes frères, que l'état que j'ai eu, vous l'avez, et que l'état que j'ai en ce moment, vous l'aurez. Or, je trouve dans mon âme ce sentiment, que je ne voudrais pas, pour mille mondes semblables à celui-ci, n'avoir pas servi le Seigneur Jésus-Christ. Je m'accuse de toutes les offenses que j'ai commises contre vous, et je dis que ma faute est très-grave, parce que je n'ai pas été un véritable Frère-Mineur, sauf dans les tentations où le Seigneur m'a perpétuellement tenu. En une seule chose, je trouve que j'ai été Frère-Mineur, c'est que j'ai aimé mon prochain, après qu'il m'avait offensé beaucoup plus qu'auparavant. Or, je vous supplie de prier dévotement pour moi, mais, je vous supplie encore davantage de vous aimer les uns les autres, comme je vous en ai donné l'exemple. (*Annales des Mineurs*, an. 1241.) » Ce fut là sa dernière parole et sa dernière prière, empreinte de sécurité, quand il mourut.

tu ita vis propitium tibi fieri Deum, ut non quidem te lædat, avertat tamen se abs te, et peccatorum tuorum memoriam gerat, et te videre nolit? Igitur qualem vis esse erga te Deum, cum delictorum veniam poscis, talem te exhibere debes his, qui in te deliquerunt. » Hæc ille. Cujus sententiam utinam illi attenderent, inter quos semper manet vulnus vel cicatrix post offensam. Felix qui potest, cum sancto Bernardo de Quintavalle, primo sancti Francisci socio, gloriari, se post offensam magis diligere eum qui offendit, quam antea. Dicebat enim moriens Fratris suis : « Considerate, Fratres, quod statum quem ego habui, et vos habetis, et quem ego nunc habeo,

vos habituri estis : invenio autem in anima mea, quod pro mille mundis isti æqualibus nollem non servisse Domino Jesu Christo. De omnibus offensis quas feci Salvatori et vobis, me accuso, et dico culpam meam gravissimam, quoniam non fui verus frater Minor, nisi in tentationibus, in quibus semper me tenuit Dominus. Et in uno alio solo existisse Fratrem Minorem me reperio, videlicet quod plus dilexi fratrem post offensam, quam ante. Rogo autem, ut pro me devote oratis, sed magis rogo, ut vos invicem diligatis, quemadmodum exemplum dedi vobis. » Ita Annales Minorum, an. 1241. Hæc ultima fuit et segura vox et oratio morientis.

Ainsi également mourait en toute sécurité, celui dont il est parlé dans la vie de saint Anastase le Sinaïte, qui, après avoir vécu très-négligemment dans la profession religieuse, sur le point de rendre l'âme, n'éprouvait aucune terreur, et se trouvait inondé de joie. Un des pères présents lui dit : Comment pouvez-vous être si tranquille, mon frère, quand nous savons tous que vous avez vécu avec une grande négligence dans la vocation religieuse ? Il répondit : « Cela est vrai, mes frères, mais les anges de Dieu m'ont apporté à cette heure la cédule de mes péchés, et m'ont demandé si je reconnais les péchés écrits là-dessus, que j'avais commis après avoir renoncé au monde. J'ai dit : Je les reconnais à la vérité, mais, depuis que j'ai renoncé au monde, je n'ai jugé personne, je n'ai jamais voulu me souvenir de l'injure qui m'a été faite, je désire donc et je demande de m'approprier les paroles du Seigneur : Ne jugez pas, et vous ne serez point jugés, pardonnez et il vous sera pardonné. Quand j'ai eu ainsi parlé aux Anges, ils ont déchiré la cédule de mes péchés, et, dès lors, je m'en vais tranquille et joyeux au Seigneur. » Après avoir fait ce récit, il rendit en paix son dernier souffle, à la grande édification des frères.

**PÉRORAISON.** — Concluons, et, selon notre usage, tournons nos prières vers le Seigneur. Nous vous supplions donc, Seigneur Jésus-Christ, qui êtes notre Roi et l'Homme-Roi, quand vous voudrez entrer en compte avec vos serviteurs, de ne pas exiger les mille talents que nous vous devons, mais, d'avoir patience pour nous et de compatir à notre misère et à notre pauvreté. Nous sommes faciles à contracter de grandes dettes près de vous, puis nous ne pouvons

Sic etiam secure moriebatur ille, de quo in vita sancti Anastasii Synaitæ, qui cum in monastica professione negligentissime vixisset, ultimum tamen trahens spiritum, nihil perhorrescebat, sed gaudio perfundebatur. Cui cum unus ex astantibus Patribus diceret : « Quid est, Frater, quod ita securum te exhibes, cum sciamus omnes te magna cum negligentia in vocatione Religiosa vitam exegisse ? » Respondet ipse : « Ita est, Patres mei : sed Angeli Dei hac ipsa hora peccatorum meorum chyrographum mihi attulerunt, rogaveruntque num agnoscerem peccata ibidem inscripta, quæ postquam renuntiasset sæculo, admiseram. Et dixi : Agnosco equidem, sed ex quo renuntiavi sæculo, non judicavi quemquam, nec

ab illo factam mihi injuriam meminisse volui, igitur Domini verba ad me pertinere opto et oro. Nolite judicare, et non judicabimini, dimittite, et dimittetur vobis. » Hæc ubi Angelis dixi, chyrographum peccatorum meorum considerunt, et exinde cum securitate et lætitia proficiscor ad Dominum. » Hæc ubi enarravit, in pace spiritum reddidit, cum magna Fratrum ædificatione.

Concludamus, et pro more ad Dominum vota convertamus. Obsecramus ergo te, Domine Jesu Christe, qui es rex noster et homo rex, volens ponere rationem cum servis tuis, ut decem millia talenta, quibus tibi obstringimur, non exigas severe, sed patientiam habeas in nobis, et compatiaris miseriam nostram et ino-

payer avec nos ressources. Si vous ne nous donnez miséricordieusement du trésor infini de vos mérites, si vous ne nous faites une miséricorde abondante, nous périssons et il nous faudra subir une détention éternelle. Mais, selon votre promesse, remettez-nous nos dettes, parce que nous remettons du fond du cœur à tous ceux qui nous doivent. Nous ne voulons conserver le souvenir d'aucune injure de nos compagnons, afin que vous effaciez de vos livres le souvenir de tous nos péchés. Pourquoi exigeriez-vous avec rigueur de ceux qui ne peuvent répondre un pour mille devant votre sévère justice ? Soyez-nous donc un père, et non un juge, et faites-nous entretenir, entre frères, une paix et une concorde si parfaite que, nous aimant et nous pardonnant mutuellement, nous puissions aussi obtenir votre amour et votre miséricorde.

## VINGT-DEUXIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Licetne censum dare Cæsari  
an non ?... Reddite quæ sunt  
Cæsaris, Cæsari, et quæ  
sunt Dei, Deo.*

Nous est-il libre de payer le tribut à César ou non ?... Rendez donc à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

(*Évangile selon saint Matthieu. Ch. xxii, v. 17 et 21.*)

1<sup>er</sup> POINT. — Saint Jude, dans son Épître, désigne, comme spé-

piæ. Facile etenim debita grandia contrahimus apud te, interim solvendo non sumus de substantia nostra. Nisi de thesauro infinito meritorum tuorum nobis benigne conferas, misericordiam abunde impendas; perimus, et æternum carcerem subire necesse est. Sed secundum tuum promissum remitte nobis debita nostra, quia et nos ex corde remittimus omnibus, qui nobis obstricti sunt. Nullius injuriæ memores esse volumus erga conservos, ut et tu obliteres peccatorum nostrorum omnium e libris tuis memoriam. Cur rigide exigas ab illis qui non possunt respondere unum pro

mille coram te severo Judice? Esto ergo nobis Pater, non Judex, et inter nos fratres pacem et concordiam fac adeo perfectam fore, ut cum mutuo amamus et parcimus, tuum etiam amorem et misericordiam impetrare valeamus.

### DOMINICA XXII POST PENTECOSTEM.

*Licetne censum dare Cæsari,  
annon? Reddite quæ sunt  
Cæsaris, Cæsari, et quæ  
Dei, Deo. (Matth. xxii.)*

Sanctus Judas, in Epistola sua, spe-



cialement, soumises à la malédiction trois classes d'hommes, ou trois espèces de péchés qu'on trouve chez certains hommes, parce qu'ils imitent Caïn, ils imitent Balaam et ils imitent Coré. « Malheur à eux, dit-il, parce qu'ils suivent les sentiers de Caïn, qu'ils se laissent séduire comme Balaam par l'avarice; et imitant la rébellion de Coré, ils périront comme lui. (*Jude. 11.*) »

Or, les Pharisiens, ou leurs disciples, dont parle notre Evangile, peuvent justement être comptés parmi ceux à qui le saint Apôtre Jude crie malheur et malédiction.

1° C'est parce qu'ils ont suivi les sentiers de Caïn, quand ils s'en allèrent pour prendre des mesures contre Jésus, la haine fratricide les porta à prendre ce dessein. Le Sauveur leur avait proposé la parabole du père de famille, qui avait loué sa vigne à des vigneron, pour qu'ils lui apportassent du fruit en son temps. Mais ils avaient tué les serviteurs envoyés par le maître, et à la fin voyant venir le fils de la maison qui leur avait été envoyé, ils avaient dit : « Celui-ci est l'héritier ! Tuons-le et nous posséderons son héritage. (*Matth. XXI, 38.*) » Après cette parabole, il leur avait demandé ce que le maître ferait à ses vigneron, et eux, se condamnant par leur propre bouche, ils lui avaient répondu : « Il fera périr misérablement ces méchants, et il louera sa vigne à d'autres vigneron. (*Ibid., 41.*) et Jésus-Christ avait ajouté : « Ainsi le royaume de Dieu vous sera ôté, et il sera donné à un peuple qui en portera les fruits. (*Ibid., 43.*) » C'est pourquoi, ayant compris qu'il avait dit pour eux cette parole, ils souhaitaient se saisir de lui, mais ils craignirent le peuple. Ainsi donc, obstinés dans leur jalousie et leur haine, ils cherchent une

cialiter maledictioni subjacere asserit triplex genus hominum, sive triplex genus peccati, quod in quibusdam hominibus reperitur, quia scilicet imitantur Caïn imitantur Balaam : imitantur Core. « Væ, inquit, his, qui in via Caïn abierunt, et errore Balaam mercede effusi sunt, et in contradictione Core perierunt. » Pharisæi autem, sive discipuli Pharisæorum (de quibus nostrum Evangelium) recte censerī possunt de numero illorum, quibus sanctus Apostolus Judas vae et maledictionem minatur. In primis quia viam Caïn secuti sunt, dum abierunt ut consilium caperent adversus Jesum, fraternalium enim odium eos induxit ad hoc consilium captandum. Proposuerat eis Dominus parabolam de Patrefa-

miliis, qui vineam suam locaverat agricolis, ut fructum redderent tempore suo, sed illi servos a Domino missos interfecerant, et novissime Filiumfamilias ad se missum agnoscere dixerant : « Hic est hæres, occidamus eum, et habebimus ejus hæreditatem. » Post hanc parabolam interrogarat, quid facturus esset Dominus colonis illis. Cui ipsi responderant, sua se voce damnantes, « Malos male perdet, et vineam suam locabit aliis agricolis. » Subjunxerat autem Christus : « Sic auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus. » Itaque cognito quod ad illos direxisset similitudinem, optabant in illum manus mittere, sed timuerunt populum. Invidia igitur et odio obstinati

occasion contre lui et se concertent pour le faire périr, à cause de la vérité qu'il leur a dite clairement, et que, dans leur aveuglement d'esprit, ils ne pouvaient supporter. Ainsi en fut-il d'Abel, selon la paraphrase chaldaïque. (*Com. sur le chapitre IV de la Genèse.*) Il fut tué par son frère Caïn dans la campagne, parce qu'il défendit ouvertement contre lui la vérité sur la providence et la justice de Dieu sur le jugement dernier, sur la récompense des bons et la punition des méchants. Voici d'ailleurs comment s'exprime cette paraphrase chaldaïque : « Etant sortis tous deux dans la campagne, Caïn dit : Il n'y a pas de jugement, il n'y a pas de juge, il n'y a pas de récompense bonne pour les justes, il n'y a pas de châtement pour les méchants, le monde n'a pas été créé par miséricorde. » Au contraire, Abel, le reprenant, affirma la vérité de tous ces points et la défendit contre lui. Aussi, Caïn, déjà brûlant de jalousie depuis longtemps contre son frère, se dressa contre lui. C'est à peu près de cette manière que ces Pharisiens se conduisent envers Jésus-Christ, et ils suivent les sentiers de Caïn, cherchant un moyen de mettre à mort l'auteur de la vérité, à cause de leur jalousie et de la voix de la vérité. Ils s'en allèrent donc de la lumière de vérité dans les ténèbres de la malice, de l'exhortation salutaire où le Seigneur leur donnait le conseil de fuir la colère à venir dans un conseil infidèle, par lequel ils pourraient opprimer l'auteur même de la vérité. « Malheur donc à eux, parce qu'ils ont suivi les sentiers de Caïn. »

2° Ces disciples des Pharisiens ont imité en second lieu les voies et les erreurs de Balaam, parce que, selon le dessein qui avait été formé, ils furent envoyés pour exposer Jésus-Christ à la malédiction, en lui demandant une réponse à la question qu'ils lui proposaient.

quærunť adversus eum consilium et occasionem ipsum perdendi propter veritatem sibi aperte dictam, quam ægre ferebant mente excæcati. Sic et Abel, ut Chaldæus Paraphrastes docet in cap 4 Genesis, ideo a fratre Cain occisus est in agro, quia aperte defendit contra illum veritatem de Dei providentia et æquitate, de judicio extremo, de mercede bonorum, et malorum vindicta. Unde sic habet dictus Paraphrastes Chaldæus, « Cum egressi essent ambo in agrum, dixit Cain : Non est iudicium, non est Judex, nec merces bona pro justis, nec pœna pro impiis, nec de misericordia creatus est mundus. » E contra Abel fratrem reprehendens, hæc omnia esse asseruit, et illorum veritatem defen-

dit, ideo in illum insurrexit Cain invidia jam antea exsicatus. Non absimiliter igitur se cum Christo gerunt hi Pharisæi, et in viam Cain abeunt, propter invidiam, et propter veritatis vocem, consilium adversus veritatis auctorem quæritantes. Abierunt igitur a luce veritatis ad tenebras malignitatis; a salutari concione, in qua dabat eis Dominus consilium ut fugerent a ventura ira ad consilium infidele; quo opprimere possent ipsum veritatis auctorem. « Væ ergo illis quia in via Cain abierunt. »

Ulterius viam et errorem Balaam imitati sunt hi discipuli Pharisæorum, quia consilio inuito missi sunt ad Christum maledictioni exponendum, ut aliquod daret ad quæstio-

En effet, s'il répondait qu'il faut payer les tributs à César, ils lui faisaient encourir la malédiction du peuple, qui visait à la liberté; s'il niait qu'il fallût payer les tributs, les Hérodiens ou soldats d'Hérode le maudiraient et s'empareraient de lui, parce qu'ils étaient chargés de payer ces tributs à César. Et, comme l'erreur de Balaam fut l'espoir de la récompense et du gain, s'il maudissait Israël, espérance qu'il attendait de Balac, roi de Moab; de même, ces disciples des Pharisiens et les Hérodiens se laissèrent entraîner dans leur dessein impie dans l'espérance d'une récompense des Pharisiens, s'ils pouvaient le surprendre dans ses paroles. Mais, comme Balaam, déçu dans sa récompense et conduit par un mauvais dessein, ne gagna rien, ne put maudire Israël, mais fut contraint de changer sa malédiction en bénédiction; de même, ces disciples des Pharisiens, et avec eux les Hérodiens, ne gagnèrent rien, ils furent au contraire forcés de changer leur malédiction en bénédiction, parce qu'ils furent obligés de s'en retourner pleins d'admiration pour la réponse et la sagesse du Christ. Malheur donc à eux, qui, par une machination perverse, « se sont laissé séduire comme Balaam. »

3<sup>o</sup> Enfin, les Pharisiens imitèrent les voies et la rébellion de Coré, quand ils forment des desseins très-pervers contre le Christ. Coré, avec ses partisans, fut l'auteur d'un schisme contre Moïse dont il jalousait le pouvoir; de même, les Pharisiens cherchaient toujours à exciter des révoltes et des séditions contre le Sauveur, par ambition et jalousie. Coré, repris par Moïse, répondit avec arrogance et méprisa ses avis; ainsi firent les Pharisiens, toutes les fois que le

nem propositum responsum. Si enim responderet Cæsari tributa esse solvenda, maledictionem a populo incurreret, qui prætendebat libertatem, si vero negaret tributum solvendum, jam a Herodianis sive militibus Herodis maledicendus erat, et comprehendendus, quia hisce tributis hi advigilabant, ut solverentur Cæsari. Et sicut error Balaam fuit spes mercedis et lucri, si malediceret Israeli, quam mercedem sperabat a Balac Rege Moab; ita et hi discipuli Pharisæorum et Herodiani in impium consilium se perduci sciverunt spe mercedis accipiendæ a Pharisæis, si eum capere possent in sermone. Sed sicut Balaam mercede deceptus, et pravo inductus consilio, nihil profecit, nec potuit maledictionem Israeli dare, sed

coactus est maledictionem in benedictionem vertere; sic et hi Pharisæorum discipuli, et junctim Herodiani, nihil profecerunt; quinimo coacti sunt maledictionem in benedictionem vertere; quia coacti sunt recedere admirantes super responso et sapientia Christi. Væ ergo illis, qui ad pravam machinationem « errore Balaam effusi sunt. »

Denique, viam et contradictionem Core imitati sunt Pharisæi, dum consilia pessima moluntur contra Christum. Quia sicut Core eum suis auctor fuit schismatis contra Moysen invidendo ejus potestati; ita etiam Pharisæi continuo in Dominum contradictiones et seditiones commovere nitentur ob ambitionem et invidiam. Et sicut Core correptus a Moysse arroganter res-

Sauveur les avertit. Coré, en se révoltant contre Moïse, prétexta des raisons futiles et sans fondement<sup>1</sup>; de même, les Pharisiens prétextaient de vaines excuses pour ne pas acquiescer à la doctrine et à l'autorité du Sauveur, et se révolter, nonobstant le scandale du peuple. Aussi, de même que Coré périt avec les siens, le ciel vengeant l'insulte faite à Moïse; de même aussi, les Pharisiens finirent par périr, à cause de leur ambition et de leur révolte contre Jésus-Christ, Dieu les punissant et les faisant périr à cause de cela. Malheur donc à eux, « parce que, imitant la rébellion de Coré, ils ont péri comme lui, » c'est-à-dire, ont été exterminés comme le séditieux Coré. Malheur à eux, qui ont persécuté le Christ par avarice. Malheur à eux, qui, par une jalousie pire que celle de Caïn, ont cherché tous les moyens de faire périr Jésus et ont fini par répandre avec impiété son sang.

Mais voyez comment, à l'exemple de Caïn, ils abritent leurs mauvais desseins sous des paroles douces, sous lesquelles se cache un méchant venin : « Maître, nous savons que vous êtes vrai et que vous enseignerez la voie de Dieu dans la vérité, etc. (Matth. XXII, 16.) » Ainsi Caïn, pour dissimuler à son frère Abel la ruse et le venin caché dans son cœur, et, pour le soustraire aux regards du père et de la mère, lui dit : « Sortons. (Gen. IV, 8.) » Par là, il semble l'inviter à se promener, comme pour se récréer. Il simule donc d'avoir de l'amitié pour son frère, il dissimule un dessein fratricide, jusqu'à ce

<sup>1</sup> Nous avons traduit *Calvas* par « sans fondement. » Littéralement, le mot *Calvas* signifie « chauve, » qui n'a pas de cheveux auxquels on puisse se prendre. Cette image intraduisible est fondée sur ce que, comme dit Marchant, *Coré*, en hébreu, signifie « chauve. » (Note du Traducteur.)

pondit, et monentem spreuit; ita Pharisæi fecere, quoties a Domino admoniti fuere. Rursus sicut Core rebellans Moysi excusationes calvas et futiles prætexit; (unde Core Hebræus Calvum significat) ita etiam Pharisæi inanes prætendebant excusationes, cur ejus doctrinæ et auctoritati non acquiescerint, sed rebelarent, non obstante populi scandalo. Quapropter sicut Core cum suis periiit, cælo injuriam Moysi illatam vindicante; sic etiam tandem perierunt Pharisæi ob ambitionem et rebellionem in Christum, Deo eos plectente et excidente. Væ ergo illis, « quia in contradictione Core perierunt, » hoc est, instar seditiosi Core exterminati sunt. Væ illis, qui ob avaritiam Christum persecuti

sunt. Væ illis, qui ob invidiam plusquam Cain omne consilium malignum adversus eum quæsiverunt; et tandem ejus sanguinem impie fuderunt.

Sed vide quomodo instar Cain malignum suum consilium auspicantur blandis verbis, sub quibus latet virus acerbum : « Magister, scimus quia verax es, et viam Dei in veritate doces, etc. » Sic Cain, ut fraudem et venenum latens in corde occulcaret fratri suo Abeli et eum separaret ab oculis Patris et Matris, dixit ei : « Egrediamur foras. » Quibus verbis videtur eum invitare ad deambulandum, quasi animi gratia. Sic amicitiam fraternam simulat, et parricidalem animum dissimulat, donec remotis arbitris eum valeat

ce que, à l'écart des témoins, il puisse l'accomplir. C'est là la méthode du monde, qui est tout entier posé dans la malice, d'avoir au fond du cœur des pensées qui diffèrent des paroles qu'on a sur les lèvres. Ainsi, Joab salue Amasa et l'embrasse fraternellement : « Je te salue, mon frère. (2) *Rois*. xx, 9. » Et, en le saluant ainsi, il lui fait une blessure mortelle. Ainsi Judas imprime un baiser sur le visage de celui qu'il a vendu, il l'appelle Maître, il l'embrasse, pour le livrer à la mort. « Lèvres insidieuses, ils parlent en un cœur et en un cœur, » c'est-à-dire, avec un cœur double. « Ils parlent paix avec leur prochain, mais les maux sont dans leurs cœurs. (*Ps.* xxvii, 4.) » Comme la colombe de Noë, ils portent à la bouche le rameau de paix, mais il y a une guerre cruelle dans leur cœur. Ils sont aussi comme une abeille, ayant du miel à la bouche et un dard acerbé à l'extrémité de la queue. C'est là aussi l'avertissement que donne l'*Ecclésiastique* : « Ton ennemi a la douceur sur les lèvres, et dans son cœur il médite de te jeter dans la fosse. (*Eccli.* xii, 15.) » C'est ainsi donc que ces Pharisiens se conduisent envers le Sauveur : ils ont la douceur sur les lèvres et ils méditent dans leur cœur de le jeter dans la fosse. « Maître, disent-ils, nous savons que vous êtes vrai et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité. (*Matth.* xxii, 16.) » Ils l'appellent maître, et, quand l'aveugle-né leur dit : « Voulez-vous aussi devenir ses disciples? (*Jean.* ix, 27.) » ils le maudirent. Ils affirment qu'il enseigne la voie de Dieu dans la vérité, et ailleurs ils disaient : « Il séduit les foules. (*Jean.* vii, 12.) » Ainsi il sont tout autres devant, et tout autres derrière ; autres dans leur paroles, autres dans leur cœur. Les paroles expriment la bienveillance, mais, semblables aux feuilles et aux ceintures des filles d'Adam, elle couvrent la noirceur cachée au-dedans.

adoriri. Hoc est ingenium mundi in maligno positi, aliud corde gerere, aliud ore proferre. Sic Joab salutat Amasam, fraternæque amplexatur : « Salve, mi frater ; » interim sic salutans lethale indigit vulnus. Sic Judas osculum figit illi quem vendidit, et Magistrum vocat, amplectitur ut internecioni tradat « Labia dolosa corde et corde loquuntur, » hoc est duplici corde. « Loquuntur pacem cum proximo, mala autem in cordibus eorum. » Quasi columba Noë ramum pacis in ore ferunt, sed bellum cruentum illis est in corde ; aut sicut apes mel habent in ore, sed aculeum acerbum in caudæ extremitate. Hoc etiam admonet

*Ecclesiasticus* : « In labiis suis indulcat inimicus, et in corde insidiatur, ut subvertat te. » Sic ergo et hi Pharisæi se gerunt erga Dominum, in labiis indulcantur, et corde insidiatur, ut subvertant eum. « Magister, inquit, scimus, quia verax es, et viam Dei in veritate doces. » Magistrum vocant, et cæco dicenti : « Numquid et vos vultis discipuli ejus fieri? » maledixerunt. Viam Dei in veritate docere asserunt, et alias dicebant : « Seducit turbas. » Sic alii sunt ante, et alii retro ; alii ore, alii corde : verba sonant benevolentiam, sed et tanquam folia et perizomata filiarum Adæ cooperiunt feciditatem intus latentem.

Toute leur intention donc était de le surprendre dans ses paroles, sans faire attention que, s'ils n'avaient pas pu le surprendre dans ses actes, ils ne le pourraient pas davantage dans leurs paroles, car le Verbene peut errer dans sa parole. Remarquons cependant que nous pouvons facilement être surpris dans nos discours et pécher en paroles, et que dès lors il faut veiller avec soin sur notre langue facile à errer. Aussi l'*Ecclésiastique* donnait-il déjà cet avertissement : « Fais une balance pour tes paroles, et un frein solide pour ta bouche, et sois attentif à ne point pécher par la langue, de peur que ne tombes en présence de tes ennemis. (*Eccli.* xxviii, 29 et 30.) » Et le même écrivain sacré disait de lui-même : « Qui donnera une sentinelle à ma bouche, qui mettra un sceau inviolable sur mes lèvres, afin que par elles je ne tombe pas ! (*Eccli.* xxii, 33.) » Aussi, devons-nous garder avec soin nos voies, pour ne point pécher par la langue, et ne point nous trouver enlacés dans les paroles de notre bouche. On ne voit pas seulement être surpris dans leurs discours ou enlacés dans les paroles de leur bouche, les détracteurs, les adulateurs, les menteurs, les médisants, les conseillers de crimes, et autres personnes semblables qu'on trouve sujettes aux péchés de la langue ; mais on trouve encore dans ce cas ceux qui n'accomplissent pas les promesses faites à Dieu, et n'observent pas les résolutions prises devant lui. Ainsi on trouve pris et enlacé dans les paroles de sa bouche, le chrétien qui, après avoir renoncé au démon, se livre ensuite librement au péché, se fait de nouveau l'esclave du démon et de la chair, oubliant sa promesse. Ainsi, celui qui se souille d'un adultère, est surpris dans son discours et s'enlace dans les paroles de sa bouche, alors qu'il s'était astreint par un serment

Tota ergo intentio eorum, erat, ut eum caperent in sermone, et non advertentibus quod sicut eum capere non poterant in facto, sic nec posse in verbo : quia in verbo errare non potest Verbum. Hoc interim advertere debemus, facile non posse capi in sermone, et in verbo labi, ideoque advigilandum esse linguæ nostræ lubricæ. Unde monebat *Ecclésiasticus* : « Verbis tuis facies stateram, et frænos ori tuo rectos, et attende ne forte labaris in lingua, et cadas in conspectu inimicorum. » Et iterum de seipso dicebat : « Quis dabit ori meo custodiam, et labiis meis signaculum certum, ut non cadam in ipsis ! » Proinde sollicitæ custodiendæ sunt viæ nostræ, ut

non delinquamus in lingua, nec inveniamur illaqueati verbis oris nostri. Neque vero solum in sermone capiuntur, aut illaqueantur verbis ori sui, detractores, adulateurs, mendaces, susurroneurs, suasores criminum, et similes qui peccatis linguæ prævæ obnoxii reperiuntur ; sed etiam illi qui Deo promissa non complent, et concepta coram eo vota non observant. Sic christianus reperitur captus et illaqueatus verbis ori sui, qui, post renuntiationem diabolo factam, postmodum se libere tradit peccatis, et mancipium se iterum facit diaboli et carnis, immemor suæ sponsionis. Sic qui adulterio se commaculat, capitur in sermone, et oris sui verbo illaque-

solennel à la fidélité matrimoniale, en face de Dieu, des anges et de la sainte Eglise. Ainsi ceux qui se sont liés par d'autres serments et les violent ensuite, tombent périlleusement, enlacés dans leurs propres discours. Ainsi, ceux qui, dans le sacerdoce, le cloître, ou le monde, après avoir fait des vœux de chasteté et de piété, mènent une vie autre que l'exige leur vocation et leur profession sainte, sont surpris dans les paroles de leur profession et elles leur seront reprochées pour leur confession éternelle, tant par le démon qui les accusera, que par Dieu qui les condamnera. « Vous serez justifié par vos paroles, et condamné par vos paroles. (*Matth. XII, 37.*) »

2<sup>e</sup> POINT. — Il est donc facile à l'homme de se laisser surprendre ou embarrasser dans ses paroles, quand il ne met pas assez de circonspection dans ses enseignements, ses conseils ou ses autres manières de s'exprimer, ou encore quand les actes ne correspondent pas aux paroles. Or, en toutes ces occasions, le Christ, qui est la voie, la vérité et la vie, ne pouvait errer d'aucune manière. Aussi, bien que les disciples des Pharisiens aient parlé insidieusement et par flatterie hypocrite, ils dirent vrai cependant, en l'abordant : « Maître, nous savons que vous êtes vrai et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit. (*Matth. XXII, 16.*) » Effectivement, celui-là seul pouvait enseigner véritablement la voie de Dieu et du ciel, qui est descendu du ciel dans le but d'enseigner cette voie. Aussi fut-il promis par le Prophète Isaïe à l'Eglise comme Maître et Docteur de cette voie : « Vous aurez sans cesse votre maître à vos côtés, et vos oreilles entendront sa voix, lorsqu'il criera derrière vous : C'est ici la voie, suivez-la.

atur, cum adeo solemniter juramento sese obstrinxerit ad fidelitatem matrimonialem, in facie Dei Angelorum ac Ecclesiæ sanctæ. Sic qui aliis juramentis sese obstrinxerunt, et postea illa violant, sermone proprio illaqueati periculose cadunt. Sic qui in sacerdotio, aut claustris, aut sæculo, post vota castitatis et pietatis, aliter vitam ducunt, quam vocatio et professio sancta exigit, verbis suæ professionis capiuntur, et illa eis exprobrabuntur in confusionem æternam, tum ab accusante diabolo, tum a Deo condemnante : « Ex verbis tuis justificaberis, et ex verbis tuis condemnaberis. »

Facile itaque est homini, verbo labi aut illaqueari, cum non satis circumspecte aliquid vel docet, vel suadet,

vel alia ratione eloquitur; aut etiam cum verbis facta non correspondent. In his autem omnibus nulla ratio poterat aberrare Christus, qui est via, veritas et vita. Unde licet discipuli Phariseorum insidiosè et adulatorie dixerint, tamen cum veritate dixerunt : « Magister, verax es, et viam Dei in veritate doces, et non est tibi cura de aliquo. » Solus enim ipse potuit Viam Dei et Cœli in veritate docere, qui ad hunc effectum de Cœlo descendit, ut ignotam illam Viam edoceret. Unde etiam per Isaiam Prophetam præmissus fuit Ecclesiæ tanquam Præceptor et Doctor hujus viæ : « Non faciet ultra avolare Doctorem tuum, et audies vocem post tergum monentis te : Hæc est via, ambulate in ea. »

(*Isaïe. xxv, 20 et 21.*) » Et comme nul n'a vu Dieu, voici le fils unique qui, venant du sein de son Père, nous a raconté la voie de Dieu, et il nous l'a parfaitement enseignée. Les philosophes ont voulu nous enseigner la voie de Dieu d'après la science de la nature, mais, ils nous l'ont enseignée, en y mêlant beaucoup d'inventions et d'erreurs contre la vérité. Les magiciens et les hérétiques enseignent la voie du diable et une science opposée à Dieu, instruits qu'ils sont par celui qui « n'a point persévéré dans la vérité et qui est père du mensonge. (*Jean. viii, 44.*) » Si Moïse et les Prophètes ont enseigné la voie de Dieu, ce n'a été que par figure. Mais, voici venir celui qui est le Maître vrai, et qui non seulement enseigne la voie de Dieu en figure, mais qui l'enseigne aussi en vérité, étant lui-même la vérité, étant celui à qui nous pouvons dire avec le Prophète : « Vous m'avez montré les voies de la vie. (*Ps. xv, 41.*) »

C'est à bon droit également que les Pharisiens ajoutent : « Vous ne considérez point la personne des hommes, (*Matth. xxii, 16.*) » parce que cette considération humaine trouble souvent la sincérité du jugement de la vérité. Aussi Isidore a-t-il dit : « Celui qui, par crainte du pouvoir, cache la vérité, s'attire la colère céleste de cette même vérité, parce qu'il craint l'homme plus que la colère divine. (*Sent.*) » Ah ! combien de conseillers dans les cours considèrent la personne des princes, et à cause de cela n'osent pas dire ou enseigner la vérité ! C'est là même ce que déplorait le roi de France, Louis XII, quand il disait que, la cour ayant tout en abondance, il ne lui manquait que la vérité, laquelle n'y entraît que mutilée ou fardée. Comme les paroles du Roi sont puissantes, ainsi que l'ob-

Et cum Deum nemo viderit unquam, hic est Unigenitus, qui e sinu Patris veniens enarravit nobis viam Dei, qua scilicet ad eum itur, et in perfecta veritate nos eam edocuit. Viam Dei secundum scientiam naturæ nos voluerunt edocere Philosophi, sed eam docuerunt, multos commiscendo errores contra veritatem. Viam diaboli, et scientiam diversam a Deo, imo adversam Deo, docent magi et hæretici, edocti ab illo qui « non stetit in veritate, et Pater est mendacii » Viam Dei et cæli si docuit Moyses et Prophetæ, id adhuc factum est ex parte in figura. Sed ecce adest is qui Magister verax est, et non solum docet in figura viam Dei, sed in veritate, Veritas ipse, cui dicere possumus

cum Propheta : « Notas mihi fecisti vias vitæ. »

Recte quoque additur : « Et non respicis personas hominum, » quia hic respectus hominum perturbat frequenter veritatis judicium sincerum. Unde, Isidorus, in *Sent.*, ait : « Qui metu potestatis veritatem occultat, ejusdem veritatis iracundiam sibi cœlitus provocat, quia plus pertimescit hominem quam divinam trepidat indignationem. » O quam multi Consiliarii in aulis Principum respiciunt personam Principis, et propterea non audent dicere, et docere veritatem. Hoc ipsum est quod Ludovicus XII, Gallorum Rex, deplorabat, quod cum in aula rebus omnibus abundaret, sola veritas abesset, vel mutila aut fucata in-



serve le Sage, (*Ecccl. VIII.*) ceux qui approchent le Roi, même en qualité de conseillers, quand il exige quelque chose, même une injustice, n'osent le contredire, ni lui montrer la vérité toute pure. C'est également l'observation de Sénèque, écrivant à un ami : « Je te montrerai la misère des hauts sommets, et ce qui manque à ceux qui possèdent tout, c'est quelqu'un qui dise la vérité. Si vous venez à être admis dans la familiarité d'un prince, il faut que vous perdiez la vérité ou l'amitié. » Ainsi Jonathas, pour s'être efforcé de défendre auprès de Saül l'innocence de David et la vérité, faillit être mis à mort. Certes, il faut honorer les princes, mais il ne faut pas que ce soit avec le mensonge et l'injustice. Voilà pourquoi, quand le roi Nabuchodonosor interroge Daniel, celui-ci commença par réfléchir environ une heure. Ignorait-il donc ce qu'il avait à répondre, où hésitait-il peut-être à dire la vérité qui concernait la personne du roi ? Point du tout. Mais, bien qu'il sût ce qu'il avait à répondre, « il commença à méditer en lui-même, et durant une heure (*Dan. IV, 16.*) » pour garder l'honneur dû à la dignité royale, sans cependant taire la vérité, et dès lors, pendant cette heure, il songeait comment il pourrait arranger et régler sa réponse, sans nuire à la vérité et sans offenser le Roi. Les deux, effectivement, conviennent auprès des princes : il faut honorer leur dignité et néanmoins ne pas condescendre à leurs mauvais desseins. Mais, si les formes polies et respectueuses de votre langage ne servent de rien, il faut aussi employer la liberté de la réprimande en faveur de la vérité. Ainsi Michée dit : « L'esprit du Seigneur me remplit de

traret. Cum sermo Regis potestate plenus sit, ut dixit Ecclesiasticus, cap. 8, ideo qui Regi astant, etiam ut Consiliarii, si quippiam exigit, licet injustum, non audent contradicere, aut veritatem nude aperire. Hoc etiam advertit Seneca, sic scribens ad amicum : « Monstrabo tibi cujus inopia laborant summa fastigia et quid omnia possidentibus desit, scilicet ille qui verum dicat. Si in clientelam alicujus potentis veneris, aut veritas aut amicitia perdenda est. » Sic Jonathas, quia apud Saulem innocentiam Davidis et veritatem tueri conatur, periculum vitæ incurrit. Equidem honorandi sunt Principes, sed non cum falsitate et injustitia. Ideo Daniel, cum interrogaretur a Nabuchodonosore Rege, cœpit cogitare quasi

una hora. An forte ignorabat quid responsurus foret, aut forsitan ambigebat edicere veritatem personam Regis concernentem, Absit. Sed cum sciret quid respondere deberet, « cœpit cogitare quasi una hora ut regio culmini servaret honorem, nec tamen absconderet veritatem, ideoque per illam horam præmeditabatur qualiter, sine injuria veritatis et offensa Regis responsum suum componi et ordinari deberet, » etenim utrumque convenit apud principes, et eorum scilicet culmini honorem deferre, et tamen pravæ eorum voluntati morem non gerere. At tibi blando et honorifico sermone nihil apud eos proficitur, etiam libera increpatio est adhibenda in gratiam veritatis oppressæ. Sic dicit Michæas : « Ego repletus sum forti-

force, pour annoncer à Jacob son crime. Ecoutez, princes. (*Michée*. III, 8 et 9.)» Ainsi se conduisirent les saints Prophètes. Elie reprend librement Achab, Elisée Joram, Nathan David, Isaïe Manassès, Jérémie Joachim et Sédécias, Jean Hérode, Jésus-Christ les Scribes et les Pharisiens, sans considérer leurs personnes, mais prononçant ouvertement la sentence de la vérité. Ainsi se conduisirent, après Jésus-Christ, Basile envers Valens, Chrysostôme envers Eudoxie, Hilaire envers Constance, Ambroise envers Théodose et Valentinien, Oëniande envers l'empereur Anastase. Anastase préparait de grands desseins contre l'Église, et il s'efforçait d'entraîner l'Évêque Oëniande dans sa faction, en lui faisant toute sorte de promesses, Mais, le prélat, saisissant le manteau de pourpre de l'Empereur, lui dit d'une voix forte : « Empereur, ce vêtement ne vous suivra point après la mort. Laissez donc à sa liberté l'Église que le Christ a rachetée de son sang; qu'il vous suffise d'être empereur, ne tourmentez point les prélats de l'Église, mais plutôt passez vous-même dans le camp des Orthodoxes, de peur que, embrassant comme vous le faites, les opinions des impies Sévère et Dioscore, vous ne vous exposiez à être jeté dans le feu éternel. » A ces mots, l'Empereur, couvert de confusion, garda le silence. C'est le récit de Zonaras, racontant l'histoire d'Anastase, au tome III de ses *Annales*.

Tous ceux-là donc, imitant Jésus-Christ, furent des maîtres véridiques, enseignant la voie de Dieu dans la vérité, ne considérant pas la personne des hommes, mais reprenant librement les vices, sans cependant mépriser personne. Aujourd'hui, plusieurs de ceux qui sont tenus d'enseigner la voie de Dieu dans la vérité, se trou-

tudine spiritus Domini, judicio et veritate, ut annuntiem Jacob scelus suum. Audite, Principes. » Sic se gesserunt sancti Prophetæ. Elias libere increpat Achab, Elisæus Joram, Nathan Davidem, Isaias Manassen, Jeremias Joachim et Sedechiam, Joannes Herodem, Christus Scribas et Phariseos, non respiciendo personas eorum, sed veritatis apertum pronuntiando decretum. Sic etiam se gesserunt post Christum Basiliius erga Valentem, Chrysostomus erga Eudoxiam, Hilarius erga Constantium, Ambrosius erga Theodosium et Valentinianum, Oeniandus erga Anastasium Imperatorem. Cum enim moliretur Anastasius multa contra Ecclesiam, et Oeniandum Episcopum ad suam attrahere conaretur factionem promissis variis; ipse

Imperatoris purpuream apprehendens chlamydem, forti voce dixit : « Hæc vestis nequaquam post mortem te sequetur, o Imperator! Missam fac Ecclesiam quam Christus suo redemit sanguine, satis tibi sit dignitatis, quod Imperatores, Antistites Ecclesiæ vexare noli, sed tu potius ad Orthodoxos transi, ne dum impiorum hominum Severi et Dioscori opiniones amplecteris, æterno igni addicaris. » Imperator autem ad hæc pudore suffusus obmutuit. Testis est Zonaras, 3 Annal., in Anastasio.

Hi ergo secuti Christum, Magistri fuere veraces, Viam Dei in veritate docentes, hominum personam non respicientes, sed vitia libere increpantes, neminem tamen despicientes. Multi nunc qui tenentur viam

vent en faute, parce qu'ils font acception de personnes. Si la vérité doit être prêchée aux riches et aux grands, ils ne la proclament pas librement, mais, où bien ils l'altèrent par connivence, ou bien ils la dissimulent, ou bien ils les excusent. « Un salaire et des dons aveuglent leur yeux, et, comme un mors dans la bouche, ils détournent les châtimens. (*Eccli. xx, 31.*) » La crainte du pouvoir enchaîne leur langue et la vérité semble enchaînée dans des liens.

3° POINT. — Mais, voyons quelle est la question que ces fourbes Phariséens posent au maître de la vérité : « Maître, nous est-il permis de payer le cens à César, ou non ? (*Matth. xxii, 17.*) » Saint Marc porte : « Est-il permis de donner le tribut à César, ou ne devons-nous pas le donner ? (*Xii, 14.*) » C'était une grande question entre les Juifs de savoir si le peuple de Dieu, les enfants d'Abraham, jusque-là libres, devaient payer le tribut à César, empereur païen, eux qui payaient à Dieu les prémices, les dîmes et les oblations. Aussi un certain Judas, Galiléen, comme l'attestent les *Actes des Apôtres*, (V, 37.) profita de ce que, à la naissance du Christ, Auguste exigea le tribut et le cens par tête, comme il est dit en saint Luc. (ch. II.) Il souleva les Juifs contre les Romains, disant que c'était une chose indigne que la nation fidèle et le peuple de Dieu, obéissant à un empereur païen et aux Romains qui étaient infidèles, payât, en témoignage manifeste de servitude, un cens et un tribut, et que, dès lors, pour défendre la liberté, il fallait leur résister, se refuser de payer toute espèce d'impôt. Aussi, tous ses sectateurs refusaient, même au prix de la vie, le paiement de tout tribut et tout témoignage de sujétion envers César. Voici ce qu'en

Dei in veritate docere, in acceptione personarum vitiosi reperiuntur. Si ad divites et honoratos veritas debet dirigi, non aperte eam pronuntiant, sed vel convivent, vel dissimulant, vel excusant : « Xenia et dona excæcant eorum oculos, et quasi frænum in ore avertunt correctiones eorum, » vel certe timore potestatis lingua eis præpeditur, et veritas quasi vincula delinetur.

Sed videamus quænam Magistro veritatis quæstio proponatur ab his subdolis Pharisæis : « Magister, licetne census dare Cæsari, an non ? » Marcus habet : « Licet tributum dari Cæsari, an non dabimus ? » Magna hæc erat inter Judæos quæstio, an Cæsari Gentili Impera-

tori, populus Dei, filii Abrahæ antea liberi, tributum deberent solvere, qui Deo primitias, decimas, oblationes exsolvebant. Unde quidam Judas Galilæus, ut testantur Acta Apostolorum, cum Augustus nascente Christo capitatum tributum et census exegisset, ut dicitur Luc 20, concitavit Judæos ad rebellandum Romanis, dicens indignum esse ut gens fidelis et populus Dei Ethnicò Imperatori, et Romanis infidelibus serviret, et in professionem manifestam servitutis illis census et tributum solveret ; ideoque pro tuenda libertate illis esse resistendum, et omne vectigal eis denegandum.

Quapropter qui eum sectati sunt, omne tributum et Dominium Cæsaris

raconte Josèphe : « On imagina contre eux toute espèce de tourments et de tortures corporelles, afin de les amener seulement à reconnaître César. Mais pas un ne cèda et ne se décida à le dire. Cette persécution ne fit au contraire que les affermir dans leur sentiment, on eut dit des bêtes insensibles et sans âme qui subissaient le crucifiement et le supplice du feu. Les enfants eux-mêmes présentèrent un étonnant spectacle. Pas un de ces petits ne voulut appeler César son Seigneur, tant l'audace était puissante pour leur faire oublier la faiblesse de leur corps. (*Guerre*. Liv. VII, ch. 29.) » Ce sont ces Galiléens, que Pilate mit à mort, en mêlant leur sang à leur sacrifice. (*Luc.* XIII.) Mais, cette secte ne s'éteignit point vite, elle persista longtemps parmi les Juifs, jusqu'à ce qu'enfin elle souleva une guerre ouverte, où les Juifs furent détruits par Titus et Vespasien. Or, comme le Christ, avec ses Apôtres et ses disciples, était Galiléen, les Juifs et les Romains le soupçonnaient d'appartenir à cette secte. Aussi les Phariséens, voulant l'amener auprès de Pilate ou d'Hérode, envoient leurs disciples avec des soldats hérوديens, ou des employés à qui incombait la charge de percevoir ce tribut, demandant : « Est-il permis de payer le tribut à César ? » Mais, le Christ avait suffisamment montré combien il était étranger à cette secte de séditionnaires, quand il voulut que sa mère et Joseph montassent à Bethléem, pour y être inscrits et y payer le cens. (*Luc.* II.) Egalement, quand il paie la pièce d'argent, pour lui-même, et pour Pierre, qui la trouva, sur l'indication du Sauveur, dans la bouche du poisson. (*Matth.* XVII, 26.) Egalement encore, dans la circonstance présente, quand il dit qu'il faut rendre à

etiam morte proposita abnuebant. De illis sic scribit Josephus, lib. 7. Belli, c. 29 :

« Omni genere tormentorum et vexatione corporum in eos excogitata ob hoc dumtaxat ut Cæsarem faterentur, nemo cessit, neque dicere velle visus est, sed omnes illa necessitate validiorem sententiam conservavere, tanquam brutis corporibus non animis etiam cruciatus ignemque susceperent. Maxime vero puerorum ætas miraculo spectantium fuit, nec enim eorum quispiam commotus est, ut Dominum Cæsarem nominaret, usque adeo corporum infirmitatem vis audaciæ superabat ! » Hæc Josephus. Illi ergo sunt Galilæi illi, quos occidit Pilatus miscendo sanguinem sacrificis eorum. Neque tamen ea secta mox extincta fuit,

sed diu inter Judæos viguit, donec tandem erupit in publicum bellum, in quo Judæi per Titum et Vespasianum excisi sunt. Quia ergo Christus cum suis Apostolis et asseclis erat Galilæus, etiam in sectæ hujus suspicionem apud Judæos et Romanos veniebat. Unde Pharisæi, ut eum apud Pilatum accusarent vel Herodem, mittunt suos discipulos cum Herodianis militibus, vel ministris quibus incumbebat cura hujus tributi, inquirentes : « Si licet tributum dare Cæsari, an non ? » Sed Christus ab hac seditiosorum secta se alienum satis demonstrat, dum Matrem suam cum Josepho voluit ascendere in Bethleem, ut censum solveret, et describeretur. Item, dum pro se et Petro, solvit didrachma in ore piscis inventum.

César ce qui est à César. Ainsi encore, saint Paul dit : « Rendez à celui à qui vous devez le tribut, le tribut ; l'honneur, l'honneur. (Rom. XIII, 7.) » et il enseigne que les fidèles doivent l'obéissance et le paiement des impôts aux princes infidèles.

Cela montre clairement que les Rois et les Princes suzerains imposent justement des tributs modérés à leur sujets, pour la défense et la conservation de l'État, et pour les besoins personnels du Prince, eu égard à sa dignité. C'est pourquoi Isidore de Péluse, citant l'exemple du Seigneur Jésus, parle en ces termes généraux de la chose : « Le Sauveur fut inscrit, tandis qu'il était encore dans le sein de sa mère et il paya le cens à César, et par là il semble porter une loi et nous indiquer la nécessité d'obéir à celui qui tient le pouvoir, pourvu qu'il n'apporte aucune entrave à la piété. Ce que notre Dieu nous a enseigné par ses conseils et son exemple dans sa pauvreté, imitons-le avec simplicité, et ne refusions pas de payer le tribut sous prétexte d'indigence. (Ep. XLVIII, liv. 1<sup>er</sup>.) »

Mais, nous avons dit qu'on peut justement imposer des tributs modérés, car, pour être justes, il faut qu'ils soient imposés proportionnellement aux ressources d'un royaume ou d'une province, et aux facultés d'un peuple, sans quoi, ils sont injustes et tyranniques. Les charges insupportables de la taille, les exactions, les tributs sont parfois imposés au peuple, de manière à ce qu'il semble languir plus que vivre, et à ce que souvent il est affamé de force, contraint de vendre les biens nécessaires à une pauvre famille pour satisfaire ces exactions. Et ainsi, il arrive que les employés des

Atque etiam hic dum dicit reddenda esse Cæsari quæ sunt Cæsaris. Sic etiam Paulus dicit : « Cui honorem honorem, tributum tributum, » docetque etiam fideles Principibus infidelibus obedire debere, et vectigalia pendere.

Ex his patet juste a Regibus, et Principibus supremis, moderata tributa imponi subditis ad defensionem et conservationem Reipublicæ, atque ad necessariam Principis sustentationem, considerata ejus dignitate. Hinc Isidorus Pelusiota, exemplum Christi Domini afferens, l. I. Ep. 48, sic hac de re loquitur generaliter : « Descriptus est Dominus cum utero gestaretur et censum Cæsari pependit, hinc velut lege lata nobis indicens, ut ei qui imperium tenet, obediamus, modo nihil impe-

dimenti ad pietatem afferat. Quæ igitur ipse Deus noster subitat per dispensationem et consilium paupertate docuit; candido animo imitemur, nec pauperum obtentu tributum pendere detrectemus. » Hæc ille.

Diximus vero juste tributa moderata imponi posse, nam debent, ut justa sint, imponi cum proportione ad vires regni sive provinciæ, et juxta facultates populi, alias injusta sunt et tyrannica. Importabilia quandoque onera talliæ, exactiones, vectigalia populis imponuntur, ita ut populus potius videatur languere quam vivere, et sæpe cogatur esurire, et necessaria pauperculæ familiæ dividere ad satisfaciendum illis exactionibus.

Sicque contingit ut a Ministris

Rois et des princes pressurent les sujets autant que les conducteurs de travaux, constitués par le Pharaon d'Égypte pour présider au labeur des enfants d'Israël, et qui les employaient aux durs travaux de l'argile et de la brique, leur rendant la vie amère. Il est bon d'user de l'eau de la fontaine, mais il ne faut pas cependant l'épuiser ou dessécher ses sources. Il est bon qu'un pasteur mange du lait de ses brebis, mais il ne convient pas cependant qu'il les écorche. Certes, le Roi ou le Prince n'est pas le Maître de tous les biens qui appartiennent à ces sujets, et dès lors il ne peut pas les piller à son gré ou à son caprice. Il peut en user pour le bien public, et l'intérêt général lui confère certains droits. Aussi, il n'est point dit ici : Rendez tout à César, mais « rendez à César ce qui est à César. »

Vous m'objecterez peut-être : Les rois semblent avoir droit de disposer sans injustice de tous les biens de leurs sujets, puisque, quand les enfants d'Israël eurent demandé à Samuel un Roi qui fit leurs guerres et que Samuel eut consulté le Seigneur, il en obtint cette réponse : « Ecoute la voix de ce peuple en tout ce qu'il te dit, mais déclare-leur et annonce-leur le droit du roi qui régnera sur eux : Il prendra vos enfants, pour conduire ses chars, et il en fera des cavaliers qui marcheront devant lui, et il en fera des soldats et des officiers pour son armée ; il prendra les uns pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, et les autres pour lui forger des armes et des chariots. Il prendra vos filies pour se faire apprêter des parfums, ainsi que le pain, et les mets de sa table. Il prendra aussi vos champs, vos vignes et vos meilleurs plants

Regum Principum non minus affligantur subditi, quam filii Israel a Magistris operum quos constituit Rex Pharaon, qui operibus duris ludi et lateris eos affligebant, et vitium eorum reddebant amaram. Bonum est aqua fontis uti, non tamen illum oportet exhaurire, aut venas illius exciccare. Optimum est ut Pastor de lacte gregis sui comedat, non tamen decet illum excoriare. Certe Rex aut Princeps non est Dominus bonorum omnium ad subditos spectantium, ideo, pro suo arbitrato et libidine, non potest eos expilare : ad utilitatem tamen publicam illis potest uti, et pro bono publico ei certa competunt jura. Unde hic non dicitur : Reddite omnia Cæsari ; sed « quæ Cæsaris sunt. »

Quod si dicas : Tale videtur esse

jus Regis in subditos, ut possit de bonis eorum sine injustitia disponere : quia cum filii Israel peterent a Samuele Regem qui præliaretur bella ipsorum, et Samuel consulisset Dominum, tale responsum accepit : « Audi vocem populi in omnibus quæ loquuntur tibi. »

« Verumtamen contestare eos, et prædic eis jus Regis qui regnaturus est super eos : Filios vestros tollet, et ponet in curribus suis, facietque sibi equites, et præcursores quadrigarum suarum, et constituet sibi tribunos, et centuriones, et aratores agrorum suorum, et messores segetum, et fabros armorum et curruum suorum. Filias quoque vestras faciet sibi unguentarias, et focarias, et panificas. »

« Agros quoque vestros et vineas,

d'oliviers, pour donner à ses serviteurs. Il demandera la dîme de vos blés et de vos vignes, pour donner à ses ennuques et à ses serviteurs. Il prendra la dîme de vos troupeaux, et vous serez ses serviteurs. Voilà quel sera le droit du roi qui vous gouvernera. (1. Rois. VIII, 7-17.) »

Je réponds que le Seigneur ne conférerait pas le droit de causer tous ces ennuis aux sujets, mais il prédisait seulement que les rois se conduiraient ainsi, en punition de ce que, abandonnant le gouvernement de leur Dieu, les Israélites avaient préféré un roi. Il voulait par là détourner son peuple de demander un Roi, parce qu'il est facile que la puissance royale se change en tyrannie, à cause de sa grandeur. Lors donc qu'il est dit : « Voilà quel est le droit du roi, » c'est comme s'il était dit : « Telle est la coutume des rois. » Ailleurs, quand il traite de la constitution de la royauté, le Seigneur dit : « Le roi ne multipliera point pour lui les chevaux, il n'aura point des sommes immenses d'or et d'argent, afin qu'il ne s'élève point d'orgueil au-dessus de ses frères. (Deut. XVII, 12 et 20.) » Voilà pourquoi il se plaint de quelques-uns, disant : « Ecoutez, princes de Jacob, chefs de la maison d'Israël, vous qui arrachez aux malheureux jusqu'à leurs vêtements, vous qui enlevez la chair de leurs os. (Michée. III, 1-3.) »

C'est dans le même sens que Louis XII, roi de France, avait coutume de dire : « Peuple et rustauds sont pâture de tyrans, tyrans et gens d'armes sont pâture de Satan. »

En ces circonstances, les princes ne sont pas les seuls à pécher, mais c'est surtout leurs conseillers et leurs officiers, qui pèchent, en

et oliveta optima tollet, et dabit servis suis. Sed et segetes vestras et vinearum reditus addecimabit, ut det Eunuchis et famulis suis. »

« Greges quoque vestros addecimabit, et eritis ei servi. Hoc erit jus Regis qui imperaturus est vobis. » Hæc ibi.

Respondeo, Dominum non dedisse auctoritatem omne illud gravamen inducendi, sed tantum prædixisse Reges sic acturos, ipso permittente id in pœnam quod se abjecto Regem elegissent. Sic voluit detertere populum ne peterent Regem, quia facile regia potestas ob magnitudinem suam convertitur in tyrannidem. Quod ergo dicitur : « Hoc est jus Regis, » idem est ac si diceretur : « Hæc est consuetudo Regum ; »

alias, de constitutione Regis dum agitur, dicit Dominus : « Non multiplicabit sibi equos, nec habebit auri et argenti immensa pondera, ne elevatur cor ejus in superbiam super fratres suos. » Quapropter de quibusdam conqueritur : « Audite, Principes Jacob, et Duces domus Israel, qui violenter tollitis pelles eorum desuper eis, et carnem eorum desuper ossibus eorum, etc. »

In hanc sententiam dicere solitus erat Ludovicus XII, Rex Francorum : « Plebem et rusticos esse pascua Tyrannorum ; Tyrannos autem et milites esse pascua Diabolorum. » Neque tantum hic Principes peccant, sed maxime eorum Consiliarii et Officiarii, qui crudeli subtilitate,

inventant diverses manières d'exactions et en imaginant divers prétextes, avec une cruelle subtilité et une subtile cruauté, qu'ils suggèrent ensuite aux princes pour sucer le modeste avoir de leurs sujets. Connaissant parfaitement ce qu'ils appellent « le tour de bâton, » ils font leurs profits, ils entassent les richesses, ils exaltent leur famille, aux dépens du public. Comme les contributions de l'État passent ordinairement par leurs mains enduites de poix, il est aisé qu'il leur en reste un peu qui ne va pas aux princes et n'est point appliqué au bien public. « Ils bâtissent » ainsi « leurs maisons aux dépens d'autrui, » aussi, n'est-il pas surprenant que leurs maisons soient ruineuses, parce qu'ils imitent « ceux qui amassent des pierres dans l'hiver (*Eccl. XXI, 9.*) » et les entassent les unes sur les autres, en érigent un mur élevé, qui tombera vite sous les pluies et les orages.

A ceux-là donc aussi s'adresse cette parole : « Rendez à César ce qui est à César, » parce que, en dehors du traitement qui leur est dû, ils s'attribuent, par un péculat fort subtil, les biens de César, du prince et de l'État. Aussi, n'est-il pas étonnant que, devenus suspects aux princes, ceux-ci confisquent ensuite leur biens et les réduisent à la misère. Ainsi, on raconte de Vespasien qu'il avait coutume d'élever les plus rapaces aux charges publiques, pour les condamner et les spolier, quand ils s'étaient enrichis. Aussi, disait-on vulgairement qu'il avait ses officiers pour éponges, et il s'en servait comme d'éponges, les mouillant quand ils étaient à sec et les exprimant quand ils étaient mouillés. (*Suétone.*)

Ces officiers sont semblables à la sangsue qui dit toujours : « Ap-

subtilique crudelitate varios adveniunt modos, variasque excogitant causas, quas Principibus suggerant ad exugendas subditorum facultates. Et cum ipsi probe norint « Turnum baculi, » ut vocant, etiam ex dispendio publico compendium suum faciunt, opes coacervant, familiam exallant. Cum enim contributiones Reipublicæ per eorum manus transire soleant, cumque illas suas manus habeant pice infectas, facile fit ut pars eis adhæreat, ita ut nec ad Principes transeat, nec bono publico applicetur. Sic « ædificant domum suam impendiis alienis, » unde non mirum quod ruinæ fiat obnoxia, quia « sunt » similes illis « qui ex lapidibus hyeme collectis » et coadunatis sublimem murum

erigunt, mox pluviis et tempestatibus ruiturum.

Ad hos ergo etiam illud dirigitur : « Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari. » Quia ultra stipendium sibi debitum, Cæsaris et Principis, Reipublicæque, per peculatum subtilem bona vindicant. Unde non mirum quod postmodum apud Principes suspecti, per ipsosmet spoliatur, et ad inopiam rediguntur. Sic de Flavio Vespasiano fertur quod rapacissimum quemlibet ad officia promoveri fuerit solitus, sed postmodum ditatum condemnare, et spoliare.

Unde vulgo dictus est Officiarios suos habere pro spongiis, quod eos velut spongias et siccos madefaceret, et humentes exprimeret. Similes quoque sunt tales Officiarii sanguis-



porte, apporte, » et qui, étant insatiable, suce le sang gâté du membre qu'elle touche, mais quelquefois, elle se remplit trop, crève et meurt, et tout le sang qu'elle avait sucé se répand. N'arrive-t-il pas quelque chose de semblable aux officiers des princes, lesquels sucent avec une insatiable ardeur le sang des pauvres, et ne veulent pas le vomir par la restitution tant qu'ils vivent? Finalement néanmoins, la mort les fait crever, et ils répandent le sang, le leur comme celui des autres, parce que les princes exercent des reprises sur leurs héritiers, et leurs biens sont épuisés par les procès et les condamnations. Oh! si, durant leur vie, ils avaient médité cette parole : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu! » Rendez à l'État ce qui est l'État, et aux pauvres ce qui est aux pauvres, si vous ne voulez pas mourir misérablement, et encourir devant Dieu une misère et une honte éternelle.

Dès lors, cette maxime du Sauveur : « Rendez à César ce qui est à César, » peut être prise, dans son sens général, comme voulant dire : « Rendez à chacun ce qui est à chacun. En effet, bien que Jésus-Christ ait ici principalement l'intention de dire aux Phariséens : Ce denier, que vous me présentez comme étant la pièce d'argent du tribut, est, de votre propre aveu, marqué de l'image et du nom de César, et dès lors, puisque vous usez de cette monnaie, vous indiquez suffisamment que vous êtes les sujets de César, de l'Empereur Romain. Rendez-lui donc soumission et tribut, sans que cela empêche que vous rendiez à Dieu, en votre qualité de peuple de Dieu, les prémices, les dîmes, les sacrifices, les oblations.

sugæ, quæ semper dicit : « Affer, affer, » et cum sit insatiabilis, continuo sugit corruptum sanguinem illius membri quod tangit; sed interdum præ nimia repletione crepat et moritur, sicque effunditur sanguis omnis, quem suxerat. Annon idem contingit Officiariis Principum, qui insatiabiliter sanguinem sugunt pauperum, nec volunt evomere per restitutionem quamdiu vivunt? Tandem nimirum per mortem crepant, et effundunt sanguinem, tum suum, tum alienum; quia per Principes inquiritur in hæredes eorum, et exhauriuntur per litem et condemnationem opes ipsorum. Oh! si in vita sua attendissent illud : « Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ Dei Deo! » Reddite quæ Reipublicæ sunt Reipublicæ et quæ pauperum

sunt, pauperibus reddite, si non velitis infeliciter emori, et inopiam ac ignominiam coram Deo æternam incurrere.

Generaliter itaque accipi potest hæc sententia Domini : « Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, » ut significet : Reddite cique quod suum est. Nam licet Christus principaliter intendat dicere hic Pharisæis : Denarius iste, quem tanquam numisma census mihi exhibetis, ex ipsa vestra confessione notatus est imagine et nomine Cæsaris, sicque dum illo utimini numismate, satis indicatis vos Cæsari, sive Romano Imperatori esse subditos : Reddite ergo illi subjectionem et tributum, nec hoc repugnat cum eo quod simul reddatis Deo, tanquam populus Dei, primitias, decimas, sacrificia, oblationes. Hoc,

Voilà, dis-je, ce que le Christ a principalement en vue dans sa réponse ; mais, il veut aussi indiquer, d'une manière générale, ce que l'Apôtre a dit de son côté : « Rendez à chacun ce qui lui est dû, (*Rom. XIII, 7.*) » droits civils et politiques et autres, hommes et argent. Toute dette en effet doit être rendue, de quelque manière qu'elle ait été contractée. Aussi ceux qui négligent de payer leurs dettes pécuniaires commettent une faute très-grave, à moins d'impuissance. Celui qui fraude ou retient la dette de l'ouvrier, commet un péché qui crie vengeance au ciel, comme l'affirme en particulier saint Jacques, parlant contre les richesses qui oppriment les pauvres : « Voilà que le salaire que vous dérobez aux ouvriers qui ont moissonné vos champs crie contre vous, et leur clameur est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées. (*Jac. v, 4.*) » Ainsi donc, chacun est tenu de rendre ce qu'il doit, et César lui-même n'est point dispensé de rendre à ses sujets ce qu'il leur doit. Il est tenu de leur donner défense et protection, ainsi qu'à ses soldats solde et récompense. Sans quoi, comme ils exposent leur vie et leur sang pour César, s'ils sont privés de leurs salaires, leur sang crie contre César et contre le Roi, ou contre les officiers qui les fraudent.

A chacun en outre, nous disons : Rendez à vos parents honneur et soutien ; rendez à vos supérieurs obéissance et sujétion ; rendez à vos inférieurs justice et charité ; rendez aux malades soulagement et secours ; rendez aux pauvres grâce et miséricorde, autant que vous le pourrez ; rendez aux désolés et aux affligés, aux orphelins et aux veuves, consolation, aide, conseil ; rendez au monde le mé-

inquam, primario Christus suo hoc responso intendit; tamen etiam universim vult indicare idem quod Apostolus : « Reddite omnibus debita, » eujuscumque illa sint sortis, sive civilia sint et politica, sive alia; sive honoris sint, sive pecunie. Omne enim debitum reddendum est qualibet ratione contractum. Unde qui debita pecuniaria negligunt solvere, gravem culpam omnino incurrunr, nisi sit impotentia. Et qui debitum mercenarii defraudat, vel retinet, peccatum in cœlum clamans committit, ut particulariter asserit sanctus Jacobus, agens contra divites pauperum oppressores : « Ecce merces operariorum qui messuerunt regiones vestras, quæ fraudata est a vobis, clamat, et clamor eorum in aures Domini Sabaoth introivit. » Sic igitur unusquisque debitum red-

dere tenetur, ita ut et ipse Cæsar non sit exemptus a debito reddendo suis subditis. Defensionem scilicet et protectionem tenetur reddere, ac suis militibus stipendium et mercedem; alioqui cum vitam et sanguinem exponant pro Cæsare; si defraudentur stipendiis, clamat eorum sanguis contra Cæsarem et Regem, aut contra Officiarios qui defraudant.

Sic quoque unicuique dicimus : Redde parentibus honorem et sustentationem; Redde superioribus obedientiam et subjectionem; Redde inferioribus justitiam et charitatem; Redde infirmis solatium et auxilium; Redde egenis gratiam et misericordiam tibi possibilem; Redde desolatis et afflictis, pupillis et viduis, consolationem, subsidium, consilium; Redde mundo despectum,

pris, qu'il mérite à cause de son instabilité; rendez haine au péché, parce qu'il est exécrable, tout comme son auteur le démon.

Mais, voyons en particulier ce que nous devons rendre à Dieu, puisque Jésus-Christ en fait l'objet d'une recommandation spéciale : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu. »

4<sup>e</sup> POINT. — Avant de répondre qu'il faut rendre à César ce qui est à César, Jésus-Christ demanda de qui était l'image et l'inscription du denier du tribut. Or, comme on y voyait, de l'aveu même des ennemis, l'image et l'inscription de César, il n'hésita pas à prononcer avec certitude que cette image manifestait le droit de César. Ainsi, quiconque voudra considérer quelle inscription et quelle image il porte en lui-même comprendra facilement quel est son devoir et quelles sont ses obligations.

I. — Quant à l'inscription, celle qui convient à tous en vertu du baptême, c'est : « Je suis chrétien. » Or, quelle est cette inscription et que signifie-t-elle ? Ne signifie-t-elle pas : Je suis tout à Jésus-Christ, oint, consacré et sanctifié par lui ? Ne signifie-t-elle pas : J'appartiens à Jésus-Christ, scellé de son esprit et de son caractère ? Ne signifie-t-elle pas : « J'ai été acheté et racheté » par le sang de Jésus-Christ ? O la belle inscription ! Si l'on y réfléchit, elle pourra suffisamment nous apprendre ce que nous devons à Jésus-Christ, ce qu'il faut que nous lui rendions pour satisfaire aux exigences de notre nom et à nos obligations. C'est pourquoi saint Léon s'écriait : « O chrétien, reconnais et rappelle-toi de quel chef tu es membre, souviens-toi que tu as été arraché à la puissance des ténèbres et

quia illum sua fugacitate meretur; Redde peccato odium, quia execrabile est, sicut et auctor ejus dæmon. Sed videamus in particulari quid Deo reddere debeamus, quandoquidem specialiter Christus Dominus exprimat: « Reddite quæ sunt Dei Deo. » Antequam Christus responderet reddenda esse quæ sunt Cæsaris Cæsari, interrogavit in numismate census quænam esset imago et superscriptio? Cum autem imago et superscriptio Cæsaris ipsa adversariorum confessione in eo appareret, non dubitavit pronuntiare cum certitudine, per eam imaginem Cæsaris jus manifestari. Sic quicumque voluerit considerare quam gerat superscriptionem, et quam imaginem, facile intelliget munus suum et obligationem.

Primo quidem, quantum ad superscriptionem, omnibus ex vi baptismatis hæc competit: « Christianus sum. » Quænam autem est hæc superscriptio, quidve significat? Annon idem quod Christi totus sum, ab eo unctus, et consecratus, ac sanctificatus? Annon idem quod Christi ego sum, ejus spiritu et caractere signatus? Annon idem quod Christi sanguine « emptus sum et redemptus? » O præclara superscriptio! Si modo attendatur, sufficienter nos edocere poterit quid Christo debeamus, quidve ei reddendum sit, ut nomini et obligationi nostræ satisfaciamus. Unde sanctus Leo, sermone de Nativitate: « Agnosce, o Christiane, et memento cujus capitis sis membrum, quodque erutus de potestate tenebrarum, translatus

transféré dans la lumière et le royaume de Dieu. Ne te sou mets plus au pouvoir du démon, parce que ton prix, c'est le sang du Christ. (*Serm. pour Noël.*) » C'est comme s'il disait : Remarque ton inscription et ton nom, et souviens-toi que tu es de ceux dont le prince des Apôtres dit : « Vous êtes la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple conquis. (1 *Pierre.* II, 9.) » Rends-toi donc tout entier à celui qui t'a acquis à si haut prix, par qui tu es tout ce que tu es. Rends-lui, selon ton nom et ta vocation, la grâce de ta sanctification qu'il a d'abord mise en toi et par laquelle il t'a marqué d'un sceau ; rends-lui le sang avec lequel il t'a racheté ; rends-lui intacte la cédule par laquelle il s'est engagé à toi ; rends-lui l'âme qu'il a acquise.

C'est cette inscription que remarquait saint Calliope, ce pieux adolescent, dont parle Surius. (7 avril.) Invité à un festin en l'honneur des dieux, il répondit hardiment : « Je suis chrétien, je porte ce nom écrit au front et dans le cœur, j'honore le Christ par des jeûnes ; quant aux viandes offertes aux idoles, il ne convient pas qu'elles entrent dans la bouche de ceux qui se disent chrétiens et adorent le Christ. » Le Préfet, l'ayant entendu parler ainsi, commanda de le battre sans pitié ; puis, après une longue flagellation et des reproches sans nombre, il finit par lui dire : « Obéis aux ordres des Empereurs et sacrifie aux dieux, si tu veux vivre ; sans cela, comme ton maître Jésus-Christ, dont tu te glorifies de porter le nom, tu seras crucifié. » Mais, le généreux enfant répondit : « J'admire ta hardiesse impudente. Après avoir si souvent entendu dire que je suis chrétien, que je veux mourir chrétien et vivre en Jésus-

es in Dei lumen et regnum. Noli te iterum diaboli servituti subicere, quia pretium tuum sanguis Christi est. » Quasi dicat : Attende superscriptionem nomenque tuum, et memineris te esse de illis, de quibus Apostolorum Princeps dicit : « Vos genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis. » Redde ergo ei te totum qui te acquisivit tanto pretio, cui es quidquid es. Redde ei secundum nomen tuum et vocationem, gratiam sanctificationis, quam in te primitus posuit, et qua te signavit ; redde sanguinem quo te redemit ; redde intemeratum chyrographum quo te sibi obstrinxit ; redde animam quam acquisivit.

Hanc superscriptionem attendebat sanctus Calliopius adolescens pius,

de quo Surius, 7 Aprilis. Hic eum ad convivium in Deorum celebritatem paratum invitatus foret, libere respondit : « Christianus sum, hoc nomen gero in fronte et corde scriptum ; et Christum jejuniis colo : quæ autem idolis immolata sunt, non decet in os eorum qui Christiani dicuntur, et Christum colunt, ingredi. » Hoc cum audisset Præses, jussit eum immaniter cædi, et post multa verbera et increpationes, tandem dixit : « Imperatorum decretis obtempera, et Diis sacrifica ut vivas, alioquin ut Magister tuus Christus, cujus nomine gloriaris, cruci affigeris. » Cui ille : « Admiror impudentiam, qui cum sæpe audieris me Christianum esse et Christianum esse moriturum, et in Christo victurum,

Christ, tu persistes à attaquer la vérité. Je suis prêt à subir la même mort que mon maître Jésus-Christ.» Quand il eut ainsi parlé, le préfet, voyant qu'il était impossible de le détourner de son dessein, porta une sentence par laquelle il le condamnait à être crucifié le jeudi avant Pâques. Sa mère, l'ayant appris, donna cinq écus aux bourreaux, pour qu'ils le crucifiassent dans le sens contraire à celui du crucifiement de Jésus-Christ. Le jeudi avant Pâques, il fut crucifié, la tête en bas, et le Vendredi-Saint, le jour même du crucifiement et de la mort de Jésus-Christ, il rendit son dernier soupir, pour confirmer l'inscription gravée sur son front et dans son cœur : « Je suis chrétien, » et rendre ainsi à Dieu ce qui est à Dieu. Aussi, à sa mort, entendit-on une voix du ciel qui disait : « Viens, habitant de la cité du Christ et co-héritier des saints anges. » Celui-là donc comprenait parfaitement cette parole d'Eusèbe Emissène, que nous devons également comprendre, nous aussi : « Celui qui a été condamné pour nous racheter, c'est celui-là même qui doit nous demander compte du salut qu'il nous a confié. Celui qui nous a tant donné sait combien il doit nous redemander. Il sait combien l'homme, sa propriété, lui a coûté. Nous ne sommes donc point vils à nos propres yeux, nous qui avons été si précieux aux yeux de Dieu. Il ne reçoit rien d'abject, rien de médiocre de nos mains, il veut que la dignité du racheté soit d'accord avec la générosité du prix. Il attend de notre vie un mérite équivalent à l'échange de son sang. (*Hom. i sur le symbole.*) »

Voilà donc ce qui concerne notre inscription : « Je suis chrétien ; » voilà ce qu'elle demande de nous, en vue de la dette multiple qui

pergis veritatem oppugnare? Paratus sum eandem quam Magister meus Christus mortem appetere. » Hæc cum ipse dixisset, Præses advertens eum a proposito deduci non posse, sententiam tulit ut quinta Sabbatorum Paschæ in crucem ageretur. Quod mater intelligens, quinque nummos ministris dedit, ut eum contraria ratione quam Christus affigerent cruci. Quinto igitur Sabbatorum pronus in caput crucifixus est, et die Parasceves, eodém die quo Christus, animam reddidit, ut hanc superscriptionem sibi fronti et cordi impressam comprobaret, « Christianus sum, » sicque redderet Deo quod Dei est. Quapropter in ejus morte vox e cælo audita fuit : « Veni, civis Christi, et cohæres

sanctorum Angelorum. » Sic optime intelligebat ipse quod etiam nos intelligere deberemus, illud Eusebii Emisseni homil. i de Symbolo : « Ille pro commissa nobis salute rationem exacturus est, qui pro nostra redemptione damnatus est. Qui tantum contulit, scit quantum reposit. Novit quanti ei constiterit homo suus. Non ergo viles nobis sumus, qui Deo tam pretiosi fuimus. Nihil ille a nobis abjectum, nihil mediocre suscipit; vult consentire eum generositate pretii dignitatem redempti. Tale conversationis nostræ expectat meritum, quod sanguinis sui valere possit commercium. » Ita ipse. Hæc ergo quantum ad superscriptionem nostram, « Christianus sum; » quæ a nobis reposeit

nous lie à Jésus-Christ, et qui, dès lors, nous avertit de notre devoir et de notre obligation, à combien plus forte raison, si l'on y surajoute cette autre inscription, ou toute autre semblable : « Je suis religieux, je suis prêtre, je suis lié par un vœu à Jésus-Christ. » Alors en effet, il nous faut considérer spécialement ce que cette inscription demande de nous.

II. — Pour l'image, il y en a deux à considérer en nous, savoir, l'image naturelle de Dieu, qui resplendit dans l'homme par la création et l'image surnaturelle, qui resplendit en lui par la justification.

L'homme, en effet, a été créé à l'image de Dieu, puisque, dans sa création, il a reçu l'intelligence, la volonté, la mémoire, trois facultés de l'âme en une seule essence, correspondante à la Trinité des personnes divines dans une seule nature. Voilà la Trinité créée, laquelle n'aura point de repos, jusqu'à ce qu'elle soit unie à la Trinité increée, comme à son premier exemplaire sur l'image duquel elle a été faite, et alors, l'intelligence attendra sa béatitude par la claire vision de l'essence divine, la volonté par l'amour parfait et la jouissance de cette même essence, la mémoire par la continuité parfaite de l'éternité. Ainsi donc, l'homme doit réfléchir à l'image qui est en lui, resplendissante dans toute les puissances et les facultés de son âme, et ainsi il est tenu de « rendre à Dieu ce qui est à Dieu, » intelligence, volonté, mémoire, toutes choses qui ne sont qu'une participation de l'intelligence, de la volonté, de la mémoire divine. Il rendra donc à Dieu son intelligence avec toutes ses pensées, les dirigeant toutes vers la gloire de Dieu. Il rendra à Dieu sa

multiplex Christo debitum, ideo monet nos nostri muneris et obligationis, quanto magis si superaddita sit hæc altera vel similis superscriptio : « Religiosus sum, Sacerdos sum. Voto dicatus sum Christo. » Tunc enim etiam considerandum venit quid specialiter exposcat a nobis talis superscriptio.

Secundo. Quantum ad imaginem, illa duplex in nobis considerari debet, scilicet naturalis imago Dei, quæ in homine resplendet per creationem; et supernaturalis, quæ in eodem resplendet per justificationem. Creatus est enim homo ad imaginem Dei, cum ei inditus est in creatione intellectus, voluntas, memoria, tres animæ potentiæ in una essentia, correspondenter Trinitati personarum in divinis in una

natura. Hæc est Trinitas creata, quæ non quiescet donec jungatur Trinitati increatæ, tanquam primo suo exemplari, ad cujus imaginem facta est; et tunc intellectus per divinæ essentiæ claram visionem, voluntas per ejusdem amorem perfectum et fruitionem; memoria per æternitatis continuationem perfectam consequetur beatitudinem. Itaque cogitare debet homo cujus sit in seipso imago, in omnibus resplendens animæ potentiis et facultatibus; et sic tenetur « reddere Deo quæ Dei sunt, » intellectum, voluntatem, memoriam, quæ non sunt nisi quædam participatio intellectus, voluntatis, memoriæ divinæ. Reddat ergo Deo intellectum cum omnibus cogitationibus suis, illas ordinans in Dei gloriam. Reddat voluntatem cum omnibus suis

volonté avec tous ses désirs et toutes ses affections, les conformant et les subordonnant à la vérité divine. Il rendra à Dieu sa mémoire, en se rappelant souvent les bienfaits, tant généraux, de la création, de la rédemption, de la justification, de la glorification, que spéciaux, lesquels il reçoit de Dieu de jour en jour, d'heure en heure, de moment en moment. Ainsi il rendra à Dieu ce qui est à Dieu.

2<sup>o</sup> Il y a dans l'homme une autre image surnaturelle de Dieu, laquelle consiste dans la justification, la grâce, la sainteté, par laquelle on participe spécialement à la nature divine, qui sera consommée dans la gloire, quand « nous lui serons devenus semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est. (1 Jean. III, 10.) » Il faut aussi considérer souvent cette image, afin qu'il ne nous arrive jamais de la souiller par le péché, puisque la main de Dieu l'a mise en nous par la grâce, par une ressemblance et une participation spéciale de sa nature divine. La grâce sanctifiante en effet constitue l'homme dans un honneur excellent de ressemblance divine, mais, cet homme ayant été souillé par le péché mortel, l'homme « s'est assimilé et il est devenu semblable aux animaux sans raison, (Ps. XLVIII, 12.) » selon l'expression du Psalmiste. C'est dans le même sens qu'Origène, expliquant le texte d'Ezéchiel : « Homme, homme de la maison d'Israël, (Ezech. XIV. 7.) » dit en nous donnant à tous un avertissement : « Hommes, soyez hommes hommes, parce que tous les hommes ne sont pas hommes. « L'homme, au milieu de sa grandeur, n'a pas compris sa destinée : il s'est assimilé et il est devenu semblable aux animaux sans raison. (Ps. XLVIII, 12.) »

desideriis et affectibus, illas divinæ conformans et subordinans voluntati. Reddat ei memoriam, sæpius rememorans beneficia, tum generalia creationis, redemptionis, justificationis, glorificationis, tum specialia, quæ de die in diem, de hora in horam, de momento in momentum, ab eo recipit. Sic reddet Deo quæ Dei sunt.

Est alia supernaturalis imago Dei in homine, quæ sita est in ejus justificatione, gratia, et sanctitate, quæ divinæ fit specialiter consors naturæ; quæ quidem in gloria perficitur, quando « similes ei erimus, quia videbimus eum sicuti est. » Hæc quoque frequenter consideranda est; ut nunquam contingat illam deturpare imaginem per pec-

catum, quam in nobis posuit divina manus per gratiam, et naturæ suæ divinæ specialem similitudinem et consortium. Per gratiam enim sanctificantem homo constituitur in honore excellentissimo similitudinis divinæ; at, per peccatum mortale conspurcato hoc honore, « comparatur jumentis insipientibus et similis fit illis, » ut loquitur Psalmista. In quem etiam sensum Origenes, hom. III in Ezechielem, explicans illud : « Homo homo de domo Israel, » sic dicit et admonet nos omnes : Estote homines homines, homines, quia non omnes homines sunt homines : « Homo cum in honore esset; non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. » Iste non est homo

Celui-là n'est pas homme homme, mais homme bête. Ainsi parle saint Jean-Baptiste : « Race de vipères, qui vous a appris à fuir devant la colère qui doit venir ? (*Luc. III, 7.*) » Celui-là n'est pas homme mais homme serpent. (*Hom. III sur Ezéch.*) » Loin de nous donc d'être tels que nous méritions de nous entendre dire que nous ne sommes pas des hommes hommes. Que le pécheur s'interroge donc souvent, pour savoir de qui est l'image et l'inscription qui est en lui, qu'il voie si c'est l'image de Dieu, ou plutôt d'une bête sans raison. Saint Pierre voit une grande nappe, suspendue par les quatre coins, qui descendait du ciel jusqu'à terre. Là étaient toutes sortes de quadrupèdes, de reptiles et d'oiseaux du ciel. (*Actes. x, 11 et 12.*) Or, cette nappe contenait tout le genre humain, sous les formes innombrables des oiseaux, des reptiles, des quadrupèdes, figurant la diversité multiple des vices. Donc l'image des bêtes est dans l'homme, sous le rapport des vices et des péchés.

Que si vous voulez savoir en particulier quelle image et quelle inscription est en vous, considérez le péché auquel vous vous reconnaissez le plus adonné. Écoutons le détail.

O superbe, de qui est l'image et l'inscription qui est en toi, quand tu t'exaltes orgueilleusement et que tu t'évanouis dans tes pensées, te contemplant toi-même et méprisant les autres ? N'est-ce pas l'image du Paon qui est en toi, ouvrant sa roue de plumes, et considérant avec orgueil et suffisance ses couleurs variées ? Mais, vois qu'il y a des ordures à tes pieds, et considère combien il est vil et méprisable de s'y attacher, comme les pieds du paon s'y attachent, referme donc la roue de ta vanité et comprime ton orgueil-

homo, sed homo jumentum. Sic dicit sanctus Joannes : « Generatio viperarum, quis ostendit vobis fugere a ventura ira ? Talis non est homo homo, sed serpens homo. » Absit ergo a nobis ut tales simus qui mereamur audire nos non esse homines homines. Itaque interroget se sæpius peccator, cujus est in seipso imago et superscriptio, et videat an sit imago Dei, an potius belluæ insipientis. Contemplatur sanctus Petrus linteum quoddam magnum, quatuor initiis ex aere in terram demissum, in quo omnia quadrupedia, et serpentina terræ, et volatilia cæli continebantur. Linteum ergo illud continebat omne genus hominum, in formis innumerabilibus volucrum, serpentium, quadrupedum, pro mul-

tiplici vitiorum diversitate. Ergo in hominibus imago belluarum est, secundum vitia et peccata. Quod si in particulari vis scire quænam in te sit imago et superscriptio, considera peccatum cui potissimum te agnoscis adhærere. Audiamus in particulari.

O Superbe, cujus est imago et superscriptio in te, dum tumidus te exaltas et evanescis in cogitationibus tuis, teipsum respiciens, aliosque despiciens ? Annon Pavonis est in te imago, rotam suam plumariam expandentis, variegatosque colores suos cum tumore et inflatione circumspicientis ? Sed vide quia sordes sunt in pedibus tuis, et illis adhæret vilitas despectu digna, sicut et in pedibus Pavonis ; sicque vanitatis



leuse arrogance dans la confusion. Autrement, si tu persistes dans ton enflure et ta superbe, nonobstant ton indignité, tu ne portes plus seulement l'inscription et l'image du paon, mais bien celles de Lucifer et du démon : « Il est le Roi de tous les fils de la superbe, (Job. xli, 25.) » et ils méritent d'être rangés et condamnés avec lui, tous ceux qui sont marqués à son effigie et à son sceau.

O avare, de qui est l'image et l'inscription, qui est en toi, quand tu n'aspire qu'aux profits de la terre, quand tu ne penses qu'aux choses terrestres, entassant l'argent et les biens, sans te soucier ni te ressouvenir du ciel et des choses du ciel? N'y a-t-il pas en toi l'image de la Taupe aveugle, attachée à la terre, fouillant la terre, entassant la terre dans ses fouilles sans aucun profit pour elle et même au grand dommage d'autrui? O la grande folie, puisque, étant créé pour les choses du ciel et marqué d'une image céleste, tu l'oblitéres pour la surcharger de l'image de la Taupe aveugle. Mais, ce n'est pas seulement de la Taupe, c'est encore de la Sangsue que tu portes l'image, ainsi que du Loup rapace, quand tu pillés les biens d'autrui et que tu sucés insatiablement le sang des pauvres par ton avarice et ton injustice.

O impudique, de qui es l'image et l'inscription qui est en toi, quand tu te roules honteusement dans la fange des voluptés? Ne portes-tu pas l'image de la Truie et du Porc qui se roule voluptueusement dans la boue et de l'ordure? O la laide image qui est en toi, tandis que tu devrais porter dans ton âme et dans ton corps le miroir de la pureté divine! O adultère et fornicateur, tu portes en toi l'image du Cheval et du Mulet, qui sont sans intelligence (Ps.

rotam contrahe, arrogantiaque tumorem comprime cum confusione. Alioqui, si in tua persistis inflatione et superbia, non obstante tua vilitate, non jam Pavonis sed Luciferi et demonis superscriptionem et imaginem geris : « Ipse est enim Rex super omnes filios superbiæ ; » et cum eo numerari et condemnari merentur, qui ejus sunt caractere et effigie signati.

O Avare, cujus est imago et superscriptio in te, dum non nisi terrenis lucris inhias, terrena cogitas, pecuniam et bona coacervas, incurius et quasi oblitus cœli et cœlestium? An non imago est in te Tarpæ cœcutientis, terræ inhærentis, terram fodiantis, terram fodiendo accumulantis sine ullo fructu suo, imo cum aliorum damno? O gran-

dem amentiam, cum ad cœlestia creatus sis et imagine cœlesti insignitas, illam obliterare ut cœcutientis Tarpæ imaginem superinducas. Sed non solum Tarpæ, verum etiam Sanguisugæ imaginem geris, et Lupi rapacis, dum aliena deprædaris, et pauperum sanguinem per avaritiam et injustitiam exurgis insatiabilis.

O Impudice, cujus est in te imago et superscriptio, dum in voluptatum cœno volutaris impurissime? Annon imaginem geris Suis et Porci volutantis se cum voluptate in volutabro luti? O fœdam imaginem in te, qui divinæ puritatis speculum in anima et corpore deberes gerere? O adulter et fornicarie, imaginem geris Equi et Muli quibus non est intellectus, dicente Propheta : « Quasi equi emis-

XXXI, 9.), selon cette parole du Prophète : « Ils sont devenus comme des chevaux qui courent et qui hennissent après les cavaliers : chacun d'eux a poursuivi la femme de son prochain. (*Jérémie*, v, 8.) »

O envieux, quelle est donc l'image et l'inscription qu'on lit en toi? N'est-ce pas celle du Serpent, qui se nourrit de venin et qui en souille tout? O détracteur et médisant, tu portes l'image du Chien qui aboie et qui mord, et qui fouille même dans les sépultures des morts. Voilà l'image honteuse et infâme qu'on voit souvent en toi et qui te rend digne de confusion.

O impatient et colère, quelle est l'image et l'inscription qui est en toi? C'est celle du Lion ou autre bête sauvage, au corps frémissant, à la bouche écumante, aux yeux de feu, à la voix rugissante ou hurlante, agitant confusément ses membres sans règles ni beauté! Oh! si tu voyais cette image dans toi, quand tu te laisses aller à la colère comme un fou furieux, en poussant des cris! Tu reconnaitrais que ce vice confond et détruit en toi l'image de Dieu, que l'esprit de colère est totalement opposé à l'esprit de Dieu, qui est un esprit de paix, un esprit de tranquillité et de mansuétude.

O ivrogne et gourmand, quelle est l'image et l'inscription qui est en toi? C'est évidemment celle d'un animal sans raison. En effet, lorsque, en ingurgitant tous ces aliments, tu troubles ou éteins ta raison, tu fais pire qu'une bête, qui ne sait qu'apaiser sa faim ou sa soif par le manger et le boire. Quant à toi, tu détruis entièrement même la raison qui t'a fait à l'image de Dieu et tu te rends semblable aux bêtes sans intelligence, en négligeant cette gloire de la

sarii unus quisque hinniebat in uxorem proximi. »

O Invide, quænam est in te imago et superscriptio? Nonne Serpentis veneno se nutriens, et per illud cuncta inicientis?

O Detractor et Maledice, imaginem geris Canis latrantis et mordentis, atque etiam sepulchra mortuorum effodientis. Hæc est spurca et infamis imago, quæ in te passim cernitur et tibi ignominie vertitur.

O Impatiens et Iracunde, quænam in te est imago et inscriptio? Utique Leonis vel cujusdam feræ sylvestris, corpore frementis, ore spumantis, oculis ignescentis, voce rugientis aut ululantis, sine ordine et decore membra exagitantis cum confusione!

O si imaginem hanc in te videres, dum in iram instar furibundi et arreptitii cum clamore prorumpis! Profecto agnosceres per istud vitium Dei imaginem in te penitus confundi et dissipari, spiritumque iræ plane spiritui Dei esse adversum, qui est spiritus pacis, spiritus tranquillitatis, et mansuetudinis.

O Ebriose et Gulose, quænam in te imago et superscriptio? Certe Pecoris irrationalis. Nam dum ingurgitatione rationem perturbas vel extinguis, pecore pejus agis, quod non novit cibo et potu nisi famem vel sitim extinguere; tu vero etiam ipsam rationem per quam ad Dei imaginem factus es extinguis penitus, et assimilaris jumentis insipientibus,

raison, qui te faisait semblable aux anges et à Dieu. Aussi les anges te méprisent, les démons se moquent de toi, les hommes en rient, tous te foulent aux pieds, et font de toi un objet de dérision et un jouet.

O désobéissant, ô fils révolté contre tes parents, quelle est l'image et l'inscription qui est en toi ? Oui, tu portes l'image du petit de la Vipère qui ronge les entrailles de la mère qui l'a enfanté. Tu portes aussi l'image de l'Ane, qui se montre récalcitrant envers sa mère, après en avoir sucé son lait. Oh ! la laide image, indigne de ta naissance, que les vices divers mettent sur toi en surcharge ! O chrétien, regarde-toi toi-même et prends-toi en horreur, pour venir à résipiscence. Ton Dieu t'interrogera en jugement, et, considérant tes œuvres et la beauté de ton âme souillée sous toutes ses faces, il te demandera : « De qui est cette image et cette inscription ? » Il a voulu par la grâce te rendre semblable à l'image de son Fils, et c'est pour cela qu'il l'a envoyé en ce monde, pour que tu puisses reconnaître et exprimer en toi ses lignes et ses couleurs. Et toi, tu as méprisé cette image, que le Baptême avait gravée en ton âme, tu l'as gâtée comme un faussaire, tu as sacrilègement gratté sa beauté et tu l'as surchargée avec le caractère du péché, qui renferme l'image du diable. Malheureux, tandis que tu peux encore te repentir, je te dis ce qu'on disait autrefois au prophète Ezéchiel : « Perce la muraille, et tu verras l'abomination. Et, quand il eut percé la muraille, il vit des images de toutes sortes de reptiles et d'animaux, et l'abomination de la maison de la maison d'Israël ; et toutes ces idoles étaient peintes sur la muraille tout autour. (Ezéch. VIII, 8-10.) » Per-

neglecto illo honore rationis, quo Angelis Deoque similis eras effectus. Hinc in te despiciunt Angeli, illudunt dæmones, irident homines, conculcant omnes et contemptui te habent ac ludibrio.

O Inobediens et rebellis parentibus, quanam est in te imago et superscriptio ? Utique imaginem geris fœtus Viperini qui corrodit viscera matris, quæ eum peperit ? imaginem quoque Asini in matrem recalcitrantis, postquam ejus ubera suxit. O spurcam et tuo indignam genere imaginem, variis vitis tibi superinductam ! O Christiane, teipsum respice et hœresce, sicque resipisce.

Interrogabit te in judicio Deus tuus, opera tua, et animæ conspurcatum decorem omni ex parte circumspiciens : « Cujus est hæc ima-

go et circumscriptio ? » Ipse voluit te conformem fieri per gratiam imaginis Filii sui, et ideo eum misit in mundum, ut ejus lineamenta et colores plenius posses agnoscere, et in te exprimere. Tu vero hanc imaginem contempsisti, et per Baptismum tibi impressam tanquam falsarius corrupisti, illiusque decorem sacrilege erasisti et superinduxisti characterem peccati, continentem imaginem diaboli. O infelix, tibi dico, dum adhuc resipiscere potes, quod olim dicebatur Ezechieli prophetæ : « Fode parietem, et invenies abominationem. » Ubi enim fodit ipse parietem, « ecce omnis similitudo reptilium, et animalium abominabilis, et universa idola domus Israel depicta erant in pariete in circuitu per totum. » Sic et tu fode parietem cons-

ce, toi aussi, la muraille de ta conscience, entres-y et tu trouveras des abominations, des images et des idoles de tout genre, parce que, autant il y a dans toi d'affections et de passions mauvaises, autant il y a dans toi de péchés, autant aussi s'y trouvent des idoles abominables devant Dieu. Rejette-les donc, et restaure l'image de ton Dieu par la pureté et la sainteté de la conscience, par l'humilité, la patience, la charité, la chasteté de l'âme. Et ainsi Dieu te reconnaîtra comme son denier, et, quand tu le lui auras rendu, il le serrera dans son trésor éternel et le mettra à sa place avec gloire.

PÉRORAISON. — Seigneur, accordez-nous cette grâce que nous reconnaissons toujours « la lumière de votre visage marquée sur nous, (Ps. IV, 7.) » l'image de votre divinité, inscrite et gravée par vous dans notre âme, et que nous la conservions ainsi par votre faveur, sans tache, immaculée et parfaite, afin que vous la reconnaissez parfaitement au jour du jugement et de la reconnaissance de toutes choses, quand vous vous demanderez : « De qui est cette image et cette inscription ? » Essayez donc dans notre âme tout ce qu'il y a de lie et de poussière, tout ce qui obscurcit la beauté lumineuse de votre image précieuse communiquée dans la création et la sanctification, afin que nous puissions vous rendre parfaitement ce qui est à vous, l'âme avec toutes ses facultés, l'intelligence avec toutes ses pensées, la volonté avec tous ses désirs, le cœur avec toutes ses affections, le corps avec tous ses mouvements et ses sens, la vie avec tous ses moments, et qu'ainsi nous devenions dignes de votre bienheureuse éternité, où cette image sera perfectionnée par

cientiæ tuæ, et ingredere in eam inveniesque abominationes, et omnis generis simulacra et idola, quia quot in te sunt pravæ affectiones et passiones, quotque peccata, tot etiam sunt simulacra Deo abominabilia. Ejice igitur illa, et imaginem Dei tui restaura per puritatem et sanctimoniam conscientiæ, per humilitatem, patientiam, charitatem, castitatem animæ. Sic te agnoscit Deus tanquam Numisma suum, quod ubi ei reddideris, referet illud in thesaurum suum æternum, et in suo ordine cum gloria collocabit.

Concede nobis hanc gratiam, Domine, ut agnoscamus semper « signatum super nos lumen vultus tui, » imaginem Divinitatis tuæ, animæ nostræ per te inscriptam et inculpam; sicque eam conserve-

mus tuo favore intemeratam, immaculatam et perfectam, ut tu etiam eam probe agnoscas in die judicii et agnitionis omnium, quando interrogaturus es : « Cujus est hæc imago et superscriptio? » Expunge quidquid in anima nostra rabidum est, vel pulverulentum, et obscurans pulchritudinem luminosam imaginis tuæ pretiosæ in creatione et sanctificatione acceptæ; ut tibi perfecte reddere possimus quod tuum est, animam cum omnibus suis potentiis, intellectum cum omnibus suis cogitationibus, voluntatem cum omnibus suis desideriiis, cor cum omnibus suis affectibus, corpus cum omnibus suis movimentis et sensibus, vitam cum omnibus suis momentis; sicque digni efficiamur beata tua æternitate, ubi illa imago perfu-

la claire vue de la Divinité et par la jouissance consommée d'un amour éternel.

**EXEMPLES.** — Qu'il faille rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et désobéir à César, quand il commande quelque chose de contraire à la justice ou à la religion, c'est ce que nous enseigne l'exemple de saint Ambroise.

L'empereur Valentinien lui ordonnait de livrer une église aux Ariens, Saint Ambroise répondit : « S'il me demandait ce qui m'appartient, mon fonds, mon argent, ou quoi que ce soit de semblable, je ne le refuserais pas, bien que tout ce qui est à moi soit aux pauvres. Mais, les choses de Dieu ne sont point soumises au pouvoir impérial. S'il demande mon patrimoine, envahissez-le; s'il veut mon corps, j'accourrai. Voulez-vous me charger de chaînes? Voulez-vous me conduire à la mort? C'est une joie pour moi. Je ne m'entourerai point de flots de peuple, je ne m'attacherai point aux autels, demandant grâce pour ma vie, mais je me laisserai volontiers immoler pour les autels. »

On lui alléguait, que l'Empereur pouvait exiger la remise de cette église, parce que tout est soumis à son droit. Saint Ambroise répond : « O Empereur, ne t' imagine point que ton droit impérial s'étend sur les choses divines. Ne t'enorgueillis point, mais si tu veux régner plus longtemps, soumets-toi à Dieu, car, il est écrit : « A Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César. » Aux Empereurs appartiennent les palais, aux Prêtres les églises. On t'a conféré le droit sur les murailles publiques, et non sur les murailles sacrées. Le tribut de César ne saurait être refusé à César, ce

cietur visione limpida Divinitatis, fruitioneque consummata amoris perennantis.

Reddenda esse Deo quæ Dei sunt, nec Cæsari esse parendum, si contra æquitatem aut Religionem aliquid jubeat, suo exemplo ostendit sanctus Ambrosius : cum enim Ariani juberet Valentinianus Imperator aliquam Ecclesiam tradi, respondit sanctus Ambrosius : « Si a me peteret quod meum est, id est fundum meum, argentum meum, aut aliquid hujusmodi, non refragerer, quamquam omnia quæ mea sunt, sint pauperum. Verum ea quæ divina sunt, imperatoriæ potestati non sunt subjecta, Si patrimonium petit, invadite; si corpus, occurram. Vultis

in vincula rapere? Vultis in mortem? Voluptati est mihi. Non ego me vallabo circumcissione populorum, nec altaria tenebo, vitam obsecrans, sed pro altaribus lubens immolabor. » Sed allegabatur, Imperatori hoc licere, quia ipsius juri omnia sunt subdita. Respondet sanctus Ambrosius : « Noli gravare te, Imperator, ut putes te in ea quæ divina sunt, jus imperiale habere. Noli te extollere, sed si vis diutius imperare, esto Deo subjectus. Scriptum est enim : « Quæ Dei Deo, quæ Cæsaris Cæsaris. » Ad Imperatores Palatia pertinent, ad Sacerdotes Ecclesiæ : publicorum tibi mœnium jus commissum est, non sacrorum. « Tributum Cæsaris Cæsari non negatur.

qui appartient à l'Église de Dieu n'est point dû à César. Si l'on me demandait ce qui est soumis à mon droit, je l'offrirais volontiers. Je ne puis rien prendre au temple de Dieu, parce que je l'ai reçu pour le garder, et non pour le livrer. Ensuite, il faut que je veille au salut de l'Empereur, car il ne me servirait de rien de lui livrer cette église, et il ne lui servirait de rien à lui-même de la recevoir. Qu'il écoute la parole indépendante du prêtre. S'il veut prendre ses intérêts, qu'il abandonne la pensée de faire injure à Jésus-Christ. »

Mais, on insistait encore, auprès de saint Ambroise, disant que l'Empereur avait le droit de demander au moins une basilique. Il répondit : « Il ne t'est permis d'en avoir aucune. Qu'as-tu à faire avec une adultère ? Elle est adultère, en effet, celle qui n'est point unie en légitime mariage à Jésus-Christ. Nous savons qu'un roi fit demander à Naboth, un saint homme qui possédait une vigne, de céder sa vigne au roi. Il répondit : Dieu me garde de livrer l'héritage de mes pères. Le roi, contristé par ce juste refus, égaré par le conseil d'une femme, s'empara de la vigne par le meurtre du propriétaire. Mais, Naboth défendit sa vigne, au prix même de son sang. Eh bien ! si Naboth n'a pas livré sa vigne, nous livrerions l'Église du Christ ? Qu'ai-je donc répondu de si insolent ? J'ai dit : Dieu me garde de livrer l'héritage du Christ, l'héritage de tous mes prédécesseurs, les Evêques fidèles. » Puis, il ajouta : « Je ferai ce qui convient au Prêtre, que l'Empereur fasse ce qui convient à l'Empereur. J'aime mieux qu'il m'ôte la vie que la foi. »

Enfin, comme Caligone, premier chambellan de l'Empereur, lui mandait : « Moi vivant, vous bravez Valentinien ? Je vous couperai

Quod est Ecclesie Dei Cesari non debetur. Si de me posceretur quod mei juris est, libens offerrem. Templo Domini nihil possum detrahere, quia custodiendum, non tradendum accipi. Deinde, consulere me etiam Imperatoris salutis oportet, quia nec mihi expediret tradere, nec illi accipere. Accipiat vocem liberi Sacerdotis. Si vult sibi esse consultum, recedat ab injuria Christi. »

Sed urgebatur iterum sanctus Ambrosius quod unam saltem basilicam jure peteret Imperator. Respondit : « Non licet tibi ullam habere. Quid tibi cum adultera ? Adultera enim est, quæ Christo non est legitimo conjugio copulata ? Naboth sanctum virum possessorem vineæ suæ scimus interpellatum petitione regia

ut vineam suam cederet. Respondit. Absit ut tradam hæreditatem Patrum meorum. Rex contristatus negatione justa, muliebri consilio deceptus, in vineam morte venit ; Naboth autem vineam suam vel proprio cruore defendit. Si ille vineam non tradidit suam, nos trademus Ecclesiam Christi ? Quid igitur a me responsum est contumaciter ? Dixi : Absit, ut tradam Christi hæreditatem et hæreditatem omnium retro Episcoporum fidelium. »

Respondit : « Quod Sacerdotis est faciam, quod Imperatoris est faciat Imperator. Prius est ut animam mihi quam fidem efferat. » Denique cum Caligonus Præpositus cubiculi mandaret Ambrosio : « Me vivo, tu contemnis Valentinianum ? Caput tibi tollo. » Res-

la tête, » Ambroise répondit : « Plaise à Dieu que vous accomplissiez votre menace. Je souffrirai en Evêque, vous agirez en bourreau. »

Tel est le récit que fait saint Ambroise lui-même, dans une lettre à sa sœur Marcelline. (Liv. V, lettre xxxiii.) Il comprenait donc bien cette maxime : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. » Il imitait aussi parfaitement son maître, de qui il est vrai de dire : « Vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, et vous ne considérez pas la personne des hommes. »

Il y a encore à citer un autre fait mémorable à ce sujet. En l'an 1620, le vingt-deuxième dimanche après la Pentecôte, comme on chantait dans tout l'univers catholique cet Evangile : « Rendez à César ce qui est à César, » fut remportée par César cette éclatante victoire, qui rendit à César la cité de Prague, avec tout le royaume de Bohême, en chassant ceux qui avaient injustement envahi les possessions de César. Ce jour-là tombait au jour de l'Octave de la Toussaint, jour où les blasphémateurs furent chassés, à Prague, de l'héritage et des temples de Dieu et des saints.

pondit Ambrosius : « Deus permittat tibi ut impleas quod minaris. Ego enim patiar quod Episcopi, tu facies quod Spadonis. » Hæc Ambrosius lib. V, Epist. xxxiii, ad Marcellinam sororem. Recte intelligebat ipse illud : « Reddite Deo quæ Dei sunt, quæ sunt Cæsaris Cæsari. » Imitabatur quoque Magistrum illum suum, de quo verum est : « Viam Dei in veritate doces, nec respicis personas hominum. »

Memorable etiam hic est, quod

cum an. 1620, Dominica hæc 22 post Pentecostem, Evangelium istud caneretur in Orbe Catholico : « Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, » incluta illa victoria a Cæsare fuit obtenta, qua Civitas Pragensis cum regno Bohemio Cæsari reddita fuit, eversis illis qui injuste quod Cæsaris erat, occuparant. Incidebat quoque dies illa in octavam Sanctorum omnium, quod die blasphemi ex hæreditate et templis Dei et Sanctorum Pragæ ejecti fuere.

## VINGT-TROISIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Mulier, quæ sanguinis fluxum patiebatur a duodecim annis, accessit retro, et tetigit fimbriam vestimenti ejus.*

Une femme, affligée d'une perte de sang depuis douze années, vint derrière lui et toucha la frange de son vêtement.

(*Évangile selon saint Matthieu. Ch. IX, v. 20.*)

1<sup>er</sup> POINT. — Il conste par le récit évangélique que le Seigneur Jésus-Christ a souvent répandu ses bienfaits, chemin faisant, en sorte qu'on peut, particulièrement à cause de cela, lui adresser cet éloge spécial : IL A PASSÉ EN FAISANT LE BIEN, (*Actes. X, 38.*) car, voici ce qui est écrit à son sujet : « Dieu l'a rempli de l'onction de l'Esprit-Saint et de sa vertu, et il a passé en faisant le bien. (*Ibid.*) » En effet, aucun de ses pas ne fut inutile, aucune de ses sorties qui ne fut marquée de largesses.

Considérez les dix lépreux qui viennent à sa rencontre dans le chemin, quand il entra dans un bourg, et qui furent guéris subitement, tandis qu'ils allaient sur son ordre se présenter aux prêtres, (*Luc. XVII, 18.*) et vous verrez combien elle est vraie, cette parole : « Il a passé en faisant le bien. »

Regardez l'aveugle, qui était assis le long de la route, mendiant tandis que Jésus allait à Jérusalem, et qui se trouve guéri aussitôt après qu'il s'est fait entendre du Sauveur, et reconnaissez combien est vraie cette parole : « Il a passé en faisant le bien. »

### DOMINICA XXIII POST PENTECOSTEM.

*Mulier, quæ sanguinis fluxum patiebatur a duodecim annis, accessit retro, et tetigit fimbriam vestimenti ejus. (Matth. IX.)*

Constat ex narratione Evangelica frequenter Christum Dominum beneficia contulisse in itinere pertransiendo, ita ut propterea hoc ei speciale Elogium adscribi possit : « Pertransiit Benefaciendo. » Sic enim de

illo dicitur : « Unxit eum Deus Spiritu Sancto et virtute : qui pertransiit benefaciendo. » Nempe nullus ejus passus inutilis fuit, nullus non beneficis egressus. Considera decem leprosos ei in itinere occurrentes, cum ingrederetur quoddam castellum, et confestim ab eo sanatos, dum ex ejus præcepto adirent Sacerdotes, sicque videbis quam verum sit : « Pertransiit benefaciendo. » Inspice cæcum, qui sedebat secus viam mendicans, dum iret in Jerusalem ; dumque eum mox audit sanatum, agnosce quam rursus verum sit : « Pertransiit benefaciendo. »



Jetez les yeux sur le Centurion, qui accourt au-devant de lui, quand il entrait à Capharnaüm, et voyez comme il obtint alors la santé pour son enfant moribond. Vous ne douterez plus de la vérité de cette parole : « Il a passé en faisant le bien. »

On le voit clairement pour les trois femmes célèbres, dont l'histoire évangélique fait mention, lesquelles reçurent du Sauveur sur sa route de très-grands bienfaits.

1° La première est la Samaritaine, qui, lorsque Notre-Seigneur passait par la Samarie, faisant route vers la Galilée, fut rencontrée auprès d'un puits et abreuvée à la source et à l'eau de la vie, en sorte qu'elle pouvait dire : « Il m'a conduite près d'une eau nourissante, il a rendu la force à mon âme. (Ps. xxii, 2 et 3.) » Elle ne fut pas seule d'ailleurs, mais plusieurs Samaritains avec elle furent abreuvés à la même eau, car un grand nombre crut en Jésus à cause du témoignage de cette femme, et un beaucoup plus grand nombre encore à cause des paroles mêmes de Jésus, comme il est dit en saint Jean. (iv, 3.) Ainsi donc là, nous disons avec vérité et nous inscrivons aux pieds de Jésus cette parole : « Il a passé en faisant le bien. »

2° La seconde est la Chananéenne, qui, lorsque Jésus se retirait dans la terre de Tyr et de Sidon, sortit de ce pays-là et accourut au-devant de lui dans le chemin, criant : « Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi, ma fille est cruellement tourmentée du démon. (Matth. ix, 22.) » Au début, le Sauveur ne lui répondit rien, mais, touché de sa foi, il rendit une santé parfaite à sa fille absente. N'est-il pas vrai ici encore de dire : « Il a passé en faisant le bien? »

Conjice oculos in centurionem qui occurrit ei dum ingrederetur Capharnaüm, et scias quod puero suo tunc impetrarit sanitatem, sic denuo verum esse non ambiges : « Pertransiit benefaciendo. »

Perspicuum est idipsum ex tribus famosis mulieribus, de quibus Evangelica Historia mentionem facit, quæ in itinere maxima a Domino beneficiæ perceperunt.

Prima est Samaritana, quæ Domino per Samariam transeunte, et iter ineunte in Galilæam, apud puteum reperta est, atque ibi a Domino potata fuit fontis et aqua vitæ, ita ut posset dicere : « Super aquam refectiois educavit me, animam meam convertit. » Neque solum ipsa, sed etiam multi Samaritanorum eadem

aqua potati sunt : quia multi crediderunt in eum propter mulieris testimonium, et multo plures propter sermonem ejus, ut dicitur Joan. iv. Sic ergo vere hic dicimus, et adscribimus pedibus Jesu : « Pertransiit benefaciendo. »

Secunda est mulier Chananæa, quæ, Jesu sedente per partes Tyri et Sidonis, egressa est a finibus illis, et ei occurrit in itinere, inclamans : « Miserere mei, fili David, quia filia mea male a Domino vexatur : » Accipit initio Dominus non responderet ei verbum, fide tamen illius impulsus filiæ ejus absenti sanitatem perfectam contulit. An non et hic verum est : « Pertransiit benefaciendo? »

Tertia est mulier hæc Hemorrois-

3° La troisième est cette femme hémorroïsse, qui avait une perte de sang depuis douze ans, et elle avait beaucoup enduré de plusieurs médecins, et elle avait dépensé tout son bien et n'en avait reçu aucun soulagement, et son mal était devenu pire. Celle-là donc, tandis que Jésus, sur la prière du chef de la Synagogue, avait entrepris un voyage pour guérir la fille de ce chef si elle était malade, ou pour la ressusciter si elle était morte, vint avec la foule, et s'approchant par derrière, elle toucha le bord de son vêtement, et elle fut subitement guérie. (*Marc. v, 25-29.*) Qui ne voit ici la vérité de cette parole : « Il a passé en faisant le bien? »

Si nous pouvons inscrire sur la tête sacrée de Jésus de Nazareth : « Dieu l'a rempli de l'onction de l'Esprit-Saint; » si nous pouvons inscrire sur tous ses membres : « Dieu l'a rempli de l'onction de sa vertu; » si nous pouvons inscrire la même chose sur son vêtement et sur le bord de son vêtement, parce que la vertu de guérison « descend sur son visage et se répand sur le bord de ses vêtements, (*Ps. cxxxii, 2.*) » c'est bien à ses pieds que conviendra admirablement cette inscription : « Il a passé en faisant le bien! »

Mais, voyons la chose plus en détail, et étudions les circonstances qui concoururent à cette guérison, tant du côté de la femme, que du côté de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

D'abord, il est dit de cette femme, qu'elle souffrait depuis douze ans, qu'elle avait dépensé son argent en frais de médecin, qu'elle avait enduré beaucoup de leurs opérations et qu'elle allait toujours plus mal. Que ne sont pas disposés à souffrir, ou à dépenser, pour la santé du corps, ceux qui en sont avides? « Pour racheter ta vie,

sa, quæ erat in profluvio sanguinis jam ab annis duodecim et fuerat multa perpressa a compluribus medicis, erogaverat omnia sua, nec quidquam profecerat, sed deterius habebat. Hæc igitur Domino ad preces Archisynagogi iter suscipiente, ut filiam ejus vel ægram sanaret, vel mortuam suscitaret, advenit cum turba, et retro accedens tetigit fimbriam vestimenti ejus, et illico sanata est. Quis hic non cernit verum esse : « Pertransiit benefaciendo? » Si Jesu Nazareni sacro vertici inscribere possumus illud : « Unxit eum Deus Spiritu Sancto; » si ejus omnibus membris inscribere possumus illud : « Unxit eum Deus virtute; » si idipsum vesti et fimbriæ possumus

inscribere, quia virtus sanandi, « sicut unguentum in capite descendit in oram vestimenti ejus, » certe pedibus ejus optime conveniet illa inscriptio : « Pertransiit benefaciendo. » Sed videamus in particulari, et expendamus circumstantias, quæ concurrerunt in hac sanitate conferenda, tam ex parte mulieris, quam ex parte Christi Domini.

Inprimis, de hac muliere dicitur, quod duodecim annis laborans fuerit, quoque in medicos sua profuderit, et ab illis multa passa deterius habuerit. Quid non pati paratus est, quid non expendere pro sanitate corporis, quisquis illius avidus est? *Ut vitam redimas, ferrum patieris et ignes.*

tu souffriras le fer et le feu. » Oh ! si les hommes faisaient pour le salut de leur âme et l'éternité de leur vie, autant que pour une vie caduque et pour la santé d'une chair cadavéreuse ! En attendant, souvent leurs souffrances et leurs dépenses pour la santé du corps sont vaines, tandis qu'elles auraient été profitables pour se procurer la santé de l'âme ! Que de médecins employa cette femme, que de remèdes ! Mais, elle allait toujours plus mal. L'empereur Adrien mourant disait aussi : « La multitude des médecins a perdu César. » Un ancien médecin disait également : « Le soleil voit leurs succès, la terre couvre leurs erreurs. » Il en fut arrivé ainsi à cette femme entre les mains des médecins : après avoir souffert d'une longue maladie, la terre l'aurait enfin couverte par leur fait, si le médecin suprême n'eut donné le remède. Pourtant, il ne faut pas reprendre cette femme, d'avoir cherché la santé par les médecins et la médecine, parce que, comme il est écrit : « Le Très-Haut a fait sortir de la terre tout ce qui guérit, et l'homme sage ne dédaigne pas ce secours. (*Eccli. xxxviii, 4.*) »

Dans ce chapitre, l'*Ecclésiastique* montre, par plusieurs raisons et maximes, qu'il faut user des médecins et des remèdes. C'est d'abord parce que Dieu en est l'auteur. Comme il en a établi dans la société pour être agriculteurs, ouvriers, soldats, juriconsultes, etc., ainsi, il en a établi quelques-uns pour être médecins, et même il a voulu que les rois et les princes les honorassent de présents et de dons. Ensuite, c'est parce que Dieu a communiqué aux herbes, aux plantes, aux métaux, aux germes, des vertus salutaires et merveilleuses, pour que nous les utilisions comme remèdes. Ainsi l'*Ecclésiastique* donne l'exemple du bois qui adoucit des eaux jadis

O utinam pro salute animæ et vitæ æternitate tantum facerent homines, quantum pro vita caduca et carnis cadaverosæ incolumitate ! Interim frustranea est sæpe eorum et tolerantia et expensa pro incolumitate corporis, quæ proficua foret pro animæ sanitate concilianda. Hæc mulier quot Medicos adhibuit, quotque medicinas ? quid non passa est ? At semper in pejus ibat. Sic Imperator Adrianus moriens dicebat : « Turba Medicorum Cæsarem perdidit. » Quidam etiam ex antiquis de Medicis dicebat : « Sol eorum successus in tuetur, errores autem tellus operit. » Sic contigisset huic mulieri inter Medicorum manus longa ægrotudine ex tabescere, et tandem tellure ab eis operiri, nisi supremus Medicus

remedium adhibuisset. Neque tamen reprehendi debuit mulier ista, per Medicos et medicinas quærens sanitatem, quia, ut dicitur : « Altissimus creavit de terra medicamenta, et vir prudens non abhorrebit ea. » Ubi multis rationibus et sententiis Ecclesiasticus ostendit utendum Medicis et medicinis. Quia eorum auctor est Deus, qui sicut instituit ut in Republica essent Agricollæ, Opifices, Milites, Juriconsulti, etc., sic instituit ut essent aliqui Medici, imo et eos voluit a Regibus et Principibus honorari muneribus ac donis. Deinde, quia idcirco herbis, plantis, metallis, gemmis, adeo salutare et admirabile virtutes indidit, ut iis utamur ad medelam. Unde Ecclesiasticus exemplum profert a ligno

amères, disant : « N'est-ce pas par le bois que fut adoucie l'eau amère? (*Eccli.* xxxviii, 5.) » Comme s'il disait : De ce bois qui a remédié à l'amertume des eaux, apprenez la vertu de la médecine, et les vertus que Dieu a données aux herbes, aux racines, aux bois. Aussi plusieurs pensent-ils que cette puissance d'adoucisement était naturelle à ce bois. Voyez à ce sujet Jansénius commentant ce passage de l'*Ecclésiastique* et les commentateurs sur le chapitre xv de l'*Exode*.

Tout cela démontre donc clairement que l'usage de la médecine a été non-seulement de tout temps licite, mais encore très-usité, puisque, entre autres sciences, Dieu donna à Adam et à Salomon celle de la médecine. Pour Salomon, la Sainte Ecriture atteste qu'il a écrit sur toutes les herbes et les arbres, depuis l'hysope jusqu'au cèdre. (*3 Rois.* iv, 33.) Et l'on croit que beaucoup de choses de ses écrits parvinrent aux médecins grecs, arabes et latins. Dès que les maladies firent leur apparition, la médecine fit aussi la sienne, contemporaine d'Adam, qui précipita le monde dans les maladies et la mort, mais Dieu lui fournit quelques remèdes pour ces maladies, et il l'instruisit à cet égard. Les animaux, par instinct de nature, remédient à leurs maladies, au moyen de certaines herbes, comme on le voit chez les chiens et les chats. Le cerf, percé d'une flèche, sait prendre un dictame. Si l'hirondelle aveugle ses petits, elle sait leur rendre la vue avec la chélidoine, comme l'assure Tertullien. (*Liv. de la Pénitence, vers la fin.*) Les colombes se guérissent avec du laurier. Les cigognes guérissent la paresse de leur estomac en mangeant de l'origan. C'est pourquoi, selon Piérus, (*Hiérog.* xxii.

quod dulcoravit olim aquas amaras, aïens : « Nonne a ligno indulcata est aqua amara? » Quasi dicat : Vel ex hoc ligno, quod medicatum est aquis amaris, perspicias vim medicinæ, et quantas vires Deus indiderit herbis, radicibus, lignis. Quapropter multi existimant, quod hæc vis dulcorandi fuerit ligno illi naturalis. De qua re vide Jansenium in hunc locum Ecclesiastici, et Interpretes in Exod. cap. xv. Ex his ergo patet, quod medicinæ usus non solum fuerit omni tempore licitus, sed etiam percommodus; quia inter alias scientias Adamo et Salomoni etiam medicinæ scientiam indidit Deus. De Salomone enim testatur Scriptura, quod scripserit de omnibus herbis et lignis, ab hyssopo us-

que ad cedrum. Unde et ex ipsius scriptis multa ad Græcos, Arabes, Latinos Medicos derivata creduntur. Statim ergo ubi morbi invaluerunt, etiam medicina adfuit, coæva Adamo, qui sæculum in mortem et morbos præcipitavit; sed Deus de aliquibus morborum remediis ei providit, et instructionem dedit. Nam et animalia ex instinctu naturæ suo morbo mederi solent certis herbis, ut patet in canibus et felibus. Cervus sagitta transfixus sibi dictamno medetur. Hirundo si excæcaverit pullos, novit illos rursus oculare de sua chelidonia, inquit Tertullianus, lib. de Pœnitentia in fine. Palumbes sibi medentur lauro. Ciconiæ origanum comedentes, stomachi fastidium levant. Quocirca medicinam

les Egyptiens représentaient la médecine par une colombe portant au bec un rameau de laurier.

Il est vrai que certains anciens anachorètes n'employaient jamais ni médecins ni remèdes dans leurs maladies; mais, ils en usaient ainsi, non point qu'ils condamnassent ces choses, mais, parce que, vivant dans des lieux solitaires, loin des médecins, ils s'en privaient par amour d'austérité, de pauvreté, de pénitence, de mortification, et ils avaient pour axiome cette parole : « L'infirmité du corps est la santé et l'affermissement de l'âme. »

Ainsi, saint Pacôme ne donna pas d'autre remède à son disciple Théodore, malade : « Mon fils, supporte ta douleur, garde la patience dans ton infirmité, et, quand le Seigneur voudra, il te rendra la santé. » Il réprimanda un autre de ses disciples, parce qu'il avait frotté d'huile ses mains déchirées en travaillant.

Ainsi encore, un autre abbé, dont il est parlé dans les *Vies des Pères du désert*, (Liv. VII, xx, 25.) donna ce remède à son disciple malade : « Mon fils, ne t'afflige point de ton mal. C'est une religion parfaite de rendre grâces à Dieu pour son infirmité. Si tu es fer, le feu te délivrera de la rouille. Si tu es or, le feu t'éprouvera, et du bien tu marcheras au mieux. Patience donc et prie Dieu de t'accorder ce qu'il veut.

Ainsi également, saint Antoine, saint Hilarion et les autres Pères du désert, leurs contemporains, n'usaient jamais de remèdes dans leurs maladies, ils ne diminuaient pas même, en pareil cas, leurs jeûnes ou leurs austérités, disant que la maladie du corps est la purification et la rédemption de l'âme.

repræsentabant Ægyptii, per palumbam ore-ramusculum lauri gestantem, inquit Pierius, Hierogl. xxii.

Equidem verum est, quod Anachoretæ antiqui nec Medicis nec medicinis utebantur in morbis; sed id faciebant, non quod hæc condemnarent, verum quia in locis solitariis agentes longe a Medicis agebant, seque ab his sequestrabant, studio majoris austeritatis, paupertatis, penitentiae, mortificationis, hocque pro axioma habebant : « Corporis infirmitas mentis est sanitas et firmitas. »

Sic sanctus Pachomius Theodoro discipulo infirmanti non aliam dedit medicinam : « Fili, in dolore sustine, in humilitate tua patientiam habe, et quando voluerit Dominus,

sanitatem tibi conferet. » Alium vero discipulum reprehendit, quod oleo inunxisset manus suas laborando laceratas.

Sic et alius Abbas, de quo in *Vitis Patrum*, lib. VII, cap. 20, discipulo ægotanti hoc pharmacum dedit : « Ne contristeris, fili, ex infirmitate. Summa enim religio est, ut ex infirmitate quis gratias agat Deo. Si ferrum es, per ignem rubiginem amittis; si aurum es, per ignem probatus, a magnis ad majora procedis. Sustine ergo, et ora Deum, ut ipse, quæ vult illa concedat. »

Sic nec sanctus Antonius, nec sanctus Hilarion, nec illis cœvi Patres, medicinis utebantur in morbis; imo nec jejunia imminuebant.

Dans les siècles suivants, les religieux adoucirent cette rigueur et firent usage de médecins et de remèdes, comme on le voit dans les règles de saint Basile, saint Benoît, saint Augustin, saint François. Ecoutez saint Basile, dans ses Règles commentées : « L'art de la médecine ne doit ni être méprisé, ni regardé comme le refuge universel et total de la santé. Mais, de même que, tout en faisant usage de l'agriculture, nous demandons néanmoins à Dieu la fécondité de la terre, et de même que, tout en confiant le gouvernail au pilote, nous prions Dieu de veiller sur nous du haut du ciel; ainsi, bien que nous employions le médecin, comme la raison nous le concède, l'espérance que nous mettons en lui ne doit nullement nous faire perdre le recours à la bonté divine à notre égard. (*Règle LV.*) »

Ainsi donc, puisque tous les animaux ont l'instinct de chercher la santé, en évitant ce qui est nuisible et en recherchant ce qui est utile, il n'y a rien d'étonnant à ce que cette femme, si affligée par la maladie, eût cherché par tous les moyens possibles la santé, même en subissant beaucoup d'opérations de la part des médecins et en dépensant ses ressources entre leurs mains, car, Satan, tout père du mensonge qu'il est, a très-bien dit : « L'homme donne sa peau pour sa peau, et tous ses biens pour sauver son corps. (*Job. II, 4.*) » C'est comme s'il disait : Il donnera toute sa peau, tout son mobilier, toutes ses richesses; sa bourse, la peau ou le cuir qui renferme son argent, il le dépensera volontiers pour sauver sa vie; il exposera même la peau d'un membre moins important pour protéger un membre plus noble, et par ce membre sa vie. Toutes ces

aut austeritates, dicentes quod morbus corporis animæ est purgatio et redemptio.

Posterioribus sæculis hunc rigorem temperarunt Religiosi, Medicisque ac medicinis sunt usi, ut patet ex regulis sanctorum Basilii, Benedicti, Augustini, Francisci. Audi sanctum Basilium, Reg. 55, in Regulis fuse explicatis : « Neque fugienda penitus est ars ista, neque rursus in ea omnia salutis nostræ præsidia collocanda, sed quemadmodum licet agriculturæ usum acceperimus, frugum tamen proventum postulamus a Deo, et quamvis Gubernatori clavum committamus, Deum tamen ut nos ex alto incolumes conservet, oramus; sic nihilominus, cum Medicum adhibemus, idque ratio fieri concedit, neutiquam a spe illius

erga nos bonitatis debemus discedere. » Hæc ille.

Itaque, cum cunctis animantibus innatum sit salutem tueri, cavendo ea quæ nocua sunt; quæ vero prosunt, expetendo : non mirum, si hæc mulier afflictissima, omni via quæsivit sanitatem, etiam patiendo multa a Medicis, et in illos sua erogando; nam vere dixit Satanas, licet Pater sit mendacii : « Pellem pro pelle, et cuncta quæ habet homo, dabit pro anima sua. »

Quasi dicat : « Omnem pellem dabit, omnem supellectilem et opes; Bursam et pellem, seu corium pecuniam continentem, lubens impendet, ut salvet vitam suam, imo pellem ignobilioris membri exponet, ut tueatur membrum nobilioris, et per illud vitam suam. Hæc omnia patent

choses se voient clairement dans le fait de cette femme avide de recouvrer la santé.

Or, comme les remèdes naturels n'avaient pas réussi, voyez sa foi et sa dévotion pour recouvrer la santé au moyen d'un remède surnaturel. Elle s'approcha par derrière et elle disait en elle-même : « Si je touche seulement son vêtement, je serai guérie. (*Matth. ix, 21.*) »

Certes, nous pouvons justement dire en cette circonstance ce que le Seigneur dit à une autre femme : « O femme, ta foi est grande ! (*Matth. xv, 28.*) » Il n'a point été inutile qu'elle fût abandonnée des hommes et des médecins, pour qu'elle mit uniquement sa confiance en Dieu et en ce médecin, qui peut guérir tous les maux et n'abandonne pas ceux qui espèrent en lui.

Elle s'approcha donc avec confiance, nonobstant que, d'après la Loi, elle fût impure et qu'il lui fût défendu de converser avec les autres, parce qu'elle avait conçu une si grande confiance en la miséricorde de Jésus-Christ qu'elle osait aborder, malgré la défense de la Loi, Celui qui était au-dessus de la Loi. D'ailleurs, dit saint Jean Chrysostôme, bien qu'elle sût que son genre de maladie la rendait impure, elle avait entendu dire que le Sauveur touchait aussi les lépreux, ce qui était également défendu par la Loi. Elle savait aussi qu'aucun attouchement ne souille ou ne contamine le Maître. Quand le soleil touche le fumier, le fumier ne le souille point, à combien plus forte raison le Créateur du soleil peut-il toucher toutes choses, sans être souillé par aucune ? » C'est la remarque de saint Pierre Chrysologue. (*Serm. xxxv, 26.*) Ce qui peut aussi l'encourager à s'approcher, c'est que le Sauveur était déjà en

in hac muliere avida sanitatis recuperandæ.

Porro cum non successissent remedia naturalia, vide ejus fidem et devotionem ad consequendam sanitatem per remedium supernaturale. Accessit retro et dicebat intra se : « Si tetigero tantum fimbriam vestimenti ejus, salva ero. »

Certe hic merito possumus dicere, quod Dominus alteri cuidam mulieri : « O mulier, magna est fides tua ! » Non inutile fuit, quod ipsa ab hominibus et Medicis desereretur, ut jam solam jactaret fiduciam in Deum, et in illum Medicum, qui omnem morbum sanare potest, nec deserit sperantes in se.

Accessit ergo confidenter, non obstante quod secundum legem im-

munda foret, nec liceret ei cum aliis conversari, quia tantam de Christi misericordia conceperat fiduciam, ut hunc etiam lege prohibente contingere auderet, qui supra legem erat. Atque, ut ait sanctus Chrysostomus, licet propter morbi genus se non ignoraret immundum, audierat tamen Dominum etiam leprosos tangere, quod ipsum lege prohibitum erat. Sciebat quoque quod Dominum nullus tactus polluit aut contaminat. Nam si Sol tangit stercorem, nec tamen stercorebus inquinatur, quanto magis Creator Solis tangit omnia et tamen non potest ullis tractibus inquinari ? inquit sanctus Chrysologus, ser. 33. Atque etiam hoc ejus animum ad accedendum confirmare potuit, quod

route, et non plus dans la maison, qu'il ne fallait pas négliger l'occasion de son passage, quand il se rendait auprès de la jeune fille, pour la guérir ou la ressusciter. Elle avait entendu parler de la compassion de Notre-Seigneur pour le sexe faible, et elle se résolut à l'expérimenter, non point par témérité, mais par un sentiment de ferme confiance. Aussi, ne se présente-t-elle pas en face à Jésus-Christ, car elle rougit de son mal et de ses péchés, mais elle s'approche par derrière, tant à cause du respect dû au Sauveur, qu'à cause de la foule. « La douleur la poussait à demander du remède, la honte l'empêchait de dire son mal devant des hommes, elle trouva un biais dans les méditations silencieuses de sa foi : J'avancerai la main et je toucherai le bord de son vêtement, et je serai guérie, » dit saint Optat de Milet, dans son livre *V contre Parménien*. C'est dans le même sens que saint Ambroise dit : « Ce fut l'œuvre de la modestie et de la foi, de reconnaître son infirmité, de ne pas désespérer du pardon. Pleine de confusion, elle toucha le bord du vêtement, elle s'approcha avec foi, elle crut avec religion, elle reconnut sagement qu'elle était guérie. (*Com. sur S. Luc.*) » Il fut impossible de ne pas reconnaître en ce fait une foi et une espérance admirable, car elle ne dit pas en elle-même : « Serai-je délivrée de ma maladie, si je touche son vêtement? Mais, elle s'approcha sans douter de sa guérison, et sans avoir reçu de promesse à ce sujet auparavant, sans y avoir été invitée par aucun ordre, sans y être provoquée par aucun précédent exemple, elle se promet la santé, rien qu'en touchant le bord de son vêtement. Instruits par l'exemple et la guérison de cette femme, plusieurs présen-

jam Dominus in via foret, non in domo, quodque non foret negligenda occasio ista prætereuntis, et ad puellam sanandam vel suscitandam prodeuntis. Commiserationem Domini erga sexum infirmiore audierat, ideoque experiri, ex firma fiducia, non ex temeritate, resoluit. Quapropter non in faciem se ingerit Christi, morbum et peccata sua erubescens; sed retro accessit, tum propter Domini reverentiam, tum propter turbam : « Cogebat illam dolor, ut medicinam peteret, pudor impediēbat, ne causam coram masculis indicaret; invenit consilium tacita fides : Mittam manum meam, et tangam fimbriam vestimenti hujus, et sana fiam, » inquit Optatus Milevitanus, lib. V contra Par-

menianum. In quam etiam sententiam dicit sanctus Ambrosius in Lucam : « Hoc pudoris fuit et fidei, agnoscere infirmitatem, et non desperare veniam. Verecunda ergo fimbriam tetigit, fidelis accessit, religiosa credidit, sapiens sanata esse cognovit. » Certe non potuit non agnosci in hoc facto fides spesque admirabilis, quoniam non dixit intra se : Liberaborne ab hac ægitudine, si vestem ejus tetigero? sed non dubitans se liberandam accessit, et nulla accepta antea hac de re promissione, nullo invitata præcepto, nullo provocata exemplo præcedente, ex solo fimbriæ tactu sibi promittit sanitatem. Atque hujus mulieris exemplo et beneficio instructi multi obtulerunt postea Christo male



tèrent ensuite à Jésus-Christ des malades, « et ils le priaient de leur laisser toucher seulement la frange de son vêtement. (*Matth. XIV, 36.*) »

2° POINT. — Mais, après avoir considéré la foi, la dévotion, l'humilité de cette femme, considérons maintenant la vertu toute-puissante et la bonté miséricordieuse de Jésus-Christ.

I. — La vertu puissante du Sauveur éclata en ce que le seul attouchement de la frange, qui est la partie extrême du vêtement, suffit pour rendre cette femme à la santé et combler ses vœux. En un instant, la frange put faire ce que l'art humain n'avait pas pu faire en douze ans. Certains arbustes sont tellement salutaires que tout ce qu'on y trouve, racine, tronc, écorce, fruits, feuilles, respire une odeur suave et conduit à la santé. Ainsi en est-il de Notre-Seigneur Jésus-Christ : Tout ce que vous voyez, ce que vous touchez en lui a de la vertu, respire la grâce, confère le salut. Ses mains guérissent les malades par leur attouchement, à ses pieds on trouve la santé et la rémission des péchés, sa salive rend la vue aux aveugles et la parole aux muets, ses doigts ouvrent l'oreille des sourds, ses yeux lancent des rayons salutaires, sa voix rappelle les morts à la vie, son vêtement ou même le bord seul de ce vêtement confère la grâce de la santé. Oh ! Jésus-Christ est véritablement un arbre tout salubre, que vous considérez sa racine qui est son cœur divin, les feuilles de ses paroles, les rameaux qui sont ses membres, l'écorce qui est son vêtement.

Que, s'il est dit que cette femme toucha la frange de sa robe, cela nous indique assez que Notre-Seigneur Jésus-Christ était vêtu à la mode des Juifs, à qui la Loi ordonnait de porter des quatre

habentes, et « rogabant eum, ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent. »

Sed, considerata mulieris fide, devotione, humilitate, consideremus modo Christi potentem virtutem, et benignam misericordiam.

Primo quidem virtus in eo Domini eluxit, quod attacta sola fimbria, quæ vestis est pars extrema, sanitati mulier ista fuerit restituta, et voto potita. Sic in momento temporis fimbria potuit, quod annis duodecim ars humana non potuit. Quædam arbusculæ ita sunt salutiferæ, ut quidquid in eis reperitur, sive radix, sive truncus, sive cortex, sive fructus, sive folia, odorem spirant et ad sanitatem conducant. Sic est in Christo Domino, quidquid in ipso

cernis, quidquid tangis, virtutem habet, gratiam spirat, salutem confert. Manus ejus ægros sanant attactu ; apud pedes salus reperitur et remissio peccatorum ; saliva visum cæcis restituit, loquelam mutis ; digiti aures aperiunt surdis ; oculorum intuitus radios facit salutiferos ; vox ad vitam revocat mortuos ; vestis vel sola fimbria sanitatis confert gratiam. O vere arbor tota salutifera Jesus Christus, sive radicem ejus consideres, hoc est cor ejus divinum, sive verborum folia, sive ramos, hoc est membra, sive corticem, hoc est vestimenta !

Quod autem fimbriam dicitur tetigisse hæc mulier, nobis salis id insinuat Christum Dominum vestitum fuisse more Judæorum, quibus

angles du vêtement extérieur des franges couleur d'hyacinthe. (*Nombres*, xv. *Deutéronome*, xxii.) Cela fut ordonné pour distinguer le peuple d'Israël des autres peuples, afin que, de même que la Circoncision fût pour la nation juive un signe dans le corps, on trouvât également une distinction dans le vêtement, selon le témoignage de saint Jérôme. Cela aussi les faisait ressouvenir des commandements de Dieu, suivant cette parole du *Pentateuque* : « Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras qu'ils fassent des franges sur les bords de leurs vêtements, et qu'ils y attachent des bandes d'hyacinthe. Et lorsqu'ils les verront, qu'ils se souviennent de tous les commandements du Seigneur, et qu'ils ne suivent ni leurs pensées, ni leurs yeux, pour se prostituer à divers objets. Mais qu'ils se souviennent des commandements du Seigneur, qu'ils les accomplissent, et qu'ils soient saints devant leur Dieu. (*Nombres*. xv, 38-40.) » De ces paroles, vous pouvez conclure que cette femme toucha cette frange, non point comme quelque chose de très-humble dans le vêtement, mais comme quelque chose de très-saint, ou comme un symbole de sainteté. Ces franges étaient couleur d'hyacinthe, violette ou bleu de ciel, pour indiquer que la vie et l'espérance des Juifs devaient être dans le ciel, afin d'avoir toujours devant les yeux la crainte et la présence de Dieu, les arrêtant comme un frein vis-à-vis du mal et les aiguillonnant comme un aiguillon vers le bien.

De cet attouchement de la frange du Sauveur qui guérit cette femme, on conclut l'efficacité des choses saintes et des reliques ayant appartenu de quelque manière aux Saints, lesquelles sont

præcipitur, ut in quatuor angulis exterioris vestris fimbrias hyacinthinas gement. Et hoc quidem ordinatum fuit ad discernendum populum Israel; ut sicut circumcisio in corporibus signum erat Judaicæ gentis, ita etiam aliqua nota reperiretur in vestimentis, teste sancto Hieronymo. Atque hoc ipsum eos etiam memores reddebat præceptorum Dei, juxta illud : « Loquere filiis Israel, et dicces ad eos, ut faciant sibi fimbrias per angulos palliorum, ponentes in eis vittas hyacinthinas, quas cum viderint, recordentur omnium mandatorum Domini, nec sequantur cogitationes suas, et oculos, per res varias fornicantes, sed magis memores præceptorum Domini faciant ea, sintque sancti Deo suo. » Ex quibus

verbis collige, mulierem tetigisse fimbriam, non solum ut quid humilimum in veste, sed etiam ut quid sanctissimum, sive ut sanctitatis symbolum, Ideo enim erant hæ fimbriæ hyacinthini sive violacæi et cœlestis coloris, ut significaretur per id Judæorum conversationem et spem debere esse in cœlo, ut semper Dei timorem et præsentiam coram oculis haberent, eos a malo instar freni cohibentem, et ad bonum instar stimuli instigantem.

Ex hujus porro Dominicæ fimbriæ tactu virtutem sanitatis in mulierem influente colligitur efficacia rerum sanctarum, et reliquiarum ad Sanctos quoquo modo pertinentium; quas Ecclesia colit et asservat tan-

conservées et honorées comme des monuments de piété dans l'Eglise, qui reconnaît en elles comme autant de sources salutaires, qui font dériver en nous des bienfaits sans nombre, comme l'enseignent les conciles de Nicée et de Trente. Aussi saint Jean Damascène (*De la Foi. Liv. IV, xvi, 17.*) en parle en ces termes : « Ces reliques distillent un baume d'une suave odeur, guérissent les malades, servent de remèdes aux infirmes, rendent la vue aux aveugles, purifient les lèpres, dissipent les tentations et les ennuis. » C'est pourquoi les saintes Reliques des Bienheureux sont dignes d'un culte, ossements, cendres, vêtements, cheveux ou franges. De même que le vêtement ou la frange du Christ ne tenait pas sa vertu d'elle-même, mais du Christ, de même ces Reliques des Saints tiennent leur vertu des Saints, qui sont honorés dans ces Reliques. Aussi est-il écrit : « Dieu faisait de grands miracles par les mains de Paul, car on plaçait sur les malades les mouchoirs et le linge qui avaient touché son corps, et aussitôt ils étaient guéris de leurs maladies, et les esprits impurs s'éloignaient. (*Actes. xix, 11 et 12.*) » Les saintes Lettres nous attestent également que le manteau d'Elie laissé à Elisée avait une vertu très-multiple. On sait d'ailleurs très-bien combien de miracles s'accomplissent chaque jour en plusieurs lieux à la présence des saintes Reliques. Comme j'ai longuement traité ce sujet dans le *Jardin des Pasteurs*, (3<sup>e</sup> *Traité*, 4<sup>e</sup> *Leçon.*) j'y renvoie le lecteur.

Du reste, ce n'est pas seulement Jésus-Christ, ou la vertu qu'il communiquait à son vêtement ou à sa frange, qui rendait la santé à ses malades, mais c'est encore la seule image ou effigie de Jésus-

quam monumenta pietatis, et agnoscit tanquam fontes salutiferos, per quos nobis multa beneficia derivantur, ut dixit Concilium Nicænum et Tridentinum.

Unde de his etiam sic ait sanctus Damascenus, lib. IV de Fide, cap. 16 : « Unguentum scaturiunt redolentis suavitatis, morbos fugant, infirmis medicantur, cæcis visum imperitiunt, lepras emundant, tentationes et mœores solvunt. » Quapropter cultu sunt dignæ Reliquiæ sacræ Beatorum, sive ossa sint aut pulveres eorum, sive vestes, aut crines, aut fimbriæ. Quia sicut Christi vestis aut limbria non habuit virtutem a seipsa, sed a Christo, sic habent illæ Sanctorum Reliquiæ virtutem a Sanctis, qui in Reliquiis istis coluntur. Sic dicitur : « Virtutes non

quaslibet (hoc est non vulgares, sed maximas) faciebat Deus per manum Pauli, ita ut etiam super languidos deferrentur a corpore ejus sudaria et semicinctia, et recedebant ab eis languores, et spiritus nequam egrediebantur. Sic et antiquitus pallium Eliæ Elisæo relictum multiplicem habuisse virtutem, testantur sacra cloquia. Sed etiam pernotum est, quanta quotidie miracula fient ad præsentiam sacrarum reliquiarum multis in locis. De qua re cum fuse tractarim Hortus Pastoralis, Tract. III, Lect. 4, illuc remitto Lectorem.

Cæterum, non solum Christum, aut ejus vestem et fimbriam, ab ipso virtutem hausisse ad sanitatem ægris reddendam asserimus, sed etiam ipsius Christi et vestis ejus, sive

Christ, et de son vêtement ou de sa frange. On le sait par la relation d'Eusèbe, évêque de Césarée au temps de Constantin le Grand. Voici comment il s'exprime (*Liv. VII, XIV.*) : « L'hémorroïsse était de Césarée de Philippes. Devant la porte de sa maison, on montre une base placée sur une hauteur, où l'on voit une statue d'airain représentant l'hémorroïsse à genoux et levant des mains suppliantes. Il y a aussi une autre statue également d'airain qui représente un homme, vêtu d'une robe très-belle, qui tend la main droite vers cette femme. Or, aux pieds de la statue, à la base, naît une herbe, nouvelle d'aspect, qui croît jusqu'à la fange du vêtement de cette statue d'airain. Une fois l'herbe parvenue à cette frange, elle acquiert une vertu singulière pour guérir toutes les maladies et toutes les infirmités. En goûtant un peu de l'eau dans laquelle on mouille cette herbe salutaire, on guérit de toute espèce de maladie corporelle, et cette herbe n'a aucune vertu, si on la coupe avant qu'elle ait atteint dans sa croissance l'extrémité de la frange d'airain. La tradition veut que cette statue représente Jésus, elle a demeuré là jusqu'à notre époque, comme nous l'avons vue de nos propres yeux. »

Tel est le récit d'Eusèbe, auquel souscrit Sozomène, (*Hist. trip. Liv. VI, xxxi, 42.*) quand il dit : « Julien l'apostat, ayant appris qu'il y avait à Césarée de Philippes, à Panéade, ville de Phénicie, une statue célèbre du Christ, que l'hémorroïsse avait érigée après sa guérison, la fit déposer et remplacer par sa propre statue. Mais, la foudre tombant du ciel la partagea vers la poitrine, la tête avec

fimbriæ solam imaginem et effigiem. Notum est hoc ipsum ex relatione Eusebii, qui fuit Episcopus Cæsariensis, tempore Constantini Magni. Sic enim ait, lib. VII, c. XIV : « Mulier profluvio sanguinis afflicta ex Cæsarea erat, quæ Philippi dicta est. Pro hujus mulieris domus foribus basis quædam in loco edito collocata monstratur ; in qua mulieris ipsius genibus provolutæ palmasque suppliciter tendentis imago ære videtur expressa. Adstat vero alia ære etiam fusa statua habitu viri stola compe circumdati, dextram mulieri porrigentis. Hujus ad pedem statuæ e basi herba quædam nova specie nascitur, quæ excrecere solet usque ad stolæ sive vestis æræ illius imaginis fimbriam. Quam cum crescens herba contigerit, vires inde ad depellendos omnes morbos languo-

resque acquirit ; ita ut, quæcumque fuerit infirmitas illa corporis, haustu exiguo madefacti salutaris graminis depellatur, nihil omnino virium gerens, si antequam æræ fimbriæ extremitatem crescendo contigerit, decerpatur. Hanc statuam ad similitudinem vultus Jesu formatam iradebant, quæ permansit ad nostra usque tempora, ut ipsi oculis nostris inspeximus. » Hæc Eusebius. Cui subscribit Sozomenus, *Histor. tripart lib. VI, c. xli*, ubi ait : « Cum cognovisset Julianus Apostata in Cæsarea Philippi civitate Phœniçiæ, quam Panæadem vocant, insigne Christi simulacrum, quod mulier illa sanguinis profluvio liberata constituerat, eo deposito, suam ibi statuam collocavit. Quæ violento igne de cælo cadente circa ejus pectus divisa est, et caput cum ver-

le haut du corps fut jetée d'une part et fixée en terre, tandis que le reste demeura encore aujourd'hui et garde la trace du feu du ciel. Quant à la statue du Christ, les païens la traînèrent, la brisèrent en plusieurs morceaux, que les Chrétiens ramassèrent ensuite et cachèrent dans l'église. »

Saint Jean Damascène (*Des Images*, liv. III.) fait également mention de cette statue, d'après Jean, évêque d'Antioche, (*Descript. du Temps*.) qui s'était exprimé en ces termes : « Après le meurtre de Jean-Baptiste, le roi Hérode, fils de Philippe, s'enfuit tristement de la Judée. Il fut abordé par une femme riche, nommée Bernice, qui habitait son château de Panéade. Elle désirait consacrer un monument à Jésus, qui l'avait guérie de sa maladie, mais elle n'osait pas le faire sans la permission du roi. Aussi adressa-t-elle une supplique à Hérode, afin qu'il lui fût permis d'ériger, en son château, une statue d'or au Christ Sauveur. Voici quels étaient les termes de sa supplique : « Pétition et humble prière de Bernice, Dame de Panéade, à Auguste, Hérode, prince, gouverneur de la Judée et de la Grèce, roi de la Trachonite. La justice et la bonté ornent les sommets de votre grandeur. Ne l'ignorant point, je vous écris, persuadée que j'obtiendrai tout ce que je vous demande. La suite du discours vous fera comprendre le motif d'un pareil début. Affligée dès mon jeune âge d'une perte de sang, j'avais passé ma vie et dépensé toutes mes ressources à consulter les médecins, sans jamais trouver de remède. Ayant appris les choses merveilleuses que faisait le Christ, qu'il ressuscitait les morts à la lumière et à la vie, qu'il chassait les démons, qu'il guérissait les malades les plus invé-

tice una parte dejectum atque in terra fixum, reliqua vero pars hactenus superfuit, et fulminis indicium reservavit. Statuam vero Christi tunc quidam Pagani trahentes confregunt; Christiani postea colligentes in Ecclesiam recondiderunt. » Hæc ille.

Hujus quoque statuæ mentionem facit sanctus Joannes Damascenus, lib. III de Imaginibus, ex Joanne Episcopo Antiocheno, in Temporis descriptione, ubi ille sic habet : « Occiso Joanne Baptista, cum tristicis Herodes Rex, Philippi filius, a Judæa abcessisset, accessit ad eum mulier quædam locuples, nomine Bernice, quæ Paneada oppidum suum incolabat. Cupiebat Jesu, a quo fuerat morbo liberata, monumentum consecrare, sed sine Regis permissu non

audebat. Itaque libellum supplicem Herodi obtulit, in quo petebat ut sibi in oppido suo liceret Christo Salvatore, statuam auream dicare. Verba autem illius erant hujusmodi : « Augusto Herodi Principi et Judæorum Græcorumque Gubernatori, Trachonitidis Regi, supplex Bernice Paneadis Dominae petitio et obsecratio. Justitia et humilitas amplitudinis tuæ fastigium exornant. Quod quidem ego non ignorans scribo, ne quidquid oravero, abs te sperans exoraturam. Quæ autem sit hujusce proemii causa, ex progressu orationis intelliges. Ego jam inde a prima ætate sanguinis fluxu laborans vitam facultatesque meas in Medicos profuderam, nec curationem reperiebam. Cum autem accepissem res admirandas Christum efficere, mor-

térés, je courus à lui comme à un Dieu. Mais, considérant la multitude qui l'entourait et craignant qu'il ne s'irritât, plein d'horreur pour la contagion de mon mal, et que dès lors ma maladie s'accrût, je songeais en moi-même et je me disais que, si je pouvais atteindre le bord de son vêtement, je serais guérie et délivrée. Je le touchai, et aussitôt le flux de sang s'arrêta, et je fus intantanément guérie. Mais, il avait connu d'avance le dessein de mon cœur, et il s'écria à voix haute : Qui m'a touché, dit-il, car une vertu est sortie de moi? Pour moi, pâle et gémissante, craignant le retour et l'aggravation de mon mal, me prosternant à ses pieds et arrosant la terre de mes larmes, je confessai hautement ma hardiesse. Mais lui, plein de bonté et de clémence, ayant pitié de mon infortune, confirma la guérison, en disant : « Ayez confiance, votre foi vous a sauvée, allez en paix. » Donc, ô roi auguste, accordez-moi le juste objet de ma requête. »

Hérode, à la lecture de cette supplique, comprenant qu'il s'agissait d'une chose merveilleuse, fut dans la stupeur, et, appréciant le mystère de cette guérison, il dit : « Femme, ta guérison mérite un monument plus beau. Va donc, élève une statue, un monument, prodigue des honneurs à celui qui t'a guérie. » Aussitôt donc, Bernice, celle qui avait souffert autrefois d'une perte de sang, érigea, au milieu de son château de Panéade, en l'honneur de son Seigneur et Dieu, une colonne fondue avec un mélange d'airain, d'argent et d'or. Cette colonne se voit encore aujourd'hui dans le château de

tuos in vitam et lucem revocare, dæmones a mortalibus ejicere, et diuturnis morbis jam confectos verbo liberare, ipsa quoque ad eum tanquam ad Deum confugi. Sed multitudinem, quæ ipsum circumstabat, considerans, metuensque ne a morbi contagione abhorrens indignaretur, mihiq; major morbi plaga fieret, necum ipsa reputabam, me, si possem vestimenti ejus oram attingere, salvam et incolorem futuram. Attingi, stetitque sanguini fons, et illico convalui. At ipse, ut qui cordis mei consilium ante cognoverat, clara voce : Quis me, inquit, tetigit? Virtus ex me prodiit. Ego vero pallens ac gemens, morbumque graviorem ad me reversurum timens, ad pedes ejus prostrata, et lacrymis humum ri-

gans, audaciam meam aperui. Verum ipse, uti benignus et clemens, vicemque meam commiseratus, curationem confirmavit : Confide, inquit, fides tua te salvam fecit, vade in pace. Sic etiam tum, Rex Auguste, quod abs te æquum peto, mihi concede. »

« Herodes, ex supplicis oratione rem admirabilem intelligens, obstupuit, et curationis mysterium suscipiens : « Curatio tua, inquit, mulier, majore est monumento digna. Abi igitur, et quod vis illi monumentum statuæ, eumque qui te curavit, honoribus affice. » Statim igitur ipsa Bernice, quæ sanguinis fluxum ante perpressa fuerat, in medio oppidi sui Panæadis Domino et Deo columnam ex ære, argento aureoque immixto confectam, crexit. Quæ quidem co-

Panéade. » Tel est le récit que fait saint Jean Damascène, en citant Jean, évêque d'Antioche.

De là vient que quelques auteurs disent que cette femme fut la Véronique, laquelle s'appelait Bérénice. C'est elle, disent-ils, qui approcha de la face sanglante du Seigneur, un suaire qui conserva l'effigie de la Sainte Face, comme le raconte la tradition chrétienne. Le cardinal Baronius (*an. de J.-C.* 34) atteste que cette action fut accomplie par Bérénice, appelée depuis la Véronique. Le contact de ce suaire, apporté par sainte Véronique à l'empereur Tibère, guérit ce César de la lèpre, comme le rapportent d'après Méthode, évêque de Tyr, et d'autres auteurs, Marianus Scot. et Simon Maiolo, évêque de Volturara. (20<sup>e</sup> *entretien.*) On le conserve à Rome et on l'y entoure d'une grande vénération. Il s'y fait de nombreux miracles. D'où l'on peut aussi conclure l'efficacité des choses saintes ou des reliques, aussi bien que celle de la chair ou des vêtements de Jésus-Christ. C'est encore pour cela que quelques commentateurs (*Euthyme. Com. sur S. Matth.*) assurent que les soldats près de la croix voulurent partager le vêtement extérieur de Jésus-Christ, ayant entendu dire qu'il en découlait des vertus multiples.

Un fait assez semblable à celui de Jésus-Christ se lit dans la vie de saint Thomas d'Aquin. Comme il ne cessait de prêcher la parole divine et qu'il la distribuait avec onction et zèle dans la basilique de saint Pierre, à Rome, durant l'Octave de Pâques, une femme, inspirée par l'impulsion de sa foi, s'approcha de lui, et touchant le bord de sa robe, elle fut subitement délivrée d'une perte de sang,

lumna in oppido Panæadæ ad hoc usque tempus manet. » Hæc ex Joanne, Antiocheno Pontifice, citato a sancto Joanne Damasceno.

Hinc aliqui dixerunt, mulierem illam fuisse Veronicam, quæ et Bérénice dicta fuerit. Et hanc esse, quæ Sudarium faciei Dominicæ sanguinolentæ admoverit, quod effigiem illius retinuit, ut habet traditio Christiana, id enim factum fuisse a Bérénice, quæ et Veronica dicta habetur, ut testatur Cardinalis Baronius, an. Christi xxxiv. Atque hujus Sudarii contactu, cum beata Veronica illud attulisset ad Tiberium Cæsarem, lepram ab eo fugatam esse, ex Methodio Tyrionum Episcopo, et aliis, refert Marianus Scotus, et Simon Majolus, Episcopus Vulturariensis, colloq. 20. Servatur vero Romæ,

et summa veneratione colitur, ad illudque miracula fiunt frequentia. Ex quo etiam confirmatur, non solum carnis aut vestis Christi, sed etiam rerum sacrarum aut reliquiarum efficaciam. Propterea quoque a nonnullis asseritur, milites sub Cruce voluisse partiri Christi vestem exterio-rem, quod audissent ab illa multiplicem manasse virtutem.

Non absimile est factu Christi, quod de sancto Thoma Aquinate legitur. Cum enim a prædicatione Verbi Divini non desisteret, et per Octavam Paschæ in Basilica sancti Petri Romæ illud cum pietate et fervore ministraret, accessit mulier quædam, spiritus et fidei impulsu inducta, et simbriam ejus tangens, mox a fluxu sanguinis est liberata, ut testatur Breviar. Rom., vii Mar-

comme l'atteste le Bréviaire Romain, au 7 Mars. Ainsi le Seigneur Jésus-Christ n'a pas gardé pour lui seul et pour le saint revêtement de son humanité la vertu de guérison, mais il voulut ainsi la communiquer aux Saints et à leurs vêtements.

II. — En second lieu, aussi bien que la vertu, on voit éclater la bonté et la miséricorde de Jésus-Christ dans la guérison subite de cette femme. Sans doute, il eut l'air de mettre comme une certaine indignation ou de la sévérité dans son interrogation, quand, se tournant vers la foule, il demanda : « Qui a touché mon vêtement?... Et il regardait autour de lui, pour voir celle qui l'avait touché? (*Marc*, v, 30 et 32.) » Aussi l'hémorroïsse, tremblante et épouvantée, tomba à ses pieds, parce qu'elle avait touché furtivement son vêtement et semblait avoir volé le don de sa guérison.

Mais, cette interrogation n'était point une marque de sévérité, c'était au contraire un témoignage de bonté. Pourquoi eu effet le Seigneur fait-il cette question, puisqu'il savait très-bien qui l'avait touchée ?

1° C'est afin de débarrasser cette femme de toute crainte, pour qu'elle ne fût point tourmentée de remords de conscience, pour avoir en quelque sorte volé la santé, dit saint Jean Chrysostôme. (*Com. sur S. Matth. hom.* xxxii.)

2° C'est afin d'éclairer davantage la foi de celle qui avait cru pouvoir se cacher, et de dissiper ainsi toutes les ténèbres de son esprit. Entendez à cet égard saint Pierre Chrysologue (*Serm.* xxxvi, 37.) : « En rougissant de son mal, en redoutant le Dieu qui venait de la guérir, la foi de cette femme se montrait enveloppée de gros nuages et le regard de son âme était obscurci par des nuées con-

tii. Sic Christus Dominus virtutem sanandi non solum sibi, et suæ humanitatis sacro reservavit indumentò, sed etiam Sanctis suis, et eorum vestibus voluit communicari.

Secundo. Non solum virtus Christi elucet in hac mulieris curatione subita, sed etiam ejus benignitas et misericordia. Visus est quidem sua interrogatione indignationem quamdam vel severitatem præferre, dum conversus ad turbam interrogat : « Quis est qui tetigit vestimenta mea? Et circumspiciebat ut videret eam, quæ hoc fecerat. » Unde mulier timens et tremens ad pedes ejus procidit, quia furtim vestem tetigerat, et quasi sanitatis donum furata

fuerat. Verum non severitatis erat, sed benignitatis interrogatio ista : ut quid enim a Domino ea interrogatio fit, cum probe nosset, quænam esset illa, quæ eum tetigerat? Primo, ut ab omni formidine fœminam illam liberaret, ne conscientiaë stimulis, quasi furata sanitatem, exagitaretur, inquit sanctus Chrysostomus, hom. xxxii in Matth. Secundo, ut ejus fidem magis illuminaret, quæ putavit se posse latere, sicque tenebras omnes mentis ejus dissiparet. Audi sanctum Chrysologum, serm. xxxvi : « Dum erubescit vulnus, dum in tali cura ipsum veretur ut Deum, fidei suæ mulier non parva nubila sustinebat, et mentis suæ lumine confu-



fuses. La voix du Sauveur qui interroge, semblable à un souffle salubre, mit en fuite les nuages, dispersa les nuées, éclaira la foi et la rendit plus brillante que le soleil, tandis qu'elle était auparavant cachée dans les ténèbres de la nuit. Est-elle inférieure au soleil, qui irradie dans tout l'univers, cette foi qui brille dans toute l'Eglise et resplendit au milieu de cette assemblée? »

3° C'est pour le salut des autres que le Sauveur voulut manifester à d'autres la foi de cette femme, afin qu'ils pussent l'imiter. Par là aussi, il voulut amener à une foi parfaite le fils de la Synagogue, et détruire toute hésitation du doute en l'âme de celui dont il allait ressusciter la fille. Saint Pierre Chrysologue dit encore à ce propos : « Ce n'est point l'ignorance, c'est la prescience qui inspire cette question du Sauveur, témoignage de majesté divine et non point, marque de faiblesse d'esprit sujet à l'erreur. Il ne recherche pas une chose qui lui est inconnue, mais il montre que le fait lui est bien connu, puisque, en faisant cette recherche, alors que tous l'ignoraient, il révèle seul ce qui se cachait, il produit cette femme en public, il la montre à tous les regards, afin que, après avoir reçu le salut pour elle-même, elle le reportât sur tous; afin que, après avoir éprouvé sa vertu, elle reconnût sa majesté, et qu'elle confessât publiquement la divinité de celui qu'elle avait éprouvé en secret comme médecin, et qu'ainsi sa guérison d'une si grande maladie devînt une guérison aussi pour tous les assistants, comme pour les fidèles à venir. (*Ibid.*) »

Voilà donc pourquoi le Sauveur, l'enveloppant d'une immense bonté, quand elle tombe à ses pieds, ajoute : « Confiance, ma fille, votre foi vous a sauvée, allez en paix et soyez guérie de votre ma-

sionem nebulis ipsa caligabat. Vox ergo inquirentis Domini velut flatus salutaris fugavit nubes, dispersit nebulas, illustravit fidem, et illam, quæ noctis latebat in tenebris, reddidit sole clariorem. An minor est sole, quæ toto orbe radiat, quæ toto Ecclesiæ fulget et resplendet in cœtum? » Tertio, in aliorum salutem ejus voluit Dominus fidem aliis fieri manifestum, ut eam possent imitari; sicque etiam Principem Synagogæ, pro cujus filia suscitanda iter peragebat, voluit ad perfectam fidem erigere, et omnem ambiguitatem ab eo tollere. De hac re rursus sanctus Chrysologus sic loquitur : « Non ignorantis errore, sed majestate prescientis Dominus interrogat; nec quod occultum sibi esse, requi-

rit, sed ipsum sibi esse bene cognitum sic demonstrat, dum taliter quærendo cunctis ignorantibus solus aperit quod latebat, eamque producit in medium, et suis astare facit conspectibus, ut quæ sibi portarat salutem, omnibus reportaret; et quæ virtutem probarat, agnosceret majestatem, et quem occulte senserat medicum, palam profiteretur ut Deum, sicque tam presentibus quam futuris fieret de tanto suo languore medicina. » Hæc ille.

Propterea igitur eam Dominus ad pedes suos procidentem maxima complectens benignitate, subjungit : « Confide, filia, fides tua te salvam fecit, esto sana a plaga tua. » An verbis tenerioribus majoremque benignitatem et affectum indicantibus

ladie. (*Matth.* IX, 22. — *Marc.* v, 34.) » Pouvait-il lui parler en des termes plus tendres, indiquant une bonté et une affection plus grande? Il l'appelle : Ma fille, quoi de plus doux et de plus tendre? Il lui dit d'avoir confiance, parce qu'il veut enlever toute crainte à celle qui avait ravi furtivement la santé et à cause de cela demeurait intimidée. Mais, il s'agissait d'un vol pieux, qui tournait tout entier à l'avantage du voleur et du volé, à qui il ne causait aucun dommage. Ensuite, il loue sa foi, à laquelle il renvoie le mérite de la guérison obtenue de lui. La foi de cette femme avait brillé en ce qu'elle n'avait rien regardé comme inférieur, elle n'avait rien jugé comme bas en Jésus-Christ, quand elle avait touché la frange, car Dieu n'est point amoindri en l'homme, et la vertu n'est point atténuée dans la frange. Aussi, par le vêtement extérieur, elle pénétra dans l'intérieur du Christ, et par l'extrémité de la frange elle parvint au sommet de la tête, parce qu'elle reconnut la divinité et la vertu céleste du Christ. Ecoutez saint Pierre Chrysologue : (*Serm.* xxxv, 38.) « Mes frères, elle est grande, cette femme, et très-digne d'admiration, puisqu'elle l'a emporté en science sur les docteurs de la Loi, elle a dépassé tous les Juifs dans la réception du sacrement, elle a marché devant les Apôtres par sa foi. En effet, la Judée, avec ses Scribes et ses Docteurs, méprisa l'humanité de Dieu. L'apôtre Thomas, pour croire à la divinité du Christ, mit les mains, avança les doigts, ouvrit les plaies, et, pour croire à Jésus-Christ, il obligea Jésus-Christ à recommencer sa Passion. »

3<sup>e</sup> POINT. — Cette femme figure l'âme pécheresse, et nous apprend comment elle peut obtenir la guérison et le remède de son péché.

posset eam compellare? Filiam vocat : quid blandius et tenerius? Dicit ei ut confidat, quia timorem omnem ab illa vult excutere, quæ furtim rapuerat sanitatem, ideoque timida erat. Sed pium illud furtum fuerat, quod furantis cedebat in lucrum, et ei cui auferebatur, nullum gignebat detrimentum. Ulterius collaudat ejus fidem, per quam asserit ab ipso promeritam salutem. In hoc enim ejus luxerat fides, quod in Christo nihil postremum crediderat, nihil judicaverat extremum, cum fimbriam tetigerat; quia nec minoratur Deus in homine, nec virtus attenuatur in fimbria : unde per vestimentum externum penetravit in interiora illa, quæ in Christo erant,

et per fimbriæ extremitatem pertigit ad capitis summitatem, quia agnovit divinitatem Christi, et cœlestem virtutem. Audi sanctum Chrysologum, *serm.* xxxv : « Fratres, magna est hæc mulier, et nimium permiranda, quæ scientia Doctores legis vicit, Sacramento omnes Judæos superavit, fide præcessit Apostolum. Nam Judæa cum Scribis et Doctoribus suis Deum despexit in corpore. Thomas Apostolus ut Christum Deum crederet, immisit manus, iniecit digitos, patefecit vulnera, et ut Christum crederet, iterum pati compulit Christum. »

Mulier hæc animæ peccatricis gerit figuram, docetque quomodo illa peccati sui curationem et medelam

L'Écriture symbolise souvent le péché par le flux de sang dont souffrait cette femme.

Ainsi il est dit par le Prophète : « Les blasphèmes, les mensonges, l'homicide, le vol, l'adultère, ont inondé la terre, et le sang s'est mêlé au sang. (*Osée. iv, 2.*) » Texte où saint Jérôme, saint Cyrille et les autres saints interprètes entendent par ce sang le péché. Lors donc que le Prophète dit : « Le sang s'est mêlé au sang, » c'est comme s'il disait : Les péchés se surajoutent aux péchés, les crimes s'entassent sur les crimes ; ils inondent les maisons, les carrefours, les places publiques, les temples, les champs et les murs. Saint Grégoire le dit : « Le sang se mêle au sang, quand le péché s'ajoute au péché, au point que l'âme devant Dieu est ensanglantée par l'entassement des iniquités. (*Com. sur Ezéchiel. Hom. xi.*) »

C'est ainsi encore qu'il est dit : « Que celui qui est souillé se souille encore. (*Apoc. xxii, 11.*) »

Il est dit ailleurs dans le même sens : « Il y aura une fontaine ouverte pour laver les péchés et les souillures. (*Zacharie. xiii, 1.*) » Les souillures particulières dont il est ici fait mention sont l'image du péché, car le péché est comme cette souillure pour l'âme, son virus et sa tache, et c'est pourquoi le Christ a ouvert le Baptême et la Pénitence comme une fontaine, où cette impureté est expiée et lavée.

Enfin, c'est pour cela que David crie vers Dieu et qu'il veut que tous les pécheurs s'écrient avec lui : « O Dieu, Dieu Sauveur, délivrez-moi du sang. (*Psa. iv, 15.*) » Sans doute, il dit cela surtout du péché d'adultère et d'homicide, mais il faut aussi l'entendre de

valeat impetrare. Peccatum per sanguinis profuvium, quo hæc mulier laborabat, frequenter significat Scriptura. Hinc dicitur per Prophetam : « Maledictum, et mendacium, et homicidium, et furtum, et adulterium inundaverunt, et sanguis sanguinem tetigit. » Ubi sanctus Hieronymus, et Cyrillus, alique sacri Interpretes per sanguinem peccatum accipiunt. Quasi dicat Propheta : « Sanguis sanguinem tetigit, » peccata peccatis adduntur, scelera scribis accumulatur : Domus, vici, fora templa, agri, et muri peccatis inundant. Unde sanctus Gregorius hom. xi in Ezech. : « Sanguis sanguinem tangit, quando peccatum peccato additur, ut ante Dei oculos adjunctis

iniquitatibus anima cruentetur. » Hinc etiam dicitur : « Qui in sordibus est, sordescat adhuc. » Sic in eundem sensum alibi : « Erit fons patens in ablutionem peccatoris et menstruatae. » Nempe immunditia menstrui, typus est peccati ; quia peccatum est quoddam menstruum animæ, sive virus et pollutio ipsius ; ideoque Christus baptismum, et pœnitentiam aperuit tanquam fontem, in quo hæc immunditia expiatur et eluatur. Denique propterea clamat David ad Deum, et secum vult omnes peccatis inquinatos clamare : « Libera me de sanguinibus, Deus, Deus salutis meæ. » Et licet potissimum id dicat propter peccatum adulterii, et homicidii ; recte

tous les péchés sans exception, qui tous sont indiqués dans les Saintes Lettres sous le nom de sang, à cause de la souillure qu'ils infligent à l'âme.

Cette hémorroïsse nous enseigne comment on guérit et on lave ce flux de sang, qui fait périr la beauté et la vigueur de l'âme, qui fait perdre la grâce avec les mérites.

I. — Elle s'approche du médecin, et elle s'approche par derrière. — Par là, elle nous montre que celui qui souffre d'un flux de sang spirituel, c'est-à-dire, qui est adonné à de nombreux péchés, en suivant toutes ses concupiscences, ou qui est enchaîné par l'habitude d'un seul péché, en le répétant souvent, doit s'approcher du Christ, son médecin, avec crainte, confusion et humilité, comme s'il se tenait en arrière par honte. Pourquoi en arrière? Pour cacher de ses épaules et pour jeter par derrière lui tous ses péchés. Il doit s'approcher par derrière, celui qui vient après de très-graves péchés et désire être justifié, « parce que nul homme ne sera justifié en sa présence. (Ps. cxlii, 2.) » Il ne sera point justifié, l'effronté qui ne sait plus rougir. Voilà pourquoi Madeleine s'approche par derrière les pieds du Sauveur et n'ose plus regarder son visage. (Luc. vii, 13.) Voilà pourquoi le Publicain, debout derrière, à l'écart, n'ose même pas lever les yeux au ciel. (Luc. xviii, 12.) Voilà pourquoi le Prodiges rougit de paraître devant son père, et il dit : « J'ai péché contre le ciel et devant vous, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. (Luc. xv, 21.) » Mais, le Seigneur, accueillant avec bonté cette confusion, le place devant lui comme une chose précieuse et qui lui est très-agréable. C'est ainsi en effet

tamen etiam de omnibus omnino peccatis intelligitur, quæ nomine Sanguinum in sacris Litteris indicantur, propter scditatem, quam animæ inducunt.

Quomodo autem acquiratur curatio et emaculatio fluxus sanguinis hujus, quo animæ decor perit et vigor, gratiaque cum meritis evacuat, edocuit hæc Hæmorroïssa.

Primo ad Medicum accedit, et retro accedit. In quo ostendit, illum qui sanguinis fluxum patitur spirituales (hoc est, qui multis peccatis est deditus, ambulans post suas concupiscentias, vel qui unius peccati consuetudine detinetur, illud sæpe repetens) ad Christum medicum accedere debere cum timore, verecundia et humilitate, quasi retro se sis-

tendo præ pudore. Quare retro? Ut scapulis suis obumbret, et ut projiciat post tergum suum omnia peccata. Retro debet accedere, qui post gravia peccata accedit et optat justificari : « Quia non justificabitur in conspectu ejus omnis vivens : » Non justificabitur, qui effrons nescit erubescere. Ideo Magdalena accedit retro pedes Domini, nec audet vultum ejus respicere. Ideo Publicanus stans retro in angulo non audet vel oculos in cælum levare. Ideo Prodiges erubescit coram Patre comparere, dicitque : « Peccavi in cælum et coram te, non sum dignus vocari filius tuus. » Sed Dominus hanc erubescientiam benigne complectens, in conspectu suo ponit tanquam rem enim pretiosam et sibi acceptissimam.

qu'il plaça les larmes de Madeleine, qui rougissait derrière ses pieds, devant lui et devant le Pharisien, en lui reprochant son indignation contre la pécheresse et en lui prouvant qu'il s'était montré moins digne qu'elle. C'est ainsi encore qu'il loua publiquement la confusion et l'humilité du Publicain, assurant qu'il revint justifié dans sa maison, et non point le Pharisien. (*Luc. xviii, 14.*) C'est ainsi également qu'il prévient l'humble confusion du Prodigé, en se jetant à son cou et l'embrassant. C'est ainsi enfin qu'il appelle cette femme en sa présence et la montre à l'admiration de la foule, voulant manifester à tous son humble modestie et faire comprendre combien il l'avait agréée.

II. — Elle s'approche avec une grande confiance, avec une grande foi, car elle disait en elle-même : « Si je touche seulement son vêtement, je serai guérie. (*Matth. ix, 21.*) » — Par là, elle se donne comme exemple au pécheur, et lui enseigne qu'après s'être humilié par l'aveu de sa misère et de son impureté, il doit concevoir une grande confiance en la miséricorde et en la puissance de Jésus-Christ Notre-Seigneur, médecin très-miséricordieux et très-sage, et lui « demande avec foi, sans aucun doute hésitant, (*Jac. i, 6.*) » la santé, qui lui sera alors accordée, sans aucune récrimination. Et, pour demander, il n'est pas besoin d'autre langage que celui du cœur, lequel peut se faire entendre dans le silence par le cri de l'âme, comme on le voit dans le fait de cette femme, qui disait seulement au-dedans d'elle-même : « Si je touche seulement son vêtement, je serai guérie. » C'est ce qui faisait dire à saint Pierre Chrysologue : « Aujourd'hui, cette femme, en cherchant silencieusement un remède pour une blessure honteuse, a trouvé le silence

Sic et lacrymas Madgalenæ retro erubescens posuit in conspectu suo, et in conspectu Pharisæi, eum redarguens de indignatione contra peccatricem, cum illa indigniorem sese Pharisæus exhibuisset. Sic et verecundiam et humilitatem Publicani palam collaudavit, asserens præ Pharisæo justificatum redisse in domum suam. Sic quoque prodigi humilem pudorem prævenit occurrendo, in collum corruendo, exosculando. Denique, quod hanc mulierem advocat in conspectum suum, et totius turbæ dignationis est, quia ejus verecundam humilitatem sic omnibus voluit manifestam, ut sibi probatam agnoscerent.

Secundo. Accedit magna cum fiducia, magna cum fide, dicebat enim

intra se : « Si tetigero tantum fimbriam, salva ero. » Ubi exemplum se exhibet peccatori, ut cum sese humiliaverit agnitione miseræ et immunditiæ suæ, fiduciam concipiat de misericordia et potentia Christi, Domini benignissimi et sapientissimi Medici, ut sanitatem « postulet, in fide nihil hæsitans ; » quia tunc nec denegabitur, nec improperabitur ei. Et ad petendum non opus est nisi cordis loquela, quæ fieri potest in silentio vocis, cum clamore mentis, sicut patet in hac muliere, quæ non nisi intra se dicebat : « Si tetigero fimbriam, salva ero. » Unde beatus Chrysologus, serm. xxxiv : « Hodie mulier, cum quæreret medicinam tacita vulnere verecundo, invenit silentium per quod possit peccator ad

qui peut obtenir le pardon au pécheur. La première félicité, c'est de ne pas tomber dans la turpitude du péché; mais, la seconde félicité, c'est de trouver le pardon des péchés par le voile jeté sur eux. C'est ce qu'avait compris le Prophète, qui disait (*Ps. xxxi, 1.*) : « Heureux celui à qui son iniquité a été remise, et dont le péché a été couvert. (*Serm. xxxiv, 36.*) » Le même saint docteur, traitant encore ce sujet, poursuit en ces termes : « Heureuse femme qui, en une si grande multitude, est seule avec le Christ, pour être seule témoin et de la santé qui lui est rendue et de la vertu divine. Ainsi, entre le Sauveur et cette femme, se passe cette grande affaire d'une guérison secrète. (*Serm. xxxvi, 38.*) » Le pécheur, par la contrition, retrouve la grâce et le salut, et il obtient son remède, et cette contrition se passe en silence entre Dieu et l'âme dans la solitude du cœur. Mais, pour montrer que la confession est nécessaire après la contrition, quand même on aurait obtenu la grâce dans le silence, le Seigneur appelle devant lui l'hémorroïsse, demandant : « Qui m'a touché? » Puis, tremblante, elle vient et se jette à genoux devant lui, et « lui avoue toute la vérité. (*Marc. v, 33.*) » Ainsi, elle nous donna à tous l'exemple de la confession qu'il faut faire avec intégrité, quand même on aurait obtenu le pardon et le remède dans le silence de la contrition, afin que celui qui tient la place du Christ médecin puisse dire au pécheur : « Allez en paix, soyez guéri de votre mal. »

III. — En s'approchant, elle touche le vêtement. et le touche de manière à ce qu'une vertu sorte de lui. Voilà pourquoi le Sauveur l'interroge publiquement : « Qui m'a touché? » Et comme Pierre,

veniam pervenire. Prima est felicitas in peccatorum turpitudinem non venisse; sed felicitas est secunda, peccatorum veniam peccatis latentibus invenisse. Hoc Propheta senserat, qui dicebat : Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata. » Iterum idem sanctus Chrysologus, hac de re agens, serm. xxxvi, sic prosequitur : « Felix mulier, quæ in tanta multitudine est sola cum Christo, ut sola sit conscia et salutis redditæ et virtutis excelsæ. Sic inter Dominum et mulierem furtivæ salutis agitur tam grande commercium. »

Certe per contritionem peccator redit ad gratiam et salutem, invenitque medelam; et hæc in solitudine cordis inter Deum et animam in si-

lento peragitur. Ut autem ostenderet Dominus post contritionem necessariam esse confessionem, etiam si gratiam quis consecutus fuerit in silentio, vocal coram se hæmorrhosam hanc, dum inquit : « Quis me tetigit? » Illaque tremens venit, et procidit ante eum, « et dixit ei omnem veritatem. » Sic omnibus nobis exemplum dedit confessionis faciendæ cum integritate, etiam in silentio contritionis impetrata prius venia et medela, ut possit is, qui Christi Medici locum tenet, dicere peccatori : « Vade in pace : Esto sanus a plaga tua. »

Tertio. Accedens tangit vestimentum, et ita tangit, ut virtus ab illo exeat. Quapropter Dominus interrogat palam : « Quis me tetigit? »

voulant l'excuser, disait : « Maître, la multitude vous presse et vous serre, et vous dites : « Qui est-ce qui m'a touché ? » Jésus dit : « Quelqu'un m'a touché, car j'ai connu qu'une vertu est sortie de moi. (Luc. VIII, 45 et 46.) » — De cette action de l'hémorroïsse, concluez qu'il ne suffit pas de presser Jésus-Christ avec une foule ignorante et indévotieuse, parce que c'est là plutôt le serrer douloureusement. Ainsi le pressent, le touchent, le serrent, ceux qui veulent le suivre et ont coutume de s'en approcher par la prière, par la sainte communion, sans dévotion ni sentiment affectueux, par routine et coutume aride, et dès lors il ne sort de lui sur eux aucune vertu ni aucun fruit. Voilà pourquoi saint Augustin dit : « Peu touchent le Christ par la foi, beaucoup le pressent avec la foule. (Serm. VI sur les paroles de N.-S.)

Ceux-là donc qui désirent imiter cette femme, et qui veulent rapporter du fruit, et sentir la vertu du Christ, en touchant le Sauveur, doivent le toucher avec une foi vraie, une dévotion vive, une humilité parfaite. De cette manière, s'ils touchent seulement sa frange, ils éprouveront l'efficacité de sa vertu, dans la prière ou dans la sainte communion. C'est dans le même sens que saint Grégoire a dit : « Plusieurs pressent le Seigneur, et une seule le touche, parce que tous les hommes charnels le pressent dans l'Eglise, et ils sont loin de lui, il n'y a que ceux qui s'unissent humblement à lui qui le touchent. La foule des hommes charnels le presse et ne le touche pas, elle l'importune de sa présence et leur vie les sépare de lui. (Morales. xv, 18.) » Un seul soupir dévotement sorti du cœur, une seule larme venant d'entrailles pieusement émues, une

Cumque diceret Petrus excusando : « Præceptor, turbæ te comprimunt et affligunt, et dicis : Quis me tetigit ? » Dixit Jesus : « Tetigit me aliquis. Nam et ego novi virtutem ex me exiisse. »

Ex quo mulieris facto colligitur, non satis esse Christum comprimere eum rudi et indevota turba, quia hoc potius est ipsum affligere. Sic eum comprimunt, tangunt, affligunt qui eum sequi volunt, et ad ipsum solent accedere, vel per orationem, vel per communionem sacram sine devotione et affectu, ex usu et consuetudine solum arida, ideoque virtus et fructus ad illos non exit. Quapropter sanctus Augustinus, serm. vi de Verbis Domini, sic dicit : « Tangit Christum fides paucorum, premit eum turba multorum. »

Qui ergo hanc imitari desiderant

mulierem, et fructum referre, ac virtutem sentire ex Christi Domini tactu, tangere eum debent, vera fide, viva devotione, perfecta humilitate. Qua quidem ratione si vel solum fimbriam tangant, efficaciam persentiscent, sive in oratione, sive in sacra communione.

In eadem sententiam dicit sanctus Gregorius, 3 Moral., cap. xv : « Multi Dominum comprimunt, et una tangit ; quia carnales quique in Ecclesia eum premunt, a quo longe sunt, et soli tangunt, qui huic veraciter humiles adjunguntur. Premit turba carnalium, et non tangit, quia et importuna est per præsentiam, et absens per vitam. • Unicuique ergo suspirium e corde devote depromptum, una lacryma e visceribus fluens pietatis, una precatio vivo spiritu

seule prière faite avec un vif sentiment du cœur, touche le Christ et le force à dire : « Qui m'a touché? » Mais, il estime, peu une longue prière sans attention, elle ne gagne rien près de lui, elle n'attire pas sa vertu. Le seul attouchement de sa frange, fait avec foi et humilité, est plus efficace que la compression de son vêtement tout entier, fait avec indévotion, par l'effet d'une sèche routine et pour suivre les autres.

IV. — Disons-le enfin, avec saint Pierre Chrysologue : « Cette femme nous a appris le prix du corps de Jésus-Christ, puisque la vertu de ce corps se manifesta si grande, même à la frange de son vêtement. Que les Chrétiens, qui touchent chaque jour le corps du Christ, apprennent quel est le remède qu'ils peuvent prendre en ce corps, puisque cette femme a recouvré complètement la santé rien que dans la frange de la robe du Christ. Mais, chose lamentable, cette femme a trouvé un remède dans sa plaie, le remède nous devient une plaie. Voilà pourquoi l'Apôtre avertit ceux qui le touchent indignement, et ils déplorent leur malheur en ces termes : « Celui qui mange indignement, mange sa propre condamnation. (1 Cor. XI, 29.) » La témérité trouve la maladie, là d'où sa foi devait tirer la santé. (Serm. xxxiv.) »

Le même saint docteur le dit encore : « Cette femme toucha le vêtement du Sauveur, et elle fut guérie, et elle fut délivrée d'une ancienne maladie invétérée. Malheureux, nous qui touchons et prenons chaque jour le corps du Sauveur, sans être jamais guéris de nos blessures. Ce n'est point le Christ, c'est la foi qui fait défaut aux malades, car, en demeurant dans nous, il pourra bien plus aujourd'hui nous guérir de nos blessures, celui qui, en passant,

prolata tangit Christum, et urget eum dicere : « Quis me tetigit? » Multa vero oratio sine spiritu parum coram eo æstimatur, parumque proficit, nec virtutem attrahit, multoque efficacior est fimbriæ contactus cum fide et humiliatè, quam totius vestis compressio cum indevotione ex arida sequela et consuetudine.

Quarto. Dicamus cum sancto Chrysologo, serm. xxxiv : « Docuit hæc mulier quantum sit corpus Christi, quæ in Christi fimbria tantum esse monstravit. Audiant Christiani qui quotidie corpus Christi attingunt, quamnam de ipso corpore sumere possunt medicinam, quando mulier totam rapuit de Christi sola fimbria sanitatem. Sed quod nobis flendum est : mulier de vulnere medicina tu-

lit, nobis medicina ipsa retorquetur in vulnus. Ideo Apostolus tangentes indigne admonet, et deplorat. » Qui manducat indigne, sibi iudicium manducat. « Inde temeritas infirmitatem accipit, unde fides accipere debebat sanitatem. » Hæc ipse.

Rursus idem Chrysologus sic dicit, serm. xxxiii, in fine : « Tetigit vestem mulier, et curata est, et ab antiquo est absoluta languore. Miseri qui quotidie corpus Domini tractamus, et sumimus, et a nostris vulneribus non curamur. Non Christus infirmantibus, sed fides deest : nam multo magis modo in nobis manens poterit vulneratos curare, qui latentem mulierem præteriens sic curavit. »

Hæc ille eleganter ad nostram ad-



guérit ainsi une femme qui se cachait. (*Serm. xxxiii, 36, vers la fin.*) »

Ainsi parle l'éloquent docteur, pour notre enseignement.

Les autres Pères nous donnent le même avertissement et nous proposent le même sujet de réflexion. « Pourquoi demeurons-nous loups, nous qui mangeons si souvent l'Agneau? » dit saint Jean Chrysostôme. (*Com. sur S. Matth. hom. lxxxiii, 36.*) Pourquoi demeurons-nous si froids, en nous approchant si souvent de ce feu divin? Pourquoi demeurons-nous faméliques, en participant si souvent à ce pain céleste? Pourquoi languissons-nous malades, en prenant chaque jour un remède vivifiant? Pourquoi le flux de sang, loin de s'arrêter, continue-t-il de nous souiller, puisqu'il nous est souvent donné de toucher non-seulement le vêtement ou la frange du Christ, mais aussi son corps qui a la vertu déifiante? Vraiment, Jésus-Christ ne nous manque point, c'est la disposition et la dévotion requises qui nous manquent, et ainsi il nous arrive de manquer au Christ, par notre négligence et notre paresse, ce qui nous empêche de sentir les effets de sa vertu.

PÉRORAISON. — Seigneur Jésus-Christ, médecin très-bon, très-sage, très-puissant, qui avez toujours passé en faisant du bien à tous par votre bonté et votre miséricorde, ne passez pas outre, en nous laissant les mains vides de votre bénédiction et de vos bienfaits. Mais, puisque vous savez que nous sommes affligés d'un flux de sang — qui est la maladie fatale de la concupiscence, dont les habitudes mauvaises mêlent en nous le sang au sang, accumulent péchés sur péchés, souillant horriblement nos âmes — daignez arrêter ce flux morbide par votre puissance et votre vertu. Faites,

monitionem. Hoc ipsum est, quod admonent alii SS. Patres, et nobis in considerationem proponunt : « Cui lupi manemus, Agnum toties comedentes? inquit sanctus Chrysostomus, hom. 83 in Matthæum. Cur ita manemus frigidî, huic igni divino adeo frequenter appropinquantes? Cur persistimus famelici, pane cœlesti ita crebro participant? Cur languemus infirmî, medicinam vivificantem de die in diem sumentes? Cur sanguinis profluvius adhuc non sistitur nos contaminans, cum non solum Christi vestem aut fimbriam, sed etiam corpus cum deifica virtute sæpe nobis detur contingere? Vere non Christus deest nobis, sed deest nobis dispositio et

devotio prærequisita; sicque nos Christo deesse contingit, ut virtutem ab eo non persentiscamus, nec fructum, negligentia et socordia nostra.

Tu, Domine Jesu Christe, medice benignissime, sapientissime, potentissime, qui semper pertransisti omnibus benefaciendo, per benignitatem et misericordiam tuam ne pertranseas, nos deserens a benedictione et beneficiis tuis inanes et vacuos; sed quoniam nosti quod fluxum sanguinis patimur, (noxium scilicet concupiscentiæ morbum, quo in nobis prava consuetudine sanguis super sanguinem fluit, peccatum peccato accumulatur, animas nostras mire commaculans) sistere digneris morbidum hunc fluxum

dans ce but, que nous puissions vous toucher avec confusion et humilité, avec foi et dévotion, par la contrition et la prière silencieuse du cœur, par la confession intègre de la bouche, par l'attouchement salutaire de votre corps sacré, qui est comme le vêtement de votre divinité. Faites-nous ainsi entendre pour notre âme pécheresse la même parole qu'entendit cette femme de l'Évangile : « Confiance, ma fille, soyez guérie de votre mal. » Et ainsi, nous vous rendrons nos actions de grâces, en vous bénissant, et nous pourrons louer votre puissance et votre bonté dans les siècles des siècles.

EXEMPLES. — Comme il avait voulu que son vêtement fût l'instrument d'une guérison miraculeuse, ainsi le Seigneur a voulu que les vêtements de ses Saints, surtout ceux dont ils s'étaient servis à la messe, tandis qu'ils représentaient la personne du Sauveur, fussent les instruments de nombreux miracles.

On connaît l'histoire de l'étole sacrée de saint Hubert, conservée dans notre diocèse de Liège, depuis près de neuf cents ans, à laquelle on ôte chaque jour quelque chose, sans qu'elle diminue jamais. On l'emploie pour chasser les démons, délivrer les énergumènes, guérir les fous furieux, préserver de la rage et de la folie ceux qui viennent à elle après avoir été mordus par des animaux enragés et qui, après s'être confessé et avoir communiqué, demandent qu'on applique une parcelle de cette étole sur leur front, au milieu, à un endroit où, par une petite coupure, on a soulevé quelque peu la première peau.

Ainsi, le monastère de Wansor, dans le diocèse de Namur, con-

tua potentia et virtute. Fac ut ad hunc effectum cum verecundia et humilitate, cum fide et devotione valeamus te tangere per contritionem et orationem silentem cordis, per integram confessionem oris, per attactum salutiferum sacrosancti tui corporis, tanquam vestimenti quo tua vestita est divinitas. Sic fac nos audire pro anima nostra peccatrice idem quo mulier ista Evangelica : « Confide, filia : Vade in pace : Esto sana a plaga tua. »

Atque ita gratiarum tibi actiones cum omni benedictione rependemus, et in sæcula sæculorum potentiam et benignitatem tuam colaudare valebimus.

Sicut voluit Dominus vestem suam instrumentum esse miraculose sanitatis, sic et vestes Sanctorum suo-

rum, (maxime eas quibus in sacrificio usi fuerant, representantes Domini personam), voluit instrumenta multorum miraculorum.

Notum est de Stola sacra sancti Huberti in Diœcesi nostra Leodiensi asservata a nongentis jam fere annis, ex qua quotidie aliquid demitur, manet tamen diminutionis experta. Per eam dæmones pelluntur, energumini liberantur, phrenetici sanantur, a rabie quoque et mentis alienatione illi præservantur, qui a rabidis animalibus morsi ad eam accurrunt, et particulam fronti suo imponi post sacram confessionem et communionem obsecrant, in medio frontis per exiguum sectionem elevata nonnihil pellicula.

Sic Monasterium Walsiodorensis Namurcensis Diœcesis asservat Sto-

serve l'étole sacrée de saint Forannan, son premier abbé et ancien archevêque d'Armagh, qui est la métropole de l'Irlande. Ledit Saint Forannan fut célèbre par ses miracles. Son étole, à laquelle sont suspendues de petites clochettes d'argent, a guéri beaucoup de malades mordus par des animaux enragés.

On conserve aussi précieusement à Paris, dans l'église de saint Jacques, une étole de saint Charles Borromée, donnée par l'illustrissime Frédéric Borromée à la grande Confrérie, érigée dans cette église par l'illustrissime Henri de Gondy, Cardinal et Evêque de Paris, en l'honneur de saint Charles, Confrérie à laquelle appartiennent des Evêques, des Archevêques, des Docteurs et d'éminents Curés. Plusieurs personnes, atteintes de maladies ou d'afflictions, ont trouvé leur remède ou leur soulagement, en recourant à cette étole.

### MÊME DIMANCHE.

*Domine, filia mea modo defuncta est, sed veni, impone manum tuam super eam, et vivet.*

Seigneur, ma fille vient de mourir; mais venez, mettez votre main sur elle, et elle vivra.

(Evangile selon saint Matthieu. Ch. ix, v. 18.)

1<sup>er</sup> POINT. — Poussée par son amour maternel, la Sunamite s'approche du Prophète Elisée, et, se jetant à ses pieds, elle le supplie en faveur de son fils récemment mort, afin que le Prophète daigne

lam sacram sancti Forannani Abbatis sui primi, et quondam Archiepiscopi Dominocinoriensis, quæ est Metropolis Hiberniæ. Fuit autem dictus Forannanus operatione signorum eximius; et per illam Stolum, cui argentea tintinnabula annexa sunt, multi rabidi pecoris morsu læsi sanati leguntur.

Stola etiam quædam sancti Caroli Borromæi Parisiis in templo sancti Jacobi prætiose asservatur, quæ ab Illustrissimo Frederico Borromæo data fuit eximiæ Sodalitati ibidem erectæ per Illustrissimum Henricum de Gondy, Cardinalem et Episcopum Parisiensem in honorem sancti Caroli, cui Episcopi et Archiepiscopi,

ac Doctores, Pastoresque eximii, adscripti sunt. Multi autem in ægritudinibus, aut afflictionibus ad hanc Stolum confugientes, remedium et solatium reperiunt.

### EADEM DOMINICA.

*Domine, filia mea modo defuncta est, sed veni, impone manum tuam super eam, et vivet. (Matth. ix.)*

Materno impulsa affectu, Sunamitis accedit ad Elisæum Propheam, et se ad pedes illius abiciens, sup-

venir avec elle et le rendre à la vie. Aussi, tenant ses pieds embrasés, elle dit : « Je vous jure par le Seigneur et par votre vie que je ne vous quitterai point. (4 Rois. iv, 30.) » C'est pourquoi « il se leva, et il la suivit, (*ibid.*) » bien qu'il eût envoyé déjà son serviteur Giézi, avec le bâton que celui-ci était chargé de mettre sur l'enfant. Elisée entra donc dans la maison, il en ferma la porte sur lui, il se coucha sur l'enfant, et le souffle revint, et il rendit son fils à sa mère, qui se jeta de nouveau aux pieds du Prophète et l'adora jusqu'à terre.

Dans le récit de l'Évangile de ce jour, ce n'est pas une femme, c'est un homme, éminent parmi les siens, un prince de la Synagogue, qui, poussé par son amour de père, pleurant sur la maladie de sa fille mourante, accourt, non point auprès d'un Prophète, mais auprès du Maître qui instruit les Prophètes. Puis, devant ceux qui usurpaient le magistère, devant les Pharisiens, il se jette à ses pieds, — il savait que les pieds de ce Maître avaient des oreilles — il le supplie très-humblement et très-instamment de vouloir bien venir avec lui et d'imposer la main sur sa fille moribonde ou peut-être déjà morte, ne doutant pas qu'il pût par ce moyen la rendre à la vie et à la santé. Le Christ ne dédaigne pas de venir en personne, il ne repousse pas la foi de cet homme, bien qu'elle soit imparfaite, puisqu'il croyait nécessaire que le Sauveur vînt dans sa maison pour rendre la vie ou la santé à sa fille. Il n'envoie pas un de ses disciples, en le chargeant d'user de l'autorité et du commandement de son maître, mais il suit en personne ce prince suppliant et humilié, il relève et perfectionne sa foi, disant : « Ne craignez

plicat pro filio recenter defuncto, ut dignetur secum venire Propheta, eumque vitæ reddere. Unde apprehendens ipsius pedes, ait : « Vivit Dominus, et vivit anima tua, non dimittam te. » Quapropter, « surrexit et secutus est eam ; » nonobstante quod jam præmisset famulum suum Giezi cum baculo, quem poneret super faciem pueri. Ingressus est igitur Elisæus domum, et clausit ostium super se, et super puerum, et incubuit super illum, et reversus est spiritus, reddiditque filium matri suæ, corruenti iterum ad pedes Prophetæ et adoranti super terram. In Evangelica autem hodierna historia ecce non mulier, sed vir inter suos præcellens, Princeps utique Synagogæ, paterno impulsus affectu, lugens languentem filiam, et ad extrema vitæ deductam accurrit, non ad Prophetam, sed ad Prophetarum Magistrum docentem tunc eos qui sibi magisterium usurpabant, hoc est Pharisæos. Coram illis procidit ad pedes ejus (sciebat hunc Magistrum aures in pedibus habere), deprecans submississime et obnixissime ut dignetur secum venire, et imponere manum suam filiæ in extremis agenti, vel jam defunctæ ; non dubitans sic posse eam vitæ et sanitati reddere. Neque dedignatur Christus ipse venire, aut imperfectam ejus respuit fidem, qua putat opus esse ut in suam domum adveniat pro reddenda vita aut sanitate ; nec quempiam ex discipulis suis mittit qui Magistri utatur auctoritate et imperio ; sed personaliter sequitur Principem hunc supplicem humi-

rien, croyez seulement. (*Luc. VII, 50.*) » Puis, arrivé à la maison, il écarte la foule, et, gardant avec lui le père et la mère de la jeune fille avec trois de ses disciples, il ferme la porte et prend la main de la jeune fille. Et ainsi, quand il crie : « Jeune fille, levez-vous. (*Ibid. 54.*) » l'âme revint, et la morte ressuscita.

Vous remarquerez ici quelques ressemblances avec le fait du Prophète Elisée, parce que Elisée et la résurrection accomplie par lui figuraient Jésus-Christ et la résurrection que Jésus-Christ accomplirait. Vous remarquerez aussi quelques différences, parce que le Christ fait ses miracles avec plus d'autorité, les faisant de sa propre autorité. Pour montrer qu'il enseignait et agissait autrement que les autres Prophètes avaient coutume de le faire, il emploie le commandement, quand il guérit des malades ou ressuscite des morts. S'il s'adresse au lépreux, il lui dit : « Je le veux, soyez guéri. (*Matth. VIII, 3.*) » S'il rappelle un mort à la vie, il le fait par voie de commandement : « Jeune homme, je te l'ordonne, lève-toi. (*Luc. VII, 14.*) — Lazare, viens dehors. (*Jean. XI, 43.*) — Tabitha cumi, jeune fille, lève-toi. (*Marc. V, 41.*) » Aussi saint Ambroise, faisant mention de la chose, et voulant montrer que les Saints de l'ancienne Loi opéraient leurs miracles par une vertu étrangère, tandis que le Christ les opérait par sa puissance propre, s'exprime en ces termes : « Si Tobie recouvra la lumière, ce fut par l'effet d'un remède donné par l'Ange et non par l'homme; si Elie ressuscita un mort, il pria, disant : « Seigneur, mon Dieu, je vous prie que l'âme de cet enfant retourne en son corps. (*3 Rois. XVIII, 21.*) » Si Elisée purifia un lépreux, il le put par la figure du mystère qu'il symboli-

lialum, ejusque fidem erigit et perficit, dicens : « Noli timere, tantummodo crede. » Tandemque domum appulsus, semovet turbam, et assumptis Patre ac Matre puellæ, cum tribus suis discipulis, claudit ostium, tenet puellæ manum. Sic dum ipse inclamat : « Puella, surge, » confestim reversus est spiritus, et illa surrexit. Attende hic nonnulla similia cum facto Elisæi Prophetæ, quia Elisæus et resuscitatio per eum effecta typus erat Christi et suscitationis per Christum peragendæ. Attende etiam nonnulla dissimilia; quia perfectius Christus majorique cum auctoritate sua edit miracula, utpote propria potestate. Nam ut ostenderet se docere et operari aliter quam soliti

sunt alii Prophetæ, utitur imperio dum sanat languidos, vel suscitavit mortuos. Si enim leprosum alloquitur, dicit ei : « Volo, Mundare. » Si mortuum quempiam in vitam revocat, cum imperio idipsum peragit : « Adolescens, tibi dico, Surge. — Lazare veni foras. — Tabitha cumi. Puella, surge. » Unde sanctus Ambrosius hac de re mentionem faciens, et ostendens olim aliena virtute patrata a Sanctis miracula, a Christo autem virtute propria, sic dicit : « Si Tobias lumen recepit, Angeli fuit non hominis medicina. Si Elias mortuum suscitavit, ipse rogavit : Obsecro, Domine, ut revertatur anima pueri in viscera ejus. Si Elisæus leprosum mundavit, valuit figura mysterii,

sait et non point par l'autorité de son commandement. » Pour Jésus-Christ donc, il vainquit la mort par le pouvoir de son ordre et par l'attouchement léger de sa main; pour Elisée, il la vainquit par une prière qu'il fit, étendu tout du long sur le corps de l'enfant mort. Mais, dans les deux mystères de résurrection, on trouve plusieurs ressemblances : en effet, de part et d'autre, c'est l'affection paternelle envers les enfants qui inspire les demandeurs; de part et d'autre, la supplication se fait en se jetant aux pieds de celui que l'on supplie; de part et d'autre, on lui demande de venir, pour le ressusciter, dans la maison où git le cadavre; de part et d'autre, on touche le cadavre du mort; de part et d'autre, on écarte la foule et on ferme la porte, afin que la chose s'accomplisse en secret. Ainsi Elisée est la figure parfaite du Seigneur Jésus-Christ, par la vertu de qui il opère la résurrection de l'enfant, il se conduit de la même manière et lui ressemble très-bien.

Mais, il nous faut ici noter quelques enseignements de doctrine morale, d'abord du côté de la jeune fille, puis du côté du père.

I. — Du côté de la jeune fille, nous avons un enseignement salutaire, puisqu'elle met devant nos yeux la misère de la condition humaine, à laquelle tout âge, tout état est soumis. Elle était fille de prince, fille unique de son père, héritière de tous ses biens, l'espoir, la beauté, la colonne de la maison; elle avait douze ans, à la fleur de l'âge, déjà nubile, et voilà qu'il faut pleurer sur sa maladie et sur sa mort. En mourant, elle pouvait dire : « Ma vie a été tranchée comme la trame par le tisserand, il m'a coupée tandis que j'étais encore à tisser. (*Isaïe. xxxviii, 12.*) » Oh ! qu'on a raison de comparer le monde à un arbre qui porte des fleurs et des fruits

non auctoritas præcepti. » In Christo ergo morti prævaluit potestas præcipientis et leviter manum tangentis, in Elisæo oratio toto corpore mortuo puero incubantis. Interim pleraque consimilia in utroque suscitationis mysterio reperiuntur : nam utrobique impellit supplicantis pius affectus erga profes; utrobique ad pedes procidendo fit supplicatio; utrobique petitur ut in domum ubi jacet funus, accedat suscitaturus, utrobique contactus fit emortui cadaveris; utrobique secernitur turba et ostium clauditur, ut velut in secrete res peragatur. Sic typus conformis est veritati Elisæus Christo Domino, in Christo Domino; in cujus virtute suscitatur non absimilis est, nec absimiliter se gerit.

Porro ad moralem doctrinam nonnulla hic documenta annotabimus, primo quidem ex parte puellæ, secundo ex parte patris.

1. Ex parte puellæ salubre documentum elicimus, quandoquidem illa nobis ante oculos ponit miseriam conditionis humanæ, cui omnis ætas, omnisque status subditus est. Erat ipsa lilia Principis, erat unica Patri suo, erat ex asse totius hæreditatis, erat spes, decor, et columna domus; erat duodecim annorum, jam nubilis et floridæ ætatis; at ecce morbo et morti obnoxia lugetur. Unde ipsa moriens dicere potest : « Præcisa est velut a textente vita mea, dum adhuc ordire succidit me. » O quam recte comparatur mundus arbori varios flores, varios-

variés, et n'en amène que très-peu à maturité! Les uns en effet sont secoués par le vent, les autres sont brûlés et desséchés par la sécheresse, les autres tombent rongés par le ver, les autres sont coupés à contre-temps. Voilà en ce symbole une figure parfaite du monde et de sa gloire trompeuse. Combien qui naissent comme des fleurs et des fruits très-beaux, et qui, saisis bientôt par la fièvre ou par une autre maladie, comme par le chaud et le froid, tombent dans le sépulchre et sont exposés à être foulés aux pieds comme des fleurs flétries! N'est-ce pas ce que Job a voulu dire, quand il a dit, en parlant de l'homme : « Comme la fleur, il s'élève, et il est foulé aux pieds, et il fuit comme l'ombre. (*Job. xiv, 2.*) » Quand s'élève-t-il comme la fleur, sinon à l'orient de sa vie et de son enfance? Il semble pendant quelque temps fleurir et répandre son parfum, mais bientôt il est brisé par diverses misères et maladies, puis, le soleil disparaissant, il est rendu à son occident et à la terre, et il gît dans l'ombre de la mort, et toute sa gloire, toute son espérance s'évanouit. C'est donc avec raison que le Roi-*Prophète* nous a donné cet avertissement : « Ne vous confiez point aux fils de l'homme : Leur souffle se dissipe, et ils retournent à la terre, et dans ce jour-là toutes leurs pensées périront. (*Ps. cxlv, 2 et 3.*) » C'est vainement que Jonas se confiait en l'ombre et en la verdure du lierre, parce que, le vent venant à souffler, et le ver l'ayant rongé, ce lierre fut bien vite desséché. Il avait tort de s'irriter contre la disparition de cette ombre, parce qu'il aurait dû reconnaître et prévoir combien elle était peu durable, au lieu de se confier en elle. (*Jonas. iv, 23.*) Le prince de la Synagogue agit donc prudemment en voyant la mort de sa fille : il ne s'irrite point, il ne s'impatiente pas, bien

que fructus ferenti, sed paucos ad maturitatem perducenti! Nempe alii vento excutiuntur, alii uredine correpti ustulantur, alii verme corrosi excidunt, alii intempestative exciduntur. En tibi ea in re præclara mundi et gloriæ ejus fallacis figura. Quam multi enascuntur quasi flores et fructus speciosi, sed vel febre, vel ægitudine alia, quasi æstu vel frigore, mox correpti in sepulchrum decidunt, et conculcationi sunt obnoxii quasi flores emarcidi! Annon hoc ipsum Job dicere voluit, dum de homine dixit : « Quasi flos egreditur, et conteritur, et fugit velut umbra. » Quandonam egreditur uti flos, nisi in oriente vitæ suæ? Aliquamdiu quidem videtur florere et odorem dare, sed mox conteritur

variis ærumnis et morbis; tandemque deficiente Sole redditur occidenti suo et terræ, jacetque in umbra mortis, et tota ejus gloria et spes evanescit. Apte igitur monuit Rex et Propheta : « Nolite confidere in filiis hominum : Exhibit spiritus et revertetur in terram suam, in illa die peribunt cogitationes eorum. » Frustra Jonas confidebat in umbra hederæ et ejus virore, quia mox vento urente et verme erodente emareuit. Nec bene irascebatur ipse umbra illa fugiente, quia ejus fugacitatem debueral agnoscere et prævidere, nec in illa confidere. Prudenter Archisynagogus videns filiæ suæ mortem, non irascebat, nec impatienter ferit, licet sub ejus umbra conquiesceret, et spem mul-

qu'il se fût reposé à cette ombre, bien qu'il eût fondé en elle de grandes espérances pour un mariage riche et honorable, auquel elle paraissait pouvoir bientôt prétendre, à la grande joie de la famille, mais, tout humilié et tout triste, il va trouver celui qui peut enraciner de nouveau cette fleur trop tôt coupée, pour qu'elle refleurisse et germe avec plus de charme et de fécondité. Il n'est point frustré dans son espérance, parce qu'il ne s'est point confié « aux fils de l'homme, en qui il n'y a point de salut, » mais au fils de Dieu et de l'homme, qui était venu pour sauver tous les hommes.

II. — Du côté du prince de la Synagogue, venu pour supplier en faveur de sa fille, nous pouvons remarquer cet enseignement que, dans l'histoire évangélique, on nous propose plusieurs exemples de parents, venus auprès de Jésus Christ pour le supplier en faveur de leurs fils, tandis que nous n'en trouvons aucun où des enfants soient venus pour prier en faveur de leurs parents.

Ainsi, le grand de la cour prie en faveur de son fils pris de fièvre et réduit à l'extrémité : « Seigneur, descendez avant que mon fils meure. (*Jean. iv, 49.*) »

Ainsi, la Chananéenne prie en faveur de sa fille : « Fils de David, ayez pitié de moi, parce que ma fille est cruellement tourmentée du démon. (*Matth. xv, 22.*) »

Ainsi, la mère Zébédée s'approche, pour supplier avec grande ferveur en faveur de ses fils, demandant qu'ils soient assis, l'un à droite et l'autre à gauche. (*Matth. xx, 21.*)

Ainsi enfin, en saint Luc, cet homme qui amenait son fils aux disciples du Christ, et au Christ lui-même, parce que, depuis son enfance, le démon le tourmentait. (*Luc. ix, 40 et 41.*)

tam in ea haberet, seu in conjugio honorato et prædivate, ad quod idonea propediem cernebatur cum magno familiæ gaudio; sed humiliatus et lugens adit eum qui florem hunc excisum suæ potest radici resigere, ut iterum efflorescat, et germinet lætius et fœcundius. Nec ipse spe sua frustratur; non « in filiis hominum, in quibus non est salus, » sed in Filio Dei et hominis confidens, qui hominum salus advenerat.

2. Ex parte Archisynagogi pro filia supplicantis, etiam hoc pro documento advertimus, quod in Evangelica historia multa nobis proponantur exempla parentum, qui ad Christum veniunt pro filiis supplica-

tur, nullum vero habeamus in quo filii pro parentibus obsecrare cernantur.

Sic regulus obsecrat pro filio febris correpto et ad extrema deducto : « Descende, priusquam moriatur filius meus. »

Sic Chananæa obsecrat pro filia : « Miserere mei, Fili David, quia filia mea male a dæmonio vexatur. »

Sic Mater Zebedæi accedit pro duobus filiis magno affectu supplicatura, ut sedeant ad dextram et ad sinistram.

Sic denique apud Lucam quidam filium suum adducit ad discipulos Christi, et ad Christum, quia ab infantia a dæmonio vexatus fuerat.



Ainsi encore, les larmes de la veuve de Naïm sont censées intercéder en faveur de la vie de son fils, et le Sauveur les exauce. (*Luc. VII.*)

Feuilletez les récits évangéliques, vous ne trouverez jamais des fils ou des filles qui prient le Seigneur Jésus-Christ en faveur de la vie ou de la santé de leurs parents. Un individu vient le trouver peu après la mort de ses parents, et lui dit : « Maître, dites à mon frère qu'il partage avec moi notre héritage. (*Luc. XII, 15.*) » Il ne demande pas la résurrection de son père ou de sa mère, il préfère leur héritage à leur conservation, et dès lors, il demande le partage, priant le Seigneur de l'aider pour cela auprès de son frère.

D'où nous concluons que l'amour des parents pour leurs enfants est plus grand que celui des enfants pour leurs parents; que même celui-ci fait défaut, par le fait d'une perversion de l'amour qui s'attache au patrimoine et à l'héritage plus qu'aux parents et à la piété filiale, et que les enfants se réjouissent beaucoup plus de l'héritage laissé qu'ils ne pleurent sur la mort funeste de leurs parents. C'est à cause de cette ingratitude des hommes envers leurs parents que le Seigneur a ordonné par un commandement spécial aux enfants d'honorer leurs parents, d'un amour intérieur et d'un honneur extérieur, d'un soin et d'un soutien particulier, s'il leur arrive d'en avoir besoin. Mais, nous ne lisons pas qu'un précepte spécial ait été donné par le Seigneur aux parents d'aimer leurs enfants, d'être en sollicitude pour eux, d'en prendre soin, car, cela, ils le feront assez et même trop, surtout s'il s'agit des intérêts du corps et du temps, à propos desquels la sollicitude est souvent exces-

Sic quoque lacrymæ viduæ in Naim censentur pro filii vita obsecrare, et a Domino exaudiuntur.

Revolve Evangelica gesta, filios aut filias pro parentum vita aut sanitæ deprecantes apud Christum Dominum non reperies. Advenit quidam ad eum, mortuis jam recens parentibus, et dicit ei : « Magister, dic fratri meo ut dividat mecum hæreditatem. » Non obsecrat ut in vitam Patrem aut Matrem suscitet, sed mavult hæreditatem quam eorum incolunitatem, ideoque pro illius partitione rogat, ut scilicet Dominus ei apud fratrem velit fautor esse.

Ex his colligimus, longe majorem esse affectum parentum erga proles, quam prolium erga parentes; immo

hunc sæpius deficere, et perverso affectu quosdam magis affici patrimonio et hæreditati, quam Patri et Pietati; magisque gaudere de hæreditate relicta, quam de parentum lugeant morte funesta. Quia ergo ea est ingratitude hominum erga suos progenitores, speciali mandato præcepit Dominus honorari parentes, tam externo et interno honore et amore, quam cura et sustentatione, si forte contingat eos indigere. Non legimus autem præceptum speciale a Domino datum parentibus, ut filios diligenter, et pro illis solliciti forent, curamque gererent, illorum, quia hoc satis superque facturi erant, maxime si de corporalibus et temporalibus agatur, de quibus sæpe nimia est pro illis sollicitudo. Qua-

sive chez les parents en faveur de leurs enfants. C'est pourquoi certains parents se rendent semblables au pélican qui, dit-on, tire et épuise son propre sang pour donner la vie ou la nourriture à ses petits. Ainsi quelques-uns se déchirent, corps et âme, afin de pourvoir aux intérêts de leurs enfants, ils les entourent d'une affection excessive, à leur grand détriment personnel, épuisant pour eux les sueurs et le sang. Cette sollicitude excessive des parents envers les enfants n'avait point l'approbation du Sauveur; celle-là seule est louable, qui, procédant de la vraie piété, est modérée et accompagnée d'une bonne conscience, et « c'est celle-là, dit saint Pierre Chrysologue, que Dieu, père de tous, emploiera en récompense vis-à-vis des parents. (*Serm. xxxiii.*) »

Dans le même discours, saint Pierre Chrysologue décrit éloquentement, comme il suit, la sollicitude et la douleur du prince de la Synagogue à la mort de sa fille : « La famille l'entoure, parmi les tendres et affectueux services de ses proches, la fille est étendue sur un lit mollet. Le père, en proie à l'accablement, gît et se roule sur la terre sèche. Elle défaille dans son corps, lui se meurt dans son âme et dans son esprit. Elle subit les secrètes souffrances de sa maladie, lui en proie au deuil et au chagrin court et se précipite parmi les flots de peuple. Elle meurt au repos, il vit à la prière. (*Ibid.*) »

Mais, ce prince de la Synagogue, si triste, si anxieux à la mort de sa fille, laquelle était unique, nous apprend aussi combien le pécheur doit employer de deuil et de douleur, de soin et de sollicitude, pour son âme, morte par le péché, puisqu'elle est unique, et qu'en la perdant il perd tout. « Que sert à l'homme de gagner le

propter nonnulli parentum similes se reddunt Pellicano, qui dicitur proprium pro pullis elicere et exhaurire sanguinem, ut eis vitam impertiatur, vel eam foveat. Sic aliqui dilacerant se et corpore et anima, ut prolibus provideant, affectuque nimio eis indulgent cum proprio exantando, sudorem et sanguinem exantando. Non approbatur a Domino hæc nimia erga proles sollicitudo : moderata et bonæ conscientiæ confederata laudabilis est, quæ a pietate procedit, « et hanc repensabit parentibus Parens omnium Deus, » inquit sanctus Chrysologus, *serm. 33.* Ibi etiam de sollicitudine et dolore hujus Archisynagogi propter filiam morientem sic eleganter loquitur : « Circumstante

familia, inter tenera et blanda obsequia propinquorum molli filia decumbit in lectulo. Pater pronus sicca jacet et versatur in terra. Illa deficit corpore, hic mente et animo contabescit. Illa secretas languoris sui sustinet passiones, hic fœdus et lugubris totus toto fertur et jactatur in populo. Illa moritur ad quietem, hic vivit ad pœnam. »

Porro hic Archisynagogus sic lugens, sic sollicitus pro filiæ suæ morte, quæ unica erat, etiam nos instruit quantum luctus et doloris impendere, quantumve curæ et sollicitudinis peccator gerere debeat pro anima sua per peccatum mortua, quandoquidem unica sit, quam qui perdit omnia perdit. « Quid prodest homini si universum mun-

monde entier, s'il vient à perdre son âme? (*Matth. XVI, 26.*) » Saint Jean Chrysostôme le fait remarquer : « Dieu nous a donné tout en double : deux yeux, deux oreilles, deux mains, deux pieds; si l'une de ces deux choses est blessée, l'autre nous console. Mais, il ne nous a donné qu'une âme : si nous la perdons, avec quoi vivrons-nous? Ayons-en donc grand soin, ne faisant rien passer avant le salut de cette âme. (*Hom. XXII au peuple d'Antioche.*) » C'est pour cette âme unique que le Roi-Prophète prie souvent, au nom du pécheur : « Arrachez mon âme au glaive et délivrez mon unique des mains de la bête ennemie. (*Ps. XXI, 21.*) » C'est comme s'il disait : Arrachez-la à la mort, arrachez-la au pouvoir du démon, parce qu'elle est unique et digne de votre compassion. Vous nous l'avez donnée en dépôt sacré, vous l'avez rachetée de votre sang précieux, empêchez qu'elle périsse éternellement; mais si elle est morte de maladie, et si elle a été livrée aux mains et au pouvoir de l'ennemi, délivrez-la et ressuscitez-la par votre puissance, revendiquez-la encore comme vôtre. Exposée aux lions de l'enfer et à la malice de Satan, elle est environnée de grands périls, mais vous, « Seigneur, jusques à quand les verrez-vous? Arrachez mon âme à leurs violences, mon unique à la fureur de ces lions. (*Ps. XXXIV, 17.*) » Puisqu'elle est unique, il faut la garder avec sollicitude, il faut la recommander avec beaucoup d'instances à Dieu. Il faut le supplier avec des supplications pleines d'anxiété, de la revivifier, si elle tombe parfois dans la maladie ou la mort. C'est là ce que ce prince de la Synagogue nous enseigne par sa sollicitude envers sa fille unique, par sa hâte vers le Christ Vivificateur. Le Seigneur, approu-

dum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur? » Omnia duplicia nobis dedit Deus, ait sanctus Chrysostomus, hom. XXII ad Pop., duos oculos, duas aures, duas manus, duos pedes; si horum unum læditur, per alterum nos consolamur. Animam vero dedit unam; si hanc perdiderimus, quam vivemus? Hujus ergo providentiam faciamus; nihil saluti illius præferentes. » Hæc Chrysostomus. Hæc est illa unica pro qua frequenter in persona peccatoris orat Rex et Propheta : « Erue a framea, Deus, animam meam et de manu canis unicam meam. » Quasi dicat : Erue eam a morte, erue eam a dæmonis potestate, quia unica est, et digna tua compassione; hanc nobis in deposi-

tum dedisti sacratissimum, hanc tuo pretioso sanguine redemisti, fac ne pereat æternum; sed si per infirmitatem mortua est, in manus ac potestatem hostis tradita, erue eam et potestate tua suscita, eam iterum ut tuam tibi vindica. Leonibus inferni et Satanæ malignitati exposita, magnis circumcincta est periculis. Sed tu, « Domine, quando respicies? Restitue animam a malignitate eorum, a leonibus unicam meam. » Sic quia unica est, custodienda sollicitè, Deo commendanda obnixissime. Votis est anxii requirendus, ut iterum vivificet, si quandoque in infirmitatem aut mortem cadat. Hoc sua erga filiam unicam sollicitudine, et ad Christum Vivificatorem prospero gressu nos docet hic Archisy-

vant cette sollicitude, accueille avec bonté ses prières et ses larmes, exauce promptement ses vœux.

Or, cette jeune fille est la première entre ceux que le Christ ressuscite, elle figure l'âme pécheresse, qui a conçu le péché dans son esprit et ne l'a point encore accompli, et c'est pourquoi Jésus la trouve morte à la maison et elle y est ressuscitée.

L'autre mort, adolescent, qu'on portait hors de la ville, figure le pécheur que le péché a fait mourir, qui a accompli son vouloir, qui s'est donné la mort par un péché interne et par la consommation externe du péché.

Lazare, mort depuis quatre jours et fétide, désigne ceux que l'habitude du péché rend d'une odeur repoussante et qui exhalent la puanteur devant Dieu et devant les hommes. Aussi sont-ils plus difficilement ressuscités que les premiers, encore nouvellement morts, chez qui le Sauveur n'a rencontré aucune difficulté, comme il en eut à la résurrection de Lazare, où il frémit au dedans de son âme, regarda fixement au ciel, soupira, poussa un cri, etc.

Voyez les réflexions de saint Augustin, à propos de cette triple résurrection opérée par le Sauveur. (*Serm. XLIV sur les paroles de N.-S.*)

Aussi, saint Pierre Chrysologue, parlant de cette fille (*Serm. xxxiv, 33.*) comme d'une âme qui, à peine le péché conçu, veut ressusciter et être vivifiée par le Seigneur, s'exprime en ces termes : « Ma fille vient de mourir, mais venez. C'est dire : La chaleur vitale y est encore, il y a encore des traces visibles de vie, l'âme est encore en route, le maître de la maison a encore sa fille, l'enfer

nagogus. Quam sollicitudinem approbans Dominus, illius preces et lacrymas benigne suscipit, ejus vota illico exaudit. Filia autem hæc prima est inter eos qui a Christo suscitantur, et significat animam illam peccatricem quæ animo peccatum concepit, sed necdum opere complevit; et ideo reperitur defuncta in domo, ibidemque suscitatur. Alter adolescens qui efferebatur defunctus extra portas, significat peccatorem per peccatum mortuum, qui opere complevit voluntatem, et non solum in templo sed etiam exterius consummato peccato sibi mortem conscivit. Lazarus vero quatri-duanus et fetidus eos designat, qui consuetudine peccandi jam fœtent,

et putorem coram Deo et hominibus exhalant. Ideo difficilius suscitantur quam priores recenter adhuc mortui, in quibus Dominus non præ se tulit difficultatem aliquam, sicut in suscitatione Lazari, infremendo spiritu, in cælum fixe suspiciendo, suspirando, inclamando, etc. Vide Augustinum de his tribus resuscitatis a Domino, serm. XLIV de Verbis Domini. Unde et sanctus Chrysologus de hac filia, serm. xxxiv, agens, quasi de anima quæ mox peccato concepto optat resurgere et vivificari a Domino, sic loquitur : « Filia mea modo defuncta est, sed veni. Hoc est dicere : Adhuc vitæ manet calor, adhuc vestigia animæ videntur, adhuc est in via spiritus, adhuc Do-

ignore encore sa mort, hâtez-vous donc pour arrêter son âme qui part. (*Serm.* xxxiv.) » Quand la flamme est nouvellement éteinte et que la mèche fume encore, si on l'approche du feu, elle se rallume vite, de même l'âme conçoit rapidement la contrition et la vie, si elle s'approche de Jésus-Christ, aussitôt après avoir péché.

2° POINT. — Du côté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous pouvons tirer aussi quelques enseignements.

I. — D'abord, il nous enseigne la bonté, même envers les ennemis, quand, à la première demande, il suit immédiatement le prince de la Synagogue, pour satisfaire le plus tôt possible ses vœux. Effectivement, il ne se montre point morose, il n'accuse point les imperfections de sa foi, qui estime nécessaire la présence corporelle du Seigneur pour ressusciter cette jeune fille, mais il entasse les charbons ardents sur sa tête, se l'attache par les bienfaits et par la bonté, en le suivant et en lui obéissant sans délai. Comme il était prince des Pharisiens, ennemis acharnés du Seigneur Jésus-Christ, il voulut se l'attacher, lui avec eux, et les vaincre, afin de les obliger à déposer leur haine et à venir à lui, attirés « par les liens d'Adam, par les liens de la charité. (*Osée.* xi, 4.) » Le Christ, comme un aimant mystique, attira à lui par sa vertu l'âme de ce prince, auparavant dure et raide comme du fer. Il lui envoya l'affliction, la tribulation et la douleur de la mort de sa fille, pour que, attiré par ce lien, poussé par cet aiguillon, il invoquât le nom du Seigneur, reconnût le Sauveur et cherchât pour lui et pour sa fille le salut. O la grande bonté du Seigneur dans tous ses actes et

minus domus habet filiam, adhuc mortuam tartarus nescit; ergo ut euntem possis animam retinere festina. » Hæc Chrysologus, ser. xxxiv. Fax cito concipit flammam, si dum recenter extincta est, et adhuc fumat, igni admovetur; sic et anima mox contritionem et vitam recipit, si statim a peccato Christo iterum appropinquet.

Ex parte etiam Christi Domini, nonnulla elicimus salubria documenta. Ac in primis docet benignitatem, etiam erga inimicos, quando ad primam petitionem mox sequitur Principem Synagogæ, ut ejus votis satisfaciat quantocius. Non enim se morosum exhibet, non ejus adhuc imperfectam fidem arguit, quod præsentiam Domini corporalem existimet necessariam ad suscitandam filiam; sed carbones ignis congerit

super caput ejus, et beneficiis eum dem sibi devincit ac benignitate, sequendo, et ei obsequendo quam propere. Cui ergo hic fuerit Princeps Pharisæorum, qui Christo Domino erant infensissimi hostes, illum voluit et illos sic vincere et vincere, ut odium deponerent, et ad ipsum venirent attracti « in funiculis Adam, in vinculis charitatis. » Immo Christus tanquam magnes mysticus occulta sua virtute animum hujus Principis ad se attraxit, antea forsitan durum et rigidum instar ferri. Immisit illi afflictionem, tribulationem, et dolorem ex interitu filiæ, ut hoc quasi funiculo attractus, aut pungente velut calcari instigatus, nomen Domini invocaret, et agnosceret Salvatorem, inquireretque pro filia et pro se salutem. O benignitas grandis Domini Jesu in omnibus gestis

dans toutes ses voies! O dilection efficace même envers ses ennemis!

II. — Le Seigneur Jésus-Christ, arrivant à la maison du prince de la Synagogue pour ressusciter sa fille, éloigne la foule tumultueuses et les joueurs de flûte. « Ils étaient venus, dit Théophylacte, parce qu'il était d'usage chez les Juifs, aux funérailles des vierges nubiles, en signe de virginité intacte, d'appeler les joueurs de flûte et autres instrumentistes qu'on a coutume d'appeler aux réjouissances des noces; ou du moins ils étaient appelés certainement pour exciter, par de lugubres accents, le deuil dans l'âme de tous, comme on employait autrefois des pleureuses dans ce même but. En écartant tout ce tumulte et toute cette foule, le Sauveur indiqua et nous enseigna que celui qui est mort par le péché ne revient pas facilement à la vie de la grâce, s'il vit au milieu des foules, et que dès lors il est nécessaire de s'éloigner de la foule, pour pouvoir recouvrer dans la solitude la vie du cœur. C'est l'interprétation de saint Grégoire (*Morales*. XVIII, XXV.)

« La foule est rejetée au dehors pour que la jeune fille ressuscite, parce que, si la multitude des soucis du siècle n'est point rejetée des coins intimes du cœur, l'âme, qui est au-dedans morte et gisante, ne ressuscite pas. En effet, tandis qu'elle se répand en d'innombrables pensées de désirs terrestres, elle ne se recueille aucunement pour songer à elle-même. »

C'est pourquoi aussi, dans l'histoire de l'enfant mort dont parle le 4<sup>e</sup> livre des Rois, (chap. IV.) lorsque la mère eut bien pris soin d'attirer Elisée pour ressusciter cet enfant, il est dit qu'Elisée, étant

et viis suis! O dilectio etiam erga hostes efficax!

Secundo. Christus Dominus adventans ad domum Principis Synagogæ ut suscitaret filiam, semovet turbam tumultuantem ac Tibicines. « Hi advenerant, inquit Theophylactus, quia moris erat apud Judæos in funere virginum nubilium, in signum virginitatis intactæ, eosdem Tibicines et Lusores advocare qui solent nuptiis adesse, vel certe ideo vocabantur, ut accentu lugubri ad luctum omnes concitarent, sicut et antiquitus lamentatrices ad eum effectum adhibebantur. Per hoc vero quod tumultum omnem et turbam screevit Dominus, significavit et nos edocuit, illum qui peccato mortuus est, non facile ad vitam gratiæ re-

dire, si in mediis agat turbis; ideoque necessarium esse turbam secedere, ut vitam cordis in secreto possit recipere. Sic interpretatur id sanctus Gregorius, 18 Moral., cap. xxv : « Foras turba eiecit ut puella suscitetur; quia nisi prius a secretioribus cordis expellitur sæcularium multitudo curarum, anima quæ intrinsecus mortua jacet, non resurgit. Nam dum se per innumeras terrenorum desideriorum cogitationes spargit, ad considerationem sui se nullatenus colligit. » Hæc ille.

Propterea etiam in historia defuncti pueri cum mater procurasset omni cum sollicitudine ut Elisæus ei vitam refunderet, dicitur quod ingressus Elisæus locum ubi puer jacebat, clauso ostio super se et su-

entré dans l'endroit où l'enfant gisait, ferma la porte sur lui et sur l'enfant, afin de prier le Seigneur. Ils n'admettent pas même les gens de la maison. Elisée s'enferme tout seul avec l'enfant. C'est encore là une figure du pécheur, qui doit se séquestrer de toute compagnie, de toute famille, pour s'enfermer seul avec son directeur spirituel, pour pouvoir revenir au salut et à la vie, et recevoir à nouveau l'esprit de Dieu. C'est ce que remarque un ancien docteur, (*Bacharius, lettre à Janvier*) lequel observe sagement à ce propos : « La mère selon la chair elle-même n'est pas entrée auprès de son fils mort, il faut en effet préparer un endroit très-secret et très-solitaire pour qui est mort dans le péché, afin de n'y admettre plus rien que le médecin et le cadavre. » Ainsi donc, ô pécheur, cherchez-vous un endroit et un appartement secret, pour pleurer vos péchés, pour recouvrer le salut et la vie de la grâce, l'esprit de Dieu ; pour être rendu au Père des esprits et à l'Eglise votre mère, avec joie, sain et sauf. C'est ainsi effectivement que plusieurs, après avoir vagué, dans un lieu et un appartement secret, aux exercices intérieurs de l'âme, recouvrent la vie et l'esprit, là où il n'y a que le médecin et le cadavre. Voilà pourquoi les maîtres de la vie spirituelle conseillent à chacun de se procurer la grâce d'une récollection annuelle, d'une retraite dans un lieu éloigné de la foule, pour examiner soigneusement l'état de l'âme, pour couper et écarter toute occasion de péchés, pour ressusciter l'esprit et la ferveur spirituelle. J'ai traité spécialement ce sujet dans *la Verge fleurie d'Aaron*. (*Traité LII, Leçon XIII.*) Voyez ce que j'ai dit là.

III. — Quand le Seigneur Jésus-Christ dit : « La jeune fille n'est

per puerum, oraverit ad Dominum. Nequidem domesticos admittit, se solum Elisæus et puerum includit. Figura iterum hic est peccatoris, qui debet ab omni familiarium conversatione secedere, et solus cum Magistro spirituali includi, ut ad salutem et vitam valeat reverti, spiritumque divinum rursus concipere.

Hoc ipsum advertit quidam ex Doctoribus antiquis, sic sapienter de hac re loquens : « Nec matri carnali ad filium mortuum aditus datur, valde enim debet secretus et solitarius locus mortuo in peccatis præparari, ut nihil capiatur amplius quam medicus et cadaver. » Ita, o peccator, quære tibi locum et cubiculum absconditum, ut peccata defleas, ut salutem et vitam gratiæ,

spiritumque divinum iterum recipias, et reddaris Patri spirituum, ac Ecclesiæ Matri tuæ, cum gaudio sanus et incolumis. Sic nimirum multi in cubiculo et loco secreto exercitiis animæ interioribus vacantes, vitam et spiritum recipiunt, ubi solum Medicus est et cadaver. Quapropter Magistri spiritualis vitæ annuam recollectionem et secessum in locum aliquem a turbis remotum suadent unicuique ad animæ statum perfecte investigandum, ad excindendam et amovendam penitus peccatorum occasionem, ad resuscitandum spiritum et spiritus fervorem. De qua re specialiter tractavi in *Virga Aaronis*, Tract. III, Lect. XIII. Vide ibi dicta.

Tertio. In hoc quod Christus Dominus dicit : « Non est mortua puel-

pas morte, mais elle dort; (*Matth. IX, 24.*) » et quand il commande aux témoins de cette résurrection à n'en parler à personne, (*Luc. VIII, 56.*) il nous apprend à fuir l'ostentation et la vaine gloire. C'est ainsi en effet que presque toujours il a coutume de cacher ses miracles et de diminuer ses prodiges. Dans le cas présent par exemple, il préféra appeler la mort un sommeil pour couvrir sa gloire et écarter la louange. Il pouvait dire avec vérité : « La jeune fille n'est pas morte, mais elle dort, » parce que cette mort était bien plus un sommeil qu'une mort, un sommeil que le Sauveur venait secouer, comme pour réveiller celle qui dormait, et voilà pourquoi il l'appelle un sommeil, parce qu'il lui était aussi facile de la sortir de la mort que du sommeil.

Mais, entendez à ce sujet Sédulius : « Pour tous, ce corps paraissait mort; pour le Christ seul, qui était venu lui rendre la vie, il semblait en proie au sommeil. Cela a été pour lui une gloire particulière d'avoir dit d'un mort qu'il dormait, afin que, après avoir montré sa puissance par un acte merveilleux, en annonçant qu'il dormait moins qu'il ne dormait en réalité, il évitât le tort causé par une louange humaine. » Le Christ cache ses œuvres, pour nous apprendre à ne pas prôner ou vanter démesurément les nôtres, et à nous soustraire aux louanges comme à de véritables dommages.

C'est pour une raison semblable qu'il dit encore ailleurs : « Notre ami Lazare dort, mais je vais pour le tirer de son sommeil. (*Jean. XI, 11.*) »

Ainsi encore, Moïse, bien que déjà proclamé ambassadeur de Dieu et libérateur du peuple d'Israël, par le miracle du buisson

la, sed dormit, » et postea præcipit præsentibus suscitacioni, ut nemini dicant, docet nos fugere ostentationem et vanam gloriam. Sic enim fere solet suas virtutes celare, et magnalia sua imminuere. Ideo ergo maluit hic mortem vocare somnum, ut sic obtegeret laudem et gloriam; potuit vero cum veritate dicere : « Non est mortua, sed dormit, » quia hæc mors non tam mors quam somnus erat, quem excutere venerat Dominus, quasi dormientem excitaturus; et ideo vocat somnum, quia tam facile ei erat a morte quam a somno eam excitare.

Sed audi hac de re Sedulium, lib. III Paschal. cap. XII : « Cunctis corpus videbatur extinctum, soli

Christo qui ad vitam venerat largiendam, sopor apparebat infusus. Et hoc ad ejus gloriam pertinuit singularem; quod defunctum dixerit dormientem; ut admirabili facto virtutem monstraturus, minus se donare pronuntians quam donabat, humanæ laudis declinaret injuriam. » Hæc ille. Sic nimirum Christus opera sua celat, ut nos doceat nostra non prædicare, aut exaggerare, sed potius a laudibus quasi ab injuriis nos subtrahere. Propter hanc enim causam etiam alibi dixit : « Lazarus amicus noster dormit, et ego vado ut a somno excitem eum. » Sic et Moyses licet jam inauguratus foret ut Legatus Dei, et populi Israel Liberator per miracu-



ardent et la mission officielle que Dieu lui avait donnée, cache pourtant la chose, quand il part pour l'Égypte et il se borne à dire à son beau-père : « Je m'en irai et je retournerai vers mes frères, en Égypte, selon le pouvoir qui m'en a été donné; cela, il le garde sous le secret, parce qu'il n'ambitionnait point sa propre gloire, mais uniquement la gloire de Dieu, et par là, il nous enseigne à ne pas dévoiler facilement la grâce qu'on a reçue de Dieu, parce que Dieu pourra la manifester en temps opportun.

Que si le Seigneur commande aux témoins de la résurrection de n'en parler à personne, et « s'il le commande avec force, » ce n'est point à dire qu'il en ait fait un commandement obligeant sous peine de péché, mais il a voulu donner une leçon d'humilité et montrer combien il était éloigné de la vaine gloire et de l'ostentation.

C'est ce qui a fait dire à saint Grégoire : « Le Christ a donné un exemple à ses serviteurs : ils doivent désirer cacher leurs miracles, et ne se produire qu'à contre-cœur pour donner aux autres le profit de leur exemple. En cachant leurs actes, ils se gardent eux-mêmes; en se produisant contre leur gré, ils transmettent leurs bons exemples au prochain. Qu'ils se cachent donc avec soin, qu'ils se produisent par nécessité; que leur obscurité soit leur sauvegarde, que leur manifestation soit le profit d'autrui. (*Morales*. XIX, chap. XIV, 18.) »

IV. — Le Sauveur, après avoir prononcé cette divine parole si pleine de mystère : « La jeune fille n'est point morte, mais elle dort, » laisse rire de lui (*Luc*. VIII, 53.) par la foule ignorante qui entend la chose dans un sens grossier. Par là, il nous a marqué et

lum rubi et missionem Dei, tamen hoc celat proficiscens in Ægyptum, et socero solummodo dicit : « Revertar ad fratres meos in Ægyptum, ut videam si adhuc vivant. » Non dicit : Ut educam eos juxta potestatem mihi datam; hoc ipsum sub secreto tenet, quia non suam sed Dei ambiebat gloriam, sicque docet non propalare facile gratiam sibi a Deo collatam, quia opportuno tempore illam Deus poterit manifestam reddere.

Quod autem Dominus præcepit his qui præsentibus erant suscitationi ut nemo id sciret, idque « præcepit vehementer, » non sic locutus est cum præcepto, ut peccati vinculo

quempiam obstringeret, sed ut humilitatis documentum daret, et ab inani gloria ac ostentatione magnopere se alienum ostenderet.

Unde sanctus Gregorius, 49 Mor., c. XIV, sic dicit : « Servis suis Christus exemplum dedit, ut ipsi quidem virtutes suas occultare desiderent, et tamen ut alii proficiant eorum exemplo, prodantur inviti. Et facta quidem occultando sua seipsos custodiant; sed dum prodeuntur inviti, bona ad proximos suos exempla transmittant. Occultentur ergo studio, necessitate publicantur; et eorum occultatio sit custodia propria, eorumque publicatio sit utilitas aliena. » Hæc ille.

enseigné qu'il fallait avancer dans son œuvre pie, nonobstant les moqueries des méchants ou des ignorants.

Ainsi David, quand il dansait de toutes ses forces devant l'arche, est tourné en dérision par Michol. Mais, néanmoins, il poursuit l'œuvre entreprise par un sentiment de piété et il dit : « Vive Dieu ! Je danserai devant l'arche et je paraîtrai plus abaissé que je n'ai été, et je serai humble à mes propres yeux. (2 Rois. vi, 21 et 22.) »

Ainsi, le peuple des étrangers se moque du peuple de Dieu, quand il rebâtit Jérusalem. Ils l'en empêchaient même par tous les moyens en leur pouvoir. Mais, les Israélites ne tenaient nul compte des moqueries des étrangers, ils résistaient à tous leurs efforts, en persévérant dans leur œuvre : « Ils travaillaient d'une main, et de l'autre ils tenaient leur glaive, (2 Esdras. iv, 17.) » comme il est écrit. Ainsi, les justes doivent travailler d'une main, et de l'autre conserver la patience au milieu des moqueries, des insultes ou des efforts des mondains ennemis. Les enfants de lumière ne doivent pas s'inquiéter des hurlements du hibou, et celui qui est entré dans une voie droite ne doit pas s'en écarter à cause des aboiements des chiens. C'est l'avertissement qui nous a été donné par le Sage : « Celui qui marche dans un chemin droit craint le Seigneur ; celui qui suit les voies obliques le méprise. (Prov. xiv, 2.) » Mais, il faut n'en tenir aucun compte : c'est comme si un aveugle se moquait de celui qui y voit, un boiteux de celui qui marche droit, un malade, de celui qui est en santé. Ce n'est point une injure pour la lumière, d'être haïe ou moquée par le hibou, qui vante la nuit.

Quarto. Quod Dominus, dum divinum ac mysticum verbum pronuntians : « Non est mortua puella, sed dormit, » permittit se rideri a turba rem crasse intelligente et ignorante, significavit et docuit, non obstante irrisione malignantium vel ignorantium, in pio opere esse progrediendum.

Sic David ante arcam Dei totis viribus saltans deridetur a Michol. Sed nihilominus prosequitur opus ex pietate susceptum et dicit : « Vivit Dominus quia ludam, et vilior fiam plusquam factus sum, et ero humilis in oculis meis. »

Sic populus alienigena deridet populum Dei reedificantem, in quibus potest modis impedire conatur ; at ille irrisiones alienigenarum

contemnit, et conatibus eorum obstitit perseverans in opere : « Una manu opus faciebant, altera gladium tenebant, » ut dicitur. Sic et justi una debent manu operari, altera patientiam tenere in mediis vel ludibriis, vel contumeliis, vel conatibus obsequentium mundanorum hominum. Nec debent filii lucis inquietari propter noctuas ululantes ; nec propter canes oblatrantes debet qui rectam viam carpsit ab ea recedere. Nam et hoc præmonuit Sapiens : « Ambulans recto itinere ; et timens Deum, despicitur ab eo qui infami graditur via. » Sed hoc contemnendum, tanquam si cæcus derideat videntem, claudus recte gradientem, æger sanum. Non est vituperium lucis, si odit eam aut

V. — Enfin, ce n'est point sans mystère que le Christ, en arrivant près de cette jeune fille, prend sa main, car, ce n'est point non plus sans mystère qu'il avait été prié en ces termes : « Venez, mettez vos mains sur elle. (*Matth. ix, 18.*) » C'est ce qui a fait dire ingénieusement à saint Pierre Chrysologue, à ce sujet : « Ce prince de la Synagogue connaissait la Loi, et, entre autres choses, il y avait lu cette parole que Dieu avait façonné l'homme de sa main. Il eut donc foi en Dieu, et il crut que la même main, par laquelle il savait que sa fille avait été créée, pourrait la recréer et la ramener à la vie, et dès lors il demande que Celui qui avait mis spontanément la main à la création l'imposât de nouveau pour la réparation. Ici se vérifie la parole du Prophète : « Vous m'avez formé et vous avez posé sur moi votre main. (*Ps. cxxxviii, 5.*) » Celui qui avait posé la main pour former l'homme du néant, l'imposa de nouveau, pour le reformer après sa ruine. (*Serm. xxxiii.*) »

Quelques commentateurs remarquent ici que Notre-Seigneur ne prit la main d'aucun homme pour le ressusciter, pas même de Lazare, quand il le rappela à la vie. Mais, quand il ressuscite cette jeune fille, il la prend par la main, tout comme il le fit quand il guérit la belle-mère de Pierre. (*Luc. iv, 38.*) Pourquoi cela? Ecoutez saint Pierre Chrysologue :

« Quelle nécessité de toucher, quand il y avait le droit de commander? Mais, Jésus-Christ prit la main de la femme pour la ramener à la vie, parce qu'Adam avait reçu la mort de la main de la femme. Il prit la main de la femme, afin que la main du Créateur réparât ce que la main de la présomptueuse avait fait

ridet vespertilio, noctem laudans.

Postremo. Non sine mysterio Christus ad puellam veniens, ejus tenet manum; quia etiam non sine mysterio rogatus fuerat his verbis : « Veni, et impone manum tuam super eam. » Unde sanctus Chrysologus subtiliter, serm. xxxiii, hac de re sic loquitur : « Archisynagogus hic legis notitiam habebat, et cum verbo cetera, hominem manu Dei legerat figuratum. Credidit ergo Deo, qui eadem manu qua creatam senserat filiam credidit recreari et reduci posse ad vitam; ideoque rogat ut qui sponte posuit manum ad creandum, ad reparandum iterum exoratus imponat. Huc spectat illud Prophetæ : « Tu formasti me, et po-

suisti super me manum tuam. » Qui posuit cum formaret ex nihilo, imposuit iterum ut reformaret ex perdito. » Hoc etiam nonnulli advertunt, quod nullius viri Dominus manum tenuerit ut suscitaret, nequidem ipsius Lazari, dum eum ad vitam revocavit; suscitans autem puellam tenet manum, sic etiam ab ægritudine sanans Petri socrum. Quid ita? Audi sanctum Chrysologum, serm. xviii :

« Quæ necessitas tangendi erat, ubi inerat jus jubendi? Sed Christus tenuit manum mulieris ad vitam, quia Adam de manu mulieris acceperat mortem. Tenuit manum ejus, ut quod manus præsumptis amiserat, manus repararet auctoris. Tenuit

périr. Il prit la main de la femme, afin que la main, qui avait attiré la sentence de mort, reçût son pardon miséricordieux. »

Que si saint Luc dit que le Sauveur éleva la voix pour rappeler l'âme de la jeune fille, (*Luc. VIII, 54 et 55.*) si saint Marc ajoute qu'elle marche, (*Marc. v, 42.*) et si saint Luc dit encore que Notre-Seigneur commanda qu'on lui donnât à manger, (*Luc. VIII, 55.*) toutes ces choses indiquent ce qui a lieu ordinairement, quand le pécheur ressuscite à la vie de la grâce.

1° Dieu lui crie à voix haute : « Levez-vous, (*Luc. VIII, 54.*) » et il l'émeut intérieurement, par la crainte et les menaces de l'enfer, pour qu'il reprenne l'esprit de grâce.

2° Il lui tend la main pour l'aider et pour témoigner du recouvrement de l'amitié.

3° Enfin, il lui commande de marcher, c'est à-dire de progresser dans le bien, de prendre de la nourriture, de se nourrir du pain eucharistique en signe de vie véritable.

PÉRORAISON. — Concluons et disons au Seigneur, auteur, formateur et réformateur de notre vie : Seigneur Jésus-Christ, venez et mettez votre main sur toutes les âmes qui gisent sur leur lit de mort, dans le péché ; réveillez-les avec votre voix, avec votre main, par votre commandement, afin qu'elles conçoivent de nouveau l'esprit de vie, qu'elles aspirent vers vous, qu'elles respirent en vous, qui êtes l'auteur et le distributeur de la vie véritable. Ne permettez pas qu'elles gisent longtemps mortes dans la maison boueuse de leur corps, pour être ensuite portées dans la mort éternelle et ensevelies dans le sépulcre de l'enfer ; mais, en signe de vie, ordonnez-leur de se lever, de marcher, de prendre le pain de

manum ejus ut acciperet indulgentiam manus quæ carpserat de morte sententiam. » Hæc Chrysologus iterum subtiliter et eleganter. Quod autem sanctus Lucas dicit Dominum clamasse ut rediret spiritus puellæ, sanctus Marcus addit eam ambulasse, et iterum sanctus Lucas ait, jussisse Dominum ut ipsa comederet, omnia ista indicant ea quæ fieri solent in peccatoris suscitatione ad vitam gratiæ.

In primis Deus ei inelamat fortiter : « Surge, » et commovet interius metu et minis gehennæ, ut spiritum concipiat.

Deinde manum illi porrigit in auxilium, et in symbolum amicitie recuperandæ.

Denique. jubet ambulare, hoc est

in bonis procedere, atque etiam cibum sumere, hoc est Eucharistico pane se reficere, in signum veræ vitæ.

Concludamus et dicamus Domino vitæ nostræ auctori, formatori, reformatori.

Veni, Domine Jesu Christe, et impone manum tuam super omnes animas in lecto mortis, seu peccatis jacentes ; excita eas voce tua, manu tua, imperio tuo, ut iterum concipiant spiritum vitæ, et respirent ad te, respirent in te, qui auctor es et dator veræ vitæ. Ne permittas eas in corporis sui lutea domo defunctas diu jacere, ac tandem efferri ad æternam mortem, et in gehennæ sepulcrum inferri ; sed in signum vitæ jube eas surgere,

la vérité, de vous suivre, de vous rendre d'éternelles actions de grâces, de raconter à tous les grandes choses que Dieu a faites pour leur rendre la vie. Nous aussi alors, nous les féliciterons, et nous proclamerons votre gloire, nous raconterons votre nom et vos miracles, sachant « qu'il est bon de cacher le secret du roi, et honorable de révéler et de confesser les œuvres de Dieu. (*Tobie*. XII, 7.) »

EXEMPLE. — Nous trouvons un exemple assez semblable au fait accompli en cette circonstance par Jésus-Christ dans les actes de saint Thierry, disciple de saint Remi, tels qu'on les lit dans Baronius (*Tome VI, an de J.-C. 514.*) et dans Surius. (*Tome IV, 1 Juin.*)

Le roi Clovis étant mort, ce roi que saint Remi avait converti à la vraie foi et baptisé solennellement, son fils Thierry prit les rênes du royaume. Thierry envoya des ambassadeurs à saint Remi, pour le supplier de venir auprès de lui et d'imposer les mains à sa fille unique, qui était gravement malade. Mais saint Remi, alors empêché par sa mauvaise santé, envoya à sa place saint Thierry en qui Dieu lui avait révélé le don des guérisons miraculeuses. Exécutant les ordres de son maître, celui-ci part pour se rendre au palais du roi. En route, on lui apporte la triste nouvelle de la mort de la jeune fille, et les envoyés du roi le prient de ne pas se fatiguer davantage inutilement. Mais lui, sans abandonner son dessein, vient au palais, où il trouve le roi et la reine avec toute la famille, accablés de douleur et de tristesse. Leurs larmes l'ayant ému, il pleura avec eux et dit : « Eloignez-vous un peu, préparez les

ambulare, cibum veritatis percipere, et te sequi, jugiterque gratias agere, et enarrare omnibus quanta Deus fecit animæ suæ. Sic et nos eis congratulabimur, et tibi confitebimur, narrantes nomen tuum et mirabilia tua, scientes quia « Sacramentum Regis abscondere bonum est, opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est. »

Exemplum non absimile huic a Christo hic exhibitio habemus in Actis sancti Theodorici, discipuli sancti Remigii, apud Baronium, tom. VI, anno 514, et apud Surium, tom. IV, 1 Julii. Defuncto Rege Clodovæo, quem Beatus Remigius ad fidem traduxerat et e sacro fonte susceperat, filius ejus Theodoricus regni gubernacula suscepit. Is vero

nuntios misit ad sanctum Remigium, obnixius rogans ut ad ipsum veniret, et unicæ ejus filiæ graviter laboranti manus imponeret. At sanctus Remigius, adversa tunc corporis valetudine impeditus, Beato Theodorico quem gratia curationum præditum divinitus cognovit, suas vices demandavit.

Ille jussa Magistri exequens ad Regis Palatium proficiscitur; in ipso autem itinere tristis ei affertur nuntius de obitu puellæ, rogantque eum qui missi erant a Rege ne se frustra fatiget. At ille a proposito non discedens venit ad Palatium, Regemque et Reginam cum tota familia mærentes reperit. Illorum ergo lacrymis etiam ipse ad lacrymandum permotus, « Secedite, » inquit « paululum,

funérailles, pendant ce temps, je ferai ce pour quoi je suis venu. » Puis, en présence de ceux qu'il avait voulu garder là, il leva les yeux et les mains au ciel, son esprit entra en prières, les larmes inondèrent son visage et il présenta d'un cœur plein de componction ses supplications au Seigneur. Puis, il s'approcha de ce corps inanimé et l'oignit d'huile sainte. Et voici que tout d'un coup tous ces membres privés de vie reprennent leur vigueur; et la jeune fille confesse publiquement qu'elle a été rendue à la vie par les prières du Bienheureux Thierry. Le roi et la reine accourent, ils sont stupéfaits de ce miracle, tout le palais est dans la joie, chacun vénère l'homme de Dieu.

Ne trouvez-vous pas qu'il s'accomplit en cette occasion quelque chose de semblable à ce qui eut lieu dans la famille du prince de la Synagogue, où le Seigneur ressuscita une fille unique et bien-aimée, aux applaudissements enthousiastes de toute la famille, tandis que le bruit s'en répandait dans toute cette contrée?

Mais, le Seigneur Jésus-Christ avait fait ce miracle par sa puissance et son commandement : « Dieu le Père l'a scellé de son sceau (*Jean. vi, 27.*) et l'a envoyé en ce monde (*ibid. 39.*) » pour ressusciter les morts à la vie. Saint Thierry l'obtint par ses prières et par ses saintes larmes, et tous ses autres miracles, il les accomplit par la vertu de Jésus-Christ.

parenturque funeri oportuna, ego interim id exequar cujus gratia veni. »

Cumque nonnisi illi quos ipse jusserat, mansissent, sublatis in cœlum oculis ac manibus, preces intra mentis penetralia, lacrymis faciem rigantibus, corde compuncto obtulit; deinde accessit ad corpus examine, et illud unxit oleo sancto. Et ecce subito omnes expertes vitæ artus suo vigori restituuntur, et puella se palam profitetur vitæ redditam precibus Theodoricæ. Accurrit Rex et Regina, stupent ad miraculum, Palatium omne exultat, cuncti ho-

minem Dei venerantur. Annon tibi hic simile geri videtur, sicut in familia Principis Synagogæ, ubi a Domino suscitata est puella unica eaque dilectissima, cum totius familiæ miro applausu, exeunte fama in universam terram illam?

Sed id fecit Dominus Jesus Christus sua potestate et imperio : « Hunc enim Pater signavit et in mundum misit » ad mortuos in vitam resuscitandos; sanctus autem Theodoricus id precibus suis et lacrymis sanctis impetravit, et virtute Christi Domini fecit, quidquid hic effecit miraculi.

## VINGT-QUATRIÈME ET DERNIER DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

*Erit tunc tribulatio magna, qualis fuit ab initio mundi usque modo, neque fiet.*

La tribulation alors sera grande, telle qu'il n'y en a pas eu depuis le commencement du monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais.

(*Évangile selon saint Matthieu. Ch. xxiv, v. 21.*)

1<sup>er</sup> POINT. — Entre les diverses mystérieuses visions de saint Jean dans son Apocalypse, il en est une qui convient parfaitement à l'évangile du jour et à notre dessein. C'est celle où il rapporte qu'il a vu un Ange qui volait dans le milieu du ciel, portant l'Évangile éternel, pour l'annoncer aux habitants de la terre, à toutes les nations, à toutes les tribus, à toutes les langues et à tous les peuples. (*Apoc. xiv, 6.*)

Cet Ange volait dans le milieu du ciel, pour être vu de tous. Il portait l'Évangile éternel, l'Évangile où est contenu le salut éternel, où sont promis les biens éternels afin d'attirer les hommes et où l'on annonce les maux éternels afin de les épouvanter. Or, il avait commission d'annoncer cet Évangile à toutes les nations et à tous les peuples, mais spécialement aux habitants assis sur la terre, c'est-à-dire à ceux qui s'attachent insouciantement à la terre, qui s'assèyaient sur la terre, qui regardent la terre, qui aspirent de tous leurs désirs vers la terre, négligeant les choses célestes et éternelles,

DOMINICA ULTIMA  
POST PENTECOSTEM.

*Erit tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi usque modo, neque fiet.* (Matth. xxiv.)

Inter varias mysteriis plenas apparitiones sancto Joanni in Apocalypsi factas, illa hodierno Evangelio et nostro proposito apprime congruit, ubi refert se vidisse « Angelum volantem per medium cœlum, habentem Evangelium æternum, ut evangelizaret sedentibus super terram,

et super omnem gentem, et tribum, et linguam, et populum. » Hic Angelus volabat per medium cœlum, ut ab omnibus videri posset, habebatque Evangelium æternum, hoc est, in quo æterna salus continetur, in quo et æterna bona promittuntur ad alliciendum, et æterna mala denuntiantur ad terrendum. Habebat porro commissionem ad evangelizandum omni genti et populo, sed specialiter his qui sedent super terram, hoc est qui incurii terræ inhærent, terræ insident, terram spectant, et ad terrena toto desiderio anhelant, negligentes cœlestia et æterna, parum solliciti de salute sua. Hi nimirum

s'inquiétant peu de leur salut. C'est à bon droit qu'il est écrit de ceux-là qu'ils sont assis sur la terre, et c'est avec raison qu'on leur envoie un Ange qui vole au milieu du ciel avec l'Évangile éternel, pour qu'ils lèvent leurs yeux de la terre au ciel, pour qu'ils appliquent leur esprit et qu'ils tendent l'oreille à la voix qui promet les biens éternels ou annonce les supplices de l'éternité. Ceux qui sont debout ou qui marchent sur terre n'ont pas tant besoin d'être attirés ou effrayés par la voix de l'Ange, étant déjà élevés et attentifs aux promesses et aux menaces divines.

Écoutez maintenant ce que cet Ange, qui prêcha d'une chaire si élevée, énonce comme sujet, d'une voix haute et sonore.

Voici son Thème : « Craignez le Seigneur, et rendez-lui gloire, parce que l'heure de son jugement est venue; et adorez Celui qui a fait le ciel et la terre, la mer et les fontaines. (*Apoc. xiv, 7.*) »

1<sup>o</sup> Quand il dit : « Craignez le Seigneur, » il indique assez par cette parole le motif de cette crainte, car, il faut le craindre, parce qu'il est le Seigneur, parce que notre vie est dans sa main pour qu'il en dispose selon son bon plaisir, parce que notre corps et notre âme sont entièrement et pleinement sous son domaine, suivant qu'il a dit lui-même : « Craignez Celui qui peut précipiter l'âme et le corps dans l'enfer. (*Matth. x, 28.*) » C'est encore ce que reconnaissait le Psalmiste, quand il dit à ce divin Seigneur : « Mon sort est dans vos mains, (*Ps. xxx, 16.*) » ou, comme d'autres lisent : « Mes temps sont dans vos mains; » car, la vie et la mort, le temps et l'éternité heureuse ou malheureuse, sont entre les mains de Notre-Seigneur, et dès lors nous devons le craindre.

apte dicuntur sedere super terram, et ad hos opportune mittitur Angelus volans per medium cælum cum Evangelio æterno, ut ad cælum oculos erigant a terra, et mentem auresque arrigant ad vocem æterna promittentem bona, vel supplicia denuntiantem æterna. Illi qui stant vel ambulant super terram, quasi illam calcantes et eam supereminentes mente et corde, non ita indigent alicui vel terri voce Angelii, cum jam sint erecti et attentii ad divinas promissiones vel minas.

Jam attende quid voce magna et sonora enuntiet pro themate suo Angelus ille evangelizans ex adeo sublimi cathedra. Hoc nempe Thema ejus est : « Timete Dominum et date illi honorem, quia venit hora

judicii ejus, et adorate eum qui fecit cælum et terram, mare et fontes aquarum. » Quando dicit : « Timete Dominum, » rationem timoris satis ipso hoc verbo indicat. Timendus nempe est, quia Dominus est, quia in manu ejus est vita nostra ut de illa pro suo disponat beneplacito; quia in dominio ejus plenissimo et perfectissimo est corpus et anima nostra, dicente ipsomet : « Timete eum qui corpus et animam potest mittere in gehennam. » Hoc ipsum agnoscere Psaltes, dicens huic Domino : « In manibus tuis sortes meæ, » sive ut alii legunt : « In manibus tuis tempora meæ, » vita scilicet et mors, tempus et æternitas felix vel infelix in manu Domini nostri est, ideo eum merito timere



2° Mais, l'Ange donne un motif spécial de cette crainte, c'est que « l'heure de son jugement est venue. »

Voilà le texte de l'Ange, que saint Jean vit voler dans le milieu du ciel et entendit crier à voix haute, afin qu'il écrivit et fit ainsi publier dans tout l'univers jusqu'à la fin du monde ce que l'Ange publiait à ce moment-là. L'Ange en confiait la publication, non-seulement à l'Apôtre et Evangéliste Jean, mais aussi à tous ceux qui montent en chaire, qui remplissent l'office des Anges et des Apôtres, en annonçant au peuple l'Evangile éternel, en volant dans le milieu du ciel, c'est-à-dire, en contemplant, portés sur les ailes de l'esprit, les choses divines et les annonçant en vertu des devoirs de leur état sublime et céleste, élevant jusqu'au ciel les hauteurs de leur zèle.

A ce texte proposé par l'Ange convient l'Evangile du jour, où l'on crie à tous d'une voix retentissante : « Craignez le Seigneur, parce que l'heure de son jugement est venue. » Craignez-le, tandis qu'il en est temps encore, et « rendez-lui gloire, » avant qu'arrive ce temps où vous le craindrez infructueusement, avant qu'arrivent les jours de l'affliction où vous direz : « Ils ne me plaisent point. (*Eccli. XII, 4.*) » Quels sont ces jours? L'Evangéliste ne les décrit-il point, quand il dit : « La tribulation alors sera grande, telle qu'il n'y en a pas eu depuis le commencement du monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais. » Un autre évangéliste ajoute : « Les hommes sécheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver à tout l'univers. (*Luc. XXI, 26.*) »

« Craignez donc le Seigneur, et rendez-lui gloire, et adorez Celui

debemus. Sed etiam specialem hujus timoris rationem reddit Angelus : « Quia venit hora judicii ejus. »

Hæc est propositio Angeli, quem sanctus Joannes per medium cælum volantem vidit, et audivit voce magna clamantem, ut ipse scriptis mandaret toto publicandum orbi in finem usque sæculi, quod ex tunc Angelus publicabat. Id nempe publicandum mandabat non solum Apostolo et Evangelistæ Joanni, sed etiam omnibus Cathedram ascendentibus, Angelicum et Apostolicum officium obeuntibus, populis evangelizando Evangelium æternum, volando per medium cælum, hoc est alis spiritus divina contemplantando, et ea annuntiando ex obligatione sublimis

et cœlestis status sui, quasi cum cœlo zelum conjungendo.

Huic Themati per Angelum proposito consonat Evangelium hodiernum in quo inclamatur omnibus voce magna : « Timete Dominum, quia venit hora judicii ejus. » Time-te eum, dum adhuc tempus est, et date ei honorem, antequam veniat tempus in quo infructuose timebitis, antequam veniant dies afflictionis in quibus dicetis : « Non mihi placent. » Quinam hi dies? Nonne hos describit Evangelista, dum dicit : « Erit tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio usque modo, neque fiet. » Addit alter Evangelista : « Arescentibus hominibus præ timore et exspectatione eorum quæ supervenient universo orbi. »

qui a fait le ciel et la terre, la mer et les fontaines, » avant que le ciel et la terre, la mer et les fontaines, et l'univers tout entier, retentissent et combattent contre vous, comme contre des insensés, contre des âmes auparavant insensibles, quand vous n'écoutez pas la voix du ciel et de la terre, la voix de la création tout entière qui vous conviait à l'amour du Créateur. Avant que le soleil et la lune ne s'obscurcissent d'un voile noir comme un cilice et d'un voile de sang, criant vengeance. Avant que les étoiles ne tombent du ciel et que les vertus des cieux ne soient ébranlées, pour inspirer la terreur aux impies et en dissiper les erreurs. Avant que les fleuves, les fontaines et les mers ne fassent entendre le bruit confus de leurs flots troublés et ne débordent sur votre tête. Avant que les rochers et les montagnes ne s'entrechoquent dans un horrible tremblement de terre et ne menacent d'une manière terrible les impies, qui seront contraints de dire aux montagnes : « Tombez sur nous, » et aux collines : « Couvrez-nous. » Avant que n'apparaisse le signe du fils de l'homme, avant que la terre entière ne se lamente avec ceux qui l'ont mis à mort. Avant que la colère de l'Agneau ne devienne semblable à la colère du lion rugissant, épouvantant par un aspect et un son de voix terrible les princes et les rois eux-mêmes. Avant que le feu ne marche devant sa face et que les montagnes ne coulent comme de la cire devant lui et devant sa colère. (*Apoc. VI, 12-16. — Matth. XXIV, 29-30.*)

« Craignez donc le Seigneur, parce que l'heure de son jugement est venue, » c'est-à-dire, parce que voici venir le jour, l'heure terrible, où le Juge viendra, pour examiner sévèrement toutes choses. C'est à bon droit que cet Ange de l'Apocalypse proclame

Timete ergo Dominum, et date ei honorem, et adorate eum qui fecit cælum et terram, mare et fontes aquarum, antequam cælum et terra et mare ac fontes aquarum, et totus orbis terrarum insonet et pugnet contra vos tanquam insensatos, et antea velut insensibiles, dum vocem cœli et terre, et omnium creaturarum ad amorem Creatoris vos invitantem non attendebatis. Antequam obscuretur Sol et Luna, nigro partim et cilicino, partim sanguineo amictu, vindictam inclamantes. Antequam stellæ cœlo cadant, et virtutes cœlorum commoveantur, ad terrorem impietati incutiendum, et errorem excutiendum. Antequam flumina, fontes et maria, sonitum dent confusionis fluctibus suis, et in ca-

put vestrum exundent. Antequam rupes et montes terræ motu horrifico collidantur, et intentent minas impiis insupportabiles, ita ut dicant montibus : « Cadite super nos, » et collibus : « Operite nos. » Antequam pareat signum Filii hominis, et plangant omnes fines terræ, et qui eum pupugerunt. Antequam ira Agni jam fiat Leonis rugientis ira, horribili vultu et voce omnes exterrens etiam Principes et Reges. Antequam ignis faciem ejus præcedat, et fluant montes sicut cera a facie et ira ejus.

« Timete » igitur « Dominum, quia venit hora judicii ejus, » hoc est, quia appropinquat illa dies, illa hora tremenda, quando Judex est venturus, cuncta stricte discussurus. Et quidem hoc recte pronuntiat An-

cette nouvelle, parce qu'il représente la personne des prédicateurs, qui viendront à la fin du monde pour imprimer dans tous les esprits cette terreur salutaire et leur apprendre à fuir la colère à venir.

C'est pourquoi, après cet Ange, en vient aussitôt un autre, qui crie : « Elle est tombée, elle est tombée, cette Babylone. (*Apoc. xiv, 8.*) » C'est-à-dire, qu'on verra bientôt tomber dans l'enfer cette réunion d'impies qui sera enveloppée de peines éternelles dans une confusion sans fin.

Mais, c'est en tout temps aussi que nous pouvons crier : « Craignez le Seigneur, parce que l'heure de son jugement est venue, » puisque sa main vengeresse est toujours suspendue sur la tête des pécheurs, qu'elle peut priver en un instant de la vie et condamner au feu éternel. C'est pourquoi le Psalmiste dit, en parlant de certains impies : « Avant que les jeunes épines des arbrisseaux soient devenues redoutables, le Seigneur les engloutira tout vivants dans sa colère. (*Ps. LVII, 9.*) » Saint Jérôme lit ce texte comme il suit : « Avant que vos épines soient devenues des ronces, et parvenues à la dureté d'épines blessant gravement, vous êtes coupés et engloutis, ô impies ! » C'est comme si nous disions : Avant que vous puissiez accomplir pleinement le mal que vous préparez contre Dieu et les justes, la juste colère de Dieu vous a engloutis au milieu de vos forfaits, tout comme Coré, Dathan et Abiron, ont été engloutis tout vivants par la terre qui s'entr'ouvrit. Dieu se conduit envers vous de la même manière, en vous ôtant de dessus la terre et en manifestant à tous son juste jugement.

De plus même, en parlant du jugement, nous disons à bon droit :

gelus ille Apocalypticus, quia personam gerit Prædicatorum, qui in fine mundi venit ut hunc salubrem timorem omnibus incutiant, doceantque fugere a ventura ira. Unde et post illum mox alius Angelus sequitur, inclamans itidem : « Cecidit, cecidit Babylon illa ; » hoc est, congregatio impiorum in infernum ruere mox cernetur cum confusione æterna, sempiternis pœnis involvenda.

Sed quolibet etiam tempore recte inclamamus : « Timete Dominum, quia venit hora judicii ejus, » quandoquidem ejus ultrix manus peccantium semper incumbat cervici, quos justo judicio statim potest e vita tollere, et æterno igni addicere. Propterea dicit Psaltes quibusdam impiis :

« Priusquam intelligerent spinæ vestræ rhamnum, sicut viventes, sic in ira absorbet eos. » Ubi legit sanctus Hieronymus : « Priusquam spinæ vestræ crescerent in rhamnum et pervenirent ad duritiem spinarum graviter lædentium, vos abscisi estis et absorpti, o impii. » Quod idem est ac si diceremus : Antequam plenissime complere possetis malitiam contra Deum et justos conceptam, in mediis sceleribus absorbit vos ira justa Dei ; et sicut Core, Dathan, et Abiron, viventes absorpti sunt a terra sese aperiente ; non assimiliter se vobiscum gerit Deus, vos e terra tollens, et justum judicium suum omnibus manifestans.

Quinimo etiam loquendo de judicio recte dicimus : Venit et appro-

Son heure vient et elle est proche, parce que la durée de ce temps est très-courte, même quand il doit encore se prolonger, quand on le compare à l'éternité : « Mille ans, à vos yeux, sont comme le jour d'hier qui n'est plus. (Ps. LXXXIX, 4.) » C'est pourquoi les Apôtres nous disent : « Nous nous trouvons à la fin des temps. (1 Cor. x, 11.) Mes petits enfants, c'est la dernière heure. (1 Jean. 11, 18.) » Si l'on dit de l'homme qu'il est près de mourir, quand il est décrépité et courbé par la vieillesse, si l'on dit alors que son temps et son heure est proche, nous pouvons aussi dire à bon droit du monde, qu'il est déjà vieux, qu'il est près de sa fin, qu'il menace de finir. Aussi invite-t-on les pécheurs à le considérer et à le mépriser, et aussi à craindre Dieu et son jugement. Nous devons donc savoir que le monde est déjà vieux, qu'il tend à sa ruine et à sa fin, qu'il n'a plus les mêmes forces qu'auparavant, qu'il ne jouit plus de l'énergie et de la vigueur dont il était auparavant doué. C'est là ce que le monde dit et le témoignage de sa caducité atteste sa ruine : les fruits de l'été n'ont plus le même parfum, le printemps ne réjouit plus par une température aussi douce, l'automne ne produit plus les fruits de ses arbres avec autant d'abondance. Les blocs de marbres sont extraits en moins grand nombre des flancs explorés et fatigués de la montagne, les filons métalliques déjà épuisés fournissent moins d'or et d'argent. Il y a moins d'innocence sur la place publique, moins de justice dans les tribunaux, moins de sincérité dans les relations, moins d'accord dans les liaisons d'amitié, moins de sincère habileté chez les artisans, moins de régularité dans les mœurs. Or, tout ce qui tend vers son occident et sa fin doit nécessairement diminuer, quand sa fin est proche. Autrefois, la vie

pinquat hora ejus, quia brevis est mora hujus temporis adhuc duraturi, si æterni comparetur : « Mille anni ante oculos tuos tanquam dies hosterna quæ præteriit. » Propterea dicitur nobis : « Nos sumus in quos fines sæculorum devenerunt. Filioli, novissima hora est. » Si homo dicitur brevi moriturus dum decrepitus est, et incurvatus præ senio, diciturque tunc appropinquare tempus et hora ejus ; ita recte etiam dicimus de mundo, quia jam senescit, jam prope interitum est, minaturque occasum. Unde et peccatores monentur, ut illum intueantur et contemnant, utque Deum et ejus judicium timeant. Scire ergo debemus jam mundum senescere et ad occasum et interitum tendere, nec illis viri-

bus stare quibus prius stetit, nec robore ac vigore illo valere quo antea prævalebat. Hoc mundus ipse jam loquitur et occasum sui rerum labentium probatione testatur, non frugibus æstate torrendis solita fragrantia est, nec sic verna temperie omnia læta, nec adeo arboreis fœtibus autumnus sæcundus est. Minus de effossis et fatigatis montibus eruuntur marmorum crustæ, minus argenti et auri opes suggerunt exhaustæ jam venæ metallicæ. Deficit jam innocentia in foro, justitia in judicio, veritas in consortio, in amicitiiis concordia, in artibus sincera peritia, in moribus disciplina. Minuatur necesse est quidquid fine jam proximo in occidua et extrema devertit. Cum olim ultra octingen-

des hommes dépassait huit cents ans, aujourd'hui à peine peut-elle arriver à quatre-vingt. Nous voyons des jeunes gens avoir des cheveux blancs, les cheveux tombent avant de croître; l'âge ne finit plus par la vieillesse, il commence par elle. Dès son lever, l'être qui naît court à sa fin, et tout, dans la nature, tout ce qui est à peine naissant se trouve dégénéré de vieillesse, en sorte que personne ne doit s'étonner si chaque chose commence à défaillir dans le monde, puisque le monde entier est défaillant et va finir. Puis, donc que la fin du monde approche toujours, il convient de tourner nos âmes vers Dieu, sous l'impression de la crainte de Dieu : « Craignez le Seigneur, parce que l'heure de son jugement est venue. »

C'est au moyen de cette considération efficace que saint Grégoire exhortait (*Lettre. xvi, Liv. VI.*) un personnage illustre, du nom d'André, à mépriser le monde. Voici comment il s'exprime : « Pourquoi, ô mon illustre fils, ne considérez-vous pas que le monde est sur sa fin? Tout subit chaque jour une pression, nous sommes poussés à rendre nos comptes au Juge éternel et terrible. A quoi devons-nous donc penser, sinon à son avènement? Notre vie, en effet, est semblable à une navigation. Celui qui navigue se tient debout, il s'assied, il se courbe, mais il va toujours, parce que l'impulsion du navire le conduit. C'est donc ainsi que nous sommes, nous qui, en veillant, en dormant, en parlant, en nous taisant, en marchant, en demeurant couchés, le voulant ou ne le voulant pas, tendons chaque jour à notre fin à travers les minutes du temps. Lors donc que le jour de notre fin sera venu, où sera pour nous tout ce qu'on recherche avec tant de soin et tout ce qu'on recueille avec

tos annos vita hominum procederet, vix nunc ad octogenarium numerum potest pertingere. Canos videmus jam in juvenibus, capilli deficiunt antequam crescant, nec ætas in senectute desinit, sed incipit a senectute. Sic in ortu adhuc suo ad finem nativitas properat, sic quodcumque nunc nascitur, mundi senectute degenerat, ut nemo mirari debeat singula jam in mundo cepisse deficere, quando totus jam mundus in defectione sit et in fine. Cum ergo mundi finis semper appropinquet, ad Deum mentes nostras Dei timore decet convertere : « Time-te Dominum, quia venit hora judicii ejus. »

Hac consideratione efficaci sanctus Gregorius, ep. xvi, l. VI, exhor-

tatur Andream quemdam illustrem virum ad mundi contemptum. Ubi sic ait : Cur, magnificæ fili, non consideras quia mundus in fine est? Omnia urgentur quotidie, ad reddendas rationes æterno et tremendo Judici ducimur. Quid ergo aliud nisi de ejus adventu cogitare debemus? Vita enim nostra naviganti est similis. Is namque qui navigat, stat, sedet, jacet, vadit, quia impulsus navis ducitur. Ita ergo et nos sumus, qui sive vigilantes, sive dormientes, sive loquentes, sive tacentes, sive ambulantes, sive jacentes, sive volentes, sive nolentes, per momenta temporum quotidie ad finem tendimus. Cum igitur finis nostri dies advenerit, ubi nobis erit omne quod tanta cura quæritur, et cum sollicitudine

tant de sollicitude? Si donc nous cherchons les biens, aimons les biens que nous posséderons sans fin. Mais, si nous redoutons les maux, craignons ceux dont seront affligés éternellement les réprouvés. »

2<sup>e</sup> POINT. — Mais, peut-être, l'esprit de quelques-uns ne s'arrête pas là, et ils demandent avec les disciples : « Quand est-ce que ces choses seront, et à quels signes connaîtra-t-on l'arrivée du Seigneur et la consommation du siècle? (*Matth. xxiv, 3.*) » Aussi y a-t-il eu diverses opinions touchant le temps où cette consommation aurait lieu?

1<sup>o</sup> Quelques-uns ont dit que le monde durerait autant de temps après qu'avant Jésus-Christ, donnant pour raison que le nombre des élus après Jésus-Christ ne doit pas être moindre qu'avant, et que, ce nombre une fois complété, ce monde, qui a été fait pour les élus, prendra fin. Aussi quand les âmes des saints martyrs, qui aspirent à la réunion de leur corps à la résurrection bienheureuse, s'écrient : « Seigneur, qui êtes saint et véritable, jusqu'à quand différerez-vous de venger et de juger notre sang? » on leur répond de se « reposer encore un peu, jusqu'à ce que le nombre de leurs frères soit accompli. (*Apoc. vi, 10 et 11.*) »

2<sup>o</sup> Une autre opinion veut que le monde dure six mille ans. Il s'écoula environ deux mille ans sous la loi de nature, depuis Adam jusqu'à Abraham, qui, ayant reçu la loi de la Circoncision, inaugura la loi judaïque et mosaïque. La Circoncision et la loi mosaïque dura aussi environ deux mille ans jusqu'à Jésus-Christ, comme quelques Chronologistes l'assurent. De même, depuis Jésus-Christ

congregatur? Si ergo bona quærimus, illa diligamus, quæ sine fine habebimus. Si autem mala perimescimus, illa timeamus quæ a reprobis sine fine tolerantur. » Hæc sanctus Gregorius.

At forsitan hic adhuc non quiescit multorum animus, sed cum discipulis interrogant : « Quando hæc erunt? Et quod signum adventus Domini, et consummationis sæculi? » Hinc diversæ opiniones fuerunt de tempore, quo hæc consummatio futura est. Nonnulli enim dixerunt tantundem duraturum mundum post Christum, quam ante Christum, rationem afferentes, quia non minor numerus sit electorum Christum, quam ante, impleto autem numero electorum finietur mun-

us iste, qui propter electos factus est. Unde animabus sanctorum Martyrum adspirantibus ad corporis unionem in beata resurrectione iterum futuram, et inclamantibus : « Usquequo, Domine, sanctus et verus non judicas et vindicas sanguinem nostrum? » responsum fuit : « Expectate adhuc modicum tempus, donec impleatur numerus fratrum vestrorum. » Alia opinio dicit duraturum mundum sex millibus annorum. Unde duo fuerant millia aut circiter legis naturæ ab Adam usque ad Abraham, cui cum circumcisionis lex data fuerit, incepit tunc initium legis Judaicæ et Mosaicæ. Duravit autem circumcisio et lex Mosaica etiam fere per bis mille annos usque ad Christum, ut Chronologi

qui a donné la loi de la grâce, jusqu'à la fin du monde, il s'écoula environ deux mille ans, afin qu'il y ait une proportion entre les trois lois et les trois états qui se sont succédés dans le monde, à savoir, entre la loi de nature, la loi judaïque et la loi de Jésus-Christ.

Quelques auteurs trouvent une figure de ces deux mille ans que doit durer, pense-t-on, la loi du Christ et le baptême, dans l'ordre donné par le Seigneur, au passage du Jourdain, de faire marcher l'arche devant le peuple, à la distance de deux mille coudées. Dans ce fait, ils croient trouver une figure des deux mille ans que durera le temps de la loi de grâce, durant lequel le saint baptême figuré par le fleuve du Jourdain et les autres sacrements seront en vigueur. Pendant ce temps, nous ne verrons plus que de loin l'Arche et les mystères qui s'y cachent, je veux dire l'humanité de Jésus-Christ et la divinité qui y est renfermée, laquelle nous a précédés depuis plus de dix-huit cents ans déjà. Nous la contemplerons dans la terre promise, quand les deux mille ans seront accomplis.

On peut encore étayer cette opinion, sur cette considération que le monde a été créé en six jours, puis vint le repos et le Sabbat au septième jour. Puis donc que « mille ans, » devant Dieu, sont comme un jour. (*Ps. cxxxix, 4.*) » on peut dire avec fondement que le monde durera six mille ans, pour être suivi du Sabbat, du repos et du septième jour, du jour de l'éternité. En effet, ce jour où Dieu cessa de produire, figure le jour du repos bienheureux des Saints après la résurrection, comme ces six jours qui précèdent désignent les jours de travail et le temps de ce siècle compris

nonnulli declarant. Sic et a Christo usque ad finem mundi data lege gratiæ, bis mille aut circiter anni excurrent, ut sit proportio quædam inter tres leges et status qui fuerunt successive in mundo, nimirum inter legem naturæ, legem Judaicam, legem Christi.

Figuram horum duorum mille annorum, quibus Christi lex et baptismus perduratus creditur, putant nonnulli præcessisse in eo quod ab issu Domini debuerit in transitu Jordanis arca præcedere, et distare bis mille cubitis a populo; per id equidem significatum existimant, duobus millibus annorum tempus illud describendum, quo sacer baptismus per Jordanis flumen designatus, et alia Sacramenta vigeant. Hoc vero tempore non nisi procul Arcam et

mysteria in ea latentia cernemus, hoc est Christi humanitatem et in ea latentem divinitatem, quæ jam per mille sexcentos annos antecessit; facie autem ad faciem eam contemplaturi sumus in terra promissa, expletis bis mille annis.

Ulterius dicta opinio probari potest, quia sex diebus mundus creatus fuit, postea requies et Sabbatum in die septima fuit. Cum ergo mille anni apud Deum sint ut dies unus, recte dicitur mundus duraturus sex annorum millibus, ita ut postea sequatur Sabbatum, hoc est requies, et dies septimus, æternitatis scilicet dies. Ille enim dies quo Deus ab opere cessavit, diem beatæ quietis Sanctorum post resurrectionem designat, sicut et illi sex præcedentes designant dies laboris, et hujus sæ-

dans les six millénaires. Cette explication est donnée par quelques saints Pères.

Ecoutez d'abord saint Augustin, (*Cité de Dieu. Liv. XX, VII, 18.*) qui, expliquant les mille ans dont il est fait mention dans l'*Apocalypse*, s'exprime en ces termes : « Les mille ans peuvent s'entendre de deux manières. Ou bien, ils signifient que ceci se passe dans les derniers mille ans, c'est-à-dire, dans le sixième millénaire d'années, qui est comme le sixième jour, dont les dernières heures se déroulent en ce moment, pour être suivi du Sabbat qui n'a point de soir, du repos des Saints qui ne finit point, et alors, c'est en employant cette métaphore qui prend le tout pour la partie, qu'il a appelé mille ans, ce qui est comme la dernière partie de ce millénaire qui se terminera à la fin du monde. Ou bien, il a mille ans pour désigner toutes les années de ce siècle, afin que cette plénitude des temps fût indiquée par le nombre parfait. »

Ecoutez aussi saint Jérôme, commentant ce texte : « Mille ans sont comme le jour d'hier. (*Ps. CXXXIX, 4.*) J'estime, dit le saint docteur, d'après ce texte, que mille ans sont ordinairement désignés par un jour, afin que, comme le monde a été créé en six jours, on sache qu'il subsistera six mille ans, puis viendra le septenaire ou l'octenaire, où s'exercera le vrai sabbatisme, d'où vient aussi que les récompenses des bonnes œuvres sont promises aux huit béatitudes. »

Ecoutez enfin saint Gaudens, de Brescia, (*Traité x.*) quand il dit : « Nous attendons ce jour vraiment saint de ce septième millénaire, jour qui arrivera après ces six jours, après les six mille ans du

culi tempus in sex millenariis comprehensum. Hanc explicationem tradunt nonnulli ex Sanctis Patribus.

In primis audi sanctum Augustinum, l. XX, de Civit. c. VII, qui explicans mille annos, de quibus mentio fit in Apocalypse, sic dicit : « Mille anni duobus modis possunt intelligi, aut quia in ultimis mille annis ista res agitur, id est, sexto annorum millenario, tanquam sexto die, cujus nunc spatia posteriora voluntur, secuturo deinde Sabbato quod non habet vesperam, requie scilicet Sanctorum quæ non habet finem, ut hujus millenarii tanquam novissimam partem quæ remanebit usque ad terminum sæculi, mille annos appellaverit, eo loquendi modo quo pars significatur a toto. Aut

recte mille annos pro annis omnibus hujus sæculi posuit, ut perfecto numero notaretur ipsa temporis plenitudo. » Hæc ille.

Audi etiam sanctum Hieronymum in illud : « Mille anni tanquam dies hesterna, etc. » Ego arbitror ex hoc loco mille annos pro una die solitos appellari, ut scilicet quia mundus in sex diebus est fabricatus, sex millibus annorum credatur subsistere, et postea venire septenarium et octenarium numerum, in quo verus exerceatur sabbatismus, unde et octo beatitudinibus bonorum operum præmia promittuntur. » Hæc ille.

Audi denique sanctum Gauden- tium Brixianum, tract. X, ubi sit ait : « Expectamus illum vere sanctum septimi millesimi anni diem, qui adveniet post istos sex dies, sex



monde, après lesquels, une fois finis, arrivera le repos de la véritable sainteté et des vrais croyants à la résurrection du Christ. Il n'y aura alors aucun combat contre le démon, qui sera pour lors enchaîné et retenu dans les supplices. »

Isidore, dans son Commentaire sur le chapitre v de la *Genèse*, ajoute que les six premiers pères du monde, Adam, Seth, Enos, Caïnan, Malaléel et Jared moururent, tandis que le septième, Hénoch, fut enlevé vivant, parce que, après les six millénaires durant lesquels la mort et le travail auront régné, commencera la vie tranquille et immortelle.

Cette opinion d'une durée de six mille ans pour le monde a été adoptée par plusieurs Pères de l'antiquité. Elle est enseignée par saint Justin, (*Quest. LXXI aux Gentils.*) saint Irénée, (*Liv. IV, chap. dernier.*) Lactance, (*Liv. VII, XIV.*) saint Hilaire (*C. XVII sur saint Matth.*) et par plusieurs autres Pères. Quelques théologiens modernes l'ont aussi embrassée.

Mais, pour qu'elle soit probable, il ne faut pas l'entendre dans un sens bien défini, en précisant l'année ou le jour, parce que cela dépend d'un décret de Dieu qui nous est inconnu et qui est secret. Mais, on peut, par une conjecture probable, appuyée sur le sentiment et l'interprétation de plusieurs anciens docteurs, affirmer que la durée de ce monde ne dépassera pas beaucoup les six mille ans et que ces six mille ans seront à peu près accomplis. Que si quelqu'un veut chercher trop anxieusement et trop curieusement l'année précise, il faut lui dire la parole du Sauveur : « Ce jour et cette heure, personne ne les sait, pas même les Anges du ciel, mon

millium scilicet annorum sæculi, quibus completis requies erit veræ sanctitati, et fideliter credentibus in resurrectione Christi. Nam nulla erit ibi pugna contra diabolum, qui tunc utique detinebitur suppliciis religatus. » Hoc ille.

Addit Isidorus, in cap. v Genesis, quod sex primi parentes orbis, Adam, Seth, Enos, Cainan, Malaleel, Jared, mortui sunt, septimus Enoch vivus translatus est, quia post millenarios sex quibus labor et mors vigerit, initium erit quietæ et immortalis vitæ.

Itaque hæc opinio de sex millibus annorum durationis mundi passim recepta fuit apud veteres. Hanc enim docent sanctus Justinus, q. 71 ad Gentes, Irenæus l. V, c. ult., Lac-

tantius, l. VII, c. xiv, Hilarius, can. 17 in Matth. et alii. Quam etiam sequuntur ex recentioribus Theologis nonnulli. Hæc tamen sic intelligenda est (ut probabilis sit) non definite, definiendo scilicet præcise annum aut diem, utpote quia istud pendet a decreto Dei secreto et nobis ignoto, sed probabili conjectura nihilominus asserendo ex multorum veterum sententia, et interpretatione non longe excessurum tempus hujus sæculi sextum millenarium annorum, illumque sextum millenarium circiter adimplendum. Quod si quis nimis anxie vel curiose voluerit inquirere præcise de anno, vel jam ei dicendum est illud Domini : « De die illa nemo scit, neque Angeli in cælo. » Nam licet illi sci-

Père seul les connaît. (*Matth.* XXIX, 36.) » Bien que les Anges sachent le nombre des prédestinés et combien d'hommes seront élus pour réparer les vides causés par la chute des Anges, comme semble l'enseigner saint Augustin, (*Enchir.* LXII, 37.) ils ignorent cependant en combien de temps ce nombre sera complété. Il ne faut donc pas trop curieusement rechercher ceci, de peur de nous entendre dire comme le Sauveur aux disciples : « Ce n'est point à vous de connaître les temps ou les moments que le Père a disposés dans sa puissance. (*Actes des Apôtres.* I, 7.) » Ce qui faisait dire éloquemment et ingénieusement à saint Augustin : « Cette réponse ferme tous les doigts des calculateurs, et nous commande de cesser nos calculs. (*Cité de Dieu.* Liv. XVIII, LIII.) »

Mais, en attendant, il faut inculquer à tous la nécessité de se préparer au jugement, et il faut leur dire avec l'Apôtre : « Mes frères, ayez soin de vous conduire avec beaucoup de circonspection, rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais. (*Ephes.* v, 15 et 16.) » Il faut aussi rappeler à tous cette exhortation de saint Jean : « N'aimez point le monde, ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui. Car, tout ce qui est dans le monde est, ou convoitise de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie; et tout cela ne vient point du Père, mais du monde. Or, le monde passe, et sa concupiscence; mais celui qui fait la volonté du Père demeure éternellement. Mes petits enfants, c'est ici la dernière heure. (*1 Jean.* II, 15-18.) » Celui qui s'appuie sur un objet caduc et périssable, tombera avec lui, il faut donc attacher son cœur aux objets solides, et non point à la terre et au monde. C'est ce qui inspirait les beaux vers de Boëce (*Liv.* II, *Met.* 3.): « Si le monde change si souvent

rent numerum prædestinatorum, et quot homines assumendi sint ad ruinas Angelicas reparandas, prout docere videtur sanctus Augustinus, *Enchir.* LXII, nesciunt tamen quanto tempore numerus ille sit implendus. Non ergo nimis curiose hic inquirendum, ne cum discipulis audiamus illud a Domino : « Non est vestrum nosse tempora, et momenta quæ Pater in sua posuit potestate. » Unde eleganter et peracute dicit sanctus Augustinus, I. XVIII, de Civit., c. LIII : « Hæc responsio omnium calculantium digitos resolvit, et quiescere jubet : » Interim omnibus est inculcandum, ut judicio

se præparent, et illis dicendum cum Apostolo : « Fratres, videte quomodo caute ambuletis, tempus redimentes, quia dies mali sunt. » Rememorandum quoque omnibus est illud : « Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo, quoniam omne quod est in mundo, est concupiscentia carnis, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ. Et mundus transit, et concupiscentia ejus. Qui autem facit voluntatem Dei, manet in æternum. Filioli, novissima hora est. » Qui caducæ et labili innititur rei, et ipse cadet; figendus ergo affectus

de forme, s'il varie si souvent ses vicissitudes, fiez-vous aux fortunes caduques de l'homme, attachez-vous aux biens qui passent. Il conste et il est établi par une loi éternelle que rien de créé ne puisse durer. »

3<sup>e</sup> POINT. — Bien que le Seigneur ait voulu nous laisser dans l'incertitude touchant le jour précis du dernier jugement, il nous a cependant désigné, dans notre Evangile de ce jour, plusieurs signes précurseurs de ce jugement.

I. — Le premier de tous ces signes, c'est « l'abomination de la désolation debout dans le lieu saint. (Matth. xxiv, 15.) » Par cette abomination, quelques Pères veulent qu'on entende l'antechrist, lequel s'assoira dans le temple comme un Dieu et y placera son image pour y être adorée, ainsi que l'a dit saint Paul, en parlant de lui : « Il s'élèvera jusqu'à établir son trône dans le temple de Dieu, s'y montrant comme un Dieu. (2 Thess. II. 4.) » C'est l'interprétation de saint Irénée, (*Liv. V, xxv.*) de saint Jérôme, (*Com. sur S. Matth. xxiv.*) de saint Hilaire (*Can. xxv.*) qui dit : « L'antechrist a été appelé abomination, parce que, s'élevant contre Dieu, il revendique pour lui les honneurs divins. Il est appelé abomination de la désolation, parce qu'il doit désoler la terre de guerres et de meurtres. » Saint Ambroise dit également : « L'avènement de l'exécrable antechrist est l'abomination de la désolation. » En effet, autant qu'il est en lui, l'antechrist emploie ses forces à désoler et à ruiner l'Eglise et le peuple du Christ, et il sera abominable à cause des vices de tout genre qui règneront en lui.

in rebus fixis, non in terrenis et mundanis. Unde Boetius eleganter, l. II, metro 3 :

*Rara si constat sua forma mundo,  
Si tantas variat vices,  
Crede fortunis hominum caducis,  
Bonis crede fugacibus.  
Constat æterna positumque lege est  
Ut constet genitum nihil.*

Licet porro incertum nobis voluerit Dominus esse diem iudicii postremi, multa tamen illius signa antecedentia in hoc nostro Evangelio designavit.

Imprimis inter illa enumeratur : « Abominatio desolationis stans in loco sancto. » Quam quidem abominationem volunt nonnulli ex Sanctis Patribus Antichristum designare, qui in templo velut Deus sedebit, et ibidem suam imaginem adorandam

constituet, sicut de eo sanctus Paulus dicit : « Ita ut in templo sedeat, ostendens se tanquam sit Deus. » Ita interpretatur sanctus Irenæus, l. V, c. xxv, Sanctus Hieronymus, Matth. xxiv, Sanctus Hilarius, canone 25, ubi dicit : « Antichristus dictus est Abominatio, quod adversus Deum veniens honorem sibi Dei vindicet. Desolationis autem abominatio, quia bellis et cædibus terram desolaturus est. » Sanctus Ambrosius dicit : « Abominatio desolationis execrabilis Antichristi adventus est. » Nempè quantum in se est Antichristus vires confert ad desolandum et evertendum Christi Ecclesiam et populum, eritque abominabilis propter vitia omnis generis in ipso vigentia. Propterea enim Antichristus nominatur, quia omnibus

Il porte effectivement ce nom d'Antechrist, parce qu'il contrariera en tout le Christ, dans sa doctrine, dans sa morale, dans ses œuvres, dans ses pensées.

1° De même que toutes les pensées du Christ tendent au salut des hommes, de même toutes les pensées de l'antechrist seront dirigées vers leur perte, parce « qu'il recevra toutes les inspirations de Satan, (*De la Foi. Liv. IV, xxvii.*) » comme le dit saint Jean Damascène. Il n'y aura jamais place en lui à une bonne inspiration, à cause de son union continuelle avec Satan, au point que, dès qu'il aura atteint l'âge de raison, il sera abandonné de son Ange Gardien, qui ne pourra plus exercer envers lui aucun des effets de sa bonne garde, comme dit saint Antonin.

2° De même que toute la doctrine du Christ et toutes ses paroles étaient une doctrine de vérité et des paroles de sagesse, destinées à enseigner la voie de la vie et à montrer le chemin du ciel, de même la doctrine de l'antechrist sera très-fausse, toutes ses paroles et toutes ses promesses seront très-mensongères, tendant uniquement à entraîner dans l'enfer les hommes séduits par ses paroles et par ses promesses. A cette fin, il fera parler son image placée dans le temple, image appelée « l'abomination de la désolation debout dans le lieu saint, » désolant et renversant d'une manière abominable la doctrine des sacrements et du véritable sacrifice de Jésus-Christ.

3° De même que toutes les œuvres et tous les actes du Christ ont été accomplis en vue de la gloire du nom de Dieu, de la gloire de son Père, et de la sanctification des hommes, selon qu'il le dit lui-même : « J'honore mon Père, (*Jean. viii, 49.*) » et encore : « Ma nourriture

Christo contrarius existet, in doctrina, moribus, operibus, cogitationibus.

1. Sicut omnis Christi cogitatio ad hominum directa fuit salutem, ita omnis Antichristi cogitatio in eorum dirigetur perniciem; quia « omnem Satanæ afflatum suscipiet, » ut dicit sanctus Damascenus. Nec unquam bonæ inspirationi locum dabit, ob perpetuam cum Satana conjunctionem, ita ut, postquam ad usum rationis pertigerit, deserendus sit ab Angelo Custode; quia nullum effectum custodiae poterit circa illum exercere, ut docet sanctus Antoninus.

2. Sicut omnis Christi doctrina et omnia ejus verba, veritatis erant doctrina et sapientiæ verba, ad id

directa ut erudirent ad viam vitæ, et iter cœlestis demonstrarent; ita Antichristi doctrina erit falsissima, et omnia ejus verba et promissa mendacissima erunt, non nisi eo tendentia, ut illaqueatos verbis et promissis suis homines in Tartarum devolvant. Unde ad hunc effectum faciet loqui imaginem suam in templo constitutam, quæ hic dicitur : « Abominatio desolationis stans in loco sancto, » desolans scilicet et abominabiliter evertens doctrinam de Sacramentis, et vero Christo sacrificio.

3. Sicut omnia in Christi opera et facta ad nominis Dei, sive ad Patris sui gloriam, ac hominum sanctificationem, ordinata fuerunt : « Ego honorifico Patrem meum, » ait ipse,

est de faire la volonté de mon Père; (*Jean. iv, 34.*) » de même, toutes les œuvres et tous les actes de l'antechrist, tous ses faux miracles tendront à le faire reconnaître comme seul Dieu et adoré au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu ou adoré, comme le dit l'Apôtre. (*2 Thess. II, 4.*)

4° Enfin, de même que le Christ a été très-humble, très-patient, très-miséricordieux, très-tempérant, très-chaste, très-doux et orné de toutes les vertus; de même l'antechrist sera souverainement superbe, cruel, colère, libidineux et luxurieux, né d'une union libidineuse et luxurieuse, couvert de blasphèmes et de toute espèce de crimes. Aussi, saint Irénée dit qu'en lui sera la récapitulation de toutes les iniquités, parce que, comme la plénitude de la divinité habita dans le Christ, de même dans l'antechrist habitera la plénitude de toute malice. Il la recevra du démon, qui le dirigera et le conduira dans l'abîme de tous les maux. C'est pourquoi on l'appelle justement « fils d'iniquité, (*Ps. LXXXVIII, 23.*) homme de péché, (*2 Thess. II, 3.*) chef des impies (*Jérémie. XXIII, 19.*) » par excellence, à cause de la parfaite ordonnance de son armée et de l'immense empire qu'il exercera sur celle-ci.

Bien plus, tous les impies sont appelés les membres, les ministres, les précurseurs de l'Antechrist, surtout ceux qui persécutent l'Eglise et la foi de Jésus-Christ. Aussi saint Jean les appelle-t-il « antechrists, » quand il dit : Comme vous avez ouï dire que l'antechrist doit venir, maintenant aussi il y a plusieurs antechrists. (*1 Jean. II, 18.*) » Saint Paul a dit également à leur sujet : « Le mystère d'iniquité se forme dès à présent. (*2 Thess. II, 7.*) » C'est-à-dire,

et iterum : « Cibis meus est ut faciam voluntatem Patris mei; » ita Antichristi omnia opera et facta omnia miracula fictitia, ad hoc ordinata erunt ut solus ipse Deus agnoscat, et colatur super omne quod Deus dicitur et colitur, inquit Apostolus.

4. Denique, sicut Christus humilissimus fuit, patientissimus, misericordissimus, temperantissimus, castissimus, mitissimus, omnique virtute adornatus; ita Antichristus summe erit superbus, crudelis, furibundus, libidinosus et luxuriosus, ex luxurioso et libidinoso concubitu oriundus, blasphemus, flagitiosus omnigenis coopertus. Unde dicit sanctus Irenæus, quod in ipso sit recapitulatio omnis iniquitatis; quia nimirum sicut in Christo omnis

plenitudo Divinitatis habitavit, ita in Antichristo plenitudo omnis malitiæ. Hanc suscipiet a dæmone, a quo dirigetur, et ducetur in totius mali abyssum, Ita ut propterea Filius iniquitatis, Homo peccati, Filius perditionis, Caput impiorum, per excellentiam recte nominetur, propter militiæ perfectionem et influxum.

Immo omnes impii dicuntur membra, ministri, præcursores Antichristi, maxime qui Ecclesiam et fidem Christi persequuntur. Unde eos vocat sanctus Joannes Antichristos, dum dicit : « Audistis quia Antichristus venit, et nunc Antichristi multi facti sunt. » Et sanctus Paulus etiam de illis pronuntiavit : « Mystrium nunc operatur iniquitatis; » hoc est, in sceleratorum colluvie,

le chef et le prince de toute iniquité est censé opérer déjà, son type mystérieux est censé le précéder en précurseur dans cette inondation de scélérats qui agissent et opèrent en vertu du même esprit. Ils sont censés préparer les voies à l'antechrist, en quelque sorte l'enfanter et l'attirer, comme les membres venus les premiers au jour attirent en quelque manière la naissance de la tête.

Voilà pourquoi saint Grégoire (*Com. sur Job. xxxiv.*) s'exprime ainsi, d'une manière générale : « Bien que la plupart n'aient point vu le règne de l'antechrist, par la condition de leurs péchés, ils servent son principat, et, tout en ne voyant point sa domination sur eux, ils le vénèrent de loin, en vivant d'une vie aussi perverse. »

C'est ainsi encore que saint Hilaire, dans son *Apologie à l'empereur Constance*, prince arien, qui persécutait cruellement les catholiques, le proclame ouvertement antechrist. Ecoutez sa parole courageuse : « Nous combattons maintenant contre un persécuteur qui cherche à nous tromper, contre un ennemi qui nous flatte, contre l'antechrist Constance. Il ne frappe point sur notre dos, mais il cherche à frapper notre ventre. Il ne nous proscrit point pour nous donner la vie, mais il nous enrichit pour nous donner la mort. Il ne nous met point en prison pour nous rendre la vraie liberté, mais il nous introduit honorablement dans son palais afin de nous rendre esclave. Il ne coupe point notre tête avec un glaive, mais il tue notre âme avec de l'or. Il ne nous menace point publiquement du feu, mais il allume des brasiers infernaux en particulier. Il ne travaille point à vaincre, mais il flatte pour dominer. Il confesse Jésus-Christ pour le renier. Il tend à l'unité, pour n'avoir pas de

qui eodem spiritu aguntur et operantur, quo agetur Antichristus, totius iniquitatis Caput et Princeps jam censentur operari, mysticusque ejus typus præcedere et præcurrere : censentur enim illi viam præparare, ipsumque quodammodo parturire et attrahere, sicut membra prius enata quadam ratione caput attrahunt ut enascatur. Quapropter sanctus Gregorius, in Job, cap. xxxiv, sic universim loquitur : « Quamvis plerique principatum Antichristi non viderunt, tamen ejus principatui peccatorum suorum conditione deserviunt, et quem dominantem sibi non conspiciunt, eum procul dubio perverse vivendo venerantur. » Sic etiam sanctus Hilarius, in

Apologo ad Constantium Imperatorem Arianum, sævientem in Orthodoxos, palam eum proclamat Antichristum. Audi ejus vocem intrepidam : « Nunc pugnamus contra persecutorem fallentem, contra hostem blandientem, contra Constantium Antichristum ; qui non dorsa cædit, sed ventrem palpat ; non proscrit ad vitam, sed ad mortem ditat ; non tradit carceri ad libertatem, sed in palatio honorat ad servitutem ; non gladio caput secat, sed animam auro occidit ; non ignes publice minatur, sed gehennam privatam accendit ; non contendit ne vincantur, sed adulat ut dominetur ; Christum confitetur ut neget ; unitatem procurat

paix. Il étouffe les hérésies, afin qu'il n'y ait plus de Chrétiens. Il honore les prêtres, pour qu'il n'y ait plus d'évêques. Il construit les édifices de l'Eglise, pour détruire la foi. »

Toutes ces choses ne sont-elles pas vraies, appliquées à quelques-uns qui dominent dans les royaumes, et qui, sous le prétexte de conserver la foi, détruisent la foi; sous prétexte de procurer la paix universelle, inquiètent l'Eglise universelle; sous prétexte de prendre les intérêts du sacerdoce, déshonorent le sacerdoce, placent la désolation et l'abomination dans le lieu saint, là où devrait se trouver la piété et la dévotion? « Que celui qui lit comprenne, (*Matth. xxiv, 15.*) » comme il est dit dans notre Evangile de ce jour.

Mais, saint Hilaire poursuit, d'une voix assurée et avec un inébranlable courage : « Je vous le déclare, Constance, je vous parle comme j'aurais parlé à Néron, je vous dis ce que Décius et Maximien eussent entendu de moi. Vous combattez contre Dieu, vous persécutez l'Eglise, vous poursuivez les Saints, vous haïssez les prédicateurs du Christ, vous détruisez la religion, tyran, soulevé non contre les hommes, mais contre Dieu même. Ces choses vous conviennent, comme elles convenaient à ces persécuteurs. Prenez maintenant ce qui vous convient spécialement à vous : vous mentez quand vous vous dites Chrétien vous êtes un nouvel ennemi du Christ, vous êtes le précurseur de l'Antechrist, vous opérez ses mystères secrets. Vous essayez de fonder une foi nouvelle et vous vivez contrairement aux enseignements de la foi, vous enseignez comme un docteur profane, vous ignorez les choses saintes, vous donnez les sièges épiscopaux aux vôtres, vous étouffez la voix des bons par les mauvais, vous disposez vos armées pour terrifier l'Eglise, vous

ne pax sit; hæreses comprimit, ne Christiani sint; Sacerdotes honorat, ne Episcopi sint; Ecclesiæ tecta struit, ut fidem destruat. »

Annun hæc etiam modo vera sunt de quibusdam qui dominantur in regnis, et sub titulo fidei fidem destruant, sub titulo conciliandæ pacis universalis universalem Ecclesiam inquietant, sub titulo Sacerdotii Sacerdotium inhonorant, desolationemque statuunt et abominationem in loco sancto, ubi pietas stare deberet et devotio? « Qui legit, intelligat, » ut in nostro hoc dicitur Evangelio. Sed prosequitur sanctus Hilarius, inconcusso animo et voce : « Proclamo tibi, Constanti, quod Ne-

roni locuturus fuisset, quod ex me Decius et Maximianus audissent. Contra Deum pugnas, contra Ecclesiam sævis, Sanctos persequeris, Prædicatores Christi odis, religionem tollis, tyrannus non jam humanorum sed divinorum. Hæc tibi et illis communia sunt, nunc propria tua accipe : Christianum te mentiris et Christi novus es hostis, Antichristum prævenis, et arcanorum mysteria ejus operaris. Condis fidem, contra fidem vivens, Doctor profanorum es, indoctus piorum, Episcopatus tuis donis bonis malis demutas, exercitus tuos ad Ecclesiæ terrorem disponis, dissensiones artifex nutris, fautores instigas, vete-

nourrissez les dissensions dont vous êtes l'auteur, vous êtes l'instigateur des factieux, vous troublez les anciennes traditions, vous profanez les bonnes nouveautés. » Voilà comment saint Hilaire parlait à Constance. Plût à Dieu que ces paroles ne regardassent point aussi d'autres dominateurs tyranniques de notre malheureuse époque, lesquels combattent en apparence extérieurement pour Dieu et en réalité contre Dieu.

D'ailleurs, bien que ce nom d'antechrist convienne à tous les impies, parce qu'ils sont contraires au Christ dans leur vie et dans leurs mœurs, cependant il convient spécialement aux hérétiques, qui sont opposés au Christ par leur doctrine blasphématoire comme par leur vie. C'est pourquoi aussi nous pouvons nommer à très-juste titre l'hérésie « une abomination debout dans le lieu saint, » quand on la voit dans certains endroits et dans des églises où l'on pratiquait auparavant la véritable religion du Christ. Voici comment saint Jérôme s'exprime à ce sujet : « Par abomination de la désolation, on peut entendre tout dogme pervers, qui doit nous faire fuir sur les montagnes, quand nous les voyons debout dans le lieu saint. »

Mais, qu'est-ce que « s'enfuir sur les montagnes? » Ne pouvons-nous pas considérer comme des montagnes les hommes qui sont doués de piété et instruits dans la doctrine sacrée? Ne dominent-ils pas parmi les autres, comme les collines parmi les vallées? Que celui donc qui reconnaît l'abomination des hérésies s'enfuit vers ceux-ci? Qu'il considère tant de saints personnages qui, depuis les Apôtres et depuis le commencement de l'Eglise jusqu'à nos jours, ont enseigné la doctrine catholique par leurs paroles et leurs

rum turbator es, profanus novorum es. » Hæc sanctus Hilarius ad Constantium, quæ utinam ad alios etiam non spectent hujusce nostri ævi infelicis dominatores, specie æterna pro Deo, sed in veritate contra Deum pugnantes.

Cæterum, licet omnibus impiis nomen Antichristi conveniat, quia Christo contrarii sunt vita et moribus, specialiter tamen hæreticis illud convenit, qui doctrina blasphemia Christo adversantur, sicut et vita. Quocirca hæresim etiam aptissimè nominamus « Abominationem stantem in loco sancto, » dum in quibusdam locis templis conspicitur, in quibus antea colebatur Christi vera religio.

De qua re sic loquitur sanctus Hieronymus, Matth. xxiv : « Abominatio desolationis intelligi potest omne dogma perversum, quod cum viderimus stare in loco sancto, debemus fugere ad montes. » Sed quid est fugere ad montes? Annon recte montes censueris viros pietate et doctrina sancta præditos? Annon eminent hi inter cæteros, tanquam colles inter valles? Qui igitur hæresion abominationem cernit, fugiat ad illos. Consideret tot viros sanctos ab Apostolis, et ab exordio Ecclesiæ usque modo qui doctrinam Catholicam et dictis et scriptis docuerunt, sanctissimeque vixerunt, et in hac fide nostra defuncti sunt, miraculisque postmodum claruerunt.



écrits, ont vécu très-saintement, sont morts dans la communion de notre foi et ont été ensuite glorifiés par d'éclatants miracles. Celui qui les considérera attentivement méprisera facilement les nouveautés profanes et abominables, il en aura même horreur.

Qu'est-ce en outre que « s'enfuir sur les montagnes, » sinon avoir recours à l'Eglise Romaine, montagne placée sur le sommet des monts, tête et sommet des Eglises, institutrice maîtresse des autres, dont elle est le docteur et le guide? Elle est la montagne fertile et engraisnée dans les pâturages de laquelle les brebis du Christ se nourrissent, s'engraissent, trouvent leur joie. N'est-ce pas d'elle qu'il est vrai de dire : « Montagne de Dieu, montagne féconde, montagne affermie, montagne fertile, montagne où Dieu se plaît à habiter, car le Seigneur y a fixé éternellement sa demeure? (Ps. LXVII, 16 et 17.) » Pourquoi les hérétiques soupçonnent-ils les montagnes affermies? Pourquoi, par leurs vaines inventions, amènent-ils les croyants à douter des autres montagnes fertiles? Leurs doctrines et leurs synagogues sont évidemment semblables aux vallées stériles ou aux collines empoisonnées, où les brebis du Christ trouvent le poison, au lieu de plantes nourricières. Or, l'Eglise et la doctrine Romaine est cette montagne, où Dieu se plaît à habiter jusqu'à la fin. Elle est le siège de Dieu où le Christ siègera jusqu'à la fin du monde, invisiblement par lui-même, visiblement par son vicaire. Les hérésies ne se tiendront pas debout jusqu'à la fin du monde, elles couleront comme les torrents et périront. « Ils disparaîtront comme l'eau qui s'enfuit, (Ps. LVII, 8.) » dit le Prophète. Aussi, saint Augustin, expliquant et commentant ce verset du

Hos qui considerarit, facile abominabiles et profanas novitates contemnet, immo abhorrebit. Quid est iterum fugere ad montem, nisi recurrere ad Romanam Ecclesiam, quæ est Mons in vertice montium, Ecclesiarum caput et vertex, magistra cæterarum, et Doctrinx Ductrixque?

Hic est mons fertilis et pinguis, cujus pascuis Christi oves pascuntur, saginantur, oblectantur. Annon de illa verum est : « Mons Dei, Mons pinguis, Mons coagulatus, Mons pinguis, Mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo, etenim Dominus habitabit in finem? » Ut quid hæretici suspicantur montes alios coagulatos? Ut quid suis inanibus fgmentis in suspicionem

aliis adducunt dari alios montes uberes? Eorum certe doctrinæ omnes et Synagogæ, vel vallibus sterilibus similes sunt, vel collibus venenatis, e quibus oves Christi non pabulum hauriunt, sed venenum. Romana autem Ecclesia et doctrina, mons est ille in quo beneplacitum est Deo habitare usque in finem. Sedes est Dei in qua sedebit Christus in finem usque sæculi, per se quidem invisibiliter, per Vicarium autem visibiliter. Non stabunt hæreses usque in finem sæculi, sed defluent velut torrentes, et peribunt : « Ad nihilum devenient tanquam aqua decurrens, » ut loquitur Propheta. Unde Augustinus, hoc explicans, tractansque hunc Psalmi versum,

Psaume, dit : « Ne vous effrayez pas, mes frères, de certains fleuves qu'on appelle des torrents, ils sont pleins d'eaux hivernales, l'eau s'agite bruyamment pour un temps, mais ils cessent vite, ils ne peuvent longtemps continuer. Bien des hérésies sont déjà mortes, elles ont couru dans leurs rives tant qu'elles ont pu, mais les ruisseaux sont desséchés, à peine en garde-t-on encore la mémoire. Ils disparaîtront comme l'eau qui s'enfuit. »

Disons-le encore : Qu'est-ce que « s'enfuir sur les montagnes, » quand on voit l'abomination de l'hérésie s'étaler dans le lieu saint ? C'est recourir aux Saintes Ecritures des Apôtres et des Prophètes, dont la doctrine est posée sur la montagne pour que nous recourions à elle, non point selon l'interprétation du sens privé de chacun, mais selon l'interprétation de l'Eglise Apostolique, ou de l'Eglise « bâtie sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, dont Jésus-Christ est lui-même la principale pierre de l'angle. (*Ephes. II, 20.*) » C'est l'Eglise Romaine, fondée par les Apôtres Pierre et Paul, et affermie dans la foi qu'ils ont eux-mêmes enseignée. Voici comment s'exprime à cet égard saint Irénée, qui vivait à une époque rapprochée des temps apostoliques : « La très-grande et très-antique Eglise, bien connue de tous, fondée et établie à Rome par les deux très-glorieux Apôtres Pierre et Paul, garde cette tradition et cette foi qui fut prêchée aux hommes par les Apôtres, qui est parvenue jusqu'à nous par la succession des Evêques, par laquelle nous confondons tous ceux qui recueillent hors de la vérité, quels que soient leur mobile, la mauvaise complaisance en eux-mêmes, la vaine gloire, l'aveuglement, l'erreur de l'esprit. C'est à cette Eglise que,

sic dicit : « Non vos terreant, fratres, quidam fluvii qui dicuntur torrentes, hyemalibus aquis implentur ; aqua ad tempus perstrepit, mox cessant, diu stare non possunt. Multæ hæresium emortuæ sunt, cucurrerunt in rivis suis quantum potuerunt ; siccati sunt rivi, vix eorum memoria reperitur. Ad nihilum devenient tanquam aqua decurrens. » Dicamus rursus : Quid est fugere ad montes, dum hæresis abominatio cernitur stare in loco sancto ? Utique est recurrere ad sacras Scripturas Apostolorum et Prophetarum, quorum doctrina in monte est constituta, ut ad eam refugium habeamus, non secundum interpretationem privati cuiusque, sed secundum interpretationem Apostolicæ Ecclesiæ, sive illius quæ « superædificata est supra

fundamentum Apostolorum et Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu. » Hæc iterum est Romana Ecclesia ab Apostolis Petro et Paulo fundata, et in eadem quam ipsi tradiderant fide firmata. De qua re sic bene loquitur sanctus Irenæus, Apostolis proximus, lib. V, c. xx : « Maxima et antiquissima et omnibus cognita, a gloriosissimis duobus Apostolis Petro et Paulo Romæ fundata et constituta Ecclesia eam habet ab Apostolis traditionem, et annuntiatam hominibus fidem, per successiones Episcoporum pervenientem usque ad nos, per quam confundimus omnes eos qui quoquo modo, vel per sui placentiam malam, vel vanam gloriam, vel per cæcitate[m] et malam sententiam, præterquam oportet, colligunt. Ad hanc

à cause de son principat suprême, il faut que toute Eglise accoure, je veux dire les fidèles de partout, parce que la tradition apostolique universelle s'y est toujours conservée. (*Liv. V, xx.*) »

II. — Entre les signes de l'avènement du Sauveur pour le jugement, il faut compter celui-ci : « La tribulation alors sera grande, telle qu'il n'y en a pas eu depuis le commencement du monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais. (*Matth. xxiv, 21.*) »

Ces paroles indiquent que la persécution sera alors atroce et terrible. En effet, selon le témoignage de saint Augustin, (*Com. sur le Ps. ix.*) « la première persécution de l'Eglise de la part des Tyrans fut violente ; la seconde soulevée par les hérétiques et les faux frères a été rusée ; la troisième sera la plus périlleuse de toutes, parce qu'elle emploiera la violence étrangement unie à la ruse. »

Dieu permettra qu'elle ait lieu pour éprouver, purifier, orner, et finalement couronner ses élus, comme l'or dans la fournaise. L'ennemi sera alors complètement détaché, lui qui est en partie lié à cette heure, et il pourra exercer toutes ses forces. Alors éclatera la valeur des soldats élus, qui lutteront avec lui et ne seront pas vaincus dans ce combat suprême. De même que le buisson de Moïse, entouré de feu, n'était point consumé, mais, tout au contraire, éclairé ; de même ce feu de la tribulation ne consumera point le courage de la société des justes, mais bien au contraire, il l'augmentera et le mettra dans son jour. De même que l'arche de Noé, plus les flots s'augmentaient et plus les élancements de la mer devenaient prodigieux, plus aussi elle s'élevait et ne se laissait point

enim Ecclesiam propter potentio-  
rem principalitatem necesse est omnem  
convenire Ecclesiam : hoc est, eos  
qui sunt undique fideles, in qua  
semper ab iis qui sunt undique, con-  
servata est ea quæ est ab Apostolis  
traditio. » Hæc sanctus Irenæus.

Secundo. Inter signa adventus  
Dominî ad iudicium enumeratur  
illud : « Erit tribulatio magna qualis  
non fuit ab initio usque modo, ne-  
que fiet. » Indicatur his verbis  
persecutio futura omnium atrocis-  
sima.

Nam, teste sancto Augustino in  
Psal. ix, Prima persecutio Ecclesiæ  
violenta fuit omnino per Tyrannos.  
Secunda fraudulenta fuit per hære-  
ticos et falsos fratres. Tertia om-  
nium periculosissima erit, quia

violentiam cum fraudulentia mire  
conjunctam ostentabit. Et hanc  
permittet Deus, ut electos suos velut  
aurum in tornace probet, expurget, ex-  
ornet tandemque coronet. Totus tunc  
solvetur inimicus, ut omnes exerat  
vires, qui jam est ex parte ligatus ;  
tunc virtus electorum militum elu-  
cesset, qui cum eo in certamine  
illo novissimo colluctabuntur, nec  
vincentur. Sed sicut Rubus Moysis  
igne circumdatus non consumebatur,  
quin potius illuminabatur ; sic et  
ignis ille tribulationis non absumet  
animum congregationis justorum,  
sed augebit et illustrabit. Ac sicut  
Arca Noe quanto magis fluctus au-  
gescabant, et mirabiles erant ela-  
tiones maris, tanto magis elevabatur,  
nec depressa subsidebat ; ita contin-

submerger ; de même les flots de cette persécution, loin de submerger l'Eglise, l'exalteront.

Cela aura lieu par un secours spécial de Dieu, qui fournira aux siens une grâce particulière et pleine d'efficacité pour confesser leur foi contre son ennemi juré dont il avait prédit la venue. Ils y seront aussi aidés par l'avènement d'Elie et d'Hénoch, qui seront envoyés comme des généraux d'armée pour résister à cet ennemi, pour confirmer dans la vraie foi les fidèles par leurs paroles et leur enseignement, par leurs miracles et leur vie sans tache, ainsi que par leur intrépide courage. Car, si l'antechrist s'efforcera de séduire par ses paroles et ses miracles mensongers, ceux-ci opposeront une doctrine vraie et de vrais miracles, qui serviront d'armure aux élus et rangeront les bataillons de la vérité aux côtés opposés de l'erreur.

Et, bien que ces chefs d'armée doivent être mis à mort par l'antechrist, ils ressusciteront bientôt, après que leurs corps auront été laissés gisants pendant trois jours et demi sur la place publique. L'esprit de vie entrera en eux et on entendra une voix du ciel, disant : « Montez ici. (*Apoc. xi, 12.*) » Et ils monteront au ciel dans une nuée, à la vue de tous, et ce sera là le plus grand témoignage de la vérité de leur foi et de leur mission. En effet, peu après, l'*Apocalypse* ajoute qu'il se fit un grand tremblement de terre, et la dixième partie de la ville tomba, et sept mille hommes périrent dans le tremblement de terre ; et le reste saisi de crainte rendit gloire à Dieu. (*Ibid., 13.*)

Ensuite, le secours de Dieu se montrera en ce que « ces jours de la tribulation seront abrégés, à cause des élus, (*Matth. xxiv, 22.*) »

get tunc Ecclesie his fluctibus persecutionis non submergi, sed exaltari.

Hoc autem fiet speciali auxilio Dei, qui suis ministrabit gratiam peculiarem et efficacissimam ad fidem profitendam contra hostem suum juratum, quem antea prædixerat venturum. Adjuvabit etiam ad id adventus Elie et Henoch, qui tanquam Duces mittentur ut huic adversario obsistant, et fideles verbis et doctrina, miraculis et vita immaculata, intrepidaque fortitudine confirmant in vera fide. Nam si Antichristus verbis et miraculis mendacibus decipere conetur, illi veram doctrinam veraque miracula opponent, tanquam obarmantes per hæc

electos, et ex adverso erroris ordiantes aciem veritatis.

Et licet occidendi sint hi Duces ab Antichristo, attamen mox resurgent, postquam corpora eorum jacuerint in plateis per tres dies cum dimidio. Spiritus enim vitæ ingrediatur in eos, et audietur vox cælestis : « Ascendite huc ; » et ascendent in nube in conspectu omnium, eritque istud vere fidei et missionis eorum maximum argumentum. Nam postea subditur, quod factus sit terræmotus, decimaque pars civitatis ceciderit, quodque occisis septem milibus hominum reliqui timore correpti dederint gloriam Deo. Deinde in hoc Dei auxilium patescet, quod propter electos

comme le dit expressément l'Évangéliste. Cette nuée sera donc grosse de tempêtes et de pluies violentes, mais peu après elle passera et la tranquillité renaitra.

Pour convertir les Juifs, on verra reparaitre l'Arche du Testament, si longtemps demeurée cachée. En effet, Jérémie dit que « ce lieu demeurerait inconnu, jusqu'à ce que ce que Dieu eut rassemblé son peuple dispersé et qu'alors le Seigneur la montrerait. (2 Mach. II, 7-8.) » Quelques Pères, entre autres saint Epiphane (*Vie de Jérémie*) et saint Dorothee, (*Synop.*) entendent ce texte de la fin du monde, quand Dieu rassemblera le peuple Juif dispersé, pour lui faire miséricorde et le convertir à Jésus-Christ.

L'Arche apparaîtra pour rendre témoignage à la prédication et à la doctrine d'Hénoch et d'Elie. Ceux-ci, en effet, la montreront et amèneront ainsi les Juifs à la foi, montrant que cette arche ne se trouve pas du côté de l'antechrist, ennemi du Christ, mais du côté du Messie et du Christ qu'ils prêchent, et du côté des Chrétiens à qui Dieu l'a manifestée. Et ainsi, ces deux personnages seront « comme deux oliviers et deux chandeliers, debout devant le Seigneur (*Apoc. XI, 4.*) » et devant l'Arche d'alliance, parce qu'ils distilleront l'huile de la doctrine aux Juifs et aux Chrétiens, de peur que le feu divin, qui éclaire et embrase les âmes, ne s'éteigne au souffle de cette persécution violente, et ils apparaîtront à tous comme des candélabres qui illuminent de leur éclat l'Église et la foi. Dès que l'antechrist les aura éteints, leur sang l'éteindra lui-même, comme parle Tertullien, (*Liv. de l'âme, chap. I.*) quand il

breviabit dies illos tribulationis, ut expresse dicit Evangelista. Sic erit ista nubes tempestatis et pluviis violentis gravis, sed paulo post pertransibit, et redibit tranquillitas. Nam et Judæis ut convertantur, apparebit Arca Testamenti, quæ tanto tempore permansit abscondita; nam, « Dixit Jeremias quod ignotus erit locus, donec congreget Dominus congregationem populi, et tunc Dominus ostendet eam. » Quod de fine sæculi, quando Deus congregabit populum Judæorum, ut sit eis propitius, et convertantur ad Christum, intelligunt nonnulli ex sanctis Patribus, inter quos sanctus Epiphanius in vita Jeremiæ, et sanctus Dorotheus in Synopsi.

Apparebit autem tunc, ut testimonium ferat Prædicationi et doc-

trinae Henoch et Eliæ; ipsi enim illam demonstrabunt, et Judæos sic ad fidem adducent, ostendentes quomodo illa non apud hostem Christi Antichristum, sed apud Messiam sit et Christum quem prædicant, et apud Christianos quibus a Deo est manifestata. Sic erunt ipsi « quasi duæ Olivæ et duo Candelabra ante Dominum, » et ante Arcam fœderis, quia oleum doctrinae tum Christianis, tum Judæis instillabunt, ne ignis divinus, qui animas illuminat et accendit, flatu turbulentæ persecutionis extingatur; et sicut candelabra suo fulgore Ecclesiam et fidem illuminantia apparebunt omnibus. Atque ubi eos extinxerit Antichristus, extinguetur et ipse eorum sanguine, ut loquitur Tertullianus, l. de anima, c. 50, ubi dicit

dit qu' « Elie et Hénoch sont tenus en réserve pour éteindre l'Antechrist dans leur sang. » En effet, du résultat de leur mission, il n'est rien dit dans l'*Apocalypse*, qu'après leur mort. Et, en cela, ils ressemblent à Jésus-Christ qui, comme Samson, en a tué beaucoup plus en mourant que pendant sa vie, il les a tués au péché pour les faire revivre à la justice. Alors aussi se vérifiera cette autre parole : « Le sang des martyrs est une semence de chrétiens. » Ce sang tuera donc l'Antechrist dans l'esprit des Juifs, alors en effet la plus grande partie des Juifs se convertira, à la prédication des disciples d'Elie et d'Hénoch qui prêcheront leur foi et leurs actions encore récentes, qui attesteront leur résolution si clairement manifestée par la voix du ciel et porteront l'Arche d'alliance. Alors, en effet celui qui est « la pierre angulaire, » auparavant rejeté, unira les Juifs et les Gentils en une seule église et en un temple consacré au Seigneur.

Dans le *Jardin des Pasteurs* (3<sup>e</sup> *Traité*, leçon XXIX.), j'ai longuement parlé de l'Antechrist, de la persécution qu'il soulèvera et des choses qui seront accomplies par Hénoch et par Elie. J'y renvoie le lecteur.

III. — Entre les signes de l'avènement du Seigneur, l'Évangile compte celui-ci : « Le soleil s'obscurcira, et la lune ne répandra plus sa lumière, les étoiles tomberont du ciel et les vertus des cieux seront ébranlées. (*Matth.* XXIV, 29.) » On ne sait pas au juste combien durera cet obscurcissement du soleil. Mais, rien n'empêche de dire que les ténèbres de ce temps horrible et final ne dureront pas moins que les ténèbres dont l'Égypte fut couverte, et desquelles il est écrit : « Des ténèbres horribles se répandirent sur la terre

« Eliam et Henoch reservari, ut Antichristo suo extinguant sanguine. » Nam de fructu quem fecerunt, in Apocalypsi nihil dicitur, nisi jam ipsis mortuis. Sicque hic habent partem cum Christo, qui instar Samsonis plures occidit moriens quam vivus; occidit scilicet peccato ut viverent justitiæ. Unde quoque illud tunc verum erit : « Sanguis Martyrum semen est Christianorum. » Ille ergo sanguis in mentibus Judæorum occidet Antichristum; tunc enim demum maxima pars Judæorum convertetur, discipulis Eliæ et Henoch fidem et recentia gesta eorum prædicantibus, ac resurrectionem eorum cælesti voce adeo manifestam attestantibus, arcamque fœderis deferentibus. Tunc scilicet ille qui est « Lapis Angula-

ris, » quem prius reprobaverant, conjunget Judæos et Gentes in unam Ecclesiam et in templum sanctum Domino. De Antichristo et persecutione tunc futura, ac de illis quæ contingent per Henoch et Eliam plura dixi, Horti Pastorum, Tract. 3, lect. 29. Illuc Lectorem remitto.

Tertio. Inter signa adventus Domini hic illud recensetur : « Sol obscurabitur, Luna non dabit lumen suum, Stellæ de cælo cadent, et Virtutes cœlorum commovebuntur. » Quanto tempore solis sit hæc obscuritas duratura, incertum est. Nihil tamen velat dicere non minus duraturas tenebras illas horrendi istius extremique temporis, quam duraverint illæ quibus oppressa fuit Ægyptus, de quibus dicitur : « Factæ sunt tenebræ horribiles in universa

d'Égypte durant trois jours, et nul ne vit son frère, et nul ne put quitter le lieu où il était. (*Exod. x, 22 et 23.*) » Pendant quelques jours donc peut-être, le jour sera une nuit, Dieu retirant leur lumière au soleil et aux astres, afin d'inspirer la terreur aux méchants et de montrer que le soleil crie en quelque sorte vengeance contre eux. Des méchants, dès lors, il sera vrai de dire ce que le Sage dit des Égyptiens : « lorsqu'ils espéraient se cacher dans la nuit de leurs péchés, ils ont été dispersés, remplis d'horreur... Les cavernes qui les renfermaient ne les défendaient pas contre la crainte, parce que le bruit descendait pour les troubler, et que de lugubres fantômes, leurs apparaissant, les remplissaient d'épouvante... sur eux s'étendait une épaisse nuit, image des ténèbres qui leur étaient réservées ; et ils étaient plus insupportables à eux-mêmes que leurs propres ténèbres. (*Sagesse. xvii, 3, 4 et 20.*) » O ténèbres ! ô nuit et obscurité horrible, quand le ciel, le soleil, la lune retireront leur lumière, paraissant rougir des crimes infâmes des hommes à qui ils ont prêté leur lumière, paraissant en quelque sorte se repentir d'avoir servi à des hommes ingrats et d'avoir obéi à des maîtres aussi impies, comme je l'ai dit ailleurs. (*1<sup>er</sup> Dimanche de l'Avant.*)

Quant aux étoiles, que le texte sacré nous dit devoir tomber du ciel, saint Jean Chrysostôme, (*Hom. aux Néophytes*) avec d'autres commentateurs, (*Euthyme, Maldodat, etc.*) nous dit qu'il faut entendre cela dans un sens littéral, à savoir que la chute sera réelle et sans métaphore. En effet, puisque après le jugement il ne doit plus y avoir de nuit, les étoiles ne seront plus d'aucun usage : elles ne serviront plus à éclairer la nuit, elles ne serviront pas non plus au

terra Ægypti. Tribus diebus nemo vidit fratrem, neque movit se de loco in quo erat. » Itaque aliquot forte diebus dies nox erit, Deo lucem soli et sideribus subtrahente, ut impiis horrorem incutiat, et ut significet Solem quodammodo contra eos vindictam inelamare. Sic de illis verum erit quod de Ægyptiis dicit Sapiens : « Dum putant se latere in obscuris peccatis tenebroso oblivionis velamento, dispersi sunt, paventes horrende. Nec quæ eos continebat spelunca sine timore custodiebat ; nam et sonitus descendens perturbabat eos, et personæ tristes illis apparentes pavorem præstabant. Et ipsi superposita erat nox gravis, imago tenebrarum

quæ superventuræ illis erant. Ipsi ergo sibi erant graviore tenebris. » O tenebræ ! o nox et obscuritas horribilis, cælo, sole, luna lucem subtrahentibus, ita ut videantur tunc erubescere de turpissimis sceleribus hominum, quibus lucem suam mutuarint, ac quodammodo pœnitere, quod servierint ingratum hominibus et adeo impiis Dominus, ut alibi dixi.

Quantum porro ad stellas quæ hic dicuntur de cælo casuræ, sanctus Chrysostomus cum quibusdam existimat litteraliter id verum esse, et debere intelligi sine metaphora ; quia cum post judicium nulla sit nox futura, stellæ non erunt usui ; non enim servient nocti illuminan-

jour, parce qu'elles seront obscurcies par la splendeur du soleil et de la lune, qui brillera pour lors à l'instar du soleil, c'est pourquoi elles tomberont avant le jugement et ainsi disparaîtront et périront. C'est ce qui semble avoir été indiqué dans ce texte : « Les étoiles tomberont du ciel sur la terre, comme lorsque le figuier, agité par un grand vent, laisse tomber ses figes vertes. (*Apoc.* VI, 13.) » et dans cet autre : « Les étoiles tomberont comme en automne les feuilles de la vigne. (*Isaïe.* XXXIV, 4.) » Ce qu'expliquant encore, saint Jean Chrysostôme dit : « Quand les vignes sont chargées de raisins, elles réclament le secours des feuilles qui les protègent, mais, quand elles ont perdu leurs fruits, il faut les dépouiller de leurs feuilles. Ainsi en est-il de ce monde. Tant qu'il gardera le genre humain, le ciel gardera ses étoiles, comme la vigne garde ses feuilles. Mais, une fois la nuit disparaissant, il est certain que l'utilité disparaîtra avec elle. (*Ibid.*) »

Mais, plusieurs commentateurs. (*Ribéra, Péreira, Corneille Lapierre Baradius, etc.*) pensent que les étoiles ne tomberont pas réellement du ciel, bien que leur lumière doive cesser, et qu'elles ne brillent plus dans le ciel de leur éclat accoutumé durant un certain temps, ce qui équivaut presque à dire qu'elles sont tombées, et dès lors cette locution est un trope.

D'autres commentateurs (*Cajetan, Titel*) ajoutant que, dans ces derniers temps, on verra des foudres, des comètes de feu, des embrasements et des exhalaisons, disposées dans le firmament comme des étoiles, et que tous ces météores tomberont sur la terre avec un fracas horrible, et voilà pourquoi les Evangélistes disent ici : « Les étoiles tomberont du ciel sur la terre, » et que c'est là ce que signifient les passages déjà cités.

dæ, nec servient diei, quia Solis et Lunæ, quæ tunc Solis instar fulgebunt, obscurabuntur splendore; itaque casuræ sunt ante judicium, sicque disparebunt et peribunt. Hoc ipsum indicari videtur in illo: « Stellæ de cælo cadent, sicut ficus emittit gressos suos cum a vento movetur. » Item: « Stellæ cadent sicut folia vite. » Quod explicans iterum Chrysostomus, sic ait: « Sicut vites cum uvarum fructibus prægravantur, foliorum exposcunt auxilium necessarium ut protegantur, cum autem deposuerit fructum, necesse est ut foliis nudentur: sic se habet hoc sæculum. Quamdiu habuerit in se humanum genus, tenebit et cælum stellas, sicut et vitis folia. Nam nocte

pereunte, sine dubio stellarum utilitas simul cum nocte deficiet. » Ac multi existimant, non vere stellas casuras e cælo, licet casura sit eorum lux, illorumque luce ad tempus obscurata non micabunt in cælo; quod quasi perinde erit ac si cecidissent, sicque est tropica quædam locutio. Ulterius addunt alii, quod extremo illo tempore cernentur fulgura, cometæ, igneæ inflammationes et exaltationes, instar stellarum dispositæ in aereo cælo, illæque casuræ sunt super terram cum horrore, ideoque dici hic ab Evangelistis, « Stellæ cadent de cælo super terram, » idque etiam significari locis jam citatis.

Denique, id quod additur: « Vir-



Enfin, le complément du texte : « Les vertus des cieux seront ébranlées, » peut s'entendre de différentes manières. Les uns estiment que ces Vertus des cieux ne sont pas autre chose que les forces des cieux, les puissances et les influences des corps célestes, qui seront ébranlées en ces temps extrêmes et cesseront leur action accoutumée.

D'autres par Vertus des cieux entendent aussi les astres et les planètes, que l'Écriture sainte appelle ordinairement « la Milice du ciel, les Vertus ou armées des cieux, » et qui pour lors seront affreusement dérangées de leur ordre accoutumé. (Voir *Jansens.*)

Saint Jean Chrysostôme, par Vertus des cieux, entend les anges, qui sont appelés « la milice et l'armée du ciel. » Au temps du jugement, un mouvement d'admiration et une crainte révérentielle pour le Dieu qui vient juger sembleront les ébranler, dit saint Jean Chrysostôme, qui s'exprime en ces termes : « Ils s'étonneront, en voyant tout changé, leurs compagnons rendant compte de leur vie, l'univers entier debout devant ce terrible tribunal, et tous ceux qui ont été créés depuis Adam jusqu'à cet avènement appelés à rendre compte de leurs œuvres. »

C'est dans le même sens que saint Augustin a dit : « Tout comme, quand le Prince juge, les coupables ne sont pas les seuls à trembler, mais les officiers qui n'ont rien à se reprocher se sentent eux-mêmes saisis de crainte et de terreur, à cause de la terreur qu'inspire le Juge ; de même alors, lorsque le genre humain sera jugé, les ministres célestes trembleront et frémiront d'épouvante devant ce terrible appareil et devant les regards du Juge. (*Serm. cxxx du*

tutes cœlorum commovebuntur, » multiplicem habet interpretationem. Quidam enim existimant. Virtutes cœlorum non aliud esse, quam ipsorum cœlorum vires, sive potestates corporum cœlestium et influentias eorum, quæ isto extremo tempore movebuntur, et a solitis actionibus desistent. Alii per Virtutes cœlorum intelligunt iterum ipsa sidera et astra, quæ solent in scripturis sacris vocari, « Militia cœli et Virtutes, sive exercitus cœlorum ; » et tunc mire a solito statu commovebuntur.

Sanctus Chrysostomus per Virtutes cœlorum intelligit Angelos, qui etiam dicuntur « Militia et exercitus cœli ; » hi iudicii tempore quodam admirationis motu et reverentiali timore Dei iudicis videntur commo-

vendi, inquit sanctus Chrysostomus his verbis : « Mirabuntur videntes universa commutari, conservos rationem vitæ referre, orbem totum terribili assistentem tribunali, atque omnes qui ab Adam ad adventum usque illius facti sunt ratione operum reddentes. » In eandem sententiam sic scribit sanctus Augustinus, serm. 130 de Tempore : « Sicut Principe judicante terrentur non solum rei, sed et officia quæ nihil sibi conscia sunt timore et tremore comprehenduntur propter iudicis terrorem ; ita et tunc cum genus humanum iudicabitur, etiam cœlestes ministri pavebunt, et terribili apparatu de iudicis intuentis horrenda formidine contremiscent. » Hæc porro intelligenda sunt per quamdam hyperbolem. .ouia signifi-

*Temp.*) » Ces paroles doivent être prises comme un peu hyperboliques, elles signifient que la colère et la puissance du Juge seront alors tellement effrayantes que les anges eux-mêmes sembleront tremblants et émus d'admiration devant les choses étonnantes qui seront accomplies.

C'est dans un sens conforme à la pensée de ces Pères que saint Grégoire interprète le texte de Job : « Les colonnes des cieux s'ébranlent, elles frémissent à sa menace. (XXVI, 11.) » Voici comment s'exprime à ce propos le saint docteur : « Les vertus des esprits célestes qui contemplent Dieu face à face tremblent. Mais ce tremblement, n'étant point un châtiment pour eux, n'est pas un tremblement de crainte, c'est un tremblement d'admiration. »

IV. — Entre les signes de l'avènement du Seigneur pour le jugement, on compte l'apparition de la croix, dont l'Évangile a dit : « Alors paraîtra dans le ciel le signe du Fils de l'homme ; (Matth. xxiv, 30.) » dont également les vers Sibyllins disent : (Liv VI) « Heureux bois où Dieu lui-même fut suspendu ! La terre ne te garde point, tu verras la voûte des cieux, quand la face ardente de Dieu brillera d'un éclat nouveau. »

De là vient que certains Théologiens ont cru que la vraie croix apparaîtrait alors, recomposée miraculeusement avec tous les débris épars dans l'univers entier et dotés ensuite d'incorruptibilité. Ils pensent pieusement que, lorsque le Seigneur viendra pour juger, cette croix sera portée devant le juge comme un royal étendard, tant pour indiquer que c'est par la croix qu'il a obtenu la puissance judiciaire, que parce qu'elle est la clé de David,

oetur Judicis adeo tunc tremendam  
tore iram et potentiam, ut etiam  
ipsi Angeli contremiscere videantur,  
et admiratione commoveri in his  
quæ tunc gerenda sunt stupore  
digna. His conformiter interpretatur  
sanctus Gregorius illud « Columnæ  
cœli contremiscunt, et pavent ad  
nutum ejus, » in quæ verba sic di-  
cit : « Ipsæ virtutes cœlestium quæ  
Deum conspiciunt in ipsa sua con-  
templatione contremiscunt. Sed  
idem tremor, ne eis pœnalis sit, non  
timoris est, sed admirationis. »

Quarto. Inter signa adventus Do-  
mini ad judicium recensetur Crucis  
apparitio, de quo Evangelista :  
« Tunc parebit signum Filii hominis  
in cœlo; » de quo etiam inter Si-

byllina Carmina l. 6. hæc extant  
Carmina :

*O felix lignum, in quo Deus ipse*  
[pependit !]  
*Nec te terra capit, sed cœli tecta vi-*  
[debis.  
*Cum renovata Dei facies ignita mi-*  
[cabit.

Unde veram crucem tunc apparit-  
turam, recollectis ejus per orbem  
partibus, et virtute divina redinte-  
gratis, ac postmodum incorruptione  
donatis, nonnulli Theologi existi-  
mant. Atque hanc Crucem cum Do-  
minus ad judicandum descenderit,  
instar vexilli regii Judici præferen-  
dam pie meditantur, tum ad signi-  
ficandum quod per eam sit conse-  
cutus judicariam potestatem ; tum

qui nous ouvre son royaume ou sa maison royale, et parce qu'elle doit enfin servir de signe condamnant ceux qui ont négligé ou méprisé cette grande grâce et miséricorde, qu'il nous avait préparée par la croix. Ecoutez saint Augustin dire : « Comme la pompe royale précède l'Empereur, devant qui marche une escorte militaire, portant ses insignes sur les épaules, et annonçant sa venue; ainsi quand le Seigneur vient du haut du ciel, une multitude d'anges et d'archanges porte cet étendard sur des épaules sublimes, annonçant la venue du roi. (*Serm. cxxx du Temps.*) » Saint Thomas ajoute, (*2<sup>e</sup> opusculé, ch. 244.*) qu'on montrera alors les insignes de la Passion, la colonne, les clous, la couronne et autres instruments des souffrances de Jésus-Christ. C'est ce qui a fait dire à un Théologien : (*Viguiér. Théologie, ch. 21.*) « Les contemplatifs disent que les ordres inférieurs, des anges précéderont le Christ, et les autres le suivront, d'après leur dignité. Le premier du dernier ordre portera la croix en cette procession. Le premier ange du second ordre portera les cordes qui lièrent le Sauveur. Le premier du troisième ordre portera les fouets et les verges. Le premier du quatrième portera la colonne. Le premier du cinquième portera la robe d'ignominie dont on le couvrit pour se moquer de lui. Le premier du sixième portera les clous. Le premier du septième l'éponge. Le premier du huitième la lance. Le premier du neuvième la couronne d'épines. » C'est là une considération pieuse pour la méditation.

Quoiqu'il en soit, quand ce signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel, « toutes les tribus de la terre pleureront (*Matth. xxiv,*

quod ea sit Clavis David, per quem nobis aperitur regnum, sive regia domus ejus; tum denique quia debet servire tunc tanquam signum condemnans eos qui tantam gratiam et misericordiam, quam per Crucem nobis prepararat, neglexerunt, vel contempserunt. Audi sanctum Augustinum ser. 130. de Tempore : « Sicut Imperatorem regalis pompa præcedit, et militaris ordo præeundo vexilla humeris portat, sicque ejus adventus declaratur; sic Domino de cælis veniente Angelorum et Archangelorum multitudo illud signum portant humeris excelsis, et regalem adventum nuntiant » Addit sanctus Thomas, opus. 2, c. 244, etiam alia tunc Passionis insignia demonstranda, columnam scilicet,

clavosque et coronam, et his similia. Unde quidam Theologus de his sic loquitur : « Dicunt contemplativi quod inferiores Angelorum ordines Christum præcedent, et alii sequentur secundum dignitatem suam. Primus infimi ordinis portabit crucem in hac processione. Primus Angelus secundi ordinis portabit funes quibus ligatus fuit Dominus. Primus tertii ordinis feret flagella et virgas. Primus quarti feret columnam. Primus quinti feret vestem qua illusus est. Primus sexti clavos. Primus septimi spongiam. Primus octavi hastam. Primus noni coronam spineam. » Hæc consideratio et meditatio pia est.

Quidquid sit, dum parebit signum illud Filii hominis in cælo, « plangent tribus terræ, » et impii contremis-

30.) » et les impies trembleront, épouvantés à sa vue. Dans le *Jardin des Pasteurs*, (3<sup>e</sup> *Traité, leçon XXX.*) j'ai parlé longuement de ces gémissements et de cette terreur, ainsi que des autres signes dont j'ai traité au long, avec des développements qui conviendraient à notre sujet. Le lecteur pourra les consulter utilement.

Concluons et disons qu'il se manifestera alors des signes, merveilleux de la colère divine, quand les méchants sècheront de peur et d'angoisse, quand le soleil mystique sera obscurci et causera de l'effroi, ainsi que la lune et les étoiles mystiques.

1<sup>o</sup> Le soleil de la grâce et de la joie, le Seigneur Jésus-Christ, qui n'avait d'autre but que de répandre la lumière dans les cœurs— puisqu'il était « venu, se levant du haut du ciel, par les entrailles de sa miséricorde, éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, pour diriger leurs pas dans la voie de paix. (*Luc. I, 78 et 79.*) » — ce soleil, dis-je, sera obscurci pour eux et retirera sa lumière, il ne répandra plus qu'une clarté odieuse, qui découvrira leurs péchés et les manifestera à tous, à leur grande honte et confusion. Durant cette vie, il a fourni la lumière de la grâce et de la miséricorde, mais alors les menaces de sa justice seront lourdes comme les ténèbres, précipiteront bientôt les impies dans les ténèbres éternelles. Alors sa face et sa croix, auparavant lumineuse, causera une ténébreuse horreur, en sorte que les impies chercheront les ténèbres et les cavernes pour se cacher de devant la colère de l'agneau, disant « aux montagnes : Tombez sur nous, et aux collines : Couvrez-nous. (*Luc. XXIII, 30.*) »

2<sup>o</sup> La lune mystique, très-belle à la vue, la Vierge Marie, qui

cent, ejus aspectu exulcerati. De quo planctu et horrore, qui sero futurus est et inutilis pro impiis, multa dixi in *Horto Pastorum*, tract. III, lect. 30, simulque de aliis signis ibidem tractatum est, quæ Lector poterit consulere, utpote hic opportuna.

Concludamus, et dicamus mirabilia tunc iræ divinæ signa futura, dum præ timore et pressura arescent homines impii; quando etiam Sol Mysticus, et Luna, et Stellæ, obscurabuntur, et terrorem inducent.

1. Sol gratiæ et lætitiæ Christus Dominus, qui non erat nisi ad lucem cordibus fundendam (quia Oriens ex alto per viscera misericordiæ venerat illuminare his qui in tenebris et umbra mortis sedent, ad dirigen-

dos pedes eorum in viam pacis) tunc obscurabitur illis, et subtrahet lumen suum; jamque nonnisi lumen odiosum fundet, quo eorum peccata detegantur, et omnibus patescant maxima cum ignominia, et confusione. Ipse equidem lucem præbuit gratiæ et benignitatis, durante hac vita; tunc autem instar tenebrarum erunt graves illæ comminationes justitiæ suæ, quæ etiam mox impios in tenebras devolvent æternas. Tunc ejus facies et crux, quæ luminosius prius erat, horrorem tenebrosum incutiet, ita ut quærant impii tenebras et latibula, ut abscondantur a facie iræ Agni, dicentes montibus: « Cadite super nos, » et collibus: « Operite nos. »

2. Luna illa mystica aspectu pul-

fut toujours prête à éclairer les pécheurs dans la nuit, et lumineuse pour leur obtenir les dons nécessaires pour chasser les ténèbres du péché, alors, dis-je, cette lune sera obscurcie et changée en sang, parce qu'elle approuvera la vengeance exercée par les impies. Elle qui, comme mère de miséricorde, porte brillante de lumière, a donné la lumière et la miséricorde à tant de pécheurs, elle deviendra alors mère et reine de justice, changeant de visage, à cause de l'ingratitude horrible de ceux qui demeurèrent obstinés dans leurs péchés et ne voulurent pas voir la lumière, quand il en était temps, et quand la lumière de Dieu brillait sur leur tête. C'est d'eux qu'il est vrai de dire : « Ils furent rebelles à la lumière et n'ont pas suivi ses sentiers ni connu ses voies... Si l'aurore paraît soudain à leurs yeux, ils ont vu l'ombre de la mort. (*Job. xxiv, 13 et 17.*) » Elle pourra alors dire à son fils : « Souvenez-vous que je me suis tenue en votre présence, afin de demander grâce pour eux, afin d'éloigner votre indignation. (*Jérém. xviii, 20.*) Mais maintenant, Seigneur des armées, vous qui jugez justement et qui sondez les reins et les cœurs, je verrai votre vengeance sur eux, car je vous ai confié ma cause. (*xi, 20.*) »

3° Tous les saints, qui brillaient devant tous comme des étoiles par leurs mérites et leur intercession, et qui obtenaient de la lumière pour les pécheurs, seront alors obscurcis et s'émouvront contre eux d'un juste zèle de justice, pour se conformer à l'exemple du Juge qui juge justement et venge les affronts subis par lui et par les saints. Noé, Daniel et Job, ne se lèveront point alors pour prier en faveur de leurs enfants ou de leurs amis, eux qui autrefois

cherrima, Virgo Maria, quæ semper peccatoribus in nocte lucere parata fuit, et lucida ipsis impetrare dona ad tenebras peccati depellendas, tunc, inquam, illa obscurabitur et convertetur in sanguinem, quia Filii sui vindictam in impiis approbabit ; Et quæ tanquam Mater et Regina misericordiæ ac porta lucis fulgida, misericordiam et lucem tot peccatoribus etiam desperantibus producit, tunc Mater erit et Regina justitiæ, mutato jam vultu propter ingratitude horribilem eorum qui permanserunt in peccatis obstinati, nec lucem respicere voluerunt dum tempus erat, et lucerna Dei fulgebat super caput eorum. Quia scilicet de his verum est illud : « Ipsi fuerunt rebelles lumini, et nescierunt vias ejus, nec reversi sunt per

semitas ejus. Si apparuerit his aurora, arbitrantur umbram mortis. » Poterit ergo tunc ipsa dicere Filio : « Recordare quod steterim coram te ut loquerer pro eis bona, et averterem indignationem tuam ab eis. Sed nunc videam ultionem tuam ex eis, tibi enim revelavi causam meam, Domine Sabaoth qui judicas juste, et probas renes et corda. »

3. Sancti quilibet, qui tanquam Stellæ fulgebant omnibus per merita et intercessiones, et peccatoribus lucem impetrabant, tunc obscurabuntur et commovebuntur contra eos justo zelo justitiæ, ut Judici se conforment juste judicanti, et contumelias sibi Sanctisque illatas vindicanti. Non stabunt, nec orabunt tunc Noë, Daniel, et Job, pro filiis aut amicis suis, qui olim pro illis

obtinrent en leur faveur grâce auprès de Dieu, mais plutôt il se lèveront contre eux et ils invoqueront la justice du Juge à cause de la perversité obstinée de ces âmes. Les martyrs ne se tiendront plus devant le Seigneur, pour prier en faveur de leurs persécuteurs, Etienne le premier martyr, Paul, Jacques, et tant d'autres, mais plutôt « les louanges de Dieu vivront dans leur bouche, un glaive à deux tranchants sera dans leurs mains, pour tirer vengeance des nations, pour exercer le jugement prescrit : voilà la gloire que Dieu destine à ses saints. (Ps. CXLIX, 6-9.) » Enfin, les anges non plus, ces fidèles compagnons et gardiens des hommes, ne leur montreront pas un visage doux, mais bien triste et sévère, parce que quand il en était temps, ils n'ont pas obéi à leurs ordres ; aussi, ce sont eux qui les ramassent et qui les lient comme des gerbes d'ivraie pour les brûler dans un feu inextinguible ; ils sont les serviteurs qui leur lient pieds et poings, et les jettent finalement dans des ténèbres horribles et dans le brasier de feu, où il n'y a que pleurs et grincements de dents enragées d'amère désespoir.

PÉRORAISON. — Seigneur Dieu, imprimez en nos cœurs une crainte salutaire pour que nous vous craignons et vous adorions, avant qu'arrive l'heure terrible de votre jugement, avant qu'arrive le temps où nous serons vainement terrifiés et tremblants, avant que les cieux et la terre soient ébranlés et secoués pour combattre contre notre folie, à nous qui avons combattu contre le ciel et la terre, contre vous, par nos crimes. Faites que nous revenions à vous et que nous vous rendions honneur par la vraie contrition du

gratiam apud Dominum impetrarunt; sed potius stabunt contra illos, et justitiam Judicis invocabunt ob perversitatem obstinatum mentis eorum. Non adstabunt Martyres coram Domino, ut pro suis exorent persecutoribus, ut olim Stephanus Protomartyr, et Paulus, et Jacobus, et alii plerique; sed potius tunc « Exultationes Dei in gutture eorum, et gladii ancipites in manibus eorum. » Ad faciendam vindictam in nationibus, et ut faciant judicium conscriptum; gloria hæc est omnibus sanctis ejus. » Denique, nec Angeli, fidi illi comites et custodes hominum, tunc vultum eis benignum exhibituri sunt, sed obscurum et severum, quia suis monitis, dum tempus erat, non obtemperarint, unde et hi sunt qui eos colligunt et colligant tan-

quam fasciculos zizaniorum ad comburendum igni inextinguibili, hi sunt ministri qui ligant eis manus et pedes, projiciuntque eos tandem in tenebras horribiles, et in caminum ignis, ubi fletus est et stridor dentium præ amara rabie desperantium.

Imprime, Domine Deus, cordibus nostris salubrem timorem, quo timeamus te, et adoremus te, antequam veniat hora terribilis judicii tui, antequam veniat tempus qua infructuose terrebimur et timebimus, antequam cæli et terra commoveantur et concutiantur, ut pugnent contra nos insensatos, quia contra cælum et terram, contra te sceleribus nostris pugnavimus. Fac ut revertamur ad te, et detulemus tibi honorem per cordis nostri veram contritionem et

cœur et la confession parfaite de la bouche, avant que le soleil et la lune soient obscurcis pour nous, et par leur voile sanglant et noirâtre nous plongent dans une angoisse et une tribulation inextricable, criant vengeance contre nos péchés. Faites enfin que le soleil de la grâce, Jésus-Christ, ne se couche jamais, qu'il ne s'obscurcisse jamais pour nous, ne détourne jamais de nous sa face, ne la change jamais en une terrible colère, de manière à nous forcer de crier dans la crainte et le désespoir : « Couvrez-nous, ô montagnes ! O collines, tombez sur nous et cachez-nous de devant la face de la colère de l'Agneau ! » Que jamais celle qui est belle comme la lune, mère de la rosée, nourricière de la grâce, mère de la vie, ne s'enténèbre pour nous, non plus que les astres brillants qui l'entourent. Que leurs mérites et leur intercession réunis nous obtiennent la lumière de la vérité, qui, à travers cette voie ténébreuse et obscure, nous fera arriver à la lumière éternelle de la bienheureuse éternelle. Qu'ils nous guident en cette route parmi les feux ardents et les périls ténébreux, comme une colonne de nuée durant le jour, comme une colonne de feu durant la nuit, pour que nous puissions aborder heureusement à la terre promise, où nous chanterons avec eux les louanges de Dieu et l'hymne triomphal dans les siècles des siècles.

oris perfectam confessionem, antequam Sol et Luna nobis obscurerentur, et sanguineo nigroque amictu nos in pressuram et inextricabilem tribulationem inducant, vindictam contra peccata nostra in clamantes. Denique effice, ut Sol gratiæ Christus nobis numquam occidat, nunquam obscureretur, numquam faciem avertat, aut illam sic immutet per iram tremendam, ut cogamur clamare præ timore et desperatione : « Operite nos, o Montes ! Cadite super nos, o Colles ! et abscondite nos a facie iræ Agni. » Numquam etiam illa quæ pulchra est ut luna, roris mater, nutrix gra-

liæ, Genitrix vitæ, nobis obtenebrecat, nec astra fulgida quæ illam circumstant ; sed suis junctim meritis et intercessionibus nobis lucem impetrent veritatis, qua in hac via tenebrosa et confragosa pertingere valeamus ad lucem perennem beatæ æternitatis ; ducatum nobis præstent in hoc itinere inter æstus et caliginosa discrimina, quasi Columna nobis de die, quasi Columna ignis de nocte, ut ad terram promissionis feliciter appellere valeamus, ubi laudes divinas cum ipsis, et celeuma triumphale decantemus in sæcula sæculorum.

## A LA VIERGE MÈRE DE DIEU

## Péroraison et Hymne élégiaque

*Pour couronner cette œuvre de prédication évangélique*

« Vierge Mère de Dieu, espoir certain de notre salut, soyez-moi un guide et une compagne dans ma voie incertaine. » Je parlerai peu, parce que je suis triste : Je pleure sur les maux qu'enfante l'exil, je cherche aussi du secours. « Je suis cendre et poussière, » mais je suis « l'image de la divinité, » par la « chair » sortie de terre, par « l'esprit » venue du ciel. Elle gémit souvent dans sa route, demandant la patrie. Ses vœux ardents sont mêlés de larmes. Placée entre l'espérance et la crainte, cette « portion de l'esprit de Dieu » tend violemment à s'unir à son « Tout. » Mais, il faut exposer la tête à divers périls, quand je tends à rentrer, malheureux exilé que je suis, sur le sol de ma patrie.

« Vierge Mère de Dieu, espoir certain de notre salut, soyez-moi un guide et une compagne dans ma voie douloureuse. » D'un autre côté, la « chair » me presse, me pillant au moyen des soldats de Vénus. Oh! qu'elle me coûte cher cette chair amie! D'un autre côté,

## AD VIRGINEM DEIPARAM

## PERORATIO ET ELEGIA

*Coronidem huic imponens Operi Evangelico*

*Virgo Dei Mater, nostræ Spes certa Salutis,  
Sis mihi in incerta Duxque Comesque via.  
Pauca loquor mæstus; sortem deploro malorum  
Quæ parit exilium, quæro quoque auxilium,  
Sum Cinis et Pulvis, sed sum Deitatis Imago,  
Carnis massa solo, Mens tamen orta polo.  
Sæpius hanc gemit ipsa viam, Patriamque requires.  
Consociat lacrymis fervida vota suis.  
Spemque metumque inter Divinæ Portio Mentis  
Nititur, ut Toti juncta sit ipsa suo.  
Sed variis opus est caput objectare periclis,  
Dum miser ad Patrium tento redire solum.  
Virgo Dei Mater, nostræ spes certa salutis,  
Sis mihi in ancipiti Duxque Comesque via,  
Hinc Caro cingit iter, Veneris cum milite prædans.  
O mihi quam caro constat amica Caro :*



le « monde » obscurcit mes regards, et, par son art plein de ruse, il me trompe pour que je m'égare dans un sentier immonde. Il joue et se joue de moi, au moyen de la couleur brillante des objets de ce monde, il nourrit de richesses. C'est pour me nourrir de vices que « le démon » dresse mille embûches, mille pièges. Qui pourra éviter tant de ruses armées ou trompeuses? Incertain de ma voie, je cherche un compagnon et un guide. Je veux lui confier le soin de ma vie.

« Vierge Mère de Dieu, espoir certain de notre salut, soyez-moi un guide et une compagne dans ma route indécise. » Si la chaleur du jour m'accable, soyez-moi « la nuée d'où descend la rosée. » Si la nuit et les ténèbres m'oppressent, « vous serez mon éclat et mon feu. » Regardez donc les pieuses larmes, les vœux pieux de qui vous prie, vous qui aimez à être la tutrice de mon âme. Vénus lance ses dards sur moi, et Cupidon ses flèches, commandez-leur d'aller planter leur camp ailleurs. Elle et son fils me dresseront vainement des embûches, si vous êtes pour moi, vous et votre fils. O vierge, en votre compagnie, sous votre conduite, j'irai en sûreté au milieu des bataillons, des pièges et des ennemis. Ni « la chair, » ni « le monde, » ni « le démon, » ni les rages de l'Achéron ne pourront me nuire en rien, sous votre conduite, en votre compagnie. L'amour m'unira à vous, tant que la vie animera ces membres, afin que, au dernier moment, l'amour vous réunisse

Inde oculos *Mundus* perstringit, et arte dolosa.

Fallit, ut immundo tramite falsos eam.

Ludit, et illudit rerum rutilante colore;

Pascit divitiis, pascat ut et vitiis

Mille dolos, mille insidias, mox *Dæmon* adornat :

Quis fugiet tantos Marte vel arte dolos ?

Anxius ergo viæ Comitumque Ducemque requiro :

Huic volo sit vitæ provida cura meæ.

*Virgo Dei Mater, nostræ spes certa salutis,*

*Sis mihi in ambigua Duxque Comesque via.*

Si gravet ipsa dies æstu, sis *Roscida Nubes* :

Nox premit et tenebræ ? *Fulgur et Ignis eris.*

Ergo piis lacrymas, pia respice vota precantis,

Quæ Tutrix animæ diligis esse meæ.

In me tela Venus, mittit sua tela Cupido ;

Sed jubeas alio figere castra loco.

Illa puerque suos fraudes mihi nectet inanes,

Si pro me steteris Tuque Puerque tuus.

Per medias acies, laqueos, mediosque per hostes,

Te Comite, o Virgo, Te Duce tutus ero.

Nil *Caro*, nil *Mundus*, *Dæmon*, Fremitusque Acherontis

Lædere nil poterunt, Te Duce, Te Comite.

Me Tibi junget amor dum spiritus hos reget artus,

Extremo ut puncto Te mihi jungat amor.

à moi. C'est ce que je vous demande, ô divine bienfaitrice, soyez-moi favorable, quand l'aveugle mort m'entraînera tout tremblant dans les ténèbres, et répétant : O Divine Mère, soyez-moi favorable. Un même sort, une même couronne m'est réservée dans le ciel avec vous, si ma dernière étape demeure fidèle à Dieu.

« Vierge Mère de Dieu, espoir certain de notre salut, soyez-moi un guide et une compagne dans ma route dernière. »

### DÉDICACE SACRÉE.

Cette œuvre, achevée le jour où vous présentâtes votre fils au Temple, ô Vierge-Mère, je vous l'offre pour que vous l'agréez, pour que vous daigniez la présenter de vos mains virginales à votre Fils et moi avec lui, et faire que toutes mes œuvres tendent à la gloire de celui qui est « la splendeur de la gloire du Père, » de qui tout vient, par qui tout existe, en qui tout subsiste, à qui, seul, soit honneur et gloire dans les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

Obsecro, Diva, fave, rapiet cum cæca tenebris  
 Mors pavidum repetens : Obsecro, Diva, fave.  
 Sors eandem Tecum, Cælo manet una Corona,  
 Ultima meta Deo si tamen ipsa manet.  
*Virgo Dei Mater, nostræ spes certa salutis,*  
*Sis mihi in extrema Duxque Comesque via.*

### VOTUM SACRUM

Hoc opus nostrum absolutum in die quo filium in Templo præsentasti, Tibi, ô Virgo Mater, acceptum refero, ut digneris virgineis manibus illud præsentare Filio tuo meque cum illo, et efficere, ut omnia mea in illius cedant gloriam, qui est « splendor gloriæ Patris, » ex quo omnia, per quem omnia, in quo omnia, cui soli honor et gloria in sæcula sæculorum.

Amen.

## LE TRADUCTEUR

En terminant ce travail, où nous avons goûté tant de charmes, qu'il nous soit permis de rendre à la mémoire du pieux auteur que nous avons traduit aussi fidèlement qu'il nous a été possible, un nouvel hommage à l'occasion de ce beau livre, peut-être le plus parfait qui soit sorti de ses mains. Le Censeur Episcopal, qui en signait l'approbation le 12 Juin 1636, déclarait que cette œuvre de Marchant était « très-propre à instruire le peuple chrétien et à faire germer dans les âmes toutes les vertus. » Puis, il faisait des vœux pour que le manuscrit, qu'il venait d'examiner, fût bientôt publié, « persuadé qu'il profiterait grandement au « bien de tous. »

Puissions-nous, en répondant à ce vœu à plus de deux siècles de distance, par une traduction française du *Rationale Evangelizantum*, avoir contribué au salut et à l'instruction des âmes rachetées par Jésus-Christ, dont l'Eglise finit aujourd'hui de célébrer la résurrection glorieuse, fondement de notre foi!

*La Ciotat (diocèse de Marseille), le samedi in Albis, 3 avril 1875.*

FIN

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME

---

## HUITIÈME TRAITÉ (SUITE).

	Pages.
Huitième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	4
Neuvième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	38
Dixième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	113
Onzième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	164
Douzième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	191
Treizième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	216
Quatorzième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	233
Quinzième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	306
Seizième Dimanche après la Pentecôte. . . . .	340
Dix-septième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	383
Dix-huitième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	428
Dix-neuvième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	474
Vingtième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	507
Vingt-et-unième Dimanche après la Pentecôte. . . . .	533
Vingt-deuxième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	572
Vingt-troisième Dimanche après la Pentecôte . . . . .	604
Vingt-quatrième et dernier Dimanche après la Pentecôte . . . . .	631
A la Vierge, Mère de Dieu . . . . .	684

---

# TABLE GÉNÉRALE

## ET ANALYTIQUE DES MATIÈRES

Contenues dans les 4 volumes du *Rational des Prédicateurs*

### TOME PREMIER

#### PREMIER TRAITÉ

TOME 1<sup>er</sup>

Pages.

INTRODUCTION. — La voix de la Tourterelle entendue sur notre terre ou les voix de l'Eglise soupirant après l'avènement du Sauveur . . .	7
1 <sup>er</sup> DISCOURS. — Le gémissément et les désirs des Patriarches . . .	11
2 <sup>e</sup> — Le gémissément et les désirs des Prophètes . . .	24
3 <sup>e</sup> — Le gémissément et les désirs de la bienheureuse Vierge Marie. — Attente pleine de ferveur de l'enfantement chez la mère de Dieu . . . . .	34
4 <sup>e</sup> DISCOURS. — Seconde cause des gémisséments de la Tourterelle .	42
5 <sup>e</sup> — Troisième cause des gémisséments de la Tourterelle.	49
6 <sup>e</sup> — Première voix de la Tourterelle gémissante. — Explication de ces paroles : <i>O Sagesse qui procédez de la bouche du Très-Haut</i> . . . . .	55
7 <sup>e</sup> DISCOURS. — Explication de ces paroles : <i>Qui remplissez tous les lieux, qui disposez tout avec force et douceur</i> . . . . .	63
8 <sup>e</sup> DISCOURS. — Explication de ces paroles : <i>Venez nous enseigner le chemin de la prudence</i> . . . . .	73
9 <sup>e</sup> DISCOURS. — Seconde voix de la Tourterelle gémissante : <i>O Adonai, chef d'Israel, qui êtes apparu à Moïse au milieu d'un buisson ardent, et qui lui avez donné votre loi sur la montagne de Sinai, venez nous racheter par la force de votre bras puissant.</i> Explication de ces paroles : <i>O Adonai, chef d'Israël.</i> Les divers noms de Dieu . . . . .	82
10 <sup>e</sup> DISCOURS. — Explication de ces paroles : <i>Qui êtes apparu à Moïse au milieu d'un buisson ardent et qui lui avez donné votre loi sur la montagne du Sinai.</i> Explication du buisson ardent et des mystères qu'il figurait. . . . .	92

- 11<sup>e</sup> DISCOURS. — Explication de ces paroles : *Venez nous racheter par la force de votre bras puissant . . . . .* 403
- 12<sup>e</sup> DISCOURS. — Troisième voix de la Tourterelle gémissante : *O rejeton de Jessé, qui êtes comme l'étendard de tous les peuples, devant qui les rois même n'osent parler, et que toutes les nations implorent, venez au plus tôt pour nous racheter.* Explication de ces paroles : *O rejeton de Jessé, qui êtes comme l'étendard de tous les peuples . . . . .* 407
- 13<sup>e</sup> DISCOURS. — Explication de ces paroles : *Devant qui les rois même n'osent point parler, et que toutes les nations implorent .* 448
- 14<sup>e</sup> DISCOURS. — Quatrième voix de la Tourterelle gémissante : *O clef de David, et sceptre d'Israël qui, ouvrant, personne ne peut fermer, et qui, fermant, personne ne peut ouvrir, venez, et tirez des prisons le captif plongé dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort.* Explication de ces paroles : *O clef de David, vous ouvrez, et personne ne peut fermer . . . . .* 426
- 15<sup>e</sup> DISCOURS. — Explication de ces paroles : *O sceptre d'Israël . .* 437
- 16<sup>e</sup> — Explication de ces paroles : *Tirez des prisons le captif plongé dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort . .* 446
- 17<sup>e</sup> DISCOURS. — Cinquième voix de la Tourterelle gémissante : *O Orient, splendeur de la lumière éternelle et soleil de justice, venez et éclairez ceux qui sont plongés dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort.* Explication de ces paroles : *O Orient et splendeur de la lumière éternelle . . . . .* 45
- 18<sup>e</sup> DISCOURS. — Explication de ces paroles : *O soleil de justice .* 464
- 19<sup>e</sup> — Explication de ces paroles : *Eclairez ceux qui sont plongés dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort . . . . .* 468
- 20<sup>e</sup> DISCOURS. — Sixième voix de la Tourterelle gémissante : *O Roi des nations, ô le désiré des nations, et pierre angulaire, qui de deux peuples n'en faites qu'un, venez, et sauvez l'homme que vous avez formé vous-même du limon de la terre.* Explication de ces paroles : *O Roi des nations, ô le désiré des nations . . .* 476
- 21<sup>e</sup> DISCOURS. — Explication de ces paroles : *O pierre angulaire, qui de deux peuples n'en faites qu'un . . . . .* 482
- 22<sup>e</sup> DISCOURS. — Explication de ces paroles : *Venez et sauvez l'homme que vous avez formé vous-même du limon de la terre . . . . .* 490
- 23<sup>e</sup> DISCOURS. — Septième voix de la Tourterelle gémissante : *O Emmanuel, notre Roi et notre Législateur, l'attente des nations, et leur Sauveur. O Seigneur notre Dieu, venez pour nous sauver.* Explication de ces paroles : *O Emmanuel . . . . .* 498
- 24<sup>e</sup> DISCOURS. — Explication de ces paroles : *Notre Roi et notre Législateur, l'attente des nations et leur Sauveur : . . . . .* 203
- 25<sup>e</sup> DISCOURS. — Explication de ces paroles : *O Seigneur notre Dieu, venez pour nous sauver . . . . .* 210
- 26<sup>e</sup> DISCOURS. — Courte Récapitulation et commentaire des paroles

qui ont été dites, pour le jour de Noël : *Passons jusqu'à Bethléem, et voyons ce qui est arrivé, ce que le Seigneur a fait et nous a fait connaître* . . . . . 216

## DEUXIÈME TRAITÉ

EVANGILES QU'ON LIT DANS L'ÉGLISE PENDANT LES  
DIMANCHES DE L'AVENT. — PRÉFACE . . . . . 226

1<sup>er</sup> DISCOURS. — Evangile du premier dimanche de l'Avent : *Il y aura des signes au soleil, dans la lune et les étoiles, et sur la terre les nations seront dans l'abattement, et les hommes sècheront de peur* . . . . . 227

Le 1<sup>er</sup> Point montre comment la justice et la miséricorde sont toujours unies en Dieu . . . . . 227

Le 2<sup>e</sup> Point montre la terreur que causeront les signes avant-coureurs du jugement de Dieu . . . . . 234

Le 3<sup>e</sup> Point montre combien la considération du jugement et de ses signes est fructueuse . . . . . 238

2<sup>e</sup> DISCOURS. — Epître du premier dimanche de l'Avent : *Mes frères, nous savons que l'heure est déjà venue de nous réveiller de notre sommeil* . . . . . 244

Le 1<sup>er</sup> Point indique brièvement quel est le bon sommeil dont il ne faut pas se réveiller . . . . . 244

Le 2<sup>e</sup> Point indique que le sommeil désigne très-souvent l'état de péché mortel, duquel il faut bientôt sortir . . . . . 246

Le 3<sup>e</sup> Point indique que le sommeil désigne la torpeur et la tiédeur, d'où il faut secouer l'âme . . . . . 254

3<sup>e</sup> DISCOURS. — Même Epître du premier dimanche de l'Avent : *Mes frères, nous savons que l'heure est venue de nous réveiller de notre sommeil*. — Courte pratique à suggérer aux fidèles pendant l'Avent . . . . . 266

1<sup>er</sup> DISCOURS. — Evangile du deuxième dimanche de l'Avent . . . . . 283

Le 1<sup>er</sup> Point traite de l'emprisonnement de Jean-Baptiste . . . . . 283

Le 2<sup>e</sup> Point de l'ambassade qu'il envoie à Jésus-Christ : *Est-ce vous qui devez venir, etc* . . . . . 294

5<sup>e</sup> DISCOURS. — Même Evangile . . . . . 301

Le 1<sup>er</sup> Point contient la réponse de Jésus-Christ au message de Jean-Baptiste . . . . . 301

Le 2<sup>e</sup> Point contient les louanges de Jean chantées par le Christ . . . . . 317

Le 3<sup>e</sup> Point traite des roseaux agités par le vent . . . . . 324

6<sup>e</sup> DISCOURS. — Même Evangile : *Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent*. Explication morale au sujet des aveugles, des sourds, des boiteux, et des morts . . . . . 326

Le 1<sup>er</sup> Point décrit la salle de cet hôpital qu'habitent les aveugles . . . . . 327

Le 2<sup>e</sup> Point, la salle où se trouvent les sourds . . . . . 330

Le 3<sup>e</sup> Point, la salle où demeurent les boiteux et les paralytiques . . . . . 333

Le 4 <sup>e</sup> Point, la salle affectée aux lépreux . . . . .	338
Le 5 <sup>e</sup> Point, l'endroit où gisent les morts . . . . .	241
7 <sup>e</sup> DISCOURS. — Evangile du troisième dimanche de l'Avent : <i>Les Juifs députèrent de Jérusalem des prêtres et des Lévites vers Jean, pour lui dire : Qui êtes-vous ?</i> . . . . .	345
Le 1 <sup>er</sup> Point traite de l'ambassade envoyée par les Juifs et de la réponse de Jean-Baptiste : <i>Je ne suis pas le Christ</i> . . . . .	345
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de la superbe du démon et de ses prophètes, qui disent : <i>Je suis le Christ</i> . . . . .	351
Le 3 <sup>e</sup> Point fait l'application pratique de cette question : <i>Qui êtes-vous ?</i> . . . . .	356
8 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Evangile : <i>Je baptise avec l'eau, mais il y en a un au milieu de nous que vous ne connaissez pas ; c'est lui qui viendra après moi, qui est plus ancien que moi, et duquel je ne mérite pas de dénouer les cordons des souliers</i> . . . . .	362
Le 1 <sup>er</sup> Point explique ces mots : <i>Il y en a un au milieu de nous</i> . . . . .	362
Le 2 <sup>e</sup> Point explique ces mots : <i>Que vous ne connaissez pas</i> . . . . .	364
Le 3 <sup>e</sup> Point explique ces mots : <i>Je ne suis pas digne de dénouer les cordons de ses souliers</i> . . . . .	367
9 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche. — Différence entre le baptême de Jean-Baptiste et le baptême de Jésus-Christ : <i>Je vous baptise dans l'eau ; mais celui qui doit venir après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de dénouer les cordons de sa chaussure, et il vous baptisera dans l'Esprit-Saint</i> . . . . .	373
10 <sup>e</sup> DISCOURS. — Evangile du quatrième dimanche de l'Avent : <i>L'an quinzième de l'empire de Tibère-César, Dieu fit entendre sa parole à Jean, fils de Zacharie, dans le désert</i> . . . . .	388
Le 1 <sup>er</sup> Point explique les raisons mystérieuses de cette indication du temps et des princes, sous lesquels Jean commença sa prédication. . . . .	388
Le 2 <sup>e</sup> Point explique les raisons mystérieuses de la désignation du lieu où il prêcha : <i>Il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain, prêchant le baptême de la pénitence</i> . . . . .	398
11 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Evangile : <i>Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : Disposez les voies du Seigneur</i> . On explique tout particulièrement dans ce discours : 1 <sup>o</sup> Comment Jean-Baptiste est la voix de celui qui crie, 2 <sup>o</sup> pourquoi il crie, 3 <sup>o</sup> ce qu'il a crié. . . . .	401
12 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Evangile : <i>Disposez les voies du Seigneur, aplanissez ses sentiers</i> . — La triple voie qu'il faut disposer. . . . .	419
4 <sup>er</sup> Point : La voie de la Contrition . . . . .	420
2 <sup>e</sup> Point : La voie de la Confession. . . . .	424
3 <sup>e</sup> Point : La voie de la Satisfaction . . . . .	428

### TROISIÈME TRAITÉ

FÊTES DE L'ENFANCE DE NOTRE-SEIGNEUR . . . . .	433
1 <sup>er</sup> DISCOURS. — Fête de Noël : <i>Le temps auquel Marie devait ac-</i>	



<i>coucher arriva, et elle enfanta son Fils premier-né; et, l'ayant emmaillotté, elle le coucha dans une crèche . . . . .</i>	433
Le 1 <sup>er</sup> Point traite du départ de Marie pour Bethléem à cause du débordement de l'univers et de l'arrivée du temps de l'enfantement.	433
Le 2 <sup>e</sup> Point traite du mode de l'enfantement, qui fut virginal, et de la qualité de l'enfant que Marie enfanta . . . . .	442
Le 3 <sup>e</sup> Point traite de ce que Marie fit pour l'enfant, aussitôt après l'enfantement : <i>L'ayant emmaillotté, elle le coucha dans une crèche . . . . .</i>	452
2 <sup>e</sup> Discours. — Même fête de Noël : <i>Je vous annonce une bonne nouvelle, qui sera pour le peuple le sujet d'une grande joie. C'est qu'aujourd'hui il vous est né un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur, et voici le signe auquel vous le reconnaîtrez : vous trouverez un enfant enveloppé de langes, et couché dans une crèche . . . . .</i>	464
Le 1 <sup>er</sup> Point traite de la diligence de l'âme fidèle à la recherche de Jésus nouveau-né et de la réponse qui annonce une grande joie .	464
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de la cause de cette joie, à savoir qu'aujourd'hui il est né un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur . . . . .	476
Le 3 <sup>e</sup> Point traite du signe donné pour reconnaître la naissance de Jésus : <i>Vous trouverez un enfant dans une crèche . . . . .</i>	483
3 <sup>e</sup> Discours. — Même fête de Noël : <i>Passons jusqu'à Bethléem, et voyons ce prodige qui est arrivé, et ce que le Seigneur nous a fait connaître . . . . .</i>	489
Le 1 <sup>er</sup> Point traite de Jésus, de Marie, de Joseph, des Anges, des bergers allant à Bethléem . . . . .	489
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de la diligence et de la dévotion des bergers en ce voyage . . . . .	495
Le 3 <sup>e</sup> Point explique quand toutes les âmes pieuses doivent s'y rendre . . . . .	500
4 <sup>e</sup> Discours. — Même fête. — Chant de joie pour Noël : <i>Vous toutes, œuvres du Seigneur, bénissez le Seigneur . . . . .</i>	507
Dans le 1 <sup>er</sup> Point, on invite le Ciel Empyrée avec ses Anges, le Ciel Sidéral avec ses étoiles, le Ciel Aérien avec ses météores, à bénir le Seigneur . . . . .	509
Dans le 2 <sup>e</sup> Point, on invite la Terre avec sa germination, ses collines, ses troupeaux, et l'eau avec ses poissons . . . . .	513
Dans le 3 <sup>e</sup> Point, on invite les enfants des hommes, les esprits et les âmes des justes . . . . .	516
5 <sup>e</sup> Discours. — Fête de la Circoncision de Notre-Seigneur : <i>Le huitième jour auquel l'enfant devait être circoncis, étant arrivé .</i>	525
Le 1 <sup>er</sup> Point traite du précepte de la Circoncision et examine la question de savoir si ce précepte regardait le Christ . . . . .	523
Le 2 <sup>e</sup> Point donne les raisons qui ont porté Jésus-Christ à vouloir être circoncis . . . . .	534
Le 3 <sup>e</sup> Point traite de la Circoncision spirituelle, que Jésus-Christ nous a enseignée . . . . .	544

- 6<sup>e</sup> DISCOURS. — Même fête de la Circoncision : *Le salut vient de vous, Seigneur, et vos bénédictions reposent sur votre peuple* . . . 554
- 7<sup>e</sup> DISCOURS. — Même fête de la Circoncision de Notre-Seigneur, ou de l'heureux commencement de l'année : *Que Dieu ait pitié de nous et qu'il nous bénisse, qu'il fasse briller sur nous la lumière de son visage, et qu'il ait pitié de nous. Quelle doit être la pratique des chrétiens au début de l'année* . . . . . 567
- 8<sup>e</sup> DISCOURS. — Même fête de la Circoncision de Notre-Seigneur. — Des diverses fleurs qu'on peut offrir en présent : *L'odeur de mon fils est comme l'odeur d'un champ plein de fleurs, que le Seigneur a béni* . . . . . 579
- 9<sup>e</sup> DISCOURS. — Fête du Nom de Jésus : *Seigneur mon Dieu, que votre nom est grand dans toute la terre!* . . . . . 592
- 10<sup>e</sup> DISCOURS. — Même fête du Nom de Jésus : *Seigneur, votre nom et votre souvenir sont les délices de mon âme* . . . . . 604
- 11<sup>e</sup> DISCOURS. — Fête de l'Épiphanie : *Des Mages vinrent d'Orient, à Jérusalem, et ils demandèrent : Où est le roi des Juifs qui est nouvellement né? Car nous avons vu son étoile, etc* . . . . . 613
- Le 1<sup>er</sup> Point nous apprend qui étaient ces Mages . . . . . 613
- Le 2<sup>e</sup> Point, de quelle contrée ils venaient . . . . . 620
- Le 3<sup>e</sup> Point, quelle étoile ils virent. . . . . 623
- 12<sup>e</sup> DISCOURS. — Même fête de l'Épiphanie. Suite de l'Évangile. . . 631
- Le 1<sup>er</sup> Point traite du trouble d'Hérode et de sa dissimulation . . . 631
- Le 2<sup>e</sup> Point traite de la sortie des Mages et de la réapparition de l'étoile. . . . . 642
- Le 3<sup>e</sup> Point traite de l'adoration des Mages et des présents qu'ils offrent . . . . . 648
- 13<sup>e</sup> DISCOURS. — Même fête de l'Épiphanie : *Le Roi de paix a été glorifié au-dessus de tous les Rois de la terre, et la terre entière soupire après sa vue* . . . . . 654
- Le 1<sup>er</sup> Point montre pourquoi Jésus-Christ est appelé un Roi de paix, et comment sa gloire s'est manifestée à sa naissance . . . 654
- Le 2<sup>e</sup> Point montre comment il a été spécialement glorifié par la venue, l'adoration et les présents des Rois. — Mort des Rois adorateurs . . . . . 662
- Le 3<sup>e</sup> Point montre comment nous devons le glorifier, nous aussi, par nos adorations et nos présents . . . . . 675
- 14<sup>e</sup> DISCOURS. — La fête de la Purification de Marie et de la Présentation de Jésus : *Le temps de la purification de Marie étant accompli selon la loi de Moïse, ils le portèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur. On traite, dans ce discours, des quatre motifs pour lesquels Marie, quoique exempte de cette loi, voulut se présenter au temple pour y être purifiée* . . . . . 683
- 15<sup>e</sup> DISCOURS. — Même fête de la Purification. — Les cierges qu'on allume en cette fête et leur signification : *La lumière qui éclairera les nations, et la gloire de votre peuple d'Israël* [ET] . . . 699

46 <sup>e</sup> Discours. — Même fête de la Purification. — Rencontre de Siméon et d'Anne. <i>Il y avait dans Jérusalem un homme, nommé Siméon, et il vint au temple par un mouvement de l'Esprit de Dieu et comme le père et la mère de l'Enfant Jésus l'y portaient</i> . . . . .	709
47 <sup>e</sup> Discours. — Même fête de la Purification. — Cantique de Siméon : <i>C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix votre serviteur, selon votre parole, puisque mes yeux ont vu votre salutaire</i> . . . . .	717
Dans le 4 <sup>e</sup> Point, on montre comment le Christ, qui est un Dieu caché, s'est pourtant toujours manifesté à quelques-uns . . . .	718
Dans le 2 <sup>e</sup> Point, comment il s'est manifesté spécialement à Siméon.	723
Dans le 3 <sup>e</sup> Point, comment celui-ci nous apprend à bien mourir .	727

## TOME DEUXIÈME

## QUATRIÈME TRAITÉ

LES DIMANCHES APRÈS L'ÉPIPHANIE, JUSQU'AUX  
DIMANCHES DU CARÈME . . . . .

4 <sup>e</sup> Discours. — Evangile du premier dimanche après l'Épiphanie : <i>Lorsqu'il fût âgé de douze ans, ils allèrent à Jérusalem, selon qu'ils avaient accoutumé au temps de la fête, l'enfant Jésus demeura dans Jérusalem.</i> . . . . .	4
Le 1 <sup>e</sup> Point explique pourquoi Marie et Joseph montèrent avec Jésus à Jérusalem . . . . .	4
Le 2 <sup>e</sup> Point explique pourquoi Jésus voulut demeurer dans le temple, à l'âge de douze ans . . . . .	11
2 <sup>e</sup> Discours. — Même Évangile : <i>Votre père et moi vous cherchions tout affligés</i> . . . . .	21
Le 1 <sup>e</sup> Point traite de la douleur de la Vierge cherchant son Fils et de la joie de Marie, quand elle retrouve Jésus . . . . .	24
Le 2 <sup>e</sup> Point explique comment Jésus fût retrouvé, les paroles que Marie lui adressa et la réponse qu'il y fit . . . . .	29
3 <sup>e</sup> Discours. — Evangile du deuxième dimanche après l'Épiphanie : <i>On fit des noces à Cana en Galilée, et la mère de Jésus y était. Jésus fut aussi invité aux noces avec ses disciples</i> . . . . .	41
Le 1 <sup>e</sup> Point enseigne que le mariage est un sacrement et confère la grâce . . . . .	44
Le 2 <sup>e</sup> Point montre que, pour le bonheur du mariage, il faut y appeler Jésus, sa Mère et ses Disciples . . . . .	47

Le 3 <sup>e</sup> Point indique quels sont ceux qui ne les appellent point et qui dès lors sont malheureux dans le mariage . . . . .	53
4 <sup>e</sup> DISCOURS. Même Évangile : <i>La mère de Jésus y était. Jésus fut aussi invité</i> . . . . .	65
Le 1 <sup>er</sup> Point montre que Marie était là à titre de parenté et que dès lors il faut le consentement des parents, pour se marier . . .	65
Le 2 <sup>e</sup> Point explique qui fut l'époux à ces noces. . . . .	70
Le 3 <sup>e</sup> Point commente la demande de la Vierge et la réponse de Jésus-Christ . . . . .	75
5 <sup>e</sup> DISCOURS. — Évangile du troisième dimanche après l'Épiphanie : <i>Jésus étant descendu de la montagne, un lépreux venant à lui l'adorait, en disant : Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir.</i> . . . . .	84
Le 1 <sup>er</sup> Point montre la piété de ce lépreux et sa foi qui se manifeste par ses paroles : <i>Si vous voulez, vous pouvez me guérir</i> . .	84
Le 2 <sup>e</sup> Point explique pourquoi le Christ a voulu le guérir, en étendant la main . . . . .	98
Le 3 <sup>e</sup> Point explique pourquoi le Christ lui ordonne de n'en rien dire à personne, et de se montrer aux prêtres . . . . .	106
6 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Évangile : <i>Un centenier s'approcha de lui, disant : Seigneur, mon serviteur est chez moi malade d'une paralysie et il est fort tourmenté</i> . . . . .	114
Le 1 <sup>er</sup> Point traite de la qualité du centenier et du prix attaché à ce serviteur, et en même temps des devoirs des maîtres et des serviteurs . . . . .	114
Le 2 <sup>e</sup> Point explique la venue du Christ, descendant pour guérir le serviteur, et l'excuse du centenier . . . . .	131
Le 3 <sup>e</sup> Point commente la louange que le Christ donne au centenier et le sens de cette louange indiquant la prédestination du centenier . . . . .	141
7 <sup>e</sup> DISCOURS. — Évangile du quatrième dimanche après l'Épiphanie : <i>Jésus montant dans une barque, ses disciples le suivirent. Et voilà qu'une grande tempête s'éleva dans la mer, en sorte que la barque était couverte de vagues. Se levant, il commanda aux vents et à la mer</i> . . . . .	151
Le 1 <sup>er</sup> Point explique pourquoi Jésus monte dans la barque, pourquoi il s'y endort, pourquoi il permet à la tempête de s'élever. .	157
Le 2 <sup>e</sup> Point montre comment les disciples le réveillent, et comment il commande aux vents et à la mer . . . . .	163
8 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Évangile : <i>Voilà qu'une grande tempête s'éleva dans la mer, en sorte que la barque était couverte de flots.</i> Ce discours applique cet Évangile à l'Église, et on y explique les diverses tempêtes qu'elle a essuyées et qu'elle essuie encore maintenant . . . . .	176
9 <sup>e</sup> DISCOURS. — Évangile du cinquième dimanche après l'Épiphanie : <i>Le royaume des cieux est semblable à un homme qui sème de bon grain dans son champ</i> . . . . .	199

Le 1 <sup>er</sup> Point déclare que le but de cette parabole est d'enseigner qu'il y aura toujours quelques méchants mêlés parmi les bons jusqu'à la fin du monde. . . . .	190
Le 2 <sup>e</sup> Point explique les deux principales raisons pour lesquelles Dieu veut qu'il en soit ainsi . . . . .	205
Le 3 <sup>e</sup> Point montre comment l'ivraie vient du démon et comment cette ivraie sera à la fin liée par les Anges, pour être livrée aux flammes : <i>Laissez-les croître jusqu'à la moisson, etc.</i> . . . . .	214
40 <sup>e</sup> Discours. — Evangile du sixième dimanche après l'Épiphanie : <i>Le royaume des cieux est semblable au grain de sénevé, qui est très-petit entre toutes les semences</i> . . . . .	226
Le 1 <sup>er</sup> Point explique pourquoi Jésus-Christ a enseigné tant de paraboles concernant le royaume des cieux . . . . .	226
Le 2 <sup>e</sup> Point démontre que c'est l'Eglise qui est appelée le royaume des cieux et il explique pourquoi l'Eglise est comparée au grain de sénevé . . . . .	236
Le 3 <sup>e</sup> Point montre comment l'Eglise a crû au point que <i>les oiseaux du ciel viennent habiter dans ses branches.</i> . . . . .	230
41 <sup>e</sup> Discours. — Evangile de la Septuagésime : <i>Le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui sortit de grand matin afin de louer des ouvriers pour travailler à sa vigne</i> . . . . .	247
Le 1 <sup>er</sup> Point nous apprend que Dieu est le père de famille et que l'Eglise universelle est sa vigne . . . . .	247
Le 2 <sup>e</sup> Point nous apprend que chaque âme en particulier est une vigne . . . . .	255
Le 3 <sup>e</sup> Point explique la diversité des heures auxquelles les ouvriers sont appelés et nous apprend qu'elles désignent la diversité des âges . . . . .	261
42 <sup>e</sup> Discours. — Même Evangile : <i>Appelez les ouvriers et payez leur salaire.</i> . . . . .	272
Le 1 <sup>er</sup> Point nous apprend comment Dieu récompense ceux qui persévèrent. . . . .	272
Le 2 <sup>e</sup> Point nous apprend comment, dans la réception du salaire, les derniers sont les premiers . . . . .	285
Le 3 <sup>e</sup> Point nous apprend comment <i>beaucoup sont appelés et peu sont élus</i> , et que dès lors il faut que tous vivent dans la crainte . . . . .	297
43 <sup>e</sup> Discours. — Evangile du dimanche de la Sexagésime : <i>Celui qui sème sortit pour semer son grain</i> . . . . .	305
Le 1 <sup>er</sup> Point explique comment Jésus-Christ est la semence qui sème son grain jusqu'à la fin du monde . . . . .	305
Le 2 <sup>e</sup> Point explique pourquoi la parole de Dieu extérieure et intérieure, ainsi que sa parole éternelle, est comparée à la semence . . . . .	316
44 <sup>e</sup> Discours. — Même Evangile du dimanche de la Sexagésime : <i>Une partie de la semence tomba le long du chemin et fut foulée aux pieds, etc.</i> . . . . .	326
Le 1 <sup>er</sup> Point explique combien est grand le mérite des prédicateurs, quand même ils n'aient que des auditeurs en petit nombre, ignorants et peu profitants. . . . .	326

Le 2 <sup>e</sup> Point traite des trois terrains inféconds dont parle Jésus-Christ en cet Evangile . . . . .	333
Le 3 <sup>e</sup> Point explique ces paroles : <i>Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre</i> . . . . .	354
15 <sup>e</sup> Discours. — Evangile du dimanche de la Quinquagésime : <i>Voici que nous montons à Jérusalem et le Fils de l'homme sera livré, etc.</i> Explication des trois raisons pour lesquelles Jésus-Christ a souvent parlé de sa Passion. . . . .	356
1 <sup>er</sup> Point. C'est parce qu'il la désirait beaucoup . . . . .	357
2 <sup>e</sup> Point. C'est parce qu'il voulait y préparer ses Apôtres en les avertissant d'avance . . . . .	362
3 <sup>e</sup> Point. C'est parce qu'il souhaitait nous en recommander le souvenir . . . . .	370
16 <sup>e</sup> Discours. — Même Evangile du dimanche de la Quinquagésime : <i>Un aveugle était assis sur le bord du chemin, demandant l'aumône.</i> . . . . .	380
Le 1 <sup>er</sup> Point explique comment parfois la cécité chez les saints glorifie Dieu . . . . .	380
Le 2 <sup>e</sup> Point explique les circonstances de la guérison de l'aveugle de Jéricho . . . . .	388
Le 3 <sup>e</sup> Point montre comment cet aveugle figurait l'aveuglement spirituel . . . . .	397

## CINQUIÈME TRAITÉ

### LE CARÈME ET LES ÉVANGILES DU CARÈME. . . . . 402

1 <sup>er</sup> Discours. — Jour des Cendres : <i>O homme, souviens-toi que tu poussière et que tu retourneras en poussière</i> . . . . .	402
Le 1 <sup>er</sup> Point nous montre ce que signifient les cendres. . . . .	402
Le 2 <sup>e</sup> Point explique pourquoi, quand il s'agit de mort, on ajoute le mot : <i>Souviens-toi</i> . . . . .	410
2 <sup>e</sup> Discours. — Même jour des Cendres . . . . .	419
Le 1 <sup>er</sup> Point montre comment l'avertissement des Cendres regarde tous les états en particulier . . . . .	419
Le 2 <sup>e</sup> Point montre pourquoi nous devons dire à Dieu : <i>Souvenez-vous que nous sommes poussière</i> . . . . .	420
3 <sup>e</sup> Discours. — Evangile du premier dimanche de Carême : <i>Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert pour y être tenté par le diable</i> . . . . .	434
Le 1 <sup>er</sup> Point donne les raisons de la retraite de Jésus-Christ dans le désert . . . . .	434
Le 2 <sup>e</sup> Point montre comment quelques-uns l'ont suivi au désert. . . . .	436
Le 3 <sup>e</sup> Point déclare que nul ici-bas n'est exempt de tentation . . . . .	443
4 <sup>e</sup> Discours. — Même Evangile du premier dimanche de Carême : <i>Après avoir jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim</i> . . . . .	450

Dans le 1 <sup>er</sup> Point, il s'agit du nombre mystique de la sainte quarantaine de Carême . . . . .	450
Dans le 2 <sup>e</sup> Point, il est parlé de la faim de Jésus-Christ . . . . .	458
5 <sup>e</sup> Discours. — Même Evangile du premier dimanche de Carême : <i>Le tentateur s'approchant, lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, commandez que ces pierres deviennent des pains</i> . . . . .	465
Dans le 1 <sup>er</sup> Point, on explique combien le nom de Tentateur convient à merveille au diable . . . . .	465
Dans le 2 <sup>e</sup> Point, on explique sa première tentation et son premier combat avec Jésus-Christ . . . . .	470
Exemples de changements miraculeux de pains en pierres . . . . .	472
6 <sup>e</sup> Discours. — Même Evangile. — Le second combat du Christ et de Satan : <i>Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas, etc. Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu</i> . . . . .	482
7 <sup>e</sup> Discours. — Même Evangile. — Le troisième combat du Christ et de Satan : <i>Je vous donnerai toutes ces choses, si, en tombant, vous m'adorez, etc. Il lui montra tous les royaumes du monde, etc. Alors le diable le laissa, et aussitôt les Anges s'approchèrent, etc</i> . . . . .	495
8 <sup>e</sup> Discours. — Evangile du deuxième dimanche de Carême : <i>Jésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean son frère, il les mena à l'écart sur une haute montagne, où il fut transfiguré devant eux</i> . . . . .	509
Le 1 <sup>er</sup> Point explique les mystères renfermés dans la Transfiguration de Jésus-Christ . . . . .	509
Le 2 <sup>e</sup> Point traite des Apôtres présents à la Transfiguration et du lieu où elle s'opéra . . . . .	512
Le 3 <sup>e</sup> Point explique le mode de la Transfiguration. . . . .	519
9 <sup>e</sup> Discours. — Même Dimanche : <i>Ils virent paraître Moïse et Elie qui s'entretenaient avec Jésus</i> . . . . .	524
Le 1 <sup>er</sup> Point traite d'Elie et de Moïse, et de leur entretien avec Jésus . . . . .	524
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de la réponse de Pierre : <i>Seigneur, c'est un bien pour nous d'être ici</i> . . . . .	529
Le 3 <sup>e</sup> Point traite de la voix du Père Eternel, disant : <i>Celui-ci est mon Fils</i> . . . . .	533
10 <sup>e</sup> Discours. — Evangile du troisième dimanche de Carême : <i>Jésus chassait un démon qui était muet</i> . . . . .	538
Le 1 <sup>er</sup> Point montre comment Jésus-Christ fut porté à chasser les démons. . . . .	538
Le 2 <sup>e</sup> Point explique qui sont ceux qui sont possédés d'un démon aveugle et muet . . . . .	544
Le 3 <sup>e</sup> Point, qui sont ceux que possède un démon parleur . . . . .	554
11 <sup>e</sup> Discours. — Même Evangile : <i>C'est par Béelzébut, prince des démons, qu'il chasse les démons, etc.</i> . . . . .	562
Le 1 <sup>er</sup> Point traite des blasphèmes des Pharisiens et du principat des démons . . . . .	562

Le 2 <sup>e</sup> Point explique la réponse de Jésus-Christ à leur blasphème . . . . .	568
12 <sup>e</sup> DISCOURS. — Evangile du quatrième Dimanche de Carême : <i>Jésus leva les yeux et voyant une grande foule, il dit à Philippe : Où pourrions-nous acheter assez de pain?</i> . . . . .	578
Le 4 <sup>er</sup> Point explique pourquoi le Christ alla dans le désert et la ferveur avec laquelle le peuple l'y suivit . . . . .	578
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de la compassion du Christ sur le peuple et de la faiblesse de la foi des disciples . . . . .	588
Le 3 <sup>e</sup> Point traite de la bénédiction et de la multiplication des pains . . . . .	596
13 <sup>e</sup> DISCOURS. — Evangile du Dimanche de la Passion : <i>Qui de vous peut me convaincre d'un péché?</i> . . . . .	606
Le 4 <sup>er</sup> Point explique comment Jésus-Christ a été exempt de péché et impeccable. . . . .	606
Le 2 <sup>e</sup> Point enseigne que le reste des hommes est soumis essentiellement au péché, et doit craindre d'être convaincu de péché par la conscience et par l'ange gardien . . . . .	613
Le 3 <sup>e</sup> Point enseigne que le Christ est irréprochable, non-seulement dans sa vie, mais encore dans sa doctrine, et que, dès lors ils sont inexcusables, ceux qui ne croient pas en lui, soit Juifs, soit mauvais chrétiens. . . . .	618
14 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Evangile : <i>Celui qui est de Dieu entend la parole de Dieu.</i> — On explique, dans ce discours, les quatre signes de prédestination, tels qu'on les conclut de cet Evangile . . . . .	629
4 <sup>er</sup> Point. Premier signe : Ecouter volontiers la parole de Dieu . . . . .	629
2 <sup>e</sup> Point. Second signe : Haïr le péché et se hâter d'en sortir. . . . .	637
3 <sup>e</sup> Point. Troisième signe : Etre patient et doux au milieu des injures. . . . .	642
4 <sup>e</sup> Point. Quatrième signe : Chercher la gloire de Dieu et non point la sienne propre. . . . .	649
15 <sup>e</sup> DISCOURS. — Evangile du dimanche des Rameaux : <i>La foule qui précédait et la foule qui suivait, criaient : Hosanna au Fils de David! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.</i> Dans ce discours, on décrit le triomphe du Christ et la pompe de ce triomphe . . . . .	656
4 <sup>er</sup> Point Sous le rapport des animaux qui le portèrent . . . . .	656
2 <sup>e</sup> Point. Sous le rapport de la foule qui accourait . . . . .	663
3 <sup>e</sup> Point. Sous le rapport des cris qui retentissaient. . . . .	668
4 <sup>e</sup> Point. On montre que ce n'est point sans mystère que des larmes furent mêlées à ce triomphe. . . . .	674
16 <sup>e</sup> DISCOURS. — Jeudi-Saint. — Le lavement des pieds : <i>Si je ne vous lave les pieds, vous n'aurez point de part avec moi</i> . . . . .	679
Le 4 <sup>er</sup> Point nous montre avec quel amour Jésus-Christ a lavé les pieds de ses disciples et par qui il a commencé . . . . .	679
Le 2 <sup>e</sup> Point explique la réponse faite par Jésus-Christ aux résistances de Pierre, et les mystères de ce lavement des pieds . . . . .	687
Le 3 <sup>e</sup> Point montre comment nul n'a de part avec le Christ, si le Christ ne l'a lavé . . . . .	689



## TOME TROISIÈME

## SIXIÈME TRAITÉ

TOME 3<sup>e</sup>

Pages.

EVANGILES DEPUIS LE DIMANCHE DE PAQUES JUSQU'À L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR. . . . .	4
1 <sup>er</sup> DISCOURS. — Le jour de Pâques : <i>Marie-Madeleine, et Marie mère de Jacques, et Salomé, achetèrent des parfums, etc.</i> . . .	4
Le 1 <sup>er</sup> Point montre comment les saintes femmes de l'Évangile ont aimé avec persévérance Jésus . . . . .	4
Le 2 <sup>e</sup> Point explique en particulier quelles étaient ces femmes et combien il en vint au sépulcre . . . . .	12
2 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même jour de Pâques. — De l'entretien de l'ange avec les saintes femmes : <i>Ne craignez point, vous cherchez Jésus de Nazareth qui a été crucifié, il est ressuscité, il n'est point ici</i> . . . . .	21
Le 1 <sup>er</sup> Point explique ces paroles : <i>Vous cherchez Jésus de Nazareth, qui a été crucifié</i> . . . . .	21
Le 2 <sup>e</sup> Point explique ces paroles : <i>Il est ressuscité, il n'est point ici.</i>	30
3 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même jour de Pâques. — Chant pascal : <i>L'Agneau qui a été immolé est digne de recevoir la vertu, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédiction.</i> . . .	43
Le 1 <sup>er</sup> Point montre comment et pourquoi le Christ est appelé Agneau, pourquoi on nous le décrit debout comme immolé . . .	45
Le 2 <sup>e</sup> Point explique quel est ce livre, dont l'ouverture est suivie du chant des louanges de l'Agneau . . . . .	52
Le 3 <sup>e</sup> Point explique pourquoi toutes les créatures semblent chanter, chacune son hymne particulier, à la Résurrection du Christ . . .	59
4 <sup>e</sup> DISCOURS. — L'Octave de Pâques. — L'apparition de Jésus-Christ devant ses disciples : <i>Jésus se tint debout au milieu d'eux et leur dit : La paix soit avec vous</i> . . . . .	72
Le 1 <sup>er</sup> Point montre comment le Christ, en ressuscitant, cherche ses disciples . . . . .	72
Le 2 <sup>e</sup> Point explique la salutation et le souhait qu'il leur adresse . .	77
Le 3 <sup>e</sup> Point donne les raisons pour lesquelles il a conservé les cicatrices qu'il montra aux Apôtres. . . . .	82
5 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Octave. — Apparition faite à Thomas : <i>Portez ici votre doigt et considérez mes mains, etc.</i> . . . . .	94
Le 1 <sup>er</sup> Point montre combien le Christ s'est conduit avec miséricorde envers Thomas . . . . .	94
Le 2 <sup>e</sup> Point montre les services résultant de l'incrédulité de Thomas . . . . .	97
Le 3 <sup>e</sup> Point explique les paroles de Thomas et la réponse du Sauveur. . . . .	105

- 6<sup>o</sup> Discours. — 2<sup>e</sup> Dimanche après Pâques : *Je suis le bon Pasteur, je connais mes brebis et mes brebis me connaissent.* . . . . . 413
- Le 1<sup>er</sup> Point explique les différentes raisons pour lesquelles le Christ prend le nom de Pasteur. . . . . 413
- Le 2<sup>e</sup> Point montre pourquoi nous sommes compris sous ce nom de brebis. . . . . 420
- Le 3<sup>e</sup> Point explique les trois caractères du bon Pasteur, d'après cet Evangile. . . . . 424
- 7<sup>o</sup> Discours. — 3<sup>e</sup> Dimanche après Pâques : *Vous pleurerez et vous gémirez, et le monde sera dans la joie, mais votre tristesse se changera en joie.* . . . . . 436
- Le 1<sup>er</sup> Point explique ce que c'est que le *peu de temps* dont parle le Sauveur, et montre comment ici-bas tout est *quelque chose de peu.* . . . . . 436
- Le 2<sup>e</sup> Point explique pourquoi les Apôtres et pourquoi les Justes pleurent encore aujourd'hui ici-bas. . . . . 445
- Le 3<sup>e</sup> Point explique la promesse que fait le Seigneur, que la tristesse sera changée en joie. . . . . 458
- 8<sup>o</sup> Discours. — 4<sup>e</sup> Dimanche après Pâques : *Il vous est utile que je m'en aille, car, si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous.* . . . . . 471
- Le 1<sup>er</sup> Point enseigne comment le Christ adoucit la tristesse de ses disciples, quand il les quitte. . . . . 471
- Le 2<sup>e</sup> Point donne les raisons pour lesquelles le Saint-Esprit ne devait venir qu'après son départ. . . . . 478
- 9<sup>o</sup> Discours. — Même Dimanche. — Le triple rôle du Saint-Esprit : *Quand il sera venu, il convaincra le monde touchant le péché, touchant la justice et touchant le jugement.* . . . . . 489
- Le 1<sup>er</sup> Point explique le premier rôle du Saint-Esprit, qui est de convaincre le monde touchant le péché. . . . . 489
- Le 2<sup>e</sup> Point explique le second rôle du Saint-Esprit, qui est de convaincre le monde touchant la justice. . . . . 499
- Le 3<sup>e</sup> Point explique le troisième rôle du Saint-Esprit, qui est de convaincre le monde touchant le jugement. . . . . 205
- 10<sup>o</sup> Discours. — 5<sup>e</sup> Dimanche après Pâques. — Explication des quatre conditions d'une prière efficace : *Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous le donnera.* . . . . . 213
- 1<sup>er</sup> Point. — Première condition de la prière : Elle doit être faite avec affection et attention. . . . . 213
- 2<sup>e</sup> Point. — Seconde condition : Il faut que celui qui prie soit en état de grâce. . . . . 222
- 3<sup>e</sup> Point. — Troisième condition : La prière doit demander des choses convenables au salut. . . . . 229
- 4<sup>e</sup> Point. — Quatrième condition : Il faut que la prière soit accompagnée de confiance. . . . . 236
- 11<sup>o</sup> Discours. — Le lundi des Rogations : *Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira.* . . . . .

— Ce discours explique la dernière condition d'une prière efficace, qui est la Persévérance. . . . .	243
Le 1 <sup>er</sup> Point expose les raisons pour lesquelles Dieu ne nous exauce pas tout aussitôt . . . . .	243
Le 2 <sup>e</sup> Point cite des exemples de persévérance tirés des Saintes-Ecritures et des Vies des Saints. . . . .	249

## SEPTIÈME TRAITÉ

FÊTES DU SEIGNEUR DIEU DES ARMÉES. . . . .	262
1 <sup>er</sup> DISCOURS. — Le jour de l'Ascension du Seigneur : <i>Elevant les mains, il les bénit, et il était enlevé dans les cieux.</i> . . . .	262
1 <sup>er</sup> Point. — La nature de l'Ascension . . . . .	263
2 <sup>e</sup> Point. — Les témoins de l'Ascension. . . . .	269
3 <sup>e</sup> Point. — Le mode de l'élévation et de la bénédiction. . . . .	275
2 <sup>e</sup> DISCOURS. — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension, ou encore le jour de la Pentecôte : <i>Lorsque le Consolateur, que je vous enverrai de la part de mon Père, sera venu, cet esprit de vérité, il rendra témoignage de moi, etc.</i> . . . . .	282
Le 1 <sup>er</sup> Point nous enseigne comment le Saint-Esprit procède du Père, et pourquoi on l'appelle Saint-Esprit. . . . .	282
Le 2 <sup>e</sup> Point, pourquoi on l'appelle Esprit de vérité. . . . .	290
Le 3 <sup>e</sup> Point, comment il a rendu témoignage au Christ par lui-même et par les Apôtres. . . . .	295
3 <sup>e</sup> DISCOURS. — Le jour de l'Ascension ou de la Pentecôte . . . . .	303
1 <sup>er</sup> Point : <i>Qui est monté au ciel et en est descendu ?</i> . . . . .	303
2 <sup>e</sup> Point : <i>Qui a renfermé le vent dans ses mains ?</i> . . . . .	307
3 <sup>e</sup> Point : <i>Qui a rassemblé les eaux comme dans un vêtement ?</i> . . . . .	311
4 <sup>e</sup> Point : <i>Qui a fixé toutes les limites de la terre ?</i> . . . . .	315
4 <sup>e</sup> DISCOURS. — Fête de la Pentecôte. — <i>Ils virent paraître comme des langues de feu qui se partagèrent et qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux.</i> . . . . .	320
Le 1 <sup>er</sup> Point expose comment le Saint-Esprit est apparu sous trois symboles dans l'ancienne Loi : la colombe, la nuée, le feu . . . . .	320
Le 2 <sup>e</sup> Point explique les motifs pour lesquels il est apparu sous la figure du feu et de langues de feu. . . . .	326
5 <sup>e</sup> DISCOURS. — Fête de la Très-Sainte-Trinité : <i>Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois ne sont qu'un.</i> . . . . .	344
Le 1 <sup>er</sup> Point expose le premier fondement de la foi, qui est la croyance en l'existence de Dieu. . . . .	344
Le 2 <sup>e</sup> Point expose le second fondement de la foi, qui est la croyance en un Dieu infiniment parfait . . . . .	348
Le 3 <sup>e</sup> Point expose le troisième fondement de la foi, qui est la croyance en un Dieu, Un en essence et Trine en personnes. . . . .	359

6 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même fête de la Très-Sainte-Trinité. — <i>Bénédissons le Père et le Fils, avec le Saint-Esprit, et glorifions-le dans tous les siècles. Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit. Comme il était au commencement, etc.</i> . . . . .	367
Le 1 <sup>er</sup> Point explique comment l'homme a été créé pour bénir le Dieu Trine et Un . . . . .	367
Le 2 <sup>e</sup> Point explique que tous les ordres des Saints excitent l'homme à remplir ce devoir . . . . .	377
7 <sup>e</sup> DISCOURS. — Fête-Dieu. — <i>Vous tous, habitants de la terre, chantez le Seigneur! Servez le Seigneur dans la joie, entrez devant lui avec allégresse.</i> Ce discours est le commentaire du Psaume quatre-vingt-dix-neuvième, appliqué tout entier à la fête du Saint-Sacrement. . . . .	386
8 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même fête du Saint-Sacrement et Octave. — Sujet : <i>Dieu, sauveur d'Israel, vous êtes vraiment un Dieu caché.</i> L'explication se trouve au <i>Candélabre mystique</i> (4 <sup>e</sup> Traité, 1 <sup>re</sup> Leçon). . . . .	405

## HUITIÈME TRAITÉ

LES DIMANCHES APRÈS LA PENTECOTE . . . . .	409
1 <sup>er</sup> DISCOURS. — Deuxième Dimanche après la Pentecôte : <i>Un homme fit un jour un grand souper auquel il invita plusieurs convives, etc.</i> . . . . .	409
Le 1 <sup>er</sup> Point traite de la qualité de ce festin et du père de famille qui invite . . . . .	409
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de l'excuse apportée par le premier et le second des invités. . . . .	419
Le 3 <sup>e</sup> Point traite de l'excuse apportée par le troisième des invités. . . . .	429
2 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche : <i>Allez-vous-en promptement dans les places et dans les rues de la ville, et amenez ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux.</i> . . . . .	436
Le 1 <sup>er</sup> Point montre pourquoi, après avoir vu l'ingratitude de ceux qui avaient été invités d'abord, le père de famille envoie dans les places et dans les rues. . . . .	436
Le 2 <sup>e</sup> Point montre pourquoi il envoie ensuite dans les chemins et le long des haies, et force les gens d'entrer . . . . .	447
3 <sup>e</sup> DISCOURS. — Troisième Dimanche après la Pentecôte : <i>Celui-ci reçoit les pécheurs et mange avec eux.</i> . . . . .	457
Le 1 <sup>er</sup> Point montre combien les pécheurs avaient raison de s'approcher de Jésus-Christ . . . . .	457
Le 2 <sup>e</sup> Point montre combien les Pharisiens s'en plaignent à tort. . . . .	462
Le 3 <sup>e</sup> Point montre pourquoi le Christ mangeait avec les pécheurs. . . . .	467
4 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche : <i>Quel est celui d'entre vous qui, ayant cent brebis, s'il en perd une, etc.</i> . . . . .	476
Le 1 <sup>er</sup> Point nous apprend ce qu'il faut entendre par les quatre-	

vingt-dix-neuf brebis, et par la brebis unique qui s'égaré . . . . .	476
Le 2 <sup>e</sup> Point nous montre l'admirable charité du Pasteur qui recherche et ramène la brebis . . . . .	482
Le 3 <sup>e</sup> Point nous décrit sa joie, à laquelle il voulut que ses voisins participassent. . . . .	496
5 <sup>e</sup> Discours. — Quatrième Dimanche après la Pentecôte : <i>Les foules le pressaient pour entendre la parole de Dieu</i> . . . . .	506
Le 1 <sup>er</sup> Point décrit les foules accourant avec empressement pour entendre Jésus-Christ . . . . .	506
Le 2 <sup>e</sup> Point les décrit accourant pour le voir. . . . .	514
Le 3 <sup>e</sup> Point les décrit se pressant pour le toucher. . . . .	524
6 <sup>e</sup> Discours. — Même Dimanche : <i>Avancez en pleine mer, et jetez vos filets pour pêcher</i> . . . . .	530
Le 1 <sup>er</sup> Point montre comment l'Eglise romaine est désignée par la barque, d'où Jésus-Christ enseigne. . . . .	530
Le 2 <sup>e</sup> Point explique ce que c'est que jeter ses filets, sur la parole du Christ. . . . .	537
Le 3 <sup>e</sup> Point expose comment les hommes du monde, en travaillant toute la nuit, ne prennent rien. . . . .	545
Le 4 <sup>e</sup> Point développe le mystère de l'abondante quantité de poissons qui rompaient les filets . . . . .	552
7 <sup>e</sup> Discours. — Cinquième Dimanche après la Pentecôte : <i>Si votre justice n'est pas plus parfaite que celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux</i> . . . . .	564
Le 1 <sup>er</sup> Point enseigne que la justice des Chrétiens doit surpasser la justice extérieure des Pharisiens . . . . .	566
Le 2 <sup>e</sup> Point expose comment elle doit surpasser non-seulement la justice feinte des Pharisiens, mais encore la vraie, et prouve que les Chrétiens sont tenus à la perfection . . . . .	574
Le 3 <sup>e</sup> Point montre que les Chrétiens seront plus sévèrement punis que les Juifs ou les Infidèles, s'ils ne pratiquent pas une justice correspondante à leur vocation. . . . .	584
8 <sup>e</sup> Discours. — Même Dimanche : <i>Quiconque se mettra en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le jugement</i> . . . . .	594
Le 1 <sup>er</sup> Point montre que parfois la colère peut être juste et sans péché. . . . .	594
Le 2 <sup>e</sup> Point expose les degrés de la colère désordonnée que le Seigneur prohibe en cet endroit. . . . .	600
Le 3 <sup>e</sup> Point montre comment les prières et les vœux de ceux qui entretiennent la colère ne sont pas agréables à Dieu . . . . .	614
9 <sup>e</sup> Discours. — Sixième Dimanche après la Pentecôte : <i>J'ai compassion de ce peuple, parce qu'il y a déjà trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi, et qu'ils n'ont rien à manger, etc.</i> . . . . .	624
Le 1 <sup>er</sup> Point montre que le propre de Dieu est de faire miséricorde et prouve qu'il n'abandonne jamais ceux qui s'attachent à lui et se confient en lui. . . . .	624
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de la défiance des disciples, et de certains qui les imitent, quand il s'agit de subvenir aux besoins des indigents. . . . .	629

Le 3 <sup>e</sup> Point explique les mystères renfermés dans la multiplication des pains et des poissons . . . . .	634
10 <sup>e</sup> DISCOURS. — Septième Dimanche après la Pentecôte : <i>Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, et qui au-dedans sont des loups ravissants</i> . . . . .	644
Le 1 <sup>er</sup> Point montre que les hérétiques sont ces faux-prophètes et ces loups, . . . . .	644
Le 2 <sup>e</sup> Point explique ce qu'il faut entendre par ces peaux de brebis, sous lesquelles ils viennent. . . . .	652
Le 3 <sup>e</sup> Point expose comment on connaît les hérétiques à leurs fruits. . . . .	659
APPENDICE SUR les divers loups ravissants qui se cachent sous la peau de brebis, calqué sur les paroles susdites de l'Évangile : <i>Ils viennent à vous, etc.</i> . . . . .	673
11 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche : <i>Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu</i> . . . . .	683
Le 1 <sup>er</sup> Point explique brièvement ce que c'est que ces bons arbres. . . . .	683
Le 2 <sup>e</sup> Point traite des arbres mauvais qui sont destinés à être jetés au feu. . . . .	688
Le 3 <sup>e</sup> Point traite des arbres qui n'ont que des feuilles et des fleurs, et exhorte chacun à porter des fruits conformes à sa vocation . . . . .	699

---

TOME QUATRIÈME.

---

12 <sup>e</sup> DISCOURS. — Huitième Dimanche après la Pentecôte : <i>Un homme riche avait un intendant qui fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien</i> . . . . .	1
Le 1 <sup>er</sup> Point enseigne comment tout homme est l'intendant des biens de Dieu, et montre que dès lors cela doit exciter au mépris et à une administration fidèle des richesses . . . . .	1
Le 2 <sup>e</sup> Point montre comment chacun doit rendre compte de son administration . . . . .	15
Le 3 <sup>e</sup> Point explique cette parole : <i>Je ne veux plus à l'avenir que vous administriez mon bien</i> . . . . .	22
13 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche : <i>Employez le Mammon d'iniquité à vous faire des amis, afin que, lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels</i> . . . . .	29
Le 1 <sup>er</sup> Point explique pourquoi le Seigneur appelle les richesses du nom de <i>Mammon d'iniquité</i> . . . . .	29
Le 2 <sup>e</sup> Point examine la question de savoir s'il est permis de faire l'aumône avec les biens injustement acquis . . . . .	39
Le 3 <sup>e</sup> Point expose comment l'aumône et les pauvres nous reçoivent dans les tabernacles éternels. . . . .	45
14 <sup>e</sup> DISCOURS. — Neuvième Dimanche après la Pentecôte : <i>Jetant</i>	

<i>les yeux sur la ville, il pleura sur elle, en disant : Ah ! si tu connaissais au moins, etc.</i> . . . . .	58
Le 1 <sup>er</sup> Point explique comment ces paroles font éclater la miséricorde et la justice du Seigneur . . . . .	58
Le 2 <sup>e</sup> Point expose les causes des larmes du Christ, savoir : Pinondation des péchés, l'ingratitude et l'aveuglement de son peuple, la destruction de la ville . . . . .	66
Le 3 <sup>e</sup> Point montre comment, en pleurant sur Jérusalem, Jésus-Christ a pleuré aussi sur toute ville criminelle, et même sur toute âme pécheresse . . . . .	82
45 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche. — De la calamité et de la dispersion des Juifs que le Sauveur déplore en cet endroit : <i>En jetant les yeux sur la ville, il pleura, etc.</i> . . . . .	96
Le 1 <sup>er</sup> Point expose combien est grande aujourd'hui encore la haine des Juifs contre le Christ . . . . .	96
Le 2 <sup>e</sup> Point donne les raisons pour lesquelles la nation des Juifs n'a pas été détruite, mais dispersée . . . . .	105
46 <sup>e</sup> DISCOURS. — Dixième Dimanche après la Pentecôte : <i>Deux hommes montèrent au temple pour y prier, etc.</i> . . . . .	113
Le 1 <sup>er</sup> Point montre comment le premier défaut de la prière du Pharisien a été la jactance . . . . .	118
Le 2 <sup>e</sup> Point montre qu'un second défaut de cette prière fut la confiance en sa propre justice . . . . .	127
Le 3 <sup>e</sup> Point montre que le principal défaut de cette prière a été le mépris du prochain . . . . .	132
47 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche. — <i>Le Publicain au contraire frappait sa poitrine, en disant : Mon Dieu, ayez pitié de moi, qui suis un pécheur.</i> . . . . .	139
Le 1 <sup>er</sup> Point traite de la prière du Pharisien et de ses circonstances . . . . .	139
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de la sentence du Seigneur, distinguant entre le Publicain et le Pharisien . . . . .	150
48 <sup>e</sup> DISCOURS. — Onzième Dimanche après la Pentecôte : <i>On lui amena un homme qui était sourd et muet, etc.</i> . . . . .	164
Le 1 <sup>er</sup> Point explique les circonstances de cette surdi-mutité . . . . .	164
Le 2 <sup>e</sup> Point montre comment ce sourd-muet désigne le pécheur, et comment ce sourd-muet fut guéri par le Sauveur . . . . .	179
49 <sup>e</sup> DISCOURS. — Douzième Dimanche après la Pentecôte : <i>Mattre, que faut-il que je fasse pour posséder la vie éternelle ?</i> . . . . .	191
Le 1 <sup>er</sup> Point explique pourquoi le Sauveur appelle heureux les yeux qui le voient et les oreilles qui l'entendent . . . . .	191
Le 2 <sup>e</sup> Point montre l'utilité de la question posée par le Docteur de la Loi . . . . .	202
20 <sup>e</sup> DISCOURS. — Treizième Dimanche après la Pentecôte : <i>Il entra dans un bourg, où il rencontra dix lépreux, etc.</i> . . . . .	216
Le 1 <sup>er</sup> Point traite de la lèpre de ces lépreux et de leur prière . . . . .	216
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de la lèpre spirituelle, qui se trouve dans le péché . . . . .	226

21 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche : <i>Se tenant loin de lui, ils élevèrent la voix</i> , etc. . . . .	236
Le 1 <sup>er</sup> Point explique quels sont les remèdes de la lèpre spirituelle.	236
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de la reconnaissance du Samaritain qui revient se jeter aux pieds de Jésus, reconnaissance qu'il faut imiter . . .	243
22 <sup>e</sup> DISCOURS. — Quatorzième Dimanche après la Pentecôte : <i>Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon</i> . . . . .	253
Le 1 <sup>er</sup> Point montre comment il est impossible de servir Dieu et les richesses . . . . .	253
Le 2 <sup>e</sup> Point prescrit le remède contre l'asservissement à Mammon et aux richesses, savoir le retranchement d'une sollicitude exagérée . . . . .	263
23 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche : <i>Ne vous mettez point en peine où vous trouverez de quoi boire et de quoi manger</i> , etc. . . . .	277
Le 1 <sup>er</sup> Point explique les raisons que le Sauveur met en avant pour écarter une sollicitude exagérée . . . . .	277
Le 2 <sup>e</sup> Point explique la conclusion dans laquelle Notre-Seigneur nous commande de chercher d'abord le royaume de Dieu. . . .	291
24 <sup>e</sup> DISCOURS. — Quinzième Dimanche après la Pentecôte : <i>Jésus allait dans une ville appelée Naïm, et il arriva qu'on portait en terre un mort, qui était le fils unique de sa mère</i> . . . . .	306
Le 1 <sup>er</sup> Point montre comment ce jeune homme mort nous apprend à nous souvenir de la mort. . . . .	309
Le 2 <sup>e</sup> Point montre comment cette mère qui accompagnait les funérailles de son fils nous enseigne la piété envers les morts. . . .	317
Le 3 <sup>e</sup> Point montre comment Jésus-Christ, en venant au-devant de ce cortège, nous enseigne la miséricorde envers le prochain, etc. .	326
25 <sup>e</sup> DISCOURS. — Seizième Dimanche après la Pentecôte : <i>Il entra dans la maison d'un des principaux Pharisiens, pour y prendre son repas</i> , etc. . . . .	340
Le 1 <sup>er</sup> Point traite de la bonté du Sauveur s'asseyant à la table des pécheurs. . . . .	340
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de la malveillance avec laquelle les Pharisiens, assis à table avec lui, l'observaient . . . . .	348
Le 3 <sup>e</sup> Point traite de la guérison de l'hydropique, au jour du sabbat, etc. . . . .	356
26 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche : <i>Est-il permis de guérir les malades le jour du sabbat ?</i> . . . . .	367
Le 1 <sup>er</sup> Point expose ce qui est défendu le jour du sabbat des chrétiens. . . . .	367
Le 2 <sup>e</sup> Point expose ce qu'il faut faire ce jour-là. . . . .	376
27 <sup>e</sup> DISCOURS. — Dix-septième Dimanche après la Pentecôte : <i>Mattre, quel est le plus grand commandement de la Loi ?</i> . . . . .	385
Le 1 <sup>er</sup> Point nous enseigne pourquoi ce commandement est appelé grand ou le plus grand . . . . .	385
Le 2 <sup>e</sup> Point nous enseigne ce que c'est qu'aimer Dieu de tout son cœur, etc. . . . .	395



28 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche : <i>Le second commandement est semblable au premier : Vous aimerez votre prochain, etc.</i> . . . . .	408
Le 1 <sup>er</sup> Point explique comment ce commandement est semblable au premier. . . . .	408
Le 2 <sup>e</sup> Point expose ce que requiert de nous un véritable amour pour le prochain . . . . .	414
29 <sup>e</sup> DISCOURS. — Dix-huitième Dimanche après la Pentecôte : <i>On lui présentait un paralytique couché sur un lit. Jésus, voyant leur foi, etc.</i> . . . . .	428
Le 1 <sup>er</sup> Point traite de la foi et de la charité de ceux qui présentent ce paralytique au Seigneur. . . . .	428
Le 2 <sup>e</sup> Point traite de la bonté de Jésus-Christ, considérant leur foi et remettant au paralytique ses péchés. . . . .	436
30 <sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche : <i>Aussitôt quelques-uns des Scribes dirent en eux-mêmes : Cet homme blasphème, etc.</i> . . . . .	451
Le 1 <sup>er</sup> Point prouve que le Christ n'a point blasphémé, en remettant les péchés, etc. . . . .	451
Le 2 <sup>e</sup> Point prouve comment Jésus-Christ a démontré sa divinité, en découvrant la pensée de ces Docteurs de la Loi . . . . .	459
Le 3 <sup>e</sup> Point prouve comment Jésus-Christ a démontré sa divinité, en manifestant son pouvoir dans la guérison du paralytique. . . . .	459
31 <sup>e</sup> DISCOURS. — Dix-neuvième Dimanche après la Pentecôte : <i>Le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut faire les noces de son fils.</i> . . . . .	474
Le 1 <sup>er</sup> Point explique ce que c'est que ce Roi, qui est l'Epoux, qui est l'Epouse, qui sont les serviteurs chargés de faire les invitations . . . . .	474
Le 2 <sup>e</sup> Point explique qui sont les invités, ingrats ou rebelles, qui refusent de venir à l'invitation du Roi et à l'invitation des serviteurs. . . . .	483
Le 3 <sup>e</sup> Point traite de celui qui, ayant été invité, vient, mais sans avoir la robe nuptiale . . . . .	494
32 <sup>e</sup> DISCOURS. — Vingtième Dimanche après la Pentecôte : <i>Seigneur, venez avant que mon fils meure.</i> . . . . .	507
Le 1 <sup>er</sup> Point explique les motifs qui pressent ce grand de la cour d'aborder Jésus-Christ. . . . .	507
Le 2 <sup>e</sup> Point explique comment, à son exemple, les pères doivent être en sollicitude pour leurs enfants . . . . .	511
Le 3 <sup>e</sup> Point explique la réponse de Jésus-Christ : <i>Si vous ne voyez point des prodiges, etc.</i> . . . . .	520
Le 4 <sup>e</sup> Point montre le progrès de la foi, non-seulement chez ce grand de la cour, mais encore pour toute la maison de celui-ci, résultant de la guérison de son fils . . . . .	526
33 <sup>e</sup> DISCOURS. — Vingt-et-unième Dimanche après la Pentecôte : <i>Le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut se faire rendre compte par ses serviteurs, etc.</i> . . . . .	535
Le 1 <sup>er</sup> Point montre combien nous sommes des serviteurs que le péché a rendus redevables envers le Seigneur et combien le Seigneur se conduit avec miséricorde envers nous . . . . .	535

- Le 2<sup>e</sup> Point expose l'ingratitude du serviteur envers son compagnon, après la grâce qu'il a lui-même reçue de son maître . . . . . 549
- Le 3<sup>e</sup> Point commente la sévère réprimande du Maître à son serviteur ingrat, et en même temps il développe la conclusion que le Seigneur a ajoutée pour notre instruction . . . . . 560
- 34<sup>e</sup> DISCOURS. — Vingt-deuxième dimanche après la Pentecôte : *Nous est-il permis de payer le tribut de César ou de ne pas le payer?* etc. . . . . 572
- Le 1<sup>er</sup> Point montre la malice des Pharisiens, s'approchant de Jésus-Christ, pour l'interroger à propos du tribut, sur la question de savoir s'il est permis de le payer . . . . . 572
- Le 2<sup>e</sup> Point démontre combien ils ont eu raison de dire : *Maître, vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité*, etc. . . . . 570
- Le 3<sup>e</sup> Point montre ce qu'il faut dire des tributs et ce que Jésus-Christ a répondu à leur sujet . . . . . 583
- Le 4<sup>e</sup> Point explique le sens moral de cette parole : *De qui est cette image et cette inscription?* . . . . . 591
- 35<sup>e</sup> DISCOURS. — Vingt-troisième dimanche après la Pentecôte : *Une femme, qui, depuis douze ans, avait une perte de sang, s'approcha de lui par derrière* . . . . . 604
- Le 1<sup>er</sup> Point explique la sollicitude, la foi, la piété de cette femme guérie par Jésus . . . . . 604
- Le 2<sup>e</sup> Point montre la puissance, la miséricorde, la bonté de Jésus-Christ qui la guérit . . . . . 613
- Le 3<sup>e</sup> Point applique cette figure à l'âme pécheresse désignée en ce passage de l'Évangile . . . . . 622
- 36<sup>e</sup> DISCOURS. — Même Dimanche : *Seigneur, ma fille vient de mourir, mais, venez, mettez votre main sur elle, et elle vivra* . . . . 631
- Le 1<sup>er</sup> Point traite de la fille du prince de la Synagogue ressuscitée sur la prière de son père . . . . . 631
- Le 2<sup>e</sup> Point expose les divers enseignements moraux, qu'il faut tirer, dans cette circonstance, de la conduite de Jésus-Christ, après avoir exposé, dans la première partie, ceux qu'il faut tirer du côté de la jeune fille et du côté du père . . . . . 641
- 37<sup>e</sup> DISCOURS. — Vingt-quatrième et dernier dimanche après la Pentecôte : *La tribulation alors sera grande, telle qu'il n'y en a pas eu depuis le commencement du monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais* . . . . . 651
- Le 1<sup>er</sup> Point expose combien c'est une chose salutaire de craindre le jugement, avant qu'il arrive . . . . . 651
- Le 2<sup>e</sup> Point traite du temps où le jugement aura lieu et où le monde finira . . . . . 658
- Le 3<sup>e</sup> Point énumère les signes qui précéderont le jugement . . . 663

FIN



909129













